

**LOUIS XIV**



# LOUIS XIV

SON GOUVERNEMENT

ET SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'EUROPE

PAR

M. CAPEFIGUE

NOUVELLE EDITION



BELIN-LEPRETIEUR, LIBRAIRE-EDITEUR

BUE PAVÉE-SAINI-ANDRÉ, 5

COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

15, rue Mabrouc

1844



100

1



# LETTRE

SUR

## LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV.

Le règne de Louis XIV est le complément de la réaction politique contre la société du moyen âge. Richelieu a commencé l'œuvre de la centralisation du pouvoir, de l'administration une et absolue; Louis XIV l'accomplit. Il n'est pas de temps dans l'histoire qui soit plus entièrement dominé par la personnalité royale; c'est l'unité partout : dans la monarchie, dans les relations à l'extérieur, dans l'administration de la province, de la commune même. La corporation fut le type du moyen âge; l'industrie, le commerce se groupent ainsi par l'association, par le privilège et la protection de tous envers chacun; parlement, métiers, basoche, tout vit d'une existence commune, ou se prête mutuellement ses forces; et dans ce système de corporations, dont quelques débris survivent, on trouvait plus de garanties et de libertés que dans les vagues articles des constitutions philosophiques et réglementaires de notre époque. Il n'y a de force que dans l'esprit d'union entre de petits groupes qui se connaissent et se protègent en confréries; quand la liberté,

maladroites, trop vite, ce n'est pas tout, qui sont une vraie papaverie dans de fautive paroles. Le règne de Louis XIV marche vers l'unité administrative, ce qui a fait essentiellement désigner de l'unité nationale. Comme le dit encore Louis XIV à propos de frontières naturelles les Alpes, le Rhin et les Pyrénées, « il n'y a pas même pour son petit-fils le même gouvernement que pour son père » (déclaration de 1682), sorte de consécration de cette situation nationale par la révocation de l'édit de Nantes, comme que c'est pour élever l'unité religieuse. L'échelle se donne par exemple, se centralise dans les ministères ; tout va et aboutit à Versailles, toutes les affaires étrangères, sa pensée est la monarchie universelle, « en ces termes, l'ascendant moral de ce diplomate sur l'étranger, de sorte que rien ne doit s'y faire que par son autorité. L'industrie, le commerce, la science, tout part de la couronne, tout veut éleverement s'y rattacher. Cette noblesse forte le peuple obéit à ses ordonnances, et y obéit, tout est fait, les ordonnances, les ordonnances, civiles, commerciales, militaires, etc. et elle s'appelle à cette impétieuse centralisation le genre d'impôts ».

Il y avait de la force dans ce système, l'unité favorise l'unité absolue, et à certaines époques cette autorité est une pensée de civilisation. Au centre d'un gouvernement central, toutes les affaires, naturellement plus décentralisées, et évidemment les ordonnances, pour les extrémités. Le parti libéral est le parti central, la science, l'union de clocher est pour l'ensemble ; et elle part de l'ensemble de l'ensemble, elle secoue l'âme, elle ne permet pas, est le centre des grandes choses qui ont dans l'histoire. La centralisation crée donc un plus vaste patriotisme ; mais la monarchie, ainsi constituée et entendue par Louis XIV, prépare les temps de la révolution, quand toute la force d'un peuple se concentre dans une seule autorité, et pour que le principe périsse sans la chute de son autorité, avant Louis XIV, il y avait mille évêques à Paris, des centaines d'évêques, mais la cour avait les villes, les évêques, et le clergé, à Bourges, à Metz, à Blois, le gouvernement était un point, politique, politique, par l'esprit principal, et contre le principe de l'unité, et les provinces, de la bonne gestion, et de la révolution de province, il y avait des

guerres civiles, mais peu de révolutions. Depuis Louis XIV, toute émeute heureuse de la canaille et des faubourgs put produire des bouleversements ; un ordre de Paris put changer la face du royaume sans résistance : à côté de la force apparente, venait la faiblesse réelle. De l'unité dans le système de l'administration résulta l'égalité des classes, une des grandes causes de décadence.

Louis XIV abîma la noblesse bien autrement que Richelieu : l'inflexible cardinal s'était attaqué à quelques hautes têtes ; il avait plutôt frappé l'aristocratie en tant que gouvernement, qu'il n'avait brisé le type des gentilshommes. Louis XIV démolit la noblesse ; il lui tira le meilleur de son sang pour la guerre : il faut les voir, ces brillants gentilshommes, quelquefois enfants de dix-sept ans, criblés de balles, et mourant pour leur roi, de sièges en sièges, de batailles en batailles. La noblesse généreuse, prodigue, aliénait ses châteaux, ses terres, pour aller aux convocations du roi ; elle ne marchandait avec rien dans ce service. Quand elle fut ainsi bien ruinée, Louis XIV lui dit : « Venez à Versailles. » On lui donna l'aumône ; on créa pour elle deux hospices : les Invalides pour ses vieillards, les Écoles militaires et Saint-Cyr pour ses enfants. Les hôpitaux viennent après les misères ; au temps de la féodalité, chaque château savait bien faire l'éducation de ses fils, nobles chevaliers dans les batailles ! Louis XIV ne se contenta point d'abaisser la noblesse, il en déshonora les familles par ses amours adultères ; il traîna de grands noms d'aristocratie dans le cortège de ses maîtresses ; il arracha les gentilshommes à leur province, où étaient leur force, leurs blasons, vieux comme le roc, et leur popularité de race ; il les retint à Versailles pour leur imposer le rôle de courtisans. Au lieu des casques de fer, de l'armure vieillie des ancêtres, ou de l'arquebuse des guerres civiles, il leur donna l'habit pailleté, la perruque, le justaucorps doux et moelleux. L'esprit nobiliaire et provincial s'affaiblissait ainsi, en même temps que la commune, le parlement, tout ce qui gênait l'action unique et dominante de l'autorité monarchique. En brisant cette hiérarchie, le roi prépara l'égalité des classes ; la noblesse eut encore extérieurement ses formes, sa supériorité ; les pouvoirs conservent ainsi longtemps en-

core des apparences d'autorité quand leur règne finit ; or, l'égalité des classes, c'est la ruine de l'esprit de liberté. Le pouvoir absolu aime l'égalité, parce qu'il a horreur des résistances ; la liberté au contraire vit de privilèges, de corporations, de ces oppositions qui empêchent l'action une et administrative. L'esprit d'égalité tend à perdre les libertés publiques et individuelles ; voici pourquoi l'instinct de tout pouvoir absolu est de faucher à droite, à gauche, tout ce qui est corporation, aristocratie ; il s'inquiète de tout ce qui se réunit et se condense pour résister ; hélas ! quand il n'y a plus que des citoyens isolés, il faut qu'une personnalité soit bien forte pour tenir tête à un pouvoir énergique qui dispose de toutes les ressources de l'État.

Le règne de Louis XIV se divise en plusieurs grandes époques : celle qui comprend la Fronde n'est pas son œuvre ; elle est en dehors de son action et de sa puissance ; enfant, il est sous la tutelle d'Anne d'Autriche, et sous le ministère de Mazarin. La première période du gouvernement de Louis XIV commence donc en 1661, à ce moment solennel où le roi déclare qu'il veut régner et administrer seul. Son souci est d'organiser son propre ministère, de briser toute ambition un peu haute dans le conseil, toute pensée d'indépendance ; d'où résultèrent la disgrâce et le procès de Fouquet. Avant d'agir sur la monarchie, Louis XIV devait imposer l'obéissance à son propre conseil. Le voici donc maintenant en face de l'Europe qui a surveillé les premiers actes de son gouvernement. Le roi n'hésite pas ; il a besoin de faire respecter son pouvoir trop abaissé sous la Fronde ; il le signifie à l'Europe, en relevant la dignité de ses ambassadeurs ; il l'impose à la Hollande, dans la rapide campagne où les armées françaises voient les tours d'Amsterdam. C'est une guerre pour maintenir la dignité du roi, attaquée par les pamphléaires. Louis XIV, maître des Pays-Bas, réveille les inquiétudes de l'Europe ; les cabinets suivent cette marche triomphale, et se coalisent successivement contre le roi ; Charles II seul a été fidèle, mais l'esprit anglais se manifeste pour la coalition ; bientôt l'Angleterre force son monarque à se joindre aux alliés, et, après des années de guerre, la paix se signe à Nimègue. C'est à partir de

cette paix que commence la véritable réaction de l'Europe contre Louis XIV; elle se formule dans la révolution de 1688, comme elle se personnifie dans le prince d'Orange, digne et haut adversaire du roi. Tout système trouve toujours un homme supérieur qui s'en empare. La réaction de l'Europe contre Louis XIV eut pour symbole Guillaume III; tout roule autour de ces deux têtes de rois. L'administration royale se ressent de cette force qui lui est opposée; elle attaque la réforme parce que cette révolution religieuse la menace. La révocation de l'édit de Nantes se lie tout autant à des idées diplomatiques qu'à des scrupules de conscience. Trop souvent en histoire on cherche de petites causes et l'on ne voit pas les grandes qui s'agitent devant soi. En religion, comme en politique, les idées de tolérance n'arrivent qu'aux époques fatiguées et indifférentes. C'est cette lutte de Guillaume III contre Louis XIV, roi catholique, protecteur de Jacques II, qui forme la seconde période de cet immense règne. La ligue d'Augsbourg est le principe du mouvement militaire contre la France; la coalition est forte sous des chefs habiles: le prince Eugène, Marlborough; elle rencontre devant elle le duc de Luxembourg, les maréchaux de Catinat et de Villars. Louis XIV vieillit, son administration est encore vigoureuse, mais il a perdu Colbert pour les finances et Louvois pour la guerre. La France est épuisée; les populations appellent à grands cris la diminution de l'impôt; la révocation de l'édit de Nantes, l'exécution de cette mesure violente, embrasent les provinces du Midi; les Cévennes sont en armes, et ici commence à l'intérieur cette guerre intestine qui compromet la monarchie de Louis XIV. Lorsqu'une opinion vivace et nombreuse a été proscrite, il est bien difficile qu'elle n'aide pas l'étranger par une tentative de guerre civile: ceci explique cette poétique et sombre révolte des Cévennes, sorte de Vendée huguenote, éclatant lorsqu'une coalition formidable se préparait contre la France.

La troisième période commence au testament de Charles II d'Espagne au profit du duc d'Anjou; la monarchie de Louis XIV entre alors dans une autre série de combinaisons. C'est la plus vaste con-

quête qui vient se rattacher d'elle-même à la monarchie des Bourbons; la France s'assure la frontière des Pyrénées; elle n'a plus à craindre l'Espagne quand elle portera la guerre au nord. Ces belles négociations se développent avec une haute habileté, au milieu de la conflagration générale, jusqu'au traité des Pyrénées qui semble le dernier acte de la vie politique de Louis XIV. Il est triste alors de suivre dans les douleurs, les deuils et les désenchantements du toit domestique, cette tête fière et blanchie du grand roi; elle s'appesantit sous le malheur. Louis XIV reste digne et noble comme sa race; mais on voit qu'il succombe sous l'œuvre qu'il a créée.

Cette œuvre est néanmoins magnifique. Les conquêtes de Louis XIV demeurent à la France. Au nord, la ligne de forteresses qui nous protège est son ouvrage; l'Alsace a été réunie; le duc de Lorraine réduit à la plus complète vassalité; les ducs de Savoie ne pouvaient plus nuire désormais à la monarchie; l'Espagne s'annulait sur la frontière méridionale; les escadres luttèrent dans les grandes mers. D'immenses arsenaux, des ports de guerre, Dunkerque restitué, la Flandre devenue française, des constructions de canaux, la protection des manufactures, le commerce des Deux-Mondes confié à des compagnies et encouragé; les sciences et les arts recevant une constante impulsion; Louis XIV fit tout cela pour la France; et, par une triste fatalité, toutes ces forces se tournèrent avec le temps contre sa dynastie. Le roi transmit la puissance absolue à ses descendants; mais quel poids que la puissance absolue, quand elle tombe dans des mains insouciantes ou débiles! Louis XIV avait brisé la noblesse comme force morale et politique, et la noblesse était l'élément de la dynastie des Bourbons; il avait réduit le clergé, les parlementaires, à n'être plus que des instruments; ils cherchèrent dès lors leur popularité en dehors de la couronne; les lettres, que Louis XIV protégea si puissamment, ameutèrent les peuples contre ses successeurs; l'esprit attaqua la dynastie; le mouvement intellectuel et philosophique déborda sur le xviii<sup>e</sup> siècle; le commerce, l'industrie, ces forces créées par le roi, s'élevèrent, une fois émancipées et grandies, contre la couronne qui les avait protégées. Ce fut une des poignantes ingrati-

tudes de la classe bourgeoise ; Louis XIV avait fait sa richesse ; elle ne s'en servit que pour renverser sa monarchie.

La méthode que j'ai adoptée en histoire s'est développée dans une suite de travaux ; j'y persiste : elle part de cette conviction profonde que jusqu'ici les temps ont été méconnus, parce que personne n'a osé se dépouiller des préjugés et des opinions reçues, pour aller droit à la vérité ; la postérité, toujours molle et paresseuse, ne veut pas se donner le soin de l'étude et du changement, elle prend les habitudes faites. On sera peut-être étonné des idées que je développe sur la déclaration de 1682 et la révocation de l'édit de Nantes ; on a tant vécu avec les libertés de l'Église gallicane ! on a stéréotypé tant de phrases sur le coup d'Etat contre les calvinistes ! Lorsque je publiai mon travail sur la ligne municipale du xvi<sup>e</sup> siècle, on jeta mille cris de réprobation : aujourd'hui, il n'est pas un esprit un peu sérieux qui n'adopte ces vérités constatées par d'irrécusables monuments. Tel est le sort de toute nouveauté ; il y a tant de gens qui ont vécu avec une idée ! Quand il vient un livre, un événement qui la leur détruit, rien d'étonnant que ces pauvres esprits se mettent en colère ; vous leur ôtez leur pain. Ce courage dans la vérité historique m'impose l'obligation de recourir aux sources les plus certaines, les plus variées. Jusqu'ici je n'ai rien négligé.

Voici l'exposition de mes recherches pour arriver à un travail complet sur Louis XIV. Les documents appartiennent à deux ordres de faits distincts. Louis XIV a été constamment en rapport avec l'Europe ; si donc on ne consultait que les auteurs de la France, on ne connaîtrait qu'un seul côté de la question diplomatique. Il m'a fallu dépouiller ou faire dépouiller : 1<sup>o</sup> les archives espagnoles ; 2<sup>o</sup> celles de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Allemagne ; on en verra la résultat dans ces deux volumes ; et ceci non seulement pour les pièces sérieuses et diplomatiques, mais encore pour les gazettes, les nouvelles de journaux, les pamphlets, les chansons, les grotesques caricatures. Rien n'a été oublié ; j'aime à vivre avec un temps tout entier : pourquoi aurais-je omis les cartons de *Romain de Hooge* et ses piquantes caricatures contre Louis XIV et madame de *Maintenon* ? pourquoi aussi n'aurais-je pas reproduit

les belles images et estampes enluminées en France contre Guillaume III d'Angleterre, cette haute figure qui apparaît pour s'opposer à la fortune de Louis XIV ? La vieille époque, toute passionnée pour les classiques grecs et romains, peut bien dire que cela est indigne de la gravité historique : quel témoignage peint mieux un temps ? comment pénétrer dans les entrailles de la société, si ce n'est par toutes ces expressions intimes et populaires ? L'école du XVIII<sup>e</sup> siècle est dédaigneuse et aristocratique, avec des prétentions à la démocratie ; elle écarte tout ce qui vient du peuple, seule source des grandes opinions ; elle craindrait de se compromettre si elle descendait jusqu'à la rue ; le bel-esprit aime les beaux salons, la belle phrase ; il ne veut ni les chants des places publiques, ni les processions des confréries, annales vivantes des multitudes qui se meuvent dans l'histoire. Les documents sur l'administration intérieure de Louis XIV sont immenses. J'ai dû les diviser encore en deux séries spéciales : Paris et la province, c'est-à-dire le gouvernement central et local. C'est du règne de Louis XIV que date l'administration à proprement parler ; son action part de Paris. L'administration est dirigée par les secrétaires d'État, mais c'est dans les registres des intendants que se trouvent les documents les plus curieux sur la marche de l'esprit provincial, et je n'ai pas dissimulé mes préférences pour ces nationalités diverses où l'esprit de liberté se maintient avec le blason des races et des familles.

Louis XIV fit dresser un vaste travail administratif imité à peine dans les temps modernes ; c'est une statistique rédigée provinces par provinces, avec les généralités, bailliages, communes, feux ; cette statistique forme plus de 60 volumes in-folio de la collection Colbert ; elle contient les plus précieux renseignements sur la géologie, l'histoire naturelle, la population et l'administration de tout le royaume, et aucun travail plus complet n'a été publié dans notre époque de civilisation avancée. La législation de Louis XIV est non moins importante ; c'est sur ses ordonnances qu'ont été copiés nos codes civil, et de commerce surtout ; ses instructions sur l'armée, l'administration civile et politique, sont le fondement de toutes les mesures prises aujourd'hui encore par l'autorité publique ; je m'y suis

beaucoup arrêté, mais en dépouillant ce travail aride des formes et des expressions qui pourraient fatiguer les intelligences frivoles ; par l'étude des mœurs ou s'élève jusqu'à la théorie des lois. Quoi de plus attrayant que la lecture des coutumes de provinces, quand on sait les animer par le tableau des habitudes ? Les lois ne font que régler les grands faits de l'existence humaine.

J'entre dans l'ère administrative de la monarchie des Bourbons ; c'est l'époque où cette dynastie abandonne la noblesse et l'esprit provincial, qui sont ses deux forces. Le moyen-âge est complètement effacé ; je quitte avec douleur, je ne le dissimule pas, ces temps de croyances et de légendes religieuses et municipales ; l'histoire perd sa poésie. L'esprit de croyances, c'est tout ; la foi seule produit les grandes choses ; l'enfance des peuples est comme celle des individus, elle est le temps des illusions d'or. Le moyen-âge ne m'a jamais apparu sans exciter ma rayonnante joie ; j'aime ses églises, ses anniversaires de Noël, avec ses chants de pastoureaux, ses deuils de la semaine sainte, ses fêtes de genêts et de Pâques-fleuries, la Pentecôte de l'Esprit, la Fête-Dieu avec ses processions d'encens et de guirlandes ! Que nous reste-t-il aujourd'hui ? quelle croyance demeure debout ? Celle du pouvoir ? chacun la dispute et l'abîme ; la famille ? elle est dispersée et presque indifférente ; nous sommes trop fiers pour avoir foi dans ce qui nous entoure. Nous sommes riches, savants ; les aises ne nous manquent pas, et pourtant il y a partout un vide de bonheur, une indicible inquiétude qui agite les peuples ; la croyance s'est envolée de nos âmes, et avec elle les caressantes illusions. Nous n'avons plus l'espérance qui console, ces légendes dorées, où le pauvre était toujours représenté avec la douce récompense de ses peines et de ses travaux. Tout, dans le système catholique, était constitué pour le peuple : le riche avait ses joies sur la terre ; il savourait les mets du festin, il vidait les larges coupes, et pouvait rester mécréant pour le ciel quand le monde lui offrait toutes les jouissances matérielles ; mais pour le pauvre, la croyance d'un temps meilleur le soutenait ; le ciel était là, rayonnant de lumières, plein de bonheur, d'anges, d'esprits, de vierges au doux maintien, à la cou-

ronne blanche, à la robe bleuâtre et flottante ! Il n'avait pas le désespoir, la vengeance au cœur ; la vie était un temps de passage et d'épreuves ; sa misère devait avoir un terme, car il n'avait pas en face ce néant du tombeau, ce système d'os et de chair, qui condamne le pauvre, après avoir donné ses sueurs et ses larmes à la terre, à lui léguer son corps. Le catholicisme avec son paradis resplendissant était la grande compensation morale offerte au peuple en regard des jouissances matérielles du riche. Aujourd'hui que l'on a détruit cette illusion, la multitude cherche à rétablir l'égalité elle-même par la force brutale, et voilà ce qui produit les révolutions.

# LOUIS XIV.

---

## CHAPITRE PREMIER.

GOUVERNEMENT, LA COUR. — DIPLOMATIE DE LOUIS XIV.

---

Louis XIV prend le pouvoir. — Conseil du roi. — Ministres. — Chancelier. — Letellier. — Conseil des dépêches. — De Lionne. — Surintendance des finances. — Fouquet. — Esprit du gouvernement de Louis XIV. — Réformes. — Disgrâce et procès de Fouquet. — Le roi et sa cour. — Mademoiselle de La Vallière. — Fêtes. — Relations avec l'Europe. — Esprit public. — Littérature. — Administration de la France. — Situation des partis. — Les calvinistes.

1661 — 1666.

La monarchie de Louis XIV sortait victorieuse de la Fronde ; ces temps d'orage populaire, de guerre municipale s'effaçaient peu à peu de la mémoire. Quand un gouvernement régulier s'établit, il n'y a rien qui disparaisse plus facilement que le souvenir des tempêtes publiques. Un règne tout de force et de jeunesse invitait la noblesse aux plaisirs, aux ballets, aux brillants carrousels, et puis aux distractions plus actives de la guerre. Quelques frondeurs encore conservaient dans leur âme un dévouement ancien pour les troubles de la minorité ; ils aimaient à raconter les scènes de l'Hôtel-de-Ville, les beaux jours de madame de Longueville et du cardinal de Retz ; mais la masse, gentilshommes, bourgeois et peuple, suivaient l'impulsion d'un nouveau règne ; car il y a toujours de l'énergie dans un pouvoir qui repose sur une jeune tête. Les cloches de la vieille église de Vincennes annonçaient à peine la mort de Mazarin, et Louis XIV, réunissant en toute hâte le conseil au Louvre, déclarait que désormais il ne vou-

lait plus de premier ministre, et qu'il ferait lui-même ses affaires<sup>1</sup> : « Je veux que tout me soit communiqué, depuis la dépêche diplomatique jusqu'à la dernière passe et requête. » Tel fut le commandement du roi. Il y avait longtemps déjà que cette résolution était prise; Louis XIV, alors à sa grande majorité de vingt-un ans, se sentait la force et la volonté d'agir seul. Cette révolution dans la politique monarchique fut consacrée par des médailles et des allégories; le roi est reproduit déjà sous la forme d'Hercule, qui dompte l'hydre à mille têtes, et vivifie tout, comme le soleil, de sa brillante et majestueuse clarté.

Le conseil se composait de Michel Letellier, chancelier de France, l'homme des traditions du cabinet; depuis Richelieu, le cardinal Mazarin avait en Letellier la plus grande confiance; il l'avait pris pour confident dans ses disgrâces; il s'abandonnait à lui dans toutes les questions de justice et d'administration publique. La fortune politique de Letellier était grandie; ce n'était pas un esprit étendu, mais un caractère tenace, ferme, ce qui équivalait souvent à la supériorité dans les affaires. Michel Letellier plaisait au roi par l'extrême admiration qu'il avait de la majesté royale; il avait étudié cette puissance de commandement qui déjà se montrait dans Louis XIV. Autant la dignité de la couronne avait été abaissée durant la Fronde, autant le roi semblait prendre à tâche de la relever. De l'abaissement où l'avait jetée la Réforme, la Ligue et la Fronde, Louis XIV voulait rehausser sa couronne jusqu'à la puissance des empereurs de Rome et de Constantinople; il tentait d'absorber l'esprit féodal des gentilshommes, si actif, si remuant, l'indépendance des villes et des provinces, dans l'unité administrative et dans la force du pouvoir. Le chancelier Letellier avait élevé sous son aile l'aîné de ses fils, qui portait le titre du marquisat de Louvois. Enfant, le marquis de Louvois avait été nourri dans les idées de la

<sup>1</sup> La minorité de Louis XIV fait partie de mon volume sur *Mazarin et la Fronde*.

prérogative royale ; le chancelier Letellier appartenait à cette école parlementaire, qui avait déserté les troubles de la Fronde pour se jeter aux pieds de la couronne lorsque Mazarin secoua le gouvernement populaire. Puis Louvois, tout jeune homme, était venu en cour, et le chancelier Letellier l'avait présenté à Louis XIV en lui disant : « Sire, prenez mon fils, faites-en l'élève et le reflet de votre sagesse, qu'il marche en vous et avec vous ; » et le roi, flatté de créer un ministre de sa propre main, destinait Louvois à l'ordinaire et à l'extraordinaire des guerres, poste qu'il occupa plus tard avec toute la ténacité héréditaire dans sa famille. M. de Lionne tenait le département des dépêches ou des affaires étrangères, la partie essentielle du conseil. Au temps de Mazarin, M. de Lionne, agent habile et actif, rompu à toutes les négociations, avait été employé à Londres, à Madrid, à Vienne, dans les importantes transactions de ces époques de vastes développements diplomatiques. M. de Lionne restait à ce département, mais Louis XIV s'en réservait la direction suprême. Toutes les dépêches intimes émanaient de sa volonté ; quelques-unes même étaient écrites sous sa propre dictée. Le ministre, secrétaire du roi, obéissait aux ordres de son maître.

Les finances étaient encore aux mains du surintendant Fouquet, ministre à ressources, qui avait parfaitement répondu aux besoins toujours renouvelés du trésor pendant les guerres. Fouquet, l'élève de Mazarin, en avait imité les magnificences dans ses palais ; il s'était fait le protecteur des arts, de la poésie, de tout ce qui vivait de l'esprit et de l'intelligence ; son impulsion généreuse, sa protection dorée, plus fécondes que celles de Colbert, créèrent le système dont son successeur reçut tout l'éclat. Si l'on visitait sa magnifique retraite de Vaux, on trouvait ses jardins dessinés par Le Nôtre, ses galeries peintes par Le Brun, les statues de Puget, de bouillonnantes cascades, des grottes de porphyre, où les nymphes, les dryades se montraient en leurs plus brillants atours. Dans les bosquets touffus de Vaux, Boileau essayant

ses satires et ses épîtres au roi, La Fontaine venait écrire ses fables et ses contes ; et les poètes, enthousiastes des merveilles de Fouquet, ne s'étonnaient plus « qu'un surintendant ne trouvât jamais de cruelles, » allusion à la gracieuse mademoiselle Bèjard, paraissant demi-nue dans une conque de corail, au milieu des cygnes, des satyres luxurieux qui poursuivaient les nymphes timides à travers les roseaux <sup>1</sup>. Pélisson était l'écrivain politique de Fouquet ; c'était lui qui défendant et développant ses projets, dirigeait les prologues des fêtes, les mémoires pour les parlements, afin de préparer l'enregistrement d'un édit, d'une taxe nouvelle ou d'un emprunt sur les rentes de l'Hôtel-de-Ville. Il y avait dans les bureaux du surintendant un jeune homme fort actif, très laborieux, fils de la classe bourgeoise et commerçante ; il se nommait Jean-Baptiste Colbert. Fouquet l'avait distingué, alors que ce sieur Colbert n'était que premier commis des aides ; il l'avait poussé dans ses bureaux, et Louis XIV, qui aimait les jeunes hommes laborieux et zélés, l'avait pris sous sa spéciale protection. Colbert, déjà intendant-général du commerce, fonction qui dépendait de la surintendance des finances, se montrait dur pour le peuple, comme tous les anciens commis des gabelles ; avec le goût de l'impôt, ne reculant jamais devant une taxe, il avait tout ce qu'il fallait pour faire un bon instrument dans les mains d'un prince habile à manier les hommes. Aussi, dans la pensée de Louis XIV, Colbert était-il destiné à remplacer le surintendant Fouquet, contre lequel des murmures s'élevaient déjà. Colbert, par ses relations de famille et de classe marchande, fort entendu dans les arts et aux manufactures, savait tourner et fouler une pièce de drap ; il connaissait le secret des points d'Angleterre, des tapis de Turquie, des haute et basse lisses, des tanneries cuivrées et dorées selon la méthode levantine.

C'est à l'aide de ces instruments que Louis XIV commençait son règne. Dès qu'il eut pris la direction du conseil, le

<sup>1</sup> La Fontaine, *le Songe de Vaux*.

roi sentit le besoin de marquer les premiers temps de son administration par des actes populaires ; il voulait faire voir ainsi que les sujets avaient tout à gagner dans le gouvernement personnel du prince. La réforme des abus dans la vieille monarchie était l'espérance de la bourgeoisie et des halles, le but avoué de chaque avènement. Un roi, pour se rendre populaire, devait diminuer l'impôt, poursuivre les maltôtiers, et livrer quelquefois même à la justice le surintendant des finances ; par là on semblait venger les pauvres payeurs d'impôts, soulager les villes et les campagnes chargées de tailles et gabelles. La disgrâce de Fouquet est une résolution arrêtée dans l'esprit du roi dès qu'il prend la conduite des affaires ; il croit cette disgrâce une chose nécessaire à la force de son pouvoir, et il n'attend plus que l'instant propice pour l'exécuter. Comme il veut préparer cette disgrâce et lui donner un grand retentissement, Louis XIV établit une chambre spéciale contre les maltôtiers, pilleurs du peuple ; on fit la chasse aux traitants. Une gravure contemporaine reproduit les supplices de tous les gabelous de fermes et d'impôts ; les uns sont pendus, d'autres battus de verges, marqués d'un fer rouge, et tous sont hués par les marchands, bouchers, fariniers des halles, et contraints de rendre gorge, aux applaudissements de chacun<sup>1</sup>. Le surintendant Fouquet, soit qu'il eût l'instinct de ce qui se tramait contre lui, soit qu'il eût le désir de se créer un appui pour ensuite disputer les finances à Colbert, se mit en communication avec le vieux parti de la Fronde ; ses rapports avec les gens de lettres lui en facilitaient les moyens. Il y avait quelques boudeurs parmi les gentilshommes de province, dans la société du Marais, et les faiseurs de pamphlets politiques, dont l'esprit demeurait sans occupation depuis que les troubles étaient pacifiés. La fortune de Fouquet s'élevait à plus de 40 millions ; avec cet argent on pouvait se faire bien des créatures, acheter bien des appuis. Le projet de Fou-

<sup>1</sup> Cette gravure contre les traitants est à la Biblioth. du roi, cabinet des estampes, premier carton de Louis XIV.

quel paraît être de semer une sorte de fermentation dans les provinces contre le gouvernement du roi ; son entreprise tend à restaurer la puissance ministérielle, vivement attaquée par l'autorité royale, qui veut régner seule : le surintendant vise au rôle de Richelieu et de Mazarin, au gouvernement réel ; pour arriver à ce résultat, il cherchait à se poser surtout en Bretagne, pays d'État difficile à conduire, car sa population était toujours agitée. Fouquet acheta Belle-Isle à la famille de Retz. Pendant que ces projets se tramaient, Fouquet montrait sa soumission, son obéissance au roi, et son enthousiasme pour la majesté de la couronne ; il régala le prince dans sa retraite de Vaux, et par de magnifiques efforts il tint à prouver combien il mettait de prix à plaire à son maître : il savait que Louis XIV aimait les fêtes ; le monarque se plaisait dans ces fêtes que le dévouement et l'enthousiasme semaient sous ses pas. Tout concourut à la fête de Vaux ; on y vit des palais d'or, des olympes de feu, des ballets, des représentations théâtrales, des artifices qui se déployaient comme le Vésuve, des millions de fusées qui éclataient en soleils sur la tête du jeune prince<sup>1</sup>. Fouquet dépensa plus d'un million dans ces somptuosités ; il désirait séduire le roi, il ne fit que décider une disgrâce plus prochaine. Louis XIV dut juger, par les magnificences royales du surintendant, quels projets ces immenses richesses pouvaient préparer : combien ne serait-il pas populaire de punir un tel faste ? et en quittant les fêtes de Vaux l'arrestation de Fouquet fut décidée. D'autres motifs furent donnés à ce coup de force monarchique. On prétendit que Fouquet avait élevé ses prétentions jusqu'à mademoiselle de la Vallière ; il est d'habitude dans les cours frivoles d'indiquer de petites causes aux grandes disgrâces de la fortune. Fouquet subit la destinée de tout ministre qui cherche à se faire une position indépendante et haute à côté

<sup>1</sup> De ce bruit Neptune étonné                    Si le mena que de la France  
 Eût craint de se voir détrôné,                N'eût rassuré par sa présence.

Lettre de La Fontaine, 22 août 1661.

de l'autorité royale jeune et forte ; il eut l'orgueil de sa puissance, et fut brisé.

La famille du surintendant était nombreuse et en crédit ; son gendre, le comte de Béthune, fils du comte de Charrost, était capitaine des gardes ; les frères de Fouquet étaient, l'un archevêque de Narbonne, l'autre évêque d'Agde. L'ordre de disgrâce les comprit tous : on les frappa d'exil, on les mit en captivité, et Fouquet fut conduit à Angers sous bonne garde, puis à Vincennes, et transféré à la Bastille. On nomma des commissaires pour le juger, car le parti du parlement était presque tout entier prononcé pour le surintendant, son procureur général ; la vieille Fronde l'entourait alors : voilà ce qui explique comment les débris de cette ligue de provinces prirent si chaudement la défense de Fouquet. Tout le Marais gémit de la captivité du surintendant ; madame de Sévigné, qui conservait les allures frondeuses, se fait l'expression de ces plaintes<sup>1</sup>. Les écrivains firent leur propre cause de celle de Fouquet, et plus ils prenaient sa défense, plus le roi se montra inflexible, car il avait en haine tout ce qui se rattachait aux temps de troubles. Le surintendant fut accusé, devant les commissaires, d'avoir écrit un commencement de projet sur ce qu'auraient à faire ses parents et amis, au cas où on voulût le perdre et l'opprimer ; d'avoir acheté Belle-Isle à la famille de Retz, et mis du canon dedans ; enfin d'avoir pris des engagements de toute main par lesquels diverses personnes s'obligeaient à soutenir le surintendant contre tous et envers tous<sup>2</sup>. La défense de Fouquet fut une affaire de parti ; ses lettres, ses Mémoires, furent travaillés comme s'il s'agissait d'une opinion menacée dans son chef et dans sa grande existence ; madame de Sévigné suit jour par jour toutes les phases de cette procédure contre le *pauvre ami*<sup>3</sup> ; elle analyse les convictions des juges, les avis de chacun. Comme

<sup>1</sup> Voyez ses lettres, n° 1 à 8.

<sup>2</sup> Procès de Fouquet, Mss. Bibliothèque du roi.

<sup>3</sup> Expression que madame de Sévigné emploie, lettres v à viii.

toute la vieille Fronde, elle n'a d'éloges que pour le surintendant; il y avait un projet écrit de la main de Fouquet, dans lequel il prenait ses précautions de résistance; il y nommait ses amis et ses ennemis, « et au cas, dit-il, où je gémirois sous l'oppression, on pourroit se retirer à Belle-Isle, mettre des matelots et soldats étrangers dans les vaisseaux qui sont à moi, et l'on peut compter sur la bonne volonté de MM. de La Rochefoucauld, de Marsillac, de Créqui et de Fabert<sup>1</sup>.

Ce projet si significatif, Fouquet le repoussait comme une simple rêverie jetée sur le papier: « Avoit-il jamais été mis à exécution? Depuis quand une pensée, une confidence de l'âme pouvoient-elles créer un crime tant qu'il n'y avoit pas commencement d'exécution? De quoi d'ailleurs s'agissoit-il dans cet écrit? du cas où Mazarin, avant sa mort, eût voulu prendre une mesure arbitraire contre moi; il n'y avoit aucun dessein contre la Majesté Royale; loin de là, il ne s'agissoit que de la seconder. » Enfin Fouquet concluait en déclinant la juridiction spéciale des commissaires; comme surintendant, premier ministre chargé de la garde du trésor, il ne pouvait être jugé que par le parlement. D'ailleurs sa qualité de procureur-général ne permettait pas d'autre juridiction que celle de ses pairs: « Enfin, disait Fouquet, ce que je ne puis dissimuler, c'est l'horreur des outrages que mes ennemis ont vomis contre mon honneur au moment que j'ai été arrêté, ayant méchamment, et par un complot qui ne peut avoir été concerté qu'avec les démons les plus enragés, supposé des lettres scandaleuses que les plus perdues de toutes les femmes publiques ne voudroient pas avoir écrites ni pensées, et d'avoir eu l'effronterie de les publier sous des noms de personnes de qualité, qu'on a voulu diffamer par-là, et me rendre odieux au roi et au public, encore que le tout fût calomnieusement forgé dans la boutique de ces abominables forgerons<sup>2</sup>. » Les instructions, procédures et défenses de

<sup>1</sup> Défense de Fouquet sous le nom de Latteignant. Paris, ann. 1661.

<sup>2</sup> « Inventaire des pièces baillées à la chambre de justice par N. Fou-

Fouquet durèrent plus de trois ans, ce fut une affaire plutôt politique que judiciaire; on négocia auprès du roi, comme s'il s'agissait d'une question de parti et d'opinion; on sauva la vie à Fouquet, mais on ne put rien gagner quant à la détention perpétuelle; elle fut impitoyablement prononcée. En vain des sollicitations arrivèrent de toutes parts! Jamais disgrâce ne souleva de plus chauds dévouements: La Fontaine, tout bonhomme, tout paresseux qu'il était, retrouva son activité pour gémir sur la captivité du surintendant, et solliciter quelque soulagement à sa peine. La Fontaine avait passé sa jeunesse dans la maison de Fouquet, il en avait reçu des bienfaits, des pensions, il ne l'oublia point; et dans sa belle ode aux nymphes de Vaux, il cherche à toucher la pitié de Louis XIV pour celui que la foudre des dieux a frappé. Pellisson se montra aussi fidèle pour le surintendant, et recut un ordre d'exil. Louis XIV demeura dans son inflexibilité, car il s'agissait de la Fronde, de cet esprit remuant qu'il ne pardonna jamais. La mesure que le roi résolut contre le surintendant était fondée sur plusieurs motifs: d'abord il rendait son avènement populaire, en brisant le chef des taxes et impôts, en punissant celui que le peuple accusait de ses misères. Ensuite il donnait une leçon aux ministres les plus puissants, les plus riches, car désormais il suffisait d'un acte de sa volonté pour anéantir leur crédit; personne ne pouvait plus prétendre au rôle de Richelieu ou de Mazarin. Enfin la Majesté Royale éclatait contre ceux qui pouvaient faire des projets en dehors des volontés de la couronne. Fouquet demeura captif à la Bastille, dans une prison douce et modérée; on fit sur lui mille contes vulgaires; on voulut voir en lui le Masque de fer, sorte de tradition qui s'est perpétuée d'âge en âge. Le Masque de fer fut peut-être une de ces créations fantastiques

quet, tom. VIII, pag. 94, ann. 1661. » Dans l'original, à côté de cet article, est une apostille ainsi conçue: « En écrivant ceci, j'en ai juré sur les saints Évangiles de Dieu, en présence de mon conseil et de M. d'Artagnan. *Signé* FOUQUET. »

que le xviii<sup>e</sup> siècle jeta à la face de la royauté, alors qu'on voulut supposer que des peines horribles, que des tourments indicibles étaient imposés aux captifs. L'inconvénient des prisons d'État est de multiplier ces traditions de revenants à la figure hâve, aux chaînes lourdes et retentissantes; on croit tout quand on ne peut pas tout examiner. Le pouvoir paraît toujours cruel envers ceux qu'il dérobe aux yeux du monde, et c'est en quoi la justice et les formes sont encore pour les gouvernements une cause de force et de facilité. Les détentions perpétuelles s'étaient alors substituées, pour les puissants et les hauts gentilshommes, à la peine de mort; quelquefois, pour cacher le visage du captif, on lui imposait un masque de velours. Le masque était la mode de la fin du règne de Louis XIII; il entra dans le costume des gentilshommes, des femmes surtout; on dansait, on se battait le visage couvert. Plus d'un prisonnier d'État porta le masque en velours dans les longues captivités de la Bastille, de Pignerol ou de l'île Sainte-Marguerite. L'histoire se borne là quand elle ne veut pas entrer dans le domaine du roman philosophique.

A vingt-trois ans, Louis XIV formait un gentilhomme accompli; il était d'une taille peu élevée, mais bien prise; il la relevait par de hauts talons rouges, signe alors de la race noble; la mode de la grande perruque n'était point venue encore, et le roi brillait par sa chevelure châtain-brune et épaisse qu'il portait longue et flottante comme les rois de race franque, ses ancêtres. Son nez était grand et bien fait; sa bouche agréable; ses yeux bleus plus majestueux que vifs; il montait à cheval avec grâce, il aimait les fatigues de la chasse et les travaux de la guerre; sa voix avait quelque chose d'accentué et de lent qui imprimait un indicible respect autour de lui. Il avait l'esprit vif, mais il s'était tellement habitué à la gravité, à la lenteur, qu'il mettait du flegme et de la réflexion dans toutes ses réponses; il se contenait parfaitement, il disait rarement des choses dures, mais

il prenait des résolutions soudaines, élevait haut ou frappait de disgrâce les gentilshommes qui l'entouraient, et une fois ses résolutions prises, il en revenait difficilement. Il avait de la sagacité dans l'esprit, mais une si puissante opinion de lui-même, qu'il se laissait peu diriger par les conseils ; on aurait dit que le roi avait fatigue de toute domination ministérielle ; il avait souvenir de Louis XIII sous Richelieu, de son enfance à lui-même sous Mazarin ; il voulait constater aux yeux des peuples qu'il était roi.

Le jeune frère de Louis XIV, Philippe de France, duc d'Orléans, avait deux ans de moins que le roi ; prince de mœurs douces, d'un courage de champ de bataille, et d'habitudes efféminées à la cour, vrai type de cette noblesse qui se berçait dans les plaisirs et courait aux combats avec une valeur de chevalerie. Il y avait jalousie entre les deux frères ; les bruits qui circulèrent depuis sous la régence n'avaient point cours encore ; on ne parlait ni du mystère de la naissance de Louis XIV, ni de ces accusations d'adultère, de ces suppositions de l'aïnesse au profit du puîné contre un enfant jumeau qu'on voulut retrouver encore dans le Masque de fer, mystère d'État, légende politique, car il en faut au peuple. Mais la jalousie de Philippe d'Orléans était fondée sur cette volonté de Louis XIV de tenir tout ce qui était sa famille même dans des rapports de profond respect envers la royauté ; il voulait qu'une certaine distance retînt dans la soumission ses plus proches parents : n'était-ce pas dans la famille des rois qu'on avait choisi ces chefs d'opinions, lesquels, à l'époque de la Ligue et de la Fronde, avaient pris en main la cause des gentilshommes mécontents ou des halles séditieuses ? Philippe d'Orléans avait épousé Henriette d'Angleterre, fille de Charles I<sup>er</sup> décapité à White-hall, sœur de Charles II, d'abord fugitif enfant, puis restauré sur son trône, roi léger et oublieux de ses malheurs dans les bras de sa maîtresse la duchesse de Portsmouth. Henriette d'Angleterre avait été élevée à la cour de France, et le roi la traitait avec une tendresse galante qui tenait à la beauté

de sa personne, à la grâce et à la facilité de son esprit. Anne d'Autriche, la mère de Louis XIV, naguère si puissante dans sa tutelle, avait vu son autorité décroître, même à la fin du ministère de Mazarin. Quand le roi se fut réservé la direction des affaires, Anne d'Autriche se relégua dans le Val-de-Grâce, qu'elle embellissait de roses et de tulipes hollandaises dans de magnifiques corbeilles, sa seule distraction. Louis XIV l'entourait de respect; c'était tout ce qu'il lui rendait, car pour le pouvoir elle n'y entraît plus en partage; on avait réveillé les vieilles idées de Rome sur les mères des empereurs; on leur élevait des temples, mais la couronne des Césars ne touchait point leur front; et quand les poètes célébraient Anne d'Autriche, c'était comme la mère du nouvel Auguste, heureuse d'avoir donné le jour au prince. Une commune origine l'avait rapprochée de la jeune infante Marie-Thérèse, sa nièce et sa fille d'alliance tout à la fois; elles se rappelaient ensemble dans la langue du Cid, alors si à la mode, le beau soleil d'Espagne, les vastes couloirs de l'Escurial, les jardins du Tage et le couvent de Saint-Ildefonse. La pauvre petite infante avait bien besoin de consolations; le roi la traitait avec égard comme la reine de France, mais il n'avait point d'amour pour elle; jeune et brillant, Louis XIV passait ses instants de plaisir parmi les filles de la cour, et quoique son choix ne fût point fixé encore sur une maîtresse en titre, il effeuillait ces roses, comme dit Bussy-Rabutin. Toutefois la naissance d'un dauphin était venue rattacher Louis XIV à Marie-Thérèse<sup>1</sup>; c'était une belle solennité que la naissance d'un dauphin, enfant de France, bercé sur le seuil de l'Hôtel-de-Ville de Paris. La reine-mère et Marie-Thérèse voyaient une cour nombreuse les entourer encore; les princes du sang, tels que Condé, Conti, qui avaient joué un si grand rôle durant la Fronde, tout-à-fait rapprochés de Louis XIV, ne songeaient plus qu'aux bruyantes distractions, au noble plaisir de servir le roi dans ses armées.

<sup>1</sup> Le dauphin naquit à Fontainebleau, le 1<sup>er</sup> novembre 1662.

Cependant il ne fut bruit à cette époque que d'une galanterie sérieuse du roi, qui, pour la première fois depuis son mariage, affichait une maîtresse. Parmi les filles qui avaient l'honneur de servir Madame, il en était une d'une taille médiocre, mais délicatement prise, un peu boîteuse, avec des cheveux d'un blond un peu hasardé, la figure marquée de petite-vérole, les yeux bruns et vifs, la bouche grande et vermeille; ses dents étaient blanches, mais larges; elle n'avait ni gorge ni épaules, son bras était petit et plat; au reste bonne fille, on la disait généreuse et sincère; son nom était Louise-Françoise de La Baume Leblanc, demoiselle de La Vallière<sup>1</sup>; elle avait alors dix-huit ans, et la fraîcheur du jeune âge jetait quelque éclat sur toute sa personne. Le roi, qui venait visiter souvent Madame, avait fait jusqu'alors peu d'attention à la petite de La Vallière, mais celle-ci au contraire avait remarqué le roi; elle avait dit à plusieurs de ses amies qu'elle aurait souhaité qu'il ne fût point un grand monarque. Ce bruit s'était partout répandu, et un jour que le roi était chez Madame, le duc de Roquelaure, l'homme spirituel de la cour, dit en plaisantant : « Sire, La Vallière vous aime passionnément, et ma foi ce n'est pas un vilain choix qu'elle a fait. — Quelle est donc cette fille, Roquelaure? lui dit le roi. — La voilà, Sire », et la prenant par la main, le duc de Roquelaure la fit approcher : « Venez donc, petite fille, qui n'en voulez qu'à de grands monarques, voici votre glorieux amant. » Le roi fut flatté de cette conquête personnelle, il reçut mademoiselle de La Vallière avec un ton de politesse affectueuse. Depuis ce temps-là, Louis XIV allait plus souvent chez Madame; quelques-uns interprétaient ses assiduités par une passion qu'il avait eue pour sa belle-sœur; mais un jour on vit le roi causer pendant plus de deux heures, derrière une porte damassée, avec mademoiselle de La Vallière, et dès ce moment on s'aperçut bien

<sup>1</sup> Bussy-Rabutin, qui n'aimait pas la duchesse de la Vallière, la fait descendre d'une famille bourgeoise de Tours. Voyez l'*Histoire amoureuse des Gaules*, pag. 236.



que le prince l'avait distinguée, et qu'il en ferait sa maîtresse en titre. Madame en fut très dépitée ; elle disait « qu'elle ne concevoit pas que le roi pût choisir en lieu si bas, et qu'il se ravalât dans de telles amours » ; mais plus l'opposition était vive, plus le monarque redoublait d'attentions, et un jour mademoiselle de La Vallière parut avec un collier de perles et des boucles d'oreilles en diamant qu'elle avait reçus de la main même du roi. Quand la passion fut ainsi déclarée, mademoiselle de La Vallière eut bientôt son parti en cour ; elle devint le point de mire de deux intrigues : l'une qui se rattachait à elle, l'autre qui s'opposait à sa faveur. La jeune fille paraissant comprendre le rôle qu'elle allait jouer, cachait de l'ambition sous sa simplicité, un peu de ruse dans sa douceur ; et l'on vit bientôt tout ce qu'elle pouvait quand elle déjoua les démarches du marquis de Vardes, qui avait dénoncé à la reine les petites infidélités de son époux. Louis XIV frappa de l'exil grands et petits ; il déclara à la reine « qu'il ne vouloit pas être gêné, qu'il ne faisoit qu'un lit avec elle : on ne pouvoit pas exiger davantage. » Mademoiselle de La Vallière demeura donc en pleine possession de toute la faveur du roi, mais elle trouvoit des moqueries et des sarcasmes tout autour d'elle, dans les antichambres de Madame, si bien que, pour échapper à ces railleries, mademoiselle de La Vallière, moins par dévotion ascétique que par le sentiment de sa fierté blessée, se retira en toute hâte au monastère de Chaillot. Là elle pouvoit essayer sa puissance sur le cœur du roi : si ce prince l'abandonnait, eh bien ! alors elle échappait à une position de cour qui n'étoit pas tenable ; si au contraire l'amour du roi étoit aussi vif que profond, il éclateroit par des démonstrations passionnées. Tels étoient les petits calculs que faisoient les amis de mademoiselle de La Vallière, en conseillant à la jeune fille la retraite au couvent de Chaillot. Les monastères étoient alors un lieu d'asile et de repos ; on n'avoit pas besoin d'y prendre le voile pour y trouver protection dans les dépités et les douleurs de la vie. Le roi apprit dans une audience qu'il

donnait à l'envoyé du doge de Gènes, la fuite de sa maîtresse ; ses traits se décomposèrent ; impatient d'attendre ses carrosses, il monte à cheval, et se rend tout seul au couvent de Chaillot ; il demande mademoiselle de La Vallière et l'enlève d'autorité. La jeune fille n'embrassa pas la croix pour trouver une protection contre ses faiblesses ; son amour était trop vif pour qu'elle résistât ; elle suivit donc le roi, qui la conduisit lui-même chez Madame : « Vous prendrez soin de cette personne, lui dit le roi, elle m'est plus chère que ma vie. — Vous me donnez-là un bel emploi, Sire, reprit Madame : je ferai ce que Votre Majesté m'ordonne, je regarderai La Vallière comme une fille qui vous appartient. » Madame insista avec ironie sur ce mot de *fille*, pour faire comprendre quel emploi mademoiselle de La Vallière était destinée à occuper auprès du roi. Depuis ce moment la passion de Louis XIV devint impétueuse : la reine-mère voulut lui faire des remontrances ; il lui répondit sèchement et en présence de toute la cour, « qu'on avoit bonne grâce de prêcher la vertu quand on étoit sur le retour. » La pauvre petite infante se contenta de lui dire avec beaucoup de douceur : « En vérité, Sire, vous n'êtes guère maître de vos passions. — Si je ne le suis pas de mes passions, je le serai de ceux qui me feront pièce. » Mademoiselle de La Vallière fut créée duchesse. Bientôt la pâleur, la fatigue de ses traits annoncèrent à la cour qu'elle était grosse. Louis XIV en fut transporté de joie, il veillait sur sa maîtresse comme sur l'objet de sa plus intime affection ; quand elle fut en mal d'enfant, le roi la soutint de ses propres mains dans ses douleurs ; ses habits étaient en désordre. La duchesse de La Vallière, en se pendant à son cou, lui déchira un collet de point d'Angleterre de dix mille écus. Quand elle tomba en pâmoison et syncope, « elle est morte ! » s'écria madame de Choisi. Et le roi, fondant en larmes, s'écriait : « Rendez-la-moi, et prenez tout ce que j'ai. » La duchesse de La Vallière accoucha d'une fille qui fut nommée mademoiselle de Blois.

Les amours de Louis XIV avaient un grand retentissement

à la cour, qui déployait un éclat merveilleux. Les rois de France, depuis Henri IV et sous l'influence des Médicis, avaient pris le goût des bâtiments somptueux, des palais magnifiques. Chaque prince avait voulu marquer son règne par quelques-unes de ces nobles demeures, lesquelles, placées au milieu des bois épais, offraient le plaisir de la solitude et de la chasse. L'enfance de Louis XIV s'était passée à Saint-Germain, lieu fortifié plutôt encore que maison de plaisance. Saint-Germain était le véritable château féodal du moyen-âge, avec ses larges tourelles, ses meurtrières, ses escaliers en colimaçon, sa cour de Diane de Poitiers, sa forêt des vieux temps. Monument de l'esprit d'une autre époque, et sans aucune unité, il ne s'y révélait pas l'ouvrage d'un seul roi, mais de la marche des arts et des siècles. Louis XIV voulut avoir son palais à lui, en harmonie avec l'idée une et majestueuse qu'il s'était faite de la royauté. Il choisit Versailles, jusqu'alors simple rendez-vous de chasse, maison des bois jetée sur un terrain sec et aride. Son projet fut de créer de rien quelque chose, et d'imiter ainsi l'œuvre de Dieu; on dut y creuser des canaux, y façonner des cascades, des allées couvertes, des labyrinthes mystérieux. Il y eut des escaliers de marbre; des aqueducs élevèrent les eaux au-dessus des montagnes, les portèrent à travers les vallées dans de vastes réservoirs; des arbres d'une colossale grandeur furent transportés dans des masses de terre pour en conserver les racines; des statues de marbre et de bronze, des conques de porphyre, des berceaux d'orangers et de citronniers croisaient leur feuillage, et mollement se balançaient sur ce peuple de courtisans qui parcourait les sombres allées. Versailles fut une merveille, mais une merveille toute décolorée, car le manque de nature s'y révèle partout; cette monotonie dessinée, ces eaux vertes et saumâtres, ces gazons entretenus à tant de frais, ces statues couvertes de mousse, ces magnifiques escaliers incrustés, tout cela a je ne sais quoi de compassé qui indique une vie factice créée par l'homme. Qui n'éprouve un sentiment de tristesse en des-

endant ce vaste péristyle de Versailles? Le cœur se flétrit à l'aspect de cette solitude; l'imagination seule la peuple. Il y a au fond de ce tableau une lutte si constante entre la nature et l'art, qu'on dirait un corps qu'on veut vainement rappeler à la vie. Versailles est comme une belle figure de cire, bien pleine de vermillon, avec les yeux brillants de verre, la bouche toujours au sourire; ses grands arbres, ses parcs, ressemblent à ces chevelures ondoyantes et d'emprunt qui se déploient en boucles noires sur la peau desséchée d'un front vieilli et chauve.

Il y eut cette année une création des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, la seule des chevaleries prisées en cour, car elle constituait la haute noblesse. Les chevaliers de l'Ordre reconnaissaient pour grand-maitre et souverain le roi; désignés comme novices dans les six mois qui précédaient leur réception, ils entraient en chapelle le jour de la Pentecôte; ils se rendaient tous en procession dans leur magnifique costume en toiles d'argent, en bas de soie gris de perle, en souliers blancs et la mule de velours noir; la toque également de velours noir, relevée d'une agrafe de diamant avec une aigrette; leur riche cape de soie était brodée de perles et de pierreries; et au-dessus se voyait en argent le Saint-Esprit qui rappelait les jours de fatale mémoire du règne de Henri III. Pour être chevalier de l'Ordre, il fallait faire preuve de noblesse en plusieurs quartiers, et le maréchal Fabert eut la modestie de refuser d'y entrer, car sorti des rangs de l'armée, il n'avait d'autre illustration que son épée; le roi voulait le dispenser des preuves, mais Fabert persista, et ne voulut point violer les statuts de l'Ordre<sup>1</sup>. Il y eut aussi une promotion de dues et pairs, dignité alors ambitionnée, parce qu'elle donnait droit à tous les honneurs de la cour; les dues étaient en France ce que les grands étaient en Espagne; les dignitaires s'asseyaient en présence du roi, comme la grandesse restait son chef cou-

<sup>1</sup> La lettre de Fabert se trouve textuellement copiée dans le recueil de gravures manuscrites. Biblioth. du roi, ad ann. 1662.

vert devant la royauté, en souvenir des vassaux puissants. La promotion s'éleva au nombre de quatorze; c'était considérable sans doute, mais il s'agissait aussi de briser la majorité du parlement : les ducs y avaient siège au même degré que les présidents à mortier; ils délibéraient avec les magistrats, ils prenaient part à toutes les séances, et dans les lits de justice leur voix était comptée. La noblesse envahissait les bancs de la magistrature.

Dans une cour toute jeune, rien de plus simple que cet amour de fêtes et de dissipation, cette ardeur de ballets et de danses. Le sieur de Benserade nous a laissé tout au long la description d'un grand ballet, *les Amours déguisés*, qui fut dansé cette année. Vous dirai-je que l'ouverture du théâtre fut une agréable dispute entre Pallas et Vénus; la première accompagnée des Vertus et des Grâces, l'autre des Amours et des Plaisirs? Mercure, pour les accorder, prend le roi comme arbitre. Que dire ensuite de cette jolie troupe d'Amours qui veulent mettre Proserpine en la puissance de Pluton? Proserpine c'était la reine. Et ensuite s'offrait le palais d'Armide, et Renaud énamouré à ses pieds, et Renaud c'était encore le roi. Parlerai-je des sauvages de la Colchide, des Amours déguisés en dieux marins et en tritons, de ces belles nymphes si gracieuses qu'autour d'elles on ne voyait que de l'onde, autour d'elles tout était en feu<sup>1</sup>? Enfin l'embrasement de Troie, des guerriers un flambeau à la main; puis quatre soldats et quatre goujats qui se disputaient le butin après l'incendie du château de Priam. Le divin talent de Molière nous a conservé aussi la description de la fête « des plaisirs de l'île enchantée », qui se donna à Versailles. C'est là que fut représentée pour la première fois *la Princesse d'Elide*, comédie mêlée de danses et de musique. Toute la fête roula sur le palais d'Alcine, si gracieuse création du Boiardo; Alcine, dont le petit pied sou-

1 Il faudrait qu'autour d'elles on ne vit que de l'onde,  
Autour d'elles tout est en feu.

tenait un voluptueux édifice d'ivoire et de carmin, tel qu'il nous est décrit dans l'*Orlando innamorato*. Le roi représentait le brillant Roger; le harnais de son beau coursier était couleur de feu, le hennissement du palefroi faisait retentir le palais de la fée. Le duc de Guise représentait Otger le Danois; le comte d'Armagnac Aquilan le Noir; le duc d'Orléans faisait Roland. Des chars couverts d'or, des monstres célestes, le serpent Python, le Temps avec sa faux et sa vieillesse décrépite, les douze heures avec les signes du zodiaque; des pages, des chevaliers avec des vestes couleur de feu, enrichies d'argent. Et au milieu de ces pompes, mademoiselle de Brie, de la troupe de Molière, vint adresser des vers à la reine, tandis que les douze signes du zodiaque et les quatre saisons dansaient un ballet : le Printemps, vêtu en vert et de broderies d'argent, montait un cheval d'Espagne; l'Été paraissait sur un éléphant, l'Automne sur un chameau et l'Hiver sur un ours. Ensuite se déploya une magnifique table, qu'entourait le quadrille de l'Abondance, de la Joie, de la Propreté et de la Bonne Chère. Des masques, brillamment vêtus, soutenaient deux cents flambeaux de cire blanche qui portaient chacun vingt-quatre bougies. L'Aurore chantait un beau récit; c'était le réveil pour la chasse. « Il faut avoir vu M. de Molière, dit un contemporain, qui dormoit sous l'habit de Lisiscas, et les figures inimitables qu'il fit en s'éveillant au bruit des veneurs, pour juger de ce jeu de théâtre, dans lequel aucun de ceux qui l'ont copié depuis ne l'a jamais bien imité. Enfin Lisiscas s'étant mis aussi à crier de toute sa force, plusieurs cors et trompes de chasse se firent entendre, et concertés avec les violons, commencèrent l'air d'une entrée sur laquelle six valets de chiens dansèrent avec beaucoup de justesse et de disposition, représentant à certaines cadences le son de leurs cors et de leurs trompes <sup>1</sup>. »

Ces fêtes n'étaient pas seulement de royales distractions et les plaisirs d'une jeunesse folâtre; elles avaient pour but de

<sup>1</sup> Beuserrade, ses Œuvres, tom. 1.

donner une occupation à l'esprit de la noblesse, de l'amollir et de le distraire dans des galanteries efféminées. On voulait la réunir à la cour de Versailles, et par conséquent détruire l'esprit provincial, les plaisirs de châteaux, la vie militaire et murée de la gentilhommerie dans les vieux manoirs. Ensuite ces fêtes multipliaient les dépenses, ruinaient la noblesse, et la faisaient ainsi plus immédiatement dépendre de la grandeur royale. Les nobles devenaient besogneux; ils avaient besoin, pour vivre selon leur rang, que la royauté leur tendît sa main, et cela les plaçait dans une perpétuelle soumission; ils ne tenaient leur vie que de la couronne. Ce luxe enfin jetait de l'argent parmi les métiers, faisait travailler les manufactures, agrandissait la fortune de la bourgeoisie; ce n'étaient que brocards d'or, que tentures magnifiques, que soieries, rubans, joaillerie et bijoux. Combien cette nécessité d'étaler un luxe d'État et de maison ne dut-elle pas accroître l'activité des classes bourgeoise et marchande au milieu de la paix générale en Europe?

Le traité des Pyrénées avait mis fin aux grandes guerres entre la France et l'Espagne, comme les traités de Munster et de Westphalie avaient posé un terme aux longues rivalités de l'Empire et du nord de l'Europe. La paix régnait donc après les sanglantes secousses imprimées au monde par la Réforme; on avait pu sans danger diminuer les armées, rendre à la culture des terres les paysans levés par des engagements ou par suite des devoirs du vasselage. Bon nombre de troupes étaient licenciées; des documents incontestables portent à plus d'un tiers la réduction qu'avaient éprouvée les régiments et les escadrons dans les différentes armes en France<sup>1</sup>; le repos était partout, et la noblesse pouvait se livrer joyeusement à toutes ces fêtes que le roi multipliait dans ses magnifiques résidences. Un des soins de la couronne, depuis Henri IV surtout, avait été de choisir de dignes et habiles

<sup>1</sup> « Etat militaire de la France, de 1664 à 1665, dans les papiers de Louvois. »

ambassadeurs à l'étranger. A mesure que le droit des gens prenait une force nouvelle, les prérogatives des ambassadeurs reposaient sur des bases plus respectées. Richelieu, Mazarin avaient envoyé auprès des cours étrangères des hommes d'une maturité d'esprit et d'une finesse de moyens remarquables. Il y avait alors des familles qui de père en fils se destinaient à la diplomatie ; les ambassades étaient leur étude et leur ambition ; ces familles étaient ou parlementaires ou nobles. On aimait les gentilshommes parce qu'ils apportaient de la fierté, une certaine hauteur de formes, une magnificence de costumes et d'attributs, propres à éblouir une nation alliée ou rivale. On aimait les parlementaires, parce qu'en eux se déguisait une certaine subtilité de clerc, une étude profonde des mœurs, des usages, et l'intelligence des faits qui donnait à leurs dépêches un haut caractère d'aperçus et d'examen. Selon le cardinal Mazarin, « le meilleur ambassadeur étoit celui qui réunissoit le caractère haut et magnifique des gentilshommes, l'étude et la finesse des fils du parlement. » Ces qualités ainsi mariées se rencontraient dans les hommes tels que les comtes d'Estrades, Lionne, d'Avaux, le duc de Créquy, le comte de Gramont, qui occupèrent les premières ambassades sous Mazarin et Louis XIV.

On mettait à cette époque un grand prix aux questions de préséance dans un temps tout de formules d'étiquette, et il ne faut pas croire que ces âges soient puérils : chaque chose a son principe, chaque habitude sa cause ; les formules cachent souvent des questions sérieuses et sociales, les préséances ne sont que la hiérarchie : qu'est-ce que la hiérarchie, si ce n'est la société ? Dans les difficultés de diplomatie, la question de savoir si un ambassadeur aura le pas sur un autre décide souvent de la supériorité d'un cabinet. Or cette question de primauté devait s'élever puissante surtout entre la France et l'Espagne. Depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, la lutte s'était engagée <sup>1</sup> :

<sup>1</sup> La dispute de préséance commença à Venise en 1558 ; elle se reproduisit à Rome en 1564, en Pologne en 1573.

Charles-Quint et Philippe II avaient voulu soumettre à leur monarchie la couronne des Valois et des Bourbons, ils l'avaient touchée de leur grande politique. Depuis, l'Espagne avait éprouvé bien des revers de fortune; non seulement la France pouvait prétendre à l'égalité avec elle, mais après les ministères de Richelieu et de Mazarin, la supériorité était complètement conquise; dès lors on devait s'empressez de la constater. Un fait est traditionnellement acquis comme un droit lorsqu'il est consacré par l'usage et le temps; ce fut à Londres, dans une cérémonie publique, que le comte d'Estrades voulut assurer violemment sa prééminence sur l'ambassade espagnole, dirigée alors par le baron de Watteville. Le comte d'Estrades avait annoncé que si l'ambassadeur espagnol osait prendre le pas sur lui, il ordonnerait à ses pages et estafiers d'ambassade de couper les traits des mules, de telle sorte que le carrosse étant arrêté, lui, noble ambassadeur de la couronne de France, prendrait la tête du cortège. Que fit le baron de Watteville? Sous les cordes en cuir et les traits de ses mules pimpantes, il fit mettre des chaînes en fer, de sorte que lorsque les estafiers de France arrivèrent pour les couper, ils trouvèrent une résistance qui les irrita au dernier point; on en vint aux mains dans les rues de Londres; gentilshommes et valets coururent les uns sur les autres, et tandis que la paix était signée aux Pyrénées entre les deux couronnes, le sang coulait à Londres et la guerre était prête à renaître: car sur la dépêche du comte d'Estrades, Louis XIV indigné donna ordre au comte de Fuensaldagne de quitter la cour sur-le-champ; il déclara que si l'on ne faisait pas satisfaction à son ambassadeur, il recommencerait la guerre immédiate et forte; il intimait en *ultimatum* à l'Espagne qu'elle eût à reconnaître comme un droit irrévocablement acquis, « que les ambassadeurs de France avaient le pas sur ses envoyés au même degré. » Philippe IV, vieux et affaibli, désavoua donc les rodomontades du baron de Watteville, et le marquis de la Fuente eut mission de venir déclarer en plein Louvre que désormais

les ambassadeurs d'Espagne céderaient le pas à ceux de France dans toutes les cérémonies. Louis XIV mit de la solennité à cet aveu, sorte de foi et hommage qu'il recevait. Le procès-verbal en fut dressé en présence du conseil et du corps diplomatique <sup>1</sup>, et lorsque le marquis de la Fuente, un des envoyés, eut dit en espagnol : « Le roi notre seigneur reconnoit que la préséance est due aux ambassadeurs de France », Louis XIV répondit avec dignité : « Je suis aise d'avoir entendu la déclaration que vous avez faite de la part du roi votre maître, d'autant qu'elle m'obligera à continuer de bien vivre avec lui. » Puis se tournant vers le nonce qui était là comme doyen des ambassadeurs, le roi ajouta : « Vous avez ouï la déclaration que M. l'ambassadeur d'Espagne m'a faite ; je vous prie de l'écrire aux rois vos maîtres, afin qu'ils sachent que Sa Majesté Catholique a donné ordre à ses ambassadeurs de céder le rang aux miens en toute occasion <sup>2</sup>. » Louis XIV mettait une grande importance à ainsi constater sa supériorité dans les relations à l'étranger ; il voulait relever sa dignité à l'étranger comme il l'avait restaurée en France après la Fronde ; il se montrait le maître partout ; et pour cela, le moment était bien choisi : jeune comme il était, Louis XIV pouvait effrayer la vieille Europe. Il est des époques usées où une

<sup>1</sup> Procès-verbal a été gardé de cet hommage de l'Espagne ; voici quelques fragments du texte qui est en original à la Bibliothèque du roi, manuscrit de Béthune : « Cejourd'hui 24<sup>e</sup> mars 1662, Sa Majesté ayant eu agréable de donner audience dans son grand cabinet au marquis de la Fuente, nouvellement arrivé en sa cour, et M. le comte d'Armañac l'ayant amené à Sa Majesté, ledit marquis de la Fuente, après lui avoir présenté la lettre de créance du roi catholique qui le déclaroit son ambassadeur, et fait ses complimens en la manière accoutumée, rendit à Sa Majesté une seconde lettre du roi catholique, aussi en créance sur lui, au sujet de l'attentat commis par le baron de Valteville, etc. »

<sup>2</sup> Procès-verbal en original. Bibliothèque royale. — On frappa une médaille sur le droit de préséance reconnu par l'Espagne. La légende : *Jus precedendi assertum, droit de préséance confirmé.* L'exergue : *Hispanorum excusatio coram AAA Legatis principum, 1662.*



volonté vigoureuse et tenace dirige facilement la société ; elle obtient tout ce qu'elle ordonne, parce qu'il n'y a plus aucune énergie dans ce qui lui est opposé ; c'est le temps où un esprit mâle et digne peut étreindre un pays et le dominer de sa hauteur ; il n'y a plus devant lui de force sociale qui l'arrête.

Le duc de Créqui tenait l'ambassade de Rome avec un faste digne de sa maison et de la couronne de France. Le pavillon fleurdelisé n'était point alors aimé dans la capitale du monde chrétien : Mazarin s'était élevé contre l'élection du nouveau pape, Alexandre VII ; les princes Chiggi, de la maison pontificale, voyaient avec des haines italiennes tous les familiers de l'hôtel de France. Un jour que quelques pages du duc de Créqui s'en revenaient de la *piazza d'Espagna* vers la *piazza del Popolo*, ils se prirent de querelle avec la garde corse du pape ; ils en vinrent aux mains, et bientôt ces soldats irrités assiégèrent le palais de l'ambassade de France ; ils insultèrent même madame de Créqui à sa sortie de Saint-Pierre jusqu'à l'obélisque de Trajan, en la poursuivant à coups de cailloux pris au Tibre ; et le lendemain, comme s'il s'agissait d'une révolte du peuple, les Corses se rendirent sous l'arc de Titus<sup>1</sup>, au *Campo Vaccino*, non loin du Colisée, pour de là assiéger les Français dans l'hôtel de M. de Créqui. Le désordre fut grand ; mais l'ambassadeur, conservant toute sa dignité, expédia à l'heure même un courrier à Louis XIV. Le roi ordonna au nonce de quitter Paris le même jour ; un arrêt du conseil confisqua le Comtat d'Avignon ; des régiments français passèrent le Rhône sur deux points, et s'emparèrent des terres papales ; l'ordre fut donné à l'escadre de Toulon pour qu'elle eût à se porter à Cività-Vecchia et à y débarquer les troupes du

<sup>1</sup> Lettre du roi au pape sur l'affaire de M. de Créqui, et autres pièces dans le manuscrit coté n° 311, Suppl. franç., et le n° 1035, fonds de Saint-Germain, ann. 1662. — Relation de la conduite présente de la cour de France, adressée à un cardinal de Rome en 1664, mss. cot. n° 196. fonds de Saint-Germain.

roi. De telles mesures excitèrent un haut sentiment de crainte dans Rome ; le pape offrit toute sorte de satisfactions ; la garde corse fut licenciée, le cardinal secrétaire d'Etat destitué. Enfin un traité solennel fut conclu pour fixer désormais les rapports du souverain pontife et du roi de France ; on obligea le pape à quelques concessions territoriales favorables au duc de Mantoue et à la Toscane. Ce traité avec la cour de Rome, la reconnaissance de la suprématie diplomatique de la France sur l'Espagne relevèrent tout à fait la dignité des ambassadeurs du roi à l'étranger. Il y eut un sentiment d'obéissance craintive pour tout ce qui émanait de Louis XIV ; on prit garde de ne jamais blesser cette majesté royale ; on sut tous les résultats d'une offense jetée à sa face, qu'elle élevait si haut <sup>1</sup>.

En même temps un plus utile traité donnait Dunkerque à la France ; Dunkerque, ville espagnole d'abord, avait été cédée à l'Angleterre à l'époque de Cromwell ; par ce moyen Mazarin avait obtenu l'alliance intime du Protecteur durant la guerre d'Espagne. La possession de Dunkerque offrait un intérêt immense pour la France ; c'était tout à la fois la clef de la Flandre et de la Picardie, un point fortifié et de débarquement facile pour les Anglais. La possession de Dunkerque devenait comme le complément d'un système de fortifications ; la frontière de France était désormais préservée. Cette cession de Dunkerque se fit au prix d'un subside de 5 millions payé par Louis XIV à Charles II <sup>2</sup>, en conséquence de la restauration des Stuarts.

<sup>1</sup> Sur la pyramide érigée à Rome par suite de l'insulte faite à M. de Créqui, on lisait : *In execrationem damnati facinoris contra ducem Crequium oratorem regis christianissimi a militibus corsis, 13 kal. septembris anno 1662, Petrali corsica natio inhabilis et incapax ad sedi apostolicæ inserviendam ex decreto jussu serenissimi Alexandri VII, pont. max. edito in execrationem concordie Pisis initæ ad perpetuum rei memoriam declarata est. 1664.*

<sup>2</sup> Le traité est du 27 octobre 1662 : « Ladite vente faite pour et moyennant le prix et somme de cinq millions de livres, à compter en la manière et monnoie de France, ayant cours présentement : savoir l'écu d'argent à 60 sous. »

Les relations intimes entre Louis XIV et Charles II dataient de l'exil de ce prince en France ; pour se maintenir sur son trône à peine relevé, Charles II avait besoin de la protection de Louis XIV. Un plan paraît dès cette époque arrêté entre les deux souverains : la restauration de France avait été absolue, le roi se trouvait le maître avec la libre disposition de son royaume ; il n'en était pas ainsi de Charles II ; celui-ci était aux prises avec son parlement, en présence de ses communes parcimonieuses et mécontentes. Tout avait bien marché pendant les cinq premières années, mais la monarchie anglaise était travaillée par les sectes diverses, par les vieilles opinions qui restaient comme un débris des temps de Cromwell et de la république. Si donc Louis XIV prêtait des subsides et des hommes, n'y avait-il pas moyen de rétablir l'autorité en Angleterre aussi forte, aussi puissante qu'elle l'était en France ?

Ensuite d'autres projets étaient concertés entre Charles II et le roi. Henri IV et Richelieu avaient favorisé l'établissement et la consolidation de la république hollandaise ; il s'agissait pour eux d'affaiblir les forces de l'Espagne. Depuis, les Etats-Généraux avaient excité de vives craintes dans l'esprit de Louis XIV ; de la Hollande partaient la plupart des écrits anti-monarchiques ; le double symbole républicain et calviniste s'était posé là en face du principe absolu, couronné en France. Pour l'Angleterre et la famille des Stuarts, il y avait encore d'autres dangers : d'abord la rivalité maritime ; la Hollande s'élevait à un haut degré de force et de prospérité qui devait blesser la supériorité des mers proclamée par la Grande-Bretagne ; enfin la maison d'Orange avait des rapports avec les sectes dissidentes et les mécontents de l'Angleterre. Plus tard, le prince Guillaume épousait une des filles du duc d'York, tandis qu'Anne s'unissait à l'héritier du Danemarck ; toutes deux se posaient comme l'expression du principe calviniste et luthérien. Charles II dut chercher dans Louis XIV une alliance monarchique, une force suffisante pour se soutenir en Angleterre contre les partis. Les choses

allèrent si loin qu'un traité de partage des Pays-Bas hollandais fut signé à Londres par le comte d'Estrades, et ratifié par Louis XIV. La cession de Dunkerque s'explique par ces motifs : sorte de prix donné à la France pour l'appui qu'elle prêtait à la maison des Stuarts en subsides et en hommes. Dunkerque devenait en outre un point militaire d'occupation dans la campagne que préparaient en commun contre la Hollande Charles II et Louis XIV<sup>1</sup>.

La Lorraine était également réunie une première fois à la couronne par un acte enregistré au parlement de Paris (à la suite des revers de Louis XIV, la Lorraine fit retour à l'antique maison de ses ducs). Une des habitudes les plus profitables à la couronne de France, avait été le principe des réunions ; c'était par la confiscation, les alliances et les traités que le territoire d'abord si restreint du domaine de France, qui n'allait pas au-delà de la Loire, s'était étendu jusqu'à l'extrémité de la Provence, et touchait aux Pyrénées. L'agglomération des petits Etats dans les grands est une des conditions des époques de guerres et de vastes luttes des cabinets.

Louis XIV renouvelait aussi son alliance avec les cantons suisses ; les bons compères amis et confédérés avaient été dans tous les temps les auxiliaires fidèles des rois de France, qui avaient eu jusqu'à vingt mille lances, hallebardiers ou mousquetaires des cantons à leur solde. Les Suisses, braves montagnards, formaient une pitoyable cavalerie, caracolant en pauvres escadrons ; mais pour l'infanterie, solides dans toutes leurs manœuvres, rudes à la fatigue, obéissants et doux, à moins que le vin clairnet ne leur montât à la tête, ils ma-

<sup>1</sup> Texte du traité du 27 octobre 1662, et les dépêches originales du comte d'Estrades. — Une médaille de l'année 1662 représente la ville de Dunkerque aux pieds de Louis XIV : *Dunquerca recuperata*. — *Providencia principis*. — Une renommée avec cette devise :

Monde, viens voir ce que je voi,  
Et ce que le soleil admire ;  
Rome dans un palais, dans Paris un empire,  
Et tous les Césars dans un roi.

niaient la hallebarde et le mousquet avec adresse, leurs balles manquaient rarement leur coup, et la pointe de leurs piques allait au cœur de leur ennemi. L'alliance avec les cantons, contractée sous Henri IV, déclarée obligatoire pour ce prince et Louis XIII son fils, cessait de plein droit à la mort de Mazarin, et les deux parties avaient un égal intérêt à la renouveler. Les envoyés des cantons vinrent donc à Paris; ils furent accueillis avec empressement par le roi, qui connaissait l'ancienne fidélité des cantons; l'alliance fut renouvelée. Lorsque les conditions eurent été signées, on voulut donner de la solennité à la ratification; l'église de Notre-Dame fut choisie comme plus propre à inspirer par sa grandeur les sentiments de respect à ces montagnards agrestes qui avaient quitté leurs laes et leurs montagnes: « Sa Majesté, dit une relation contemporaine, précédée des cent-suisse de la garde, arrivant à la porte de l'église, y fut reçue par les principaux du chapitre et conduite au chœur, ayant avec elle quatre hérauts d'armes et à ses côtés les huissiers de la chambre portant les masses. Elle se plaça au milieu du chœur sur un tapis couvert de velours rouge, semé de fleurs de lis d'or, sous un riche dais, accompagnée de Monsieur, du prince de Condé et du duc d'Enghien. Les évêques et autres prélats étoient en leurs rangs accoutumés, ainsi que les secrétaires d'État, le corps de ville, les ambassadeurs et autres ministres des princes étrangers. Les ducs et pairs et les maréchaux de France avoient la droite, et les quatre premiers gentilshommes de la chambre venoient après. Les ambassadeurs des cantons ayant pris leurs places, et le roi les ayant salués, la messe fut célébrée par l'évêque de Chartres, et ensuite les secrétaires d'État montèrent sur l'estrade où étoit le roi. En même temps le sieur de Lionne, qui avoit le département des affaires étrangères, porta le traité sur un carreau semé de fleurs de lis d'or, et le secrétaire de l'ambassade des Suisses le même traité sur un autre carreau, et après que le sieur de la Barde, ambassadeur du roi auprès des can-

tons, eut parlé sur ce sujet, le cardinal Antoine, grand aumônier de France, s'approcha du prie-dieu du roi, et y tint le livre des Évangiles, sur lequel Sa Majesté mit la main en même temps que l'un des ambassadeurs y posa la sienne <sup>1</sup>. » Jusqu'ici la diplomatie personnelle de Louis XIV n'a qu'un but, celui de poser son unité et sa suprématie, de constituer en quelque sorte une grande puissance d'opinion autour de ses ambassadeurs; il veut que l'Europe sache qu'on ne les insulte pas impunément, qu'il est véritablement roi, et prêt à venger, comme les chevaliers aux temps héroïques du moyen âge, toutes les insultes faites aux armoiries de sa maison. Qu'importe que ces insultes viennent de son beau-père d'Espagne ou du pape, chef de la religion catholique? Son projet est de constater l'indépendance de sa couronne, et le haut sentiment qu'il a de sa propre dignité: donc sous sa main il ploie les faits et les intelligences.

Deux idées se disputent éternellement le monde moral: d'un côté, le pouvoir avec l'obéissance et la hiérarchie; de l'autre, la liberté avec le sentiment exagéré du droit, l'indépendance tumultueuse et irritable. Ainsi rien d'étonnant qu'après le triomphe de l'autorité royale sur la Fronde, l'indépendance de la pensée cherche encore à se faire jour; elle prend d'autres formes, mais la liberté a ses vieux écrivains, comme l'autorité royale a de plus jeunes adeptes; toute idée forte n'a point péri avec l'époque frondeuse, retentissement de la Ligue. Quand on étudie la littérature du xvii<sup>e</sup> siècle, on aperçoit cette double tendance de l'esprit; deux écoles se manifestent dans le mouvement intellectuel: qui ne distingue dans les œuvres de Corneille un amour mâle et ferme des républiques antiques? Il n'y a qu'un admirateur fervent de la liberté romaine qui puisse employer cette magnificence d'expressions, ces images austères des beaux temps du sénat et des tribuns. Corneille n'est point monarchique; sa plume a trop étudié dans Tacite la haine du pouvoir absolu et de la tyran-

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, Mss. Béthune, n<sup>o</sup> 9334.

nie, pour que ce cœur n'en ait pas conservé une vive et profonde empreinte ; sa muse porte le laticlave et vit au Forum ; si Corneille, vieillard affaibli, jette l'encens au grand roi ; c'est une flatterie grave qui admire, mais ne fléchit pas le genou. Lorsque la république périt sous une grande main qui prend le pouvoir absolu, alors les esprits de la vieille école de liberté, forcés d'encenser cette haute figure, le font avec une dignité triste et résignée ; ils honorent l'homme supérieur qui les domine, pour déplorer plus à l'aise le naufrage de la liberté.

A côté de Corneille il faut placer le naïf La Fontaine, vieux républicain de principes, et qui caresse dans ses apologues ses sympathies pour la liberté. Toutes les fois que l'ingénieux fabuliste peut s'élever contre la tyrannie, ne le fait-il pas avec un indicible plaisir ? Le loup, le lion, ces images de la force brute et absolue, ne sont-ils pas le symbole de la tyrannie ? Les grenouilles se fatiguent de la république, et demandent un roi qui les croque. « La raison du plus fort est toujours la meilleure ; tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute » ; ces maximes sont jetées là contre cette cour brillante de Louis XIV, où la pensée du maître se manifestait sans contrôle. La Fontaine se montre penseur politique dans la fable de l'Estomac et des Membres ; c'est la constitution de l'État qu'il révèle, il explique l'harmonie du pouvoir et de la liberté, l'image de la monarchie pondérée, de la république sous un roi. La Fontaine déguise tout cela par sa simplicité, enveloppe transparente sous laquelle il essaie ses principes. Après les grandes crises de liberté, il survit encore quelques-uns de ces hommes des vieux temps qui, à travers la naïveté spirituelle de leurs critiques, laissent percer leurs regrets pour ce qui est tombé ; frondeurs à l'aspect inoffensif, ils sèment çà et là leurs doctrines, gravent leurs opinions sur leurs œuvres, et font avancer les idées plus que les boudeurs inquiets et moroses qui déclament contre l'ordre social. La Rochefoucauld appartient à la même école : la société tout entière excite la profonde investigation de l'auteur des *Mari-*

*mes* ; il s'en prend au genre humain de la triste perte de la liberté des gentilshommes. La Rochefoucauld a des idées moins larges de gouvernement que La Fontaine, il n'a point autant de principes applicables ; c'est le caractère humain, c'est la famille qu'il étudie et qu'il pénètre profondément ; ses formes sont plus graves, mais ses conclusions moins politiques ; il tend au même but que Corneille et La Fontaine, c'est-à-dire à relever les idées de liberté ; il cherche à poser des limites morales à ce pouvoir absolu de Louis XIV, qu'il salue sans doute, mais qu'il voudrait arrêter dans sa marche ascendante. La Rochefoucauld est de l'école philosophique de la Fronde.

Cette magnifique autorité de Louis XIV a aussi ses défenseurs zélés. Boileau est, ce semble, l'écrivain qui a élevé le plus haut l'adoration pour le pouvoir, le culte pour la royauté. C'est une adulation ampoulée dans de beaux vers, une idolâtrie pour la couronne ; on dirait que le poète tient sa vie, son talent, son génie de la volonté du grand roi : « Il cessera d'écrire si Louis ne cesse de vaincre » ; ce qu'il flatte surtout dans le roi, « c'est qu'à l'exemple des dieux, il fait tout par lui-même. » Boileau, comme toute l'école bourgeoise, s'abaisse sans dignité ; il n'aime pas la noblesse, les aïeux ! il n'en a pas lui-même ; mais l'autorité unique de Louis XIV peut s'exercer sans frein ; il le dit, il le proclame. Le caractère des classes moyennes est de ne pas savoir garder de mesure entre le mécontentement séditieux et la bassesse dans l'obéissance. Molière est l'écrivain royaliste par excellence ; ses fêtes, ses moindres pièces, sont consacrées à la gloire de Louis XIV ; toute la mythologie est mise à contribution pour exprimer l'autorité d'un seul et légitimer sa puissance, et même ses caprices : les nymphes, les dryades, les sylvains des forêts sortent de leurs grottes humides pour célébrer la puissance du roi ; en lui se concentrent tous les enthousiasmes et toutes les forces de la société. Louis XIV ne cesse pas d'être en scène dans les pompes de Molière, et ce n'est pas sans motifs que le prince comble le poète de mille grâces et de bontés in-



puisables. Racine comprend l'autorité royale sous des formes plus douces ; poète religieux, il vient jeter une teinte biblique et colorée sur les amours et les faiblesses du roi ; il ne veut pas qu'il y ait rien de petit dans la majesté du trône ; c'est Hector s'arrachant des bras d'Andromaque pour voler aux combats, ou encore Bajazet, Alexandre ou Titus. Plus tard c'est le puissant Assuérus touché des pleurs d'Esther. Racine n'a, comme Molière, qu'une seule pensée, celle de diviniser Louis XIV. Et il ne faut pas croire que cette avidité d'adulation, que ce sang-froid avec lequel Louis XIV recevait l'encens qu'on lui jetait à la face, ne fût motivé que par une vaine fierté de soi-même et le fol orgueil de sa royauté. Louis XIV avait de plus fortes idées. La Fronde avait favorisé dans toute la société de tristes opinions sur les grandes œuvres de la couronne ; le roi avait ses souvenirs d'enfant, tout remplis de l'abaissement de son sceptre : obligé de s'enfuir presque en chemise, il avait passé des nuits sans sommeil sur un lit dur et étroit. Toute cette dégradation avait laissé de fatales empreintes ; plus la royauté avait été abaissée alors, plus Louis XIV s'était efforcé de la relever ; il se revêtit de brocard d'or, il parut brillant comme le soleil pour effacer le souvenir de son enfance de misère ; il compassa sa royauté, il voulut que tout fût grave et solennel autour d'elle, et Boileau, Racine, Molière servirent ce dessein : leurs grandes œuvres placèrent le roi au-dessus des mortels ; ils remplacèrent la loyauté féodale par la religion envers la couronne : le roi fut une idole offerte au respect des peuples ; il reçut un nouveau sacre de la poésie pour sanctionner celui que la religion lui avait donné à Reims.

Dans ce conflit de deux opinions il y avait aussi une école littéraire de gentilshommes aux principes chevaleresques, qui cherchait à maintenir les formes de la vieille société ; l'esprit de la noblesse provinciale s'en allait, et l'on trouve la dernière expression de cet esprit pénétrant, vif et moqueur, dans le comte Bussy-Rabutin. Il y a dans l'auteur de *l'Histoire*

*amoureuse des Gaules*<sup>1</sup>, et des *Mémoires sur Louis XIV*, un caquetage fin et mordant ; la louange pour le roi est piquante, saccadée, comme tout ce que disait la noblesse. Ce n'est plus l'école bourgeoise ; tout le livre sent le gentilhomme. Mademoiselle de Scudéry conserve le type purement chevaleresque des vieux sentiments ; ses romans, tant attaqués par Boileau, sa douce Clélie, sont les derniers débris d'une littérature et d'une société qui s'en va, de ces temps du moyen âge, si poétique<sup>2</sup>. Cervantes et Boileau firent une guerre impitoyable, l'un aux formes sociales et toutes colorées du moyen âge, l'autre à la littérature merveilleuse de cette époque, et en cela ils firent une mauvaise action. Boileau nous priva de tous les mythes des temps chevaleresques, qui forment notre propre histoire ; il lui substitua sa froide poésie, ses traductions grecques et romaines, sa plaisanterie compassée du Lutrín, farce de clercs et d'écoliers. Mademoiselle de Scudéry fut le représentant de la littérature des gentilshommes ; elle apporta une belle âme dans de beaux ouvrages. Madame de Sévigné se posa sous Louis XIV comme l'esprit de la vie du Marais, des provinces et des châteaux ; c'est la frondeuse convertie, mais qui conserve, comme La Fontaine et La Rochefoucauld, l'esprit mordant de la société Scarron et de Phôtel Lesdignières ; elle n'aime point Louis XIV, quoique souvent elle l'admire ; elle se maintient dans cette critique intime qui s'attaque à la nouvelle cour et ne garde d'encens que pour les noms de la vieille Fronde, Condé, la grande Mademoiselle. Lorsqu'une opinion n'existe plus comme force, elle se réserve néanmoins une certaine prédilection pour ses vieux amis ; elle abdique tout, excepté ses affections pour ceux qui aux temps de lutte partagèrent ses doctrines.

Louis XIV avait la conviction profonde que les gens de lettres étaient une puissance, et de là ses soins attentifs pour

<sup>1</sup> Paris, 1665.

<sup>2</sup> Son plus grand ouvrage est le roman d'*Artamène ou le Grand Cyrus*, qui a 10 gros volumes in-8.

régner sur ce qu'on appelait alors la république du Parnasse. L'autorité politique a deux moyens de dominer les forces de la société : elle doit ou les diriger avec habileté, ou les comprimer avec violence. En politique, il n'y a d'habile que la direction, et c'est là le rôle que choisit Louis XIV. Richelieu avait fondé l'Académie française dans un but administratif, pour centraliser la langue et se donner des auxiliaires dans la lutte de pamphlets qu'il dirigeait contre ses ennemis ; en fondant l'Académie des médailles et inscriptions, Louis XIV voulut perpétuer les merveilles de son règne, et avoir sous sa main une histoire toute prête, des flatteries en inscriptions et en bronze. Telle fut la destination spéciale de l'Académie des inscriptions et médailles <sup>1</sup>, fondée deux ans après que le roi eut pris personnellement la direction des affaires ; ses premiers membres furent choisis au sein de l'Académie française, ou parmi quelques hommes qui, dans la pensée de Louis XIV, devaient être appelés à écrire son histoire. Puis vinrent la fondation de l'Académie des sciences pour les recherches qui tenaient à l'astronomie, aux mathématiques, aux connaissances exactes <sup>2</sup> ; enfin l'Académie de peinture et de sculpture sous Perrault <sup>3</sup>, l'Académie de musique sous Lulli. Cette classification de toutes les sciences humaines sous une direction et une règle communes, se rattachait au système monarchique ; dans ce système, on ne peut laisser indépendante aucune des idées de la société : il faut toutes les discipliner sous une direction uniforme.

Ce mouvement d'association, Louis XIV le favorisa pour toutes choses ; ses institutions commerciales en rendent témoignage. Le roi créa les compagnies des Indes ; Colbert, sorti de la classe bourgeoise et marchande, avait emprunté à

<sup>1</sup> Cette Académie fut établie en 1663. C'est elle qui donna pour devise à Louis XIV un soleil.

<sup>2</sup> L'académie des sciences reçut son privilège en 1666.

<sup>3</sup> Son fondateur primitif fut le secrétaire d'État Desnoyer, surintendant sous Louis XIII ; mais l'idée en fut reprise par Colbert en 1671.

la Hollande le principe d'association industrielle qui avait fait tant de merveilles. Comme dans une société les intelligences et les forces ne sont pas toutes égales, le privilège n'est souvent qu'un moyen d'égaliser les facultés humaines. Les chartes concédées aux compagnies commerciales par Louis XIV furent le mobile des grandes entreprises à cette époque : si on avait laissé les forces éparpillées, elles se seraient perdues et disséminées ; en leur donnant un corps, une constitution, elles purent remplir leur destinée ; elles créèrent ce vaste commerce qui fit la richesse et la gloire de la France. Le système de protection domine toutes les institutions commerciales de Colbert ; il ne laisse point la liberté à tous, parce qu'en certains temps, la liberté c'est de l'isolement et de la faiblesse : on ne crée que par le système protecteur et prohibitif ; il n'y a que les nations qui sont à la tête d'un mouvement d'industrie et de commerce à l'abri de toute rivalité, qui puissent proclamer la maxime : « Laissez faire, laissez passer. » Les industries naissantes vivent de privilèges, principe qui explique toute la pensée de Colbert dans ses fondations des manufactures des Gobelins, des points de Hollande, des tapis de Turquie, dans l'établissement des compagnies de Saint-Malo, du Havre-de-Grâce. Toutes ces industries n'eussent pas produit leurs merveilleux résultats, si elles n'eussent pas eu pour elles le privilège et une charte spéciale <sup>1</sup>. En même temps la police civile et militaire recevait des règles et une forte direction à Paris ; le lieutenant de police était spécialement chargé de surveiller, à l'aide du guet, toutes les classes de la capitale. Paris, même sous la minorité de Louis XIV, était un triste lieu à habiter après que le couvre-feu avait sonné ; il n'y avait d'autre éclairage que quelques chandelles, çà et là, placées sur les fenêtres et les lampes qui veillaient au coin de chaque rue devant la croix et les saints de la confrérie ou

<sup>1</sup> On frappa une médaille pour l'établissement des manufactures. On y voit Minerve entourée de fusils, de navettes, de pelotons de laine, etc. La légende : *Munera locupletatrix* ; l'exergue : *Artes instaurore*. '664.

du quartier ; à chaque pas que l'on faisait dans les rues étroites et fangeuses, on rencontrait un spadassin dégainant son épée contre un gentilhomme pour vengeance ou querelle d'amour ; un peu plus loin, une bande de malfaiteurs ou de filous de la famille de la *mère Jeanne*, si célèbre alors par son argot. Marchiez-vous vers la Cité par les rues Saint-Honoré ou Saint-Martin ? il y avait de larges trous, des embarras de poutres et de solives, des mares d'eau infectes et puantes ; deux ou trois halles suffisaient pour l'approvisionnement de Paris ; toutes les boucheries et truanderies étaient sales et mal tenues, ce qui occasionnait des épidémies au milieu de cette masse d'habitants. Par l'ordre du roi, un autre système de police fut adopté ; on fit un repavage général de Paris en pierres larges et bien jointes, on perça quelques belles rues dans le faubourg Saint-Germain ; tout fut tiré au cordeau : des jardins bien plantés furent joints aux magnifiques hôtels ; on put aller en carrosse dans la ville sans être cahoté à chaque pas ; les bourgeois, clercs, médecins et bonnes dames purent renoncer à monter sur leur mule et à trotter dans l'enceinte de Paris. Perrault commença la colonnade du Louvre, et les spadassins et filous ne trouvèrent plus abri dans l'obscurité, car des lanternes et réverbères furent attachés non loin les uns des autres, de telle sorte qu'un jour lumineux était jeté des grandes rues aux carrefours et même aux culs-de-sac.

L'ordre militaire fut non moins fortement maintenu. Après le licenciement préparé par le traité des Pyrénées, les troupes ayant été réduites, il fut plus facile de les contenir sous les lois rigoureuses de la discipline. On imposa aux régiments un uniforme ; jusqu'alors les soldats n'avaient eu qu'un hausse-col et un baudrier fleurdelisé pour les distinguer ; les gardes seules et les suisses portaient des habits de mêmes étoffe et couleur. Quant aux braves bataillons de Champagne, Bourgogne, etc., ils n'étaient désignés par rien ; les uns se montraient revêtus de bure et de gros habits, les autres de hauts-de-chausse et de justaucorps plus légers ; on ne savait qu'ils

étaient soldats du roi de France qu'à leur moustache crochue à la *ra-de-bon-cœur*, à leur chapeau qu'ils portaient *crânement* sur l'oreille, et à leurs trois fleurs de lis. L'uniforme fut alors imposé : Louvois, qui s'occupait avec passion de l'art militaire, ordonna que chaque régiment eût sa couleur, ses lisérés, ses passe-poils, de telle sorte qu'il ne se trouva plus rien de disgracieux dans les revues et le campement d'une armée. L'uniforme fut une noble garantie de la discipline, il empêcha les excès, en faisant peser sur chaque corps une responsabilité morale : dès qu'on put désigner la compagnie d'un soldat, le corps se surveilla lui-même. Il y eut ainsi l'honneur de l'uniforme, le sentiment de délicatesse qui maintint plus d'une fois l'armée française dans la plus stricte discipline. Les troupes durent également marcher au pas, ce qui était l'uniformité dans le mouvement du soldat. Cette méthode de marquer le pas fut une grave révolution dans l'art militaire, car elle permit les grandes manœuvres, la marche des masses s'avancant comme un seul homme ; tout sautellement désordonné fut proscrit dans les rangs ; les régiments purent se développer avec ordre et marcher avec précision.

Le but de tout pouvoir est l'uniformité ; les résistances individuelles, les coutumes particulières heurtent et blessent la pensée générale. Cela explique comment le système de Louis XIV eut pour but également de centraliser la législation. Il n'est pas de vaste tête ou d'autorité absolue qui n'ait eu l'ambition d'un code de lois ; un code est pour les coutumes et les lois ce que la monarchie est pour le fédéralisme ; c'est le passage de la multitude à l'unité. Ainsi, ce que le roi avait fait pour la couronne, Colbert pour les sciences et le commerce, Louvois pour la milice et l'armée, le chancelier Letellier le tenta pour la législation par son ordonnance sur les procédures civiles, laquelle précéda les autres codes d'instruction criminelle et de commerce. Ces codes pourtant ne furent point la pensée d'un seul homme ; le chancelier procédait avec l'intervention des parlements et des juriconsultes. On désignait des com-

missions choisies dans toutes les cours ; les commissaires se réunissaient, discutaient les dispositions ; et ces dispositions, une fois adoptées, étaient admises comme ordonnances sur la présentation du chancelier. Les ordonnances civiles corrigeaient un grand nombre de vieux abus ; on parlait de ce principe, fondement de toute procédure, que les formes dans les actes doivent être considérées comme des garanties, et qu'elles ne peuvent jamais être le motif d'une oppression. En établissant cette base, on dut naturellement supprimer beaucoup de ces chicanes qui nourrissaient le Palais ; de là l'opposition du barreau et des parlements. L'ordonnance sur les procédures civiles fut une véritable conquête ; Louis XIV, qui avait toujours un poète satirique à ses ordres pour populariser ses mesures, insinua peut-être à Racine la comédie des *Plaideurs*, comme il avait inspiré à Molière ses *Précieuses ridicules* contre les vieilles femmes frondeuses. Il faut bien remarquer que la comédie des *Plaideurs* est de la même année que l'ordonnance contre les procès <sup>1</sup>. Dandin et Chicaneau ne sont ici que l'image ridicule des parlementaires et des procureurs qui criaient à tue-tête contre l'ordonnance.

Jamais roi ne se servit autant des gens de lettres que Louis XIV pour arriver à ses fins politiques ; les poètes lui préparèrent l'opinion, et tournèrent en ridicule les obstacles ; épîtres, comédies, satires, tout fut dirigé dans un même but, tout fut destiné à accomplir le grand œuvre monarchique. Il y eut des odes pour ses victoires, des épîtres pour manifester sa grandeur, de mordantes épigrammes contre ceux qui se déclarèrent ses ennemis : à l'aide de ces forces, Louis XIV constitua sa monarchie. La grande habileté est de s'emparer de l'intelligence d'une époque, et de l'absorber dans la pensée du pouvoir. Ainsi, lorsque le Code Louis fut proclamé contre les procédures ruineuses, toutes les bouches spirituelles et influentes retentirent des abus déplorables des vieux procès, et Boileau, l'écrivain politique par excellence,

<sup>1</sup> Ann. 1667.

adressa à l'abbé Des Roches le salutaire conseil de ne point imiter ces fous, dont la sotte avarice allait de vingt procès engraisser la justice, qui toujours assignant ou assignés demeuraient gueux après le gain de vingt procès. Ces satires retentissaient bientôt dans les parloirs aux bourgeois, dans les parvis du Palais, aux halles et marchés de Paris, et assuraient la popularité des ordonnances qui embrassaient et les opinions et les partis dans la société.

Depuis la pacification religieuse du règne de Henri IV, les questions d'églises semblaient s'être effacées de la politique ; la guerre que Richelieu avait faite aux calvinistes de France, couronnée par la prise de La Rochelle, avait été déclarée plutôt au protestantisme, en tant que parti territorial et féodal, qu'à l'opinion religieuse. Toutefois, après la restauration des Stuarts, l'esprit catholique et la réforme se trouvant une fois encore en face, la lutte s'était de nouveau engagée entre deux grandes masses d'idées. Comme au xv<sup>e</sup> siècle, tout le mouvement politique et social se rattacha à l'Église romaine ou aux sectes dissidentes ; les principes d'autorité monarchique et du catholicisme s'unirent contre l'esprit de réforme et de révolution ; et cette situation des partis, quand elle sera bien appréciée, expliquera plus que les petites intrigues de cour la législation de Louis XIV contre les calvinistes. Il suffira pour cela de jeter un coup d'œil sur l'Europe. La race écossaise des Stuarts n'avait aucune conviction religieuse bien profonde ; Charles II, de galante mémoire, s'occupait plus de dissipations, de plaisirs et de fêtes que de controverses et de dissertations ; le duc d'York seul avait fait profession secrète du catholicisme durant ses voyages en France. Il y avait néanmoins dans cette race des Stuarts ce sentiment fortement gravé que l'autorité absolue, les prérogatives de la couronne, seraient mieux assurées avec la foi catholique ou l'Église anglicane qu'avec les *dissenter*. De là cette faveur intime accordée tout à la fois à l'Église établie et au catholicisme, seules formes régulières de la souveraineté ; et en face, cette opposition vigoureuse



que les sectes dissidentes préparent contre la prérogative royale et la tendance vers le papisme qu'elles voient naître et se développer chez les Stuarts. Ainsi, le combat s'est engagé en Angleterre entre les formes religieuses ; s'il y a un affreux incendie à Londres, on en accuse les catholiques ; si la peste ravage cette immense cité, c'est à Rome encore qu'il faut en chercher la cause. Les Stuarts ont pour alliée l'autorité absolue du roi de France ; *les dissenter* en Angleterre ont leurs protesteurs dans la famille d'Orange, parmi les austères calvinistes, les sociniens, et même les anabaptistes aux Pays-Bas ; l'empreinte religieuse reparait partout pour se mêler aux idées et aux accidents politiques.

C'est en Hollande que se place désormais le grand foyer de la réforme ; le gouvernement républicain qu'elle a produit est un type ; Genève n'est plus que la vieille métropole vénérée encore, mais elle n'a plus cette importance du temps des Calvin et des Servet. La force du calvinisme ainsi déplacée avait en Hollande son gouvernement organisé, sa forme sociale en quelque sorte ; à La Haye, à Amsterdam, s'imprimaient tous les pamphlets politiques et religieux contre la souveraineté des idées catholiques et le principe de la monarchie. Toutes les conjurations qui ont pour but d'affaiblir la royauté ont leur source dans les Pays-Bas calvinistes ; c'est le système républicain incarné, jetant, ici et là, ses idées de protectorat et de changement de dynastie. La Hollande est bien plus encore que l'Allemagne le principe actif de toutes les tentatives militaires contre l'unité de la monarchie<sup>1</sup> ; ces marchands, laissés à eux-mêmes, sans les conquêtes de Louis XIV et les victoires de son règne, après avoir tenté une république calviniste, eussent favorisé en France les éléments d'une révolution.

Dans cette France, le parti calviniste restait paisible sans doute ; il n'y avait aucun mouvement matériel, aucune tentative essayée pour préparer la révolte et reconquérir les armes à la main les positions militaires de l'édit de Nantes. Les cal-

<sup>1</sup> Voyez les dépêches du comte d'Estrades, 1666-1672.

vinistes privés de leur place de sûreté, n'avaient plus ni force organisée, ni fortifications de châteaux, ni canons ou coulevrines sur les remparts; tout cela appartenait à d'autres époques : mais il existait une action morale, un progrès de prosélytisme qui pouvait menacer le principe même de la monarchie. Ainsi les calvinistes de France en rapport avec les ministres de la Hollande et de l'Angleterre, sous prétexte d'une communauté de sentiments, entraînaient souvent dans une communauté de complots; les ministres, ayant liberté de prêcher, faisaient allusion dans leurs discours aux malheurs d'Israël, à la tyrannie des Pharaons, aux impiétés, aux adorations du Veau-d'Or des Babyloniens et des Assyriens; et l'on pouvait, avec la plus légère attention, s'apercevoir que toutes ces phrases de l'Écriture étaient des allusions à peine déguisées, à l'état présent des églises calvinistes en France. Les intendants de province écrivaient de jour en jour pour annoncer quelle était l'attitude demi-hostile du calvinisme; ils alarmaient ainsi par des rapports exagérés le conseil déjà si mal disposé pour les sectes dissidentes. Dans une société plus religieuse que politique, une secte, c'est une véritable faction<sup>1</sup>. Il résulte d'incontestables documents que le projet fut arrêté entre Charles II et Louis XIV d'éteindre successivement toutes les sectes dissidentes, pour ne plus laisser dominer que le catholicisme et l'Église anglicane, parce que ces deux constitutions protégeaient seules la suprématie royale<sup>2</sup>. L'Église anglicane elle-même n'avait qu'un pas à faire pour entrer dans l'orthodoxie romaine, et cette unité religieuse assurait une immense force à l'unité monarchique. Ceci explique toute la législation de Louis XIV à l'égard des huguenots. Un autre motif bien puissant existait : le clergé catholique, constitué comme une grande force dans l'État,

<sup>1</sup> Remontrances du clergé dans l'assemblée de 1666.

<sup>2</sup> Dépêche du comte d'Estrades, n° 25. L'ambassadeur espagnol à Paris, le comte Fuensaldagne, en écrit à sa cour. Archives de Simancas. cot. B<sup>65</sup>.

était propriétaire d'une portion du sol, riche d'immenses revenus; ses assemblées représentatives étaient appelées à voter chaque année un subside à la couronne de France; ce subside remplaçait l'impôt territorial, il s'élevait souvent jusqu'à cinq millions. Mais en même temps qu'elle votait des secours à la couronne, l'assemblée du clergé faisait des remontrances sur l'état de la religion et les empêchements qu'éprouvait le culte; il n'était pas un des cahiers de l'assemblée cléricale qui ne se plaignit de la liberté des protestants en France, et de l'esprit de prosélytisme qui les animait; on dénonçait au roi les ministres «qui dans leurs exhortations perfides cherchoient à entraîner les fidèles.» Dans certaines villes on entendait les cloches du prêche plus bruyantes que celles mêmes du presbytère; les ministres prêchaient en pleines places publiques; les protestants conservaient leur attitude fière et irrespectueuse en face des saints mystères, alors que le prêtre portait le viatique aux malades, ou que les pieuses confréries processionnaient dans la cité. «Est-ce que le roi très-chrétien souffrirait l'hérésie planant au-dessus de notre sainte mère l'Église?»

Il ne faut pas croire que ces plaintes fussent alors isolées, qu'elles n'eussent pas le peuple pour elles; l'antipathie de la population catholique pour les huguenots n'était point complètement calmée; dans les villes, les vieux de la cité, les âmes exaltées, voyaient avec dépit les huguenots s'élever jusqu'à la dignité des orthodoxes; il ne pouvait y avoir égalité de croyances sans confondre la vérité avec l'erreur<sup>1</sup>. Les temps de la Ligue n'étaient plus, mais il en était resté une mutuelle protection entre confréries; ces associations religieuses forçaient la puissance publique elle-même à des concessions. A toutes les époques il existe ainsi une opinion au-dessus du pouvoir qui l'entraîne souvent et le domine. Le système de Louis XIV contre les huguenots date de son avènement à la puissance; il ne fut pas tout d'un coup violent; la révocation

<sup>1</sup> Voyez les Mémoires de l'intendant Foucauld, un des plus zélés pour la conversion des huguenots, ad ann. 1672.

de l'édit de Nantes ne vint point, comme la foudre, obliger les huguenots par la force à l'adoption des croyances catholiques, ce fut le développement d'un long système, modéré d'abord, et qui ne devint violent que par la résistance. La pensée du conseil paraît être de multiplier les conversions par des avantages qu'on assurerait aux ministres et aux religionnaires convertis; presque partout les intendants reçurent l'ordre de proposer aux huguenots qui s'uniraient à la religion catholique, une existence honorable; si les ministres voulaient se faire avocats ou procureurs, ils en avaient la faculté absolue; on les dispensait de tous grades, on devait les favoriser pour obtenir des bailliages et vigueries; s'ils voulaient entrer dans l'université, étudier la médecine, prendre enfin une profession libérale, ils le pouvaient également; toute faveur leur serait accordée. Si le huguenot converti était gentilhomme, s'il avait un fief et portait l'épée, ses fils étaient admis dans les armées du roi, recevaient les brevets des régiments; on leur accordait des postes de confiance dans les Gardes ou dans l'administration des palais. Rien de plus naturel que ces faveurs; en tous les temps le pouvoir a secondé ceux qui viennent à ses opinions, c'est son droit; il doit la justice à tous, et les grâces à ceux qui le servent.

Le second moyen adopté par la législation de Louis XIV s'adaptait parfaitement aux habitudes de ces siècles: ce fut le prosélytisme. Partout où il y avait des huguenots assemblés, l'évêque pouvait envoyer des prêtres pour prêcher ostensiblement au milieu d'eux et leur démontrer les vérités du catholicisme. Ce prosélytisme allait si loin qu'on avait établi dans chaque état et métier des prédicateurs qui, commissionnés par le clergé, prenaient la parole et devenaient controversistes au milieu des parloirs et des réunions de la confrérie<sup>1</sup>. Il

<sup>1</sup> Il reste sur ce point un document infiniment curieux; c'est la réception d'un controversiste du clergé de France, maître cordonnier à Poitiers. Collection FONTANIEU, tom. CCCXCIV, CCCXCV. « Charles Pasquet, écuyer, sieur de la Vergue, conseiller du roi en son conseil, maire et

y eut des controversistes patentés; tantôt un tailleur, un marchand de drap, le plus disert de l'état, prenait la parole et engageait une thèse sur la foi, la grâce ou la suprématie du pape; tantôt c'était un soldat couvert du lourd cuissard, qui, à l'imitation des saints de Cromwell, provoquait une dispute religieuse dans une soudaine inspiration: par ce moyen le clergé obtenait quelques conversions dans les basses classes, et il assurait comme récompense au meilleur controversiste des pensions et des prébendes sur ses revenus.

Ces controverses s'agrandissaient jusqu'aux plus hauts rangs et aux dignités supérieures de l'Église et du prêche; les évêques et les pasteurs du consistoire invoquaient tour à tour les révélations du Christ et le texte saint des Écritures. On employa également la privation de toute espèce de fonctions publiques contre le huguenot s'il refusait de se convertir: était-il endurci ou relaps? il n'avait droit à aucune faveur de cour; s'il était officier des armées du roi, on le regardait avec méfiance, on lui ôtait son brevet au premier manquement; on épiait sa conduite pour le dénoncer et le poursuivre; il fallait avoir un bien grand mérite pour s'élever jusqu'aux hautes dignités quand on avait contre soi une tache religieuse. En cour, les évêques, les prélats les plus éloquents, Bossuet, Bourdaloue écrivaient de beaux livres pour préparer la conversion des hérétiques; ils se donnaient mission de convertir quelques gentilshommes d'épée ou de race. Le roi et la cour s'en mêlaient; on leur montrait tous les allèchements: le bâton de maréchal, le cordon bleu, les honneurs du palais, un duché-pairie. Dans les plus basses conditions on cherchait chicane pour les états et confréries; le protestant ne pouvait plus être désormais ni maire ni échevin de sa ville, fût-ce capitaine de la ville de Poitiers, à tous ceux, etc.: savoir faisons que ce jourd'hui est comparu par devers nous, en notre hôtel, Jehan Moreau, maître cordonnier dans Montauban, controversiste de Nos Seigneurs du clergé de France, etc..

« 9 juin 1666. *Signé* PASQUET, maire. »

même à Montauban<sup>1</sup>, à Castres, à La Rochelle, aux Cévennes, lieux où la majorité des habitants était demeurée dans la croyance de Calvin; la maîtrise des arts, l'association à une corporation était refusée à ceux qui ne se convertissaient point, et la raison qu'en donnaient les édits, était que puisque la confrérie se plaçait sous l'invocation d'un saint ou d'une image bénite, un huguenot ne pouvait être admis par les statuts de l'Ordre, sans croire aux articles de cette foi. La société alors était entièrement organisée d'après les idées et les émotions catholiques; il fallait tout renverser, institutions, lois, ordres de chevalerie, statuts de métiers, pour admettre à une égalité de droits deux croyances en hostilité. En politique, on voit habituellement et sans se plaindre ces exclusions d'un parti envers un autre. Les calvinistes, quoique tolérés, éprouvaient un indicible mécontentement d'être ainsi soumis à des restrictions incessantes contre leur liberté. Plus une opinion est dans une situation inégale dans la société, plus elle subit douloureusement les mesures que l'on prend contre elle; il n'y a rien de plus exigeant que les minorités. Les huguenots, naturellement méliants, ne cessaient de se plaindre et d'invoquer les édits: n'avaient-ils pas été fidèles aux jours des malheurs de la monarchie? les avait-on vus se mêler à une révolte, prendre parti sous les troubles de la Fronde? Était-ce ainsi qu'on les récompensait? Qu'aurait-on fait de plus contre eux, s'ils s'étaient associés au prince de Condé, au duc de Beaufort, aux halles et aux confréries de Paris?

L'organisation et la hiérarchie des Églises protestantes ne s'étaient pas modifiées; en cessant d'être parti militaire, la réforme en France avait conservé son administration, qui la faisait agir et mouvoir comme un seul homme; elle ne s'était point brisée, comme en Angleterre, en mille sectes dissidentes; la réforme sous l'unité de l'école de Calvin, obéissait à la

<sup>1</sup> « Les charges de greffiers des maisons consulaires, ou secrétaires des communautés ou logeurs-portiers, ne pourront être tenues que par les catholiques. » (Édit du 2 avril 1666.)

hiérarchie des synodes, dont les registres nous ont été conservés <sup>1</sup>. Les synodes délibéraient sur des articles de foi et sur l'administration matérielle de la corporation ; à chaque église était attaché un ministre qui enseignait l'Évangile, célébrait la cène, faisait le prêche le matin et le soir. Indépendamment des ministres à troupeaux fixes, il y avait encore des prédicants qui allaient de provinces en provinces, depuis les grandes villes jusqu'aux montagnes les plus arides et les plus élevées ; ces prédicants, pleins d'un ardent enthousiasme, ne craignaient rien, ni les fatigues, ni les pieux sacrifices : ils choisissaient un lieu désert, une contrée où vivaient les habitants grossiers ; et là ils faisaient entendre les paroles du Père céleste aux populations simples qui avaient hérité de la foi des Albigeois et des pauvres de Lyon. La circonscription des églises protestantes se faisait par provinces, et les pasteurs se les étaient divisées entre eux, comme les catholiques les évêchés. Il y avait peu de huguenots dans la Normandie et dans la Bretagne ; quelques prêches rares avaient été faits à Évreux, à Laval, jusqu'à Angers ; mais à mesure qu'on quittait le bassin de la Loire, en s'étendant vers Niort, Châteauroux, Poitiers, les calvinistes devenaient plus nombreux ; là était un des grands sièges de leur puissance. C'était bien autre chose après la Dordogne, à Périgueux, Rhodès, Montauban, Alby, Privas, Sainte-Affrique, l'ancienne patrie des Albigeois : ici la majorité des populations était calviniste ; c'était le vieux et simple costume du xv<sup>e</sup> siècle, le chapeau à larges bords, la veste de bure, les mœurs simples, la vie austère de la réforme puritaine ; il fallait faire violence aux habitants de toutes ces provinces pour ne point confier les fonctions municipales à des calvinistes, pour ne pas donner le pouvoir à qui avait la force matérielle <sup>2</sup>. En quittant Sainte-Affrique

<sup>1</sup> J'ai trouvé un registre original des actes et délibérations de l'église réformée de France ; il est dans le fonds nouveau. (Bibliothèque du roi.)

<sup>2</sup> Aussi les édits portaient des exceptions pour quelques-unes de ces villes. Voyez la déclaration de 1666.

commençait la grande chaîne des Cévennes, ces montagnes arides et sombres, ces coteaux qui longent le Rhône; là étaient Privas, le Puy-en-Velais, célèbre dans les croisades, seules villes un peu considérables de ce pays d'agrestes montagnards; les Cévennes offraient le spectacle du gouvernement primitif de la commune par l'élection, de cette magistrature des montagnes, comme aux Pyrénées du temps des pasteurs, et dans les Alpes helvétiques. Les habitants des Cévennes avaient conservé, à travers des mœurs simples, la chaleur des guerres civiles; il y avait là encore pendue au ratelier l'arquebuse à rouet des batailles du *xvii<sup>e</sup>* siècle; les pères montraient à leurs fils la hallebarde qui avait servi dans les expéditions contre les catholiques. En poussant plus loin, vers le Béarn, on trouvait une nombreuse population protestante, que le gouvernement de Jeanne d'Albret et de Henri IV avait favorisée, fils de cette brave chevalerie qui avait suivi le Béarnais depuis les Pyrénées jusqu'aux plaines de Paris. Dans le Béarn, sur trois castels il y en avait deux huguenots; sur cinq feux, trois appartenaient à la réforme; des villages entiers ne comptaient pas un seul catholique; on ne voyait ni croix, ni églises, ni presbytères; le prêche était sur la place publique, comme celui de Calvin à Genève. En quittant le Béarn pour l'autre partie du midi de la France, on trouvait peu de huguenots dans la Provence; quelques villages des basses Alpes jusqu'à Gap étaient demeurés dans la fermeté des simples principes de la réforme du *xiii<sup>e</sup>* siècle; les pauvres de Lyon avaient donné la main aux villages des hautes et basses Alpes.

C'étaient s'étendant vers la Drôme et l'Ardeche qu'on trouvait encore le calvinisme puissant, au vieux pays du baron des Adrets, sur toutes les côtes du Rhône, à Grenoble, Vienne, dans toutes ces contrées qui s'étendent jusqu'à Avignon, la ville papale, la Cybèle aux mille tours, la prostituée, comme l'appelaient les ministres huguenots. Puis, d'Avignon jusqu'à Lyon, les calvinistes étaient bien nombreux : qui ne se souvenait qu'à d'autres époques ils avaient fait la loi à Lyon même?

et la cathédrale de Saint-Jean portait encore les marques des mutilations du xvi<sup>e</sup> siècle ; les vieux saints de pierre étaient renversés, les vierges gothiques étaient décollées sur leur piédestal à ogives. Passé le Rhône, tout le Bourbonnais, la Bourgogne, la Champagne et le Parisis comptaient une population fervente et catholique ; en un mot, d'après un relevé fait à cette époque, il y avait en France deux cent mille feux de huguenots, ce qui supposait onze ou douze cent mille sectateurs de la foi de Calvin<sup>1</sup>. Or, un système de persécution calculée, s'attachant à une si grande masse d'individus, devait naturellement rencontrer une puissante résistance, et c'est ce qui amena les exécutions militaires à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Nous ne devons point devancer les temps, mais prendre soin de préparer leur explication.

## CHAPITRE II.

### PREMIÈRE GUERRE. — LA FRANCE APRÈS LE TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE.

Mort de Philippe IV. — Prétentions de l'infante Marie-Thérèse sur la Flandre et la Franche-Comté. — Réponse de l'Espagne. — Système des juriconsultes. — Préparatifs de guerre. — Alliances de la France. — Traité avec le Portugal. — Condé et campagne de Flandre. — Turenne et campagne de Franche-Comté. — Médiation de l'Angleterre, de la Hollande. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Places de Flandre réunies à la couronne. — Forces de terre et de mer. — Administration financière. — Les duels et les châteaux de Versailles et de Saint-Germain. — Histoire industrielle sous Colbert. — Lois et ordonnances.

1665 — 1668.

Les monarchies de France et d'Espagne s'étaient liées deux fois par mariage : Anne d'Autriche et Marie-Thérèse avaient

<sup>1</sup> État de la population protestante en 1666, par les feux. Paris, 1667.

recu le jour à l'Escurial; toutes deux étaient issues de la grande famille de Charles-Quint; mais en s'unissant aux rois de France, les infantes avaient scellé des actes de renonciation à tous les droits qui résultaient de leur filiation. En Espagne la loi salique n'étant point admise, les femmes succédaient aussi bien dans les races d'Aragon et de Castille que dans le grand fief d'Autriche, d'où était sorti Charles-Quint. C'est pourquoi la renonciation de l'infante avait été indispensable pour éviter la réunion des deux couronnes de France et d'Espagne sur une même tête. L'acte était formel: l'infante avait abdicqué, moyennant sa dot, toute prétention à la monarchie espagnole; de sa jeune main elle avait écrit au bas de l'acte qu'en aucun cas elle ne pourrait réclamer ni droits ni facultés en dehors des stipulations matrimoniales.

Philippe IV venait de mourir; la question de succession pour sa monarchie ne pouvait se présenter, car il laissait un fils que le baise-main des grands proclama sous le nom de Charles II<sup>1</sup>. Tout aussitôt les juriconsultes de France élevèrent une prétention fondée sur les coutumes et le droit romain pour les minorités. Marie-Thérèse était fille du premier lit de Philippe IV. Cela ne faisait rien sans doute pour la couronne d'Espagne; mais en invoquant les coutumes de Flandre, de Brabant et de la Franche-Comté (ancienne comté de Bourgogne), les juriconsultes soutenaient que les filles succédant aux fiefs, la dévolution de ces terres devait s'accomplir au profit de Marie-Thérèse par la seule mort de sa mère.

<sup>1</sup> Voici sur la mort du roi Philippe IV une dépêche de la main du roi. « J'ai reçu, écrit Louis XIV au comte d'Estrades, samedi dernier un courrier dépêché exprès par l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur en Espagne, pour me donner avis que le 17 du passé, sur les quatre heures du matin, Dieu avait appelé à soi le roi catholique mon beau-père, d'une maladie qui n'a duré que cinq jours. La tendresse de la proximité dont nous nous touchions en tant de manières m'a donné beaucoup de douleur de cette perte, quoique prévue depuis longtemps pour ne pouvoir être évitée. »

Ensuite, quant à ce qui touchait à la renonciation de l'infante, les juristes de la couronne de France établissaient qu'elle avait été consentie en toute minorité, par une jeune fille de douze ans, et que le mineur ne pouvant en aucune manière s'engager pour l'avenir, sa convention était radicalement nulle<sup>1</sup>. Ces prétentions si extraordinaires dans le droit public européen, puisqu'elles brisaient le traité des Pyrénées, étaient facilement repoussées par les légistes espagnols, par les savants docteurs des universités de Salamanque, de Madrid, de Valladolid et d'Alcala; ils disaient : « Toutes les terres de la monarchie espagnole sont indivisibles, elles forment un tout transmissible avec la couronne; c'est pourquoi la Franche-Comté de Bourgogne, comme la Flandre, doivent échoir au jeune roi, puisqu'elles sont une annexe inséparable du territoire. On parle des coutumes spéciales de la Flandre et de la Franche-Comté, mais elles ne sont applicables qu'au cas où il n'y auroit pas de mâles héritiers; celui qui porte l'épée des batailles doit également porter la couronne de comte pour gouverner. Enfin, et par-dessus tout, la renonciation de l'infante Marie-Thérèse n'est-elle pas formelle et complète? On oppose la minorité; mais dans le droit politique on ne peut invoquer les règles générales des codes romains; la couronne ou un fief ne sont pas choses privées, mais des choses publiques, *res publica*; or le traité des Pyrénées étant une convention où Louis XIV lui-même est partie, en appeler la modification aussi essentielle, c'est violer la foi sacrée des traités<sup>2</sup>. »

Le droit était évidemment pour l'Espagne. Louis XIV, tout

<sup>1</sup> « Traité des droits de la reine très chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne. » — « Dialogues sur les droits de la reine, etc... » Ann. 1666.

<sup>2</sup> Voyez l'excellent Mémoire pour l'Espagne, sous le titre de : *De Jure hispanico*, Valladolid. 1667. Les défenseurs de la couronne d'Espagne soutenaient « que toute renonciation faite sous serment par une fille qui a passé les douze ans, en faveur de son père, dans son contrat de mariage,

plein de ses projets de guerre, multiplia les manifestes et les ambassades afin de soutenir ce qu'il appelait les justes griefs de sa femme ; la France dut appuyer au besoin, par les armes, les principes développés dans ses mémoires et ses notes diplomatiques. La réaction s'opérait contre l'Espagne. Elle avait voulu autrefois dominer les affaires de France ; du sombre couvent de San-Geronimo, Philippe II soulevait l'Europe catholique contre le Béarnais ; maintenant le petit-fils de Henri IV lui dictait des lois par la force de sa diplomatie et de ses armées. Avant de s'engager dans la guerre, les conseillers de Louis XIV se hâtèrent d'assurer les alliances à l'extérieur et de recruter les régiments de France, car ils étaient fort appauvris depuis le licenciement amené par le traité des Pyrénées. La question des alliances avait été depuis longtemps préparée par les efforts habiles et l'active diplomatie de Louis XIV ; une négociation s'ouvrit de nouveau avec le Portugal. La monarchie de la maison de Bragançe avait été produite en quelque sorte par une séparation matérielle de la vieille terre espagnole ; il y avait haine et rivalité ; le Portugais voyait avec dédain l'habitant de Castille : « Le Tage, selon l'expression d'une satire imprimée à Lisbonne, coulait bien également en Espagne et en Portugal, mais sur la terre d'Espagne il était étroit, plein de fange, roulant une poussière noirâtre, tandis qu'il était majestueux et grand sur la terre portugaise, image des deux peuples, différence que le créateur avait jetée là pour distinguer la petitesse des uns et la grandeur des autres <sup>1</sup>. » En s'alliant avec le Portugal, en s'obligeant à payer un subside de neuf cent mille crusades, trente mille Portugais placés depuis Bragançe jusqu'à Ayamonte, pouvaient tenir en échec une bonne partie des troupes espagnoles, menacer Madrid même par Ciudad Rodrigo, et pendant ce temps les troupes du roi de France opéreraient par lequel on lui assigne une dot suffisante, doit valoir, quoiqu'elle soit encore sous la puissance de son père. »

<sup>1</sup> La copie en est aux Archives de Simancas. col. B<sup>36</sup>.

siblement leurs conquêtes militaires en Flandre et en Franche-Comté<sup>1</sup>. Des motifs tout à fait semblables donnaient un grand prix à l'alliance des États-Généraux de Hollande avec la France. Indépendamment des vieilles inimitiés de population qui existaient entre la Hollande et l'Espagne, il y avait des causes qui se rattachaient à la situation topographique : rien ne favorisait plus une expédition en Flandre que la présence d'une armée hollandaise sur les derrières des corps espagnols qui campaient depuis Lille jusqu'à Anvers. La Hollande était ainsi pour la Flandre espagnole ce que le Portugal était pour la Péninsule : elle menaçait la queue des places de Flandre. Depuis longtemps, le comte d'Estrades, envoyé auprès des États-Généraux, préparait cette grande diversion ; on ne ménageait aucun sacrifice ; le comte d'Estrades secondait même le parti populaire sous Jean de Witt ; la bienveillance de la France fut portée à tel point, que lors de la guerre de la Hollande contre l'évêque de Munster, un corps français auxiliaire de six mille hommes passa au service des États, quatre mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie longèrent le Rhin ; et quoique cette population froide et puritaine excitât le sourire des gentilshommes et les bons mots des soldats, cependant au milieu de toute espèce de privations, ils servirent avec dévouement tant que dura la guerre. Le comte d'Estrades était parvenu à faire comprendre aux États-Généraux toute l'importance qu'il y aurait pour eux de voir les Espagnols à tout jamais expulsés de leur voisinage<sup>2</sup>.

Des négociations s'étaient aussi engagées avec l'Angleterre. On a dit les liens intimes qui s'étaient formés entre Louis XIV et Charles II depuis la restauration des Stuarts, et les traités qui préparaient la durée des alliances. Il y avait deux influences bien marquées dans la diplomatie de l'An-

<sup>1</sup> A cette époque déjà la France convoitait Maëstricht. « N'y auroit-il pas moyen, écrit le secrétaire d'État, M. de Lionne, au comte d'Estrades, d'introduire quelque bonne négociation pour l'acquisition et l'achat de Maëstricht, qui n'est qu'à charge aux États ? » (Dépêche originale, 1667.)

gleterre : la royauté et le parlement ; la royauté exclusivement dévouée à la politique de France, laquelle voulait la restauration du pouvoir unique ; le parlement, méfiant pour les traités secrets conclus avec Louis XIV, poussant ainsi avec énergie le roi Charles II dans les idées de guerre et de rupture avec la France. Pour un moment les communes avaient obtenu gain de cause : les hostilités commencèrent contre la France, mais avec tant de mollesse qu'on en revint à l'intimité naturelle entre les deux couronnes. Charles II voulait-il obtenir des subsides ? tout aussitôt il déclarait à son parlement qu'il allait armer contre la France ; et puis, quand les subsides étaient une fois obtenus, il les dépensait en folles distractions, en joyeuses pompes. Avare d'immunités, prodigue d'argent, Charles II se croyait sûr de l'appui de la France et il devenait l'auxiliaire de la guerre qu'on allait entreprendre<sup>1</sup>.

Dès le moment que cette guerre fut résolue pour réclamer les fiefs de Flandre et de Franche-Comté, Louvois, que Louis XIV avait placé au département de la guerre, réunit des armées, fortifia la discipline, convoqua le ban de la noblesse, enfin prépara tous les éléments d'un succès prompt et décisif. La cour était disposée à toutes les entreprises hardies. La plupart des gentilshommes, compagnons de plaisirs de Louis XIV, étaient jeunes ; il restait de la guerre civile une certaine fermentation d'esprit, une ardeur bruyante de chercher de l'avancement et des honneurs dans les batailles : rien n'était plus populaire dans cette cour que de s'y distinguer sous les yeux du roi, car Louis XIV avait déclaré qu'il prendrait lui-même

<sup>1</sup> Voici les articles secrets du traité de Breda, qui fut conclu entre les deux couronnes, le 31 juillet 1667. « Le roi très chrétien rendra au roi de la Grande-Bretagne la partie de l'île Saint-Christophe, que les Anglois possédoient au 1<sup>er</sup> janvier 1665. — Le roi de la Grande-Bretagne restituera aussi, et rendra au ci-dessus nommé roi très chrétien, le pays appelé l'*Acadie*, situé dans l'Amérique septentrionale, dont le roi très chrétien avoit autrefois joui. — Le roi très chrétien restituera aussi au roi de la Grande-Bretagne les îles appelées *Antigua* et *Monsurat*, etc. »

le commandement de son armée en Flandre ; le prince de Condé fut chargé de conduire l'expédition de la Franche-Comté. Turenne, tout brillant de ses gloires et de la science militaire, venait de quitter la religion de Calvin, et dans les idées de Louis XIV cette conversion doublait la faveur du maréchal. Le prince de Condé, alors dans l'âge mûr, réunissait à l'impétuosité de son humeur bouillante et courageuse et à la hardiesse de son époque héroïque, les improvisations de la tactique la plus avancée. Le roi avait oublié pour lui les torts de la Fronde ; Condé, chagrin et emporté, cherchait à effacer ces vieux temps, qui n'étaient plus que de l'histoire. Louis XIV ouvrit en personne la campagne de Flandre par le siège de Lille ; les préparatifs furent si prompts, la marche si rapidement accomplie, que le comte Marsini et le prince de Ligne, généraux des troupes espagnoles, n'eurent point le temps de secourir la forte place de Lille. Les lenteurs et les habitudes de prudence qu'apportaient toujours les armées espagnoles les mettaient souvent dans l'impuissance de résister à l'impétuosité première des gentilshommes<sup>1</sup>. Le roi assiégea Lille neuf jours ; les Espagnols et les habitants firent une belle résistance, car les Flamands avaient le goût et les habitudes castillanes. Le siège fut bien conduit ; la noblesse, sous les marquis de Créqui et de Bellefond, s'y couvrit de gloire, selon le rapport de Turenne à Louvois ; on prit 1,300 chevaux, 5 paires de timbales, plusieurs étendards, 18 drapeaux et un grand nombre d'officiers.

<sup>1</sup> Une copie contemporaine du rapport de Turenne est aux Mss. de la collection Fontanieu, 1667. — En 1667 on caricatura de nouveau les Espagnols, alors vaincus en Flandre ; on vendit le capitain Rotodos dansant avec la Flandre, hors de cadence :

La Flandre ajuste en vain sa danse  
 A ce violon hollandois,  
 Ce capitain va de guingois  
 Et n'entre jamais en cadence,  
 L'Espagnol lâche et sans vertu,  
 Par la Flandre qui le méprise,

Dans la Franche-Comté, le prince de Condé suivait toutes les opérations de la guerre ; le roi en personne vint visiter ses camps devant Besançon, tandis que le comte de Boutteville, depuis duc de Luxembourg, entra dans Salins, à l'extrémité de la comté de Bourgogne. Le duc de Roquelaure, qui faisait ses bons mots et dictons, même au milieu des mousquetades, vint assiéger Dôle, et les affaires du roi furent si bien conduites dans la Franche-Comté, qu'avant la fin de l'hiver il ne restait pas une seule ville qui arborât encore le drapeau espagnol. A chacune de ces cités le roi conservait ses privilèges, et cela dans le but de les attirer à la couronne par une réunion définitive ; tandis que Lille en Flandre obtenait la confirmation de ses chartes, que ses fourbisseurs d'armes et gautiers pouvaient déployer leurs bannières, à Besançon les vieilles lois des ducs de Bourgogne étaient registrées en pleine cour, et Louis XIV promettait de les maintenir envers et contre tous en vertu de son droit <sup>1</sup>.

Ces rapides conquêtes avaient réveillé les craintes de quelques-unes des puissances qui s'étaient rapprochées de Louis XIV au commencement de la campagne ; les Hollandais surtout voyaient pour eux s'accroître le danger par la conquête de la Flandre ; combien les Français n'étaient-ils pas à redouter une fois maîtres de la ligne d'Anvers à Lille ? Louis XIV ne serait-il pas tenté de se jeter sur la Hollande ? le Rhin serait-il une barrière sûre ? D'un autre côté, le parlement anglais, ennemi de la France, poussait Charles II à prendre une détermination pour arrêter les conquêtes de Louis XIV. Il y avait déjà ce sentiment profondément éprouvé en Angleterre, que la France, qui possède Brest, Dunkerque et Calais, ne peut être maîtresse d'Anvers, car ce serait envelopper l'Angleterre de vastes bras, la tenailler de la tête aux pieds. La vieille idée de la conquête normande était restée empreinte sur le sol, et les Anglais crai-

Se voit d'un coup de pied au en  
Chassé comme un pèteur d'église.

<sup>1</sup> Collection d'ordonnances, 1667.



gnaient de voir Louis XIV s'établir sur le Zuyderzée. Il n'y eut pas hostilité ; on ne passa pas de l'alliance à la guerre, mais on s'imposa comme une médiation armée : l'Angleterre et la Hollande s'entendirent pour proposer des conditions à Louis XIV, afin d'arrêter les conquêtes qui brisaient d'une manière absolue l'équilibre des relations extérieures. Les envoyés de Hollande et d'Angleterre demandèrent à la France quelles étaient les bases du traité qu'on pouvait proposer. Le comte d'Estrades, plénipotentiaire à La Haye, insista pour que l'on maintint la possession accomplie, c'est-à-dire que l'Espagne cédât au roi ses conquêtes telles qu'elles étaient alors acquises ; la Flandre et la Franche-Comté devaient être réunies à la couronne<sup>1</sup>. Selon les notes du ministre de France, un tel arrangement était d'autant plus juste qu'il ne s'agissait pas seulement d'une possession matérielle résultant d'un droit de conquête, mais que cette conquête, au contraire, n'avait fait que sanctionner un droit constant et consacré par les règles générales des successions. Il fut répondu par la Hollande et l'Angleterre, « que pour les questions en litige, aussi bien que pour le droit successorial et la conquête réelle, il étoit toujours procédé par des moyens de transaction, et qu'une transaction supposoit des cessions réciproques. » Ce point admis, les plénipotentiaires déclarèrent que la France devait opter entre la réunion du duché de Luxembourg, Cambrai, Douai, Aire, Saint-Omer ou celle de la Franche-Comté, mais qu'en aucun cas elle ne pourrait obtenir cette double augmentation<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Dépêche originale du comte d'Estrades, 1667.

<sup>2</sup> L'article 2 du traité conclu entre la France, l'Angleterre et les États-Généraux des Provinces-Unies est ainsi conçu : « Le roi très chrétien accorde une cessation de toute espèce d'entreprises et attaques sur les places fortes des Espagnols, à la condition du réciproque du côté de l'Espagne, jusqu'au dernier jour de mai inclusivement. » Ce traité fut signé à Saint-Germain, le 15 avril 1668 ; les plénipotentiaires étaient pour la France, Letellier, Lionne et Colbert ; pour l'Angleterre et les États de Hollande, les sieurs Trévor et van Beuningen.

de territoire. Ces conditions, quelque modifiées qu'elles pussent être, étaient dures pour le cabinet de Madrid ; il y avait union intime entre les villes de Flandre et la couronne d'Espagne : les Wallons formaient une garde spéciale à Madrid, leurs régiments entouraient le monarque et le trône ; une compagnie d'*allobardores* était spécialement choisie au sein des métiers et des corporations de Douai ; les deux peuples avaient adopté les mêmes coutumes ; ils processionnaient municipalement, leurs *gigantos* et leurs *ninos* en tête ; les communes de Flandre et les *comuneros* de Castille et d'Aragon avaient de semblables privilèges, magistrature et lois.

Ce fut pour la cession des villes de Flandre que le plénipotentiaire français opta ; elles convenaient par leur situation sur l'extrême frontière. Depuis le *xv<sup>e</sup>* siècle, c'était par le nord que la France avait été menacée ; c'était là que les rois d'Espagne avaient placé le siège de leurs mouvements contre la France : au temps de la Ligue, c'était de Cambrai, de Douai, de Saint-Omer que s'avançaient ces *regimentos*, formidable infanterie que conduisait le duc d'Albe. Il y avait danger à laisser sur ses derrières toute une province hostile avec ses places fortes, tandis qu'une armée française se portait aux Pyrénées pour tenter une marche en avant dans l'Espagne. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la cession des cités de la Flandre espagnole recut sa ratification complète : Louis XIV abandonnait ses conquêtes dans la Franche-Comté, simple point d'arrêt, retard consenti à l'inévitable avenir d'une réunion définitive. La Franche-Comté était plus encore que la Flandre éloignée de toute espèce de point d'appui ; l'Espagne ne pouvait y envoyer que des forces incomplètes, lesquelles ne parvenaient jusqu'à Besançon ou Dôle qu'en passant le Milanais par les Alpes, c'est-à-dire en violant le territoire suisse, la Savoie ou le Piémont. La Franche-Comté convenait parfaitement à la France ; ce bon pays, arrondissant une de ses frontières, devait tôt ou tard venir à elle : c'était sa destinée. Six grandes cités de Flandre étaient cédées définitivement à Louis XIV et

sans esprit de retour. Elles constituaient une acquisition réelle, la réunion d'un territoire à la couronne, territoire qui lui est resté depuis adhérent comme la vicomté de Paris même.

L'Espagne, dans ce traité, se montre avec toute sa faiblesse, elle dispute à peine ses villes, elle laisse agir ses plénipotentiaires sans discussions, et accepte des médiateurs sans intervenir elle-même. La réaction s'opère complètement à son égard ; on voit qu'elle sort des mains d'un vieillard pour tomber dans celles d'un enfant, et sous la tutelle d'une faible femme. La monarchie de Louis XIV est pleine de jeunesse et de vigueur, celle de Charles-Quint s'affaisse et tombe : c'est la destinée des États que ces chances de fortune ; ils ont leur grandeur et leur décadence. Alors recommencent encore les caricatures vives et mordantes contre les Espagnols. Quand un État est à sa fin, tout se réunit contre lui ; on combat une puissance forte, on ne caricature que les nations dont la gloire se flétrit ; comme les héros d'Homère, les peuples insultent à leur ennemi étendu dans la poussière. Il fut publié une multitude de plaisanteries contre les troupes espagnoles qui avaient combattu le prince de Condé. Dans « le Triste adieu des Espagnols aux dames de Dôle<sup>1</sup> », tous ces rodomonts, montés sur de pitoyables chevaux, saluent piteusement les dames aux fenêtres ; les Français leur font tirer leurs guêtres, et c'est pour longtemps que les dames leur disent adieu. » Puis venait la plainte du tailleur espagnol : « Il faut fermer boutique, s'écriait-il, car le *garde-infant* n'est plus de mise aujourd'hui ; les Français m'ôtent ma pratique. » Et la Franche-Comté personnifiée lui répondait, « que la France venoit de la délivrer d'un habit incommode et de lui dégager la taille ; c'est pour le coup qu'elle alloit s'appeler Franche-Comté. » Il y avait dans cette caricature un vieux Suisse qui, dans son jargon, déclarait qu'il n'aimait point les Espagnols, croqueurs d'oignons ; il préférerait grasse cuisine : « Adieu, fanfaron, continuait le bon montagnard ; laisse-moi *mon voisin*, moi point

<sup>1</sup> Caricature contre les Espagnols après la prise de Dôle. Février 1668

*loi pour voisin.* » Ces caricatures peignent bien l'esprit d'une époque; depuis la Ligue elles se multipliaient. On fut bien plus hardi lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle eut donné à la France quelques-unes des grandes villes de Flandre. Dans le « Pronostic merveilleux sur l'étrange maladie du sieur don Diego d'Avallos, » on le voit, ledit seigneur don Diego, qui décharge son estomac à l'aise, des villes, des châteaux, et le médecin lui dit : « Espagnol, vous avez trop mangé, il vous faut rendre gorge. » Le chirurgien déclare qu'il va le saigner, et le malheureux rodomont, tout essoufflé, tout pâle, s'écrie : « Je n'en puis plus, je meurs, je me pàme; enfin, je rendrai tant, qu'il faudra rendre l'âme<sup>1</sup>. » Les États-Généraux de Hollande, médiateurs, n'aperçoivent pas la portée de la cession des villes de la Flandre : dans cette cession était le germe de la guerre qui les menaça quelques années plus tard. La Flandre espagnole était jetée entre la Hollande et la France comme un État intermédiaire, forte annexe d'une puissante monarchie telle que l'Espagne; l'alliance des deux peuples pouvait opposer des forces aux invasions de la France. Une fois ce point intermédiaire effacé, la Hollande se trouvait frontière immédiate de la monarchie, et Louis XIV devait essayer une campagne sur La Haye et Amsterdam!

Le traité d'Aix-la-Chapelle était plutôt une trêve entre des intérêts qu'une pacification définitive; aussi cette suspension d'armes n'amenait-elle pas un désarmement complet. Louis XIV, déployant l'activité de son esprit, donna une forte impulsion aux deux éléments de la guerre : l'armement des escadres, l'augmentation et la discipline des armées de terre. C'était l'ambition de ses jeunes années. Louvois secondant toutes les volontés du roi, se montrait ferme, inflexible

<sup>1</sup> « Pronostic merveilleux sur l'étrange maladie du sieur don Diego d'Avallos. » Ce don Diego d'Avallos est une espèce de Sancho tout trapu, aux jambes courtes, au ventre proéminent; il est atteint d'un vomissement effroyable, et il dégobille, comme le dit la gravure, plusieurs îles, châteaux, navires qui lui chargeaient l'estomac.

dans le conseil sur toutes les règles de la discipline ; aucun officier ne pouvait manquer à ses devoirs sans encourir disgrâce, quel que fût son rang. Les ordonnances implacables sur le duel furent renouvelées ; on ne put désormais croiser le fer sur le pré sans subir la peine de mort ; le duel fut rangé au même rang que le viol, crime irrémissible, car aux époques de force et de violence, la législation punit plus sévèrement les crimes qu'enfantent la force et la violence, ce qui explique l'admirable édifice catholique au moyen âge, ces légendes d'enfer et de purgatoire, effrayant tableau qui arrêtait la puissance sans frein du baron bardé de fer. Après le catholicisme vint la législation royale, impitoyable pour comprimer les derniers désordres des coutumes féodales<sup>1</sup>.

Sous le ministère et la surintendance du cardinal de Richelieu, les armements maritimes avaient pris en France un développement remarquable. Richelieu, grand-amiral de France, Mazarin, Louis XIV dès son avènement, prêtèrent une attention spéciale aux affaires de la marine. Le sol de la France était belliqueux : rien de plus simple que de lever et d'entretenir des régiments destinés aux batailles. Depuis les vieilles conquêtes des Francs, il y avait toujours eu sur ce sol des hommes pour acquérir la gloire dans des expéditions aventureuses : fallait-il aller en Flandre, en Allemagne, en Italie ? on trouvait tout prêt un peuple de gentilshommes qui abandonnait ses châteaux et ses seigneuries pour ajouter un signe de gloire à son blason, un fief à ses domaines. Le même goût, la même vocation ne portaient point le peuple du centre de la France vers les expéditions maritimes ; toutefois l'étendue des côtes était grande, depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne ; la Méditerranée baignait le Languedoc et la Provence ; la population de ces rivages était habituée aux aspects de la mer ; elle se jouait avec les grandes eaux à travers les vagues de la

<sup>1</sup> Une médaille sur l'abolition du duel. La légende : *Justitia optimi principis*, la justice du meilleur de tous les princes. L'exergue : *Singularium certaminum furor coercitus*, la fureur des duels arrêtée. 1662.

tempête. A mesure donc que le royaume de France, s'étendant du centre vers les extrémités, eut réuni à son territoire le duché de Bretagne avec ses habitants loups de mer, la Guienne aux mœurs anglaises, le Languedoc avec ses ports de Cette et d'Agde, la Provence brillante de la république de Marseille et de la vaste rade de Toulon ; quand ces réunions furent accomplies, la France devint une puissance aussi fortement maritime qu'elle était militaire, et la rivalité avec l'Angleterre lui en fit une impérieuse nécessité. Les premiers soins de Louis XIV se portèrent vers la construction d'arsenaux, la fortification des ports, la réunion d'un vaste matériel pour maintenir dans toutes les mers l'honneur du pavillon et des escadres de France. Dunkerque, au nord, offrait un bon port, quoique sa rade fût peu sûre ; c'était surtout un abri pour les corsaires et les pêcheurs hardis, bravant la tempête dans les mers d'Islande et de Norwége. Depuis sa réunion à la France, Dunkerque fut restaurée, on y construisit une citadelle pour éviter un coup de main de la part de l'Angleterre qui n'avait jamais cessé de convoiter cette porte du détroit, ouverte par Charles II. En s'étendant vers le midi, on ne pouvait considérer comme ports de guerre Abbeville, Dieppe et le Havre, tandis que l'Angleterre avait en face Portsmouth, non loin de Hasting, lieu fameux aux annales normandes.

Dans l'enfoncement d'une large baie se cachait Saint-Malo : qui ne connaissait les fameux corsaires malouins, lesquels attachaient leur barque et leur brûlot à la proue des navires d'Angleterre ou de Hollande, et se vantaient d'avoir plus d'une fois coulé bas les riches galions ? Brest, tête de pont de la Bretagne, se déployait avec sa rade sûre, où s'abritaient les plus fortes escadres. Nantes sur la Loire, n'était pas un port de guerre ; jusqu'à La Rochelle, la côte était découverte, et ce fut pour la protéger que Louis XIV fit construire Rochefort sur la Charente : un bassin fut creusé, des fortifications bâties et soutenues par une artillerie formidable ; les vaisseaux du roi purent se mettre à l'abri dans une large rade.

Dans la Méditerranée, le même système fut suivi. Toulon était le seul grand port de guerre depuis Port-Vendres jusqu'à Nice, car on ne pouvait compter comme station militaire Marseille, quoique parfaitement abritée. Son port était merveilleux comme refuge; ni corsaires ni ennemis ne pouvaient approcher de son rivage, alors surtout que les forteresses Saint-Jean et Saint-Nicolas avaient été construites; mais les eaux du bassin n'étaient pas assez profondes pour recevoir les grands navires du roi; les galères seules y formaient la garnison militaire, depuis la tour Saint-Nicolas jusqu'à la Loge; elles arboraient en proue la croix municipale. Louis XIV fit construire le port de Cette, qui fut pour le Languedoc ce que Toulon était pour la Provence. Tout le golfe de Lyon fut ainsi protégé; la France put y entretenir des escadres pour convoyer le commerce du Levant et punir au besoin les Barbaresques, si grands pilleurs de mer, l'effroi des côtes de Provence où ils faisaient des esclaves chrétiens, enlevaient de jeunes filles pour peupler le sérail de Constantinople.

Le matériel de la marine royale était mis en rapport avec les vastes développements de l'état militaire: ce n'était plus seulement les galères aux rames étroites, portant deux maigres coulevrines sur la proue; mais des vaisseaux de guerre de plus de soixante pièces, dont les flancs contenaient jusqu'à huit cents matelots, soldats et bombardiers, avec trois batteries en sabord, l'arrière ornée d'une immense poulaine au soleil d'or à trois rangs de balcons dorés; puis l'immense fanal qui éclairait les longs sillons du gouvernail épais. La frégate, plus légère, était un emprunt à l'Angleterre; la flûte et le brick étaient d'origine hollandaise. Toutes ces masses de bâtiments se groupaient en de nombreuses escadres; il n'était pas rare de compter jusqu'à cent navires réunis en un seul commandement, sous les pavillons et signaux de diverses couleurs. Il n'y a pas d'époque où de plus grandes flottes se soient heurtées entre elles; la science maritime n'était pas avancée, mais la pratique des manœuvres dans les fortes escadres était portée

à un haut degré. Les états de la marine, conservés à Versailles, portent de 210 à 250 le nombre des navires de toute espèce entretenus par le roi de 1661 à 1670; ce nombre s'accrut encore considérablement jusqu'à la bataille de la Hogue, qui fut un des grands chocs de la marine au xvii<sup>e</sup> siècle. Le matériel était immense; on admirait déjà la corderie de Toulon, les magasins de gréage de Brest et de Dunkerque. Les ordonnances pour les bois et forêts soumettaient au martelage en faveur de la marine tous les vieux et nobles arbres, et nul propriétaire n'avait le droit d'en disposer sans la permission du roi.

Les gentilshommes avaient eu d'abord répugnance de servir sur mer; ce n'était pas leur élément de bataille; mais les antiques familles de Provence, de Languedoc, de Guienne, de Bretagne, telles que les Forbin, les Duquesne, les Tourville, les Beaulieu, les Villeneuve, les Vallabelle, les Grosbois, illustrées dans la conduite des escadres, se jetaient dans cette périlleuse carrière avec ardeur. Louis XIV fonda des écoles pour l'éducation des jeunes gentilshommes; dès l'âge de douze ans, la bonne noblesse monta sur les vaisseaux du roi et fit le service des vieux loups de mer dans les deux Indes. Louis XIV donna des privilèges au corps de la marine: il eut le pas sur l'armée de terre, on lui réserva les riches commanderies; on porta la croix d'or de Malte, on se consacra au service de Saint-Jean-de-Jérusalem ou des rois de France, en montant tantôt les galères, tantôt les vaisseaux de Sa Majesté. Les gentilshommes conservaient dans les expéditions de mer cet esprit aventureux qui distinguait leurs ancêtres: il y eut sous ce règne plus d'un tiers de la noblesse qui se voua aux armées navales. Les ordonnances permirent rarement l'avancement maritime à la roture, et quand il y eut exception, ce fut avec éclat: le rustre Bart sortit des pêcheurs de Dunkerque pour être chef d'escadre en France. La marine marchande fournit quelquefois ses hommes pour le service de Sa Majesté, et ce fut l'origine des officiers auxiliaires. Le recru-



tement des matelots se faisait par le système de l'inscription maritime et par l'antique idée normande de la presse. La presse, c'était l'appel tumultueux de tout vassal lors de l'invasion, quand on levait le gonfalon pour que tout fidèle accourût au cri de *haro* à la convocation du ban et de l'arrière-ban du roi. Le matelot de France était robuste ; on citait le Breton pour sa valeur têtue, pour sa courageuse persistance dans les lointaines entreprises. Le blond Normand, quoique fort de ses membres velus, était plus mou, il se hasardait moins sur les grandes mers ; son commerce se bornait au cabotage. Le matelot de la Guienne jusqu'à Bordeaux fréquentait surtout les deux Indes ; le marin provençal avait toutes les mers du Levant pour domaine ; il trouvait ses consuls, son pavillon à Smyrne, Athènes et Constantinople et soutenait l'honneur de ses villes sur les côtes de Barbarie. Louis XIV venait de commander une expédition contre les corsaires levantins. Le duc de Beaufort obtint sur la flotte le titre d'amiral ; le commandeur Paul, un des braves hommes de mer du temps, conduisit l'escadre d'avant-garde. On ne put pas opérer une descente sur la côte d'Afrique ; les difficultés de l'abordage sur ces rives, toujours exposées aux tempêtes, la famine et les maladies ne permirent pas aux intrépides marins de France de jeter là un établissement durable : le temps n'était pas venu <sup>1</sup>.

L'institution d'un ministère spécial pour la marine en faveur du marquis de Seignelay, fils de Colbert, ôta à Louvois la surveillance du matériel et du personnel de l'armée de mer. Tous les soins du ministre se portèrent sur l'armée de terre, et sur ce qu'on appelait alors l'extraordinaire des guerres. La maison du roi avait pris une grande extension ; les gardes-du-corps étaient organisés par quatre compagnies, sous des capitaines désignés par le roi, braves jeunes hommes choisis au sein de la noblesse provinciale, et à qui la personne du prince était confiée ; une telle surveillance avait paru néces-

<sup>1</sup> *Gazette de France*, ad ann. 1663.

saire, surtout depuis Henri IV, que le poignard des assassins avait menacé si souvent, et qui avait succombé sous de si criminelles tentatives<sup>1</sup>. Les gardes-du-corps avaient charge du service intérieur : tout était formé dans le palais, et ces formules tenaient à des usages de respect envers la majesté royale, ou bien à des mesures de sûreté personnelle pour le roi ; ainsi toutes les portes intérieures étaient confiées aux gardes-du-corps. Avec les gardes-du-corps marchaient les mousquetaires, gris ou noirs, dans leur magnifique costume et leur beau visage, car on choisissait tous les hommes d'élite, d'une noblesse sûre et d'un blason sans reproche. Les mousquetaires caracolant au-devant et aux côtés de la voiture du roi, n'avaient pas l'entrée du palais, ils n'en dépassaient jamais les portes ; voilà pourquoi ils portaient de

<sup>1</sup> Voici la liste exacte de la maison du roi sous Louis XIV.

*Gendarmes, cheval-légers et mousquetaires à cheval.*

Quatre compagnies des gardes-du-corps. . . . .	1,039 hom.
Compagnie de gendarmes écossais. . . . .	105
Deux compagnies de mousquetaires à cheval. . . . .	554
Compagnie de gendarmes anglais. . . . .	105
Compagnie de cheval-légers anglais. . . . .	110
Gendarmes de la reine. . . . .	124
Gendarmes de M. le dauphin. . . . .	209
Compagnie de cheval-légers dudit seigneur. . . . .	108
Gendarmes d'Anjou. . . . .	105
Gendarmes d'Orléans. . . . .	154
Compagnie de cheval-légers d'Orléans. . . . .	157
<b>Total. . . . .</b>	<b>2,800 hom.</b>
Régiment des gardes françaises, 30 compagnies de 100 hommes chacune. . . . .	3.000 hom.
Régiment des gardes suisses, 10 comp. de 200 hom. . .	2.000
Gendarmes du roi. . . . .	200
Cheval-légers de la garde. . . . .	200
<b>Total. . . . .</b>	<b>5,400</b>

larges bottes à calice, tandis que les gardes-du-corps, à bas rouges, à petits souliers à talons, ne chaussaient la botte forte que lorsqu'ils accompagnaient le roi aux batailles. Les gendarmes étaient le corps le plus vieux de la maison du roi; leur origine remontait à Charles VII, lorsque, délaissé à Bourges, il appelait à son aide tout ce qui restait de bonne noblesse dans le centre de la France. Les cheveau-légers, d'origine plus moderne, étaient un corps gracieusement armé, qui se mouvait avec prestesse, caracolant à droite et à gauche sur des chevaux de petite taille; ils portaient une veste de brocard d'or, un casque d'argent relevé d'un joli panache, sous lequel pendait une perruque frisée et tombant sur les épaules. Dans la garde du roi entraient aussi deux régiments d'infanterie fort nombreux et bien disciplinés, sous le nom de *gardes françaises*, composés d'hommes à haute stature, d'une force de corps remarquable, marchant serrés par compagnies sous divers capitaines. Un Gontaut-Biron avait le commandement des gardes françaises, charge achetée et de tradition dans cette famille de noblesse.

Puis venaient les compagnies étrangères; et d'abord les Écossais, excellentes troupes qui depuis Charles VII étaient continuellement admises dans les gardes du roi. Les aïeux de ces braves Écossais étaient demeurés si fidèles au pauvre roi-let de Bourges! Un comte de Douglas avait tenu la connétable de France aux jours difficiles de la royauté. Là était l'origine de la compagnie écossaise des gardes du roi: sans porter le costume de la patrie, ces Écossais avaient l'habit bariolé de vert et de rouge, pour rappeler qu'ils avaient pris naissance dans les montagnes de l'Écosse, aux klans héréditaires; ils marchaient au son des tambours, quelques-uns se couvraient du plaid et portaient la claymore. Les Suisses comptaient également deux régiments dans les gardes, vêtus de rouge et de bleu, et quelques compagnies avaient encore la cuirasse, les brassards, comme au temps de Henri IV. D'autres surmontaient leur chef d'un large bonnet à plumes; leur cos-

tume militaire était un casque de fer battu et un mousqueton sur l'épaule. Toute la maison du roi formait un corps de dix mille hommes.

Les autres régiments qui appartenaient aux divers corps de l'armée, recrutés, ainsi qu'on l'a dit, de provinces en provinces, se divisaient en grosse cavalerie par escadrons de cent hommes pesamment armés. La cavalerie légère, qui avait un grand attrait pour les jeunes fils de châteaux, était portée alors à un bon tiers des troupes montées. L'arme des dragons et carabins recevait une grande extension, car ceux-ci servant à pied et à cheval tout à la fois, pouvaient rendre un double service pour la guerre de montagnes et de plaines. On comptait quarante-six régiments français et quinze régiments étrangers, allemands, suisses et piémontais. Il y avait aussi un fort régiment irlandais formé par les gentilshommes qui avaient fui les guerres religieuses. Plus tard, après la révolution d'Angleterre, les catholiques irlandais eurent en France plus de douze mille hommes sous les drapeaux <sup>1</sup>. Les dépenses

<sup>1</sup> *Régiments d'infanterie française de 53 hommes par compagnie, les chefs compris.*

Compagnies.		Compagnies.	
Picardie. . . . .	70	Lyonnais. . . . .	35
Champagne. . . . .	70	Dauphin. . . . .	70
Navarre. . . . .	70	Crussol. . . . .	18
Piémont. . . . .	70	Montaigu. . . . .	16
Normandie. . . . .	70	Turenne. . . . .	33
La marine. . . . .	70	Lamotte. . . . .	17
La marine. . . . .	32	Dampierre. . . . .	16
Castelnau. . . . .	33	Louvigny. . . . .	18
Auvergne. . . . .	33	Genecé. . . . .	16
Desault. . . . .	33	La Reine. . . . .	70
Baudeville. . . . .	16	Montpezat. . . . .	16
Régiment du Roi. . . . .	70	Les Vaisseaux. . . . .	70
Régiment Royal. . . . .	70	Océans. . . . .	33
Régiment d'Anjou. . . . .	70	Artois. . . . .	33
Praslin. . . . .	18	Bretagne. . . . .	16

qu'exigeait ce puissant État militaire étaient réglées chaque année par des projets de budget que rédigeait Colbert, et définitivement adoptés par le roi. J'ai retrouvé encore quelques-uns de ces budgets écrits de la main du ministre, modifiés et approuvés par Louis XIV; ils peuvent donner une idée des formes financières de cette époque. Colbert propose pour les dépenses des maisons royales 8 millions 500 mille francs; le roi fixe sans discussion le budget à cette somme; le ministre propose 800 mille francs pour le comptant du roi, le prince élève

Compagnies.		Compagnies.	
Carignan. . . . .	16	Enghien. . . . .	17
Châteauneuf. . . . .	16	Jouzac. . . . .	18
Sourches. . . . .	18	Montperoux. . . . .	16
Vendôme. . . . .	16	Bouillon. . . . .	16
Laferté. . . . .	18	Bourgogne. . . . .	33
Conti. . . . .	16	La marine nouveau. . . . .	20
La Fère. . . . .	16	Vermandois. . . . .	20
Condé. . . . .	17	Fusiliers du roi. . . . .	24

Quarante-six régiments, faisant 1599 compagnies sur le pied de 53 hommes chacune; en tout, 83,157 hommes.

*Régiments d'infanterie étrangère.*

Alsace, douze compagnies de 182 hommes chacune. . .	2,184 hom.
Ecoissais et Anglais, vingt compagnies à 423 hommes. . .	2,460
Roussillon, vingt compagnies, <i>id.</i> . . . . .	2,460
Furstenberg, douze compagnies à 182 hommes. . . . .	2,184
Irlandais, douze compagnies à 104 hommes. . . . .	1,248
Autres Irlandais, seize compagnies à 104 hommes. . . . .	1,664
Royal-Italien, vingt-sept compagnies à 104 hommes. . .	2,808
Royal-Anglais, huit compagnies à 103 hommes. . . . .	824
Stoupe suisse, douze compagnies à 200 hommes. . . . .	2,400
Erlac suisse, <i>id.</i> . . . . .	2,400
Festa suisse, <i>id.</i> . . . . .	2,400
Salis suisse, <i>id.</i> . . . . .	24,00
Anglais, huit compagnies à 130 hommes. . . . .	824
Cinquante compagnies franches à 208 hommes. . . . .	10,000

---

Nombre total. . . . . 36,256

ce comptant à un million ; ils s'accordent tous deux à donner 600 mille francs pour les bâtimens de Sa Majesté, et les 500 mille fr. alloués aux lignes suisses ; les 5 millions pour les états de troupes sont portés à 4 millions ; on accorde d'une commune volonté 200 mille liv. pour gratification aux officiers de troupes. L'extraordinaire des guerres est la partie de ce budget qui s'élève le plus haut, car il est porté pour 42 millions, sans y comprendre 4 millions pour le pain de munition ; la marine reçoit 8 millions, les galères 2, les fortifications du dedans 1,500 mille livres, et les garnisons 2 millions 800 mille livres. Quant aux affaires étrangères, on accorde 500 mille livres aux ambassadeurs, puis des subsides pour l'Allemagne, la Suède, l'Angleterre, Munster, Cologne et la Bavière, pauvre petit État alors, car il n'est porté que pour 100 mille livres. 100 mille livres sont aussi assurées pour le pavé de Paris, et 100 mille livres pour la Bastille. Enfin le total de ce budget, y compris les additions, s'élève à plus de 95 millions de livres, ce qui excède d'un bon tiers les recettes présumées <sup>1</sup>. On aperçoit dans ce travail de cabinet toute la sollicitude de Louis XIV pour les affaires de son gouvernement. Les ministres font une simple proposition : rarement les rois ses prédécesseurs s'occupaient des détails d'un budget ; ils cherchaient à pourvoir aux ressources personnelles, sans s'inquiéter de la régularité des services. Henri IV don-

<sup>1</sup> Voici quelques fragments de ce budget.

## PROJET DE DÉPENSES.

<i>De la main de Colbert.</i>		<i>De la main du roi.</i>
Livres.		Livres.
8,500,000	Maisons royales. . . . .	8,500,000
300,000	Augmentation pour l'armée. . . . .	300,000
800,000	Comptant pour le roi. . . . .	1,000,000
600,000	Bâtimens. . . . .	600,000
300,000	Lignes suisses. . . . .	300,000
3,000,000	Étapes. . . . .	4,000,000
200,000	Gratifications aux officiers des troupes. .	200,000

(Ce budget est dans le fonds et les achats nouveaux de la bibliothèque du roi. cartons non cotés encore.)

naît à tort et à travers ses acquits au comptant, sans en fixer d'avance le chiffre ; Richelieu et Mazarin ne sont occupés qu'à se procurer, par des expédients, les services dont ils ne prévoient pas les limites fixes ; Louis XIV le premier balança matériellement, par la rédaction d'un budget régulier, les recettes avec les revenus. Ce ne fut souvent dans ses mains qu'une formule pour constater un déficit qu'on ne prenait pas la peine d'éviter. En matière de comptabilité, les formes ne servent jamais qu'alors qu'une base d'économie est admise en principe ; il vaut mieux s'abstenir de dépenser que de savoir légalement qu'on dépense plus qu'on ne reçoit. Ces budgets se continuent pour tout le règne de Louis XIV avec une exactitude matérielle : tout consiste en une simple et grande feuille de papier avec des chiffres sur deux colonnes ; les uns contiennent la proposition ministérielle, les autres les sommes arrêtées par le roi ; tous les services se règlent par ses ordres ; la comptabilité ministérielle trouve dans la volonté du souverain une suffisante justification.

En quittant la régence de son fils, Anne d'Autriche avait conservé, au moyen de Mazarin, quelque influence sur le gouvernement ; les anciens rapports du premier ministre et de la régente ne s'étaient point effacés, et ce ne fut qu'à la mort du cardinal que l'autorité de la reine-mère disparut absolument. Louis XIV avait les passions trop vives, le besoin de commandement trop prononcé pour souffrir les remontrances, même d'une mère ; impétueux jeune homme, le roi n'avait pas toujours respecté la personne d'Anne d'Autriche, et quand celle-ci lui faisait quelques observations sur le désordre de sa conduite, sur la position de Marie-Thérèse, chaste infante d'Espagne, obligée de subir en cour l'autorité et la puissance adultère d'une maîtresse, Louis XIV s'était emporté jusqu'à ce point de dire à sa mère « qu'il n'avoit plus besoin des conseils de personne, et qu'il étoit assez grand pour se guider lui-même. » C'étoit noire et profonde ingratitude de la part du roi : se souvenait-il en effet des services immenses que lui

avait rendus Anne d'Autriche, des exils qu'elle avait subis, et de ses diverses fortunes, le tout pour soutenir l'autorité royale? Aux temps de la Fronde, n'était-ce pas Anne d'Autriche qui avait emporté Louis XIV enfant dans ses bras à travers les barricades, et qui l'avait réchauffé dans son lit de paille de Saint-Germain? Les passions seules, dans leurs brûlantes étreintes, avaient pu effacer au cœur du roi des souvenirs aussi profonds, et à la fin de sa vie Anne d'Autriche s'était retirée au Val-de-Grâce, cette maison de la montagne Sainte-Geneviève, que plus d'une fois, en d'autres temps, Richelieu avait fait fouiller pour y découvrir les traces de la conjuration espagnole. Ce Val-de-Grâce avait été construit sur les dessins de Mansard; l'église s'était agrandie; Anne d'Autriche, loin de la cour, recevait les visites intimes de quelques fidèles courtisans et de la reine Marie-Thérèse, sa nièce; elle était là en quelque sorte l'expression d'un vieux système auquel d'autres idées avaient succédé. Autour d'Anne d'Autriche se réunissaient les mécontents, les partisans de l'administration de Mazarin, lesquels alors étaient en disgrâce ou en exil, sans en excepter les propres nièces du cardinal, les duchesses de Bouillon et de Mazarin. Anne d'Autriche ne vécut pas longtemps dans les ennuis de la retraite. Quand on a passé ses jours au milieu des agitations politiques, dans le mouvement passionné des affaires, rien n'avance la vie comme la solitude, cette espèce de tête-à-tête de l'âme avec elle-même; de la vie bruyante au repos il n'y a souvent d'autre résultat que la mort. Les ingrattitudes de Louis XIV abrégèrent les jours d'Anne d'Autriche; elle cessa de vivre le 20 janvier de l'année 1666, à l'âge de 64 ans. Louis XIV ordonna de magnifiques funérailles, dans cet intérêt de dignité royale qui dirigeait toutes ses actions. La fille, la mère, l'épouse et la sœur des rois fut célébrée dans les sonnets<sup>1</sup>; mais les distractions de cour eurent bientôt fait oublier Anne d'Autriche. La reine-mère avait laissé peu de tra-

<sup>1</sup> *Et soror, et conjux, et mater, nutuque regum  
Nulla unquam tanto sanguine digna fuit.*

ces ; ferme de caractère comme princesse, faible comme femme, elle offrit le perpétuel contraste d'une volonté tenace en matière de gouvernement, et d'un grand laisser-aller de coquetteries, de plaisirs, et s'il faut en croire les pamphlets, de légèreté amoureuse. Le roi Louis XIV lui fit sentir, même très durement, cette situation ; il osa rappeler à sa mère que sa conduite passée commandait l'indulgence pour les autres.

Et en ce moment, comment le roi, épris comme il l'était de Madame de La Vallière, aurait-il pu écouter les leçons de morale que lui répétait incessamment Anne d'Autriche ? Jamais roi n'avait manifesté des sentiments plus chauds pour une maîtresse, sa première passion d'amour, l'entrée de son cœur dans la vie. A la naissance de mademoiselle de Blois, on l'avait vu partager les communes douleurs, faire l'office de médecin aux frais et dépens de son haut-de-chausse tout sali et de ses points d'Angleterre déchirés. Combien de folies ne fit pas le roi à la naissance de l'enfant mâle qui prit le nom de duc de Vermandois ? Saint-Germain se para comme pour une fête, car il était né un fils au roi. A cette époque déjà Louis XIV témoignait cette bonté paternelle pour ses enfants naturels, noble et faible côté de sa vie, en face de sa nombreuse génération : toutefois il n'échappait point aux courtisans que la duchesse de La Vallière cessait d'être exclusivement agréable au roi ; elle était toujours aimée, mais de cet amour fatigué qui n'est plus qu'une habitude dans l'existence de l'homme. Les deux couches de madame de La Vallière avaient pâli son visage en effaçant cette fraîcheur de jeunesse, sa seule beauté réelle ; elle était alors plutôt mère qu'amante, et Louis XIV, sans cesser de la voir, cherchait autour d'elle d'autres distractions. La princesse de Monaco, la plus gracieuse fille du comte de Gramont, eut d'abord les fugitifs hommages du roi. La princesse de Monaco ne fut point traitée comme une favorite, mais comme une de ces femmes qui inspirent un caprice et l'éteignent presque aussitôt. Il n'en fut pas de même d'une autre passion du roi qui jeta d'ardentes et profondes racines. Dans les ballets

de cour qui furent dansés à Versailles, Louis XIV avait remarqué une jeune femme à l'expression vive et impérieuse ; elle appartenait à la belle race des Mortemart, à ce noble sang qui se dessinait en lignes magnifiques sur la physionomie de quatre ou cinq générations ; elle avait le nom de Françoise Athénaïste, marquise de Montespan, car elle avait épousé depuis deux ans l'héritier du marquisat de Montespan dans la Guienne, ce qui faisait qu'elle portait à son blason, sous la couronne de marquise, l'hermine et la tourelle de la maison de Montespan. Depuis quelque temps elle ne quittait pas madame de La Vallière, et elle avait joué avec elle un rôle de gracieuse bergère dans le ballet des *Muses*, œuvre de M. de Benserade. Dans cette belle fête, et tandis qu'Uranie dirigeait les sept planètes, que Melpomène représentait les amours de Pyrame et de Thisbé, que Thalie récitait la comédie de *Mélicerte* de Molière<sup>1</sup>, madame de Montespan récita les vers de Benserade qui exprimaient les hommages passionnés de la rose au soleil. La duchesse de La Vallière s'était alarmée de cette tendresse nouvelle du roi ; mais aimante et timide, elle n'osait point dire encore toutes ses impressions ; et d'ailleurs cette passion n'était pas tellement déclarée que la favorite en titre pût accuser le roi ; elle s'enhardit à mesure que les sentiments de Louis XIV se manifestèrent davantage, et comme elle s'en plaignit avec une chaleur expressive, le roi lui déclara qu'il conservait bien encore pour elle toute son amitié, mais qu'elle savait par expérience qu'il ne voulait pas être gêné. La duchesse de La Vallière dissimula, versa quelques larmes et souffrit patiemment les entrevues du roi et de madame de Montespan.

La cour était tout occupée d'un amour comme d'une affaire ; l'élévation ou la chute d'une favorite était une question sérieuse qui agitait les courtisans, les ducs et pairs et les parlementaires. A peine quelques femmes s'occupaient-elles de Marie-Thérèse, la chaste épouse de Louis XIV, consacrant

<sup>1</sup> Molière travailla beaucoup cette pièce, comme il le dit lui-même. Voyez la préface en tête de cette comédie.



sa vie aux exercices de piété; elle était de forme peu gracieuse, ses manières se ressentaient de l'éducation castillane, mais sa résignation admirable n'éclatait jamais en reproches. Si Louis XIV la traitait bien par respect de sa personne, il l'outrageait moralement, sans lui épargner la lie du calice; ses maîtresses habitaient son palais, elles avaient tous les hommages, et Marie-Thérèse, ange de religion et de vertu, était reléguée comme en exil; quand elle osait rappeler les liens du mariage: « Est-ce que, madame, répondait le roi, nous n'avons pas le même lit? que pouvez-vous demander de plus? » Ce langage, durement exprimé à plusieurs reprises, avait ôté la force et la voix à Marie-Thérèse; elle n'était plus qu'une pauvre résignée.

M. le duc d'Orléans, de deux ans moins âgé que Louis XIV, était la véritable expression de la noblesse de France, fou de courage, plus fou encore de plaisirs, de dissipations et de fêtes galantes, de gracieuse figure, de manières tant soit peu efféminées, en sorte qu'un de ses caprices était de s'habiller en femme et de paraître ainsi affublé dans les ballets et les danses royales avec le chevalier de Lorraine, son favori, ce qui faisait beaucoup jaser. Le duc d'Orléans avait épousé la princesse Henriette d'Angleterre, de la race brillante des Stuarts. La princesse Henriette avait souhaité la conquête de Louis XIV; ambitieuse du pouvoir, elle voulait ainsi régner. Le roi tenait son frère à grande distance de lui; sa pensée était de maintenir sa famille dans le respect profond pour l'ainé de la race; trop longtemps la monarchie française avait été tourmentée par les prétentions des oncles et des frères de rois: la Fronde n'avait-elle pas vu le premier prince du sang à la tête du mouvement populaire? L'autre race des ducs d'Orléans, qui avait eu pour chef Gaston, frère de Louis XIII, était représentée par la grande M<sup>lle</sup> de Montpensier, la vieille frondeuse des halles de Paris; héritière de tous les fiefs de cette branche d'Orléans, M<sup>lle</sup> de Montpensier était riche de sept cent mille livres de rentes, haut parti de cour sollicité par les

princes et les rois, et pourtant la grande Mademoiselle n'avait pas encore vu célébrer ses épousailles. Tout à coup le bruit se répand en cour d'une nouvelle incroyable, que M<sup>me</sup> de Sévigné donne à deviner à cent et à mille; cette nouvelle qui est toute une merveille, c'est que le comte de Lauzun, un simple gentilhomme, épouse Mademoiselle; est-ce possible? la propre cousine du roi! Et qu'est-ce donc que ce comte de Lauzun qui était appelé à une si grande alliance? un homme tout petit, un peu disgracieux de taille, hardi de manières, à la parole douce et persuasive. Gentilhomme à bonnes fortunes de la cour, il avait eu pour maîtresses les grandes dames et les jeunes filles qui sortaient du couvent, et M<sup>me</sup> de Montespan elle-même, avant qu'elle ne devint favorite. Lauzun ne doutait de rien, et en présentant ses hommages à M<sup>lle</sup> de Montpensier, il lui fit la proposition de l'épouser. L'amazone d'Orléans et des jours turbulents de la Fronde s'éprit de Lauzun au dernier point d'exaltation; vieille fille qu'elle était, elle eut les faiblesses de son âge, elle eût tout donné pour avoir Lauzun, fiefs, terres, beaux châteaux; et qu'importe la naissance! est-ce que les passions du retour de la vie calculent les dires du monde? Lauzun, que Louis XIV aimait, fit hardiment la demande de M<sup>lle</sup> de Montpensier, et, le croira-t-on? il l'obtint sans difficulté. Ce n'était pas seulement l'amitié que Louis XIV avait pour Lauzun qui pouvait déterminer ces fiançailles extraordinaires; il y avait encore un motif politique: M<sup>lle</sup> de Montpensier était demeurée l'expression vivante de l'esprit de la Fronde que Louis XIV poursuivait partout; si la grande Mademoiselle avait épousé un prince du sang, la Fronde restait représentée dans une puissante race; il était habile de la dégrader en la faisant tomber jusqu'à un petit gentilhomme, en donnant pour mari à la grande Mademoiselle un simple comte de Lauzun<sup>1</sup>. Rien ne tue comme un peu de ridicule; la cour aurait donc glosé de toute manière, on se serait amusé

<sup>1</sup> Voyez les *Mémoires du duc de Saint-Simon* sur cette intrigue de Lauzun, ad ann. 1668.

des faiblesses de la vieille frondeuse ; le parti aurait éprouvé la flétrissure de son amazone. Tel était, à vrai dire, le sentiment du roi ; mais il rencontra la plus vive opposition dans le sein de la famille ; les Condé surtout firent valoir combien serait préjudiciable à l'honneur de leur maison un tel mariage : si le roi ne protégeait pas plus son propre sang, que deviendraient alors les branches collatérales ? si un simple gentilhomme pouvait épouser la fille d'un duc d'Orléans, un roturier serait donc apte à s'unir aux Condé, aux princes du sang ? Quelles que pussent être ses idées politiques, Louis XIV avait le haut sentiment de la dignité de sa race ; il fit droit aux réclamations des Condé. Le mariage de la grande Mademoiselle n'eut pas lieu ; elle s'en dépita, vieille folle qu'elle était, abandonnant plus que jamais corps et âme à Lauzun, et quand le roi connut qu'elle était secrètement mariée, qu'elle n'en pouvait plus d'amour, il punit Lauzun en le faisant enfermer dans la forteresse de Pignerol. Le voilà donc, le pauvre gentilhomme, sentant ses cheveux blanchir comme les grisâtres murailles de la tour !

Madame de Montespan s'était faite l'interprète, dans cette circonstance, des princes du sang ; c'est elle qui, par rancune, s'était vengée de Lauzun, son ancien amant, et de quelques mauvais propos qu'il avait tenus sur elle. La faveur de madame de Montespan grandissait, elle était alors favorite déclarée, au comble de ses vœux, avec l'amour du roi dans sa plus vive ardeur ; le mari de la favorite, le marquis de Montespan, reçut l'ordre de ne plus habiter avec sa femme, et une lettre de cachet le reléqua dans ses terres des Pyrénées. Le marquis se sépara les larmes aux yeux d'une femme qu'il aimait, et quand il eut atteint son château, quand il eut visité ses domaines, il trouva dans une cassette une rescription de 200 mille livres à toucher sur l'intendance de Bayonne et sur la généralité du Béarn. Ce fut dès lors une singulière existence que celle du marquis de Montespan ; il se revêtit de noir, comme si la marquise était morte, il avait un crêpe long et

trainant, son haut-de-chausse était gris comme pour les deuils, le tout couvert par sa large veste de velours d'Utrecht. La marquise de Montespan demeurait resplendissante en cour; quand elle devint enceinte, ce fut le dire et la causerie de toutes les ruelles. Pour cacher les premières marques de cette fécondité adultère, on inventa des jupes larges et paniers qui amoindrissaient la taille et dissimulaient le ventre. Grande rage que cette mode! chacun la porta à l'envi, filles et femmes; elle vint en aide à bien des amoureuses faiblesses, comme le disent maintes chroniques scandaleuses. Quand madame de Montespan fut au terme de sa grossesse, le roi, dans la plus vive inquiétude, avait souvenir des accouchements laborieux de madame de La Vallière, de cette fièvre brûlante qu'il avait eue pendant plusieurs nuits. Dès que le valet de chambre du roi vint annoncer que madame de Montespan avait les douleurs, Louis XIV se leva inquiet de son lit : « Va chercher Clément, » cria-t-il. C'était le nom d'un chirurgien qui habitait une maison secrète dans la rue Saint-Antoine. Femme ou fille de cour voulait-elle accoucher sans bruit, une voiture de ville partait en toute hâte, sans armoiries, sans plumes; on faisait lever l'habile chirurgien, on lui bandait les yeux; puis on le transportait sans qu'il pût rien voir jusque dans une pièce largement drapée et éclairée à la faible lueur d'une bougie; là il opérait l'accouchement, puis il s'en retournait les yeux bandés encore, et on lui mettait une bourse en main. L'accouchement de madame de Montespan fut heureux, et Louis XIV eut un enfant de plus<sup>1</sup>.

Que faisait alors la duchesse de La Vallière? Tant que l'amour du roi pour madame de Montespan s'était tenu dans certaines bornes, la femme naguère tant aimée se consolait par l'idée que ce serait encore un caprice passager, une de ces passions d'un instant, telle que le roi en avait conçu pour la princesse de Monaco. Lorsque la pauvre femme s'aperçut

<sup>1</sup> Notes sur la vie et la santé de Louis XIV, par Fagon. Mss. col. n° 127. Suppl. franç.

que madame de Montespan prenait plus d'empire, et que, maîtresse déclarée, elle allait devenir mère des œuvres du roi, alors le dépit, la douleur, ce mouvement enfin qui jette au pied des autels par le repentir et le désabusement de la vie, poussèrent la duchesse de La Vallière à une de ces résolutions énergiques que le désespoir met au cœur des femmes; elle manifesta la volonté de se consacrer à Dieu dans l'ordre le plus sévère, celui des Carmélites du faubourg Saint-Jacques; elle devait s'y revêtir de bure, jeûner, se macérer par des actes de contrition. Quand viennent les pensées de repentance, il y a besoin de s'imposer des obligations dures, des douleurs poignantes, et de corriger l'esprit par le corps. Tout le monde connaît l'histoire de sœur Louise de la Miséricorde, devenue en quelque sorte une légende qui brise le cœur des jeunes filles. La Madeleine du Christ est la sainte de ces âmes désordonnées qui, vivant dans la débauche, pensent qu'un jour la parole du pardon les appellera au grand festin des émotions religieuses. La Vallière est restée le touchant symbole d'une seule faiblesse de cœur qui invoque la miséricorde de Dieu; tant il y a dans le catholicisme de grandeur et de ressources pour toutes les douleurs de la vie! Je relisais encore l'admirable livre de la pauvre sœur Louise sur la miséricorde de Dieu<sup>1</sup>; c'est de l'amour aussi; c'est l'élançement de l'âme vers un culte céleste, quand la terre, la jeunesse et ses illusions nous abandonnent. Aux jours des rêves d'or, Louis XIV fut toute la pensée de La Vallière; aux jours de douleur, c'est Dieu. Le même cœur parle; seulement l'objet du culte a changé: ainsi va la vie<sup>2</sup>!

A tout cela Louis XIV avait une seule distraction: les affaires. La force de l'esprit industriel au moyen âge se résumait entière dans l'association; tout se groupait dans les confrères-

<sup>1</sup> Voyez l'édition de Paris, ann. 1680.

<sup>2</sup> Je n'ai pu me procurer qu'une seule lettre autographe de Madame de La Vallière; elle est signée *sœur Louise de la Miséricorde*. Il y en a aussi sous verre à la Bibliothèque du roi.

ries marchandes, dans les droits de maîtrise et de compagnonage. Aux temps de luttes vigoureuses contre une civilisation d'armes et d'énergie matérielle, la corporation était un puissant moyen de protéger les individualités si faibles, si délaissées. Tout le commerce du moyen âge, tous les arts agissent sous l'influence des confréries de métiers ; l'échange se fait dans les grandes foires et Landits ; le marchand, le juif, le changeur, s'y rendent en pèlerinage sous la franchise du saint, couchant d'oratoires en oratoires, à l'abri par la trêve de Dieu. Cette civilisation industrielle avait ses merveilles comme la nôtre ; les commodités de la vie populaire se restreignaient dans des limites ; mais quand on étudie les arts et l'industrie au moyen âge, que de chefs-d'œuvre ne découvre-t-on pas ! quel fini de ciselure et gravure ! qui pourrait lutter avec l'orfèvrerie placée sous la légende de saint Éloi ? et ces beaux ouvrages d'ivoire et d'ébène, et ces couleurs vives et empreintes sur les miniatures des manuscrits ou sur les vitraux indélébiles, et ces somptuosités de fourrures et d'hermines pour les barons et les parlementaires, ces agrafes d'or, ces riches chaînes de pierreries qui pendaient en ordres brillants sur la poitrine des seigneurs ! A l'esprit d'association, qui était la base de toute l'industrie du moyen âge, Colbert substitua le système de protection, c'est-à-dire que ce que la corporation avait fait par ses propres forces, Colbert l'accomplit par l'impulsion et les encouragements monarchiques. Louis XIV avait antipathie pour tout ce qui était association populaire ; quand les corps de ville eurent été restreints, quand on démolit les privilèges un peu bruyants des confréries, il fallut bien substituer la protection généreuse de la couronne, et ce fut là le mobile de toute l'administration de Colbert ; il voulut rattacher l'industrie à l'unité royale, comme Louis XIV y avait rattaché la science, la poésie et les forces politiques de la société. Ce mouvement n'était point une création de Colbert ; il venait de Fouquet : le surintendant captif avait imprimé un premier essor à l'industrie ; les plans de manufactures et de ca-

naux viennent presque tous de lui ; la différence qui existait entre les deux ministres, c'est que Fouquet se réservait toute la gloire de ses créations ; il fut sacrifié : Colbert la donnait au roi, et on l'exalta.

A mesure que les provinces se groupaient autour d'un centre, les communications entre elles durent appeler une attention spéciale ; ici se manifeste la sollicitude de Louis XIV et de Colbert pour la confection des canaux et la construction des routes. Les Hollandais avaient poussé fort haut l'art de la canalisation ; des ingénieurs français avaient visité cet admirable système qui féconde une terre disputée aux eaux. Une compagnie étudia également les lagunes de Venise, et dès lors un plan général de canalisation fut soumis à Colbert ; il en existe des fragments encore, écrits de la main de l'ingénieur italien Andréossi, qui fut associé à Riquet, baron de Bonnechose, dans son grand projet de la jonction des deux mers par le canal du Languedoc, immense entreprise qui changea la nature des transactions commerciales dans tout le midi de la France. Le projet de canalisation d'Andréossi est établi sur une vaste échelle, le centre est Paris, idée fondamentale du système de Richelieu ; d'un côté la Seine est navigable jusqu'à l'Océan par le Havre, d'un autre côté, un canal le lie à la Loire par Briare ; par la Marne, Paris peut être mis en communication, et au moyen des canaux, avec tout le nord, l'Escaut et le Rhin lui-même. Rien de plus simple que d'obtenir pour le midi le même résultat, en canalisant depuis la Garonne jusqu'à Cette. C'est sur cette dernière idée qu'Andréossi et Riquet appellent l'attention du conseil du roi : les difficultés sont grandes, il faudra percer des montagnes, perforer des rochers, essayer de grandes dépenses pour des résultats qui ne seront pas immédiats. Le devis primitif du canal de Languedoc est porté à 12 millions ; dans les budgets écrits de la main de Louis XIV, les ouvrages du canal sont cotés chaque année, soit pour 1 million 200,000 livres, soit pour 1,500,000.

Les ponts et chaussées ont aussi un article à part, minime alors, parce que la plupart des provinces faisaient elles-mêmes les travaux par les corvées et les prestations en nature. Il restait en France quelques vestiges des voies romaines ; elles avaient servi de point de départ pour les grandes routes royales qui conduisaient de cités en cités ; le système des chaussées fut préféré. Partout des chemins-modèles furent construits à l'entour de Paris ; la grande route de Versailles exigea l'application la plus attentive, soit pour adoucir les pentes, soit pour faciliter les montées. La côte de Saint-Germain fut tournée, des ponts furent jetés, de beaux arbres firent de ces grands chemins comme des avenues ; on essaya le pavé en grès pour éviter les amas de boue et les inconvénients de l'hivernage.

Les ordonnances de Louis XIV distinguent déjà en plusieurs classes les différentes natures de routes royales ou provinciales<sup>1</sup>. Il y eut des édits pour le percement des forêts, pour les ronds-points des rendez-vous de chasse, pour les abattis d'arbres ; le système des cantonniers, de la surveillance et de la responsabilité communale, fut développé dans des édits qui ont été pris pour modèles aux temps même où la science administrative a fait de plus grands progrès. Les communications devenant ainsi plus faciles, le commerce de foires par agglomérations s'affaiblit ; on put plus facilement se livrer aux spéculations individuelles, on n'eut pas besoin de transporter à grands frais ses marchandises pour les vendre ; de simples correspondances suffirent ; on put sans se déplacer demander tout ce dont une cité avait besoin. On conserva quelques foires, telles que Beaucaire, Troyes en Champagne, Saint-Denis en Paris, Saint-Laurent. Les commerçants y vinrent pour communiquer entre eux, connaître leurs forces, étudier les produits divers, achever des ventes qui avaient lieu en dehors de la foire. Les transactions sortirent de ce cercle tout matériel ; la civilisation commençait à avoir des intérêts trop pressants pour qu'elle attendit à jour fixe d'une année à l'autre pour les satisfaire.

<sup>1</sup> Ordonnance de 1661.

Les corporations industrielles, privées de leur puissance politique, conservèrent leur confraternité commerciale. Colbert releva beaucoup le droit de maîtrise, cautionnement de capacité et de responsabilité; nul ne pouvait passer maître dans un art sans avoir fait son chef-d'œuvre. Tout ouvrier qui se présentait pour la maîtrise devait s'adresser au syndic de la corporation, chef de ces petites républiques industrielles; là on s'enquérât de sa vie et mœurs, s'il était fils de famille honorable de bourgeoisie; et si tous ces rapports étaient favorables, on l'admettait comme maître orfèvre, joaillier, passementier. Le nombre des maîtres était fixé, et le droit de la corporation était tellement respectable, qu'aucun intrus ne pouvait s'immiscer dans les états; le roi considérait comme une de ses belles prérogatives de nommer un maître en chaque profession, depuis la boucherie jusqu'à la bonneterie, au jour solennel de son avènement. Les statuts des différentes maîtrises, soumis à la sanction royale, sont encore insérés dans la grande collection des édits; chaque maîtrise et jurande avait son prix vénal; le plus souvent elle était transmise de père en fils. Il y avait une belle soumission dans la famille, une habitude de prendre l'état du père, son enseigne, de maintenir comme un noble héritage l'ancienne réputation de probité et d'habileté; il n'y avait pas ce vague désir de science, cette rougeur qui monte au front de l'homme né dans une échoppe. Toute la société était classée, chacun était fier de sa profession; ce qui n'empêchait pas que lorsqu'un talent d'élite se révélait, il ne se posât de lui-même dans la société. Colbert sortait de race bourgeoise et marchande; le surintendant Fouquet n'avait-il pas été lui-même un simple commis de finances se produisant par son mérite? Quand la puissance de poésie faisait irruption dans des têtes de grande et haute nature, comme celles de Molière, de Boileau ou de Racine, le génie brisait la contrainte de la famille, et secouant les haillons du pilier des halles ou la poussière des études, ces grands hommes prenaient leur place dans cette société cultivée qui entourait

cour de Louis XIV. Ces exceptions magnifiques ne troublaient pas l'harmonie générale du système ; on restait dans son état, seulement on le perfectionnait. Les arts libéraux n'étaient point envahis par une multitude de médiocrités inquiètes, et Boileau pouvait dire : « Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier. »

Les arts n'en reçurent pas moins un vif éclat dans ce mouvement régulier de la société industrielle ; ils furent surtout destinés à satisfaire la vanité, car c'est le caractère naturel d'un siècle de distinctions, de classes et de noblesse que cette tendance vers la magnificence plutôt que vers l'utile. On s'explique dès lors comment l'art fini et délicat de la broderie, de la dorure, les magnifiques velours, la dentelle aux mille jours, recut un éclat et une perfection admirables sous le règne de Louis XIV. Des manufactures furent partout établies ; elles étaient royales, c'est-à-dire dirigées par l'intendant des bâtiments de la couronne, ou bien elles étaient créées par compagnies, et alors Colbert, en donnant une somme d'argent, devenait commanditaire de la compagnie, l'encourageait par des privilèges et des concessions. Le privilège était le droit commun, parce que dans les temps de renaissance, dans les commencements d'une industrie, il faut la cultiver par toutes sortes de soins, lui assurer une domination exclusive, si l'on veut qu'elle se développe et porte fruit.

Les graves dessins de Nicolas Poussin, les belles œuvres de Lebrun et de Lesueur, les groupes de Puget servirent de modèle aux arts de l'industrie<sup>1</sup> ; on reproduisit sur le velours, la toile, les tissus, les scènes mythologiques ou les batailles d'Alexandre, ces chefs-d'œuvre un peu compassés de l'école française ; on eut le Parnasse et les Muses, Apollon couronné de lauriers, la Mort de Porus, Alexandre recevant sous sa tente les femmes et les filles de Darius, et vainqueur de l'Asie, se

<sup>1</sup> J'ai retrouvé une médaille sur l'Académie de peinture et de sculpture. Deux génies : l'un s'exerce à peindre, l'autre travaille à un buste. La légende : *Scholæ augustæ* ; l'exergue : *Academia regia picturæ et sculpturæ, Lutetiæ et Romæ instituta, 1667.*

vainquant encore lui-même, pour me servir de l'expression du poëte. La peinture, qui est un véhicule si puissant sur l'industrie, donna aux manufactures de France une certaine supériorité; on ne fut plus tributaire de la Turquie pour ses tapis, de Venise pour son orfèvrerie, de Florence pour sa ciselure, de la Hollande et de l'Angleterre pour leurs tissus; la cour se para désormais de tous les produits de la France.

Le luxe des arts se manifesta dans les palais; l'architecture, sous Perrault, se modèle sur des formes vraiment grandioses; c'est toujours le type invariable du Parthénon; sa colonnade du Louvre est calquée sur les idées grecques; rien de neuf dans cette froide canelure, dans cette ordre immuable de cintres, de colonnes et de chapiteaux. Les dessins de Le Nôtre pour les jardins ont encore cette monotone physionomie: un parterre émaillé en face du château, des roses en corbeilles, des milliers de fleurs embaumant l'air jusqu'aux pieds de la terrasse, quelques bassins et jets d'eau ici et là; puis le grand massif d'arbres parsemé de belles statues, avec des corbeilles encore au milieu, d'où s'élèvent un centaure, un sanglier mythologique, pour exprimer que là est la forêt. Au-delà encore, une terrasse élevée, d'élégantes balustrades, enfin la grille du parc et les fossés qui le protègent. Ces formes dessinées se trouvent partout où Le Nôtre jette ses jardins; ce qui en signale la richesse, c'est la forte végétation du parc, la symétrique harmonie des statues. Puget enfante ses nobles modèles; ici l'immense Nil avec ses attributs, l'Hercule colossal, une Vénus aux formes aériennes, des enfants qui se jouent au milieu des fleuves, le centaure Chiron qui s'applique à l'éducation d'Achille, et, l'arc en main, lui enseigne à atteindre les plus agiles habitants des forêts. Les dessins variés se reproduisent avec uniformité sur la porcelaine. C'est à Sèvres que Colbert établit une vaste manufacture où se modelèrent les vases antiques, les urnes à la façon chinoise ou allemande; on y copia les peintures les plus admirables, les chasses dans les bois, des batailles, des fleurs naturelles

et purpurines ; cinquante ouvriers sont convoqués des diverses parties de l'Europe ; tout y est soumis à un règlement, à des épreuves, même la terre, l'eau qu'on emploie dans la confection. La porcelaine de Sèvres acquit bientôt cette renommée qui la fit européenne ; le roi l'envoyait en cadeau comme une gracieuseté d'ambassade, et un présent à la suite des traités, et la manufacture de Sèvres fut un sujet d'orgueil pour Louis XIV.

Ces mêmes règles royales furent appliquées aux tentures de haute et basse lice, aux tissus des Gobelins. L'usage des maisons royales était alors que le sol et toutes les murailles, les portes elles-mêmes, fussent couvertes de grands tapis, d'immenses draperies. Dans ces vastes palais, tels que la royauté les avait conçus, il était impossible d'habiter sainement, si les murailles froides, si les dalles des planchers n'eussent été couvertes d'une épaisse tenture ; les larges foyers embrasés où pétillaient les vieux troncs d'arbres de Saint-Germain ou de Compiègne n'eussent point suffi pour échauffer des pièces de trente pieds de hauteur, pavées de marbre. Les peintures à fresque d'Italie ne pouvaient convenir au froid et humide climat du nord et du centre de la France. La boiserie commence à s'introduire dans les palais de Mazarin ; au Louvre et dans les maisons royales, on adopta les tentures sur lesquelles on pût reproduire tous les sujets des antiquités grecque et romaine, de la mythologie ou de l'histoire sainte. Les tentures des Gobelins sont les tableaux vivants du règne de Louis XIV ; rien ne peint mieux l'esprit d'une époque ; la cour du monarque est partout empreinte, elle s'y révèle par toutes les formes, car il n'y a pas de règne qui ait plus que celui-là sa personnalité ; c'est le solennel égoïsme d'un homme supérieur se mirant partout dans ses œuvres, et devenu en quelque sorte le centre de toute une époque. Une gravure contemporaine reproduit une visite de Colbert à la manufacture des Gobelins ; le ministre, appuyé sur sa longue canne, en habit de brocard, le chapeau cornu sur son chef, passe devant les tentures des Gobelins, qui se déploient en magnifiques formes et offrent

l'aspect d'un Olympe ; sa physionomie sévère au milieu de ces groupes de peintres et d'ouvriers semble pourtant encourager et approuver leurs travaux.

L'époque de Louis XIV est surtout remarquable par ce prodigieux travail de l'esprit, qui s'attache à toutes les parties de la science. Le droit, considéré comme grande étude des principes, se régularise et se formule ; de vastes codes embrassent et coordonnent les dispositions éparses. La France était divisée en deux législations distinctes : la coutume et le droit romain. La coutume, sans aucune unité dans ses principes, variait de provinces à provinces, et quelquefois même de villes à villes. Le grand coutumier comprenait soixante-dix législations toutes différentes, et encore étaient-elles commentées par des jurisconsultes et interprétées surtout par les parlements. L'autre partie de la France obéissait au droit romain, introduit dans la législation au xiv<sup>e</sup> siècle. Cette double législation formait le code général de la monarchie ; les magistrats, les jurisconsultes étudiaient le grand coutumier de France, le commentaient dans de longues paraphrases. Le xvi<sup>e</sup> et le xvii<sup>e</sup> siècles furent l'époque des commentations sérieuses sur le droit ; dans chaque province des avocats célèbres, des magistrats éclairés, consacraient leurs labeurs au rapprochement du *Corpus juris* et de la loi locale ; c'étaient leurs veilles, leurs amours. Coquille pour le Nivernais, Dumoulin pour la coutume de Paris, Boucher pour celle de Poitou, Maisony pour celle de Provence, Maynad et La Roche pour le Languedoc, accomplissaient de longs travaux et de laborieuses investigations ; plus de 800 volumes in-fol. ou in-4<sup>o</sup> sont destinés au commentaire des législations provinciales. S'il y avait une active érudition dans les livres des jurisconsultes, ces commentaires infinis jetaient une confusion indicible dans l'interprétation de la jurisprudence. Le sens des coutumes était expliqué par mille solutions opposées ; la chicane pouvait disserter sur chaque disposition de lois. Le texte offrait-il un sens douteux, tout aussitôt arrivaient les

hypothèses, les décisions particulières, et les jurisconsultes se livraient à l'examen de toutes les questions de famille ou d'individualité. Dans un système régulier, une telle confusion portait préjudice aux intérêts ; il fallait ramener quelque unité dans la jurisprudence civile et criminelle. On se proposa deux buts en adoptant le système des ordonnances générales : le premier fut tout politique et de centralisation ; le second but fut d'utilité pratique ; on voulut simplifier les formes, et préparer une meilleure justice pour les sujets au moyen de codes spéciaux sur chaque matière.

Les deux grands actes législatifs de cette première période du règne de Louis XIV, sont ses ordonnances de la procédure civile et criminelle ; l'une porte la date de 1667, l'autre de 1670. La procédure, la garantie la plus haute, la plus forte de la liberté civile, est comme l'exécution de la loi, la forme qu'elle revêt dans ses rapports avec les citoyens ; et les formes préservent la fortune et les droits de chacun. Ces deux ordonnances, longtemps élaborées, sont le résultat des progrès de la civilisation ; on y trouve des imperfections encore ; elles se ressentent surtout des habitudes des criminalistes, mais enfin en les comparant aux actes de la législation antérieure, on doit reconnaître qu'un grand pas est fait vers les principes d'éternelle justice et de jurisprudence protectrice <sup>1</sup>.

Néanmoins, la pénalité demeure dans sa barbarie des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles : on punit encore le sortilège, les incantations des masques et des sorciers. On place parmi les crimes irrémissibles, le sacrilège, et le roi lui-même se prive éternellement de le gracier, de même que le viol, l'incendie et le duel. Les supplices n'ont rien perdu de leur sanglante cruauté ; la pendaison est la mort ordinairement infligée aux coupables ; si c'est pour le contrebandier, dans la montagne ou la forêt, afin que le craquement des os, secoués par le vent, soient un mémorable exemple de la justice du roi. Quand le

<sup>1</sup> C'est sur ces ordonnances qu'a été rédigé notre code de procédure civile et criminelle. Il y a très peu de modifications.



crime est atroce, et que le parlement veut inspirer la terreur, il ordonne que le malheureux soit écartelé, roué, rompu vif ; il a toute faculté arbitraire. Les parlements, en matière de supplice, possèdent la plénitude des juridictions ; la Tournelle était souveraine, si bien qu'elle pouvait ordonner qu'on jetât du plomb fondu dans les artères de l'accusé. Effroyable spectacle que l'agonie de ces misérables, et c'était pour eux une douceur que d'être condamnés seulement à être pendus et étranglés, puis leur cadavre brûlé et consumé ! La décapitation était réservée aux gentilshommes, car le bourreau ne les touchait pas ; déjà s'introduisait l'exécution militaire par les armes, comme juridiction de la maréchaussée et de l'armée.

Les ordonnances générales de Louis XIV ne trouvaient pas une facile exécution ; comme elles s'appliquaient à tous les parlements, aux localités les plus diverses, elles devaient rencontrer l'obstacle des coutumes dans chaque province, et des habitudes surtout parmi les parlementaires et les praticiens. Ce ne fut pas la partie la moins active et la moins influente du règne de Louis XIV, que l'administration du chancelier Letellier ; ses correspondances continues avec les parlements de provinces, ses lettres nombreuses aux intendants, constatent les immenses difficultés que les ordonnances rencontraient dans leur prescription. Les vieux parlementaires, tout ce qui tenait au barreau, à la basoche, ne comprenaient pas qu'on violât les règlements de la justice et les coutumes en exécution depuis des siècles : « Comment, disait-on, les arrêts de monsieur le premier président et des parlementaires réunis, n'ont plus force de lois en face des ordres du chancelier Letellier ! » Ces plaintes se renouvelaient partout dans les remontrances ; une des grandes occupations des intendants fut de prescrire partout l'obéissance aux ordonnances du roi. A Paris, elles furent plus facilement registrées et exécutées ; le premier président Lamoignon ne s'était jamais opposé aux volontés du chancelier Letellier ; homme de prudence extrême,

Le premier président savait bien qu'il ne fallait pas heurter la puissance souveraine. Dans sa douce retraite de Baviile, alors que Boileau, tout animé de sa gaieté de basoche, chantait les arrêts du premier président, *à plein verre exécutés*<sup>1</sup>, M. Lamoignon recevait sans murmures les ordonnances sur les procédures civiles et criminelles ; les jurisconsultes s'empressaient déjà de les commenter et de les conférer avec la vieille législation ; quelques-unes étaient à peine rendues, qu'il avait paru des livres ou commentaires des ordonnances comparées avec le vieux droit et les coutumes ; ces ouvrages de jurisprudence étaient destinés à la pratique du barreau, vivement inquiet par les dispositions nouvelles qu'il n'avait point étudiées encore.

Les pays de droit romain étaient, comme ceux de droit coutumier, dans l'obligation d'obéir aux ordonnances de procédure. Il faut voir les vives plaintes que les parlements et sénéchaus-ées adressaient au chancelier sur la presque impossibilité où ils se trouvaient de mettre à exécution les nouveaux modes de procès devant les cours. Les vieux procureurs chicaniers, les clercs, les tabellions notaires, ne pouvaient plus vivre aux *dépens de leurs clients*, beau mot inventé du droit romain pour signaler que le pauvre plaideur avait un patron dans les procureurs et avocats, et qu'il ne pouvait sortir de leurs mains crochues qu'après opposition, tierce-opposition, *faux et lettres royales*, comme l'avait si bien écrit Racine dans sa réjouissante comédie des *Plaideurs*. Il y eut désolation au palais ; la basoche maudit les auteurs des ordonnances qui lui enlevaient la moitié de ses revenus. On déclama pendant longues années, sous les hauts piliers des Pas-Perdus, contre

<sup>1</sup> On se souvient des froids couplets faits à Baviile par Boileau, chez le premier président Lamoignon :

Que Baviile me semble aimable  
 Quand des magistrats le plus grand,  
 Permet que Bacchus à sa table  
 Soit notre premier président.

le chancelier Letellier et la tyrannie du roi; les vieux procureurs se rappelèrent plus d'une fois les beaux temps des épices arbitraires. Rien n'est plus difficile que la réforme d'un abus, et les petits intérêts compromis crient plus haut que la voix reconnaissante d'un pays satisfait.

### CHAPITRE III.

#### GUERRE CONTRE LA HOLLANDE. — PREMIÈRE COALITION DE L'EUROPE.

Motifs de la guerre contre les Hollandais. — Question territoriale. — Question d'opinion. — Calvinisme. — Système républicain. — Pamphlets et médailles contre Louis XIV. — Préparatifs des alliances. — L'Angleterre. — Charles II. — L'Espagne. — L'empire. — L'Autriche. — Médiation de la Suède. — Manifeste de la France. — Campagne de Hollande. — Passage du Rhin. — Première ligue de l'Espagne, de l'Empire et de la Hollande contre Louis XIV. — Rupture de l'alliance anglaise. — Dissolution du congrès de Cologne. — Campagne de Turenne et de Condé.

1669 — 1675.

Les cessions territoriales consenties par le traité d'Aix-la-Chapelle portaient la France aux frontières de Flandre. La Hollande était ainsi menacée, car il n'existait plus entre elle et la monarchie de Louis XIV des États intermédiaires qui pussent arrêter une armée victorieuse. L'Espagne ne possédait plus qu'une langue de terre; ses comtés de Flandre et du Brabant, désormais isolés, pouvaient être conquis dans une campagne. Les États-Généraux, en se posant comme médiateurs dans la paix d'Aix-la-Chapelle, n'avaient pas calculé les conséquences inévitables de cette situation. Il en résulta que quelques mois après la conclusion du traité, il fut déjà question dans les conseils du roi de France d'une expédition aux

Pays-Bas hollandais pour venger certaines insultes de ces fiers républicains contre la majesté de Louis XIV.

Dans les affaires diplomatiques, quand une puissance a intérêt et volonté d'accomplir ses desseins, il est rare qu'elle ne trouve un grief pour justifier des armements. Telle était la position réelle de Louis XIV vis-à-vis les Hollandais : le roi cherchait un prétexte pour la conquête ; ce territoire magiquement créé, cette formidable marine, ces grands arsenaux qui s'étendaient d'un bout à l'autre du Zuyderzée, tout cela tentait l'ambition du roi ; on voulait ainsi répondre à cette impatience de la noblesse qui, sortant de la Fronde, appelait comme distraction les champs de bataille ; et quand on songeait à la proximité de La Haye et d'Amsterdam, dix journées devaient suffire pour qu'une armée française pût se rendre maîtresse de la nouvelle république. Quelle opposition pouvait donc rencontrer la conquête de la Hollande ? Quelques marchands buveurs de bière, au ventre épaissi, à la démarche pesante, ne pouvaient arrêter la bouillante et fière noblesse ; c'était un magnifique lot pour la monarchie que la conquête des Pays-Bas : quel beau fleuron à ajouter à la couronne <sup>1</sup>. A cette époque d'ailleurs, l'école républicaine de la Hollande faisait des tentatives et des progrès. Quand Henri IV avait si puissamment favorisé l'indépendance des États-Généraux et du peuple batave, c'est qu'il était dominé par la pensée de l'abaissement de l'Espagne, antique rivalité de la monarchie des Bourbons. Depuis, les prétentions hautaines des calvinistes avaient modifié les rapports de bonne intelligence entre la France et les États-Généraux ; les presses d'Amsterdam et de La Haye surtout jetaient une foule de pamphlets hardis, où les

<sup>1</sup> Pour se faire une juste idée de l'opinion, il faut lire :

« La France démasquée, ou ses Irrégularités dans sa conduite, seconde édition augmentée, avec des réflexions curieuses. » La Haye, Laurent, ann. 1670, in-12.

« Apologie pour les Français, ou Vérification de leur constance. » Cologne, ann. 1670, in-16.

questions de monarchie étaient soulevées avec d'incroyables expressions et une énergie de principes qui devaient blesser au cœur les couronnes. En Hollande se réfugiaient tous les mécontents, et de là ils lançaient des histoires scandaleuses pour démolir le prestige de la royauté de race. L'importance récente qu'avaient obtenue les États-Généraux dans la médiation qu'ils avaient offerte pour la convention d'Aix-la-Chapelle, leur faisait dire dans leurs pamphlets : « Que c'étoit à eux que l'Europe devoit la paix ; que Louis XIV auroit été vaincu et forcé de traiter, si la Hollande n'avoit pas provoqué l'immédiate signature du traité. » Enfin des médailles étaient frappées, injurieuses aux prétentions de Louis XIV ; le roi avait pris pour devise le magnifique soleil, le *nec pluribus impar*, pour signaler que rien ne pouvait être élevé jusqu'à sa gloire ; les puritains de Hollande se moquèrent de ces prétentions ; cette image du soleil, ils la couvrirent de ridicule. Dans une de leurs médailles, la flamme lumineuse et puissante de l'astre du jour pâlit et s'éteint sous les flots que la Hollande verse sur ses rayons demi-effacés<sup>1</sup> : « Que demandes-tu ? dit un pamphlet à Louis XIV, ô roi d'un peuple léger ! Naguère tu étois pauvre et délaissé, et maintenant tu veux voir l'univers à tes pieds mais sache bien qu'il est ici des hommes capables de te faire repentir de tes pitoyables desseins. Enfin les vieux gueux, ainsi que tu les appelles, ne craignent ni tes escadrons poudreux, ni tes coques de vaisseaux demâtés<sup>2</sup>. »

Il suffit de connaître le caractère de Louis XIV pour comprendre combien de telles insultes devaient blesser sa fierté de roi. Quelle était donc cette république de bourgeois et de marchands en habit brun, qui prétendait faire la loi à tout ce que la France avait de fiers gentilshommes et de noblesse titrée ? Ce que l'aïeul du roi avait tiré de la poussière, un autre roi pouvait également le réduire en poudre, le fouler de ses bottes ; les griffes du lion batave n'étaient pas très redoutables,

<sup>1</sup> Une médaille porte cette exergue : *In conspectu meo stetit sol.*

<sup>2</sup> Pamphlet dans la collection de la Bibliothèque du roi. La Haye, 1670.

et au besoin cent mille hommes en feraient justice aux premiers ordres du prince. Il y eut plus d'une chanson grivoise et mordante sur l'insolence des Hollandais ; la plus courue et la mieux chantée fut *la Réjouissance des soldats français*, sur l'air : *Mon mari, vous me foulez* ; on y appelait le soldat aux armes, car le roi voulait faire la guerre à la Hollande ; il fallait aller voir les gros avaleurs de bière : « Pauvres marchands de fromages, dites donc votre *in manus*, des vins de France vous n'aurez plus ! » L'opinion que s'était faite Louis XIV de sa monarchie, c'est que l'Europe devait être à son égard dans des rapports de quasi-vassalité ; rien ne devait résister à l'ascendant de la couronne de France. Le roi considérait les procédés des Hollandais comme une véritable infraction aux hommages que ce peuple lui devait. La guerre fut donc résolue, non seulement par des motifs d'intérêts territoriaux, mais encore comme conséquence de cette idée qu'en aucun cas la monarchie de Louis XIV ne pouvait souffrir ni insultes ni mépris.

La question de la guerre décidée, il fallut la rendre la moins chanceuse et la plus brillante possible. Si les États-Généraux étaient laissés seuls dans la lice, le succès ne pouvait être douteux ; il n'y avait que la marine hollandaise de redoutable. Rien de plus mal organisé que l'état militaire des Pays-Bas ; tout y avait été réglé avec la parcimonie des républiques ; les méfiances contre le prince d'Orange, ses querelles intestines avec Jean de Witt, avaient fait diminuer successivement la solde des gens de guerre, à ce point que cet État n'avait pas sur pied quinze mille hommes au moment où Louis XIV méditait sa grande expédition ; mais cette guerre qu'on allait entreprendre devait soulever de plus rudes adver-

<sup>1</sup> *La Réjouissance des soldats français sur la déclaration de la guerre contre les Hollandais, sur le chant : Mon mari, vous me foulez.* 1672 :

Dites donc votre *in manus*,  
 Pauvres marchands de fromages ;  
 Dites donc votre *in manus*,  
 De vins français n'aurez plus.

saires, on ne pouvait rompre ainsi l'équilibre européen sans que l'Allemagne, depuis les princes des bords du Rhin jusqu'à l'Autriche, sans que l'Espagne surtout ne prit fait et cause pour la Hollande. Il y aurait derrière cette expédition de Louis XIV dans les Pays-Bas le principe d'une guerre générale avec toutes les puissances du continent.

Dès la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, des négociateurs habiles avaient été envoyés en Espagne, en Allemagne, avec des instructions écrites de la main de M. de Lionne, pour expliquer et justifier les motifs de la campagne qui allait s'ouvrir dans les Pays-Bas. L'important n'était pas seulement d'obtenir une neutralité absolue et expectante, il fallait avoir l'appui et la coopération active de l'Angleterre, qui, depuis l'avènement de Charles II, partageait toutes les pensées politiques et religieuses de la cour de Louis XIV. Charles II avait des griefs particuliers contre la Hollande; les puritains d'Angleterre, vieux ennemis des Stuarts, n'avaient cessé d'être en rapport avec les partisans de Jean de Witt et les austères calvinistes qui entretenaient une communauté de principes en France, en Angleterre et en Hollande. Tous les proscrits s'étaient réfugiés à Amsterdam et à La Haye; là ils écrivaient des satires virulentes contre ce qu'ils appelaient « le tyran de leur pays, ce prince qui se livroit à tous les débordements de la passion, et qui ne craignoit pas de souiller sa cour par la débauche. » L'alliance de Louis XIV et de Charles II était donc en quelque sorte l'union du principe monarchique contre la pensée républicaine et calviniste de l'école hollandaise. Tel était l'intérêt commun des deux couronnes; mais le parlement anglais avait des méfiances sur ce traité intime de Louis XIV et de Charles II. L'armée anglaise victorieuse de la Hollande tournerait peut-être son épée contre le parlement qui refusait les subsides; rien ainsi n'était moins populaire à Londres qu'une guerre avec les Etats-Généraux. C'est pour aider et entraîner tout à fait Charles II dans une coopération active à ses desseins, que Louis XIV choisit encore une fois pour in-

termédiaire une princesse, femme d'esprit, Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans ; la cour tout entière s'était rendue en Flandre pour visiter les récentes conquêtes du roi, et Henriette profita de l'extrême proximité des deux côtes pour passer de Dunkerque à Douvres ; elle y vit là le roi Charles II, son frère, sur lequel la princesse exerçait une grande influence <sup>1</sup>. Parmi les demoiselles qui suivaient Henriette d'Orléans, se trouvait la jeune Yolande de Kerwal, d'une vieille famille bretonne ; Charles II, de race noble et galante, en devint éperdument amoureux, et l'autorité de mademoiselle de Kerwal, depuis duchesse de Portsmouth, hâta la conclusion du traité d'alliance <sup>2</sup>.

La convention signée entre les deux couronnes était le développement de la réaction catholique contre le mouvement protestant du xvi<sup>e</sup> siècle ; on y arrêtait un partage de la Hollande. Les Pays-Bas avaient été une des créations politiques de la réforme, une de ses grandes merveilles ; démolir ce vaste édifice, c'était porter un coup aux résultats de la réformation. L'armée navale de l'Angleterre devait coopérer dans la guerre qui allait s'engager ; elle unirait son pavillon à celui de la France en cette croisade des monarchies absolues contre le principe républicain, dans cette tentative des deux Eglises établies contre le calvinisme et les idées puritaines. A toutes les époques, indépendamment des pensées d'ambition, il y a dans la plupart des guerres une nécessité morale, fondée sur les incompatibilités des principes sociaux qui se heurtent.

Ce traité une fois conclu, il était également essentiel de s'assurer la neutralité des grandes puissances européennes, afin qu'elles ne prêtassent point secours aux Etats-Généraux. Le marquis de Villars fut envoyé à Madrid : ses instructions portaient « qu'il eût à démontrer aux ministres de Sa Majesté

<sup>1</sup> Dépêches et Mémoires du chevalier Temple, 2<sup>e</sup> partie.

<sup>2</sup> Le traité public est de l'année 1669. Il porte stipulation de subsides, surtout pour attaquer et prendre la flotte hollandaise venant de Surinam, Voyez collection des traités de Martens, tom. iv.

Catholique l'importance pour l'Espagne d'abaisser la souveraineté des Etats-Généraux de Hollande<sup>1</sup> ; les Pays-Bas calvinistes n'étaient-ils pas un démembrement des anciennes provinces espagnoles ? Les Hollandais avaient fondé leur puissance sur un territoire qui naguère appartenait aux successeurs de Charles-Quint. Rien de plus simple que de faire rentrer le cabinet de Madrid, si ce n'est en pleine possession de la Hollande, au moins d'une certaine portion de villes et de bourgs qui pussent agrandir le territoire que possédait encore l'Espagne dans la Flandre. » Les instructions ajoutaient qu'au cas où l'Espagne demanderait des gages, M. de Villars devait offrir, pour garantir la coopération, quelques-unes des places fortes cédées à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle ; bien entendu que ces villes ne seraient tenues que comme dépôt et nantissement jusqu'à un traité définitif. En même temps le commandeur de Grémonville, ambassadeur à Vienne, avait ordre de déclarer à l'empereur « que sa cour n'avoit pas un dessein de conquête territoriale dans la guerre qu'elle alloit entreprendre ; le but de Sa Majesté Très Chrétienne étoit de châtier surtout l'insolence des Hollandais qui avoient insulté à la dignité de la couronne ; si elle armoit, ce n'étoit que dans ce dessein. En tous les cas, et quels que fussent les résultats de la guerre, Sa Majesté Très Chrétienne déclaroit qu'elle n'avoit aucune volonté de blesser les droits de l'Empire et les rapports européens<sup>2</sup>. » Des envoyés furent également chargés de missions spéciales auprès de la plupart des petits princes de l'Allemagne ; tous devoient ajouter « que le roi de France, content des avantages qu'il avoit obtenus par les traités de Munster, des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle, ne

<sup>1</sup> « Instructions de M. de Villars, et Histoire de ses négociations, Mss Colbert, 1671.

<sup>2</sup> « Sa Majesté Très Chrétienne désiroit avec passion de contracter avec Sa Majesté Impériale une alliance de paix et d'amitié, par le moyen de laquelle la paix de l'Empire se trouvoit fermement établie sur le pied de traités de Westphalie. » (Instruction originale.)

vouloit que se maintenir dans cet état glorieux. » La plupart de ces missions réussirent ; le commandeur de Grémonville parvint à signer un traité de neutralité le 1<sup>er</sup> novembre 1671 avec l'empereur d'Allemagne <sup>1</sup>. Le comte de Crécy-Verjus conclut avec l'électeur de Hanovre une convention de subsides et d'alliance intime <sup>2</sup> ; le prince de Furstemberg y adhéra ; l'évêque de Munster, ce vieil ennemi des Hollandais, promit une levée d'hommes extraordinaire. Les villes libres de Liège, de Cologne reçurent assurance de la part du roi qu'elles seraient protégées dans leur liberté municipale ; enfin le duc de Savoie promit, comme conséquence d'une alliance intime, un corps de 5,000 hommes formant deux régiments d'infanterie légère et de carabiniers habitués à la vie agreste de la montagne.

Une puissance, la Suède, avait alors une certaine influence sur les destinées diplomatiques de l'Europe ; elle devait cet éclat moins encore aux succès de Gustave-Adolphe, à ses troupes si dures et si vaillantes sur les champs de bataille, qu'à l'action salutaire de sa constante médiation. La Suède n'était pas forte, comparativement aux autres grandes monarchies, mais sa diplomatie avait un aspect de science et de justice qui se faisait écouter même aux plus vives époques de la guerre. Grotius, ambassadeur des Etats-Généraux, était le fils de l'illustre et vieux publiciste, l'auteur du traité *de Jure gentium*, où les principes de la diplomatie étaient résumés par les nobles idées du droit des gens. Un des efforts des Etats faibles et neutres est de ramener sans cesse les vastes monarchies aux principes de l'équité naturelle ; les écrits de Grotius et les commentaires de Puffendorf n'eurent que cet objet de protéger les petits Etats contre les grands, de créer entre les cabinets les rapports de sociabilité qui garantissent les faibles contre les forts. Grotius, dont le père avait autrefois représenté la Suède à Paris, pouvait entraîner l'envoyé de

<sup>1</sup> Mss. COLBERT, et les traités de Martens, tom. iv.

<sup>2</sup> Cette convention est du 10 décembre 1672.

cette puissance, le comte de Konigsmark, en lui montrant les intérêts qu'avait la Suède à soutenir les petits États ; M. de Pomponne, un des plus habiles négociateurs de la France, partit pour Stockholm avec la mission d'offrir des subsides, afin d'obtenir que 10,000 Suédois fussent à la disposition de la France, au cas où une guerre viendrait à éclater avec la Hollande. La Suède se trouvait ainsi placée entre deux systèmes : la neutralité médiatrice que M. de Konigsmak proposait comme le seul moyen de donner une importance pacifique à la cour de Stockholm, et les instructions de M. de Pomponne, dont le but était d'entraîner la Suède dans une alliance offensive et défensive avec Louis XIV.

Ainsi, pour bien résumer la situation diplomatique au moment où Louis XIV essaie une expédition contre la Hollande, on peut dire que les Pays-Bas calvinistes n'avaient ni appui ni alliés intimes. La France avait attiré à elle Charles II d'Angleterre, et préparait la neutralité de l'Allemagne et de l'Espagne ; de plus, l'évêque de Munster, les électeurs de Hanovre et de Bavière se prononçaient contre les États-Généraux ; la Savoie fournissait ses régiments ; enfin la Suède offrait la médiation d'un neutre, mais au fond bien plus favorable à la France qu'elle ne pouvait l'être aux États-Généraux calvinistes. Est-ce à dire que la Hollande fût dépourvue de toute force morale ? Elle avait au contraire partout des appuis secrets. Si Charles II d'Angleterre s'était ouvertement prononcé pour Louis XIV, le parlement, les puritains et tous les *dissenters* d'Angleterre étaient favorables à l'indépendance politique de la Hollande. L'empereur d'Allemagne promettait bien sa neutralité, mais dès qu'il verrait une armée de France s'emparer de Maëstricht, de Liège, de Namur, pourrait-il, en ce cas, ne point porter appui à la Hollande qui touchait aux frontières de l'Empire ? Et la monarchie espagnole resterait-elle témoin des nouvelles conquêtes de Louis XIV, sans s'en alarmer ? Tant que les projets du roi ne se montreraient pas ouvertement, l'Europe attendrait ; mais dès que la conquête se manifeste-

rait, la Hollande devait trouver des auxiliaires naturels dans le mouvement des intérêts et dans les jalousies des hautes puissances contre le roi de France. Il y avait alors dans le droit public un besoin profond de justice; on dissertait sur les droits de chacun; des volumes étaient publiés pour soutenir une prétention, pour expliquer une démarche hostile. Le roi fit donc écrire par M. de Lionne à tous les ambassadeurs, afin qu'ils justifiasent non seulement aux yeux des gouvernements, mais des peuples et des nations, l'équité des griefs que Sa Majesté avait contre les Hollandais<sup>1</sup>. Le 7 avril au matin, par un jour assez pluvieux, les hérauts d'armes, les chevaux couverts de housses, précédés de trompettes caparaçonnées, parcoururent la ville, les faubourgs et carrefours de Paris, et à chaque place la trompette retentissait, et les hérauts d'armes, la tête nue, s'écriaient : « Bourgeois, manans et habitans de Paris, la mauvaise satisfaction que Sa Majesté a de la conduite que les États-Généraux des Provinces-Unies ont eue depuis quelque temps en son endroit, étant venue si avant que Sa Majesté a déclaré, comme elle déclare présentement, qu'elle a arrêté et résolu de faire la guerre auxdits États-Généraux des Provinces-Unies, tant par mer que par terre; ordonne par conséquent Sa Majesté à tous ses sujets, vassaux et serviteurs de courir sus aux Hollandais, et leur défend d'avoir ci-après aucun commerce, communication, ni intelligence avec eux, sur peine de la vie. Car tel est le plaisir de Sa Majesté, laquelle veut et entend que la présente soit publiée et affichée en toutes ses villes tant maritimes qu'autres, et en tous les ports, havres et autres lieux de son royaume où il sera de besoin, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. » Cette publication était suivie de plusieurs édits et ordonnances contre les sujets des États-Généraux; on mettait embargo sur tous les navires au pavillon des Provinces qui se trouvaient dans les ports. Une exception était faite pour les Hollandais qui s'étaient habitués et logés dans le

<sup>1</sup> *Négociations de Louis XIV*, in-fol. Biblioth. royale.

royaume par suite du traité de 1662; ils pouvaient pendant six mois vendre leurs marchandises, les transporter ainsi qu'ils jugeraient convenable, car la guerre ne pouvait les toucher : ils étaient sous la protection du droit des gens, sans qu'aucun sujet du roi pût les molester, si ce n'est pour fait et par voie de justice <sup>1</sup>.

Quand le manifeste de guerre fut lancé contre la Hollande, les États-Généraux n'étaient point préparés à la résistance. Depuis leur affranchissement de l'Espagne, les Hollandais n'avaient pas eu de guerre sérieuse; s'ils avaient montré une grande énergie dans ce mouvement d'indépendance, depuis, l'activité nationale s'était portée sur les entreprises commerciales; les Hollandais n'avaient songé qu'à agrandir leurs colonies, qu'à multiplier leurs comptoirs; leurs navires aux larges flancs naviguaient dans les deux Indes comme au fond de la Méditerranée; les fortunes particulières étaient immenses et nombreuses. Dans cette longue paix, ils avaient négligé tous les arts des batailles; les places fortes avaient à peine garnison; le parti bourgeois et puritain de Jean de Witt avait lutté contre le parti militaire et féodal du prince d'Orange, et les méfiances des marchands contre les comtes et barons d'origine allemande avaient affaibli tous les éléments de résistance au nom de la patrie.

La position territoriale de la Hollande était pourtant favorable pour une défense; couverte par une ligne qui s'étendait depuis Maëstricht jusqu'à Wesel, Bois-le-Duc et Breda, la Meuse la couvrait en seconde ligne; et telles étaient les constructions artificielles qui séparaient la mer de la terre de Hollande, qu'en faisant une trouée aux digues on pouvait noyer sous les grandes eaux du Zuyderzée les myriades d'envahisseurs. Mais une fois ces difficultés franchies, rien n'empêchait qu'une armée de France pût se déployer de Rotterdam à La Haye et à Amsterdam, grandes cités pleines de ri-

<sup>1</sup> Collection d'ordonnances de Louis XIV, ann. 1672.

<sup>2</sup> Edit de Saint-Germain-en-Laye, 6 avril 1672.

chesses immenses ; si bien qu'on faisait ce calcul sous les tentes de France, que si Amsterdam était prise, il reviendrait à chaque simple soldat une part de butin de quatre mille livres. La république hollandaise ne comptait pas plus de vingt mille hommes de troupes, mauvais soldats, excepté deux ou trois régiments de levées allemandes, conduits par le prince d'Orange et le landgrave du Rhin. Rien de plus pitoyable surtout que la cavalerie hollandaise : c'était une maxime au moyen âge, que pour être bon cavalier il fallait naître gentilhomme ; or, cette nation de marchands enjambait plutôt un ballot de laine qu'un coursier à l'œil vif, au poil bai. Il n'en était pas de même de la flotte. Autant les Hollandais hésitaient devant un engagement de terre, autant étaient-ils déterminés dans les expéditions de mer ; leurs constructions étaient un peu lourdes, leurs navires opéraient difficilement ; mais quand un de ces navires s'était bien posé au milieu d'une escadre, c'était une forteresse mouvante, une citadelle vomissant mille feux par les sabords. La Hollande avait des amiraux qui ne craignaient pas de se mesurer avec les plus habiles marins de France et d'Angleterre : et qui aurait osé disputer le courage et la science de mer à Ruyter ? Le brave amiral, depuis l'âge de huit ans, avait parcouru les deux hémisphères, de la Nouvelle-Zélande jusqu'aux îles de Shetland et l'Islande. Cette république de marchands avait encore un grand mobile pour elle, la richesse et le crédit. L'Europe ne manquait point de soldats : les licenciements qui suivirent les traités d'Aix-la-Chapelle avaient mis sur pied bon nombre de troupes ; on trouvait toujours beaucoup de soudards lorsqu'on avait beaucoup d'argent ; dans un mois on pouvait recruter en Allemagne, en Suisse, plus de troupes que n'en exigeait le mouvement de la guerre ; le recrutement était aisé si les bourgeois d'Amsterdam et de La Haye voulaient défoncer leurs grosses tonnes pleines d'or et d'argent.

Louis XIV et son ministre de la guerre, le marquis de Louvois, déployèrent une ardente activité pour préparer l'expé-

dition contre la Hollande; le roi et le conseil n'ignoraient pas que toute l'Europe avait les yeux sur la France, et que de cette expédition devait résulter un avenir de force et d'autorité morale pour la monarchie. Toute la noblesse avait été convoquée; des efforts inouïs furent faits; il n'était pas un château de France qui ne fournit son contingent avec cette prodigalité qui caractérisait alors la gentilhommerie. Chaque officier à qui mieux mieux étalait son équipage de guerre, afin de briller sous les yeux de son roi; les états de revue qui existent encore portent à cent dix-huit mille hommes effectifs l'armée qui entra en campagne; elle comptait cent trente escadrons de cavalerie d'un total à peu près de douze mille cinq cents hommes, et l'artillerie de guerre plus de cent bouches à feu. Toutes ces troupes n'appartenaient pas à la France; elles étaient, selon l'usage du temps, l'amalgame de plusieurs nations; on y voyait d'abord trois mille Catalans, braves gens en costume national de miquelets, avec leur arme légère, leur mousquet en bandoulière, admirables tireurs pour faire la guerre de partisans. Ensuite venaient deux régiments de Savoyards, un de cavalerie, l'autre d'infanterie; puis dix mille Suisses nouvellement levés et tout à fait indépendants des anciens régiments capitulés au service de France. On avait essayé même d'organiser un régiment de cavalerie suisse, et l'on fut obligé de le licencier avant la fin de la campagne, tant tous ces gens se tenaient gauchement sur leur lourd cheval de bataille, tant ils excitaient la risée des vieux cavaliers de l'armée! On avait engagé dans les différents corps des compagnies d'Allemands et d'Italiens, qui se mettaient au service de qui les payait mieux; et comme la campagne était bonne dans un pays aussi neuf que la Hollande, il y avait un véritable peuple de volontaires, de carabins, gens sans aveu, qui suivaient les camps, comme les oiseaux de proie flairent les corps morts le lendemain des batailles. Et l'on ne comptait pas encore dans ces masses ce qu'on appelait les volontaires nobles, qui composaient près de deux mille hommes. D'après

le système féodal, tout gentilhomme possédant fief devait le service militaire ; or, comme il n'y avait pas toujours des places vacantes d'officiers dans les régiments ou dans les gardes, cette noblesse était groupée par compagnies de volontaires sous l'étendard fleurdelisé ; elle arrivait à la première sommation, tout équipée, avec ses reluisantes épées, ses chevaux de bataille, de l'argent tant qu'elle pouvait, car les gentilshommes aliénaient tout, terre, château, vivier, pour aller en guerre. Une fois au camp, ces brillants gens d'armes demandaient toujours l'honneur d'aller les premiers au feu : y avait-il un coup de main un peu hardi ? ils s'y précipitaient ; leur but était de se distinguer sous les yeux du roi, leur récompense une parole affectueuse ou un sourire, et avant tout la vanité de s'être bien battus. Le roi traitait ces volontaires avec déférence, ne les appelant jamais que *messieurs*, parce que c'était la fleur de sa noblesse ; il se découvrait souvent en leur présence. Chez eux peu de discipline, mais des jeux de brelan, des repas où l'on rivalisait de bonne chère et de gais propos, si bien qu'une des premières ordonnances de Louis XIV, en entrant en campagne, fut de défendre à tout officier, quel qu'il fût, général ou simple gentilhomme, les repas où il y aurait plus de deux services de viande, légumes ou confitures ; quant au rôti, on pouvait s'en donner tant qu'on voulait, parce que c'était le produit de la chasse ; or, interdire la chasse à un gentilhomme, c'était le priver de son droit<sup>1</sup>.

La grande armée de France fut partagée en trois corps : le prince de Condé eut la division d'avant-garde et tous les régiments destinés à l'exécution d'un plan de campagne hardi et prompt. Turenne reçut le commandement du deuxième corps détaché sur Maëstricht<sup>2</sup> ; enfin le roi, qui avait confié les pleins pouvoirs de son gouvernement à la reine<sup>3</sup>, conduisit en

<sup>1</sup> Ordonnance de Louis XIV, ad ann. 1672.

<sup>2</sup> Voyez l'*Histoire de la campagne de Hollande*, tom. II, ann. 1672.

<sup>3</sup> « Pouvoirs donnés par le roi à la reine pour commander en son ab-

personne sa maison qui formait la réserve de l'armée, laquelle fut mise sous le marquis de Chavigny. On comptait dans les rangs de l'armée d'invasion tout ce que la noblesse française avait de plus illustre et de plus vaillant. Condé était avec son fils le duc d'Enghien, et le duc de Longueville, nom si fameux sous la Fronde ; puis le duc de Coislin, le prince de Marsillac, les comtes de Guiche et de Nogent, le marquis de Vitry, le prince de Soubise à la tête des cheveu-légers et gendarmes, le comte de Lorges, dont le nom brillait déjà par la plus puissante valeur, tous gentilshommes désireux de se distinguer sous les yeux du roi. Le rendez-vous général de l'armée fut fixé à Charleroi ; le prince de Condé avait formé son corps de bataille à Sedan ; il se mit en communication avec Turenne par Maëstricht ; le comte de Chavigny réunit les gardes à Tongres et rejoignit le roi à Vizay. On essaya une fausse attaque sur Maëstricht, elle ne réussit pas ; la place fut laissée sur la gauche ; le comte de Chavigny eut ordre de l'observer avec un corps de réserve, tandis que la masse de l'armée se portait sur le Rhin. Le prince de Condé allait toujours à l'avant-garde, et les Hollandais étaient si peu préparés à la résistance, que les Français firent une marche de huit jours sans rencontrer même un corps d'observation. Au mois de mai on était déjà sur l'Yssel.

C'était derrière le Rhin que se formait en divisions l'armée hollandaise, sous les ordres du général allemand Wurtz et du marquis de Monbas, réfugié calviniste français au service de la Hollande ; ces troupes ne s'élevaient pas au-delà de 15,000 hommes, mais le fleuve les protégeait comme un grand retranchement. Le prince d'Orange, si froid, si profondément calculateur, savait que, pour reconquérir sa toute-puissance en Hollande, il fallait repousser l'invasion des Français. Il était besoin de l'ascendant de la victoire pour que le parti militaire et de la noblesse allemande saisit la domination sur la sence dans le royaume ; enregistré au parlement le 3 mai 1672. » — Paris, chez Frédéric Léonard.

portion bourgeoise et marchande des États-Généraux. Malheureusement pour le système de défense adopté, la sécheresse avait fait baisser les eaux de l'Yssel et du Rhin ; le rapport des ingénieurs avait constaté qu'il y avait des endroits guéables sur un des bras du Rhin ; on pouvait y hasarder la cavalerie. Le passage fut donc résolu ; les Français s'assurèrent de toutes les places qui pouvaient protéger leur entreprise, telles que Orsoy, Wesel, Emerik, Dendekom et Rhinbergue ; aucune ne fut sérieusement défendue : toutes s'abaissèrent devant la fortune de Louis XIV.

Un conseil de guerre s'assembla pour discuter le passage du Rhin ; le roi le présidait, et il se composait de Condé et de Turenne, noms glorieux, expressions de la science militaire de l'époque. Il fut reconnu qu'en franchissant rapidement le Rhin, on pouvait tomber sur le derrière de l'ennemi, lui couper toute communication avec La Haye et Amsterdam, en finir une fois pour toutes avec le prince d'Orange, le feld-maréchal Wurtz et leur armée, seules forces que la Hollande pouvait opposer aux grands projets de l'armée du roi. Turenne fut laissé pour maintenir sur la rive gauche les villes conquises ; Condé, toujours à l'avant-garde, se chargea du passage du fleuve. On ne pouvait craindre la présence du prince d'Orange occupé du recrutement de l'armée ; et le marquis de Monbas, qui commandait cinq régiments hollandais, gagné par des séductions, ou craignant le reproche de félonie de se trouver à la face de son roi, s'était retiré en toute hâte, laissant un escadron à peine sur les bords du Rhin. Le feld-maréchal Wurtz accourut avec quatre régiments de cavalerie et deux d'infanterie, se retranchant à l'abri d'un mur de terre, à une lieue de l'endroit où les Français devaient franchir le fleuve.

Ce fut un beau spectacle que le matin du 5 juin 1672 : le régiment des cuirassiers, dont le comte de Revel était colonel, commença à s'enfoncer dans les eaux du Rhin ; ces hommes de forte stature, bardés de cuirasses, montés sur des chevaux de haute taille, s'avançaient par escadron à travers le courant

du fleuve ; leurs armes brillaient de mille feux resplendissants au soleil. Parvenus au milieu du Rhin, les cuirassiers ne purent tenir leur rang, quelques-uns furent entraînés par la rapidité du flot et se noyèrent ; heureusement pour ces braves gens, le feld-maréchal Wurtz n'avait aucune artillerie, tandis que Condé les protégeait de quelques volées de coups de canon ; et de nouveaux escadrons se mirent en bataille au bord de l'eau. « Les volontaires gentilshommes, comme le dit madame de Sévigné, donnèrent ici quelque glorieux plat de leur métier. » Un de ces braves gens d'armes, nommé Langallerie, à la tête de deux cent cinquante jeunes volontaires, attaqua avec hardiesse le camp de Wurtz et le força à la retraite. Dès lors toute la maison du roi passa paisiblement le fleuve ; le prince de Condé, les ducs d'Enghien et de Longueville traversèrent en bateaux, et tous, infanterie et cavalerie, vinrent se ranger en ordre sur la rive droite et envelopper les retranchements défendus par les deux régiments d'infanterie de Wurtz. Le maréchal fit sa retraite avec précipitation, délaissant son arrière-garde. Les Allemands se rendirent d'abord ; mais comme les volontaires leur firent quelque insulte, ils essayèrent une décharge à bout portant, et le duc de Longueville recut une mousquetade à travers le corps dont il mourut sur-le-champ. On ne fit dès lors aucun quartier aux Allemands et Hollandais qui étaient dans le camp ; ils furent passés par les armes selon les lois de la guerre.

Tel fut ce passage du Rhin, exalté par la poésie et la peinture ; on le compara au passage du Granique par Alexandre en face des innombrables armées des Perses ; Le Poussin s'en inspira pour un des magnifiques tableaux de la vie d'Alexandre, et Boileau, dont toute la pensée fut la gloire éternelle du roi, en écrivit le bulletin en vers : « La muse du poëte lui paroît impuissante pour raconter les conquêtes du roi : les villes n'étoient pas si faciles à chanter en vers qu'à prendre à grands coups d'épée ; il y avoit peu de rimes pour résonner à côté de ces noms barbares de cités ; le vers étoit en déroute et le

poète à sec<sup>1</sup>. Boileau, si peu épique, faisoit néanmoins intervenir le vieux fleuve du Rhin, ses naïades tremblantes ; le fleuve essuyoit sa barbe limoneuse, il excitoit les Hollandois à se défendre ; la honte faisoit en eux l'effet de la valeur ; mais qui pouvoit résister à l'armée du roi ? Le comte de Guiche, soutenu des regards du héros, passoit le premier le fleuve ; puis le bouillant Lesdiguières, Vivonne, Nantouillet, Coislin, Vendôme, tous à l'envi traversent le Rhin frémissant sous un aussi noble poids. Le bruit se répand que le fleuve est passé par ce Condé dont le seul nom fait tomber les murailles, force les escadrons et gagne les batailles<sup>2</sup>. » Jusqu'ici c'était une invasion, une sorte de débordement sur un pays qui n'était point préparé. Telle est la marche naturelle de toute armée d'invasion ; les succès sont pour elle dans les premiers mois ; les difficultés n'arrivent que quand les peuples envahis se ravissent ; alors vient la réaction, et cette réaction emporte souvent la conquête.

Le roi passa le Rhin sur un pont de bateaux, construction récente inventée par Vauban ; on transportait ces bateaux sur des bêtes de somme, on les liait entre eux au moyen de chaînes ; des planches étaient rapprochées, puis cavalerie et infanterie se pressaient sur ce pont de nouvelle forme alors. Le Rhin fut traversé à la nage par la presque totalité de la cavalerie ; on s'en faisoit un honneur et un devoir. Les gentilshommes ne voulurent ni bateaux ni ponts ; si bien que les cheveau-légers de la garde, ayant franchi le fleuve sur des batelets, furent le sujet de la risée de toute l'armée. Cette armée envahit la province d'Utrecht ; Turenne prit Nimègue en quel-

<sup>1</sup> Ce pays où cent murs n'ont pu te résister,  
Grand roi, n'est pas en vers si facile à dompter.

BOILEAU, *Épit.* IV.

<sup>2</sup> Médaille sur le passage du Rhin. La Victoire couronne le roi, qui foule aux pieds le fleuve du Rhin. La légende : *Transitus Rhenus* ; l'exergue : *Hostes ripam adversam obtinentes*, 1672.

ques jours <sup>1</sup>. L'opinion générale était dans le camp que toute la Hollande allait se rendre au roi sans résistance ; on faisait déjà à Amsterdam les préparatifs d'une soumission municipale, et Louis XIV, qui sans doute désirait s'assurer la possession paisible de ses conquêtes, promit aux villes qui se rendraient, privilèges, franchises et liberté de conscience. Le conseil du roi voulait ainsi organiser militairement et administrativement la Hollande et s'en réserver la pleine et entière domination.

Un double plan de campagne avait été combiné. Ce n'était pas assez de l'invasion des provinces par terre : les flottes de France et d'Angleterre s'étaient ralliées dans la Manche ; la première était composée de soixante vaisseaux de haut-bord ; les Anglais en comptaient cent vingt-six, sous les trois pavillons, l'escadre rouge, l'escadre bleue, et l'escadre blanche ; le duc d'York commandait en chef les deux flottes, et le comte d'Estrées la division française. Ruyter, à la tête de cent cinquante-huit voiles, attaqua avec impétuosité les immenses forces de France et d'Angleterre réunies, et parvint à les diviser. Il fallait voir le vaillant amiral sur son beau navire *les Sept-Provinces*, de cent trente pièces de canon, accostant le duc d'York qui avait hissé son pavillon rouge : rien de brave comme ce duc d'York (depuis Jacques II), savant marin, affrontant les mers et les canons à mitraille, assis sur l'arrière de son vaisseau, puis au pied du grand mât de hune à demi-coupé par le canon de Ruyter <sup>2</sup>. Le comte d'Estrées et les Français mirent cape au vent et se débarrassèrent de la mêlée ; avec leur répugnance de servir sous le pavillon d'Angleterre, ils laissèrent tout le poids du combat à l'escadre rouge du duc d'York ; elle soutint sa grande réputation, et bien qu'a-

<sup>1</sup> « Journal de la guerre de Hollande, depuis le départ du roi jusqu'à son retour, en 1672, par Henri Estienne, sieur du Belle. » Paris, ann. 1672, in-12, 2 vol.

<sup>2</sup> Voyez la vie hollandaise de Ruyter. La Haye, ann. 1690 ; et celle du comte d'Estrées.

près l'abandon du comte d'Estrées Ruyter fût supérieur en nombre, les flottes se séparèrent sans qu'il y eût avantage déterminé d'une part ou de l'autre. Ainsi, lorsque Louis XIV s'avancait vers La Haye et Amsterdam, sa flotte sous le comte d'Estrées était en fuite, cherchant un refuge dans les ports de l'Océan. C'est que sur mer la Hollande avait une incontestable supériorité; là était son empire.

Tous les échos retentirent en France pour célébrer les victoires du roi : emblèmes, caricatures, sonnets, furent mis au service des gloires de Louis XIV. Voici d'abord la bataille des coqs et des grenouilles ; le coq, c'est le Français vigilant et belliqueux, symbole de la race gauloise ; les grenouilles, c'est le Hollandais lourd et croupissant dans ses marais, et que le coq mange comme moucheron infects. Ensuite la Hollande malade, entourée de ses bourguemestres et médecins s'écrie : « Voyons ma langue, elle est ulcérée ; oh ! la méchante langue ! il lui faut un grand vomitif. Vous êtes triste, hélas ! — Que faire, monsieur ? — L'Anglois et moi, dit un Français, nous vous ferons danser, madame la Hollande<sup>1</sup>. » Puis c'était une poésie plus sérieuse et plus solennelle : « Peuple ambitieux sur la terre et sur l'onde, vous avez voulu enchaîner les princes comme la mer ; malheureux obstinés, quittez vos bastions devant ce Mars dont la foudre en tout lieu vous terrasse, et devenez sujets du roi<sup>2</sup>. »

La véritable question diplomatique ne commençait qu'à ce

1 Le coq françois par son courage,  
Surmontant celui des lions,  
Bat ces grenouilles dans leur rage  
Comme il feroit des mouchérons.

2 Buons ce pot : à vous c'est ce que je demande,  
Comment se porte donc madame la Hollande ?  
— Chacun la tient fort mal où je la viens de voir :  
Elle doit prendre encore un lavement ce soir.  
On la fera mourir, je pense qu'on y tâche ;  
Pourquoi ce lavement ? on dit qu'elle est si lâche,  
Qu'elle laisse aller tout.

moment. Les notes remises par le marquis de Villars à Madrid et le comte de Gremouville à Vienne avaient précisément déterminé le but avoué de l'expédition de Louis XIV en Hollande; d'après leurs instructions spéciales, ils avaient annoncé que le roi de France ne franchissait pas les limites des Pays-Bas pour faire des conquêtes; mais seulement pour venger une injure personnelle, ce qui ne changeait en rien les divisions territoriales posées par les traités de Munster et des Pyrénées. Mais dès les premiers pas de la conquête, les cabinets durent s'apercevoir que Louis XIV avait d'autres desseins. D'abord l'immensité des armements militaires ne pouvait faire croire qu'il ne s'agit dans une telle campagne que d'un simple point d'honneur; on ne mettait pas sur pied cent vingt mille hommes sans avoir le projet d'en retirer un avantage matériel, un agrandissement de territoire. Puis on organisait le pays comme si à tout jamais il devait appartenir au royaume de France, on l'y incorporait avec les formes d'administration telles qu'elles existaient dans la monarchie. Quand cet esprit de la conquête fut bien connu des cabinets, ils durent immédiatement prendre des précautions pour empêcher que la balance de l'Europe ne fût aussi ouvertement bouleversée. La France sortant des limites imposées par les traités, étendait outre mesure son influence; on dut dès lors s'entendre pour l'arrêter. L'Espagne, la plus vivement intéressée dans la question, porta des plaintes aigres; comme elle ne s'était pas complètement liée aux notes du marquis de Villars, elle avait ordonné des préparatifs militaires dans la Franche-Comté et les Pays-Bas; un corps d'observation fut placé dans la Belgique, tout prêt à se jeter sur les derrières de l'armée d'invasion. Le cabinet de Madrid fit plus: sous le titre de volontaires ou de simples auxiliaires, il envoya un détachement de troupes espagnoles conduites par le comte Marsini; ces troupes devaient agir de concert avec le prince d'Orange pour la défense de La Haye et d'Amsterdam.

L'empereur d'Allemagne s'était également effrayé pour les

droits et les franchises de l'empire, des projets de Louis XIV contre la Hollande. Wesel, sur lequel le pavillon français flottait, faisait partie du territoire allemand; Nimègue se déployait sur la frontière; Maëstricht assiégée était un boulevard formidable en face des possessions de l'Empire. Cet Empire avait donc intérêt à surveiller au plus haut point les opérations militaires de Louis XIV dans la Hollande, pour empêcher que la conquête ne donnât à la monarchie française des frontières trop étendues; l'empereur porta une armée d'observation sur le Rhin, de plus de quarante mille hommes qui eut mission d'attendre les événements et de se concerter avec le corps espagnol du comte Marsini, au cas où il faudrait agir vigoureusement par un coup de main militaire contre les Français<sup>1</sup>.

L'électeur de Brandebourg, qui possédait un des grands territoires allemands, alla plus loin; il ne se borna pas à de simples précautions. La Prusse avait des sympathies pour la Hollande; la réforme y avait trouvé son berceau; la France, une fois maîtresse de la Hollande, menaçait directement la portion de l'Allemagne qui obéissait à l'électeur de Brandebourg. Dans une cause commune, l'électeur n'hésita pas à signer un traité d'alliance offensive et défensive avec le prince d'Orange; vingt mille hommes durent marcher sur le Rhin, et appuyer au besoin les opérations de l'armée hollandaise; le stathouder et l'électeur s'engagèrent à se soutenir mutuellement dans la lutte. Ainsi la position militaire prise par Louis XIV n'était pas sans danger; elle avait des succès, mais aucune sécurité. Dans ces circonstances graves, la Suède offrit encore une fois sa médiation; elle voyait la guerre prête à éclater, une conflagration générale pouvait s'ensuivre: quel beau rôle donc pour la Suède que de se placer entre tous ces intérêts pour prendre une prépondérance de justice et d'équité, qui est aussi une grande autorité en diplomatie! La Suède

<sup>1</sup> Dépêches du comte de Gremouville; elles préviennent la France de tous les mouvements de la confédération germanique. (Dépêches mss. originales, Bibliothèque du roi.)



d'ailleurs avait le droit d'être écoutée : sans être puissance de premier ordre, elle avait à sa disposition une armée de 50 à 40,000 hommes qu'elle pouvait jeter de droite et de gauche dans la balance. Une telle médiation armée devait être ménagée, et lorsque le cabinet de Stockholm parla de la réunion d'un congrès, la France porta une sérieuse attention aux propositions qui furent faites. C'est une haute habileté en diplomatie, pour une puissance, de se poser ainsi en médiatrice armée, préparée à se dessiner pour l'un des belligérants ; elle déceuple son importance.

Avant toutes choses, il fallait les bases préliminaires d'un traité, et ces propositions, de la part de qui viendraient-elles ? Les conquêtes rapides du roi avaient jeté un grand effroi dans la Hollande ; cette population de bourgeois et de marchands avait éprouvé une indicible terreur à l'aspect de l'armée envahissante qui prenait les villes et les provinces après un mois de marche. On n'entendait donc dans Rotterdam, Amsterdam et La Haye, que des plaintes répétées d'en finir avec la guerre par une soumission. De toute part, les marchands quittaient leurs riches comptoirs, emportaient tout l'or qu'ils pouvaient pour se mettre à l'abri du pillage. La classe bourgeoise est ainsi faite ; c'est elle souvent qui entraîne les catastrophes et les guerres par ses mécontentements, par ses petites jalousies, et quand la guerre vient, alors elle ne parle que de traiter, que d'en finir avec les tristes conséquences de l'état social qu'elle a fait ; en face du danger elle n'offre que des intérêts menacés et des peurs. Il n'en était pas de même du parti militaire en Hollande : si la bourgeoisie marchande et trembleuse souhaitait l'immédiate signature d'une convention de paix à quelque prix qu'elle fût accordée, le prince d'Orange, les comtes de race allemande, la portion chevaleresque de la population voulaient que l'honneur demeurât intact dans les négociations ; et comme ils savaient quelles étaient alors les intentions de l'Europe toute prête à prendre parti pour les Hollandais, ils n'étaient pas aussi pressés que la bourgeoisie

à implorer la clémence et la pitié des vainqueurs. La peur était si généralement répandue, que le parti bourgeois l'emporta, et Grotius vint sous les tentes de Louis XIV pour demander quelles seraient enfin les conditions que l'on imposerait au vaincu. La négociation s'ouvrit entre Grotius et M. de Pomponne. Le 27 juillet, le conseil de Louis XIV remit aux envoyés des États une note qui rappelait textuellement les seules bases sur lesquelles le roi de France consentait à faire la paix. Les premières clauses étaient toutes relatives à des intérêts commerciaux : « Les tarifs de la Hollande sur les vins, eaux-de-vie de France et les produits de ses manufactures devaient être révoqués. Venaient ensuite les clauses territoriales : les États-Généraux devaient céder toutes les provinces, villes et places qu'ils possédaient tant en Flandre qu'en Brabant, y compris la ville de Nimègue ; il serait permis désormais à tous les sujets du roi d'aller et venir dans les pays hollandais, tant par mer que par terre, sans qu'ils puissent être sujets au paiement d'aucun droit ni à la visite de leurs marchandises ou bagages. Un article spécial stipulait les conditions pécuniaires : Louis XIV demandait la somme de 20 millions comme indemnité de guerre<sup>1</sup> ; de plus, et en reconnaissance de la paix, les États-Généraux feraient présent tous les ans à Sa Majesté, par un ambassadeur extraordinaire, d'une médaille d'or pesant un marc, laquelle perpétuerait la bonté du roi de France, qui conservait auxdits États la même liberté que les rois ses prédécesseurs avaient aidé à leur acquérir. »

Cette note, rédigée sous les yeux et par les ordres de Louis XIV, contenait l'expression hautaine de tout ce que la victoire pouvait exiger ; le roi de France ne traitait pas d'égal à égal avec les États-Généraux de Hollande ; il leur imposait des conditions impératives que les États devaient accepter sans observation, comme émanant d'un vainqueur. Ces prétentions susceptibles d'alarmer l'Europe, lui signalaient les desseins futurs de ce jeune roi qui commençait son règne par un grand

<sup>1</sup> Art. XI des propositions de paix.

mouvement militaire au profit de la monarchie universelle : il y avait dans cette pensée, commune à tous les cabinets, le germe d'une vaste coalition contre la France. Les propositions de Charles II étaient non moins humiliantes pour la Hollande : le roi d'Angleterre entendait que les États lui cédaient l'honneur du pavillon sans aucune contradiction ; des flottes entières de 100 vaisseaux même devaient abattre le mât de lune pour un seul navire anglais portant le pavillon de Sa Majesté jusque sur les côtes de la Hollande, solennelle reconnaissance de la supériorité britannique sur les mers, développement et application des pamphlets sur le *dominium maris* recueilli et proclamé par Selden. Les Provinces-Unies devaient rejeter du sol hollandais tout réfugié politique, tout auteur de libelle dirigé contre la couronne d'Angleterre et les droits de la maison des Stuarts. Cette guerre aux pensées hostiles à sa monarchie, était le résultat de la situation de Charles II en présence d'un parlement inquiet ; le roi d'Angleterre demandait que le droit d'asile ne fût plus complètement inviolable ; on posait ce principe protecteur en diplomatie : « qu'en toute circonstance un gouvernement peut exiger d'un de ses voisins l'expulsion des réfugiés qui menacent son existence ou inquiètent son administration. » Charles II demandait en outre que la forme républicaine de la Hollande fût modifiée pour lui imposer une organisation quasi-monarchique, et la Hollande devait se constituer en principauté sous la famille d'Orange<sup>1</sup>. Il s'agissait d'atténuer dans les Pays-Bas cette effervescence de sectes, d'opinions, cette activité hardie de l'esprit républicain. Dans l'histoire, il est assez curieux de rapprocher cette note émanée du chef de la maison des Stuarts, imposant le prince d'Orange comme condition au gouvernement hollandais, et l'acte du parlement qui, seize ans plus tard, bannit les Stuarts au profit de Guillaume d'Orange. En politique, souvent les hommes d'un peu de force

<sup>1</sup> Art. 4, 5 et 6 des demandes et conditions du roi d'Angleterre, ann 1672. (Négociations originales.)

qu'on élève comme des instruments d'une pensée, sont les premiers à préparer votre propre chute et la ruine de la pensée qui les a produits.

Si l'état d'abaissement de la Hollande réduite par la conquête était misérable, les propositions que faisaient les deux puissances alliées étaient trop oppressives pour ne point trouver une grande résistance : l'argent ne manquait pas à La Haye et à Amsterdam ; les bourgeois avaient consenti enfin à des sacrifices ; l'armée du prince d'Orange était déjà portée à 50,000 hommes ; l'électeur de Brandebourg promettait de nouveaux armements. Les États n'ignoraient pas non plus les mécontentements de l'empereur à l'aspect des conquêtes de Louis XIV ; les armées espagnoles étaient prêtes à un coup de main ; bientôt peut-être prendraient-elles un parti décisif, et dans ce cas, ce ne serait pas seulement les Hollandais que le roi de France aurait sur les bras, mais encore toute l'Europe coalisée contre l'ambition d'un prince jeune et impétueux. Les propositions réunies de la France et de l'Angleterre furent donc rejetées par les États ; ils ne pouvaient les accepter sans se condamner à périr. La guerre européenne allait-elle être déclarée ? allait-on briser tous les anciens traités pour courir de nouveau aux armes ? Cette situation, la Suède l'avait comprise une fois encore ; elle vint offrir sa médiation. La Suède possédait ce noble droit de médiation, cette qualité reconnue ; Louis XIV la ménageait beaucoup, car au cas d'une guerre générale, la Suède unie à la France pourrait prendre l'Allemagne en flanc, comme au temps de Gustave-Adolphe ; la mission de M. de Pomponne à Stockholm n'avait pas d'autre objet. Celui-ci, à son retour, fut fait secrétaire d'État des affaires étrangères, pour donner un nouveau gage à la médiation suédoise. Dans cette position à part, la Suède proposa, par l'organe de ses envoyés extraordinaires, les comtes de Sparre et d'Erenstein, la réunion d'un congrès où chacune des parties apporterait ses propositions, et les plénipotentiaires indiquèrent Dunkerque ou Cologne. Dunkerque avait été dé-

signé par les rois de France et d'Angleterre ; Cologne par l'empereur. Les médiateurs exposèrent « que, puisqu'il avait plu à toutes les parties d'accepter la médiation de Sa Majesté suédoise, chacune d'elles eût à désigner des envoyés avec des propositions nettes et conciliantes pour aboutir à une paix générale et définitive. » Les États-Généraux, qui avaient tout à gagner des retards, déclarèrent « qu'ils ne pouvoient rien faire seuls, et qu'ils communiqueroient les propositions du médiateur aux ministres de l'empereur et de Sa Majesté Catholique. » Cette réponse tendait à indiquer que déjà les liens secrets d'une alliance unissaient les trois puissances dans une cause commune. La note définitive porta « que Dunkerque étoit un lieu mal choisi, et qu'on ne pouvoit quant à présent l'accepter. Et d'ailleurs, si l'on avoit bonne volonté de se rapprocher, il falloit arrêter une suspension d'armes, car négocier pendant la guerre étoit exclusivement avantageux à la France et à l'Angleterre. » Les médiateurs répondirent que « par toutes ces difficultés on voyoit bien que les États n'avoient nulle envie d'arriver à un traité, mais à se donner les moyens de continuer la guerre » ; les États répliquèrent immédiatement « qu'ils les remercioient affectueusement des peines qu'ils prenoient pour arriver à une si sainte œuvre que l'étoit celle de la paix, et qu'ils la désiroient tous avec sincérité <sup>1</sup>. »

La France et l'Angleterre persistèrent quelque temps dans le choix qu'elles avaient fait de Dunkerque pour le lieu des conférences ; toutefois, comme ni l'empereur ni l'Espagne ne voulaient accepter un congrès dans une ville qui n'avait aucun caractère de neutralité, on fixa la réunion à Cologne avec l'option d'Aix-la-Chapelle ; l'une ou l'autre de ces grandes cités devait être neutralisée, afin de recevoir les plénipotentiaires et le congrès. Si Cologne fut préférée, c'est qu'assise sur les bords du Rhin, elle offrait une facilité plus active de communication ; et puis les libertés commerciales et munici-

<sup>1</sup> Mémoire du 13 février 1713.

pales des villes du Rhin assuraient l'indépendance des rapports et ne préjugeaient aucun des droits essentiels de la souveraineté et des prérogatives diplomatiques dans les congrès<sup>1</sup>. Les plénipotentiaires choisis par la France furent le duc de Chaulnes, car il fallait que les ambassades du roi eussent de l'éclat : un grand seigneur de cour, revêtu de l'antique pairie, faisait merveille au milieu des fêtes et des splendeurs qui se mêlaient aux négociations diplomatiques. Les parlementaires Courtin et Barillon l'accompagnaient, comme chargés de la rédaction des notes et des affaires sérieuses qui sortaient du cérémonial. L'Angleterre délégua pour ses plénipotentiaires le comte de Sunderland, si célèbre depuis, et les chevaliers Jenkins et Williamson. Les envoyés de Hollande, au nombre de quatre, parmi lesquels Beverning et Renswood, hommes d'État remarquables, avaient mission de diriger les conférences. L'Espagne et l'empereur n'eurent d'abord aucun député au congrès de Cologne, car jusque-là ils avaient conservé leur neutralité. La guerre dont ils menaçaient la France n'était pas encore officiellement déclarée.

Dès que les plénipotentiaires furent réunis à Cologne, les médiateurs s'y rendirent pour déterminer les bases principales, même du cérémonial qui serait suivi. Après les visites d'usage, qui durèrent depuis le 8 jusqu'au 16 du mois de juin, il fut décidé « qu'on admettroit les plénipotentiaires d'Espagne et de l'Empire, quoiqu'ils ne fussent pas intéressés immédiatement dans la question, et par la même raison l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster pourroient y envoyer des députés. » L'Espagne et l'Empire n'eurent là que des diplomates de second ordre : don Emmanuel de Lira représenta la première de ces puissances, et le baron d'Isola, l'empereur. Les médiateurs désignèrent le couvent des Carmes pour le lieu des conférences ; ils avaient curieusement divisé les vieux appartements du monastère qui se composaient de neuf pièces, quatre d'un côté où se groupaient les plénipotentiaires

<sup>1</sup> Récit des conférences de Cologne, mss. Bibliothèque du roi, 1673.

de France, d'Angleterre, de Cologne et de Munster; dans les quatre pièces du côté opposé se trouvaient les ministres de l'empereur, de la Hollande, d'Espagne et de Brandebourg. Au milieu était la salle décorée de vieilles armoiries, et destinée aux médiateurs; les plénipotentiaires de la Suède devaient se faire porteurs de paroles, concilier les esprits, afin d'obtenir un résultat pacifique. L'échange des pouvoirs étant accompli, la première question posée fut celle d'une suspension d'armes; il fallait pour préparer la paix, selon les médiateurs, que les parties se rapprochassent d'abord par un armistice. Ce point fut contesté par la France et l'Angleterre; M. de Chaulnes établit positivement « que les négociations pouvoient continuer au milieu du mouvement militaire, aucune partie ne devant perdre les résultats obtenus. » Quand les armes cessèrent d'être favorables au roi de France, M. de Chaulnes modifia sa réponse et accepta les conditions de l'armistice. Alors les États de Hollande répondirent aux médiateurs « qu'en aucune manière ils ne vouloient laisser au roi de France le loisir de faire ses préparatifs afin d'achever ses conquêtes; rien n'empêchoit qu'on ne continuât les conférences et qu'on établit les bases réciproques sans suspendre les hostilités. » Dans cette situation, les médiateurs demandèrent à chacune des parties les conditions auxquelles la paix pût être arrêtée et acceptée. On s'en tint aux anciens projets: M. de Chaulnes exigea cession de territoire, indemnité de guerre, sujétion en quelque sorte et vasselage de la Hollande. L'Angleterre demanda indemnité de 10 millions pour laquelle la ville de Flessingue serait engagée, l'abaissement du pavillon, enfin le rétablissement du prince d'Orange dans tous ses droits et principautés.

Ces prétentions exorbitantes étaient une faute des plénipotentiaires français et anglais: les circonstances n'étaient plus les mêmes, pour qu'on pût rester avec les exigences d'une autre époque: on ne ménageait pas assez l'Espagne et l'Allemagne, toutes prêtes à se dessiner. Les Hollandais étaient

trop sûrs de la coopération des cabinets de Madrid et de Vienne pour ne pas rejeter les projets communément présentés par le comte de Sunderland et M. de Chaulnes ; ils déclarèrent donc hautement « que les propositions faites étoient inacceptables, et qu'il falloit choisir d'autres bases. » Les médiateurs suédois eux-mêmes trouvèrent dures et injustes les notes des plénipotentiaires français et anglais. Les États-Généraux avoient plus d'une intelligence en Angleterre, et ils savaient que l'alliance avec la France n'y étoit pas populaire ; le parlement étoit opposé à toute tentative de guerre. En cet état, le résultat du congrès de Cologne devoit dépendre du plus ou moins de succès des opérations militaires, qui n'avoient pas été un seul moment suspendues. La campagne se développoit sur le Rhin, la Meuse et le Zuyderzée.

A mesure que les renseignements diplomatiques des ambassadeurs français à Londres, à Vienne et à Madrid annonçoient les préparatifs militaires de l'Allemagne et de l'Espagne, Louis XIV multiplioit ses ressources de batailles, afin de préparer une campagne plus sûre, plus décisive. Les Impériaux étoient sur le Rhin, les Espagnols tenoient toute la Belgique ; supposez le moindre échec dans la conquête, l'armée étoit prise sur ses derrières, forcée peut-être à une retraite désastreuse, coupée comme elle auroit été de ses propres lignes. La position de Louis XIV étoit la même que celle de tous les conquérants qui s'avancent dans un pays en laissant derrière eux des populations hostiles, des alliés incertains, et des gouvernements intéressés à les combattre ; il y a pour eux nécessité de vaincre et de surveiller tout à la fois : au premier échec ils sont perdus.

Dès que le conseil du roi de France apprit les mouvements de l'ennemi en Belgique, il divisa l'armée en plusieurs commandements, chacun destiné à suivre les marches militaires des Impériaux ou des Espagnols qui menaçoient de devenir hostiles. Turenne, avec un corps de quarante mille hommes, s'avança sur le Rhin et le Palatinat ; sa gauche donnoit la

main à une armée de vingt mille hommes, que le duc d'Orléans conduisait par Sedan et Namur sur Bruxelles, et ce corps du centre liait ses opérations par Aix-la-Chapelle avec Maëstricht, alors assiégé par le roi en personne. Condé, qui formait l'avant-garde, étendait sa ligne jusque sur Breda et Bois-le-Duc. De cette manière tout était prévu, toutes ces forces se tenaient les unes par les autres. On ne commençait pas les hostilités contre l'Espagne et l'Empire; mais au cas où ces deux puissances se déclareraient ouvertement, on était prêt à les recevoir sans déranger l'expédition principale, qui de Maëstricht devait se porter sur Amsterdam.

Turenne faisait rassembler ses régiments de batailles lorsqu'il reçut l'ordre impératif de Louvois d'envahir le Palatinat, et d'imprimer là une terreur telle que les électeurs fussent intimidés et ne pussent se joindre aux troupes de l'Empire dans la campagne qui allait s'ouvrir. Peu importaient les liens de parenté : le duc d'Orléans, le propre frère du roi, avait épousé une princesse palatine<sup>1</sup>; il fallait frapper durement et vite; c'était nécessité, car la diète de Ratisbonne allait avoir à décider la paix ou la guerre contre la France. C'est ce qui explique les ravages de Turenne dans le Palatinat; rien ne fut respecté, on vit de grandes cités et des villages en cendres, des contributions multipliées sur plusieurs points. Louvois, qui connaissait le but secret de ces mesures implacables, commanda au maréchal de Turenne de ne faire aucun quartier, et tous ces soldats, si pillards et si larrons, ne ménagèrent ni le citoyen des villes libres, ni le pauvre cultivateur qui labourait ses champs. On mit le désespoir au cœur de ces populations. L'électeur palatin se jeta tout à fait dans les bras de l'empereur; il vint de sa personne à la diète, réunie à Ratisbonne pour délibérer sur la paix et la guerre<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Henriette d'Angleterre, femme du duc d'Orléans, était morte le 10 septembre 1670; le prince se remaria l'année suivante avec Elisabeth-Charlotte, fille du palatin du Rhin.

<sup>2</sup> Les ambassadeurs de France déclarèrent aux médiateurs suédois

L'Empire voyait alors s'élever un de ces généraux, hommes habiles, qui sont appelés à dominer les destinées des batailles; Raymond, comte de Montécuculli, était né dans le Modénais, d'une famille illustre : l'Italie avait presque toujours fourni les généraux renommés de l'empereur ; les Allemands avaient du courage, de la force, de la rudesse dans les déterminations; les Italiens seuls étaient subtils, adroits dans les ressources de guerre, prêts à profiter de toutes les fautes dans un plan de campagne. Montécuculli, aimé du soldat, par son origine italienne excitait des préventions parmi la noblesse allemande; l'empereur lui destinait le commandement de l'armée sur le Rhin ; mais pour que cette guerre pût commencer avec efficacité, il fallait que toute l'Allemagne entrât dans les intérêts de l'empereur, et la diplomatie de Louis XIV, ainsi que les mouvements rapides de Turenne, étaient destinés à empêcher ce résultat. Depuis Henri IV et Richelieu, la France s'était toujours préoccupée de détacher les principautés secondaires de l'Allemagne de la cause générale de l'Empire. Turenne achevait sa campagne du Palatinat, attendant l'arrivée de Montécuculli, lorsque le duc d'Orléans pénétra, sans déclaration préalable, dans les possessions espagnoles de la Belgique. Vainement le comte de Monterey, qui commandait pour Sa Majesté Catholique, fit des remontrances pour demander comment en pleine paix une armée française envahissait un territoire qui n'était point ennemi; Louvois fit déclarer au gouverneur espagnol des Pays-Bas « que les opérations militaires contre la Hollande exigeant qu'un corps de troupes traversât les possessions espagnoles de la Belgique, Son Altesse Royale M. le duc d'Orléans occuperait ce territoire de bonne volonté ou de force, repoussant les troupes, quelles qu'elles fussent, « que les hostilités dont on se plaignoit avoient été commises sans ordre du roi, et qu'il n'étoit pas toujours au pouvoir des généraux de réprimer la licence du soldat, outre que l'on ne croyoit point qu'elle eût été à beaucoup près si grande qu'on la représentoit. » (Négociation manuscrite, Euels Colbert.)

qui s'opposeroient à ce projet. » Cette manière de traiter hautaine et impérative entraina dans les habitudes royales de Louis XIV; elle lui aliénait bien des amitiés, et faisait accuser ses projets de monarchie universelle. Aux temps de prospérité, ces hauteurs se justifient; mais il faut rester constamment grand pour commander sans obstacle; viennent les jours de malheur, on vous tient rancune de tout cela.

Maëstricht continuait d'être assiégé par le roi en personne; on faisait de cette place importante le pivot et le centre de toutes les opérations, car elle dominait tout à la fois les bords du Rhin, la Hollande et la Belgique. La tranchée fut ouverte sous la direction de Louvois et de Vauban. Louvois montra dans cette campagne une admirable aptitude d'administration militaire; sa correspondance constate toute l'énergie de ses moyens, sa puissance d'organisation, sans oublier que lorsqu'on agit en présence d'un prince absolu et par ses ordres, l'administration est plus facile, parce qu'elle est sans responsabilité. Vauban au siège de Maëstricht jeta les premières idées de ces formes nouvelles de tranchées, de ces mouvements réguliers d'un siège, qui font qu'à jour fixe une place doit se rendre. Maëstricht se rendit en effet après deux mois de tranchée. Dès ce moment les différents corps d'armée trouvèrent un point d'appui solide; les fortifications de Maëstricht, ses murailles élevées devinrent un centre pour les opérations des armées combinées de Louis XIV, du duc d'Orléans et du prince de Condé<sup>1</sup>. Avec son corps d'avant-garde, M. le Prince s'était porté de Wesel sur Rotterdam, au milieu d'une saison pluvieuse, quand les digues ouvertes livraient un large passage aux eaux; la campagne était partout fangeuse, de telle sorte que la cavalerie ne pouvait se mouvoir; les grosses pièces sur leurs immenses affûts roulaient pesamment sur ces routes dégradées; il fallait attendre l'hiver, profiter de la gelée, afin de s'avancer en rase campagne sur Amsterdam, en même temps que l'évêque de Munster, allié de la France, agirait

<sup>1</sup> *Gazette de France*, ad ann. 1673, et le *Mercur hollandais*, ann. 1673.

sur les derrières de l'armée hollandaise par la province de Frise. On souhaitait les premiers jours de janvier pour développer ce plan de campagne <sup>1</sup>, après avoir livré bataille au prince d'Orange, qui groupait une armée de trente-cinq mille hommes, Allemands et Hollandais, dernière ressource des Etats. La flotte combinée d'Angleterre et France devait en même temps débarquer au Texel. Le plan de Louvois si complet enveloppait la Hollande de tous côtés : on pouvait en finir par un coup de main.

Les obstacles se multipliaient : la diète de l'Empire, réunie à Ratisbonne, après quelques hésitations, s'était prononcée pour soutenir l'empereur dans sa guerre contre la France. Tant que les électeurs n'avaient vu dans l'appui du roi de France qu'une protection contre les empiétements des empereurs, ils n'avaient pas hésité à s'allier à lui, parce qu'indépendamment des subsides fournis par le roi, ils n'avaient qu'à gagner et rien à perdre dans ce système, qui permettait à chaque souveraineté allemande de se gouverner par elle-même, sans obéir absolument à la maison d'Autriche. Alors la France loin des limites du Rhin, ne pouvait jamais être oppressive. Mais dès que les Français, s'emparant de Maëstricht, se posèrent sur le territoire allemand, les petites principautés craignirent que des rapports de sujétion et de vassalité ne les soumissent à la domination de Louis XIV ; à protection égale, elles préférèrent conserver leur nationalité allemande, et se rapprocher de l'Autriche leur protectrice. La diète vota donc les subsides et les armes nécessaires pour une guerre nationale ; l'armée de l'Empire, portée à quatre-vingt mille hommes, dut marcher immédiatement sur le Palatinat, car la conduite des Français dans cette partie de l'Allemagne avait excité au plus haut point l'indignation des esprits ; l'empereur voulait profiter de cette réaction pour porter les grands coups contre Turenne.

L'Espagne, qui jusque-là avait timidement agi et désavoué

<sup>1</sup> *Mercur hollandais*, ann. 1673.



tout à fait les projets hostiles, crut le moment arrivé de se prononcer ouvertement. L'essentiel, lorsqu'une coalition se forme, c'est qu'elle éclate simultanément, de telle sorte qu'elle offre contre la puissance attaquée une masse de forces accablantes pour elle. Les retards ont perdu presque toutes les coalitions offensives. L'Espagne, après avoir tant patienté, se déclara contre Louis XIV ; elle avait engagé une négociation avec l'Empire et la Hollande ; il fut convenu, dans un traité secret, que si, par les événements de la guerre, Maëstricht revenait au pouvoir des coalisés, la possession en serait cédée au roi d'Espagne comme indemnité de la campagne actuelle<sup>1</sup>. Ce traité une fois signé, il fallait exposer de part et d'autre les griefs qui entraînaient l'Espagne encore une fois dans la voie des batailles, et une solennelle déclaration du conseil de Castille ordonna à tous gouverneurs, généraux, chefs, officiers et soldats de courir sur les sujets de Sa Majesté le roi de France, et la confiscation de toutes les propriétés appartenant à des Français sur le territoire espagnol. Le conseil du roi de France répondit par une semblable déclaration, défendant aux Français d'avoir aucune communication par terre ou par mer avec les Espagnols, sous peine de la vie<sup>2</sup>. Cette déclaration officielle de guerre fut immédiatement suivie de manifestations militaires. Dans les villes de Bruxelles et d'Anvers, au milieu de toutes ces cités flamandes, le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, fit publier à son de trompe que tout paysan, sujet du roi d'Espagne, tout homme libre, citoyens ou habitants, eussent à prendre les armes pour repousser l'injuste invasion des Français, leur courir sus, fermer au besoin

<sup>1</sup> Traité du mois de septembre 1673. — On publia les ordres suivants : « D'autant qu'il y a guerre entre les couronnes d'Espagne et de France, l'on fait savoir à tous les bourgeois et habitants de cette ville, qu'ils aient à retirer promptement tous les biens et effets qu'ils pourroient avoir en France ou dans les pays cédés. » Octobre, ann. 1673. (Pièces originales.)

<sup>2</sup> Texte de la déclaration de guerre de Louis XIV contre l'Espagne, 19 octobre 1673.

les barrières; en un mot, le ban et l'arrière-ban de noblesse et de bourgeoisie des comtés et des cités de Flandre furent convoqués selon les vieux usages. Cette levée en masse devait inquiéter les Français, les priver de leurs vivres, les entraîner enfin dans un développement de forces qui ne permettrait pas les opérations subséquentes d'une campagne. Après sa déclaration de guerre, l'Espagne rappela son ambassadeur, le comte de Molina; le roi très chrétien lui avait déjà envoyé ses passeports par le comte de Pompone, secrétaire d'État des affaires étrangères; M. de Villars dut quitter aussi Madrid après la rupture, car sa mission diplomatique était achevée.

Ces actes entre cabinets furent accompagnés d'une grande politesse et d'un respect de formes remarquable; le comte de Molina eut son audience de congé de Louis XIV comme s'il ne s'agissait que d'une séparation momentanée: « M. l'ambassadeur, dit le roi très chrétien, je suis fâché de ce qui arrive; votre maître est trop jeune pour que je lui impute à faute; quant à la reine catholique, baisez-lui les mains de ma part, et assurez-la de toutes mes amitiés, quoique les circonstances nous portent à la guerre.» Louis XIV aimait cette courtoisie chevaleresque, ces formes solennelles apportées dans les relations de couronne à couronne, alors même qu'elles rompaient violemment entre elles<sup>2</sup>. Tout était à la guerre; la diète de Ratisbonne ayant voté les subsides nécessaires en hommes et en armes, les Impériaux déployèrent leurs troupes sur le Rhin. Montécuculli y parut à la tête de soixante mille hommes, divisés en trois corps: le centre sous son commandement devait occuper le haut Palatinat; le

<sup>1</sup> Bruxelles, 26 octobre 1673.

<sup>2</sup> Sur cette déclaration de guerre j'ai trouvé encore des caricatures à sujets populaires. C'était l'esprit du temps; l'une porte ce titre: *Le grand effort du Castillan*. 1673.

Quelque faux bruit qu'il fasse courre,  
 Au lieu d'un exploit valeureux,  
 De ce Castillan la bravoure  
 Dégénère en un pet foireux.

duc de Beurnonville développait ses colonnes par Nuremberg, tandis que le feld-maréchal Wertmüller se concentrait en troisième ligne et facilitait les communications entre Montécuculli et Beurnonville. Le corps du prince d'Orange manœuvrait autour de Bonn, dont il faisait le siège ; et toutes ces divisions se maintenaient sur la ligne du Rhin, depuis Mayence jusqu'à Dusseldorff<sup>1</sup>. Ainsi placés, les alliés occupaient les derrières de l'armée française avec des forces tellement considérables, qu'il n'était pas prudent aux troupes du roi de tenir une ligne aussi étendue et aussi avancée que celle de l'Yssel et du Rhin dans les Pays-Bas. Turenne, menacé par Montécuculli, opéra sa retraite, et vint recevoir un corps de dix mille hommes détachés de l'armée de Condé. Cette manœuvre compromettait également le centre des opérations de Louis XIV ; il fallait se résoudre immédiatement à évacuer la Hollande pour reprendre la ligne de Dunkerque, de Cassel au nord, de Mons et de Namur au centre ; on ne garda de toutes les places que Maëstricht<sup>2</sup>. Le conseil de guerre reconnut qu'une des grandes fautes commises pendant la campagne de Hollande avait été de multiplier les garnisons, de telle sorte qu'il ne restait plus de corps d'armée disponibles en masses suffisantes pour se porter sur tous les endroits menacés par la coalition. Le siège de la guerre allait être désormais dans le Palatinat et sur le Rhin ; les grands coups allaient se donner entre Turenne et Montécuculli ; le théâtre des batailles était changé.

Une des causes qui avaient aussi contribué à l'évacuation de la Hollande par les troupes de France, c'était le non-succès d'une expédition anglo-française dirigée par mer sur le Texel. Les deux flottes combinées plus nombreuses, plus formidablement armées que celles de Hollande, portaient 6,000 Anglais, bonne infanterie qui devait s'emparer d'Amsterdam et de la Haye, et donner ainsi la main au corps du prince de Condé. Cette expédition échoua complètement : le brave Ruyter et sa

<sup>1</sup> *Mercur hollandais*, ad ann. 1673.

<sup>2</sup> La *Gazette de France* cherchait à expliquer cette retraite des Français.

flotte moins considérable en hommes et en canons, défendirent le Zuyderzée avec un courage digne de l'époque de Tromp<sup>1</sup>. Les Anglais se battirent mollement ; l'expédition de Hollande n'avait rien de national, pas plus que l'alliance avec la France. C'était un lien de couronne plutôt que de peuple, alliance sans énergie, parce qu'elle était sans popularité. La belle défense de Ruyter préserva la république hollandaise ; le débarquement n'eut pas lieu. Ainsi l'avant-garde de Condé était menacée ; son centre se trouvant dégarni par le corps détaché vers Turenne, la retraite fut complète, et à la fin de l'année les Français n'avaient plus une seule place en Hollande.

Pour bien résumer l'esprit et la marche de cette première campagne, il est évident qu'elle tourne en définitive au désavantage de Louis XIV, soit dans les négociations, soit dans les mouvements militaires. Quand le roi franchit les frontières, quand il dépasse la ligne du Rhin, il n'a d'autre ennemi déclaré que la Hollande ; son armée formidable trouve devant elle peu d'obstacles ; les places se rendent comme à volonté ; le roi peut tout organiser, tout préparer pour l'occupation du territoire hollandais. Ses premiers succès l'éblouissent ; sa diplomatie change de ton, elle ne s'arrête devant rien. Louis XIV prend possession d'une manière permanente des places fortes qu'il occupe, il y fait tous les actes de souveraineté ; ses armées envahissent tout à la fois la Lorraine, le Palatinat ; ses avant-postes se portent même jusqu'à Strasbourg. A ce moment l'Europe se réveille ; l'Espagne et l'Empire, qui s'étaient abstenus jusque-là de toute manifestation, se prononcent ; le cabinet français ne tient pas assez compte de leurs remontrances au congrès de Cologne. A la fin de la campagne les armées de l'Empire et de l'Espagne sont en mouvement et manœuvrent sur le derrière de l'expédition de Hollande, et c'est ce qui entraîne l'évacuation de ce territoire. La faute de Louis XIV est ici d'avoir cherché à substituer une politique de violence et de force à l'habileté et à la souplesse. Il y a tou-

<sup>1</sup> *Mercurie hollandais*, ad. ann. 1673.

jours un certain danger attaché à l'omnipotence d'un cabinet : il ne sait pas assez garder de mesure ; l'enivrement de la victoire ne permet plus ni ménagements ni précautions ; on dédaigne tout arrangement qui n'est pas l'obéissance, tout accord qui n'est pas un hommage. Une telle politique naturellement irritante, blesse profondément toutes les puissances intermédiaires, elle prépare la chute de l'invasion. La fin de cette campagne malheureuse pour Louis XIV lit une fâcheuse impression morale, et il n'y eut que la poésie de Boileau qui put célébrer encore les victoires du roi au moment même où la fortune lui faisait éprouver de rudes échecs.

L'alliance entre la France et l'Angleterre reposant sur les droits et les prérogatives des deux couronnes absolues, n'avait rien de populaire. Charles II et Louis XIV s'étaient unis dans le but commun de soutenir mutuellement leur autorité question tout individuelle, et les peuples n'y étaient nullement intéressés ; aussi rien n'excitait au plus haut point la vive animosité des communes que le vote des subsides annuellement accordés. Le parlement avait la certitude que, durant son long séjour en France, Charles II avait contracté des obligations intimes envers Louis XIV, et que dans cette guerre le pavillon britannique ne paraissait que comme auxiliaire du roi de France<sup>1</sup>. Ici s'élevaient des questions graves. Le sentiment d'orgueil national, et de plus le mariage projeté du duc d'York avec une princesse de Portugal, l'intention qu'on lui supposait d'introduire le catholicisme en Angleterre comme religion fondamentale, plaçaient Charles II dans une fâcheuse position en face de son parlement. Les ministres étaient poursuivis, harcelés, et le roi, qui voulait à tout prix des subsides, était déterminé à faire des concessions à la majorité de ses communes même en opposition avec l'alliance.

La Hollande agrandissait ces difficultés de la couronne vis-à-vis du parlement : les deux pays étaient perpétuellement en rapport ; tous deux professaient la croyance de la réforme :

<sup>1</sup> Mémoires du chevalier Temple, ann. 1672 à 1674.

les États-Généraux espéraient que les vœux du parlement pour la paix seraient tôt ou tard accomplis, et alors, moyennant une somme d'argent, ne serait-il pas facile de détacher Charles II, prince léger et de peu de foi, de son alliance avec Louis XIV ? L'Espagne se chargea de cette médiation spéciale dans un double intérêt : d'abord, en évitant le mariage du duc d'York avec une princesse de Portugal, elle empêchait que ce royaume, formé d'un démembrement de sa monarchie, prit une certaine attitude en Europe ; ensuite l'Angleterre, détachée de la France, laissait cette dernière puissance dans l'isolement, et il était désormais possible de ressaisir les anciennes conquêtes des Pays-Bas. Ce fut donc l'ambassadeur d'Espagne à Londres, le marquis del Fresno, esprit habile, en correspondance avec don Bernardo de Salinas, envoyé extraordinaire à La Haye, qui entama la question du traité <sup>1</sup>. L'ambassadeur eut ordre de négocier dans les conditions les plus larges et sur des bases essentiellement avantageuses pour l'Angleterre. Charles II avait besoin de subsides, eh bien ! on lui en donnerait ; on stipulait une indemnité de deux millions de livres sterling. L'important pour les États-Généraux était d'obtenir un traité séparé de tout contact avec la France, sorte de traités toujours les plus profitables, parce qu'ils autorisent les stipulations privées des avantages plus spécialement assurés. Le marquis del Fresno déclara « que Messieurs les États-Généraux donneroient les millions que le roi catholique avoit fait offrir en leur nom au roi d'Angleterre ; enfin, qu'on régleroit à l'amiable tous les intérêts du commerce de l'Inde et de la pêche du hareng. »

De telles négociations n'avaient pas été tenues si secrètes, que le marquis de Ruvigny, ambassadeur de France à Londres, n'en eût connaissance ; il écrivit immédiatement à sa cour que l'alliance avec l'Angleterre était sur le point d'être brisée par la médiation de l'Espagne ; il était donc essentiel qu'on multipliât les offres et les efforts pour empêcher que le cabi-

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B 356.

net de Madrid n'arrivât à ses fins, car on savait toute l'importance de conserver les intimes rapports de la France et de la Grande-Bretagne. Sur ces communications, ordre fut donné par M. de Pomponne au marquis de Ruvigny, de rappeler au cabinet de Londres la nécessité d'agir en commun dans la négociation d'un traité définitif, en supposant que la paix fût indispensable. Une note longuement développée fut remise par l'envoyé extraordinaire de France à la cour de Londres et au parlement; on y déclarait « qu'en conformité de ce que Sa Majesté avoit dit à tout le monde, et particulièrement aux Hollandois, son honneur et sa réputation ne lui permettoient pas de traiter à l'exclusion de la France; le parlement étoit lui-même trop engagé à la guerre pour se refuser à voter des subsides, dans le but immédiat de conclure un traité de paix <sup>1</sup>. » Les communes, fortement dessinées dans un système opposé à la couronne de France, ne prêtèrent pas la moindre attention à la note du marquis de Ruvigny. Charles II ayant communiqué au parlement les propositions qui étaient faites pour solliciter son concours, il n'y eut pas un seul moment d'hésitation dans le vote; les communes se prononcèrent pour la paix, qui serait conclue séparément de la France. Les lords mirent un peu plus de tenue dans leurs actes, ils se bornèrent à cette formule, « qu'ils désiroient une paix honorable et équitable <sup>2</sup>. »

Le mouvement de haines et d'antipathies nationales entre les deux peuples étant ainsi engagé, le cabinet de Londres envoya comme plénipotentiaires en Hollande le lord Deventry, le vicomte Latimer, les dues de Montmouth, d'Ormond, le

<sup>1</sup> « Mémoire touchant le traité de paix entre l'Angleterre et la Hollande, présenté à Sa Majesté Britannique par M. de Ruvigny, envoyé extraordinaire de France. » 30 janvier 1674.

<sup>2</sup> « Le parlement remercie Sa Majesté de la favorable communication qu'il lui a plu de lui donner de cette affaire, en considération de laquelle et des propositions faites par les États-Généraux, ils sont humblement d'avis qu'il plaise à Sa Majesté d'entrer en traité avec lesdits États-Généraux, afin d'obtenir une paix prompte et heureuse. »

comte d'Arlington, et le secrétaire d'État Coventry. Tous les principaux articles de la paix étaient préparés à Londres par la médiation de l'Espagne; on laissa de côté la question nationale du pavillon et la suprématie des mers, ou, pour parler plus exactement, on restreignit la difficulté du *dominium maris* à la Manche. Le droit public de cette époque n'avait pas encore proclamé la liberté des mers; les détroits, les passages tels que le Sund, Gibraltar, la Manche, étaient considérés comme des propriétés particulières, des espèces de lacs sur lesquels une puissance exerçait le *dominium maris*, et par conséquent la suprématie du pavillon. Un article secret établissait que « comme il étoit impossible de rappeler officiellement les soldats de la légion britannique actuellement au service de Sa Majesté Très-Chrétienne, l'Angleterre s'obligeait à ne plus fournir de nouveaux auxiliaires<sup>1</sup>, et donnoit en même temps aux États-Généraux un bill pour les enrôlements dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne; il seroit donc libre à ces États de recruter autant d'hommes qu'ils le voudroient pour le service de l'armée de terre. » Une dernière stipulation politique suivait la conclusion de ce traité; on y déclaroit que les États feroient tous leurs efforts pour assurer, dès la fin de la guerre, au prince d'Orange, l'ancienne et pleine possession du stathoudérat, ce qui imprimait la forme quasi-monarchique à la constitution de la république hollandaise.

Ces négociations engagées à La Haye, et si promptement accomplies, rendaient inutiles les opérations du congrès réuni à Cologne. Dans cette antique cité, il s'agissoit d'un traité général, d'un arrangement dont le résultat définitif devoit être une pacification européenne sous la médiation de la Suède; or, dans ce même temps, à La Haye, les puissances traitaient séparément; un des grands cabinets intéressés, l'Angleterre, faisoit sa paix avec la Hollande; l'Espagne et l'Empire s'étoient hautement déclarés avec le duc de Lorraine; comment dès

<sup>1</sup> Le traité est du 5 février 1671.

lors les médiateurs auraient-ils pu atteindre le but désiré ? Les ambassadeurs suédois multipliant les notes, exposaient « l'intérêt commun qu'avoient toutes les puissances à finir les sanglantes querelles qui agitoient les populations ; avant d'en venir aux grandes opérations militaires, comment ne pas essayer d'abord une transaction pour la paix territoriale ? »

Rien n'est plus difficile que de faire entendre à une forte puissance engagée dans une guerre décisive, qu'elle doit devenir modérée ; quand on a l'habitude de traiter par le commandement, on ne descend plus aux concessions réciproques, à un arrangement sur des bases d'égalité parfaite. Louis XIV avait fait une expédition vaniteuse ; il n'était point vaincu ; son usage était de parler en maître ; sa diplomatie dominée par ce même esprit de souveraineté absolue, ne faisait point assez attention que l'Europe était coalisée contre le roi de France, et que l'invasion de la Hollande avait échoué. Dans cette situation des esprits, les formes solennelles et les lenteurs du congrès de Cologne devenaient importunes à presque toutes les puissances, si ce n'est aux médiateurs, qui voulaient prendre de l'importance en préparant la paix. Souvent les assemblées diplomatiques ne sont qu'un prétexte pour que chacun des cabinets se dispose un peu mieux pour les mouvements militaires ; or, les dispositions une fois faites, le congrès ne devient plus qu'un embarras, il se dissout et tombe de lui-même ; on recherche les causes secrètes de cette rupture subite des négociations, ces causes se trouvent dans la lassitude mutuelle des cabinets, qui n'ont plus besoin de dissimuler et courent à la guerre. Dès que la diète de Ratisbonne<sup>1</sup> eut voté les subsides et les hommes de bataille pour l'empereur, les Impériaux ne se soucièrent plus du congrès de Cologne, ils en empêchèrent de toutes les manières les délibérations. Cologne, ville libre, reçut néanmoins garnison des troupes de l'Empire ; quelques-uns des membres du corps

<sup>1</sup> Relation de ce qui s'est passé dans la diète de Ratisbonne. Mss. Biblioth. de M. de Fontanieu, intitulé : *Recueil de pièces* : 1673.

diplomatique furent insultés. L'événement le plus grave fut l'enlèvement en plein congrès du prince de Furstemberg, ordonné par l'empereur ; cet enlèvement se fit de vive force par des cavaliers armés, et cette mesure fut prise dans le but de prouver à tous les membres de l'Empire qu'ils ne pouvaient rester neutres dans une question qui intéressait tout le corps germanique. Il y eut une réclamation à l'occasion de cet attentat du droit des gens ; le célèbre baron de Puffendorf, ambassadeur de Suède à Vienne, exposa dans une note fort détaillée les principes d'inviolabilité de la personne des ambassadeurs<sup>1</sup> ; selon lui, la médiation ne pouvait plus continuer en face de telles violences, c'était une insulte à tous ceux qui étaient revêtus du caractère sacré de plénipotentiaire. Il lui fut répondu, par une simple note de cabinet fort laconique, « que l'empereur avoit jugé à propos cette exécution dans l'intérêt de la paix et des droits consacrés par les constitutions de l'Empire, et qu'il avoit usé de sa prérogative<sup>2</sup>. »

La France voulait tirer à son tour profit de cette violation du droit des gens ; ses jurisconsultes cherchèrent à prouver qu'il y avait abus de la force, crime politique contre la justice européenne. Cela était vrai ; mais quelle était la conclusion de toutes ces notes, leur résultat probable ? évidemment la dissolution du congrès ; or, c'est ce que désiraient toutes les puissances en commun ; l'assemblée n'était plus qu'un embarras, qu'une forme, il y avait partout fatigue ; on désirait trouver un prétexte, on le saisit. Le congrès de Cologne disparut ainsi sans laisser de traces.

Restait la situation du médiateur : quelle allait être l'attitude de la Suède dans le grand conflit qui se préparait ? pou-

<sup>1</sup> « Mémoire présenté par le sieur de Puffendorf, résident du roi de Suède à Vienne, à Sa Majesté l'empereur. » Bibliothèque royale, manuscrit cot. 1410, supplément français.

<sup>2</sup> La lettre du roi à ses ambassadeurs et ministres chez les princes étrangers sur l'enlèvement du prince Guillaume de Furstemberg. Mss. cot. n° 177, suppl. fr.

vait-elle demeurer spectatrice et neutre ? Il est peu d'exemples d'une médiation armée qui n'ait été suivie d'une alliance intime avec une des grandes puissances ouvertement engagées dans la lutte. On a dû voir que dès l'origine, la Suède, à travers son action impartiale pour la conclusion définitive de la paix, avait manifesté un secret penchant pour la France ; il y avait entre les deux nations une communauté de caractère, de courage chevaleresque et bouillant. Quand les soldats de Gustave-Adolphe, vêtus de bure, parurent aux plaines d'Allemagne, n'y venaient-ils pas pour seconder les entreprises de Richelieu ? Les Suédois, nation pauvre et toute de fer, avaient besoin de subsides ; leur équipement militaire, leur luxe de cour étaient souvent soldés par la France ; ils échangeaient les produits de leurs mines, les magnifiques mâtures de leurs forêts, contre les vins du Midi et les richesses des manufactures. La noblesse suédoise, fort aimée des gentilshommes français, n'avait rien du flegme de la Germanie. Les yeux brillants des gentilshommes suédois s'animaient au récit des grandes choses ; la race scandinave, partie aux temps fabuleux des provinces d'Asie, était venue s'établir dans des régions lointaines et froides avec ses scaldes, ses poètes, ses légendes d'Odin et de Thor. La conformité d'intérêts et de caractère portait donc les Suédois vers une alliance intime avec la France, et après la dissolution du congrès de Cologne, rien ne fut plus facile que de renouveler les anciens traités de subsides ; la Suède promit sa coopération active dans la campagne qui allait s'ouvrir. Il fut convenu qu'un corps de Suédois surveillerait le Danemarck d'un côté, tandis qu'une armée de 13,000 hommes seconderait le mouvement des troupes françaises dans l'Allemagne. Ce traité ne devait pas étonner les autres puissances de l'Europe, qui n'avaient point assez ménagé la médiation de la Suède, et l'avaient souvent traitée avec dédain en la forçant de prendre un parti. A la dissolution de ce congrès de Cologne, l'Europe se trouvait divisée de la manière suivante : d'un côté la France, s'appuyant

sur l'alliance suédoise, ayant pour auxiliaire la Savoie, qui, du haut des Alpes, surveillait la Franche-Comté espagnole; et le Portugal au midi, posé en quelque sorte sur les derrières de l'Espagne, et empêchant le développement de ses moyens. De l'autre côté, l'Empire réunissait toutes les forces de la confédération germanique votées par la diète de Ratisbonne; sur la même ligne, l'Espagne menaçait la France par les Pyrénées, la Franche-Comté et la Flandre; le duc de Lorraine donnait la main tout à la fois à la confédération allemande et à l'Espagne; la Hollande offrait ses trésors et ses flottes à l'Angleterre ne se déclarant point encore, mais toute pleine de haines et de passions contre la monarchie de Louis XIV. C'est entre ces États en travail d'ambition que les grandes batailles allaient se donner.

Le mouvement de retraite opéré d'après les ordres de Louis XIV et de Louvois avait un but de concentration vers la frontière. Au printemps tout commença sur une base nouvelle. Il y eut trois corps de bataille qui se portèrent du centre et convergèrent, le premier, sous le vicomte de Turenne, vers le Palatinat, l'Alsace jusqu'au Rhin; le second, que Louis XIV conduisait en personne, vers la Franche-Comté; le troisième enfin, sous le prince de Condé, maintint la ligne de la Flandre en se groupant vers les Pays-Bas espagnols. Par ce changement de front, le théâtre de la guerre fut transposé sur une ligne toute différente; l'armée principale ne manœuvra plus sur le Zuyderzée, mais sur le Rhin et dans les montagnes des Vosges; le centre des opérations ne fut plus sur les frontières du nord de la France, mais à l'est; et cette stratégie donnait toute la charge et la responsabilité de la campagne au vicomte de Turenne, qui commandait l'armée du centre sur le Rhin.

Pour exécuter ce nouveau plan de guerre, deux moyens s'offraient aux armées de France: on pouvait rester sur la défensive, attendre le développement des forces de l'ennemi, ou prendre l'offensive, c'est-à-dire marcher immédiatement à

lui, l'empêcher de passer le Rhin ou de déborder par Bâle. Ce dernier plan fut préféré par le conseil du roi, car il convenait mieux au caractère français, à cette impétuosité d'attaque qui est un type national. On n'hésita pas, et le corps de bataille que conduisait Louis XIV envahit la Franche-Comté<sup>1</sup> ; le duc de Navailles emporta en moins d'un mois tout le territoire qui s'étend depuis Saint-Amour jusqu'au Jura ; toutes ces villes qui arboraient le pavillon espagnol, telles que Vesoul, Lons-le-Saulnier, Poligny, la jolie cité au pied des montagnes, se soumirent presque sans combattre aux conquêtes du roi. En même temps, on traitait avec les Suisses, et moyennant un million de livres, la jouissance de Neuchâtel et de Salins, les cantons consentirent à soutenir hautement le roi dans la conquête et la possession de la Franche-Comté. Il n'y eut point là de résistance ; les troupes de France n'eurent qu'à se montrer pour amener la soumission successive de toutes ces villes, défendues par de très faibles garnisons, lesquelles avaient peu d'espoir d'être activement secourues.

Pendant ce temps, Turenne multipliait les manœuvres aux pieds des Vosges pour y attirer l'attention de l'ennemi ; il venait d'apprendre que le duc de Lorraine avait fait une trouée sur Nancy, et qu'avec une armée composée d'Allemands il s'était concentré vers Sintzheim. Turenne, alors à Bâle, sachant que le corps du duc de Lorraine était compromis, puisqu'il n'était ni flanqué ni appuyé, côtoie les Vosges, et après trois jours de marches pénibles, il apparaît en face du duc de Lorraine à Sintzheim. Après cette hardie manœuvre, il tombe sur le corps des Lorrains et livre bataille, l'infanterie formée en colonnes, la cavalerie se déployant à mesure par escadrons sous la protection du feu de l'infanterie. L'affaire fut chaude ; lorsque Turenne eut étendu sa ligne de manière à riposter partout à l'ennemi, il se mit à la tête du régiment *colonel-cavalerie*, chargea de sa personne, brisa les carrés d'infan-

<sup>1</sup> « Lettres et autres pièces sur les conquêtes de la Franche-Comté. »  
Mss. col. n° 291, cabinet de Gagnières.

terie, donnant ainsi le dernier coup à cette bataille, qui prit le nom de Sintzheim. Le résultat fut la conquête absolue de toute la Franche-Comté : Besançon et Dôle firent leur soumission. En se portant si rapidement sur la Franche-Comté, Turenne avait naturellement dégarni la ligne du Rhin et fait sa retraite du Palatinat. Les Impériaux profitèrent de l'absence du maréchal pour passer le Rhin à Mayence, leur armée s'empara de la tête de pont de Strasbourg, et bientôt le Palatinat fut rempli de troupes allemandes. Le marquis de Vaubrun, avec un corps de cavalerie, n'arriva que pour voir les Impériaux maîtres du pont de Strasbourg et se déployant en colonnes dans les plaines d'Entzheim. Turenne essaya encore une fois un de ces grands coups de partie qui décident de la fortune d'une campagne ; à l'aide de son seul corps d'armée, il arrive sur les hauteurs de Molzheim, attaque sans hésiter les Allemands, leur prend dix pièces de canon, leur tue trois mille hommes, fait quatre mille prisonniers. Cette bataille d'Entzheim ne fut qu'une surprise<sup>1</sup> ; les Allemands se ravisèrent, et les secours qu'ils reçurent par la jonction de l'électeur de Brandebourg ne permirent plus aux Français de tenir la ligne du Rhin ; Turenne fut obligé d'évacuer l'Alsace, tandis que le maréchal de Créqui et le comte de Saulx abandonnaient les trois évêchés. On se reporta ainsi sur la ligne des Vosges, manœuvre qui découvrait l'armée des Pays-Bas et le prince de Condé.

Cette armée avait en face Guillaume d'Orange, alors à la tête de cinquante-cinq mille hommes, recrutés d'Allemands, de Hollandais, décidés à pénétrer sur les frontières de France<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> J'ai trouvé une caricature sur les alliés, au sujet de la bataille d'Entzheim, 1674. Elle est suivie de « la Déroute des Marchands confédérés de fromages. »

<sup>2</sup> En 1674 parut une gravure hollandaise contre la France, sous le nom de *l'Achimiste des Français*. Le diable et ses suppôts y jouent un très grand rôle ; on les voit surgir dans chaque coin de l'estampe ; ils poursuivent surtout l'évêque de Strasbourg, lequel paraît grandement effrayé.

Condé n'avait avec lui que quarante mille hommes, et encore avait-il détaché quelques régiments pour appuyer Turenne dans l'Alsace. Le prince d'Orange, soutenu du comte de Souches, général des troupes de l'empereur, et du comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, se concentra autour de Grave, dont il fit le siège.

Telle était alors l'attitude des alliés, que si le prince d'Orange obtenait un succès décisif, il pouvait pénétrer au cœur même de la monarchie. Vaillant capitaine, Guillaume d'Orange savait la hardiesse militaire du prince de Condé, et combien son courage téméraire le poussait souvent à des fautes. Avec sa froideur hollandaise et germanique, le prince d'Orange manœuvrait méthodiquement ; il avait choisi un champ de bataille au delà de Senef : il voulait y entraîner le prince de Condé, qui avec l'élite des troupes de France, et la maison du roi, caracolait autour de lui afin de surprendre et couper quelques corps détachés. Pour arriver à Senef, il fallait que l'armée coalisée traversât une assez longue suite de défilés qui ne lui permettaient pas de déployer toutes ses forces : le prince d'Orange divisa son armée en trois corps ; avec les Hollandais il prit le centre de la bataille, le comte de Souches eut le commandement de l'avant-garde, les Espagnols firent l'arrière-garde ; tous étaient ainsi obligés de marcher à de longs intervalles. Condé, bien informé des mouvements de cette armée, profite de l'instant où elle se trouve complètement morcelée, tombe sur l'arrière-garde, composée d'Espagnols, la disperse et s'empare du village de Senef. Au bruit de cette surprise, le prince d'Orange accourt, fortifie toutes les hauteurs, force Condé à des attaques successives et infructueuses. Guillaume

On lit pour légende : « L'évêque de Strasbourg d'alors, à qui le diable se présente en toute figure. » Dans un petit carré joint à cette gravure, se trouve encore cet évêque de Strasbourg ; à côté de lui on voit sa mitre et sa crosse ; il est aux prises avec un monstre ailé qui a la tête d'un coq, et ce pauvre évêque, les cheveux hérissés, semble en proie à la plus mortelle frayeur. Au-dessous on lit : *Infustus faustus ugn Straetsburg.*

d'Orange connaissait le fougueux courage de son adversaire<sup>1</sup>; Condé épuse infanterie et cavalerie, gendarmes et chevau-légers pour gagner quelques positions militaires, et à la fin, la bataille fut tellement douteuse, les succès si variés, les pertes si balancées, que les deux combattants purent également s'attribuer la victoire.

Après la bataille de Senef, le prince de Condé se retrancha dans Oudenarde, tandis que Guillaume d'Orange se concentrait autour de Gand, afin d'être prêt à un coup de main. Ce qui ralentissait la marche des alliés dans la Flandre, c'étaient les discordes perpétuelles qui divisaient les trois corps d'armée hollandais, espagnol et allemand. Les généraux n'étaient jamais du même avis; le prince d'Orange, le plus capable, était contrarié, surtout par les chefs allemands, qui voulaient marcher avec prudence et ne point exposer leurs troupes. On se disputait sur le degré d'utilité que pouvaient avoir un siège, une opération, une bataille; on se jetait mille récriminations. Comme toujours parmi les armées coalisées, il n'y avait aucune harmonie dans les opérations offensives, chacun y apportait son égoïsme, si bien qu'à la fin de la campagne le prince de Condé put détacher sans danger de nouveaux régiments d'infanterie et de cavalerie destinés à l'armée de Turenne, qui avait alors en face Montécuculli et les impériaux. Ces régiments joignirent le glorieux maréchal lorsqu'il prenait position sur la Sarre.

Turenne voulait ressaisir l'offensive, quoique l'armée allemande fût de plus de cinquante mille hommes; il y avait épuisement sous les tentes de France; il fallait chercher un campement dans les plaines de l'Alsace. Le maréchal projetait, à l'aide d'un grand détour, d'y rentrer par Bénéfont; et comment aurait-on tenu plus longtemps dans la Lorraine avec le

<sup>1</sup> Une médaille sur la bataille de Senef, 1674. — La Victoire, tenant d'une main une couronne de laurier, et de l'autre un étendard, vole sur un amas d'armes. La légende : *Cæsis aut captis hostium X millibus, signis relatis centum septem*; l'exergue : *Pugna ad Senefam, 1674.*

manque de toutes choses qui se faisait sentir? « Si bien, dit un témoin oculaire, qu'il y avoit un capitaine gascon prêt à manger sa servante morte par accident ; et à cet effet il l'avoit mise dans un saloir. » Un des plus brillants officiers qui commandaient les compagnies détachées de l'armée du prince de Condé fut interrogé par M. de Turenne sur ce qu'il pensait des résultats de la campagne<sup>1</sup>. Ce jeune officier a raconté lui-même les circonstances de cette conversation dans laquelle Turenne exprime ses plans et ses embarras : « Je crois, lui dis-je, que vous empêcherez l'armée des ennemis de se séparer et d'hiverner dans le plat pays et les villages d'Alsace ; mais il ne tiendra qu'à eux de mettre toute leur infanterie dans les grosses villes, comme Mulhouse, Colmar, Schlestadt. La cour y est effectivement résolue, car elle vous a mandé plusieurs fois, à ce qu'on dit, de séparer votre armée ; qu'elle était parfaitement contente de ce que vous aviez fait, et qu'il étoit temps de mettre les troupes en quartier d'hiver et en repos. » Il me répondit : « La cour est quelquefois contente lorsqu'elle ne doit pas l'être, et ne l'est pas quand elle le doit. Pour moi je vais au mieux que je m'imagine qu'on puisse faire ; et fiez-vous à moi, il ne faut pas qu'il y ait un homme de guerre en repos en France tant qu'il y aura un Allemand en deçà du Rhin en Alsace. Remettez seulement vos troupes en bon état, j'en ferai mon avant-garde. » Le corps d'armée ainsi renforcé par des troupes vigoureuses et rafraîchies, Turenne résolut un de ces coups de manœuvres qui remplacent le nombre par l'activité ; il suivit la ligne des Vosges à travers les montagnes jusqu'à Bèfort, simulant ainsi une retraite pour chercher des quartiers d'hiver. C'étoit dans le mois de décembre, avec dix degrés de froid ; tout devait faire croire qu'on alloit se refaire dans les villes pour reprendre la campagne au printemps. Arrivé à Bèfort, Turenne remonte sur Colmar par le vallon de Durkheim ; l'armée impériale s'y étoit réunie, couverte par le ruisseau de ce nom, dans une position difficile à attaquer.

<sup>1</sup> Mémoires du marquis de D. L. F. ; ann. 1674.

M. de Turenne va droit sur les hauteurs, prenant ainsi les ennemis en flanc, ce qui força l'électeur de Brandebourg à une retraite hâtive ; les Allemands furent obligés d'abandonner leur camp et de se retirer sur Strasbourg, qui couvrit leur ligne et devint le centre de leur position.

Turenne, maître de bons quartiers d'hiver, passait d'un manque absolu à l'abondance ; on pouvait s'abriter sous Colmar, depuis Nancy, Epinal, et tirer ses subsistances de la Champagne ; mais en résultat ces avantages n'étaient pas tellement décisifs que la France pût être définitivement sauvée d'une invasion. Le grand art de Turenne et de Condé, dans cette campagne de Flandre, de Lorraine et d'Alsace, fut de manœuvrer avec des armées très inférieures en nombre, autour d'adversaires qui comptaient des forces considérables. L'armée était sur la défensive partout, et cependant elle obligeait l'ennemi à la retraite ; elle l'écharpait dans des combats successifs. L'art admirable de Turenne se résuma dans des marches rapides et imprévues, dans une suite de manœuvres qui portaient à l'improviste des masses d'un point sur un autre sans qu'elles fussent attendues ; il allait de surprises en surprises, tantôt apparaissant dans les Vosges, tantôt sur le Rhin, à Bâle, dans les environs de Strasbourg. A cette activité toujours éveillée, Turenne joignait une grande prudence, la ferme et noble résolution d'épargner le soldat ; il n'aimait point les batailles sans manœuvres, cette fixité terrible de deux corps en face l'un de l'autre qui se canonnent et se fusillent. Turenne frappait des coups décisifs par la stratégie ; il coupait un corps d'armée, apparaissait en face d'un autre au moment où celui-ci n'y prenait garde, de telle sorte qu'il l'enlevait sans coup férir ; c'était le tacticien habile qui agissait à vol d'aigle, le général des marches et des contre-marches. S'il épargnait la vie du soldat, il ne marchandait pas avec ses fatigues, et plus d'une fois les braves gentilshommes murmurèrent autour de lui, en cherchant à deviner une manœuvre qu'ils ne comprenaient pas, tant elle était contraire

aux règles du noble courage qui marche toujours en avant.

Le talent militaire du prince de Condé est tout différent; c'est un véritable chef de cavalerie légère, un capitaine hardi que rien n'arrête; ses plans naissent sur le champ de bataille; dès qu'il les a conçus, il s'entête à les défendre. Condé a-t-il résolu de prendre une position, il l'ordonne coûte que coûte; qu'importe qu'une grande effusion de sang en soit le résultat! une fois qu'il a résolu son plan il faut qu'on l'exécute; sans écouter les remontrances, il traite de lâches les gentilshommes qui n'obéissent pas jusqu'à la mort; il fait prendre des mamelons par la cavalerie, il sacrifie les gardes-du-corps, ses réserves, pour s'emparer d'une position qu'il croit utile; en un mot, il n'épargne pas le sang du soldat, il le prodigue pour aboutir à son plan de campagne. Mais combien le génie de Condé n'est-il pas admirable lorsqu'il improvise une attaque soudaine sur un corps d'armée, puis sur un autre, de sorte qu'il frappe à droite, à gauche, toujours avec le même courage, le même sang-froid personnel. A chaque engagement Condé a deux ou trois chevaux tués sous lui; blessé, il s'expose encore à la mort; il semble que son sang n'est pas plus précieux que celui du dernier soldat, ce qui n'est pas le métier du général en chef; c'est l'esprit de la vieille chevalerie, la vive expression de cette société de gentilshommes que Richelieu a attaquée de face. Turenne, c'est l'art militaire froid et moderne, c'est le chef de la nouvelle école qui va paraître avec sa stratégie réfléchie, son artillerie mouvante, à dos de mulets; Condé, c'est encore la tactique des batailles féodales, à l'aide de ces cheveu-légers des gentilshommes qui avaient remplacé les barons bardés de fer du moyen âge.

A la fin de cette campagne, la France est loin d'avoir obtenu des avantages décisifs; on voit au contraire qu'elle sent ses dangers; un édit de Louis XIV convoque le ban et l'arrière-ban<sup>1</sup>, pour que tout noble homme, possesseur de

<sup>1</sup> Édit du 11 août 1674.

fief, monte à cheval et vienne joindre le roi, qui se porte en personne à la tête de ses armées. Telle était la coutume des ancêtres ; le système administratif de la monarchie ne l'avait point effacée ; tout noble se devait corps et biens à son suzerain ; s'il ne marchait pas à la guerre sur la convocation, s'il ne montait pas à cheval avec son grand équipage de bataille, il perdait sa qualité de gentilhomme, et la terre qu'il tenait de la couronne, à condition d'un service d'armes. Droit de fief supposait devoir de vassal ; le ban était comme le message du suzerain, qui autrefois convoquait barons, vassaux et vasseurs à venir sous le gonfalon. De telles convocations n'avaient lieu que dans des circonstances critiques pour la monarchie, lorsque le territoire était menacé, lorsque l'ennemi était aux frontières du royaume, comme à d'autres époques quand les fiers barons attaquaient la ville ou le château royal du suzerain : « Seigneur ne quierre ban et arrière-ban, disent les assises de Jérusalem, qu'au cas de dangier. »

Il fallait bien que l'invasion fût menaçante pour que l'on convoquât l'armée des gentilshommes, courageuse, mais turbulente : « Comme les ennemis, dit le roi, se mettent en devoir de lever des troupes pour les joindre à celles de l'empereur et faire irruption dans nos Etats, nous nous trouvons obligé de recourir aux moyens les plus assurés pour nous y opposer ; et comme le meilleur et le plus prompt que nous puissions trouver dans un besoin si pressant est celui d'employer notre noblesse, nous avons résolu de la convoquer par la forme ordinaire du ban et arrière-ban. » A cet appel du roi, bien des nobles hommes de Normandie, de Guienne et de Provence quittèrent leurs châteaux, leur vieille demeure pour répondre au mandement de Sa Majesté. Il y eut des familles en Guienne, en Poitou, en Saintonge et en Béarn, lesquelles n'avaient jamais entendu parler de la cour et de Louis XIV<sup>1</sup>, qui obéirent avec le dévouement des temps de la féauté, et man-

<sup>1</sup> « Relation de ce qui s'est passé à la convocation de l'arrière-ban et voyage de France en Allemagne, par C. Joly. » Mss. cot. n<sup>o</sup> 9469<sup>2</sup>.

gèrent leur dernier sol pour s'équiper et se vêtir. Peu manquèrent à l'appel; ils avaient lu dans les chartes des ancêtres, aux archives de châteaux, que tel était leur devoir, et ils l'accomplissaient. Tous ces nobles formaient des escadrons de volontaires, parce que souvent ils n'étaient point assez riches pour acheter une compagnie; et à ces braves gens, il suffisait que le roi dit: « Messieurs, il faut prendre telle redoute, escalader tel rempart, passer telle rivière, » pour qu'ils s'y jetassent, enfants perdus qu'ils étaient, fiers de mourir pour leur suzerain; naturel trépas des gentilshommes!

---

## CHAPITRE IV.

SITUATION DE LA FRANCE. — DÉVELOPPEMENT DE LA GUERRE  
JUSQU'AU TRAITÉ DE NIMÈGUE.

---

Esprit des provinces. — Mécontentements des peuples. — Charge de l'impôt. — Effet de la levée du ban et de l'arrière-ban. — Révoltes en Bretagne. — Normandie. — Guienne. — Répressions. — Conjuraction du chevalier de Rohan. — Aspect des villes. — Paris. — La province. — Embellissements. — Expédition de Sicile. — Nouvelle campagne d'Allemagne et de Flandre. — Mort de Turenne. — Congrès et paix de Nimègue.

1674 — 1678.

Les grandes guerres de Louis XIV, avec leurs succès si variés, avaient imposé aux peuples de nombreux sacrifices; l'armée active, portée à 125,000 hommes, s'était recrutée par des levées successives dans chaque généralité. Tant que les hostilités étaient dirigées vers la Hollande, sur un pays conquis, les troupes du roi avaient vécu à discrétion chez l'ennemi; la France n'avait pas supporté tout le poids de la guerre. Lorsque les succès incertains et les revers eurent changé le théâtre des mouvements militaires, les provinces se trouvèrent chargées du double poids de l'impôt et de la mi-

lice : la levée et l'entretien de tant de troupes, la remonte de la cavalerie, tout l'attirail belliqueux des gentilshommes tombaient en définitive à la charge des peuples, et des malédictions cruelles s'élevaient contre l'ambition du monarque. Les impôts s'étaient beaucoup accrus depuis trois ans : le papier marqué avait été porté de 6 deniers à un sol tournois ; l'insinuation et l'enregistrement ou contrôle allaient jusqu'à un denier pour livre dans les ventes et mutations ; on percevait un liard sur chaque minot de sel ; on venait d'inventer le monopole du tabac ; la taille était portée à trois livres par feux ; la capitation, impôt oriental, venait se joindre à cet ensemble de contributions perçues sur le petit peuple qui gémissait ; et quand le fermier ou maltôtier ne trouvait pas un paiement prompt, il ne s'épargnait pas les poursuites, jusqu'à ce point de faire vendre en Châtelet les meubles des pauvres hères, lesquels ne pouvaient pas toujours payer le prix de leurs cotes. Oh ! que les temps étaient changés depuis l'avènement du roi Louis XIV, alors qu'on annonçait que tous les traitants et fermiers qui vexaient la multitude seraient livrés à des cours de justice, comme le rappelaient les riantes et moqueuses caricatures affichées aux piliers du palais ! Loin de là, les fermiers étaient plus puissants que jamais, car on avait besoin de leur argent et de leurs prêts pour la guerre <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le budget de 1675 s'élevait à 86,332,000.

*Augmentations résolues et ajoutées par le roi le 15 mars 1675.*

Pour les fortifications des places du dedans. . . . .	1,000,000
A MM. de Brissac et de Salisbury. . . . .	400,000
Pour les bâtiments. . . . .	1,200,000
Pour la marine. . . . .	600,000
Pour les dépenses, etc. . . . .	560,000
Pour les achats de blés. . . . .	360,000
Pour l'augmentation du pain. . . . .	2,000,000
	<u>6,120,000</u>
<i>D'autre part. . . . .</i>	<u>86,332,000</u>
Somme totale à payer pour l'année 1675. . . . .	92,452,000



Comme expression de ces plaintes populaires, déjà commençait à circuler des vers clandestins, où l'on parlait en termes aigres des souffrances que le pays de France subissait sous Colbert<sup>1</sup>. Le surintendant était devenu pour le peuple la personnification de la maltôte. Avec son infatigable activité, Colbert avait organisé tout le système des impôts réguliers et extraordinaires. Le surintendant avait divisé en deux grandes catégories le mode de perception de l'impôt, à savoir, la ferme et la régie; la ferme avait l'avantage de permettre de fortes avances à l'épargne; les fermiers s'obligeaient à verser le montant de leur bail à des époques déterminées; quand un ministre avait besoin de certaines ressources pour faire une grande guerre, il s'adressait aux fermiers-généraux, et il était sûr de trouver des facilités de tout genre pour se procurer de l'argent. En échange, les fermiers-généraux demandaient un nouvel impôt, indiquaient les objets susceptibles d'un droit sur le pauvre peuple. La régie directe plus régulière mais d'une gestion moins facile, faisait crier les marchands contre le roi.

Indépendamment de ces causes générales de mécontentements populaires, l'esprit du calvinisme menaçait aussi d'une insurrection favorable aux Hollandais; les provinces huguenotes avaient été trop vivement châtiées sous le ministère de Richelieu, pour oser une tentative de sédition sans être fortement soutenues par l'étranger. L'esprit national n'était pas complètement formé encore: l'appel de l'étranger n'avait pas ce caractère odieux des temps modernes; on était plutôt coreligionnaire que compatriote, et la patrie morale l'emportait sur la patrie matérielle, comme à toutes les époques de grande exaltation. La guerre de Hollande avait réveillé les sympathies religieuses; si les calvinistes de France n'avaient pas pris les armes pour se révolter, comme ils l'avaient fait sous Richelieu, ils promettaient leur concours à une descente des

<sup>1</sup> Fragments d'une comédie intitulée : *Colbert enragé*, 1664; pièce en vers, et deux sonnets contre le même. Mss.

troupes hollandaises, si les flottes des Pays-Bas débarquaient sur les côtes des corps assez considérables pour seconder la révolte armée. La levée du ban et de l'arrière-ban avait fortement remué les esprits; on était mécontent de ces réquisitions forcées d'hommes et de vivres, de ces tumultes d'armes et de recrutements. Dans ces circonstances, deux sortes de négociations furent ouvertes avec l'ennemi dans les provinces de la France : l'Espagne, qui avait conservé les anciennes relations de la Ligue, et dont les agents étaient partout répandus, s'engagea à jeter des doublons aux gentilshommes de Normandie, de Bretagne<sup>1</sup>, tandis que les États-Généraux de Hollande devaient trouver sympathie parmi les calvinistes de Guienne, Saintonge, jusqu'aux Cévennes. L'argent ne fut point épargné, et dans le triste état où se trouvaient les peuples, c'était un bien grand allègement à leur misère que cet or que faisaient pleuvoir sur le paysan les négociateurs espagnols et les calvinistes de Hollande et d'Angleterre. Le chef de cette conjuration à l'intérieur fut le chevalier de Rohan, gentilhomme de grande famille, et dont la race se liait tout à la fois à la réformation et à la catholicité. Le chevalier de Rohan, seigneur d'un grand nombre de terres en Bretagne, longtemps à la cour de Louis XIV, l'avait brusquement quittée; quelques-uns disent que les faveurs qu'il avait obtenues de mademoiselle de Thianges et de madame de Montespan avaient irrité le roi contre lui. Les agents de l'Espagne et des Pays-Bas s'étaient hâtés de saisir ce moyen de favoriser un mouvement provincial contre le roi; le chevalier de Rohan était un chef tout trouvé; homme d'un grand courage et d'une ambition démesurée, on pouvait se fier à lui dans ses résolutions contre la cour. N'était-il pas de la race des ducs de Bretagne? Cette province, sous la Ligue, n'avait-elle pas reconnu la domination absolue de l'Espagne, et salué son drapeau?

Le premier soulèvement devait avoir lieu en Normandie;

<sup>1</sup> Archives de Simancas, cot. B 36.

quelques gentilshommes s'obligeaient à livrer le Havre et Honfleur à la flotte hollandaise ; en même temps les Espagnols devaient débarquer en Bretagne, s'emparer de l'embouchure de la Loire ; ces deux expéditions seconderaient les troubles de Guienne, province pleine encore de châtelainies féodales et indépendantes. Selon le projet des alliés, il fallait, pour en finir, porter la guerre au cœur de la monarchie même, et attaquer la France en France. Ces desseins furent dénoncés par les ambassades ; Louis XIV avait porté au plus haut point cet art d'investigation et d'examen d'une cour à l'égard de l'autre. Le maréchal de Créqui reçut l'ordre de se porter vers la Normandie ; un autre corps de troupes nombreux se dirigea vers la Bretagne. Dans cette province, la guerre était dégénérée en véritable truanderie ; le bas peuple avait pris les armes à Rennes, à Dinan, à Morlaix ; on avait brûlé les bureaux de recettes et de péages sur les ponts ; tout ce peuple avait pris pour grief l'impôt sur les tabacs, nouvelle invention de la fiscalité. Il n'eût pas été impossible que, dans cette effervescence, un Rohan, d'une ancienne famille bretonne, obtint l'ancien duché de Bretagne, d'après le plan des étrangers et des huguenots. La cour y mit bon ordre, et le duc de Chaulnes, le gouverneur, parcourut la province avec dix mille hommes de troupes ; sur quelques points il trouva de la résistance, sur d'autres il obtint une soumission absolue. Dans les circonstances périlleuses de guerre où l'on se trouvait, on fut obligé de ne point renoncer à la clémence : une amnistie fut accordée, la plupart des impôts abolis. Mais ce qui calma entièrement les esprits, ce fut le non-succès de l'expédition hollandaise qui devait débarquer dans la Loire ; Ruyter fit de vains efforts, il ne put prendre terre.

Les projets du chevalier de Rohan avaient été livrés ; des poursuites furent commencées ; on avait le fil de la conjuration ! Le chevalier fut traduit devant le parlement de Paris ; la Tournelle instruisit criminellement pour le cas de lèse-majesté. Rohan appartenait à cette opinion de gentilshommes

impies et moqueurs qui, depuis Mauclerc, avait paru de temps à autre en Bretagne ; avec ce charme de manières, cette persuasion de formes qui, au moyen âge, était souvent confondue avec la sorcellerie et les enchantements, type du caractère de Faust dans les légendes. On convainquit le chevalier de Rohan en pleine Tournelle, non seulement du crime de lèse-majesté, mais encore de maléfices et séductions envers jeunes filles et femmes <sup>1</sup> : peu lui avaient résisté ; on croyait alors qu'il existait une sorte d'enchantement qui s'emparait des sens et de la chair d'une créature, et la livrait corps et âme à une autre ; la parole et le souille transmettaient une obéissance démoniaque, sorte de magie sensuelle, punie par les lois divines et humaines. L'arrêt qui condamne le chevalier de Rohan à la décollation n'est publiquement motivé que sur le crime de lèse-majesté ; ce n'est que dans les délibérations secrètes de la Tournelle que se trouve mentionné le crime d'incantation. Il n'y eut point de pitié pour le pauvre chevalier, décapité en pleine place de Grève, en face du peuple. Une estampe contemporaine reproduit le supplice du chevalier de Rohan <sup>2</sup> ; on y déploie un grand appareil de force militaire, car il s'agit d'un exemple qu'il faut donner à la noblesse (depuis Richelieu, il n'y avait pas eu d'arrêt du parlement contre une maison puissante) : un groupe de femmes éplorées se tient à l'écart ; au fond du tableau quelques diables soufflent dans des baquets où se trouvent mêlés des cœurs et d'indécents images. Il y a trois parties dans cette gravure : la procession du chevalier de Rohan, puis l'instant où il monte sur l'échelle, enfin celui où décapité, sa tête roule sur l'échafaud.

Le supplice du chevalier ne comprima pas tous les mouvements de révolte : ils éclatèrent dans la Guienne avec une énergie non moins grande : peuple, parlement, bourgeois marchèrent à la sédition, qui avait pour prétexte l'impôt ; le

<sup>1</sup> Procédure manuscrite contre le chevalier de Rohan (Bibliothèque du roi).

<sup>2</sup> Collection des estampes. Biblioth. royale, 1674.

maréchal d'Albret entra dans Bordeaux avec douze mille hommes. Les privilèges de la ville lui furent enlevés ; le parlement, qui était pour tout pays la force de justice, de gloire et d'antiquité, fut ôté à Bordeaux pour être transporté à Condom ; on éleva contre la ville un de ces châteaux fortifiés que la royauté plaçait partout pour soutenir ses prérogatives. Bordeaux eut le Château-Trompette comme Marseille le fort Saint-Nicolas : l'esprit communal était ainsi réprimé par la force militaire. Dans le Béarn, la résistance plus longue obligea le conseil d'accorder des lettres d'abolition absolue, car le Béarn, voisin de l'Espagne, était exposé à l'invasion, et les *regimentos* de Castille, de Léon et d'Afrique étaient prêts à passer les Pyrénées. L'opinion calviniste, si puissante dans ces provinces, ne s'agita point ; les huguenots attendaient les débarquements de Tromp et des Hollandais. A ce moment devait éclater l'organisation militaire des réformés qui avaient peu de sympathie pour les populations catholiques. Les calvinistes ne procédaient pas par ces révoltes tumultueuses qui s'acharnaient sur l'impôt ; leur organisation, plus formidable, agissait plus régulièrement ; par cela seul qu'ils étaient petite minorité, les calvinistes s'entendaient d'un bout du royaume à l'autre ; sous des chefs et des organes avoués, ils formaient une véritable république dans l'État. Ils ne s'agitèrent point, parce que les catholiques les avaient en haine, tout aussi bien que la maltôte. Dans plus d'une ville de Bretagne le peuple saccagea les temples avec les bureaux de recettes ; de telles populations ne pouvaient s'entendre entre elles dans une commune révolte contre la royauté. Si Tromp et ses matelots puritains eussent débarqué, alors seulement les calvinistes se seraient montrés pour les accueillir et les saluer.

Tandis que les provinces étaient ainsi agitées, Paris et la cour s'occupaient exclusivement des batailles du roi, de ses succès et de ses revers dans la guerre. Louis XIV avait entraîné à sa suite toute la fleur des gentilshommes ; à moins d'être vieillard et infirme, il eût été impossible de rester à Ver-

sailles dans les bosquets odorants et fleuris, bercé sur les genoux des dames, lorsque la trompette de guerre se faisait partout entendre : courtisans, ducs et pairs, mousquetaires ou cheveu-légers, tous étaient autour de la tente du roi, dans l'armée de M. de Turenne ou du prince de Condé, de sorte que Versailles était triste comme s'il n'eût plus resté de noblesse en France ; on ne rencontrait que dames et demoiselles seules, lisant les lettres qu'on recevait des quartiers du roi, ou bien encore *le Mercure galant*<sup>1</sup>, qui se distribuait et se lisait tout haut au cercle de la reine. Ce *Mercure* venait de paraître, recherché avec une avidité curieuse ; son rédacteur, excellent journaliste, narrait tous les exploits des courtisans, toutes les blessures reçues, mêmes aux parties les plus secrètes, comme le dit Molière, et les demoiselles y retrouvaient le nom de leurs aventureux amants. Chaque jour de nouveaux deuils venaient affliger la galante cour, et l'on apprenait la mort de quelques-uns de ces jeunes hommes qui s'en étaient allés à la gloire avec le roi : *le Mercure galant* jetait ainsi l'éloge à tous. Ce bulletin officiel de la campagne faisait heureusement disparate avec le *Mercure hollandais*<sup>2</sup>, satire mordante et puritaine contre cette cour d'Assyriens et de Babyloniens, qui, selon le langage austère des ministres du saint Evangile, entouraient l'Assuérus de la France.

Louis XIV arrivait habituellement à Versailles pour passer ses quartiers d'hiver. Chaque fois c'étaient de nouvelles fêtes : de nombreux gentilshommes l'accompagnaient ; on se dédommageait bien des privations que la guerre avait imposées. Versailles s'ornait de mille délices : « On avoit depuis peu embelli la grotte de figures incomparables : on y voyoit un grand Apollon environné de plusieurs nymphes qui le couronnoient et lui la-

<sup>1</sup> *Le Mercure galant*, la plus curieuse collection d'histoire coupée et parsemée d'anecdotes, est rarement complet. Une de mes joies a été de m'en procurer un exemplaire.

<sup>2</sup> *Le Mercure hollandais* paraissait par feuille, puis par volumes. La Haye, 1658 à 1688.

voient les pieds et les mains. Ce merveilleux ouvrage est de MM. Girardon et Renaudin. Dans deux niches qui sont aux côtés, on y a mis quatre chevaux du soleil qui semblent jeter du feu sans pouvoir être arrêtés par les puissans tritons qui les tiennent. On a encore placé dans cette grotte plusieurs autres belles figures de M. Batiste, sculpteur très-fameux. Je n'aurois jamais fait si je voulois vous parler des merveilles que les eaux produisent dans ce lieu délicieux ; le sieur Denis les y a fait venir par des pompes et des aqueducs admirables, et M. de Francine leur fait faire des choses qui surpassent l'imagination, témoin le Marais, l'Arbre et le Mont-d'Eau, sans oublier le Théâtre, où les changements de décoration d'eau y sont aussi fréquents que ceux des pièces de machines qui en sont les plus remplies, et l'on voit des parterres entiers très-beaux et très-fleuris, sous lesquels il y a des réservoirs d'eau. Les miracles que fait M. Nôtre <sup>1</sup> dans ces superbes jardins ne sont pas moins considérables : le grand nombre d'orangers plantés en fait foi, aussi bien que les grands arbres qui ont été transplantés pour élargir la grande allée, ce qui ne s'est encore jamais vu <sup>2</sup>. »

Dans ce beau palais de Versailles se donnaient toutes les grandes représentations lorsque Louis XIV quittait ses guerres. Madame de Montespan gouvernait absolument les sens et le cœur du monarque ; elle l'avait même suivi quelque temps en Flandre ; le sang des Mortemart ne craignait pas ce spectacle des batailles et la gloire des camps. Depuis que M. de Turenne avait mis à la mode les campagnes d'hiver, les campements dans les glaces, le passage des Vosges au milieu des neiges, il n'y avait plus grand moyen de distractions ; les temps de froidure n'étaient pas toujours l'époque du repos. Cet hiver pourtant l'on joua plusieurs pièces à la cour, et parmi ces pièces, l'une, intitulée *le Mariage de Bacchus et d'A-*

<sup>1</sup> Le *Mercur*e écrit M. Nautre.

<sup>2</sup> *Mercur*e galant, tom. 1, ann. 1672, édit. in-18. Imprimé chez Claude Barbin, au Palais, sur le second perron de la Sainte-Chapelle.

*riane* : « Les chansons, dit le *Mercur*, en ont paru fort agréables, et les vers en sont faits par ce fameux M. Molière, dont le mérite est si connu. Je ne vous dirai rien à l'avantage de ces pièces, l'auteur est trop de mes amis, et les louanges que je lui donnerois seroient suspectes. L'autre pièce est une tragédie intitulée *Bajazet*, et qui passe pour un ouvrage admirable. Je crois que vous n'en douterez pas quand vous saurez que cet ouvrage est de M. Racine, puisqu'il ne part rien que d'élevé de la plume de cet illustre auteur. Le sujet de cette tragédie est turc, à ce que rapporte l'auteur dans sa préface<sup>1</sup> ».

Cette magnificence qui se déployait à Versailles, le roi Louis XIV la portait partout, spécialement dans sa bonne ville de Paris. La grande fondation de cette époque fut l'établissement royal et militaire des Invalides. La pensée n'en appartient pas exclusivement au siècle de Louis XIV ; Henri IV et Louis XIII, après leurs longues guerres, établirent aussi des asiles pour les soldats blessés, braves souldards qui avaient longtemps servi aux batailles ; les guerres si meurtrières de la Hollande ayant multiplié les blessures, Louis XIV dut ouvrir aux vieux soldats un plus vaste asile. Il y avait là également une pensée de police ; la plupart de ces soldats mutilés vaguaient sur les grands chemins, commettant des désordres ; on ne rencontrait sur sa route que des invalides, qui imposaient l'aumône du bout de leur escopette ; les intendants leur payaient trois sols par jour pour toute retraite ; et comme le dit le mémoire sur la fondation de l'hôtel, « ils prenaient le supplément en dettes et en pilleries. » Le règlement des Invalides conserva aux vieux soldats une organisation toute militaire, ils durent se maintenir en discipline sous leurs officiers comme s'ils étaient sous le drapeau. Louvois établit une retenue sur la solde des camps, et cette retenue fut appliquée à la dotation perpétuelle des Invalides. On leur assigna aussi un certain revenu sur les prises et naufrages ; le roi fit le supplément de la dotation ; la police de

<sup>1</sup> *Mercur galant*, tome 1, ann. 1672.

L'hôtel fut confiée à un gouverneur, doyen des maréchaux, lequel devait avoir pouvoir absolu, quoique assisté d'un conseil choisi parmi les officiers. Les bâtiments des Invalides furent somptueux et jetés sur le modèle des châteaux royaux mêmes : un pavillon du centre, deux vastes ailes, un dôme en forme de coupole, qui s'élevait jusqu'aux nuages ; partout de merveilleuses peintures reproduisant les conquêtes du roi, des plans en relief des villes fortes de France, une nombreuse bibliothèque ; tout à la fois la vie en commun et la vie solitaire ; un jardin dessiné par Le Nôtre, une vaste cour carrée comme au Louvre et au Carrousel ; tout ce qui pouvait enfin désennuyer la vie militaire, quand on a passé ces premiers feux de la jeunesse qui embellissent d'or même les fatigues et les périls des batailles. En même temps le prévôt des marchands et les échevins, d'après le vœu de M. Lafeuillade, posaient la première pierre de la place des Victoires, qui prenait son nom des récents exploits de Louis XIV. Le maréchal avait l'intention, qui s'exécuta quelques années plus tard, d'élever au milieu de ces nouveaux hôtels magnifiques la statue héroïque du roi avec les attributs des empereurs romains ; à ses pieds devaient être les nations enchaînées, pour exprimer la coalition vaincue. Il y eut aussi grande pompe dans une des cours des Tuileries, pour y célébrer un carrousel en l'honneur du roi, courtoise bataille où tous se signalèrent sous les yeux du monarque et de la reine, qui distribua les prix aux vainqueurs. Depuis ces nobles jeux, la cour des Tuileries porta le nom de *Carrousel*, en commémoration de cette solennité.

Paris était sous l'intendance d'un lieutenant de police de grande valeur administrative, M. de La Reynie ; non seulement la finesse et la sagacité de son esprit s'attachaient à la surveillance matérielle de la cité, mais encore à l'extinction complète des crimes et vols dans la capitale. Sous l'administration de M. de La Reynie, les rues si sombres de Paris s'éclairèrent de magnifiques réverbères, ce qui ébahissait les bourgeois et permettait de parcourir les ruelles après le couvre-

feu. Les rues du faubourg Saint-Germain, nommé le quartier neuf, étaient, par les ordres de Louis XIV, larges et bien percées; les quais furent commencés sur une vaste échelle, les réglemens de police pour l'alignement ne permettaient plus ces pâtés de maisons sans ordre, caractère du vieux Paris; tout était tiré au cordeau. Les guets et gardes se multipliaient; quand M. de La Reynie et le commissaire Lamarre montaient à cheval avec leur chapeau et la belle robe de la prévôté, ils étaient respectés de tous, et les voleurs craignaient le prévôt comme la peste, car monseigneur savait l'argot tout aussi bien que la langue des truands : les arrêts de M. le prévôt étaient exécutés au Châtelet et au parlement même, quoiqu'il réprimât souvent les écarts de MM. de la basoche, gens turbulents qui tourmentaient les paisibles métiers dans leurs étals. La crainte qu'inspirait M. le prévôt était si grande, qu'on disait partout : « Dieu vous garde de damnation et des soupçons de La Reynie ! » Alors disparut successivement Paris municipal, la cité du moyen âge et ses antiques institutions. La ville aux rues étroites et tortueuses était liée au système de prévôté et d'échevinage; tout se tenait dans ces vieux temps ! Le voisinage des maisons, le parlage et les mauvais dires des uns sur les autres, cette petite médisance, ce commérage de voisins, tout n'était que la censure municipale ! Quand il y avait des rues étroites, des fenêtres rapprochées, chacun se connaissait, se voyait, se touchait dans sa vie publique et privée, et cette existence commune était inhérente à l'esprit bourgeois. La vie isolée et inconnue dans de vastes rues devait, avec le temps, effacer l'amour de la cité; on n'était plus lié corps et âme à sa maison, à son clocher, à sa paroisse. Et c'est pourtant cette union mystique et touchante qui constitue le système municipal. Les larges rues, les vastes places, la séparation des maisons, la démolition successive de ces petits ponts suspendus aux quatrième et cinquième étages, qui unissaient les ménages, tous les enjolivemens des cités, affaiblirent le lien communal. Les habitants demeurèrent étrangers les uns aux

autres ; il y eut moins de mœurs, moins d'esprit d'union, parce qu'on se surveillait moins. Il fut nécessaire d'un plus grand gouvernement politique là où il n'exista plus d'administration de famille.

Ainsi était Paris, lorsque le bruit de guerre retentissait aux contrées les plus éloignées avec le nom de France. La monarchie espagnole possédait depuis deux siècles Naples et la Sicile en pleine souveraineté. Ces deux beaux royaumes obéissaient à des gouverneurs sous le titre de vice-rois. Par ce système d'administration, du fond de l'Escorial les rois d'Espagne avaient cherché à mettre quelque unité politique dans leurs vastes possessions. Les soldats siciliens et napolitains servaient en Flandre ou dans la Franche-Comté, tandis que la Sicile et Naples obéissaient aux gardes wallones, blonds enfants des Pays-Bas. C'était le système de l'ancienne Rome et de ses légions éparpillées dans le monde. Naples avait plusieurs fois tenté de secouer le joug depuis la souveraineté populaire de Mas-Aniello. Les retards qu'avaient éprouvés les secours d'armes et d'argent promis par la France, empêchèrent la séparation de ces Etats d'avec la monarchie espagnole. La situation lointaine de Naples, l'esprit léger de ses habitants, n'avaient pas permis de seconder efficacement leurs tentatives de séparation : ils rentrèrent sous la domination espagnole, mais en peuple plutôt vaincu par la force que soumis volontairement à un gouvernement national <sup>1</sup>.

Dans l'été de l'année 1673, un mouvement populaire éclata contre les Espagnols à Messine. Le territoire de la Sicile était partagé en grandes propriétés féodales qui obéissaient à des familles souveraines dans chaque district, Palerme, Céfalu, Trapani, Girgenti, Syracuse : ces familles se disaient l'expression du vieux patriciat romain, mais la plupart de leurs noms indiquait une origine normande ou grecque du Bas-Empire. La Sicile avait une population bruyante, une multitude composée

<sup>1</sup> Relation des mouvements de la ville de Messine, depuis 1671 jusqu'en 1675. — Paris. de la Caille, ann. 1675. — Lyon, ann. 1676.

de pêcheurs, de Sarrasins et de juifs convertis; ses villes, la plupart opulentes, se livraient à un commerce étendu; les rivages de l'île n'étaient point sûrs; c'étaient les filles de Sicile que les Algériens, les Tunisiens enlevaient sur les côtes pour pourvoir le sérail de Constantinople, et plus d'une de ces filles à la chevelure grecque, parée des attributs que les camées et les mosaïques donnent aux vierges de Naples, avaient été saisies par les corsaires aux fontaines du rivage, puis étaient devenues sultanes favorites, se souvenant encore des jours de leur enfance, de leur pauvre cabane de pêcheur <sup>1</sup>.

Messine, lieu de résidence du gouverneur, ville forte, s'était ébranlée sous la sédition. Les Messinois, dans ces journées de fêtes et de carnaval qui empreignent de licence tous les divertissements de l'Italie, avaient costumé en Pilate l'image de leur gouverneur, don Diégo de Féria, le petit fils de ce don Diégo que le parti parlementaire avait aussi caricaturé au temps de la Ligue sous l'image d'un paon aux mille couleurs. Don Diégo avait voulu réprimer les Messinois, et ceux-ci l'avaient chassé de son propre palais; le gouverneur se réfugia dans la forteresse de San-Salvador, tandis que les *regimentos* espagnols se préparaient à marcher sur Messine pour mettre les mutins à raison. Les idées d'indépendance et de république germaient au milieu de la Sicile; des envoyés secrets quittèrent l'île pour se rendre à Versailles et demander des secours à Louis XIV. Six vaisseaux de guerre sous les ordres du chevalier Vallebelle reçurent ordre de se porter dans les mers de Sicile pour se mettre en communication avec les Messinois. A son tour la flotte d'Espagne vint se placer à l'entrée du phare de Messine, de sorte que Français et Siciliens furent bientôt réduits à la dernière extrémité. Ce fut dans ces

<sup>1</sup> Parmi les grandes sultanes ou sultanes validés nées en Sicile, on distingue Zuluma, mere de Soliman I<sup>er</sup>; elle était fille d'un pauvre marin, et fut prise, selon les historiens ottomans, au bord de la mer, où elle était assise jouant avec son jeune frère. On pourrait encore citer Bassa, sultane validé, mère de Méhémet III.



circonstances que le duc de Vivonne reçut du conseil de Versailles la commission de vice-roi de Sicile, avec pleine et entière autorité, comme le roi lui-même l'aurait exercée dans ses conquêtes. Le duc de Vivonne appartenait à la famille des Mortemart : frère de madame de Montespan, comme toute cette race, il était fier, hautain, plein de loyauté et de courage, avec ce laisser-aller, cet abandon de plaisir et ce mépris profond pour tout ce qui n'était pas la cour. Le duc de Vivonne partit sur une grande escadre que commandait Duquesne ; il inaugura son commandement par un succès décisif contre la flotte espagnole qui bloquait Messine : Duquesne et le maréchal de Vivonne soumièrent successivement toutes les côtes, qui arborèrent le pavillon du roi.

Cependant la nomination du maréchal de Vivonne comme vice-roi de Sicile avait indiqué à ces populations que le but secret de Louis XIV était moins de fournir un secours que de s'assurer la possession définitive de l'île. L'indépendance qu'on leur avait promise était donc un vain leurre qu'on leur jetait pour les dominer plus facilement. Le caractère léger et moqueur des Français ne respectait pas assez la foi domestique. Le beau climat de Sicile avait enivré les sens de ces gentilshommes, la plupart du nord de la France, à peu près dans la même situation que les chevaliers normands lorsque l'insolence de la branche d'Anjou excita les Vêpres siciliennes. Le duc de Vivonne, plus léger encore que ses compagnons, passait sa vie à la plus gracieuse des toilettes, se pailletant de la tête aux pieds. On n'entendait que le cliquetis des verres aux joyeux festins ; le vin de Syracuse coulait à plein bord dans ces belles amphores qu'on trouve çà et là parmi les villes de Sicile ; des courtisanes couronnées de fleurs s'asseyaient à des banquets qui commençaient au soleil couché et finissaient au soleil levant. Les Français enlevaient les femmes à leurs époux, les filles au toit paternel ; on faisait des plaisanteries sur la surveillance des maris, et ce n'est pas capricieusement que Molière, qui suit toutes les phases de la société sous

Louis XIV, personnifie la noire jalousie dans les époux siciliens. En vain le roi recommandait dans ses instructions une extrême prudence au maréchal de Vivonne<sup>1</sup>. Le vice-roi de Sicile passait des batailles aux plaisirs; la politique n'entraît pour rien dans son gouvernement; les Français ne voyaient qu'une question de force et de conquête. Dans cette situation, le roi reconnut qu'il était impossible de prendre possession définitive de la Sicile : en changer le gouverneur, c'eût été blesser madame de Montespan. On garda l'île, dans le dessein de l'échanger en un prochain congrès, pour la faire entrer comme compensation à quelque indemnité territoriale; telle serait la cession, par exemple, de la Franche-Comté, qui arrondissait parfaitement le royaume de France.

Une flotte, unie sous le double pavillon de la Hollande et de l'Espagne, s'était portée dans les mers de Sicile pour en ressaisir la conquête. Duquesne cingla vers cette flotte avec l'escadre de France, et là se donna, une fois encore, le magnifique spectacle d'un de ces combats de mer où des centaines de voiles s'entre-choquaient, galères à rames, vaisseaux de haut bord, aux larges poulaines et balcons dorés, flûtes de transport, frégates légères se heurtant par tribord et babord. Ruyter, le vieux marin hollandais, y reçut le coup de la mort. Duquesne, triomphant des deux flottes ennemies, put faire le tour de la Sicile, ravitailler Messine, et ce fut un bel aspect que cette rentrée des gentilshommes qui tous avaient combattu vaillamment sur la flotte. On parcourut les rues de Messine aux flambeaux, on passa les jours et les nuits en fêtes, et le duc de Vivonne put écrire à madame de Montespan « que si on avoit vaincu sur mer le Hollandois et l'Espagnol, on avoit vaincu sur le rivage plus d'une belle Sicilienne, non rigoriste au fait d'amour<sup>2</sup>. »

Le système des campagnes de Louis XIV était d'attaquer

<sup>1</sup> Les instructions manuscrites de M. de Vivonne se trouvent à la Bibliothèque royale.

<sup>2</sup> *Mercur galant*, ad ann. 1675.

l'Espagne partout. Aussi une autre expédition se dirigea-t-elle, sous le maréchal de Navailles, vers la Catalogne, province un peu turbulente, toujours prête à se séparer de la couronne d'Espagne pour défendre ses antiques *fueros*. Le maréchal de Navailles pénétra par le col de Perthus jusqu'à la petite ville de Figueras; les rivages fleuris du Ter furent forcés par les Français l'épée à la main. Cette campagne eut peu de résultats militaires; le maréchal n'avait pas assez de troupes, on se borna au siège de Figueras et de Gironne. Il y avait toujours dans la Catalogne un parti français; cette province ne se croyait pas complètement espagnole, avec sa fierté laborieuse, qui lui faisait défendre ses *fueros* comme son indépendance.

Toutes ces expéditions n'étaient qu'auxiliaires des grandes campagnes d'Allemagne et des Pays-Bas, où se portaient les coups décisifs, pour amener une solution aux différends politiques de l'Europe. Turenne conservait le commandement de l'armée d'Allemagne; le roi conduisait encore en personne la guerre des Pays-Bas, et avec lui marchait le prince de Condé, destiné à l'avant-garde. Ces armées devaient se tenir la main comme dans la campagne précédente, et faire tête, savoir, les troupes d'Allemagne à Montécuculli et aux Impériaux; l'armée des Pays-Bas au prince d'Orange avec les Hollandais et le contingent espagnol. Les Suédois, qui appuyaient la France, devaient faire diversion pour seconder l'armée du nord<sup>1</sup> et les opérations du prince de Condé. Les alliés, qui avaient compris le mouvement des Suédois, leur avaient opposé l'électeur de Brandebourg et les Danois, qui venaient de faire alliance avec les États-Généraux de Hollande. Le combat de Rathenau avait forcé les braves auxiliaires de la France à la retraite, et l'électeur de Brandebourg put détacher dix mille hommes pour fortifier le corps de bataille du prince d'Orange. L'armée im-

<sup>1</sup> Mémoires très fidèles et très exacts des expéditions militaires qui se sont faites en Allemagne, en Hollande et ailleurs, depuis 1664 jusqu'en 1675. Paris, ann. 1684, in-12, 2 vol.

périale, que devait combattre le maréchal de Turenne, composée de quarante-cinq mille hommes, se déploya sur le Rhin, indépendamment du camp volant du duc de Lorraine, avec sa ligne sur la Sarre. Le comte Montécuculli manœuvrait autour de Strasbourg pour passer le Rhin; Turenne l'avait passé à son tour à Alteinheim. On s'escarmoucha de part et d'autre sans succès décisif; il y eut des engagements de cavalerie, et le comte Montécuculli simula une retraite pour engager Turenne jusqu'au village de Saspach; là les Impériaux s'établirent, après avoir choisi le champ de bataille et offert le combat aux Français. Le maréchal de Turenne, avec son activité habituelle, fit ses dispositions; il montait sur une hauteur avec le marquis de Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, pour lui indiquer le lieu où il désirait qu'on dressât une batterie, lorsqu'il reçut un coup de canon au travers du corps, et tomba au champ d'honneur. Une gravure contemporaine reproduit cette triste scène; on y voit le boulet près d'atteindre Turenne à cheval; à ses côtés est le marquis de Saint-Hilaire, qui n'a plus que son tronçon de bras sanguinolent; il dit ces belles paroles à son fils : « Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, c'est ce grand homme dont la perte est irréparable. » Turenne avait bien rempli sa magnifique vie; né en septembre 1611, il atteignait sa soixante-quatrième année. Longtemps il professa la religion réformée, comme le chef de sa race, Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan; sa mère était de la famille des Nassau; à cinquante ans Turenne s'était converti au catholicisme, par suite d'une instruction sérieuse; Bossuet, avec sa parole puissante, avait été son instructeur; il appartenait au plus grand des orateurs d'enseigner le plus grand des capitaines; la pensée forte s'adressait au bras fier et glorieux. D'immenses honneurs funèbres furent rendus à Turenne; ses funérailles eurent cette magnificence que Louis XIV savait partout imprimer: les princes conquérants aiment ainsi à multiplier les honneurs sur une tête de guerre qui expiré, parce que dans cette tête ils

honorent l'armée qui meurt pour eux. Le tombeau de Turenne est reproduit sur mille gravures encore : le maréchal paraît sur le marbre agenouillé en face de la mort, squelette vêtu de blanc, et ce squelette, le sablier des heures à la main et sa faux fatale, semble prendre en mépris le monde. Dans une autre image, le maréchal, tout de marbre noir, couché sur un cénotaphe, est endormi comme les vieux barons du moyen âge, lesquels ne se réveilleront plus dans les cathédrales qu'au jugement dernier. Ces figures de la mort drapées de linceuls apparaissant aux quatre coins des tombeaux, vous regardant de leurs yeux creux, avec tous les symboles du néant, imprimaient aux monuments funèbres de cette époque une effrayante physionomie de poussière et d'humilité; et lorsqu'on jetait ces ossements en face des grandeurs du monde, lorsqu'un orateur chrétien venait rapprocher ces éblouissantes fortunes avec cette poussière, il inspirait dans tous les cœurs un sentiment d'humilité profonde et de pitié pour les vaines grandeurs de la vie <sup>1</sup>.

La mort de Turenne changea l'aspect des batailles sur le Rhin ; le commandement de cette armée fut confié au marquis de Vaubrun, le plus ancien des lieutenants-généraux ; il monta à cheval, quoique blessé d'un coup de mousquet au pied ; le comte de Lorges, neveu du vicomte de Turenne, lui disputa l'honneur de conduire les Français. Il fut résolu de repasser le Rhin et de se concentrer dans l'Alsace. Montécuculli, par une marche hardie, voulut couper toute retraite sur le pont de Strasbourg ; la bonne contenance de l'infanterie française permit à l'armée de se retirer paisiblement derrière le Rhin. Dans ce combat de retraite, le duc de Vendôme fit ses pre-

**1**        *Stances sur la mort de Turenne ; 1675.*

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos rois,  
C'est le fruit glorieux de ses fameux exploits;  
On a voulu par là couronner sa vaillance,  
Afin qu'aux siècles à venir  
On ne fit point de différence  
De porter la couronne ou de la soutenir.

nières armes ; jamais les Français n'avaient montré une plus admirable ardeur : ils voulaient venger Turenne. A dix-huit ans, le duc de Vendôme fut baptisé d'un coup de mousquet qui lui traversa la cuisse. Le maréchal de Créqui vint prendre le commandement de l'armée du Rhin. Cette armée éprouva un grand échec ; le maréchal fut livré en quelque sorte prisonnier aux ennemis ; la bataille fut perdue, ainsi que Trèves, qui tomba au pouvoir de Montécuculli. Condé se rendit sur-le-champ en Alsace pour rétablir l'ordre et remplacer le maréchal de Turenne ; sans cette résolution prompte, une portion des frontières de France se trouvait menacée par les alliés <sup>1</sup>.

En Flandre, le maréchal de Luxembourg prenait le commandement de l'armée qu'on opposait au prince d'Orange, et alors tout occupée de sièges, de stratégie, de petits mouvements, dans lesquels on évitait de grandes affaires ; le roi fit le siège de Huy, le duc d'Enghein celui de Limbourg ; puis on entra en quartiers d'hiver, et Louis XIV s'en revenait à Versailles. Prendre des villes était alors le principal but d'une guerre ; on ne procédait pas par batailles décisives ; rarement on exposait de grandes masses ; lorsqu'à chaque campagne on avait conquis une ou deux villes fortifiées, le vainqueur était content, les gentilshommes s'en revenaient glorieux. Cette année on assiégea Condé ; le roi envahit le pays de Liège, le duc d'Orléans attaqua Bouchain. On aurait pu livrer bataille ; les deux armées françaises et orangistes campaient dans une vaste plaine, chacune avec un bois sur sa droite. Le roi de France évita le combat : il ne voulait point ainsi compromettre les destinées de la campagne. Le roi prenait le commandement en chef, moins pour conduire les troupes que pour faire taire mille jalousies, qui sans cela eussent éclaté entre les maréchaux, même parmi les simples gentilshommes. La présence du roi pouvait seule apaiser ces différends ; une parole du prince suffisait pour donner des récompenses et cal-

<sup>1</sup> *Mercur galant*, ad ann. 1676.

mer les rivalités. Il y en avait de toute espèce : jalousies de naissance ou d'ancienneté ; si le roi n'avait pas été présent, comment accorder dans l'armée des Pays-Bas le duc d'Orléans et le prince de Condé, les maréchaux de Luxembourg, de Créqui ou d'Humières ? Le roi venait donc au camp moins pour combattre que pour régler et diriger les gentilshommes.

Il n'en était pas de même du prince d'Orange, soldat et capitaine dans toute l'étendue du mot ; Guillaume avait besoin de vaincre pour justifier sa nouvelle élection au stathoudérat ; tous les partis avaient les yeux sur lui. Les États-Généraux, en lui accordant le pouvoir, lui avaient donné mission de le défendre : le succès était une invariable condition. Aussi Guillaume d'Orange se montra-t-il infatigable dans cette campagne de Flandre ; partout de sa personne, il offrait sa vie à bon marché ; car lorsqu'on veut être fondateur d'un pouvoir ou d'une dynastie, il ne faut pas marchander avec les périls. La campagne de Flandre fit le plus grand honneur au prince d'Orange ; il avait en face de lui le prince de Condé, assez puissant capitaine pour qu'on hésitât à se mesurer avec lui, et le véritable rival de Nassau. A la fin de cette campagne, Guillaume fit en personne le siège de Maëstricht ; les Français se tinrent sur la défensive dans les Pays-Bas comme dans l'Alsace. On négociait alors, et les plénipotentiaires à Nimègue cherchaient à rapprocher les grands États, trop longtemps agités par les guerres. Durant les quatre années de batailles et de sièges, toutes les formes d'éloges furent épuisées pour Louis XIV ; apparaissait-il au camp ? les poètes rappelaient les dieux et les demi-dieux, le Jupiter et le Mars des batailles ; on eut des oracles de la Sibylle, des prédictions surhumaines pour attester la grande gloire du roi : « Quel peuple et quels rois pouvoient-ils résister aux foudres de Louis. » En même temps les plus moqueuses caricatures poursuivaient l'Espagnol, le Hollandais, l'Allemand, tout ce qui s'opposait aux gloires de Louis XIV ; vouliez-vous lire « le Chapelet de l'Espagnol, pesant et à gros grains, » chaque jour

il se défile<sup>1</sup>. « Les alliés étoient, disait-on, trois têtes dans un bonnet; mais quelles têtes et quels hommes ! Tous trois sont montés sur maigres haridelles, et en cet état ne font-ils pas plutôt pitié que peur ? Quels sont donc ces vaillants champions ? où peuvent-ils avoir pris cette belle monture qui ressemble à Bayard des quatre fils d'Aymond ? C'étaient les trois alliés ; l'Allemand les tenait attachés, et l'Espagnol n'étoit assis que sur une fesse<sup>2</sup>. » L'Espagnol manquait-il de prendre Gand, on se moquait « de l'hidalgo *sans gant*, qu'un gentilhomme françois portait au bout de sa pique ; tandis que les Wallons et le Castillan le cherchent à grand renfort de besicles et de lanternes. Le François emporte le gant au bout de son épée ; l'Espagnol a beau faire, il ne l'aura jamais, si la paix ne le lui rend<sup>3</sup>. » Venez voir aussi madame la Hollande à l'article de la mort : « elle est âgée de plus de cent ans, et le pauvre lion de Belgique est fortement malade aussi ! Qu'en dites-vous, monsieur le Suédois ? elle ne la fera pas longue ; et vous, monsieur le Danois ? je regarde la langue, elle est pleine de chancres ; et vous, grand Espagnol ? il faut lui donner un confortant, je cours chez un confesseur ; quant à nous, François, nous croyons madame la Hollande trop replète, il lui faut une évacuation. » A ces caricatures la Hollande opposait les pamphlets, les peintures bizarres avec cet art merveilleux et original qu'imprimait l'école flamande. Si les productions austères et puritaines des calvinistes reproduisaient

<sup>1</sup> En 1676 les caricatures contre les Espagnols recommencèrent comme après la Ligne.

<sup>2</sup> Une autre caricature contre les alliés figure en effet trois hommes tout éclopés, dont les trois têtes, assez hideuses, sont placées sous un bonnet de forme espagnole. Tous trois sont montés sur une haridelle qui paraît n'avoir que le souffle : l'un d'eux s'écrie :

Et nous voyant, n'ayez frayeur,  
Nous faisons plus pitié que peur.

<sup>3</sup> Charles qui, dans son Gand se vançoit de pouvoir  
Enfermer tout Paris, seroit surpris de voir  
Que le François l'emporte au bout de son épée.

Louis XIV sous l'aspect le plus hideux, avec les mœurs de Sodome et de Gomorrhe, si elles montraient les Français accablés de toutes les malédictions de l'ancien et du nouveau Testament, l'école flamande, plus spirituelle et plus mordante, caricaturait Louis XIV, le représentait sous les traits d'une femme coiffée comme madame de Montespan, avec une belle queue de pan au derrière; un peuple affamé entourait son trône brisé en mille pièces. Les profusions du roi de France, le malheur des provinces, tout était représenté en images gravées à La Haye ou à Amsterdam, lesquelles circulaient partout en Allemagne, comme les caricatures anti-papales au temps de Luther. Ces pamphlets de l'école hollandaise ne disaient que faiblement encore la situation financière de la France, pressurée par l'impôt. Toutes les prévisions de dépenses avaient été dépassées pour ces années de batailles. On peut en trouver un témoignage dans le projet original du budget de l'année 1677, époque de la guerre la plus vive, la plus générale. Le projet arrêté par Colbert ne s'élevait qu'à 97,652,000 francs, les dépenses effectuées avaient dépassés 111 millions. Et dans ce calcul les articles qui appelaient la plus large augmentation étaient les étapes, portées de 4 millions à 5; l'extraordinaire des guerres, porté de 46 millions à 51; la marine, s'élevant de 6 jusqu'à près de 9 millions, et les fortifications, également augmentées de 1 million. Les prévisions de Colbert pour 1678 allégeaient le projet de dépenses de près de 6 millions; mais pour arriver à ce résultat il fallait la paix immédiate: seule elle permettait l'abaissement d'un état militaire porté à plus de cent mille hommes, sans compter les auxiliaires et quarante mille matelots sur les vaisseaux du roi. Une continuation de guerre eût été désastreuse; la France n'en pouvait plus, et l'Europe elle-même, fatiguée des batailles, attendait la solution de toutes les difficultés diplomatiques alors agitées au congrès de Nimègue.

Le congrès de Nimègue est un des actes les plus importants de la diplomatie. Cette habitude des congrès était née au xvi<sup>e</sup>

siècle, époque des grandes guerres et des bouleversements de territoires et d'opinions. Les ministres des cours aimaient à se voir, à se pénétrer les uns les autres, dans des discussions partielles ou générales ; presque tous ces diplomates, hommes habiles ou supérieurs, déployaient dans les notes écrites et dans les discussions actives une capacité peu commune. Les congrès avaient l'avantage de mettre toutes les prétentions en présence ; ils avaient peu de résultats, tant qu'une des puissances aspirait à la monarchie universelle. Mais à mesure qu'elles s'égalisaient mutuellement, les congrès devenaient un théâtre sur lequel l'habileté de chaque négociateur s'exerçait. Là on décidait un ennemi à passer à l'état de neutre, un neutre à devenir allié. Des fonds considérables étaient destinés aux ministres plénipotentiaires ; les budgets secrets de Louis XIV<sup>1</sup> en font foi : on employait l'adresse, les menaces, la corruption même, et la paix longuement préparée n'était signée souvent qu'après deux ou trois années de discussions.

Le congrès de Cologne s'était dissous à la suite de l'enlèvement du prince de Furstemberg ; l'Europe avait rompu volontairement des négociations qui n'étaient pas suffisamment justifiées par les résultats décisifs d'une campagne. L'enlèvement d'un des plénipotentiaires ne fut qu'un prétexte pour en finir avec des embarras que chaque cabinet soulevait dans la marche des négociations. Il est des temps où les idées de paix sont repoussées comme importunes ; les puissances veulent s'essayer dans les batailles, et, pleine d'énergie, elles n'ont pas éprouvé ces échecs qui préparent et commandent les idées de modération. La Suède offrait encore sa médiation ; bien qu'elle se fût dessinée pour la France en se portant sur le duché de Brandebourg, néanmoins elle se croyait appelée à reprendre son influence par le triomphe des sentiments modérés. Le baron de Sparre exposait l'importance d'une nouvelle réunion d'un congrès ; selon lui, « ce qui s'é-

<sup>1</sup> Voyez les dépêches de Louis XIV et de M. de Pomponne, manuscrit, vol. cot. 459 à 464.

toit passé à Cologne ne devoit pas empêcher les plénipotentiaires de renouer des négociations nécessaires pour tous, car la guerre continuoit depuis cinq ans avec des succès variés ; il y avoit une terrible effusion de sang, et au milieu des partis en lutte, nul ne pouvoit se vanter d'un résultat décisif. La Suède insistoit d'autant plus sur la question de médiation, qu'alliée de la France, elle savoit que cette puissance avoit un immense besoin de paix : depuis cinq ans des sacrifices inouis avoient été faits, les peuples murmuroient hautement, plusieurs provinces de France étoient en pleine révolte : la noblesse suivoit le roi avec dévouement, mais elle étoit ruinée, ses plus braves enfans mouroient sur le champ de bataille. La paix sembloit être une nécessité pour une nation qui avoit fait tant de sacrifice <sup>1</sup>. »

Ce même besoin se faisait sentir pour la Hollande : c'étoit contre les États-Généraux que la guerre avait commencé ; la Hollande payait tous les subsides des grandes puissances ; si les richesses du commerce d'Amsterdam étoient immenses, depuis le commencement de la guerre, les impôts avaient été doublés : on avait fait partout des emprunts forcés ou volontaires ; le patriotisme avait des bornes, et l'on ne pouvait indéfiniment imposer la bourgeoisie républicaine de La Haye et de Rotterdam. L'Espagne, sans éprouver cette même nécessité d'une paix immédiate, était sous une régence sans énergie ; tout ce qui l'obligeait à un système de guerre continue, devait avoir peu de popularité dans le conseil de Castille ; on devait désirer la paix au moins autant qu'en France : la monarchie espagnole était arrivée à ces époques de découragement et de décadence qui ne permettent plus un mouvement énergique. Il n'en était pas de même de l'Empire : là la guerre était populaire parmi tous les pauvres princes d'Allemagne, qui recevaient de bons subsides des États-Généraux de Hol-

<sup>1</sup> Note du baron de Sparre. Voyez les six volumes contenant les négociations de la paix de Nimègue. (Bibliothèque du roi, mss. de Colbert, vol. col. 459 à 464).

lande ; fière noblesse qui avait besoin des combats pour ensuite joyeusement passer la vie dans ses vieux châteaux des sept montagnes, en vidant ses larges tonnes de vin du Rhin et de la Moselle. Il y avait un an à peine que l'Empire était entré dans la coalition ; de grandes espérances entouraient Montécuculli, qui déployait sa capacité militaire en Allemagne. On était dans l'enivrement des premiers succès sur le Rhin ; on rêvait une invasion en Champagne, comme au temps des reîtres et des lansquenets. L'Angleterre, après sa séparation de l'alliance de France, offrit aussi sa médiation comme la Suède, mais il y avait ici deux opinions bien distinctes. Les sentiments personnels du roi Charles II étaient pour l'alliance avec la France, ou au moins pour une médiation bienveillante qui, en résultat, se serait tournée au profit de Louis XIV.

Ce n'était pas ainsi que les Communes voyaient les affaires diplomatiques : la nation anglaise était tout entière dessinée pour la Hollande : les sympathies existaient d'autant plus fortes pour les États-Généraux, que le parlement n'ignorait pas que le premier résultat de l'alliance avec la France serait le triomphe absolu des prérogatives de la couronne, si puissamment soutenues par Louis XIV. Il y avait alors antipathie prononcée contre ce prince ; le parlement, dans chaque adresse, poussait Charles II<sup>1</sup> à un rapprochement de libertés et d'intérêts avec les Provinces-Unies contre la France ; ce rapprochement venait d'être sanctionné par le mariage du prince d'Orange et de la fille du duc d'York : le stathoudérat s'unissait ainsi à la couronne d'Angleterre.

<sup>1</sup> Charles II répondit que « vouloir lui imposer telle ou telle alliance, c'étoit faire brèche à un droit si essentiel à la couronne, qu'on n'y avoit jamais donné aucune atteinte que pendant les guerres civiles. Que ce n'étoit pas au parlement à lui prescrire quelles alliances, et encore moins avec qui il en devoit faire ; qu'il sembloit que ce fût avec leur permission, plutôt qu'à leur sollicitation, qu'il dût s'y engager. » Actes du parlement. — Voyez aussi le pamphlet, « l'Europe esclave, si l'Angleterre ne rompt ses fers. » Cologne, ann. 1677, in-12.

Dans cette situation des cabinets, ayant tout à la fois des intérêts de paix et de guerre, il n'était pas impossible pourtant d'amener un traité. Les deux parties principales dans la querelle, la Hollande et la France, étaient fatiguées; les auxiliaires seuls pouvaient les pousser aux hostilités; mais si les Etats-Généraux ne fournissaient plus de subsides, que pourraient faire, seules, les armées impériales? Est-ce que l'Allemagne, pauvre et féodale, lèverait ses régiments sans paye? La Suède marcherait-elle sans l'aide de la France? Il était évident que si les deux cabinets spécialement intéressés, Louis XIV et les Etats-Généraux, appelaient la paix de leurs vœux, les autres puissances devaient tôt ou tard accéder à cette volonté déterminante. Quelques difficultés surgissaient sur la réunion d'un congrès: l'enlèvement du prince de Furstemberg avait fait un profond effet dans le corps diplomatique, et pouvait-on se fier encore aux privilèges municipaux d'une ville impériale, lorsque les troupes de l'empereur avaient enlevé en pleine assemblée un des plénipotentiaires? La France déclarait en conséquence « qu'elle ne vouloit accepter aucune ville libre de l'Empire pour le lieu de la tenue d'un congrès, et afin qu'on ne pût pas lui imputer de retarder par de futiles motifs une mesure de paix, la France offroit d'indiquer Breda, cité hollandaise, qu'on neutraliseroit jusqu'à dix lieues de son enceinte. » La France, en donnant cette marque de confiance aux Etats-Généraux, avait pour but de les séparer de la coalition, afin de traiter particulièrement avec la Hollande. Breda ne fut point agréé, et l'on choisit d'un commun accord Nimègue, ville tout à la fois d'origine allemande et flamande: par sa position elle offroit de plus grandes facilités aux plénipotentiaires germaniques. La ville fut également neutralisée, et les plénipotentiaires purent s'y rendre dans le mois de décembre<sup>1</sup>, afin de hâter les conclusions d'une paix qui devenait impérieuse pour quelques-uns des Etats engagés dans les hostilités.

<sup>1</sup> Pièces manuscrites du congrès de Nimègue. Bibliothèque du roi, mss. de Colbert, n. 459 à 464.

Le roi désigna pour les conférences de la paix à Nimègue le duc de Vitry, et en son remplacement, le maréchal d'Estades, MM. de Colbert et de Mesmes comte d'Avaux, de cette famille de négociateurs au règne de Henri IV et de Louis XIII. Les plénipotentiaires désignés par les autres puissances furent, à savoir : pour l'Angleterre, qui voulait jouer le rôle de médiatrice, lord Barclay ; pour les Etats-Généraux, Jean Jenskins ; pour la Suède, le comte d'Oxenstiern ; pour l'Allemagne, le comte de Kinsky ; pour l'Espagne, don Pedro Runquillo. Tous ces ambassadeurs, désignés par les cours, n'arrivèrent que successivement à Nimègue ; les puissances n'étaient pas également pressées ; plusieurs voulaient attendre les résultats des opérations militaires. On voit, dès le commencement du congrès, tout le besoin qu'avait la France d'une paix immédiate ; ses plénipotentiaires empressés de se rendre à Nimègue, y arrivent les premiers ; ils n'élèvent presque aucune difficulté sur les formes, qui avaient été presque toujours pour la France un moyen de temporiser ; les ambassadeurs du roi ne traitent plus avec le ton absolu du commandement ; la seule opposition qu'ils élèvent est relative aux qualités souveraines du duc de Lorraine, et encore ne s'y arrêtent-ils qu'un moment ; ils admettent ce que les médiateurs imposent à ce sujet. Par contraire, les ambassadeurs d'Espagne et de l'Empire ne viennent que lentement au congrès, et se ralentissent en chemin sous mille prétextes ; tantôt c'est la goutte, tantôt une question de privilèges, de titres ou de prérogatives. En diplomatie, cela signifie qu'on a peu de presse d'en finir avec des négociations, et qu'on attend quelque événement décisif pour leur donner une couleur parfaitement dessinée <sup>1</sup>. Les alliés connaissaient la situation véritable des esprits en Angleterre : Charles II était passé de l'alliance intime avec

<sup>1</sup> « Les plénipotentiaires françois ne pouvoient comprendre, vu l'état présent des choses et les intérêts de la plus grande partie des princes qui étoient engagés dans la guerre, qu'ils la voulussent continuer avec tant de désavantage, sur des espérances qui n'avoient pas beaucoup de fondement. » (Pièce originale du congrès, Mss. Colbert. 459, 464.)

Louis XIV à la neutralité, ce qui ne satisfaisait pas les méfiances et les haines du parlement et de la nation ; les puritains, les *dissenter* appelaient une déclaration de guerre contre Louis XIV, seul moyen d'en finir avec cette monarchie universelle et catholique qui les menaçait. Des plénipotentiaires secrets étaient envoyés de La Haye, de Vienne et de Madrid, afin de pousser les Communes à cette déclaration ; le Danemark avait donné l'exemple et s'était joint, par une déclaration solennelle, à la coalition. Il se faisait donc ici un grand retour contre la monarchie universelle de Louis XIV : naguère la France marchait ayant derrière elle toute l'Europe dans son alliance, ou au moins gardant sa neutralité ; en ce moment, au contraire, l'Europe se tournait entière contre Louis XIV. Ces réactions sont fréquentes en politique ; tout ce qui violente et domine l'indépendance des souverainetés, affaiblit précisément le pouvoir qui l'emploie. Quand on a brisé les circonscriptions territoriales, les lois de démarcations des peuples, il se forme une réaction de toutes ces souverainetés déplacées contre le pouvoir tyrannique qui les opprime.

Dès l'instant que toutes les grandes puissances se réunissaient ainsi contre la monarchie de Louis XIV, les négociations changeaient de nature. Les succès avaient grandi les prétentions ; la question cessait d'être exclusivement hollandaise ; chaque puissance réveillait ses griefs ; l'Empire prenait la haute main, l'Espagne venait en seconde ligne, la Hollande n'était plus qu'un prétexte dans les négociations, qui se plaçaient sur un plus vaste théâtre. Dès lors, la diplomatie habile du cabinet de Versailles pouvait séparer les États-Généraux de la coalition, et en leur accordant quelques avantages, traiter avec eux spécialement : la légation française ne devait-elle pas facilement représenter aux États-Généraux que les alliés suivaient une politique égoïste, en dehors des intérêts bataves ? Ne pouvait-on pas traiter séparément d'eux par une convention particulière ? La Hollande fournissait les subsides ; dès l'instant qu'on en tarirait la source, les armements ne pourraient

plus se continuer sur une échelle aussi étendue ; l'Allemagne, pauvre, n'enverrait plus cent mille hommes sous les armes pour faire campagne au-delà du Rhin. M. de Pomponne eut donc mission de bien exposer à la Hollande l'intérêt qu'elle avait de traiter séparément avec le roi <sup>1</sup>.

Déjà les mécontentements des États-Généraux envers la coalition se manifestent à Nimègue : les plénipotentiaires de la Hollande déclarent « qu'ils ne s'expliquent pas les retards qu'éprouvent les négociations, d'autant plus qu'ils sont certains que la France ne désire pas autre chose que d'entamer une prompte et honorable négociation, et que si les États-Généraux voyaient une certaine mauvaise volonté de la part des cabinets de Vienne et de Madrid, ils seraient forcés de refuser les subsides, parce que, si la Hollande a désiré une guerre juste pour la défense de ses droits et de son propre territoire, elle ne veut pas soutenir une guerre de conquêtes et d'ambition <sup>2</sup>. » Ces menaces firent une grande impression sur les plénipotentiaires ; tous les retards qu'on avait jusqu'alors imposés eurent leur terme, chaque puissance exposa ses griefs et développa ses prétentions : la neutralité de Nimègue, jusque-là contestée, fut admise ; on l'étendit à quelques lieues de son territoire ; les ambassadeurs se livrèrent avec plus ou moins d'activité à des conférences décisives. Ce fut un brillant spectacle alors que Nimègue : chaque plénipotentiaire déployait le luxe de sa cour, on ne voyait que fêtes, que galas et spectacles. Colbert, le chef de la légation française, reçut l'ordre du roi d'éblouir par tout le faste de sa maison les négociateurs espagnols et allemands ; trois cents chevaux de main, des voitures toutes d'or, à glaces de Venise, des centaines de cavaliers d'ambassade, distinguaient partout la légation de France ; chaque semaine on dépensait trente mille écus en seuls frais de représentation, sans compter encore les présents intimes qu'on employait pour connaître le secret de toutes les légations.

<sup>1</sup> Note de M. de Pomponne, mss. de Colbert, vol. CDLIX à CDLXIX.

<sup>2</sup> Note des plénipotentiaires hollandais, ann. 1678.



tions. C'était une des grandes habiletés de Louis XIV : il y avait bon nombre de pensionnaires sur les fonds attribués aux affaires étrangères ; tantôt c'était un conseiller ou second secrétaire rétribué pour révéler les secrets de la légation ; tantôt l'ambassadeur lui-même ou quelque ministre influent qui recevait des dons annuels sur les fonds spéciaux réglés par le roi, et qui s'élevaient annuellement à près de 1,500 mille livres. Les notes, les réclamations des puissances réunies au congrès de Nimègue existent encore en original. Toutes, en quelque sorte, sont dirigées contre Louis XIV : l'Empereur demandait restitution des places prises par la France, depuis vingt ans, et indemnité pour tous les dommages soufferts<sup>1</sup>. L'Espagne voulait qu'on discutât sur les bases posées en 1665, et par conséquent elle exigeait la restitution des places de guerre, puis encore des munitions et de l'artillerie<sup>2</sup>. Les Danois appelaient aussi une pleine et entière indemnité, et leurs réclamations territoriales s'adressaient spécialement à la Suède<sup>3</sup>. La Hollande voulait qu'on lui restituât Maëstricht, et le prince d'Orange sa belle principauté sur le Rhône avec ses villes aux tours papales, et ses riches campagnes. L'électeur de Brandebourg demandait également indemnité, le duc de Lorraine la restitution de ses domaines<sup>4</sup>. Au fond, on voulait

<sup>1</sup> « Le roi et le royaume de France restitueront à l'empereur, à l'empire et aux autres alliés, tout ce qui leur a été pris, et ils seront indemnisés de tous les dommages soufferts. » (Note des plénipotentiaires de l'Empire.)

<sup>2</sup> « Sa Majesté Catholique demande la restitution de ce qui a été pris dans les royaumes d'Espagne depuis 1665 ; toutes les ruines, démolitions et incendies devront être réparés. » (Note originale.)

<sup>3</sup> « La France doit à Sa Majesté le roi de Danemarck une pleine et entière satisfaction, ainsi que le remboursement de tous les frais de la guerre. » (Note originale.)

<sup>4</sup> « Son Altesse l'électeur de Brandebourg demande une indemnité pour les dommages que les troupes françaises ont faits dans ses États pendant le cours de la guerre ; et de plus, que la France lui donne toute sorte de sûretés pour l'avenir. » (Note originale.)

ramener la situation politique et territoriale à l'état où elle se trouvait à l'avènement de Louis XIV à la couronne.

La France répondait à chacun de ces griefs en particulier : par rapport à l'Allemagne, elle ne demandait que l'exécution religieuse du traité de Westphalie, traité solennel qui avait réglé le droit public de l'Europe; au roi d'Espagne, elle répondait que « ce n'étoit pas Sa Majesté Très-Chrétienne qui avoit brisé le traité d'Aix-la-Chapelle »; l'Espagne ayant ainsi violé elle-même la foi des conventions antérieures, on ne pouvait prendre d'autres bases que l'*uti possidetis*, c'est-à-dire l'état des conquêtes actuelles. Au Danemarck on opposait le traité de Copenhague de 1660, dans lequel la France avait été partie : il n'y avait pas lieu à indemnité toutes les fois qu'un cabinet prenait les armes spontanément sans qu'il y eût de part et d'autre une violation de la foi promise. A l'égard de la Hollande, que la France voulait ménager, les plénipotentiaires se montrèrent plus accommodants : on déclarait que le roi étoit prêt à recevoir toutes les propositions qui pourraient lui être faites séparément par les États, même pour un traité de commerce. Dans cette situation des choses, tout dépendait des chances diverses de la guerre, des résultats de la campagne.

Ce qui caractérisait la situation, c'est qu'aucune des puissances n'avoit voulu suspendre les hostilités, même en négociant avec le plus d'activité; on traitait en pleine guerre, parce qu'en espérant que le résultat définitif lui seroit favorable, chacun désiroit faire valoir des prétentions plus fortes en vertu des succès militaires. Tout bulletin de victoires ou de défaites donnoit la mesure des réclamations; on se montrait plus ou moins exigeant, à raison du succès obtenu la veille. Il est rare que ces sortes de conférences aient un résultat favorable pour une paix générale et permanente. Les alliés voyaient leurs forces grandir. Charles II avoit vainement opposé une vive résistance à son parlement : les Communes avoient imposé la guerre contre la France; la déclaration en arriva au congrès de Nimègue, et plaça naturellement les pléni-

potentiaires dans une condition de faiblesse et d'infériorité. Quelques jours après on annonça le mariage du prince d'Orange et de la fille aînée du duc d'York, laquelle pouvait être appelée à la couronne protestante d'Angleterre ; dès lors le pouvoir royal de Charles II ne pouvait plus rien pour l'alliance avec la France. L'Angleterre, de l'état de neutre, passait à la coalition ; en se déclarant hostile au cabinet de Versailles, elle mettait à la disposition des confédérés ses escadres formidables et les subsides de son parlement.

A ce moment, par un coup d'habileté diplomatique, la France obtenait que les États-Généraux se séparassent de la coalition de l'Europe. M. de Pomponne, avec une grande puissance de raison, exposa aux plénipotentiaires hollandais « combien il serait dangereux pour eux de laisser l'autorité du prince d'Orange s'établir et se fonder sur l'alliance anglaise : ne serait-ce pas là la perte de leurs libertés ? le stathoudérat n'absorberait-il pas le pouvoir des États, l'indépendance de leurs délibérations et de leurs votes ? » Ces motifs furent très développés dans plusieurs notes que présentèrent successivement les plénipotentiaires au congrès de Nimègue<sup>1</sup>. Dès ce moment des conférences séparées s'engagèrent entre les Hollandais et les ambassadeurs de France ; les alliés cherchèrent bien à les empêcher, mais les intérêts des parties contractantes étaient pour la paix. Également désirée à Versailles et à La Haye, cette paix fut signée dans le mois d'août à des conditions qui témoignaient de tout l'intérêt que mettait le roi Louis XIV à en finir immédiatement avec la coalition : l'*uti possidetis* était admis, et comme le roi avait évacué toutes les conquêtes de la Hollande, il s'ensuivait que les États-Généraux ne perdaient rien. La France s'engageait à rendre Maëstricht, cette place de guerre qui avait coûté tant d'efforts, un siège si long et si meurtrier ; on ne se payait aucune indemnité de part ni d'autre. Les frais de guerre restaient à la charge de chacune des parties ; le roi restituait au prince d'Orange tous

<sup>1</sup> Mss. de Colbert, vol. cot. 459 à 464.

les comtés et possessions qu'il pouvait avoir en France par origine de famille, droit de conquête et d'héritage, la noble et belle principauté du Rhône avec ses châteaux, ses arcs de triomphe, vestiges de Rome impériale.

Ce traité particulier brisait la coalition; il n'y avait plus un faisceau de forces réunies contre la monarchie de Louis XIV; les plénipotentiaires des alliés à Nimègue sentirent dès lors qu'il fallait se hâter de signer la paix séparément afin de trouver chacun de meilleures conditions. L'Espagne fut la première à entrer dans cette voie; elle avait beaucoup souffert de la guerre, elle n'avait pas de forces suffisantes pour continuer longtemps des hostilités qui dévoraient son trésor et ses régiments. La paix fut donc signée le 17 septembre à des conditions avantageuses pour la France, car l'Espagne lui cédait le comté de Bourgogne, et de plus Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Maubeuge, Dinan et Charlemont; large indemnité pour la guerre. Dans ces stipulations se montra spécialement toute l'habileté des négociateurs français: s'il y avait eu un traité commun, les puissances eussent sans doute stipulé en se garantissant mutuellement l'intégralité de leurs possessions; ici au contraire on pouvait imposer la loi, puisqu'on brisait les forces simultanées. Louis XIV s'indemnisait de ses grands sacrifices militaires par la réunion effective d'une ligne fortifiée au nord et à l'est. Au temps de ses prospérités, l'Espagne eût fait vingt ans la guerre pour céder une place; dans les conférences de Nimègue, il suffit d'une ou deux campagnes pour lui faire abandonner des provinces riches et fortes, et cela parce qu'elle traitait dans toute sa faiblesse individuelle: l'Espagne était soumise au règne juvénile de Charles II, roi de dix-sept ans. Puis il arrive des époques fatales où les États, en complète décadence, s'affaiblissent et se perdent sans que rien puisse arrêter leur ruine. Vint ensuite le traité avec l'empereur, signé avec répugnance; mais l'Allemagne ne pouvait pas lutter seule contre Louis XIV, et dès que les plénipotentiaires

espagnols eurent apposé leur scel aux conditions de Nimègue, il fallut bien également adhérer à la paix générale. Les maréchaux de Luxembourg et de Créqui venaient d'ailleurs de remporter quelques avantages sur les impériaux<sup>1</sup>, et des troubles fomentés par la France éclataient en Hongrie : Tékéli, à la tête d'une brave noblesse, osait proclamer l'indépendance de la nation hongroise ; la paix avec la France était devenue dès lors une impérieuse nécessité. Le traité stipulait la cession complète de Philisbourg, restitué par Louis XIV à l'Empire, qui en échange cérait Fribourg à la France ; on rétablissait le duc de Lorraine dans la pleine possession de son duché, sauf la ville de Nancy, qui demeurait réunie au domaine de la couronne ; Toul devenait la capitale des ducs de Lorraine. Les hautes parties contractantes renonçaient mutuellement à réclamer toutes les dépenses faites durant la guerre, et par suite, des traités séparés étaient conclus avec tous les États de second ordre, lesquels avaient pris part à la grande lutte qui venait de s'accomplir.

En récapitulant tous les événements depuis l'invasion de la Hollande par Louis XIV jusqu'à la paix de Nimègue, on aperçoit des faits significatifs dans l'histoire militaire et diplomatique. Louis XIV commence la campagne avec des armées considérables et les alliances de presque toute l'Europe ; il obtient des succès rapides ; de fortes places s'abaissent devant lui ; il touche La Haye et Amsterdam. A ce moment l'Europe se ravise. L'Espagne d'abord devient menaçante et arme ; l'Empire après l'Espagne ; la Hollande répand avec habileté les subsides, elle intrigue surtout en Angleterre, et bientôt le cabinet de Londres lui-même, échappant à l'alliance intime de la France, devient neutre d'abord, puis déclare la guerre. Ainsi l'Europe marche actuellement contre Louis XIV, qui n'a

<sup>1</sup> Voyez le combat de Rheinsfeld, donné par le maréchal de Créqui. Paris, 1678, in-4° ; particularités de ce combat. Paris, 1678, in-4°. — Relation de la campagne de Flandre en 1678, et en Allemagne jusqu'à la paix. Paris, Quinet, ann. 1679, in-12, 2 vol.

plus pour appui que les Suédois ; et tous ces faits diplomatiques se développent au milieu des chances diverses des batailles. Les campagnes ne furent pas toujours heureuses pour la France, les succès furent bien variés ; mais par cela seul que les armées du roi furent conduites sous une même direction, les avantages leur restèrent en définitive. La faiblesse des coalitions résulte de ce qu'elles marchent rarement unies : les armées d'Espagne, d'Allemagne et de Hollande ne se prêtèrent jamais franchement la main. L'habileté de la diplomatie française fit le reste ; elle eut d'abord pour principe de ne jamais consentir à une suspension d'armes : le congrès de Nimègue se continua au milieu des hostilités ; et pourquoi ? C'est que ces hostilités sur un territoire éloigné de la France étaient à la charge de l'étranger. La capacité des plénipotentiaires français s'empara des moindres circonstances, excita les passions et les intérêts : quand ils furent maîtres d'un traité avec la Hollande, ils dominèrent facilement l'Espagne et abaissèrent l'Empire. Le congrès de Nimègue me paraît le plus haut effort de la diplomatie en France, car les ambassadeurs obtinrent d'admirables résultats, au milieu pourtant des chances diverses et des accidents très variés de la guerre. Le plus beau succès en diplomatie n'est pas d'obtenir des traités par la victoire, mais d'assurer des avantages à un État qui n'a pas toujours eu pour lui les chances des batailles. Le règne de Louis XIV a cela de particulier, que les sacrifices militaires furent toujours suivis d'une réunion de villes et de provinces importantes ; ces conquêtes-là nous sont restées et défendent encore nos frontières.

Tous ces traités de paix, apportés à Versailles par le comte de Vins, y excitèrent une joie vive et bruyante : le peuple était fatigué ; les gentilshommes n'en pouvaient plus de ces campagnes continues qui les appelaient sous la tente, sans cesse ni repos. Il y eut des fêtes, des jeux et de beaux dîners sur la paix de Nimègue : « Villageois et villageoises dansoient en joyeux branle au son de la flûte et du tambourin : la beauté

de ces belles n'étoit-elle pas sans fard ? et leurs yeux de l'amour dissipoient les nuages. Qu'elles se réjouissent donc : L'Europe ne va-t-elle pas se reposer dans mille prospérités ? les troubles que Bellone a produits sont dissipés par le soleil de France, et le peuple va jouir des bienfaits de l'âge d'or<sup>1</sup>. » Ainsi la paix allait au cœur du peuple et les intérêts matériels se trouvaient en repos.

## CHAPITRE V.

### SITUATION DES ÉCOLES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES SOUS LOUIS XIV.

*Ecole libérale.* — Les Jésuites. — Leurs grands docteurs. — Sanchez. — Molina. — Suarez. — Escobar. — Le P. Lemoine. — Doctrines des Jésuites. — Le libre arbitre. — Économie politique. — Leur sociabilité. — La hiérarchie et la liberté. — *Ecole puritaine.* — Doctrines de Port-Royal. — Ses écrivains. — Nicole. — Arnauld. — Pascal. — Sa théorie religieuse et philosophique. — Les pamphlets de Pascal. — Les *Provinciales*. — Théorie de l'Église nationale. — Déclaration de 1682. — Mouvement catholique en France. — Réaction de la réforme en Angleterre.

1650 — 1682.

Les temps de paix et de repos matériel pour les sociétés politiques sont toujours pleins de controverses morales, de luttes acharnées entre les doctrines. L'esprit de dispute est inhérent à toute sociabilité ; les générations sont éternellement condamnées à se diviser en deux partis, en deux écoles opposées

<sup>1</sup> Réjouissance générale des Français touchant la paix de Nimègue, 1678. C'est un joyeux branle de villageois et de villageoises au son de la flûte et du tambourin :

Le soleil des François, lui seul, fait nos beaux jours ;  
 Son pouvoir est incomparable ;  
 Tant qu'il nous sera favorable,  
 Nous nous divertirons toujours.

qui s'entrechoquent par leurs doctrines, par leurs opinions ; les systèmes se tuent les uns par les autres, comme si le monde moral était soumis, ainsi que le monde physique, à la triste et fatale loi de se dévorer et de se reproduire ! La Réforme, la Ligue, les grandes guerres des minorités, avaient été l'expression de ce dualisme d'opinions hostiles ; l'autorité absolue de Louis XIV avait bien pu comprimer la puissance effervescente des gentilshommes, et l'esprit municipal de la Fronde ; l'opposition et la dispute se placèrent ensuite dans d'autres forces de la société, car il est impossible d'arracher le cœur humain à sa destinée, l'homme à sa nature raisonneuse, l'esprit à cet arbre de la science, son tourment et sa triste fatalité !

C'est à la fin de la minorité de Louis XIV que commence à se développer l'active querelle des jansénistes et des molinistes. Quand l'opposition politique fut vaincue sur la place publique, elle chercha un refuge dans les controverses ; c'est sa force et sa ressource : un parti vaincu dans le présent travaille à sa puissance d'avenir ; il la conquiert par la parole et la prédication de ses doctrines ; ceci explique comment les vieux parlementaires frondeurs se jetèrent presque tous dans le jansénisme. L'esprit d'opposition n'est pas toujours l'esprit de liberté ; il y a souvent une opposition étroite, plus frondeuse que libérale. Aperçus de leur superficie, les débats du jansénisme et du molinisme paraissent puérils pour la société actuelle : il semble que les querelles de mots aient favorisé cette sorte de schisme dans le sein de la catholicité ; la philosophie sceptique sourit de pitié à l'aspect de ces divisions, sur lesquelles des milliers de volumes furent écrits ; et pourtant les peuples ne s'éprennent point ainsi pour des folies : lorsque les questions n'ont pas un sens social, c'est vainement qu'on veut leur donner de l'importance ; on ne réveille pas tout un siècle avec des subtilités, quand elles ne cachent pas un intérêt plus grave, plus intime. La querelle du jansénisme se rattache par son essence, non seulement à la vie re-

ligieuse, mais encore à la philosophie, à la politique, à tout ce qui émeut et ébranle l'esprit; elle fit la préoccupation des hommes sérieux pendant un demi-siècle<sup>1</sup>.

L'Église catholique, comme toutes les grandes écoles de l'antiquité, fut sans cesse partagée sur cet immense doute du libre arbitre et de la prescience divine. Comment concilier la destinée implacable, inflexible, avec cette spontanéité qui fait la morale des actions? Ce n'est pas sans but qu'Eschyle nous reproduit la triste famille des Atrides poursuivie par le destin sanglant. Les écoles d'Orient, comme le judaïsme, portent aussi leur dispute sur ce doute éternel; la Grèce et Rome ne le secouèrent que par le sensualisme indifférent, la doctrine du plaisir et de la douleur physique, et par leurs cirques, leurs fêtes, leurs banquets où s'asseyaient mille convives couronnés de fleurs. Quand vint Jésus-Christ, avec sa doctrine toute morale, toute spirituelle, les mêmes controverses s'introduisirent dans le sein de son Eglise. De là l'opposition de la grâce et du libre arbitre, de la doctrine de saint Augustin<sup>2</sup> et de saint Thomas; on disserta sur la grâce efficiente, sur la volonté toute-puissante des actions, sur la tache du péché originel, questions brûlantes qui émeuvent profondément quand on les dépouille des formes et des subtilités des écoles; car enfin qu'est-ce que nos mesquins intérêts, nos passagères douleurs, nos plaisirs plus futiles encore, en face de cet inconnu mystère de mort et de tombeau? Les subtilités tiennent à chaque époque; elles ne sont point spéciales au moyen âge. Lorsque dans quelques siècles de nous, d'autres générations se reporteront à nos étroites querelles politiques, à nos idées mixtes de monarchie constitutionnelle, de prérogative royale,

<sup>1</sup> Les querelles des jansénistes et des jésuites ont donné lieu à près de 2000 volumes; j'ai compté à la Bibliothèque du roi 250 volumes in-fol., 800 volumes in-12, et plus de 900 brochures; on en a fait un catalogue spécial.

<sup>2</sup> Voyez les Controverses de saint Augustin contre Pélage dans ses œuvres; édition des Bénédictins, 11 vol. in-fol.

qui sait peut-être si elles ne prendront pas en pitié nos hommes, nos livres et nos dissertations? Au moins les époques du passé eurent d'immenses physionomies; et quels philosophes pourrons-nous opposer à saint Augustin, à saint Bernard, à Abelard et à saint Thomas? Des générations entières ont médité les grandes œuvres, ces *Sommes* immenses, ces merveilleux Commentaires: il y a toujours un motif dans une influence si universelle.

Ce furent ces deux idées du libre arbitre et de la grâce qui devinrent le drapeau des molinistes et des jansénistes; les premiers, représentés par les jésuites, les seconds par Port-Royal et les puritains chrétiens, qui comptèrent pour chefs Arnauld, Pascal et Nicole. Les jésuites exprimaient les idées de l'école avancée; les jansénistes se posèrent comme les champions inflexibles des doctrines sévères, despotiques, qui dépouillaient l'âme de toute espèce de sensualisme pour réduire le corps à la négation de lui-même. Je crois, d'après un mûr examen de tous ces livres, que les idées de sociabilité appartiennent aux jésuites; les jansénistes se détachaient du monde vivant et actif pour le désert et la solitude, tandis que les enfants du noble Ignace de Loyola voulaient ployer le catholicisme à toutes les conditions d'une loi du monde politique et social; ils faisaient sortir la parole du Christ des idées pures de la cité de Dieu, pour les appliquer aux réalités de notre nature matérielle. Il y eut cela d'admirable dans l'institution de saint Ignace, qu'elle jeta au monde deux grandes idées: 1<sup>o</sup> la hiérarchie, c'est-à-dire l'obéissance absolue, pensée première de son gouvernement; 2<sup>o</sup> la sociabilité catholique, c'est-à-dire le partage habile de la loi sensuelle et de la loi morale, la conciliation douce de ce que la loi chrétienne impose de devoirs et d'abnégation, avec les passions qui assiègent la jeunesse, la vie, ce monde enfin tout d'entraînement et de matière; et c'est en quoi l'organisation des jésuites était spécialement libérale et sociale: elle ne faisait pas de la loi chrétienne une abstraction pour quelques âmes d'élite qui visaient

à une existence céleste et d'avenir ; cette grande loi, ils la rendaient facile à tous, ils l'offraient comme une consolation et un pardon. De là cette entraînant mysticité pour tous les symboles qui représentaient la miséricorde divine, et cette adoration du cœur de Jésus, percé d'une flèche poignante, douloureuse image de la grande loi du pardon, et cette admirable exaltation du culte de la Vierge, tendre mère du Seigneur qui rachetait les hommes <sup>1</sup>. Dans un système où il fallait tant pardonner, on avait besoin de perpétuelles intercessions ; le purgatoire, belle idée d'épuration sensuelle, adoucissait la dure doctrine des peines éternelles ; un pauvre rosaire avec l'image immaculée, un vêtement de bure noire, quelques prières ardentes et fécondes, récitées en de pieuses intentions, servaient à soutenir l'âme dans cette prison des sens qui la corrompt. Comme expression de l'école philosophique de saint Ignace, on trouve cinq de ses plus fameux docteurs qui en forment la pléiade, pour me servir de la définition poétique du temps : Sanchez, Molina, Suarez, Escobar et le P. Lemoine. Les quatre premiers appartiennent à l'Espagne et aux Pays-Bas ; le P. Lemoine, né en France, s'était empreint de la plus douce éducation. Sanchez est le jurisconsulte profond, dissertant sur les cas de conscience, décidant les questions catholiques par le droit des basiliques et la législation romaine des canons. Son plus bel ouvrage est sur le sacrement du mariage, sainte institution dont Sanchez pénètre le mystère et le but <sup>2</sup>. Molina est le disciple érudit et travailleur de saint Thomas, développant l'inimitable *Somme* du saint philosophe du moyen âge, l'invariable défenseur du libre arbitre. Molina veut néanmoins faire concorder la Providence et le libre arbitre, cette ardente question, ce doute

<sup>1</sup> Voyez le beau livre du père Barry sur « le Paradis ouvert par cent dévotions à la mère de Dieu. »

<sup>2</sup> L'œuvre principale de Sanchez est le traité qui parut sous ce titre : *Disputationes de sancto matrimonii sacramento*. — Tous les ouvrages du P. Sanchez ont été recueillis en 7 vol. in-fol. Venise, 1740.

immense ; il y consacre une haute dissertation qui remue les universités et le monde savant ; et tandis que l'Eglise s'ébranle pour discuter son livre, Molina publie un admirable traité sur la *Justice et le Droit*, en six volumes in-folio <sup>1</sup>. Le P. Suarez décide toutes les questions par la politique ; penseur profond, il a l'intelligence des classes diverses de la société, et se montre capable de les dominer par la supériorité d'esprit. Son livre de *la Loi* est une grande dissertation sur la puissance des lois divines et humaines <sup>2</sup>. Escobar est le docteur d'une philosophie douce et indulgente, cherchant à concilier la discipline chrétienne, toute spirituelle et d'avenir, avec les faiblesses inséparables de la nature humaine. Homme pieux et simple, Escobar avait médité toute sa vie sur la loi du pardon <sup>3</sup> ; sa doctrine est molle peut-être, elle fait la part des faiblesses de la civilisation, des tendances de notre nature. Il ne faut jamais séparer l'enseignement d'Escobar de l'époque à laquelle il appartient : le siècle se personnifie dans ses vastes ouvrages ; il ne comprend pas la loi chrétienne comme une abstraction rigide qui se résume dans un monde futur. Escobar s'efforce de la concilier avec quelques-unes des passions de notre triste nature ; à lui appartiennent la plupart des principes d'économie politique qui depuis ont dominé les codes. La loi ecclésiastique défendait le prêt à intérêt, le prix

<sup>1</sup> Voyez la précieuse édition originale de l'ouvrage de Molina, publié en 1588, à Lisbonne, sous ce titre : *De Liberi arbitrii cum gratiæ donis concordia* ; avec un appendice, in-4°. — On a encore de Molina un traité : *De Justitiâ et Jure*. Mayence, 1659, 6 vol. in-fol.

<sup>2</sup> Les ouvrages de Suarez sont très nombreux ; ils forment 23 volumes in-fol. La meilleure édition est celle de Venise, 1740. Il en existe un abrégé fait par le P. Noël. Genève, 1732, 2 vol. in-fol. Le *Traité des Lois* de Suarez passe pour son meilleur travail.

<sup>3</sup> Escobar a publié une vingtaine d'ouvrages, composant près de 42 volumes in-fol. Ceux qui ont été le plus critiqués par Port-Royal sont : 1° *Théologie morale*. On en a fait sept éditions en Espagne, une à Venise et une à Lyon. — 2° *De Justitiâ et Jure*, 2 volumes in-fol. — 3° *Summula casuum conscientie*. Pampelune. 1626.

de l'argent, l'usure des anciens enfin; Escobar l'autorise comme une nécessité des transactions. La loi chrétienne prohibait également un bénéfice libre sur la vente des marchandises; le docteur de saint Ignace déclare qu'il n'y a plus contrat là où il n'y a pas faculté illimitée de fixer le prix de la chose. Si les passions humaines entraînent un jeune homme à de folles amours; si le cœur d'un noble, bouillonnant sous l'insulte qu'il a reçue, cherche à se venger par le fer et le duel<sup>1</sup>; si l'épouse adultère se repent comme la femme aux pieds du Christ; si le riche se repaît dans de larges festins, et emplit les amphores de vin de Clos-Vougeot, de Clairvaux ou de Tonnerre, la ville aux abbayes<sup>2</sup>; si le riche dévore son superflu, (car le superflu est selon les conditions)<sup>3</sup>, Escobar trouve pour tous ces péchés une parole d'indulgence et de pardon. En politique, son école se rattache aux jours populaires de la Ligue: c'est la souveraineté des masses catholiques; il y a des excuses pour ces bruyantes décisions des peuples qui en finissent avec les rois; il proclame l'égalité des petits et des grands. L'école d'Escobar est démocratique, ou, comme il le dit lui-même, « le siècle nous a mis tous ici, avec des droits semblables, au sein de notre sainte mère l'Eglise. » A ses yeux la seule souveraineté n'est pas la suprématie territoriale d'une couronne, mais la puissance élue du peuple, la parole, c'est-à-dire la chaire, le conseil, c'est-à-dire la confession, puissance toute morale et indépendante; l'Eglise, c'est-à-dire la multitude, est la souveraine, et quand les rois s'en écartent, on peut les frapper. L'école d'Escobar, véritablement ré-

<sup>1</sup> *Non ut malum pro malo reddat, sed ut conservet honorem.*

. . . . . *Licet acceptare et offerre duellum.*

<sup>2</sup> Henriquez, lix. xiv, chap. x, n° 3, et Escobar, tr. 1, ex. 7, n° 48.

<sup>3</sup> Vasquez, dans son *Traité de l'Aumône*, ch. iv, n° 14, s'exprime ainsi: « Ce que les personnes du monde gardent pour relever leur condition et celle de leurs parents, n'est pas appelé superflu; et c'est pourquoi à peine trouvera-t-on qu'il y ait jamais de superflu chez les gens du monde, et non pas même chez les rois. »

volutionnaire, se lie aux doctrines toutes populaires de l'*Admonitio* de Johannes, attribuée à Jean Boucher, le curé de Saint-Benoît, le hautain ligueur <sup>1</sup>; aux livres encore de Sane-tarel, *De republicâ*; enfin aux séditieuses théories de Mariana sur l'institution royale et le roi, qui place la souveraineté dans la multitude catholique.

Le P. Lemoine est le poëte, le littérateur de l'école de saint Ignace; son talent d'écrivain est hautement remarquable, sa philosophie est vaste, et je considère son livre *de la dévotion aisée* comme un des beaux travaux de la littérature de Louis XIV. Le but que se propose le P. Lemoine est toujours de concilier la loi chrétienne, si pure, si détachée du monde, et la société matérielle et positive; il veut raviver l'esprit dans la chair; il attaque le spiritualisme rigide. S'il peint le dévot tout chrétien, puritain et mélancolique, le père Lemoine s'écrie: « Il est sans yeux pour les beautés de l'art et de la nature. Il croiroit s'être chargé d'un fardeau incommode, s'il avoit pris quelque matière de plaisir pour soi. Les jours de fêtes, il se retire parmi les morts. Il s'aime mieux dans un tronc d'arbre ou dans une grotte, que dans un palais ou sur un trône. Quant aux affronts et aux injures, il y est aussi insensible que s'il avoit des yeux et des oreilles de statue; l'honneur et la gloire sont des idoles qu'il ne connoit point, et pour lesquelles il n'a point d'encens à offrir. Une belle personne lui est un spectre. Et ces visages impérieux et souverains, ces agréables tyrans qui font partout des esclaves volontaires et sans chaînes, ont le même pouvoir sur ses yeux que le soleil sur ceux d'un hibou. » Attaquant toujours cette idée du pharisaïsme en matière religieuse, le P. Lemoine ne nie pas « qu'il y ait des dévots pâles et mélancoliques de leur complexion, qui aiment le silence et la retraite, qui n'ont que du flegme dans les veines et de la

<sup>1</sup> Le livre de Mariana, *de Rege et Regis institutione*, fut condamné au parlement « par rapport aux maximes dangereuses qu'il renferme, dit l'arrêt de la cour, et surtout celle si pernicieuse qui permet aux peuples de tuer les rois qu'ils regardent comme des tyrans. »



terre sur le visage; mais il en est d'autres qui sont d'une complexion plus heureuse, pleins d'abondance et d'une humeur douce et chaude, de ce sang benin qui fait la joie. » Le père Lemoine ne veut plus ni le désert, ni les catacombes, ni la simplicité de la vie solitaire; il ploie la loi du Christ à la plus facile des sociabilités; le chrétien n'est plus une âme d'élite, le soldat céleste aux prises avec les pointillements de la chair qu'il dompte, mais un homme qui vit au milieu du monde; il excuse toutes ses faiblesses, « pourvu que l'amour soit pur et que l'honneur brille au front de la jeune fille. »

L'institution des jésuites ne s'occupait pas solitaire de son œuvre laborieuse; rien de plus populaire que ses livres; il n'est pas de productions retentissantes à notre époque qui aient été plus souvent imprimées, reproduites que les œuvres d'Escobar, de Sanchez, de Molina et de Suarez : Escobar a écrit 42 volumes in-folio, et l'Espagne seule compte onze éditions; les bibliographes érudits en ont recueilli vingt-une dans l'espace d'un demi-siècle. Et comment croire que ces œuvres si publiques, si souvent éditées, ne se liassent pas aux plus puissants intérêts de la société. Les générations ne s'occupent que de ce qui touche à leur principe et à leur vie sociale: elles sont indifférentes pour tout le reste.

En face de cette école mondaine, qui rattachait la loi spirituelle du christianisme aux besoins et aux passions de la sociabilité, s'élevait le puritanisme de Corneille Otto, plus connu sous le nom de *Jansénius*. Comme toute doctrine, le jansénisme se composait de principes et de formes; en principe, il adoptait le système de la grâce, c'est-à-dire l'absence du libre arbitre, une certaine inflexibilité dans les destinées, telle que l'avait conçue l'école de Calvin; de là cette rigidité dans la conduite, puisque la grâce, la parole, la puissance, la volonté de Dieu devaient agir sur chacun, et dominer la vie entière. Les doctrines de Jansénius eurent du retentissement en France, comme réforme surtout dans les mœurs et les habitudes du clergé. Quelques hommes se réunirent, et abandonnant toutes

les douceurs de la vie séculière, ils vinrent s'imposer la loi chrétienne dans son renoncement aux passions et à la matière; le salut fut leur préoccupation; la grâce le sujet qu'ils méditaient plus profondément. Une communauté, dirigée par l'abbé de Saint-Cyran, du nom de *Duverger de Hauranne*, adopta avec enthousiasme les propositions de Jansénius; bientôt une affiliation d'hommes remarquables vint donner une consistance à ce puritanisme catholique en face du puritanisme protestant; ce furent les quakers de l'Église romaine. Alors on vit une petite Église se poser au sein de la grande; elle eut ses temples, ses catéchismes, ses prières, sa loi inflexible du refus de sacrement; le janséniste eut un vêtement simple, une vie retirée, toute de foi, un égoïsme du toit domestique, une personnalité austère et impitoyable pour autrui, car l'éternelle loi du salut absorbait chacun dans l'étude de lui-même.

Toutes les fois qu'une doctrine mystique apparaît dans la société, il est rare que des hommes de talent n'arrivent pour se grouper autour d'elle. Il y a dans les esprits supérieurs une tendance aux nouveautés qui se présentent avec les vives couleurs de l'imagination et de la solitude. Port-Royal vit bientôt des noms illustres dans la science: Nicole, esprit rude, à la parole dissertatrice, telle que l'entendait la Sorbonne; l'abbé Arnauld, esprit pur, méditatif, écrivain plus facile que Nicole; Pascal, le grand penseur, dont l'imagination vive et travailleuse marchait toujours vers l'inconnu, par cette curiosité soudaine qui traîne l'esprit et le cœur d'abîmes en abîmes, de doutes en doutes jusqu'au vide éternel, précipice sans fond que l'âme spéculative de Pascal apercevait comme terme à la carrière humaine; Boileau, poète froid et didactique; Racine, dans ses derniers jours de piété et de vie fatiguée. La société de Port-Royal vécut dans la solitude, dans cet égoïsme de soi-même qui pardonne peu aux autres. Avec une supériorité de talents remarquables, rien de plus arriéré que ses doctrines d'économie politique: le prêt à intérêt banni, mille branches de commerce déclarées illicites; les plus douces

émotions exclues de la société; les pratiques religieuses accomplies avec une rigidité judaïque; la pénitence refusée à quiconque n'avait pas la grâce; l'usage de la communion restreint à des cas rares; point de luxe dans les vêtements, l'austérité dans la famille patriarcale, et par dessus tout une Église presque nationale; la résistance à Rome, telle que les parlements l'entendaient. Le jansénisme substitua la petite Église à la grande, l'esprit de secte à la catholicité, puissance universelle, une comme le pape.

En se plaçant sur ce terrain, les deux écoles des jésuites et des jansénistes durent se livrer une guerre vive et continue; elles partaient toutes deux de principes différents: les sectateurs de saint Ignace défendaient le libre arbitre, l'indépendance des actions, et par conséquent les faiblesses de notre nature, les passions du cœur et de l'esprit; les jansénistes leur opposaient la grâce, ce droit inflexible des actions, l'impossibilité de secouer la destinée. Dans cette lutte, les deux partis écrivirent beaucoup, et l'on voit évidemment dans ces écrits que la civilisation et la liberté appartiennent aux jésuites: leurs docteurs sentent qu'ils sont de leur siècle, et qu'ils doivent des concessions à ses faiblesses, à son tempérament. Le pamphlet de Pascal, sous le titre de *Lettres provinciales*, est peut-être, aux yeux de l'observateur impartial, la démonstration la plus évidente des principes avancés du jésuitisme; il n'y a pas de plume plus atrabilaire, plus nerveuse et plus despotique que celle de Pascal. Que reproche-t-il aux jésuites? la connaissance de la civilisation, l'intelligence de leur époque: puritain sombre et enthousiaste, Blaise Pascal passe en revue tous les principes de l'école de saint Ignace; et que trouve-t-il à reprocher? précisément les innovations que la marche des idées avait introduites au sein des idées chrétiennes. C'est un solitaire, en face d'une vie spéculative, qui écrit contre le monde actuel et la vie réelle; il reproche aux jésuites de ne pas ordonner le jeûne avec assez de rigueur, de ne point se macérer sous d'incessantes pénitences, de permettre le prêt à

intérêt, les vastes gains dans le commerce, les entraînements du cœur dans une vie toute d'entraînement, de ne point appliquer rigidelement la loi chrétienne quand toute la sociabilité consiste à rapprocher les côtés sensuels de l'homme de cette loi inflexible. Je ne sache rien de plus illibéral que les *Provinciales*, méditations d'un esprit qui déclame contre les mœurs de son siècle. Les jansénistes purent être les philosophes, les cénobites de l'Église; ils eurent leurs grands hommes sous les frais ombrages de Port-Royal; ce furent des esprits forts chacun dans leur unité, et s'il faut le dire, dans la vie il n'y a de véritable puissance que dans cet isolement, dans cette individualité de chacun pour les grandes œuvres; mais les jésuites furent les seuls organisateurs, les seuls politiques de l'Église, depuis le xv<sup>e</sup> siècle, car la société de Jésus, je le répète, eut deux grandes idées qui sont le fondement de tout pouvoir : l'obéissance dans la hiérarchie, et l'esprit social dans la législation. Après la Fronde, le jansénisme se réunit à l'esprit parlementaire dans sa lutte contre les jésuites; il devint la base de l'opposition à la cour de Rome. Il y avait sympathie entre Faustérité parlementaire, les inflexibles magistrats de la Tournelle et les âmes intraitables de Port-Royal; Nicole, Pascal, Arnauld étaient unis aux Lamoignon, aux Séguier, aux Molé; or, l'esprit d'opposition a toujours certaines allures d'indépendance; il arrive souvent ainsi qu'une école étroite, à petites vues, s'empreint des apparences de libéralité; on confond les habitudes avec le fond des doctrines; on prend les esprits insoumis pour les esprits libéraux. Les jansénistes et les parlementaires, unis dans une manifestation identique de principes, ne se mettaient en communion avec la papauté qu'à des conditions déterminées : comme ils partaient de l'idée première de la grâce, c'est-à-dire de l'individualisme philosophique et solitaire, ils n'admettaient pas absolument la supériorité du pape. Les parlementaires ajoutaient le système mixte des libertés de l'Église gallicane, à savoir : l'indépendance de la couronne pour toute sujétion temporelle, et la suprématie des con-

ciles généraux sur les papes. Telle était l'école représentée par Dupuy et Dumoulins, jurisconsultes savants, commentateurs du droit romain et des coutumes provinciales <sup>1</sup>.

Tous les rois absolus, hautains, favorisèrent ce principe d'une église nationale, et pourquoi ? C'est que rien n'était plus simple que de s'en faire proclamer les chefs, que de disposer des abbayes et des riches revenus de l'Église au profit des courtisans et des conseillers parlementaires ; les libertés de l'Église gallicane n'étaient que la servitude et l'abaissement de la pensée morale devant la puissance absolue de la couronne ; quoique timidement, les rois essayèrent la même révolution que le dur et bizarre Henri VIII avait opérée au sein de l'Église anglicane. Dès lors la classe bourgeoise et populaire devait être exclue des bénéfices ; évêques et abbés devenaient les élus de cour. Les parlements secondèrent ce mouvement, parce que leur croyance était pour le pouvoir absolu de la couronne, avec la seule limite de leurs remontrances : « Si veut le roi, si veut la loi », telle était leur maxime. Et comment d'ailleurs n'auraient-ils pas applaudi à cette prérogative royale, qui leur distribuait les bénéfices ? Leurs conseillers clers et les cadets de leur famille n'étaient-ils pas dotés de la plupart des riches abbayes et de leurs revenus territoriaux ?

Il était impossible que Louis XIV n'adoptât pas quelques-unes de ces idées de suprématie ; elles allaient à la pensée exagérée qu'il s'était faite de son pouvoir ; les relations diplomatiques avec l'Europe devaient mettre souvent le roi en op-

<sup>1</sup> Le *Traité des droits et des libertés de l'Église gallicane*, de Dupuy, parut en 1639, 3 vol. in-fol. Il y eut, en 1651, une édition des *Preuves* en 2 vol. in-fol. Dupuy avait également composé une *Apologie pour la publication des Preuves* qui est restée en manuscrit. Lenglet Dufresnoy en a publié un Commentaire, 1751, in-4°. Dupuy est auteur d'une immense quantité d'ouvrages et de Mémoires. — Les œuvres de Dumoulins, publiées d'abord par lui séparément, ont été recueillies en plusieurs volumes in-fol., savoir : 3 vol. en 1612 ; 4 vol. en 1654. La meilleure édition et la plus rare est celle de Paris, 1631, 5 vol. in-fol.

position avec le pape, souverain temporel, et l'on a vu qu'au commencement de son règne, Louis XIV avait vengé sur les agents de Rome un manque de respect envers ses ambassadeurs<sup>1</sup>. Un monarque fier et naturellement fort, en présence d'un pouvoir pontifical moralement puissant et matériellement faible, devait engager une lutte tenace.

L'histoire de la déclaration de 1682 se rattache tout entière à la querelle des régales qui remontait au concordat de François I<sup>er</sup>. La régale était le droit qu'avait le roi de percevoir les revenus des bénéfices pendant la vacance des sièges ; la doctrine était que cette faculté lui appartenait universellement dans tous les archevêchés et évêchés de son royaume, terres et seigneuries de son obéissance. Un grand édit fut donné à ce sujet, vérifié en la cour des comptes ; deux seuls évêques, profondément pénétrés des droits de l'Église, s'opposèrent à l'exécution de cet édit : ce furent ceux d'Alais et de Pamiers ; ils en appelèrent au Saint-Siège, unique autorité compétente, selon eux, pour décider en définitive les droits et les devoirs de l'Église. Innocent XI, qui portait la tiare, écoutant la plainte des évêques, adressa au roi un bref pour lui déclarer que le mal allait toujours en empirant, et que sous couleur des régaliats, la collation des bénéfices et des institutions canoniques était empêchée, les droits des évêques foulés aux pieds : « Nous sommes mû, continue le pontife, de l'affection intime de notre âme, et par les entrailles de Jésus-Christ, à prier Votre Majesté que se souvenant de ce que le Sauveur a dit au chef de l'Église : « Qui vous écoute m'écoute », elle prête l'oreille à nous qui lui servons de père, et de père très affectionné<sup>1</sup>. » A ce bref, d'une si touchante

<sup>1</sup> Voyez la déclaration du 18 avril 1678, ainsi conçue : « D'après le droit et la coutume, la régale nous appartient universellement dans tous les archevêchés et évêchés du royaume, terres et seigneuries de notre obéissance, à l'exception de ceux qui en sont exempts à titre onéreux. » Voyez aussi la déclaration du 2 avril 1675.

<sup>2</sup> Cette bulle du pape est du 28 décembre 1679.

paternité, le roi répondit en convoquant une assemblée de l'Église gallicane. Louis XIV entra dans les idées du jansénisme; les parlementaires étaient vivement épris de toutes ces décisions de conciles et d'assemblées ecclésiastiques; leurs présidents, conseillers et greffiers avaient tant écrit sur ces matières! Les conciles étaient en quelque sorte les parlements de l'Église, et toutes ces institutions se liaient les unes aux autres. Les évêques de France ne s'avançaient pas aussi hardiment dans les idées hostiles à Rome; mais tous possesseurs de bénéfices, nommés par le roi, ils ne devaient pas opposer une vive et profonde résistance à ses volontés.

C'est à la suite de l'admonition du souverain pontife que le clergé se réunit encore une fois pour invoquer les libertés de l'Église gallicane contre les déclarations pontificales. Louis XIV n'aimait pas les résistances; tous ces évêques réunis devaient prêter force à sa volonté absolue, comme le parlement l'avait fait en d'autres circonstances. Le roi voulait avoir des instruments et non des obstacles; l'Église gallicane lui donna aide, et à sa tête il faut placer Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. Bossuet, sans s'être donné à l'école de Jansénius, professait néanmoins cette rigidité de principes, cette sévérité de morale, cette sublime âpreté de style, qui caractérisaient Port-Royal. Les jansénistes condamnés à Rome, presque séparés de communion avec les pontifes, avaient secondé de toutes leurs forces la résistance opposée par la royauté aux volontés du pape; le pouvoir absolu du roi leur plaisait, ils trouvaient là une suffisante garantie contre les bulles qui les menaçaient; liés avec l'école parlementaire, les jansénistes partageaient toutes les préventions des vieux conseillers pour les théories de l'Église nationale, pour ce système mixte, sans hiérarchie et sans unité. Bossuet s'établit donc comme le prélat dominateur qui proclamait la suprématie de l'Église gallicane. L'assemblée du clergé en 1682 se montra toute condescendante envers la couronne dans ces actes qui ne sont en quelque sorte qu'une profession d'allégeance au profit de Louis XIV;

car on y déclarait : « 1<sup>o</sup> Que le concile général étoit au-dessus du pape, conformément à la doctrine établie dans les sessions quatre et cinq du concile de Constance, n'approuvant pas le sentiment de ceux qui soutiennent que cette maxime n'a lieu que dans le temps des schismes. 2<sup>o</sup> Que le pape ni l'Église universelle n'avoient aucun pouvoir sur le temporel des rois ; qu'ils ne pouvoient être déposés, et que les sujets ne pouvoient jamais être dispensés ni exemptés du serment de fidélité envers leurs souverains légitimes. 3<sup>o</sup> Que la puissance du pape devoit être limitée par les canons, et que Sa Sainteté ne pouvoit rien faire ni statuer qui fût contraire aux maximes établies par les conciles ni aux libertés de l'Église gallicane, qui ne sont point des immunités ni des privilèges, mais qui sont comme des barrières pour défendre les François, et les garantir des mauvais conseils des souverains pontifes, et de l'abus qu'ils font de leur autorité, au préjudice du droit commun, qui est fondé sur les anciennes constitutions. 4<sup>o</sup> Que bien que le pape ait la principale autorité dans les choses qui regardent la foi, ses décisions ne sont pas néanmoins authentiques sans le consentement universel de l'Église ; ce qui marque que le pape n'est pas infallible, à moins qu'il ne soit à la tête du concile, et que c'est l'arrêté de ce concile œcuménique, lequel représente toute l'Église, assistée du Saint-Esprit, qui décide, et rend le pape infallible quand il prononce conformément à l'arrêté et à la décision de ce concile légitimement assemblé<sup>1</sup>. » La déclaration des évêques fut le triomphe absolu de l'école janséniste et parlementaire ; tous les principes qu'on y établissait avec tant de soin se trouvaient textuellement exprimés dans les livres de Dupuy et les arrêts du parlement depuis la pragmatique sanction. Il y eut encore bien des répugnances, des scrupules, car qu'étoit cette déclaration de 1682, si ce n'est le protestantisme déguisé, une ré-

<sup>1</sup> Le texte latin de la déclaration est partout. Pour les détails sur la déclaration, on peut consulter le livre si intéressant des anecdotes sur la déclaration de 1682, par l'abbé Emery.

forme couarde se montrant avec respect pour le pontife, mais résistant comme Luther à son origine? La doctrine de la faillibilité du pape lorsqu'il est séparé du concile était encore un souvenir réveillé de l'école de Luther, alors qu'il barbouillait de lie la figure de Léon X dans les caricatures allemandes. Le dogme catholique était ainsi profondément ébranlé au profit de la puissance royale. Presque tous les prélats qui avaient signé cette déclaration s'en rétractèrent successivement ; ils s'étaient déterminés dans le feu d'une querelle théologique, et pour obéir à l'impérieuse volonté de Louis XIV ; ils n'avaient pas envisagé toutes les conséquences de la doctrine qu'ils souscrivaient comme corps de l'Église orthodoxe. La déclaration de 1682 devint dès lors une œuvre plutôt parlementaire qu'ecclesiastique ; jamais l'Église de France ne l'adopta universellement. Elle y vit une sorte d'essai pour accomplir la tentative de Henri VIII, sans se séparer complètement de la cour de Rome.

Plus on s'écartait de l'unité romaine, plus il était besoin de montrer son zèle, d'établir la ferveur de ses doctrines. Il n'y a pas d'opinions plus intolérables que celles qui se sont faiblement séparées de l'orthodoxie absolue ; alors elles éprouvent un instinct, une force de persécution, comme pour constater leur dévouement pour les principes qu'on les accuse d'apostasier. Cette force nouvelle, l'Église de France l'employa contre le calvinisme : l'école qui triomphait était de sa nature disputieuse ; Bossuet, le grand controversiste, se plaçant à la tête de l'Église gallicane, devait se jeter avec sa haute parole dans ce champ indéfini des querelles religieuses. Il est de l'essence des hommes supérieurs de tendre constamment à l'unité ; tous sont animés d'un sentiment de fusion, ils voudraient réunir sous leur main les partis et les doctrines. Une puissante intelligence consacre toujours sa vie entière au développement et au triomphe d'une idée qui devient sa pensée constante, sa méditation unique, le feu qui soutient son génie, la maladie qui dévore ses entrailles. Bossuet se préoccupa de la réunion

des Eglises catholique et réformée ; c'est la mission de sa vie, et dans ce dessein il publia son livre : *de l'Exposition de la foi catholique*, sorte de catéchisme à l'usage des fidèles et des dissidents. L'évêque de Meaux y exposait avec une grande simplicité de formes les dogmes et les règles de discipline de l'Eglise. Dans ses développements, pleins de concessions, il démontrait que les points par lesquels se séparaient les deux croyances n'étaient pas aussi décisifs que les controverses cherchaient à l'établir. Bossuet réfute toutes les idées que les calvinistes essayaient de répandre sur ce qu'ils appelaient la superstition des images, la présence réelle dans l'Eucharistie, toutes questions violemment controversées depuis les premiers siècles chrétiens. Aux yeux de l'école mystique ou puritaine dans le catholicisme, le livre de Bossuet parut une concession : on dit que ce n'était plus là une foi vive et profonde, telle que les pères de l'Eglise l'avaient enseignée ; Bossuet eut besoin de recourir à Rome pour faire justifier sa doctrine, en ce qui touche les principes constamment disputés entre les catholiques et les réformés. Telle est l'inévitable tendance de tous les esprits qui visent à la fusion des écoles : ils perdent quelque chose de leur aspérité naturelle pour s'empreindre des doctrines opposées à leur propre opinion.

L'école calviniste ne resta point indifférente en face de ces controverses engagées : quatre ministres principaux prirent part à cette savante lutte ; ce furent Paul Ferri, Claude, Bastide et Jurieu ; ils écrivirent aussi des expositions de foi, des catéchismes, des manifestes au nom de leurs croyances. Claude et Bastide représentaient la fraction modérée du calvinisme. Paul Ferri et Jurieu se posèrent comme l'opinion emportée qui ne voulait à aucun prix une transaction. Le catéchisme de Paul Ferri, résumé puritain de toute la doctrine calviniste, respire la rigidité de l'école primitive de Genève, sans mélange d'idées politiques, et c'est en quoi Paul Ferri se distinguait de Jurieu, dont les opinions appartiennent tout entières à l'école hollandaise. Il ne faut jamais oublier

que Genève et La Haye, quoique sous le mouvement d'une même réforme, n'étaient pas sous l'empire de semblables idées : l'école hollandaise était surtout politique ; la Réforme ne se bornait pas à une simple contemplation, à des dogmes purement religieux. Les savants et les ministres d'Amsterdam, de Rotterdam et de la Haye, étaient véritablement des hommes d'Etat mêlés aux projets de révolution ; ils colportaient leurs idées en Angleterre, dans les Cévennes, dans le Poitou, partout enfin où les croyances religieuses s'étaient mêlées à la fermentation des peuples contre les rois ; tandis que Genève, toute méditative, se limitait au développement pacifique des dogmes, sans jeter à la face des princes des insultes et des mépris. L'existence de Jurieu fut consacrée à ces agitations soudaines qui brisaient en un seul jour les efforts de conciliation ; Jurieu fut le pamphlétaire du calvinisme, considéré en tant que parti ; car alors encore les écrivains remarquables se firent journalistes pour défendre une opinion, pour soutenir un système. Toute époque est ainsi marquée ; seulement le but de la controverse diffère. *L'Histoire des Variations* de Bossuet fut-elle autre chose qu'un sublime pamphlet destiné au triomphe d'un parti ? L'évêque de Meaux, comme l'avait fait Corneille, La Fontaine, Molière ou Boileau, écrivit sous l'inspiration des circonstances ; il fut homme politique autant qu'évêque du catholicisme. Il se mêla aux querelles de son temps : aucun esprit supérieur n'y échappe ; chacun prend part aux luttes vivaces des générations. Quand on a le génie, on ne vit pas au désert !

Dans ce conflit entre l'autorité, représentée par l'Eglise romaine, et l'examen dont l'expression se trouvait au sein du calvinisme, commence à se montrer alors une autre école plus libre encore dans ses allures ; je veux parler du scepticisme moqueur et critique, du socinianisme spirituel qui remontait jusqu'à Montaigne, et allait trouver un peu plus tard son représentant scientifique et travailleur dans Bayle. Cette école prenait sa force dans le grand principe d'examen, fon-

dement de la doctrine calviniste : la raison pure devait-elle avoir des limites dans ses investigations indéfinies ? de quel droit Calvin imposait-il des barrières ? en vertu de quel principe admettait-on certains dogmes et en rejetait-on certains autres ? Dieu seul était accepté comme une vérité constatée ; mais au-delà tout n'était que révélation, et qui disait révélation exprimait une chose enseignée et controversable. Le rationalisme attaquait donc plus fortement encore la Réforme que l'Eglise romaine, car cette Eglise au moins partait du principe de l'autorité, tandis que le calvinisme établissait l'examen comme l'invariable loi de la Réforme ; l'examen c'est la raison pure, libre et fière de l'école socinienne.

Ainsi, la déclaration de 1682, bien que dirigée contre le pape, n'était point favorable au calvinisme ; elle constituait une Eglise gallicane plus fortement territoriale, placée sous le glaive temporel de Louis XIV ; tout ce qui se séparait de cet ordre ecclésiastique, désormais royal, devait être soumis par la persuasion ou par la force. De là les controverses engagées par les évêques avec les ministres, les prédications continues, les conversions de huguenots. Avant d'arriver à la persécution matérielle, le pouvoir emploie toujours la persécution morale ; l'une est aussi dure que l'autre. Il y a une certaine gêne qui oppresse l'âme lorsqu'on vous enlève les facultés naturelles dans la vie sociale, l'ambition qui excite, l'avenir qui soutient, les carrières enfin qui agrandissent l'existence. Que vouliez-vous que fit un pauvre gentilhomme quand Louis XIV, avec son regard impératif, lui disait : « Caumont, Duras ou Duquesne, tant que vous serez huguenot, vous ne serez pas de mes amis ; vous renfermerez l'épée dans le fourreau ; plus d'honneurs, plus de fortune, plus de crédit. » Il fallait avoir une puissante foi, une conviction religieuse bien trempée, pour résister aux menaces ou aux allèchements. Lorsqu'un système domine en politique ou en religion les masses ou les gouvernements, on porte les yeux avec un indicible intérêt sur ces grandes physionomies

qui représentent l'opinion persécutée et en ruines ; elles se font là comme l'expression d'un vieux monde. Depuis la déclaration de 1682, tout le système fut combiné pour éteindre les derniers débris du calvinisme en France ; ce fut la préoccupation du moment ; on en parlait partout, dans les chaires, dans les conseils, comme à d'autres époques, quand on voulut éteindre l'opinion républicaine, on en fit le sujet des lois, des actes, des harangues de tribune et des persécutions organisées. Cela se voit toujours dans la marche des siècles ; c'est la lutte incessante entre la force ou le droit qui règne, la force ou le droit qui s'oppose, dualisme éternel auquel Dieu semble avoir condamné les sociétés humaines.

L'assemblée du clergé de 1682, comme toutes les assemblées politiques, parlementaires ou ecclésiastiques, fut chansonnée par les gens de cour, les poètes bourgeois, tous les beaux esprits du temps. Depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, la théologie s'était souvent costumée en chanson, et au colloque de Poissy n'avait-on pas vu les orateurs huguenots ou catholiques caricaturés dans de petits poèmes, où Bèze et le cardinal de Lorraine étaient mis en scènes avec leurs dissertations subtiles ? La déclaration de 1682 fut spirituellement attaquée, comme un acte de lâcheté et de condescendance de l'épiscopat au profit de Louis XIV ; les véritables catholiques s'élevaient contre cette pragmatique qui donnait tout au roi et au Père Lachaise, très partisan des libertés de l'Eglise gallicane : « Voyez quel triste spectacle ! des prélats quittent leur diocèse pour préparer le triomphe du Père Lachaise ! » Des vers chansonnaient la servilité des prélats : « Jusques alors les docteurs avoient de l'esprit, et on croyoit au Saint-Esprit, l'assemblée a changé cela, *alleluia* ; et pourquoi ? c'est que Harlay, Lachaise et Novion n'ont pas voulu que le roi cédât <sup>1</sup>. En vérité,

<sup>1</sup> Sur l'air : *O fili et filie*.

Les docteurs avoient de l'esprit,  
Et l'on croyoit au Saint-Esprit ;

L'assemblée a changé cela.  
Alleluia !

prélats, abbés, séparez-vous, chacun se moque de vous, et toute la cour vous méprise, car on vous feroit signer l'Alcoran avant qu'il fût un an<sup>1</sup>.» Dans l'opinion commune et générale, je le répète, la déclaration de 1682 fut considérée comme un acte de faiblesse et de courtoisane de l'épiscopat et des parlementaires au profit de Louis XIV. La résistance au pape, le chef suprême de l'Eglise, ne fut que l'égoïste adhésion d'évêques, de présidents et de conseillers qui voulaient se conserver la bienveillance du roi et du Père Lachaise. L'Eglise ne fut point nationale, mais royale; sa hiérarchie et sa liberté dépendirent désormais du monarque, qui voulait tout soumettre à l'unité de son gouvernement.

A toutes les époques, les sociétés se préoccupent de certaines idées qui dominent quelque temps les esprits comme un besoin ou comme une mode; tout le monde les exprime, y croit, s'y attache; on n'est plus de son temps quand on ne les adopte pas, on se condamne à vivre dans un siècle qui n'est plus le sien. Vers le milieu du règne de Louis XIV, la cour, la ville, gentilshommes et bourgeois, furent sous la préoccupation d'une seule pensée, celle de faire son salut: sermons, édits, causeries spirituelles de courtisans, lettres familières, tout ne porte plus que sur la nécessité du salut; ce fut

Harlay, Lachaise et Chauvallon,  
Et le président de Novion,  
N'eut voulu que le roi cédât,  
Alleluia.

[ La Sorbonne défend la loi,  
Et le clergé l'édit du roi;  
On ne sait qui l'emportera,  
Alleluia.

Qu'on nous tienne pour insensés  
S'ils sont jamais canonisés,  
A moins d'un bon meâ culpâ,  
Alleluia.

<sup>1</sup> Prélats, abbés, séparez-vous,  
Laissez en paix Rome et l'Eglise:  
Un chacun se moque de vous,  
Et toute la cour vous méprise,  
Ma foi, l'on vous feroit, avant qu'il fût un an,  
Signer à l'Alcoran.

un besoin de réconcilier son âme avec Dieu, une sorte de halte, de jubilé dans les plaisirs du monde <sup>1</sup>.

L'idée du salut est un détachement de l'existence temporelle pour se porter vers la perfection chrétienne; elle arrive au milieu de la vie, à cette transition critique pour les âmes fortes et faibles, où la jeunesse s'en va avec ses illusions et ses plaisirs. Il prend alors une sorte de mélancolie qui saisit l'âme et déchire les entrailles. Le roi en était arrivé là; et comme Louis XIV donnait l'impulsion à toute sa cour, et sa cour à la société, il ne fut bientôt plus question que de se convertir soi-même et de convertir les autres. Le catholicisme prenait ainsi une attitude militante; il n'y a rien de plus dominant que la prédication des principes qui forment la conviction d'un homme : l'amour-propre se mêle ici à la conscience; ce que l'on croit, on veut que chacun le pense également. Le prosélytisme, en religion comme en politique, a d'irrésistibles entraînements. On est rarement convaincu sans se faire persécuteur. Déjà une guerre sourde avait été déclarée par l'administration du royaume à la religion réformée; les parlements, les évêques, les intendants de provinces avaient rigoureusement exécuté les édits émanés du chancelier Letellier et de Colbert. Ces édits n'étaient encore que des modifications à la grande charte connue sous le nom d'*Édit de Nantes*; on n'osait point, au milieu des guerres, attaquer ouvertement la constitution des huguenots. En général, lorsque le pouvoir veut abolir les privilèges d'un grand parti, il ne va pas immédiatement à son but : il tourne ces privilèges par mille moyens secondaires; il essaie longtemps ses forces avant de tenter un coup d'État. Il y a toujours une certaine prudence qui retient les gouvernements avant de marcher dans les voies violentes.

Parmi les édits de Louis XIV sur le fait de la religion, les

<sup>1</sup> Comparez les lettres de madame de Maintenon, édition de La Haye, 1708, avec celles de madame de Sévigné. Toutes les œuvres de Bourdaloue ne sont que le développement de l'idée du *salut*.

uns privaient les huguenots de toutes fonctions administratives; les autres leur enlevaient leurs temples, leurs ministres, les moyens même de baptiser leurs enfants et d'entendre le prêche. Les registres des intendants qui existent encore indiquent toute la sollicitude qu'ils apportaient dans leurs desseins : on abandonnait tout, finances, judicature, édits de réforme administrative et judiciaire pour ne s'occuper que des huguenots. Il y a sur ce point le récit naïf de l'intendant Foucauld, nommé dans le Béarn; ardent et habile administrateur, il consigne jour par jour les efforts inouïs qu'il multiplie pour arriver à la conversion des calvinistes, si nombreux dans sa province. Foucauld les réunit par grandes masses, leur communique les ordres du roi, les prend tour à tour par la crainte et par l'ambition; il ne se fie pas seulement à ses propres missionnaires, l'intendant le devient lui-même; il exerce une sorte de proconsulat avec des pouvoirs absolus : il destitue les officiers municipaux, il démolit les temples; car à toutes les époques de réaction, un besoin de démolition s'empare du pouvoir comme du peuple. Foucauld ne voit partout que la nécessité d'abolir la réforme; il envoie ses rapports à la cour, demande des prédicateurs et des régiments, avec un zèle et un dévouement qui témoignent de sa conviction profonde. L'intendant voudrait engager personnellement des controverses<sup>1</sup> avec les ministres, et discuter comme à Poissy les principaux dogmes et les mystères de la croyance catholique, tant il éprouve cette ardeur de conversions. Pourquoi ne laisserai-je pas parler l'administrateur plein de zèle, qui donne la mesure de l'esprit politique de son temps? « Au mois de janvier 1679, j'ai reçu un arrêt du conseil qui exclut les habitans de la religion prétendue réformée des charges municipales de la ville de Montauban, et ai proposé à la cour d'en rendre un pareil pour toutes les autres »

<sup>1</sup> Mémoires secrets de l'intendant Foucauld, publiés par M. A. Bernier, t. II, p. 273.

<sup>2</sup> Cet impitoyable système de Foucauld, des intendances, excita de

viles. Le 25 juillet 1681, j'ai proposé à M. de Louvois de faire venir du Roussillon deux compagnies de cavalerie dans le haut Rouergue et dans le haut Quercy, pour seconder les missionnaires ecclésiastiques. Le 6 août, j'ai écrit une lettre au Père de Lachaise, par laquelle je lui ai mandé les bonnes dispositions où je trouvois les ministres et principaux religieux de Montauban, pour leur retour à l'Église romaine; que leur conversion attireroit infailliblement celle de toutes les villes du Quercy, du Rouergue et du bas Languedoc, qui ne cherchoient qu'une porte honnête pour rentrer dans l'Église; qu'ils demandent pour cet effet, et pour sauver leur honneur, qu'on fasse une conférence où les points controversés seroient agités<sup>1</sup>.» Tels sont les rapports de Foucauld, l'intendant zélé.

Le résultat de ce système d'oppression administrative devait être une résistance patiente d'abord, puis armée; enfin une certaine émigration de calvinistes, portant à l'étranger leurs haines contre l'autorité qui les avait poussés à l'exil. Toutes les fois qu'un pouvoir fort vise à l'unité de doctrines, que ce pouvoir s'appelle Convention ou Royauté, peu importe, il a toujours soulevé par ses prescriptions impératives la guerre civile et l'émigration. Les Cévennes furent la Vendée huguenote. Les réfugiés protestants qui portèrent en Europe leurs ressentiments contre Louis XIV, ne furent pas plus coupables que cette émigration, laquelle un siècle plus tard secoua une autre tyrannie : la révolution de 1789 visait à l'unité politique, comme Louis XIV avait visé à l'unité religieuse; et ces vives plaintes de la part des calvinistes; j'ai trouvé les stances suivantes d'un protestant :

Nos pères ont été les plus fermes remparts;  
 Et leurs fils, dans ces champs de Mars,  
 Te suivant fièrement de victoire en victoire,  
 Ont essuyé mille hasards  
 Qui leur ont mérité quelque part dans ta gloire.

<sup>1</sup> *Mémoires* de messire Nicolas Foucauld, conseiller d'État ordinaire, publiés par M. A. Bernier.

deux époques virent la persécution. Les réfugiés calvinistes allèrent en Hollande, en Angleterre, se grouper autour de Guillaume d'Orange, qui était la personnification de leurs principes, comme les émigrés royalistes allèrent outre Rhin se grouper autour du prince de Condé et du duc de Brunswick, le symbole de leur foi chevaleresque et monarchique. Les grandes opinions n'ont pas de territoire ; les convictions ardentes trouvent bientôt un chef qui leur plaît, un drapeau qu'elles saluent, et ce drapeau devient la patrie.

La résistance des huguenots en France eut son retentissement parmi tous leurs coreligionnaires en Europe ; l'école calviniste était devenue d'une indicible hardiesse : souvent les partis en minorité veulent ainsi reconquérir l'ascendant par le bruit ; et dans ce temps se préparait le pamphlet du ministre Jurieu sur l'origine de toute souveraineté ; son titre est celui-ci : *Les Soupirs de la France esclave qui aspire à la liberté*. Sa théorie, profondément anarchique et toute républicaine, refusait à la royauté son droit imprescriptible : toute puissance venait du peuple et de sa souveraineté inaliénable ; la révolte était permise contre quiconque cherchait à usurper la tyrannie sur la multitude ; c'étaient des assemblées que les monarques tenaient leurs droits, et non pas de la transmission et de la naissance. Appliquant ensuite ces théories à la situation de la France, l'écrivain s'élève contre toute l'administration de Louis XIV<sup>1</sup>. Jurieu, disciple de l'école hollandaise, appartenait à ces réformateurs qui proclamaient l'empire des masses sur les rois, de l'élection sur les droits de races. Cette école grandissait avec les menées du prince d'Orange contre la maison des Stuarts ; le stathouder Guillaume secondait la publication de ces livres, qui pouvaient servir à

<sup>1</sup> Le livre de Jurieu est fort rare, et la seule édition que je me sois procurée est de 1689-1690 : ce livre est divisé en Mémoires. On le paye jusqu'à 1000 fr. dans les ventes. Toutefois je dois avertir que les neuf premiers Mémoires ont été réimprimés à Amsterdam, en 1788, sous ce titre : *Le Vœu d'un Patriote*.

ses desseins sur le trône de la Grande-Bretagne. Jamais les questions de l'origine des souverainetés n'avaient produit un si haut retentissement qu'à cette époque : les pamphlets sont jetés par milliers. Si Racine, Boileau exaltent en France la grande royauté de Louis XIV, les écrits anglais et hollandais établissent la souveraineté des peuples, l'élection des monarques par l'autorité des parlements.

Il faut rappeler que la question politique menaçait encore de se faire religieuse : l'attitude de la maison des Stuarts vis-à-vis le parlement tendait à l'hostilité profonde. Charles II venait de mourir, et le trône passait paisiblement au duc d'Yorck, qui prit le nom de Jacques II. Le bruit était en Angleterre que ce prince, dévot catholique, était lié avec Louis XIV par un traité d'intime alliance pour préparer la restauration romaine ; le parlement et le peuple signalaient avec inquiétude la chapelle papiste de White-Hall. Quand les puritains au large chapeau, à la mine austère, à la démarche grave, voyaient s'élever les parfums des autels catholiques, quand ils entendaient la cloche du soir, une vive indignation se manifestait contre cette race agenouillée devant Rome ; des bruits sinistres circulaient aussitôt sur les intentions perfides d'un souverain sacrifiant son royaume au catholicisme et à la France. N'avait-on pas trouvé sur le livre de psaumes de Jacques II, au prêche, un faux titre qui cachait toute la liturgie romaine ? En Angleterre, la croyance se divisait toujours en sectes diverses et ardentes ; l'Église établie était en pleine possession du sol ; mais les puritains, les calvinistes austères, quoique persécutés à certains intervalles, n'en possédaient pas moins une grande importance ; et comme d'ailleurs la haine était commune envers les catholiques, toutes les sectes se réunissaient contre le pouvoir protecteur du papisme. Jacques II essaya d'abord un édit de tolérance religieuse ; aux temps calmes, cet édit eût été un progrès, mais dans les époques de passions, la tolérance est considérée comme une trahison. Les partis veulent chacun dominer exclusivement et

absolument ; ils ne permettent jamais qu'une opinion qui n'est pas à eux respire à l'aise. Le mouvement portait alors aux idées nettes et absolues : Genève souffrait à peine qu'un ambassadeur de France eût une chapelle catholique ; l'Angleterre se soulevait parce que Jacques II préparait un édit d'égal protection, et Louis XIV décidait en silence la révocation de l'édit de Nantes, la Charte de tolérance des huguenots. Il ne faut jamais séparer ces faits intimes dans l'histoire, car ils s'expliquent et s'interprètent mutuellement. Deux droits publics s'élevaient ainsi l'un contre l'autre à ce moment : l'un parlait de l'unité catholique et de la souveraineté de race ; il avait pour expression Louis XIV et Jacques II, avec leurs traités d'alliance et de garantie ; l'autre était réformateur avec le principe plus ou moins agrandi de la souveraineté du peuple et du parlement. Ces deux principes, alors en face, ne se souffrent pas dans leur liberté spontanée ; toute concession mutuelle leur est interdite, ils marchent à l'accomplissement de leurs desseins sans transiger : on ne supporte pas plus les catholiques en Angleterre, à Genève, en Hollande, que les huguenots ne sont tolérés en France. En temps d'émotion les choses marchent ainsi. Le traité de royale assurance entre Louis XIV et Jacques II donna plus de hardiesse et de courage dans l'accomplissement des mesures communes pour la restauration de la prérogative. Jacques II lutta avec plus de ténacité contre son parlement ; la correspondance diplomatique indique jour par jour les conseils, les avis secrets que le roi de France fait passer à son frère de la Grande-Bretagne, et chaque jour, à la suite de ces conseils, Jacques II ose davantage<sup>1</sup> ; la chapelle papale s'agrandit. Le roi assiste dévotement

<sup>1</sup> « Il sera facile au roi d'Angleterre, et aussi utile à la sûreté de son règne qu'au repos de sa conscience, de rétablir l'exercice de la religion catholique, qui engagera principalement tous ceux qui en feront profession dans son royaume à le servir bien plus fidèlement. » (Dépêche du roi Louis XIV à M. de Barillon, août 1685.) — Lord Sunderland écrivait à l'ambassadeur anglais à Paris : « Le roi mon maître n'a rien dans le cœur

dans White-Hall à tous les exercices de l'Église romaine; il s'entend avec les catholiques d'Irlande; ses agents secrets parcourent le pays, et cherchent un appui pour sa cause. Jacques II autorise les prédications clandestines, il caresse les lords et les courtisans qui viennent à lui par la catholicité; c'est un prosélytisme comme l'essayait Louis XIV à sa cour. Aussi les hauts barons, l'aristocratie de la terre, les envahisseurs surtout des biens ecclésiastiques distribués par Henri VIII, de ces abbayes qui formaient les patrimoines, les grands États de la noblesse, s'agitent publiquement pour défendre l'Église établie contre le papisme. Toute la richesse de l'aristocratie anglaise reposait sur la confiscation; plus d'un lord attachait ses levriers de chasse à la vieille tourelle du clocher; la salle du festin était le réfectoire noirci où les moines se réunissaient en chœur après la prière du soir; les armures de fer du baron cachaient à peine les niches antiques des saints mutilés dans la guerre iconoclaste sous Henri VIII et Élisabeth. Les vastes prairies, les moulins banaux étaient les grasses manses abbatiales! La forêt séculaire abritait encore quelques chapelles saxonnes, avec leurs légendes de saint Hubert et de Robin Wood, que les moines contaient pour distraire les chevaliers vidames dans les libations joyeuses des longues soirées d'hiver. Toutes les existences territoriales de l'aristocratie étaient ainsi menacées par un retour au catholicisme: quoi d'étonnant dès lors qu'elles cherchassent à se défendre vigoureusement? Quand une certaine révolution a fait passer la terre dans de nouveaux intérêts, il est impossible de retourner en arrière; la confiscation est impitoyable.

En France la volonté de Louis XIV trouvait moins d'opposition; le mouvement vers l'unité religieuse s'opérait avec des difficultés sans doute, mais des résultats étaient acquis. Indépendamment des moyens d'ambition que les intendants reçurent avant que l'envie de rétablir la religion catholique; il ne peut même, selon le bon sens et la droite raison, avoir d'autre but. » (Dépêches officielles.)

rent ordre d'employer, ou organisa des prédications ambulantes, des missions monastiques de provinces en provinces ; elles se dirigèrent surtout vers le midi de la France, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, de La Rochelle jusqu'aux Alpes par les Cévennes. De saintes familles de moines allaient de villages en villages, et là tous les matins, au son de la cloche, les calvinistes étaient réunis. Le prédicateur les exhortait à se convertir à l'Église catholique, un baptistère était tout prêt, des confesseurs se plaçaient dans chaque paroisse, l'évêque recevait l'abjuration, et bientôt le nouvel adepte était admis aux sacrements de l'Église catholique. A ces mesures de persuasion il fallut joindre bientôt la force militaire ; le conseil confia le gouvernement des provinces méridionales à des gentilshommes d'un grand dévouement, capables de prendre des partis extrêmes, et disposés surtout à obéir à tous les ordres du ministre de la guerre, le marquis de Louvois. Il nous reste encore les Mémoires du maréchal de Noailles à qui le gouvernement du Languedoc fut confié, et le maréchal emploie tour à tour la perfection et la volonté. La guerre des Cévennes n'a point commencé encore, le paysan ne saisit pas la vieille arquebuse du temps des guerres civiles ; mais lorsqu'une commune huguenote des montagnes aperçoit de loin les prêcheurs catholiques, elle ferme ses portes quand elle est murée, ou elle fuit au désert pour entendre la parole céleste d'un ministre inspiré de Dieu. Le maréchal de Noailles demande à chaque instant des troupes à la cour ; il écrit au marquis de Louvois pour avoir quelques régiments de dragons, soldats de pieds et de cheval, qui peuvent être utilement employés dans ces montagnes arides ; le maréchal de Noailles ne comprend pas la langue grossière de ces paysans, mais il suffit qu'ils se rébellionnent contre le roi pour qu'il les fasse pendre ou les condamne aux galères perpétuelles. Les parlements secondent ce mouvement, et c'est ainsi que deux années avant sa révocation officielle, l'édit de Nantes n'existait plus que comme un de ces monuments historiques qui ont cessé d'appartenir à l'époque

présente. Louis XIV n'hésite pas à attaquer hardiment le parti huguenot !

---

## CHAPITRE VI.

### ADMINISTRATION ET COUR DE LOUIS XIV.

---

Le marquis de Louvois. — Guerre et régiments. — Ecoles. — Gouvernements des provinces. — Colbert. — Finances. — Intendants. — Le marquis de Seignelay. — Marine et maison du roi. — Le chancelier Letellier. — Justice. — Parlement. — Police de Paris. — Département des affaires étrangères. — Versailles. — Les trois âges des amours du Roi. — Préparatifs et révocation de l'Edit de Nantes.

1670 — 1683.

L'unité religieuse et politique, telle est la double tendance du gouvernement de Louis XIV. Toute volonté forte est dominée par la pensée de ramener le gouvernement à elle ; depuis Mazarin et Fouquet, qui exercent ou veulent exercer la puissance souveraine, il n'y a plus aucun ministre du roi qui prétende à l'indépendance ; aucun d'eux n'établit un système en dehors du prince pour le dominer ; ils reçoivent l'impulsion et ne la donnent pas : Louvois, Colbert, Seignelay, même le vieux chancelier Letellier, n'ont aucune influence absolue sur les affaires. Le seul maître, c'est le roi ; tous ses ministres sont de hauts commis qui exécutent avec intelligence les ordres du prince. Et il ne faut pas dire que cette action passive, que cette obéissance résignée, soient dénuées de toute puissance d'esprit ; il y a une certaine capacité à s'empresdre de la volonté d'un autre plus grand, plus intelligent et plus fort. La bonne application d'une pensée de gouvernement n'appartient qu'à des esprits d'élite ; l'exécution quelquefois est tout ; l'homme supérieur qui est destiné à subir une volonté haute et tenace est toujours assez habile pour insinuer ses propres idées, et pour faire croire que ses œuvres personnelles sont celles du monarque : il identifie tellement sa pensée à la pensée qu'il

doit diriger, que l'une et l'autre ne forment plus qu'un tout dans le dessein commun d'administrer l'État. Les guerres qui s'étaient continuées depuis tant d'années jusqu'à la paix de Nimègue avaient créé la puissance du marquis de Louvois ; il était dans la nature des choses que le ministre chargé du département militaire prit une importance plus grande, alors que les batailles se donnaient sur une aussi vaste échelle. Les fortunes des campagnes avaient été diverses ; on avait vu alternativement des victoires et des défaites <sup>1</sup> ; mais dans toutes ces chances l'activité du marquis de Louvois s'était montrée ; son caractère dur, tenace, persévérant, s'était manifesté dans les positions les plus difficiles, en même temps qu'il avait pourvu à tous les besoins de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres, avec un zèle et des sueurs dont le roi lui savait gré. Le marquis de Louvois semblait l'homme de la situation. Le grand crédit dont jouissent certains caractères politiques ou d'administration n'est pas toujours pur caprice ; le hasard crée moins les positions que ne les fait la nécessité : quand un ministre ou un homme d'État se maintient longtemps dans une situation contre toutes les intrigues, c'est qu'il est indispensable à cette situation dont il est le symbole. Le marquis de Louvois se trouvait bien placé à l'ordinaire et à l'extraordinaire des guerres ; son administration inexorable était en parfaite harmonie avec une organisation militaire tout entière aux mains des gentilshommes ! Si l'on portait ses regards sur la province, on trouvait, dans l'ordinaire des guerres, des gouverneurs en possession des forteresses, commandant des troupes, et si l'on n'avait pas bridé tel maréchal ou tel grand sei-

<sup>1</sup> On caricaturait le marquis de Louvois sur ses prétentions à faire la guerre. Voici des vers contre lui :

Dieu Mars, que veux-tu faire de moi ?  
 Mon cœur n'est pas fait pour toi :  
 J'entends Mansart qui m'appelle,  
 Faisons revêir le roi,  
 C'est mon fait que la truëlle.

gneur aux pays de Provence, de Languedoc ou de Poitou, est-ce que ceux-ci n'eussent pas été entraînés à reconquérir leur indépendance violemment arrachée par le système du cardinal de Richelieu ? Chaque régiment était une petite république sous les ordres de gentilshommes braves, mais mutins et indisciplinés ; le capitaine maître de sa compagnie, l'habillait de pied en cap, achetait les chevaux, les harnachait ; chaque colonel était propriétaire de son régiment, de telle sorte qu'en quittant le service il pouvait le vendre et le transmettre comme un héritage, et cette troupe ainsi indépendante était toujours tentée de courir aux duels, aux pillages. Le marquis de Louvois, avec sa puissance inflexible, n'était donc que l'expression de la discipline, d'autant plus dure que l'esprit d'organisation et d'ordre était plus difficile à maintenir dans des régiments ainsi constitués ; un secrétaire d'État doux, insouciant de l'esprit militaire, eût préparé la décadence des beaux régiments de France. Cette volonté absolue excitait de vives plaintes de la part de la noblesse ; elles s'élevaient de toutes parts contre Louvois, qui ne permettait pas aux gentilshommes de maintenir leurs franches allures, leurs habitudes d'insubordination ; madame de Sévigné criait presque à la tyrannie, parce que Louvois n'expédiait pas assez vite les provisions de colonel à son petit-fils, le gentil marquis, âgé de dix-sept ans <sup>1</sup>.

Il est vrai qu'alors l'armée de France voyait beaucoup de ces glorieux enfants, qui dans les rangs de volontaires allaient perdre un œil, une jambe, un bras, comme de petits héros, à la construction des fascines, à un siège ou dans une bataille rangée. Quand le roi leur disait : « Je prendrai soin de vous », c'était leur plus douce récompense, ils l'écrivaient dans leur manoir, à leur mère attentive et souffrante<sup>2</sup> ; si ces nobles dames pleuraient quelquefois, jamais elles n'eus-

<sup>1</sup> Lettre du 20 octobre 1688.

<sup>2</sup> « Le petit compère (le marquis de Grignan) est tout accoutumé ; le voilà reçu dans la profession qu'il doit faire, il écrit gaiement avec un

sent détourné un fils du métier de la guerre : c'était l'élément de la noblesse, le patrimoine des gentilshommes, le seul métier pour eux. Les vieux féodaux, leurs ancêtres, leur avaient légué cette mission des camps ; les bustes rembrunis, l'armure rouillée des barons, suspendus dans la grande salle des festins, à côté des cornes du cerf ou de la hure des sangliers, indiquaient à la noblesse qu'elle n'avait d'autres devoirs, comme d'autres distractions, que la guerre et la chasse, le champ de bataille ou la vieille forêt, le noble exercice du cheval, l'art de l'escrime ; enfin, quand on s'en revenait des périls lointains, on s'offrait à Versailles tout couvert de rubans et de broderies, et le roi vous souriait, M. le dauphin vous donnait son bougeoir, vous admettait dans la balustrade de son lit ; et dans les carrousels les dames vous indiquaient leur livrée comme au temps de la chevalerie.

Rien n'est plus touchant et plus brillant à la fois que cette histoire de ces jeunes gentilshommes, troupes volontaires que Louis XIV conduisait de sièges en sièges, de combats en combats, pauvres enfants tout criblés de balles, meurtris de leur corps avant qu'ils eussent connu la vie. Richelieu avait abattu les hautes têtes des gentilshommes ; Louis XIV épuisait ce noble sang en sa source. L'esprit organisateur de Louvois voulut empreindre d'une certaine régularité ce fougueux courage de la jeune noblesse ; il créa des écoles militaires comme un moyen de soumettre à des leçons et à l'obéissance les enfants des gentilshommes de France. Il y eut des écoles<sup>1</sup> spéciales d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie : on habitua la

esprit libre ; il a monté deux fois à la tranchée, il a porté des fascines, il se porte très bien. Le chevalier en est ravi, et lui a mandé : « Vous n'êtes  
« plus un petit garçon, vous n'êtes plus mon neveu, vous êtes mon ca-  
« marade. » Cela le paie de tout ce qu'il fait. Quelle joie vous aurez,  
ma chère comtesse, quand nous vous manderons : « Philisbourg est pris,  
« votre fils se porte bien ! » — Lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan, du 20 octobre 1688.

<sup>1</sup> Règlement sur les écoles militaires. — Paris, 1685.

jeune noblesse aux exercices, à monter de fougueux coursiers, à manier le pistolet, la carabine ou la rapière ; les écoles devinrent la source d'une multitude de bons officiers : on donna des règles au courage, on joignit l'instruction à la valeur désordonnée ; on eut des officiers tout pleins de leur profession, et qui portèrent leur science et leur tactique sur les champs de bataille de l'Europe.

Ce que le marquis de Louvois organisait pour la guerre, Colbert l'achevait également pour les finances et l'administration intérieure. La rivalité des deux ministres, qu'on rattache à de petites intrigues, résultait de la position naturelle entre deux branches d'administration si différentes. Si le marquis de Louvois était le créateur de la discipline et de l'organisation militaire, Colbert était aussi le créateur de l'administration financière, et cela seul constituait la rivalité. Dès qu'on admettait l'unité absolue absorbant tout dans la société, il fallait également un centre administratif, une organisation qui de Versailles s'étendit jusqu'aux dernières provinces du royaume. Le système des intendances ne fut pas la création de Colbert, il se reporte à Richelieu ; mais Colbert lui imprima un vigoureux esprit d'unité : les intendants devinrent, dans chaque province, des fonctionnaires assez importants pour résister au gouverneur militaire, surveiller ses actes, régler le mécanisme administratif. Les intendants correspondaient directement avec le ministre, ils l'informaient de tout ; à eux appartenait la surveillance de l'impôt, des gabelles et levées de deniers : les emplois de finances prirent aussi une grande importance dans les provinces, généralités, vigneries et communes <sup>1</sup>. La correspondance des intendants est une des plus curieuses histoires du règne de Louis XIV ; nous connaissons

<sup>1</sup> Voyez les rapports de police des intendants : un grand nombre se trouve dans le fonds nouveau de la Bibliothèque du Roi. Le pauvre peuple se vengeait par des chansons :

Prétends-tu, maudit partisan,  
Le ciel pour récompense

Du vol du pauvre paysan  
Et de toute la France ?

bien Paris, ses fêtes et Versailles, mais ce que nous ignorons encore, c'est l'administration des provinces, les résistances et les plaintes du pays. Cette correspondance intime des intendants nous montre la lutte des derniers privilèges des provinces contre l'autorité royale; l'esprit communal expire avec la nationalité, mais la lutte est longue et persévérante; on tient encore les États de Provence, de Bretagne, mais tout se fait par commissaires, au moyen des intrigues des intendants. On envoie un duc et pair siéger à Rennes ou à Aix, s'entendre avec l'intendant pour préparer le don gratuit de la province, la perception de l'impôt. Quand la province a ainsi fait son don, chaque ordre nomme ses commissaires pour la répartition en vigueries, et chaque viguerie, à son tour, a ses répartiteurs par communes et feux; c'est après cette opération accomplie que la perception de l'impôt commence.

L'administration de Colbert est dure comme celle de Louvois, et ceci tient à la même cause. Le ministre, conservateur des finances, chef de l'administration civile, éprouve un besoin d'organisation comme le chef du département de la guerre; c'est le même désordre qu'il faut réparer, et tout ce qui participe au désordre trouve dure la main qui le comprime. Colbert centralise, gouverne; et quand on gouverne après une époque agitée, on est toujours contraint de se montrer inflexible. Ainsi donc, en face l'un de l'autre se trouvaient Colbert et Louvois, suivant une commune impulsion organisatrice, mais tous deux pour une branche distincte de la gestion d'un État, branches jalouses et hostiles entre elles. A Louvois, l'action militaire; à Colbert, l'action administrative et financière<sup>1</sup>; or, dans la marche de tout gouvernement,

Si Dieu te fait un jour pardon,	Ce sera comme un bon larron,
A ton impertinence,	Au haut d'une potence.

<sup>1</sup> On chansonnait Colbert et son ministère dans les salons de la noblesse comme dans le parloir des bourgeois :

*Chanson sur l'air de Joconde.*

Seignelay, vêtu de velours,	Nous cache de sales amours
Chargé de pierres.	Sous son hypocrisie :

ces deux forces sont constamment opposées ; il est rare que le chef du département de la guerre ne soit pas en opposition avec le chef du département des finances ; l'un a besoin de beaucoup dépenser pour constituer l'État militaire ; l'autre est parcimonieux de deniers, et veut régler l'administration civile : la rivalité est ici permanente, et ne résulte pas d'accidents et de petites intrigues ; les intrigues peuvent être les moyens, mais elles ne sont pas la cause.

Déjà, depuis la paix de Nimègue, on avait préparé de grandes diminutions dans le budget de l'État ; on se rappelle que le budget de 1674 s'était élevé à plus de 92 millions ; déjà, en 1681, trois ans après la paix générale, les propositions de Colbert ne fixent plus les dépenses qu'à 68 millions ; néanmoins l'on trouve encore l'exercice des guerres porté pour plus de 50 millions, les fortifications pour 4, et la marine pour 5, sans comprendre les 2 millions des galères ; les maisons royales sont cotées pour 9 millions et les bâtiments pour 2<sup>1</sup>. Colbert ne dissimule pas que les moyens de soutenir les dépenses ne sont pas suffisants. « Sans doute, en calculant les revenus tels qu'ils sont, on trouve encore 70 millions en forçant la recette. Mais ne sait-on pas que pendant la guerre il a

S'il ne veut plaire qu'au Seigneur,	Qu'il porte avec un humble cœur
Pourquoi tant de parure ?	De ses pères la bure.

<sup>1</sup> Au bas de ce budget est écrit de la main du roi : Régler et retrancher les dépenses de la chambre aux dîners, dont l'ordonnance monte à 927,277 livres ; et l'exercice, année commune, à 5 ou 600,000 livres. — Les exercices de 1680 monteront à un million. — Les exercices de la chambre aux dîners de la reine montent à plus de 200,000. — Les exercices de l'argenterie et écuries de la reine à 100,000. — Les exercices de Monsieur, en gratifications, voyages, etc., 200,000. — Les exercices de l'argenterie du roi à 2,000,000. — Les exercices des menus, 100,000. — Les exercices des écuries du roi, 300,000.

L'on pourrait facilement retrancher 150 ou 160,000 liv. sur toutes les dépenses.

On demande 110,000 liv. pour les carrosses de M. le Dauphin. A régler en sorte que la dépense n'exécède pas.

été consommé sur les années suivantes plus de 22 millions ? En 1680, la dépense avait excédé la recette de 20 autres millions, et de plus on devoit encore, pour toute espèce de dépenses, de 12 à 15 millions. Comment donc équilibrer ces dépenses et ces recettes ? A tout prix, il faut aussi soutenir le crédit ; par ce moyen on pourroit se procurer 3 ou 6 millions sur les rentes, 6 millions par prêt sur baux ; et d'ailleurs peut-on se dissimuler la misère profonde des peuples ? elle est constatée par toutes les correspondances des intendants. Il seroit nécessaire de diminuer les tailles, au lieu de les accroître ; la protection du commerce, des manufactures, n'est-elle pas un point essentiel en finances, et ne demandera-t-elle pas quelques centaines de mille livres distribuées à propos<sup>1</sup> ? » Ces observations, pleines de raison et d'expérience, frappent l'esprit juste de Louis XIV : sur les propositions de son ministre, il réduit son budget des dépenses à 62 millions. Dans un projet écrit de sa main, il supprime tout à fait la dépense pour la maison de madame la Dauphine, et la comprend dans les allocations pour sa propre maison ; s'il réduit l'ordinaire des guerres, de 50 millions, taux auquel il est porté, à 25, il augmente de 2 millions les fortifications ; car après la paix il faut se tenir sur la défensive ; il restreint successivement les menus frais et voyages, les pensions et gages du conseil, les intérêts et remises, les ambassades, tout ce qui est luxe ou peu nécessaire dans la marche administrative de la monarchie.

Le département de la marine, confié au marquis de Seignelay, fils de Colbert, prenoit au moins autant d'importance que l'administration de la guerre. Création plus récente, la ma-

<sup>1</sup> De la main de Colbert. — « Pour soutenir les dépenses de 1681, il seroit nécessaire de retrancher encore les dépenses de 3 millions pour les réduire à 65 millions. — Dans le milieu de l'année 1681, en retrancher encore 2 millions. — Affecter toujours de l'abondance, et payer même les dettes qui seront demandées pour soutenir le crédit de 15 millions ; en soutenant le même crédit, les rentes peuvent produire 5 ou 6 millions ; les prêts des baux 6 millions. »

rine commencée sous Richelieu, avait été portée au plus haut point de force et de splendeur par Louis XIV. Le marquis de Seignelay, jeune comme Louvois, apportait dans toutes les institutions navales l'énergique et persévérante volonté du roi. Depuis les armements unis de l'Angleterre et de la Hollande, la marine de France dut redoubler de zèle et d'efforts. Duquesne<sup>1</sup>, le maréchal d'Estrées avaient alors le commandement principal des escadres. Le marquis de Seignelay lui-même étudiait profondément les théories navales, et dans l'expédition de Gênes, le ministre, monté sur l'escadre de France, put arborer le pavillon royal comme signe de commandement.

L'institution qui fait honneur au marquis de Seignelay, c'est la création de l'école des cadets de marine et des gardes du pavillon. Les écoles spéciales sont nécessaires pour toutes les armes d'exception ; il n'y a que quelques esprits d'élite qui peuvent s'élever par la pratique à la théorie, et grouper d'eux-mêmes les faits en système ; les écoles de marine furent destinées à donner l'instruction première aux jeunes cadets qui se vouaient à la mer. Pour entrer dans ces écoles, il fallait être gentilhomme, car les armes étaient le privilège d'une seule caste, et on appelait officiers de fortune les hommes de bourgeoisie et de peuple qui arrivaient aux grades de l'armée ou des escadres. Dans ces temps de corporations séparées et distinctes, à chaque condition sociale était attachée une destinée : la bourgeoisie faisait le négoce, acquérait fortune, et la noblesse dédaignait toute autre carrière que le métier des armes. Il n'y avait jamais confusion dans les conditions diverses de la société ; on naissait avec la foi de ses pères, avec la maison et l'art de ses pères ; ce n'était point privilège, mais seulement habitude et tradition. Les gardes de la marine devinrent fort nombreux ; les statuts des deux écoles de Brest et de Toulon existent encore ; les élèves recevaient une instruction particulière, une véritable éducation de mathématiques, de sciences exactes ; puis tout ce qui constituait l'agi-

<sup>1</sup> *Vie de Duquesne*, tom. 1.

lité et l'élégance d'un gentilhomme d'épée; à l'âge de quinze ans, ils passaient des écoles sur des navires de guerre, avec le titre de gardes-marine; et c'est après cet apprentissage sur les forts vaisseaux du roi, avec les braves amiraux, dans les grandes mers, que les gardes étaient admis au rang d'officiers dans les escadres de Sa Majesté.

La marine et la guerre étaient les deux parties actives de l'administration de Louis XIV. La chancellerie de France, encore aux mains du vieux Letellier, n'avait plus qu'à s'occuper de la réforme des lois; car les institutions judiciaires étaient alors entièrement subordonnées à la volonté de Louis XIV<sup>1</sup>. L'époque parlementaire était complètement finie; on n'avait plus à redouter la résistance des cours: premiers présidents, présidents à mortier, conseillers, procureurs généraux ou parquets, aucun n'osait la moindre résistance aux volontés royales. Le temps des remontrances était passé, toute discussion politique ou financière avait été interdite par l'express commandement du roi, et aucune chambre ne l'eût tenté. La police administrative se faisait par arrêts du conseil; quand le roi avait besoin d'avoir une affaire sous la main, il l'évoquait en son conseil privé, où ses ministres à départements dominaient toujours. La même sujétion se rencontrait dans les cours des comptes, des aides et monnaies, institutions autrefois libres pour l'épuration des recettes ou le contrôle des dépenses. On voit dès ce moment la tendance à confondre les fonctions judiciaires et les formes administratives; la plupart des premiers présidents dans les parlements de provinces deviennent en même temps les intendants, expressions de la justice et agents de finances. Ici la couronne, dans un but intéressé, donnait d'abord aux cours judiciaires un caractère d'obéissance administrative; et comme l'intendant était de sa nature hostile au pouvoir militaire du gouverneur, on mettait le parlement dans les intérêts opposés, et on empê-

<sup>1</sup> Recueil de lettres écrites concernant la justice, par le chancelier Letellier. Mss. cot. n° 69, fonds de Mortem., 98247<sup>1</sup>.



chait ainsi à tout jamais cette coalition de la noblesse et des parlementaires, laquelle avait été le grand mobile de la Fronde. Ensuite le parlement venait en aide au système d'impôt, quand son premier président avait l'intendance de la province; non pas que le conseil de Louis XIV reconnût aux grandes cours judiciaires le droit d'enregistrement et de contrôle des ordonnances, mais les parlements étaient instruits dans les divers systèmes d'impôts; ils avaient dans leurs archives le terrier de la province; ils savaient si telle terre était noble fief, franc alev, exempté d'impôts; ils connaissaient tous les privilèges des corporations et des villes. Le chancelier Letellier occupa toute la fin de sa vie des réformes de judicature préparées par l'ordonnance de 1672. L'unité des édits, leur exécution absolue par tout le royaume, sont l'objet de ses continuelles sollicitudes; et le vieux chancelier ne trouvait pas une exécution facile dans ces réformes. Presqu'à toutes les époques, le pouvoir est plus avancé que les corps dans le mouvement de la civilisation: les vieux corps résistent par essence à tout ce qui est nouveauté; quand un conseiller blanchi par les ans sous sa toge pourprée voyait qu'on ôtait quatre ou cinq cas de question ordinaire et extraordinaire, à savoir qu'on ne faisait boire que trois pots d'eau à l'accusé au lieu de cinq ou six, selon la coutume des ancêtres, *more majorum*; lorsqu'un conseiller clerc ou laïque au Châtelet apprenait qu'on enlevait deux ou trois appointements à la requête civile, ou bien qu'on diminuait les rôles grossoyés, les inscriptions de faux, tous cas de bonnes épices, émoluments de toute espèce; lorsque le procureur, le clerc de la basoche, fluet et remuant, voyaient s'amoinrir l'édifice des procédures, quand il n'y avait plus moyen de faire inventaires sur inventaires, d'obtenir lettres royales, bordereaux d'ordre, tous devaient murmurer que la société était perdue. le siècle devenait de fer, les charges et les études ne valaient pas la moitié des bons revenus des temps parlementaires de la Ligue et de la Fronde; ces murmures étaient bien plus

redoutables que les résistances politiques, car ils se rattachaient à des intérêts, toujours si vivaces dans la société.

La chancellerie était d'autant plus occupée alors que les malheurs et les crimes du temps venaient d'imposer la création d'une chambre spéciale, désignée sous le nom de *chambre ardente*, pour la recherche et la punition du crime d'empoisonnement, qui s'était produit avec une effroyable ténacité. La police de Paris était confiée à un fonctionnaire unique, désigné sous le nom de *lieutenant général de police*; le sieur de La Reynie avait toutes les conditions éminentes que nécessitait cette position délicate. Ferme d'abord, d'une très grande finesse et pénétration, sa sagacité était infinie, sa vigilance sans bornes. M. de La Reynie était bien connu de tous les filous de Paris<sup>1</sup>. C'était ce lieutenant de police qui avait achevé l'éclairage de la capitale, substituant des réverbères resplendissants aux petits cierges verts et jaunes, aux lampes mesquines et graisseuses qui s'égouttaient sur les passants, au pied de chaque vierge dans sa niche. Avec La Reynie le roi était sûr de Paris : il avait établi des commissaires dans tous les quartiers, hommes actifs et laborieux comme lui, et ces commissaires savaient à point nommé tout ce qui se passait dans les maisons particulières ou hôtelleries, quel étranger était arrivé à la Lampe-d'Or, à l'Ecuelle-de-Bois, à l'Écu-d'Acier, à l'enseigne de la Croix-du-Tiroir, hôtelleries bien connues et bien hantées. Ces commissaires de quartiers faisaient chaque soir des rapports à La Reynie; une grande partie ont passé sous mes yeux, et l'historien aime à voir ces petits détails de mœurs administratives dans une vaste capitale. Parmi ces commissaires de quartiers était le savant Delamarre, l'érudit dont les travaux consciencieux ont servi de base et d'élément à tous les écrits postérieurs sur l'administration active de Paris<sup>2</sup>.

Or, dès l'année 1670, tous ces commissaires travaillèrent à

<sup>1</sup> Les papiers de La Reynie, ainsi que je l'expliquerai plus tard, sont déposés à la Bibliothèque du Roi.

<sup>2</sup> Traité de la police de Paris, 1616.

découvrir la source des crimes inouïs qui depuis une année environ donnaient un aspect si sombre à la capitale ; on n'entendait que récits effrayants sur les attaques nocturnes de Paris, ou sur le crime d'empoisonnement ; voici comment les choses se passaient. Un homme était saisi, frappé au cœur d'un poignard long et effilé par des gens masqués : quels étaient ces assassins ? d'où provenaient-ils ? était-ce pur brigandage ou vengeance religieuse des huguenots persécutés ? C'est ce que ne pouvait deviner La Reynie, quelle que fut sa vigilance. C'était bien autre chose pour les empoisonnements : toute une famille tombait le soir, et du banquet paternel passait au lit de mort : qui avait donné le poison ? quelle main impie moissonnait ainsi toute une génération ? On n'en savait rien, car aucune trace n'en restait.

Après le procès sinistre de la marquise de Brinvilliers, le roi établit une chambre spéciale à l' Arsenal, sorte de commission de justice et de police, avec toute la plénitude des pouvoirs, comme dans les circonstances extraordinaires. C'était le vigilant La Reynie qui la présidait nuit et jour ; ses exempts, le subtil Desgrais en tête, le guet, les archers parcouraient la ville, épiaient et écoutaient pour connaître enfin la source des calamités qui désolaient Paris. La Reynie ne respectait rien, ni la naissance, ni les privilèges, ni même les immunités monastiques : fallait-il envahir un couvent pour y vérifier une dénonciation, s'emparer d'un gentilhomme, d'un maréchal même ? sans s'inquiéter si cela blessait l'insigne honneur de la noblesse <sup>1</sup>, La Reynie lançait un décret de prise de corps pour être traduit ès-prisons de l' Arsenal, afin de répondre aux faits et griefs imputés aux délinquants. La Reynie donnait la question par l'eau, le feu : tous les moyens lui étaient bons ; ne pourrait-il pas pénétrer enfin l'épouvantable mystère des assassinats et des empoisonnements ? C'est ainsi que La Rey-

<sup>1</sup> La duchesse de Bouillon et le maréchal de Luxembourg furent arrêtés. Voyez Reg. du parlement, ad ann. 1679. La comtesse de Soissons se réfugia à Bruxelles.

nie parvint à découvrir rue Tire-Chappe Catherine Deshayes, veuve Monvoisin ou La Voisin, et Cardillac : La Voisin, accoucheuse secrète, tireuse de cartes et d'horoscopes; maître Cardillac, honnête orfèvre, bien famé, qui frappait droit au cœur ses victimes pour leur arracher les bijoux que la veille il avait vendus comptant aux seigneurs de la cour ou aux riches bourgeois, et leur terrible jugement mit fin à bien de mystérieuses accusations.

Les affaires étrangères formaient un département spécial plus immédiatement soumis au roi, qui se réservait la correspondance avec les souverains. Les négociations de ce département étaient immenses, et Louis XIV apportait un admirable sens dans le choix de ses secrétaires d'Etat. Jusqu'à la grande guerre contre la Hollande, M. de Lionne avait eu le département des dépêches, et le dirigeait avec grande intelligence; il fut remplacé à sa mort par Pomponne<sup>1</sup>, de la famille grave et janséniste des Arnauld d'Andilly. Pomponne, comme la plupart des négociateurs, appartenait à l'école du parlement; il avait représenté la France tour à tour à Venise, à Rome, à Stockholm. Depuis le xv<sup>e</sup> siècle, les négociateurs étaient toujours choisis parmi les parlementaires, ministres sérieux et habiles tout à la fois. Pomponne conserva le portefeuille des dépêches quelques années; mais un peu de négligence, une facilité extrême dans les communications préparèrent sa disgrâce. Il fut remplacé par le marquis de Croisy, le propre frère de Colbert, capacité bien inférieure à M. de Pomponne. Le travail des affaires étrangères se faisait spécialement dans le cabinet du roi, où toutes les dépêches étaient ouvertes en sa

<sup>1</sup> « La surprise, la joie et l'embarras vous frapperont tout ensemble, car vous ne vous attendez pas que je vous fasse secrétaire d'Etat, étant dans le fond du nord. Une distinction aussi grande, et un choix fait sur toute la France, doivent toucher un cœur comme le vôtre; et l'argent que je vous ordonne de donner peut embarrasser un moment un homme qui a moins de richesses que d'autres qualités. » Dépêche de Louis XIV à M. de Pomponne, du 5 septembre 1671.

présence ; des commis fidèles transcrivaient les chiffres, le secrétaire d'Etat lisait à haute voix la dépêche, et le roi émettait son avis. Si c'était une affaire secrète, elle ne se portait pas au conseil ; Louis XIV donnait la réponse, et tout se passait entre lui et son ministre ; quelquefois le roi écrivait directement à ses ambassadeurs, comme cela se vit durant la mission intime du cardinal de Retz à Rome. Si la question était de politique générale, elle se rapportait comme toute autre au conseil, et on en délibérait. Les idées du roi étaient généralement claires, précises, mais trop souvent il se laissait emporter par un sentiment de fierté hautaine et d'implacables représailles : il était alors bien difficile de le retenir dans les règles de prudence et d'habileté diplomatique ; il provoquait la guerre, mécontentait les alliances, poussait les neutres à se prononcer contre lui, en exigeant trop de leur concours : cette politique réussit aux temps de victoires ; viennent les revers, elle vous tue !

La passion du roi pour les bâtiments et les travaux d'architecture s'augmentait avec les années ; le désir de laisser son nom partout, cette grande personnalité royale qui voulait s'empreindre sur son époque, se manifestait et dans la construction de l'hôtel des Invalides et à Versailles, l'objet constant de la sollicitude du roi. Dans le but d'avancer les travaux, de faciliter les moyens d'exécution, Louvois n'hésita point à proposer en conseil l'application des troupes aux travaux publics : idée puissante et toute romaine. Les légions parcourant le monde jetaient ici, là, de superbes monuments, de larges voies, des aqueducs, des cirques, des autels de pierre élevés au génie de l'empereur et à la victoire. Louvois trouva donc économique et utile d'appliquer les régiments aux travaux publics : l'oisiveté du soldat engendrait les vices des camps ; quand les régiments n'étaient pas en campagne, ils contractaient toutes les mauvaises habitudes des villes de garnison, la paresse disputeuse, et il ne se passait pas six mois sans qu'on fût obligé de faire déguerpir des cités les régiments de Champagne et de Bourgogne, de Royal-Vaisseau et de Guienne

Tel fut le plan de Louvois lorsqu'il appliqua les troupes du camp de Compiègne à la confection des aqueducs, qui de la rivière d'Eure devaient conduire les eaux à Versailles. Les Mémoires ont déploré le triste résultat de cet essai ; on en a fait un des griefs historiques contre Louis XIV. Ce n'était pas seulement un projet d'agrément pour le parc et le château de Versailles ; la ville était privée d'eau, elle n'avait qu'un marais infect et verdâtre pour nourrir ses fontaines et ses puits. Le plan de Le Nôtre fut d'emprunter à la rivière d'Eure une masse d'eau de quelques pieds, qui d'aqueducs en aqueducs serait conduite jusqu'à Versailles : l'Eure appartient à un plateau plus élevé que la Seine ; on aurait pu ainsi se dispenser de la machine hydraulique de Marly, et des travaux immenses pour pousser les eaux jusqu'à la hauteur de Versailles. Comme tout projet nouveau, l'idée de Louvois, par rapport à l'emploi des troupes, trouva une vive opposition. Le terrain était malsain et souvent marécageux ; l'intempérance des travailleurs dans les chaleurs de juillet, lorsque les champs se couvraient de fruits, occasionna des maladies ; de déplorables épidémies enlevèrent jusqu'au tiers ou à la moitié des régiments ; ce fut un essai bientôt abandonné. L'opposition qui se manifesta dans la cour, parmi la bourgeoisie, ne put être vaincue ; on déploya néanmoins une grande rigueur pour la faire taire. Les caricatures du temps reproduisent les différentes peines imposées aux mauvaises langues et mal parleurs des travaux de Versailles ; chaque état de bourgeoisie qui s'était permis une épigramme était condamné à envoyer ses syndics, ses maîtres, travailler une semaine aux aqueducs ; les boulangers et mitrons, toujours mauvais diseurs, furent contraints à prendre la hotte, et à porter terre et moellons pour les travaux du roi : on se moquait d'eux de toutes les manières, car s'ils étaient bien experts au fait de la boulangerie, ils n'entendaient rien à manier la truelle et le plâtre<sup>1</sup>. La plus curieuse caricature est destinée à reproduire les pauvres marchands de draps et fri-

<sup>1</sup> « Le carrousel des mitrons avec la désolation de leur retour à Paris ,

piers de Paris, condamnés comme les maîtres boulangers à porter la hotte en restant et demeurant tout habillés et endimanchés. « Et n'étoient-ils pas gracieux comme des paniers d'orties ? Ils avoient la gravité d'ânes qu'on étrille ; tous rioient jaune comme safran, et s'écrioient dolement : « Pour avoir trop hàblé, nous faut porter la hotte ; trop parler nuit comme trop grater cuit<sup>1</sup>. » Ces mesures de police blessaient profondément tous les corps de métiers.

Les travaux de Versailles préoccupaient le roi, que les plaisirs d'amour pouvaient distraire à peine. Trois époques dominent les affections et se rattachent aux trois âges de sa vie : jeune homme, Louis XIV s'éprend d'une véritable passion pour mademoiselle de La Vallière ; irrésistible entraînement, amour impétueux, puissant, tel qu'il est au cœur de la jeunesse. Madame de Montespan vient après ; la vanité commence avec l'âge mûr ; alors on a une maîtresse pour la montrer, pour entendre dire qu'elle est belle, pour se la voir envier. Puis vient l'époque des fatigues, de la lassitude, des désabusements de la vie : alors il survit un peu de libertinage, beaucoup d'ennuis ; on appelle l'amitié calme, conseillère, l'esprit qui distrait, la servante soigneuse, qui s'attache à vous, tolère vos caprices, et subit les boutades de cet âge, le plus terrible de tous, et dans lequel on ne veut pas se résigner à la vieillesse encore. Ce fut l'époque de madame de Maintenon, de ses soins empressés ; quelle vie monotone madame de Maintenon ne pour avoir crié : *Serre la botte, au pont de Sèvres*. Sur le chant : *Quant je bois du vin*. »

« Le régal des boulangers allant voir le carrousel à Versailles. » Ann. 1685. — Chanson des mitrons, sur l'air : *Quel plaisir d'aimer sans contrainte*.

Écoutez, Messieurs, je vous prie,  
Des mitrons la grand' raillerie,  
A qui l'on a frotté les côtes  
Pour avoir dit : *Serre la botte*.

<sup>1</sup> Collection de gravures. B. biot. du Roi, année 1675.

s'imposa-t-elle point pour arriver à un résultat ! Ce fut une des femmes les plus malheureuses de tout le royaume, chargée de distraire le prince le plus fatigué, le plus vide de bonheur ! Qui ne connaît l'histoire de mademoiselle d'Aubigné, de cet enfant de l'exil, dont toute l'existence ne fut qu'un sacrifice de ses émotions à son avenir de position et d'honneur ? A dix-huit ans, elle donne sa vie de jeune fille pour trouver un gîte honorable chez Scarron, le joyeux frondeur ; elle préfère un podagre qui lui offre son titre d'époux à tous les brillants gentilshommes qui lui envoient leur amour chez Ninon ou chez Marion de l'Orme. Après la mort de Scarron, la voilà pauvre solliciteuse, garde et bonne d'enfant auprès de la maîtresse impérieuse et en titre, madame de Montespan. Ici elle se résigne encore avec un admirable sang-froid, subit sans se plaindre, avec une grande patience, les colères, les caprices, les hauteurs de la maîtresse du roi ; elle marche sans se détourner à son but ; elle est bien, elle y reste. Sa lutte avec madame de Montespan, chef-d'œuvre d'habileté, est le triomphe de la femme qui se possède sur la tête fière et ambitieuse, toujours colère et impérieuse. Madame de Maintenon n'a pas de sens, et peu de cœur ; elle sait le roi libertin, et s'inquiète à peine de son amour pour mademoiselle de Fontanges, nouvelle La Vallière pour Louis XIV à l'âge mûr<sup>1</sup>. Les convenances dominent madame de Maintenon jusqu'à la fin : comme elle n'a rien de ce qui échauffe l'imagination et étreint l'âme, elle attend paisiblement la mort de la reine pour répondre à l'amour de Louis XIV ; elle veut que tout vienne de l'habitude, car l'habitude, quand on avance dans la vie, est la

<sup>1</sup> J'ai trouvé ces deux couplets sur le roi et mademoiselle de Fontanges :

Notre prince, grand et bien fait,  
 Qui ne fait rien que de parfait,  
 Landeriette,  
 Ne travaille plus qu'à demi,  
 Landeriri.

Sa jeune maîtresse, dit-on,  
 A mis au monde un avorton.  
 Landeriette :  
 La grosse\* en a le cœur bouffi,  
 Landeriri.

\* Madame de Maintenon.

seule puissance qui reste vivace. A mesure que le roi se détache des émotions brillantes, madame de Maintenon sent que sa puissance grandit et devient dominante; elle n'est ni capricieuse, ni sensible; elle raisonne ses sentiments pour Louis XIV, sur un plan de conduite jour par jour. La lecture attentive de sa correspondance révèle une tête sérieuse qui s'est habituée à tout mener par le calcul et la réflexion<sup>1</sup>; c'est une femme pure et honnête, mais qui marche à ses fins avec la volonté d'y arriver par les résignations et les sacrifices; son cœur est souvent froid, et l'esprit lui tient lieu de cœur.

La cour était alors un monde difficile à connaître et à juger. L'éclat puissant que jetait Louis XIV, cette majesté sévère, répandaient autour de lui l'obéissance et la crainte. Cette cour nous est bien révélée par les Mémoires du temps; mais la partie caustique allait se réfugier dans les chansons et le Noël clandestin, qui se répandaient de foyer en foyer, de ruelle en ruelle, parmi la noblesse et la bourgeoisie. Il serait difficile de reproduire dans leur texte ces chants licencieux pour la plupart, ces couplets qui étonneraient par leur cynisme une génération habituée à de plus chastes œuvres. Quelques-uns seulement, qui peuvent être cités, donnent mieux encore que les Mémoires l'aspect pittoresque de ce Versailles si coloré de courtisans : « Dis-nous donc, messenger fidèle, dis-nous donc ce qu'on fait à la cour? » Le messenger répond : « Les gens du ministère sont seuls contents. — Et le roi, le grand Alcandre, renonce-t-il à l'amour? n'a-t-il soupiré pour personne? est-il vrai qu'il travaille au moins le tiers du jour? — En homme d'habitude, il va chez Maintenon; elle est humble, elle est prude, et cela lui plaît! — Et la superbe maîtresse se soumet-elle à la

<sup>1</sup> Aussi disait-on du roi qu'il renonçait à aimer :

Ce n'est plus la mode à la cour  
D'avoir un commerce d'amour ;  
Le Roi ne songe plus à plaire, etc.

rigueur de son sort ? est-il vrai que sans ses enfants elle se joindroit aux mécontents ? Que fait dans son bel âge Monseigneur le Dauphin ? ne se plaît-il qu'à la chasse, et ne revient-il plus à son jeu ? Et Madame la Dauphine a-t-elle du pouvoir ? aime-t-elle toujours la comédie ? — Sans elle, Madame ne feroit rien. — Que se dit-il chez les dames, en ce lieu de respect ? les amants y ont-ils toujours peu d'argent dans leur bourse, peu d'amour dans leur cœur, et les dames renommées se sont-elles réformées ? Et chez les aventurières l'intrigue va-t-elle son cours comme l'eau dans la rivière ? Qu'appelle-t-on aujourd'hui peccadilles d'amour ? — Petites bagatelles dont les dames amusent leurs amants. — Est-il vrai que les filles d'honneur se complaisent à lire certains auteurs, et Arétin surtout ? Et que dit la gouvernante Maintenon du plaisir nouveau qu'elle a goûté ? l'a-t-elle trouvé bon ? portera-t-elle plainte au tribunal ? Et Louis, témoins ouïs, ne sait-il pas que pour ce fait il condamne au mariage ! ? »

Toute influence se résume en général dans une idée : la

1

*Chanson sur la cour. — 1683.*

Que fait le grand Alexandre,  
Tandis qu'il est en paix ?  
N'a-t-il plus le cœur tendre ?  
N'aimera-t-il jamais ?  
On ne sait plus qu'en dire,  
Ou l'on n'ose en parler :  
Si son grand cœur soupire,  
Il sait dissimuler.

Est-il vrai qu'il s'occupe  
Au moins le tiers du jour  
Où son cœur en est dupe  
Ainsi que son amour ?  
En homme d'habitude,  
Il va chez Maintenon :  
Elle est humble, elle est prude,  
Il trouve cela bon.

La superbe maîtresse  
En est-elle d'accord ?  
Voit-elle avec tristesse  
La rigueur de son sort ?  
L'on dit qu'elle en murmure,  
Et que, sans ses enfants,  
Elle feroit figure  
Avec les mécontents.

Je me suis laissé dire  
Que les filles d'honneur  
Ont pris plaisir à lire  
Certains joyeux auteurs !  
Arétin qu'on appelle,  
Selon le bruit commun :  
La moindre bagatelle  
Et cela, c'est tout un.



pensée du salut fut le mot magique qu'employa madame de Maintenon pour dominer le roi; cette repentance saisit les âmes vieilles, alors surtout qu'elles ont à se reprocher de fous écarts de jeunesse. C'est ce qui explique cette alliance de la maîtresse et du confesseur, de madame de Maintenon et du Père Lachaise, double représentation de la même lassitude dans la vie. Le Père François d'Aix de Lachaise, petit-neveu du Père Cotton, le célèbre confesseur de Henri IV, comme lui, appartenait à l'ordre des jésuites. Les rois aimaient à choisir des confesseurs dans cet ordre, parce qu'indépendamment des études et des idées très avancées de l'institution, les jésuites faisaient vœu de n'accepter aucune fonction épiscopale; et comme les confesseurs avaient à leur disposition la feuille des bénéfices, ils demeuraient tout à fait désintéressés dans leurs distributions. Un confesseur auprès des rois était une des belles institutions du catholicisme; quand les lois du pays disaient que la puissance du monarque était sans contrôle, la religion plaçait à leur côté une voix amie, indulgente, quelquefois sévère, pour leur rappeler qu'il était quelque chose après la vie, et qu'arriverait la terrible égalité du tombeau. Le Père Lachaise, si bon, si indulgent, s'était fait un devoir de très rarement se mêler des questions politiques et des débats de cour. Homme du monde, il en connaissait les faiblesses, et laissait à la marche du temps le soin d'amener le repentir; il ne heurta jamais le roi, parce qu'il ne voulait point se faire briser; il pardonna beaucoup, mais manqua-t-il ses fins de piété, et Louis XIV ne fit-il pas un retour vers les idées morales et religieuses? On ne domine jamais un caractère hautain en le brusquant: madame de Maintenon et le Père Lachaise, qui sont les deux grandes influences de la fin du règne de Louis XIV, arrivèrent simultanément aux résultats qu'ils se proposaient, parce qu'ils caressèrent doucement les défauts pour les corriger, et qu'ils laissèrent beaucoup faire au temps. Il n'y a rien d'aussi fort que la patience. Le Père Lachaise se plaça par sa seule force morale à la tête de l'Église.

Après la paix de Nimègue, le roi Louis XIV semble absorbé sous sa propre grandeur ; toute la cour caresse sa vanité ; la devise du soleil, le *Nec pluribus impar* paraît incontestablement acquis ; quiconque le nie doit être frappé comme de la foudre. Les rapports diplomatiques se ressentent de cette position : ce ne sont plus des relations d'États indépendants, c'est un prince qui commande et veut être obéi ; la moindre insulte au pavillon, la moindre hésitation dans un tribut à payer ou dans un hommage à rendre, est immédiatement punie par la guerre et la destruction. Cette puissance s'essaie contre les barbaresques ; lorsque les flottes de France parurent devant Alger, sous l'amiral Duquesne, la soumission avait été entière ; tous les esclaves faits par les barbares avaient été rendus. La soumission d'Alger fut le résultat de trois périlleuses campagnes sur mer où commanda Duquesne : dans la première, l'amiral et la flotte de France purgèrent la Méditerranée des corsaires tripolitains et algériens, pirates hardis qui pillaient toutes les côtes et les riches marchands qui commerçaient aux deux Indes. Dans la seconde, Alger fut bombardé, et les vieilles gravures reproduisent encore la flotte de Duquesne embossée sur le rivage ; mille galères à rames, des galiotes à bombes lancent des boulets rouges sur les maisons et remparts. La troisième campagne se réduisit à un blocus tellement pressé, que les Algériens envoyèrent des ambassadeurs pour faire leur soumission au roi de France <sup>1</sup>. Après Alger, Gènes dut s'abaisser devant le roi. Cette république de marchands était au plus haut degré de sa splendeur ; ses sénateurs aux bonnets de laine, habitaient de splendides palais de marbre. On disait mille légendes sur leurs richesses : les uns remuaient à pelletée les ducats d'or et les sequins de Ve-

<sup>1</sup> Il y a une médaille sur le bombardement d'Alger ; la légende : *Cives a piratis recuperati* ; l'exergue : *Algeria fulminata*, ann. 1683. — Relation de tout ce qui s'est passé à l'attaque de la ville d'Alger par le sieur Duquesne, lieutenant-général des armées du roi, au mois de juin 1683. — Paris, in-4°.

nise; les autres pouvaient paver en écus de France, mis en cordon, les dalles de leur longue galerie. Cela donnait de la fierté aux doges, et Gènes ne respecta pas toujours le pavillon du roi; ses galères s'emparèrent de quelques bâtimens de Marseille; on ne traita pas les ambassadeurs de Louis XIV avec tout le respect qu'ils méritaient. Dès ce moment l'envoyé auprès de la république reçut ordre de quitter Gènes, et de déclarer au doge que si une réparation n'était pas promptement faite, une flotte et une armée seraient simultanément envoyées pour s'emparer de la république. Une note diplomatique de M. de Croissy déclara au sénat que si la réparation n'arrivait pas, il lui en coûterait 500 mille francs par jour, du moment où les troupes seraient mises en mouvement. La république en appela à la médiation du pape; toutes ces petites puissances d'Italie, protégées par les grands États du continent, se maintenaient libres par l'intérêt qu'avait chacune des hautes puissances à ce qu'aucune d'elles ne s'agrandit aux dépens des petites, en violant ainsi les règles éternelles de la neutralité. Mais alors le traité de Nimègue avait reconnu à la France une supériorité incontestable: qui se serait opposé à une expédition des Français contre Gènes, la Savoie et le Piémont? Une armée de France ne se serait fait aucun scrupule de traverser un pays neutre, et de marcher par les Alpes sur l'Italie. Les Impériaux n'étaient point prêts à envoyer des troupes dans le Milanais, et le pape n'était pas une puissance assez forte pour protester autrement qu'au spirituel contre les prétentions de Louis XIV. Gènes fut donc obligée de céder; la république envoya son doge et ses sénateurs à Paris. Le roi aimait ces représentations théâtrales, et lorsque les vieux républicains vinrent à Versailles, leur doge en tête, Louis XIV les accueillit sur sa chaise d'argent massif, le chapeau sur son chef, foulant de ses pieds de magnifiques tapis de Turquie épais et brochés d'or. Une fois l'hommage rendu, Louis XIV se montra gracieux, et leur fit visiter ses jardins et ses fontaines. Ce qu'il voulait surtout, c'était la sujétion, la recon-

naissance absolue de son droit de souveraineté universelle <sup>1</sup>.

On cherchait, par ces hommages devant la puissance du roi, à distraire un peu cette existence ennuyée; ces pompes plaisaient à Louis XIV et lui constataient sa grandeur. En même temps arrivaient d'autres ambassades, qui caressaient plus fortement encore l'amour-propre du roi : telle fut la présence à Versailles des envoyés du roi de Siam, porteurs des présents de l'Inde, « tels que la reine de Saba en offrit au roi David. » Ces ambassadeurs venaient-ils réellement de Siam, ou étaient-ils seulement quelques Indiens des côtes de Coromandel ou du Bengale, recueillis par les flottes royales qui cinglaient dans les grandes mers ? Le doute reste encore ; il faut néanmoins se rappeler qu'à cette époque les rapports des missionnaires avec Siam étaient très nombreux : ils y avaient prêché la foi avec ardeur, y acquérant l'ascendant que donnent les lumières et la science sur des peuples non civilisés. Quelques hardis gentilshommes avaient parcouru ces contrées, et l'histoire du chevalier de Forbin, devenu généralissime et ministre du roi de Siam, constate la possibilité que des envoyés fussent venus à Versailles pour contracter un traité d'alliance et de commerce. Ils y furent accueillis avec plus de splendeur encore que le doge de Gènes ; on les promena par tout Paris ; le roi ordonna de leur faire voir ses palais et fontaines, et il se complaisait à les recevoir sur son trône, parce que, selon l'usage oriental, ils devaient se prosterner la face contre terre, et ne regarder le prince qu'avec cette frayeur tremblante des esclaves devant le maître. Des gravures contemporaines multiplient à l'infini les magnificences de ces réceptions de Versailles : ici c'est le doge de Gènes, à la figure grave et vénérée, revêtu du manteau ducal, suivi des sénateurs qui se présentent également à l'audience royale. Louis XIV, le regard sévère, son chef couvert du chapeau à plumes, sa main appuyée sur la canne de comman-

<sup>1</sup> Dialogues de Gènes et d'Alger, villes foudroyées par les armes invincibles de Louis-le-Grand, en 1684. Desbordes, ann. 1685. 10-12.

dement, semble dire qu'il accepte l'hommage de la république humiliée. Là, c'est la réception pompeuse des envoyés siamois : on les voit, offrant leurs présents au roi, ou bien visitant les jardins, puis les monuments de Paris et les conquêtes aux Pays-Bas. Leurs physionomies blafardes se distinguent par des yeux ronds et à fleur de tête, leur nez épaté et large, leur tête en forme de boule, surmontée de leur bonnet en cône ; leur large robe est rattachée par une ceinture d'or ; leurs doigts, leurs oreilles resplendent de bijoux qui manifestent leur opulence et leur haute origine de race japonaise<sup>1</sup>. D'autres gravures également reproduisent la réception à Versailles des ambassadeurs du duc de Moscovie. Qu'on se représente aujourd'hui cette puissance russe à son origine, un duc de Moscovie à peine connu dans les relations de l'Europe ! La Russie est alors encore plus nation asiatique qu'européenne ; comme la Pologne et la Hongrie, elle se défend contre les Turcs qui furent la grande force militaire des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. La diplomatie de Louis XIV ne connaissait pas toute l'importance d'une intimité politique entre la France et la Russie contre l'empire d'Allemagne. On savait à peine qu'il existait une Moscovie, et qu'elle commandait à d'immenses populations. Je n'ai pas trouvé de traité régulier antérieur à l'époque de Pierre le Grand, entre la France et les czars. Louis XIV dédaignait cette puissance, qui cent cinquante ans plus tard sauva sa monarchie du plus déplorable démembrement.

La pensée du roi, victorieuse et satisfaite à l'étranger, se reporta tout entière vers l'unité religieuse. Après la victoire sur les ennemis du dehors, le roi pensait à vaincre les vieux adversaires du gouvernement catholique. Et ici vient la révocation de l'édit de Nantes, qui fut une œuvre patiente, déve-

<sup>1</sup> Alliance de la France avec le roi de Siam, 1686.

Siam, par ses présents et par ses députés,  
A voulu révéler un si puissant monarque :  
Pouvait-on désirer une plus belle marque  
Du bruit qu'a fait son nom aux pays écartés ?

loppée avec une sollicitude et une prudence particulières. Le conseil du roi n'alla point tête levée d'abord contre un grand parti, dont la puissance s'étendait dans tout le royaume; il ne risqua formellement l'édit de révocation que lorsque les choses arrivèrent à ce point de maturité qu'on pouvait tenter un coup d'État sans dangers immédiats.

Tous les moyens furent employés d'abord pour la conversion des protestants. Quand l'autorité entre dans une certaine nature d'idées, elle multiplie les écrits, les publications favorables à son système. A toutes les époques, des sommes considérables furent destinées à cet usage de police littéraire ou religieuse : les cartons de M. de La Reynie<sup>1</sup> constatent que plus de huit cent mille francs furent consacrés à l'achat de livres, à leur reliure, à leur envoi dans les provinces; des commissaires spéciaux étaient nommés à cet effet; on rédigeait Mémoires sur Mémoires pour suivre les progrès de ces distributions et leurs heureux résultats. Les intendants étaient chargés de cet acte de police, comme à d'autres époques des fonctionnaires d'un autre nom furent chargés de répandre des brochures politiques. On use de tous les moyens contre un parti qu'on veut détruire, quel que soit le principe qui le fait exister. L'argent fut aussi abondamment distribué : tout nouveau converti pauvre, et dans l'impuissance du travail, avait droit à un secours pris sur les fonds de police, réglé par Louis XIV lui-même. Les commissaires de chaque quartier faisaient un rapport sur les nouveaux convertis qui avaient besoin de secours; ces rapports étaient adressés à l'intendant de police, lequel soumettait les propositions définitives au roi. Ces secours différaient de 150 à 1,000 livres; quelquefois même Louis XIV écrivait de sa main : « Vous donnerez trois louis d'or au pétitionnaire, portés sur ma cassette. » Ces secours devenaient des pensions permanentes.

<sup>1</sup> Les papiers de l'administration de M. de La Reynie, que j'ai trouvés à la Bibliothèque du Roi, curieux documents sur l'administration de Paris, forment 8 vol. in-fol., n° 791<sup>b</sup>.

Plus souvent des petits dons temporaires étaient faits aux convertis; étaient-ils vieillards, estropiés, invalides? le lieutenant de police leur assignait 50 ou 60 livres sur les fonds spéciaux <sup>1</sup>.

Des maisons de refuge furent également constituées pour y recevoir les fils et les filles des protestants convertis; sous le titre de *Nouvelles converties*, l'enseignement de l'Église leur était offert dans tous ses développements de grandeur et de mansuétude sous l'immense parole de Bossuet. Madame de Maintenon suivait avec ardeur cette mission; ses lettres intimes indiquent combien elle invitait la noblesse huguenote à gagner les bonnes grâces du roi, si ce n'est par leur conversion personnelle, au moins par l'abandon de leurs enfants à la grande éducation catholique. Une déclaration du roi portait que les enfants âgés de quatorze ans et au-dessous, dont les pères étaient morts faisant profession de la religion prétendue réformée, devaient être instruits et élevés en la religion romaine, « avec défense de leur donner pour tuteurs, subrogés tuteurs ou curateurs d'autres que des catholiques, à peine contre les contrevenans d'amende arbitraire et bannissement pour neuf ans <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il existe plusieurs états des sommes distribuées à titre de secours aux nouveaux convertis. En voici un modèle : « Etat de la somme de trois mille livres reçues de M. Delabert, trésorier général de la marine, qui ont été distribuées aux nouveaux convertis, secourus par ordre du roi. — A la dame Fandin, âgée de quatre-vingts ans, et sa fille estropiée, 50 livres. — A François Prevot, horloger, âgé de soixante-dix ans, sa femme et trois enfants, 60 livres. — A Marie Lutra, femme de Pierre Moutret, bourgeois et joaillier de Paris, qui l'a mise sur le pavé depuis sa conversion, 50 livres, etc. »

<sup>2</sup> Registrée au parlement le 26 juillet 1685. — « De par le roi : Sa Majesté étant informée que la dame de Paulin tient cachée dans quelque maison particulière la demoiselle de Beaufort, sur le soupçon qu'elle a eu qu'elle vouloit se convertir à la religion catholique; Sa Majesté ordonne à ladite dame Paulin, et à tous ceux entre les mains de qui ladite demoiselle de Beaufort pourroit être, de la représenter incessamment,

Une indicible surveillance était exercée sur les actes et les paroles des familles protestantes. Comme à toutes les époques où l'autorité craint la puissance et les menées d'un parti, on en pénétrait les moindres démarches : un bourgeois allait-il au prêche chez l'ambassadeur de Danemark, de Suède ou de Hollande ? aussitôt un rapport d'espion dénonçait le numéro du logis : on disait si le bourgeois demeurait en l'hôtel du Grand-Cerf ou de la Corne ; s'il était à l'enseigne de la Treille ou du Grand-Figuier. Les rapports indiquaient la fortune, la réputation dont ledit bonhomme jouissait dans son quartier ; c'étaient, en un mot, des actes de surveillance que la police des États commande contre tout parti remuant, quand une mesure politique se prépare. « Les anciens de la religion prétendue réformée, écrivait le savant commissaire Delamare, s'assembloient autrefois chez l'un d'eux pour délibérer sur la distribution des charités du consistoire. Depuis quelque temps il n'y en a plus qui osent souffrir cette assemblée dans leurs maisons. Ils ont depuis pris l'expédient de s'assembler chez M. de Ruvigny toutes les semaines, le samedi ou le lundi, et de crainte d'être déçouverts, voici ce qu'ils observent : le sieur de Ruvigny loge au faubourg Saint-Germain ; il y a une boutique de serrurier joignant sa porte, et chez ce serrurier, à la seconde chambre, loge le nommé Chaussel, secrétaire de M. de Ruvigny ; et dans la chambre de Chaussel il y a une porte de communication pour entrer chez M. de Ruvigny ; de sorte que la plus grande partie des anciens et autres personnes de cette assemblée entrent par la boutique du serrurier, montent à la chambre de Chaussel, et passent par cet endroit en la maison de M. de Ruvigny<sup>1</sup>. » — « Monseigneur, ajoutez

même de la remettre entre les mains de la dame duchesse d'Uzès, au cas qu'elle soit dans Paris, et dans un mois si elle est hors de ladite ville. Signé : LOUIS, et plus bas, COLBERT. » — Mss. de M. de La Reynie, Biblioth. royale, cot. n° 791<sup>5</sup>, t. 1, suppl. franç.

<sup>1</sup> Bibl. royale. Mss. de M. de La Reynie, vol. cot. 791<sup>5</sup>, t. 1, suppl. franç.

M. de Vançay, lieutenant général du présidial, je vous donne avis, comme bon et fidèle serviteur du roi, qu'au préjudice de ses édits et déclarations, l'on fait des assemblées secrètes depuis un long temps chez la nommée Varenne, veuve d'un imprimeur qui loge dans la cour neuve du Palais à Paris ; elle est huguenote, et en cette qualité et sous ce prétexte de vendre des livres, toutes les semaines c'est un concours incroyable de ceux de la religion prétendue réformée, surtout des ministres tant de ce royaume que d'Angleterre, Suède, Danemarck, Allemagne, Hollande.» — « Le lundi 28 septembre, sur le soir, dit un autre rapport de police, Pierre Chevu, étant au service de Jacques Périnet, marchand de vin, demeurant faubourg Saint-Marcel, tous deux de la religion prétendue réformée, reçut un coup d'épée dans le corps, et puis il fut porté chez un voisin, aussi de la religion prétendue réformée, où il fut pansé. Le mardi après midi, le vicaire de l'église Saint-Médard ayant appris que le blessé étoit en danger de perdre la vie, il y fut et conféra avec lui, puis se retira sans avoir pu rien obtenir. Le menu peuple en ayant eu connaissance, s'assembla en un moment au nombre de sept à huit cents, et étant devant la maison du blessé, il firent toutes les violences qu'on se peut imaginer, frappèrent à coups de pierres et bâtons contre les portes qu'ils rompirent, et cassèrent toutes les vitres, s'efforcèrent d'entrer dans ladite maison, s'écriant : « Sont des huguenots et parpaillots qu'il faut assommer, même mettre le feu aux portes, s'ils ne nous rendent le blessé. » Le malade est décédé huguenot le lendemain mercredi<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Le commissaire Gazan écrivait à M. de La Reynie : « L'on m'a donné avis aujourd'hui que dans le cabaret du Riche Laboureur, qui est à l'entrée de la rue des Fossés-de-Monsieur-le-Prince, il s'y assemble presque tous les soirs des marchands et artisans de la religion et des nouveaux catholiques, où ils se trouvent quelquefois jusqu'à dix-huit ou vingt, et qu'ils y tiennent des discours scandaleux. » Bibl. royale. Mss. de M. de La Reynie, vol. cot. 751<sup>9</sup>, t. 1 et II, suppl. franç.

Cette surveillance sévère et active contre le parti huguenot préparait le coup d'État qui était déjà dans la pensée du conseil. Le pouvoir n'a pas de pitié pour le parti qui résiste; il le surveille, il le brise; c'est son droit, droit inexorable qu'il applique dans toute sa rigueur: police, tribunaux, force militaire, sont également employés pour frapper ce qui arrête l'action de sa volonté. Au temps où nous vivons, ces mesures peuvent facilement se comprendre: n'avons-nous pas eu également des proscriptions d'idées et de croyances politiques! Quand les protestants furent divisés, démoralisés en quelque sorte, on osa avec plus de sûreté la révocation de l'édit de Nantes. Pour qu'un coup d'État n'excite pas une résistance trop violente, il est essentiel en politique que les esprits soient préparés et assouplis. On travaillait à l'œuvre de la révocation depuis trois ans: déjà on avait aboli le prêche, détruit les temples, pros crit les ministres; des régiments entiers de dragons étaient envoyés partout où la persistance religieuse aurait pu se changer en rébellion. Sous prétexte de logements de troupes, on imposait les villages, et chaque feu de huguenot payait le triple des catholiques, si bien que les populations fuyaient à l'approche de ces fatales compagnies de dragons au court mousquet, qui combattaient à pied et à cheval dans les défilés comme en plaines; et tout cela provoquait à peine de la pitié parmi les populations catholiques, car aux temps d'é motion les grands partis n'ont pas de tolérance, et quand les adversaires sont frappés, on s'en félicite comme d'une victoire. La révocation de l'édit de Nantes fut présentée au conseil en avril, et arrêtée au mois d'août 1685. Il y eut plusieurs longues réunions chez le vieux chancelier Letellier, qui s'était posé comme le promoteur le plus ferme des édits contre les protestants. Chaque système a ainsi ses hommes de conviction, qui poussent les choses, en religion comme en politique, jusqu'au bout, et persécutent avec conscience. Le chancelier Letellier ne pouvait pas croire qu'on pût avoir d'autre foi, d'autre pratique que la foi et la pratique catholiques; aussi

mourut-il dans la joie de son âme, en entonnant le *Nunc dimittis*, comme pour dire que sa carrière était pleine et finie. La révocation de l'édit de Nantes fut entièrement basée sur le principe de l'unité religieuse et monarchique ; en conséquence, toutes les concessions faites sous les règnes des rois Henri IV et Louis XIII étaient déclarées nulles et comme non avenues ; tous les temples de ceux de la religion prétendue réformée, situés dans le royaume, devaient être incessamment démolis ; défense de s'assembler, pour faire l'exercice de ladite religion, en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de confiscation de corps et de biens. Tous les ministres qui ne voudraient pas se convertir étaient tenus de sortir du royaume quinze jours après la publication de l'édit ; par contraire, ceux des ministres qui se convertiraient, jouiraient, eux et leurs veuves, des mêmes exemptions de tailles et logement de gens de guerre qu'ils avaient pendant qu'ils remplissaient les fonctions de ministres : « et en outre nous payerons auxdits ministres, aussi leur vie durant, une pension qui sera d'un tiers plus forte que les appointemens qu'ils touchoient en qualité de ministres. Que si aucuns desdits ministres désirent se faire avocats ou prendre les degrés de docteurs ès-lois, nous voulons qu'ils soient dispensés de trois années d'études : et pour leur réception, ils payeront seulement la moitié des droits que l'on a accoutumé de percevoir pour cette fin. » Les écoles particulières pour l'instruction des enfants de la religion prétendue réformée étaient défendues ; tous les enfants qui naîtraient dorénavant seraient baptisés par les curés des paroisses ; les pères et mères devaient les envoyer aux églises, à peine de 500 livres d'amende. « Faisons très-expresses et graves défenses à tous nos sujets de ladite religion, de sortir, eux, leurs femmes et enfants, de notredit royaume, ni d'en transporter leurs biens et effets, sous peine, pour les hommes, des galères, et de la confiscation de corps et de biens pour les femmes. Pourront au surplus lesdits de la religion, en attendant qu'il

plaise à Dieu de les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, à condition de ne point faire d'exercice, ni de s'assembler sous prétexte de prières ou de culte de ladite religion<sup>1</sup>.»

Il y avait longtemps que la lutte était commencée et devait aboutir à une fin ; les protestants formaient le véritable parti de l'étranger ; toutes les fois qu'il y avait eu péril pour la monarchie et coalition de ses ennemis, les huguenots avaient pris feu pour la Hollande et l'Angleterre. Il n'y avait pas de sécurité dans le royaume tant qu'ils n'étaient pas proscrits. Sujets de querelles turbulentes et de rumeur pour le pays, la majorité en finissait avec eux : à toutes les époques, il y a un symbole auquel il faut adhérer, sous peine d'être proscrit ; ici à une dynastie, là à une constitution. La majorité veut rester maîtresse de ses opinions et de son droit de souveraineté. Et voilà comment roi ou assemblée en viennent à la proscription.

Cet édit appelait de nombreuses mesures, en ce qui concernait les personnes et les propriétés des protestants. Les convictions religieuses et politiques sont puissantes ; il se rencontre toujours dans les partis des consciences hautaines et inflexibles qui ne transigent pas. L'attention du conseil fut donc de pourvoir à l'exécution exacte des dispositions principales du coup d'État. Un premier ordre du roi porta tout entier sur le séjour des protestants à Paris ; un certain nombre y étaient venus chercher refuge des villages environnants, afin d'éviter les charges des gens de guerre, et de s'abriter sous le tumulte de la cité. Le roi disait : « Sa Majesté a ordonné et ordonne que dans quatre jours, pour tout délai, tous ceux de ladite religion qui ne sont habitués que depuis un an dans la ville de Paris en sortiront pour se retirer dans le lieu ordinaire de leur demeure, à peine de 1000 livres d'amende. Fait

<sup>1</sup> L'édit de révocation est daté de Fontainebleau, au mois d'octobre 1685, contresigné par Letellier et Colbert, et scellé du grand sceau de cire verte, sur lacs de soie rouge et verte.

défenses de leur donner retraite, sous les mêmes peines que dessus.» Toute mesure politique contre les personnes, tout coup d'État contre un parti, est habituellement suivi d'une réaction contre la presse. La révocation de l'édit de Nantes fut accompagnée d'un mandement spécial de l'archevêque de Paris, proscrivant deux mille huit cents ouvrages, livres ou brochures, divisés en matières politiques, religieuses ou morales<sup>1</sup> : c'est le plus large index du temps. La police de M. de La Reynie dut rechercher : « la Défaite de Goliath, ou réfutation de l'anti-Calvin catholique, par Charles Andrieu. — Ratram ou Bertram, prêtre de l'Eucharistie, avec un avertissement. — Abjuration et erreurs de l'Église romaine, faite à La Rochelle. — Taxe des parties casuelles de la boutique du Pape. — Les cautelles, canons et cérémonies de la messe, ensemble la messe intitulée du corps de Jésus-Christ. — Les trois Conformités, à savoir : l'harmonie et convenance de l'Église romaine avec le paganisme, judaïsme et hérésies anciennes. — Le Franc-Archer de la vraie Église contre les abus et énormités de la fausse. — Le Capucin réformé, déclarant les causes de sa conversion à l'Église réformée. — Les Déguisements et Fuites de Jean Gontery, jésuite. — L'Accroissement des eaux de Siloë, pour éteindre le feu du purgatoire, et noyer les satisfactions et indulgences papales. — L'Anatomie de la messe. — Description de l'Ante-Christ et de son royaume. — La Chasse de la bête romaine, où est évidemment prouvé que le Pape

<sup>1</sup> On faisait de minutieuses visites chez les libraires, imprimeurs, relieurs et brocheurs de la capitale ; tous les livres de la religion prétendue réformée étaient saisis et déposés au greffe du Châtelet. Le 19 janvier 1687, le commissaire Delamare écrivait à M. de La Reynie : « Monsieur, j'ai trouvé chez Lual, qui exerce la profession de relieur et d'imprimeur, de quoi travailler jusqu'à neuf heures ; je vous envoie les mémoires de ce qui s'est trouvé. J'ai scellé tous les livres reliés dans un coffre, deux armoires et deux cassettes, et les livres en blanc je les ai chargés après en avoir fait la description. » Mss. de M. de La Reynie, cot. 7913, t. 1, Suppl. franç.

est l'Ante-Christ. — Le Monde allant pire, et le Monde démoniaque <sup>1</sup>. »

Il faut bien dire que la presse huguenote n'avait rien respecté; jamais il ne s'était vu un tel débordement de doctrines anti-royales et anti-catholiques; c'étaient les pamphlets du xvi<sup>e</sup> siècle avec plus de hardiesse encore, car le pouvoir civil et la souveraineté n'étaient pas respectés par de fougueux écrivains. Des mesures de rigueur matérielle accompagnaient les actes de police politique; les formules de lettres de cachet se multipliaient par milliers; on assignait par ordre de police une résidence à tel bourgeois de Paris qui ne voulait pas se convertir: on l'envoyait à Orléans, à Bourges, à Lyon pour y être placé sous une surveillance particulière. Ces lettres de cachet étaient ainsi conçues: « De par le roi; il est ordonné au nommé Dalaix de se rendre incessamment en Bretagne, et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre, à peine de désobéissance. Fait à Versailles, le 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1685. »

Les commissaires de chaque quartier dressaient des états exacts de la fortune et des propriétés de chaque habitant qui professait la religion calviniste. On y disait quelles bonnes maisons les huguenots possédaient rues des Marais-Saint-Germain ou Saint-Denis, des *Vieilles-Audriettes* ou d'*Aubry-le-Boucher*; avaient-ils laissé des meubles, on se hâtait d'en faire l'inventaire. Le huguenot était comme mort civilement; les ordonnances royales, les arrêts du parlement décidaient que la famille catholique pouvait légitimement se pourvoir devant le Châtelet, afin de se faire mettre en possession; et s'il n'y avait pas de catholiques, la succession tombait en déshérence au profit du roi <sup>2</sup>. On défendait sous les peines les plus sévères aux sujets du roi de quitter le royaume, on ne

<sup>1</sup> Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris sur la condamnation des livres contenus dans le catalogue suivant. Biblioth. royale, mss. de M. de La Reynie, cot. n<sup>o</sup> 7913, suppl. franç., tom. I.

<sup>2</sup> Biblioth. royale, mss. de M. de La Reynie, cot. n<sup>o</sup> 7913, suppl. français. tom. I.

permettait pas non plus d'envoyer les fortunes mobilières à l'étranger. Il s'était néanmoins organisé des compagnies à cet effet : de braves Hollandais, Danois ou Anglais, moyennant une somme d'argent, s'engageaient à conduire les calvinistes hors du royaume. La police les suivait à la piste, les dénichait dans leurs hôtels; les édits du roi les condamnaient aux galères perpétuelles; il s'en sauvait un grand nombre à travers la campagne : quant à l'argent, on le convertissait en lettres de change sur Amsterdam, Londres et Vienne; de sorte que les héritiers catholiques et le fisc n'avaient rien à démêler dans les biens des huguenots.

Un rapport indique comment les calvinistes sortaient de France pour se réfugier à l'étranger; il est adressé au lieutenant de police : « Lespine dit savoir plusieurs chemins pour faire passer les religionnaires en Hollande, sans aller par les villes ni grands chemins, et voilà de la manière qu'il en parle : Pour les sortir de Paris, ce sont les jours de marché à minuit, à cause de la commodité des barrières, que l'on ouvre plus facilement que les autres jours, et ils arrivent avant le jour proche Senlis, qu'ils laissent à main gauche. D'autres qui vont jusques à Saint-Quentin, et qui n'y entrent que les jours de marché dans la confusion du monde; et y étant, ils ont une maison de rendez-vous où ils se retirent et où les guides les viennent prendre. Pour les faire sortir, ils s'habillent en paysans et paysannes, menant devant eux des ânes ou mulets, et lorsqu'ils sont au dernier passage, ils se détournent du chemin et des guides, qui sont ordinairement deux ou trois; l'un va devant pour passer, et s'il ne rencontre personne, l'autre suit; s'il y rencontre du monde, l'autre qui suit voit ou entend parler, et suivant ce qu'il voit ou entend de mauvais, il retourne sur ses pas trouver les huguenots et les mènent par un autre passage; ou bien prennent leurs bêtes pour passer, et s'ils trouvent que ce ne soit que des soldats, ils passent par argent qu'ils leur donnent. Les guides viennent attendre les huguenots sur les chemins, et ne disent leur nom ni leur do-

m.eile; la plupart desdits guides sont bandits qui n'ont feu ni lieu, et se sont sauvés des galères. Lespine a parlé à une femme appelée madame Le Roy, qui demeuroit rue Saint-Martin, entre un pâtissier et un rôtisseur, pour la passer en Hollande, où elle avoit déjà une fille; il y avoit aussi une fille qui vouloit passer avec elle. Il dit aussi qu'il y a encore plusieurs familles de qualité dont il a connaissance qui veulent partir pour passer.»

Les propriétés immobilières tombaient seulement sous la rapacité des légistes. Un état rédigé par M. de La Reynie peut donner une idée de la manière dont on connaissait la fortune des individus <sup>1</sup>. On établissait d'abord la grande division des quartiers; d'un côté, on inscrivait le nom et la demeure des personnes, de l'autre, leurs biens meubles et immeubles : « Quartier Saint-Martin. Judith du Pré, veuve de Pierre de Fremont, secrétaire du roi, et ses fils, demeurant rue Saint-Martin, possèdent une grande maison dans ladite rue, vis-à-vis celle aux Ours, louée 4,400 livres; la terre de Brevanne, sise proche Villeneuve-Saint-Georges; une maison avec orangerie à Chaillot, une à Passy, une à Saint-Germain-en-Laye, etc...—La veuve Papillon, marchande de vin, rue Saint-Martin : néant. — Sara Chapon, veuve de J. Deslauriers, tailleur d'habit : néant. — Paul de la Fargue, de Bordeaux, banquier, rue Grenier-Saint-Lazare : néant, sinon quelques papiers dont il n'en paroît aucuns bons; ils sont scellés au greffe. — Louis Jacob de Mauroy et sa femme, rue Quincampoix : scellé a été apposé sur les effets qu'ils ont laissés, par le commissaire Guyenet; ont pour plus de cent mille livres de biens immeubles à Viry; leurs meubles vendus, et les deniers en provenant, sont entre les mains du sergent qui a fait la

<sup>1</sup> État et Mémoire des personnes connues et domiciliées à Paris, qui sont sorties du royaume à cause de la religion sans la permission du roi; ensemble les biens tant meubles qu'immeubles qu'elles ont laissés. Bibliothèque royale, mss. de M. de La Reynie, cot. n° 791<sup>3</sup>, suppl. français, tom. II.



vente. — Le sieur Conrart père. Sa femme et ses enfans sont nouveaux catholiques : deux maisons rue des Vieilles-Étuves ; une maison rue Saint-Martin, où pend pour enseigne l'image saint Michel ; des rentes sur l'Hôtel-de-Ville. »

Quelquefois aussi des ordres particuliers étaient donnés pour arrêter les hommes d'élite du parti protestant. Qui ne connaissait le ministre Claude, cet admirable adversaire de Bossuet, homme simple, instruit, éloquent, noblement estimé par l'évêque de Meaux ? Le roi veut que des précautions spéciales soient prises à sa sortie du royaume : « De par le roi : il est ordonné à La Guerre, valet de pied de Sa Majesté, de se transporter incessamment dans la maison du sieur Claude, ci-devant ministre de la religion prétendue réformée, à Charenton, et de lui faire commandement de la part de Sa Majesté de sortir de la ville de Paris dans vingt-quatre heures au plus tard, pour se retirer incessamment hors du royaume ; à l'effet de quoi, ledit La Guerre l'accompagnera jusque sur la frontière par laquelle il désirera sortir. Fait à Fontainebleau, le 21 octobre 1685. Louis <sup>1</sup>. »

Pendant longtemps toute la police de Paris ne fut plus occupée qu'à surveiller l'exécution du coup d'État qui révoquait l'édit de Nantes, car l'intérêt politique se concentrait tout entier dans cette mesure. Des rapports secrets suivent avec une attention scrupuleuse tous les actes des calvinistes : s'il arrive des étrangers à Paris, gentilshommes, bourgeois ou roturiers, l'on s'informe s'ils ont accédé à la loi et à l'organisation catholique ; cette abjuration est-elle sincère ? en a-t-on un certificat dûment signé par l'évêque ? remplit-on les devoirs que cette loi impose ? le billet de confession n'était en quelque sorte que le certificat de civisme. Tout état violent, tout sys-

<sup>1</sup> Biblioth. royale, mss. de M. de La Reynie, cot. n° 791<sup>3</sup>, suppl. français, tom. 1. — Le marquis de Seignelay écrit à M. de La Reynie : « Monsieur, je vous envoie le valet de pied qui doit conduire le ministre Claude hors du royaume, afin que vous lui remettiez demain l'ordre du roi, à l'heure que vous trouverez à propos. »

tème dominant exige ainsi des preuves authentiques et fortes d'adhésion. Chaque commissaire de quartier fait son rapport sur les habitants qui ont adopté le catholicisme; on sait ceux qui s'y sont refusés. C'est un acte bien méritant lorsqu'un commissaire peut dire qu'il n'y a plus dans son quartier que de bons catholiques, comme à d'autres époques quand un fonctionnaire peut encore dire que ses administrés sont de bons citoyens obéissant à la loi<sup>1</sup>. Une formule d'abjuration est arrêtée comme une sorte d'adhésion à l'ordonnance royale: cette formule imprimée doit être signée et scellée par chaque converti. Le conseil suit avec une vive et profonde sollicitude l'exécution de l'ordonnance<sup>2</sup>: si l'on apprend que des assemblées clandestines se réunissent, aussitôt ordre est donné de les dissoudre par la force; on prépare la démolition des temples, même de celui de Charenton, bel édifice qui était le symbole de la réforme à Paris<sup>3</sup>. Cette rage de démolition saisit le pouvoir comme le peuple dans tous les systèmes vio-

<sup>1</sup> Le commissaire Camuset écrivait à M. de la Reynie le 30 janvier 1686: « Dans le quartier Saint-Denis n'y a aucune personne de la religion prétendue réformée, à l'exception d'un nommé de La Mothe, maître boutonnier, qui est venu demeurer dans la rue Sainte-Foix au présent terme, lequel de La Mothe, voyant que nous nous sommes présentés à la maison où il est demeurant, il s'est absenté et ne paroît plus. »

<sup>2</sup> *Formule d'abjuration*: « Je crois de ferme foi tout ce que l'Église catholique, apostolique et romaine croit et professe; je condamne et rejette très sincèrement toutes les hérésies et opinions erronnées que la même Église a condamnées et rejetées. Ainsi, Dieu soit à mon aide et ses saints Évangiles, sur lesquels je jure de vivre et mourir dans la profession de cette même foi. »

<sup>3</sup> Il y a une estampe satirique gravée par les réformés sur la destruction de leur temple à Charenton, 1685.

Le diable conduit attaché un monstre hideux à sept têtes, parmi lesquelles on reconnaît le roi et plusieurs cardinaux et évêques. Vis-à-vis se trouve le temple de Charenton, que l'on démolit; des femmes sont jetées par les croisées, d'autres battues à coup de fourches. On lit au bas: *Les suppôts de Satan assemblés pour la destruction du temple de Charenton.*

lents; les anciens de Charenton sont obligés de s'éloigner du temple et des cérémonies de leur culte par les ordres exprès du roi. Les proscriptions deviennent de plus en plus impitoyables et cruelles; comme l'émigration augmente, on punit de mort tous ceux qui la favorisent. Ainsi l'on marche toujours à la peine capitale quand on s'est jeté dans les coups d'État, car alors il n'y a plus de barrière!

Il ne faut pas croire que cette mesure de la révocation de l'édit de Nantes inspira aux générations contemporaines les sentiments de réprobation générale qui plus tard éclatèrent; la société vit proscrire les protestants sans regret, parce qu'elle les savait dangereux. Telle est toujours la tendance du parti dominant; il est sans entrailles pour toutes les opinions qui nuisent à sa quiétude; prenez une société monarchique, elle verra proscrire les républicains sans leur donner la moindre plainte, le plus petit sentiment de pitié. Il en fut de même alors pour les calvinistes; il y eut peu de remontrances en France; par contraire, la joie fut naïve; tous les monuments contemporains sont remplis d'éloges, de pompeuses déclamations sur la grande mesure qui ramène l'unité dans la monarchie catholique. Jamais il n'y eut plus entière unanimité dans les chants, les odes, les épîtres; ce ne fut pas seulement le Père Ménétrier qui plaçait parmi les plus hautes actions du roi l'hérésie atteinte et le vice abattu<sup>1</sup>, mais encore presque tous les poètes de l'Académie française chantaient les vertus du roi: « Car Louis avoit par ses édits célèbres dissipé les plus sombres ténèbres; les arbres naissans, les plantes nouvelles étoient délivrés des monstres de l'erreur;

**1** A la gloire de Louis XIV, sur la révocation de l'édit de Nantes, par Claude-François Ménétrier, 1685.

Ce qu'il a fait pour lui, ce qu'il a fait pour nous,  
 A la postérité fournit de grands exemples.  
 Mais l'hérésie atteinte, et le vice abattu  
 Sous les vastes débris de plus de mille temples,  
 Veulent que l'univers en dresse à sa vertu.

et ne falloit-il pas rendre à ce héros des grâces immortelles <sup>1</sup> ? » Puis venaient les caricatures, les satires mordantes : « Te voilà donc à la fin de ta vie, religion de Calvin ! tu peux bien dire adieu à ton hypocrisie : il faut sauter le pas. Calvin et ses suppôts, que tu consultes en vain, ne te guériront pas du passage des morts <sup>2</sup>. »

Il y a sans doute pour toutes les mesures de violence et de terreur des chants officiels qui exaltent le pouvoir ; mais lorsque une certaine unanimité se rencontre, lorsque les livres, les publications d'un temps se réunissent pour louer un acte, on peut conclure qu'il ne souleva pas dans les esprits

<sup>1</sup> Estampe commémorative de la révocation de l'édit de Nantes, ayant pour devise un soleil avec ces mots : *Illuxit vobis*.

Louis, par sa prudence et ses édits célèbres,  
Enfin a dissipé vos plus sombres ténèbres.

<sup>2</sup> « La religion prétendue réformée aux abois. » Une femme couchée dans un lit à l'air en effet bien malade, un médecin lui tâte le pouls, tandis que Calvin, assis au chevet du lit, débite force prières :

Il faut passer le pas, Calvin et ses supports,  
Que tu crois, mais en vain, de fameux médecins,  
Ne te guériront point du passage des morts.

Une autre gravure représente la démolition des temples des religionnaires ; on voit sur les toits de chaque temple un diabloteau ailé, le corps velu, une petite queue par-derrière ; il s'enfuit agilement. Au-dessous est cette légende :

Sitôt que le prêche est démoli,  
Le malin esprit s'enfuit.

Trophée à la gloire du roi sur la révocation de l'édit de Nantes. D'un côté on voit Salomon donnant le plan pour la construction du temple ; de l'autre, David, l'épée en main à la poursuite des Philistins. Louis XIV se trouve au bas costumé en Hércule, et à ses pieds se traîne un vieillard pieds, et poings liés ; ann. 1685.

Devise à la gloire du roi sur la révocation de l'édit de Nantes ; c'est un cadran à plusieurs faces, qui marquent toutes la même heure sous un soleil :

*Le c'ant sub uno.*

un sentiment de réprobation unanime. Il faut le répéter sans cesse, une grande opinion voit presque toujours disparaître sans regret la minorité de résistance qui gêne ses sentiments et ses allures, et cela tout aussi bien dans le système politique que dans le système religieux; peu de catholiques pleurèrent les huguenots exilés.

La révocation de l'édit de Nantes trouva dans les provinces une plus forte opposition qu'à Paris, soumis à une organisation active et centralisée. Il y avait des cités, des communes tout entières dans le *Béarn*, dans le *Languedoc*, le *Dauphiné* et les *Cévennes*, où la réforme de Calvin dominait. L'œuvre était commencée depuis cinq ans; tous les efforts des intendants sont dirigés vers l'unité religieuse; aussi c'est en province que l'émigration se développe; la révocation de l'édit de Nantes n'en agrandit que faiblement le cercle; elle ne fit que ratifier le système administratif suivi avec tant de ténacité. Peu de marchands ou de manufacturiers s'exilèrent; c'est une erreur de l'avoir écrit; il y eut beaucoup de gentilshommes possesseurs de la terre. Quant aux paysans calvinistes, les uns saisirent violemment l'arquebuse; les autres se soumirent aux prédications catholiques. Les registres de confiscation pendant les années 1685 et 1686 portent à 17 millions de livres les propriétés réunies au domaine, et autant qu'il est possible de fixer la population exilée, d'après les cartons des généralités pendant la même période, on peut l'évaluer à 225 ou 250 mille âmes; à savoir: 1,580 ministres, 2,500 anciens, 15,000 gentilshommes, et le reste composé de toutes les classes d'artisans dans la société<sup>1</sup>. Rapprochement curieux! à peu près le même nombre de nobles et bourgeois quittèrent la

<sup>1</sup> J'ai trouvé dans la grande statistique dressée en 1700 par ordre de Louis XIV, généralité par généralité, le nombre de calvinistes qui abandonnèrent le royaume. Voici ce qu'on lit dans le mémoire de la généralité de Paris: « Avant la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit dans la généralité de Paris 1933 familles huguenotes; il en est sorti depuis, 1202, et il en est resté 731. » Mss. du fond de Mortemart. Bibliot. Royale.

France aux premières années de la révolution de 1789 pour échapper à la terrible unité politique, comme les huguenots abandonnèrent la France pour s'affranchir de l'unité religieuse. Tant il est vrai que les mêmes situations se reproduisent, et que les croyances seules se modifient !

---

## CHAPITRE VII.

### RÉACTION EUROPÉENNE DE L'ESPRIT PROTESTANT CONTRE LE CATHOLICISME.

---

Effet produit par la révocation de l'édit de Nantes. — Hollande. — Genève. — Allemagne. — Ligue d'Augsbourg. — Angleterre. — Réfugiés français et anglais à La Haye. — Guillaume d'Orange. — Symptômes de révolution en Angleterre. — Manifestes de Louis XIV. — De l'Empereur. — Du prince d'Orange. — Préparatifs de guerre. — Révolution de 1688. — La cour à Versailles. — Jacques II à Saint-Germain. — La société à cette période.

1685 — 1689.

Les opinions du calvinisme tenaient à une vaste croyance qui avait ses frères à l'étranger. Dans un Etat constitué, le plus grand danger est lorsqu'un parti a pour soutien des gouvernements voisins qui professent les mêmes doctrines. Ainsi les calvinistes de France trouvaient sympathie en Hollande, en Allemagne, à Genève, en Angleterre ; le coup que leur portait l'édit de révocation devait retentir et produire une réaction inévitable. Aux temps d'opinions ardentes, les actes de l'administration intérieure modifient les rapports à l'étranger ; ils ne se limitent pas à un territoire. La situation diplomatique de Louis XIV était difficile depuis le congrès de Nimègue ; le roi avait réalisé quelque chose de sa monarchie universelle, et cette prétention était de nature à blesser la susceptibilité des Etats européens. On la subissait tout en se préparant

à des guerres; l'empire d'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, préparaient en silence une réaction contre la souveraineté universelle du roi très chrétien : tous ces Etats avaient un intérêt commun à se rapprocher par une ligue offensive. La révocation de l'édit de Nantes donnait un nouvel aliment à ces récriminations <sup>1</sup>. La guerre ouvertement faite au parti calviniste affaiblissait les moyens militaires du roi, en exigeant l'emploi de forces imposantes en province; elle donnait par l'émigration des gentilshommes et des fervents calvinistes de France, de nombreux auxiliaires dans le cas d'une invasion; enfin il devait se manifester au sein des populations réformées de Suède, de Danemarck, d'Allemagne, d'Angleterre et de Genève, un sentiment profond de vengeance contre l'auteur de l'acte de révocation de l'édit pacificateur. Dès cette année 1685, la Hollande fermente contre Louis XIV; le stathouder, prince d'Orange, examine avec son sang-froid habituel sa double situation vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. Guillaume voit que le moment est bien choisi pour préparer la guerre: l'abaissement des Etats-Généraux répugne à sa fierté, il veut que cette sujétion cesse; il n'ignore pas les traités qui lient Louis XIV à Jacques II pour l'extinction du protestantisme; il multiplie ses intrigues sur tous les points de l'Angleterre; Guillaume est en rapport avec les réfugiés de France et les exilés de la Grande-Bretagne, alors nombreux. Après les grandes émigrations il est rare que la guerre n'éclate comme une conséquence naturelle; ces réfugiés, habituellement irrités par le malheur et l'injustice, deviennent d'ardents pro-

<sup>1</sup> Une multitude de pamphlets furent publiés contre la politique de Louis XIV.

« Histoire de la décadence de la France, prouvée par sa conduite. » — Cologne, ann. 1687, in-12.

« L'Esprit de la France et les Maximes de Louis XIV, découverts à l'Europe », revu, corrigé et augmenté, ann. 1688, in-12.

« La cour de France turbanisée et les trahisons démasquées, par M. L. B. » — Cologne, Marteau, ann. 1786, in-12.

moteurs des hostilités de l'étranger contre la patrie qui les proscrit.

Si la Hollande était le centre politique et actif du calvinisme, Genève en était la capitale scientifique ; là s'élaboraient les livres de controverses, les plaintes sévères et retentissantes des protestants. La position de Genève était trop menacée pour qu'elle osât insulter par la moquerie ou le sarcasme sérieux, la majesté hautaine de Louis XIV ; deux régiments français auraient envahi le pays de Gex, et porté les fleurs de lis de France sur les murs de la petite municipalité de Genève. La république se contentait donc de multiplier les remontrances en termes dolents et plaintifs ; les ministres genevois rédigeaient les placets que les huguenots des provinces de France adressaient au roi ; ils y mettaient une grande expression de douleurs religieuses <sup>1</sup> : « Sire, avaient-ils dit avant la révocation de l'édit de Nantes, vos très humbles, très obéissants et très fidèles sujets, faisant profession de la religion prétendue réformée, voient croître leurs maux tous les jours, mais ils ne sentent point diminuer dans leur cœur la confiance qu'ils ont toujours eue en votre justice et en votre bonté royale. Ils sont persuadés qu'ils trouveront dans vos équitables mains le secours dont ils ont besoin, quand leurs plaintes seront entendues de Votre Majesté. Il y a encore un mal plus grand que ceux qui viennent d'être représentés, un mal qui entraîne avec soi tous les autres, et qui leur rendroit vaines et sans fruit vos bontés protectrices. C'est la ruine de leurs exercices religieux, de leurs fêtes et de leurs temples qu'on attaque depuis quel-

<sup>1</sup> On continuait à chançonner les huguenots en France :

Calvin outré des arrêts qu'on publie,  
 La larme à l'œil a dit à Lucifer :  
 Ah ! c'en est fait, ma secte est convertie ;  
 Il faut songer à rétrécir l'enfer.  
 Il ne faut pas que cela vous chagrine,  
 Dit Lucifer, cet habile démon,  
 Le mal n'est pas si grand qu'on s'imagine,  
 Car tous ces gens n'ont changé que de nom



que temps, et de leurs académies qu'on leur veut enlever d'une manière qui les jette dans une consternation inexprimable. Ne souffrez pas, Sire, que la haine qu'on leur porte les prive de ce bonheur innocent qu'ils font consister à pouvoir respirer librement dans votre Empire. »

Ces plaintes n'avaient pas arrêté la volonté suprême du roi; il y voyait une résistance séditeuse, un de ces murmures importuns qui fatiguent les pouvoirs sans les éclairer, quand ils ont résolu une forte, une irrévocable mesure. Alors en Allemagne un grand retentissement s'était fait sentir; c'était avec les princes protestants que Henri IV et Richelieu avaient ouvert des négociations au xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, et payé des subsides; après la révocation de l'édit de Nantes, les électeurs de la religion réformée ont hâte de se séparer de la politique de Louis XIV; le coup porté à leur parti religieux, à leurs frères en doctrines a de l'écho dans l'Allemagne, qui s'éloigne tout entière du système français. Les électeurs étaient pauvres, ils avaient besoin de subsides, mais il y a des temps où toutes les considérations intéressées cèdent devant un mouvement énergique d'opinion. Rien donc ne fut plus facile à l'empereur que de réunir tous les princes à Augsbourg; les prétextes de la ligue furent les menaces des Turcs contre l'Europe, l'observation des traités de Munster, Nimègue et Ratisbonne, les empiétements successifs que faisait le roi de France sur les droits de l'Allemagne, et les privilèges politiques des électeurs. Louis XIV avait voulu imposer le cardinal de Furstemberg à l'électorat de Cologne, vieille querelle diplomatique renouvelée des précédents congrès. Le mobile réel de la ligue d'Augsbourg fut le mouvement de réaction de la réforme contre la révocation de Nantes. Les intérêts se mêlaient au ressentiment protestant; si tous les signataires du traité n'étaient pas également animés par les querelles religieuses, tous en profitaient pour se poser en ennemis de la monarchie universelle de Louis XIV. La ligue d'Augsbourg, tenue secrète, était conclue et signée par les électeurs de

Saxe et de Bavière, les cercles de Souabe et de Franconie, par les princes et Etats de l'Empire, par les Hollandais, le duc de Lorraine et le prince d'Orange <sup>1</sup>, et successivement par l'empereur et le roi d'Espagne. La signataire principale du traité fut la Hollande, partie active de la coalition ; Louis XIV allait trouver un adversaire digne de lui : le stathouder, Guillaume d'Orange, se proclamait chef du parti protestant. Dans la marche du temps il y a toujours des caractères qui se placent ainsi à la tête d'une situation ; si Louis XIV se manifestait comme le chef de la catholicité, le roi de l'Eglise gallicane et de l'unité religieuse ; Guillaume d'Orange à son tour allait conduire tous les partis dissidents à une puissante opposition contre l'unité religieuse et monarchique.

Les menées du prince d'Orange en Angleterre échappaient encore à la diplomatie de Louis XIV ; l'ambassadeur de France à Londres, M. de Barillon, tout occupé de ses instructions, qui consistaient à pousser le roi Jacques II vers une restauration du catholicisme, ne voyait pas ces accidents de parti qui révèlent une situation. Le comte de Sunderland, lié tout à la fois à Jacques II et à Guillaume, ne disait à M. de Barillon que les faits généraux ; après lui, le vicomte Preston dissimulait, par ignorance ou par faiblesse, les dangers réels des Stuarts. Il reste des dépêches de M. de Barillon sur l'état de l'Angleterre, curieux documents qui montrent le peu d'intelligence qu'on avait de la position. La tentative qui menaçait l'alliance de la France et de la Grande-Bretagne devait venir de la Hollande et de son stathouder. M. de Barillon s'en occupe à peine, il ne croit pas aux préparatifs de Guillaume, il prévient sa cour que s'il y a quelques armements, ils seront tous dirigés sur les côtes de France, et c'est là qu'il faut porter sa sollicitude. Les dépêches de M. de Barillon constatent que souvent la diplomatie s'occupe d'un danger fictif à côté du péril réel ; l'ambassadeur de France n'étudie pas assez le mouvement d'opinion qui se prononce en Angleterre, et ce

<sup>1</sup> Collect. des Traités de Martens. 9 juillet 1686.

mouvement est très grave ; il n'aperçoit que la question de cour, sans remarquer que la prépondérance de l'Église établie brise l'alliance de la France et de l'Angleterre <sup>1</sup>. Il est dans les torts de la diplomatie de ne point assez pénétrer au fond des partis ; car eux seuls décident les questions ! Guillaume d'Orange est patient ; pour se prononcer en face, il attend que le roi de France ait rompu avec l'empereur. Ce résultat ne devait point tarder après la ligue d'Augsbourg.

Le ton de supériorité qu'avait pris Louis XIV dans toutes les affaires diplomatiques, devait le pousser à prévenir les hostilités de l'Empire. Instruit des actes d'Augsbourg, le roi résolut de marcher avant que la coalition n'eût la possibilité de se reconnaître et de se réunir ; les succès des armes de France empêcheraient peut-être l'adhésion de quelques puissances secrètement décidées à signer la ligue. Le roi ordonna de se porter sur Philisbourg <sup>2</sup> ; en même temps il fit publier « que la France consentoit à terminer à l'amiable les différends qui regardoient la succession palatine, de rendre Philisbourg après qu'elle l'auroit pris, et fait démolir les fortifications, à condition qu'elle garderoit les nouvelles fortifications qu'elle avoit fait construire sur le Rhin : « La modération de Sa Majesté est évidente, dit le manifeste ; elle n'a d'autre but que de s'emparer de la place la plus capable de faciliter à ses ennemis l'entrée de ses États, et de se mettre en possession de Kaisers-Lautern jusqu'à ce que l'électeur palatin ait restitué à Madame, belle-sœur de Sa Majesté, ce qui lui doit appartenir de la succession de ses père et frère. » L'empereur exposait à son tour : « Qu'après tant d'infractions de la paix de Nimègue, en s'emparant de plusieurs provinces sous

<sup>1</sup> Dépêches de Barillon, Mss. Colbert, Mss. de Renaudot (1670).

<sup>2</sup> L'esprit de guerre était inhérent aux gentilshommes.

A la requête du dieu Mars,  
Grand prince, un peu de guerre  
portera tes étendards  
Aux deux bouts de la terre :

La paix est l'éveil des héros,  
Et cette ridicule  
Fit un jour très-à-propos  
Filer le grand Hercule.

des prétextes inouis de réunion, de dépendance, colorés d'une figure ridicule de justice, les armes de France venoient encore de fondre subitement sur toute l'Allemagne, sans respecter la trêve, et sans rien observer de ce que la coutume très-ancienne prescrit aux rois qui veulent faire la guerre ; Sa Majesté Impériale se lave les mains des suites de cette guerre, et déclare devant Dieu et à la face de toute la terre, que le roi de France a devant lui le feu et l'eau, et qu'il peut porter la main du côté qu'il veut ; quels que soient les succès qu'il plaira à Dieu d'accorder aux armes de France, Sa Majesté Impériale adorera toujours les jugemens de sa providence, qui se sert quelquefois du fléau des Attila pour châtier dans sa miséricorde ceux qu'elle aime. » La guerre était ainsi engagée, immédiatement après la révocation de l'édit de Nantes, tant cet acte du pouvoir avait influé sur la situation des affaires à l'étranger ! Le manifeste de l'empereur était d'une modération extrême : il y régnait un sentiment religieux des droits de l'Empire, qui s'adressait aux petits États allemands. On voulait les rattacher à la ligue d'Augsbourg.

Tandis que le marquis de Louvois partait pour visiter les troupes du roi en Alsace, Guillaume d'Orange faisait les derniers préparatifs pour seconder le mouvement protestant en Angleterre. Le parlement résistait de toutes ses forces à Jacques II ; les lords, tout dévoués à l'Église établie, voyaient avec douleur et colère les persécutions systématiques contre les évêques anglicans. Les Communes combattaient énergiquement pour soutenir leurs prérogatives ; l'armée était incertaine, les ministres trahissaient. A certaines époques tout un pays abandonne une cause ; alors il ne faut qu'un coup de main pour renverser même le plus audacieux des pouvoirs ! Les ordres de départ étaient donnés à la flotte hollandaise, et ce fut à ce moment que l'ambassadeur français à La Haye annonça les desseins du prince d'Orange. Il envoyait avec une dépêche chiffrée la copie du manifeste de Guillaume contre la maison de Stuart. Ce manifeste contenait plusieurs points

principaux : dénombrement des griefs du peuple anglais contre le roi Jacques II ; demande de plusieurs seigneurs d'Angleterre, ecclésiastiques et séculiers, qui l'appelaient à leur secours pour se garantir des maux dont ils se voyaient menacés : « Il avoit d'autant plus acquiescé à leurs prières, qu'étant par la princesse son épouse le plus proche héritier de la couronne, il étoit plus intéressé que personne à la conservation des lois et de la religion du royaume, dont on avoit même entrepris de lui ôter la succession par la supposition d'un prince de Galles ; » enfin le troisième point de justification étoit ainsi conçu : « Un parlement libre est le seul remède qu'on peut apporter aux maux de la nation, et jamais un parlement ne sera libre sous un roi qui règne sans égard aux lois ; nous avons donc pris la résolution de passer la mer avec des forces suffisantes pour appuyer les décrets d'un parlement rendu à sa liberté, exhortant en même temps tous les bons Anglois de se joindre à nous pour concourir à un si louable dessein <sup>2</sup>. »

Il n'y avoit plus à douter des projets définitifs du prince d'Orange : c'étoit contre les desseins catholiques de Jacques II, ses idées d'alliance avec la France, en un mot contre les traités secrets qui unissaient Louis XIV et les Stuarts, que l'expédition étoit dirigée. M. de Croissy reçut des ordres du roi pour qu'il eût à signifier à la Hollande : « Que le départ de la flotte du prince d'Orange seroit considéré comme une dénonciation de guerre » ; le roi très-chrétien déclaroit qu'aux moindres hostilités contre le pavillon du roi Jacques II, le fidèle allié de la France, les armées et les flottes de Sa Majesté traiteraient en ennemis le territoire et le pavillon des États-Généraux. Quels pouvaient être les desseins du stathouder ? La paix n'étoit pas rompue, et un armement aussi considérable

<sup>1</sup> « Déclaration de Son Altesse Guillaume Henri, par la grâce de Dieu, prince d'Orange, etc... pour justifier qu'il n'est entré en armes dans le royaume d'Angleterre que pour la conservation de la religion protestante, et pour le rétablissement des lois et des libertés d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. » 1688.

ne devait avoir qu'un but hostile. M. de Croissy se plaignait surtout de la présence en Hollande d'une multitude de réfugiés, qui ne cessaient de comploter contre la puissance et la vie du roi de France <sup>1</sup>.

Les partis étaient trop engagés pour que ces menaces produisissent un résultat : les Provinces-Unies avaient signé la ligue d'Augsbourg ; la Hollande avait besoin de l'appui de l'Angleterre dans la lutte qu'elle allait engager, elle ne pouvait l'obtenir que par un changement de dynastie. Les préparatifs continuèrent dans toute leur activité ; des régiments hollandais et allemands furent réunis à La Haye et à Amsterdam ; soixante navires de guerre durent porter l'expédition sur les côtes de la Grande-Bretagne, avec le dessein avoué de prêter appui au parlement et aux idées de réformation en Angleterre. On ne savait pas précisément où se dirigerait d'abord la flotte de Guillaume : des chansons populaires distribuées à Paris annonçaient que le prince d'Orange allait quitter la Hollande ; où porterait-il la guerre, en Angleterre, en France ou vers Alger ? Schomberg l'accompagnait, et le peuple hollandais lui disait : « Monseigneur, ne revenez plus, car l'État monarchique ne s'accorde point avec notre république <sup>2</sup>. »

A ces préparatifs Louis XIV opposa des mesures de représailles ; le roi ordonna qu'un embargo général serait mis sur tous les navires, sur toutes les marchandises hollandaises qui se trouveraient dans les ports et territoire du royaume. Les États déclarèrent que cet acte était contraire au texte du traité de Nimègue ; l'embargo fut levé, mais l'activité des arsenaux,

<sup>1</sup> Note manuscrite de M. de Croissy. Biblioth. du roi.

<sup>2</sup> Il a pour l'entreprise	Toute la populace,
Un homme qui le sert	Joyeuse au dernier point,
D'une valeur exquise	Crioit : Que le ciel fasse
C'est monsieur de Schomberg	Qu'il ne revienne point ;
On doute si la guerre	Car l'État monarchique ,
Qu'il va faire sur mer	Qui de tous temps déplaît,
Est contre l'Angleterre	Avec la république
Ou contre ceux d'Alger.	Ne s'accorde jamais.

le recrutement des troupes de terre annonçaient que la guerre allait éclater puissante et sérieuse. Le traité de Nimègue était déchiré, et c'est ce qu'exposait la France avec une expression digne et modérée. Louis XIV avait besoin de rassurer ses alliés ; car sa position était délicate : la guerre pouvait devenir universelle. Le manifeste envoyé à toutes les cours et ambassades était ainsi conçu : « Sa Majesté avoit lieu d'espérer que les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, qui avoient témoigné tant d'empressement pour la conclusion d'un traité, n'en auroient pas moins pour la maintenir. Cependant Sa Majesté a eu plusieurs avis que depuis quelques mois lesdits États, se laissant emporter au désir de ceux qui n'ont d'autre intention que de voir recommencer la guerre dans l'Europe, faisoient des levées et armemens extraordinaires, et prenoient des engagements avec des princes de l'Empire pour traverser par toutes voies l'établissement du cardinal de Furstemberg dans l'électorat de Cologne ; Sa Majesté a résolu de déclarer la guerre, comme elle fait par la présente, auxdits États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, tant par mer que par terre. Ordonne et enjoint Sa Majesté, pour cet effet, à tous ses sujets de courre sus aux Hollandois, et leur a défendu très expressément d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie<sup>1</sup>. » Or la guerre devait se poursuivre contre la Hollande de deux manières : l'armement vigoureux d'une grande escadre pouvait arrêter l'expédition du prince d'Orange et la détruire avant son arrivée sur les côtes de la Grande-Bretagne. Tel était l'avis du marquis de Seignelay, ministre de la marine ; il offrait de tenir prêts quarante vaisseaux. Un long mémoire du ministre déduisait parfaitement combien il serait facile de disperser la flotte hollandaise dans la Manche, et d'en finir ainsi par un coup de main contre l'expédition. Le second parti, développé également dans un

<sup>1</sup> Biblioth. royale, mss. de Béthune. Cette déclaration est datée de Versailles, le 26 novembre 1688.

mémoire du marquis de Louvois, consistait dans un système d'invasion sur la frontière hollandaise; mais selon la méthode lente et tenace du marquis de Louvois, il proposait de s'emparer d'abord de quelques places frontières d'Allemagne, telle que Philisbourg, afin de maintenir les Impériaux. Une correspondance de Jacques II indiquait un plan simultané : quarante vaisseaux de ligne dans la Manche et la marche rapide de cinquante mille hommes sur Maëstricht; avec cette double démonstration, le roi d'Angleterre promettait que le prince d'Orange ne remunerait pas<sup>1</sup>. Ainsi la paix de Nimègue était rompue; toute la situation diplomatique avait changé. L'empire s'ébranlait en armes contre Louis XIV, et la Hollande envoyait une expédition contre Jacques II, le plus intime allié du roi de France. Tel était le résultat le plus immédiat de la révocation de l'édit de Nantes. Les circonstances produisaient un prince qui le premier était capable de lutter contre Louis XIV. C'est le fait d'une situation nouvelle que ces noms nouveaux eux-mêmes, qui en deviennent la forte et grande expression; jusqu'ici Louis XIV n'avait trouvé aucun digne adversaire de sa politique; l'Espagne était morte, l'Empire sans unité. Qu'était la Hollande avant le stathoudérat du prince d'Orange, et l'Angleterre avant Guillaume III? C'est ce Guillaume qui devient le véritable, le seul antagoniste de Louis XIV, et cela moins par sa propre importance que parce qu'il se fait le symbole d'une idée, d'un principe, d'une résistance fondée sur un parti vivace qui était la Réforme. Louis XIV, c'est la monarchie puissante, gouvernementale, catholique; Guillaume III, c'est le gouvernement aristocratique pondéré, représentatif; c'est l'Église anglicane et la force des lords possédant les fiefs des vieux monastères, la couronne et la propriété du sol anglais, et c'est ce qui fit la force de la révolution de 1688!

La ligue d'Augsbourg fut la réaction protestante contre le

<sup>1</sup> Dépêches originales; manuscrits de Colbert. — Réflexions politiques sur les démarches de la Hollande contre les attentats de la France, ann. 1688, in-12.



système d'unité catholique proclamé par Louis XIV, et contre cette monarchie universelle qui formait le droit public de sa diplomatie. Le traité de Nimègue avait été enfreint par Louis XIV, qui n'avait tenu aucun compte des stipulations territoriales ; Strasbourg et Casal avaient été réunis à la France ; par Strasbourg le roi menaçait l'Allemagne ; Casal lui ouvrait les portes du Piémont ; les Alpes et le Rhin étaient également dominés par les récentes conquêtes du roi. Deux souverainetés, vieilles alliées de la France, entrèrent dans la ligue d'Augsbourg, et ce fut là une des plus tristes conséquences de la révocation de l'édit de Nantes : la Suède, qui avait suivi le drapeau fleurdelisé depuis Richelieu et le grand Gustave, rompit avec la France ; c'était pour la monarchie la perte d'un antique auxiliaire. Il en fut de même du Danemarck, où la réformation avait été si unanime et si fortement consolidée. Les deux États se dessinèrent pour la ligue d'Augsbourg, et prirent parti contre Louis XIV.

Cette ligue, toute de réaction, se présentait ainsi sous un aspect formidable ; les forces réunies de tous les États allaient déborder sur les frontières du royaume. Il y avait alors deux grands intérêts qui seuls pouvaient arrêter les effets de la ligue d'Augsbourg : c'était le siège de Bude par les armées impériales, où toute la noblesse aventureuse s'était portée ; ensuite la révolte de la Hongrie sous Tékéli, romanesque épisode au milieu de l'époque toute compassée de Louis XIV. Cette ligue d'Augsbourg, à laquelle devaient se joindre les vieilles inimitiés de l'Espagne, quoique catholique, menaçait profondément la monarchie française ; cependant le roi devait trouver dans la lenteur de ses ennemis le temps de préparer ses forces, afin de résister par des masses à toute la coalition. Ce fut dans le dessein de déjouer les efforts simultanés de tant de puissances réunies que Louvois résolut de brusquer les hostilités par le siège de Philisbourg. Là, monseigneur le dauphin fit ses premières armes comme généralissime des troupes, au lieu et place du roi. Philisbourg fut le rendez-vous de

toute la noblesse de France ; on s'y portait de Versailles comme à une fête, à un simple carrousel. Des enfants de quinze ans, cadets et gentilshommes venaient y recevoir leur baptême de mousquetades sous les ordres de monseigneur. *Philisbourg est pris*<sup>1</sup> fut la nouvelle qui eut le plus de retentissement, et tous se vantaient, sous les charmes de Versailles, d'avoir fait partie de cette glorieuse expédition !

L'esprit français habitait joyeusement devant les périls de la monarchie ; la ligue d'Augsbourg devint le sujet de chansons plaisantes, de moqueries amères, dans lesquelles on tournait en ridicule tous les alliés dans la grande ligue, depuis l'empereur en bonnet blanc jusqu'aux marchands de fromage de Hollande, et aux rodomonts de Castille réunis contre le prince habitué à vaincre et à dominer l'Europe : « l'empereur y perdra sa couronne, la Hollande ses vaisseaux, les électeurs leur boue et leur épée. » Il y a toujours le type de l'Espagnol, tel que nous le reproduisent les caricatures contre la Ligue, ce Castillan au chapeau rond, aux moustaches épaisses et crochues, à la rapière longue et battante. Viennent ensuite maints dits et propos rians : « J'ai beau bâiller en m'éveillant, dit un Liégeois, et demander une bouteille, je ne puis pas avaler le coq des François dont le chant me réveille. — Je frotte mes yeux et regarde ce coq, ajoute l'électeur de Brandebourg, mais au diable, je ne me hasarderai pas d'aller me faire étriller. — Ce coq est né pour mon infortune, s'écrie un Flamand ; le voilà encore avec sa voix importune qui vient troubler mon repos. — Je dormois tranquille, continue un Espagnol, sur la bonne foi de mon voisin, et ce coq babillard

<sup>1</sup> Sur la prise de Philisbourg :

Le dauphin n'a pas démenti  
Le bon sang dont il est sorti ;  
Il est digne fils de son père,  
Lère la, lère lan lère.

Son exercice le plus doux,  
Sembleit n'être que pour les loups,  
Noble essai de ce qu'il sait faire,  
Lère là, lère lan lère.

Philisbourg ouvre le chemin  
A son héroïque dessein :

Cologne crie qu'elle espère,  
César n'au voit su mieux faire.

est venu me donner le réveille-matin. — Quoi ! s'écrie Guillaume d'Orange, vous voilà tous endormis ? vous n'entendez donc pas le coq qui nous réveille ? vite à moi, mes amis, suivez-moi, vous verrez merveille. — Comment, répond le Hollandais, vouloir rompre mon sommeil avant le lever du soleil ! non, non, pour moi jusqu'à midi je me repose <sup>1</sup>. »

A ces populaires publications, l'Europe opposait des pamphlets d'une autre nature. La révocation de l'édit de Nantes avait produit d'abord une émigration littéraire ; tous ces ministres protestants, obligés de fuir le sol de la France par des arrêts de proscription, livraient leur esprit et leur plume à l'étranger ; ils avaient conçu des haines profondes, des inimitiés fatales : « contre le tyran qui les forçait de quitter leur foyer domestique, le prêche saint et d'aller au désert porter la parole du Père. » A peine arrivé en Suisse, en Allemagne, en Hollande, ils laissaient une libre issue à leur indignation ; dans leurs prédications demi-paraboliques, ils s'écriaient : « N'avons-nous pas vu, mes chers frères, ce prince, le plus ignorant de tous les hommes, se laissant gouverner dans les premières années de son règne par des hommes impies, persécuter les plus habiles et les plus saints docteurs de la vraie Église, les faire enlever, les tenir dans les prisons obscures ou les obliger à sortir du royaume, et à aller, comme des vagabonds et des scélérats, courir çà et là chercher quelque asile contre la tyrannie ? Qui ne sait, mes chers frères, que depuis ce temps-là une femme, autrefois une impudique, une abandonnée, maintenant une hypocrite, une ambitieuse, s'est emparée à son tour de l'esprit foible, timide et superstitieux du roi ? Notre cause est commune, mes chers frères, nos justes plaintes sont communes, nous avons un même et commun oppresseur ; prenons donc mêmes mesures, attaquons-le à communs efforts, concertons-nous, unissons-nous, détruisons son pouvoir arbitraire. » Quelques écrivains

<sup>1</sup> Caricature française sur la ligue d'Angsbourg ; un énorme coq est placé au-dessus d'un cadran ; il paraît chanter avec force. (Bibl. roy.)

plus plaisants reproduisaient contre Louis XIV les caricatures de l'époque de Luther, telles que l'art les dessinait alors en Allemagne, en Hollande et en Angleterre; estampes lourdes, vivement et grossièrement coloriées; les recueils hollandais nous en gardent quelque souvenir. Louis XIV y apparaît successivement en Gorgone échevelée de serpents, en soleil pâle et noyé dans les eaux de la Hollande victorieuse <sup>1</sup>.

La seconde émigration fut toute armée. Les édits de Louis XIV proscrivaient une foule de gentilshommes; cette contrainte qui les attaquait dans leur foi religieuse, dans leur existence de châteaux et de provinces, excitait parmi ces nobles huguenots un sentiment d'animosité qu'ils portaient à l'étranger. Depuis l'année 1673, qui commence les persécutions, jusqu'à la date de 1683, époque de la révocation de l'édit de Nantes, le nombre des gentilshommes calvinistes qui avaient fui à La Haye s'élevait à plus de cinq mille. Guillaume d'Orange, qui avait vu tout le parti qu'on pouvait tirer de cette brave noblesse, l'avait divisée en deux régiments d'émigrés ou de réfugiés; le prince savait leur valeur, leurs haines profondes contre Louis XIV et la France. Comme tous les exilés, ils exébraient la tyrannie qui les avait forcés à fuir le noble sol de la patrie: que le prince d'Orange eût marché aux Pays-Bas ou qu'il suivit son expédition d'Angleterre, il devait s'entourer de cette troupe d'élite, qui le regardait comme le chef et le protecteur de la religion réformée. Il avait mis à la tête de ces émigrés un gentilhomme, illustre émigré lui-même, le maréchal de Schomberg, qui avait quitté la France plutôt que de renoncer à la foi de ses pères: quand les croyances religieuses ou politiques sont vivaces, on s'y rattache plutôt qu'aux idées vagues de patrie et de territoire; le sol n'est que le matérialisme dans les héroïques sentiments.

Le premier effet de la ligue d'Augshourg fut de permettre au prince d'Orange d'accomplir paisiblement son expédition d'Angleterre; cette ligue n'était pas complète tant que la

<sup>1</sup> Collection de Romain de Hooze. Biblioth. du roi.

Grande-Bretagne n'entraît pas dans les mêmes intérêts, et le gouvernement de Jacques II interdisait à ce pays la libre et spontanée manifestation de ses idées; il fallait l'aider. La révolution de 1688 fut un coup de diplomatie et de religion. L'empereur avait vainement cherché à entraîner Jacques II dans la ligue d'Augsbourg, ce prince s'était fidèlement déclaré pour Louis XIV; la Hollande l'avait pressé dans le même sens, et sur son double refus, toute la diplomatie européenne, excepté celle de France, agit contre Jacques II. Ce fut contre le prince catholique et l'allié de Louis XIV que la révolution d'Angleterre s'organisa; c'est ainsi que Sunderland et Churchill comprirent le mouvement que favorisait l'expédition du prince d'Orange contre les Stuarts. Guillaume, secondé par toute l'Europe réformée, s'embarqua sur sa flotte à La Haye le 29 octobre 1688; cette magnifique expédition comptait soixante-cinq gros vaisseaux de guerre, plus de cinq cents flûtes hollandaises, avec vingt-un mille hommes dont huit mille Hollandais et Allemands, soldats lourds et sans activité militaire. Ses troupes se composaient en majorité d'émigrés; indépendamment des régiments de Français que commandaient le maréchal de Schomberg et ses fils, Guillaume avait aussi trois mille Anglais sous les ordres des lords Charles Talbot, de la vieille époque du prince Noir, comte de Shrewsbury, Charles Gérard, comte de Macklesfield, Henri Morden, Henri Sidney et du vice-amiral Herbert. C'était une expédition toute de mécontents et d'émigrés allant porter les armes en Angleterre pour réagir ensuite contre la France par la ligue d'Augsbourg, et en cela les calvinistes suivaient l'énergique loi de la conviction; ils marchaient au nom de la patrie d'opinion contre la patrie territoriale. Cette grande flotte à peine en mer arbora la devise de fermeté et de noblesse de la maison d'Orange: « Je maintiendrai »; et comme pour indiquer le but de l'entreprise, les longues flammes des flûtes et frégates déployaient ces deux mots: *pour la religion et la liberté.*

On ne peut dire les contes et bulletins que l'on semait en France sur l'expédition de Guillaume d'Orange : tantôt une maladie aiguë avait emporté le prince et la moitié de son armée; tantôt Guillaume était mort assassiné. En temps de parti, toutes ces nouvelles sont recueillies avec avidité; alors il n'y a de faux bruits que ceux qui ne plaisent pas. Les correspondances, lettres, récits des courtisans ne s'occupent que de la flotte hollandaise, et madame de Sévigné elle-même reproduit tous les caquetages de cour comme la chose importante; elle annonce avec joie que les eaux ont englouti Guillaume et sa fortune. La flotte, une première fois dispersée par la tempête, se remit en mer le 10 novembre et aborda aux côtes de Darmouth, Torbai et Exmouth. Une gravure contemporaine donne le tableau de ce débarquement; on y voit ces masses de lances et de mousquets, groupées autour des pavillons et étendards, mi-partie Orange et Angleterre, la foule du peuple, les orateurs des comtés<sup>1</sup>. Tout vint à souhait pour Guillaume. Ce fut en vain que Jacques II invoqua les secours de la flotte pour courir sus aux Hollandais et au prince d'Orange; sur soixante-cinq capitaines, six seulement furent fidèles à leurs serments; le roi en appela à un parlement libre, aux évêques, à tout ce qui avait une force d'opinion en Angleterre; tous les corps de l'Etat ne répondirent que par des refus aux ordres de leur souverain légitime. Quand une révolution est achevée dans les esprits, tout le reste n'est plus qu'une forme qui sanctionne le fait accompli : Jacques II était délaissé par l'Angleterre parce qu'il avait touché à la religion, qui était la loi de l'Etat.

Il est utile, quand on médite l'histoire, de mettre en présence la tentative d'unité religieuse préparée par la révocation de l'édit de Nantes, et la révolution d'unité dans l'Eglise anglicane opérée par l'avènement de Guillaume III. Ces changements sont deux faits d'intolérance à côté l'un de l'autre;

<sup>1</sup> Pour la gravure hollandaise et la légende, voyez *Recueil sur l'Histoire de France*, cabinet du roi, ad ann. 1688.



Louis XIV ramène l'unité religieuse par la persécution contre les huguenots, comme les Communes d'Angleterre ramènent l'unité par les actes contre les catholiques et les *dissenters*, en vertu de la même tendance. C'est que la société était alors aux prises sur un principe religieux ; les lois de tolérance n'étaient plus possibles, parce qu'elles n'étaient plus en harmonie avec les besoins politiques de la situation ; les catholiques prirent les armes en Irlande comme les huguenots dans les Cévennes par le même mobile. Jacques II, le représentant de la tolérance religieuse, de la liberté de croyance, fut obligé de fuir l'Angleterre, parce qu'on avait aperçu une petite chapelle catholique et qu'il avait souffert quelques moines dans son palais ; les ministres protestants quittaient la France, parce qu'ils voulaient prier paisiblement dans leurs temples.

L'avènement de Guillaume III était si bien préparé, que la déchéance de Jacques II fut à peine une question. Il y avait longtemps déjà que les pamphlets huguenots ou de l'école du tiers-parti avaient établi la maxime de la souveraineté pure et simple du peuple, pouvant à son gré renverser un trône ou une dynastie <sup>1</sup> : « Par rapport à l'Angleterre, disait un livre contemporain, ç'a été l'opinion générale des siècles précédents que le parlement de ce royaume a incontestablement le droit de limiter, restreindre et circonserire la succession comme il le juge à propos pour le bien public, et que dans tous les siècles il a mis ce pouvoir en pratique. La proximité du sang ne donne un titre immuable pour les successions que relativement au consentement des peuples et à l'application du successeur à

<sup>1</sup> J'ai déjà parlé du pamphlet ou du journal en forme de mémoires du ministre Jarieu ; en voici quelques titres de chapitre :

« Des tristes effets de la puissance arbitraire et despotique de la cour de France ; que cette puissance est tout aussi despotique que celle du grand-seigneur. »

« Le second moyen général pour prouver que la puissance absolue des rois de France est usurpée ; les États ont toujours été les principaux dépositaires de la souveraineté, et sont supérieurs aux rois. »

maintenir les lois une fois établies. La couronne n'est pas un simple héritage, c'est un héritage qui renferme un office de confiance, si bien que celui qui a un défaut qui le rend incapable de cette confiance, est déchu de cet héritage. Et sans chercher des exemples ailleurs que dans la monarchie française, Mérovée, qui a donné le nom à la première race, quoiqu'il ne fût que le troisième roi, n'est parvenu à la couronne qu'en destituant de ce droit les héritiers légitimes. Il est même remarqué que Childéric qui succéda à Mérovée, étant un prince fort adonné à ses plaisirs et à ses débauches, les François, qui n'étoient pas accoutumés à ces infamies, les dégradèrent de la royauté pour élire en sa place Gillon, maître de la milice des Romains, quoiqu'il fût étranger, mais en grande réputation de sagesse et de probité. »

Ce développement donné par l'école protestante aux droits du peuple, s'étendait naturellement à Louis XIV, et ce n'était pas sans motifs que les huguenots austères rappelaient que les débauches et les dissipations étoient un cas d'exclusion de la couronne. N'étoit-ce pas là précisément le crime que les pamphlétaires imputaient à Louis le dissolu, à l'époux de la Maintenon ? C'est à cette époque que le ministre Jurieu commençait à publier les premiers mémoires de son grand pamphlet en forme de journal contre Louis XIV : « La France seule, y étoit-il dit, le plus beau pays de l'Europe, la plus noble partie du monde, se voit assujettie à une domination cruelle, tyrannique, et à une puissance qui ne se donne pas de bornes. Des peuples libres et qui ont tiré le nom de *France* ou de *François* de leur ancienne liberté, sont aujourd'hui les plus assujettis de tous les peuples, sans excepter ceux qui gémissent sous la tyrannie du Turc. Aujourd'hui toute liberté est perdue, jusqu'à celle de parler et de se plaindre. C'est pourquoi j'envoie ma voix aux pays étrangers, dans l'espérance qu'elle reviendra de là par réflexion, et qu'elle réveillera mes compatriotes qui dorment à mes côtés sous la pesanteur de leurs chaînes. Et je ne saurois m'empêcher de

souhaiter à ma patrie un retour de raison et de courage ; *de raison*, afin qu'elle comprenne que les privilèges des peuples ne souffrent point de prescription, et ne périssent point par l'usurpation des princes ; *de courage*, afin qu'elle puisse profiter des circonstances présentes, les plus heureuses qui furent jamais pour ramener le gouvernement du royaume à son ancienne forme, et pour seconder le joug de cette puissance despotique, selon laquelle les François sont traités avec une dureté inconnue à tous les peuples qui vivent sous des princes chrétiens <sup>1</sup>. »

Pendant ce temps, Guillaume d'Orange renversait comme d'un souffle le parti de Jacques II ; la Convention était réunie pour décider du trône d'Angleterre. Le prince d'Orange exposait à la Convention, convoquée pour prendre en considération l'état du royaume ; « Qu'ayant fait tout ce qui dépendoit de son pouvoir pour accomplir ce qu'on avoit souhaité de lui pour la paix et pour la sûreté publique, surtout depuis que l'administration des affaires lui avoit été commise, c'étoit maintenant aux deux chambres d'établir les fondements d'une sûreté inébranlable pour la religion, pour les lois et pour les libertés. Son Altesse espéroit que Dieu achèveroit son ouvrage, en répandant sur les conseils de cette assemblée l'esprit de paix et d'union. » Il fut répondu par une adresse « que les deux chambres remercioient Son Altesse avec tous les témoignages de joie et de reconnoissance de la conservation du royaume, dont elle avoit été le glorieux instrument, de même que du soin particulier qu'elle avoit pris de l'administration des affaires publiques, la suppliant de continuer jusqu'à ce qu'on s'adressât plus particulièrement à elle <sup>2</sup>. » L'élévation de Guillaume III au trône d'Angleterre n'étoit plus qu'une formule en l'état des esprits ; tout avoit été fait habilement ; on avoit con-

<sup>1</sup> *Les soupirs de la France esclave qui aspire apres la liberté* : Premier mémoire du 1<sup>er</sup> septembre 1688 : « Les rois de France se sont faits papes, muplatis, grands pontifes et princes absolus sur les choses sacrées. »

<sup>2</sup> Texte de la déclaration. — Reg. du parlement, 1688.

traint le roi Jacques à quitter l'Angleterre, et une fois qu'il eut fui le sol de la Grande-Bretagne, on prit prétexte de la vacance du trône pour proclamer la déchéance : « Jacques II, ci-devant roi, y disait-on, a renoncé au trône, en s'efforçant de détruire le gouvernement de ce royaume, contre les lois qui y règnent et qui y sont reçues, et Son Altesse Monseigneur le prince d'Orange, en vertu de l'autorité qui lui a été mise entre les mains, a fait élire des députés pour assister à la présente Convention ; la chambre proteste qu'elle s'attache à la déclaration de ce prince, et consent que Leurs Altesses Monseigneur le prince et Madame la princesse soient déclarés roi et reine d'Angleterre pendant leur vie, et qu'en cas que le prince d'Orange meure sans enfans, la couronne appartiendra à Madame la princesse Anne de Danemarck et à ses enfans, et après eux, à ceux du prince d'Orange, en cas qu'il ait des enfans d'une autre reine, et que le prince aura l'administration des affaires sa vie durant ; qu'après ces mots de roi et reine d'Angleterre, on ajoute de France, d'Irlande, etc.... ; et qu'enfin, comme elle est persuadée que M. le prince achèvera la délivrance qu'il a si heureusement commencée, elle consent que Leurs Altesses Monseigneur le prince et Madame la princesse d'Orange soient élevés sur le trône de cette nation. »

La révolution qui s'accomplissait en 1688 avait donc plusieurs résultats, tous hostiles à la politique de Louis XIV : 1<sup>o</sup> L'alliance de la France et de l'Angleterre, cimentée par les traités secrets conclus sous l'influence de l'ambassadeur français, Barillon, était complètement brisée ; 2<sup>o</sup> la Grande-Bretagne se jetait dans la ligue d'Augsbourg, et allait donner une force nouvelle à toutes les inimitiés soulevées contre Louis XIV ; 3<sup>o</sup> à l'unité catholique proclamée par les édits du roi la révolution d'Angleterre opposait l'unité de l'église anglicane ; l'action et la réaction se trouvaient en présence ; 4<sup>o</sup> enfin, au droit public monarchique, à l'hérédité de race affichée par le roi de France, on substituait la souveraineté parlementaire, idée si odieuse à la cour de Versailles. Désormais l'école des ré-

fugiés de Hollande et de Genève avait un principe et un exemple nouveau pour combattre le système monarchique tel que l'avait constitué la royauté absolue après la Fronde. Ces conséquences sont vivement pressenties par le conseil de Louis XIV; il n'est sorte de calomnies que les pamphlets de cour ne jettent à Guillaume III, « ce tyran couronné, cet usurpateur misérable. » Il existe une suite de caricatures sinistres contre le prince d'Orange; dans une gravure contemporaine on le place même sur l'échafaud. Une immense peinture reproduisait le roi Guillaume III sous les traits de la Discorde, tout décharné, la tête hérissée de serpents, assis sur un trône, le sceptre en mains, ayant autour de lui plusieurs devises; l'une d'elles porte : « Guillaume le tyran, violateur des lois divines »; l'autre : « Trône usurpé par la discorde. » L'Angleterre, sous les traits d'une belle femme, est là éplorée devant lui; à ses côtés est le commerce qui s'envole, car il est détruit par la guerre. Le peuple, représenté par des groupes d'hommes enchaînés, est réduit aux abois par la misère. Puis enfin sur un petit médaillon est la couronne d'Angleterre qui écrase une orange. Le titre de cette gravure est : « L'Angleterre désolée par la ruine entière de son commerce et le renversement de ses lois sous la tyrannie du prince d'Orange, usurpateur de sa couronne. » Dans une autre estampe, sorte de festin de Balthazard, on voit le roi Guillaume III à table, ayant à ses côtés le docteur Burnet et le violent ministre Jurieu : au-dessus de leur tête est suspendue une énorme meule, retenue par un fil qu'une main armée d'une paire de ciseaux va couper; une autre main écrit dans le fond du tableau : *Tes jours sont comptés*<sup>1</sup>. L'ombre de Nostradamus apparaît, son grand livre de prédictions en mains, et elle annonce au prince d'Orange que sa fin est prochaine. Telle est la triste nature des

1

Voilà le beau sire

Que se sont fait les perfides Anglois!

Du ciel il a mérité l'ire,

Il va périr à cette fois :

opinions, elles calomnient tout ce qui n'est pas elles, tout ce qui s'oppose à leurs desseins ; elles ne pardonnent ni à la politique, ni à la fermeté, ni à la gloire.

Guillaume III devenait l'expression de l'idée puritaine dans la monarchie représentative ; Louis XIV se posait comme le symbole brillant de la monarchie absolue. Des chants, pour ou contre Guillaume III parcouraient aussi l'Europe. Le prince d'Orange était la personnification d'un système, et ces hautes figures sont le point de mire des éloges exagérés ou des satires calomnieuses. « Laisse cet Orange passer, disait le chant de Paris, il aime tant à s'empreser et Monsieur l'a fait tant danser ; hélas ! chez l'Anglois s'accomplit la fable du peuple malheureux, parce qu'il se fit un roi nouveau : Charles étoit un ivrogne, Jacques un soliveau, et Guillaume sera la cigogne <sup>1</sup>. Indigne avorton de la gloire, s'écriait un autre poëte ; faux soutien d'une fausse loi, tu fus toujours l'horreur de la victoire ; sais-tu bien que ce roi que tu poursuis, scélérat achevé, monstre, il te terrassera aux pieds de nos autels <sup>2</sup> ? » Puis, par une tournure de poëte, qui tient à l'époque, les amis et les partisans du prince d'Orange retournent en vers élogieux les mêmes rimes : « Prince, disait-on à Guillaume, roi vaillant et achevé, marche où te conduira ton courage intrépide ; ta

Cette ombre avec sa frêle voix  
Dedans ce moment vient lui dire  
Que la meule sur lui va faire agir son poids.

<sup>1</sup> Chez l'Anglois s'accomplit la fable  
D'un peuple qui fut misérable  
Pour s'être fait un roi nouveau ;  
Charles étoit un bon ivrogne,  
Jacques n'étoit qu'un soliveau,  
Guillaume sera la cigogne.

<sup>2</sup> Indigne avorton de la gloire,  
Orgueilleux fantôme de roi ;  
Faux soutien d'une fausse loi,  
Prince qui fus toujours l'horreur de la victoire ;  
Tes crimes sont si grands qu'un jour à notre histoire  
Nos neveux manqueront de foi.

valeur le doit mettre au rang des immortels<sup>4</sup>. » Comme aux époques de partis, il n'y a pas de milieu entre l'éloge insipide et la calomnie perverse.

Les idées de tolérance religieuse s'expatriaient de l'Angleterre avec Jacques II. Le roi exilé débarquait à Ambleteuse, et partout il était accueilli avec les hommages dont Louis XIV entourait une royauté proscrite, et qui s'était sacrifiée pour lui? plus de dix portraits de Jacques II, gravés en France, indiquent tout l'intérêt qu'on portait à son infortune; on cherche dans des chants religieux à réveiller le zèle pour la cause du roi d'Angleterre. Quand Jacques II vient à Versailles, Louis XIV s'avance vers lui, l'embrasse comme son frère et son égal; il lui assigne des subsides et le vaste palais de Saint-Germain pour sa royale habitation; Saint-Germain eut sa cour, ses gardes, ses fêtes. Si Guillaume III avait autour de lui des régiments de réfugiés de France, des gentilshommes huguenots du Béarn, du Rouergue, de Normandie, Louis XIV et Jacques II eurent également de braves Irlandais catholiques qui formèrent plus tard jusqu'à des corps de quinze à vingt mille hommes; un maréchal de France, Schomberg, commandait les armées de Guillaume, et plus tard le duc de Berwick, de la grande race des Stuarts, commanda les armées de Louis XIV. Quand deux idées politiques ou religieuses sont fortement empreintes dans les cœurs, il n'y a plus de patrie territoriale; le sentiment moral l'emporte; on combat pour sa conviction chevaleresque, pour sa religion ou pour son roi; on émigre républicain du sol monarchique, on émigre huguenot de la patrie catholique, on émigre noble gentilhomme d'un pays livré aux révolutions. En ces actes de dévouement il n'y a pas de crime.

Lorsque Jacques II apparaissait aux vieilles tours de Saint-

4 Ce prince dont le cœur va si droit à la gloire,  
 Qui n'a pas un dessein qui ne soit d'un grand roi,  
 D'honneur et d'équité se faisant une loi,  
 Saura dans ses projets engager la victoire.

Germain, tout avait pris un aspect solennel à la cour de Louis XIV; l'exemple du monarque détrôné, loin d'abaisser dans l'esprit du roi l'immense idée qu'il s'était faite de la royauté, l'avait exaltée en quelque sorte; on aurait dit que Louis-le-Grand voulait constater que la dignité des rois n'avait rien perdu dans le fatal échec des Stuarts<sup>1</sup>. Indépendamment des préparatifs militaires que le roi de France poursuivait avec vigueur, il avait partout ordonné qu'on redoublât d'honneurs et d'égards pour la royauté exilée; le contrôleur général eut l'avis de faire remettre dix mille louis à Jacques II pour ses premiers besoins; la reine d'Angleterre, le prince de Galles furent traités sur le même pied que la défunte reine et le dauphin. Louis XIV quittait Versailles deux ou trois fois la semaine, et ses lourds carrosses, trainés par huit chevaux harnachés d'or, conduisaient le roi de France jusqu'au château qui avait vu son enfance et les premiers actes de son règne lors des troubles de Paris. Louis XIV avait conservé quelques répugnances pour Saint-Germain, non pas, comme on l'a dit, pour fuir cette pensée de mort qui lui apparaissait, alors que fixant ses yeux sur la plaine, il apercevait au loin les tours de Saint-Denis, sépulcre de ses ancêtres; le roi ne craignait pas la mort. Sa répugnance pour Saint-Germain venait surtout des souvenirs d'émeutes et des séditions de son enfance orageuse sous la Fronde; c'était dans la salle froide et humide de Diane de Poitiers que, par un soir d'hiver, le roi avait passé cette nuit d'alarmes qui suivit les barricades, et la mémoire des jours de troubles, Louis XIV la secouait de tous ses efforts. Puis le vieux château féodal, avec ses irrégularités, lui était insupportable; il préférait les formes grandioses et compassées de l'école grecque et romaine que Per-

<sup>1</sup> Médaille sur la réception du roi d'Angleterre en France. On y voit la France qui reçoit le roi et la reine d'Angleterre, et le prince de Galles. La légende; *Perfugium regibus*; l'exergue: *Jacobus II, magnæ Britannicæ rex, cum regina conjuge, et principe Walliæ in Gallia receptus, 1689.*



rault, Mansard et Le Nôtre avaient jetées dans l'architecture des bâtiments et dans l'art des jardins, à Versailles, la magnifique demeure du roi. Louis XIV était parvenu à sa quarante-huitième année, à cette époque où l'on se résigne difficilement à passer à la condition et aux infirmités de la vieillesse. Le roi, si dissipé, si volage en ses jeunes ans, n'avait jamais cessé d'éprouver ce vide d'esprit, cet ennui de la fortune qu'il secouait par les fêtes et les éblouissantes distractions. A mesure que l'âge venait, cet ennui s'accroissait encore, de sorte que depuis ses quarante-un ans, sauf sa passagère émotion pour mademoiselle de Fontanges, le roi avait épuisé toutes les sensations de la vie. Il n'avait plus que la passion de l'autorité et du commandement; il ressentait cet affaiblissement de toutes les facultés de l'âme, cette satiété qui est le plus cruel remords, la plus cuisante des douleurs, car elle entoure les sens fatigués d'un vide sans limites. Louis XIV était l'homme le plus ennuyé de sa cour, et le tact exquis de madame de Maintenon avait parfaitement compris les avantages de cette position pour ses desseins à venir; admirable causeuse, douée d'un esprit droit et ferme, d'une patience résignée, madame de Maintenon était apparue à l'âge où l'on a plus besoin d'une compagne au chevet du lit que de jeunes amantes ardentes et capricieuses; elle écoutait tout ce que le roi lui disait sans murmures<sup>1</sup>: était-elle consultée? elle avait l'art difficile de pressentir la pensée du roi et de ne jamais la

<sup>1</sup> Madame de Maintenon avait déjà son parti de flatteurs. Voici l'ode qu'ils lui adressèrent en 1685.

Ton esprit vaste et solide  
 Semble entrer dans de grands projets,  
 Et les plus sublimes objets  
 N'ont jamais rien qui t'intimide;  
 La prudence et la fermeté,  
 La justesse et la netteté  
 Font briller ton heureux génie;  
 Et c'est dans un si juste choix  
 Qu'on voit la sagesse infinie  
 Du plus magnanime des rois.

contrarier ; sa parole attrayante dissipait les idées tristes ; elle s'abstenait de toute mauvaise impression ; elle laissait le roi dans une heureuse quiétude. Avec ce système on prend une grande puissance sur les âmes, puissance légitime, car elle naît du bonheur que l'on donne à qui n'a plus autour de lui que dégoût et désenchantement.

La reine de France, la légitime épouse de Louis XIV, venait de mourir ; la pauvre infante, appelée au plus beau des trônes, mais délaissée dès les premiers temps, avait quitté la vie sans regret ; aimant le roi, elle lui était restée fidèle dans les plaisirs entraînants de Versailles, alors que son royal époux lui donnait l'exemple des adultères avoués et publics au milieu de sa cour. Louis XIV traitait la reine avec respect ; il aurait puni le plus petit outrage à sa personne, vint-il même de ses favorites ; dans les vives émotions de l'âme, ce respect compassé est le plus froid, le plus cruel des outrages aux chastes ardeurs d'une épouse ; il lui rappelle qu'une autre est moins respectée, mais plus aimée. La reine de France avait paru à toutes les fêtes de Versailles, sa place y était grande, mais elle et sa cour n'appartenaient pas à cette époque ; la reine, sans aucune influence sur les affaires publiques, ne s'était jamais mêlée aux actes de la couronne. Marie-Thérèse d'Espagne, reine de France, n'aurait pas obtenu pour ses protégés la moindre place de cette cour ; cette impuissance de crédit venait peut-être encore de la vieille méfiance que Richelieu et Mazarin avaient transmise contre les infantes reines de France, dans un système politique presque toujours en opposition avec la monarchie espagnole. La reine mourut le 50 juillet 1685, sans laisser traces dans les affaires sérieuses de Louis XIV ; un simple mausolée de marbre noir lui fut élevé, et bientôt son souvenir s'effaça de la mémoire oublieuse des courtisans. La mort de la reine donnait de plus vastes espérances à madame de Maintenon, alors déjà en cour ; le roi avait tout à fait rompu avec madame de Montespan. Dans cette circonstance, madame de Maintenon avait gardé sa su-

périorité froide et rélléchie. La favorite était renvoyée ; l'impitoyable mort avait frappé mademoiselle de Fontanges. Le roi s'éprenait de plus en plus de la causerie de madame de Maintenon ; il avait dans son salon toutes ses habitudes, son large fauteuil à bras, mille petits soins empressés, une conversation brillante, et toutes ses aises pour dormir et se tenir sans gêne si cela lui convenait. La physionomie de madame de Maintenon n'avait certes rien d'attrayant : l'âge s'y dessinait d'une manière indélébile ; ce n'était plus cette gracieuse mademoiselle d'Aubigné au teint rose et frais, tant louée par la compagnie de Ninon ; ce n'était plus la coquette madame Scarron, l'objet des hommages de tous les gentilshommes ; madame de Maintenon était grasse, mais d'un embonpoint sans fraîcheur naturelle ; ses yeux avaient conservé l'attraction vive et pénétrante d'une garde-malade aimante, qui avait passé du lit de Scarron au berceau du duc du Maine, et de là au fauteuil du roi fatigué et vieilli ; son nez avait perdu sa forme gracieuse, ses joues étaient flasques et pendantes ; son cou fort et épais se liait à une poitrine large et belle encore. Madame de Maintenon ne pouvait prétendre à plaire, mais dans cet âge où l'on n'aime plus à se déranger, cette intimité de plusieurs heures était commode pour le roi <sup>1</sup>. En femme sage et habile, madame de Maintenon cherchait à réveiller les sentiments religieux dans le cœur de Louis XIV ; ce n'était pas difficile avec l'éducation catholique que les Bourbons recevaient dès le berceau ; elle témoignait un vif amour pour le roi, tout en faisant entendre les scrupules de conscience. Son idée paraissait être le salut. Une fois cette conviction arrêtée dans l'esprit du roi, n'était-il pas simple et facile de faire naître le désir d'un mariage, comme consécration des sentiments qu'il était impossible de légitimer aux yeux de Dieu que par un serment aux pieds des autels ? Ce plan, madame de Maintenon le suivit-elle comme une idée fixe et consciencieuse ?

<sup>1</sup> Plusieurs portraits de madame de Maintenon existent encore : Rom. de Hooge en a fait de fréquentes caricatures dans sa collect., 1 vol. in-fol.

profita-t-elle seulement des circonstances avec la douce et froide habileté d'une femme d'esprit et de tenue ? Dans la vie humaine on fait trop la part du calcul et pas assez celle du hasard. Le mariage secret de Louis XIV et de madame de Maintenon fut un résultat de commodité et d'habitude : il ne fallut pas grand'peine au Père Lachaise pour pousser le roi à légaliser une position vieille déjà ; quelques idées religieuses, la pensée absorbante du salut déterminèrent le roi à un mariage secret, qui fut célébré par l'archevêque de Paris, en présence de Louvois et du Père Lachaise. Le silence fut imposé comme pour une affaire d'Etat, car la fierté du roi s'était humiliée devant une sujette. Le crédit de madame de Maintenon devint sans bornes, elle fut plus puissante que ne l'avait été la reine en titre. Ce mariage fut le plus beau triomphe que puisse obtenir l'ascendant moral d'une femme d'esprit sur un caractère fier et superbe comme celui de Louis XIV.

Dans la hiérarchie de famille, le prince qui prenait le titre de Monseigneur tenait le premier rang. Louis, dauphin de France, était né le 4<sup>er</sup> novembre 1661 ; il avait donc, lors du mariage du roi avec madame de Maintenon, 24 ans accomplis. Louis XIV exigeait qu'on le traitât avec le plus grand respect, sans lui laisser aucune influence sur les affaires : c'était l'ancienne coutume du royaume ; le dessein de régner avait si souvent séduit les dauphins de France depuis Louis XI ! Ce n'était plus le temps où l'on enfermait les héritiers de la couronne dans un vieux château féodal, asservissant leurs bras et leur esprit sous l'éducation obscure d'un gentilhomme en fait d'armes et d'un moine au Plessis-lès-Tours ou à Saint-Denis. Monseigneur vivait dans une cour brillante. Si son habit de brocard d'or, son épée à poignée de diamant, son large cordon bleu sur la poitrine le distinguaient de toute cette cour si noble elle-même, Monseigneur n'assistait pas aux conseils, ne pouvait faire avoir une pension ou une compagnie qu'en la sollicitant du roi son père ; les secrétaires d'Etat avaient ordre de ne pas accéder à ses recommanda-

tions directes. Et pourtant Monseigneur était le seul des enfants légitimes du roi encore vivants ; la petite vérole, cette sombre messagère de mort, avait enlevé Philippe et Louis, tous deux portant le titre de ducs d'Anjou, Anne-Elisabeth, Marie-Anne et Marie-Thérèse de France, enfants de quelques années ou de quelques mois encore ; et tandis que la lignée légitime du roi s'amoindrissait ainsi, ses bâtards vivaient presque tous autour de leur père ; on aurait dit comme Shakespeare : « Que les enfants légitimes, conçus entre le sommeil des royaux époux fatigués, n'avaient pas cette sève de vie, que les forces d'amour prêtent aux bâtards de race. » Des enfants de madame de La Vallière, on remarquait la toute mignonne mademoiselle de Blois ; le comte de Vermandois était mort tout jeune de la petite vérole ; des fils de madame de Montespan il restait Auguste, duc du Maine, Louis-Alexandre, comte de Toulouse, Louise-Françoise, mademoiselle de Nantes, Françoise-Marie, dite aussi mademoiselle de Blois, depuis femme du duc de Chartres ; toute cette belle et grande génération unissait le sang magnifique de Louis XIV et des Mortemart. Louis XIV portait un tendre intérêt à sa jeune famille d'enfants naturels ; froid avec Monseigneur, il témoignait une sollicitude toute paternelle à ses fils d'amour, qu'il légitimait : l'origine de sa tendresse pour madame de Maintenon n'était-elle pas les soins qu'elle avait donnés au duc du Maine ? Le roi aimait à s'entourer de cette famille ; dans les gravures contemporaines on le voit suivi des princes de sa maison, gras, joufflus, avec leurs beaux yeux, leur noble front, leur chevelure flottante, leur cravate de dentelle sur leur justaucorps de satin brodé<sup>1</sup> : c'était le cortège habituel de Louis XIV, même dans ses jours de repentir.

Philippe, duc d'Orléans, frère du roi, vivait dans le beau château de Saint-Cloud, au milieu des dissipations secrètes ; il venait peu à la cour ; le roi n'avait point pour lui de ten-

<sup>1</sup> Voyez les belles estampes d'après les tableaux de Lebrun, Biblioth. royale, cartons de 1675 et suivants.

dresse vive et prononcée. Le duc d'Orléans occupait tous ses soins à élever dans les idées et les intérêts de sa maison, son fils, le duc de Chartres, jeune homme de grande espérance ; mademoiselle Marie-Louise d'Orléans, sœur du duc de Chartres, avait épousé Charles II d'Espagne ; et reine couronnée, elle assistait avec grandes pompes aux auto-da-fé de Siguenza, de Valladolid et de Madrid ; Monsieur se mêlait peu d'affaires ; vif, impérieux, quand il avait conçu une haine, il la sentait vivement. Le roi avait sur lui l'autorité de la couronne, il lui parlait toujours avec gravité : « Mon frère, réfléchissez mieux, songez à votre maison, vous ne vous conduisez pas avec convenance. » Telles étaient toutes les causeries de Louis XIV avec Monsieur. Dans les idées de la vieille monarchie, le roi, tuteur des princes de sa race, en était le maître dans le sens du droit romain. Le roi avait constitué l'apanage de Monsieur des plus riches domaines, et quand le duc de Chartres eut atteint l'âge des statuts, le roi lui conféra de ses mains l'ordre brillant du Saint-Esprit ; à sept ans les princes du sang étaient reçus chevaliers des ordres.

Louis XIV, en plusieurs circonstances, s'était plaint de la goutte, mais une incommodité plus grave fut une fistule ou tumeur qui se produisit avec de vives cuissons sur ce corps mollement habitué à toutes les douceurs de la vie. Le roi ne pouvait souffrir la douleur, il craignait toutes les opérations ; Félix, son médecin, homme habile, se renferma dans l'Hôtel-Dieu, et pendant un mois il fit des essais sur de pauvres malades atteints de la même infirmité que le roi. Quand tout fut prêt, le prince se prépara à l'opération, alors terrible, car l'expérience chirurgicale n'avait fait aucun progrès. Le plus grand secret fut gardé ; l'Europe était sur le point d'armer contre Louis XIV ; la mort du roi, les dangers mêmes de sa maladie eussent hâté la ligue d'Augsbourg. Il n'y eut donc que quatre personnes dans la confiance : madame de Maintenon, Louvois, Félix et Monseigneur. Dans la chambre du roi on voyait un sévère spectacle ; madame de Maintenon debout



contre la cheminée <sup>1</sup>, le visage attristé et flétri; le marquis de Louvois à côté de Sa Majesté lui tenant la main, couverte d'une froide sueur, Monseigneur auprès du lit, et Félix opérant avec dextérité, de telle sorte que le roi ne ressentit presque aucune douleur; il voulut se montrer à ses courtisans, l'opération faite; il souffrait, mais il se garda de le manifester par son visage abattu et contracté. Jamais il ne consentit que la Dauphine suspendit ses réceptions, et ce qu'on appelait alors l'appartement; et quand éplorée elle lui dit: « Mais, Sire, je ne puis danser. — Je vous l'ordonne, répondit Louis XIV, un roi ne peut être malade. » Ce mouvement de royal courage se liait à la politique du cabinet, qui avait besoin d'un prince actif et fort au moment d'une guerre. Louvois restait seul ministre puissant; Colbert venait de disparaître de la scène du monde; il n'était point vieux encore, mais très usé à travers les affaires; et puis la fortune de Louvois l'avait tué. Le système de Colbert, tel qu'il a été déjà défini, se résumait en cette pensée: « Tout doit se faire par le système protecteur, toute protection doit émaner de la couronne »; et cette maxime est incontestablement rationnelle à une époque où tout naît et se montre faible ou incertain dans l'industrie. Les contemporains ont porté les jugements les plus divers et les plus passionnés sur Colbert; on l'a loué et blâmé dans une suite de pamphlets qui l'exaltent ou l'insultent <sup>2</sup>. Colbert subit les conséquences naturelles de tout système régulier et vigoureux substitué au désordre; en finances, ce qui fait cesser des abus excite les murmures; ainsi les lois répressives de la contrebande, les barrières, la perception uniforme de l'impôt, la capitation,

<sup>1</sup> Nous l'avons vu (je tremble encore quand j'y pense),  
 Dans son lit tranquille et souffrant,  
 Justifier par sa constance  
 L'excès des honneurs qu'on lui rend.

<sup>2</sup> Vie de J.-B. Colbert, ministre d'État sous Louis XIV. — Cologne, ann. 1683, in-12.

*Pater noster* de M. Colbert, mis en vers burlesques. — Cologne, Marteau, ann. 1684, in-12.

contribution toute orientale, sont l'œuvre de Colbert, et soulevèrent contre le contrôleur général les clameurs du peuple. La maxime fondamentale de son administration est de tout centraliser et de tout niveler; ses projets en matière d'impôt sont un peu révolutionnaires; Colbert est monarchique par la tête, et démocrate par les moyens. Voulez-vous savoir tout ce qu'on écrivait de lui, tout ce qu'on chansonnait sur lui? Le roi avait-il donné le cordon bleu à Colbert, les nobles lui disaient en moquerie : « Pourquoi donc, monsieur Colbert, n'imitiez-vous pas Fabert? fils de marchand comme vous, on lui offrit le cordon bleu, et il ne le prit pas; vous n'avez pas les mêmes scrupules.—Ci-gît, dit une plaisante épitaphe, qui peu dormit et beaucoup travailla; il eût mieux valu pour le peuple, qu'il eût dormi tout le temps qu'il veilla. — Quand Caron vit Colbert sur le rivage, il s'écria plein d'inquiétude, il va mettre un impôt sur mon pauvre passage<sup>1</sup>. » C'est ainsi que le peuple se vengeait de la sévérité exacte et administrative du contrôleur général. Telle est la destinée de toute capacité intellectuelle qui s'élève au-dessus du vulgaire dans le gouvernement des États.

La mort de Colbert laissait toute la puissance du conseil dans les mains du marquis de Louvois, l'impitoyable exécuteur des ordres du roi vis-à-vis la noblesse. Louvois avait la protection de madame de Maintenon; le travail ministériel se faisait dans les appartements de Madame; on portait là les portefeuilles; les dépêches étaient communiquées et dépouil-

#### 1 ÉPITAPHE DE COLBERT.

Ci-gît qui peu dormit et beaucoup travailla  
 Pendant son fâcheux ministère;  
 Que ne fit-il tout le contraire,  
 Et que ne dormit-il tout le temps qu'il veilla!

#### AUTRE ÉPITAPHE.

Quand Caron vit sur le rivage  
 Colbert venir, dit aussitôt :  
 Ne vient-il pas mettre un impôt  
 Sur mon pauvre passage ?

lées sur le bureau, en présence du roi ; madame de Maintenon en prenait connaissance, et presque toujours ses conseils étaient bons et parfaitement inspirés : elle avait un merveilleux instinct des choses et des hommes de gouvernement ; tout en s'abstenant d'un avis officiel, elle dominait les résolutions définitives. Madame donnait des expédients pour sortir avec honneur des situations délicates ; elle fournissait des notes excellentes sur les courtisans qui méritaient des faveurs, sur les officiers qui s'étaient distingués ; madame de Maintenon avait une idée si parfaite du mérite de chacun, que rarement elle se trompait sur les récompenses.

La mort s'emparait aussi du grand Condé, vie prodigieuse, qui avait son origine dans les barricades de la Fronde, et sa fin dans la fidélité la plus soumise à Louis XIV. Son talent militaire avait brillé dans cent batailles, mais plutôt encore comme courage téméraire que comme tactique réfléchie. Condé n'était point ménager du sang de la noblesse, à la différence de Turenne, si prudent, si méditatif dans ses plans de campagne. Condé s'était presque entièrement séparé de la cour, et vivait en vrai gentilhomme, dans son riche manoir de Chantilly, cultivant ses oeillets et tulipes de Hollande, dessinant ses jardins, belle vieillesse pour le prince qui avait vécu au milieu des coups retentissants de la guerre. A son lit de mort, le prince de Condé sollicita du roi le retour de son neveu le prince de Conti, alors en pleine disgrâce, et lorsque cette lettre fut remise à Louis XIV, avec la nouvelle de la mort de Condé, le monarque versa des larmes : « Je perds là un grand capitaine », dit-il d'une voix émue. De somptueuses funérailles furent commandées. Condé était comme le représentant de la vie des gentilshommes ; il fut couché dans un lit de parade, et sa mâle figure, où se dessinait si fortement le nez des Bourbons, fut couverte du voile de la mort. On lui décerna un magnifique mausolée, sombre tente dont les coins étaient soulevés par d'effrayants squelettes, vêtus d'un linceul, avec la faux et le sablier ; son oraison fu-

nèbre fut confiée à Bossuet, qui se jeta fièrement dans tous les orages de cette vie si pleine, et composa le plus beau traité de stratégie, comme un grand capitaine l'eût pu faire.

Le roi se rétablissait lentement, mais le chirurgien Félix promettait une guérison infaillible. Quand la santé fut tout à fait venue avec ses plaisirs et ses joies, Louis XIV résolut de visiter la bonne ville de Paris, pour remplir le vœu qu'il avait fait d'un pèlerinage à Notre-Dame, la vieille cathédrale. Depuis sa sortie de Paris, l'orageuse cité de la Fronde, le roi n'était plus rentré en sa capitale; il avait répugnance pour l'échevinage et la bourgeoisie qui avaient voulu traiter avec lui et le contraindre à s'abaisser devant Broussel ou tel autre président à mortier du parlement; et quel triste souvenir ne lui inspirait pas Paris, la ville turbulente! A Versailles, le roi était chez lui; il y trouvait ses goûts et ses loisirs dans les grandes et belles allées, toutes tirées au cordeau; mais Paris moyen âge, avec ses rues tortueuses et puantes, n'avait rien d'attrayant pour le roi. Sa Majesté ayant fait vœu d'aller à Notre-Dame pour rendre grâce de sa guérison: il écrivit à ses chers et féaux les prévôt et échevins, son intention de visiter les bourgeois de sa bonne ville, et ceux-ci à l'envi s'endimanchèrent pour montrer à leur roi et souverain combien ils étaient heureux de voir Sa Majesté: « En sortant de Notre-Dame, le roi se rendit à l'Hôtel-de-Ville<sup>1</sup>; les rues étoient trop étroites pour contenir tout le monde, il y en avoit aux fenêtres une quantité prodigieuse; le pont Notre-Dame, par où le roi passa, étoit tendu de riches tapisseries; le carrosse de Sa Majesté étoit obligé d'aller lentement par la difficulté qu'il avoit de percer la foule; surtout lorsqu'il fut à la Grève, cette place se trouva remplie d'une infinité de peuple qui faisoit entendre de grandes acclamations. Enfin le roi étant arrivé à l'Hôtel-de-Ville, le prévôt des marchands et les échevins le reçurent à la porte et le conduisirent à la chambre de la reine, où il y avoit une table de cinquante couverts. Il y eut outre cela quatre tables de

<sup>1</sup> Regist. et procès-verbal de la Ville de Paris, ad ann. 1687.

trente couverts chacune pour les seigneurs de la cour, et elles furent servies avec la même magnificence et la même délicatesse. Tant que dura le repas il y eut un concert de hautbois et de violons, mais il ne fut point entendu au dehors à cause du grand bruit que faisoit la multitude. Ce qui aidait beaucoup à ce bruit, c'est que dans la place de Grève il y avoit cinq fontaines qui jetoient du vin, une au milieu, et les autres aux quatre coins de la place. Cela dura depuis le matin jusqu'au soir. En sortant de Paris il se trouva pendant deux lieues des illuminations et des feux d'artifice le long de la rivière. »

Ainsi donc MM. les échevins, bourgeois et prévôt s'efforçaient d'effacer les répugnances du roi pour sa bonne ville; ils le remerciaient surtout des riches bâtiments et places qui se construisaient sous son règne; d'abord on bâtissait le faubourg Saint-Germain sur l'endroit du Pré-aux-Cleres, avec ses rues et ses grands hôtels, et ses jardins bien plantés; on admirait la belle place que M. de La Feuillade avait fait jeter entre le Mail et Saint-Eustache, au vieil hôtel La Vrillière; enfin une plus grande place encore qui s'achevait sur l'emplacement de l'ancien hôtel Vendôme, près les Jacobins. Le roi était tout entier préoccupé de la fondation de Saint-Cyr<sup>1</sup>, une des plus nobles créations de l'époque. Dans cette société il n'y avait pas, comme on l'a dit si souvent, de privilèges en matière d'impôt; tout au contraire chacun payait sa taxe; le bourgeois par la taille, les dîmes et redevances; le noble par le sang; il engageait son patrimoine pour courir aux batailles. Le service militaire était l'impôt de la noblesse; elle ne pouvait le refuser. Saint-Cyr, fondation réparatrice, fut une succursale des Invalides, le couronnement de ce bel édifice. Les quatre quartiers de noblesse demandés n'étaient qu'un certificat de longs services, car quatre quar-

<sup>1</sup> Médaille sur la fondation de Saint-Cyr. — On y voit des demoiselles de différents âges. La Piété, sous la figure d'une femme majestueuse, préside à cette institution. La légende : *CCC puellæ nobiles Saucyrianae*, 1687.

tiers supposaient quatre générations de sacrifices et de dévouement. On éprouve un indicible sentiment de tristesse quand on parcourt les placets de cette pauvre noblesse, demandant des places à Saint-Cyr pour ses filles, enfants de sept à douze ans. J'ai retrouvé le registre original de ces placets : tantôt c'est un brave gentilhomme, capitaine d'Auvergne ou de Royal-Dauphiné, ruiné de patrimoine au service du roi, sollicitant une place à Saint-Cyr ; tantôt un officier, privé de ses biens par les ravages des gens de guerre. Tous ces placets sont apostillés de la main du roi : « Accordé si on remplit les conditions requises ; » puis s'ensuit la signature du roi. C'était un travail spécial que Louis XIV se réservait chez madame de Maintenon ; il voulait lui-même vérifier les titres ; il s'informait, par cette sorte d'inventaire régulier, de l'état de sa noblesse militaire : en vertu de son devoir de roi et de premier gentilhomme de son royaume. Quels touchants placets que ceux que les nobles adressaient à leur suzerain !

*Au roi* : « Sire, Bonnainvillier ayant servi trente-cinq ans à votre régiment de Piémont en qualité d'enseigne, lieutenant, capitaine, capitaine de grenadiers commandant le bataillon major, lieutenant-colonel, où il a été estropié, et Votre Majesté dans la paix lui a accordé une pension de 900 livres pour se retirer chez lui. Il a été assez heureux pour se rétablir, et sert aujourd'hui en qualité d'inspecteur général des milices de Picardie pour la garde des côtes. Il supplie Votre Majesté de lui accorder une place aux demoiselles de Saint-Cyr pour sa fille, qui a produit les certificats nécessaires de monseigneur l'évêque d'Amiens ; lui accordant cette grâce, il sera plus en état de soutenir trois de ses fils au service de Votre Majesté, et Campanelle son neveu, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, que Votre Majesté a gratifié d'une pension pour la prise de Rosacque en Italie ; et il continuera ses vœux et prières à Dieu pour la santé de Votre Majesté et la prospérité de ses armes. » De la main du roi <sup>1</sup> : « Accordé si elle a les qua-

<sup>1</sup> Bibl. royale, mss. cot. n° 2044. Suppl. franç.

lités requises. Louis. » — « Sire, Degrieu, lieutenant dans son régiment Royal des carabiniers, ayant l'honneur de servir Sa Majesté depuis vingt-trois ans, supplie très-humblement Sa Majesté de lui accorder en considération de ses services une place à Saint-Cyr pour une de ses filles. » — « Sire, Sainte-Gemme, premier capitaine au régiment de dragons de Rohan, qui a l'honneur de servir Votre Majesté depuis vingt-cinq ans, dont quinze de commission de capitaine, ayant eu plusieurs compagnies où il a dépensé la plus grande partie de son bien à les soutenir; il a eu deux frères tués au service de Votre Majesté, où ils ont aussi dépensé leur bien; présentement, que le suppliant se trouve chargé d'une grosse famille, et qu'il n'est pas en état de l'élever dans une éducation convenable à sa naissance, supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir bien accorder une place en la maison royale de Saint-Cyr pour une de ses filles âgée de sept ans. » De la main du roi : « Accordé, si elle a les qualités requises. Louis <sup>1</sup>. »

L'établissement de Saint-Cyr devint une des grandes préoccupations du roi et de madame de Maintenon; les bâtisses, la forme de l'enseignement, les règles intérieures, tout fut l'ouvrage personnel de Louis XIV. Dans les longues soirées, chez madame de Maintenon, quand les ennuis et la lassitude donnaient une physionomie fatiguée au roi, on causait de Saint-Cyr, des jeunes élèves qu'on y admettait, des pièces de tragédies saintes, du rôle d'Esther ou d'Assuérus, et le roi s'en occupait comme d'une question d'État, avec le même soin et la même sollicitude; c'était la petite souveraineté de Madame. Plus que jamais Louis XIV était devenu le symbole de la monarchie: son soleil d'or brillait partout; la poésie, l'histoire ne parlaient que de lui; on épuisait les comparaisons mythologiques dans les arts, dans les sciences; tout était lui. Si un poète traçait le plan d'une tragédie ou d'un poëme, si un artiste dessinait un sujet de la vieille histoire, ou un Parnasse français; si un savant dissertait sur les anciennes

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, mss. cot. n. 2044, suppl. franç.

épopées, si un astrologue prédisait une destinée, c'était toujours le roi qu'on découvrait sans peine sous le costume d'Apollon, de Jupiter, d'Alexandre ou d'Assuérus. Il en est ainsi de toutes les hautes têtes qui dominent leur époque ; tout ce qui gravite à l'entour vient se rattacher à elles comme à l'autorité qui les absorbe.

Dans cet enivrement de la puissance, Dieu n'a pas permis que l'adoration fût complète ; quand tout un peuple est prosterné, il se trouve toujours un certain coin de terre ou d'amères dérisions, des caricatures mordantes viennent protester, au nom de la libre pensée, contre ce culte souvent imposé. Si donc la France multipliait ses héroïdes en l'honneur du roi, si tous les arts étaient mis à contribution pour célébrer sa gloire ; en Hollande, en Angleterre, les mêmes arts, cette puissance de la plume et de la presse, étaient dirigés contre Louis XIV. A cette époque les caricatures deviennent plus mordantes et plus suivies ; c'est une guerre à outrance déclarée au roi. Le coq gaulois, que les artistes ont pris pour symbole de la nationalité française, dans la grande collection de Romain de Hooge, est représenté avec une croix, un chapelet à la patte ; madame de Maintenon, assise dans un char, est trainée par une panthère, et le Père Lachaise, en bonnet de jésuite, sert de cocher à cette sorte de char de l'État qui s'avance à travers des cadavres. D'autres gravures reproduisent le coq gaulois mordu, dépouillé par le lion belge, l'aigle de l'Empire et le léopard d'Angleterre ; au-dessous sont les satires les plus ingénieuses qui s'adressent à Louis XIV. Or, quand on se représente le grand roi au milieu de l'enivrement complet de sa cour, recevant en secret de Hollande ces caricatures, ces écrits dirigés contre son pouvoir, on s'explique très bien le vif ressentiment qu'il éprouvait contre ces princes et ces peuples qui niaient sa puissance et se moquaient de sa renommée.

Dans cette chronique des faits, on a pu suivre le mouvement social à sa surface ; il est bon maintenant de pénétrer dans l'esprit même de la monarchie de Louis XIV, et de ré-

sumer l'époque tout entière. Le roi par son système de grandeur personnel affaiblit le patriciat provincial en l'appelant à sa cour; dès lors les gentilshommes négligèrent d'habiter leurs châteaux pour résider à Versailles; la vieille demeure des ancêtres avec ses antiques forêts fut considérée comme une terre d'exil; on démolit ses murailles, on combla ses fossés, et les formes des châteaux royaux de Louis XIV furent presque partout substituées aux constructions féodales. On maintint encore les hauts créneaux, les signes de juridiction, tels que les carcans, le vol du chapon, la basse justice et la seigneurie sur la commune; mais la force provinciale de la noblesse s'éteignit, surtout après la révocation de l'édit de Nantes. Les seigneurs huguenots étaient campés dans la province; les vieux donjons de la montagne leur appartenaient, leurs habitudes austères les éloignaient de la cour; aimés des populations ferventes du calvinisme, leur vie était patriarcale et militaire; les seigneurs huguenots avaient conservé les mœurs féodales, les usages de la vassalité. La révocation de l'édit de Nantes les força de quitter le manoir des ancêtres, de venir à la cour ou de s'expatrier à l'étranger; la plupart des châteaux furent ainsi démolis; on sema de sel quelques terres, les forêts séculaires furent rasées. Le noble, sous Louis XIV, ne fut plus qu'un grand seigneur courtisan; il n'eut sur sa province qu'une influence très restreinte; le gouverneur et l'intendant furent tout. Les gentilshommes ne durent avoir désormais sur leurs vassaux que des droits à peine reconnus en parlement; leur vie, leur existence était à Versailles; cette éblouissante cour les absorbait; ils revenaient à regret dans leur manoir, réparant à tout prix leur fortune détruite; de là les mésalliances avec les traitants et la roture. Dès Louis XIV la noblesse était perdue; elle gardait ses beaux airs et dissipait sa force morale; elle déposait son casque, son brassard, et voulait encore inspirer de la crainte et du respect lorsqu'elle se condamnait à porter l'habit pailleté, la perruque et la culotte de soie moelleuse. Louis XIV l'avait

tuée en l'enlevant à la province et en la retenant à la cour.

Le clergé, sous le grand roi, n'avait plus le haut caractère de l'Église du moyen âge; l'épiscopat comptait des capacités brillantes, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier, et plus tard Massillon; mais l'Église n'était plus indépendante; la déclaration de 1682, loin de proclamer la liberté de l'Église gallicane, l'avait asservie à la couronne; le roi nommait à tous les bénéfices, percevait les régales. Le clergé n'avait donc plus son caractère de peuple comme dans le moyen âge; le monastère ne comptait plus pour abbé un pauvre artisan, ainsi que le narraient les chroniques et légendes; les abbés bénéficiaires, les évêques, chanoines, prébendiers, étaient pour la plupart des gens de cour ou des parlementaires. Le concordat de François I<sup>er</sup> avait brisé la puissance populaire de l'Église; les courtisans envahissaient l'épiscopat comme les autres dignités. Le roi ne respectait même pas le seuil des monastères; il enleva mademoiselle de La Vallière du couvent de Chaillot, et les voûtes retentirent du bruit des éperons d'or qu'il portait à ses bottes de daim en forme de calice. Cette situation du clergé affaiblissait le respect des peuples; au moyen âge, l'Église c'était la force morale, car elle était libre; l'abbé du saint monastère, qui disputait, la crosse en main, les droits de ses frères, tous fils de roturiers et d'artisans; cet abbé qui luttait contre les sires de Montmorency ou les comtes de Soissons, sortait de ce peuple; l'élection ecclésiastique l'avait porté si haut! mais sous Louis XIV il ne devait plus son élévation qu'au roi, à une favorite, et quelle force pouvait-il invoquer dans la société chrétienne?

La bourgeoisie, si forte déjà, comptait plusieurs classes: les financiers, le rentier ou le propriétaire de bonnes maisons, inhérent à la cité comme les pierres de l'Hôtel-de-Ville. Les financiers, depuis Henri IV, avaient pris une certaine influence; le système d'épargne de Sully et de Richelieu avait fait place aux fermes, aux emprunts, usage des banques d'Italie. Les traitants formaient donc une classe opu-

lente, fière de sa fortune ; les uns l'avaient acquise aux fermes des aides sur le sel, vin ou tabac ; les autres dans les prêts et avances faits au roi. La finance n'était qu'un système d'usure agrandi ; on ne se faisait aucun scrupule de prêter au denier 11, et les banquiers et traitants acquéraient des millions de livres, sans presque coup férir. En haine au peuple, ils étaient très recherchés des seigneurs. Au moyen âge, le baron allait au juif pour lui emprunter des écus d'or sur le gage de sa bague à émeraude, sur son fief et château ; mais tout en lui prenant ses deniers, il le méprisait, lui brisait dix dents de la mâchoire pour peu qu'il fût en colère. Sous Louis XIV, la noblesse n'en était plus là ; elle épousait les filles du traitant ; elle pouvait bien, dans son expression goguenarde, dire qu'elle fumait ses terres ; mais ces mésalliances perdaient la vieille nature des gentilshommes ; la noblesse n'était plus elle-même.

Si le traitant tout occupé de fermes et de vexations sur le peuple n'inspirait aucune considération, s'il était méprisé dans les dictons et les vers de l'Hôtel de Bourgogne, il n'en était pas de même des négociants armateurs, professions nouvelles dans la société sous Louis XIV ; il s'était établi aux ports de mer, des maisons opulentes de France, de Hollande, d'Angleterre, et ces compagnies entreprenaient un commerce vaste aux Indes et dans l'Amérique ; leurs bénéfices quadruplaient les capitaux. Colbert les avait prises sous sa protection, leur donnant des statuts, les encourageant par la distribution des deniers du trésor. Ces classes d'armateurs et de négociants formaient en quelque sorte la noblesse du commerce. Louis XIV les admettait avec honneur à la cour. Le gentilhomme ne dérogeait pas en se faisant armateur ; état plus élevé que le simple marchand en sa boutique, véritable pilier des halles, établi à ces époques à l'enseigne de la Croix d'or ou au Mortier d'argent. C'étaient certes de bons bourgeois que les drapiers, les fripiers, les merciers, les marchands d'épices, les revendeurs de vins, toujours fraudant, même la piquette et

cervoise<sup>1</sup>; ils avaient joué un rôle actif sous la Fronde, au temps de la garde bourgeoise; aujourd'hui le roi les recevait avec cordialité à son Hôtel-de-Ville, mais les confréries, les métiers n'avaient plus l'importance turbulente et criarde du moyen âge.

Le bourgeois de Paris, rentier ou propriétaire, avait un caractère particulier; c'était l'homme municipal, le type de la cité. La plupart de ces noms de bourgeoisie remontaient aux troubles de Paris sous Charles VI; on les retrouvait alors dans les émeutes des halles. Le bourgeois de Paris s'inquiétait des moindres détails de la gestion de sa commune; son souci, c'était son quartier, sa ville. Les glas de la paroisse annonçaient-ils un décès? le bon bourgeois savait le nom du défunt, il en connaissait la fortune, le nombre de cierges et le luminaire qu'on faisait brûler au convoi, et s'il avait laissé des legs par testament; y avait-il un mauvais ménage en sa rue, un larcin d'amour? il en savait toutes les circonstances, et les narrait le soir au souper de famille. Le bourgeois de Paris était aussi opulent que certains nobles; il se plaignait toujours de la lourde charge des impôts, et de la mauvaise paye des loca-

<sup>1</sup> J'ai trouvé une curieuse chanson populaire sur les marchands de vins, ann. 1680.

Arboulin,  
 Faux marchand de vin,  
 Gros Boucingaut,  
 Rousseau, Baron, Lamy, Bérant,  
 Ardivilliers, Souches et Grené,  
 Vieux malpeigné;  
 C'est en ce jour  
 Que sans nul retour,  
 Pour les forfaits  
 Que vous avez faits,  
 La chambre contre vous rendra mille arrêts.  
 Tremblez, tremblez, empoisonneurs,  
 De vos malheurs  
 On ne dira  
 Pour vous nul *libera*

taires; oiseau de triste augure, il annonçait les épidémies, la révolution des astres, et plusieurs autres conjectures d'après Nostradamus et Pierre Larrivay. S'il était rentier, sur l'Hôtel-de-Ville ou sur les Fermes, on le voyait toujours inquiet des arrêts du conseil; le proverbe disait habituellement : « plus pâle qu'un rentier », car il était sans cesse en crainte qu'on ne réduisit ses rentes d'un quartier; et c'étaient ces deniers de l'Hôtel qui lui servaient à célébrer en famille les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte.

Les parlementaires sortaient de la classe de la bourgeoisie; la plupart avarés, intéressés, comme marchands et procureurs, ils acquéraient plus de fortunes encore par des alliances avec la riche finance. Quand ils regorgeaient d'écus, ils achetaient une ou deux seigneuries, avec de beaux châteaux et dénomination de marquisat ou de comté. La magistrature, sous Louis XIV, était mécontente, mais soumise; le roi l'eût brisée à la moindre résistance. Le temps était passé où l'on refusait l'enregistrement d'un édit; d'après les arrêts du conseil, les remontrances ne pouvaient même être présentées au roi que dix jours après l'enregistrement accompli. La classe des parlementaires n'en inspirait pas moins de respect à la bourgeoisie : quand un parlementaire se montrait dans la rue, il avait les saluts et témoignages de soumission de la part de tout son quartier; on allait le visiter aux solennelles fêtes, et la cour de son hôtel était remplie de tous les bons bourgeois du voisinage; ils avaient une clientèle nombreuse : d'abord la magistrature inférieure, les conseillers aux petits et grands Châtelets, clercs des comptes et des aides; et puis la police municipale de la bonne ville de Paris, sous les ordres d'un lieutenant, qui siégeait comme juge au Châtelet. Qu'auriez-vous dit également de toutes ces professions de procureurs, avocats, tabellions, notaires, huissiers, clercs de la basoche, nuées de corbeaux qui s'abattaient sur les tourelles du Châtelet, auprès des bâtiments du nouveau Palais de Justice, ou sur l'autre de Thémis, comme le disaient les beaux esprits du

temps ? Les procureurs et avocats n'avaient pas une bonne renommée : on les considérait comme voleurs, pillards des deniers de la veuve et de l'orphelin ; mais on avait besoin de tous ces chicaneurs ; la bourgeoisie recourait à eux. Que raconter de MM. les sergents, qui recevaient vingt coups de bâton sur les épaules, et verbalisaient néanmoins, et de MM. de la basoche, si bruyants et mutins ? O petits clercs ! que vous étiez détestés de tous les quartiers, quand vous faisiez vos sarabandes, vos élections du roi de la basoche ! Toutes ces classes du parlement étaient mécontentes du règne de Louis XIV ; les ordonnances avaient amoindri les bénéfices de tous ces pillards de deniers, protestant en vain contre la taxation par rôles.

Si la classe des gens de justice avait ainsi perdu quelque chose de sa vieille importance, il était né à côté d'elle une autre profession d'intelligence et d'art, laquelle devait remplacer toutes les autres par son influence sur le siècle. Louis XIV créa la profession des gens de lettres. Aux vieux temps de notre histoire, il y avait bien des trouvères, des écrivains moralistes, et plus tard des faiseurs de pamphlets, de vers et d'héroïdes ; mais l'art d'écrire n'était pas un état, ou ne formait pas une classe d'hommes spéciaux ; l'Université était le seul lien commun ; la couronne faisait quelques petites pensions à qui la louait en vers ou en prose ; puis on se réunit en académies. Louis XIV donna la vie à cette profession de l'esprit qui depuis domina le xviii<sup>e</sup> siècle ; Corneille,

<sup>1</sup> Couplets sur la mauvaise justice qui se rendait dans la grand'chambre du parlement de Paris, ann. 1680.

Ami, garde-toi de plaider,  
L'injustice est trop grande.  
Résous-toi plutôt d'accorder  
Ce que l'on te demande.  
Le palais est plein de brigands,  
Sauve-toi de leurs pattes,  
Et la grand'chambree dans ce temps,  
Fourniroit vingt pirates.

Boileau, Molière, fils de marchands ou de greffiers, furent appelés à la cour, et y vécurent dans les plus grands honneurs ; le roi traita les nobles d'intelligence comme les gentilshommes de race. Il y eut des compagnies d'artistes, de savants et de gens de lettres, puissantes et représentées auprès de Louis XIV. Poussin, Puget, Le Nôtre, Mansard, Perrault, entourèrent sa cour comme Racine et Molière ; le Parnasse fut une généalogie comme une autre ; l'artiste, le littérateur ne furent plus relégués dans un triste grenier avec les souris et les rats, comme dit Montaigne, mais ils eurent des logements au Louvre, dans le plus somptueux des palais.

Tout cela était bourgeoisie plus ou moins riche et huppée ; tout cela portait l'habit des quatre saisons, soie, camelot, drap ou velours ; mais il était dans la société d'autres classes moins heureuses de fortune et de profession. Le peuple, à proprement parler, se divisait en habitants des villes et des campagnes. La population des villes était déjà agglomérée en grandes masses. Sous Louis XIV, on comptait à Paris 580 mille habitants, 95 mille à Lyon, 80 mille à Marseille, 66 mille à Bordeaux. Le peuple, en se séparant du pauvre, vagabond, truand et malfaiteur, s'était tout groupé par confréries, admirable organisation de police catholique et municipale ; tout syndic répondait des maîtres d'un état, tout maître des ouvriers ; chaque corporation avait ses devoirs, ses plaisirs, ses fêtes merveilleusement réglées. On n'était admis qu'en faisant son chef-d'œuvre, et une fois admis, la police des métiers voulait qu'on travaillât tant d'heures par jour ; le labeur fini, l'ouvrier avait ses joies religieuses et domestiques, les messes, les processions : quel honneur de tenir le cierge, de s'asseoir comme prier au banc drapé de rouge ! puis des collations, des repas, tout dominés par la pensée et la discipline chrétienne ; la parole du Christ ne disait-elle pas à l'ouvrier : « Malheur au riche ! je suis venu au nom de mon père pour tendre la main aux pauvres. » L'esprit de confrérie s'étendit à tout, depuis les piliers des halles jusqu'aux ou-

vriers des ports; ce que la police règle aujourd'hui, la paternité du syndicat et l'Eglise, principe moral, le dirigeait alors. Il y avait confrérie entre tous les états, pour les barbiers, classe si babillarde et novelliste, comme pour les bouchers et tripiers, faiseurs de séditions aux halles; la confrérie fut le principe populaire au moyen âge, la loi commune du pauvre; tout se groupa en petites républiques. La création d'un lieutenant général de police fut la plus vive attaque contre les confréries; les métiers durent désormais obéir à M. de La Reynie; le registre des bannières lui fut confié. La liberté fut perdue; il n'y eut plus de corps d'artisans que comme moyens d'impôt pour obtenir le prix des maîtrises. Le peuple, au reste, ne fut pas plus heureux ni plus moral, lorsqu'il passa du gouvernement des confréries à l'administration de la police.

Dans les campagnes, la population se divisait en communaux et paysans de seigneuries. Il n'y avait plus qu'un petit nombre de serfs comme on l'entendait au moyen âge, c'est-à-dire corvéables et taillables à volonté sous le fouet cuisant du majordome. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il n'y avait plus de serfs que dans quelques provinces réunies, telle que la Franche-Comté, et dans des seigneuries isolées. Le paysan, qui formait la population des campagnes, dépendait de son seigneur, obéissait à sa juridiction, d'après les règles déterminées par la coutume du lieu; s'il cultivait un champ de terre concédé par le sire, il lui devait sa redevance pour Pâques, l'Assomption et Noël. Les chartes originales fixaient les droits et les devoirs réciproques; le paysan avait pour juge le bailli de son seigneur, et obéissait à ses commandements; il avait à remplir les charges de la milice: dans les campagnes se recrutaient alors les meilleurs régiments de la province. Les communaux formaient de petites populations libres, groupées autour du clocher de la paroisse; les libertés des grandes villes étaient presque partout abolies ou restreintes, mais on avait laissé les vieilles chartes à la plupart des communes seigneuriales;

celles-ci n'étaient pas à craindre. Deux ou trois cents feux réunis composaient les communes, en général procédurières et plaideuses pour conserver leurs droits, usages, privilèges de coupes de bois ou de pâturages. Les communes étaient écoutées avec faveur par l'administration de l'intendant, et quelquefois par les parlements, lorsque surtout le seigneur avec lequel les communaux plaidaient ne se trouvait pas un président à mortier, membre de la grand'chambre ou des Tournelles. Les ordonnances de Louis XIV tendaient à soumettre les communaux à la centralisation de l'intendance.

Le peuple de la campagne, vêtu de bure, portait le costume des ancêtres : le paysan de Normandie, avec ses cheveux blonds et flottants, rappelait les enfants du nord, les Scandinaves du ix<sup>e</sup> siècle. Les coiffures droites et élevées des femmes étaient le vieil ornement de la gent seigneuriale au xiii<sup>e</sup> siècle, ainsi que les produisent les figures roides des miniatures d'or et de carmin. Les paysans bourguignons, dauphinois ou provençaux avaient aussi conservé le costume des pasteurs au temps de la croisade ; leur vie était simple, ils s'occupaient des travaux des champs avec la régularité traditionnelle : la semence, la coupe du blé, la taille de la vigne, telles que les anciens l'enseignaient. Les exercices pieux animaient la vie ; on aimait à orner la chapelle ou l'oratoire du pèlerinage. Au monastère voisin était l'apothicairerie ; le pauvre y trouvait secours dans des distributions journalières, devoirs impératifs des ordres mendiants. Chaque dimanche il y avait jeu de l'arbalète devant le sire du lieu ou son bailli ; noces, festoiments, naissances, tout se faisait sous le grand orme de la place communale.

Le sol de la France était divisé presque partout en grande culture ; les propriétaires n'étaient point en nombre infini sur l'étendue du territoire. Ici, là, se déployaient de magnifiques forêts, des parcs tout pleins de vieux sangliers, de bêtes fauves, de daims sauvages, nobles habitants des bois séculaires. Après les bois, des étangs, des lacs, des petites futaies, des

champs cultivés par les laboureurs, tradition de Rome et des Gaules. Tel était l'aspect de la campagne au moyen âge ; tous les défrichements se firent par les monastères jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, où déjà des ordonnances royales commencent à s'opposer au ravage des belles forêts, qu'elles placent sous la protection d'un régime sévère. Alors s'introduisait la coutume des morcellements et des petites cultures ; aux grandes et soudaines inondations des fleuves et des torrents succédaient les petits canaux, les arrosements artificiels, et l'industrie de l'homme venait en aide aux magnifiques produits de la nature.

Les coutumes reconnaissaient deux espèces de propriétés : le fief et le franc-alleud. La maxime commune en France, « nulle terre sans seigneur » était admises dans les provinces du nord et du centre de la monarchie. Dans la majorité des provinces du midi, tout était présumé franc-alleud jusqu'à preuve contraire ; cela venait de la vieille liberté romaine et municipale surtout maintenue en Languedoc et en Provence ; à côté, la Guienne était un pays tout féodal. Le fief était soumis à un ordre hiérarchique ; la féodalité, en tant que gouvernement, n'existait plus, mais elle survivait comme propriété. Les juristes, sous Louis XIV, admettaient encore la maxime que toutes les terres, par un ordre de subordination, venaient se rattacher aux tours du Louvre sous le roi seigneur définitif de tous les fiefs ; de là le droit de confiscation attribué à la couronne en cas de félonie. Le franc-alleud, terre purement libre, dépendait du roi en tant que monarque, mais non point comme propriétaire suzerain. Aussi le franc-alleud ne reconnaissait d'autre maître que le possesseur, le plus souvent bourgeois de la ville voisine, qui faisait cultiver son champ par des paysans libres. Tout village, hameau, avait son seigneur propriétaire ; la France était couverte de ces châteaux, quelques-uns de construction féodale encore, avec murs, fossés, tourelles souvent baignées par un étang ou une rivière ; d'autres, vieux débris des guerres religieuses ou féodales, étaient per-

chés sur les montagnes à pic, entourés de vallées profondes et de torrents écumeux. Le seigneur du château possédait la majorité des terres qui environnaient son manoir ; il les faisait cultiver par ses hommes ou les concédait en arrière-fiefs à des familles libres qui, placées sous sa juridiction, lui payaient certaines redevances fixes et annuelles, ou acquittaient envers le seigneur des services personnels, en devenant ainsi hommes de corps du supérieur.

A côté des propriétés seigneuriales se déployaient celles de l'Église : tout monastère, tout évêché, toute cure, possédait certaines terres qui étaient attachées à la possession de son titulaire. Ces terres considérables, l'Église les avait reçues du seigneur ou chevalier qui accumulait ainsi les fondations pieuses pour se racheter de ses fautes. Les terres de l'Église étaient parfaitement cultivées, et les conditions faites aux paysans douces et modérées. Les bonnes méthodes de culture avaient été enseignées par les moines ; longtemps ils défrichèrent de leurs mains ces vastes terrains, couverts de sable et de petite futaie, qui prennent dans les chartes le nom de *désert*, où se trouvaient éparpillés les solitaires ermitages, les oratoires consacrés, lieux de repos pour les pèlerins. A force de soins, ces déserts s'étaient fécondés ; les propriétés religieuses étaient presque partout nommées terres du bon Dieu, non seulement pour rappeler leur sainte destination, mais encore pour signaler leur fertilité merveilleuse. Il y avait également une multitude de propriétés communales : toutes les corporations municipales avaient des bois, des fermes cultivables ; souvent les chartes donnaient à tous les habitants sans distinction un droit individuel dans les biens communaux ; le pauvre bûcheron couvert de bure pouvait couper du bois dans les forêts pour alimenter son foyer domestique, et le berger conduisait dans les vastes pâturages ses bestiaux, dont les têtes étaient comptées d'avance par la coutume du lieu. Les propriétés communales, richesse des habitants, étaient régies par la loi la plus égale,

la plus parfaite ; il n'y avait d'indigents que les infirmes, les vieillards ; les terres communes suffisant pour alimenter le pauvre, étaient gérées et défendues par les maires et anciens de chaque hameau. Les ordonnances de Louis XIV commencent à attaquer ce gouvernement primitif et paternel ; on veut soumettre à l'intendance la gestion des biens communaux, le tiers usager, la vaine pâture, tout ce qui était la propriété des habitants depuis l'époque gauloise et franque.

La nationalité provinciale n'était pas seulement dans l'administration, elle était encore dans la coutume ; chaque province avait sa législation à part. En vain Louis XIV imposait l'unité par ses ordonnances, les coutumes étaient inhérentes aux habitudes transmises de générations en générations. Ainsi, à Paris, qui aurait jamais osé méconnaître le système de la communauté entre époux, en Provence le régime dotal, en Normandie le droit d'ainesse exclusif des coutumes féodales, si bien que la jeune fille n'avait qu'un capel de roses pour tout héritage paternel ? La législation de Louis XIV porte plutôt vers l'unité politique et administrative que vers l'unité du droit civil et des coutumes ; celles-ci vivent encore longtemps après que les institutions politiques ont disparu. Les ordonnances de Louis XIV sont de plusieurs natures : ses vastes codes embrassent presque toutes les matières ; l'ensemble de ses actes législatifs est aussi considérable que les décrets d'une autre époque, laquelle également marcha vers la centralisation. Il est important de mettre quelque ordre dans l'analyse de ces dispositions légales. Toutes les ordonnances de Louis XIV ont un caractère général, une pensée de codification qui n'échappe pas aux graves études des légistes. Jusqu'à ce prince, les ordonnances, les édits du roi, avaient conservé quelque chose de la charte du moyen âge, c'est-à-dire cette personnalité d'idées, ce caractère de circonstances qui en rendait les dispositions passagères. Si l'on excepte les vastes édits de Moulins et de Blois, rendus sous l'influence du droit romain qui venait de se montrer à la

France, les ordonnances étaient alors plutôt encore des actes d'administration que de législation. Louis XIV veut formuler une codification générale ; il établit à *toujours*, et voilà pourquoi ses édits embrassent toute une matière et la règlent dans ses moindres détails. Le chancelier Le Tellier, un des esprits les plus actifs, les plus élevés de cette forte époque, s'entoure des capacités les plus éminentes pour la confection des édits. Tous ou presque tous sont rédigés par des commissions au choix du chancelier : s'agissait-il de préparer un acte sur le commerce, la marine ou les colonies ? c'était aux commerçants, aux vieux capitaines, aux manufacturiers que le ministre s'adressait ; il appelait également pour la législation civile, ou pour les procédures, des praticiens savants et expérimentés. C'est ce qui fait des ordonnances de Louis XIV de véritables codes qui embrassent et éclairent tout un ordre de législation <sup>1</sup>.

L'état des personnes dépendait de l'Église ; tous les grands actes de la vie humaine, la naissance, le mariage et la fin de toute chose, la mort, étaient signalés par de saintes cérémonies qui parlaient au cœur des peuples. L'ordonnance de Moulins voulait que les clercs consignassent sur des registres spéciaux tous les actes de l'état civil, car les clercs alors étaient les seuls lettrés. Louis XIV impose un double registre ; un de ces cahiers paraphé dut être déposé aux greffes des sénéchaussées et bailliages : l'état civil des hommes était la portion la plus essentielle de leur existence sociale. Après les personnes, les ordonnances de Louis XIV s'occupent des propriétés ; le système des hypothèques venait du droit romain, mais le *Corpus juris* ne réglait que l'hypothèque occulte ; la publicité des registres et matricules, cet actif moyen de circulation, était inconnue. Un édit du roi prescrivit l'inscription des hypothèques <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> On peut comparer le travail spécial de Bornier, sous ce titre ; *Conférences des nouvelles ordonnances de Louis XIV*. Paris, ann. 1681. 2 vol. in-4°.

<sup>2</sup> Versailles, mars 1673. Recueil de la cour des comptes, registre PP.

sur un registre spécial établi dans chaque greffe. Cet édit trouva de vives oppositions. A une époque où tant de gentilshommes avaient tristement affecté les châteaux et les fiefs aux dettes qu'ils avaient contractées, la publicité des hypothèques eût été le bilan de la monarchie. Le droit romain inspira l'édit de répression contre le fils de famille; le père a le droit de le faire enfermer s'il désobéit à cette vénérable puissance du toit domestique. C'est encore les idées de la vieille Rome qui président au *Code noir*, le grand système de pénalité à l'égard de l'esclave. La puissance du maître sur l'esclave est absolue, comme le proclament les *Institutes* et le sénatus-consulte Sillanien. Tous forment la famille; dans tout pays où les esclaves sont plus nombreux que les maîtres, la loi doit être inflexible. Quand les convives couronnés de fleurs se couchaient mollement aux festins, entourés de quelques milliers d'esclaves, si les sénatus-consultes ne s'étaient pas montrés impitoyables, Rome aurait péri mille fois sous la révolte. Ces idées furent appliquées aux colonies, et le code noir ne fut que l'expression d'un besoin de conquêtes et de colonisation <sup>1</sup>.

Le code noir se lie à la législation maritime, objet spécial des ordonnances de cette époque; l'amirauté était la base de toutes les institutions de la marine, qui se classent en deux grandes catégories : la police de mer, l'organisation militaire des escadres. Louis XIV proclame un code de la course et des prises, pour la délivrance des lettres de marque, le jugement des prises et le partage entre les capteurs. Tout est fixé : l'enrôlement des matelots, leur salaire, leur inscription au rôle, le mode de levée et de licenciement. L'ordonnance de la marine (1681) est le principe de la législation sur les affaires de mer. Il n'est pas une seule disposition du code moderne qui ne s'y trouve : la compétence de l'amirauté, les fonctions des courtiers, la conduite des navires, les droits et les devoirs des consuls à l'étranger, la saisie et vente des vaisseaux, le service

<sup>1</sup> Versailles, mars 1685. VALIN, tom. 1, pag. 428.

des gens de mer, depuis le capitaine jusqu'à l'écrivain et le pilote. Puis viennent les nolissements, louages et affrètements des navires, le loyer des matelots, le contrat à la grosse, sorte de prêt aléatoire quand le navire manque d'argent; les assurances, système si largement adopté dans les temps modernes; les avaries, fatales chances de la navigation, le jet en mer, et la contribution de tous, marchands et navigateurs, au sacrifice pour l'intérêt commun, disposition vieille comme les lois rhodiennes; enfin la police des ports, côtes, madragues, la pêche du hareng et de la morue<sup>1</sup>. Cet admirable monument législatif fut une des belles créations du règne de Louis XIV; on consulta, pour l'élever, l'expérience de tous les peuples: le *consulat de la mer* des Catalans, les statuts de la vieille cité de Marseille, les lois d'Oléron, et des villes anséatiques.

Le code maritime était destiné à protéger les opérations commerciales, qui sont aussi réglées par les ordonnances de Louis XIV. L'esprit de cette législation est de tout incorporer. S'il se produit une profession nouvelle qui n'entre pas dans le système général des associations, le roi lui assigne une dénomination légale; toutes les compagnies sont protégées, reçoivent des avances, et si les chances commerciales ne les favorisent pas, c'est le roi qui en prépare la liquidation. Le grand commerce se fait par ces compagnies; elles embrassent l'Afrique par le Sénégal, et les côtes de Bone et d'Alger pour la pêche du corail. La compagnie des Grandes-Indes s'étend de l'île-de-France à Pondichéry, aux terres de l'Indoustan où se recueillent les épices et les tissus précieux; des établissements se fondent à Canton, malgré la jalousie des Portugais et des Hollandais, maîtres paisibles de tout le commerce de l'archipel indien. Les compagnies des Indes occidentales s'appliquent moins aux îles colonisées qu'au Canada et à la Louisiane, pays tout neufs encore. A mesure que la colonisation est parfaitement achevée, on fait sortir le commerce du mo-

<sup>1</sup> Fontainebleau, août 1681; cette ordonnance a été commentée par Valin.

nopole des compagnies pour le rendre à la liberté; c'est l'esprit de la législation de Louis XIV. Quand une branche d'industrie n'a plus besoin de protection ni de privilèges, on la laisse aux spéculations. L'ordonnance de 1673, code du commerce, règle les devoirs et droits des apprentis, maîtres commerçants, marchands isolés en société; puis le change et rechange, les banques, faillites et banqueroutes <sup>1</sup>.

Le code des rivières a surtout pour but de fixer les péages et de rendre la navigation facile; les ordonnances imposent les droits et les devoirs des riverains pour la pêche, les chemins de halage, les ports, les débarquements; on suit toujours le système de canalisation pour rapprocher les fleuves entre eux. Le roi ordonne la construction du canal de Loing, il en concède la jouissance, prépare les règlements qui devront être appliqués. Aucune ordonnance n'est plus complète que celle qui traite de la navigation de la Seine, des ports et marchés de Paris; elle comprend plus de cent articles où tout est prévu et réglé. Un long édit sur la police de l'Hôtel-de-Ville fixe la juridiction des prévôt et échevins, et détermine les règlements pour la conduite des marchandises par eau, leur arrivée aux ports de Paris, les fonctions des maîtres de ponts et débâcleurs, les bateaux-coches passeurs d'eau, les marchands de grains, de poissons d'eau douce, de bois neuf ou flotté, les marchands de charbon, tout ce qu'il faut enfin pour l'approvisionnement d'une grande cité <sup>2</sup>.

Paris voyait accroître sa population et son enceinte; les ordonnances déclarent que les murailles de la cité ne suffisent plus. La nouvelle barrière doit comprendre le faubourg Saint-Germain, le Marais, si grand, si beau. La ligne des murailles passera sur l'extrémité de la Croix-Rouge, la rue de Sèvres, par la porte Saint-Jacques jusqu'à la porte Saint-Victor, venant joindre par la Bastille les nouvelles portes Saint-Denis et Saint-Martin, arcs de triomphe pour le roi. Un nouveau plan

<sup>1</sup> Versailles, mars 1673, rég. cour des comptes, PP.

<sup>2</sup> Décembre 1672, Archives de la préfecture de police.

de Paris en relief, maison par maison, sera dressé et déposé à l'Hôtel-de-Ville ; cette statistique servira à mieux répartir les aides et impôts, et à fixer le prix des propriétés. L'accroissement de la population exige un nouveau Châtelet ; l'ancien ne répond plus aux procès et à la police d'une grande capitale<sup>1</sup>. Cette police s'étend aux vagabonds, truands et bohèmes dont on purge les villes et les campagnes. Un édit sur les bohèmes défend à tous châtelains, chevaliers, de leur donner asile, car les vieilles bohémiennes trouvaient protection sous les donjons des châtelainies. On aimait tant à s'entendre dire ses bonnes fortunes de chevaliers et de dames dans les longues soirées ! Peut-être aussi les chefs de troupes de bohèmes payaient-ils une redevance en bon argent aux seigneurs qui leur donnaient asile ; tant il y a que les ordonnances privent de la juridiction seigneuriale tout noble qui prêtera son toit aux bohèmes, de jour comme de nuit ; la rigueur va même jusqu'à la confiscation du fief au profit du roi<sup>2</sup>. Le fisc alors c'était le grand souci de la couronne ; on en tirait tout ce qu'on pouvait ; des édits imposent le timbre et l'insinuation à tous actes, sous peine d'une amende. Le monopole de la poste est établi comme une prescription impérative, de telle sorte que personne ne peut désormais porter une lettre, sous peine de punition corporelle ; enfin de nombreux édits sur les comptables établissent le débet pour chaque jour de retard dans les versements qu'ils doivent au trésor.

Toutes ces ordonnances ont passé dans nos codes modernes et nos règlements administratifs ; après les essais si hardis et si malheureux de nos assemblées politiques, quand Napoléon songea sous le consulat aux règles pratiques du gouvernement et de la législation, il fit fouiller les ordonnances de Louis XIV ; il trouva là ses codes et ses décrets. Le code civil, les décrets sur la marine, le code de commerce, sont calqués sur les travaux des ordonnances et des légistes de l'époque de

<sup>1</sup> 26 avril 1672, carton des ordonnances, 15-3 Z. 272.

<sup>2</sup> Versailles, 11 juillet 1682 ; Recueil de la cour de cassation, Archives.

Louis le Grand. Les sociétés ne se modifient pas dans un siècle; les formes extérieures seules prennent un nouvel aspect : le fond des intérêts et des mœurs reste le même; les grandes loïssont considérées comme l'expression de la sagesse éternelle! Il n'est pas d'époque historique qui présente un ensemble plus complet des progrès de l'esprit humain. Tout s'avance simultanément. Ce n'est pas seulement une branche du grand arbre de la science qui déploie sa merveilleuse fécondité, mais toutes se développent brillantes de la force du génie. Il est ainsi des temps de grandeur, comme il arrive des périodes de petitesse. Tout alors s'y coordonne; Dieu fait marcher le monde moral par action et réaction.

---

## CHAPITRE VIII.

### LA COUR. — LES OPINIONS. — L'EUROPE APRÈS LA LIGUE D'AUGSBOURG.

---

Louis XIV. — Guillaume III. — Jacques II. — La société. — Les écrivains. — La littérature des réfugiés. — Histoire. — Critique. — Philosophie. — La réforme. — Les opinions. — Développement de la ligue d'Augsbourg. — Forces et alliances de Louis XIV. — La cour de Versailles et de Saint-Germain.

1687 — 1690.

Trois caractères de princes, fortement marqués, dominent cette période. Le hasard ne les jette point au monde; il ne leur imprime pas une capricieuse direction. Jacques II, Guillaume III, Louis XIV, ne sont point là de simples unités que la destinée groupe et mène, aveugle qu'elle est, dans le tourbillon des événements. Ces trois princes sont l'expression des idées qui dominent l'époque; chacun personnifie un reflet de la société, une pensée morale ou un besoin matériel; l'ordre ou le changement, la monarchie absolue ou le système parlementaire, le catholicisme ou la réforme, la perpétuité dans les

ances ou l'usurpation des couronnes, l'émigration pour la liberté de conscience, ou le dévouement pour protéger les besoins matériels de la patrie ; lutte éternelle d'idées et de faits dans la vie des peuples. Jacques II, brave marin, politique têtue, apparaît comme l'exemple le plus frappant de la ténacité du droit, de cette haute et profonde conviction qui fait tout sacrifier, le bien-être, la sécurité, la paix du foyer domestique, à l'invariable sentiment de son droit. Le monde remue, le sol tremble, Jacques II le voit à peine ; la société est vivement agitée par la parole religieuse et politique, le fils des Stuarts, renversé du trône, n'a qu'une seule pensée, qu'un seul cri de conscience : « Cette couronne est à moi. » Ce sentiment si intime, si tenace, cette continuelle protestation du légitime propriétaire contre le fort et le vainqueur, cette voix du faible contre le puissant, tout cela a son côté noble, son immense portée. Aux époques usées et matérielles, on se rit du droit ; on jouit, on possède, on aime ce sensualisme moqueur qui accepte tous les faits accomplis, parce qu'ils sont heureux ; mais le martyr de sa foi, cet homme qui poursuit ce qui est à lui, la couronne ou la liberté, sa prérogative ou son opinion, défend la propriété de tous ; il se sacrifie pour tous.

Rien de plus haut et de plus ferme que cette persévérante lutte de Jacques II contre Guillaume III. De temps à autre il est nécessaire de voir s'élever ces caractères de vieillards obstinés qui réclament jusqu'au lit de mort un patrimoine envahi ; cette croyance de son droit belle et naïve reporte la société au berceau de ses idées, à sa primitive candeur. Jacques II est, sous ce point de vue surtout, un caractère historique qui forme une admirable unité ; il se résigne aux coups de la fortune, aux fatalités de la destinée, mais sa couronne, il la revendique ; on lui en offre d'autres, grandes et nobles, on lui présente des subsides d'or, des pensions, des honneurs ; on lui parle de transactions, d'arrangement : « Non, répond toujours le monarque exilé, ce n'est pas mon droit, ce n'est pas ma couronne d'Angleterre. » Persévérante idée qui donne au pouvoir une

origine profonde, morale, immense ; car elle protège la propriété et l'autorité, invariables conditions de l'ordre social. Jacques II n'est point un esprit médiocre ; l'œuvre qu'il a conçue n'appartient pas à une intelligence arriérée ; il lutte pour la liberté de conscience contre le despotisme de l'Église établie ; il veut cette émancipation catholique que l'Angleterre accomplit aujourd'hui ; seulement son idée est trop avancée, et toute idée qui vient avant son temps, importune la société qui n'y est point préparée. La révolution de 1688 fut toute d'aristocratie et de despotisme ecclésiastique : elle expulsa le roi national pour appeler un étranger ; elle ne fut profitable qu'aux lords et au clergé anglican ; et cela est si vrai, que la réforme populaire attaque aujourd'hui dans sa base tout l'édifice de la glorieuse révolution.

Guillaume III, caractère éminemment remarquable, est la plus saillante expression de la force et de la capacité aux prises avec les difficultés d'un gouvernement nouveau. Il y a aussi du martyr dans cette condition d'un pouvoir en lutte constante avec les passions mauvaises ; c'est une des plus cruelles expiations que Dieu jette dans cette vie d'une royauté qui n'a pour elle qu'un fait accompli. Quelle tâche n'est pas imposée au fier stathouder d'Orange ! Il ne lui a pas suffi de ses efforts en Hollande ; il a broyé la poussière de vingt champs de bataille ; les canons, les mousquetades l'ont atteint plus d'une fois : le voilà roi ; et puis les complots l'assaillent incessamment, le menacent. Si Jacques II est martyr du droit, Guillaume III est une perpétuelle expiation du fait. Toute sa vie est un combat triste, laborieux, contre la mort qui le menace et la conspiration qui gronde ; sa pensée politique ne se réalise qu'à travers mille obstacles ; son front se plisse sous de graves soucis. Les partis sont pour lui implacables ; il n'est vivement soutenu que par le calvinisme, dont il s'est fait le symbole et le vigoureux défenseur. Cette royauté nouvelle est aux prises avec les vieux débris des saints de Cromwell et des temps de la république ; elle doit réprimer les

jacobites non moins irrités. Guillaume s'agite dans sa haute mission, et ce devait être une secrète joie pour les amis des Stuarts que ces tribulations de l'usurpateur ; ils l'accablent de leurs pamphlets, de leurs moqueuses caricatures. Le froid caractère de Guillaume III poursuit son but avec une inflexible ténacité ; il parvient à se faire reconnaître par Louis XIV, son plus fier adversaire. Quel triomphe pour le stathouder que d'abaisser devant lui le prince orgueilleux, le protecteur des royautés vieilles et légitimes ! Guillaume III fut aidé dans cette lutte par deux circonstances décisives : toute une opinion d'abord se plaça derrière lui et le soutint ; c'est une force que celle d'un grand parti qui vous prend pour symbole. Le protestantisme entoura la révolution de 1688, et en fit sa royauté ; ensuite la jalousie de l'Europe contre l'ambition de Louis XIV servit les projets du prince d'Orange : les vieilles dynasties admettaient Guillaume III comme un utile auxiliaire ; Jacques II était l'allié de la France, les Stuarts ses amis, et cela suffit aux yeux de l'Europe pour reconnaître Guillaume III comme le légitime possesseur de la couronne d'Angleterre. En d'autres circonstances, il eût fallu de longues années pour faire saluer sincèrement sa royauté ; ici la diplomatie servit l'avènement du prince d'Orange, car il se plaça immédiatement à la tête de la ligue d'Augsbourg contre le roi de France.

La vie de Louis XIV eut aussi son expiation : si on la prend en effet, cette vie, dans ses jours de jeunesse, de plaisirs et de gloire, pour la conduire à la fatale satiété du corps et de l'âme, et au traité de Riswick, qu'il dut en coûter à cette tête si fière, si hautaine, d'ainsi s'abaisser sous la fatalité ! quelle distance entre le jeune roi tout couvert de rubans, tout gaulonné d'or aux genoux de mademoiselle de La Vallière, et le prince beau encore de traits, mais fatigué, vieilli, souffrant d'une fistule, sur les larges fauteuils de madame de Maintenon ? Louis XIV s'est donné une mission, il l'a accompli : il veut restaurer la dignité des rois, si étrangement insultée sous

la Ligue et la Fronde. Il n'est si hautain, si fier de sa couronne, que parce qu'il a vu les désordres de son enfance ; il ne se relève dans son soleil éclatant d'or que pour faire oublier le jeune roi qui passa une nuit tout grelotant de froid sous les plafonds humides de Saint-Germain ! Sa pensée est de tout centraliser, d'organiser la France en nation avec sa langue, sa littérature, son gouvernement unique, sa force à l'extérieur et son plan de diplomatie mené à fin avec tant de persévérance, à savoir : l'abaissement de la maison d'Autriche et l'avènement d'un Bourbon en Espagne.

Le règne de Louis XIV fut aussi une lutte vivace contre mille obstacles à ses desseins ; le roi avait également des partis à comprimer dans l'intérieur, les calvinistes et des provinces entières en armes ; puis une émigration haineuse qui portait la réprobation de son nom royal à l'étranger. Les batailles que Louis XIV engage contre l'Europe ne sont pas seulement déterminées par un but d'ambition ; il y a pour lui nécessité de combattre des faits nouveaux et dangereux pour sa couronne. La Réforme réagit contre le catholicisme et les vieilles souverainetés ; la guerre de Hollande cachait cette pensée, et c'est pourquoi elle est poussée avec tant de vigueur. La Réforme va toujours le menaçant ; la querelle n'est pas finie ; la révolution de 1688 a créé d'incessants dangers pour la monarchie de Louis XIV, toute froissée encore par le souvenir du parlement et de la Fronde.

La querelle la plus violente ne se poursuivit pas alors sur le champ de bataille ; la plaie vive, profonde, saignante de la monarchie de Louis XIV, vient des écrits des réfugiés. C'est à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle que commença cette polémique destructive de toute autorité, qui réagit si bruyamment en France au xviii<sup>e</sup> siècle. L'école des réfugiés pousse aux idées d'indépendance, de souveraineté populaire ; le calvinisme, proscrit par Louis XIV, s'en venge sans pitié sur sa couronne ; il prépare la chute de sa descendance. Jamais opinion plus haineuse que celle des réfugiés ; c'est là que se préparaient tous

ces livres, ces dissertations lourdes d'histoire, écrits en longs pamphlets d'érudits; il y a peu de style, moins de coloris encore. Il y domine une amère critique pleine de science et de destruction; ces œuvres ont un caractère à part et un but saisissant; c'est une littérature passionnée, toute de réaction. On en veut au prince qui a révoqué l'édit de Nantes; la Hollande et l'Angleterre ont leur école implacable de controversistes, poursuivant les écrivains qui défendaient avec une activité ardente en France l'œuvre monarchique, et c'est ici qu'il faut jeter un rapide regard sur cette époque littéraire.

Molière n'existait plus; toute la vie du grand poète avait été une puissante lutte contre la vieille société; Molière avait commencé son immense carrière par *les Précieuses Ridicules*, mordante satire contre la Fronde et les ruelles du Marais, qui en avaient conservé les traditions et l'esprit; il la finissait, cette carrière si pleine, par la *Comtesse d'Escarbagnas*<sup>1</sup>, tableau contre la noblesse provinciale, l'antique force de la monarchie. Ses comédies-pamphlets se moquaient de cette gentilhommerie qui avait conservé les mœurs rustres des ancêtres. Tout était sacrifié à la cour, le culte exclusif de Molière; c'est pour Versailles qu'il écrivait ses ballets féeries, ses bergeries et ses héroïdes. Quand il se jouait de toutes les classes de la société, des bourgeois politiques comme des femmes frondeuses, il le faisait au profit de Louis XIV; ses joies, ses divertissements étaient consacrés au monarque. « Il étoit bien juste, écrivait le poète, de donner sa peine pour distraire un moment le héros qui venoit d'enchaîner les ennemis de la France<sup>2</sup>. » Molière avait suivi toutes les pensées du roi; ses pièces s'empreignent de toutes les révolutions de cour: Louis XIV, jeune et brillant encore, s'est-il prononcé contre les jansénistes, Tartufe, qui est commandé à Molière par le roi lui-même, devient le fidèle tableau de cette dévo-

<sup>1</sup> « *La Comtesse d'Escarbagnas* fut représentée pour la première fois devant la cour en 1671. » Molière mourut en 1673 (17 février).

<sup>2</sup> Lettre de Molière au roi, en tête de la comédie des *Fâcheux*.

tion outrée qui cache la faiblesse et l'hypocrisie sous l'austérité : c'est un janséniste enfin et non point un jésuite ; l'œuvre de Molière est moins une censure de mœurs que le service intelligent et délicat d'un courtisan qui flatte la dévotion facile d'un roi, alors aux bras innocents de mademoiselle de La Vallière, et plus tard aux bras adultères de madame de Montespan. Quoi d'étonnant d'ailleurs que Louis XIV protégéât Molière contre une résistance qui venait des vieux parlementaires jansénistes et frondeurs <sup>1</sup> !

Racine subit cette royale influence des idées de cour ; ses grandes œuvres jusqu'à *Esther* se ressentent des fortes études de Tacite et de l'antiquité, mais de l'antiquité empreinte de la flatterie qui s'élevait jusqu'au roi. Sa belle pièce d'*Alexandre* ressemblait à ces tapisseries de haute-lice, où étaient reproduits les vastes tableaux de Lebrun, le passage du Granique, Alexandre vainqueur des Perses. C'était toujours le roi, et cette image héroïque se reproduisait ainsi sous des formes incessamment divinisées. Dans *Esther*, le caractère politique devient plus saillant encore ; la tragédie est ici un véritable pamphlet insinué par madame de Maintenon ; l'esprit de la pièce est saint, la cour est devenue dévote et repentante ; Aman, c'est l'implacable Louvois ; Assuérus, c'est Louis XIV, devant lequel la cour tremblante s'agenouillait <sup>2</sup>. Les pompes orientales flattaient le roi ; madame de Maintenon, qui n'aimait point Louvois, se plaçait comme l'intermédiaire de la clémence du prince pour le peuple de Dieu, et dans ce peuple quelques ministres calvinistes voyaient les malheureux proscrits du fatal édit. Madame de Maintenon ne les avait point persécutés ; plus d'une fois elle s'était souvenue que, jeune

<sup>1</sup> *Tartuffe* date du règne de mademoiselle de La Vallière, époque de dévotion facile ; Louis XIV commanda la comédie de *Tartuffe* contre les jansénistes qui ne souffraient pas même les nobles, les beaux vêtements et les points d'Angleterre.

<sup>2</sup> Il peut confondre Aman, il peut briser nos fers  
Par la plus faible main qui soit dans l'univers.

filles, elle avait chanté les psaumes de Marot dans le prêche. Mademoiselle d'Aubigné ne poursuivait point les huguenots ; sa correspondance révèle pour eux la plus douce, la plus intime sollicitude <sup>1</sup> ; elle pouvait désirer leur conversion, mais elle n'alla jamais jusqu'à la persécution dure et implacable, qui fût l'œuvre de Le Tellier et de son fils Louvois. Racine est l'écrivain politique de madame de Maintenon, et cet édit de tolérance, qu'Esther agenouillée sollicite d'Assuérus, n'était-il pas l'humble pétition de la favorite pour qu'un peu de pitié fût donné à ses anciens frères les calvinistes ? Le supplice d'Aman signalait peut-être la disgrâce que madame de Maintenon préparait alors contre Louvois <sup>2</sup>. Ces allusions furent saisies, et c'est ce qui fit concentrer dans les murs de Saint-Cyr les représentations d'*Esther*.

Ce caractère politique que prennent généralement les deux poètes du roi, Racine et Boileau, explique très bien le motif qui les fit appeler au titre d'historiographes de France. Toutes leurs idées se reportant à un seul objet, Louis XIV, l'histoire comme la poésie devaient converger vers une commune destinée. Boileau et Racine étaient des hommes politiques dans le sens de l'époque ; leurs œuvres, en empruntant le charme des vers ou de la prose sévère, n'avaient en vue que la gloire du roi ; leurs livres secondaient ses plans. Cette préoccupation se révèle dans la plus intime correspondance ; si Boileau va chercher aux eaux de Bourbon un remède contre la maladie de poitrine qui lui éteint la voix, il presse son ami et son confrère Racine « de ne laisser échapper dans son travail d'historiographe rien de ce qui peut relever l'honneur du monarque en qui est tout à la fois Alexandre et Auguste ; sa tris-

<sup>1</sup> Lettres de madame de Maintenon, édition de La Haye, ann. 1725.

<sup>2</sup> Dans le troisième acte, Esther s'adressant à Aman, s'écrie :

Misérable ! le dieu vengeur de l'innocence  
 Tout prêt à te juger tient déjà sa balance ;  
 Bientôt son juste arrêt te sera prononcé ;  
 Tremble ! son jour approche, et ton règne est passé.

lesse est de ne pouvoir suivre que de loin tant de gloire et de fortune; que n'est-il dans son jardin d'Auteuil, sous la pampre jaunie, au pied de ses grands arbres, abrité comme Horace par la puissance de Mécène ! » Ce rôle d'écrivain politique plaît à Racine; dans sa correspondance, il agite des questions d'administration publique; nommé trésorier des finances à Moulins, il développe ses plans, jusqu'à la grande disgrâce qui fut également le résultat d'un écrit politique; mais cet écrit était d'une nature d'opposition, et Louis XIV n'aimait pas les remontrances, alors même qu'elles s'imprégnaient de toutes les expressions du respect et du dévouement. La place de trésorier des finances de la généralité de Moulins, qu'occupait Racine, ne l'autorisait pas à contrôler les plans de l'État.

Tout ce qui se rattache à l'esprit frondeur et mécontent excite le plus profond ressentiment dans l'âme du roi. La Fontaine, le vieil opposant, le moraliste hardi, l'ami indépendant de Fouquet, ne put avoir l'approbation royale pour son élection à l'Académie française qu'après que Boileau, l'écrivain royaliste, eût obtenu sa propre élection. La Fontaine pourtant avait payé son tribut à la grande autorité royale; il avait célébré Louis XIV, le vainqueur, le pacificateur de l'Europe; sa muse insouciant avait jeté l'éloge au duc de Vendôme, au prince de Conti, « plus glorieux que César et Alexandre »; mais ses amitiés sincères et dévouées sont pour les débris de la Fronde. La Fontaine est en correspondance avec les mécontents qui se sont réfugiés en Angleterre, avec les duchesses de Bouillon et de Mazarin, en pleine disgrâce; il a commencé sa vie avec Fouquet, il la finit avec mesdames de Sévigné et de La Sablière; là seulement sont ses intimités. Quand l'esprit d'une vieille société s'efface, il reste encore debout quelques caractères de ce temps passé; ceux-là seuls se touchent, se pressent, et échangent de communes pensées; il n'y a de sincère amitié qu'entre eux: ils se prêtent leurs confidences;

<sup>1</sup> Lettres de Boileau à Racine, datées de Bourbon. Août 1687.



ils subissent la nouvelle société, mais ne l'adoptent pas. Le grand Corneille appartient également à l'époque finie : ses mâles accents ne sont plus compris ; c'est moins le talent qui faiblit, que les idées et les formes qui changent. Pierre Corneille, comme La Fontaine, a chanté le roi Louis XIV, mais ses habitudes frondeuses donnent une certaine gaucherie à sa manière ; il faisait tenir un autre langage à ses républicains de Rome ou à ses chevaliers, images de la noblesse fière et provinciale. Aussi Corneille languit, pauvre, sans secours ni pensions ; si la main royale s'étend jusqu'à lui, c'est à l'intervention de Boileau et de Molière, les écrivains royalistes, qu'il doit les 200 pistoles que lui envoie Louis XIV ; il meurt presque sans honneurs, parce que la société a changé, et que sa pensée n'est plus comprise.

Tous ces écrivains frondeurs étaient en rapport avec les mécontents et les réfugiés. Depuis l'avènement de Louis XIV, le nombre des exils s'était accru chaque année. L'époque de la Fronde avait été trop violente, trop désordonnée, pour que l'établissement d'une administration régulière n'entraînât pas des exils volontaires et nombreux : le roi tenait à l'exercice plein et entier du pouvoir absolu ; il multipliait les lettres de cachet, les proscriptions capricieuses et individuelles. Un duel d'honneur, dernière raison de la noblesse, un Noël, une épigramme, suffisaient pour imposer la fuite et l'exil à un gentilhomme ; et la vie anglaise de Saint-Évremond, l'amant chéri de Marion Delorme, cette vie littéraire, aux mâles et moqueuses pensées, est un exemple de cette existence des réfugiés<sup>1</sup>. La révocation de l'édit de Nantes avait peuplé la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre d'écrivains justement ulcérés contre les actes de violence et de despotisme de Louis XIV ; ils formèrent bientôt une école politique, philosophique et littéraire, dont la réaction fut très puissante sur le mouvement

<sup>1</sup> Voyez le remarquable ouvrage de Saint-Évremond sous ce titre : *Réflexions sur les divers génies du peuple romain dans les divers temps de la république*, 2 vol. in-8°.

intellectuel même du xviii<sup>e</sup> siècle. Le type spécial de l'école des réfugiés fut d'abord la libre pensée. La Réforme avait établi l'indépendance d'examen ; l'autorité catholique avait été violemment secouée, et la double révolution d'Angleterre donnait une facile issue à ces mécontentements. En France, tout portait l'empreinte d'un même but ; les opinions étaient dominées par la toute-puissance du roi ; l'école réfugiée s'en vengeait à l'étranger. On contracte dans l'exil un esprit d'aigreur contre le pouvoir qui vous frappe ; il n'y a que des âmes d'élite qui puissent se conserver impartiales dans le malheur dont on peut dénoncer la cause aux contemporains et à la postérité. L'activité des réfugiés si grande ne laissa passer aucune circonstance ; elle écrivit contre le roi et la monarchie de Louis XIV ; elle prépara la révolution intellectuelle que le xviii<sup>e</sup> siècle accomplit. Cette école est guindée, sérieuse ; son style froid, dissertateur ; mais elle a des idées hardies et une liberté chagrine. L'école des réfugiés se divisa en trois grandes branches : la première fut toute politique et pamphlétaire contre la puissance de Louis XIV et son établissement monarchique ; la seconde fut d'entendement et de philosophie ; la troisième enfin fut historique et critique.

Si l'on examine la littérature politique en France sous le règne de Louis XIV, elle n'a qu'un seul et même retentissement : soit qu'elle prenne la forme des vers, soit qu'elle se montre dans des manifestes solennels, elle est entièrement consacrée à l'éloge du roi, à la justification de ses armes. Il n'y a pas d'école politique à proprement parler : on ne disserte pas sur la valeur d'un système ou d'un projet ; toutes les plumes se consacrent à le faire triompher quand Louis XIV l'a conçu. L'école des réfugiés se jeta la première dans ces questions de politique depuis si largement agitées, telles que l'origine et la forme de la souveraineté. L'intérêt des États-Généraux et de Guillaume III était de favoriser la publication de ces écrits, qui se rattachaient à leur propre révolution, et la justifiaient dans son origine. Le chef de ces pamphlétaires, le ministre

Jurieu, était un des conseillers de Guillaume d'Orange; ses pamphlets sont rarement sous la forme religieuse; Jurieu poursuit la pensée politique, c'est-à-dire la substitution du principe de la souveraineté du peuple au droit antique de l'hérédité de race, questions qui réagirent plus tard contre la dynastie de Louis XIV. Le ministre Jurieu fut implacable; s'adressant à tous les ordres de l'État en France contre Louis XIV, après avoir parlé aux paysans des Cévennes, il appela les puissances de l'Europe à se réunir dans la ligue d'Augsbourg<sup>1</sup>. L'école philosophique des réfugiés se manifeste avec une indépendance non moins active. En France, la philosophie s'était affranchie des formules d'Aristote, pour entrer dans le magnifique idéalisme de Descartes, et après lui, dans les ingénieuses combinaisons de Mallebranche. La pensée morale, l'âme enfin, dominait les sens, l'intelligence, la matière; telle était la belle théorie de Descartes. L'école des réfugiés ne pouvait s'attacher à ce système trop profondément en rapport avec les dogmes de l'Église romaine. Hobbes et Locke attaquèrent tous les philosophes idéalistes: Hobbes remontait à l'origine des sociétés, à l'état de nature, pour expliquer le mécanisme de la pensée humaine; Locke parlait d'une sorte de matérialisme mitigé. Le système des sensations se pliait admirablement aux doctrines de l'école protestante: il n'y avait pas d'idées innées, tout venait des sens par la vue, le tact, l'ouïe; dès lors le principe religieux n'était en nous que par une révélation discutable. Cette philosophie se prêtait à toutes les hardiesses sociales et religieuses; il n'y avait rien d'antérieur aux sensations<sup>2</sup>.

1 « Les soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté! » c'est là où se trouvent déposées toutes les laines politiques de l'école calviniste.

2 Thomas Hobbes mourut en 1679. Chalmers a donné la liste de tous ses ouvrages, au nombre de quarante-deux; celle de Nicéron est incomplète. La plupart des travaux de Hobbes ont été réunis sous le titre de *Moral and political Works. London, ann. 1750. in-fol.*

L'école historique et critique des réfugiés calvinistes se jeta dans de plus ardentés spéculations. En France, l'histoire n'était que le froid récit des faits, le résumé des gazettes, l'éloge du roi, le bulletin comparé des événements. Le temps était passé des bons et libres chroniqueurs. Les historiographes avaient envahi le domaine des faits en France. Si quelques seigneurs ou quelques parlementaires écrivaient la vérité intime des événements, c'était en silence pour la transmettre à leurs descendants sous le scel le plus secret, avec ordre de ne jamais la publier, dans la crainte d'offenser la majesté royale ou de compromettre leur blason. C'est l'école des réfugiés qui la première s'empara de la critique historique ; le Dictionnaire de Bayle, les Histoires de Basnage, les travaux de Levassor, discutèrent les événements avec indépendance, souvent avec aigreur. Le caractère spécial de cette école des réfugiés fut surtout un esprit d'opposition lourd, étroit et fastidieux. Bayle est le plus spirituel de tous : sa critique est hardie, dissertatrice ; les doctrines et les hommes sont également jugés et appréciés avec ce scepticisme qui n'admet rien *à priori*. Basnage opposa sa féconde et persévérante érudition à Bossuet ; son Histoire de l'Église, ses vastes Annales des Juifs, supposent des études patientes, invariables ; mais quel désordre, quel style ! quel esprit de plomb, sans aucun ornement de goût, privé de ce charme même de la critique élégante et raisonnée ! Basnage a cette petite érudition qui voit les faits un à un, ce qui équivaut à ne pas les voir à travers les grandes générations. Levassor est l'historiographe de la Hollande, de l'Angleterre et de la réforme, plutôt que celui de la monarchie de France<sup>1</sup> ; il écrit un livre sérieux comme une page de la Gazette de Leyde et de La Haye. Toutefois cette

<sup>1</sup> L'historien Levassor, né dans la religion catholique, avait même fait partie de la congrégation de l'Oratoire. Ce ne fut qu'en 1697 qu'il fit profession de la réforme à Londres. Il publia une apologie des principes de l'Église anglicane, sous ce titre : *Traité de la manière d'examiner les différents de religion*. Amsterdam, ann. 1697, in-12.

école critique et historique a ce résultat remarquable de ne plus laisser les caractères politiques en dehors de la discussion. Bayle, dans son Dictionnaire, s'empare de tous les noms de l'histoire, disserte sur tous les systèmes, et de ce libre examen résulte un jugement plus haut et plus impartial ; la passion elle-même aide à la vérité.

En France, si la discussion politique et historique était interdite aux opinions, il restait néanmoins une issue à la controverse. Indépendamment des livres publiés contre les religieux, il y avait alors de vifs débats dans le sein de l'Église même. On remarquera qu'à toutes les époques, et dans le progrès de tous les systèmes, trois nuances d'opinions se dessinent : 1<sup>o</sup> l'autorité ; 2<sup>o</sup> le libre arbitre ; 3<sup>o</sup> l'idéalisme. On trouve ces nuances dans la politique, la philosophie et la religion. J'ai déjà exposé les querelles du jansénisme et du molinisme, qui sont l'expression de la lutte vivace du pouvoir et de la liberté ; plus tard je suivrai l'histoire de la secte des quiétistes, qui se développe avec madame Guyon et l'archevêque de Cambrai : cette secte n'est autre chose que le système de Platon, transmis aux gnostiques, et que les philosophes chrétiens appliquaient avec de nouvelles formes à l'organisation du catholicisme. Cette opinion, avec l'enveloppe brillante des idées mystiques, se renfermait dans la plus sévère orthodoxie, mais elle croyait aux extases frémissantes et douces, aux apparitions des saintes lumières, aux éblouissantes transmissions de l'esprit de Dieu. De là des rapports d'une charité plus grande, d'une sociabilité plus expansive. A côté du jansénisme, rigide observateur de la loi chrétienne, et de l'école des jésuites, si indulgente, il s'était ainsi élevé une philosophie du cœur et de l'âme. La vie contemplative, ce détachement du corps, entraînait aux extases et aux visions : c'était sainte Thérèse et son exaltation d'amour, le cœur de Jésus percé de mille flèches ; tout était méditation sur les mystères, sur les miracles et les apparitions silencieuses. Plus tard, cette école si pénible et si entraînante fut exposée

aux critiques et aux attaques des opinions religieuses plus en avant dans les affaires mondaines. Tel est en général le sort de tous les systèmes trop dominés par le spiritualisme : ils n'ont pas les éléments matériels pour se défendre, ils se fient trop à leur puissance d'imagination, ils dédaignent l'action des faits, et c'est cette action qui fait la vie d'un système ; d'où il résulte que les idéalistes sont persécutés sans avoir aucune force actuelle pour les soutenir dans leur lutte avec les passions de la société !

La marche des opinions est la plus solennelle étude de l'histoire : les gouvernements, les faits, les incidents politiques gravitent sous cette puissante énergie des opinions, et celles-ci se modifient, se transforment dans le cercle invariable de l'autorité et de la liberté, dualisme éternel qui se dispute le monde. Le xvii<sup>e</sup> siècle avait vu de grands efforts, une réaction énergique contre la réforme. L'un té catholique avait presque absolument triomphé en France ; l'organisation de l'Église s'était conservée avec toute sa force dans ses vingt-cinq métropoles, depuis Lyon et Reims, les vieilles primaties, jusqu'au diocèse de Paris, plus récemment élevé aux honneurs du siège métropolitain. Lorsque le voyageur parcourait les provinces de France, des Pyrénées au Rhin, partout l'aspect du pays était catholique ; les cités, les monuments, les places, les rues, les foires, les halles populaires, tout empruntait le nom d'un saint, tout se plaçait sous son antique protection. Cette forte organisation religieuse embrassait les pensées et les émotions de la vie. Les fêtes solennelles, les délassements de la jeunesse, les faiblesses et les douleurs du vieil âge, le pèlerinage aux oratoires, la corporation de la cité comme l'association des métiers, tout se liait à la pensée catholique, dont la cathédrale était le vieux symbole au milieu de ces populations provinciales. Cette grande ligne de basiliques, cette longue et magnifique lisière de nefs, d'ogives surmontées de croix, de saints au maintien sévère, de vierges adorées, cette pétrification, pour ainsi dire, de toute une croyance

qui était peuple, faisait de la France un pays essentiellement catholique.

Au-delà des Pyrénées, la même croyance se maintenait puissante : en Espagne, le catholicisme s'était mêlé à la délivrance nationale. Les Maures n'étaient-ils pas les maîtres de Castille, d'Aragon, de Valence et de Grenade, lorsque quelques braves et nobles chevaliers chrétiens, sortant des montagnes des Asturies, délivrèrent l'Espagne de la domination étrangère ? Tout s'était dès lors constitué en vertu du principe religieux : cette pompeuse cathédrale de Burgos, toute de marbre, pleine de lampes d'or sur les tombeaux des comtes de Castille, était un monument qui rappelait les mille exploits du peuple, sa fierté et sa gloire. De Séville à Valence, de Grenade à Salamanque, presque toutes les églises s'élevaient sur les mosquées ; les minarets où le muzaïm appelait naguère à la prière du soir, retentissaient du son des cloches d'argent. Les reliquaires étaient incrustés d'or avec les sequins d'Orient et de Venise, avec la riche poignée du cimeterre, ou la pierre précieuse qui brillait au turban des Abencérages, les ennemis des chrétiens d'Espagne. L'oratoire de saint Jacques de Compostelle était l'antique hôpital où les chevaliers allaient faire soigner les blessures qu'ils avaient reçues pour la patrie. Saint Ignace de Loyola n'était-il pas un brave guerrier, vieil ennemi du Maure ? Il n'existait pas d'église qui ne fût un souvenir national, un drapeau des grands jours de la délivrance ; il n'était pas une institution qui ne fût empreinte de cet esprit, même l'inquisition, sorte de police introduite après les luttes violentes du peuple contre l'usurpation étrangère. Tout système triomphant traite les vaincus en ennemis, et lorsque le seul signe de reconnaissance était la croix pour la délivrance de la patrie, il n'était pas étonnant qu'une police impitoyable poursuivît les consciences incertaines, ces faux chrétiens qui appelaient de leurs vœux les Maures d'Afrique. Quand la conquête s'est emparée violemment d'un peuple et l'a expulsé de ses possessions, il s'établit tout naturellement

un système de surveillance et d'inquisition : ce système se lie à la sûreté de l'État. En politique comme en opinions religieuses, il y a des tribunaux extraordinaires pour les circonstances exceptionnelles ; la force défend son œuvre. Les gouvernements ont besoin de veiller à leur salut : les Maures étaient des ennemis ; on les proscrivait parce que l'islamisme était puissant encore, et qu'ils pouvaient tenter de nouvelles invasions en Espagne. Le Turc assiégeait Vienne ! les Maures d'Afrique pouvaient se jeter sur l'Andalousie et la subjuguier comme l'avaient fait leur glorieux ancêtres et l'Espagnol voulait éviter les catastrophes. Le principe catholique devait dominer en Espagne, parce qu'il se liait à l'époque de la délivrance, et cette conformité d'opinions devait abaisser les Pyrénées. Les répugnances entre Français et Espagnols tenaient à des circonstances politiques ; on se moquait des soldats castillans depuis la Ligue, aux jours où Condé avait besoin de les battre en rase campagne de Flandre ou de Lorraine ; mais l'Espagne était en mille rapports avec la France ! On parlait sa langue à la cour ; ses infantes s'étaient assises sur le trône ; sa littérature avait dominé les mœurs et l'esprit des *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles <sup>1</sup>.

En Italie, ce n'étaient plus les mœurs graves de l'Espagnol ; le catholicisme ne se rattachait pas à des souvenirs de gloire et d'affranchissement ; la religion de l'Italie se mêlait à l'histoire de l'art ; si son grand poète avait chanté la délivrance du sépulchre du Christ, ses peintres, ses sculpteurs, le Pérugin, Raphaël, Michel-Ange, et Salvator Rosa lui-même, dans sa farouche indépendance, avaient créé le culte vivant, poétisé le magnifique symbolisme des Écritures. Avant la renaissance, les fresques du *Campo-Santo* de Pise racontaient tous les faits de la sainte Bible depuis la création, où Jéhova paraît avec sa face rayonnante, jusqu'à ce mélancolique jardin des Oliviers où le Christ pleure sur la grande expiation de la Croix ; Raphaël Sanzio, le peintre divin, avait idéalisé pour le peuple

<sup>1</sup> Voyez mon travail sur *Richelieu et Mazarin*.

l'angélique figure de la Vierge, avec le front jeune et majestueux, avec cet air de bonté et d'indulgence qui appelle toutes les larmes, toutes les consolations ; et la Madeleine du Titien, cette magnifique image de l'amour qui s'est oublié jusqu'aux égarements, la Madeleine avec ce repentir en désordre, ce corps demi-nu, ces cheveux épars, cette pénitence dure sur la pierre du désert, au milieu des torrents sauvages, n'est-elle pas le symbole de ce désespoir qui prend le cœur et le flétrit après les grandes erreurs de la vie ? La peinture italienne avait tout embrassé : si l'âme sublime de Raphaël enfante la Vierge divine intercédant auprès de son fils, Michel-Ange produit le jugement dernier, cette terrible sentence du juge inexorable, ce petit nombre de justes, cet enfer où tombent pêle-mêle le mauvais riche avec sa bourse d'or, ces femmes grasses et luxurieuses, et le roi couronné ; le ciel qui s'ouvre tout resplendissant et plein de souffreteux et de pauvres, admirable compensation des iniquités de la société humaine !

L'Italie ne pouvait donc cesser d'être catholique sans oublier toute son histoire et son passé de poésie et d'art ; le catholicisme avait créé tout ce qui parlait à sa vive imagination ; la grande musique, la peinture, ces immenses monuments de marbre et d'or qui couvraient Florence, Pise et Rome. Le cirque du vieil empire, les temples détruits du paganisme, ce Panthéon sanctifié par le culte de tous les saints, étaient laissés à la curiosité de quelques érudits ; mais l'Italien ne sentait, ne vivait que par ses artistes. Saint-Pierre de Rome faisait son orgueil et sa gloire ; et quand les joyeuses promenades *del Corso*, et son carnaval de masque et de folie avaient cessé, la population courait au *Stabat Mater* à Saint-Pierre-ès-Liens, aux stations de la croix dans le Colysée, ou à la basilique de Saint-Jean-de-Latran : le catholicisme, c'était le sol même de l'Italie. Rien ne vit que ce qui est peuple : les fragiles institutions que les circonstances politiques fondent, disparaissent dans la marche des temps ; mais ce qui se lie aux idées populaires, au sol et à l'histoire d'un pays, les idées qui ont leur

racine dans la conscience humaine, résistent à ces petites tempêtes des caprices politiques.

L'Angleterre voyait son Eglise territoriale se consacrer par la révolution de 1688 et l'avènement de Guillaume III; le changement que Henri VIII avait violemment préparé portait ses fruits, parce que la révolution avait touché la propriété, et que c'est le seul moyen de la rendre complète. L'Eglise anglicane avec son riche et puissant épiscopat, ses barons libres possesseurs des anciennes abbayes, recevait sa force et sa consécration par l'avènement d'un roi vivement intéressé à combattre le catholicisme. Le prince se faisait le chef de la religion de l'Etat; quand le clergé de Westminster ou de Canterbury, avec ses riches et blanches aubes, entonnait d'une voix grave et sévère les psaumes de l'Ecriture, il y mêlait le nom du roi, le chef puissant de l'Eglise établie; l'organisation politique et religieuse se confondait dans un commun système et dans une même vie, et c'est ce qui en faisait la force et la durée. L'avènement de Guillaume III donnait une action plus énergique aux sectes dissidentes. Au temps où la réforme fut prêchée en Angleterre, il apparut une multitude d'opinions diverses; les saints de Cromwell, ces soldats puritains couverts de leurs brassards et de leurs lourdes cuirasses, avaient laissé de nombreux partisans en Ecosse; les sectes graves et paisibles des quakers, les enthousiastes méthodistes, s'étaient répandus sur le sol de l'Angleterre; les rapports plus intimes avec la Hollande et les Pays-Bas avaient favorisé les progrès du calvinisme et du socinianisme, deux opinions qui dominaient alors Amsterdam et La Haye. Les gardes hollandaises qui accompagnaient Guillaume d'Orange à son débarquement sur le sol anglais étaient calvinistes. Il en était de même de ces réfugiés qui avaient quitté la France par suite de la révocation de l'édit de Nantes; ces braves gentilshommes, gascons, normands, poitevins, professaient la religion de Calvin; le ministre Jurieu était leur représentant et leur organe auprès de Guillaume III. Cette haute influence de Jurieu au-

près du nouveau roi d'Angleterre s'explique ainsi : il représente l'opinion calviniste, puissant parti qui soutenait la révolution de 1688. L'Irlande était demeurée catholique, et par conséquent dévouée à Jacques II, tant à cette époque le principe religieux était énergique. Ces populations confondaient dans la même antipathie la réforme et la race anglaise, l'Eglise établie à Canterbury et l'oppression étrangère ; le papisme, pour elles, était le symbole de l'indépendance de leur paroisse ; la dime ecclésiastique était leur don religieux et volontaire ; la payer à des évêques ou à des ministres anglicans était le plus triste des impôts. La population de l'Irlande, depuis la révolution de 1688, était en complète résistance aux actes de Guillaume III. L'Irlandais n'avait point cessé de saluer le vieil étendard de Jacques II, le symbole de sa foi ; une expédition anglaise le menaçait, mais le peuple était décidé à vendre cher la liberté de ses opinions religieuses et sa loyauté politique.

La destinée des opinions en Hollande se liait désormais à la révolution d'Angleterre ; les deux États se trouvaient complètement unis de sentiments et de principes. Les populations ne s'aimaient pas ; il n'y avait pas de sympathie entre le baron anglais, fier et hautain possesseur de la terre, et le marchand hollandais économe et modeste ; la puissance d'opinions communes avait seule rapproché les intérêts. Les Hollandais étaient calvinistes ou puritains ; ce territoire, naguère peuplé de grandes et belles églises, ne voyait plus que le prêche simple, à la parole austère. Tandis que les Pays-Bas espagnols conservaient les magnifiques cathédrales d'Anvers et de Bruges, les villes d'Amsterdam et de La Haye ne souffraient que le temple aux murailles blanchies et à peine ornées aux jours de grandes fêtes. Le sombre et fier calvinisme excluait les images travaillées comme l'idolâtrie ; et les beaux tableaux de l'école hollandaise, les magnifiques portraits de Van-Dyck, les fêtes et bacchanales joyeuses de Romain de Hooge ou de Rubens n'ornaient que les édifices publics, l'Hôtel-de-Ville,

maison commune de l'antique municipalité. L'esprit méditatif des Hollandais se dirigeait vers toutes les opérations mercantiles ; pour remuer ces imaginations froides et absorbées, il fallait les scènes de gaieté, lourdes encore, quoique bruyantes, quelquefois la caricature insultante ou bien les grandioses orgies de l'art, telles que la Tentation de saint Antoine de Calot, la plus étonnante composition de ces époques moqueuses et déjà si sceptiques. Le Danemarck, qui touchait à la Hollande, se maintenait dans les opinions de la réforme luthérienne avec persévérance ; le caractère saxon et germanique de ces populations s'y révélait. Deux États s'étaient ainsi tenus fermes dans la réforme telle que Luther l'avait enseignée : le Danemarck et la Suède ; la domination territoriale de la noblesse, l'esprit féodal qui séparait encore les diverses fractions des peuples, contribuaient à préserver la Réformation des écarts et des excès des opinions trop avancées.

En Allemagne, le luthéranisme était puissant dans les électors ; le duché de Brandebourg grandissait à ce point de se constituer en monarchie ; et cela s'expliquait<sup>1</sup>. La couronne impériale restant catholique, l'opinion de la Réforme en Allemagne devait trouver son organisation propre, sa monarchie, autour de laquelle tôt ou tard elle allait se grouper. Quand un fort parti existe dans un État, il élève tout naturellement le pouvoir qui s'en fait l'expression et l'organe ; et c'est ce qui constitua la Prusse en monarchie : l'électeur de Brandebourg s'était posé depuis le xvi<sup>e</sup> siècle comme le défenseur de la Réforme, et la Réforme triomphant en Angleterre avec Guillaume d'Orange, dut chercher de nouveaux appuis sur le continent ; la révolution de 1688 eut donc son retentissement en Allemagne. Dans la politique, il est difficile qu'une révolution dynastique ne crée pas d'autres royautes autour d'elle. Une dynastie qui se fonde a besoin d'exemples et d'encouragements pour se justifier. La Suisse, comme l'Allemagne, offrait un mélange d'idées catholiques et réformées ; toutefois le calvi-

<sup>1</sup> C'est en 1700 que la monarchie prussienne fut établie.

nisme dominait les autres croyances avec la suprématie de Genève, la savante métropole de Calvin. Jetée sur les frontières de la Savoie et de la France, Genève exerçait une certaine puissance d'opinion sur toute la ligne de montagnes qui s'étend des Alpes aux Cévennes. Au sommet de ces rochers escarpés, il existait des familles d'humbles pasteurs, paysans à demi-sauvages qui allaient aux prêches avec toute la ferveur des temps primitifs; depuis les jours de la persécution, ce zèle semblait se réveiller plus énergique. Ces colonies de pauvres de corps et d'esprit appelaient la parole des ministres comme la manne céleste. Au temps des persécutions, il s'élève toujours des hommes inspirés, des prophètes qui annoncent des jours meilleurs, et préparent ainsi à l'espérance. Le calvinisme si rigide, si profondément ennemi des miracles, eut alors des prophètes : la montagne retentit d'éclatantes paroles<sup>1</sup>; de pauvres femmes, de jeunes filles, comme la bergère de Crest, agitées par l'esprit saint, prêchaient au milieu des tourments et des supplices; toutes, avec le don de la double vue, apercevaient au loin les détachements de milice ou de dragons chargés d'exécuter les ordres absolus de Louis XIV; elles prévenaient les fidèles qui se cachaient dans les cavernes; et tandis qu'un soldat avide de pillage brûlait les chaumières, enlevait les bœufs, ces pieux montagnards écoutaient la prédication des ministres austères ou des jeunes vierges; on les voyait parlant des merveilles et de la bonté de Dieu, en face

<sup>1</sup> Voici ce que j'ai trouvé dans le livre si rare publié par les calvinistes sous le titre de *Théâtre sacré des Cévennes*, en l'année 1689: « À peine le jour marqué pour l'assemblée commençait à poindre, que de tous les hameaux d'alentour on voyait sortir en foule hommes, femmes, filles, garçons, les enfants mêmes, qui, quittant leurs chaumières à la hâte, pénétraient les forêts, grimpaient sur les rochers, et volaient au lieu indiqué. Après que le prophète s'était agité quelque temps, il commençait à prêcher et à prophétiser : il récitait à haute voix la prière que les fidèles avaient accoutumé de dire au commencement de leurs prêches; après quoi il entonnait de toute sa force quelque psautime de Marot ou de Bize. »

des flammes qui sillonnaient les hameaux dans ces sauvages contrées. Telles étaient les opinions ; les faits politiques avaient marché !

Le grand acte diplomatique était alors la ligue signée à Augsbourg par les puissances allemandes ; on avait spécialement choisi Augsbourg pour donner un caractère plus solennel et plus national à cette alliance. Toute la politique de la France, depuis Henri IV, avait consisté à séparer les électeurs en les rattachant à la monarchie française aux dépens de l'Empire ; la ligue d'Augsbourg les réunissait sous un commun étendard contre Louis XIV. Une nouvelle diète avait été convoquée, et l'empereur exigea de tous les électeurs un concours efficace en soldats et en argent, car l'Empire allait être menacé par les armes de France <sup>1</sup>. Le seul prince allemand un peu incertain dans la commune alliance, était l'électeur de Bavière ; Louis XIV se l'était attiré par le mariage de Monseigneur le dauphin avec la gracieuse et spirituelle fille de l'électeur <sup>2</sup>. L'empereur avait répandu le bruit parmi les princes allemands que le dessein de Louis XIV était de ceindre au front de son fils la grande couronne impériale, afin de reconstruire l'immense monarchie de Charlemagne, projet au reste déjà essayé sous François I<sup>er</sup> et Henri IV.

Le principal moteur de la ligue d'Augsbourg était ce prince d'Orange, Guillaume de Nassau, qui venait d'être élevé à la

<sup>1</sup> Les caricatures continuent contre la ligue d'Augsbourg. Il en est une curieuse à la Bibliothèque du roi, sous ce titre : « La Hollande, banquière de la ligue d'Augsbourg. » — La Hollande, sous les traits d'une grosse femme, fait une large distribution de ducats ; toutefois le Brandebourg, en face d'un coffre vide, s'écrie :

Oh donc est ce qu'on m'a promis ?

Je ne vois que des coffres vides :

La Hollande pourtant sait que de ses amis

Les mains sont diablement avides.

<sup>2</sup> Marie-Anne-Christine-Victoire, fille de l'électeur de Bavière Ferdinand-Marie, avait épousé le dauphin le 7 mars 1680 ; elle mourut le 29 avril 1690.

couronne d'Angleterre ; la révolution de 1688, fait désormais accompli, donnait un ascendant moral à la ligue d'Augsbourg. Guillaume III, à son avènement, touchait à sa trente-neuvième année, âge d'énergie et de puissance ; sa taille n'était pas haute, mais forte ; sa large main, son bras court signalaient une grande vigueur musculaire ; il était homme de fer et de guerre ; ses traits n'avaient rien de distingué, ses yeux étaient grands, avec l'expression d'un calme terne, quoique scrutateur ; sa bouche était épaisse ; son nez long et fort. Il régnait en toute sa personne une froideur moqueuse et fière qui révélait un caractère tout-à-fait insensible aux petits accidents qui gênent une grande pensée, un but arrêté ; cette figure de Guillaume III était tellement sans expression saillante, que les beaux portraits de l'école anglaise et hollandaise n'ont pu lui imprimer cette poésie de traits et de caractère dont Van-Dyck a laissé les inimitables modèles dans sa galerie des Stuarts<sup>1</sup>.

Guillaume III encore dans la première émotion de son avènement, avait à dominer les partis, le parlement ; l'Écosse était agitée, l'Irlande en pleine rébellion, mais sa politique avait un besoin profond de guerre. Guillaume III devait trouver sa force dans les expéditions et les ligues européennes contre Louis XIV. La coalition d'Augsbourg se liait à son avènement ; s'il voulait dompter l'Irlande, comprimer les partis en Angleterre, il devait porter la guerre sur le continent, et atteindre, dans la politique de Louis XIV, la source intime de tous ses embarras. Il est difficile qu'une royauté nouvelle puisse s'introduire dans la famille des couronnes sans essayer ou subir la guerre. Tous les préparatifs de la ligue d'Augsbourg aboutissaient à Guillaume III ; c'est lui qui en dirigeait le fil, et ce n'est pas sans raison que les caricatures du temps nous le

<sup>1</sup> J'ai trouvé en manuscrit, Bibliothèque royale, un curieux ouvrage inédit destiné à combattre la prétention du prince d'Orange ; en voici les sommaires : « Les intrigues du prince d'Orange et les négociations secrètes avec toutes les cours des souverains de l'Europe, pour parvenir à l'usurpation de la Grande-Bretagne. »

représentent conduisant les alliés sous la figure d'ours et de singes que le bâton fait minauder et grimacer à volonté<sup>1</sup>. En s'emparant de la couronne d'Angleterre, Guillaume III n'avait point renoncé au stathoudérat, et par conséquent à l'influence absolue en Hollande; la lutte des princes d'Orange contre Jean de Witt avait eu pour résultat de soumettre le grand pensionnaire, sorte de tribun de la bourgeoisie, à l'autorité du stathouder, imitation du consul militaire tel que l'entendait Rome. Les États-Généraux, depuis le meurtre de Jean de Witt, n'étaient plus qu'une assemblée bourgeoise et calme, qui ne pouvait résister à la volonté de Guillaume d'Orange; sa récente élévation au trône d'Angleterre avait caressé l'orgueil de la bourgeoisie d'Amsterdam et de La Haye. Ce n'était pas la première fois que l'Angleterre et la Hollande s'étaient placées dans un même système; le plan de Cromwel recevait son exécution et son développement: on se rappelle que le protecteur avait médité la fusion de la Grande-Bretagne et de la Hollande sous une commune république, avec des administrations distinctes néanmoins; l'avènement de Guillaume III réalisant ce plan d'union, consacrait l'indestructible alliance.

Charles II d'Espagne avait signé la ligue d'Augsbourg; âgé alors de vingt-huit ans, le descendant de Charles-Quint, l'empereur de forte et grande mémoire, livré à l'indolence et à d'obscurs plaisirs, ne s'occupait pas des affaires sérieuses de son royaume; sa santé était débile et fatiguée; de déplorables intrigues s'agitaient autour de lui, et les mémoires du temps indiquent d'affreuses manœuvres pour préparer son impuissance de transmettre le noble sang du grand empereur. La jeune reine d'Espagne, de la race d'Orléans, ne put être mère,

<sup>1</sup> Dans une caricature, c'est encore le prince d'Orange, couché, et dans un état de délabrement pitoyable; il parle ainsi à ses alliés qui l'entourent:

Chers amis, vos secours ne sont plus de saison;  
La mort vient de finir ma détestable vie;  
Par là je suis purgé de mon ambition.



et mourut<sup>1</sup>. Tout s'en allait en décadence à Madrid depuis la mort de Don Juan d'Autriche, glorieux bâtard qui, à l'imitation de Dunois avait couvert de sa large épée la monarchie en péril; Charles II portait déjà le germe de cette lente maladie qui le conduisit au tombeau; blond de cheveux, grêle de corps, dans ses plus belles années ses jambes supportaient à peine le poids de son manteau de velours, tout éclatant de bijoux des deux Indes, qui tombait ondoyant sur ses épaules, relevé par la Toison-d'Or. Charles II s'était prononcé pour la ligue d'Augsbourg; dès ce moment Louis XIV avait compris la nécessité d'unir l'Espagne à sa dynastie. Ce que Richelieu et Mazarin avaient fait par les mariages, le roi cherchait à le préparer par la force ou par un testament. Il ne voulait pas laisser le midi à découvert quand il avait à porter ses armées au nord de la monarchie<sup>2</sup>.

L'empire d'Allemagne était aux mains de Léopold, fils de Ferdinand III, prince de fermeté et de résolution politique. Léopold n'ignorait pas le dessein de Louis XIV; il était à peu près du même âge que le roi de France, quand il signa la ligue d'Augsbourg. Fils d'une infante d'Espagne, il s'était encore uni à la puissante lignée de Charles-Quint par son mariage avec Marguerite-Thérèse, fille de Philippe IV, née comme la mère de Léopold sous les voûtes de pierre de San-Lorenzo. L'empereur n'était point homme de guerre, mais une tête adroite et politique; la ligue d'Augsbourg était un résultat qu'il avait obtenu à force de soins et de démarches; il avait réuni tous les intérêts allemands, jusqu'alors dispersés par la diplomatie habile des rois de France. La révocation de l'édit

<sup>1</sup> Marie-Louise d'Orléans, fille de Monsieur, mourut à Madrid le 12 février 1689.

<sup>2</sup> J'ai vainement cherché dans la collection des dépêches sur la succession d'Espagne, récemment publiée, quelques notes curieuses ou importantes sur cette succession, ou qui au moins changent les idées ou rectifient les faits; les Mémoires de Torcy, les collections sur Louis XIV, de la Bibliothèque du roi, contiennent des renseignements autrement précieux.

de Nantes n'avait que trop secondé les efforts de l'empereur Léopold. Les intérêts allemands étaient d'abord représentés par l'électeur de Brandebourg, qui avait toujours joué un rôle militaire dans la réformation; l'électeur Frédéric III n'avait point pris encore le titre de roi; prince brave, digne fils de Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, il ne gouvernait que depuis un an la population de la Marche de Brandebourg, issue du sang saxon, race toute belliqueuse. C'étaient d'intrépides soldats que les Brandebourgeois; Richelieu les avait eus longtemps à sa solde. Quant à Frédéric III, nouveau prince, il ambitionnait la royauté<sup>1</sup>, et ce but qu'il voulait atteindre était favorisé par toute l'opinion réformée de l'Allemagne: l'empereur devait faire cette concession à l'électeur de Brandebourg, et celui-ci se jeter corps et âme dans la ligue contre Louis XIV.

A cette ligue avait également adhéré Jean-Georges III, électeur de Saxe<sup>2</sup>, l'un des capitaines distingués de l'armée allemande, réunie à Mayence. Le duc administrateur de Wurtemberg, Frédéric-Jean, à peine âgé de trente ans, prince aux nobles traits, de belle taille, commandait également dans les armées de Léopold comme feld-maréchal de l'empire; et quant au brillant duc Maximilien-Emmanuel de Bavière, il s'était aussi décidé pour la ligue d'Augsbourg. Jeune homme de vingt-un ans, enfant de gloire, il était accouru pour délivrer Vienne assiégée par les Turcs en 1683; à vingt-cinq ans, il avait emporté d'assaut Belgrade; rien n'égalait sa valeur aventureuse; il portait le casque sur sa chevelure blonde et flottante, tel qu'on le voit encore dans le magnifique portrait en pied de la galerie ducal; le duc de Bavière était le noble frère de madame la dauphine de France. Le roi de Suède qui avait signé la ligue d'Augsbourg, était ce Charles XI, roi po-

<sup>1</sup> Ce n'est que plus tard (18 janvier 1701) que l'électeur Frédéric fut proclamé roi à Königsberg; il se mit lui-même la couronne sur la tête.

<sup>2</sup> Jean-Georges III, né le 20 juin 1647, commanda l'armée de l'Empire sur le Rhin en 1691, et mourut à Tubinge le 22 septembre de la même année.

pulaire, et tyran de l'ordre de la noblesse, tout-puissant en Suède; le clergé, les bourgeois et les paysans lui avaient donné le pouvoir, et Charles XI l'avait employé à courber avec violence la tête hautaine des nobles. La tyrannie a toujours été constituée par les multitudes, elle ne vient jamais des classes supérieures, qui sont habituellement indépendantes et jalouses du pouvoir, ce sont les masses qui font les despotes. Charles XI avait besoin de la guerre, et les braves Suédois devaient paraître sur le champ de bataille; toutefois les Suédois, comme les Danois, avaient trop l'habitude des subsides pour que la coalition pût compter sur la fidélité des deux cabinets de Copenhague et de Stockholm : la diplomatie habile de Louis XIV devait détacher successivement ces cours du nord de la coalition. C'est ce qui fut préparé par le traité de commerce de 1691. La Suède d'ailleurs avait joué à toutes les époques un rôle de neutralité armée qui lui avait toujours réussi pour l'agrandissement de son influence.

Deux petits États intermédiaires étaient placés entre la France et les possessions de maison d'Autriche et d'Espagne : j'entends parler des ducs de Savoie et de Lorraine. Victor Amédée II, duc de Savoie, l'un des fidèles alliés de Louis XIV, s'était entièrement abandonné à sa politique, et après la révocation de l'édit de Nantes, on l'avait vu conduire ses armées contre les paisibles habitants des vallées de Luzerne et d'Angrone; ceux-ci professaient le culte simple des Vaudois, cette hérésie du moyen âge qui avait tant retenti au centre et au midi de la France. Depuis, Victor Amédée, ébranlé dans son alliance, n'avait plus le même dévouement; il attendait la coalition pour se montrer. Quand la ligue d'Augsbourg fut conclue, le duc de Savoie n'hésita plus; la négociation, comme on le verra plus tard, fut conduite avec habileté par le prince Eugène. Le duc de Lorraine avait pris un parti plus franc. Il portait le nom de Charles V : né dans l'exil, privé de ses États par Louis XIV, il avait accepté d'abord, comme les princes allemands, du service contre les

Tures : Charles de Lorraine, glorieux chef de l'armée impériale, compagnon de Jean Sobieski, avait délivré Vienne, et ce service retentissait alors dans le monde chrétien ; il conduisit ensuite l'armée de l'empereur sur le Rhin, au nom de la ligue d'Augsbourg.

Le pape Innocent XI, Benoit Odescalchi, ne resta point étranger au mouvement diplomatique de l'Empire ; on pourrait s'en étonner, car le principe de la réforme dominait les intérêts allemands ; mais la guerre contre la France n'était pas la destination absolue de la ligue d'Augsbourg ; il y avait une pensée de croisade contre les infidèles. Innocent XI, en dissidence avec Louis XIV, avait défendu l'unité catholique contre l'Église nationale que constituait la déclaration de 1682 ; il pouvait voir avec une satisfaction secrète la coalition contre le roi de France ; son prétexte était que la ligue d'Augsbourg devait préparer une croisade contre les Ottomans, objet des vœux et des pensées du pontife<sup>1</sup>. Innocent XI mourait, au reste, au moment où la ligue était signée, et tandis que le peuple de Rome courait aux basiliques pour proclamer la sainteté d'Innocent XI, le conclave exaltait Pierre Ottoboni, Alexandre VIII, tout à fait sous l'influence de la France. Aussi Louis XIV se hâta de lui restituer le Comtat Venaissin et la ville d'Avignon qu'il avait fait saisir pendant ses querelles avec Innocent XI.

La ligue d'Augsbourg avait des moyens militaires très considérables. Le sol allemand était guerrier, sa population belliqueuse ; les ducs de Lorraine, de Wurtemberg, de Bavière, l'électeur de Brandebourg, avaient tous le courage inhérent à

<sup>1</sup> J'ai trouvé des épigrammes contre le Pape Innocent XI, que ne respectaient pas les pamphlets.

Le Saint-Père, du jansénisme,  
A passé dans le calvinisme ;  
J'ai pour lui des respects profonds ;  
Ah ! qu'il est digne de louange  
D'avoir choisi pour ses seconds  
Schouberg et le prince d'Orange !

la noblesse germanique ; tous avaient fait leurs preuves dans la périlleuse campagne contre les infidèles. A toutes les époques, cette brave noblesse des bords du Rhin avait brillé sur le champ de bataille ; ses ducs, ses électeurs, ses margraves, exposés comme de simples soldats, avaient pris parti dans l'armée, et s'étaient élevés avec elle et par elle. Tous menaient leurs vassaux à la guerre comme leurs valeureux ancêtres les seigneurs des sept collines du Rhin ! Ces vieilles maisons de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, se mêlaient aux primitives races qui avaient foulé le sol germanique ; leurs blasons dataient de Charles-le-Grand, alors qu'il tenait sa cour plénière à Aix-la-Chapelle avec ses pairs, telle que nous l'a décrite le bon archevêque Turpin. Les vieilles bandes d'Espagne étaient-elles aussi à dédaigner ? Souvent vaincues depuis Henri IV et Condé, néanmoins elles conservaient leur réputation d'admirable infanterie que pouvait flanquer la cavalerie allemande ; les Savoyards, chasseurs des montagnes, experts au tir du chamois, pouvaient les soutenir à leur tour de leurs bonnes carabines. L'argent était fourni par la nation la plus riche, la plus industrielle, la Hollande ; il ne manquait pas même à la confédération une tête sérieuse et forte ; Guillaume III était l'âme de ce grand corps composé d'intérêts si différents et quelquefois si hostiles.

Louis XIV avait suivi dans tous ses développements la coalition formidable qui se préparait contre la France. Jusqu'alors le cabinet de Versailles avait adopté une tactique habile, qui consistait à détacher les petits États de leur alliance avec les grandes souverainetés ; les ambassadeurs de Louis XIV jetaient à propos les subsides, les corruptions aux ministres des cours, et en échange ils en obtenaient un appui de soldats, ou au moins la neutralité dans la guerre. Mais en signant la ligue d'Augsbourg, les petits États avaient pris une part active à la coalition, de sorte que la France ne pouvait plus compter sur ces puissances intermédiaires qui secondaient ses armées et ses négociations. Cependant l'active diplomatie de

Louis XIV n'était pas restée indifférente en face de ce mouvement armé de l'Europe; les dépêches du roi à M. de Châteauneuf, les lettres autographes au divan et au grand-vizir indiquent tout le prix que mettait la cour de Versailles à l'alliance de la Porte. Pendant cette année, plus d'un million de fonds secrets fut envoyé à M. de Châteauneuf pour être distribué entre les membres du divan<sup>1</sup>. Cette alliance de la Sublime-Porte et de la France était vieille de date; au temps de François I<sup>er</sup> déjà, lorsque l'esprit politique s'était substitué au pieux enthousiasme des croisades, les intérêts du commerce avaient vivement affaibli les antipathies religieuses. Le sultan, qui gouvernait alors le vaste empire des Osmanlis, était Soliman III, fils d'Ibrahim, le faible successeur de Mahomet III, si longtemps la terreur du nom chrétien. On ne peut dire à quel point de force l'empire ottoman s'était élevé sous le vizirat de Mehemet-Kioprili, ou Cuprogli, et d'Ahmed son fils, le vainqueur de Candie: on n'entendait retentir en Europe que le bruit des victoires des Ottomans; leurs innombrables armées avaient débordé sur la Hongrie; Belgrade, Montgatz, vieilles murailles, avaient vu les étendards jaunes, le croissant et les crinières flottantes de l'armée des infidèles; et les chevaux tartares avaient henni sous les murailles même de Vienne; l'épée de Jean Sobieski avait seule sauvé l'Empire. Les Turcs, sous le vizir Moustapha-Cuprogli, s'emparèrent de Nissa, de Viddin et de Semendria, tandis que le sultan, hydropique et presque imbécile, vivait au milieu des délices du sérail, impuissants pour lui donner une émotion de gloire ou même de plaisir.

Louis XIV savait toute l'importance du concours de la Porte contre la ligue d'Augshourg. M. de Châteauneuf reçut l'ordre d'exposer nettement à la Sublime-Porte les motifs d'intérêts communs qui exigeaient un emploi simultané des forces actives: « Le roi de France, disait la note de l'ambassadeur, ne

<sup>1</sup> Ambassade de Châteauneuf. Bibliothèque du roi, manuscrit Scignelai: papiers secrets de Torey et de Renaudot.

fera ni paix ni trêve avec les ennemis, que du consentement et avec le concours de Sa Hautesse. » En conséquence, un traité de subsides fut conclu à Constantinople, et ratifié par Louis XIV et Soliman III<sup>1</sup>. En vain les puissances chrétiennes s'élevaient contre cette politique anti-religieuse; on répondait par le sentiment de la défense personnelle contre la ligue d'Augsbourg. La Pologne, cette ennemie de l'empire turc, ce boulevard de la chrétienté, voyait à sa tête le grand Sobieski, ce Jean de mémoire immortelle, le sauveur de Vienne, de qui l'Allemagne put dire : « Il fut un homme venu de Dieu pour me délivrer. » Jean Sobieski, tout occupé alors de reconquérir la Moldavie et la Valachie pour les rendre héréditaires dans sa race, n'avait pris aucune part à la ligue d'Augsbourg; sa destinée était d'être en perpétuelle croisade contre le Turc; il ne s'en détachait pas pour des intérêts purement diplomatiques. Il y avait en Pologne trois partis distincts : le parti français, secondé par l'argent de Louis XIV et les subsides qu'il y jetait habilement; le parti allemand ou saxon, plus fort parce qu'il permettait à la noblesse sa haute et fière indépendance; enfin le parti moscovite, faible encore, car la puissance russe ne s'élevait point au premier rang. Glorieuse nation que la Pologne, que cette race chevaleresque! au-delà des nobles, il n'était rien; la multitude se parquait en villages de serfs et de juifs, sales et pauvres; mais ces vastes plaines, toutes de prairies, de sables et de grands bois, étaient peuplées de châteaux fortifiés ou embellis, et là vivaient des seigneurs châtelains, ou quelquefois, comme dans les romans ou les féeries du moyen âge, une fière dame à l'hospitalité chevaleresque. Cette noblesse, fervente catholique, montait à cheval pour élire son roi, comme pour marcher à la croisade contre les infidèles; il n'y avait pas là de peuple, mais des clercs et des nobles, les plus brillants de l'Europe. Les ambassadeurs de Louis XIV en Pologne cherchaient à préparer

<sup>1</sup> Ambassade de Châteauneuf, manuscrit Colbert, Seignelay. (Bibliothèque du roi.)

un mouvement anti-germanique contre la ligue d'Augshourg<sup>1</sup>.

La Hongrie avait joué un trop grand rôle dans son opposition à l'Empire, pour que la diplomatie de Louis XIV ne voulût pas l'attirer à son alliance; mais le temps n'était plus où la noblesse hongroise se rébellonnait hautement contre l'empereur et appelait les Turcs à son aide! Tékéli, le brave Hongrois, cette tête fière qui avait défendu pied à pied tous les privilèges de la noblesse, parcourait en exilé l'empire ottoman. Tandis que l'indomptable magnat traînait sa vie au milieu des vergers d'Antioche et de Laodicée, cultivant de ses mains les roses et les citronniers de l'Asie-Mineure, les États de Hongrie, soumis par la force, proclamaient l'archiduc Joseph, enfant de sept ans, leur roi héréditaire. La comtesse Tékéli, forte femme, défend en vain pendant des années la forteresse de Mongatz, cette place est enfin soumise à la couronne impériale. C'étaient les subsides de Louis XIV qui avaient favorisé la révolte des Hongrois; la noblesse avait reçu des secours secrets, des subsides en argent et des munitions de guerre; plus d'un gentilhomme de France avait combattu à côté de ces magnats hautains, au bonnet d'ours sauvage, au manteau d'hermine, au cimenterre recourbé, sorte de nation demi-ottomane, conservant la vieille éducation classique et latine. Le cabinet de Versailles n'avait pas perdu tout espoir de soulever encore une fois la Hongrie contre l'Empire; ses agents s'étaient partout répandus; une révolte de magnats devait être une heureuse et forte diversion au mouvement armé de la ligue d'Augshourg. On s'y attendait à Versailles<sup>2</sup>.

Le czar Pierre commençait à peine son grand règne sur la Moscovie; la nation russe était tout orientale; son organisa-

<sup>1</sup> L'ambassade fut confiée à l'abbé, depuis cardinal de Polignac; on y adjoignit ensuite le frère de Châteaufort.

<sup>2</sup> C'était par la banque de Venise que les subsides de guerre étaient envoyés aux rebelles hongrois, comme cela est constaté aux manuscrits Colbert, Bibliothèque royale.

tion orageuse, ses révoltes de Strélitz, ses mouvements de palais, le rapprochaient beaucoup des mœurs et des habitudes ottomanes. Pierre, jeune homme encore à peine de dix-sept ans, régnait en commun avec son frère Iwan. Les armées russes se dirigeaient tout entières vers la Crimée : la préoccupation de la Russie était alors de dompter la race tartare et cosaque pour s'ouvrir un débouché vers la mer Noire. Le czar, aidé de l'officier genevois Lefort, commençait cette immense carrière de travaux militaires, s'essayant comme un simple soldat au maniement des armes. Louis XIV avait envoyé quelques agents secrets en Russie, ainsi que le constate sa correspondance diplomatique<sup>1</sup> ; mais l'éloignement de cette puissance, les traités conclus avec la Porte-Ottomane, étaient de nature à blesser la puissance moscovite. La cour de Versailles ne mettait pas assez d'importance dans l'alliance russe ; elle confondait les Moscovites avec les peuples asiatiques.

Les négociations de la France tendaient également à créer des ennemis à la maison d'Autriche dans ses possessions du midi : là se trouve l'origine de tous les traités avec les puissances secondaires de l'Italie. A Naples, la France cherchait à soulever les multitudes comme à l'époque de Mas-Aniello ; ses escadres, saluant les mers de Sicile, excitaient les populations des villes et les hommes de la montagne. Les Napolitains, mécontents et soumis à un régime qui blessait leur nationalité, pouvaient saisir l'occasion d'une guerre générale pour chasser leur vice-roi ou gouverneur espagnol. Les lazzaroni étaient toujours disposés à la révolte ; quelques carlini, adroitement distribués, devaient suffire pour préparer une prise d'armes. A Rome, l'élection d'un nouveau pontife avait fortifié l'influence française ; le temps d'Innocent XI, le promoteur de la ligue d'Augsbourg, était passé ; Louis XIV, décidé d'ailleurs à faire toutes concessions au souverain pontife, ne tenait plus aussi fermement à la question des régales et aux principes d'Église nationale déve-

<sup>1</sup> Mss. Colbert, Seignelay. (Biblioth. royale.)

loppés dans la déclaration de 1682. Ce relâchement sur les quatre articles, qu'on n'expliquait pas très bien, tenait ainsi à des causes diplomatiques.

Gènes, Venise, cités essentiellement anti-impériales, riches et puissantes républiques, semblaient pressentir que les destinées les réservaient à une décadence prochaine. Venise, épuisée dans la guerre contre les Turcs, venait d'accomplir une croisade autant commerciale que religieuse; elle défendait les comptoirs de ses négociants comme les lieux de pèlerinages chrétiens. Venise était une puissance maritime et coloniale; ses traités la rapprochaient de la France; son livre d'or contenait en tête le nom du roi très-chrétien, le plus fidèle allié de la république; ses galères à mille rames s'étaient unies à Duquesne pour la répression de la piraterie; ses armées et ses flottes avaient combattu contre les Turcs. Gènes, plus indifférente au milieu des débats politiques, avait été obligée de fléchir le genou devant Louis XIV; ses doges, ses sénateurs vêtus de la robe de pourpre, avaient imploré à genoux la clémence royale, et les fils des Doria, des Brignolli, des Durazzo, s'étaient vus avec étonnement et rougeur au milieu des merveilles de Versailles, de ce palais plus vaste encore et plus somptueux que les bâtiments de marbre qui ornent Gènes la superbe.

Les alliances avec les puissances italiennes avaient un grand but de politique. Indépendamment de la diversion que ces alliances faisaient dans les opérations militaires du midi, soit par rapport à la Savoie, soit pour le Milanais, les républiques de l'Italie étaient les sièges de toutes les négociations de banque et d'emprunt pour la France. Tant que la Hollande avait été ouverte aux spéculations du cabinet de Versailles, c'était là qu'il avait essayé toutes ses ressources pour les cas de guerre et de conquête; les banques d'Amsterdam et des villes anscatiques prêtaient volontiers sur joyaux de la couronne; mais quand la guerre fut déclarée aux États-Généraux et à l'Angleterre, où devait-on chercher les subsides? Les républiques de

Gênes et de Venise étaient admirables pour procurer de l'argent aux États obérés : une simple conférence entre quelques juifs commerçants et banquiers suffisait pour préparer un emprunt au change de sept à quinze pour cent, taux ordinaire pour le prêt sur gages de diamants ou de bijoux de la couronne ; le taux était plus élevé lorsqu'on n'affectait à l'emprunt qu'un revenu d'impôt ou de ferme, comme cela se faisait constamment dans l'administration de la monarchie.

La diplomatie de Louis XIV se servait souvent, comme on l'a vu, de la révolte des peuples pour atténuer les forces d'un cabinet dans un grand mouvement militaire ; cette politique se manifeste surtout vis-à-vis de l'Irlande, alors en sédition manifeste contre la domination de l'Église anglicane et de Guillaume III, principal moteur de la ligue d'Augsbourg. Il était urgent de l'atteindre au sein de ses États ; des agents secrets et des secours effectifs étaient déjà envoyés en Irlande, où l'on attendait le débarquement de Jacques II. Le comte de Tyrconnel s'était abouché avec les chefs d'escadre du roi de France qui parcouraient le canal Saint-Georges. Tout était fixé pour la rébellion ; les drapeaux de Louis XIV et de Jacques II devaient s'unir dans une guerre commune. Beaucoup de sympathies existaient entre les deux peuples : l'Irlandais était fervent catholique, avec quelque chose de vif, de pétulant, une imagination ardente qui le rapprochait du caractère français. Le cabinet de Versailles avait aussi des agents jusque dans les klans et les montagnes d'Écosse<sup>1</sup> ; la révolte des montagnards se préparait par des mobiles moins

<sup>1</sup> J'ai trouvé dans les papiers secrets de Renaudot la liste des klans écossais qui devaient préparer la restauration de Jacques II par les armes sous ce titre : *Etat des douze mille trois cents montagnards qui offrent de prendre les armes.*

Les Mackensies, 2000 ; les Mackleans, 1200 ; les Maedonald, 2000 ; les Camrous, 800 ; les Maclods, 1000 ; les Mackinsons, 800 ; les Macphersons, 600 ; les Ferqaharsons, 500 ; les Houard du Nord, 600 ; les Frazers, 1000 ; les Chrisolms, 300 ; les Roses, 500 ; les Southerlands, 500 ; les Grants, 500.

religieux que politiques : il n'était pas nouveau de voir les Écossais unis à la France. Depuis Charles VII, une compagnie écossaise faisait même partie de la garde personnelle du roi de France. On mettait de l'importance à attaquer aussi Guillaume III sur son propre territoire : comment pourrait-il encore s'occuper de la ligue d'Augsbourg, lorsqu'il serait lui-même menacé dans sa monarchie naissante et contestée ?

Quelques États avaient déclaré leur propre neutralité : telle était d'abord la confédération helvétique. A toutes les époques, les bons compères les Suisses s'étaient de préférence prononcés pour la France ; on disait sans doute « point d'argent, point de Suisse », mais il s'était formé des liens d'habitude entre les braves montagnards et la monarchie. Les arquebussiers suisses habitués à Paris ou à Versailles, quand, vieillards, ils revenaient dans le canton de Berne ou de Zurich, contaient l'excellente vie des quartiers et casernes du roi en France, la forte solde qu'ils en recevaient, et cela donnait de l'ardeur aux recrues. Rien d'étonnant dès lors qu'ils se maintinssent dans une alliance lucrative. En cette circonstance nouvelle, ils ne voulurent point prendre part ni pour la France ni pour les puissances engagées dans la ligue d'Augsbourg. Cette première déclaration de la neutralité helvétique a été le principe de la situation actuelle<sup>1</sup>. Un autre État déclara également sa neutralité ; ce fut le Portugal sous la maison de Bragance. Don Pedro ou Pierre II, tout préoccupé des conquêtes des Portugais dans les deux Indes, de leur riche commerce, de leurs merveilleuses colonisations, ne voulait se compromettre ni avec l'Espagne, qui menaçait son territoire, ni avec l'Angleterre et la Hollande, dont les flottes cinglaient aux mêmes mers. Tout État faible et riche craint la guerre : son rôle est la neutralité ; il ne songe qu'à la faire respecter dans son pavillon, qui doit se promener librement au milieu du monde en armes.

Il y avait aussi de braves et dignes chevaliers, souverains

<sup>1</sup> Négociations manuscrites ; collect. Colbert, Seignelai.

de l'île de Malte ; leur neutralité était un principe du droit des gens. Les chevaliers de Malte ne faisaient qu'un vœu de guerre, celui de combattre jusqu'à l'extermination les infidèles : leur sainte origine de croisade leur en imposait le devoir ; l'ordre avait son principe dans l'éducation des gentilshommes, à savoir : la religion et les batailles. Comme tous les ordres monastiques, l'institution de Malte était une sorte de république élective sous un chef souverain ; ses affections étaient pour la France, son origine. La plupart de ses grands-maitres appartenaient à la langue de Bourgogne, de Champagne ; leur riche commanderie, leurs plus beaux prieurés étaient en France ; quoique le grand-maitre fût alors Grégoire Caraffa, vieillard de la langue de Naples, la monarchie de Louis XIV comptait trois mille chevaliers nés dans ses provinces ; beaucoup servaient dans ses armées, mais l'institution ne permettait pas que l'on prît une part active aux guerres de chrétiens à chrétiens. Le grand-maitre se hâta de faire reconnaître sa neutralité ; Malte devint, au milieu du conflit de l'Europe, comme ces pieux monastères, lieux d'asile devant lequel s'agenouillait au moyen âge toute la chevalerie ; il y aurait eu anathème contre la puissance qui aurait insulté l'étendard de Malte aux larges croix blanches, si redouté des Barbaresques.

La France avait en face l'Europe armée dans une de ces grandes coalitions, mieux cimentée que toutes les précédentes ; elle avait un chef, capacité supérieure, des subsides en Hollande et en Angleterre, une marine formidable. La ligue parlait à des sympathies de popularité en France : la réforme avait un grand parti. Des documents irrécusables constatent que dès l'année 1689, des agents nombreux du prince d'Orange parcouraient le Languedoc, les Cévennes pour préparer la révolte des populations calvinistes contre Louis XIV. L'intendant habile qui administrait alors la province de Languedoc, M. de Bâville<sup>1</sup>, de la famille des Lamoignons, surveillait

<sup>1</sup> Copie de la lettre écrite par M. de Lamoignon de Bâville, intendant

avec une sollicitude active tous les agents de l'étranger ; tantôt un ministre protestant parcourait les campagnes, et dans la solitude des bois séculaires rassemblait les gentilshommes mécontents pour les exciter à prendre les armes contre Louis XIV<sup>1</sup> ; tantôt les marchands de Hollande ou d'Angleterre, espions jetés aux côtes de Bretagne, répandaient de l'argent dans les bourgades pour leur faire ressaisir la vieille arquebuse des ancêtres ; les mesures implacables de l'intendant du Languedoc, les peines de mort ou de galère, jetées avec profusion contre les gentilshommes, les prédicants, tenaient ainsi à des mesures de police politique. Quand des ministres soldés par le prince d'Orange<sup>2</sup> prêchaient aux montagnes, était-ce autre chose que des paroles de révolte ou de sédition ? Quand les gentilshommes se réunissaient la nuit, l'épée et les pistolets au poing, sous l'orme ou le châtaignier de leur père, faisaient-ils autre chose qu'une conjuration sé-

en Languedoc, à M. de Montmor, intendant général des galères, datée de Nîmes le 20 novembre 1689. (On remarquera que cette date est antérieure de quinze ans à la révolte des Cévennes.) « Monsieur, j'ai condamné depuis peu aux galères un gentilhomme des Cévennes nommé Valobscure, convaincu d'avoir eu commerce avec Vincens, prédicant, revenu des pays étrangers pour exciter une révolte dans le pays. »

<sup>1</sup> « Vincens parla et conféra plusieurs fois avec le prince d'Orange en personne, qui l'a envoyé dans les Cévennes pour y exciter les troubles qu'il y a eu, et il y vint avec trente ou trente-cinq personnes, qui étaient dans la même cabale, lesquelles se servirent de l'occasion de la foire de Beaucaire pour passer comme marchands, ainsi que le dit Vincens en a assuré ledit Valobscure. » (Mss. de la Bibl. roy., fonds nouveau.)

<sup>2</sup> « Vincens avait huit cents livres de pension par an du prince d'Orange ; sur quoi je lui ai dit que ce n'était pas grand'chose pour faire tant de bruit ; mais il m'a répondu qu'outre cela Vincens savait où en prendre ; que lorsque Vincens lui déclara le dessein pour lequel il était revenu en France, ledit Valobscure lui dit qu'il prenait mal son temps ; qu'il fallait attendre que le prince d'Orange fit quelque descente en France du côté de Bordeaux ou ailleurs, avant de se disposer à faire des mouvements. » Ceci change tout à fait la question du protestantisme.

ditieuse contre l'État ? Nous qui avons passé à travers les temps de guerre et d'émotions politiques, à ces époques sans pitié pour les opinions, ne nous est-il pas facile de comprendre, sans la justifier pourtant, cette législation des jours difficiles, au milieu d'une guerre qui faisait gronder les forces de l'Europe sur la tête du roi de France !

Il est à remarquer dans la vie politique des hommes considérables, que le péril leur donne une énergie nouvelle, une grande puissance de moyens : tel fut Louis XIV au moment où la ligue d'Augshourg se déclara formidable contre lui. Le roi, très souffrant depuis l'opération de la fistule, et dans de continuelles alternatives de maladie et de santé, ne songea plus à ses cuisantes douleurs<sup>1</sup> ; toute sa préoccupation fut la défense des frontières de la monarchie, le développement de ses moyens militaires et des ressources financières qui s'épuisaient. Les fêtes de Versailles étaient suspendues ; on savait le péril ; le conseil en mesurait la portée avec un haut sentiment de nationalité. Le roi avait pris toutes ses habitudes de travail chez madame de Maintenon ; il y recevait ses ministres secrétaires d'Etat. Tous travaillaient en présence de Madame ; on discutait devant elle ; quelquefois Louis XIV lui adressait la parole, et provoquait son avis. Madame de Maintenon répondait presque toujours avec justesse et modestie ; souvent le conseil se rendait à ses idées. Tout en travaillant à sa tapisserie ou même au rouet, Madame exerçait la plus haute influence sur l'Etat ; ses pensées tendaient à la modération ; et plus sa grande position était équivoque, plus elle mettait de prix à la justifier par la douceur et la bienfaisance. Elle penchait hautement pour la paix ; madame de Maintenon avait ses écrivains, ses poètes qui secondaient le triomphe de ses opinions tempérées, et je l'ai déjà dit, *Esther* ne fut qu'un pamphlet écrit par ses

<sup>1</sup> J'ai découvert à la Bibliothèque du roi deux volumes manuscrits, en entier écrits de la main de Fagon, le médecin de Louis XIV ; c'est l'histoire médicale du roi. Ces deux volumes manuscrits, tout couverts de fleurs de lys, portent le n<sup>o</sup> 127, fonds nouveau.

ordres contre Louvois. Le sévère, le dur ministre Louvois, dominait avec une infatigable activité le département de la guerre ; il créait des armées par des moyens extraordinaires et d'impitoyables édits ; une vive opposition s'élevait contre lui du sein de la noblesse : la discipline qu'il avait voulu établir, sa hauteur, irritaient les gentilshommes ; et comme le roi sollicitait plus que jamais des sacrifices de sa noblesse, il était naturel que le crédit de Louvois commençât à baisser. Quand un pouvoir a besoin d'une certaine classe ou d'une certaine opinion dans un Etat, il est dans l'ordre que cette classe fasse ses conditions, et qu'elle impose même son ministre. Louvois était odieux à la noblesse, importun à madame de Maintenon, qui visait à la popularité ; le roi le laissait au ministère parce qu'il était actif, infatigable, et qu'il avait une de ces capacités organisatrices, indispensables aux époques de crise : c'était merveille que les armées ainsi jetées à la frontière par Louvois ; l'état militaire de la France s'élevait alors à près de cent quatre-vingt mille hommes, parfaitement tenus dans la plus sévère discipline. Depuis la mort de Colbert, le contrôle ou l'administration des finances était aux mains de Le Pelletier, conscience honnête, mais d'une certaine médiocrité de moyens ; le roi confia ensuite les finances à Louis Phélypeaux, seigneur de Pontchartrain, aussi de famille parlementaire, esprit également de peu de portée et à petites ressources. Les besoins des épargnes et du trésor étaient grands, par suite de la ligue d'Augsbourg ; M. de Pontchartrain ne sut trouver que des impôts vulgaires et pesants<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les satires se multiplient beaucoup à cette époque contre les ministres ; c'est une habitude et une petite vengeance de toutes les générations ; j'en ai recueilli quelques-unes.

Sous Fouquet qu'on regrette encor,  
 Nous avons vu le siècle d'or ;  
 Le siècle d'argent vint ensuite,  
 Qui fit contre Colbert concevoir du chagrin ;  
 L'indolent Pelletier, par sa fade conduite,  
 Amena le siècle d'airain ;



Ce fut lui qui mit les lettres de noblesse à l'encan ; pour deux mille écus, on put être gentilhomme. Ainsi ce beau privilège qu'on devait aux armes, cette illustration qu'on recevait de ses ancêtres bardés de fer dans les batailles, on put l'obtenir désormais moyennant finances. Tout fut payé à prix d'argent, même le blason, signe d'honneur et d'illustration d'origine ; on soumit à un fort droit de scel les lettres de duché, de marquisat et de baronnie ; les titres et les timbres même durent tributs ; de là résulta la noblesse de finances, la plus orgueilleuse, la plus intolérable. Au temps de la gentilhommerie provinciale, celle-ci formait comme un patriciat de famille et de sol ; connue de tous, on savait l'histoire du seigneur, les services et les droits de ses ancêtres ; la noblesse portait avec elle-même une sorte de responsabilité morale de ses actions. Mais quand le financier put acquérir, moyennant deniers, comté ou marquisat, quand il put avoir tourelles et droits féodaux comme le fier homme d'armes qui l'eût assommé, lui juif ou roturier, au moyen âge, il y eut une certaine dureté qui s'introduisit dans les rapports du seigneur et du vassal : les agents des sires financiers pressurèrent le pauvre paysan, et devinrent des maîtres implacables. Il y avait de la générosité dans la noblesse provinciale, il n'y eut plus que vexations et tyrannie chez le financier anobli. On distingua bientôt dans la province trois espèces de seigneurie : celle du noble de race, impatient, colère, mais généreux et bon ; le parlementaire processif, faisant querelle et instance aux communes ; puis le seigneur financier, hautain marquis, tout bouffi d'orgueil pour le pauvre : ainsi la Provence, par exemple, bénissait les sires de Pontevès, de Sabran, de For-

Mais la France aujourd'hui, sans argent et sans grain,  
 Au siècle de fer est réduite  
 Par le hasardeux Pontchartrain.

Colbert avec son sérieux.	Tout au contraire Pontchartrain :
Prévoyait un malheur sinistre :	Soit guerre, soit peste ou famine,
Il méditait, il rêvait creux,	Il en rit, il joue, il badine ;
C'était en tout un vrai ministre,	Ce n'est au fond qu'un turbotin.

bin, si populaires dans les annales de la marine et de la municipalité de Marseille; tandis que le seigneur détesté de toute la contrée, M. Guiton, était un enrichi et qui avait acheté le marquisat de Mazargue, pauvre colonie de pêcheurs qui, selon les chants populaires, préféraient les grandes vagues de la mer aux bouffées orgueilleuses du seigneur financier et de ses officiers à carcan et à galères. M. de Pontchartrain détruisit ainsi le principe moral de la noblesse <sup>1</sup>, en la rendant vénale. Il substitua l'arrogance à l'honneur, la couardise opulente à la chevalerie pauvre. Henri IV avait son pourpoint déchiré, et tous ses gentilshommes, obérés et couvers de fer, le suivaient pour conquérir la France; hélas! que resterait-il à la postérité de Louis XIV, si on ne lui laissait pour la soutenir que des nobles de finances? M. de Pontchartrain chercha également des ressources dans un impôt sur le luxe, les velours, les toiles d'or et d'argent <sup>2</sup>; l'industrie était trop dans son enfance, pour qu'elle pût ainsi supporter le poids d'un impôt spécial.

Le roi voulut donner l'exemple des sacrifices dans cette circonstance décisive; il déclara qu'il ferait porter à la Monnaie ses buffets d'argent, ses magnifiques ciselures qui ornaient Versailles. Les plus habiles artistes avaient consacré leurs admirables soins à perfectionner de grands meubles, des statuettes d'argent, des tables en vermeil, des armoires longues de plusieurs pieds, qui reproduisaient en or et en pierres précieuses Alexandre vainqueur de Darius, le passage du Rhin ou bien quelques sujets mythologiques, Apollon et les Muses, le roi vainqueur du monde sous la figure d'Hercule ou du Dieu du jour. Toutes les œuvres d'art furent sacrifiées aux besoins de la guerre; il y eut pour trois millions d'argent et cinq cent mille écus d'or. Cette mesure eut pour effet de jeter beaucoup de numéraire dans la circulation;

<sup>1</sup> Ordonnances financières, 1689-91. Elles ne furent point enregistrées au parlement.

<sup>2</sup> Ordonnances financières, 1689.

mais elle fit disparaître de magnifiques reliefs, ces pièces d'orfèvrerie, si perfectionnées en France depuis les premiers temps de la monarchie et de ce saint Eloi, le patron des ouvriers ; car le système catholique au moyen âge mettait dans son panthéon le type de tous les arts comme celui de toutes les vertus morales. La noblesse suivit l'exemple du roi ; on envoya tout à la Monnaie pour le service de la monarchie menacée ; madame de Sévigné se complait à compter toutes les belles pièces d'argenterie qui sortirent des manoirs ; elle ne s'en plaint pas, car le roi l'avait voulu ; il en savait gré aux gentilshommes.

Jamais les affaires de la monarchie n'avaient été plus compliquées et plus actives. Louis XIV possédait une haute puissance de travail ; il s'occupait d'administration publique, jusqu'à douze et quatorze heures par jour. Chef de son cabinet, sa préoccupation s'appliquait surtout au département des dépêches ou affaires étrangères. Louis XIV avait pu laisser aux mains de Louvois et de Colbert, deux têtes véritablement administratives, l'exécution de certains plans connus de chacun individuellement, et pourquoi ? c'est que les finances et la guerre ne sont, après tout, que des formes d'exécution ; mais les relations avec l'Europe tiennent à un ordre d'idées supérieures. C'était la pensée du système, et voilà pourquoi le roi, en se les réservant, n'y appela jamais que des commis d'un talent élevé. Après Pomponne, M. de Croissy tint le portefeuille pour les affaires réservées, et encore la plupart des dépêches sont-elles personnellement écrites par Louis XIV. Sa correspondance est des plus actives ; presque à toutes les dépêches officielles le roi joint un billet de sa main, qui est tout à la fois un ordre et un encouragement.

A cette époque, l'influence du dauphin commençait à grandir ; le roi l'envoie dans les camps et lui donne le commandement supérieur de ses troupes. Louis XIV, qui a l'instinct de toutes les situations, sait bien qu'il vieillit trop pour mener aux batailles la jeune noblesse ; une génération nouvelle et

forte veut être guidée par quelqu'un qui sente et voie comme elle. Le dauphin était là le chef naturel de tous les gentilshommes qui n'avaient pas vingt-cinq ans, nobles volontaires qui voulaient être guidés par un chef de leur âge et de leur cœur. De là cette faveur qui entoure M. le dauphin dans sa tente. Tous les poètes chantent le vainqueur de Philisbourg ; les murailles sont tombées devant lui ; une auréole de gloire orne son front ; c'est que l'homme de la nouvelle génération, on le reconnaît ainsi ; on le salue <sup>1</sup>. Monseigneur venait de perdre sa femme, madame la dauphine, spirituelle et douce princesse qui avait plus d'une fois égayé par ses saillies l'esprit fatigué du roi de France ; elle mourut en donnant le jour au duc de Berry, beau prince si gros, si joufflu sous ses fraîches chairs d'enfant toutes rosées, telles que le classique pinceau de Lebrun les a reproduites. « Pauvre enfant, dit la princesse mourante, que tu me coûtes cher ! » et elle expira. La mort de la dauphine n'était pas seulement un deuil de cour, mais encore un événement politique. La princesse était fille de l'électeur de Bavière, l'un des signataires de la ligue d'Augsbourg ; si rapproché par ce lien de la couronne de France, cette considération ne devait-elle pas déterminer l'électeur à se séparer de la ligue ? Ce fut donc un malheur politique que la mort de madame la dauphine : elle rendait plus incertains les rapports avec la Bavière.

Louis XIV supporta ce nouveau contre-temps en roi, avec sa fermeté habituelle. Le conseil était tout occupé de ses plans militaires et de ses expéditions navales, qui se concertaient avec le roi Jacques II : le prince exilé devait jouer un rôle politique trop important pour qu'il ne fût pas initié aux résolutions de la campagne qui allait s'ouvrir. Le château de Saint-Germain offrait alors un spectacle nouveau et pittoresque. Ses

<sup>1</sup> Du bonheur de Louis trop faibles envieux,  
Craignez de son dauphin l'heureuse destinée ;  
Par un arrêt du ciel, à son char glorieux  
Je me vois moi-même enchaînée.

vastes appartements, ses longs couloirs, abandonnés depuis la minorité de Louis XIV, s'étaient tout à coup animés par la présence d'une cour étrangère. Jacques II occupait le pavillon du centre avec sa femme, mère déjà du prince de Galles, et enceinte de nouveau <sup>1</sup>. Le roi d'Angleterre était entouré de toute une cour qui grossissait journellement. Bien de fidèles Anglais, Écossais ou Irlandais bravaient les lois de proscription pour fléchir le genou devant le roi légitime et baiser cette main si belle et si blanche, signe traditionnel de la race des Stuarts. Louis XIV avait fait toute espèce d'honneur à Jacques II : il lui avait envoyé la compagnie écossaise tout entière; il venait visiter deux ou trois fois par semaine son frère d'Angleterre, comme témoignage de la plus noble hospitalité. On eût dit que Saint-Germain était encore Whitehall ou Hyde-Park; tout y sentait l'Angleterre; le roi y vivait avec ses fidèles, ses amis et ses courtisans.

La campagne qui allait s'ouvrir avait besoin des conseils de Jacques II, marin d'expérience; n'était-il pas ce brave duc d'York qui avait combattu contre Ruyter? Les belles annales de mer racontaient que Jacques, duc d'York, s'était fait attacher au grand mât par une affreuse tempête, afin de mieux commander les manœuvres à ses escadres au pavillon rouge et bleu. Jacques II connaissait parfaitement les opinions et les partis en Angleterre; il avait étudié les blasons des lords, les intérêts qu'on pouvait susciter pour les rattacher à sa cause: il savait les privilèges et les préjugés de chaque corporation anglaise, écossaise ou irlandaise; et comme Louis XIV avait

<sup>1</sup> J'ai trouvé de tristes vers sur le roi d'Angleterre et ses rapports avec le roi de France; ainsi procèdent les partis!

*Chanson dans laquelle l'auteur fait parler Louis XIV, roi de France, à Jacques II, roi d'Angleterre, et répondre le roi d'Angleterre au roi de France.*

A Jacques disait Louis :  
De Galles est-il votre fils?  
Oui, de par sainte Thérèse.

Comme vous de Louis treize,  
Lampous, lampous,  
Camarade, lampous, etc.

décidé l'expédition d'Irlande, tout dut se faire de concert avec Jacques II : les ministres à département travaillaient avec lui ; le plan de campagne fut arrêté sous ses yeux. Il s'agissait tout à la fois de frapper un grand coup en Irlande, en Flandre, en Allemagne et en Angleterre ; on s'était flatté d'un résultat immédiat, en profitant surtout de la généreuse effervescence des esprits dans les deux royaumes.

Cette guerre qui allait s'ouvrir était immense ; la noblesse y prenait une part si active, qu'il fallut songer à la récompenser ; on fit donc à la cour de Versailles une promotion plus nombreuse de chevaliers du Saint Esprit<sup>1</sup> ; la dignité de chevalier des Ordres était hautement prisée en cour ; le

1

*Promotion du Saint-Esprit.*

César d'Estrées, pair de France. — Pierre, cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne. — Charles-Maurice Letellier, archevêque, duc de Reims. — Pierre du Cambout de Coislin, premier aumônier du roi, évêque d'Orléans. — Louis-Joseph, duc de Vendôme et de Mercœur, pair de France. — Louis de Lorraine, grand-écuyer de France. — Henri de Lorraine, comte de Brienne. — Le prince Philippe de Lorraine. — Charles de Lorraine, comte de Marsan. — Charles, seigneur de la Trémouille. — Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès. — Maximilien-Pierre-François de Béthune, duc de Sully. — Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac. — François, duc de La Rochefoucauld, pair de France. — Louis de Grimaldi, prince de Monaco. — Antoine-Charles, duc de Grammont. — Armand-Charles, duc de Mazarin, de la Meilleraye. — François de Neufville, duc de Villeroy. — Paul, duc de Beauvilliers et de Saint-Agnan. — Henri-François de Foix de Candalle. — Léon Potier, duc de Gesvres. — Anne-Jules, duc de Noailles, pair de France, comte d'Ayen. — Armand du Cambout, duc de Coislin. — César-Auguste, duc de Choiseul, pair de France. — Louis-Marie d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont. — François-Henri de Montmorency de Luxembourg, maréchal de France, capitaine des gardes-du-corps du roi. — François d'Aubusson de La Feuillade. — Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, pair de France. — Louis de Crevant d'Humières, maréchal de France. — Jacques-Henri Durfort, duc de Duras. — Guy-Alphonse de Durfort, comte de Lorges. — Armand de Béthune, duc de Charost. — Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau. — Louis-François de Boufflers, marquis de

beau et noble cordon bleu, jeté sur un justaucorps de velours broché d'or, allait admirablement à cette toilette toute dentelée des courtisanes de Versailles. La promotion de 1689 fut de cinquante cordons bleus ; elle descendait du haut au bas de l'échelle de tous les titres. On ne vit à Versailles que cordons bleus, ce qui en rabaisait un peu le prix ; mais il fallait contenter la noblesse qui donnait tant au roi. Il y eut des familles qui comptèrent jusqu'à trois chevaliers des Ordres ; les Grignans en eurent deux, et pourtant en quasi disgrâce de cour, ils avaient racheté de leur sang les souvenirs un peu mutins de la Fronde. Le cordon bleu vous élevait à l'égalité des princes ; Monseigneur en était décoré au berceau ; les fils de France à sept ans ; et comment la noblesse n'eût-elle pas tout sacrifié pour porter les insignes de cette grande chevalerie ! Avec le cordon bleu il fut fait une nombreuse promotion dans l'armée ; on allait entrer en campagne ; les dernières batailles avaient fait ravage ; il fallait récompenser des services et remplir les vides aux rangs épars des officiers gentilshommes : on nomma dix lieutenants généraux, vingt-deux maréchaux de camp ; des charges de colonels furent transmises dans les familles ; les volontaires nobles reçurent des compagnies de la main du roi ; les pauvres gentilshommes furent dispensés d'en payer le prix ; Louis XIV les solda sur son comptant ; il y eut des capitaines de quinze ans, des colonels de dix-sept ans dans les troupes de monseigneur le dauphin, et tous ces braves jeunes hommes couraient gaiement au péril ; c'étaient les plus intrépides officiers de l'armée. Les vieux soldats des régiments du roi et de Bourgogne étaient accoutumés aux prouesses de ces petits Césars, comme les appelle madame de Sévigné.

Boufflers. — François de Harcourt, *marquis de Beuvron*. — Henri de Mornay, *marquis de Monchevreuil*. — Adhemar de Monteil de Grignan, *comte de Grignan*. — Jean-Armand de Joyeuse.

## CHAPITRE IX.

PREMIÈRE PÉRIODE DE LA GRANDE GUERRE APRÈS LA LIGUE  
D'AUGSBOURG.

Mesures pour l'expédition d'Irlande. — Esprit des peuples. — Manifeste. — Départ de Jacques II. — Etat de l'Irlande. — Tyreconnel. — Le duc de Lauzun. — Débarquement. — Opérations de la campagne. — Siège de Londonderry. — Bataille de la Boyne. — Retraite de Jacques II. — Paris et la province durant la guerre. — Stratégie des alliés et de la France. — Invasion du territoire. — Le duc de Luxembourg. — Vendôme. — Catinat. — Versailles. — Fontainebleau. — Saint-Germain. — Situation diplomatique à cette période.

1688 — 1695.

Deux systèmes divisaient le conseil en France depuis les menaces de la ligue d'Augsbourg : le premier, soutenu par le marquis de Seignelay, consistait à porter immédiatement une flotte de débarquement en Angleterre et en Irlande, pour y soutenir le roi Jacques ; le second, défendu avec ténacité par le marquis de Louvois, voulait surtout qu'on s'occupât de la campagne militaire en Allemagne et en Flandre, afin de repousser la ligue d'Augsbourg qui déployait ses armées sur le Rhin. Un mémoire de M.<sup>e</sup> de Seignelay, parfaitement déduit, constatait l'importance d'attaquer le prince d'Orange, le chef de la coalition, dans ses propres États ; la tête ainsi frappée, il était facile de dissoudre la ligue menaçante. Le mémoire de Louvois établissait au contraire qu'il fallait se hâter de faire une pointe militaire en Hollande, chez les banquiers en quelque sorte de la confédération ; quarante mille hommes dirigés sur Amsterdam, devaient en finir avec ce gouvernement de républicains d'où venait toute l'opposition contre le roi de France et sa grande monarchie<sup>1</sup>. Les deux systèmes avaient leurs avantages, surtout s'ils étaient simultanément

<sup>1</sup> Mss. Bibliothèque royale ; fonds nouveau.

adoptés ; l'un devait nécessairement appuyer l'autre. Mais le temps de disgrâce commençait pour Louvois ; les vues d'une politique généreuse dominaient avec madame de Maintenon, et l'expédition d'Irlande fut préparée selon l'avis du marquis de Seignelay. Les nouvelles qu'on recevait de ce pays étaient favorables à Jacques II : l'Irlande s'était presque entièrement maintenue dans la loyauté et l'obéissance à son légitime souverain ; les grandes cités, telles que Dublin, Limerick, continuaient d'arborer les couleurs de la royauté sur les clochers élancés des églises catholiques. Le comte de Tyrconnel avait fait des progrès, et il n'y avait plus que Londonderry qui défendit la cause de Guillaume III sous l'ardent ministre Walker <sup>1</sup>. Dans ces circonstances, la cour de Versailles dut hâter l'expédition d'Irlande : déjà quelques braves auxiliaires français s'étaient embarqués sous M. de Saint-Ruth ; Lauzun, dont la vie était si chevaleresque, si digne des gentilshommes du moyen âge, avait offert ses services ; le roi le créa duc, à la satisfaction de Sa Majesté d'Angleterre qu'il devait suivre ; toujours vif et pétulant, selon le caractère de son esprit, Lauzun promettait d'enchaîner captif au pied de la reine d'Angleterre l'usurpateur prince d'Orange, comme les preux d'une autre époque juraient sur le paon féodal de pourfendre un géant ou de le conduire, vassal soumis, aux pieds de leur dame. Le commandement des troupes auxiliaires fut confié au duc de Lauzun et à M. de Saint-Ruth ; on donna la conduite de la flotte au comte de Château-Renaud, l'un des plus habiles marins de l'escadre.

Louis XIV fit précéder cette expédition d'un manifeste solennel. Il ne reconnaissait point la qualité de roi au prince d'Orange, usurpateur qui avait renversé le souverain légitime. Ce n'était point à la nation anglaise que Louis XIV déclarait la guerre, mais au détenteur de la couronne, et pour le soutien des droits sacrés de la royauté. Des pam-

<sup>1</sup> Dépêches dans les collections de Renaudot et du marquis de Seignelay. Bibliothèque royale. (Fonds nouveau.)

phlets violents développaient cette idée en termes insultants pour Guillaume III, et des images sanglantes répandues parmi le peuple, le reproduisaient avec les attributs de l'enfer au milieu des plus atroces supplices <sup>1</sup>. *Athalie*, cette magnifique tragédie conçue et représentée à cette époque, n'est-elle pas une sublime thèse en vers en faveur de la légitimité? *Athalie*, la reine altière et implacable, n'a-t-elle pas plus d'un trait de ressemblance avec Marie, la femme de Guillaume, la froide et implacable ennemie de la légitimité du prince de Galles, cette princesse que les pamphlets jacobites nous reproduisent comme Tullie faisant passer son char sur le corps de son père? Nathan, c'est le ministre Jurieu; la tribu de Joad et du temple représente le catholicisme anglais; et la restauration de l'enfant n'est-elle pas une espérance donnée aux vrais et sincères Jacobites? Ainsi Racine, comme tous les esprits supérieurs, n'était pas resté étranger à l'empreinte politique de son temps, au mouvement actif des opinions <sup>2</sup>. Une fois l'expédition résolue, le roi Jacques II

<sup>1</sup> J'ai trouvé un vieux manuscrit sous ce titre :

*Suite des prophéties, divinations, vaticinations, prédictions et pronostications.*

Je suis encore plus surpris du procédé de la princesse d'Orange contre le roi son père, et contre le prince de Galles son frère: elle a monté sur le trône d'Angleterre par un parricide et par un fratricide volontaire, ayant imité l'exécrable reine Athalia, et l'abominable romaine Tullia, femme de Tarquin et fille du roi Servius Tullius.

Puisque c'est pour régner, prends le plus court chemin;  
Ne crains pas de passer sur le corps de mon père.

<sup>2</sup> Racine, devenu de plus en plus écrivain politique, est particulièrement en butte aux satires, aux couplets mordants.

*Chanson à Jean Racine, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, sur la tragédie d'Athalie, qu'il avait composée, et qui parut au mois de mars 1690.*

Racine, de ton *Athalie*  
Le public fait bien peu de cas :



fit ses préparatifs de royale campagne. Prince pieux et catholique, il résolut, avant son départ, un pèlerinage à Notre-Dame, pour faire solennellement en la grande cathédrale un acte de foi par sa communion publique. Jacques II partit de Saint-Germain-en-Laye dans son carrosse de cérémonie; il avait à ses côtés le duc de Lauzun, tout naturellement décoré de la Jarretière, plus brillant, plus spirituel que jamais; puis lord Melfort, le confident du roi, et le duc de Mailly, que Louis XIV avait mis auprès de son royal frère comme premier gentilhomme de la chambre. Quand Jacques II arriva sous les murs de Paris, les échevins, bourgeois, vinrent au-devant du roi d'Angleterre, et lui adressèrent un beau compliment en prose<sup>1</sup>. Jacques se rendit à pied à travers toutes les rues peuplées de la Cité jusqu'à la métropole, où l'archevêque le reçut : là, il se confessa et communia avec toute l'expression du respect religieux, ce qui le rendit si populaire à Paris, qu'on fut près de le porter en triomphe à la sortie de Notre-Dame, tant le peuple était dévot en la benoîte Vierge! Un bourgeois remarqua que le roi observait l'abstinence, car il ne prenait que du thé jusqu'à son dîner de trois heures. Jacques II habita pendant cette journée l'hôtel de M. de Lauzun, qui le servit en vrai et loyal gentilhomme. Le soir du 13 février, le roi visita la grande et vieille frondeuse mademoiselle d'Orléans au palais du Luxembourg. M. de Lauzun l'accompagna, et il était là comme à son propre hôtel; il y eut de magnifiques collations et un baise-mains chevaleresque.

Le lendemain, le roi d'Angleterre quitta Paris pour prendre son audience de congé de Louis XIV. Ce monarque le reçut à Versailles, et vint ensuite le visiter à Saint-Germain : « Adieu, mon cher frère, dit Louis XIV à Jacques II; ce que je puis vous souhaiter de plus heureux, c'est de ne plus vous revoir, » et il le pressa tendrement dans ses bras. Jacques lui recom-

Ta famille en est aublie,  
Mais ton nom ne le sera pas.

<sup>1</sup> Il est conservé dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1690.

manda sa femme, son fils le prince de Galles. « Ils sont chez eux à Saint-Germain, répliqua Louis XIV; la reine d'Angleterre me permettra quelquefois d'aller la visiter. » Jacques II monta dans son carrosse royal, et partit en poste pour la Bretagne avec sa suite de trente personnes. D'après l'itinéraire qui nous a été conservé, partout le roi fut accueilli par les gouverneurs et gentilshommes avec un enthousiasme religieux; la population était fervente catholique, et ce prince, marchant combattre en Irlande, semblait un pieux croisé qui allait délivrer des frères dans l'oppression. Enfin le roi Jacques vint à Morlaix, rendez-vous de la noblesse bretonne; puis à Brest et à Nantes où se réunissaient en bon ordre les troupes de débarquement sous le chevalier de Rosen. Jacques II aborda en Irlande sans obstacles.

Pendant ce temps, Guillaume III cherchait à repousser l'invasion française; une flotte, sous l'amiral Hébert, se réunissait dans la Manche pour combattre l'escadre sous les ordres du comte de Château-Renaud. Les correspondances secrètes de Jacques II annonçaient que l'amiral Hébert était disposé à se joindre au mouvement jacobite. L'illusion de presque tous les partis est de croire à l'inévitable défection parmi leurs adversaires; au lieu de cette défection, un combat s'engagea très vif entre les deux flottes. Il favorisa l'heureux passage des vivres et des troupes auxiliaires en Irlande sous M. de Saint-Ruth. Lauzun, le brave, le chevaleresque, vint rejoindre le roi Jacques; avec sept mille Français et tous les gentilshommes, ils se portèrent sur-le-champ dans la partie septentrionale de l'île qui s'était déclarée pour Guillaume III. La faute fut de s'arrêter trois mois au siège de Londonderry. Là se trouvait un ministre presbytérien d'une grande force de caractère. Walker prêcha la population protestante, et la souleva tout entière pour la défense de ses temples et de sa foi; il y fit une défense héroïque qui donna le temps au général anglais Kirke de secourir les assiégés: Kirke força la ligne des catholiques, et Jacques II fut obligé de lever le siège de Londonderry

avec une perte de plus de huit mille soldats; de braves gentilshommes français, des Bretons surtout, y perdirent la vie; autant les enfants de la Bretagne détestaient les Anglais, autant ils avaient sympathie pour les Irlandais, ennemis comme eux de la race saxonne et normande. Dès l'origine de la révolution de 1688, Guillaume III avait calculé les conséquences de l'invasion de Jacques II en Irlande; ses premières armes s'étaient dirigées vers l'Écosse; Édimbourg avait résisté pendant quelques mois; le roi Guillaume l'obtint par capitulation. L'Écosse, ainsi pacifiée, le duc de Gordon soumis, le prince d'Orange s'embarqua pour l'Irlande, afin d'arrêter les progrès du roi Jacques II. L'armée de Guillaume III se composait de quatre régiments hollandais et allemands, pesante et forte troupe; de deux régiments de réfugiés français, gentilshommes ou bourgeois, qui avaient quitté la France, sous les ordres du maréchal de Schomberg, émigré lui-même, et que Guillaume III venait d'élever au titre de duc; le reste des troupes du prince d'Orange se formait d'Anglais et de Hanovriens à sa solde. Rien ne pouvait se comparer à la haine des émigrés calvinistes contre Louis XIV; les projets les plus hardis étaient dans leur pensée; ils ne voulaient pacifier l'Irlande que pour débarquer ensuite en Bretagne et en Normandie, afin de tenter un soulèvement contre le roi de France: de grands desseins se rattachaient alors à Schomberg!

L'armée de Jacques II se composait d'abord des populations catholiques irlandaises; la majorité des villes était en son pouvoir. Il y avait une haine nationale et profonde contre ces étrangers, anglais, hollandais, allemands, qui venaient sous l'usurpateur dompter la vieille et fidèle Irlande. Jacques II avait à ses côtés, et comme ses conseils, le chevaleresque Lauzun, le lieutenant-général Saint-Ruth, et puis le jeune et froid duc de Berwick, le fils naturel du roi. Fitz-James, créé duc de Berwick, avait alors dix-neuf ans; sa tête belle et fière, son front haut et large, surmonté d'une blonde chevelure, exprimait toute la froideur de la race normande. Co-

lonel des dragons, il se distinguait déjà par son coup d'œil sûr et prompt ; son courage était sans ardeur, mais il possédait ce calme indifférent au feu des batailles, énergie plus grande que l'ivresse qui court au-devant de l'ennemi. Lauzun était son patron dans les combats, M. de Saint-Ruth son maître ; mais Fitz-James, duc de Berwick, se fiait à sa propre fortune, avec cette fierté anglaise qui ne demande ni secours ni conseils. Le débarquement de Guillaume III en Irlande fut annoncé par la fuite des populations qui abandonnaient leurs champs de terre et leurs paroisses. Le duc de Berwick courut à la rencontre du colonel Wosslei, qui formait l'avant-garde ; il fut battu et blessé à Cavan. Rien ne s'opposa plus au développement militaire de l'armée de Guillaume III ; le comte de Douglas, de la grande famille écossaise, commandait le corps le plus avancé ; le brave général major Kirke conduisait l'aile droite ; le comte d'Oxford l'aile gauche ; Guillaume s'était réservé le corps de bataille que dirigeait Schomberg ; tandis que les Anglais, les Allemands, les émigrés français s'avançaient dans le plat pays de l'Irlande.

L'armée de Jacques II se mit en retraite, afin de chercher une position favorable ; elle se concentra sur la rivière de la Boyne, où devait s'y livrer une bataille décisive ; Guillaume III en sentait l'importance, et avec son coup d'œil exercé il voulut voir la position de l'ennemi : il fit sonder le gué, et lorsqu'il s'avançait vers la rivière, un boulet de canon froissant sa large épaule gauche, brisa le nœud de sa cuirasse, lui emporta son chapeau gris à plumes blanches, et lui fit une blessure assez profonde. On le crut atteint mortellement ; le sang coulait sur ses vêtements : « Ce n'est rien, dit le prince d'Orange, je me suis arrêté à temps, il n'auroit pas fallu que je fusse allé un pas en avant. » L'école anglaise nous a laissé un beau tableau de cette scène de la vie de Guillaume ; il est là, le nouveau roi, prêt à monter son bel alezan après sa blessure ; autour de lui règne une visible inquiétude ; et le prince, homme de guerre, le visage calme, porte sur son front mé-

ditatif la pensée immense de la postérité et de la gloire.

Le lendemain se donna la bataille décisive de la Boyne. Sous une tente, Jacques II et le duc de Berwick; sous l'autre, Guillaume III et le prince Georges de Danemarck : ici des régiments français émigrés sous un maréchal de France, Schomberg; là des Français encore, sous Lauzun et M. de Saint-Ruth. La bataille de la Boyne s'engage, Schomberg essaie de passer la rivière. Le maréchal se met à la tête de deux régiments de dragons, d'une brigade d'infanterie, et tente le passage à gué. Ils sont reçus avec vigueur par huit escadrons français; Lauzun fait une charge brillante, mais le corps de bataille de Guillaume III arrivant en ligne, les Irlandais s'ébranlent autour du roi Jacques et prennent la fuite. Il n'y eut plus sur le champ de bataille que les Français conduits par Lauzun, braves troupes qui s'abritèrent dans un fort village. Vous eussiez vu tous ces insurgés de l'Irlande armés de piques et de mauvais mousquets fuir devant les Hanovriens de Guillaume. Ce ne fut dès ce moment qu'une véritable lutte de Français à Français. Lauzun, retranché dans les maisons du village, engagea un combat meurtrier avec Schomberg et le régiment du sieur de la Melonière, colonel des émigrés, combat haineux et à outrance, où le maréchal de Schomberg reçut deux coups de sabre à travers le visage; noble vieillard aux cheveux blancs, il fut achevé d'un coup de pistolet. L'ardent ministre Walker fut également tué; le roi Guillaume reçut une nouvelle blessure au talon. Lauzun se retira en bon ordre et ne put être entamé; mais l'expédition principale était manquée; les auxiliaires de Jacques II durent se tenir sur la défensive; le roi fut obligé de quitter l'Irlande. Tout le monde n'avait pas fait son devoir; les Irlandais, population insurgée, n'avaient montré que très peu d'ardeur. L'argent, les vivres avaient manqué à Jacques II; tout avait été fait avec parcimonie par les ministres de Louis XIV. Dans les insurrections, les ressources de guerre doivent être abondantes, si on veut réussir. Les paysans de l'Irlande se groupaient sans

ordre pour combattre contre les troupes les mieux exercées de l'Europe ; Guillaume III, les Allemands, les Hollandais, opposaient leur flegmatique courage à l'ardente indiscipline des Irlandais. Quels succès pouvaient avoir des paysans armés de piques contre une armée pourvue de canons et de mousquets, contre ces dragons hanovriens, les premiers soldats de bataille pour la fermeté de leurs rangs ? Il n'y avait pas non plus une intelligence complète entre les généraux irlandais et les auxiliaires de France. Sous la tente de Jacques II, trouvait-on un homme d'un caractère mâle et ferme comme le prince d'Orange ? Les soulèvements de populations sont domptés par les armées régulières, quand ils ne se concentrent pas dans la montagne ou dans les cités aux rues étroites ; la rase campagne n'est bonne que pour les manœuvres des troupes disciplinées, et puis, quand la destinée se tourne contre une cause, tout sert à la précipiter dans l'abîme. Il semble que les temps soient finis pour elle !

Jacques II quittait l'Irlande pour retourner en France et reprendre son exil de Saint-Germain, et toute la monarchie de Louis XIV retentissait de ses victoires ! On avait répandu à Paris le bruit de la mort de Guillaume d'Orange. La blessure de la Boyne avait été considérée comme mortelle ; la dépêche secrète avait confondu Guillaume III et Schomberg, qui en effet avait succombé. On avait lu un soir aux flambeaux le bulletin arrivé d'Angleterre et qui annonçait « la justice de Dieu contre l'usurpateur du trône. » Parlementaires, bourgeois, halles, avaient été informés des victoires de Jacques II, et comment, « en face de ce bon prince, l'usurpateur avoit été frappé de la foudre. » Ce furent des réjouissances à ne plus finir. Des feux de joie s'élevèrent en toutes les places et carrefours ; il y eut des illuminations à l'Hôtel-de-Ville ; les conseillers, les échevins et maîtres des corporations se réunirent en un seul banquet, et l'on porta la santé du roi Jacques II, « lequel, à son départ, étoit venu en la bonne cité rendre ses hommages et devoirs à la benoîte Vierge. » On ré-

pandit je ne sais combien de terribles images contre l'usurpateur, que l'on voyait frappé d'un carreau tout brûlant par la vengeance de Dieu<sup>1</sup> ; puis il était dans un lit, couché, pâle et malade. Vous l'eussiez vu entouré des ministres de Satan ; de Burnet, le misérable archevêque de Canterbury ; de Jurieu, l'ardent pamphlétaire, avec des figures de diables et diablo-teaux ; puis on chantait mille couplets et refrains aux coins et carrefours des rues de Paris contre le maudit roi frappé de la justice divine. « Oh ! maintenant qu'il fit la guerre s'il le vouloit, car le voilà mordant son drap, enragé qu'il étoit ; donnez-lui des fioles et confortances ; ce sera bien en vain qu'on scellera ses plaies, car les coups que Dieu a portés durent éternellement. » Ainsi les partis et les opinions ardentes jugent les caractères historiques ! Ainsi les passions implacables ne pardonnent jamais à tout ce qui, dans l'ordre moral comme dans l'ordre politique, se donne une haute mission !

La guerre continuait : les gentilshommes aimaient à briller sur un champ de bataille, aux sièges des villes ou dans les combats à outrance ; ils avaient hérité de cette ardeur de leurs ancêtres, les barons et les chevaliers du moyen âge. Mais la bourgeoisie avait tout à gagner dans la paix : l'impôt était pesant et doublé ; chaque maison payait la taille, chaque tête la capitation ; les métiers étaient taxés pour leur bannière, et chaque officier du roi au parlement ou au Châtelet, pour sa charge ; de sorte que ce n'étoit que plainte partout sur la lourdeur des taxes<sup>2</sup>. Dans les villages, on devait tout à la fois l'impôt et la milice, laquelle s'exerçait tous les dimanches au tir à l'oie ou au pigeon. Souvent quelques sergents recruteurs, vieux compagnons des régiments de Champagne et de Bour-

<sup>1</sup> On dit que le prince d'Orange  
Est mort d'une façon étrange,  
Et que le ciel, juste vengeur,  
A puni cet usurpateur  
Par un imprévu coup de foudre,  
Qui vint, dit-on, le mettre en poudre.

<sup>2</sup> Ordonnances de Louis XIV, ann. 1688-1691.

gogne, paraissaient au milieu des foires animées par la gaieté et le vin nouveau; ils entraînaient le jeune paysan au cabaret, et là, dans des libations fréquentes, ils lui parlaient des félicités du soldat, des joies qu'il allait trouver, des lits de plumes, du pain blanc, des femmes adorées, et le pauvre paysan signait son engagement; alors il était au service du roi; il ne pouvait le quitter sous peine de mort, en paix ou en guerre<sup>1</sup>.

La bonne ville de Paris, la principale cité de France, vivait d'industrie et de commerce; les hostilités en arrêtaient le développement. Tous les nobles qui allaient aux frontières ne consommaient plus ni draps d'or ni vêtements pailletés ou de soie : les meilleures maisons de Paris n'étaient pas louées. Si vous parcouriez le Marais et le nouveau faubourg Saint-Germain, vous trouviez la plupart des hôtels vides; le suisse, avec sa hallebarde, n'allait plus que très rarement chez le taver-nier et cervoisier. Le dimanche et les jours de fêtes, le bourgeois, le vénérable syndic de corporation, le bon ouvrier en passementerie ou en ganterie de daim, ne couraient plus aux riantes guinguettes des alentours de Paris, à Vaugirard, célèbre par ses oies friandes ! Oh ! que la foule était rare à Vincennes, où le vin d'Orléans se vendait à la bouteille et à la chopine ; à Romainville la gaie, où maintes traditions existaient sur « les amoureux bienheureux, » comme disaient les chansons et les images enluminées du bon jeu des tarots ! Aux beaux jours de la paix, la bourgeoisie s'en allait à Saint-Denis en France, pour entendre les complies des chanoines, puis jouait et folâtrait aux bords fleuris de la Seine. Toute cette gaieté avait disparu depuis la guerre, car l'argent était rare, et il fallait donner le peu qu'on en avait dans sa huche pour le service de Sa Majesté.

Le gouvernement municipal n'existait plus que de nom à Paris; on y trouvait encore un Hôtel-de-Ville, une prévôté; mais les échevins, le prévôt des marchands étaient les hommes du roi. Il y avait réaction contre l'époque bruyante et

<sup>1</sup> Voyez les ordonnances de 1674-1778.

communale de la Fronde ; le système administratif, en grandissant, envahissait tout. L'opposition se contentait de paroles mal sonnantes dans les parloirs où se réunissaient les bourgeois propriétaires bien famés. Là, on se plaignait du bas prix des maisons ; les avocats et procureurs venaient s'y soulager par de mauvais coups de langue contre les réformes de la procédure ou tout autre édit du roi. Les novellistes se rassemblaient aux piliers du Palais ou bien au jardin de l'hôtel Richelieu, alors déjà nommé Palais-Royal, avec ses allées touffues où grandissait l'arbre de Cracovie aux branches étendues et à la belle ombrée. Que de nouvelles étaient mises en circulation ! Les riches achetaient le *Mercur galant* du mois ; s'il était relié en parchemin, il coûtait vingt-huit sous ; en veau, le coût était de trente<sup>1</sup> ; on en lisait les plus saillants articles, et les mécontents les commentaient par ricaneries et mauvaises paroles ; quelques-uns recevaient secrètement les nouvelles à la main de Hollande ou d'Angleterre ; si on les saisissait, gare à eux, et c'est pourquoi l'on avait inventé ce proverbe : « Trop gratter cuit, trop parler nuit. » Plus de patriotisme se révélait dans les halles ; de la Fronde ardente, on était passé à l'enivrement des batailles ; là on n'avait rien à perdre ; on se plaisait à compter les beaux et bons régiments qui défilaient aux rues de Paris, marchant aux frontières ; les fêtes, les triomphes militaires plaisaient au bas peuple ; et si par hasard on lui jetait quelques fontaines de vin à la Bastille ou à la place de Grève, il disait *vive le roi* avec un vrai cœur de halle, comme autrefois il criait *vive Bourgogne*, ou *vive Broussel et Lesdiguières* ! L'objet seul du culte était changé. M. le prévôt et le lieutenant de police avaient soin d'entretenir cet esprit du peuple<sup>2</sup>. On chantait dans les rues

<sup>1</sup> A chaque numéro de mon édition du *Mercur galant* il y a l'énonciation du prix de l'exemplaire.

<sup>2</sup> *Stances irrégulières sur la guerre commencée à la fin de l'année 1688, dans laquelle la plus grande partie de l'Europe était armée contre la France.*

Pourquoi vous étonner de voir

Toute l'Europe unir contre nous son pouvoir ?

de beaux récits de batailles données par le roi ou par ses généraux ; tantôt on excitait la haine contre l'Allemand grossier et pillard, tantôt la moquerie contre le vieil Espagnol, éternel sujet des railleries aux halles de Paris. La caricature exerçait une grande puissance ; les gens du guet, les archers de la garde montraient au peuple toute espèce de joyeuses images, et l'on n'entendait que rires et plaisanteries contre les ennemis du roi<sup>1</sup>.

La cour n'ignorait pas que beaucoup de pamphlets hollandais et anglais, écrits en français par les réfugiés proscrits à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, parvenaient jusqu'à Paris, et distillaient le fiel au milieu des populations. Les parlementaires, les savants et académiciens, en correspondance avec Londres et La Haye, en recevaient les publications qui de l'étranger débordaient sur toute la France. Les parlementaires rancuniers et mécontents contre Louis XIV, favorisaient ces publications et les répandaient souvent eux-mêmes à l'abri de leurs immunités. On écrivait beaucoup alors. Jamais puissance ne commençait une guerre sans la justifier dans toutes les formes de rhétorique. Les publicistes commentaient le droit public et le droit canon pour en conclure la légalité des batailles qu'on allait entreprendre. Comme ces publications étaient bien répandues, le roi ordonna de

Pourquoi chercher ce qui l'excite,  
Et cause aujourd'hui tant de maux,  
Vous qui savez que le mérite  
N'a jamais paru sans rivaux ?

<sup>1</sup> Voici une de ces plaisanteries caricaturées :

« *Le Français, marchand de pilules.* »

Ces pilules ne sont autre chose que des bombes d'une forte dimension. Un Français en tient une dans chaque main, et il dit aux ennemis qui l'entourent :

En vain ne se laissant purger qu'avec regret,  
Votre faible escadron recule ;  
Malades obstinés, j'ai trouvé le secret  
De vous faire par force avaler la pilule.

répondre par un manifeste qui serait distribué dans les villes et provinces, afin de montrer le bon droit de la monarchie; c'est ce qui donna lieu à un long récit des affaires du temps que le *Mercur galant* destina pour ses abonnés, à vingt mille exemplaires, sorte d'historique des guerres. On suspendit les petites histoires, les galanteries joyeuses, les tendres épisodes d'amour, les douces romances où les amants exprimaient leur martyre, pour rappeler, dans quatre volumes de deux cents pages, les droits de Sa Majesté et la bonne justice qui accompagnait ses victoires. Il fut déclaré dans ce manifeste que toute la cause de la guerre était dans le prince d'Orange, l'ennemi juré de la religion et de Sa Majesté, « vil usurpateur qui prétendoit imposer la loi au roi de France. Sa Majesté ne commençoit pas la guerre; c'étoient ses ennemis qui l'avoient dénoncée et qui la continuoient sanglante. La gloire du roi les offusquoit; ils ne pouvoient soutenir les feux de ce soleil de victoire! Falloit-il recevoir la loi de l'ennemi? devoit-on baisser la tête devant l'Angleterre et le Hollandois si souvent vaincus<sup>1</sup>? »

Le peuple s'associait ainsi aux griefs de la cour contre l'Europe. Il y eut des saturnales à Paris; on brûla en effigie l'empereur d'Allemagne, Guillaume d'Orange et le roi d'Espagne; on dansait en rond autour des feux de joie dressé aux moindres victoires. Louis XIV ne perdit pas un moment sa popularité parmi la multitude des Parisiens: cette multitude aime la gloire, les grandes actions; tout ce qui est brillant l'éblouit; elle préfère les rois conquérants aux rois débonnaires. Le lieu-

<sup>1</sup> J'ai le manifeste en quatre petits volumes; je crois que l'abbé Renaudot en est l'auteur, et qu'il est revu par le marquis de Seignelay. En même temps je trouve dans un écrit royaliste du temps la dissertation qu'on va lire, et qui peint bien l'esprit véritable de la guerre. « L'hérésie se sert de l'autel pour attaquer le trône, et du trône pour renverser l'autel. Elle en veut à l'un et à l'autre: à l'autel, parce qu'il lui impose le joug de la foi; au trône, parce qu'il la soumet à celui de la loi. L'un s'oppose à sa liberté, l'autre à son libertinage; tous deux au désir qu'elle a de l'indépendance. »

tenant de police la connaissait bien, quand il publiait des bulletins mensongers chaque semaine ; ces publications maintenaient l'enthousiasme des halles. Les portes Saint-Denis et Saint-Martin s'élevaient en arcs-de-triomphe. On travaillait à la statue du roi enchainant les nations vaincues, telle qu'on la voyait en la place des Victoires. Comme complément, M. le prévôt avait fait placer la statue équestre de Sa Majesté sur la principale porte de l'Hôtel-de-Ville. C'était sur le pallier de cet hôtel en Grève que la Fronde avait placé le siège de son pouvoir ; là on avait entendu MM. les conseillers Broussel, les parlementaires de la grand'chambre en robe rouge, haranguer madame de Lesdiguières ou mademoiselle d'Orléans, fière et noble amazone ; l'image équestre de Louis XIV fut placée sur la porte d'entrée de l'Hôtel-de-Ville, comme pour constater le triomphe du pouvoir unique sur le tumulte populaire. A cette occasion, le roi adressa une lettre close à M. le prévôt, afin qu'il eût à remercier MM. de la ville de ce témoignage de dévouement et de fidélité<sup>1</sup>.

Si Paris souffrait de la guerre, la province en était plus encore accablée : si vous approchiez des frontières, pauvres et riches étaient pressurés par le passage incessant des armées qui marchaient à l'ennemi ; la discipline était rigoureuse, mais tous ces vieux et jeunes soldats conservaient, même sur la terre de la patrie, des habitudes de désordre et de pillage ; le drapeau blanc du roi, qui flottait sur le haut clocher des villages en Picardie, en Flandre ou en Alsace, ne préservait pas les paisibles habitants des vexations de toute espèce ; on ne voyait que soudards ou cavaliers d'armées qui embrochaient oisons et volailles au bout de leurs piques, à la désolation des fermiers et paysans. Bon nombre de régiments étrangers au service du roi traitaient la France en pays conquis ; des haines vivaces existaient de province à province ; les soldats ne parlaient pas le même idiome ni le même patois ; quand le Provençal était chez le Picard, il lui était aussi étranger que

<sup>1</sup> Registre de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1690.

l'Espagnol ou l'Italien ; et quand à son tour le Normand traversait le Languedoc pour marcher sur l'Espagne, il traitait le paysan du Midi aussi brutalement qu'un ennemi ; il mangeait ses raisins suspendus aux treillages en grappes jaunissantes et dévorait ses riches moissons, ainsi que le racontent les registres municipaux de chaque paroisse. La grande marche des troupes était d'autant plus onéreuse, que les soudards avaient moins de solde fixe ; on les plaçait à discrétion dans les villes.

C'était un beau privilège que d'être en franchise des troupes du roi ! quelques villes de bourgeoisie avaient stipulé ce droit absolu, ce qui obligeait les colonels à faire camper leurs régiments dans les campagnes. Les provinces centrales, moins exposées que les frontières aux ravages des gens de guerre, éprouvaient plus poignantes les charges de l'impôt. Depuis la guerre de 1688, les intendants avaient ordre de tout imposer : les minots de sels étaient augmentés de deux sols<sup>1</sup> ; il y avait des greniers jusqu'aux plus petites villes, et le fermier en tenait le prix à un taux très élevé ; quand le pauvre paysan voulait nourrir ses brebis, fortifier ses bœufs, il était obligé de porter ses écus et ses économies au grenier royal, qui, en échange, lui donnait quelques minots de sel avec parcimonie. La taille était grossie d'un tiers, et on faisait rentrer au domaine le plus de bien qu'on pouvait ; cela jetait du trouble dans les propriétés féodales et bourgeoises. Il n'était pas rare de voir çà et là en province des terres vagues et abandonnées, des troupes de pauvres et de mendiants qui voyageaient de ville en ville : les uns étaient vêtus en pèlerins avec le bourdon et la panetière, et ce vêtement consacré les faisait respecter de tous ; les autres cheminaient en bandes, et trouvaient l'hospitalité de monastère en monastère. Les rapports des intendants commençaient à être d'une grande tris-

<sup>1</sup> Louis, tu vas courir de victoire en victoire ;  
 Mais prends garde surtout de triompher en vain ;  
 Tu seras, il est vrai, rassasié de gloire,  
 Mais nous, le serons-nous de pain ?

tesse sur la misère publique ; le Languedoc paraît spécialement souffrir ; l'impôt se levait péniblement. Il existe un rapport très détaillé de l'intendant M. de Bâville : « Monseigneur, écrit-il au surintendant des finances, si le roi ne finit pas la guerre cette année, il n'y aura plus possibilité de lever les charges l'an prochain, car toute la province est en retard de dix mois dans le paiement des taxes<sup>1</sup>. »

Les villes maritimes, favorisées par les armements de Sa Majesté, n'éprouvaient pas une si grande souffrance de la guerre : Toulon, cité de guerre, se félicitait de sa merveilleuse activité ; on y voyait entrer et sortir les escadres du roi toutes pavoisées ; les hôtels et les lieux de plaisir étaient enrichis par cette foule de gentilshommes qui montaient les navires de France pour le service des flottes ; les gardes-marines, brillante troupe, étaient chéries des dames, qui se groupaient sur le rivage à l'abri de quelques tentes de voiles pour saluer leur arrivée et leur départ, comme on le voit plus tard aux belles marines de Vernet. Les ports de l'Océan, tels que Brest, Lorient, avaient une incessante activité ; on n'apercevait que constructions, mâtures, cordages étalés sur les ports et havres ; les forçats, si nombreux, servaient d'auxiliaires aux calefats et constructeurs, qui opéraient des merveilles aux vastes chantiers. Dans l'espace de trois ans, de 1687 à 1690, il fut construit dans les ports militaires de l'Océan et de la Méditerranée soixante vaisseaux de haut bord à plusieurs rangées de canon, avec leurs grands balcons et leurs belles poulaines. Il y avait d'autres ports également qui gagnaient à la guerre : tel, par exemple, Saint-Malo, asile de corsaires et de braves loups de mer qui se jouaient avec les immenses eaux de l'Océan ; Louis XIV avait favorisé ces armements particuliers, si précieux pour la marine royale ; tous ces petits corsaires, partant par divisions, se séparaient ensuite en mer pour courir sur les riches cargaisons anglaises et hollandaises ; ils

<sup>1</sup> Dépêches de M. de Bâville, un des intendants les plus distingués. *Mss. Bibliothèque du roi. (Fonds nouveau.)*



ne craignaient pas de se mesurer avec de gros navires. Le courage remplaçait la force militaire; ils se jetaient en enfants perdus à l'abordage, le tromblon et la hache d'armes à la main, sur des navires marchands même armés; et peu leur résistaient quand le pavillon de Jean Bart se hissait, car Bart déjà se faisait un nom retentissant dans les fastes maritimes.

Les villes purement de commerce et de négociations souffraient beaucoup de la suppression des affaires. Marseille, Bordeaux, Nantes, si grandement embellies, ne voyaient plus les mille pavillons dans leur port. Marseille était en relation avec le Levant, où elle avait jeté ses consuls et ses belles institutions de mer, Nantes et Bordeaux commerçaient avec l'Inde, la Chine et le Japon, pour ces produits naguère l'objet des transactions exclusives des Portugais et des Hollandais. Louis XIV prescrivit que pendant la guerre tout voyage se ferait par convoi sous escorte; cent navires sortaient des ports accompagnés d'une flottille de guerre vouée à leur défense et ne se séparant pas du convoi qui voguait dans les deux Indes. Ce commerce avec escorte avait ses difficultés; il ne permettait pas les spéculations hâtives et individuelles. Il y avait embarras dans les négociations; Marseille réparait cet affaiblissement du commerce levantin par l'activité belliqueuse des galères. Si sa *loge* ou bourse, tout nouvellement construite, était désemplic de négociants, on ne voyait que *comes* de galères sur les gaillards d'arrière, ou officiers de Malte, commandants et capitaines; toutes ces galères banderolées faisaient un magnifique effet en face de l'arsenal bien pourvu de munitions de toute espèce pour l'équipement de cent vaisseaux. Ainsi la France voyait diversement la guerre: la majorité des habitants était pour la paix; le pays souffrait des hostilités, sauf quelques villes d'exception riches et joyeuses de l'activité qu'imprimaient les grandes expéditions militaires. Il y avait ennui et malaise; mais il fallait rendre cette justice au pays de France, qu'il se dévouait avec énergie pour repousser l'invasion.

Dès que la coalition contre Louis XIV eut décidé la guerre, les alliés se réunirent pour arrêter le plan de campagne. Leurs forces étaient considérables; tous les contingents de la confédération avaient rejoint. Les alliés alors au complet marchèrent dans un ordre régulier au combat; l'armée du nord, formée de Hollandais, d'Anglais et d'Hanovriens, sous le prince de Waldeck, se concentra dans les Pays-Bas pour déborder ensuite sur la Flandre, de concert avec le premier contingent de l'armée allemande sous l'électeur de Brandebourg, qui conduisait les Prussiens, les Hollandais et les Saxons; son aile gauche était en communication avec le prince de Waldeck, tandis que son aile droite s'unissait par Cologne à la troisième armée qui formait le centre, sous les ordres du duc de Lorraine. Le but de ce mouvement était Mayence, dont les deux armées devaient faire le siège, afin de s'assurer un point d'appui. La quatrième armée, composée d'Espagnols et d'Allemands, se rassemblait dans le Milanais; mais pour opérer efficacement, elle devait être fortement appuyée par la Savoie, et le duc ne s'était point encore complètement dessiné. Le jeune prince Eugène, alors seulement colonel d'un régiment au service de l'Autriche, avait été envoyé auprès de Victor-Amédée pour le déterminer à se mettre en campagne, et un corps allemand devait être à son service. Tout à fait au midi, l'Espagne avait également préparé une diversion active aux Pyrénées. Enfin, comme complément à la coalition, une armée d'Anglais, de réfugiés français et de Hollandais devait débarquer en Normandie, en Bretagne et en Guyenne, pour opérer un soulèvement contre *la tyrannie* de Louis XIV, pour nous servir de l'expression du ministre Jurieu<sup>1</sup>. Les alliés marchaient ayant en réserve derrière eux les Danois et les Suédois, qui devaient entrer en campagne.

<sup>1</sup> « Le prince d'Orange trouverait à descendre par quelque endroit avec une armée formidable et qui seroit secondée par les rebelles du dedans, qui ne manqueroient pas de se déclarer aussitôt qu'il paroîtroit. » (Note secrète, mss. Renandot.)

Quelles forces allait lui opposer la France ? avait-elle isolément assez de ressources pour résister ? son cabinet avait-il l'espoir au moins de dénouer quelques-uns des liens de cette confédération militaire ? Au nord les Français, sous les ordres du maréchal d'Humières, capacité médiocre, étaient opposés au prince de Waldeck, tenant la ligne de Luxembourg à Dunkerque. D'Humières donnait son aile droite au maréchal de Duras, qui couvrait Mayence (le cardinal de Furstemberg avait livré cette place à la France). Mayence avait une garnison de dix mille Français, sous le marquis d'Uxelles. Le maréchal de Duras couvrait la rive du Rhin ; mais sa capacité militaire ne pouvait être comparée à celle de l'électeur de Brandebourg et du duc de Lorraine, qui lui étaient opposés. Le maréchal de Luxembourg n'était point encore employé. Comme tout le plan de campagne se faisait à Versailles, sous la direction personnelle de Louvois, on ne cherchait que des officiers de second ordre pour l'exécuter. Il n'y avait donc point dans cette première opération de ces chefs d'un esprit élevé qui conçoivent et suivent un plan d'inspiration. Le sage et prudent Catinat avait seul reçu le commandement d'une armée d'observation qui se formait en face des hautes montagnes du Piémont, en s'étendant jusqu'à la Savoie et la Suisse ; elle devait agir au premier mouvement du duc Amédée, prévenir sa jonction avec les alliés et les Espagnols du Milanais. L'armée du midi, sous les ordres de Anne Jules, duc de Noailles, devait envahir la Catalogne, et prévenir les tentatives de l'Espagnol au-delà des Pyrénées<sup>1</sup> ; enfin des efforts prodigieux avaient créé les magnifiques escadres qui allaient s'opposer à toute espèce de débarquement sur les côtes de France, gardées par les milices et l'arrière-ban de la noblesse.

Les alliés, en s'avancant sur la frontière, durent s'assurer d'une place forte, comme point d'appui pour leurs opérations

<sup>1</sup> *Déclaration de la guerre à l'Espagne, envoyée à M. le duc de Noailles, commandant à Perpignan l'armée du roi en Catalogne. (Cabinet Gagnières, n° 2798.)*

militaires. Depuis la dernière campagne, les Français étant maîtres des deux grandes clefs de l'Allemagne, Mayence et Philisbourg, les alliés ne pouvaient agir sur le Rhin sans s'appuyer sur l'une de ces places ; ils résolurent donc à Francfort de se porter en masse contre Mayence, défendu par le marquis d'Uxelles et dix mille Français : l'armée centrale des alliés, commandée par le duc de Lorraine, campa autour des murailles de la forte cité. Dans cette armée de quarante mille hommes, on voyait briller tous les princes de la confédération allemande, braves officiers sur le champ de bataille, et qui venaient de combattre le Turc sur le Danube : tels étaient le duc de Saxe, l'électeur Palatin, le duc de Wurtemberg, le grand-maître de l'ordre Teutonique, le prince Eugène lui-même, avec le grade de colonel dans l'armée confédérée, et tous maintenaient les traditions de bravoure héréditaire dans les races allemandes. Le siège de Mayence fut poussé avec vigueur par cette armée belliqueuse. Rien de plus beau également que la résistance des Français sous le marquis d'Uxelles ; la garnison soutint des assauts, fit d'admirables sorties. Presque tous les princes confédérés reçurent des blessures graves sur la tranchée ; la capitulation de Mayence fut accordée à des conditions honorables. Le marquis d'Uxelles et la garnison française sortirent avec les honneurs de la guerre, les tambours battant, le drapeau déployé, et quand ces braves troupes passèrent devant la noblesse allemande, elles furent saluées par le duc Charles leur chef ; le marquis d'Uxelles fut accueilli avec honneur<sup>1</sup>. En même temps l'électeur de Brandebourg opérait son mouvement par Bonn et Cologne ; ces deux villes, tombées en son pouvoir, ses avant-gardes se mirent en communication avec l'armée du centre. Le maréchal de Duras ne put éviter cette jonction, il manquait de forces suffisantes ; les Français firent de Strasbourg

<sup>1</sup> Il est curieux de comparer cette capitulation avec celle de la garnison républicaine de Mayence en 1794. Rien n'est nouveau, même la gloire.

et de Philisbourg les deux pivots d'opérations. Le ministre Louvois jugea nécessaire d'appuyer le maréchal de Duras par un corps d'armée de réserve placé sous les ordres du maréchal de Lorges; ce corps devait se porter au besoin sur la ligne la plus faible et la plus menacée. En Flandre, le maréchal d'Humières opérait sa retraite devant le prince de Waldeck; l'armée coalisée avait passé la Sambre, et après la triste défaite de Valcourt, les Français durent abandonner même cette ligne; la marche de l'électeur de Brandebourg la débordait par l'aile droite. La prise de Bonn détermina la retraite immédiate sur un point mieux protégé.

Quand les froidures de l'hiver imposèrent aux armées la nécessité de prendre leurs quartiers, la France était ainsi menacée d'une invasion par le Rhin, la Sambre et la Meuse; de là cette énergie de la cour et du peuple pour seconder les armes du roi moins heureuses. Quelques avantages aux Pyrénées, obtenus par le duc de Noailles, n'étaient pas une diversion suffisante pour arrêter les progrès des alliés; tous les régiments en arrière, les gardes françaises, la maison du roi à cheval et à pied, quittèrent leurs quartiers de Paris et de Versailles; le guet de Paris même fournit cent cinquante hommes, et la ville un régiment de cavaliers. Les jeunes princes légitimés, le duc du Maine, le comte de Toulouse, allèrent sous la tente comme le dauphin était allé l'année précédente au siège de Philisbourg; il fallait sauver la monarchie! Les grands coups devaient se donner à l'armée du nord; le maréchal d'Humières n'y avait pas fait preuve d'une haute capacité. Comme cette armée était belle et forte, on la confia au maréchal duc de Luxembourg, élevé à la grande école de Condé et de Turenne. La race des Montmorency était la tête de la noblesse, et au moment où on lui demandait tant de sacrifices, Louvois fut obligé de céder à ses volontés. Le duc de Luxembourg prit le commandement de l'armée du nord; le maréchal d'Humières fut détaché sur les côtes de Picardie et de Normandie, pour surveiller les mouvements

d'une escadre anglaise qui menaçait de débarquer un corps de réfugiés destiné à soulever les provinces. Le maréchal de Duras fut également remplacé à l'armée du centre par le duc de Lorges ; l'école de Turenne et le parti de la noblesse triomphaient ainsi d'une manière absolue. Catinat recevait l'ordre de prendre l'offensive contre le duc de Savoie qui entrait en ligne avec les Allemands. Tout dépendait des succès de l'armée du nord sous le maréchal de Luxembourg. Le plan de campagne avait été parfaitement dressé par Louvois, car tout se faisait à Versailles : dans les temps de crise, il est souvent nécessaire que les plans de guerre émanent d'une pensée centrale. Le passage de la Sambre fut subitement effectué sans que le prince de Waldeck parvint à l'empêcher : le maréchal de Luxembourg put manœuvrer à l'aise entre la Sambre et Fleurus ; un combat d'avant-garde avait aussi montré la supériorité de la cavalerie française. Le prince de Waldeck rangea son armée en bon ordre, la gauche appuyée sur Fleurus, la droite sur Saint-Amand, situation forte, comme on l'a vu depuis dans une triste et célèbre bataille. Le maréchal de Luxembourg fit surveiller cette position par le duc de Vendôme, son lieutenant-général, de lignée bâtarde encore, capacité militaire. Le 4<sup>er</sup> juillet, la bataille de Fleurus fut livrée : la position des alliés n'était exposée que par la gauche ; Vendôme tourna Saint-Amand, et avec sa brillante cavalerie, fit des charges qui ébranlèrent les alliés, tandis que le maréchal de Luxembourg attaquait le front des lignes ; la cavalerie des alliés résista peu, mais l'infanterie fit sa retraite en bon ordre, soutenue par un feu bien nourri. La bataille de Fleurus fut néanmoins décisive ; les alliés y perdirent douze mille hommes tués ou prisonniers ; elle détermina la retraite du prince de Waldeck, et laissa la ligne de la Sambre sans contestation à l'armée de France ; le maréchal de Luxembourg et le duc de Vendôme y prirent position <sup>1</sup>.

L'armée française en Allemagne, opposée au duc de Ba-

<sup>1</sup> On voit toute l'importance de la bataille de Fleurus par la joie qu'elle

vière qui avait le commandement depuis la mort du duc de Lorraine, ne fit que des mouvements de simple observation. Le dauphin la commandait en personne, ayant le duc de Lorges sous ses ordres ; on escarmouchait sur les deux rives du Rhin, dans ces combats au pistolet et à l'épée, sorte de duel où venaient expirer de grands noms, où de hautes races allaient s'éteindre. Le plan de la cour de Versailles était limité : l'armée d'Allemagne devait se borner à de simples mouvements.

Les opérations décisives, dirigées sur la Sambre et aux Alpes, devaient entamer les deux ailes de la coalition : les ducs de Luxembourg et de Vendôme au nord, en détachant un corps par Liège et Cologne, et Catinat en envahissant le Milanais par le Piémont ; de cette manière, le centre de l'ennemi était débordé, et la ligne du Rhin forcée. Le plan de campagne avait réussi au nord, il fallait également l'accomplir au midi, et c'est ce qui donnait tant d'importance aux opérations militaires de Catinat. Le duc de Savoie avait quelque temps hésité avant de se réunir à la coalition ; le prince Eugène, député auprès de lui pour l'engager à se joindre aux ennemis de Louis XIV, l'avait à la fin déterminé ; il publia son manifeste de guerre. Dès lors on n'eut plus à ménager sa neutralité ; les Français envahirent la Savoie, et Catinat aborda hardiment les hautes montagnes du Piémont. Là vivait une population paisible en France ; on fit mille chansons en son honneur, en voici quelques strophes :

*Chanson sur la bataille de Fleurus.*

Le brave duc de Luxembourg,	Que le grand capitaine,
Par sa bonne conduite,	Pour le service de son roi,
Aux ennemis en moins d'un jour	Dit au beau duc du Maine :
A fait prendre la fuite ;	« Mon prince, nous les combattons,
Ce fut auprès de Charleroi	Eussent-ils vingt mille escadrons. »

*Chanson ou plainte de M. le prince de Waldeck sur la bataille de Fleurus.*

Aussi fort qu'un sourd,	Morguienne de vous !
Vous frappez sans doute,	Quel homme ! quel homme !
Dit à Luxembourg	Morguienne de vous !
Waldeck en déroute,	Quel homme êtes-vous !

ble de Vaudois, connus dans les chroniques de France sous le nom de Barbets, à cause de leur barbe longue et touffue et de leurs habitudes solitaires : leur culte simple était une tradition des principes de ces *pauvres* de Lyon qui avaient prêché et défendu si hardiment la croyance des Manichéens au XIII<sup>e</sup> siècle. Les Vaudois, en rapport avec les calvinistes de Genève, en recevaient les ministres et prédicants ; ils vivaient au milieu de montagnes escarpées, dans d'inaccessibles rochers ; longtemps persécutés par le duc de Savoie après la révocation de l'édit de Nantes, beaucoup avaient été proscrits à l'instigation de Louis XIV. En se joignant à la coalition, Victor-Amédée donna la liberté de croyance aux Vaudois et s'en fit ainsi des auxiliaires ardents et soumis. C'était un moyen de se rapprocher de Genève et de la Suisse ; si l'on pouvait déterminer les cantons à changer leur neutralité en alliance, tout le plan de Catinat était compromis<sup>1</sup> : comment se porterait-il dans les fertiles plaines du Milanais, ayant sur ses flancs les troupes du Piémont, les Vaudois et les Suisses ? Un édit du duc de Savoie rendit toute liberté aux pauvres pasteurs des vallées de Lucerne et des Alpes, qui se préparèrent à recevoir vigoureusement les Français dans une guerre de montagnes.

Le marquis de Feuquières fut détaché par Catinat pour dompter les Vaudois, tandis que lui se portait sur la rive gauche du Pô dans le dessein d'assurer la position de Saluces. Depuis la déclaration de guerre du duc de Savoie, Catinat

<sup>1</sup> Aussi les dépêches étaient toutes rédigées pour rappeler aux Suisses leur alliance avec la France, et les dangers pour eux de la coalition. « C'est cette alliance qui peut seule faire un obstacle invincible aux desseins que la cour de Vienne pourrait former sur notre liberté, et nous y devons prendre d'autant plus de confiance, que l'intérêt du roi très chrétien s'accorde avec les assurances qu'il nous donne de son affection, et qu'au contraire les princes d'Allemagne favoriseront toujours ceux de la maison d'Autriche, lorsqu'il s'agira de réunir au corps de l'Empire ce qui en a été démembré, pour quelque raison que ce puisse être, même de leur consentement. » (Dépêche d'un officier suisse à MM. du canton de Zurich, ann. 1690.)

était sans communication avec Feuquières, occupé à dompter les Barbets dans les montagnes. La liberté de conscience proclamée par Victor-Amédée avait rassemblé tous les calvinistes proscrits. Si l'on rencontrait des émigrés français dans l'armée de Guillaume III en Angleterre et en Irlande, on en trouvait également dans les armées du duc de Savoie. L'Angleterre et la Hollande avaient accueilli les protestants du nord et du centre de la monarchie, des côtes de Guyenne et de Gascogne; la Suisse, le Piémont avaient donné asile aux proscrits du Dauphiné et du Lyonnais. Un régiment de réfugiés français commandés, par le marquis de Loches, marchait sous les étendards du duc de Savoie; beaucoup de Suisses et de ministres de Genève professaient des haines religieuses contre Louis XIV. Dans cette situation, le marquis de Feuquières continua vivement la guerre des montagnes; après d'incroyables efforts, il poursuivit les Barbets du pic *le Pain-de-Sucre* aux glaciers de la Charbonnière et au col de Tende. Les Vaudois se dispersaient à l'approche des troupes, puis se groupaient au désert pour le prêche. Catinat dut assurer ses communications, coupées par la levée en masse du calvinisme et par l'armée du duc de Savoie. Il repassa le Pô, vint au-devant de l'ennemi, et lui livra bataille tout à côté de l'abbaye de Staffarde. L'armée savoyarde était dans une bonne position, son aile droite se trouvait protégée par des *cassines* et des maisons de plaisance; Catinat la força dans ses retranchements et la mit en pleine déroute; il put dès lors rétablir ses communications avec le marquis de Feuquières, qui continuait sa pénible guerre des montagnes. Plus d'un bataillon vieux et aguerri s'enfuit devant ces soldats improvisés dans les hameaux, fils ardents des croyances religieuses. Les Barbets entourèrent deux bataillons du régiment de Champagne, et leur firent déposer les armes.

La bataille de Fleurus au nord, et le combat vigoureux de Staffarde au midi, réalisèrent le plan de Louvois. La victoire navale que Tourville remporta sur les flottes anglaise et hol-

landaise de l'amiral Hébert<sup>1</sup>, ce grand choc, où l'on vit fuir les alliés devant le pavillon de France, donna de l'énergie aux opérations de la campagne. L'armée d'observation des côtes de Normandie, sous le maréchal d'Humières, put se rapprocher de la Flandre et seconder le maréchal de Luxembourg.

Comme complément à cette pensée d'unité dans la guerre européenne, la cour de Versailles résolut le siège de Mons. Des préparatifs immenses furent faits ; cent mille hommes durent suivre le roi en personne, qui partit avec toute sa cour ; il n'y avait plus de courtisans à Versailles. On avait appris que Guillaume III, débarqué en Hollande, allait prendre le commandement des alliés, au nord de la France. Ainsi les deux royaux adversaires se trouvaient en présence ; ils avaient l'un pour l'autre de la haine ; leur querelle devait se vider dans ce siège. On caracola sans en venir aux mains. Louis XIV hésitait devant une affaire décisive ; il n'y eut pas de batailles ; le duc de Luxembourg et Vendôme couvrirent les opérations.

<sup>1</sup> Archives de Versailles, ann. 1690. J'ai trouvé également la pièce suivante : *Le roi à M. le duc de Noailles.* (Cabinet Gagnières, n° 2798.) « Mon cousin, le 10 de ce mois, la flotte des ennemis, se trouvant fortifiée par l'arrivée de plusieurs vaisseaux qu'ils attendoient, vint vent arrière sur mon armée navale, commandée par le comte de Tourville. Après sept heures de combat, les ennemis furent obligés de plier et de prendre la fuite en désordre. Ils perdirent en cette occasion le vaisseau *le Friedland*, qui se rendit au vaisseau *le Souverain*, commandé par M. le marquis de Nesmond, et deux autres de la même force furent coulés bas avec deux brûlots. En sorte que je me trouve à présent maître de la Manche, après avoir battu les Anglois, qui se vantoient depuis plusieurs siècles de tenir ce passage, et qui étoient fortifiés de tous les vaisseaux de la Hollande. Voulant qu'il soit rendu grâce à Dieu de la protection que sa bonté divine accorde à la justice de mes armes. j'écris aux archevêques et évêques de mon royaume de faire chanter le *Te Deum* dans leurs églises, et à vous, mon cousin, pour que vous fassiez tirer le canon, faire des feux de joie, et donner toutes les marques de réjouissance publique que méritent de si heureux événements. Versailles, le 18 juin 1690. Signé Louis, Letellier. »



Mons fut pris<sup>1</sup> après des efforts de courage et de stratégie; on rivalisa de zèle et d'ardeur sous les yeux du roi, qui voulut tout voir et tout suivre de sa personne. Le prince d'Orange, après de savantes manœuvres, n'osa point aborder de front l'armée française; le maréchal de Luxembourg et Vendôme le suivaient, l'observaient dans ses moindres mouvements, tandis que le roi de France restait aux tranchées avec un sang-froid remarquable. Il avait besoin de témoigner qu'il ne craignait pas la mort de face. Quand toute la monarchie s'ébranlait pour la défense du roi, il fallait que les princes payassent de leur personne, et Louis XIV avait compris ce devoir. La prise de Mons complétait le système de la campagne; de cette grande citadelle du Hainaut, on menaçait tout à la fois la Hollande, les Pays-Bas et toute l'Allemagne du bas du Rhin. C'était la clef d'une magnifique position.

Dans cette campagne étaient apparus des noms illustres dans les batailles. Sous les tentes de France, d'abord Henri-François de Montmorency, duc de Luxembourg, vieilli déjà, car il avait soixante-trois ans, fils posthume du fameux comte de Boutteville, décapité par la haine implacable de Richelieu, qui s'attachait avec acharnement au sang des Montmorency, comme au plus noble et au plus pur. Le duc de Luxembourg avait été près de dix ans en disgrâce, et l'on avait saisi le prétexte des empoisonnements de la Voisin pour le compromettre et le jeter à la Bastille. La nécessité de faire des concessions à la noblesse avait placé une fois encore un Montmorency à la tête des armées de France. L'élève de Condé et de Turenne répondait à toutes les calomnies par la bataille de Fleurus, coup de fortune et de hardie tactique qui sauva

<sup>1</sup> Un roi de nouvelle fabrique,  
 Qui tout d'un coup de gloire et de grandeur se pique,  
 Veut être égal au grand Louis,  
 Comme un autre César, il affronte Neptune,  
 Et dans un faible esquif, ce prince ambitieux  
 Commet Guillaume et sa fortune,  
 Pour voir prendre Mons à ses yeux

le territoire d'une invasion. Louis-Joseph, duc de Vendôme, issu de la race royale de Henri IV, et de lignée bâtarde, avait pour père le duc de Mercœur, fils de ce César, noble enfant que Gabrielle d'Estrées avait ainsi nommé en l'honneur de son glorieux amant. Le duc de Vendôme avait trente-sept ans; simple volontaire dans l'expédition de Hollande, à l'âge de dix-huit ans, puis élevé au gouvernement de la Provence, chevalier des Ordres du roi et lieutenant général, il s'était couvert de gloire à toutes les rencontres, frappant d'estoc et de taille dans les charges de cavalerie, digne en tout du sang de Henri IV. Ce que le maréchal de Luxembourg n'avait pas comme activité, le duc de Vendôme le possédait. Par la rapidité et l'instinct de son coup d'œil, il contribua aux succès de l'armée de Flandre. Nicolas Catinat, de race parlementaire, quittant la robe pour la grande épée, s'était élevé, par la patience de son courage, d'une simple lieutenance aux premiers grades militaires. Catinat n'avait pas de hautes conceptions, mais soldat de fortune créé par ses actions d'éclat, toute sa vie était pleine de beaux traits; Condé lui-même avait remarqué en lui cette force de courage qui renversait tout devant elle. A Senef, ce glorieux combat de cavalerie, Catinat avait reçu des blessures sur tout le corps, si bien que Condé, si dur, si insensible, lui écrivit de sa main : « Il y a si peu de gens comme vous, qu'on perd tout quand on les perd. » Au reste, les parlementaires exaltaient extraordinairement Catinat un des leurs; ils vantaient ses vertus civiles. Toute opinion a besoin ainsi de son homme d'armes et de gloire qu'elle caresse et soutient.

Au sein de la coalition s'élevaient aussi deux grandes renommées. Le duc Charles de Lorraine mort, le prince Eugène-François de Savoie paraissait au camp avec Churchill, créé duc de Marlborough, alors simple colonel de dragons. Eugène, arrière-petit-fils du duc de Savoie, était fils du comte de Soissons et de cette gracieuse Olympe Mancini, nièce de Mazarin, si haineuse contre Louis XIV, et qu'on avait impliquée comme

le duc de Luxembourg dans l'affaire des empoisonnements. Eugène étant d'une faible complexion et jeune encore, on l'appelait le petit abbé. Le roi lui refusa un régiment comme incapable, et de là sa haine et cette vengeance éclatant dans plus de dix victoires. Eugène, à vingt-cinq ans, avait assisté à toutes les campagnes impériales, et comme général-major de l'armée allemande, au service de la Savoie, il commença sa puissante carrière militaire contre la France. James Churchill, depuis créé duc de Marlborough, si beau de taille et de physionomie, avait commencé sa vie comme page du duc d'York, le prince depuis exilé sous le nom de Jacques II ; simple enseigne des gardes, il prit du service dans l'espèce de croisade dirigée contre les Maures de Tanger. Successivement élevé aux grades de cour, il se distingua au siège de Nimègue. L'armée ne l'appelait que le bel Anglais ; son œil était vif, son visage ovale, ses traits remarquablement nobles, son port majestueux et plein de grâce ; à la cour de Jacques II, il devint l'homme à la mode, et reçut la main de Sarah Jennings, la favorite de la princesse Anne ; quelques mémoires disent que ce mariage cachait un amour plus élevé. Toutes les faveurs vinrent à lui. Lors de la révolution de 1688, il abandonna Jacques II, et conquit un grand ascendant sur Guillaume III, qui l'éleva au titre de colonel de sa garde. Churchill s'était mesuré pour la première fois avec les Français à la bataille de Valcourt, si désavantageuse au maréchal d'Humières. Il commençait sa savante stratégie sous le prince d'Orange, alors en personne dans la Flandre. Au reste, le prince Eugène et Marlborough, sans commandement en chef, n'avaient pas ainsi la responsabilité de la campagne.

La cour belliqueuse avait suivi le roi Louis XIV au siège de Mons. Tout ce qu'il y avait de brillants gentilshommes était sous la tente : qui aurait osé se montrer aux grandes charnelles de Versailles, toutes solitaires, alors que le roi, le suzerain seigneur, Monsieur, le dauphin, les princes légitimés avaient tous marché aux batailles ? Le château était donc

abandonné; les merveilles des jardins se déployaient tristement sous ce vaste horizon qui de la terrasse plonge au fond du parc, à travers les gazons émaillés, les fontaines jaillissantes, les cascades écumeuses, les châteaux d'eaux coupés de verts et frais bosquets et de labyrinthes impénétrables. Le magnifique soleil d'or, cette devise hautaine du roi, resplendissait partout sur le faite des colonnes de marbre et de porphyre, sur les admirables groupes de Neptune, avec son char rocailleux, sur les tritons, les nymphes, les faunes, les satyres qui suivent, dans les eaux murmurantes, Vénus, la fille de l'onde; lascives images empruntées au temps de jeunesse et d'amour de Louis XIV. Le roi fatigué rentrait à Versailles après la prise de Mons, avec les plus anciens de ses courtisans, mieux en rapport avec ses goûts et son âge. La cour se divisait alors en deux fractions, les vieux et les jeunes; les mêmes goûts n'existaient plus dans cette grande et inflexible division de la vie humaine. La jeune cour était conduite par M. le dauphin et les gracieuses princesses légitimées, filles de madame de Montespan. Mademoiselle de Blois, toute mignonne et moqueuse, se grimait comme les vieux courtisans; sa conversation était pleine de sarcasmes et de riantes pensées; mademoiselle de Nantes, son aînée, alors duchesse de Bourbon, possédait également le rire insouciant des jeunes années, faisant des vers à merveille, et, petite malicieuse, elle grondait contre la cour un peu décrépète pour elle qui ne rêvait que ballets et représentations théâtrales moins savantes et moins ennuyeuses qu'*Esther* et *Athalie*, jouées par les demoiselles de Saint-Cyr<sup>1</sup>. Cette cour avait opéré toute une révolu-

<sup>1</sup> *Vers adressés aux courtisans qui étaient revenus à Versailles, avec le roi Louis XIV, en juin 1691, par Louise-Françoise de Bourbon, fille naturelle du roi, femme de Louis, duc de Bourbon :*

Enfin, après un mois, je vous vois de retour,  
 Courtisans surannés, vrais remèdes d'amour,  
 Je vous revois, vieux fous si chéris de nos mères,  
 Lorsque restés sur nos frontières,

tion de modes, de manières, à effrayer les vieilles têtes un peu chenues; madame de Sévigné ne se console pas, elle qui avait porté toute sa vie ses ninons, de ce qu'un petit arrêt du caprice avait défilé les fontanges à plate couture; plus de coiffures élevées jusqu'aux nues, plus de casques, plus de jardinières. On fait usage de ses cheveux, « et sur cela on a fait un bruit, un désordre à Versailles qu'on ne sauroit se représenter. » M. le grand dauphin donnait l'impulsion à la nouvelle cour; il était alors à l'armée d'Allemagne, noble soldat, au hardi courage, sans grande tactique militaire pourtant. Louis XIV le mettait en avant parce qu'il sentait bien qu'il fallait une expression de jeunesse à la génération des gentilshommes qui n'avaient pas trente ans. M. le dauphin était père d'un prince qui avait reçu le nom de duc de Bourgogne; ce tout frère enfant faisait trembler par les symptômes de son caractère dur, colère, emporté, mutin, à ce point qu'il battait tout venant de ses petits pieds et de ses petites mains; l'esprit sortait par tous ses pores, de ses yeux noirs, de ses gestes, de son regard; barbare en railleries, sa toute brève parole assommait de ridicules cuisants même le vieillard froid et calme. Tel était le duc de Bourgogne à l'âge de sept ans, lorsque son éducation fut confiée à deux âmes rêveuses, à deux hommes éminents, le duc de Beauvilliers et Fénelon. C'est par la douceur et le travail qu'ils ployèrent le caractère entier du petit-fils de Louis XIV. Fleury, le laborieux et simple historien de l'Eglise, nommé sous-précepteur, appliqua cette intelligence mutine aux études, et le duc de Bourgogne, à l'âge de dix ans, écrivait le latin avec élégance.

Nos amans loin de nous sont dans le champ de Mars  
 Pour livrer leurs beaux jours aux plus cruels hasards.  
 Ah! qu'une vieille cour à nos yeux est hideuse!  
 On n'y parle jamais ni d'amour ni d'amans;  
 Qu'une princesse est malheureuse  
 D'y passer ses plus jeunes ans!  
 Que c'est une chose ennuyeuse  
 De ne voir que de vieux pédans!

La spirituelle mademoiselle de Blois ne l'appelaït plus que le *marmot pédant*; un gracieux dessin de sa main nous le représente en longue perruque, comme un conseiller clerc ou un membre de l'université.

Monsieur, duc d'Orléans, avait quitté les frais ombrages de Saint-Cloud pour suivre le roi à l'armée. Son courage personnel s'était montré au siège de Mons, comme il s'était manifesté dans la campagne de la Hollande à l'époque de Condé et de Turenne. Son riche apanage, formé d'abord des duchés d'Orléans, de Valois et de Chartres, s'était encore agrandi des duchés de Nemours, de Condé, de Dourdan et de Romorantin, et du marquisat de Coucy et de Folembray<sup>1</sup>. Le château de Saint-Cloud était ses délices; cet admirable parc, situé sur des coteaux de la Seine, faisait contraste avec la plantation plate et monotone de Versailles. Il y avait là des eaux bouillonnantes, mais naturelles; des arbres vieux déjà sur un gazon épais. Saint-Cloud, à l'extrémité du bois de Boulogne, reproduisait dans ses impénétrables allées les antiques demeures féodales; Monsieur y avait sa cour, peu nombreuse sous le chevalier de Lorraine. Le duc d'Orléans avait ses aises et son franc-parler avec le roi son frère; il recevait à sa table quelques parlementaires ou des gentilshommes qui n'avaient pas les faveurs de Versailles et de Louis XIV. Son fils, le duc de Chartres, donnait des preuves d'une brillante valeur. Le roi, tout fier des princes légitimés, avait montré le duc du Maine et le comte de Toulouse à l'armée des gentilshommes, et ces braves bâtards avaient brillamment soutenu leur royale origine. Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils de Louis XIV et de madame de Montespan, avait vingt ans lors du siège de Mons; enfant, bercé par madame de Maintenon<sup>2</sup>, il s'était si bien attaché à sa bonne et patiente gouvernante, qu'il la préférait à sa

<sup>1</sup> Édit du roi Louis XIV, mars 1661, enregistré au parlement, le 10 mai; déclaration du 24 avril 1672, enregistrée le 3 septembre.

<sup>2</sup> Correspondance de madame de Maintenon, lettre XIV.

mère, impérieuse et brillante. N'était-ce pas madame de Maintenon qui avait accompagné le jeune duc du Maine aux bains de Barèges à travers les Pyrénées? et sa douce correspondance avait plus d'une fois ému Louis XIV pour la femme spirituelle et attentive qui ne vivait que de la vie de cet enfant. Le duc du Maine, légitimé à l'âge de trois ans, reçut la charge de colonel général des Suisses et Grisons; plein de verve, de gaieté et de saillie, il avait seul le privilège de dérider la grave figure du roi. Sa tête n'était pas belle; sa jambe droite faible le faisait un peu boiter, ce qu'il cherchait à corriger par la hauteur de ses talons rouges. Louis XIV l'affectionnait tant, qu'il le fit tout à la fois prince souverain de Dombes, gouverneur du Languedoc et général des galères, fonctions brillantes et productives. Le duc du Maine avait toujours chargé à la tête de son régiment, et M. de Jussac, son ancien gouverneur, avait été tué à ses côtés dans la tranchée.

Il était plus merveilleux encore, cet autre enfant de douze ans, le comte de Toulouse, qui avait suivi le roi au siège de Mons. Louis-Alexandre de Bourbon, troisième fils de Louis XIV et de madame de Montespan, avait été créé amiral de France à cinq ans. Rien de comparable à cette valeur riieuse et étourdie : le comte de Toulouse s'élançait sur la tranchée en tête de son régiment, et quand un boulet emporte un cheval à ses côtés, il s'écrie en souriant : « Un coup de canon n'est que cela? » C'est le comte de Toulouse qui avait mis en honneur parmi les gentilshommes de porter les fascines au pas, glorieux préjugé parmi les jeunes nobles; ce que le roi fut obligé de défendre. Il faut le voir, cet enfant, dans les tableaux de Lebrun et de Mignard, assistant aux travaux du siège, donnant les fascines, et dirigeant les travaux, une petite canne de commandement à la main; sa figure, expressive et belle, vous regarde de ses grands yeux, il vous sourit de ses lèvres purpurines; ses cheveux bouclés pendent sur ses épaules; sa cravate est un gracieux nœud de taban de ce beau bleu de l'ordre du Saint-Esprit qui se dés-

plie majestueusement sur sa petite poitrine ; il a un justaucorps et une veste longue de drap d'or tout moucheté de perles ; sa main droite est renfermée dans un étroit manchon de zibeline, et l'enfant se hausse tant qu'il peut sur ses talons rouges, car il veut être un homme, un héros, lui aussi ; il se grandit tant, le beau jeune homme, qu'il fut blessé l'année suivante au siège de Namur.

Versailles, tout en deuil encore de madame la dauphine, sans carnaval et sans ballet, vit mourir bientôt deux ministres : le premier, le marquis de Seignelay, fils de Colbert, ministre de la marine, avait fait de prodigieux efforts pour étendre les escadres de France ; il avait systématisé la navigation, en séparant les troupes de combat des équipages du bord ; les premières, commandées par des officiers souvent étrangers à la mer ; les seconds, formés de marins et pris dans la navigation marchande. Le marquis de Seignelay avait, dans son ministère commencé à vingt-quatre ans, dépensé toute son activité d'esprit et de corps ; il avait voulu tout voir dans son département, jusqu'à ce point d'assister à des batailles navales en personne. Dans un mémoire qu'il avait soumis au roi, le marquis de Seignelay exposait la nécessité d'agrandir le système maritime, de multiplier les ports ; et le motif qu'il en donne s'applique parfaitement à la position de la France. « Le royaume, disait-il, a sans doute besoin d'une grande force militaire ; mais cette force, il la trouve toujours dans l'esprit de la population, dans sa noblesse belliqueuse ; ainsi rien n'est plus facile que de pourvoir à un cas d'invasion ou de conquête territoriale. Mais pour la marine, il n'en est pas de même : c'est pour la France une force à demi-artificielle qu'il faut créer et développer constamment ; le roi sera le maître du monde, du moment que sa marine sera la première au Levant et au Ponent. » M. de Seignelay expose la nécessité d'une marine auxiliaire et marchande et des lettres de marque : « Les corsaires font du mal à l'ennemi, et créent d'intrépides marins ; c'est dans cette

classe qu'on doit choisir les capitaines de la marine royale. » Dans les idées du ministre, Tourville, d'Estrées et Château-Renaud, sont les seuls chefs d'escadres doués d'une capacité remarquable pour la conduite des flottes ; Forbin, Jean Bart sont des marins de combat , et non pas de stratégie et de combinaison, chose toute distincte pour les opérations de mer <sup>1</sup>. » Le marquis de Seignelay mourut jeune encore, à trente-neuf ans à peine. Il avait usé sa vie dans cette activité prodigieuse ; il s'éteignit de langueur ; une mélancolie soudaine et affreuse le saisit. Seignelay avait dépensé trop vite tout ce qu'il avait de vitalité, car les âmes ardentes et laborieuses n'ont plus la puissance physique qui les soutient ; elles s'affaissent sous les travaux.

[ Louvois aussi mourut, mais lui subitement. Il y avait longtemps qu'il devait s'attendre à une disgrâce. Dès que les besoins de la monarchie avaient nécessité les services de la noblesse, le roi avait subi les influences de l'ancienne école de Turenne et de Condé sous la tente, et le marquis de Louvois fut menacé dans son pouvoir <sup>2</sup>. Ce ne fut pas un caprice du roi ou de madame de Maintenon qui bouleversa la fortune politique du ministre, mais la nouvelle situation des affaires qui rendait à la noblesse sa vieille et grande autorité. Le maréchal de Luxembourg ne pouvait être à la tête des armées de France sans la disgrâce du marquis de Louvois. Le ministre administrateur et le chef militaire de la noblesse ne pouvaient simultanément rester au pouvoir. Louvois, forte capacité, intelligence vaste et ferme (ce qui constitue l'homme d'État), avait conçu la plupart des plans de campagne qui agrandirent les frontières. C'était un de ces esprits nés pour dominer le pouvoir centralisé. Intelligence d'exception, il

<sup>1</sup> Mss. Bibliothèque royale, Supplément.

<sup>2</sup> Ci-gît sous qui tout pliait,

Que Louis honora d'une estime parfaite,

Louvois que personne n'aimait,

Et que tout le monde regrette.

exécutait un plan avec ténacité, et préparait sous sa main tous les moyens d'action : Louvois créait des armées, enfantait des ressources militaires pour les sièges, les batailles, les campagnes. Il y avait de la dureté dans ce cœur, comme dans celui de tous les hommes qui marchent aux résultats par les masses, et ne s'arrêtent pas assez aux individualités souffrantes et sacrifiées. Supérieur à Colbert (capacité bourgeoise, de détails et de petits moyens), Louvois se fatiguait des impossibilités que les bureaux du contrôleur-général jetaient à travers sa pensée politique ou militaire ; jamais ministre de la guerre n'a tant fait pour la discipline, l'ordre et la bonne tenue de l'armée. C'est la seule figure d'homme d'État après Richelieu.

Dans un des derniers conseils, Louvois avait voulu imposer au roi une de ses opinions, et Louis XIV, contre son habitude, lui avait résisté ; Louvois jeta son portefeuille sur la table ; on le lui fit reprendre sans empressement, et dès lors le ministre put s'apercevoir qu'il était en disgrâce. Au prochain conseil, il vint encore, mais pâle, défait, il se trouva mal ; puis, transporté chez lui, il expira presque subitement, à peine âgé de cinquante ans. On fit courir le bruit qu'il avait été empoisonné : accusation vulgaire de ces temps ; elle vient à l'esprit de tous ceux qui ne croient qu'aux douleurs matérielles. Il y a un poison moral plus puissant que celui que donne une main criminelle, c'est ce froissement d'entrailles qui vous déchire quand arrive une grande déception ou une immense infortune dans la vie ; ce poison subtil atteint surtout les hautes têtes qui ne savent pas fléchir sous la destinée. Louvois fut enterré sous le dôme des Invalides, cet immense bâtiment élevé d'après ses ordres ; on lui rendit de grands honneurs funèbres, mais le roi le pleura peu. Louis XIV s'habitua-t-il déjà au spectacle de la mort, qui devait faucher autour de lui tant de têtes ? ou bien le roi était-il aise de se débarrasser d'un ministre trop important alors pour qu'il pût le dominer ? Le marquis de Barbezieux, fils de Louvois, lui

succédait, alors à l'âge de son père lorsque Louis XIV l'avait fait entrer dans le cabinet. Le roi aimait les jeunes intelligences ; il les trouvait plus souples, plus faciles à conduire ; il pouvait dire et proclamer qu'elles étaient ses élèves.

Versailles était donc triste, et l'on résolut d'aller à Fontainebleau pour la saison de la chasse. Fontainebleau est jeté dans ces bois épais où semblent se confondre de gigantesques restes de la création antédiluvienne. Voyez-vous ces rochers de granit, vieilles tables des fées, aux époques des grands sabbats où dansaient les montagnes ; ces chênes séculaires, ces canaux, ces étangs empoisonnés de vieilles carpes au collier doré du temps de François I<sup>er</sup> ? Voyez-vous ce château dont le style appartient à tant d'époques diverses, cet escalier à demi-ruiné, ces salles d'armes toutes revêtues de hautes-lices ? c'est la plus parfaite image de la vie féodale, et Louis XIV vint animer ces froides murailles pour la saison d'automne. Toute la cour fut invitée au voyage ; mais l'homme essentiel, celui qui devait le plus attirer l'attention des courtisans, ce fut le roi Jacques II, le représentant des Stuarts, à peine de retour de sa malheureuse expédition d'Irlande. Le roi avait dit qu'à Fontainebleau on s'occuperait de la prochaine campagne militaire, car Jacques II prenait place au conseil ; on devait y examiner la situation réelle de Guillaume III, afin de tenter une nouvelle expédition soit en Écosse, soit en Irlande. Jacques II avait une grande expérience des combats de terre et de mer ; la guerre devait s'ouvrir sur une plus vaste échelle. Tout n'était pas perdu en Irlande : Limerick tenait encore ; deux brigades irlandaises avaient suivi le roi Jacques dans son exil en France, et cette belle troupe de catholiques était campée autour de Versailles<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J'ai trouvé la liste suivante des familles nobles et irlandaises arrivées à Saint-Germain. — De la province d'Ultonie, le colonel Gordon, O'Neill, milord de Tyreconel, Magnis, milord Jueagh, milord d'Iniskilling, O'Donel, lieutenant-colonel dans Fitzgerald ; Henri O'Neill, fils du lord Syrus O'Reilly ; Eugène Mac-Mahon et autres. — De la province de Munonie, milord de Brittas. Eugène Macartie, colonel ; Macartie Sparratz, capi-

Louis XIV avait vu ces régiments déjà fermes au feu ; il les destinait au camp formé alors sur les côtes de Bretagne et de Normandie ; on préparait l'armée d'Angleterre qui devait tenter une descente sur les terres ennemies, tandis que l'armée de France opérerait au nord et sur le Rhin. Une force navale respectable allait seconder dans la Manche ce vaste plan de campagne. On croyait indispensable de porter la guerre au sein même de l'Angleterre, le siège de la puissance de Guillaume III, chef de la coalition. Jacques II, intelligent et actif, avec toutes les illusions des causes compromises, se croyait maître de l'Angleterre ; ses agents sillonnaient les trois royaumes en tous sens. Quelques-unes de ses instructions, écrites de sa main, existent encore ; ce sont des modèles de surveillance et d'intrigues politiques. « Vous vous informerez, dit le roi à ses agents, des fautes commises par le gouvernement envers le commerce ; vous montrerez le mépris et le peu d'égard qu'on a eu pour les avis donnés par le Parlement, et le peu de raison qu'il y a d'accorder des subsides l'un sur l'autre, sans qu'on satisfasse la nation sur ses griefs ; le mauvais succès qu'on a eu hors du royaume, nonobstant les grandes assurances qu'on auroit données de faire les derniers efforts pour cette campagne ; les dettes exorbitantes du gouvernement, nonobstant le calcul exact de toutes les dépenses nécessaires, suivant lequel le Parlement a réglé les subsides. Faire écrire plusieurs personnes pour répandre des libelles et autres écrits capables d'instruire les députés du Parlement. Si les premières chaleurs se sont ralenties par le soin qu'a eu le prince d'Orange de favoriser le parti républicain en ses intérêts particuliers, vous verrez ce qu'on peut faire pour en-

taine ; O'Julliscane, *ibid.* ; O'Callahane, *ibid.* ; Macauliffe, *ibid.* ; Macdonoh et autres. — De la province de Lagénie, Nugent, brigadier et colonel d'un régiment, et les autres officiers du régiment de Nugent. — De la province de Conatie, Dillon, lieutenant-général ; O'Gara, colonel ; O'Shuhannassy, lieutenant-colonel ; O'Conor, capitaine ; Macdonald, capitaine, et autres.

gager ce parti à nous servir, en promettant des récompenses proportionnées aux services. Que si quelqu'un d'entre eux est disposé à traiter, vous nous enverrez leurs propositions. Vous vous informerez du véritable état de l'armée en général, et en particulier de chaque régiment : comment les colonels et les capitaines sont disposés ; qui sont ceux qui ont le plus de crédit et d'autorité parmi les troupes, et comment on peut les gagner ; de quelle manière on pourvoiroit à leurs nécessités ; comment ils sont en quartier, en quel temps à peu près ils pourront être rassemblés ; comment ils s'accordent avec les Hollandois ; s'il n'y a pas moyen de semer de la jalousie entre eux ; s'il n'y a point quelque garnison qui puisse être gagnée.»

C'est à cette époque que les deux cabinets de Versailles et de Saint-Germain sont le plus intimement en rapport. Il ne s'agit plus seulement d'un échange de royale bienveillance ; on discutait les plans de guerre comme un système commun ; le marquis de Barbezieux et lord Melford arrêtaient toutes les dispositions militaires ; les Pères Péters et Lachaise étudiaient les moyens religieux propres à préparer le mouvement des opinions. Ces moyens donnaient une force immense ; il s'agissait d'une grande lutte de partis armés, et les représentants du catholicisme en France et en Angleterre devaient exercer une naturelle puissance sur le conseil. L'importance des Pères Péters et Lachaise s'explique par d'autres causes que par l'ardente dévotion des deux princes dont ils dirigeaient la conscience : les Pères Péters et Lachaise étaient chefs d'une grande opinion qui devait seconder le mouvement politique : leur crédit venait de là. En d'autres temps, on a toujours vu des chefs de partis en crédit auprès des gouvernements, lorsqu'ils leur apportaient une force, un appui de peuple et de principes dans une entreprise militaire qu'ils méditaient. Le séjour d'automne à Fontainebleau fut marqué par deux conventions de mariage : le duc de Chartres épousa

<sup>1</sup> Papiers secrets de Renaudet, agent de Jacques II (Bibliothèque royale, fonds nouveau).

mademoiselle de Blois, et M. du Maine s'unit à la petite-fille du grand Condé, Anne-Louise-Bénédicté de Bourbon. Ce double hymen décidait tout à la fois une querelle de préséance et une difficulté politique entre les princes du sang et les princes légitimés ; les uns et les autres étaient élevés à la même grandeur ; c'était inouï, mais la haute puissance du roi ne voulait point de résistance. Le plus étonnant de ces mariages fut certainement celui du duc de Chartres : un fils de France, épouser une fille naturelle ! Mais la famille d'Orléans avait besoin de se mettre en grâce auprès du roi ; Monsieur était un peu boudé ; on lui rendait toute faveur à l'occasion de ce mariage. Madame, avec sa pureté de blason, en était rouge jusqu'aux oreilles ; le duc de Chartres, brillant, jeune, superbe, tout vaillant au combat, ne s'en souciait pas le moins du monde ; Monsieur obéissait au roi son frère ; on lui confirmait son apanage ; le duc de Chartres obtenait la transmission du Palais-Royal pour remerciement, et tout cela compensait un peu de honte pour les armoiries. Madame signa le contrat avec répugnance ; et pourtant elle était bien gracieuse cette mademoiselle de Blois, toute mignonne ; elle avait du sang de Louis XIV et des Mortemart ! Pauvre enfant née d'un commerce adultère, que pouvait-elle répondre quand Madame, fière princesse de Bavière, d'une chasteté allemande, ne l'accueillait qu'avec une hauteur dédaigneuse ? M. le duc du Maine, l'aîné des fils de madame de Montespan, fut également bien allié : le sang des Condé était beau ; la princesse de Bourbon était riche de son patrimoine ; la vieille mademoiselle de Montpensier, la frondeuse, l'aimait beaucoup, et elle lui avait promis un bon héritage. Toutes ces noces firent bien du scandale à la cour. Ce fut un acte de paternité attentive et souveraine de la part de Louis XIV ; il avait une chaude tendresse pour ses enfants naturels ; sa volonté était tenace et inflexible ; il élevait ces princes qu'on dédaignait ; il avait exigé ces mésalliances de sa royale famille qui obéit en murmurant. Plus les obstacles étaient grands, plus le roi mettait d'obsti-

nation à les vaincre, pour faire constater son pouvoir absolu sur les siens comme sur le royaume!

Tandis qu'en France le roi Louis XIV et Jacques II préparaient, au nom de l'autorité suprême des rois et du catholicisme, la campagne qui allait bientôt s'ouvrir, Guillaume III, invoquant les intérêts des royautes élues, et de la réforme qui en faisait la base, fortifiait la vaste ligue d'Angsbourg. Après la pacification presque absolue de l'Irlande, Guillaume avait débarqué en Hollande, afin de se placer en personne à la tête de la coalition. L'Irlande n'était plus qu'un point secondaire dans ses vastes pensées; il y laissait Georges Kirke, l'un de ses meilleurs généraux. Guillaume III savait bien que sa couronne ne pouvait s'affermir sur sa tête que par le succès complet de la formidable coalition du continent contre Louis XIV. Les lords et les communes d'Angleterre lui faisaient les conditions dures, impératives; il se trouvait mal à l'aise dans la cité de Londres. Guillaume revit avec enthousiasme cette terre de Hollande, d'où il était naguère parti avec sa fortune et sa gloire; il y fut accueilli avec enthousiasme. Les États-Généraux, considérant le nouveau roi Guillaume III comme leur ouvrage, l'avaient accompagné de leurs vœux, secouru de leurs subsides; parti simple stathouder, il arrivait ceint de la couronne d'Angleterre; et ce qui était plus encore à cette époque, avec son règne la réforme avait complètement triomphé. Les bourguemestres, les corporations de cités, vinrent au-devant du stathouder Guillaume d'Orange, le valeureux défenseur de la Hollande. Des arcs de triomphe furent semés sur ses pas; on multiplia alors ces magnifiques feux d'artifice dont les gravures de l'école hollandaise nous ont laissé les éblouissantes reproductions. Le portrait de Guillaume se mariait aux images des bourguemestres et des grands pensionnaires, dans l'hôtel-de-ville de La Haye et la magnifique bourse d'Amsterdam<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voyez la collection des beaux des-ins de Romain de Hooge. (Bibliol. royale.)

Les États-Généraux de Hollande, le grand pensionnaire Heinsius, entièrement dévoués aux intérêts de leur noble stathouder, élevé au trône d'Angleterre, consentirent à tous les sacrifices nécessaires pour la campagne qui allait s'ouvrir. Pendant son séjour à La Haye, Guillaume d'Orange devint le centre et le point d'appui de la ligue d'Augsbourg. Tous les princes de la Confédération allemande vinrent s'aboucher avec lui sur l'état de la guerre. Guillaume III se posait comme le chef de la race allemande : n'était-il pas issu de la maison de Nassau ? Son influence s'accroissait comme prince ; il exerçait à ce titre une sorte de patronage sur toutes les familles électorales de Germanie. Dans le congrès de La Haye, il fut arrêté qu'on poursuivrait la guerre avec vigueur : on devait se déployer par grandes masses dans les Pays-Bas et sur le Rhin <sup>1</sup>. Maître de disposer des États-Généraux, Guillaume III, avec son activité accoutumée, entama une double correspondance : la première avec l'empereur d'Allemagne, la seconde avec le roi d'Espagne, Charles II. Dans ses dépêches, il appelle un secours fort et immédiat, en rapport avec les immenses moyens que déploie Louis XIV. « Il ne faut pas hésiter dans une attaque simultanée, dit-il ; plus elle sera ferme et unanime, moins la France trouvera de ressources pour résister au mouvement des alliés ; sa marine est impuissante ; ses armées désorganisées, les provinces mécontentes et sur le point de se révolter. » Ces notes qui se trouvent encore aux archives de La Haye, quelques-unes écrites de la main de Guillaume III, constatent l'étonnante vigilance de ce prince. C'est la tâche d'une royauté nouvelle que cette attention de

<sup>1</sup> A Paris on chansonnait toujours le prince d'Orange ; on se moqua du voyage de Guillaume en Hollande.

*Paroles de Guillaume d'Orange. 1692.*

Mon royaume se change en un désert affreux,  
Gros habitans du séjour fromageux (les Hollandais),  
Pour empêcher ma triste décadence,  
Redoublez, s'il se peut, pour moi votre fièvre.

tous les instants sur les affaires et les opinions qui l'entourent comme d'un cercle de feu. Guillaume III, peu sûr de la couronne d'Angleterre, avait laissé à Londres Marie, sa femme, en butte à tous les partis, exposée aux coups du Parlement ; qu'elle était plus heureuse alors, que, fille soumise de Jacques II, elle avait la bénédiction de son père ! Les lords se montraient impérieux, exigeants, les communes inquiètes. Guillaume n'était réellement puissant qu'en Hollande, tant il est vrai que les influences anciennes et naturelles sont seules fortes, seules incontestées !

A côté des notes diplomatiques, la Hollande encourageait l'usage des pamphlets et des caricatures, expressions diverses de l'opposition contre le roi de France ; ces caricatures débordaient dans tout le nord de l'Europe, depuis Londres jusqu'à Copenhague ou Stockholm. Le pinceau de Romain de Hooge variait à l'infini cette guerre moqueuse. On trouve de petites collections de deux ou trois cents médaillons, tous destinés à humilier la fierté de Louis XIV ; la devise du soleil fut bafouée de mille sortes, jusqu'à ce point que cette belle et grande image est submergée par les eaux bourbeuses, et dévorée par les rats et les grenouilles. Ces caricatures avaient pour but d'affaiblir, parmi les populations du nord et de l'Allemagne, le prestige d'autorité de Louis XIV, tactique habile, au moment d'un conflit si général et si décisif, opposition raisonnée à cet enthousiasme qu'inspirait le roi <sup>1</sup>. A l'assemblée de La Haye,

<sup>1</sup> Il fut publié un grand nombre de pamphlets européens sur la grande lutte qui s'engageait ; en voici les titres :

« La Monarchie universelle de Louis XIV, où l'on voit en quoi elle consiste, » traduite de l'italien de Gregorio Leti. Amsterdam, Woffang, in-12, 2 vol.

« La France toujours ambitieuse et toujours perfide. » Ratisbonne, 1692, in-12.

« Le Prince assis sur une chaise dangereuse, ou le Roi très chrétien se confiant en un jésuite confesseur qui le trompe. » Cologne, 1692, in-12.

« Li Mezzi di liberare l'Europa dall' usurpazione della Francia. » 1690, in-12.

Guillaume III avait pu compter sur le concours effectif des puissances allemandes de second ordre; toutes lui avaient promis leur adhésion. Il s'était également expliqué avec l'empereur sur son plan de campagne et le besoin d'une coopération active sur le Rhin. L'empereur, très décidé pour la guerre, avait repoussé les insinuations de Jacques II, qui s'était adressé à lui comme au protecteur naturel des couronnes légitimes : « La pourpre catholique des empereurs romains, des successeurs de Constantin et de Charlemagne, devoit-elle servir de manteau à un usurpateur ? » Tel était le langage des dépêches de Jacques II, et ces sollicitations avaient été peu écoutées. L'ambition de Louis XIV humiliait les têtes couronnées; Guillaume III n'avait pas de plus fidèle allié que l'empereur d'Allemagne, et celui-ci à son tour avait négocié avec le duc de Savoie qui venait de se déclarer pour la coalition <sup>1</sup>.

La correspondance diplomatique de Guillaume III avec le cabinet de Madrid est curieuse, en ce sens qu'elle n'appelle pas à son aide les intérêts protestants, sans cesse invoqués dans les dépêches aux princes allemands ou aux États-Généraux de la Hollande. Le cabinet de San-Lorenzo n'aurait pu adhérer aux idées de la Réforme; catholique, il demeurait dans toute sa ferveur. Les principes qu'invoque Guillaume III s'adressent à la fierté du caractère espagnol; il établit que Louis XIV vise à la monarchie universelle : « Croyez bien, écrit-il, que les territoires et populations de la Franche-Comté agrandiront définitivement les domaines de France; le roi Louis s'est emparé de l'Alsace contre l'Allemagne; il s'arrondira plus tard par les villes flamandes qui ont conservé le pavillon espagnol <sup>2</sup>. » Ainsi la politique était bien changée depuis Henri IV et Richelieu, alors que la France et la Hollande étaient dans une alliance intime contre l'Espagne. Dans la pé-

« La France calomniatrice, ou Réponse au mémoire des raisons qui ont porté le roi de France à reprendre les armes. » Cologne, 1690.

<sup>1</sup> Archives de La Haye, ann. 1692.

<sup>2</sup> Archives de Simancas, ann. 1692.

riode nouvelle, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande marchaient de concert contre la France. Louis XIV avait succédé à l'ambition immense de la monarchie universelle de Charles-Quint et de Philippe II : en prenant l'héritage de leur grandeur, il succédait également aux rivalités.

L'activité de Guillaume III se trouvait en face de la diplomatie de Louis XIV, non moins habile et attentive. En même temps que le département de la guerre formait ses régiments, M. de Croissy multipliait les dépêches aux ambassades et aux ministres de la monarchie française auprès des puissances qu'on pouvait détacher de la ligue d'Augsbourg. M. de Croissy n'avait pas une haute capacité, mais le bureau des dépêches était parfaitement composé sous un roi fort habile à donner une bonne direction aux affaires à l'extérieur, sa science spéciale depuis Mazarin. Il dictait la plupart des dépêches importantes écrites par un secrétaire d'État. La diplomatie de France comprenait une réunion d'hommes d'étude et d'expérience, choisis parmi les parlementaires et presque toujours dans les mêmes familles. Ainsi, par exemple : les Colbert avaient fourni Croissy et Torey ; la race des comtes d'Avaux était de père en fils dans les négociations ; les Pomponne s'étaient tous voués à la diplomatie, et d'intimes alliances les unissaient aux Torey. Il y avait quelques familles de gentilshommes qui se consacraient aux missions d'apparat et de fierté diplomatique ; celles-ci soutenaient les prétentions du roi dans les circonstances et les négociations où il fallait déployer ce caractère décidé et superbe qui brusquait un dénouement ; ces grands seigneurs, tels que Vivonne, les Chaulnes, les Villars, n'étaient pas les négociateurs destinés aux affaires du cabinet ; on ne les envoyait que comme les représentants de la Majesté Royale, rayonnante sur l'Europe. La diplomatie de Louis XIV avait profondément médité sur l'état des cabinets et sur le conflit de leurs intérêts ; ses négociations se rattachèrent surtout à détourner quelques-unes des puissances du nord de l'intime alliance conclue par la ligue

d'Augsbourg. On a vu que le Danemarck et la Suède avaient signé la ligue et préparé des armées d'observation pour soutenir la cause commune ; la diplomatie de Louis XIV s'agita pour détacher ces deux cabinets de la coalition ; on entama des pourparlers avec la Suède d'abord : « n'étoit-elle pas l'ancienne alliée de la France ; quel intérêt avoit-elle à porter ses armées en Allemagne pour seconder la puissance de l'empereur, le rival naturel des États du nord ? Alléguoit-on le motif religieux ? n'étoit-ce pas là un simple prétexte ? car enfin chacun savoit que la ligue d'Augsbourg avoit été suggérée par le pape Innocent XI. Pourquoi dès lors la Suède ne prendroit-elle pas un rôle de puissance neutre et médiatrice, rôle qui lui convenoit, car elle s'étoit toujours montrée si impartiale et si influente<sup>1</sup> ? » A ces motifs publics des notes et des négociations, le cabinet de Versailles ajoutait des offres de subsides et des traités de commerce. La Suède envoyait à la France ses bois de mûture coupés aux forêts de la Baltique ; et elle, en échange, lui donnait ses vins et ses produits manufacturés. La Suède consentit facilement à reprendre son rôle de neutralité politique qui lui avait si bien réussi depuis le *xvi<sup>e</sup>* siècle, dès l'époque de Henri IV. La négociation avec le Danemarck souffrit plus de difficultés ; la princesse Anne, qui régnoit, s'étoit entièrement liée à l'Angleterre et à l'expédition de Guillaume III son beau-frère ; il eût été très difficile de séparer absolument le cabinet de Copenhague de la coalition ; mais il y avait jalousie entre les deux populations hollandaise et danoise ; la cour du Danemarck conservait une certaine méfiance des opinions démocratiques qui dominaient en Hollande ; on pouvoit désirer une république comme à Amsterdam et à La Haye. Jacques II d'ailleurs n'avoit jamais cessé d'être en rapport avec la princesse Anne sa fille préférée ; les idées de restauration ne lui étoient pas étrangères ; or, sans déclarer sa neutralité, la cour de Copenhague ne prenoit plus une part aussi active à la coalition.

<sup>1</sup> Dépêches de Croissy, ad ann. 1692.

Louis XIV menaça l'empereur par un traité plus intime avec la Porte Ottomane: M. de Châteauneuf dut se hâter de se rendre à Constantinople; ses instructions portaient: « Qu'il eût à détourner la Sublime-Porte de tout arrangement actuel avec l'Empire, lui exposant les embarras où se trouvoit l'Allemagne, en guerre ouverte alors avec le roi de France. » Le marquis de Châteauneuf resta longtemps à Andrinople auprès du grand-visir tout-puissant, à la tête des armées musulmanes. Un compte écrit de la main de l'ambassadeur porte à un million de piastres environ les cadeaux secrets qu'il fut obligé de multiplier auprès de tous les grands de l'Empire; il fut arrêté entre M. de Châteauneuf et le visir que la guerre serait vivement poursuivie sur le Danube. Après cette conférence préliminaire l'ambassadeur fit son entrée publique à Constantinople; Louis XIV avait ordonné que l'éclat de cette réception pût éblouir l'œil étonné et fataliste des Musulmans; Châteauneuf y réussit par ses brillants équipages, par les sequins d'or qu'il jetait au peuple. Les marins de dix vaisseaux du roi saluèrent le nouvel ambassadeur, et le Bosphore se couvrit d'une épaisse fumée, aux tonnerres répétés de plus de mille canons<sup>1</sup>. Le *Mercur galant* dit que « les femmes du sérail prirent ainsi une belle opinion des gentilshommes françois et de la gloire du roi. » Les écrivains officiels de la ligue d'Augsbourg faisaient de vifs reproches à Louis XIV de son alliance avec les peuples ennemis du nom chrétien; les ministres calvinistes publiaient en Europe des diatribes contre ce roi impie, foulant aux pieds les saintes lois du Christ: « Ne s'unissoit-il pas aux ennemis de la foi contre les princes fidèles? » De nombreuses publications rappelaient que telle avait toujours été la tactique ambitieuse des rois de France: « Avoient-ils oublié, les princes de l'Europe, que cette politique sans foi étoit la conduite que s'étoient toujours permise les monarques qui se disoient très-chrétiens? François I<sup>er</sup> n'avoit-il pas traité avec Soliman contre l'empereur Charles-Quint? »

<sup>1</sup> La dépêche de M. de Châteauneuf est de mars 1692.

Louis XIV ne s'arrêtait point là : si la Hongrie n'était plus en révolte, il y avait encore des éléments de discorde entre la noblesse et le jeune fils de l'empereur, que les États venaient d'élire roi. Les troupes hongroises étaient excellentes ; les alliés ne pouvaient les mettre en campagne, car elles auraient tourné leurs armes contre la race allemande qui leur était antipathique. Deux agents secrets de M. de Châteauneuf avaient mission de travailler l'esprit de la noblesse pour une nouvelle prise d'armes ; on promettait la reconnaissance de la Hongrie comme État indépendant et constitué, dès que les magnats auraient arboré le drapeau de leur nationalité. La Pologne et la Russie ne s'étaient pas plus fortement desinées qu'au commencement de la ligue ; en dehors de la lutte, leur attention était absorbée par les Turcs ; mais dès ce moment on voit toute la sollicitude de la diplomatie française se porter sur la Pologne. On espère une vacance du trône : pourquoi ne chercherait-on pas à pousser l'élection vers un prince français ? Le duc d'Anjou (Henri III) n'avait-il pas été roi de Pologne au xvi<sup>e</sup> siècle ? Il y avait intimité et similitude entre les deux nations ; l'union de la Pologne et de Louis XIV plaçait la confédération allemande entre deux feux.

On se rappelle que la Suisse avait fait proclamer sa neutralité ; mais depuis que la Savoie était entrée dans la ligue d'Augsbourg, M. de Torey, qui accomplissait une mission secrète à Berne et Zurich, eut ordre de sa cour de bien faire remarquer aux cantons l'attitude que prenait le duc de Savoie à leur égard. « Aucun des hauts et puissans cantons confédérés, dit une note de l'ambassade, ne peut ignorer que le duc de Savoie a dessein de réincorporer avec ses États les anciennes villes qui se sont détachées de son domaine pour se constituer en république et se fédérer avec les cantons. Telle est Genève, par exemple : convient-il dès lors à la Suisse de rester spectatrice dans une question qui la touche de si près <sup>1</sup> ? » Le roi de France lui offrait des subsides et une protection tout à fait

<sup>1</sup> Dépêches de Torey, ad ann. 1692.

désintéressée. Dès lors on voit les cantons, même protestants, se dessiner plus ouvertement pour Louis XIV.

La mort d'Innocent XI avait jeté la cour de Rome dans une complète neutralité sur la question de politique européenne. Innocent XI avait été un des grands promoteurs de la ligue contre Louis XIV; Alexandre VIII, son successeur, se posa comme médiateur. Mais son pontificat ne dura qu'un an et quelques mois; il y eut donc un nouveau conclave, et le cardinal Pignatelli, le protégé de Louis XIV, légat en Pologne, tête diplomatique d'un mérite élevé, fut élu pape sous le nom d'Innocent XII. Le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France, et l'envoyé extraordinaire, M. le duc de Chaulnes, dominèrent l'élection, s'engageant envers le nouveau pontife à faire confirmer la restitution du comtat d'Avignon par le roi leur maître. Dès lors le pape fut tout entier dans les intérêts de la France, et c'était une force alors que Rome, à ne la considérer même que comme puissance matérielle en vertu de sa souveraineté et de sa neutralité italique. Ainsi, pour bien résumer la situation politique de la France à cette époque, et la différence qui existait entre la campagne achevée en 1691 et celle qui s'ouvrait cette année, on peut dire que si les ennemis avaient acquis l'alliance du duc de Savoie, franchement dessiné pour eux, ils avaient perdu le concours effectif et militaire de la Suède et du Danemarck, qui étaient passés de la position d'alliés à celle de neutres. La France avait déterminé la Suisse à se déclarer pour elle; le pape était tout Français. Cette influence grandissait également en Pologne; la Porte refusait la paix à l'Empire, par suite des instigations du marquis de Châteauneuf. La position était donc meilleure pour Louis XIV, en ouvrant cette nouvelle campagne. L'Europe entière n'était plus contre lui!



## CHAPITRE X.

## CAMPAGNE CONTRE LA COALITION.

—

Marine de France. — Amiraux. — Mort de Duquesne. — D'Estrées. — Tourville. — Château-Renaut. — Marine de combats. — Forbin. — Jean Bart. — Duguay-Trouin. — Plan de campagne. — Armées de terre. — Expédition de l'Océan. — Bataille de la Hogue. — Jacques II. — Siège de Namur. — Expédition d'Allemagne. — Campagne de Calinat. — Noailles en Catalogne. — Pénurie de la France. — Tentative pour la paix. — Mesure administrative pour la guerre. — Campagne de 1693-1694. — Caractère violent des hostilités. — Rapprochement avec la Savoie. — Epuisement de la guerre.

1692 — 1696.

Le vieux Duquesne, tout chargé de blessures et d'années, était trépassé; fier amiral, bouguenot tenace, il n'était resté en repos que les deux dernières années de sa robuste vieillesse, et encore demandait-il du service au roi, tant l'indicible amour de la mer saisit et pénètre la poitrine du marin: la terre est pour lui un lieu d'exil, une patrie vide et sans émotion. Quand on a une fois goûté des grandes vagues et du spectacle des tempêtes, le sol qui ne tremble pas paraît étroit, on y respire mal, lorsque les poumons se sont longtemps dilatés dans l'immensité de l'Océan. Duquesne mourut presque en quittant son vaisseau; le roi lui avait dit qu'il était temps de songer au repos; pour lui le repos fut la tombe. Il en est presque toujours ainsi des âmes longtemps agitées. Duquesne laissa des successeurs dans la marine royale; le premier par son titre et par son grade fut Victor-Marie, comte, puis duc d'Estrées, vice-amiral de France; il tenait à la race de Gabrielle d'Estrées, et par conséquent il était cousin du duc de Vendôme; son père était ce maréchal comte d'Estrées, créé vice-roi d'Amérique par le roi, à l'imitation de la vice-royauté des deux Indes, si puissante dans les Espagnes. A dix-huit

ans, il avait fait une guerre vigoureuse aux Barbaresques ; il accompagnait Duquesne au bombardement d'Alger. D'Estrées fut vice-amiral à vingt-quatre ans, en survivance de son père ; son esprit et son courage avaient quelque chose de chevaleresque, comme toute la noblesse de France. Jamais il n'abaisa son pavillon pour commencer un saut militaire ; sur les côtes d'Espagne, Victor d'Estrées engagea une véritable bataille navale plutôt que d'accorder le salut du pavillon à l'amiral Papacini, qui commandait l'escadre de Charles II. D'Estrées quitta un moment la mer, et vint assister comme volontaire au siège de Philisbourg ; il y fut tellement blessé à travers le corps, qu'on le voyait parcourir le camp et les charmilles de Versailles, pendant dix-huit mois, soutenu sur deux béquilles. La mer l'appelait encore, et chef d'une escadre de dix vaisseaux, il alla brûler la flotte de l'amiral anglais Torrington, et les 200 navires d'un convoi prêt à mettre à la voile. La flotte de d'Estrées se montre partout, au siège de Nice, au bombardement d'Alicante et de Barcelonne. Brave amiral, toujours en mer, d'Estrées était encore passionné pour la science et les livres ; il parlait le latin comme un maître ès-lettres de Sorbonne ; toutes les langues de l'Europe lui étaient familières ; sa belle chambre à bord de son navire était remplie de volumes, et son plus doux délassement était de s'instruire aux travaux d'histoire et d'archéologie <sup>1</sup>.

Plus expérimenté dans les campagnes de mer, Anne-Hilarion de Cotentin, comte de Tourville, avait, comme le comte d'Estrées, le titre de vice-amiral de France. Qui aurait reconnu sous ces traits basanés par la pluie, brunis par le vent et les coups de vague, ce petit Tourville, chevalier de Malte à quatorze ans ? D'Hocquincourt, alors capitaine de galères, vieux loup de mer, disait de lui à M. de La Rochefoucault : « Que voulez-vous que je fasse de ce petit Adonis, plus propre à suivre les dames de la cour qu'à supporter les fatigues de

<sup>1</sup> L'amiral d'Estrées fut membre de l'Académie des inscriptions. Voyez son éloge par de Boze.

la mer? » Ce petit Adonis au teint blanc, aux couleurs vives, aux traits si délicats, se noircit à l'abordage contre des frégates algériennes! Tourville reçut le baptême de trois blessures en combattant à la tête des équipages, le drapeau de Malte à la main. Le voilà donc en pleine caravane sur mer pendant six ans, délivrant la Méditerranée des Barbaresques, comme les anciens preux purgeaient les grandes routes des géants discourtois et des châtelains mécréants. Tourville vint à la cour à vingt-quatre ans, et toutes les dames voulaient voir le jeune chevalier de Malte qui n'avait pas pris terre depuis huit ans. Le roi lui donna le commandement d'un vaisseau; il fit la campagne du comte d'Estrées et du chevalier de Valbelle, en Hollande, en Angleterre, en Sicile; Tourville, pendant la paix, suivit Duquesne au terrible bombardement d'Alger; il devint le fléau des corsaires; car, chevalier de Malte, il avait fait vœu de ne jamais faire paix ou trêve avec les infidèles. Louis XIV le nomma lieutenant-général des armées navales, et après la seconde expédition d'Alger il fut élevé au rang de vice-amiral. Tourville commanda dès lors les grandes flottes, et c'est à la tête d'une de ces fortes divisions qu'avec le comte de Château-Renaut il gagna, par le travers de l'île de Wight, une bataille navale contre les escadres de Hollande et d'Angleterre. L'Europe retentissait encore de cette belle victoire des escadres de France; plus tard, le désastre de la Hogue vint en affaiblir l'éclat.

François-Louis de Rousselet, comte de Château-Renaut, avait commencé sa carrière au grade de simple enseigne de vaisseau, en 1661. Comme Tourville, il s'essaya contre les corsaires avant de s'attaquer aux fortes escadres; il battit l'amiral anglais Eversen, et vint se heurter contre le grand Ruyter lui-même. Château-Renaut était homme de tactique et d'évolutions; Tourville commandait bien dix, vingt vaisseaux; d'Estrées était un général combinant une bataille navale comme un combat de terre; mais Château-Renaut était le véritable manoeuvrier, dirigeant les flottes nombreuses; il me-

nait cinquante, soixante vaisseaux de haut-bord avec un ordre et une discipline admirables. Château-Renaud est supérieur à tous les noms de la marine de Louis XIV, même à Duquesne, qui est plus encore marin de combats que de manœuvres et de stratégie.

Les chefs d'escadre ne manquaient pas à la marine de France, alors si fertile en prodiges; qui ne connaissait l'aventureux Claude de Forbin, la plus extraordinaire des existences de mer? Issu de la famille antique de Palamède de Forbin, ce bon conseiller du roi René, seigneur de Soliers aux belles eaux, Claude de Forbin était né à Gardane, dans un de ces châteaux des montagnes de Provence perchés sur des collines tellement à pic, qu'on dirait toujours que pour y parvenir il faudrait l'hippogriffe, le beau cheval ailé de Roland, d'Astolphe, et des paladins du grand Charles. L'enfance de Forbin s'était passée aux bastides de Marseille, toutes odorantes des pins qui bruissent comme la mer, des ifs si salés qu'on les dirait trempés aux eaux de la Méditerranée. Forbin débuta comme enseigne de vaisseau dans les campagnes du comte d'Estrées, puis il suivit le chevalier de Chaumont à son ambassade de Siam; et avec cet esprit vif, entreprenant, qui distingue la race méridionale, il conquit la confiance du prince de Siam, et devint son grand-amiral et gouverneur de Bangkok; il resta là deux ans, et dans les mémoires qu'il écrivit à sa bastide de Marseille, sous l'olivier et l'amanlier des ancêtres, il ne dissimule pas que cette cage d'or aux extrémités du monde l'ennuyait, lui, toujours aventureux dans les rudes chocs d'escadres à escadres. Forbin, de retour en Europe, obtint le commandement d'une frégate, et devint le compagnon d'armes et de captivité de Jean Bart en Angleterre; Louis XIV lui donna un vaisseau de haut-bord, puis le grade de chef d'escadre. Forbin, officier valeureux dans le combat, n'avait aucune de ces combinaisons qui constituent les grands amiraux des campagnes navales.

La vie de Jean-Bart est une légende offerte à tous ces

braves matelots qui du peuple se sont élevés au premier grade de marine ; comme toutes les légendes, elle s'est ornée de ce que la glorieuse crédulité est venue déposer de hauts faits d'armes dans les fastes maritimes. Il faut à l'homme la croyance (et il n'y a qu'elle qui fasse les grandes choses), il lui faut quelques-unes de ces vies d'exception qu'il vienne adorer, parce qu'elles expriment un sentiment exalté de gloire, de piété ou de grandeur. Jean-Bart est le vrai saint du matelot : sa naissance sur le rivage de la mer, à côté des filets d'un pêcheur, son intrépidité, sa rudesse même, cet esprit qui ne se ploie pas à la cour, ce prince qui le protège et l'élève, tout cela est la légende du matelot ; c'est sa carrière, la fortune qu'il souhaite, la récompense qu'il attend. L'ours, comme on l'appelait à Versailles, avait été d'abord simple corsaire ; son nom avait partout retenti, et quand Forbin son ami, son compagnon de course, le conduisit à Versailles, le roi le nomma chef d'escadre avec cette grandeur et cette politesse de manières qui distinguaient Louis XIV. Bart n'était au reste qu'un intrépide corsaire, un marin de hardies entreprises, un manœuvrier de petites frégates et d'escadre peu nombreuse.

Le jeune Duguay-Trouin apparaissait à peine alors dans la marine : destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il s'était livré à toutes les dissipations de la jeunesse. A l'âge de quinze ans, la famille Duguay ayant armé une frégate, le fils y fit sa première campagne comme volontaire. Dans ce siècle de grandeur, de corporations et de classes, si la noblesse avait ses privilèges, le négociant, le bourgeois, tout, jusqu'à l'agrégation d'ouvriers, gardaient les leurs ; il y avait à Dunkerque, à Saint-Malo, à Nantes, à Bordeaux, à Marseille, de riches maisons d'armateurs qui rivalisaient avec la marine royale ; de simples commerçants armaient trois, six frégates pour courre sur l'ennemi ; les fortunes étaient immenses ; toutes les corporations se groupaient dans un sentiment de religion et de patriotisme. Duguay-Trouin n'était encore que capitaine de frégate ; il avait dix-neuf ans ; sa tête était belle, mais une in-

double mélancolie se trahissait sur son front ; il n'y avait que le péril pour le distraire ; on remarquait qu'il était superstitieux, comme tous les esprits qui méditent trop sur eux-mêmes. Duguay-Trouin devait fournir une belle carrière.

La marine royale était à son apogée de puissance et de force militaire en ouvrant cette campagne ; la France comptait des escadres nombreuses parfaitement équipées. La force de ses vaisseaux de haut bord variait de soixante-deux à cent-six canons ; la construction en était un peu lourde, mais capable de résister à la tempête. Les plus beaux de ces vaisseaux étaient : *le Soleil royal, le Dauphin, le Victorieux, le Souverain, l'Orgueilleux, le Terrible, le Monarque, l'Entrepide*. Les équipages s'élevaient de trois cents à neuf cents hommes commandés par ces beaux noms retentissants dans les annales de mer, les capitaines d'Infreville, de Coëtlogon, de Champagny, de Villars, de Guiche, de Chavigny, de Sévigné, de la Gallissonnière, vieilles illustrations de la marine de France.

Plus de soixante-dix vaisseaux de haut bord devaient se réunir dans l'Océan<sup>1</sup>. Le plan de campagne adopté par Louis XIV et le roi Jacques, dans l'entrevue de Fontainebleau, se partageait en deux idées bien distinctes. Le conseil avait décidé qu'il serait fait un grand effort pour restaurer les Stuarts sur le trône d'Angleterre. Louis XIV n'en faisait pas seulement une question de dignité royale, de générosité politique, mais encore un point de diplomatie très important : le rétablissement de Jacques II était la restauration de l'influence française en Angleterre ; le prince d'Orange recevait un échec au sein même de sa nouvelle monarchie. C'était une immense diversion qu'une descente en Irlande et en Écosse à l'époque où Guillaume d'Orange, tout occupé de la guerre continentale, avait laissé le gouvernement à sa femme Marie, embarrassée déjà de ce

<sup>1</sup> J'ai trouvé aux Archives de la marine une note sur l'état de la flotte aux ordres du comte de Tourville, divisée en escadres bleue et blanche. Elle compte 81 vaisseaux de ligne de 62 à 106 canons.

grand fardeau. La correspondance secrète avec les mécontents d'Angleterre annonçait qu'un mouvement se préparait au profit de Jacques II; on annonçait que Parker lui-même, l'un des commandants de la flotte, et qui conduirait l'escadre bleue, devait arborer en mer le pavillon des Stuarts. En conséquence, le roi ordonna qu'une armée de débarquement se formerait sous le maréchal de Bellefonds en Bretagne et en Normandie; les brigades d'Irlandais réfugiés devaient en faire partie. Cette armée, destinée pour l'Angleterre, serait conyoyée et protégée par une flotte formidable sous le commandement de Tourville; elle choisirait un point de débarquement favorable, soit en Écosse, soit en Irlande. En même temps le siège de Namur était résolu au nord; le roi devait s'y porter en personne par le même motif qui avait déterminé Jacques II à marcher à l'expédition d'Angleterre. Ainsi s'ouvrait une guerre de royautes! Chacun allait se défendre à la pointe de l'épée. Quel sujet pouvait dès lors se dispenser des batailles, quand les souverains s'y portaient à l'envi?

Le maréchal de Lorges prenait comme durant la dernière campagne le commandement de l'armée d'Allemagne<sup>1</sup>; les opérations ne devaient pas y être décisives cette année, car la guerre contre les Turcs, ménagée par M. de Châteauneuf, avait détourné une grande partie des forces germaniques qui

<sup>1</sup> Voici la composition de l'armée du maréchal de Lorges, telle qu'elle est réglée dans les états: — Les maréchaux de camp de M. le maréchal de Lorges seront: MM. le chevalier de Grignan, de Busca, de Crillon, de Vins, de la Hoquette, de Fouquières. Il y aura trois camps volants. M. de Chamilly en commandera un à Strasbourg, dont il est gouverneur; M. de Montclar, un en Alsace, dont il est lieutenant-général; M. de Catinat, un dans son gouvernement de Luxembourg; M. de Bissy, un en Lorraine, dont il est lieutenant du roi; M. de Montal, un à Mont-Royal, dont il est gouverneur; M. de Sourdis, un à Bonn; M. de Renty, un en Franche-Comté, dont il est lieutenant du roi; M. le marquis d'Uxelles, un à Mayence; et M. de Choisy, très habile ingénieur, servira dans cette ville-là. M. de Laré, maréchal de camp, commandera les troupes du Dauphiné. (Note des Archives de la guerre, ann. 1691.)

s'étaient portées sur le Danube et en Hongrie. Le maréchal de Lorges manœuvrant pour ainsi dire en observation, prêtait sa droite à Catinat qui devait se déployer cette année dans la Savoie et attaquer le Milanais, magnifique possession de l'Espagne. On laissait au duc de Noailles la conduite et la responsabilité de la campagne dans la Catalogne et le royaume de Valence ; une escadre légère, détachée de Toulon, devait le seconder et se porter successivement sur toutes les côtes d'Espagne pour assiéger les villes et opérer un débarquement sur le point le plus facile de Barcelonne à Malaga. Ce plan de campagne largement conçu reçut sa première exécution sur les côtes de la Manche ; l'armée française d'Angleterre s'y rassembla avec un ensemble remarquable. Les levées irlandaises formaient deux brigades, en tout 44,000 hommes ; quelques régiments d'infanterie, un régiment de dragons, une belle artillerie s'étaient réunis depuis Caen jusqu'à la Hogue ; trois cents bâtiments de transport aux larges flancs devaient jeter l'armée d'invasion, plus nombreuse que cette troupe de braves Normands qui, au temps de la féodalité héroïque, domptèrent la race saxonne. Comme tout devait dépendre de la marine, Tourville eut mission de préparer la flotte à Brest ; le comte d'Estrées dut appareiller de Toulon pour rejoindre les forces de Tourville ; il fut assailli par une tempête et ne put entrer que tardivement dans l'Océan. Tourville, sur les ordres exprès de Louis XIV, devait attaquer l'ennemi, entreprise périlleuse, car les flottes anglaise et hollandaise avaient fait leur jonction ; réunies, elles s'élevaient à quatre-vingt-un vaisseaux de haut bord<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'esprit français se montrait encore en toute chose. On chantait le bon et le mauvais temps sur l'expédition d'Angleterre.

Qu'est devenu le printemps ?  
 Où sont les zéphirs et Flore ?  
 L'affreux hiver règne encore,  
 Et j'entends gronder les vents ;  
 Quel astre vient après Pâques  
 Troubler la belle saison ?

Cet ordre exprès et hâtif du roi Louis XIV, qui se trouve conservé en original<sup>1</sup>, s'expliquait : tout dépendait d'abord de la promptitude de l'expédition ; il ne fallait pas laisser aux Anglais le temps de se reconnaître. On croyait aussi à la défection de l'escadre bleue d'Angleterre ; et puis si Tourville agissait avec énergie, il pouvait empêcher la jonction des escadres anglaise et hollandaise, les battre enfin séparément. Ce plan échoua par l'activité de l'amiral Russel ; les flottes anglaise et hollandaise cinglèrent dans la Manche à pleines voiles. D'après les ordres du roi, Tourville sortit de Brest et se porta vers l'ennemi ; il eût été plus prudent d'aller au-devant du comte d'Estrées, puis le ralliant, on pouvait revenir en masse pour attaquer les Anglais et les Hollandais réunis. Tourville n'avait que quarante-quatre vaisseaux actifs, en y joignant la petite escadre du marquis de Villette qui l'avait rejoint en mer : pouvait-il affronter les deux flottes anglo-hollandaise ? Ce fut à travers une brume épaisse que le comte de Tourville se déploya majestueusement en vue de la flotte formidable sous les pavillons anglais et hollandais. Spectacle admirable que ce petit nombre de vaisseaux de haut-bord en face d'une flotte double en nombre et qui se partageait en trois divisions : la première tout anglaise, sous les ordres de Russel, la seconde hollandaise, sous le contre-amiral Alemonde ; la troisième enfin anglaise encore, sous le comte Ashby ! Parker soupçonné de trahison ne commandait plus l'avant-garde. Tourville tint conseil des capitaines en montrant à tous ses ordres précis pour attaquer ; les capitaines répondirent qu'ils étaient prêts à les exécuter : vieux et jeunes s'embrassèrent comme des frères d'armes et de braves officiers. Tourville se

C'est l'étoile du roi Jacques

Et celle de Bellefonds.

<sup>1</sup> Il est à déplorer que les archives de la marine, pleines de documents curieux, ne soient point mises en ordre. Jacques II, le vaillant et brave duc d'York, ce marin expérimenté, blâme toutes les mesures prises pour le combat de la Hogue.

plâça au centre de bataille sur *le Soleil-Royal*, majestueux navire que nous reproduisent encore les belles gravures contemporaines de la bataille de la Hogue. Le marquis d'Infreville, hardi marin, prit l'avant-garde; M. de Gabaret conduisait l'arrière-garde, la réserve prête à se porter sur le point de la ligne menacé. Le plan d'attaque de Tourville consistait à lancer son avant-garde entre les escadres ennemies, vent arrière, pour les couper; lui, formant le corps de bataille avec son formidable *Soleil-Royal*, devait supporter pendant cette attaque le choc de toute la flotte alliée. Terrible mêlée! beau et triste fait d'armes pour la marine de France! Chaque vaisseau au pavillon blanc en avait deux comme suspendus à ses larges flancs; *le Soleil-Royal* lutta contre six vaisseaux de haut-bord. J'ai contemplé souvent cette bataille de la Hogue, telle que les gravures anglaises nous la reproduisent: ces vaisseaux qui se heurtent, ces montagnes de bois aux beaux écussons de fleurs de lis ou aux armes d'Angleterre, ces palais en feu avec leurs balcons dorés et leurs poulaines peintes de mille couleurs, ces petites barques d'abordage toutes remplies de matelots brunis et fortement membrés, commandés par des officiers à la figure calme et héroïque<sup>1</sup>, ces brûlots

<sup>1</sup> On fit grand nombre de couplets sur la triste défaite de la Hogue; on plaisanta sur cet épouvantable désastre; tels sont les partis, exploitant même les douleurs publiques.

Ma foi, vous êtes un peu trop vil,  
Écrit le conte de Tourville  
A ce ministre décisif  
Qui n'a jamais vu que la ville;  
De la mer laissez être le son  
Et gouvernez le port au foir.

*Chanson au roi Louis XIV, après la perte du combat naval.*

Grand roi, par ce revers sinistre  
Tu vois qu'il te fait un ministre:  
A Saint-Cyr laisse Maintenon,  
Mets Pelletier à la cuisine;  
Que Barbezieux reste à Meulan,  
Et prends quelqu'un pour la marine

qui s'avancent tout de flammes et qui donnent au ciel une teinte rougeâtre, cette épouvantable vérité d'un glorieux combat de mer vous jette dans une admiration rêveuse sur ce triple courage du marin qui lutte tout à la fois contre le vent, l'eau et la balle meurtrière. Tourville se retira libre du combat; le clair de lune avait favorisé un grand choc de nuit jusqu'à dix heures du soir. Les pertes se firent sur les côtes mêmes de Normandie, où lord Russel parut bientôt à toutes voiles pour incendier les navires qui avaient échappé à la bataille de la Hogue. Ici je laisserai parler l'intendant même de Normandie, Foucault, qui, provoqué par M. de Pontchartrain pour lui rendre compte des suites de la bataille et des causes secrètes de ce sinistre événement, s'exprima avec toute sincérité sur les fautes commises<sup>1</sup> : « M. de Tourville, dit-il, arriva à la Hogue avec douze vaisseaux, le dernier de mai au matin. Il mouilla le soir dans la rade, à la portée du canon de terre, le fond du bassin de la Hogue étant bon pour l'ancrage. Mais M. de Sepville, neveu de M. le maréchal de Bellefonds qui montoit le *Terrible*, pour avoir voulu ranger de trop près l'île de Tatihou, s'échoua sur une pointe de roche qui paroît de basse mer. Vers les neuf heures du matin du premier juin, les douze vaisseaux vinrent chacun prendre leur place, les ennemis demeurant toujours mouillés à deux portées de canon du plus avancé en mer de nos vaisseaux. M. de Tourville, accompagné de MM. d'Infreville et de Villette, vint trouver le roi d'Angleterre à la Hogue, pour prendre l'ordre de ce qu'ils avoient à faire. Ils proposèrent tous trois d'attendre les ennemis et de se défendre. M. Villette dit, dans son avis, que si le vaisseau qu'il commandoit étoit marchand ou corsaire, il le feroit échouer, mais que s'agissant des vaisseaux du roi, il croyoit la gloire de Sa Majesté intéressée à les défendre jusqu'à l'extrémité. Le roi d'Angleterre et le maréchal de Bellefonds furent sans balancer de ce sentiment, et il fut résolu

<sup>1</sup> Relation de ce qui s'est passé à la Hogue au brûlement de nos vaisseaux, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 1692. (Registre de l'intendant Foucault.)

que nos vaisseaux demeureroient mouillés et attendroient les ennemis. MM. de Tessé, lieutenant-général, Gassion et de Sepville, maréchaux de camp, milord Melford, MM. de Bonrepos et Foucault furent présents à cette délibération; et MM. de Tourville, d'Intreville et de Villette retournèrent chacun à leur bord pour donner ordre à tout. M. Foucault y fut avec eux et entra dans le vaisseau de M. de Villette pour savoir si lui ou les autres capitaines avoient besoin de quelque chose. On lui demanda de la poudre, la plupart des vaisseaux n'en ayant pas suffisamment; celle qu'ils avoient eue à Brest étoit trop faible, et ne pousoit pas le boulet la moitié si loin que la poudre des ennemis.»

L'intendant, M. de Foucault, continue : «La résolution de se défendre à l'ancre fut changée le soir par M. le maréchal de Bellefonds en celle de faire échouer les vaisseaux. Elle ne fut néanmoins exécutée que le lendemain 2 juin, à la pointe du jour, avec beaucoup de précipitation, de désordre et d'épouvante. Les matelots ne songeoient plus qu'à quitter les vaisseaux et à en tirer tout ce qu'ils purent; ils s'en occupèrent depuis la nuit du dimanche 1<sup>er</sup> juin jusqu'au lendemain sept heures du soir. Pendant tout ce temps, les ennemis n'avoient fait que rôder autour de nos vaisseaux sans en approcher à la portée du canon, pendant qu'ils les avoient vus à flot. Dès qu'ils furent échoués, ils envoyèrent des chaloupes sonder et reconnoître l'état où ils étoient. Voyant qu'ils n'avoient pris aucune précaution pour en défendre l'approche, ils firent avancer avec la marée une chaloupe qui vint mettre le feu au vaisseau de M. de Sepville, le plus avancé en mer et entièrement sur la côte. D'autres chaloupes suivirent cette première avec un brûlot, et vinrent brûler les cinq autres vaisseaux qui étoient échoués sous File de Tatihou. On tira à la vérité plusieurs coups de canon du fort sur ces chaloupes; mais ce fut sans effet, de même que les coups de mousquet que nos soldats tirèrent du rivage, et les ennemis ramenèrent leur brûlot, n'ayant pas été obligés de s'en servir. Tout cela

se passa à la vue du roi d'Angleterre et de M. le maréchal de Bellefonds, qui étoient à Saint-Vaast, près la Hogue, où ils restèrent fort longtemps à considérer ce triste spectacle. Le lendemain à huit heures du matin, les ennemis revinrent avec la marée, du côté de la Hogue où étoient les six autres vaisseaux échoués sous le canon du fort. Plusieurs de leurs chaloupes abordèrent ces vaisseaux, et les brûlèrent avec la même facilité qu'ils avoient trouvé la veille pour incendier les six premiers, nonobstant le canon du fort et celui d'une batterie que M. le chevalier de Gassion avoit fait dresser à barbette, qui seule produisit de l'effet, ayant écarté quelques chaloupes dont elle tua plusieurs hommes. Lorsque les ennemis eurent mis le feu à ces six vaisseaux, ils eurent l'audace d'avancer dans une espèce de havre, où il y avoit vingt bâtimens marchands, deux frégates légères, un yacht et un grand nombre de chaloupes, tous échoués près de terre, et brûlèrent huit vaisseaux marchands; ensuite ils entrèrent dans plusieurs bâtimens, qu'ils eurent la liberté et le loisir d'appareiller et d'emmener avec eux, en criant : *God save the King!* Sans la mer qui se retiroit, ils auroient brûlé ou enlevé le reste. La première expédition ne leur avoit pas coûté un homme; il y en eut peu de tués ou blessés dans celle-ci, quoique les mousquetaires ennemis se fussent approchés si près du rivage, bordé de leurs chaloupes, que le cheval du bailli de Montebourg, qui étoit près du roi Jacques, eut la jambe cassée d'un coup de mousquet tiré des chaloupes anglaises. »

Le rapport de l'intendant Foucault indique les moindres circonstances de l'affaire de la Hogue, et les causes secrètes de ce grand désastre. Les intendants étoient dans les provinces des espèces d'officiers de police, chargés de recueillir toutes les particularités intimes d'un événement. C'étoit moins la valeur française qui avoit failli que le bon ordre dans les mesures prises pour assurer la retraite; l'esprit de la nation s'étoit montré une fois encore, ardent, impétueux

dans l'attaque, découragé et bruyant dans la retraite, espèce de *saure qui peut* parmi les marins. A qui était la faute? A personne et à tous; dans les désastres, il y a un entraînement qui pousse et aveugle; la fatalité s'attache à toutes les résolutions. En France, l'officier, le soldat n'ont pas cette froide réflexion qu'exige une retraite; on dirait qu'on y est tellement accoutumé à la victoire, qu'on ne peut supporter la tristesse de fuir l'ennemi. Jacques II seul conserva du sang-froid. Seul il jugea en habile marin que les dispositions avaient été mal prises : les armements formidables de la France étaient incomplets, les moyens insuffisants, les manœuvres mal exécutées. Sur le rivage, placé à une grande hauteur, et avec un orgueil profondément national, le roi Jacques II n'eut d'admiration que pour les Anglais, pour les braves matelots qui pourtant servaient contre sa cause; de temps à autre, il s'écriait : « Je reconnais bien là mes braves Anglais! comme ils manœuvrent bien! (*Wewewell! god man! wewewell!*) » et il dissertait sur les fautes de l'armée navale du comte de Tourville. Le désastre de la Hogue n'était pas seulement fatal à la marine française; il ne permettait plus le vaste plan de campagne adopté par Louis XIV dans tous ses développements. Un des moyens décisifs arrêtés au conseil de Versailles était le débarquement d'une armée en Angleterre, et la possibilité d'y opérer une restauration. Devait-on y songer alors lorsqu'il fallait même se défendre sur les côtes de Normandie? La flotte coalisée comptait plus de 60 grands vaisseaux de ligne disponibles; elle pouvait faire une démonstration soit en Bretagne, soit même en Guyenne. L'armée d'expédition d'Angleterre, sous le maréchal de Bellefonds, dut se placer en observation, de Brest à Saint-Malo, en remontant jusqu'à Amiens, et donner la main à l'expédition de Flandre.

Louis XIV avait senti qu'il fallait un coup de hardiesse pour couvrir le désastre de la Hogue, et il ordonna le siège de Namur. Quoique bien fatigué cette année, il se porta de

sa personne à l'armée du nord; il voulut prendre Namur, comme l'année précédente il avait pris Mons. Ce fut une marche royale; les concerts, les danses suivirent le roi; on tint cour plénière sur la route comme à Versailles même. L'armée, sous le maréchal de Luxembourg, si brillante, avait plus de 100,000 hommes effectifs, sans y comprendre les cheval-légers, les gendarmes et les gardes-du-corps du roi. Au siège de Namur, affaire d'apparat et de royale conquête, le maréchal de Luxembourg fut seul chargé des opérations militaires importantes; le roi assista au siège, mais ne le fit pas. Tous les princes du sang et les légitimés s'y couvrirent de gloire: le petit comte de Toulouse y fut légèrement blessé; le duc de Chartres<sup>1</sup>, tout nouvel époux de mademoiselle de Blois, s'y battit plus fort que tous les autres; la maison du roi fit des prodiges, et Namur se rendit après sept jours de tranchée ouverte. Il n'y eut pas assez d'odes et de poésies louangeuses pour cette prise de Namur; le  *Mercure galant*  est tout rempli de sonnets et de madrigaux en l'honneur de Louis XIV. Il fallait couvrir le malheur de la Hogue, exalter la présence du roi sous les tentes. Boileau reprit ses chants, qu'il avait délaissés pour les pieuses observations de Port-Royal. Il célébra en vers rocailleux<sup>2</sup> la prise

- 1 Hiver, tu me tiens lieu de toutes les saisons,  
Je chéris tes frimas, et j'aime tes glaçons;  
Tu ramènes mon prince, et ta rigueur extrême,  
Pour nous le redonner, le dérobe à soi-même.

2 Boileau est devenu tout-à-fait l'écrivain politique et royaliste; c'est une puissance, et on l'attaque de toute part avec une grande vivacité. J'ai recueilli quelques épigrammes.

Horace a dit à la postérité  
Que Pindare jamais ne peut être imité.  
N'en doute point, Boileau, la voix publique  
Fait le procès à l'ode pindarique;  
Laisse les vers, ta muse est au tombeau,  
Mais la préface est une belle chose;  
On y retrouve encor le grand Boileau.  
Il sait raporter en prose.

de Namur, et le roi devant qui les hautes murailles s'abaissaient. Bien des poètes comparèrent Namur à une jeune fille qui n'avait pu résister aux feux et à la beauté du soleil, comparaison qu'on eût expliquée aux temps des tendres amours du roi pour mademoiselle de La Vallière ; mais à cette époque de vieillesse souffrante et avancée, ce parallèle de Namur et d'une jeune vierge qui écoutait les vœux de Louis XIV, était plus qu'une flatterie de poète.

Que faisait Guillaume III tandis que Louis XIV assiégeait Namur? déployait-il les ressources militaires des alliés? Ce prince avait réuni une armée anglo-hollandaise et allemande, et, de concert avec l'électeur de Bavière, il se tenait en face de Namur, tantôt sur le flanc de l'armée d'invasion, tantôt à quelques lieues devant elle ; les coalisés étaient surveillés et suivis par 50,000 hommes détachés du siège, et sous les ordres du maréchal de Luxembourg. Comme la masse des Français était d'un tiers plus forte que l'armée coalisée, Guillaume III n'osa point attaquer le maréchal pendant le siège; il savait toute la valeur française ; il comptait bien sur les Anglais et les Allemands, mais les Hollandais, mauvais soldats, pouvaient-ils se hasarder contre l'élite de la noblesse de France? Les tentes des coalisés étaient sévères ; il s'y trouvait beaucoup d'officiers français, calvinistes et exilés par suite de la révocation de l'édit de Nantes ; l'esprit puritain de ces troupes faisait contraste avec le luxe et la brillante tenue des armées royales de France. Les hésitations de Guillaume en présence des tentes françaises et du siège de Namur donnaient lieu à mille plaisanteries <sup>1</sup>, à des jeux de mots, à de mordantes épigrammes. « Comment ! ce grand prince d'Orange fuira-t-il donc toujours ? le Français ne pourroit-il jamais le voir en face ? Nassau n'avoit pu regarder fixement le soleil. » Les coalisés souffraient avec impatience le triomphe de Louis XIV ; Guillaume voulut faire un coup

<sup>1</sup> Le soldat français était impitoyable pour le prince d'Orange ; il chantait :

d'éclat ; il surprit les avant-postes français à Steinkerque. Ce fut une bataille improvisée pour le maréchal de Luxembourg qui ne s'y attendait pas ; on se chargea avec un indicible acharnement. Le prince de Conti, le duc de Chartres firent merveille encore ; les alliés perdirent le terrain ; Guillaume opéra sa retraite avec une perte de plus de sept mille hommes. Steinkerque fut une bataille sans stratégie, une de ces mêlées où le courage individuel se manifeste avec éclat, et alors la valeur des gentilshommes put s'y déployer. Il y eut des prodiges hautement célébrés par les poètes avec le bel éloge du maréchal de Luxembourg.

L'armée française d'Allemagne, placée sous le commandement du maréchal de Lorges, manœuvrait dans les environs de Philisbourg, ayant en face le marquis de Brandebourg, le landgrave de Hesse et le duc de Wurtemberg. L'armée du maréchal de Lorges, pas assez nombreuse pour tenter une grande trouée sur le territoire germanique, avait remporté quelques avantages au combat de Bienheim. Le duc de Wurtemberg y fut fait prisonnier par les Français dans une rencontre de cavalerie. Ces avantages n'étaient pas tellement décisifs qu'on pût tenter une campagne en règle contre les Impériaux. Alors une fraction de cette armée impériale et les Savoyards faisaient une irruption soudaine dans le Dauphiné, sous la conduite du prince Eugène. Victor-Amédée hautement déclaré pour la coalition, l'armée austro-sarde entra en ligne précédée des émigrés huguenots et des Vaudois révoltés. Le maréchal de Lorges fut obligé de détacher six régiments d'infanterie et deux régiments de dragons pour augmenter l'armée française sur les Alpes. Catinat avait poussé ses avant-postes jusque dans le Piémont ; Montmélian avait capitulé<sup>1</sup> ;

Monsieur le prince de Nassau  
A pris son vol un peu trop haut ;  
De cet Icare,  
De ce barbare

La cire fond ;  
Nostradamus répond  
Que dans peu Bellefond  
Lui creuse un adôme profond.

<sup>1</sup> « Journal de la campagne du Piémont en 1691, sous le commande-

la Savoie était en son pouvoir lorsque le prince Eugène, à la tête des Impériaux, entreprit sa campagne des Alpes. L'ennemi pénétra dans le Dauphiné, et marcha de montagnes en montagnes jusqu'à Gap, Embrun, Sisteron, sur les confins mêmes de la Provence. Là fut le terme de l'invasion, qui passa comme un torrent dévastateur au milieu de ces villes et de ces campagnes sur le versant des Alpes. Le corps détaché du maréchal de Lorges s'avancant sur Grenoble par Lyon, et une levée en masse de paysans contre l'ennemi forcèrent le prince Eugène, malade de la petite vérole, à reprendre la ligne de la Savoie.

A côté de ce mouvement, l'armée du midi, sous le duc de Noailles, manœuvrait avec succès dans la Catalogne, armée comparativement très faible, tant on l'avait dégarnie pour secourir les opérations du Dauphiné et l'expédition d'Italie. Cependant le duc de Noailles assiégea Rose, Gironne, très fortes cités, tandis que l'armée navale du comte d'Estrées bombardait Barcelonne et Alicante. La tactique de Louis XIV était de forcer le roi d'Espagne à se séparer de la coalition, en faisant à ses sujets le plus de dommage possible.

La campagne qui venait de s'ouvrir avait eu des succès variés; on avait exalté ses résultats militaires; l'éloge avait été épuisé pour célébrer la grandeur des victoires et le courage personnel du monarque; c'était là le brillant d'un règne vu dans son jour le plus haut et le plus noble. Mais le fond du pays souffrait profondément de cette guerre sanglante et continue: les récoltes de l'année avaient été mauvaises, le blé manquait dans plusieurs provinces, et les intendants avaient reçu l'ordre de diriger de fortes masses de grains et de fourrages vers la frontière pour garnir les magasins des armées. La misère était profonde dans la campagne surtout<sup>1</sup>; les rap-

ment de M. de Catinat, et du siège de Montmédi en 1691; » par Jacques Moreau, sieur de Bracey, capitaine d'infanterie dans le régiment de la Sarre. Paris, Langlois, ann. 1692, in-12.

<sup>1</sup> Lettres de Bâville, de Foucault, Berthier, etc. (Biblioth. royale.)

ports des intendants étaient unanimes ; des villages entiers fuyaient leurs toits de chaume et allaient chercher un abri dans les villes. Sur plusieurs points la terre était desséchée et inculte ; on rencontrait sur les grandes routes des troupes de pauvres laboureurs portant leur misérable mobilier sur le dos ; ils traînaient leurs petits enfants à la main, couverts des haillons de la misère. Leur physionomie avait ces traits caractéristiques des serfs et des truands du moyen âge, ces instincts bas et avilis de la brutalité et de la servitude, comme les reproduisent encore les dessins de Callot ou de Rembrandt. Ces troupes de vagabonds parcouraient la campagne, comme les vieux Bohêmes des chroniques ; ils s'abreuyaient de l'eau du ciel, dévoraient les racines et l'herbe des champs ; quelques-uns cherchaient dans le pillage des ressources que la terre semblait refuser dans cette année stérile<sup>1</sup>. Divers rapport d'intendants, spécialement de ceux de la Normandie et de la Bretagne, signalèrent la possibilité et la juste crainte d'une révolte de paysans, renouvelée des jaqueries du xiv<sup>e</sup> siècle ; ces mouvements auraient été d'autant plus graves, que les Anglais et les Hollandais surveillaient les côtes, et qu'ils auraient pu ainsi profiter du mécontentement du peuple pour tenter une invasion dans les provinces voisines de la Guienne, ancien théâtre de la huguenoterie et des conquêtes de l'Angleterre sous le prince Noir.

Ce n'était pas seulement chez les paysans de la campagne désolée que ce douloureux mécontentement se faisait sentir ; dans les grandes villes, à Paris même, l'opposition éclatait à côté des misères générales. Les halles, moqueuses et chantantes selon le vieil usage, attaquèrent les ministres, les conseillers intimes de la couronne : elles disaient toute espèce de mauvaises paroles contre Barbezieux, Le Pelletier, voleurs des

<sup>1</sup> Le pain blanc se mange à grands frais,  
Le bon vin ne se trouve guère,  
Et l'argent, qui sert à tout faire,  
Devient plus rare que jamais.



deniers publics. Combien d'épigrammes furent dirigées contre le triumvirat de mauvais ministres ! L'outrage s'élevait plus haut encore ; le roi, qui jusqu'alors avait été respecté dans sa majesté souveraine, fut insulté jusque dans son propre palais ; on vint écrire sur la table de son cabinet « qu'on voyait par sa cruauté pour son peuple, qu'il n'était pas le petit-fils de Henri IV, mais l'enfant de Mazarin <sup>1</sup> ; » les plus atroces calomnies étaient jetées contre madame de Maintenon, Saint-Cyr et tout ce qui touchait à la personne du roi ou à ses affections ; les pamphlets ne venaient plus de l'étranger, de la Hollande, toujours l'ennemie de Louis XIV, mais de la France même, de la cour, de la domesticité, de la bourgeoisie et du peuple. Rien de plus piquant que le *Pater noster* populaire adressé à Louis XIV, idée mordante et dévote tout à la fois : « Notre père qui êtes à Marly, votre nom n'est plus glorieux, votre règne est sur la fin, votre volonté n'est plus faite, ni sur la terre, ni sur la mer ; pardonnez nos offenses comme vous pardonnez à vos grands généraux ; ne nous induisez point à la rivalité, mais délivrez-nous des maux. Ainsi soit-il. »

Dans ces circonstances, le parlement avait pris une certaine

<sup>1</sup> J'ai trouvé cette affreuse calomnie qui fut jetée en vers sur la table du roi :

Faire la guerre sans combattre,  
Faire mourir son peuple de faim,  
C'est être fils de Mazarin,  
Et non pas petit-fils d'Henri-Quatre.

Louis XIV fit rechercher par la police l'auteur de ce hardi quatrain : le lendemain, le roi trouva sur sa table cette réponse, qui ressemblait un peu aux mots du festin de Balthazar flamboyants au milieu de l'ivresse de la puissance : « Tu cherches ce que tu ne trouveras pas. »

Quelques mois plus tard parurent encore des vers d'un caractère non moins hardi.

L'idole de la terre,	A la fin le ciel insulté,
Esclave de la vanité,	A qui son orgueil fit injure,
Ennemi de la vérité,	Lui fait payer avec usure
Dupe à la paix,	L'abus de sa prospérité,
Fit mal la guerre :	

attitude qui ne laissait pas de susciter des craintes. Le roi avait violemment brisé, depuis la Fronde, la résistance parlementaire qui avait effrayé ses jeunes années ; tout le soin de Louis XIV depuis, fut de brider la judicature mécontente et tracassière. Il y était parvenu à ce point que jamais le parlement n'eût osé s'opposer à un acte du cabinet royal, à la volonté expresse du roi ; mais les parlementaires n'étaient pas contents. Beaucoup d'entre eux fort intéressés recevaient avec joie les gratifications de la cour : tel conseiller laïque, tel doyen, tel président à mortier, obtenait un beau bénéfice d'église pour son cadet, une légation diplomatique pour son puîné, et la remise du droit de charge pour l'aîné, héritier de la toge magistrale. Au fond, tout en recevant ces grâces, le mécontentement restait le même. Les parlementaires ne se croyaient privés que momentanément et par la force matérielle du droit de remontrance et de l'action politique ; l'exemple du parlement d'Angleterre était là puissant : n'avait-il pas fait une révolution ? Un tout petit conseiller, au fond du Marais, dans son hôtel du Harlay ou des Beaux-Treillis rêvait le rôle des Grey, des Russel et des Sunderland. Le parlement avait ses princes, ses généraux de prédilection qu'il couvrait de sa protection et de ses éloges exclusifs ; tels étaient le prince de Conti et Catinat. Le prince de Conti avait toutes les allures de l'école parlementaire : bon légiste, en toute occasion il avait montré une grande déférence pour MM. les présidents et conseillers ; il siégeait avec assiduité aux séances publiques et solennelles. Conti visitait le plus humble de Messieurs et assis à son digne foyer de famille, il admirait tout, et respectait cette antique et grave éducation des fils de Harlay, de Séguier, de Lamoignon, de Brisson. Catinat, lui-même de famille de robe, serait le général tout trouvé d'une guerre de parlement contre la royauté absolue, comme cela s'était vu en Angleterre ; et c'est ce qui explique un peu cette exaltation continue des chefs parlementaires pour le prince de Conti et Catinat ; on célèbre leur vertu, leur courage, leur désintéres-

sement. Ainsi agissent toujours les partis lorsqu'ils veulent élever l'homme de leurs desseins et de leur fortune politique.

Le parlement avait saisi l'occasion de la disette de grains et de la pénurie du peuple pour se réunir en assemblée solennelle ; on prit le prétexte du droit qu'avaient les chambres de veiller à l'administration publique, à la gestion des subsistances pour se réunir ; et là, présidents et conseillers s'apitochèrent sur la misère du peuple. On voyait sur son siège cramoisi, M. de Harlay, premier président, reconnaissable à sa longue barbe de bouc qu'il portait sous le menton, à sa royale fort longue et fort velue, à ses yeux vifs quoique éraillés. On prit en considération l'état de la cité et de la province ; les approvisionnements de la ville furent également arrêtés en chambres réunies ; il n'y avait plus qu'un pas à faire pour ressaisir l'influence politique des temps antiques, et les parlementaires y visaient avec leurs souvenirs de la Ligue et de la Fronde<sup>1</sup>.

Pendant ces réunions du parlement et l'absence du roi, Monsieur avait obtenu de son frère la lieutenance générale du royaume, pouvoir tout instantané. Monsieur ne devait pas en abuser. Absorbé dans sa belle retraite de Saint-Cloud, il s'effaçait tant qu'il pouvait, laissant la gloire d'illustrer son nom à son fils le duc de Chartres, jeune homme qui rivalisait

<sup>1</sup> L'assemblée du Parlement se tint le 20 novembre 1693 ; elle est toute conservée en original sur le registre du Parlement à sa date ; aucun historien n'en a parlé ; les recueils judiciaires n'en disent rien non plus. Cependant c'est une nouvelle tentative que firent ces corps judiciaires pour ressaisir l'autorité politique dont ils étaient privés depuis la fronde ; c'est ce que présentaient les chansonniers de cour quand ils jetèrent au public les vers qu'on va lire :

C'est notre premier président,	Il leur a dit modestement :
Homme humain, compatissant,	Le mal vient du gouvernement.
Qui, touché de notre misère,	On n'a ni soin ni prévoyance ;
Dit au roi, d'une même façon :	Et nous, jadis tuteurs des rois,
Vous n'aurez qu'à me laisser faire,	Souffrirons-nous que notre France
On aura du pain à foison.	Soit réduite aux abois ?

avec Vendôme et Luxembourg, et général de cavalerie distingué. Il n'est pas à croire qu'à cette époque Monsieur songeât aux chances d'une révolution comme celle de 1688 en Angleterre; qui aurait osé se mesurer en grandeur avec Louis XIV? Monsieur le heurtait quelquefois de propos, et voilà tout. Mais la diplomatie et les réfugiés y songeaient. Plus d'un pamphlet, publié en Hollande, indique le désir que la branche d'Orléans joue un rôle politique; telle était la pensée de Guillaume III et de lord Galloway (le marquis de Ruigny) son confident. Tandis que la presse étrangère attaque Louis XIV avec tant de vivacité<sup>1</sup>, elle ménage Monsieur et le brillant duc de Chartres son fils; elle parle de la dépendance des princes du sang et des humiliations qu'ils éprouvent en face de cette paternité royale tout occupée des bâtards de sa race. Les partis ont un instinct merveilleux des chefs qu'une situation indique; ils s'en emparent quelquefois, même quand ces chefs n'ont ni la volonté assez hardie, ni le courage assez ferme pour se poser activement dans la position que la fortune leur a faite.

La gravité des circonstances, l'inquiétude des esprits, avaient préoccupé Louis XIV et le conseil de Versailles. Madame de Maintenon, ennemie des résolutions violentes et tranchées, écoutait volontiers les plaintes, craignant, dans sa position un peu équivoque, que l'indignation publique ne fit trembler le sol: plus une fortune est extraordinaire, plus elle a besoin de se justifier elle-même par la bonté et la modestie. Madame de Maintenon était pour la paix; le repos lui donnait le roi, la guerre le jetait au sein de la noblesse sous la tente; et combien de plaintes ne s'élevaient pas alors jusqu'à elle! Les batailles faisaient couler le plus pur sang des gentilshommes; à chacun de ces combats à outrance périssaient de beaux noms, de grandes races; ce n'étaient que deuils publics! On était accablé de reproches et de pétitions des veuves et des orphelins qui demandaient des pensions et des indemnités pour le brave officier mort à cheval ou sur l'aflût d'un

<sup>1</sup> Gazette de Leyde, 3 décembre 1693.

canon de siège ; Versailles ne désespérait pas de ces pauvres femmes en deuil.

Louis XIV répugnait à faire directement les premières avances pour la cessation des hostilités ; en France on s'était accoutumé à cette idée que c'était toujours le roi qui accordait la paix à ses ennemis vaincus et agenouillés : ne voyait-on pas les quatre nations enchaînées sur la place des Victoires ? comment dès lors faire le triste aveu qu'on avait besoin de traiter ? Cela coûte aux conquérants, et presque toujours ces négociations secrètes échouent, parce que ceux-ci s'imaginent qu'ils peuvent continuer de traiter aux temps difficiles comme ils avaient négocié aux époques de leur prospérité impérieuse et dominante. Louis XIV néanmoins s'y résigna, mais par des moyens déguisés ; il mit en avant des agents secrets et non avoués. Il ne voulait pas se compromettre, et tout en continuant la campagne avec vigueur, il donna la main à quelques puissances neutres qui intervinrent au nom de la France et dans ses puissants intérêts<sup>1</sup>. La première proposition s'ouvrit avec M. le duc de Savoie, trop récemment uni à la coalition pour tenir essentiellement à tous ses desseins ; on le fit pressentir par le nonce du pape. Le duc répondit : « qu'intimement lié par les traités de subsides aux intérêts militaires du prince Eugène, il ne pouvoit traiter séparément ; que si le roi de France consentoit à négocier, ce seroit en commun avec les alliés. » Le conseil de Versailles, après avoir délibéré sur la situation véritable du royaume, déclara qu'on devait faire une démarche pour poser les bases d'une paix commune avec tous les pouvoirs actuelle-

<sup>1</sup> Le cabinet de Versailles met un grand prix alors à se donner l'alliance de la Hollande. M. de Croissy développe dans un mémoire les intérêts de la Hollande pour la paix. « Le salut de la Hollande dépend de trois choses : premièrement, d'ôter le commandement de l'armée des États au prince d'Orange, et de le donner à un homme affectionné à la république ; secondement, de se rendre maître de ce prince tandis qu'on le tient dans le pays, ou tout au moins de ne lui plus donner aucun argent ; troisièmement, de faire une paix particulière. » (Note manusc. de M. de Croissy.)

ment engagés dans la guerre. L'envoyé de Danemarck à Londres dut la proposer à la cour d'Angleterre ; le pape à Charles II d'Espagne, l'électeur de Bavière à l'empereur. On se servit à cet effet du duc de Wurtemberg que le sort des armes avait jeté dans les mains des Français ; il dut quitter Versailles avec la mission de pressentir les alliés. Le résident de Pologne à Amsterdam, du nom de Molo, s'était également rendu à Paris, sous prétexte de réclamer une prise illégalement faite sur un négociant de Dantzick. Aux premières ouvertures d'une mission de paix, M. Molo déclara : « qu'il se chargeoit d'autant plus volontiers de cette négociation, que le roi de Pologne l'avoit envoyé avec le désir sincère de se poser comme médiateur<sup>1</sup>. » M. Molo ajouta qu'il ne s'agissait plus de la part de la France que de rédiger nettement les conditions auxquelles le cabinet de Versailles consentirait à traiter.

M. de Croissy remit au nom de Sa Majesté une note exacte des bases très larges de cette négociation. A l'Espagne on rendait toutes les conquêtes du roi en Catalogne ; on lui restituait Mons et Namur, à la condition que Charleroi serait rasé ; on restituait Huy à l'évêque de Liège ; et quant aux relations politiques et commerciales avec les États-Généraux, on les établirait sur le même pied qu'elles étaient réglées par le traité de Nimègue, c'est-à-dire *l'uti possidetis de 1678*<sup>2</sup>. L'envoyé de Danemarck qui dut seconder cette mission reçut l'invitation de pressentir Guillaume III et les États-Généraux sur l'éventualité de la succession d'Espagne, qui allait jeter de nouvelles complications dans la politique. Toute la diplomatie s'occupait de Charles II, malade et sans enfants ; la plus riche, la plus puissante des successions tombait en vacance ; que ferait-on des Pays-Bas ? Comment serait réglée la grande loi du partage<sup>3</sup> ? Si l'on s'entendait sur tous les points, on déclarait :

<sup>1</sup> Note de M. Molo, 26 juin.

<sup>2</sup> La note ajoute : « Toutes les réclamations relatives aux Pays-Bas du Luxembourg seront réglées par des arbitres. » (Note manuscrite.)

<sup>3</sup> « Sa Majesté consent, dit la note, à ne jamais étendre les limites de

« qu'il ne seroit pas impossible que le roi de France reconnût officiellement Guillaume III comme les autres potentats<sup>1</sup>. » Le résident polonais devait faire les mêmes tentatives auprès des États-Généraux de Hollande, en déclarant que rien n'étoit plus simple que de préparer des négociations sur ces bases préliminaires, sauf à continuer les hostilités pendant que l'on traiterait à la Haye ou sur tout autre point neutralisé pour un congrès. Afin de hâter le succès de ces négociations, des offres secrètes et brillantes furent faites au duc de Bavière : une note du cabinet de Versailles lui offrait « un million de livres comptant et la souveraineté éventuelle des Pays-Bas à la mort du roi d'Espagne, s'il déterminoit les alliés à accepter les offres de la France<sup>2</sup>. » C'était une des nécessités de la situation du pays. La proposition de l'envoyé du Danemark ne séduisit aucun des princes entrés en lice et qui savaient la faiblesse, l'épuisement de la France ; ils s'attendaient tous à un soulèvement populaire, à une démonstration hostile de la part des calvinistes, et c'est ce qui explique les résistances hautaines de l'Europe armée. Partout la France étoit victorieuse ; on ne pouvait interpréter le refus persévérant des alliés que par l'espérance d'être secondés par les huguenots de l'intérieur. Les papiers secrets du marquis de Guiscard ne laissent plus de doute sur les forces d'un grand parti de mécontents dans les Cévennes et le midi de la monarchie.

La négociation engagée spécialement par le résident polonais, M. Molo, à La Haye, eut plus de résultat. M. Molo partit de Versailles accompagné de MM. de Harlay et de Caillères, premier commis aux affaires étrangères. Ces trois plénipotentiaires se rendirent avec des pouvoirs limités en Hollande ; et

son royaume du côté des Pays-Bas, pourvu que l'empereur fasse de son côté une semblable déclaration.» (Note manuscrite.)

<sup>1</sup> « Le roi très chrétien reconnoitra le roi Guillaume sur le même pied que tous les potentats de l'Europe le regardoient, et cette condition n'arrêtera pas la paix générale. » (Note manuscrite.)

<sup>2</sup> Note secrète de M. de Croissy au ministre danois.

bientôt M. Molo communiqua la mission dont il était chargé aux États-Généraux. Les États ne dédaignèrent pas ces ouvertures, et confièrent une mission à M. Dickvelt pour se mettre en rapport avec le ministre de France et recevoir les propositions écrites. On se réunit à La Haye, puis à Maëstricht; on se tâta sur tous les points, mais rien de positif ne fut résolu. M. Dickvelt communiqua les offres de la France à Guillaume III, qui ne trouva pas les termes de sa reconnaissance assez précis, ni les négociateurs assez autorisés pour traiter sur ces bases; les pourparlers furent immédiatement suspendus. Cette négociation, toute secrète et antérieure à la paix de Riswick, jusqu'à présent inconnue, constate que quatre ans avant la paix, la reconnaissance de Guillaume III était un fait presque arrêté par la France, pendant que Jacques II était encore tout-puissant à Saint-Germain; on n'était en discussion que sur les termes de cette reconnaissance, et de l'acte qui en serait l'expression. Il faut dire que la question de la paix n'était pas assez avancée pour que les négociations ouvertes secrètement à La Haye et à Maëstricht pussent aboutir au résultat d'un traité solennel. Louis XIV s'était déterminé à faire cette démarche politique, non seulement par la triste situation de son royaume, mais pour constater aux yeux de tous qu'il n'était point poussé par un désir immodéré de conquête et de guerre: il mettait un terme à sa politique envahissante. La succession éventuelle d'Espagne n'était plus étrangère à cette démarche. Charles II avait une santé débile; mais on voulait se tenir prêt à toutes les phases d'un événement depuis longtemps prévu: un testament ou un partage!

Un travail de cabinet écrit de la main de M. de Croissy peut donner une juste idée de tout ce que déployait d'activité et de moyens habiles la diplomatie de Louis XIV; ce travail tout divisé en chapitres traite d'abord de l'Espagne: «Tenir pour une proposition d'éternelle vérité, que la France et l'Espagne ne seront jamais dans une sincère intelligence tant qu'elles

seront en concours d'égalité et de puissance ; il faut que l'une domine l'autre ; cette vérité est confirmée par le consentement de tous les âges et par l'expérience de tous les pays. — Ne point appréhender de laisser un mauvais exemple contre soi-même, car quelque favorable traitement que l'Espagne pût recevoir, jamais il ne se présentera aucune occasion d'exciter des troubles en ce royaume que l'Espagne n'embrasse avec chaleur. — Se souvenir que les Espagnols détiennent à la France les royaumes de Castille, d'Aragon, de Valence, de Navarre, de Sicile, de Naples, le duché de Milan, la Franche-Comté et les provinces des Pays-Bas qui sont les plus anciens fleurons de la couronne. — Ne point oublier la défection du connétable de Bourbon ; — les desseins du maréchal de Biron ; — les paroles outrageuses de l'empereur Charles-Quint en présence de Paul III et des cardinaux. — En cas de mort du roi d'Espagne, dresser un manifeste court et clair dont la première partie contienne les nullités de la renonciation. — Établir en Espagne, si la chose était possible, plusieurs rois. — Quant à la Sardaigne, au royaume de Naples, à la Sicile, on rendra souverains les vice-rois et les gouverneurs, on les protégera puissamment. — Si les Flamands résistent, s'emparer de Nieuport, Ostende, Blakemberg, et ensuite de Charlemont, parce que les portes par où entrent les secours étrangers étant entre nos mains, le dedans du pays ferait apparemment joug. — Observer religieusement les capitulations ; faire goûter aux nouveaux sujets plus de douceur que sous la domination d'Espagne ; mais pour les opiniâtres, ne leur donner nul quartier. — Monsieur, duc d'Orléans, ne pourrait-il pas être roi d'Espagne ? — Je réponds que les intérêts du roi de France y résistent ; les deux royaumes ne laisseroient pas d'être ennemis. — Les descendants de Philippe-le-Hardi, que n'ont-ils point entrepris contre la branche aînée ? — Les liens de la nature et du sang séparent et désunissent plutôt les souverains et les voisins qu'ils ne les joignent ensemble. »

« A l'égard de l'Angleterre, de la ligue des Anglois, des Hollan-

dois et des Impériaux, je réponds que Philippe-Auguste en coupa une beaucoup plus serrée et plus forte en 1194, François I<sup>er</sup> en 1540, Henri II en 1552, et Louis XIII en 1622; mais ces lignes-là furent coupées par le tranchant de l'épée, et il n'est pas difficile de les délier par l'adresse et l'habileté. — De plus, c'est un coup d'État et un des plus importants, que la chrétienté voie qu'on ne craint point, et c'est aujourd'hui l'âme de la réputation de la France que d'apprendre à ces petits voisins, à ces ingrats débiteurs de la liberté et de la souveraineté de nos rois, que les François ont le pouvoir de protéger les opprimés et de châtier les ingrats, outre qu'il n'est pas malaisé d'en affaiblir les forces en les défilant. — Il faut encore tenir que la France a son étendue naturelle au Rhin, aux Suisses, aux Alpes, à Monaco, à Villefranche, à Nice, à la mer du Levant, à Rose, aux Pyrénées, à Fontarabie inclusivement et à l'Océan<sup>1</sup>. » Ce curieux document indique les desseins définitifs du cabinet de Versailles; il n'est pas sans intérêt de voir les limites du Rhin et des Alpes, largement indiquées alors par la diplomatie de Louis XIV, comme elles ont été réclamées aux temps modernes.

Pendant ces négociations, les hostilités n'étaient pas un instant suspendues; les armées se déployaient en Flandre, en Allemagne et dans le Piémont. Lorsqu'un système s'imprime d'un caractère belliqueux, il est difficile que toutes les institutions ne suivent pas ce mouvement imprimé à la pensée première d'un gouvernement. Depuis quatre ans en France, tout était à la guerre; le roi demandait à la noblesse des sacrifices de toute espèce; il lui fallait une récompense à ce brave peuple de soldats qui campait à la frontière pour défendre la France. A la campagne précédente il y avait eu une promotion de chevaliers des ordres; en annonçant les nouveaux sacrifices que la guerre imposait, le roi créa sept maré-

<sup>1</sup> « Intérêts de la France à l'égard des étrangers, dans la conjoncture présente des affaires de l'Europe. » Manuscrits Colbert-Seignelay, Bibliothèque royale.

chaux de France, pris parmi les lieutenants-généraux, ce furent : le comte de Choiseul, le marquis de Joyeuse, les ducs de Villeroy, de Noailles, le marquis de Boufflers et Catinat; on prit le comte de Tourville dans la marine. Tous officiers généraux, ils avaient commandé en chef des armées, ou des corps de troupes assez considérables pour être assimilés à des armées. Cette promotion élevait au premier grade Catinat, de race bourgeoise et parlementaire, de l'école de Fabert. Cette loi d'égalité devait naturellement se développer à mesure que la bourgeoisie prendrait part au service militaire; ce n'était pas trop d'accorder le bâton de maréchal au glorieux sacrifice de son sang et de sa vie pour le pays.

Avec la promotion des maréchaux, Louis XIV institua un ordre militaire de pure égalité sous l'invocation de Saint-Louis, la première chevalerie où tout le monde put être admis, nobles et roturiers, pourvu qu'on se fût voué à la guerre : à mesure que l'esprit chevaleresque s'effaçait avec le sentiment moral de ses hautes obligations, on avait cherché à reconstituer une bonne et grande fraternité d'armes par des insignes matériels. Jusqu'alors le collier des ordres avait été restreint à quelques races nobles et titrées : il fallait faire de longues preuves dans sa généalogie; l'ordre de saint Louis appela indistinctement tous les courages à porter le signe ostensible des services; le cordon rouge devait bientôt lutter avec le noble ruban bleu céleste de l'ordre du Saint-Esprit. Tout officier, pauvre ou riche, avait droit, après de nombreuses années de service, à cette distinction. Les chevaliers portaient une simple croix sur l'habit, avec l'effigie de Saint-Louis, ce grand roi, fier soldat de Taillebourg et de Damiette, bon légiste des Etablissements et des Statuts du prévôt Boilève. Les commandeurs la portaient en sautoir; les grand'croix avec crachat d'argent comme les chevaliers de l'ordre. Une dotation de terre et d'argent était attachée à l'institution de Saint-Louis; les pauvres chevaliers recevaient 600 livres, ce qui complétait la retraite militaire, et donnait aux vieux invalides

quelques-unes de ces jouissances qui viennent soutenir la vie militaire <sup>1</sup>.

L'agrandissement que reçut l'institution des dames de Saint-Cyr est encore un témoignage de cette sollicitude du roi pour la pauvre noblesse : les dames institutrices furent portées de 56 à 80 ; plus de 500 demoiselles de braves gentilshommes ruinés dans les guerres y étoient admises et entretenues aux frais du roi, et l'ordonnance portait : « Considérant l'application que la dame de Maintenon donne journallement à la maison de Saint-Cyr, nous voulons par ces présentes et comme une charge de la fondation, qu'elle jouisse sa vie durant de l'appartement que nous lui avons fait construire dans notre dite maison, en y jouissant de tous les honneurs, de toutes les prérogatives de fondatrice <sup>2</sup>. » Cette *dame de Maintenon*, dont parle si modestement l'ordonnance, était la toute puissante dominatrice, l'esprit distingué qui subjuguait le roi si grand, si respecté dans son royaume. C'était aussi une des vives sollicitudes du conseil que le bien-être de l'armée. Il y avait chaque année de nombreux blessés, de vieux soldats qui prenaient leur retraite ; ils avaient deux ressources à leur carrière : s'ils étaient aises d'entrer aux Invalides, dans cette communauté militaire sous le grand dôme, ils en avaient l'option. Les bâtiments s'étaient étendus ; chaque année voyait une aile de plus à l'Hôtel, si bien qu'on comptait aux Invalides plus de trois mille soldats estropiés, sans y comprendre cinq cents officiers de divers grades. Tous, en frères d'armes, s'asseyaient autour des tables modestes, en face des batailles reproduites par Lebrun, beau souvenir de vie militaire. Si le soldat préférait à cette communauté de bien, à ce grand hospice après les batailles, une existence douce et isolée dans sa province, sous le vieux toit de famille, il pouvait opter ; alors

<sup>1</sup> Ordonnance du mois d'avril 1693 (Archives). — Ordonnance 33-4, s. 235. On la trouve aussi en original aux Archives de la cour de cassation.

<sup>2</sup> Ordonnance du mois de mars 1694. 34-4, v. 305.

le roi accordait une petite pension que les intendants payaient sur les fonds de l'ordinaire des guerres. Le roi voulait qu'une belle exactitude présidât à la paye des invalides, car c'était le pain conquis par le sacrifice de sa vie au service de Sa Majesté. Un règlement sur les pensions militaires ordonne qu'elles seront fixées selon les besoins et les services de celui qui les a rendus. Il n'y a pas encore de principes inflexibles, une règle commune; cet arbitraire est souvent une nécessité pour pénétrer plus paternellement dans les services et les besoins de chaque individu. Les ordonnances sur l'armée étaient plus spécialement émanées de Sa Majesté, des actes qu'on nommait de propre mouvement, puissante idée qui faisait du roi le chef militaire absolu; cela appelait l'obéissance sans condition de la part du soldat, ce qui caractérise la hiérarchie militaire.

Tous ces accroissements dans les dépenses publiques exigeaient qu'on réunit d'immenses ressources. Lorsque la guerre fut déclarée en 1688, il y avait eu un certain mouvement d'esprit national; toutes les classes, toutes les corporations dans la société s'étaient imposé des sacrifices, et l'on avait vu les pauvres comme les riches contribuer de leurs deniers à l'expédition qu'on allait entreprendre contre Guillaume III et la coalition. L'argenterie des châteaux, les belles orfèvreries de Versailles avaient été fondues par ordre du roi, et les grands seigneurs, à l'envi, avaient imité cet exemple. Les registres de la Monnaie indiquent qu'il fut frappé pour plus de cent quarante-trois millions de louis d'or ou écus de six livres et autres pièces d'argent, sans compter les sous marqués et les pièces de six liards<sup>1</sup>. Il y eut aussi une opération pour diminuer le titre de l'argent, ressource toute féodale. On redonna cours aux monnaies depuis longtemps en dehors du commerce; les pièces étrangères, les doublons d'Espagne, les ducats d'Italie et d'Allemagne furent admis en circulation dans le royaume. Il y en avait beaucoup d'enfouis au temps

<sup>1</sup> Archives de la cour des comptes, ad ann. 1693.

de la Ligue, quand l'Espagne les jetait aux Guises, aux villes intimement liées à la sainte union. On eut recours également aux avances des fermiers généraux, riches compagnies bourgeoises détestées du peuple : les fermiers généraux, alors au nombre de douze, rivalisaient avec la haute noblesse par le merveilleux de leurs équipages ; toujours d'une condescendance empressée pour la cour, il était rare que le roi demandât deux fois une avance à un fermier général ; aussi leur rendait-il avec sa grandeur accoutumée les services qu'ils pouvaient demander. Quand il s'agissait de renouveler le bail des fermiers, le roi ne tenait pas à un ou deux millions de plus que pouvait lui offrir une compagnie nouvelle ; il préférait les anciens fermiers généraux, qui lui avaient rendu tant de services pour son trésor. Les financiers prenaient ainsi de l'importance dans la monarchie ; si on jouait déjà leur faste et leur bouffissure sur le théâtre, on recourait à eux dans les besoins. Qui ne connaissait Samuel Bernard, jeune encore, mais qui faisait la banque de tout le royaume ! il spéculait sur tout, et par sa facilité à réunir de l'argent, il pouvait accaparer toutes les denrées et en rehausser le prix à son gré, si bien qu'un jour ayant acheté tous les vins d'Espagne, il les revendit le double de leur valeur. Samuel Bernard était fils d'un autre Samuel Bernard, pauvre peintre, grand faiseur de tableaux à la gouache ; le fils avait amassé de l'argent dans les fermes, et il pouvait au besoin avancer jusqu'à dix millions au roi sans se gêner beaucoup. Samuel Bernard était-il juif ? On n'osait le dire, mais sa physionomie accusait son origine, ainsi que son prénom de famille, et ses jeunes filles avaient les beaux traits israélites ; l'une d'elles devint la femme du premier président Molé<sup>1</sup>.

Les emprunts se faisaient surtout en rentes sur l'Hôtel-de-

<sup>1</sup> Samuel Bernard avait défiguré tant qu'il le put son origine ; ses deux fils portaient les noms de comte de Rieux et de comte de Goubert ; son petit-fils, prévôt de Paris, se faisait appeler le marquis de Bouainvilliers.

Ville; on ne connaissait pas encore le crédit sur le trésor royal. Mille moyens étaient employés: il y avait l'emprunt à rente viagère, la loterie appliquée aux opérations de crédit; en général, le taux de l'argent était trop cher pour qu'on pût opérer en grand par emprunt sur rentes cotées. Dans toutes les opérations financières, on appliquait un revenu spécial aux emprunts; tantôt il fallait donner l'exploitation des mines, tantôt la régie du sel, une portion des fermes même; comme il y avait pour toutes ces branches de service un revenu certain, le contrôleur général trouvait des prêts avec assez de facilité.

Le conseil voulut mettre un terme à ce mauvais système, par l'édit sur la contribution forcée pour toutes les classes de la société, sorte de capitation agrandie <sup>1</sup>. Le mode adopté par cet édit changeait tous les éléments de l'impôt depuis l'origine de la monarchie: on se rappelle qu'il existait des privilèges, des exemptions, des terres imposables et des terres affranchies; le gentilhomme ne devait que son épée et sa vie, le religieux que sa prière et le don gratuit, voté par l'assemblée du clergé; les corporations de villes, les métiers ne devaient que les redevances stipulées par les statuts de leur état. L'édit de 1695 établit une sorte d'imposition générale sans distinction de races, et réglée seulement sur la fortune et la position de chacun; tous les sujets du royaume sont divisés en vingt-deux classes: le roi en tête paye pour sa personne et pour ses biens; les princes du sang, les courtisans, le clergé, les monastères, tout s'acquitte au *pro rata*; le versement devait se faire par portion dans le trésor, et tous sont invités à se hâter le plus activement qu'il se peut. C'était une grande innovation que cet édit: il établissait l'égalité en matière d'impôt; il n'admettait plus de privilèges, plus d'exemptions; le roi, les princes se soumettaient aux mêmes obligations. C'est ainsi que la liberté publique, les garanties politiques se fondent toujours par le besoin d'argent; l'histoire du gouvernement représentatif à son origine dans l'impôt.

<sup>1</sup> L'édit est du 18 janvier 1695. Archives de la cour de cassation.

Ces levées successives d'argent étaient toutes destinées à la guerre. Les campagnes des soldats de France se signalaient depuis deux ans par des succès incontestables. Après le siège de Namur, l'armée du nord sous les ducs de Luxembourg et de Vendôme se dirigea sur Liège et Bruxelles : portée à cent dix mille hommes effectifs, le roi vint en prendre le commandement en personne. Tous les généraux s'attendaient à une marche en avant contre Guillaume III concentré vers Louvain ; on pouvait facilement l'envelopper par les deux grands bras de l'armée, lorsque tout à coup Louis XIV quitta le camp ? Avait-il craint de hasarder une bataille décisive en personne ? Ou bien le roi, averti de ce qui se passait à Paris, des efforts du parlement pour reconquérir sa puissance et des menaces des huguenots, s'empressa-t-il de retourner au centre même de son gouvernement ? Il craignait peut-être la prolongation de la lieutenance générale confiée à Monsieur ; il hâta donc son retour à Versailles. La lecture des pièces secrètes du cabinet indique que le roi ne manqua pas de cœur en cette circonstance<sup>1</sup> ; il sentit le besoin de sa présence à Paris. Dans le temps, n'a-t-on pas vu Napoléon, tout général de cœur et de tête qu'il était, s'empresser, dans de grandes crises, d'accourir à Paris, le point central de son gouvernement, pour veiller à son pouvoir menacé et pour organiser les fortes ressources ? Le duc de Luxembourg, chef suprême de l'armée du nord, montra sa capacité militaire. Le prince d'Orange avait concentré trente mille hommes sous Liège, dans des lignes très-fortifiées ; le maréchal de Luxembourg fit une démonstration pour les attaquer ; les deux corps de Villeroi et de Boufflers s'y portèrent en masse ; on arrangeait les fascines comme pour préparer l'assaut de Liège. Tout cela n'était qu'une manœuvre ; Guillaume III s'y laissa prendre, et tandis qu'il détachait quelques bataillons pour appuyer la ligne de Liège, le maréchal de Luxembourg se portait à marche forcée et par des chemins de traverse en face de l'armée alliée affaiblie,

<sup>1</sup> Mss. (Fonds nouveau.) Bibliothèque du roi.

mais retranchée à Nerwinde. Au moyen de cette manœuvre hardie, les Français surprirent Guillaume III et le duc de Bavière. La méthode anglaise et allemande consistait à toujours se placer derrière des retranchements construits de longue main et formidables. Guillaume connaissait l'impétuosité française, ce courage qui se précipite d'abord, puis s'affaiblit et tombe. Aussi la tactique des alliés était de toujours choisir une bonne position et d'attendre là, retranchés, le déploiement de l'armée de France. La position de Nerwinde était forte, couverte de châteaux, de haies, de ruisseaux et de rivières. Les alliés pouvaient se défendre; Guillaume III, admirable pour improviser toutes les précautions, connaissait le caractère de ses ennemis; cent pièces de canon furent jetées dans les parties faibles par où la ligne des alliés aurait pu être entamée.

La magnifique armée du duc de Luxembourg, la maison du roi en tête, toute couverte d'or, de soie, se montra en face de l'ennemi; saluée de quelques salves de canon, elle se déploya comme deux ailes d'acier et de feu sur la droite des alliés, puis se forma en colonne serrée se portant sur le centre. Deux fois repoussée, la colonne d'attaque hésitait un moment, lorsque le duc de Luxembourg traversa la ligne, et ôtant son chapeau devant les officiers, leur dit : « Messieurs, au feu encore; il s'agit de la gloire de la France; » et une charge entraînant refoula l'aile droite de l'ennemi. Maître du village de Winden, le maréchal de Luxembourg y fit établir une forte batterie qui prit les alliés en écharpe; le moment était décisif; le maréchal ordonna une charge par escadrons en masse, et dans un instant toute la maison du roi, secondée des régiments de cavalerie, en ligne, se trouva au milieu des carrés anglais, hanovriens, espagnols, et la bataille de Nerwinde, une des gloires de la France, fut gagnée. Les alliés se mirent en pleine retraite avec d'immenses pertes<sup>1</sup>. C'était un beau fait d'armes que cette bataille; la maison du roi avait eu l'honneur de la

<sup>1</sup> Comparez les gazettes de France, de La Haye et de Cologne, 1693. La

victoire ! La reddition de Charleroi fut le résultat de la bataille de Nerwinde ; le maréchal de Luxembourg prenait une attitude offensive ; les frontières de France n'étaient pas entamées !

L'armée d'Allemagne, maintenue dans ses positions, parcourait les rives du Rhin en fourrageant comme un corps irrégulier ; il y eut des saccagements inouïs dans le pays d'Heidelberg afin de faire à l'ennemi le plus de mal possible. Le dauphin vint prendre le commandement de cette armée, qui fut successivement accrue jusqu'à quatre-vingt mille hommes ; mais les maréchaux de Lorges et de Choiseul reconnurent qu'il était difficile de pénétrer plus avant en Allemagne, sans se hasarder dans de fausses opérations ; on ne pouvait s'isoler de l'armée du nord et de l'expédition du maréchal Catinat en Savoie. Catinat, d'abord retranché au sommet des Alpes, pour attendre des renforts de l'armée d'Allemagne ; dès qu'il se sentit assez appuyé pour prendre l'offensive, descendit des hauteurs des Alpes, délivra Pignerol et rencontra l'ennemi à la Marsaille. C'était par une belle gelée d'octobre si magnifique dans les Alpes ; le maréchal Catinat ne laissa pas aux alliés le temps de se reconnaître ; il fit attaquer la gauche de l'ennemi par une colonne serrée de vingt bataillons, la baïonnette au bout du fusil, arme meurtrière nouvellement inventée à la manufacture de Bayonne ; voilà pourquoi elle en portait le nom. La gendarmerie de France, les dragons attaquèrent en même bataille de Nerwinde se donna le jour des Rameaux ; cette circonstance fut remarquée par les faiseurs d'épigrammes et de couplets contre Guillaume d'Orange.

D'où vient que le jour des Rameaux  
Est fatal au prince d'Orange,  
Ce jour où le seigneur reçut tant de louange,  
Et de justes respects de ses sujets nouveaux ?  
Peut-être est-ce lui qui se venge  
D'un lin usurpateur qui cause tant de maux ;  
Mais sans moraliser sur une grande fête,  
Tout le monde sait aujourd'hui  
Les palmes ne sont pas pour lui.

temps la molle cavalerie de Naples et du Milanais, bientôt mise en déroute. La second ligne en réserve, composée de cavalerie allemande, de forts cuirassiers, accourut pour la rallier ; elle fut elle-même entraînée ; le champ de bataille demeura dans les mains des Français. La bataille de la Marsaille eut au midi le même résultat que Nerwinde au nord<sup>1</sup> ; elle refoula l'invasion et plaça la guerre sur le territoire ennemi, tandis que le maréchal de Noailles en Catalogne prenait Rose, Gironne, et gagnait la bataille du Ter contre le duc de Scallona, indigne successeur du vieux duc d'Albe et de don Juan d'Autriche. Le duc de Noailles, avec moins de réputation militaire que Luxembourg et Catinat, affectionnait la guerre des montagnes où il faut de la finesse<sup>2</sup>, de l'activité plus encore que ce puissant coup d'œil militaire qui s'étend sur les vastes lignes.

Partout les armes de Louis XIV étaient ainsi victorieuses, et la campagne brillante ; des généraux supérieurs avaient pris le commandement des troupes, et les sacrifices du pays

<sup>1</sup> Le peuple ne désignait Catinat que sous le nom familier de *Pierrot* ; c'était son général tout populaire auquel les halles donnaient les noms de leur familiarité, comme à tout ce qu'elles aiment.

Savez-vous ce que fait Pierrot, oh ! oh !  
De la formidable armée ?  
Il lui met la tête en haut, oh ! oh !  
Et les pieds dans la vallée.

<sup>2</sup> Noailles, au contraire, est le général de cour et de faveur comme le fut Villeroy ; aussi est-il chansonné, à côté des vers où l'on exalte Luxembourg le général frondeur et Catinat le général de la bourgeoisie. Des couplets contemporains font ainsi parler le maréchal de Noailles :

Luxembourg a bataillé,	Que m'importe si le roi
Ferraillé,	Prend en moi
Pendant la campagne entière ;	Plus qu'eux de confiance.
Catinat en fait souvent	Je laisse les courtisans,
Tout autant,	Ignorants,
Ce n'est pas là ma manière.	Admirer souvent Turenne,
Que l'on chante à haute voix	Et je m'en rapporte au roi,
Leurs exploits	Qui me croit
Que l'on vante leur vaillance,	Beaucoup plus grand capitaine.

préservèrent la monarchie d'une invasion. La bataille de Nerwinde était le fait d'armes le plus décisif; le duc de Luxembourg, élevé au premier rang, avait combiné son mouvement d'attaque avec une grande science de stratégie; il s'était placé au niveau de Condé et de Turenne. Il y avait même dans la bataille de Nerwinde un art militaire très avancé, agissant par des combinaisons hardies; c'était de la tactique sur un vaste plan. L'admirable attaque de droite où la maison du roi toute brillante s'était déployée, doit rester dans les études de la guerre, et Napoléon la place aussi haut que les plus habiles faits d'armes de Condé et de Turenne. Guillaume III avait adopté le même plan de bataille que le duc de Wellington à Waterloo; la maison du roi fut plus heureuse que les glorieux escadrons de la vieille garde; elle pénétra dans les carrés anglais, et s'y maintint en brisant leur masse. Catinat, dans la bataille de la Marsaille, employa l'attaque à la baïonnette par colonne serrée qui plus tard décida si souvent la victoire. On aperçoit dans Luxembourg et Catinat le même principe de stratégie, le mouvement d'une grande masse réunie sur un seul point; ils essaient un effort décisif sur une aile, et une fois la ligne débordée, ils sont maîtres du champ.

Le maréchal de Lorges, de l'école et de la maison de Turenne, ne fit rien de brillant en Allemagne; sa science consiste, comme celle de son maître, en des marches et des contremarches; il a hérité des traditions du fort capitaine, sans avoir cette hardiesse qui sait saisir une faute et en profiter; il marche comme son glorieux parent, mais il n'attaque pas comme lui à l'improviste et ne remporte pas de ces succès décisifs qui empêchent tout mouvement de l'ennemi. Enfin, le maréchal de Noailles est un général de montagne, de siège et de petits combats; il se hasarde rarement en plaine. Noailles a commencé sa vie militaire aux montagnes des Cévennes; il la continue aux Pyrénées; il connaît les guerres de miquellets au milieu de ces jardins de roses, en face des flots bleu-céleste de la Méditerranée, de ces figuiers au sein des rocs, de

ces forêts d'oliviers où pend en grappes d'or la vigne vigoureuse; admirables sites qui font de la Catalogne le plus beau pays de la terre !

La guerre avait pris un caractère inouï de violence et de cruauté; c'est ce qui arrive presque toujours quand de sanglantes luttes se prolongent: les animosités deviennent alors plus vives; les nations s'acharnent, le soldat est plus impitoyable, les chefs plus insoucians de la vie du pauvre peuple; on s'habitue au sang! Depuis le ravage du Palatinat, sous Turenne et Louvois, la guerre n'avait plus rien respecté. Quand les armées allemandes et savoyardes envahirent le Dauphiné, les étrangers se livrèrent, sous le prince Eugène, à toutes sortes d'excès. Les annales de la province gardent le souvenir encore de ce passage des ennemis dans la montagne: rien ne fut épargné; ni ces environs de Grenoble tout verdoyants, ni le magnifique vallon de Vizille, où les rivières serpentent à mille pieds au-dessous du voyageur, ni Gap aux vieilles portes, ni Sisteron, pendu aux rochers de granit des Alpes. Les vieillards se souvenaient encore au siècle dernier de ces farouches Allemands qui ravagèrent les grands bois, leurs vignes des coteaux, alors que les blés frissonnaient sous les doux vents de la vallée, pour me servir du texte d'une vieille chanson dauphinoise <sup>1</sup>. Cette invasion sous le prince Eugène contribua peut-être à inspirer la haine de l'étranger qui est le beau patriotisme des montagnards. L'Allemagne garde à son tour le souvenir du saccagement d'Heidelberg et du merveilleux château suspendu sur la cime des montagnes; les soldats français commirent d'inouïes dévastations dans la ville et la campagne; les églises et les monastères ne furent pas même respectés; on ravagea les tombeaux des électeurs palatins, on brisa leurs statues. Le maréchal de Lorges ne s'opposa point à cette fatale exécution militaire; il avait un

<sup>1</sup> Annales du Dauphiné. ad ann. 1692. M. de Fontanieu, cet admirable compilateur, a écrit 4 vol. in-fol. sur l'Histoire du Dauphiné; ils sont en mss. à la Bibliothèque du roi.

peu hérité de l'insensibilité de l'ancienne ; l'amour des batailles, la dureté du camp, avaient étouffé les sentiments d'humanité dans ces vieux soldats, et les régiments de France ne s'arrêtaient pas devant une violence lorsque la générosité des officiers gentilshommes ne se réveillait pas d'elle-même.

Les Anglais avec leurs flottes victorieuses parcourant les côtes de l'Océan, se déployaient en belles escadres depuis Dunkerque jusqu'à Bordeaux : à travers ces escadres échappaient des navires légers, des corsaires hardis au pavillon de France, blanc et fleurdelisé, qui désolaient le commerce de la Hollande, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne. Souvent, au milieu d'une mer noire et orageuse, quand le goëland battait ses ailes grisâtres sur les dunes et les récifs, apparaissait une voile lointaine, fendant les eaux avec la vitesse de l'oiseau de mer ; c'était le corsaire de Saint-Malo, de Dunkerque, du Havre, de Dieppe ou de Brest ; léger navire, il échappait aux croisières anglaises, puis se jouant des vagues, il allait saisir à l'abordage la riche cargaison sous le pavillon de la compagnie des Indes, ou les galiots d'Espagne tout pleins de tonnes d'or et de doubloons frappés à Mexico et à Lima, ou bien encore il faisait laisser pavillon aux flottes hollandaises qui allaient chercher la cannelle, le poivre à Sumatra, et rapportaient du Japon les belles étoffes de tapisserie, les paravents tout couverts de jolis oiseaux bleus et jaunes, les éventails de jones tout gracieux, tant à la mode alors dans les fêtes de Versailles. Le commerce ne pouvait plus se faire que sous fortes escortes. Les Anglais résolurent d'en finir avec Saint-Malo, repaire des plus hardis aventuriers de mer ; il fut arrêté dans un conseil d'amirauté de bombarder la ville et d'y mettre le feu, au moyen d'une machine infernale qui serait lancée contre le port. Cette effroyable machine se composait d'un vieux navire coupé<sup>1</sup> ; les flancs étaient remplis de poudre et de canons chargés jusqu'à la gueule, de grenade, de barils tout pleins de combustibles ; elle devait être lancée contre

<sup>1</sup> Bibliothèque royale, collection d'Estampes, vol. ann. 1694.

Saint-Malo, sous le vent, et une mèche placée dans un tuyau faisait éclater la machine infernale juste au port; l'explosion devait détruire la ville de fond en comble. On le vit donc s'avancer ce brûlot incendiaire, jetant une épaisse fumée, comme ces cétacés des mers du nord qui lancent devant eux une immense poussière d'eau. Les habitants de Saint-Malo ne connaissaient pas leur danger, néanmoins ils tirèrent sur le brûlot quelques bordées des forts; la machine presque dématée vint s'échouer sur la côte, à une demi-lieue de Saint-Malo; là elle éclata, et ses millions de projectiles furent lancés. La commotion fut si terrible qu'un tiers des maisons de Saint-Malo fut ébranlé. Si la machine infernale était entrée dans le port, la ville entière eût été emportée, ses habitants eussent péri sous ses ruines. C'était une abominable vengeance de l'Angleterre, le droit de la guerre porté à la plus extrême rigueur. Cette tentative fit une impression profonde dans toute la France; mille gravures dépeignent l'affreuse machine<sup>1</sup>, ce navire coupé, ces mille barils de poudre entassés; on chansonna les Anglais dans des vers moqueurs, tandis qu'une population entière venait d'échapper à un épouvantable danger. En même temps, l'escadre sous Edward Russel tentait une attaque sur Brest et la côte de Bretagne; elle ne réussit point<sup>1</sup>; on brûla quelques maisons, un couvent de moines, car l'esprit protestant se révélait partout. Le but du débarquement était de seconder un soulèvement des provinces, sur quelques points de la Bretagne et de la Normandie; on attendait les Anglais pour commencer l'insurrection. L'armée des côtes de l'Océan, sous le maréchal de Bellefonds, repoussa la tentative de l'Angleterre; Jean Bart se distingua partout avec sa petite escadre. La flotte anglaise se borna au bombardement du Havre et de Dieppe, sur les côtes de Normandie; il y eut de grands dégâts dans ces deux cités; l'attaque des Anglais fut signalée par des incendies et la perte de quelques propriétés sur la côte.

<sup>1</sup> Les Bretons conservaient leurs vieilles haines contre les Anglais; ils

La France rendit bien ces calamités aux alliés; ses flottes aussi parcouraient les mers et dévastaient les côtes d'Espagne. Le comte d'Estrées bombarda Barcelone, Alicante, Carthagène; des débarquements furent aussi tentés sur les côtes d'Irlande et d'Écosse. L'armée française, sous Villeroi, annonça qu'elle allait brûler Bruxelles si elle ne se soumettait au roi; un manifeste de Louis XIV justifia cette mesure de violence comme représaille des attentats commis par les ennemis: « Ce n'étoit pas la France, disait-il, qui imprimoit ce caractère sanglant à la guerre; Bruxelles devoit payer pour les désastres des côtes de l'Océan. » On voit que dès cette époque le roi Louis XIV a besoin de justifier sa modération; s'il fait la guerre, il veut qu'il soit bien constaté que c'est la nécessité de représailles qui l'y force. Tout prend ensuite un caractère livraient à la course par passion; plus d'un chant populaire fut récité contre les Anglais. Dans les châteaux de la Bretagne, les gentilshommes célébraient la fuite de Guillaume et de ses huguenots comme une victoire décisive.

Croyez-moi, laissez-nous en paix,  
 Anglais, ne revenez jamais;  
 Pour vous la Bretagne est fatale,  
 Vous le sentîtes par le sort  
 De votre machine infernale,  
 Où son auteur trouva la mort.

Comme toute l'expédition de Guillaume sur les côtes de Bretagne s'étoit spécialement attachée aux couvents, les gentilshommes plaisantèrent beaucoup sur cette guerre aux capuchons et aux aubes, guerre qui n'étoit pas comprise par la loyale noblesse.

Luxembourg finit sa carrière,  
 En défaisant l'armée entière  
 Du grand Guillaume de Nassau,  
 Qui perdit tout, canons, timbales;  
 Mais il s'est rédimé sur l'eau,  
 Il prit malgré Saint-Malo,  
 Des capuchons.  
 Des capuchons et des saoulés.

tère d'hostilités vigoureuses et implacables<sup>1</sup>. Jamais, à aucune époque, le principe de la course et des prises particulières n'avait été poussé aussi loin. On établit en maxime qu'il fallait faire le plus de mal possible, non seulement à l'ennemi militaire, mais encore à l'ennemi commerçant, de sorte qu'on ne distingua pas la propriété publique du souverain, de la propriété privée du sujet; des flottes commerçantes furent détruites à coups de canon, et des magasins de marchandises brûlés. On ne sépara pas le pavillon du commerce du drapeau de l'Etat. Les privilèges des neutres ne furent pas respectés; on les saisit, on les confisqua, comme cela se voit toujours dans les guerres violentes, où rien n'est épargné: principes, intérêts, tout cède devant l'impérieuse loi de nécessité et de représailles. Quand les hostilités s'emprennent de ce caractère, il est difficile qu'elles se maintiennent longtemps. Dans les phénomènes physiques comme dans les choses morales, tout ce qui sort des règles générales et de l'ordre habituel n'est pas durable. La guerre a ses conditions: lorsqu'elle blesse trop d'intérêts elle finit promptement, et déjà l'on voit à cette époque un besoin profond de paix européenne qui se fait partout sentir.

On se rappelle que quelques tentatives avaient été faites pour la réunion d'un congrès afin de régler par une résolution commune les divers intérêts engagés dans la guerre. Cette tentative secrète n'avait point réussi encore; les propositions de part et d'autre n'étaient pas assez précises; les temps de paix n'étaient pas arrivés. Repoussée en Hollande, l'habile diplomatie de Louis XIV continua son système de traités séparés avec chacune des puissances en lutte, afin d'avoir meilleur marché de la coalition. Depuis Henri IV, telle avait toujours été la tactique du cabinet de France; puissance isolée, il était difficile à la monarchie de résister seule au mouvement armé de l'Europe; sa diplomatie ma-

<sup>1</sup> Manifeste de la France au sujet du bombardement de Bruxelles, ann. 1695.

nouvrait donc pour morceler les ennemis, et en faisant une concession, elle cherchait à détacher les cabinets secondaires de la coalition générale des Etats contre la monarchie. Les démarches de la cour de Versailles s'adressèrent surtout au duc de Savoie; par une politique de dépit, ce prince se déclarait l'ennemi de France pour se réunir aux alliés dans la guerre; la Savoie s'était presque toujours associée aux Bourbons par des traités; sa position frontière lui en faisait un intérêt et une habitude: sans la protection de la France que pouvait être la Savoie? D'ailleurs, la bataille de la Marsaille avait placé le duc dans une position difficile: la presque totalité de ses possessions était au pouvoir des Français; Catinat marchait sur Chambéry. Ce fut alors que des insinuations positives de la cour de Versailles invitèrent le duc de Savoie à se séparer de la coalition. Louis XIV avait jugé que le moment était bien choisi pour tenter une négociation officielle auprès de Victor-Amédée; il en chargea le comte de Tessé, esprit très délié; celui-ci reçut des pouvoirs étendus, favorables à un traité de paix définitif. Victor-Amédée n'était pas lui-même une capacité vulgaire; aucun prince ne possédait une intelligence plus forte, plus diplomatique, et appréciant sa véritable position, il n'hésita pas un moment à écouter les propositions du comte de Tessé; elles furent d'abord tenues très secrètes, afin de ne pas justifier un mouvement des alliés sur le Piémont.

Le comte de Tessé avait ordre d'offrir à Victor-Amédée la restitution de toutes les places conquises durant les deux dernières campagnes, et de plus, le mariage du duc de Bourgogne avec la jeune fille de Savoie, enfant encore, car elle avait dix ans; le duc de Bourgogne était ce gentil petit garçon, héritier de la couronne de France, que nous avons vu tant aimé de Louis XIV. Ces propositions étaient assez belles pour flatter la vanité et l'ambition de Victor-Amédée; on se servit également de l'influence de la duchesse de Savoie, fille du duc d'Orléans, très portée pour l'alliance de France. Une corres-

pondance intime fut entamée entre Monsieur et sa fille; il ne fut pas difficile de vaincre les faibles hésitations du cabinet de Turin. Par le moyen d'une nouvelle alliance de sa maison, Louis XIV s'assurait pour un temps au moins les frontières des Alpes. Les mariages de famille eurent toujours dans l'esprit du roi un mobile diplomatique et français <sup>1</sup>.

L'ambassadeur de France suivit deux négociations parallèles, l'une presque publique, l'autre entièrement secrète. La première portait sur la nécessité de proclamer une neutralité italique à la tête de laquelle se placerait le duc de Savoie. Cette neutralité une fois déclarée, les armées de France et de l'alliance devaient également s'abstenir de pénétrer sur le territoire italien; le duc de Savoie acquérait une grande importance, et s'évitait le blâme d'abandonner les alliés. Un système neutre avait un certain caractère impartial; on ne s'exposait pas au reproche d'une trop active versalité. La négociation secrète du comte de Tessé portait principalement sur l'intime alliance avec la France, qu'on ne voulait pas publiquement avouer; on proposait au duc Victor-Amédée de se joindre au roi contre ses ennemis aux conditions suivantes: « 1<sup>o</sup> mariage du duc de Bourgogne et de la fille du duc de Savoie; 2<sup>o</sup> restitution de tous les pays conquis par les armées de France; 5<sup>o</sup> paiement de quatre millions de subsides pour que l'armée savoyarde pût se joindre aux troupes du roi contre la coalition. » Le comte de Tessé ajoutait que le roi prendrait sous sa protection le duc de Savoie, et qu'en aucun cas il ne conclurait de traité séparé avec l'empereur, sans y comprendre le duc Victor-Amédée. Ces conditions furent mieux précisées dans un traité écrit; la France reconnaissant la neutralité de l'Italie, s'engageait à la faire admettre également par tous les cabinets intéressés dans la guerre. Afin de laisser une plus haute indépendance au duc de Savoie, la cour de Versailles consentait à faire démolir les fortifications

<sup>1</sup> Correspondance de Tessé, et dépêches à M. de Torcy. (Bibliothèque royale.)

de Pignerol, de Sainte-Brigitte et de la Pérouze, que Richelieu avait élevées pour maintenir le Piémont et l'Italie; on rendait intactes les villes et citadelles de Suze et de Nice, alors au pouvoir des Français par la conquête; on convenait encore qu'avant la célébration du mariage avec la jeune duchesse de Savoie, celle-ci serait remise comme un gage à la cour de France, où elle serait fiancée à monseigneur le duc de Bourgogne; enfin, par une stipulation secrète, les troupes savoyardes devaient opérer un mouvement pour se joindre à l'armée de France. On ne devait révéler ces articles qu'à la paix générale, et le roi consentait à ce qu'on travaillât d'avance aux mines destinées à faire sauter les forts de Pignerol, de Sainte-Brigitte et de la Pérouze <sup>1</sup>.

Ces articles de paix changeaient entièrement la situation des armées françaises en Italie; ils doubleraient leur force contre les alliés; et ce motif avait porté Louis XIV à des sacrifices de conquête et d'argent en faveur du duc de Savoie. Quant à ce prince, il passait sans transition d'une alliance à une autre; il n'y avait pas dans cette démarche une bonne foi complète, mais telle est toujours la condition des États intermédiaires et faibles: ils sont jetés par la force de la victoire d'une alliance ancienne à une alliance nouvelle; comme ils ne sont pas indépendants par eux-mêmes et assez forts pour se faire respecter, ils cherchent dans cette mobilité qui suit la fortune un moyen de sécurité pour le présent et l'avenir: il n'y a de sincère en politique que la force. Le duc de Savoie déguisa tant qu'il le put sa nouvelle position aux alliés; sous le prétexte qu'il était pressé par les troupes de France, il demanda aux coalisés le contingent stipulé par les traités en cas d'invasion <sup>2</sup>, et comme il ne fut pas fourni, le duc de Savoie déclara qu'il se séparait de l'alliance afin de

<sup>1</sup> Traité de paix et de neutralité d'Italie, entre Sa Majesté Très Chrétienne et Son Altesse Royale M. le duc de Savoie, conclu et signé à Turin le 29 août 1696.

<sup>2</sup> En vertu du traité conclu avec la Savoie, ces pays furent rendus par

proclamer la neutralité de l'Italie. La France acquérait ainsi une bonne alliance au midi ; sa tactique parvenait à détacher les ennemis les uns des autres ; un premier résultat efficace était obtenu comme un exemple à suivre par les petits États. Toute la diplomatie du roi s'occupa de cette œuvre ; on engagea des correspondances secrètes, et les gazettes de France durent seconder le mouvement contre l'alliance. On n'a pas assez remarqué que Louis XIV fut peut-être le prince qui employa le plus activement les publications politiques ; les écrits de toute espèce secondaient ses intérêts. Le roi savait la puissance de la pensée, la force des opinions écrites ; il en avait éprouvé lui-même les dangereux effets, car la révolution de 1688 et la coalition avaient été préparées par des écrits de l'école protestante. En politique, les grands mouvements d'opinions et de gouvernements sont presque toujours préparés par la presse : elle devance seulement de quelques années ce que la nécessité impose plus tard aux gouvernements, et cela s'explique ; elle fait l'opinion, et il n'est pas de pouvoirs qui ne subisse tôt ou tard cette opinion une fois faite ; c'est leur inflexible loi.

Il parut donc à cette époque une suite d'écrits destinés à séparer la coalition. « Quoi ! disait un pamphlet, les Hollandois ne s'aperçoivent pas qu'ils servent de jouet à l'ambition démesurée du prince d'Orange ! est-ce que les États s'imaginent que Guillaume n'a pas un but ? Est-il difficile d'entrevoir qu'après avoir établi en Angleterre le pouvoir absolu, Guil-

la France au duc Victor-Amédée, ainsi qu'il résulte de la pièce diplomatique qu'on va lire : « Acte de rémission des pays et États de Savoie, fait par Sa Majesté Très Chrétienne Louis XIV, roi de France et de Navarre, à Son Altesse Royale Victor-Amédée II, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, etc., 28 septembre 1696 : « Conformément à l'ordre du roi mon maître, et suivant le pouvoir que vous en avez reçu de Son Altesse Royale, je remets entièrement à sadite Altesse en votre personne, les places et toutes les dépendances des États de Savoie, à l'exception de Montmélian. » (Archives diplomatiques, ad ann. 1696.)

laume d'Orange tentera d'absorber l'autorité des États de Hollande et de s'y faire proclamer roi?» N'était-ce pas le vieux dessein des princes de cette maison? D'autres motifs étaient développés par les auteurs des pamphlets, en ce qui touchait les rapports de Guillaume III et de l'Angleterre. « Pourquoi avoit-on fait une révolution dans la Grande-Bretagne? C'étoit, disoit-on, pour assurer la liberté politique; or, cette liberté, le parlement l'avoit-il obtenue? Les étrangers envahissoient les conseils du nouveau roi, qui s'entouroit d'Allemands, de Hollandois et de réfugiés françois très-arrogans!»

A l'Autriche les écrivains opposaient d'autres motifs: « L'empereur ne voyoit-il pas le caractère tout protestant qu'avoit la ligue d'Augsbourg? Le résultat de la guerre alloit agrandir démesurément l'indépendance des électeurs réformés; le marquisat de Brandebourg marchoit à la royauté prussienne. Si l'on laissoit ainsi les événements se développer, la couronne impériale, violemment arrachée à la maison d'Autriche, brilleroit au front d'un électeur protestant; cette considération étoit grave pour l'empereur et pour le roi des Romains son fils surtout, car une révolution religieuse entraînoit presque toujours une révolution politique. » L'intérêt catholique était invoqué vis-à-vis de l'Espagne, et les écrits exposaient combien il était étrange de voir les deux grands princes qui représentaient l'Empire de Charles-Quint à Vienne et à Madrid, s'unir avec le protestantisme contre les intérêts de la puissante catholicité et l'unité impériale. Ces écrits, jetés au monde politique, préparaient de plus actives négociations. Des publicistes avaient établi les devoirs des nations entre elles. Le livre du baron de Puffendorff sur le droit des gens avait retenti dans l'Europe diplomatique. Depuis Grotius aucun travail n'avait fait une impression plus vive et plus profonde. Le xvii<sup>e</sup> siècle devenait l'ère du droit public. Comme Louis XIV s'était posé en conquérant, les petits États cherchaient à lui trouver des obstacles dans les principes; c'était en général au sein des puissances du second ordre que tous

ces travaux de science diplomatique s'accomplissaient; ces États corrigeaient par le scrupule des principes, l'infériorité de position et de force dans laquelle la destinée les avait placés! Grotius, Puffendorf, Barbeyrac, ces trois fondateurs de la science du droit public européen, écrivirent au profit d'États neutres et intermédiaires. Les grandes puissances soutenaient au contraire les principes absolus, les droits exclusifs; c'est ainsi que l'Angleterre défendit alors par Selden le principe *dominium maris*, qui a fondé son droit de visite sur les neutres. La France se plaint de l'excessive liberté de la presse et des libelles. On lit dans la *Gazette* de l'année 1693: « La cause de ce torrent d'écrits, dont l'Europe est inondée, vient de la liberté qu'on laisse en Hollande d'écrire tout ce qu'on veut; il ne faut point de permission pour cela, et on dit que c'est le privilège du pays. Les hommes sont assez naturellement portés à mal faire, malgré la justice, leur conscience et les défenses qu'on leur fait, sans qu'ils y soient encore excités par une liberté si condamnable. Le privilège de mal faire est un privilège qui répugne aux bonnes mœurs et à l'équité, et ceux qui le donnent ne doivent pas s'en glorifier. Par-là l'histoire se voit altérée, et n'a point d'ordre; elle est sans aucune suite et mise en lambeaux; chacun traite les endroits qui conviennent à son génie ou à sa passion, et qui peuvent donner lieu à la satire. »

Ces reproches s'adressaient aussi à l'Angleterre. Les hommes supérieurs qui se donnent une mission sont accablés de dégoûts et de froissements. C'est un jeu fatal que de ceindre une couronne! On y perd et les facultés intimes du cœur et le repos de la vie. Je n'ai jamais contemplé cette figure froide et impassible de Guillaume III, telle que l'école hollandaise nous la reproduit, sans pénétrer la cause de cette mélancolie rêveuse qui se peint sur ce front jauni par les veilles et les batailles. Guillaume III avait à lutter contre les jacobites et les puritains ardents, décidés également à ces coups de violence qui marquent la première vigueur des partis. Les jacobites

exilés avaient conservé en Angleterre, en Écosse, en Irlande de nombreux partisans; quelle que fût la rigueur des lois prohibitives, ils entretenaient des correspondances avec les partisans de Jacques II. Il y avait dans la chambre des lords, au sein des communes, des esprits sérieux qui songeaient à une restauration : il se manifesta presque toujours après les révolutions accomplies un désabusement inouï sur les espérances qu'on avait conçues ; comme les révolutions ne peuvent pas tenir ce qu'elles promettent, les hommes qui ont eu foi en elles s'en dégoûtent profondément ou se jettent dans les projets aventureux de reconquérir par la force ce que l'habileté leur arrache, au milieu de la fatigue des esprits. Cela explique les mécontentements des puritains et leur union avec les jacobites dans une haine commune contre Guillaume III<sup>1</sup>.

Le nouveau roi d'Angleterre passait sa vie militaire sur le continent, en face des armées de Louis XIV. Quand un intervalle des quartiers d'hiver lui permettait de revoir Whitehall, aux murs blanchis, ou la vieille tour de Londres, Guillaume III quittait la Hollande et allait rejoindre la reine Marie, qu'il avait laissée à la tête des affaires publiques. Marie, que les pamphlets de France présentaient comme une fille dénaturée, avait en effet le cœur froid, des entrailles de marbre : jamais elle ne manifesta la moindre tendresse pour son père Jacques II; il ne se réveilla jamais ce doux sentiment de nature envers le roi qui avait pris soin de son enfance ; toute dévouée à l'école protestante, puritaine et sévère comme elle, Marie puisait dans sa conviction profonde et dans la lecture des livres calvinistes cette force d'une mission religieuse qui étouffe les sentiments du cœur ; unie à l'Église anglicane, elle avait haine du papisme, et se croyait appelée à défendre la religion et les lois du pays. Marie était sous l'influence de deux hommes ardents : Burnet, évêque de Salisbury, et Jurieu, le ministre protestant, chef de l'école calviniste française. Le

<sup>1</sup> Voyez la correspondance et les papiers inédits de Renaudot. (Bibliothèque royale, fonds nouveau.)

docteur Burnet sortait d'une ancienne famille du comté d'Aberdeen ; son père avait été créé par Charles II lord de session, d'après l'ancienne loi écossaise. Burnet, destiné à l'état ecclésiastique, dans les universités d'Oxford et de Cambridge, devint savant et acquit bientôt cette haute importance que l'érudition trouve en Angleterre ; il publia son premier livre sous le titre de *Dialogue entre un conformiste et un non conformiste*, qui eut un prodigieux succès en ces temps de controverses religieuses. Il y contracta une vive et profonde haine contre les catholiques ; cette antipathie explique sa désertion du parti des Stuarts. Burnet vint en Hollande joindre l'armée des alliés ; il y rédigea le manifeste d'invasion ; de là sa grande faveur auprès de Guillaume et de Marie, puis son élévation à l'évêché de Salisbury. Prélat simple de manières, très dévoué au principe de la prérogative royale et à l'obéissance de l'épiscopat, Burnet avait publié ses deux premiers volumes de l'*Histoire de la réforme d'Angleterre* ; ces livres eurent un retentissement remarquable dans l'Europe protestante, et méritèrent une réponse de Bossuet <sup>1</sup>.

Le bouillant ministre Jurieu appartenait tout à la fois à l'école calviniste de France et de Hollande ; ce n'était point un esprit calme et froid comme Burnet ; sa passion de controverse l'entraînait à tout attaquer : les catholiques et la réforme elle-même. L'influence de Jurieu restait éminente néanmoins dans la politique, parce qu'aux époques passionnées les esprits agités et convaincus prennent un immense ascendant ; ils sont en rapport avec les idées qui brûlent. Jurieu suivait le roi Guillaume en Hollande comme son organe et son ministre auprès des États de La Haye. Très lié avec le grand pensionnaire Heinsius, il procurait à Guillaume III les subsides de guerre, et l'appui ferme et persévérant de l'opinion hugue-

<sup>1</sup> Burnet est auteur de nombreux ouvrages. Les plus importants sont : l'*Histoire de la réformation d'Angleterre*, ouvrage pour lequel le parlement lui vota des remerciements ; et l'*Histoire des dernières révolutions d'Angleterre*, l'édition de La Haye surtout, ann. 1725, in-4°, ann. 1727,

note. Ce n'est pas sans motif que les caricatures françaises poursuivaient avec un si profond acharnement l'évêque Burnet et le ministre Jurieu ; on savait bien qu'ils étaient les auxiliaires les plus actifs de la cause protestante, liée désormais aux destinées de Guillaume III.

Ce fut au milieu du plus grand acharnement de la guerre que mourut de la petite vérole la reine Marie d'Angleterre, âgée de trente-deux ans à peine ; en butte à de violentes insultes, les jacobites l'avaient traitée de Jézabel. « Allez ensevelir cette maudite, car elle est fille de roi, » s'était écrié un prédicateur, lui faisant ainsi l'application des paroles de l'Écriture. Elle ne sollicita point la bénédiction de son père au lit de la mort. Elle mourut dans la profonde conviction qu'elle avait accompli une mission religieuse, se contentant de la bénédiction de Dieu et de l'évêque anglican. Guillaume III, trop fier pour éprouver de grandes émotions, ne pleura point Marie ; de graves soucis plissaient son front. A aucune époque, le parlement ne s'était montré plus difficile à conduire ; ce prince demeurait en butte tout à la fois aux whigs et aux Tories qui avaient fait taire leur haine mutuelle pour se réunir contre lui. Ce fut la période des attentats contre la personne de Guillaume III. Les temps de luttes armées étaient passés ; il y avait encore les entreprises contre la tête du prince. La révolution avait semé les tempêtes, et les jacobites cherchaient à en profiter.

Jacques II de retour à Saint-Germain forma son conseil qui eut pour chef lord Melford, esprit peu étendu, et entouré de mille intrigues qui dominaient son caractère : c'est un peu la plaie des causes malheureuses que cette foule d'aventuriers qui les exploitent sous prétexte de les sauver. Jacques II avait beaucoup de partisans en Angleterre, indépendamment des catholiques. Le peu de popularité de Guillaume III, usurpateur qui avait conquis le trône par les étrangers, comme le disaient les jacobites, favorisait une restauration. Des agents secrets, partout répandus, remuaient profondément les masses ;

on correspondait aisément de Saint-Germain à Londres. Jacques II publiait des manifestes de tolérance ; et chose curieuse, le véritable principe de liberté religieuse se trouvait du côté de Jacques II. Guillaume III était le type de l'exclusive domination de l'Église anglicane ; le despotisme religieux appartenait à son école, et Jacques II défendait la libre conscience. Lord Melford représentait l'Église anglicane, dans son conseil, et le Père Péters le catholicisme. Les Stuarts combattaient pour la tolérance ; Guillaume, pour l'Église établie.

Dans les temps de révolution, ce n'est pas la liberté pour laquelle on combat, mais pour la domination d'un parti ou d'une idée sur une autre idée. L'émancipation catholique qu'on a conquise cent cinquante ans plus tard, était le plan qui se rattachait à la restauration des Stuarts ; mais loin d'aborder cette idée trop avancée, on en était au serment du *test*. L'agent le plus actif de la restauration des Stuarts en France, le journaliste Renaudot, spirituel et facile rédacteur de la *Gazette de France*<sup>1</sup>, préparait les manifestes, les instructions des agents secrets ; il présentait des rapports au conseil de Jacques II, ou à M. de Pontchartrain sur les espérances de ses amis d'Angleterre ; sa correspondance inédite indique une multitude de lords, de pairs et de membres du parlement d'Angleterre, qui se dessinent pour la cause des Stuarts. On y fait des promesses à tous ceux qui veulent s'associer à cette grande entreprise ; des pardons, des amnisties, des blancs-seings sont donnés aux agents secrets qui vont, soit en Danemark auprès de la princesse Anne, soit à Londres auprès des plus intimes confidents de Guillaume III. Les papiers de Renaudot offrent une vive curiosité, parce qu'ils sont le plus authentique des témoignages sur les

<sup>1</sup> J'ai déjà parlé des cartons de Renaudot, si curieux pour l'histoire des derniers Stuarts, de 1689 à 1705. Renaudot était un savant orientaliste, et c'est parmi des travaux tout scientifiques et spéciaux que se trouvent les papiers de l'agence anglaise. (Bibliothèque du roi, cartons, fonds nouveau.)

entreprises faites par les Stuarts contre Guillaume III. Il y a toujours quelques illusions de parti dans les espérances d'une restauration ; les agents qu'on emploie trompent souvent, ou se trompent ; ils prennent de simples pourparlers pour des promesses directes, ils transforment de vieux regrets en véritables engagements ; ils voient tout le pays à travers le petit cercle qui les entoure. De là des déceptions malheureuses, et souvent des têtes compromises. Les restaurations se font par les principes, et rarement par les agitations et les complots.

Jacques II aimait à écrire ses instructions, à tracer ses plans de politique, à correspondre avec ses partisans et ses serviteurs ; les papiers de Renaudot contiennent toujours de nouvelles espérances données par Jacques II à ses amis. « Sa Majesté, dit une de ces instructions aux fidèles sujets d'Angleterre, est informée des bons sentiments que la plupart des évêques et du clergé de l'Église anglicane conservent pour leur souverain légitime ; elle en fait tout le cas que mérite leur zèle, et par cette raison elle écoutera volontiers tout ce qui viendra de leur part, et appuiera leurs propositions et leurs intérêts de ses meilleurs offices. — L'arrivée de milord Middleton a fait beaucoup de plaisir à Sa Majesté, qui aussi bien que tous ses ministres a en lui toute la confiance que méritent sa conduite passée, sa fidélité, sa capacité et son expérience ; ceux qui voudront s'adresser à lui pour ce qu'ils auront à proposer à la cour de France, le pourront faire avec une entière sûreté, et avec l'approbation de Sa Majesté<sup>1</sup>. — S'il y a auprès du roi quelques personnes suspectes à ceux qui pourraient avoir des desseins importants, on les prie instamment de ne les pas abandonner pour cela. On leur promet un entier secret à l'égard de ceux qui leur paraîtront suspects, quels qu'ils puissent être. On ne les commettra point avec personne, et même s'ils ont des remontrances à faire sur les personnes suspectes, on les appuiera auprès de Sa Ma-

<sup>1</sup> Tous les faits importants qui se passaient à Saint-Germain étaient transmis à M. de Pontchartrain par Renaudot.

jesté Britannique, afin qu'elle les examine sans prévention.— Lorsque le roi saura certainement, que les serviteurs de sa Majesté Britannique seront réunis en assez grand nombre pour se déclarer en sa faveur, et qu'on pourra juger la descente en Angleterre praticable, Sa Majesté est prête à fournir encore tous les secours nécessaires pour cette entreprise, lorsqu'elle se fera de concert avec la nation.—Ceux qui recevront ce mémoire connaissent la main et la personne par qui on le leur envoie. Leurs amis qui sont ici ont vu les ordres qui leur ont été donnés pour cela, et milord Middleton en pourra rendre témoignage. Cependant comme on convient que dans des affaires de cette importance, on peut souhaiter avec raison d'avoir des preuves authentiques de tout ce qui est compris dans ce mémoire, on les prie de vouloir bien mander quelles assurances ils souhaiteront, ou d'envoyer quelqu'un bien autorisé, on les satisfera entièrement.—A Saint-Germain, 20 décembre 1695<sup>1</sup>. »

Alors éclata la violente entreprise de Georges Barclay contre Guillaume III; le but des conjurés était ainsi réglé : la garde orangiste se composait de cinquante hommes qui entouraient la voiture du roi : cinquante jacobites, nombre égal, devaient attaquer avec les mêmes armes les gardes, enlever ou tuer l'usurpateur; en même temps une flotte devait débarquer Jacques en Angleterre; il marchait sur Londres dans la confusion de toutes les idées, et les Stuarts retrouvaient leur couronne. Ce projet manquait de base : Guillaume n'était pas un homme isolé, mais encore l'expression d'un principe; le sang qu'on allait verser n'était pas capable de populariser Jacques II; loin de là, il aurait rendu son entreprise odieuse. Une restauration doit se faire surtout par les idées, par l'âme déception qui environne les espérances des partis; la force matérielle ne doit arriver que toute seule et comme la dernière scène d'un drame déjà fini. L'entreprise de Barclay

<sup>1</sup> Ce manifeste de Jacques II est dans les papiers de Renaudot (Bibliothèque royale).

contre Guillaume III, fut révélée par un des conjurés; il y eut une vengeance éclatante; le sang coula sur l'échafaud. Le parlement s'associa pour la défense des libertés anglaises et de Guillaume III; les espérances d'une restauration s'éloignèrent, comme il arrive toujours après une entreprise manquée. La cour de Saint-Germain se remit néanmoins à l'œuvre de ses projets, et Guillaume III grandit dans l'opinion des cours de l'Europe, par le courageux sang-froid qu'il avait déployé au moment du danger<sup>1</sup>. C'était en définitive la guerre sur le continent qui devait décider la destinée de la monarchie

<sup>1</sup> Plusieurs tentatives d'assassinat furent essayées contre Guillaume III. J'ai trouvé sur ce point dans les portefeuilles de Fontanieu des pièces assez curieuses. « Relation véritable de l'horrible parricide intenté contre la vie de Sa Majesté Guillaume III, roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France et d'Irlande, tirée des informations, lettres interceptées, et autres pièces authentiques, ensemble des procédures, sentence et exécution de l'assassin. » (Collection FONTANIEU, tom. CCCCLXXXV, CCCCLXXXVI.) — Il s'agit d'un chevalier de Grandval envoyé par M. de Barbezieux pour comploter contre Guillaume III. Les documents anglais disent que Louis XIV n'était pas étranger à cet odieux projet; on citait une lettre écrite par le chevalier de Grandval à une demoiselle à Paris ainsi conçue :

Du camp de Hall\*, 15 août 1692.

« Mademoiselle, je vous prie d'aller trouver M. l'archevêque de Reims avec M. de Tourduil, et faire connoître audit archevêque qu'il m'en coûte la vie pour avoir obéi aux ordres de M. de Barbezieux. C'est la grâce que vous demande votre serviteur, DE GRANDVAL. »

Le chevalier de Grandval subit le dernier supplice. Attaché à un gibet, demi-vivant, son corps fut ouvert, coupé, et ses intestins brûlés. Sa tête séparée du corps fut placée sur un poteau, et ses quatre membres suspendus aux endroits ordonnés par Sa Majesté. Ainsi le voulaient les lois anglaises, à l'égard d'un criminel de lèse-majesté. Je ne donne toutes ces pièces que comme simple renseignement. Je n'ai pas besoin de faire observer qu'il faut d'autres documents pour faire peser sur la tête d'un gouvernement et sur des ministres une accusation aussi grave que celle d'un assassinat.

\* Il avait été conduit à l'armée pour y être jugé.

de 1688. Le roi Guillaume le savait bien, et sa présence constante sur le champ de bataille en Hollande, indique cette préoccupation de son esprit. Le prince d'Orange comprenait qu'il devait obtenir de la victoire seule son baptême de roi : il y avait profit et gloire à obliger Louis XIV à le reconnaître et à le saluer comme roi de la Grande-Bretagne. Il passait sans cesse de Londres en Hollande pour ménager tout à la fois ses intérêts anglais et allemands. Déjà Guillaume commençait à éprouver les premières atteintes des douleurs contractées sur le champ de bataille ; il avait tant dormi dans les camps ! Guillaume était un peu goutteux, asthmatique, et son épaule gauche se ressentait du froissement du boulet qui avait sifflé auprès de lui dans la bataille de la Boyne.

Depuis deux ans les opérations militaires n'avaient pris aucun caractère décisif. Louis XIV avait définitivement abandonné les devoirs et les opérations de la guerre à M. le dauphin ; il n'était plus jeune, et pour la vie d'un roi aux camps, il faut cette haute activité qui n'était plus en lui. Louis XIV, depuis les douleurs de sa fistule, montait difficilement à cheval ; le dauphin, au contraire, aimait la bruyante activité de la chasse et de la guerre ; et à Versailles il n'avait d'autres plaisirs que les bois, les taillis et les hautes futaies, le bruit du cor, le monotone hurlement des loups dans les longues nuits d'hiver. Monseigneur, quoiqu'un peu gros et lourd, était parfaitement sous la tente ; le roi plaça auprès de lui le vieux maréchal de Luxembourg, qui fit campagne encore cette année dans la Flandre. Elle se résuma, cette campagne, en marches et contre-marches. Tandis que le duc de Wurtemberg, le duc de Bavière sous les ordres de Guillaume III, tentaient une invasion de la France, le dauphin et M. de Luxembourg se portaient dans les Pays-Bas. Toutes ces évolutions de troupes n'avaient aucun résultat décisif, comme des combats d'avant-garde, simple stratégie des camps. L'armée du centre en Allemagne sous le maréchal de Lorges n'avait rien essayé de hardi, et s'était mise en retraite derrière le Rhin ;

tandis que le prince Louis de Bade et les Allemands entraient dans l'Alsace. En Italie la défection du duc de Savoie avait exposé la coalition à d'inévitables échecs ; le prince Eugène et milord Galloway (le marquis de Ruvigny), qui représentait Guillaume III et les intérêts protestants dans cette armée, avaient concentré leurs troupes dans le Milanais. Catinat gardait une bonne position dans la Savoie, mais ses convois, ses trainards étaient menacés par le soulèvement des Vaudois qui s'armaient au bruit des prédications calvinistes. La campagne sur tous les points des frontières n'avait rien eu de décisif ; on tenait à peu près les mêmes positions. L'année 1695 fut marquée par une triste perte : le maréchal de Luxembourg mourut d'une courte et vive maladie ; c'était le véritable général des gentilshommes, habile, actif, soldat surtout à la manière des Condé, pour les grands coups de bataille. Le maréchal de Luxembourg avait de beaux faits d'armes dans sa vie militaire : Nerwinde fut non seulement une action d'éclat, mais encore un succès de manœuvres remarquables ; ainsi du moins en jugeaient le prince d'Orange, le duc de Bavière et le duc de Wurtemberg avec leur tactique et leur prudence allemande. Le maréchal mourut à Paris, avec la piété des Montmorency ; le roi le combla de bienfaits dans ses derniers moments ; il fut visité par Vendôme qui ne l'aimait point, et ces deux nobles soldats s'embrassèrent comme s'ils n'avaient jamais rien eu à démêler entre eux. Il fut un moment question d'ensevelir Luxembourg à côté de Turenne, sous les voûtes de Saint-Denis ; on ne s'arrêta point à cette idée ; on craignait de trop effacer les distinctions, de placer l'épée à côté du sceptre et le sujet à côté du prince. Le peuple regretta beaucoup le duc de Luxembourg ; dans mille plaintes douloureuses. Les Montmorency au reste appartenaient au parti d'opposition à la cour et aux ministres ; le peuple aime à saluer ces noms-là.

Deux maréchaux restaient à l'armée du nord : le marquis de Boufflers et Villeroy. Boufflers, brave général, sans forte tac-

tique militaire, avait passé par tous les grades d'officiers jusqu'à ce bâton de maréchal qu'il avait reçu dans la promotion de 1695. Rien ne pouvait se comparer à sa générosité, à sa franchise de caractère, à ses grandes manières, à ses coups d'épée. Boufflers avait ce sang français tout bouillonnant dans l'esprit des gentilshommes. La fortune de Villeroy haute, car Louis XIV lui destinait la succession du maréchal de Luxembourg. François de Neufville, duc de Villeroy, était le type encore de ces jeunes présomptueux rivaux de Lauzun, *le charmant* dont parle madame de Sévigné, il avait alors cinquante-deux ans, et n'avait rien perdu de cette vanité de femmes, de ces beaux succès de cour qui avaient tant fait parler de lui à d'autres époques. Villeroy enfant, menin de Louis XIV, avait partagé ses jeux aux vastes salles de Saint-Germain; ceci lui assurait une brillante fortune; mais il avait été si léger, si impie, si impertinent (à ce point de devenir le rival du dauphin), que Louis XIV l'exila. Villeroy chercha refuge aux Pays-Bas, d'où il ne revint que de longues années après. Il était si bien, dansait si bien, se mettait si bien, comme l'écrivit madame de Sévigné, qu'il devint en faveur à toute la cour; le roi lui rendit non seulement ses bonnes grâces, mais il se *capriça* en sa faveur, pour me servir de l'expression de Dangeau. On ne faisait rien sans Villeroy : dans les fêtes, il donnait le ton pour les couleurs de l'habit, et le rubanté du justaucorps. A Nerwinde, Villeroy se battit dignement, et contribua mieux que tous au gain de la bataille; le roi l'avait créé maréchal et capitaine de ses gardes en même temps. Villeroy reçut le commandement en chef de l'armée de Flandre <sup>1</sup>. C'est dans cette campagne que Vauban

<sup>1</sup> Si le peuple regrettait Luxembourg dans les plaintes, il chansonnait Villeroy, parce que précisément il appartenait à la cour; Villeroy a été jugé avec trop d'injustice.

Du choix d'un nouveau général  
Toutes les classes sont charmées :  
Pour nous, sans vouloir juger mal!

gagna son grade de lieutenant-général du génie; jusqu'à présent sa spécialité pour les fortifications s'était appliquée à quelques sièges isolés; il avait secondé le roi à la prise de Mons et de Namur. Dans cette campagne, il s'agissait d'un système général de défense, car l'ennemi menaçait de déborder sur la France. Vauban n'était plus jeune non plus, il avait soixante-deux ans; mais quand il s'agit des conceptions du génie militaire, de la défense de places fortes, l'expérience et l'âge servent plutôt qu'ils ne nuisent; il faut autant de combinaison que d'action, et c'est ici que le talent de l'ingénieur se manifeste. La vaste capacité de Vauban se révéla dans le système général de défense qu'il opposa aux alliés durant les invasions, aux temps des malheurs de Louis XIV; sa théorie se résume dans un meilleur relief, un plus simple tracé des places. Deux idées capitales brillent parmi ces conceptions: Vauban construit des lunettes et des ouvrages à cornes au-delà des glacis; il élève des camps retranchés sous les places. Son génie rayonne sous l'impulsion de cette belle idée: « que le xv<sup>e</sup> siècle ayant bouleversé toute la stratégie militaire par l'invention de la poudre, il fallait opposer un nouveau système de défense sur des bases mieux assurées, aux moyens d'attaque du canon et du mortier. »

Villeroy commandait en chef l'armée du nord qui s'élevait alors à 90,000 hommes effectifs, et le prince d'Orange hasarda un coup d'éclat par le siège de Namur. Les forces des alliés étaient formidables; on y comptait 70 bataillons anglais, hollandais, hanovriens, et 80 escadrons réunis à Deinse, sous les ordres de Guillaume et du prince de Vaudemont. L'électeur de Bavière conduisait 15 bataillons allemands et 10 escadrons de cavalerie; 2 autres corps formant un total de 45 bataillons et de 50 escadrons, sous le général Ellemberg, se réunissaient à Dixmude. Jamais les alliés n'avaient mis sur

Du choix du nouveau général,  
Nous l'aimerions mieux voir au bal  
Qu'à la tête de nos armées.



pied une si puissante armée, dont le complet était de plus de 120,000 hommes, nombre supérieur à l'état militaire de la France dans la campagne.

Par une marche à gauche, très rapide, Guillaume d'Orange se dirige vers Namur, dont il se hâte de faire le siège; de son côté, Villeroy détache le maréchal de Boufflers qui se jette dans la place avec 7 régiments de dragons, une infanterie bien exercée, de l'artillerie, du génie, en tout 16,000 hommes. Bientôt l'armée du prince d'Orange se déploya autour des murailles avec la grosse artillerie. Le siège de Namur, en présence d'une armée française très aguerrie, était une faute des alliés, car pour achever ses lignes de circonvallation, Guillaume d'Orange avait été forcé de dégarnir son corps principal. Le prince de Vaudemont n'avait plus pour tenir en échec les Français sous Villeroy, que 30,000 hommes; si donc le maréchal s'était porté en toute hâte vers l'ennemi, il pouvait le couper et l'écraser. Une lenteur de manœuvre du duc du Maine permit au prince de Vaudemont de se retirer en bon ordre; quelques régiments seuls furent écharpés et sacrifiés<sup>1</sup> pour protéger la retraite devant les Français qui envahirent la Belgique par Dixmude et Deinse. Dès lors, le prince d'Orange était compromis dans ses lignes s'il ne s'emparait de Namur; le siège fut poussé avec une extrême vigueur, et le maréchal de Boufflers capitula, après trois semaines de tranchée ouverte. Le maréchal devait sortir avec tous les honneurs de la guerre;

<sup>1</sup> Les épigrammes, les chansons tonnèrent contre Villeroy et le duc du Maine dans cette fatale circonstance où ils laissèrent échapper la victoire.

Tandis que Vaudemont vous la présentait belle,  
Que vos guerriers brûlaient d'ardeur et de courroux,  
Fallait-il s'endormir au lieu d'aller aux coups,  
Et doit-on s'arrêter lorsque la gloire appelle?

Le duc du Maine eut sa part d'épigramme; on disait à Louis XIV sur son fils d'amour :

S'il ressemble au grand Condé,  
J'estime ta géniture;  
Mais s'il tient de ton côté.

Turechure,  
C'est un monstre de nature,  
Robin turechure.

ou le retint sous le prétexte que les garnisons de Dixmude et de Deinse n'avaient pas été rendues en vertu de la capitulation ; peut-être aussi les alliés étaient-ils aises de pénétrer le maréchal, homme d'un sens exquis et de quelque faveur en cour, sur les conditions probables d'un traité de paix. Pendant que Namur capitulait, Villeroy et l'armée française bombardaient Bruxelles et s'emparaient de quelques postes fortifiés pour assurer le succès d'une pointe en Belgique. L'hiver suspendit cette campagne diversement jugée ; un blâme public et général rejaillit sur le maréchal de Villeroy. Il y avait eu de notables fautes commises : le maréchal devait surprendre et abîmer le prince de Vaudemont ; ce retard fut-il sa faute ou celle du duc du Maine ? Dans cette armée de courtisans et de gentilshommes l'obéissance n'était pas régulièrement observée ; on ne pouvait tout à fait oublier que le duc du Maine était le fils du roi. Si le prince de Vaudemont avait été écrasé par un coup de main de l'armée française, le maréchal de Villeroy se serait porté sous les lignes de Namur et délivrait ainsi la place, en offrant bataille à Guillaume d'Orange, pris entre deux feux. Le plan de campagne de Villeroy fut mal exécuté ou peut-être avait-il été mal conçu à Versailles. Louvois n'était plus à la tête de la guerre ; il y avait un certain décousu dans les opérations ; rien n'était plus hasardé que de se porter en Belgique, tandis que Namur assiégée était sur les derrières de l'armée française. Le prince de Vaudemont joua d'une bonne tactique ; il amusa le maréchal de Villeroy pour laisser le temps au prince d'Orange de s'emparer de Namur. On comptait sur une plus longue résistance de Boufflers ; le maréchal fit une vaillante défense, mais trop courte. Tous les honneurs furent à lui, tout le blâme retomba sur Villeroy ; il y avait eu pourtant de la faute de tout le monde, et du duc du Maine spécialement.

Dans la campagne suivante le commandement en chef de l'armée du nord fut confié au maréchal de Boufflers ; ce changement révélait moins un motif de disgrâce pour Villeroy

qu'un besoin de préparer la paix générale. Boullers durant sa courte captivité au camp des alliés, s'était entretenu souvent avec l'électeur de Bavière; si le maréchal n'avait pas voulu voir Guillaume III pour ne pas le saluer du titre de roi, il avait discuté avec l'électeur les conditions probables d'un traité, et son esprit séduisant avait conquis la plus intime amitié du prince allemand. On élevait donc Boullers autant comme chef militaire de l'armée de France, que comme négociateur auprès des alliés. La campagne de cette année 1696 se ressentit de ce besoin de paix générale et du caractère pacifique que prenaient les esprits; le plan consista presque entièrement à toujours éviter une action décisive, pour ne pas donner une issue fatale de part et d'autre à la guerre. Il n'y eut pas de bataille parce que la paix empreinte dans tous les esprits, était vivement sollicitée par les mécontentements publics et l'état du pays! Nous devons voir maintenant quelle était la situation du gouvernement, des opinions et des intérêts.

FIN DU TOME PREMIER.



# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.



	Pages
LETTRE SUR LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV. . . . .	1
CHAPITRE PREMIER. — GOUVERNEMENT, LA COUR. — DIPLOMATIE DE LOUIS XIV. — Louis XIV prend le pouvoir. — Conseil du roi. — Ministres. — Chancelier. — Letellier. — Conseil des dépêches. — De Lionne. — Surintendance des finances. — Fouquet. — Esprit du gouvernement de Louis XIV. — Réformes. — Disgrâce et procès de Fouquet. — Le roi et sa cour. — Mademoiselle de La Vallière. — Fêtes. — Relations avec l'Europe. — Esprit public. — Littérature. — Administration de la France. — Situation des partis. — Les calvinistes. (1661-1666). . . . .	14
CHAPITRE II. — PREMIÈRE GUERRE. — LA FRANCE APRÈS LE TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE. — Mort de Philippe IV. — Prétentions de l'infante Marie-Thérèse sur la Flandre et la Franche-Comté. — Réponse de l'Espagne. — Système des juriconsultes. — Préparatifs de guerre. — Alliances de la France. — Traité avec le Portugal. — Condé et campagne de Flandre. — Turenne et campagne de Franche-Comté. — Médiation de l'Angleterre, de la Hollande. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Places de Flandre réunies à la couronne. — Forces de terre et de mer. — Administration financière. — Les duels et les châteaux de Versailles et de Saint-Germain. — Histoire industrielle sous Colbert. — Lois et ordonnances. (1665-1668). . . . .	58
CHAPITRE III. — GUERRE CONTRE LA HOLLANDE. — PREMIÈRE COALITION DE L'EUROPE. — Motifs de la guerre contre les Hollandais. — Question territoriale. — Question d'opinion. — Calvinisme. — Système républicain. — Pamphlets et médailles contre Louis XIV. — Préparatifs des alliances. — L'Angleterre. — Charles II. — L'Espagne. — L'Empire. — L'Autriche. — Médiation de la Suède. — Manifeste de la France. — Campagne de Hollande. — Passage du Rhin. — Première ligne de l'Espagne, de l'Empire et de la Hollande contre Louis XIV. — Rupture de l'alliance anglaise. — Dissolution du congrès de Cologne. — Campagne de Turenne et de Condé. (1669-1675). . . . .	100
CHAPITRE IV. — SITUATION DE LA FRANCE. — DÉVELOPPEMENT DE LA GUERRE JUSQU'AU TRAITÉ DE NIMÈGUE. — Esprit des provinces. — Mécontentements des peuples. — Charge de l'impôt. — Effet de la levée du ban et de l'arrière-ban. — Révoltes en Bretagne. — Normandie. — Gaïenne. — Répressions. — Conjuratïon du chevalier de Rohan. — Aspect des villes. — Paris. — La province. — Embellissements. — Expédition de Sicile. — Nouvelle campagne d'Allemagne et de Flandre. — Mort de Turenne. — Congrès et paix de Nimègue. (1674-1678). . . . .	134
CHAPITRE V. — SITUATION DES ÉCOLES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES SOUS LOUIS XIV. — École libérale. — Les Jésuites. — Leurs grands docteurs. — Sanchez. — Molina. — Suarez. — Escobar. — Le P. Le moine. — Doctrines des Jésuites. — Le libre arbitre. — Économie politique. — Leur sociabilité. — La hiérarchie et la liberté. — École puritaine. — Doctrines de Port-Royal. — Ses écrivains. — Nicole. — Arnauld. — Pascal. — Sa théorie religieuse et philosophique. — Les pamphlets de Pascal. — Les <i>Provinciales</i> . — Théorie de l'Église nationale. — Déclaration de 1682. — Mouvement catholique en France. — Réaction de la réforme en Angleterre. (1650-1682). . . . .	190

- CHAPITRE VI. — ADMINISTRATION ET COUR DE LOUIS XIV.** — Le marquis de Louvois. — Guerre et régiments. — Ecoles. — Gouvernements des provinces. — Colbert. — Finances. — Intendants. — Le marquis de Seignelay. — Marine et maison du roi. — Le chancelier Lottelier. — Justice. — Parlement. — Police de Paris. — Département des affaires étrangères. — Versailles. — Les trois âges des amours du roi. — Préparatifs et révocation de l'Édit de Nantes. (1670-1685). . . . . 220
- CHAPITRE VII. — RÉACTION EUROPÉENNE DE L'ESPRIT PROTESTANT CONTRE LE CATHOLICISME.** — Effet produit par la révocation de l'Édit de Nantes. — Hollande. — Genève. — Allemagne. — Ligue d'Augsbourg. — Angleterre. — Réfugiés français et anglais à La Haye. — Guillaume d'Orange. — Symptômes de révolution en Angleterre. — Manifestes de Louis XIV. — De l'Empereur. — Du prince d'Orange. — Préparatifs de guerre. — Révolution de 1688. — La cour à Versailles. — Jacques II à Saint-Germain. — La société à cette période. (1685-1689). . . . . 261
- CHAPITRE VIII. — LA COUR. — LES OPINIONS. — L'EUROPE APRÈS LA LIGUE D'AUSSBOURG.** — Louis XIV. — Guillaume III. — Jacques II. — La société. — Les écrivains. — La littérature des réfugiés. — Histoire. — Critique. — Philosophie. — La réforme. — Les opinions. — Développement de la ligue d'Augsbourg. — Forces et alliances de Louis XIV. — La cour de Versailles et de Saint-Germain. (1687-1690). . . . . 317
- CHAPITRE IX. — PREMIÈRE PÉRIODE DE LA GRANDE GUERRE APRÈS LA LIGUE D'AUSSBOURG.** — Mesures pour l'expédition d'Irlande. — Esprit des peuples. — Manifeste. — Départ de Jacques II. — Etat de l'Irlande. — Tyrconnel. — Le duc de Lauzun. — Débarquement. — Opérations de la campagne. — Siège de Londonderry. — Bataille de la Boyne. — Retraite de Jacques II. — Paris et la province durant la guerre. — Stratégie des alliés et de la France. — Invasion du territoire. — Le duc de Luxembourg. — Vendôme. — Catinat. — Versailles. — Fontainebleau. — Saint-Germain. — Situation diplomatique à cette période. (1688-1695). . . . . 363
- CHAPITRE X. — CAMPAGNE CONTRE LA COALITION** — Marie de France. — Amiraux. — Mort de Duquesne. — D'Estrées. — Tourville. — Château-Renant. — Marine de combats. — Forbin. — Jean-Bart. — Duguay-Trouin. — Plan de campagne. — Armées de terre. — Expédition de l'Océan. — Bataille de la Hogue. — Jacques II. — Siège de Namur. — Expédition d'Allemagne. — Campagne de Catinat. — Noailles en Catalogne. — Pénurie de la France. — Tentative pour la paix. — Mesure administrative pour la guerre. — Campagne de 1695-1694. — Caractère violent des hostilités. — Rapprochement avec la Savoie. — Épuisement de la guerre. (1692-1696). . . . . 415



**LOUIS XIV**



Imprimerie de J. BELIN-LEPRIEUR Fils, 11, rue de la Monnaie.

72. 10.351

VIII-348

# LOUIS XIV

SON GOUVERNEMENT

ET SES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'EUROPE

PAR

**M. CAPEFIGUE**

—  
NOUVELLE ÉDITION  
—

II



PARIS

BELIN-LEPRIEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, 5

COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

15, quai Malaquais.

—  
1844

C. 21

# LOUIS XIV.



## CHAPITRE PREMIER.

### LE GOUVERNEMENT ET LA DIPLOMATIE DE LOUIS XIV JUSQUES APRÈS LE CONGRÈS DE RISWICK.

Les affaires. — Division des conseils. — Personnel. — Heures de travail. — Dictée du roi. — Écriture. — Dépêches. — Secrétares d'Etat. — Intérieur. — Plaisirs de la cour. — Arrivée de la princesse de Savoie. — Fêtes. — Divertissements. — Mascarades. — Modes. — Noëls de cour. — Epigrammes sur les nobles dames. — Négociation pour la paix. — Congrès de Riswick. — Election de Pologne. — La France après la paix. — Arrivée de lord Portland. — Jacques II à Saint-Germain.

1694 — 1698.

En renonçant à suivre les batailles en personne, le roi n'avait pas résolu de passer une vie molle et paresseuse; Louis XIV, laborieux, appliqué aux affaires publiques, fixait son lever à sept heures; il recevait les grandes entrées à sept heures et demie dans la balustrade de son lit à baldaquin de damas et d'argent, et tous les courtisans saluaient son réveil comme celui de l'astre dont il avait pris la noble devise. Louis XIV grave, mais gracieux, s'informait des besoins de chacun avec une privauté qu'admire tant Dangeau, et que blâme Saint-Simon dans son humeur chagrine et malveillante. Rien ne pouvait se comparer à la générosité du roi; il ne laissait jamais une belle action sans récompense, une honorable misère sans la secourir; il avait un tact parfait pour saisir les à-propos, distribuer l'éloge et le blâme avec délicatesse. La langue élégante de sa cour avait des formes élevées même dans l'adulation, et lui, se servait de cette magni-

tique langue pour être poli sans s'abaisser jamais à la familiarité qui tue les prestiges du pouvoir. Sa générosité sans limites, trouvait toujours une haute et délicate manière de dire et de donner; aux uns, c'était un cordon que le roi accordait; aux autres, le bâton de maréchal, des pensions aux pauvres, des parures brillantes travaillées d'or et de pierreries aux femmes de sa cour; toujours du faste et de la grandeur. Le travail avec les secrétaires d'État commençait après le déjeuner de neuf heures et la messe. Quand le roi était en bonne santé, ce travail se faisait dans son cabinet et le plus souvent chez madame de Maintenon. Les devoirs du gouvernement étaient ainsi divisés par semaines : le conseil d'État se tenait tous les dimanches, les jeudis, les mercredis et les lundis, de quinze jours en quinze jours; à ce conseil entraient M. le dauphin, MM. de Pomponne, de Croissy, Le Pelletier, Pontchartrain et de Beauvilliers. Les lundis, de quinze jours en quinze jours, se réunissait le conseil des dépêches pour les affaires intérieures du royaume, où siégeaient le dauphin, Monsieur frère du roi, le chancelier, les secrétaires d'État titulaires ou en survivance. Tous les mardis avait lieu le conseil des finances; les princes et les secrétaires d'État y assistaient de plein droit : on y appelait les conseillers des aides, parmi lesquels brillait déjà d'Aguesseau. Le vendredi, en souvenir de la mort de Jésus-Christ et de l'humilité chrétienne, le roi tenait conseil de conscience avec l'archevêque de Paris et le Père Lachaise, institution pieuse pour régler la vie intime et la distribution des bénéfices. Enfin, tous les soirs le roi travaillait avec Croissy pour les affaires étrangères et les dépêches; avec Pontchartrain pour la marine, et avec Barbezieux pour les affaires de la guerre, les trois grandes branches de l'administration de l'État.

La méthode de travail du roi était simple : les secrétaires d'État lisaient les rapports ou les dépêches de l'intérieur et de l'extérieur. Louis XIV y portait une vive attention, puis il dictait les réponses avec une facilité, une dignité dont rien n'ap-

proche. Dans les affaires graves, Louis XIV écrivait de sa main, et son écriture allongée reste encore saillante dans les dépôts publics. L'art de dicter était chez lui poussé bien au-delà de l'art d'écrire ; il y passait des heures entières. Madame de Maintenon corrigeait doucement ce qu'il pouvait y avoir de défectueux, de dur ou de peu habile dans les dépêches importantes adressées à un ambassadeur, à un maréchal, à un intendant de province ; ce travail de tous les soirs se prolongeait sans presque aucune exception jusqu'à onze heures. Le roi était l'homme le plus laborieux de son conseil <sup>1</sup>.

*Les plaisirs de la cour, avant l'arrivée de la petite duchesse de Savoie, étaient peu variés : le roi aimait la promenade à pied ; on le voyait chaque jour suivi de ses courtisans brillantés, seul le chapeau sur la tête, tenant sa canne à pomme d'ivoire, descendant ce bel escalier qui mène à la magnifique pièce des Suisses à Versailles. Arrivé dans le jardin près le grand parc, le roi se tournait vers sa cour et disait : « Messieurs, ces dames vous permettent de vous couvrir », et aussitôt tous les courtisans, ducs et pairs et marquis, recouvraient leur chef, afin que l'humidité des arbres touffus du parc ne fit point ravage parmi la cour brillante. Le roi se perdait bientôt au milieu de ces admirables massifs de verdure, de ces jets d'eau, de ces bassins tout de marbre, de ces magnifiques groupes d'Aréthuse, de Neptune et des Amours rians et folâtres. Louis XIV appelait alors auprès de lui un courtisan de prédilection, un ambassadeur, un ministre étranger ; il poursuivait avec une sorte de coquetterie digne et bienveillante une conversation plus ou moins longue sur les affaires ou les intérêts qu'on avait à traiter. La promenade avec le roi était une grande faveur ; Louis XIV y admettait les artistes distingués, les poètes, les simples bourgeois de la prévôté de Paris. Plus d'une fois le roi avait parcouru les parcs, les charmilles avec le bonhomme Mansard, comme on le nommait à la cour ; avec l'admirable*

<sup>1</sup> Il existe à la Bibliothèque royale plusieurs volumes de lettres et de dépêches, écrites de la main de Louis XIV.

jardinier Le Nôtre, l'heureux créateur de toutes les féeries compassées des parcs et des jardins royaux <sup>1</sup>. Les distractions de Versailles étaient uniformes ; des gravures contemporaines nous reproduisent cet intérieur du château, et pour me servir du terme d'étiquette, les plaisirs de l'appartement. Le premier de ces appartements est destiné aux tout petits enfants de France, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, entourés de leurs jeunes menins ; ils jouent à un billard de forme ovale, et jettent des billes blanches, bleues ou roses, avec leurs petites mains toutes potelées. Dans le second appartement est le roi, le chapeau sur la tête, reconnaissable à sa belle figure un peu vieillie déjà : à ses côtés sont les princes de sa famille, le dauphin à droite ; on joue également au billard, le roi tient la queue carrée de sa main gantée ; Monsieur fait sa partie, et les courtisans attentifs attendent silencieusement le résultat. Dans le troisième appartement sont les femmes ; les princesses dans leur éclatante toilette, un peu raides de corps, excessivement minces de taille, avec une coiffure élevée qui prolonge en ovale gracieux les beaux traits de la race noble de France ! Mille bougies et cierges éclatent sur des tables de marbre et d'or, et se reflètent dans des glaces de Venise, jetées en trumeaux çà et là entre des rideaux de soie pourpre ou grisâtre ; l'on y voit un orchestre de musiciens à la mine italienne, que Lulli avait mis à la mode ; plus loin sont des quadrilles sérieux et à caractères, où se déploient les grâces des dames de l'Académie royale de danse, sous la protection du roi <sup>2</sup>.

Cette cour allait prendre un air de fête par l'arrivée de la jeune princesse de Savoie, fiancée au duc de Bourgogne. C'était un véritable amour d'enfant qu'Adélaïde de Savoie ; elle avait onze ans quand elle partit pour la France. Son éducation avait été parfaitement soignée. Son père Victor-Amédée en faisait un aimable instrument de ses desseins politiques ; il l'a-

<sup>1</sup> *Gazette de France et Mercure galant*, ann. 1698.

<sup>2</sup> Gravures, Bibliothèque royale, ad. ann. 1698.

vait assouplie par une excellente éducation sans lui enlever ces grâces, ces naïvetés qui allaient si bien à son âge. Ses instructions étaient simples : plaire à Louis XIV, le distraire surtout, lui, ennuyé, fatigué de son métier de roi, puis donner à madame de Maintenon des témoignages d'amour filial, l'enlacer de ses jolis bras. Adélaïde de Savoie n'avait pas hésité à écrire à madame de Maintenon avant son voyage pour lui demander ses conseils ; elle se plaçait en quelque sorte sous sa direction suprême ; c'était plaire au roi de France ; Monsieur de Savoie ne l'ignorait pas. Dès qu'on apprit que la princesse Adélaïde avait quitté Chambéry, la cour se mit en marche pour aller à sa rencontre ; le marquis de Dangeau, la duchessé du Lude, chevalier et dame d'honneur désignés d'avance pour la jeune duchesse de Bourgogne, allèrent recevoir la princesse au pont Beauvoisin ; le roi, toujours magnifique, ordonna que les pierreries de la couronne, les bijoux fussent visités, afin de préparer les cadeaux de noces. Vingt mille louis d'or durent être donnés à Adélaïde de Savoie pour qu'elle pût faire ses charités durant toute sa route de France. Quand elle toucha ce beau sol, elle fut saluée comme duchesse de Bourgogne, quoique le mariage ne fût point contracté encore, tant le roi tenait à lui faire honneur. La jeune duchesse pleura de courts instants en se séparant de la princesse de la Custerne, sa vieille dame d'honneur, puis frappant d'une de ses jolies mains dans l'autre, elle s'écria toute joyeuse : « Je suis Française ! » Louis XIV quitta Versailles pour venir au-devant de sa petite-fille jusqu'à Montargis ; Monsieur l'avait suivi ; ce mariage rapprochait encore les deux frères : Adélaïde de Savoie n'avait-elle pas pour aïeul maternel le duc d'Orléans ? La princesse arriva à Montargis à six heures ; le roi tout gra-

<sup>1</sup> Dangeau entre dans beaucoup de détails sur toutes ces cérémonies du mariage, auquel il assista ; selon moi, la simplicité admiratrice de Dangeau est bien préférable à la moquerie aristocratique et méprisante de Saint-Simon, esprit étroit, procédurier et formaliste comme la coterie à laquelle il appartenait.

cieux vint la recevoir à la portière de son carrosse, et lui donna la main; la princesse baisa cette main royale et paternelle avec une vive expression, en montant l'escalier de l'appartement; le roi en fut touché au dernier point; il paraissait ivre de bonheur; puis s'approchant de Monsieur, il lui dit avec une expression de tendresse: « Mon frère, je voudrais bien que sa pauvre mère pût être ici quelques moments pour être témoin de la joie que nous éprouvons. » Le roi ne cessait d'avoir les yeux sur cette enfant; il la fit causer, et comme dit un courtisan, il regarda ses mains, sa taille, sa gorge, et ajouta: « Je ne voudrais pas la changer en quoi que ce soit au monde pour personne. » Il la fit jouer devant lui à toutes sortes de jeux, il lui donna mille éloges délicats. « Je l'ai bien examinée, dit encore le roi, bien examinée, et je ne lui ai rien entendu dire, rien vu faire, dont je ne sois content au dernier point. » Louis XIV, s'adressant à plusieurs reprises à la princesse, lui dit: « Mon enfant, ne m'appellez plus Sire, dites-moi: *le roi* tout court; dès que nous serons à Fontainebleau, je vous enverrai de bien belles pierreries pour vous en parer, » et la princesse couvrait de mille baisers les mains du roi<sup>1</sup>; elle était bien caressante, et cela plaît aux vieillards; ils trouvent dans la naïveté de l'enfance quelque chose de cette vérité de sentiments qu'ils ont vainement cherchée dans les longues et amères déceptions de la vie.

Quand le jeune duc de Bourgogne arriva, il fut bien galant envers sa toute petite femme: il se montra très gaillard, très dispos, et l'on rit beaucoup de ses saillies. Imaginez-vous un enfant très espiègle de quatorze ans, avec son justaucorps galonné, sa veste de velours, sa blonde perruque sur sa belle et ronde face; puis une jolie petite fille de onze ans, aux traits mêlés de Savoie et de Bourbon, aux yeux beaux et noirs, à la chevelure relevée d'un tout petit chapeau de bergerette; sémillante, vive, gracieuse, tout occupée du roi et de Monsieur, traitée par tous comme une véritable enfant gâtée, et se

<sup>1</sup> Lettre de Louis XIV à madame de Maintenon, 1697.

comportant avec un instinct admirable, une éducation parfaite. Voyez-vous arriver à Fontainebleau ce grand carrosse royal à huit chevaux ? au fond étaient le roi et Monsieur ; sur le devant Monseigneur et la gentille princesse ; le duc de Bourgogne, pour faire honneur et respect à sa future petite femme, s'était mis sur le strapontin, et tout ce cortège allait à grandes volées sur la route du fer à cheval. A Fontainebleau on para la princesse de toutes les belles pierreries qu'on lui avait promises : ces parures lui allaient à ravir, quoiqu'elles fussent pesantes ; elle avait des gerbes de blé en diamants à ses cheveux, des perles à son cou et une ceinture de rubis qui pendait en grappe scintillante sur sa robe de velours bleu. Le roi était tellement enthousiasmé de la petite princesse, qu'il passa toute la soirée à écrire à madame de Maintenon ; il lui décrivait les moindres circonstances du voyage, les jolis mots, les manières si douces, si gracieuses de l'enfant, à ce point de dire : « Je n'ai jamais rien vu de si fini. » Madame de Maintenon s'aperçut bien que le roi allait rencontrer dans cette enfant les distractions qu'elle cherchait en vain à lui donner, et dès lors Madame résolut de dominer la princesse et de la placer dans une sorte de dépendance.

L'arrivée d'Adélaïde de Savoie à la cour de Versailles fit une véritable révolution ; on n'y fut plus grave ; on courut vers les fêtes et la distraction avec avidité ; tout fut destiné à amuser la princesse : le moyen de faire sa cour au roi était de trouver des plaisirs à cette enfant, bals, spectacles, comédies, mascarades ; riieuse, bonne, spirituelle, avec un tact parfait, elle avait saisi le faible du roi pour madame de Maintenon ; elle s'était mise absolument dans ses mains et voulait devenir son élève ; madame de Maintenon était sa petite maman, car la pauvre enfant avait besoin d'en rencontrer une autre attentive et bonne à Versailles. Adélaïde de Savoie baisait et caressait madame de Maintenon, elle la traitait comme la reine même, et cela plaisait au roi, de telle sorte qu'on ne refusait rien à la duchesse de Bourgogne ; mais elle

n'avait ni caprices ni volontés. La cour changea d'aspect ; tout fut folies et mascarades, et le roi retrouva pour cette enfant ses jours de dissipations et de plaisirs. On dansa de longs ballets jusqu'à cinq heures du matin, deux, trois fois par semaine. Au carnaval, tout le monde se masqua ; le dauphin était à la tête de ces divertissements ; on y représenta divers ballets-folies, jusqu'à ce point que dans une mascarade on reproduisit toutes les images des cartes et du jeu du tarot ; les rois, les valets et les dames, puis le fol, le pendu, la tour, Charlemagne, Oger le Danois sur son beau cheval bardé de fer, le chevalier du Denier et de la Coupe, « la Male-Mort qui moissonne jeunes et vieux, prélats et rois. » On entremêlait ces ballets de longues comédies avec de la musique et des opéras ; la jeune princesse aimait le chant par-dessus toutes choses avec son intelligence et son instinct italien, et Lulli pouvait la satisfaire. Les toilettes aussi prirent alors autant de goût que de magnificence<sup>1</sup> ; on n'étala plus à Versailles ces robes trop guindées et sérieuses ; on les découpa et dégagea. Un almanach de modes, grande pancarte aux vives couleurs, nous donne la description peinte et expliquée des costumes du temps : « Les hommes portent, dit-il, un chapeau avec plumes ondoyantes, le justaucorps galonné, les manches larges descendant sur le poignet ; la veste de soie courte et la dragonne pendant à l'épée, les bas roulés et la culotte à l'espagnole. Les femmes portent la coiffure haute et à plumes étagées, une écharpe en étole et une jolie petite cravate de dentelle ; enfin, pour me servir des expressions du *Journal des Modes* d'alors, elles ont le corps lacé à *la gourgandine* et la jupe à *falbalas* <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Plaisirs et mascarades de Versailles ; comparez les gravures de la Bibliothèque du roi, cabinet des estampes. Il parut alors un petit journal de modes qui fait la piquante histoire des costumes français depuis François I<sup>er</sup>, sous ce titre : *Le Brantle des modes françoises*, où l'on voit tous les costumes reproduits.

<sup>2</sup> Cette belle pancarte est au cabinet des estampes de l'histoire de France. Collect., ann. 1694-1698. (Biblioth. roy.)

Aux fêtes de Versailles, le costume de cour était élégant et riche; le roi avait un habit de brocard d'or, brodé d'argent; le jeune duc du Maine en portait un de gros-de-Tours noir, avec son manteau, son pourpoint et ses chausses tout brodés d'or, avec des ornements d'arabesque et de mosaïque. Le comte de Toulouse avait un habit de drap gris-blanc, brodé de petites anémones en pierreries, or et argent. Madame la duchesse de Bourbon brillait dans un juste de satin vert, brodé d'argent et le bas garni de mosaïque en émeraudes, topazes et rubis sur une jupe de satin rose; la robe de la princesse de Conti était de satin amarante, toute brodée d'argent avec des fermoirs de mosaïque et d'arabesque en diamant; la jupe était de satin jonquille, brodée d'argent.

Au milieu de ces jets de lumière, à travers les glaces en trumeau, quel bel effet devaient produire ces brillantes toilettes de cour! L'aspect général de ces soirées de Versailles était grave; on s'amusait, mais avec un grand respect de soi, qu'imprimait partout l'immense personnalité de Louis XIV. Cependant un mauvais ton commençait à s'établir dans la société noble; à toutes les époques, il se trouve des laudateurs du vieux temps, qui déclament contre les mauvaises mœurs et les tristes manières d'une société nouvelle. Il paraît qu'à la seconde période du règne de Louis XIV, déjà la sévérité de l'étiquette s'effaçait des rangs de la société; on se plaignait de ce que les jeunes gens cherchaient trop leurs aises chez les dames: « Est-ce qu'au temps passé on les voyoit les jambes et les genoux croisés? Comment se montrent-ils aujourd'hui? sans perruque et le tabac jusque sur les yeux. Un jeune homme qui dit des mots de charniers passe pour charmant; on préfère les fidélités des infantes de l'Opéra aux rigueurs des femmes de bonne compagnie; et les belles elles-mêmes ont mis de côté tous les habits contraignants! Les corps de jupe, la collerette sont supprimés; on substitue le négligé et la liberté d'une simple robe; adieu agrafes, lacets, fraises et vertugadins! maintenant tout cède à l'écharpe négligemment

jetée sur l'épaule <sup>1</sup> ! » Ces vives plaintes, ces protestations habituelles d'une société qui s'en va contre une société qui arrive, cette amertume du cœur de la vieillesse grondeuse, n'arrêtaient point le mouvement des caprices et des modes ; on se débarrassait volontiers de cette cour un peu guindée. Les noëls mordants poursuivaient les prudes et les précieuses, les vieilles et les jeunes, les fades et les spirituelles : « Voulez-vous connoître les dévotes de la cour <sup>2</sup> ? c'étoient la princesse d'Harcourt, les duchesses du Lude, de Montchevreuil et de Grammont. Madame de la Guiche cherchoit en vain ce renom de dévote ; les souvenirs de d'Halincourt l'occupoit plus que sa prière à l'Enfant-Jésus. On y voyoit madame de Mortemart, cette bonne amie de madame Guyon ; madame de Boufflers, aussi grosse qu'un muid, qui lognoit le comte de Mailly et

<sup>1</sup> M. de Coulanges, si aimé de madame de Sévigné, expression de la vieille société, réprimande les jeunes hommes du jour et leurs mauvaises manières ; M. de Coulanges passait de mode :

Je trouve que les jeunes gens  
Aujourd'hui cherchent trop leurs aises,  
Chez les dames, au bon vieux temps,  
Prenoient-ils les meilleures chaises,  
Les y voyoit-on renversés,  
Les jambes, les genoux croisés ?

La femme, d'un autre côté,  
A pris part au libertinage,  
Et s'est, par son habileté,  
Soustraite au fâcheux esclavage  
De tous ces habits contraignans  
Que l'on portoit un certain temps.

<sup>2</sup> Bientôt on vit paraître  
Les prudes de la cour :  
On distinguoit entre elles  
La princesse d'Harcourt ;  
Du Lude, Montchevreuil,  
Faisant leur personnage,  
Et même la Grammont, don, don,  
A l'enfant proposa, la, la,  
De Marly le voyage.

Le corps de jupe est aboli,  
La collerette est supprimée,  
Le grand habit noir est banni ;  
La robe la plus négligée  
La met dans une liberté  
Dont nos mères n'ont point tâté.

Au lieu que l'écharpe aujourd'hui,  
Dont la mode est établie,  
Passe dans la maison d'autrui,  
Pour habit de cérémonie ;  
L'on ne se fait plus un devoir  
De visiter en habit noir, etc.

La Guiche étant entrée  
Voulant faire sa cour,  
« Cet enfant est, dit-elle,  
Plus beau que d'Halincourt ;  
Il m'en souvient encore,  
Pardonnez-moi ma faute,  
En perdant ce fripon,  
Seigneur, mon cœur chercha  
Le relief de la dévote, etc.

trompoit son barbon ; d'Armagnac et Lafeuillade , brillantes étoiles ; mesdames de Quélus , madame de Villeroy avec son vilain jaloux ; la comtesse de Montauban, toute peinte de blanc et de rouge, cherchant Biron ; madame de Clermont-Tonnerre, un peu fière de ses aïeux, et qui disputa le pas au bœuf ; et madame de Mirepoix, qui , pour désennuyer le poupon, entonnoit une chanson à boire <sup>1</sup>. » C'était ainsi que les faiseurs de noëls et de spirituelles satires peignaient les femmes de la cour et la société qui entouraient Louis XIV. Ces noëls, d'une liberté étrange d'images et de mots, ne respectaient rien, ni la majesté du roi, ni le crédit de madame de Maintenon, ni Monseigneur, pas même la petite princesse de Savoie. Tandis que le *Mercur*e galant exaltait officiellement la vertu, les grâces, les pompes de cette cour, des poètes, des gentilshommes préparaient clandestinement ces petits couplets acérés et mordants contre les puissants et les favoris du jour. On y faisait paraître « la femme dont le manège avoit séduit le roi. Je suis la Maintenon, » disait-elle à l'Enfant-Jésus ; « que dire davantage ? vous savez bien le reste ; » Louis XIV entonnait un noël par hypocrisie ; le nouveau-né lui dit : « Quitte la vieille Maintenon , soulage ton État, et tu régneras sans vices. » Quant au Père Lachaise, chantait-on, il partait pour Mont-Louis sans oublier les trente-six flacons du buffet. Racine lui-même, l'écrivain politique de madame de Maintenon, n'était pas épargné ; on lui reprochait sa conversion comme une de ces courtoiseries qui ne pouvaient tromper ni l'Enfant-Jésus ni sa mère. Ces noëls avaient une publicité clandestine de salons et de ruelles ; on les lisait en tête-à-tête ; tous

1 Jugeant que ce grimoire  
Ennuiroit le poupon,

Pour le berceer chanta  
Une chanson à boire.

C'est avec beaucoup de soin que j'ai recueilli et épuré tous ces noëls, remplis en général d'expressions libertines ; ils étaient récités dans les petits soupers de gentilshommes, et rigoureusement poursuivis ; il n'y en a qu'un très petit nombre d'imprimés ; les autres sont dans la collection des mss., (Biblioth. royale, recueil Maurepas.)

en riaient dans l'intimité. Les femmes se déchiraient à belles dents ; les graves parlementaires se vengeaient aussi de leur éloignement des affaires publiques , en protégeant ces écrits de leur toge. C'était la vieille chanson française, la liberté de la presse du temps, l'histoire des passions et des partis à toutes les époques.

Les secrètes stipulations du traité avec la Savoie avaient révélé à l'Europe le triste besoin de paix qui dominait le roi de France ; ce n'était plus ce Louis XIV imposant ses lois aux nations vaincues et aux cabinets de l'alliance ; le roi sentait sa faiblesse en face d'une formidable coalition. Jusqu'ici la lutte engagée avait été glorieuse pour ses armes ; mais dans la France épuisée , l'esprit d'opposition et de fronde s'était emparé des peuples ; on blâmait partout la guerre, il y avait fatigue des privations qu'elle impose , et lorsque les opinions en sont à ce point, il est difficile qu'un pouvoir conserve cette énergie nécessaire pour achever un grand plan de conquête ou de défense territoriale. Tout est possible alors , excepté la continuation de la guerre, car il se manifeste un dégoût pour la gloire, pour les nobles sentiments qui exigent des sacrifices ! Le ministère des dépêches ou des affaires étrangères changeait de mains ; le marquis de Croissy, secrétaire d'État, frère de Colbert, venait de mourir ; il avait apporté un certain ordre, une probité remarquable dans la direction des dépêches. Le roi divisa le département en deux ministères : le marquis de Torcy eut la place de son père M. de Croissy, et partagea le travail avec M. de Pomponne. M. de Torcy devait faire les dépêches, rédiger les notes ; M. de Pomponne était chargé de rapporter au conseil les affaires étrangères, et de mettre en marge les décisions que le roi aurait résolues. A M. de Pomponne appartenait la prérogative de recevoir les ambassadeurs et de leur répondre ; M. de Torcy restait présent à toutes ces audiences comme secrétaire d'Etat ; enfin pour lier plus intimement ces deux ministres, Torcy épousait la fille de M. de Pomponne, noble alliance de deux familles depuis longtemps ac-

coutumées aux grandes affaires du royaume et aux solennelles négociations des cabinets. Le mouvement général de la diplomatie gagnait beaucoup par l'élévation de M. de Torcy au poste de secrétaire d'État des dépêches; son père, M. de Croissy, à près de soixante-sept ans, était devenu un peu paresseux; son instruction diplomatique, très vieillie, n'avait pas cette activité indispensable dans un mouvement politique aussi vaste, aussi important. Jean - Baptiste Colbert, marquis de Torcy, avait trente-un ans<sup>1</sup>; il était dans la diplomatie dès le berceau; car son père, ambassadeur auprès de Charles II, l'avait conduit à Londres, où son esprit vif, pénétrant, le fit remarquer dès l'enfance; à dix-neuf ans, il avait eu une mission spéciale en Portugal, d'où il passa ministre plénipotentiaire en Danemarck. Ce fut pour lui un temps d'études, et il consacra deux ans à un voyage diplomatique, à Hambourg, Berlin, Ratisbonne, Vienne, Rome et Naples. Dans cette société, moins aventureuse que la nôtre, on croyait à la nécessité d'une science européenne, avant de se jeter dans les intérêts compliqués des cabinets. Les longues études de l'histoire, les méditations sur les intérêts respectifs des nations, les voyages, entraient dans l'éducation d'un diplomate. Au retour d'une mission à Rome, M. de Torcy entra au bureau des dépêches à Versailles; le roi, après ce long surnumérariat, lui donna la place de secrétaire d'Etat en survivance, et à la mort de M. de Croissy, il l'appela en titre pour le remplacer. Comme M. de Torcy était jeune encore, le roi lui adjoignit M. de Pomponne, avec la mission de recevoir les ambassadeurs. M. de Torcy avait des formes distinguées et polies; ses dépêches, habilement rédigées, se ressentaient de cette longue habitude des transactions qu'il avait contractée depuis quatorze ans; il

<sup>1</sup> Les familles des Colbert, des Arnault et des Le Tellier avaient alors une haute importance ministérielle. Les Arnault donnèrent les Pomponne; les Le Tellier donnèrent Louvois, Barbezieux; les Colbert, les Seignelay, Croissy, Torcy, etc. Le système de survivance n'était pas sans avantages.

ne blessait aucun cabinet, et tout en ménageant la dignité du roi, toujours si susceptible, il savait faire les conditions nécessaires dans les situations délicates. Torcy parfaitement placé au département des dépêches était l'homme des circonstances.

Dans la vie des États, il est une position difficile pour les gouvernements : c'est lorsque l'opinion se prononce avec énergie dans un sens, de manière à ne plus leur laisser de liberté; chose fatale surtout, quand ce gouvernement doit traiter avec l'étranger! sa force est ainsi paralysée. En France le peuple passe facilement de l'enthousiasme au découragement, d'un besoin de guerre à une fatigue des charges qu'elle impose, et à un entraînement aveugle vers la paix. Tel était l'état des esprits à l'avènement de M. de Torcy aux affaires étrangères; ce mot magique de paix se faisait entendre dans la chaire, dans les parloirs et réunions de bourgeois, au grave parlement ainsi qu'aux bruyantes assemblées des halles; on était las des sacrifices, et l'Europe coalisée, n'ignorant pas ce découragement de la France, se hâtait d'en profiter pour imposer de plus dures conditions.

On se rappelle que des négociations, essayées en Hollande par M. de Caillères, avaient échoué; mais M. de Torcy, qui connaissait parfaitement l'esprit public de La Haye, le besoin que les États-Généraux avaient pour leur commerce de la paix générale, ne renonçait point à l'espoir d'y continuer les négociations. « C'est par les États-Généraux, dit-il dans une de ses dépêches, qu'il faut essayer la paix; ils y sont les parties les plus intéressées; l'empereur, les rois d'Angleterre et d'Espagne viendront après <sup>1</sup>. » M. de Caillères demanda de nouveaux passeports au ministre des États-Généraux, M. Dickwelt, lui déclarant qu'il avait des pouvoirs plus étendus. « Le désir du roi de France de traiter de la paix résulteroit, disait-il, du besoin de se reposer, car l'âge lui en faisoit un devoir. » Il y eut là quelques pourparlers encore; M. de Caillères eut l'ordre de faire les plus larges propositions si la Hollande

<sup>1</sup> Dépêche, janvier 1696.

voulait traiter, comme le duc de Savoie, en dehors des alliés. La Hollande n'y consentit pas; seulement elle manifesta un désir plus prononcé d'en finir par une stipulation commune avec l'Angleterre. M. de Torcy dut alors essayer d'autres moyens d'arriver aux alliés sans compromettre la dignité de Louis XIV; un excellent prétexte fut de faire publier par la voie des ambassadeurs auprès des puissances neutres : « que le roi ne désiroit rien autre chose qu'un bon traité avec des conditions tout à fait raisonnables. » M. Amelot, ambassadeur en Suisse, affecta de dire « qu'on ne tenoit pas essentiellement à la cause du roi Jacques, et qu'on ne feroit aucune difficulté de reconnoître Guillaume III; ce point admis, on traiteroit sur la restitution de la Lorraine, de Philisbourg et de Luxembourg; si l'on vouloit même, on pouvoit convenir de raser Strasbourg et Huningue, ou de les restituer à l'Allemagne, mais sous la condition expresse que l'on n'y placeroit jamais de garnison impériale <sup>1</sup>. » M. Amelot déclarait aux bons amis les Suisses que ces propositions étoient assez favorables en elles-mêmes pour convaincre les alliés du bon désir qu'avoit le roi de France de conclure la paix. La même déclaration fut faite, en des termes semblables, par le comte d'Avaux, envoyé extraordinaire à Stockholm.

Dès que les puissances neutres et intermédiaires furent instruites du dessein qu'avoit le roi de France de proposer la paix, toutes à l'envi s'offrirent comme médiatrices; ce rôle grandissait les cabinets de second ordre, prenant ainsi une attitude de supériorité, de justice et de force : l'impartialité de leur décision leur étoit escomptée gagnant toujours quelque chose aux débats; des présents diplomatiques étoient de part et d'autre distribués aux plénipotentiaires mé-

<sup>1</sup> « Que Sa Majesté ne pouvoit se dispenser d'abandonner les intérêts du roi Jacques, pour lesquels elle n'avoit témoigné que trop d'ardeur : que le bien et l'avantage de son propre royaume le touchoit de plus près; que Sa Majesté, pour obtenir la paix, vouloit bien reconnoître le roi Guillaume, etc. » (Dépêches officielles de M. Amelot).



diateurs. Les trois puissances neutres qui intervinrent dans cette circonstance furent : 1<sup>o</sup> la Suède ; 2<sup>o</sup> le Portugal ; 3<sup>o</sup> le pape. La Suède s'était ainsi posée depuis un siècle dans la politique générale ; ses sympathies étaient pour la France ; toutefois elle limitait son alliance à des offres de bons services et de libre médiation qui ne la compromettaient point à l'égard de l'Allemagne et de la Hollande. La politique de la Suède n'avait qu'un seul but alors : s'agrandir aux dépens du Danemarck ; elle ne pouvait obtenir ce résultat que par la paix générale et profonde en Europe. On se rappelle que lors des transactions de Nimègue, ce fut encore la Suède qui intervint pour préparer le congrès des puissances engagées dans la lutte. La Suède avait obtenu, par la protection de la France dans ce congrès, la reconnaissance de ses droits sur la Poméranie, et la restitution des villes conquises par les Allemands. Ce n'était donc pas sans motif que la France mettait tant de soins au choix de l'ambassadeur auprès du roi de Suède ; c'était, on le répète, le comte d'Avaux, un des diplomates les plus distingués de l'école française, qui résidait à Stockholm<sup>1</sup>. Le Portugal avait également offert sa médiation ; la France avait toujours ménagé l'alliance du Portugal, utile auxiliaire au cas d'hostilités contre l'Espagne. Dans la guerre actuelle, le cabinet de Lisbonne s'abstenant de prendre une part directe aux batailles, s'était tenu l'arme au bras, avec un certain caractère d'impartialité. La neutralité lui fit concevoir l'espérance de se poser comme médiateur entre les puissances engagées ; le marquis de Cascaès, ambassadeur du Portugal, eut ordre de sa cour d'exposer le caractère essentiellement désintéressé du Portugal au milieu de la longue lutte des puissances en hostilité : « Le roi de France doit trouver

<sup>1</sup> Dépêches de M. d'Avaux, ann. 1696. Pendant qu'on cherchait ainsi à se rapprocher par des traités, l'Europe fut inondée d'une multitude d'écrits politiques, Jamais, à aucune époque, la presse ne jeta de plus nombreux pamphlets. J'en ai recueilli plus de soixante avec des titres curieux.

dans ses anciens rapports avec le Portugal, la ferme assurance qu'il n'useroit de sa qualité de médiateur que dans les intérêts du trône très-chrétien. » Le marquis de Cascaès fut parfaitement accueilli à la cour de Versailles; le roi lui donna le bougeoir, honneur de cour très recherché; il lança pour le plaisir de sa chasse la volée royale aux plaines de Saint-Denis; mais il ne put admettre la médiation d'un cabinet trop éloigné du théâtre des événements pour en comprendre tous les intérêts.

La médiation du pape, qu'offrait le nonce résidant auprès de la cour de Versailles, ne fut pas complètement acceptée; le pape parlait au nom des idées trop spécialement catholiques; la pensée d'une trêve de Dieu pour aller combattre les musulmans n'appartenait pas à cette époque d'intérêts compliqués et matériels; elle se reportait au XI<sup>e</sup> siècle, temps tout rempli d'émotions religieuses. Le pape, comme souverain temporel, avait des intérêts actifs en Italie et il ne pouvait pas être impartial dans la question médiatrice. Enfin, ce qui fit préférer l'intervention de la Suède, c'est que son cabinet protestant avait ainsi quelque droit d'être écouté des princes allemands, qui professaient le luthéranisme. Les Hollandais eux-mêmes pouvaient-ils accepter la médiation du pape ou celle des Portugais, ennemis acharnés de la Réforme? Le comte d'Avaux n'avait été envoyé à Stockholm que dans l'intention d'amener une démarche directe de la part de la Suède. Cette puissance accepta la médiation, parce qu'elle avait à y gagner en importance. Jusque-là tout devait être officieux de la part des Suédois; comme ils n'avaient point reçu de pleins pouvoirs, ils durent, avant toute chose, s'adresser confidentiellement à chacune des puissances engagées dans la lutte. L'aspect de la situation ne pouvait tromper personne; la Suède dut se convaincre des intentions diverses des cabinets de la coalition. La Hollande, parmi les souverainetés coalisées, avait le plus pressant besoin de la paix; son commerce était désolé par les croisières françaises, ses pertes dans les deux dernières an-

nées étaient incalculables, et le froid spéculateur de Rotterdam et d'Amsterdam voyait avec douleur ces hostilités qui exposaient les établissements des deux Indes. A La Haye, des ouvertures faites sur des bases raisonnables devaient être immédiatement accueillies<sup>1</sup>, quelles que pussent être d'ailleurs les intentions des autres puissances de la coalition.

Guillaume III d'Angleterre gardait des haines profondes contre Louis XIV ; il y avait rivalité entre ces deux têtes couronnées. Mais si l'on accordait comme condition immédiate la reconnaissance de la royauté de 1688, Guillaume III n'avait-il pas tout à gagner de cette adhésion de Louis XIV à son élévation au trône d'Angleterre ? N'était-ce pas un moyen de fortifier son pouvoir attaqué dans les deux chambres du parlement ? Les prétentions de Jacques II n'étaient puissantes qu'alors qu'elles seraient appuyées sur les forces militaires de la France ; s'il en était jamais privé, son droit ne serait plus qu'une faible abstraction dans la politique. Guillaume avait donc intérêt à traiter sur les bases d'une reconnaissance définitive. Il n'en était pas de même de l'Allemagne et de l'Espagne : ces deux États, depuis un siècle, avaient continuellement souffert des agrandissements de la France à leur préjudice. L'Empire avait subi la paix de Nimègue : ne lui avait-on pas enlevé l'Alsace et une partie des Évêchés ? les Français n'étaient-ils pas maîtres encore de Philisbourg et de Luxembourg, les deux clefs de l'Allemagne ? L'Espagne avait aussi perdu, depuis le congrès de Westphalie, ses meilleures villes, la presque totalité de la Flandre et des provinces des Pays-Bas : pourquoi ne profiteraient-ils pas de la chance ? Si la France était épuisée, c'était un motif de plus pour redoubler d'efforts contre elle ; on parviendrait à faire rentrer l'ambition de Louis XIV dans de justes limites ; la guerre offrait toutes les chances à la coalition. Telle était la véritable situation des affaires, lorsque la Suède offrit sa médiation officieuse ; le roi Charles XI fit des armements pour donner plus

<sup>1</sup> Dépêche du comte d'Avaux, ann. 16: 6.

de force à sa parole ; c'est un excellent moyen que cette médiation armée pour préparer la fin des affaires : elle imprime un plus grand poids aux paroles du négociateur.

Les instances de la Suède, sa position de neutre armé, décidèrent enfin les alliés à écouter les offres de sa médiation ; tous déclarèrent qu'ils ne mettraient pas d'obstacle à entendre les propositions qui seraient faites et à désigner des ministres plénipotentiaires, pourvu qu'ils ne s'assemblassent qu'à des conditions certaines, de telle manière que les conférences ne fussent pas inutiles. Le cabinet de Versailles profita de ces premières paroles pour accréditer immédiatement M. de Caillères comme envoyé extraordinaire à La Haye. Il ne put d'abord dépasser les frontières de France, avant que le principe et la base des négociations fussent entièrement adoptés. La Suède déclara dans une note spéciale : « que la bonne volonté de la France étoit manifeste, et qu'on ne voyoit pas ce qui pouvoit empêcher le choix définitif des plénipotentiaires pour préparer les négociations. » Les États-Généraux partagèrent cette opinion, et c'est dans l'objet de seconder ces dispositions pacifiques que, dès le mois d'octobre, Louis XIV nomma ses ministres et ambassadeurs extraordinaires, MM. de Harlay et Courtin, qui devaient se joindre à M. de Caillères, et attendre à La Haye les ministres plénipotentiaires des autres puissances. Les équipages furent commandés comme si la mission étoit immédiate. M. de Caillères seul partit pour La Haye ; on ne le reçut pas dans la ville, mais dans le petit village de Woorbourg, où se tinrent des conférences secrètes avec MM. Boreel et Dickwelt, ministres des États-Généraux, qui mettaient un vif intérêt à en finir par un traité solennel<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Histoire secrète des négociations de Riswick, ann. 1697. » M. de Caillères fit l'ouverture des propositions du roi son maître à M. Boreel, lui exposant premièrement avec dextérité les intentions de Sa Majesté Très Chrétienne, « laquelle, disait-il, se voyant âgée et travaillée de quelques indispositions, ne désiroit plus que de se délivrer entièrement des soins de la guerre pour vivre en repos le reste de ses jours. »

L'empereur, très peu empressé de négociier, désigna un diplomate de troisième ordre, le baron de Seilern ; et l'Espagne nomma pour la forme, et comme une concession à la Hollande, le marquis de Quiros. Guillaume III ne voulut point envoyer de ministre, jusqu'à ce que le titre roi d'Angleterre lui eût été reconnu comme base première de toute négociation. Il ne pouvait donc s'agir que de conférences préliminaires, et des difficultés nombreuses s'opposaient même à la réunion préparatoire d'un congrès. Les plénipotentiaires des alliés se rendirent à La Haye, et tinrent des conférences particulières entre eux où devait se régler l'*ultimatum* à signifier à la France ; on voulait s'entendre, se concerter d'abord avant d'engager une négociation commune. Les alliés avaient résolu de présenter pour tous une même note, afin d'établir les prétentions respectives sans division ; communication officielle en fut faite ensuite par le ministre hollandais à M. de Caillères, qui n'avait pas eu la permission d'entrer à La Haye. Les puissances alliées voulaient, par ce moyen, constater deux faits : le premier, l'intimité et l'indissolubilité de leur union politique et militaire ; le second, qu'en aucune manière leur traité ne pouvait être conclu séparément ; c'est ainsi que les alliés agirent dans les négociations d'une autre époque, contre Napoléon à Prague.

La tête haute et fière de Louis XIV s'indignait de cette position humiliante, et s'il avait suivi sa propre impulsion, M. de Caillères eût été immédiatement rappelé. Mais toutes les opinions en France étaient à la paix ; on n'entendait que ce cri à la cour, dans le conseil, parmi la bourgeoisie bavarde et alarmée. Louis XIV subit la loi de cette bruyante explosion de sentiments publics ; il sollicita toujours des conférences diplomatiques, et comme M. Courtin était gravement malade, il le remplaça par le comte de Créci, plus jeune et plus habile diplomate. En même temps M. de Caillères dut déclarer à La Haye que le roi son maître n'opposait plus aucun obstacle à reconnaître Guillaume III roi d'Angleterre, seule condi-

tion mise au choix des plénipotentiaires anglais. Ils furent désignés le 24 décembre : le lord comte de Pembroke, M. de Villiers, et le baronnet Joseph Williamson, durent se rendre à La Haye porteurs des pouvoirs du roi Guillaume. MM. de Harlay et de Crécy vinrent jusqu'aux frontières des Pays-Bas.

Le premier acte diplomatique des alliés fut l'acceptation par toutes les puissances de la médiation suédoise; on reconnut aux ambassadeurs de ce cabinet ce haut caractère dans les négociations qu'on allait entamer. Le second acte fut encore de la part de la coalition la demande formelle d'un résumé des conditions que la France voulait offrir : « car il seroit inutile, disait la note, que l'on se réunît en congrès, si les bases des propositions faites par la France s'éloignoient tellement des conditions adoptées par les alliés, qu'il fût impossible de s'entendre; ces conditions devoient être écrites, afin d'éviter toute espèce d'équivoque. » Cette note fut communiquée par les médiateurs aux plénipotentiaires de France, qui fournirent le lendemain le résumé des conditions de paix; on prenait pour base les traités de Westphalie et de Nimègue : on restituait à l'Empire les villes de Strasbourg, Luxembourg, Mons, Charleroi. Ces places revenaient au pouvoir du roi d'Espagne, ainsi que toutes les réunions faites depuis le traité de Nimègue; enfin, la Lorraine retombait sous la souveraineté de ses anciens ducs <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Articles préliminaires proposés par la France.* — « 1° Le roi consent et accorde que les traités de Westphalie et de Nimègue soient la base et le fondement de la négociation de la paix générale à faire avec tous les alliés; 2° de restituer à l'Empire la ville de Strasbourg, dans l'état qu'elle a été occupée par Sa Majesté; 3° de rendre au roi d'Espagne la ville de Luxembourg en l'état présent; 4° Les villes de Mons et de Charleroi, dans l'état qu'elles sont présentement; 5° les places de Catalogne qui sont entre les mains du roi, que Sa Majesté a prises depuis la paix de Nimègue, dans l'état qu'elles ont été prises; 6° à l'évêque de Liège la ville et le château de Dinant, en l'état qu'ils ont été pris; 7° toutes les réunions qui ont été faites depuis le traité de Nimègue; 8° la Lorraine, selon les conditions dudit traité de Nimègue. »

Il y avait dans cette note un retour bien poignant vers le passé; la France cédait toutes ses conquêtes; elle n'avait versé tant de sang que pour revenir à ses anciennes limites. La fierté de Louis XIV devait souffrir! mais le roi n'était plus maître de lui-même; le pays fatigué de guerre ne conservait ni courage, ni force, ni patriotisme. Les époques de lassitude arrivent souvent en France; et depuis n'avons-nous pas vu, aux derniers jours de Napoléon, cet affaiblissement de la patrie en face de l'étranger? La paix! la paix! tel fut le cri général des populations, l'unique sentiment qui trouva de l'écho dans le pays!

Les bases de la négociation définitivement acceptées par le cabinet de Versailles furent envoyées au congrès des puissances réunies à La Haye. La légation impériale autrichienne, unie au comte de Quiros, ambassadeur d'Espagne, fit quelques tentatives pour retarder la solution des difficultés diplomatiques : ces deux ambassades ne trouvèrent pas les conditions assez larges, les bases assez étendues, assez clairement expliquées. Mais les commissaires hollandais insistèrent pour qu'on traitât enfin de la paix, les propositions faites par le cabinet de Versailles leur paraissant de nature à fixer l'attention des puissances. « Si l'Empire et l'Espagne manifestent une trop grande répugnance pour un traité, les États-Généraux se verroient dans la nécessité de négocier à part, et de terminer séparément leurs différends avec la monarchie françoise. » En même temps la Suède continuait ses armements militaires, déclarant qu'elle prenait ses précautions pour le cas d'un nouveau conflit; elle notifiait à l'Espagne et à l'Empire que sa situation de neutre armé se modifierait en ce cas, et qu'elle défendrait ouvertement les intérêts de Louis XIV, car sa position de neutralité toujours impartiale n'était pas tenable. Tous ces motifs engagèrent les cabinets de Vienne, de Madrid et de Londres à désigner officiellement les plénipotentiaires, et à accepter ainsi la solution définitive des difficultés de la guerre. La France confirma les pleins pouvoirs de

ses ambassadeurs au congrès; dans l'ordre des rangs, M. de Harlay fut désigné premier plénipotentiaire, M. de Créci le second, enfin M. de Caillères le troisième. Par le fait, M. de Caillères était l'homme actif et prépondérant de la négociation. Le chef de la légation impériale fut le comte de Kaunitz, et le second plénipotentiaire le baron de Straetman; l'Espagne était représentée par MM. de Quiros et de Tiremont; les États-Généraux par MM. Boreel et Dichwelt. Le roi d'Angleterre confirma les pleins pouvoirs des lords Pembrock et Villiers, ses ministres extraordinaires déjà désignés dans les conférences préliminaires. Les hommes capables dans toutes ces légations étaient, pour l'Empire, le comte de Kaunitz; pour l'Espagne, M. de Tiremont; et pour l'Angleterre et les États-Généraux, lord Villiers et M. Dickwelt. La Suède, puissance médiatrice, s'était fait représenter par le baron de Lillienroot; c'était à ce médiateur que tous les ambassadeurs des puissances devaient remettre leurs notes, afin de régler les différends préliminaires qui pourraient s'élever entre les diverses légations. Ce mode de procéder donnait un haut ascendant à la Suède, médiatrice armée<sup>1</sup>.

Une grande difficulté diplomatique était de fixer le lieu où le congrès devait se tenir. A toutes les époques on avait longuement discuté sur la ville qui serait neutralisée pour le siège des négociations; on préférait ordinairement les cités allemandes et libres, telles que Cologne, Nimègue, Aix-la-

<sup>1</sup> De part et d'autre une grande méfiance présidait aux négociations. Les ministres plénipotentiaires des alliés firent entendre à M. de Caillères : « qu'ils doutoient un peu de la sincérité de la France, et que si le roi très chrétien n'entroit pas en négociation avec de bonnes intentions, ils ne manquoient pas de moyens de continuer vigoureusement la guerre, en cimentant de plus en plus leur alliance; que les hauts alliés n'aspiroient qu'à une paix sûre et ferme, et qu'ils seroient bien fâchés de la faire de telle sorte qu'elle produisît bientôt une plus funeste guerre, après que la France se seroit remise de ses calamités présentes. » (Pièces secrètes de la négociation de Riswick, mss.).



Chapelle, municipales aux vieilles tours qui avaient vu en tous les temps les transactions européennes. L'empereur désirait le choix d'une de ses villes du Rhin, parce qu'il pourrait exercer alors sur le congrès une certaine influence; les plénipotentiaires de France s'y opposèrent, déclarant « qu'ils n'accepteraient pas d'autre place pour le congrès qu'un lieu situé en Flandre ou en Hollande. » On désignait la Hollande à dessein, la légation française n'ignorant pas la bienveillance plus marquée des Hollandais; et en flattant ainsi leur amour-propre, elle espérait avoir des conditions meilleures dans le traité, de concert avec les États-Généraux et l'Angleterre. Le château de Riswick, propriété du roi Guillaume, fut désigné comme siège des conférences diplomatiques. Le médiateur s'empressa de notifier le premier acte de la négociation à tous les plénipotentiaires. L'échange des pleins pouvoirs se fit ensuite par la même voie de la Suède médiatrice; enfin le comte de Kaunitz, ambassadeur de l'empereur, exigea que la France remit par écrit, avant toute conférence, le résumé des conditions acceptées par le cabinet de Versailles <sup>1</sup>. Le 9 mai au matin, le château si solitaire de Riswick fut témoin d'un beau spectacle : la foule des voitures encombrait les cours; vers trois heures, le médiateur, baron de Lillienroot, était arrivé dans un beau carrosse à six chevaux, où se trouvait le baron de Muller, conseiller d'ambassade; quelques minutes après, entraient sur un cheval blanc M. de Prielmeier, ambassadeur de Bavière, qui précédait la légation impériale et ses cinq carrosses; les ambassadeurs de Hollande étaient à pied, suivis de

<sup>1</sup> Le ministre de France dans une nouvelle déclaration des préliminaires répondit : « que si l'empereur n'avoit point envie de faire la paix, il feroit mieux de le déclarer franchement que de traîner en longueur une affaire sur laquelle l'Europe entière avait fondé l'espérance de son repos; que personne n'ignoroit que ce n'étoit point la nécessité qui obligeoit le roi son maître à proposer la paix, vu que la force de ses armes n'étoit que trop connue, sans qu'il lui manquât ni finances ni soldats. » (Pièces secrètes de la négociation de Riswick, mss.).

deux voitures pour leur suite. Les plénipotentiaires espagnols étaient entourés de pages caracolant par tous les côtés autour des voitures éclatantes de l'ambassade. La légation de France en deuil, à cause de la mort de la reine douairière d'Espagne, n'offrait que chevaux caparaçonnés de noir, laquais et pages avec de grands crêpes, ce qui faisait contraste avec la livrée écarlate de l'ambassadeur de Suède, en grand deuil pourtant, car le roi Charles XI venait de mourir subitement. Lord Pembroke n'arriva que le soir très tard avec la légation anglaise nombreuse et brillante. Quand les questions de préséance eurent été décidées en faveur des ambassadeurs de l'Empire, le baron de Lillienroot ouvrit le congrès. Le registre du protocole porte la date du 10 mai, et commence par le discours du médiateur, tout empreint d'impartialité et de modération. « Les grandes puissances ne devoient pas oublier que le but de la réunion étoit la paix générale, qu'exigeoit impérativement le repos de la chrétienté. Chacun devoit apporter un esprit impartial et abandonner toutes les prétentions qui seroient contraires à la justice et au droit<sup>1</sup>. » Les plénipotentiaires répondirent chacun pour leur cour : « Que la paix étoit le besoin commun, et qu'ils remercioient le médiateur de ses bons offices pour la préparer et la conclure définitivement. » Dès ce moment le congrès fut ouvert; on attendait l'examen des prétentions de tous les cabinets intéressés. C'étoit un acte important que l'ouverture d'un congrès dans l'état des intérêts et des questions européennes. Il y avoit des droits en litige et des faits nouveaux à reconnaître; la seule réunion d'une assemblée diplomatique où les ambassadeurs de Guillaume III étoient admis, supposait une adhésion à la révolution de 1688 de la part du roi de France, de Louis XIV, ce fier et puissant monarque, l'ami de Jacques II, grave innovation dans le mouvement politique de l'Europe. Jacques II en avoit compris la portée; il se hâta donc, comme roi légitime d'Angleterre, de

<sup>1</sup> Protocole de Riswick, première séance.

protester hautement contre l'usurpation de son trône en face de l'Europe. Ces protestations du droit contre le fait appartiennent à toutes les époques; le vainqueur les méprise, et quelquefois, dans la marche des temps, cette solennelle expression du malheur et de la disgrâce invoquant son droit contre la force en pleine possession du fait, est une immense puissance morale et d'avenir. La démarche de Jacques II fut-elle spontanée? résulta-t-elle des insinuations de Louis XIV? La preuve existe que le roi de France, en s'excusant sur la nécessité de traiter avec Guillaume III, avait laissé au royal exilé de Saint-Germain la faculté de manifester ses droits vis-à-vis de l'Europe. Le cabinet de Versailles n'était point fâché de cet acte jeté à la face du monde; déjà s'établissait la théorie des souverains de droit et de fait, et Louis XIV avait intimement déclaré que ce n'était que ce dernier titre qu'il reconnaissait à Guillaume III. Le chef de la race des Stuarts choisit la circonstance d'un congrès pour publier sa protestation adressée tout à la fois aux grandes puissances catholiques et protestantes. Jacques II repoussait toutes les calomnies semées sur sa personne: « Il n'avoit jamais attenté ni aux libertés religieuses, ni à la liberté publique de ses sujets; resté Anglais et chef de dynastie, tous les actes qu'on faisoit au parlement et dans l'administration du royaume étoient nuls, car le souverain légitime ne siégeoit pas en son conseil<sup>1</sup>. » Les intérêts présents étaient engagés sur des bases trop positives pour qu'on fit quelque attention à ces plaintes d'un souverain détrôné. Il est des époques ainsi faites: le sentiment du droit est éteint, et les souverainetés périssent par cette opinion égoïste, que le roi qui tombe ne les touche pas, et qu'elles ne peuvent se compromettre pour lui.

L'époque des congrès était une grande solennité diploma-

<sup>1</sup> L'écrit finissait par des menaces, et par une prophétie qui bornait « le bonheur et le repos des protestants à la vie de l'usurpateur qui étoit assis sur le trône d'Angleterre. » (Papiers de Renaudot, fonds nouveau, Biblioth. roy.).

tique où les petits princes faisaient valoir leurs droits dans l'assemblée générale : on vit à Riswick un envoyé du duc de Lorraine, réclamant son duché ; un délégué des princes de la Tremoille pour revendiquer les souvenirs de cette noble maison sur Naples et la Sicile. Le cardinal de Furstemberg eut aussi son envoyé, ainsi que la plupart des princes secondaires d'Allemagne ; chacun invoquait ses titres et demandait des indemnités. Cette multitude de réclamations des puissances de second ordre est toujours la plaie des congrès ; comme toutes ces petites puissances ne peuvent rien exiger individuellement par elles-mêmes, trop faibles qu'elles sont, elles cherchent à profiter de ces vastes négociations pour se placer sous le patronage d'une des hautes puissances, partie principale au congrès.

La France avait sollicité comme on l'a vu, l'alliance de la Porte-Ottomane en commençant la guerre générale contre l'Europe armée ; cette alliance s'était fondée sur l'intérêt qu'avaient les deux puissances à combattre la coalition formidable de l'Europe. On se rappelle que les négociations de Châteauneuf avaient été habilement conduites à Constantinople ; la Porte avait secondé les campagnes de Louis XIV par une constante diversion sur le Danube. Maintenant elle avait connaissance des négociations qui se poursuivaient à Riswick : le cabinet de Versailles allait donc trahir ses promesses ! Le visir demanda des explications formelles à M. de Châteauneuf, et les dépêches secrètes de l'ambassadeur constatent les embarras de sa position vis-à-vis le divan ; il interroge M. de Torcy sur ce qu'il doit répondre aux pressantes interpellations du visir ; M. de Torcy écrit à l'ambassadeur : « qu'il ait à rassurer la Porte-Ottomane, et, qu'en aucune circonstance, l'intention de Sa Majesté n'est d'abandonner son alliance intime avec l'empire ottoman : les négociations de Riswick n'ont aucun caractère définitif ; il ne s'agit que d'une trêve dans l'épuisement des parties engagées dans la guerre <sup>1</sup>. » A cette dépêche

<sup>1</sup> Sa Majesté Très Chrétienne « assuroit de nouveau le Sultan de sa

M. de Torcy joignait des valeurs et des présents pour une valeur de douze cent mille liv., afin de les distribuer aux membres du divan, aux chefs des divers services, et même dans le sérail de Constantinople. Le cabinet de Versailles connaissait les usages de l'Orient, où tout se fait par des présents, sorte de corruption avouée dans les négociations avec les nations asiatiques. La Porte fut ainsi apaisée.

Les conférences se poursuivaient à Riswick. En l'état des négociations, il ne pouvait pas y avoir de grands différends : les points principaux n'avaient-ils pas été réglés par la note préliminaire demandée à la France comme base fondamentale de tout traité? Cette note avait été reproduite dès la première audience, sur la demande des puissances engagées par la coalition; elle fut déposée sur le bureau, revêtue des signatures des trois plénipotentiaires français, et on négocia dans les termes de cette note en la prenant pour résumé du traité. Les premières conférences portèrent sur les formes mêmes du congrès : d'après quels antécédents négocierait-on? suivrait-on les traités de Munster, de Westphalie ou de Nimègue? les formes du traité de Westphalie furent préférées par la majorité des plénipotentiaires. Il fut arrêté que le médiateur serait l'intermédiaire indispensable par qui tout passerait; les ambassadeurs ne devaient jamais traiter directement, mais toujours par la voie des ministres de Suède; c'étaient à ces ministres que devaient s'adresser les notes diplomatiques, les remontrances, les mémoires de toutes les puissances engagées dans la guerre. Le médiateur communiquait à chacune des parties les notes des

bonne amitié; il commençoit à la vérité à faire quelque attention aux prières des princes alliés, mais dans le fond tout n'aboutiroit qu'à l'avantage de la Porte, puisque toutes les démarches de la France ne tendoient qu'à détacher quelques-uns des princes de la ligue, comme elle en avoit détaché le duc de Savoie, et elle espéroit que peu à peu la ligue seroit si dissipée, et le pouvoir de ses ennemis si affolbli, qu'elle pourroit tourner toutes ses forces contre l'empereur, avec lequel elle ne feroit jamais la paix définitive. » (Dépêches originales de M. de Torcy.).

adversaires, et rapportait ensuite les répliques, de manière que tout venait aboutir à l'intermédiaire. Ce mode de traiter évitait les explications trop vives, tout échange de mots et de prétentions trop acerbes; les demandes passant par la voie d'un médiateur, devaient se dépouiller du caractère hostile très naturel chez des puissances en guerre violente depuis sept ans.

La coalition n'était pas sans remarquer les intimités avouées qui existaient entre les plénipotentiaires des États-Généraux et les ambassadeurs de France. Le cabinet de Versailles avait bien apprécié la véritable situation de la Hollande : l'esprit public y était vivement prononcé pour la paix; on ne supportait plus qu'en murmurant les charges pesantes de la guerre. Ensuite les hostilités avaient été favorables aux armées de France; les généraux de Louis XIV menaçaient une fois encore d'envahir le territoire hollandais; cent mille hommes étaient sur le Rhin. Le prince d'Orange n'avait plus cette santé forte, ce corps robuste qui lui faisaient braver les champs de bataille; il désirait le repos, après une vie si pleine et si agitée. Les conférences intimes avec les plénipotentiaires hollandais avaient deux objets particuliers : 1<sup>o</sup> la forme de reconnaissance de Guillaume III, consentie par Louis XIV; 2<sup>o</sup> l'état des protestants en France et des réfugiés à l'étranger. Sur le premier point, les ambassadeurs anglais, lord Pembrock surtout, avaient exigé que la reconnaissance fût complète et explicite pour tous les faits accomplis par la révolution de 1688, et par conséquent en tout ce qui touchait la loi successoriale dans la branche collatérale; M. de Harlay avait fait répondre : « que la loi successoriale étoit un fait de politique intérieure, et par conséquent indépendant des traités avec les puissances étrangères; qu'il suffisoit donc que le roi son maître reconnût officiellement Guillaume III, et qu'on ne pouvoit pas exiger davantage. » Lord Pembrock demanda : « qu'attendu les complots et menées de Jacques Stuart, ancien roi d'Angleterre, Louis XIV consentit à ce que ce prince fût éloigné de Saint-Germain, et à trente lieues au moins de Versailles. » Il fut également répondu

par M. de Harlay : « que la position malheureuse du roi Jacques, les rapports qui avoient existé avec le roi très chrétien, ne permettoient pas cet outrage à un monarque réfugié ; jamais le roi de France ne consentiroit à cet éloignement. Seulement, d'après les relations nouvelles et de bonne foi qui se formoient par la paix entre le roi son maître et le roi Guillaume, le cabinet de Versailles s'engageoit à empêcher toute menée de la part des serviteurs de Jacques II, à quoi Louis XIV engageoit formellement sa parole royale<sup>1</sup>. » Sur la question des réfugiés, les conférences s'engagèrent vivement. La Hollande, et l'Angleterre surtout, avaient de nombreux émigrés en France ; les calvinistes s'étaient également retirés en grandes masses du territoire français pour chercher abri auprès de Guillaume III ; stipulerait-on quelques clauses réciproques ? La Hollande le désirait parce qu'elle regorgeait d'émigrés protestants ; on voulait les autoriser à rentrer dans leurs biens ou à recevoir une indemnité. Le cabinet de Londres était fortement intéressé dans cette question : sans doute beaucoup de Français réfugiés habitaient Londres et les autres contrées d'Angleterre ; mais un nombre non moins grand d'Écossais, d'Irlandais, d'Anglais même, étaient aussi passés au service de France, par suite de la révolution de 1688. S'il avait fallu stipuler des indemnités, accorder des amnisties, la situation de l'Angleterre n'eût pas été plus favorable que celle de la France ; les Hollandais, plus désintéressés dans la question, pouvaient bien appeler les lois éternelles de la justice au secours des réfugiés ; mais les cours de Londres et de Versailles étaient dominées par la puissance des nécessités politiques. Il fut donc convenu que les deux gouvernements surveilleraient les menées des réfugiés, et qu'ils s'engageaient mutuellement à empêcher tout complot, toute entreprise des émigrés contre l'autorité de leur patrie ; quant aux questions religieuses, comme elles étaient un principe tout d'organisation intérieure, elles ne pouvaient être l'objet de conventions particulières : la

<sup>1</sup> Négociations secrètes du traité de Riswick. (Manuscrit.)

France n'avait pas plus de droit d'exiger la liberté des catholiques d'Irlande que l'Angleterre n'avait celui d'imposer la liberté des calvinistes; c'était un acte tout de gouvernement intime des États. Ces deux stipulations furent les seules conventions secrètes des traités. On a dit qu'un autre article très caché, arrêté entre Guillaume III et Louis XIV, préparait la restauration du fils de Jacques II après la mort du roi *de fait* de la Grande-Bretagne; cette stipulation n'existe pas. Guillaume III, dégoûté d'une pesantie couronne, put bien penser à l'abdication; mais il n'était pas maître d'une restauration, il ne pouvait pas y songer; les lords et les communes ne l'eussent pas souffert; et quelle apparence d'une telle clause dans une négociation où l'on exigeait impérativement que Jacques II fût éloigné de Saint-Germain! La diplomatie de Louis XIV fit courir le bruit d'une quasi-restauration, pour atténuer un peu le mauvais effet du traité de Riswick; j'en ai vainement cherché les traces dans les archives authentiques.

La Hollande, la France et l'Angleterre une fois convenues des bases d'une haute transaction européenne, l'Empire et l'Espagne isolés ne pouvaient continuer avantageusement une lutte contre Louis XIV. On s'était aperçu, depuis l'ouverture des négociations, que les plénipotentiaires de l'empereur ne marchaient jamais franchement à une fin; le comte de Kaunitz, de concert avec M. de Quiros, reculait toujours devant l'idée de signer les préliminaires déposés par la France. La légation impériale attendait la paix avec la Turquie, afin de porter des masses de troupes sur le Rhin, et d'obtenir les conditions meilleures. L'Espagne secondait l'empereur dans cette idée; comme elle avait infiniment perdu depuis un demi-siècle, l'Espagne voulait beaucoup recouvrer; son cabinet s'était inséparablement uni à celui de Vienne; des troupes allemandes avaient même débarqué en Catalogne pour soutenir la guerre. Ce retard apporté à la conclusion de la paix était vivement blâmé par l'Angleterre, et surtout par la Hollande: ces deux gouvernements voulaient en finir avec une situation qui les

blessait dans leurs intérêts les plus immédiats. Ils menacèrent l'Empire et l'Espagne de traiter séparément, et la seule crainte qu'on en agit ainsi, détermina la signature simultanée des trois traités de paix avec la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne; la convention avec l'Empire traîna un mois encore. On convint seulement d'une suspension d'armes sur toute la ligne. La première convention diplomatique, signée avec les États-Généraux le 20 septembre à minuit, portait que la paix était désormais inaltérable entre la Hollande et la France; amnistie était accordée aux sujets des deux puissances qui avaient pris les armes contre leurs souverains respectifs dans la guerre; leurs biens devaient être restitués, nonobstant toute confiscation. On se rendait de part et d'autre les terres et possessions d'outre-mer qui avaient été prises; toutes choses étaient ainsi remises en l'état où elles se trouvaient. Il fut stipulé que les pavillons seraient mutuellement respectés, le commerce libre et indépendant, comme par le passé, entre les puissances engagées dans la lutte. La Hollande était sans haine, sans arrière-pensée à l'égard de la France; les intérêts commerciaux, comme la situation diplomatique, les unissaient; le traité fut ici entier et de bonne foi<sup>1</sup>.

La seconde convention fut signée avec le roi d'Espagne le 21 septembre à une heure du matin; elle était plus étendue, plus spécialement territoriale: après la stipulation d'une amnistie, on convenait que toutes les places de Catalogne acquises par le roi de France seraient restituées en l'état où elles se trouvaient avant la guerre; indépendamment de cette cession, on rendait encore à l'Espagne Luxembourg avec ses fortifications, Charleroy, Mons, Courtray avec l'artillerie espagnole, telle qu'elle existait au moment de la capitulation; les sujets qui rentreraient sous la domination espagnole ne

<sup>1</sup> Extrait du Traité de paix conclu entre Louis XIV, roi de France, et les seigneurs États-Généraux des provinces-unies des Pays-Bas, A Riswick, le 20 septembre 1697. (Original du traité. Archives de La Haye, ann. 1697.)

pourraient être recherchés pour actes, faits et gestes durant la possession française; les stipulations spéciales contenues dans les traités de Nimègue et de Westphalie, pour la police et les actes des congrès, devaient être exactement exécutées. Ici était consigné, pour la première fois, ce grand principe d'humanité : qu'aucune recherche d'opinions, d'actes et de faits antérieurs ne serait permise contre les sujets réunis à l'une des puissances signataires <sup>1</sup>. La même nuit, le traité fut arrêté avec les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne; le roi très chrétien stipulait d'égal à égal avec le sérénissime et très puissant prince Guillaume III, roi de la Grande-Bretagne. Par le premier article, on oubliait encore les torts des rebelles contre les souverainetés. Louis XIV engageait sa parole royale de ne jamais troubler Guillaume dans la paisible possession de son trône, s'obligeant à ne favoriser ni complots ni rébellions qui pourraient attenter à sa vie ou à son sceptre. La navigation et le commerce devaient être rétablis sur les anciennes bases; on se restituait toutes les places dont on s'était emparé durant la guerre dans les deux mondes. Toute lettre de marque ou de course était annulée. Le roi d'Angleterre rentrait dans son droit héréditaire sur la principauté d'Orange, située non loin du comtat d'Avignon, la ville papale <sup>2</sup>.

Quant à la convention avec l'Empire, elle ne fut conclue qu'après un mois de discussions, le 30 octobre. On y prenait pour base les traités de Nimègue et de Westphalie : une partie de l'Alsace, le Palatinat étaient restitués à l'Empire; l'électeur de Cologne rentrait dans Dinant; le duc Georges de Wurtemberg dans la souveraineté de Montbelliard; Strasbourg restait néanmoins à la France, qui restituait Kehl et son fort à l'empereur. La France cédait encore Brisach, Philisbourg, Fribourg, s'obligeant à démolir les fortifications d'Huningue, curieuse

<sup>1</sup> Extrait du traité de paix conclu entre Louis XIV, roi de France, et Charles II, roi d'Espagne, à Riswick, le 20 septembre 1697.

<sup>2</sup> Extrait du traité de paix conclu entre Guillaume III, roi d'Angleterre, et Louis XIV, roi de France, à Riswick, le 20 septembre 1697.

stipulation reproduite dans les conventions modernes. Le duc de Lorraine était rétabli en la pleine possession de son duché, avec sa ville de Nancy pour capitale. La France se réservait Strasbourg et Longwy; le cardinal de Furstemberg était restauré dans ses droits féodaux et allodiaux; enfin un article secret réglait les prétentions germaniques de madame la duchesse d'Orléans <sup>1</sup>. En résultat, ces traités étaient un triste échec pour la puissance de Louis XIV; la grandeur que la conquête avait créée s'effaçait devant le découragement du pays; on signait la paix parce qu'on n'en pouvait plus d'une guerre meurtrière. Les stipulations de ces traités, autant politiques que diplomatiques, faisaient entrer une royauté d'usurpation dans la famille des rois de race légitime, innovation immense qui devait servir de précédent pour l'avenir. Ensuite on proclamait l'amnistie des opinions et de la révolte armée; on jetait au milieu du royaume la principauté d'Orange, refuge assuré pour tous les mécontents; enfin, on enlevait au roi de France les villes conquises et réunies, sauf quelques places de second ordre. En exigeant de si lourds sacrifices, on ne remarquait pas assez qu'on préparait de nouvelles guerres pour l'avenir; les traités de Riswick ne devaient être considérés que comme une trêve que la coalition imposait. C'est une faute en diplomatie, que de faire subir au vaincu des conditions de paix trop dures; il ne les supporte que par la force, et les secoue à la première lueur d'espérance. La meilleure paix est celle qui est fondée sur l'impartialité et le balancement équitable des États; autrement, il n'y a qu'action et réaction. Louis XIV acceptait la paix de Riswick comme une nécessité du moment, il se laissait entraîner par le triste découragement de la France.

La misère publique, les faiblesses de la bourgeoisie, la pénurie du commerce, n'avaient pas été les seules causes de

<sup>1</sup> Extrait du traité de paix conclu entre Léopold, empereur, et l'empire d'une part, et Louis XIV, roi de France, d'autre part, à Riswick, le 30 octobre 1697.

la paix générale : le cabinet de Versailles était alors préoccupé de deux questions de haute portée diplomatique : la première toute relative à l'élection d'un roi de Pologne, après la mort du grand Jean Sobieski, le Machabée de la chrétienté ; la seconde se rattachant à la monarchie espagnole. Charles II languissait desséché par la maladie, sans espoir de postérité ; l'Europe se préparait à partager ses dépouilles. La diplomatie était occupée de cette riche succession, comme si San-Lorenzo n'était plus qu'une tombe béante prête à engloutir un roi jeune homme encore et de magnifique race, car il comptait Charles-Quint pour son ancêtre !

Depuis deux siècles, la Pologne, avec son système orgueilleux d'élection royale, était livrée à des crises périodiques d'anarchie et de confusion ; sa noblesse chevaleresque, ses castelans belliqueux avaient conservé les mœurs des Sarmates. Chaque palatin, comme un grand vassal du moyen âge, élevait son étendard blanc, à l'aigle d'or, sur le champ d'élection, et là, librement et hautement, il proclamait son roi. En dehors de cette noblesse se trouvaient des paysans pauvres et serfs ; des juifs riches, usuriers et sales ; des bohèmes errants et des nobles insubordonnés ; en un mot, la vie de la société du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle au milieu du <sup>xvii</sup><sup>e</sup>, la féodalité conservée dans son esprit de conquête ou de défense territoriale, telle que les hommes du nord l'avaient partout introduite. Dans les jours d'élection, tous ces chevaliers, prélats, palatins apparaissaient, comme les vieux Sarmates, sur leurs chevaux de bataille, ou traînés sur ces chars aux roues de fer et de bois durci au feu, souvenir des mœurs germaniques dont Tacite nous a laissé une sublime description. Jean Sobieski, le sauveur de Vienne, le vainqueur des Turcs, celui-là même que la chrétienté avait proclamé le Machabée de l'Église et de l'Europe civilisée ; Jean Sobieski le Grand mourait, laissant une veuve active et ambitieuse, mère de quatre enfants. La constitution de la Pologne ne proclamait pas une royauté héréditaire, et les immenses services du père ne don-

naient aucun titre aux fils; la crainte de reconnaître et de proclamer l'hérédité de la couronne eût éloigné les palatins, maréchaux des provinces polonaises, d'une élection dans la même race. Les enfants de Sobieski n'avaient donc aucune chance; les Polonais voulaient conserver l'élection, non seulement comme un droit de liberté, mais encore comme une source de profit et de bénéfices. La noblesse polonaise n'était point riche; les candidats à la royauté répandaient de l'argent; la plus déplorable corruption s'était cachée dans les palatinats; comme dans tout pays d'élection, on savait le tarif des voix<sup>1</sup>.

Dans les premiers jours du congrès de Riswick, les cabinets de l'Europe apprirent la mort de Jean Sobieski; c'était une sérieuse affaire diplomatique que l'élection d'un roi de Pologne; l'Empire avait un haut intérêt à l'avoir dans sa dépendance, parce que la Pologne formait sa frontière orientale; la France, en guerre avec l'Empire, devait également souhaiter un roi de Pologne tout dévoué à sa politique; par ce moyen, l'Autriche n'était plus libre de ses mouvements. Le désir d'une élection française en Pologne avait engagé le cabinet de Versailles à confier l'ambassade extraordinaire au cardinal de Polignac, esprit actif, un peu brouillon, désireux surtout, par des promesses exagérées, d'arriver au résultat de l'élection. Le cardinal avait offert de l'argent à la majorité des palatins; et s'était obligé à plus qu'il ne pouvait tenir; les Polonais exigeaient des conditions de nationalité, de conquête et d'agrandissement de territoire; le cardinal de Polignac avait tout promis, si bien que Louis XIV fut obligé d'envoyer l'abbé de Châteauneuf, le frère de l'ambassadeur à Constantinople, pour modifier les aventureux engagements qu'avait pris le cardinal envers la noblesse polonaise<sup>2</sup>. Ce n'était pas la première fois que cette brave et fière noblesse avait songé à élire un Français

<sup>1</sup> Correspondance du cardinal de Polignac avec M. de Torey, 1696-1697.

<sup>2</sup> Collection des dépêches de Châteauneuf, 1697.

pour son roi ; qui ne se souvenait de ce duc d'Anjou (depuis Henri III), gentil et galant prince, si ennuyé de sa royauté de Pologne, pays au ciel grisâtre, aux froidures d'hiver, où le roi porta de si doux souvenirs de la gracieuse cour de Catherine de Médicis ! Dans toutes les vacances de la couronne, les Polonais avaient tourné les yeux vers la France ; il n'y avait pas vingt-cinq ans encore qu'ils avaient proposé le sceptre à Turenne, puis à Condé ; ce n'était que sur leur refus que Jean Sobieski avait été élu ; la noblesse n'aimait pas un roi national, elle le croyait trop fort ; puis il n'était pas assez riche pour être généreux et récompenser les suffrages aux élections. Après la mort de Jean Sobieski, voici quels furent les candidats à la royauté : 1<sup>o</sup> Le prince de Conti ; les parlementaires lui avaient fait une réputation européenne de sagesse et de libéralité. Louis XIV appuyait de bonne foi sa royauté de Pologne, car le sentiment français et national dominait la politique du roi, et l'emportait sur ses antipathies. Le prince de Conti ne se souciait pas personnellement de cet honneur lointain ; éperdûment épris de la duchesse de Bourbon, il aurait tout sacrifié pour demeurer quelques jours auprès d'elle ; mais il s'agissait de préparer la puissance de la France. La Pologne, jetée sur la frontière orientale de l'Allemagne, menaçait l'Empire ; un roi de la branche des Bourbons régnant à Varsovie, devait faire une heureuse diversion aux entreprises de Louis XIV contre Léopold ; aucun prince du sang n'eût osé refuser un honneur et un devoir au service du roi de France. 2<sup>o</sup> Le candidat germanique pour le trône de Pologne était Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, de cette famille sévère et fermement luthérienne des jours de la réforme ; l'électeur s'était engagé à prendre Kamienieck sur les Turcs, et en même temps il embrassait le catholicisme. L'Empire tout entier secondait les prétentions de Frédéric de Saxe par les mêmes motifs qui faisaient que Louis XIV soutenait le prince de Conti.

Les dépêches du cardinal de Polignac et de l'abbé de Châteauneuf, adressées au prince de Conti avec cette suscription :

*A Sa Majesté polonoise*<sup>1</sup>, apprirent bientôt que la majorité des palatinats s'était prononcée pour l'élection française; vingt-huit se déclarèrent pour le prince de Conti; les palatinats de Cracovie avaient proclamé l'électeur de Saxe; mais la proximité des domaines de l'électeur lui donnait un certain ascendant en Pologne, et l'on vit tout aussitôt l'évêque de Cujavie, le comte Jablonowski, grand général, et Félix Potoski, petit général, proclamer l'électeur de Saxe au nom de quatre palatinats. La guerre civile éclatait; les envoyés de France écrivaient de nombreuses dépêches pour hâter le départ du prince de Conti, roi élu par la diète. Le cardinal de Polignac surtout, fier d'avoir obtenu l'élection, voulait en retirer immédiatement les fruits.

Dès que Louis XIV eut reçu la confirmation de l'élection du prince de Conti, il fit appeler ce prince, et voulut le traiter avec tous les honneurs de ce magnifique rang. Conti refusa par des paroles pleines de modestie; son caractère paisible et aimant n'était pas pour les sacrifices du bonheur domestique au profit de la vanité; il avait le sentiment que rien n'était plus fragile que ces royautes élues dans les émotions d'une crise; et puis il avait une profonde amertume au cœur de cet exil royal qui l'appelait à régner sur des peuples inconnus. Henri d'Anjou, élu roi de Pologne, en quittant le beau palais du Louvre, s'était attaché au bras le bracelet et le chiffre de ses amours; le prince de Conti avait aussi des amours tendrement partagées par madame la duchesse unie à un Condé, et c'est le visage baigné de larmes que le prince s'arrachait de

<sup>1</sup> Collection des dépêches, 1697. Le peuple n'avait pas pris cette élection au sérieux; aussi la chansonna-t-il :

Que Conti, prince du sang,	L'on nous dit que dans le nord
D'un grand roi tiens le rang,	Les Polonais nous aiment fort;
Ce n'est qu'une médisance;	Ce n'est qu'une médisance,
Le Saxon en assurance,	Mais qu'avec pleine assurance
En Pologne est couronné	Ils nous aient tous dupé,
Au grand dépit de la France,	Et pris l'argent de la France,
C'est la pure vérité.	C'est la pure vérité.

Versailles <sup>1</sup>. Louis XIV, toujours magnifique, lui donna deux millions d'or, recueillis sur l'heure par Samuel Bernard ; le prince de Conti eut un royal équipage de plus de 800,000 livres, et Jean Bart fut chargé de le conduire à Dantzich, à travers les escadres de l'ennemi qui croisaient dans la Manche. Louis XIV n'en faisait pas seulement une question politique, il visait encore à cette puissance des empereurs de Rome qui distribuaient les couronnes entre les rois, puissance fastueuse qui coûte des sueurs et du sang.

C'était durant le congrès de Riswick qu'avait eu lieu l'élection du prince de Conti ; elle avait plus d'une fois suspendu ses délibérations. La pensée des cabinets se portait également à cette époque sur l'éventuelle succession de la couronne d'Espagne. Deux idées étaient en présence : la maison d'Autriche, toute-puissante alors à Madrid, avait la première jeté la combinaison d'un testament ; les femmes avaient commencé cette intrigue. Après la mort de Marie d'Orléans, fille de Monsieur, Charles II avait épousé Marie-Anne de Neubourg, fille de l'électeur palatin, princesse tout allemande, qui domina les derniers jours du roi d'Espagne, si faible, si fatigué du monde. La maison d'Autriche espérait la succession de la monarchie des deux hémisphères ; par ce moyen on reconstituait la souveraineté de Charles-Quint ; la France n'était plus qu'un point au milieu de l'Empire, des Pays-Bas, de l'Espagne et de l'Italie. Les effets de la lutte persévérante engagée depuis le xvi<sup>e</sup> siècle par les Valois et les Bourbons contre la maison d'Autriche, étaient annulés par la reconstitution de la monarchie universelle en faveur de Léopold ou de sa famille, et Louis XIV ne pouvait le souffrir. Le système commun à la France et à l'Angleterre, par rapport à la succession d'Espagne, fut d'abord un partage concerté ; les deux puissances avaient intérêt à un morcellement, parce que toutes deux avaient été également menacées par le rétablissement d'une grande monarchie au midi. Les souvenirs de l'*armada*, au

<sup>1</sup> Lettre du prince de Conti, 1697.

xvi<sup>e</sup> siècle, restaient présents en Angleterre, et la France avait mémoire encore des époques ligueuses ; l'idée d'un morcellement de la monarchie espagnole répondait exactement aux intérêts des deux cabinets de Londres et de Versailles ; il en fut question dans les conférences secrètes de Riswick, entre les lords Pembrock, Villiers et M. de Harlay ; les États-Généraux rentraient dans cette pensée. Ce n'était encore que des pourparlers qui, plus tard, prirent l'importance et la forme d'un traité de partage régulier, ainsi qu'on le verra. Cette question d'Espagne est trop grave pour qu'on ne la réserve pas pour l'époque qui vit son plus grand développement.

Les résultats du congrès de Riswick, la paix générale qui en fut la suite, produisirent un enthousiasme universel dans toute la monarchie ; les traités furent apportés à Versailles par M. de Céli, fils de M. de Harlay, jeune homme un peu étourdi qui s'arrêta sur la route, tandis que l'ambassadeur de Suède recevait un courrier vingt-quatre heures avant l'arrivée de Céli. Tout fut fête à Paris ; on tira de beaux feux d'artifice en Grève ; les rues étaient éclatantes de cierges et de flambeaux illuminant les fenêtres ; les hérauts d'armes parcouraient les quartiers, et lorsqu'ils étaient arrivés sur de grandes places et carrefours, ils s'arrêtaient, et la trompette retentissante annonçait par des fanfares : « Aux bons bourgeois, manans et habitans, que le roi notre seigneur avait donné la paix à ses ennemis <sup>1</sup>. » Le jour même, et comme pour clore cette belle fête, on publia que la capitation extraordinaire était révoquée, et que les milices de provinces convoquées pour la guerre rentreraient dans leurs foyers ; ce qui excita une joie, un bonheur universel. On était las des sacrifices ; on n'en voulait plus à aucun prix. Cependant quelques esprits plus sérieux, plus politiques, examinaient avec une solennelle attention les clauses du traité de Riswick ; les écrivains du *Mercur*e ou de la *Gazette* pouvaient bien annoncer que le roi avait « donné la

<sup>1</sup> *Gazette de France*, en les comparant avec le *Mercur*e galant, ad ann. 1697.

paix à ses ennemis et pacifié l'Europe, » on connaissait la vérité; la paix était imposée par les circonstances; serait-elle durable? on ne le croyait pas dans le corps diplomatique. D'autres bruits étaient également répandus contre les plénipotentiaires à Riswick; on disait que MM. de Harlay et Créci, avaient reçu des présents secrets des alliés; on ne s'expliquait pas la précipitation à signer des traités de paix si désavantageux pour la monarchie; on allait jusqu'à préciser les sommes que chacun avait reçues dans cette circonstance décisive. Ces bruits devinrent par la suite très populaires; on croyait que les États-Généraux avaient ouvert un crédit secret à M. de Caillères sur les banquiers d'Amsterdam, pour qu'il hâtât la signature du traité de paix si nécessaire au commerce hollandais. On fit des chansons sur les plénipotentiaires de Riswick, sur les récompenses qui leur furent accordées par le roi. Après avoir appelé si vivement la paix, la France avait honte des conditions qu'elle avait subies; elle s'en prenait aux diplomates de sa propre faiblesse<sup>1</sup>. Ce n'étaient pas eux qui avaient vendu le pays!

Au milieu des fêtes de la paix, la cour de Versailles célébra le mariage de la princesse Adélaïde de Savoie et du duc de Bourgogne. Tous les différends diplomatiques avaient été réglés par les couronnes, et le roi était impatient d'en finir avec les fiançailles. La petite princesse de Savoie était véritablement charmante, le roi l'idolâtrait; elle passait toute la journée dans les appartements de madame de Maintenon, qui l'élevait avec un soin, une délicatesse dont rien n'approchait; la jolie fille le rendait en grâces à Madame; elle avait deviné le faible du roi; aussi était-elle accablée de bijoux, de diamants, de parures toutes d'émeraudes et d'or. Madame de Maintenon elle-

<sup>1</sup> *Mercur galant*, ad ann. 1697. J'ai trouvé de sanglantes épigrammes contre les plénipotentiaires.

De Harlay, Créci et Caillères,

La récompense est trop légère;

Eh quoi! Namur valait-il tant,

Pour donner tant de récompense!

Il en fallait cent fois autant

A ceux qui ont vendu la France.

même lui avait fait cadeau d'une belle cassette remplie de colliers, de perles, de bracelets et affiquets émaillés d'or et de pierres précieuses, et au milieu de ces rivières toutes scintillantes, on avait placé le beau portrait du duc de Bourgogne, gracieux présent du choix de la favorite. Monseigneur était vêtu d'un justaucorps orange d'argent, avec son magnifique cordon bleu et le grand ordre du Saint-Esprit en diamants.

C'était le samedi 7 décembre; le temps était pluvieux, un triste vent d'hiver bruissait à travers les glaces de Versailles; tous les princes et la cour se réunirent chez le roi, et l'on marcha dans un ordre solennel et en famille vers la chapelle; le duc de Bourgogne donnait la main à la jolie petite fille qui allait être sa femme, et il le faisait avec une grâce parfaite. La fiancée était richement et lourdement habillée de soie et d'or, si bien que le chevalier et la dame d'honneur étaient obligés de soutenir sa robe; la princesse fut très modeste et parfaite quand elle se plaça sous le poêle; elle répondit le oui nuptial avec un charmant petit air de modeste contentement qui lui allait à ravir. Au festin de famille, le roi présidait au centre d'une table en fer-à-cheval, où toutes les branches des Bourbons, légitimes ou illégitimes, furent invitées, même madame de Verneuil, de la race bâtarde de Henri IV. Il y eut ensuite le beau coucher de la fiancée, le roi y assista; Jacques II donna la chemise à M. le duc de Bourgogne; la reine d'Angleterre à la duchesse. Les petits époux se mirent au lit les rideaux tout ouverts; la duchesse du Lude surveillait la mariée, le duc de Beauvilliers son jeune élève, et quand ils furent ainsi restés un quart d'heure, monseigneur le duc de Bourgogne se leva, et retourna dans ses appartements, ce qui fit dire bien des propos. Le tout petit duc de Berry jeta mille gaillardises, et pour faire l'homme, l'enfant se grandissant dit avec un air malicieux, « qu'il n'auroit pas eu la patience et la bonhomie de son aîné Bourgogne. » La cour fut magnifique à l'occasion de ces fêtes de mariage; tous les soirs il y eut comédie, ballet et festin de famille. Le roi, dès ce moment,

abandonna ses habitudes de sévérité compassée, sa vie ennuyée et désabusée; il prit plaisir à tout, il restait même jusqu'à minuit, une heure du matin, dans les appartements de la duchesse de Bourgogne à voir le bal et les mascarades de jeunes filles et d'enfants qui se divertissaient fort<sup>1</sup>. La cour ne fut plus que plaisirs et fêtes, il y eut comme un rajeunissement de toutes les habitudes, et madame de Maintenon s'en félicitait beaucoup. Ce qu'il fallait au roi fatigué, c'était du changement, de la distraction sans le détourner de ses coutumes, de son travail et de son repos; madame de Maintenon aimait à éparpiller devant lui mille petites fleurs, à la cour, à Saint-Cyr. La vie de madame de Maintenon se résuma dans la patiente et dure condition de distraire le cœur le plus profondément attaqué par la satiété triste et fatale.

Le roi, après la signature de la paix, dut recomposer presque entièrement le corps diplomatique. En hostilité naguère avec toute l'Europe, il n'avait d'ambassadeur résident qu'auprès de la Suède et de la Porte-Ottomane; le comte d'Avaux était à Stockholm, et Châteauneuf à Constantinople. La paix générale ouvrait sur de grandes bases les relations de diplomatie, et le roi désigna des ambassadeurs de premier et de second ordre auprès de toutes les cours: le marquis, depuis maréchal de Villars, commissaire général de la cavalerie, fut nommé à Vienne; le marquis d'Harcourt à Madrid; le lieu-

<sup>1</sup> Il y a encore des noëls et chansons sur les dames de la cour à l'occasion de ces noces qui eurent un grand retentissement après la paix de Riswick. Un Noël est tout entier consacré aux fêtes de Versailles. Il n'y avait pas une fête où les jeunes hommes ne se livrassent ainsi à de gales épigrammes contre les dames. En voici un exemple :

Ami, de la Tomerre  
L'habit était charmant;  
Lui aura-t-il fait faire  
Au moins un pauvre amant?  
Puisqu'il faut des plus belles  
Les charmes étaler,  
D'Armagnac est de celles  
Dont je dois vous parler.

Après cette princesse,  
N'est-ce pas Menetou?  
Sa mère, la duchesse,  
Dit qu'elle excelle en tout.  
L'on jugea cette fille,  
Qui tomba en dansant,  
A renverser facile  
Comme fut sa maman.

tenant général comte de Tallard à Londres ; le comte de Chamilly, maréchal de camp, en Danemarck ; M. de Puyzieux, gouverneur d'Huningue, en Suisse. Le capitaine inspecteur des Alleurs dut se rendre auprès de l'électeur de Brandebourg ; M. Du Héron, maréchal de camp, à Brunswick ; M. de Bonrepos à La Haye ; M. Phélippeaux, maréchal de camp, à Cologne ; M. d'Iberville à Mayence <sup>1</sup>. Toutes ces ambassades ou légations étaient confiées à des officiers généraux, à des militaires en activité de service, et c'est ce qui imprimait à cette paix de Riswick le caractère particulier d'une simple trêve. On envoyait des officiers généraux moins avec la mission d'ambassadeurs pacifiques, que pour étudier les ressources de chaque État, les moyens militaires qu'ils pourraient employer dans le cas d'une guerre prochaine. L'ambassade d'Angleterre valait quatre mille livres par mois ; celle d'Espagne trois mille livres, et les entrées à Madrid, qui donnaient bien dix mille livres par an.

Versailles devint plus brillant encore par la présence des quatre ambassadeurs des puissances signataires du traité de Riswick : l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Bedmar, arriva le premier : fier Espagnol, de petite taille, hautain de manières, habile et scrutateur comme son aïeul le marquis de Bedmar, qui voulut renverser la république de Venise, il n'était point grand d'Espagne, car aucun grand ne voulait venir en France, pour ne point renoncer au privilège de se couvrir le chef en face du roi. L'ambassadeur d'Angleterre, comte de Portland, fit sa magnifique entrée à Paris, conduit par le maréchal de Boufflers, avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié sous la tente, durant les conférences qui précédèrent le traité de Riswick. Williams Bentinck, comte de Portland, était plus âgé de quelques années que le roi Guillaume III, sa taille était haute, son port élégant ; page du prince d'Orange, il l'avait suivi partout dans sa fortune diverse, avec un dévouement chevaleresque ; Williams Bentinck n'avait jamais quitté son prince dans le danger, au champ de bataille comme au

<sup>1</sup> Liste des promotions. Archives de Versailles, ann. 1698.

chevet de son lit, et quand Guillaume fut atteint de la petite-vérole, ce fut Bentinck qui le soigna, comme le page fidèle du moyen âge qui vivait et mourait avec son seigneur. A son avènement, le roi l'avait créé comte de Portland, et de sa main il lui donna l'ordre de la jarretière ; Portland, noble, magnifique, s'était pris d'une vive amitié pour le maréchal de Boufflers ; c'est avec le maréchal, on le répète, qu'il avait engagé les négociations de Riswick, et, pour suivre l'exécution du traité de paix, Guillaume III l'envoyait à Versailles, à l'instigation peut-être d'un rival de Bentinck qui préparait sa disgrâce. Le Hollandais Van-Keppel, secrétaire de Guillaume, créé comte d'Albemarle, prenait de plus en plus de l'ascendant sur l'esprit du roi ; le comte de Portland se jeta dans les affaires actives de la diplomatie, pour échapper à cette disgrâce. Louis XIV reçut l'ambassadeur avec un soin, une attention, qui tenaient à sa politique et au désir qu'avait le roi de laisser une bonne et haute impression dans l'esprit des étrangers. A Versailles, on ne causa que de l'ambassadeur d'Angleterre, de la beauté de ses chevaux de race et de course, de la magnificence de ses équipages ; la bonne mine du comte de Portland, son riche costume anglais, ses bottes de daim à calice, ses braies à l'espagnol, son vaste et noble chapeau gris, orné d'aigrettes en diamants, surmonté de plumes rouges longues et flottantes sur ses épaules, rappelaient la cour de Charles II de galante mémoire, et du jeune duc d'York. Portland était de toutes les classes royales, de toutes les somptueuses fêtes de cour ; le roi lui donna le bougeoir à son coucher ; M. le prince le retint trois jours à Chantilly, pour le faire assister à une de ces grandes chasses royales où les meutes se croisaient contre le cerf et le sanglier. On traitait le comte de Portland par galanterie et par politique, car on avait à lui communiquer un projet secret sur la succession d'Espagne. M. de Torcy voulait préparer le roi d'Angleterre à de hautes négociations.

Une autre ambassade plus modeste et toute bourgeoise ar-



rivait également à Versailles; c'était celle de Hollande, confiée à un riche bourguemestre du nom de Hamskerque; le roi voulut qu'on le traitât comme un ambassadeur de premier ordre. Madame Hamskerque fut présentée à la duchesse de Bourgogne; elle eut la droite sur la duchesse du Lude, dame d'honneur; le roi vint la voir, toutes les dames se levèrent. Louis XIV baisa au front l'ambassadrice et sa fille, jeune Hollandaise qui jargonnait un peu le français, de manière à faire sourire la petite et malicieuse duchesse de Bourgogne. Le roi en agissait ainsi avec la Hollande parce qu'il avait besoin des États-Généraux; ses principales rivalités étaient avec l'Empire; il caressait la Hollande et l'Angleterre pour qu'elles se séparassent de la coalition en cas de guerre de la France contre l'empereur. Le roi n'aurait ainsi à combattre que la nation germanique<sup>1</sup>.

Les plaisirs de Versailles prirent une plus grande extension encore; on ne se borna plus à voir des comédies et ballets, on voulut jouer des rôles; *les Plaideurs* de Racine furent montés; monsieur et madame la duchesse de Bourgogne jouaient Chicaneau et la vieille comtesse; les autres acteurs étaient la duchesse de Guiche, madame d'Heudicourt, la comtesse d'Ayen, mesdames d'O, de Mongon et mademoiselle de Normanville<sup>2</sup>; il n'y avait pas ainsi d'autre

<sup>1</sup> Instructions de M. de Torey et ses Mémoires, ann. 1698.

<sup>2</sup> Comme la cour se composait de jeunes femmes, elle devint très moqueuse; les princesses se piquaient au vif entre elles. La duchesse de Bourbon avait attaqué la duchesse de Chartres, et l'avait accusée de boire volontiers. Celle-ci répondit :

Pourquoi vous en prendre à moi,  
Princesse?  
Vous ai-je ôté la tendresse  
De quelques gardes du roi?  
De votre goût la bassesse  
Vaut-il le vin que je bois?

La petite princesse, blessée, répondit à sa parente, un peu plus vieille qu'elle et mal tournée :

homme que le petit duc de Bourgogne. La comédie fut parfaitement jouée; la petite duchesse de treize ans fit la vieille à ravir. On tirait également tous les soirs, chez monseigneur, la loterie de charmants petits objets de chinoiserie, boîtes de Japon, avec de ravissantes figures et des oiseaux bleus et jaunes. Les dames seules profitaient des lots gagnants; la galanterie des hommes ne recevait rien; puis jeu d'enfer, *le portique* surtout, que le roi tenait souvent, combinaison compliquée où l'on perdait bravement mille pistoles en un coup. C'était fureur que le billard, où Louis XIV passait des heures; il y était habile, et ordonnait qu'on ne l'épargnât pas.

A ce jeu se faisait remarquer Chamillart, qui dut sa fortune à d'autres motifs qu'à une puérile distraction; tête facile et à ressource, d'une probité remarquable, Chamillart répondit à la confiance du roi. Michel de Chamillart était fils de Nicolas de Chamillart, maître des requêtes de l'hôtel, intendant à Caen, d'une famille tout à la fois administrative et judiciaire, deux idées qui se liaient alors. Michel de Chamillart était conseiller au parlement de Paris; on le reconnaissait à sa taille élancée, comme le vieux Mignard l'a peint en pied, à ses manières d'excellente compagnie, à sa douceur inaltérable: quand il entraît dans la grand'chambre en se dandinant selon son usage, il ne négligeait aucun de *Messieurs*. Chamillart jouait avec soin tous les jeux de commerce, et le billard spécialement. Esprit d'ordre et de probité, assidu aux travaux du palais, ses rapports se ressentaient d'une grande exactitude, et dans une circonstance éclatante, comme il avait fait perdre par inadvertance un procès de 20,000 livres contre la justice et le droit, l'honorable rapporteur paya de ses deniers la partie lésée. Le roi prit goût

Croyez-moi, vous n'êtes point faite  
 Pour les danses aux chansonnettes;  
 Reprenez votre air sérieux,  
 Gardez à votre cour les amours ennuyeux,  
 Et laissez à votre cadette  
 Ceux qui sont animés par les ris et les jeux.

pour lui ; il le présenta à madame de Maintenon qui l'accueillit bien, et lui fit donner un logement à Versailles. Nommé intendant de la province de Normandie, il n'y resta que quelques mois, et fut appelé d'abord au conseil des finances, puis élevé enfin au contrôle général par la promotion de M. de Pontchartrain au titre de chancelier. M. de Pontchartrain, vivement attaqué par l'opinion publique, allait se reposer sous la grande simarre ; M. de Boucherat venait de mourir, et la chancellerie resta vacante. Le chancelier était le plus haut dignitaire de l'ordre judiciaire et de l'État, bien que ce fût un poste tout de retraite ; quand il n'était pas garde du scel, le chancelier n'entrait au conseil que dans de rares circonstances. Chamillart au contraire prenait le ministère le plus périlleux, le plus difficile, le contrôle général des finances. Il ne suffisait pas de la probité, il fallait satisfaire les incessants besoins du service sans charger le peuple, et les halles pardonnaient rarement à un contrôleur général <sup>1</sup>.

La chasse était le passe-temps royal : dès l'aube, les cors bruyants retentissaient dans la cour du château ; les chiens étaient accouplés et ensuite conduits par les valets à livrées vertes et courtes, toutes couvertes de brandebourgs d'or ; on entendait le piaffement des chevaux qui saluaient le soleil et la magnifique campagne. Bientôt, sur le haut du perron de Versailles, paraissait le roi en justaucorps, veste brodée et dorée ; la foule des courtisans le suivait : « A cheval, Messieurs », tel était le signal du départ ; quelquefois Sa Majesté entrait en voiture, d'autres fois encore elle montait à cheval comme les courtisans eux-mêmes ; et toute cette brillante troupe entrait dans les épaisses forêts, noble souvenir

<sup>1</sup> A peine Chamillart fut-il nommé, que les épigrammes populaires retentirent contre lui :

Heureux Chamillart,	Sans supercherie
Un coup de billard	De la loterie
T'a mis dans la France,	Le lot le plus noir,
Sur les finances ;	Il te viendra
Tu n'as qu'à vouloir	Quand tu voudras.

des ancêtres ; les dames en petite calèche découverte quittaient rarement le roi, pour mieux assister à tous les accidents de la chasse et de la curée. Madame la duchesse de Bourgogne aimait passionnément ce grand exercice des bois à Fontainebleau, Versailles ou Compiègne ; oh ! qu'elle était parfaite dans son joli costume de Diane ! Elle avait dans son carrosse les comtesses d'Ayen, d'Estrées, les marquises de La Vallière et de Maulevrier ; devinez quel âge faisaient ces cinq petites femmes réunies ? soixante-dix ans à peine, c'est-à-dire que ces gracieuses personnes avait de treize à quatorze ans, et toutes avaient déjà leur gentil mari<sup>1</sup> aux armées du roi. Madame la comtesse d'Ayen, depuis trois jours seulement mariée, portait le nom de d'Aubigné, et était nièce de madame de Maintenon ; mademoiselle d'Aubigné avait été élevée à Saint-Cyr auprès de sa tante, qui l'aimait avec tendresse. Singulier caractère que d'Aubigné son père, le véritable type du gentilhomme méridional, hâbleur, dissipé, brave, comme toute cette noblesse gasconne ! il savait l'inouïe fortune de sa sœur, et l'exploitait parfaitement. Voici quelle était sa vie : il passait les journées dans le jardin des Tuileries à suivre les filles de bourgeois et d'artisans et les entretenait à grands frais ; puis le soir, il était au jeu, vidant son gousset sur les cartes ou les dés. D'Aubigné avait une démangeaison de langue incroyable, parlant à tort et à travers de sa sœur la prude, la fine pièce ; c'était la désolation de madame de Maintenon que ce frère ; elle lui écrit journallement pour l'appeler à Dieu, au repentir, aux convenances ; le brave Gascon n'en continue pas moins son train de vie ; il ne répond à madame de Maintenon que pour lui demander de l'argent, et pour se plaindre de ce qu'elle ne fait pas assez pour lui. D'Aubigné demande que son *beau-frère* (c'était ainsi qu'il nommait le roi) le crée maréchal de France et cordon bleu ; il obtint comme transaction le gouvernement du Berri, qui valait 40 mille livres de rente, et on ne put l'éloigner de son

<sup>1</sup> *Mercurie galant*, ann. 1698.

jardin favori des Tuileries<sup>1</sup>. Madame de Maintenon concentra toutes ses affections sur mademoiselle d'Aubigné sa nièce, alors âgée de quatorze ans, et d'une figure brune et méridionale, telle que la reproduit encore un des derniers portraits du bonhomme Mignard, plus que septuagénaire. Avec la faveur de sa tante, elle ne manqua point de partis; quoique mademoiselle d'Aubigné fût issue de petits gentilshommes et de race huguenote, les grandes maisons se la disputaient; les Noailles furent préférés, et le comte d'Ayen, l'aîné du duc de Noailles, devint l'époux de la nièce de madame de Maintenon. Louis XIV fut pour cette jeune fille d'une prodigalité dont rien n'approche; il lui donna pour 500 mille livres de pierreries, et une cassette qui contenait 20 mille louis d'or. Le comte d'Ayen eut la survivance du gouvernement de Roussillon et du Berri; ce qui faisait en tout 72 mille livres de rente. Sa Majesté donna le soir la chemise au marié, et la duchesse de Bourgogne la présenta en même temps à mademoiselle d'Aubigné; et quand le roi ferma les rideaux du lit nuptial, il leur dit: « Bonne nuit, d'Ayen; je vous accorde, pour compléter mon présent de nocce, 8 mille livres de pension; cela fera en tout 80 mille livres de rente. » Le lendemain, madame de Maintenon reçut les compliments, couchée sur son lit de parade, comme la reine de France, et pour s'éviter de reconduire les dames; tout cela fit beaucoup jaser les courtisans.

Et quelle était alors, dans cette cour pleine de fêtes, la situation de Jacques II, triste jouet de la fortune? Il était dur pour le roi légitime d'Angleterre de voir ces brillants honneurs qui accueillaient à Versailles Bentinck, le favori de Guillaume III. Quand le son du cor retentissant annonçait la présence d'une chasse royale, Jacques II n'osait sortir de son château de Saint-Germain, car il pouvait trouver en face de lui l'envoyé

<sup>1</sup> La correspondance de d'Aubigné et de madame de Maintenon est un des curieux monuments de cette époque. Il se révèle là pour tout le monde une position équivoque, que d'Aubigné exploite en vrai cadet de Gascogne. (Edition de La Haye, 1745.)

du prince qui occupait son trône. Dès l'arrivée du comte de Portland à Paris, l'ambassadeur avait particulièrement insisté, dans une note intime adressée à M. de Torcy, pour que le roi de France éloignât Jacques II de Saint-Germain : « la Savoie, l'Italie, n'offriroient-elles pas un asile aussi paisible et moins rapproché au roi déchu du trône d'Angleterre? » Tel était le texte de toutes les notes de l'ambassadeur. M. de Torcy eut ordre de Louis XIV de répondre au comte de Portland : « qu'il n'eût plus à l'entretenir de telle matière, le roi se refusant absolument à toute exigence sur ce point<sup>1</sup>. » Si Louis XIV caressait la fierté de Portland en subissant la nécessité de la paix, il se maintenait avec Jacques II dans les rapports d'une dignité parfaite ; il ne cessa d'élever le malheur. Toutes les fois que Jacques II manifesta le désir de venir dans une fête royale, de suivre une grande chasse à côté du roi, M. de Torcy s'abstint toujours d'y inviter l'ambassadeur de Guillaume III, afin de ne pas donner au descendant des Stuarts le spectacle d'un sujet infidèle et de l'usurpation heureuse.

Il y avait aussi de vieux gentilshommes qui ne voulurent point marcher à côté du comte de Portland ; la masse des courtisans suivait l'impulsion de Louis XIV, et jetait des flatteries à Bentinck, mais les austères, les francs et nobles hommes, s'en écartaient avec dignité et politesse. L'ambassadeur avait fait demander la grande meute de Saint-Germain pour sa chasse à M. de La Rochefoucauld, grand-veneur : « Faites-moi l'honneur de dire à milord, répondit le brave gentilhomme, que les meutes de Saint-Germain ne sont au service que de Sa Majesté Jacques II, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, mais à celui d'aucun autre. » Lord Bentinck était ainsi soumis à ces humiliations que la fierté malheureuse aime à imposer aux favoris de la fortune ; sainte et puissante vengeance du droit qui proteste ! Jacques II se consolait dans le sein d'une pieuse vie des amères déceptions de la royauté ; il menait une existence retirée, mais active encore. Jamais

<sup>1</sup> Négociations et Mémoires de M. de Torcy, ann. 1698-1699.

prince ne porta aussi loin le sentiment de ses droits ; beaux débris quelquefois de ces consciences tenaces qui restent immobiles quand tout change autour d'elles ! Le sentiment du droit est une force que les petites âmes ne comprennent pas ; c'est une lutte éternelle qui s'est produite dans toutes les épreuves de l'humanité. Les esprits vulgaires ne s'imaginent pas que l'on puisse résister aux allèchements de la fortune, aux brillantes espérances de la vie, en face de ce culte solitaire du droit ; mais il y a cette grande paix avec soi-même, qui fait de la vie humaine un sacrifice que le catholicisme sanctifiait dans son martyrologe. La vie des martyrs n'est que l'histoire admirable et populaire de la conscience du droit qui résiste à la force brutale, dans le Cirque comme aux pieds des Césars ; et voilà pourquoi cette expression de *martyre*, dont la petite philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle a pu se moquer, a été appliquée à tous les sacrifices des nobles âmes qui tombent pour une idée, pour un principe, pour un roi ou pour la liberté.

Le roi d'Angleterre déchu renouvela donc sa protestation en face du ciel ; quand la paix était signée à La Haye, le roi jetait aux forts et aux puissants, aux princes heureux, la déclaration suivante : « Jacques par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., à tous les princes potentats et puissances. Notre titre à la couronne impériale de la Grande-Bretagne étant fondé manifestement sur la constitution héréditaire et inaltérable de cette monarchie ; et l'injustice criante avec laquelle un prince étranger est monté sur le trône à notre préjudice étant universellement reconnue, nous ne pouvons supposer que personne puisse douter de la justice de notre cause. Nous protestons en particulier contre tous les traités d'alliance, de confédération et de commerce faits avec l'Angleterre, depuis l'usurpation, comme nuls par le même défaut d'autorité. Nous protestons en outre contre tous actes généralement quelconques qui confirment, autorisent ou approuvent directement ou indirectement l'usurpation du prince d'Orange ; contre

toutes les procédures de son prétendu parlement, et contre tout ce qui tend au renversement des lois fondamentales de nos royaumes<sup>1</sup>. » Il y avait à cette époque une grande lutte entre les formes diverses de la royauté : d'abord Jacques II défendant le droit par sa ténacité vivace ; en face de lui, Guillaume III en pleine possession du fait, mais luttant contre les factions qui le débordent ; puis Louis XIV, conservant la grandeur extérieure de la royauté, mais obligé de fléchir sous la force victorieuse ! Là se montre toute l'histoire des pouvoirs humains.

## CHAPITRE II.

### SITUATION DES DOCTRINES, DE LA LITTÉRATURE ET DES SCIENCES, LOIS ET ARTS.

La réforme. — Le catholicisme. — Projet de rapprochement. — Leibnitz — Van der Muelen. — Molinos. — Quiétiste. — Fondation de la Trappe. — Madame Guyon. — Fénelon. — Opposition du clergé. — Sermons. — *Télémaque*. — Bossuet et l'Église nationale. — Décadence du siècle littéraire de Louis XIV. — Administration et législation de la monarchie. — Les populations. — Les huguenots.

1690 — 1698.

Les querelles armées du catholicisme et de la réforme restaient suspendues en Europe par le congrès de Riswick. Louis XIV et Guillaume III, leur puissante personnification, venaient de signer plutôt encore une trêve qu'une paix définitive, lorsque quelques hommes d'immense renommée, Leibnitz et Bossuet en tête, conçurent de nouveau le projet de réunir les deux croyances sous la grande unité du pape, en

<sup>1</sup> L'original corrigé par Jacques II est dans les papiers de Renaudot, Bibliothèque du roi ; cette protestation fut reproduite lors de l'expédition de Jacques III en Écosse.

imposant à chacune d'elles de mutuelles concessions. Depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, on ne pouvait se le dissimuler, le sujet primitif de toutes les dissensions en Europe avait été la croyance et la forme religieuse. Les conflits armés, les négociations diplomatiques, les guerres civiles, les rébellions intérieures, l'émigration des peuples, tous ces grands faits de l'histoire des nations avaient été produits par la lutte des idées religieuses, cette puissante force de tous les âges : rien d'étonnant dès lors que des hommes éminents qui avaient médité sur la marche de l'histoire songeassent à rapprocher les deux croyances, cause première des troubles publics et européens.

Ce n'était point là un projet nouveau ; la pensée en était vieille déjà : elle remontait à l'école modérée et philosophique d'Érasme et d'Œcolempade. Il est difficile que les esprits supérieurs n'abordent pas les idées de transaction dans la vaste lutte des principes ; ils se touchent par le génie. Les premières propositions d'un rapprochement entre le catholicisme et la réforme se manifestèrent à cette époque dans les écrits du professeur Van der Muelen, plus connu scientifiquement sous le nom de Molanus. Gérard Walter Van der Muelen, directeur de toutes les églises protestantes du duché de Lünebourg, puis du Hanovre, avait engagé une controverse amicale avec l'évêque de Neustadt, Christophe de Spinola, et son bel écrit sur la réunion des communions chrétiennes fit une vive impression sur l'Europe savante<sup>1</sup>. La duchesse du Hanovre l'adressa à Bossuet, comme au prélat qui pouvait le mieux répondre à ces premières tentatives de conciliation. Plus de cinquante articles des points qui divisaient les deux écoles catholique et réformée étaient discutés et commentés de manière à permettre un rapprochement. Bossuet répondit avec cette ardeur qu'il mettait aux choses religieuses. L'autorité du concile de Trente devint le point controversé : la réforme admettrait-elle ses canons comme des articles d'ordre et

<sup>1</sup> Cet écrit est intitulé : *Regulæ circa Christianorum omnium ecclesiasticam reunionem*. Hameln, ann. 1679.

de discipline? La question en était là lorsque Leibnitz intervint dans la controverse.

Godefroi Guillaume, baron de Leibnitz, avait alors cinquante-deux ans, et sa carrière avait été marquée par de magnifiques œuvres; Leibnitz, tout à la fois écrivain, négociateur, mathématicien, dont la renommée retentissait dans l'Europe savante, avait connu Bossuet dans un voyage à Paris, et ces deux esprits élevés avaient échangé leur haute pensée de conciliation. Il arrive presque toujours que les questions sociales s'agitent et se discutent par des hommes d'élite en dehors du pouvoir; les gouvernements ne voient souvent que les petits détails des questions; les débats sur les fortes idées se font sans eux ou à côté d'eux. Le plan de Leibnitz, concerté avec Bossuet, pouvait aboutir à un résultat dans un intervalle de paix; mais le temps ne fut pas assez long; les semences de guerre qui partout existaient avaient besoin d'invoquer le catholicisme et la réforme à l'aide des projets politiques. Jamais les Anglais, altiers envahisseurs des terres monastiques, n'eussent souffert le retour du système catholique, même modifié; le papisme se mêlait ici à des haines trop profondément nationales. L'électeur du Hanovre n'osait avouer Leibnitz, car il se fût ainsi fermé les portes de ce royaume d'Angleterre, l'unique objet de son ambition. Rien n'est plus difficile d'ailleurs qu'un système de fusion en matière de croyances; comme tout part d'un sentiment tenace, absolu, il est rare qu'on abandonne sa conviction qu'on croit la vérité, pour une autre conviction qu'on a condamnée longtemps comme une erreur; c'est pourquoi la plupart de ces tentatives échouent vis-à-vis des masses, et se concentrent dans quelques têtes d'élite.

Alors se montrait au sein du catholicisme l'enseignement de Molinos, le quiétisme rêveur, le gnoticisme, la science renouvelée de ces premières sectes égyptiennes et syriaques qui faisaient tout résulter de l'illumination soudaine de l'âme, en face de Dieu et des intelligences de feu, brillants chérubins

qui entouraient son trône de lumières. Molinos était espagnol, de cette nation d'où était sorti le matérialiste Servet. Ainsi les deux extrémités de la doctrine étaient nées dans deux têtes espagnoles, ce pays de fermentation sourde et monastique. Dans la solitude des immenses couvents de Gironne, de Valence, sous les voûtes silencieuses des palais de l'inquisition d'Alcala ou de Salamanque, il était impossible que les têtes humaines ne fermentassent pas dans des systèmes aventureux ; placez les organisations les plus froides dans la solitude, bientôt le front brûle, et la pensée tue quand elle ne s'exhale pas au dehors par des torrents de feu. Molinos se jeta dans les exaltations de l'ascétisme ; tout ne fut plus que lumière autour du trône céleste ; la hiérarchie des esprits, telle que Maniché et l'école persane l'avaient conçue, se trouve développée dans ces livres de Molinos pleins de hardies propositions et de mystérieuses pensées<sup>1</sup>. Molinos fût resté ignoré peut-être en dehors de Rome et du Vatican, où sa doctrine fut condamnée, si une femme d'un haut esprit, d'une intelligence douce et attrayante, n'avait popularisé en France quelques-unes des idées que Molinos avait enseignées à Rome. Jeanne Bouvier de La Motte sortait de race parlementaire, par son père, maître des requêtes de l'hôtel ; jeune fille, elle avait étudié avec ardeur les œuvres ascétiques de saint François de Sales, ce fort moraliste, ce penseur profond, cet admirable écrivain, et la vie de cette mère Chantal qui sanctifiait la race des Sévigné. Jeanne Bouvier puisa dans cette lecture une ardeur de solitude, de méditation sur elle-même ; et lorsqu'à seize ans son père la jeta aux bras de Jacques Guyon, magistrat déjà avancé dans la vie, elle continua ses études des pères de l'Église, comme une belle méditation du cœur humain ; à vingt-huit ans elle resta veuve. Imaginez-vous une femme jeune, aux cheveux noirs, telle que nous la reproduit encore une estampe de ses dévots ; elle avait de grands yeux, un port

<sup>1</sup> Ce fut son écrit *la Guida spirituelle* qui attira sur Molinos les rigueurs de l'inquisition.

noble, majestueux, un front haut qui révélait ses méditations profondes ; elle avait la parole enthousiaste et entraînante ; chaste et toute de feu, elle donnait à l'amour de Dieu ce que son cœur trop pur ne voulait point donner à l'amour vulgaire et sensuel ; l'oraison était tout pour elle. Madame Guyon, pénétrée des extases de la prière, aimait à parcourir de son imagination brûlante le Cantique des cantiques, et ces voluptueuses ardeurs du sens biblique, elle les appliquait à l'union intime et chaste de l'âme avec Jésus-Christ, ce mariage que ne souillaient pas les vaines et terrestres sensations de la chair ! Il faut la suivre, cette âme aimante, dans son beau livre *des Torrents* ; elle est ici en face des passions humaines, de ces torrents qui entraînent, de cette mer de la vie où l'orage gronde ; elle se sépare du monde : prier c'est tout ; contempler le Christ en extase, c'est le but de cette vie passagère et la destinée du chrétien <sup>1</sup>.

Rien de puissant comme cette imagination de femme, et il le fallait bien, quand on voit les nombreux sectateurs qu'elle avait autour d'elle, les amis et les partisans qui allaient jusqu'à l'enthousiasme pour ses doctrines. Madame Guyon avait toute autorité sur une grande communauté ascétique, les barnabites ; elle entretenait avec Fénelon un commerce exalté d'amour de Dieu, que la calomnie humaine avait voulu vainement accuser. Qui peut, au temps présent, se comparer à l'ascendant moral de cette femme, n'ayant pour elle que sa belle physionomie, sa parole et ses écrits, remuant tout avec ses idées mystiques et ardentes ? Madame Guyon ne pouvait paraître sans entraîner à elle des prosélytes ; quand elle vint à Saint-Cyr, toute la communauté, madame de Maintenon elle-même, s'éprirent de passion pour ses livres dévorés par les jeunes filles ; madame Guyon leur parlait de l'amour de Dieu en termes si purs, si enthousiastes, que ces âmes se laissaient aller à ce premier sentiment qui correspon-

<sup>1</sup> La première édition correcte du livre *des Torrents*, est de Cologne, ann. 1704, in-12.

daît au besoin vague d'aimer si fort aux tendres années.

L'ascendant de madame Guyon alarma vivement le clergé de France , et surtout l'austère école de Bossuet ; de là cette implacable querelle entre l'évêque de Meaux et l'archevêque de Cambrai ; l'esprit de Bossuet , ferme , positif , était antipathique à cette ineffable et nuageuse poésie de madame Guyon. Il y avait dans la tête de Bossuet quelque chose de hautain, une pensée d'ordre et de gouvernement qui ne pouvait se perdre dans les méditations indéfinies sur l'âme et l'ardent amour qui s'absorbait en lui-même. La popularité d'ailleurs des doctrines de madame Guyon dans les monastères, au milieu de la cour, blessait la toute-puissance de l'Église gallicane dont Bossuet se déclarait le chef : d'où cette persévérance de l'évêque de Meaux à poursuivre ces doctrines, non seulement dans la personne de madame Guyon, arrêtée, puis renfermée à la Bastille, mais encore dans le doux et mystique Fénelon, archevêque de Cambrai, lié de rêverie et d'une tendre amitié avec madame Guyon. La discipline et le gouvernement de l'Église avaient été la pensée absorbante de la vie de Bossuet, et tout esprit qui s'est habitué aux conditions d'une autorité forte et sans contrôle, persécute avec ténacité les oppositions qui empêchent son activité incessante et travailleuse <sup>1</sup>. Bossuet, chef moral du gouvernement de l'Église gallicane, avait d'austères devoirs à remplir ; tout à la fois en ménagement vis-à-vis le pape, le roi et les évêques, sa vie entière s'était passée dans l'accomplissement d'un grand œuvre d'unité ; la déclaration de 1682 avait été le système hiérarchique imprimé à l'administration ecclésiastique, la forme de l'Église nationale.

Cette Église se divisait alors en clergé régulier et séculier

<sup>1</sup> Les épigrammes pleuvaient aussi sur Bossuet. On le disait ambitieux, intrigant ; on le fait ainsi parler :

Ma colère n'est plus si grande  
 Contre monseigneur de Cambrai :  
 Qu'il dise faux, qu'il dise vrai,  
 J'ai ce que je demande.

le clergé régulier renfermé dans les ordres monastiques, avait un général qui résidait à Rome ; la vie ascétique et toute de prière, les bonnes œuvres, l'éducation de l'enfance et des pauvres, tels étaient les devoirs imposés aux ordres religieux. Si vous parcouriez les voûtes de pierre aux monastères de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève ou de Saint-Germain-l'Auxerrois, vous trouviez d'immenses bibliothèques toutes remplies de manuscrits, de livres imprimés recueillis par les soins des abbés depuis des siècles. Ce religieux, couvert de bure, que vous voyiez là dans une cellule simplement ornée d'un Christ de bois, d'une tête de mort et d'un sablier pour voir marcher le temps et approcher le tombeau, ce religieux dépouillait les chartes, les chroniques, les parchemins usés de notre histoire nationale ; sa vie longue et modeste se passait à ces continuelles recherches dans les cartulaires du vieux temps. Il ne visait point aux vains honneurs du monde, au bruit des applaudissements qui éclatent ; la science était pour lui un devoir, la passion de sa vie. Quelquefois l'institution monastique se livrait à l'enseignement du pauvre, au soulagement des malades ; les prêcheurs allaient en mission aux terres inconnues ou dans les contrées de France qui étaient encore un désert. Les ordres mendiants étaient un bel exemple de renonciation aux grandeurs du monde, aux douceurs de la richesse ; quand les durs malheurs avaient froissé la vie, quoi de plus consolant que cette solitude réglée, que cette vie de travail et de méditation ? C'était dans les ordres monastiques qu'avaient eu leur origine les sérieuses études de mathématiques et de la philosophie ; et tandis que, solitaires, les uns accomplissaient ces immenses travaux, les autres parcouraient en mission les deux Indes, apportaient la plus profonde intelligence des mœurs, des usages et de la langue de la Chine ou de l'Indoustan.

Une sévère réforme monastique se manifestait au monde, plein de dissipations et de désabusements. Armand-Jean Le Bouthilier de Rancé était né au sein de ces vieilles et bonnes



familles bretonnes, race mêlée aux féeries et aux légendes des sombres bois druidiques; il avait eu pour parrain le cardinal de Richelieu, et pour marraine la marquise d'Effiat. Rancé, destiné à la carrière des armes, changea de vocation à dix ans et prit la tonsure; son imagination était vive et brûlante; il étudia le grec avec ardeur, si bien que dans ce temps phénoménal pour la race noble, tandis que de petits héros de onze ans se faisaient tuer aux sièges des villes, Rancé, dans sa douzième année, publiait une édition grecque des poèmes d'Anacréon<sup>1</sup>; jeune homme impétueux, il se livrait aux exercices violents, à la chasse surtout, et s'éprit pour madame de Montbazon d'une de ces passions terribles, parce qu'elles dévorent une destinée. Pendant un de ses voyages en Bretagne, la belle madame de Montbazon mourut de la rougeole, et quand M. de Rancé se présenta en son hôtel de la rue du Temple, le premier objet qu'il vit devant ses yeux, ce fut le cercueil de sa maîtresse tout drapé de deuil aux vaines armoiries. Si vous avez connu les grandes passions de la vie, vous vous expliquez ce déchirement qui saisit l'âme en face de la mort d'un objet aimé; on se crée volontiers un tombeau vivant, une solitude qui seule donne le bonheur, parce qu'elle vous laisse à l'idée qui absorba tout. L'abbé de Rancé demanda au roi l'abbaye de la Trappe, et c'est là qu'il prêcha la dure réforme de Cîteaux, l'esprit primitif des règles de saint Bruno et de saint Bernard; l'obéissance, l'abnégation de soi, le travail manuel, le silence méditatif, tout ce qui console quand la vie fatigue. Le monastère de la Trappe était au milieu du monde comme le port paisible lorsque l'orage gronde. Les religieux trappistes faisaient l'admiration des étrangers qui allaient visiter les modestes cellules; la plus simple, la plus douce hospitalité était offerte à tous<sup>2</sup>, et les courtisans s'hono-

<sup>1</sup> L'édition originale est de Paris, ann. 1639.

<sup>2</sup> Comparez, sur l'abbé de Rancé, le petit livre sous ce titre : *Véritable motif de la conversion de l'abbé de la Trappe, et la Vie de cet abbé, par dom Gervaise.*

raient de l'amitié de l'abbé de Rancé. Les couvents étaient encore un de ces asiles ouverts dans les agitations du cœur, plus ardentes chez les femmes; s'il y avait quelques jeunes filles jetées contre leur vocation dans les monastères, la foule venait là, poussée au pied des autels par cette grande voix de Dieu qui appelle à lui. Le couvent était le lieu d'éducation des vierges candides; elles y voyaient la vie simple et régulière des sœurs, les plaisirs calmes de la solitude, les guirlandes de roses blanches, les parfums qui s'élevaient dans le sanctuaire; si elles préféraient le monde, à treize ans elles sortaient du monastère pour aller aux bras de l'époux que la famille choisissait. Tout était réglé par l'esprit de race plutôt que par le sentiment de l'individu; la société formait un groupe de corporations où la personnalité s'effaçait, et cela créait l'ordre et une admirable police.

Le clergé séculier composait une nombreuse fraction de cette société. La libre parole s'était réfugiée dans la chaire, un des puissants organes pour ramener la morale exilée, et les généreux principes d'humanité. L'oraison funèbre, ce genre d'éloquence si pompeux, si sonore, servit activement le clergé dans ses leçons sévères: ces images de la mort qu'on évoquait ainsi du tombeau, ces fragiles ornements, ces grandeurs humaines, offertes aux rois, aux courtisans, sur les cénotaphes drapés de noir; cette voix d'un Dieu vengeur, rémunérateur, invoqué par Bossuet, à la face de Louis XIV sur le tombeau d'un Condé, tout cela devait ramener les âmes à des pensées d'humiliation et d'égalité. Une telle opposition était puissante parce qu'elle n'avait pas d'autorité supérieure; lorsque Louis XIV écoutait la parole solennelle de Bourdaloue, de Fléchier, il pouvait bien se plaindre hautainement de ce « qu'il n'aimoit pas qu'on lui fit la leçon », mais cette leçon n'en était pas moins faite; à travers les phrases flatteuses et les précautions oratoires, on saisissait l'application plus ou moins saillante d'un principe de morale ou de politique contre le roi tout-puissant devant lequel les opinions s'agenouillaient.

Il n'y avait plus dans la société de paroles hardies ; les couplets clandestins, les noëls se chantaient à peine au foyer domestique ou dans les soupers de quelques gentilshommes ou frères d'armes ; au dehors les mordantes satires, même les remontrances respectueuses n'osaient s'exhaler. La chaire fut donc la tribune des vérités morales et populaires ; là se prêchaient la liberté, l'égalité ; le frein religieux, aussi nécessaire aux rois qu'aux peuples, fut opposé au pouvoir sans contrôle. Le catholicisme, qui avait organisé le peuple au moyen âge, conserva la liberté des maximes populaires et mit une barrière à la royauté.

La publication du *Télémaque* par Fénelon fut encore une de ces tentatives d'opposition morale qui allèrent droit à Louis XIV et à l'ensemble de sa politique<sup>1</sup>. Fénelon eut-il ce dessein ? ou bien les esprits préoccupés de certaines circonstances cherchèrent-ils des allusions qui n'étaient pas dans l'esprit de l'auteur ? Il est des époques tellement caractérisées que les applications se font seules : ce qui est une pensée générale, une maxime d'éternelle vérité, devient un trait spécialement dirigé contre un fait ou un pouvoir. Alors les mots à facettes, les principes, les images, tout est saisi avec empressement ; ce n'est pas l'auteur qui fait de l'opposition, mais le peuple, la société. Ainsi l'âme simple et candide de Fénelon, en publiant le *Télémaque*, ne songea peut-être point à lutter contre Louis XIV, ou à signaler ses systèmes à l'animadversion de l'Europe ; mais ces caractères d'imagination qu'il avait produits se trouvèrent des masques que l'esprit d'une vive et saillante opposition jeta sur la face de chacun, de sorte que le prélat fit un pamphlet de ce qui n'était, sans doute, dans sa pensée qu'une œuvre d'art. Fénelon fut bien puni de son livre de *Télémaque* ; on l'exila dans son diocèse de Cambrai. Dès ce moment le *Télémaque*, œuvre fade, tableau emphatique, eut tout l'attrait d'un pamphlet vif et poignant ; on se l'arracha

<sup>1</sup> La première édition de *Télémaque* est de 1699. Depuis la publication du *Télémaque*, Fénelon devint l'homme populaire.

partout ; l'Europe vit un acte de courage dans le livre de l'archevêque de Cambrai dénonçant l'ambition des conquérants, et lorsque la victoire porta le prince Eugène dans ce diocèse, il traita Fénelon avec un respect mêlé de reconnaissance pour le prélat qui avait osé blâmer la politique envahissante de Louis XIV. Fénelon dut rougir de ce que l'ennemi de sa patrie déclarait que *Télémaque* avait servi les intérêts de la coalition et affaibli la puissance morale du pouvoir.

Despréaux survivait seul à la grande génération littéraire de Louis XIV ; son talent froid, dissertateur, sa satire didactique, ne supposaient pas ces vives émotions qui font palpiter le cœur du poète ; Boileau avait doucement mené sa vie au sein des parlementaires, également têtés à Versailles et au Marais. Sa faveur s'était accrue auprès du roi Louis XIV ; il passait des grandes charmilles de Marly à sa maison d'Auteuil, ou bien encore sous les frais ombrages de Bâville, la vieille retraite des Lamoignon ; il avait fini sa carrière poétique par sa pauvre versification sur la prise de Namur, et désormais tout entier livré à l'art des inscriptions et de l'histoire, Boileau écrivait les annales du règne de Louis XIV avec cet enthousiasme exagéré qui lui faisait placer le roi presque au niveau de la divinité<sup>1</sup>. Son ami et son collègue d'histoire, le divin Jean Racine, mourait d'un abcès au foie, maladie fatale qu'explique cette sensibilité d'organisation, cet art admirable d'arracher des pleurs, cette mélancolie douce qui domine le magnifique talent du poète. Racine n'était plus ce jeune homme ardemment épris des femmes de son temps ; l'amour de la Champmeslé n'était plus qu'un souvenir importun que la dévotion extrême cherchait à effacer ; Racine aimait toujours, car il y a certaines âmes ainsi faites, qu'elles ne peuvent qu'aimer ; mais il aimait Dieu, les pompes religieuses, la lecture attentive des livres saints, ces poétiques témoignages de la révélation. Il mourut au sein de sa famille, en-

<sup>1</sup> Les débris de ce travail historique, auquel Racine coopérait, nous en donnent une pauvre idée.

touré de ses enfants qu'il instruisait tous les jours. L'auteur de *Phèdre*, d'*Andromaque*, d'*Esther* et d'*Athalie*, répétait qu'il préférait une seule ligne des Évangiles à toutes ses poésies, aux vanités du théâtre; et ce qui le consolait de ses égarements d'amour, c'était d'avoir terminé sa vie littéraire par deux œuvres prises tout entières dans les témoignages sacrés de l'ancien Testament. Je rappelle que la critique et la calomnie s'étaient attachées à sa gloire et aux honneurs dont l'avait accablé le roi; on avait abreuvé ses derniers jours de pamphlets et de satires méprisantes<sup>1</sup>. Pierre Corneille, si mâle et si fort, avait précédé de quelques années Jean Racine dans la tombe; lui, Corneille, avait trop vieilli pour ne pas être oublié. Il n'avait pas suivi les mœurs nouvelles, les mouvements de cour, la marche des idées; le grand Corneille n'était plus de son temps, et c'est le crime que les générations nouvelles, toujours ingrates, ne pardonnent pas aux vieillards. Le vigoureux auteur de *Cinna*, le magnifique enlumineur du *Cid* espagnol, était mort dans un état voisin de l'indigence; avec lui s'était éteinte la puissante école, l'étude profonde et historique de Tacite; c'est dans le grand annaliste que Corneille et Racine avaient puisé leurs belles pages. Corneille<sup>2</sup>, avec son intelligence toute romaine, avait choisi les idées de liberté forte et républicaine; Racine, doucement épris des tendres sentiments de la vie, avait emprunté les tableaux si touchants que Tacite, ce puissant révélateur du cœur humain, a jetés sur les solennelles annales de la vieille cité des empereurs.

La Fontaine suivait ces tristes funérailles du siècle; il mourait à peu près au même temps que Racine<sup>3</sup>, et ce fut une triste époque pour la belle littérature que cette fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Racine mourut le 22 avril 1699. J'ai trouvé des épigrammes contre Racine l'année même de sa mort.

<sup>2</sup> La mort de Corneille précéda de quinze ans celle de Racine; elle arriva le 1<sup>er</sup> octobre 1684.

<sup>3</sup> Le 13 avril 1695.

cle. A côté de La Fontaine, placeraï-je Perrault, qui mourut quelques mois après lui ? Perrault, l'inimitable auteur de *Peau-d'Ane* et de ces chefs-d'œuvre si attrayants qui émurent nos premières années ? Est-il quelque chose de comparable à ces drames de morale si bien menés : *Cendrillon* et sa toute gracieuse pantoufle, *le petit Poucet* et ses larges bottes, l'ogre et ses hideuses filles aux dents si longues et si bien aiguës, et *la Barbe-Bleue* qui nous a tant fait frissonner avec sa clef sanglante, ses femmes pendues au mystérieux cabinet, la pauvre sœur Anne à la tour montée, qui ne voit rien venir ; la princesse Finette avec sa quenouille de verre toute clinquante ; enfin ce gracieux marquis de Carabas aux immenses terres, ce tout rusé *Chat botté* qui met tant de bon gibier en son sac ; et *la Belle au Bois dormant*, noble princesse des âges de chevalerie, qui se réveille de son sommeil d'un siècle, fraîche et jolie, pour épouser son bel amant <sup>1</sup> ?

Nicole, le grave penseur, l'âme de Port-Royal, suivit de près dans le fatal abîme ces illustrations du grand siècle ; Nicole, l'élève et le jeune ami d'Arnauld et de Pascal, un des soutiens les plus fermes de l'école janséniste. Les travaux de Nicole, dans une vie laborieuse et d'exil, avaient été immenses : les *Essais de Morale*, écrits avec cette rigidité vigoureuse qui caractérisait l'école janséniste, avaient eu du retentissement. Nicole avait tout embrassé : la controverse avec l'hérésie, la querelle non moins saisissante contre les jésuites, débat vivace et profond de cette époque ; Nicole, revenu en France, s'était rapproché de cette solitude de Port-Royal aux frais ombrages, qui avait vu Pascal, le grand Arnauld, les forts écrivains de l'école. Alors le jansénisme avait quelque repos ; la cour, plus dévote, passait des doctrines du catholicisme facile à la rigidité des observances religieuses. M. de Noailles, archevêque de Paris, était partisan déclaré des principes de Port-Royal, et ses armes épiscopales protégeaient les

<sup>1</sup> La première édition des *Contes de Perrault*, avec enjolivement de gravures, parut en 1697.

deux églises de Saint-Séverin et de Saint-Sulpice à peine achevée. A Saint-Séverin se réunissaient les plus zélés des jansénistes; pour entendre la parole de leurs propres prêtres; ils communiaient rarement, car l'état de grâce était si difficile à obtenir! Saint-Sulpice était, comme les génovévains, de l'école de Saint-Benoît, d'un jansénisme modéré. Depuis qu'un Noailles, le proche parent de madame de Maintenon, était à la tête de l'archevêché de Paris, le jansénisme n'avait plus à craindre la persécution.

Enfin s'éteignait mademoiselle de Scudéry, bonne et vieille fille qui avait consacré la plus pure des carrières à la poésie; ses douces qualités étaient plus remarquables encore que son talent pour la facile versification; jamais popularité ne fut comparable à celle de ses romans, qui parlaient à l'esprit chevaleresque de la noblesse. Ses derniers vers avaient été un doux échange de grâces entre la fauvette et Sapho, beau nom de muse que l'admiration galante avait donné à mademoiselle de Scudéry<sup>1</sup>. Le roi et madame de Maintenon avaient pour cette vertueuse et poétique fille une grande vénération; elle avait ses entrées à Versailles, et quand elle y venait avec son costume antique, sa robe à longue queue et ses bijoux, reliques de la Fronde, on l'accueillait avec une indicible bienveillance; le roi la faisait asseoir devant lui; on ne lui refusait jamais une requête, car l'on savait combien mademoiselle de Scudéry était populaire à Paris, et au Marais particulièrement en son hôtel de la rue de la Cerisaie, ainsi nommée en mémoire du beau verger de cerises de l'ancien palais des Tour-

<sup>1</sup> L'excellente mademoiselle de Scudéry remplissait encore de ses vers le *Mercur*e galant; en voici quelques-uns sur les victoires des Français :

Magnanimes Français, qu'une mort généreuse  
Signala dans ces lieux où Bellone en courroux  
De cent peuples divers forme une ligue affreuse,  
Que votre sort fut beau, qu'il vous dut être doux  
De finir vos jours avec gloire,  
Au sein de la victoire!

Ces rimes ont été depuis si souvent répétées!

nelles sous Charles VII. Jamais la généreuse fille n'avait quitté le Marais ; mademoiselle de Scudéry était le dernier reflet de la littérature noble et chevaleresque. Chapelain, à l'imagination si vive, si saisissante et si originale ; Brebeuf, tout éclatant d'images ; Bussy-Rabutin, ce spirituel et caustique gentilhomme tant aimé de sa bonne cousine madame de Sévigné ; madame de Sévigné elle-même, débris de la Fronde moqueuse et spirituelle ; toute cette génération du temps passé, le duc de La Rochefoucauld, le grand auteur des *Maximes*, tout disparaissait dans ce ravage de la mort, qui n'épargnait que Boileau, le froid et impitoyable auteur des satires contre cette littérature si française.

L'esprit changeait de face, une nouvelle école se formait ; quelques pâles reflets du grand siècle revivaient dans sa descendance. C'est ce qui arrive toujours après les belles époques d'art et de littérature ; Pierre Corneille avait pour doublure Thomas Corneille son frère, et cela dit toute la décadence de la vieille école. Alors se montraient de nouvelles idées dans la société : quelles que fussent les précautions prises aux frontières pour empêcher l'introduction des livres et des opinions avancées des écoles réfugiées en Hollande et en Angleterre, néanmoins quelques-unes de ces opinions avaient fermenté en France, et déjà leur influence se faisait profondément sentir sur l'esprit et la forme de la littérature. Le caractère fondamental des œuvres de l'art, dans la magnifique période du siècle de Louis XIV, avait été la pensée religieuse et monarchique ; on la trouve dominante dans les belles œuvres de poésie, comme dans les pages de Bossuet et de Pascal ; la société n'eût pas compris une autre tendance littéraire. A partir de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, un esprit de hardiesse et d'innovation se manifeste ; le zèle religieux s'attédie, la foi monarchique n'a plus qu'un faible écho ; l'intelligence, la supériorité lui échappent ; on se fait honneur d'une sorte d'impiété. L'école socinienne et du libre examen pousse des racines profondes dans les tendances littéraires ; l'entendement devient hautain et

raisonneur ; le doute sur les grands dogmes est déjà une sorte de mode ; l'enseignement sceptique de Bayle domine. Fontenelle marqua ce passage d'une ère ancienne à une époque nouvelle ; il appartient par son âge à la seconde période du règne de Louis XIV, mais ses écrits touchent à la philosophie du xviii<sup>e</sup> siècle. Fontenelle débute par des pauvretés dramatiques ; les sifflets accueillent ses malheureuses pièces d'*Aspar* et d'*Idalie* ; alors il se jette dans l'érudition et la philosophie, il publie sa dissertation sur *les oracles*, traduction du savant travail de Van-Daale, produit de l'école sceptique. Van-Daale avait recherché dans les vieux monuments de pierre, au fond des autres voués au culte de Mithra, la preuve que la venue du Christ n'avait point fait cesser les oracles des dieux de l'antiquité païenne ; l'auteur pénètre dans ces sacrifices mystérieux, dans ces initiations qui marquèrent le passage des divinités persanes et syriaques dans le paganisme. En même temps paraissait la *Moséïade*, attribuée à Jean-Baptiste Rousseau, lourde et moqueuse déclamation sur la cosmogonie de Moïse. J.-B. Rousseau nia cette œuvre, mais la première période de la vie de ce poète fut tout entière consacrée à des vers impies ou libertins qu'il expia plus tard par la repentance. L'on voit ici poindre les deux traits saillants de l'école du xviii<sup>e</sup> siècle : ses haines contre la monarchie et le christianisme, traditions pieuses et saisissantes qui avaient dominé la société du moyen âge. La nouvelle école n'ose point encore avouer son œuvre, mais elle la prépare ; l'esprit d'opposition qui se manifeste contre une cour dévote et janséniste, seconde le mouvement philosophique imprimé par l'école des réfugiés.

Alors toutes ces idées hardies, ces impiétés écrites dans *les livres*, commencèrent à trouver des protecteurs parmi les princes du sang eux-mêmes. Les traités de paix avaient créé une société de puissants oisifs souriant aux hardiesses de l'école philosophique. M. le duc de Chartres, qu'un peu de jalousie et la révélation de certaines négociations secrètes avaient jeté en dehors de l'armée, s'était adonné à toute

la dissipation de la jeunesse; il aimait l'activité, le travail, les sciences occultes, l'étude des grandes œuvres, la mixtion des simples et des poisons, la combinaison des nombres, et au milieu de tout cela les plaisirs effrénés, la musique délicate et les inventions de l'art. M. le duc de Chartres essayait des compositions d'opéras imités de l'italien, et son ambition était d'en préparer le jeu sur la scène. Le duc de Vendôme, cynique et moqueur, se faisait à peine pardonner ses mœurs par sa gloire; vrai sceptique, il se jouait de toutes les croyances avec un laisser-aller philosophique qui l'avait fait disgracier à la cour de Louis XIV. Le prince de Conti, ce roi de Pologne si vite détrôné, si intimement uni aux parlementaires, avait un désir de popularité qui le faisait se rapprocher des gens de lettres. A la forte époque de Louis XIV, les seigneurs de puissante origine protégeaient les écrivains; ils se faisaient plaisir de les recevoir parmi leurs commensaux, en leurs beaux manoirs; c'étaient dans ces nobles abris que La Fontaine, Boileau, écrivaient leurs œuvres les plus retentissantes; mais s'il y avait entre le seigneur et l'homme de lettres ces douces et charmantes familiarités, chacun se tenait dans sa condition; on n'était point égaux, les respects de rangs étaient gardés. Ce fut le prince de Conti surtout qui changea ces mœurs, ces habitudes des classes lettrées avec la noblesse; il établit la confusion, la plus parfaite égalité, ce caractère qui domine le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il n'y eut plus de hiérarchie dans ces petites orgies de nuit, où La Mothe, l'abbé de Châteauneuf, Jean-Baptiste Rousseau, Fontenelle, assis tout à côté des princes du sang, sablaient le vin d'Aï, philosophant sur la crédulité humaine et sur les préjugés religieux.

La pensée de Louis XIV, en instituant les académies, avait été de donner un centre commun à la littérature et aux sciences humaines. Les académies sous Louis XIV commençaient un travail de centralisation; l'unité de la langue eut un but politique; la pensée du dictionnaire pour l'idiome national, les types d'architecture qu'on dut désormais rencontrer dans

la capitale, la fondation de l'académie royale du chant, l'agrandissement de Paris, les places, les rues larges, les arcs de triomphe romains, tout cela n'a qu'un but d'unité, et de centralisation. Il y eut certes une haute pensée d'administration dans l'acte qui prescrivit un dictionnaire unique et régulateur de la langue française : à quel symptôme saisissait-on l'esprit provincial ? qui faisait la force de ces nationalités si distinctes et si séparées ? C'était le patois, la langue du sol, l'idiome primitif des ancêtres. En imposant une langue commune, n'était-ce pas le moyen d'effacer peu à peu le souvenir du sol, du clocher, de la langue du berceau ? En dehors des académies vivaient des hommes laborieux, dont la mémoire doit s'éterniser comme les souvenirs de notre histoire nationale. La littérature se modifie, les temps emportent ces fragiles couleurs, ces systèmes d'imagination que la poésie enfante ; mais ce qui reste invariable, ce sont les recherches des grands collecteurs de faits, de ces savants purs de tout esprit du monde et qui se vouaient à l'histoire comme à un culte.

Ducange est en tête, cet homme admirable dont la pensée ingénieuse révéla le moyen âge, sa langue, ses coutumes, ses usages ! Je n'ai jamais ouvert l'immense *Glossaire* sans m'agenouiller devant tant de patience et d'esprit ; quelle critique ferme et vive ! quelle couleur du temps ! quelle puissance d'examen ! Ducange a défrayé tous les petits érudits des temps modernes ! A ses côtés se place la génération des Duchesne avec leur collection d'histoires de la Normandie et de France <sup>1</sup> ; et Mabillon, ce pieux et modeste bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés. Mabillon est une capacité érudite et forte ; son traité de diplomatique est un monument qui sert de base à la science héraldique, à l'intelligence de ces hiéro-

<sup>1</sup> Il faudrait des volumes pour donner seulement les titres des vastes travaux d'André Duchesne, depuis l'*Egregiarum seu electarum lectionum et antiquitatum liber*, publié en 1602, jusqu'aux *Historiæ Francorum scriptores*, ouvrage qui a paru en 1636-1641. Il existe plus de cent volumes in-fol. écrits de la main de Duchesne.

glyphes du moyen âge, de ces petites lettres si gracieuses, toutes mignonnes et toutes coloriées d'or et de carmin dans les manuscrits. Mabillon explique tout : ces figures et ces signes si bien tracés, ces sceaux des rois et des seigneurs, ces formules sacramentelles des chartres, quand un baron léguait son fief à une église, ou quand l'église manumissait le pauvre serf, battu de verges par le majordome. Il faut le voir également à l'œuvre, ce savant homme, après son pèlerinage monastique d'Allemagne et d'Italie ; que de chartes recueillies dans ses *Analecta*<sup>1</sup>, titre modeste qui cache la plus haute critique, et la plus curieuse collection ! puis il rédige les annales de l'ordre de Saint-Benoît, l'histoire de cette pieuse colonie de prêtres et de moines qui défrichaient le sol, et élevaient la croix d'un oratoire ou d'un ermitage partout où de vastes forêts, des déserts, une terre ingrate repoussaient la culture de l'homme ! L'ordre de Saint-Benoît est une des institutions les plus civilisatrices du moyen âge : Cîteaux, Clairvaux, magnifiques souvenirs de l'histoire monastique, société travailleuse qui remplit deux immenses missions au moyen âge, l'agrandissement de la science et la culture du sol. Tous ces beaux coteaux de vignes, ces vastes plaines de blé, ces jardins si cultivés qui couvrent la Bourgogne, le Lyonnais, le Mâconnais, sont dus aux disciples de saint Bernard, le pieux émule de Benoît. Saint Benoît et saint Bernard personnifient pour leur époque les deux hautes missions de l'homme en société ; l'un fut le cultivateur laborieux qui se consacre au service de la terre ; l'autre fut l'éclatante lumière, le prédicateur des lois morales, l'organisateur des règles et du gouvernement.

Le père Montfaucon expliqua toute l'antiquité par les figures et les monuments de l'art ; si nous avons encore les débris de ces vitraux des vieilles cathédrales, les précieuses reproductions de ces ruines que le temps emporte dans ses ravages ; si les ta-

<sup>1</sup> Le travail de Mabillon, *Vetera analecta*, se compose de 4 vol. in-8, ann. 1675, 1685. Son traité de diplomatique est un précieux ouvrage réimprimé plusieurs fois.

pisseries des nobles dames, au tissu brodé, aux vives couleurs, nous reproduisent le souvenir historique, les conquêtes et les prouesses de chevalerie; si nous savons aujourd'hui quelles étaient les armures des paladins, les machines de siège, les vêtements du seigneur, du bourgeois ou du serf au moyen âge, les plaisirs du château, les fêtes bruyantes, la chasse au levrier ou au faucon, le beau déduit des pages, toutes ces découvertes sont dues au père Montfaucon<sup>1</sup>, à ces dessins ingénieux qu'il faisait de sa propre main, ou qu'il commandait à quelque jeune enlumineur des missels de Saint-Benoît, dans ces longues journées du désert, où le solitaire n'avait qu'à travailler et à prier, en face des agitations passionnées d'une vie mondaine.

Le père Luc d'Achéry, l'ami de Montfaucon, fut le modeste compilateur du *Spicilège*, l'une des collections les plus précieuses pour l'histoire de la patrie<sup>2</sup>. A ses côtés, dans ce vaste monastère de Saint-Benoît, étaient deux jeunes hommes à la mine sereine, au front méditatif, couverts de l'habit du noviciat de l'ordre: l'un fut dom Bouquet<sup>3</sup>, le grand collecteur des historiens de France, et de ces inépuisables trésors de chartes, de chroniques, de documents; l'autre fut ce dom Vaissette, qui, de concert avec dom de Vic, éleva le plus beau monument d'histoire provinciale qui existe encore: je place l'*Histoire du Languedoc* au-dessus de tout ce qui a été écrit comme annales. Ces pauvres moines n'avaient pas la fierté de nos opinions philosophiques, l'ambition de notre coloris, mais ils allaient à la vérité avec une infatigable conscience comme à un devoir religieux: registres, chroniques, chartes, cartulaires, tout fut fouillé, commenté, reproduit! et quelle simplicité de style!

<sup>1</sup> La liste détaillée de tous les ouvrages de Montfaucon se trouve dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par dom Tassin pag. 591, 616.

<sup>2</sup> Le *Spicilège* de dom Luc d'Achéry a été imprimé en 1653-1677, 13 vol. in-4.

<sup>3</sup> Dom Bouquet a publié les 8 premiers volumes du recueil des historiens des Gaules et de la France.

quelle clarté, quelle précision ! L'ordre de Saint-Benoit avait ainsi entrepris les histoires provinciales, et tandis que dom Vaissette écrivait les annales du Languedoc, dom Maurice publiait celles de la Bretagne, et dom Plancher celles de Bourgogne. Le plus précieux recueil d'histoire n'appartient pas cependant aux religieux de Saint-Benoit ; l'idée première des *bollandistes* vint de l'ordre des jésuites. La philosophie dédaigneuse peut reléguer ces légendes dans les livres ascétiques ; l'histoire pourtant est là, dans les actes de ces saints qui ont vécu au milieu des siècles passés. Les *bollandistes* sont un merveilleux recueil de poétiques légendes pour toutes les époques de nos annales ; la société féodale nous y apparaît, et si l'on veut connaître par exemple les mœurs de la première race, quoi de plus attrayant que la vie de sainte Geneviève, la vierge de Nanterre, la pauvre bergère qui protégea Paris de sa houlette ! Voulez-vous savoir les us des métiers, la vie bourgeoise du huitième siècle ? lisez la légende de saint Eloi, le forgeron, l'orfèvre, l'argentier du roi Dagobert ! Et quand il faudra pénétrer dans l'histoire si inconnue du commerce et des arts sous cette première race, ouvrez la vie de quelque pieux abbé de Saint-Denis en France, et vous y verrez la peinture des marchés et landits, où se rendaient le Juif, le Maure, les Italiens, les Danois, tous chargés de belles et bonnes marchandises. Les capitulaires de Baluze, les formules de Marculfe et les *bollandistes* sont les sources premières de tous les travaux sur les mœurs et les institutions de la primitive société du pays ; qu'elles sont pâles les chroniques à côté des révélations fantastiques des légendaires !

La première et grande époque littéraire du siècle de Louis XIV avait été également une belle période de l'histoire de l'art ; elle voyait s'éteindre aussi le chef de l'école de peinture. Lebrun (après Poussin) avait obtenu la place de Boileau en littérature ; ses plus vastes compositions, ses batailles d'Alexandre, sa famille de Darius, sa défaite de Porus, son plafond pour la galerie de Versailles, son tableau plus fini de la Madeleine pleurant



les fautes de sa jeunesse, où l'on cherchait les traits de mademoiselle de La Vallière, toutes ces larges compositions n'avaient ni la grâce, ni l'inimitable expression de Raphaël, ni l'énergie et la science du dessin de Michel-Ange, ni la verve originale de Rubens, ni le coloris du Titien et de Paul Véronèse; Poussin au moins avait une certaine profondeur de pensées; mais quelle expression, quelle originalité trouve-t-on dans ces héroïques figures de Lebrun où semblent se refléter perpétuellement une seule pensée, une seule physionomie, celle de Louis XIV? Il y a du dessin, une certaine entente compassée de l'histoire, une solennité de formes et de composition; on dirait tous ses tableaux destinés à être reproduits sur les tentures de tapisseries qui décoraient les royales demeures<sup>1</sup>.

Lesueur est un peintre plus profond, plus ému; les inspirations lui viennent d'une pensée chaude et bien sentie; sa magnifique galerie de saint Bruno est la simple histoire d'un pauvre religieux tout inconnu, et pourtant elle frappe plus vivement que les vastes compositions de Lebrun sur le grand roi. Saint Bruno est seul en face d'un malade ou de quelques moines qui sont les acteurs de ces pieuses scènes; mais toutes ces physionomies sont empreintes d'une sainteté méditative; un rayon céleste brille au front de saint Bruno, et l'on sent que ce solitaire est un des grands organisateurs de la société humaine. Je ne suis jamais entré dans une vieille chartreuse sans contempler une de ces mille copies de la vie de saint Bruno qui décorent les murs simples et tout blancs de l'église; ces groupes de religieux, de saintes femmes, ces pauvres souffreteux guéris par le saint fondateur de l'ordre, excitent la plus profonde méditation; quand on vit dans une société si morcelée que la nôtre, où deux hommes et deux idées ne peuvent se fondre et se mêler, combien ne doit-on pas admirer ces puissantes intelligences qui imposaient la règle morale, le renoncement de toute volonté à des milliers d'hommes réunis

<sup>1</sup> Lebrun mourut le 12 février 1690.

par un simple vœu ! Lesueur a d'autres compositions sublimes : le saint Paul à Éphèse paraît au-dessus de tout ce que Lebrun a produit ; et pourtant Lesueur se concentra dans la vie d'artiste, tandis que Lebrun était couvert de toutes les royales dignités ; Lebrun, froid législateur de la peinture, comme Boileau l'avait été du Parnasse, vécut comme lui vieux et comblé d'honneurs ; Lesueur, artiste d'imagination, mourut à trente-huit ans. Mignard, le bonhomme Mignard, comme l'appelaient les courtisans, vieillissait aussi riche et paisible ; et comment en aurait-il été autrement ? il possédait le talent des grâces dans le portrait ; il rajeunissait, embellissait le roi, les princes. Mignard devait donc être aimé et heureux ; il ne pouvait pas faire une physionomie laide, et dès lors, qui aurait pu en vouloir à cet excellent homme ? Mignard clôt la série des peintres du dix-septième siècle et de la belle époque de Louis XIV ; car alors Boucher commence l'école du dix-huitième siècle avec ses gracieuses figurines si merveilleuses, où toute la nature se transforme en amour, toutes les femmes en un bouton de rose<sup>1</sup>.

Perrault et Mansard personnifient les deux types d'architecture qui dominent le grand règne. Perrault<sup>2</sup>, que Boileau traite de maçon, est l'auteur de la belle et simple colonnade du Louvre, étude grecque et romaine ; c'est là le type invariable des monuments depuis que le moyen âge a disparu avec ses créations nationales et hardies. La même empreinte classique se fait sentir sur toutes les productions de cette époque avec leur désespérante uniformité, en poésie, en littérature et dans les arts. Mansard est plus riche d'idées ; si le bâtiment de Versailles est monotone, si la vieille cour aux moellons rouges fait disparate avec la façade si étendue du

<sup>1</sup> Le château de Saint-Cloud conserve de magnifiques peintures de Mignard.

<sup>2</sup> Perrault avait formé une collection de dessins d'architecture qui se trouve à la bibliothèque du Louvre ; ce manuscrit autographe, du plus haut intérêt, forme deux vol. in-fol.

jardin et la richesse de la chapelle, ou avec la simple élégance de l'orangerie, il faut avouer que l'ensemble de cette composition est majestueux ; vu des jardins, le bâtiment de Versailles est beau de grandeur et de fastueuse magnificence. L'hôtel des Invalides, mélange d'architecture florentine et romaine, imitation du palais Pitti et de la coupole de Saint-Pierre de Rome ; les places Vendôme et des Victoires, les dessins de Mansard pour la vaste rue qui, du Louvre et de Saint-Germain-l'Auxerrois devait s'étendre à l'arc de triomphe de la porte Saint-Antoine, et de là vers les larges rues du faubourg, à gauche de la Bastille ; tous ces travaux et ces projets placent Mansard au premier rang des architectes. L'Italie romaine ou du moyen âge, l'école grecque ou florentine, deviennent l'architecture monumentale depuis Catherine de Médicis.

Mais une création toute française fut l'art des jardins au point d'éclat et de fini où le porta Le Nôtre<sup>1</sup> ; cette nature est monotone, compassée, mais il s'y déploie une richesse de compartiments, une entente des parterres, des parcs, des canaux, des pièces d'eau aux vastes bassins de marbre, un mélange de verdure, de statues, d'allées, de bosquets, qui manifestent une profonde étude de l'art. Sous la main de Le Nôtre, l'espalier des jardins prend ces grandes formes de murailles nues et en pierres carrées, couronnées de balustrades en marbre ; un lit de repos est placé auprès d'une cascade bouillonnante ; des arbres touffus balancent leurs feuilles où gazouillent de jolis oiseaux ; des corbeilles de fleurs offrent leurs parfums ; un vert gazon rafraîchit la terre et aide le pied fatigué. Pour réjouir l'œil dans ces magnifiques parcs, Le Nôtre jette çà et là des ronds-points de marbre tout remplis de belles statues : ce sont de folâtres amours, des héros armés de toutes pièces, des grâces à la robe flottante, Diane chasseresse, l'arc sur l'épaule ; plus loin mille jets d'eau

<sup>1</sup> Le Nôtre était noblement apprécié par Louis XIV, comme toute cette brillante galerie de talents qui entouraient le monarque ; en 1675, il reçut des lettres de noblesse, des armoiries et la décoration de Saint-Michel.

jaillissent du milieu des touffes d'œillets et de roses. Le Nôtre était peintre, architecte, jardinier tout à la fois ; sa bêche, qu'il fit dominer dans ses armoiries, pouvait s'y noblement marier à l'équerre et au pinceau.

Ces belles statues qui décoraient les parcs, ce Milon qui fait frissonner dans son agonie musculaire, sous la dent du lion du désert, image de la force brutale vaincue par la force brutale ; cet Alexandre auprès de Diogène, leçon moqueuse de la pauvreté qui se rit de la grandeur ; ce beau groupe d'Andromède, étaient l'œuvre de Pierre Puget. Si par un brillant soleil de Provence vous visitez Marseille, vous trouverez une modeste maison près de Calade, rue en demi-colline, caressée par le soleil levant ; là vivait dans une sorte de petite *villa* avec quelques vignes en treillage comme savent les disposer les artistes en Italie, Pierre Puget, le sculpteur, le peintre, le fort constructeur de navires, celui-là qui avait jeté ces larges poupes dorées, ces poulaines, ces balcons si bien dessinés sur les bâtiments du roi. Pierre Puget avait rarement quitté sa ville natale ; il éparpillait ces grandes œuvres en Provence, son *Annonciation*, son *Sauveur du monde*, que l'on voit encore dans la ville d'Aix ; il bâtissait quelques-unes des belles maisons du Cours de Marseille, façonnait l'écusson de l'Hôtel-de-Ville, et c'est d'après ses plans que s'élevait la vieille halle, toute svelte, car dans ces villes municipales du midi, comme à Barcelone et à Valence, les prud'hommes pêcheurs jugeaient au milieu du marché, en plein air, ainsi que le disaient les chartes des communes. Les merveilles de Pierre Puget décoraient Gênes et Florence, comme Versailles. Lorsque l'amour des pèlerinages à la Baume de Sainte-Madeleine vous conduira à la magnifique église de Saint-Maximin, beau joyau du moyen âge jeté dans cet océan de verdure et de soleil qui brille sur les petites Alpes, depuis la source de Saint-Pons à Gemenos ( pierre précieuse, comme le dit son nom ), jusqu'au Var, vous trouverez là les beaux apôtres de Pierre Puget ; et puis, si vous visitez les châteaux qui sont superposés sur les Alpes, aussi hauts que les

tours d'acier et de diamant des chroniques de l'archevêque Turpin, vous découvrirez au vieux manoir de Saint-Martin de Paillères une pudique Vierge du Puget, toute de marbre blanc, si belle, juste ciel ! qu'on dirait le divin mélange des Vierges de Raphaël et de Murillo, types sublimes des races romaine et castillane. Jamais, depuis Michel-Ange, aucun artiste n'avait tant produit que Puget ; comme si la condition du génie était de beaucoup faire et d'incessamment travailler pour répandre en dehors de soi cette force d'idées et de création qui font éclater le cerveau, tant elles agitent et tourmentent !

Cette fin du xvii<sup>e</sup> siècle était fatale à tous : Lulli mourait aussi ; pauvre enfant ramassé en Italie et jeté dans la cuisine de la grande Mademoiselle. Baptiste Lulli s'était élevé à la plus grande hauteur de l'art musical. Vingt-quatre violons composaient le monotone orchestre de ces ballets où Louis XIV se montrait tout couvert de rubans dans ses jeunes années. Lulli fit partie d'un autre corps de petits violons qui accompagnaient les chœurs dans les intermèdes de Molière ; puis il s'élança de là jusqu'aux partitions : dix-neuf tragédies lyriques ou grands opéras marquèrent ses quinze années de la surintendance de l'Académie royale de musique ; et quels que soient aujourd'hui les progrès de l'art, les opéras de Lulli se distinguent encore par un récitatif animé, mobile comme les imaginations italiennes. Dans les magnifiques funérailles du chancelier Séguier, Lulli composa le *Miserere* et le *Libera* avec une gravité si solennelle, un motif si triste, si touchant, que toute l'assemblée fondit en larmes, beau succès en face de la mort ! Lui-même, ce gai, ce moqueur Lulli, à qui Molière, triste, désenchanté, disait tou-

<sup>1</sup> Puget ne reçut jamais aucune faveur, aucune récompense ; il mourut à Marseille le 2 décembre 1694, au milieu de l'indifférence des contemporains. La postérité l'a vengé, et ses merveilleux travaux, dont un petit nombre a survécu aux ravages de la révolution, disent assez la puissance de son génie. Il existe une *Vie de Puget* par le père Bougerel, de l'Oratoire.

jours : « Baptiste, fais-nous rire, » Lulli mourut sur la cendre en repentir de ses fautes ; et au lit de l'agonie il entonna d'une voix faible l'air solennel qu'il avait composé : « Il faut mourir, pécheur, le temps viendra, » psaume de douleur et de contrition qui froisse encore nos cœurs lorsque nous l'entendons sous les sombres ogives de nos cathédrales. Lulli fut le véritable créateur de la musique à orchestre en France ; le premier il introduisit les trompettes et les cors dans les accompagnements, pour rompre la monotonie des flûtes et des instruments à cordes <sup>1</sup>.

En fondant une académie des sciences, Louis XIV avait tenté pour les connaissances exactes ce qu'il avait accompli pour les arts d'imagination ; sa pensée était ici plus sûre. Les sciences exactes embrassent des faits qui s'agrandissent par l'observation et par l'expérience. L'astronomie est la vieille science du monde ; de Babylone, ce fantastique empire des mages, elle se transmet par l'Égypte à la Grèce avec l'Almageste de Ptolémaïs ; de la Grèce à Rome, puis à Byzance ; elle s'unit par transmission au moyen âge dans ces monastères du désert où la prière se liait à la contemplation des merveilles célestes. La chronique nous a conservé l'observation de chaque phénomène ; ces religieux qui vivaient dans la solitude lui empruntaient les silencieuses méditations ; quand un phénomène physique troublait l'harmonie générale des éléments, lorsqu'un nouvel astre se montrait à l'œil émerveillé du moine qui veillait la nuit dans la prière, tout aussitôt la chronique en gardait souvenir. La puissance des astrologues s'explique au **xv<sup>e</sup>** siècle à la cour de Catherine de Médicis ; cet observatoire tout plein de constellations célestes, ces conjurations des sorts et des destinées se justifient par cette vie d'une génération qui voit périr rois, princes, jeunes hommes, sous les coups im-

<sup>1</sup> Lulli mourut en 1689. Son épitaphe fut composée en six vers latins par Santeuil ; en voici le sens : « O mort, nous savions que tu étais aveugle ; mais en frappant Lulli, tu nous apprends que tu es sourde ! »

prévus d'une fatalité implacable. C'était d'Italie que venaient presque toujours les astrologues ; ce fut également en Italie que Louis XIV choisit le premier fondateur d'un observatoire régulier, Cassini, dont le nom retentit encore dans le monde savant. Newton paraissait en Angleterre avec ses sublimes nouveautés pressenties par Galilée. Cassini, infatigable travailleur, s'occupa surtout du méridien, travail d'application pratique, utile pour la navigation et la boussole. Les voyages étaient alors fréquents et aventureux ; une navigation périlleuse à travers les Philippines, la Chine, dans l'océan Pacifique, n'était pas un événement rare. D'après le relevé de la marine, plus de deux cent cinquante navires allaient chaque année dans ces mers lointaines. Des missions étaient destinées à répandre le christianisme et la civilisation religieuse ; les missionnaires de France furent presque les seuls géographes du xvii<sup>e</sup> siècle. Ces prêtres travaillaient avec un dévouement qui n'est donné qu'à la foi. Aujourd'hui même la vanité, l'intérêt ne sont plus des mobiles suffisants ; un pauvre religieux ne s'instruisait pas pour lui, mais pour Dieu. Les mathématiques, l'algèbre, tout était étudié dans le sein des corporations religieuses. Aux bénédictins était dévolue l'érudition historique, aux jésuites les sciences exactes. L'institution d'un observatoire royal donna un point central à toutes les recherches qui se liaient à l'astronomie ; on s'occupait alors beaucoup des astres. On mandait plus d'une fois Cassini à Versailles ; à toutes les éclipses il y portait ses grands instruments, car c'était un délice pour la petite duchesse de Bourgogne que de voir la lune et les planètes à travers les grosses et fortes lunettes de Cassini.

La chimie, si merveilleuse aujourd'hui, fut également produite par l'alchimie, c'est-à-dire par cet esprit investigateur qui marchait encore à l'inconnu au moyen de l'analyse des substances et de la décomposition des métaux. Lorsque l'intelligence de l'homme s'applique continuellement à une idée, à un résultat, il doit de toute nécessité parvenir et

féconder une partie de la science ; le travail n'est jamais complètement absurde, il ouvre d'excellentes voies. Cet alchimiste qui cherchait l'or en face de ses fourneaux durant les longues nuits d'hiver, rendait un service à l'étude ; absorbé dans le désir de trouver une grande explication à la nature, un but à la vie des êtres qui s'entrechoquent et se dévorent, cet homme, en vivant de cette active pensée, était nécessairement en progrès ; s'il rêvait le pays inconnu d'un monde imaginaire, ses expériences néanmoins restaient comme des faits et des conquêtes ; il ne s'agissait que de les dépouiller des faux alliages. Le xvii<sup>e</sup> siècle avait été fécond en combinaisons chimiques ; ne serait-ce que cet art affreux des poisons porté à son raffinement le plus précis, le plus subtile, soit dans l'ordre des minéraux, soit parmi les végétaux. La mécanique suivait le mouvement de la chimie. Au moyen âge il y avait déjà de la perfection dans tous ces petits rouages d'horloge, dans ces jeux d'orgues, dans ces combinaisons de sons et de mouvements qui nous étonnent encore par leur action si harmonieusement réglée, depuis les automates mouvants jusqu'aux merveilles du gouvernail et des rames des galères du xvii<sup>e</sup> siècle. Dans l'institution de l'académie des sciences, la mécanique fut placée à côté de l'astronomie et des mathématiques, ces trois sciences qui avaient compté en France des hommes à la hauteur de Pascal.

Le jardin des plantes médicinales, agrandi de plus de vingt arpents, reçut le titre de Jardin du Roi pour la culture et la pratique de la botanique et de l'apothicairerie. Peu de progrès étaient accomplis dans la théorie et la classification des faits et des observations ; mais le roi, dont les navires parcouraient les mers inconnues, recevait des animaux de toute espèce, comme présents et hommages des souverains, des plantes étrangères, depuis l'hysope modeste jusqu'au cèdre superbe, la vigoureuse végétation du tropique, et la fleur des régions boréales. La ménagerie royale, fondée sous François I<sup>er</sup>, s'agrandit ; les deys des côtes d'Afrique, les rajahs

de l'Inde, envoyèrent au roi des animaux étranges et terribles, tandis que le Nouveau Monde enrichissait ses volières de ces oiseaux si brillants et d'un plumage si magnifique. Ce fut un délassement pour la bourgeoisie de Paris que cette promenade au Jardin du Roi entre la Salpêtrière et le Val-de-Grâce, deux monuments également élevés par la munificence des monarques depuis Henri IV.

Le jardin des plantes médicinales dépendait de l'Académie de médecine, une des créations du roi sous la direction de son médecin Fagon. Fagon venait de remplacer d'Aquin ; il exerçait une grande influence sur la médecine, comme Félix sur l'art chirurgical. Fagon a laissé un précieux travail sur le tempérament de Louis XIV, et je ne puis résister au besoin de faire connaître ce document qui témoigne des progrès de la science médicale, en même temps qu'il nous fait mieux apprécier la personnalité intime de Louis XIV. Tout ce qui se rattache au roi mérite une attention profonde, car la santé de l'homme influe sur les destinées des gouvernements et de la politique. « Les remarques sur ce qui regarde la santé du roi, que ce livre contient<sup>1</sup>, dit Fagon, sont consacrées à ceux qui rempliront la charge de premier médecin, et je dois y faire entrer ce qui me paroît avoir pu se pratiquer plus utilement pour le soulagement de Sa Majesté dans certaines occasions, ou ce qui peut donner une plus juste idée de sa constitution. M. d'Aquin suppose que le roi est naturellement bilieux, et ne parle que de bile évacuée dans toutes les purgations de Sa Majesté. Elle est cependant fort éloignée de ce tempérament qui rend le corps et l'esprit sujets à des dispositions toutes différentes des siennes. Les personnes dans le tempérament desquelles la bile prédomine, ont les cheveux et les sourcils ardents et la peau très souvent teinte de jaune ; elles ont assez de pente à vomir et à être dégonflées pour peu qu'il fasse chaud ou qu'elles soient elles-mêmes échauffées ; et naturellement elles ont un

<sup>1</sup> Réflexions sur le tempérament du roi Louis XIV, 2 vol. de manuscrits fleurdelisés, qui se trouvent à la Bibliothèque du roi (fonds nouveau).

médiocre appétit, le ventre ordinairement libre, et souvent plus qu'il ne faudroit. Leur inclination les pousse à la colère et à l'emportement, et rarement elles sont les maîtresses de la première fougue de cette humeur et des passions vaines et subites qu'elle excite, particulièrement quand elle est secondée d'un sang abondant et bouillant. Pas une de ces circonstances ne convient au roi. Ses sourcils et ses cheveux bruns ont presque tiré sur le noir. Sa peau, blanche au-delà de celle des femmes les plus délicates, mêlée d'un incarnat merveilleux, qui n'a changé que par la petite vérole et par le hâle auquel il s'est toujours exposé, est maintenant dans sa blancheur sans aucune teinte de jaune jusqu'à présent. Jamais personne n'a eu moins de pente à vomir, même dans le temps de la fièvre, où presque tous les autres vomissent, il ne le peut faire; et dans sa grande maladie maligne, et dont par conséquent le vomissement est un des plus ordinaires accidents, l'émétique le sauva en le purgeant par en bas, sans le faire presque vomir; il n'est que très rarement dégoûté, même dans ses grandes maladies; et son appétit en toutes saisons et à toutes les heures du jour, est également grand, et souvent il ne l'a pas trouvé moindre la nuit, quand ses affaires l'ont engagé à prendre ce temps pour manger, et en général il est plutôt excessif que médiocre. Son ventre est resserré, quelquefois très constipé, et jamais lâche que par le trop d'aliments, par leur mélange ou par leur qualité. Personne au monde n'a été maître de soi-même autant que le roi; sa patience, sa sagesse et son sang-froid ne l'ont jamais abandonné. Avec une vivacité et une promptitude d'esprit qui le font toujours parler très juste et répondre sur-le-champ avec une netteté et une précision si surprenante, il n'a jamais dit un mot qui pût marquer de la colère ou de l'emportement. Si l'on joint à toutes ces circonstances un courage inébranlable dans la douleur, dans les périls et dans la vue de ses plus grandes et des plus embarrassantes affaires qui soient jamais arrivées à personne, et une fermeté sans exemple à soutenir ses résolutions malgré

les occasions et la facilité de satisfaire ses passions, peut-on douter que l'humeur mélancolique, tempérée du sang, n'en compose le mélange dans sa santé, et qu'étant altéré dans ses maladies, l'humeur mélancolique n'y ait toujours prédominé. Le roi n'a jamais voulu quitter l'usage du vin de Champagne, qui s'aigrit très aisément, parce qu'il a plus de tartre et moins d'esprit que celui de Bourgogne, et que par conséquent il soutient et augmente l'aigreur de l'humeur mélancolique et ses mauvais effets. Et il n'y a pas moins de raison de s'étonner qu'il étoit permis que le roi mangeât le plus mauvais pain du monde, plein de beurre et de lait, très propres l'un et l'autre à aigrir toutes les humeurs. Ce mauvais pain et le mélange du vin de Champagne que le roi buvoit à ses repas en prenant le quinquina dans ce'ui de Bourgogne, ont beaucoup contribué aux retours de la fièvre, à la chaleur, aux démanagements et aux inquiétudes qui incommodoient Sa Majesté pendant l'usage réitéré du quinquina en infusion dans le vin, et particulièrement le vin de Champagne, qu'elle buvoit aux petits repas de biscuit qu'elle faisoit le matin et après diner entre les prises de quinquina, au lieu de l'eau pannée que le roi a bien voulu boire par mon conseil dans ces occasions depuis que j'ai eu l'honneur d'être son premier médecin. Cette quantité et ce mélange de vins dont je remarquois les mauvais effets, sans pouvoir y remédier, pendant que M. d'Aquin a été premier médecin, m'auroit obligé à insister que l'on tâchât de guérir le roi, après tant de rechutes, par les saignées et par les purgatifs réitérés, afin d'emporter par ces évacuations les restes du levain de fièvre qui ne l'amortissoit point absolument, parce que le vin que le roi prenoit n'étoit pas assez chargé de quinquina, M. d'Aquin n'ayant jamais voulu consentir aux trois infusions avec lesquelles j'ai eu le bonheur de guérir le roi dans l'année 1694. Au total, le roi Louis XIV est sanguin et sujet aux humeurs : c'est d'après cette observation que je l'ai traité.»

Ces témoignages du médecin du roi nous donnent la juste

mésure du tempérament de Louis XIV. J'aime ces détails qui me font entrer dans la vie intime de l'homme, dans la physiologie des caractères historiques; car souvent les desseins les plus merveilleux, les plus hauts, sont bouleversés par un défaut d'organisation et un fatal dérangement d'hygiène: Dieu a voulu nous montrer ainsi la petitesse de notre nature jusque dans les têtes les plus puissantes. Le passage d'une santé vigoureuse aux infirmités les plus dures, les plus cuisantes, explique les deux périodes de la monarchie de Louis XIV: l'une toute de vigueur, l'autre grande encore, résignée, mais qui perd tout à fait son caractère aventureux; le roi a dépensé dans ses jeunes années la vitalité de son corps et de sa monarchie; il ne lui reste plus que la force et la dignité de caractère!

Le principe administratif de la monarchie de Louis XIV suit la même tendance, la même voie que le mouvement de la langue, des lettres et des sciences; tout tend à l'unité. Le centre commun est Versailles; les intendants correspondent directement avec les ministres secrétaires d'État; tout se fait sous l'impulsion royale. Mais en centralisant l'autorité, le roi conserve la division du sol par provinces, il ne brise point cette nationalité naturelle et grande que le temps a faite; la province était née toute seule; ses démarcations par les montagnes et les fleuves n'avaient rien d'arbitraire, rien de factice ni d'improvisé: elle avait sa nature, sa langue, sa foi, ses mœurs, son administration, ses chartes particulières. C'est à cette époque qu'un vaste travail de statistique fut commandé à tous les intendants par un ordre spécial de Versailles; il s'agissait de faire connaître la force, les ressources, la population et la richesse de chaque province; la nature du sol, les charges de l'impôt et l'assiette des revenus. L'ordre fut donné dans les premiers jours de février 1695, et les statistiques furent terminées en 1700 dans l'espace de cinq années; courte période, si l'on remarque surtout l'étendue de ce travail qui compose encore plus de soixante volumes in-folio; l'histoire

moderne n'offre rien de plus complet : les statistiques de l'Empire et du temps présent même sont très imparfaites à côté de ces beaux monuments de l'administration publique <sup>1</sup>, et pour en donner un modèle, je résume la statistique du Languedoc, la plus vaste, la mieux constituée des provinces de France. L'intendant, M. de Bâville, forte et habile capacité administrative, embrasse tout dans sa statistique : histoire naturelle, géologie, administration, industrie. Il décrit la situation et l'élevation du pays : les rivières, pêches, forêts, étangs et montagnes ; le dénombrement par diocèse des gentilshommes, bourgeois, marchands, artisans, laboureurs, femmes, enfants, mendiants et feux ; différence du haut et bas Languedoc pour le climat et le génie des habitants ; archevêchés, état des diocèses, et noms des archevêques et évêques, avec leurs revenus, le nombre de paroisses, et leur vicille origine ; état des abbayes, diocèses, des couvents de filles et nombre de religieuses ; bureaux des chambres ecclésiastiques ; université de Toulouse et de Montpellier ; collèges, hôpitaux, séminaires, ordre de Malte ; état de la religion à l'égard des huguenots dissimulés, des anciens catholiques et des nouveaux convertis par tête ; gouvernement du pays ; étapes des lieux où l'on peut loger plus commodément la cavalerie et les dragons. Puis vient la division judiciaire du Languedoc : parlement de Toulouse ; juges subalternes du parlement ; sénéchaussées anciennes, présidiaux, cour du petit scel. Il examine les États du Languedoc : la proportion de ce que chaque diocèse doit payer pour sa part d'impôts ; les assiettes ou assemblées particulières de chaque diocèse ; les droits, domaines, différences, octroi et crue, appointements, frais, dons gratuits, gratifications extraordinaires ; duchés, vicomtés, douanes ; état de ce que le roi a retiré du Languedoc jusqu'en 1698 : commerce, canal. Situation de la ville de Castres ; commune de la ville de Narbonne ; diocèse de Lodève ; pays

<sup>1</sup> Ces statistiques existent en plusieurs exemplaires aux Mss. de la Bibliothèque royale. Elles n'ont jamais été consultées.

d'Adge ; pêches ; ville d'Adge ; territoire de Montpellier, commune de Montpellier ; commerce de futaines ; nombre de familles qui gagnent leur vie à la futaine ; commerce de laine ; blanchisserie de cire ; manufactures de cuivre ; commerce de cristal ; commerce des vins, augmentation de ce commerce. Diocèse de Nîmes ; état des marchandises qui s'y rendent. Récapitulation du commerce de la province du Languedoc, tant des récoltes que des manufactures ; estimation de ce qui sort de la riche et belle contrée ; bureaux et droits du péage ; ouvrages faits et à faire dans la province du Languedoc ; ouvrages faits par les Romains : le camp de Marius ; construction de la Maison Carrée sous l'empire d'Adrien ; le temple de Diane ; amphithéâtre de Nîmes ; ouvrages de nos rois : pont Saint-Esprit ; port de Cette ; chemins royaux ; ouvrages à faire dans le Languedoc : canal de Toulouse ; canal de Beaucaire aux Étangs d'Aiguemorte qui communiquait par le Rhône au canal que l'on veut faire d'Arles à la tour de Bouc ; canal du Gardon, irrigations ; rivière de Cèze. Histoire du Languedoc sous Charlemagne ; comtes de Toulouse ; marquis de Gothie ou ducs de Septimanie ; réunion de la province à la couronne ; nombre des habitants ; état du dénombrement par diocèse : des gentilshommes, bourgeois, marchands, artisans, laboureurs, femmes, enfants, mendiants et feux <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Récapitulation des peuples de tous les diocèses en Languedoc.*

Gentilshommes. . . . .	4,497
Bourgeois. . . . .	11,365
Marchands . . . . .	6,910
Artisans . . . . .	79,025
Laboureurs. . . . .	83,255
Femmes . . . . .	308,514
Enfants . . . . .	1,008,264
Mendiants. . . . .	33,648
Ménage. . . . .	342,758
Total général. . . . .	1,878,336

Il résulte de cet état que la mendicité s'est accrue proportionnellement de 375<sup>e</sup> dans notre société moderne.

Ces statistiques si bien dressées, si exactement détaillées, révèlent une vive sollicitude d'administration publique. Les travaux de gouvernement, dans les temps les plus modernes, égalent à peine ces simples mémoires d'intendants qui n'ont jamais prétendu à la célébrité de l'impression. Il faut dire que la vaste organisation provinciale prêtait beaucoup aux travaux administratifs ; il ne s'agissait pas alors d'une circonscription arbitraire, mais d'une nationalité territoriale. La province avait sa justice propre, ses assemblées, ses États, son administration, ses métropoles, sa noblesse ; tout était réglé et organisé sous les chartes de privilèges inhérentes au sol. Les parlements de Bretagne, de Normandie, de Provence étaient une force locale ; là se formaient les magistrats, les légistes ; ce qui explique cette puissance de capacités qui débordaient aux États-Généraux quand ils étaient convoqués.

Comme il s'agit dans la période qui vient de s'accomplir d'un temps de besoin et de guerre, les finances furent la préoccupation spéciale du cabinet de Versailles ; les premières mesures, très simples, consistèrent d'abord en des emprunts. Il n'y avait pas alors une dette publique à la charge du trésor ; tout emprunt se faisait en rentes sur l'Hôtel-de-Ville, sur les fermes ou sur les autres branches de revenus publics, spécialement affectées ; le roi créa un million quatre cent mille livres de rente au denier vingt, ce qui produisit vingt-cinq millions comptant. Les bourgeois de Paris aimaient beaucoup les rentes sur l'Hôtel-de-Ville ; la grande cité avait de beaux revenus, beaucoup de bonnes propriétés administrées par les prévôts et échevins. On adopta une nouvelle combinaison d'emprunt, celle de la rente viagère à des intérêts réglés selon les âges ; forme d'amortissement plus rapide et plus sûre que les combinaisons anglaises ; le taux de la rente variait d'âge en âge, et l'intérêt se combinait à raison de toutes les époques de la vie. Pour l'enfant de cinq ans jusqu'à vingt, c'est le denier vingt et successivement, en s'amoindrissant jusqu'au denier huit pour la

dernière classe, ce qui donnait 12 pour 100, taux en rapport avec les chances probables de la mort d'un vieillard. La rente viagère était une combinaison heureuse pour la dette publique, réduisait tout en pension, sorte d'amortissement tout simple, tout naïf des premiers âges du crédit. Il n'y avait pas de dette perpétuelle, cet écrasant fardeau pour l'État <sup>1</sup>.

La vente des charges publiques fut également une ressource pour l'État. Il y eut office royal depuis le syndic des corporations de gantiers, passementiers, jusqu'au maître gourmet piqueur de vin, charge très recherchée aux ports et halles de Paris. Le conseil exploita la vanité publique au profit du trésor; on permit aux maîtres et syndics de porter l'épée, de se vêtir noblement, de pailleter leurs beaux costumes du dimanche, alors que marguilliers ils tiendraient le banc de l'œuvre à la paroisse. Les corporations et les municipalités reçurent un certain caractère d'indépendance de cette création des charges publiques; les chefs de ces corporations devinrent inamovibles, perpétuels; il y eut des charges pour la vie, d'autres transmissibles dans les familles; la couronne aliénait ses droits d'administration pour des emprunts d'argent. Toute charge achetée fut une propriété; cela put avoir des inconvénients pour la couronne, mais le magistrat ne dépendait plus d'elle, il ne lui devait que le prix de sa charge, et c'était plus que l'inamovibilité. La charge transmettait de plein droit la fonction; il y avait une responsabilité de famille, une hérédité de science que la vie austère des membres des races parlementaires imposait aux jeunes magistrats. Il se fit d'importantes aliénations du domaine. Le principe était que le domaine restait inaliénable, mais la munificence du roi n'en tenait aucun compte, et ce n'était que par des actes violents, des coups d'État pour ainsi dire, que le domaine rentrait, à de longs intervalles, dans les terres et droits aliénés. Louis XIV transmet par ventes, cessions à temps ou à toujours, un bon nombre de domaines pour satisfaire aux

<sup>1</sup> Registre de la Chambre des comptes, ad ann. 1695.

besoins de la guerre. A mesure qu'ainsi la royauté s'appauvriissait, elle perdait quelque chose de sa force et de son caractère perpétuel; elle n'était plus inhérente au sol, elle dépendait plus directement du peuple; l'impôt était sa vie, et en refusant l'impôt on pouvait la priver de ses éléments essentiels d'existence. La royauté était menacée dès qu'elle cessait d'être la grande propriétaire du sol; on marchait au système des listes civiles et de dynasties mobiles comme la banque.

Il y eut également à cette époque un certain affranchissement des droits féodaux par l'achat des propriétés domaniales. La couronne possédait encore de nombreuses redevances féodales, tels que les droits de *lods*, rachats, hommage, moulins, service de corps ou de fiefs; des ordonnances royales permirent à toute personne qui devait droits à la couronne de les racheter moyennant deniers<sup>2</sup>. La liberté de la terre vint ainsi, comme l'affranchissement des personnes, par le besoin d'argent. Louis XIV donna le premier l'exemple de l'abolition absolue du système féodal; il affranchit la terre qui était toute la base de ce système. Le sol, dans le droit féodal, allait du dernier fief aboutir à la tour du Louvre; le roi était le seigneur terrier de tous les possesseurs de fiefs. L'agriculture reçut aussi une impulsion; le conseil s'occupa d'ensemencer toutes les terres du domaine, et imposa l'obligation de la culture à tout propriétaire. Il ne put y avoir de terrain vague, de propriété abandonnée<sup>2</sup>; tout ce qui était sol avait un maître, et quand on ne cultivait pas, la terre revenait à la couronne ou au fisc. Ces mesures vigoureuses et exceptionnelles tenaient alors aux idées qu'on s'était faites des droits de la couronne sur les propriétés des sujets: comme on parlait du principe que toute terre dépendait du domaine, il en résultait que le roi avait la souveraine disposition de la terre, quand c'était un fief surtout; d'où découlait le droit de confiscation porté à ses dernières conséquences en ce qui tou-

<sup>1</sup> Reg. du parlement, ad ann. 1693-1697.

<sup>2</sup> Reg. du parlement, ad ann. 1693-1697.

chait les biens des religieux fugitifs. Le domaine se réserve la libre disposition de ces propriétés; le protestant émigré n'a plus la jouissance de ses biens : on le considère comme le mort civil du droit romain ; sa succession est ouverte ; s'il a des parents catholiques, ils lui succèdent, sinon c'est le fisc. Chose curieuse ! toutes les lois contre les émigrés politiques de 1789 ont leur origine et leur exemple dans les ordonnances contre les émigrés religieux de l'époque de Louis XIV : tant il est vrai que tous les systèmes violents se ressemblent !

Avec un bon système de finances il fallait les moyens militaires pour s'opposer aux fortes batailles des alliés ; alors fut organisée la milice sur la plus vaste échelle et désormais enrégimentée dans les troupes provinciales. L'ordonnance qui la forme sur un pied de guerre la place sous la conduite de gentilshommes, des familles puissantes du pays ; tout village d'un certain nombre de feux doit un homme, c'est le principe posé par l'ordonnance ; si cet homme n'est pas fourni, il y aura contrainte et saisie des revenus de la commune ou du village. Les vieux gentilshommes, officiers en retraite, prennent le commandement des milices, qui s'exercent au tir tous les dimanches au sortir de la messe. Cette création de la milice sur un si grand pied, cet emploi d'une force de paysans et de peuple, faisait de la France une nation toute militaire. L'extension démesurée des lettres de marque faisait pour les escadres ce que la milice enfantait pour les armées de terre ; cette exagération de la course donnait une importance à la marine bourgeoise et marchande, force en dehors de la royauté et de la noblesse. Un code de prises fut rédigé avec un soin non moins attentif que l'ordonnance de la marine. Un tribunal spécial fut organisé pour le jugement des prises ; ce code contient plus de trois cents articles sur les procédures et les principes d'après lesquels la validité des prises put être appréciée et jugée<sup>1</sup> ; c'est enfin ce tribunal qui doit

<sup>1</sup> Les ordonnances des courses et prises portent les dates de 1694-1697 (Archives de la Marine).

décider la manière dont la capture sera répartie entre les maîtres, les équipages, et le trésor des invalides, qui a une part dans le droit des capteurs ; car cette caisse était un des éléments de la fondation du grand hôtel.

Quand on demande beaucoup à un pays, il faut beaucoup lui donner. Les ordonnances de Louis XIV furent donc de véritables concessions : on suspendit toutes poursuites pour dettes contre ceux qui prenaient les armes pour le roi, loi depuis renouvelée pour les défenseurs de la patrie. On concéda des terres, des cordons à ceux qui s'étaient distingués. Puis enfin une ordonnance royale constitua une sorte de noblesse élective pour les services rendus au roi et au pays par la classe bourgeoise. « Si la noble extraction, dit l'ordonnance, et l'antiquité de la race qui donne tant de distinction parmi les hommes, n'est que le présent d'une fortune aveugle, le titre et la source de la noblesse est un présent du prince qui sait récompenser avec choix les services importants que les sujets rendent à leur patrie. Ces services, si dignes de la reconnaissance des souverains, ne se rendent pas toujours les armes à la main ; le zèle se signale de plus d'une manière, et il est des occasions où en sacrifiant son bien pour l'entretien des troupes qui défendent l'État, on mérite en quelque sorte la même récompense que ceux mêmes qui prodiguent leur sang pour le défendre. C'est ce qui nous a fait prendre la résolution d'accorder cinq cents lettres de noblesse dans notre royaume, pour servir de récompense à ceux de nos sujets qui, en les acquérant par une finance modique, contribueront à nous fournir les secours dont nous avons besoin pour repousser les efforts obstinés de nos ennemis. A ces causes, anoblissons dans notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, le nombre de cinq cents personnes qui seront choisies parmi celles qui se seront le plus distinguées par leurs mérites, vertus et bonnes qualités. Nous leur permettons de porter armoiries timbrées, telles qu'elles seront réglées par notre juge d'armes de France, qui seront empreintes et blasonnées dans

nos lettres d'anoblissement, à la charge de vivre noblement sans déroger à ladite qualité<sup>1</sup>. »

Cette création d'une noblesse élue, d'un titre accordé au mérite, est un des faits les plus considérables du règne de Louis XIV ; il y a dans cette ordonnance des idées d'égalité et des principes qui appartiennent à une époque plus avancée : la noblesse ne vient plus de la naissance ; elle est accordée par le roi. Que les idées ont marché ! Le conseil de Louis XIV fait même de la philosophie sur les hasards de l'origine avec une certaine liberté qui se ressent de l'école hollandaise ; il proclame l'élévation par le mérite. C'est ce qui se produit toujours aux temps de grandes nécessités pour un État ; alors on marche comme malgré soi à l'égalité qui est l'état de nature des sociétés. Comme on a besoin de tous, on donne des droits à tous ; la capitation n'est-elle pas l'impôt général et commun sans distinction de naissance ? la milice n'est-elle pas l'égalité dans le principe militaire sans distinction de rang ? l'ordre de Saint-Louis n'est-il pas l'unité dans le principe militaire sans privilège de naissance ? Le rachat des droits féodaux est la liberté de la terre ; la vente des charges prépare l'inamovibilité des fonctions et l'indépendance des corps municipaux ; enfin l'anoblissement électif et par masses est le dernier coup porté à la vieille constitution monarchique. Louis XIV lance la société dans des voies nouvelles, dans un avenir qui a formé la base de la législation au xviii<sup>e</sup> siècle.

Pendant cette période de guerre, la législation civile est stationnaire ; il n'y a pas d'ordonnance capitale, de ces vastes codes qui règlent le pouvoir ; ce qui tient à la justice des parlements et des sénéchaussées est presque nul. En prenant la législation d'un certain point de vue, on trouve les principes

<sup>1</sup> Le texte de cette curieuse ordonnance fut enregistré au parlement de Paris ; elle s'est maintenue comme une loi de la monarchie. Depuis, les rois avaient conservé l'usage d'envoyer l'épée de noblesse à ceux des commerçants qui s'étaient le plus distingués.



suivants établis par les ordonnances : les vols de comptables qui excéderont trois mille livres entraîneront la peine de mort, les offices de notaires, procureurs, huissiers et sergents sont déclarés héréditaires. Le cours des études de droit est fixé à trois ans; nul ne pourra être bachelier et licencié sans cette étude préalable. Une ordonnance règle le délai de l'insinuation des actes ; le nombre des sergents au Châtelet fut porté à cent vingt ; tout exploit d'huissier dut être soumis au contrôle pour éviter les faux et les antidates ; la prescription des salaires d'avocat fut fixée à deux ans ; les frais de voyage de tous les hauts fonctionnaires furent établis, savoir : le cardinal dut avoir par jour vingt livres ; un chevalier des ordres douze livres ; jusqu'au savetier, qui ne pouvait exiger que trente sous pour sa vacation. Toute écriture de justice dut se faire sur papier timbré, quelques autres sur parchemin quand il s'agissait de droits ou d'honneur de famille. Les contrats de mariage portèrent hypothèques, qu'ils fussent reçus par les secrétaires du roi ou par les notaires ; on régla le droit des huissiers à cheval et sergents à verges du Châtelet. La soumission respectueuse ne put être faite aux parents qu'après en avoir demandé la permission au juge du pays. Le délai d'enregistrement pour les actes de notariat fut fixé à quinzaine ; on ne put tenir hôtellerie sans l'autorisation du roi. Une autre ordonnance indique la purge des hypothèques pour les biens acquis par le roi ; en chaque élection du royaume, il dut y avoir un intendant criminel. Des règlements sur les navires neutres établissent les grands principes : « que le pavillon couvre la marchandise, et qu'un bâtiment visité est un bâtiment qui a subi la loi de l'ennemi. » Le roi défend encore d'exercer la médecine sans permission ; il y a règlement des cours prévôtales ; sept juges sont nécessaires pour prononcer sentence. La police pour la navigation des rivières et fleuves, pour l'administration des fontaines, est encore particulièrement réglée par les ordonnances <sup>1</sup>. La juridiction ecclésiasti-

<sup>1</sup> Collection des ordonnances, ad ann. 1695-1700.

que est limitée dans de justes bornes : les évêques auront la *juridiction* des monastères, à moins qu'il ne s'agisse d'un ordre spécialement exempté. Enfin, et pour résumer la pensée de cette législation, elle est dominée dans ces périodes belliqueuses par la nécessité de la guerre : enlevez cette empreinte, le système rentre dans la combinaison de sagesse et de prévoyance qui caractérise l'administration de Louis XIV.

Aux époques agitées de la Réforme et de la Fronde, il s'était formé un parti de mécontents politiques qui, s'appuyant sur les opinions religieuses, avait renouvelé la vieille idée des ligues du *bien public* ; ici des gentilshommes féodaux, impatients de l'autorité royale, saisissaient la pertuisane et l'arquebuse au premier signal pour reconquérir leurs privilèges et leurs droits menacés ; là des parlementaires, revêtus de la toge magistrale, jetaient en fermentation des idées de remontrances et d'antique liberté. Plus le roi Louis XIV avait fortement réprimé les tentatives de rébellion pour constituer son autorité absolue, plus les mécontents témoignaient d'énergie, secondés par la misère publique et la violence des guerres à l'extérieur. L'exemple de la révolution d'Angleterre, la liberté hollandaise qui brillait si puissante sous les États-Généraux, la surabondance des idées éclatant alors partout, poussaient la société dans une indicible agitation. Les provinces méridionales de la monarchie s'étaient toujours maintenues dans un esprit d'indépendance plus vigoureux. Le système municipal n'avait jamais été complètement éteint ; les traditions de municipes romains vivaient encore dans les cités, parmi les capitouls. Le peuple était ardent, libre de paroles, hardi de résolution ; la noblesse du Languedoc, du Rouergue, du Quercy vivait dans ses châteaux au milieu des montagnes : il y avait là du vieux sang, des races qui remontaient aux ducs et rois de Gascogne, à ce *Lupus* de l'époque carlovingienne, si vigoureux dans la chasse aux forêts, et qui reçut le surnom de *Loup*, en mémoire de sa force et de sa ruse. Parmi cette noblesse du Quercy, de la Guienne

et du Rouergue, on rencontrait çà et là quelques souvenirs de la domination anglaise au temps du prince Noir : les formes des tourelles demi-normandes, les créneaux saxons, les cathédrales élancées dénotaient le passage des barons et des ducs d'outre-mer ; plus d'un gentilhomme du midi écartelait ses armes d'un griffon, d'une licorne ou d'une merlette des Bedford ou des Devonshire. C'était dans le midi que les ducs de Montmorency avaient organisé la grande résistance dans le parti des gentilshommes à l'époque de la Ligue et sous Richelieu ; les huguenots avaient aussi préparé sous Louis XIII la république méridionale avec les formes et les idées de la confédération de la Hollande et de la Suisse.

Les configurations du midi, du Languedoc, du Rouergue, et du Quercy surtout, se prêtaient admirablement à la guerre civile ; il y avait là des villes municipales presque toutes catholiques, ardentes et fortement dessinées pour la liberté locale ; il y avait des montagnes escarpées et solitaires, couvertes de forêts de chataigniers ou d'arides rochers ; le paysan était huguenot ou nouveau converti, ce qui n'était qu'un déguisement de la croyance antique. Quand on parcourait le pays qui s'étend depuis Tulle jusqu'à Castres et Alby, depuis le Puy jusqu'à Béziers, on était frappé de la physionomie agreste et presque sauvage du pays : la campagne était coupée de monts et de vallées, de haies, de rivières, de forêts, puis de villes aux remparts et aux tours demi-ruinés, de villages peuplés de robustes et hardis paysans couverts de bure ; tous portaient le chapeau à large bord, tel encore que le dépeignent les grossières images catholiques du xvi<sup>e</sup> siècle, alors que les huguenots démolissaient les églises et coupaient la tête aux saints de pierre, les vieux amis des populations municipales. Tout à côté de la province du Languedoc, et formant une de ses dépendances sous l'intendant, se déployaient les Cévennes : quand vous avez passé un des petits ruisseaux qui se jettent en bondissant dans l'Ardèche près de Joyeuse, et que vous avez franchi la petite chaîne de montagnes de Saint-

Ambroise et de Banc, vous arrivez à Alais sur le petit bras du Gardon murmurant, lequel devient si beau, si limpide sous le magnifique pont romain. A quelques lieues plus loin, sur l'autre bras de la rivière, se montre Anduze, et à peu de distance encore Saint-Hippolyte, devenu comme le centre et la métropole de la huguenerie. Au levant de la vieille cité se trouve tout le pays boisé et montagneux qui s'étend jusqu'au large Gardon par le bois de châtaigniers de Lenx, les frênes de Boncaivan, et en descendant un peu au midi, jusqu'à Nîmes par le bois de Vaqueiroles, bois sacré qui précédait le temple de Diane aux murs de cette ville toute romaine de Nîmes avec ses arcs de triomphe, ses temples et ses arènes, aussi majestueuses que le grand cirque du Campo-Vaccino. Au couchant de Saint-Hippolyte, le pays était moins riche et plus désert; on voit les montagnes élevées de la Sérane, la source de l'Hérault, Notre-Dame de Londres, souvenir curieux qui se rencontre là jeté, le Vigan avec sa ceinture de cols, et en remontant aux hautes Cévennes, on trouve ces coteaux boisés, ces agrestes déserts qui font de Barre, de Saint-André, de Florac, jusqu'au pied du Causse-mont (le haut pic des Cévennes), des pays plus inconnus au milieu de la France que ces contrées que nous allons rechercher à quelques mille lieues de la patrie.

Ce n'était pas sans motif que les calvinistes avaient choisi les Cévennes pour le théâtre de leur prédication. Ces inaccessibles montagnes ne permettaient pas une surveillance attentive; ces populations demi-sauvages vivaient dans des villages suspendus au pic des rochers; les ministres pouvaient trouver asile dans les forêts séculaires, dans des cavernes profondes et rocailleuses. La paix de Riswick n'avait pas changé la situation du parti calviniste; on a vu qu'un des articles du traité avait cédé la principauté d'Orange au roi Guillaume d'Angleterre<sup>1</sup>. Orange était non loin du Rhône; cet oasis du calvinisme jeté au sein de la catholicité à quelques lieues de la

<sup>1</sup> Article 13 du traité avec Guillaume III.

ville papale d'Avignon, tourellée comme une Cybèle antique, était devenu l'asile de tous les persécutés par l'édit de Louis XIV. Vainement avait-on défendu cette émigration ; de tous côtés les calvinistes accouraient à Orange pour y chercher la liberté. Depuis un an plus de mille familles s'étaient abritées dans la principauté, riche seigneurie qui s'étend en prés fleuris jusqu'à Cadérousse et Mornas, lorsqu'on a passé sous l'arc de triomphe d'Orange ombragé de peupliers. Ces belles terres se vendaient hors de prix ; la ville s'agrandissait d'hôtels et de rues ; trois prêches étaient constamment ouverts au pieux empressement des calvinistes. Orange était parfaitement située pour entretenir dans les Cévennes le feu du saint zèle envers le prêche <sup>1</sup>. En traversant le Rhône à deux lieues d'Orange par la barque de Roquemaure, les ministres, sous le déguisement de marchands, ou quelquefois même de clercs catholiques, gagnaient les bois qui environnent Uzès, et de là ils se jetaient aux montagnes d'Apallargues, de Montaren et de Fois-sac, lieu où il y a autant de châteaux que de pics de collines, où chaque manoir a son histoire locale comme toutes ces ruines que l'on voit aux bords du Rhône <sup>2</sup>. Une fois dans les Cévennes, au-delà du Gardon, les ministres prêchaient la parole de Dieu et répandaient les promesses et les espérances de leurs frères de Genève, d'Angleterre et de Hollande. Il y avait une vive agitation à la suite de ces ministres : partout alors éclataient les prophéties, le don de la double vue ; des femmes, de jeunes vierges de la montagne, s'annonçaient comme ayant la prescience de l'avenir et des miracles. Les Cévennes étaient remplies des plus incroyables légendes parmi les pauvres d'esprit. On voyait partout des traits d'héroïsme

<sup>1</sup> Une ordonnance de Louis XIV, de 1698, défendait à tous sujets de séjourner dans la principauté d'Orange, sous peine des galères. Cette ordonnance fut impuissante.

<sup>2</sup> J'ai voulu suivre moi-même l'itinéraire des ministres protestants qui se rendaient par Mornas dans la montagne ; le trajet est de vingt-une heures à cheval.

et de martyr ; on mourrait pour sa croyance, sans murmurer, avec des transports de joie indicibles ; il régnait dans toutes ces montagnes un esprit de sacrifice qui faisait pressentir un de ces grands mouvements, une de ces agitations soudaines de peuple se manifestant par les armes <sup>1</sup>.

Telle était la crainte de M. de Bâville, le zélé et habile intendant du Languedoc ; c'est d'après son conseil que le cabinet de Versailles avait adopté deux mesures administratives pour le gouvernement des Cévennes : la première consistait dans l'organisation des missionnaires qui allaient prêcher aux déserts et dans les villages lointains ; c'était l'enseignement qu'à toutes les époques les pouvoirs croient nécessaire pour seconder le développement de leurs pensées et de leurs systèmes. Ces missionnaires répandus jusque dans les plus intimes retraites, profondément pénétrés de leurs doctrines et de leur vérité, y apportaient ce zèle, cet éclat de prédication qui blessait et irritait des consciences aussi ferventes que les leurs. Quand une troupe de missionnaires catholiques arrivait aux montagnes naguère visitées par un ministre calviniste, le paysan était toujours tenté de saisir son arquebuse et d'en finir par un coup de feu avec ces disciples de Babylone la prostituée, image figurée de l'Église catholique : de quelle fureur ne devait-il pas être animé lorsqu'il voyait ses fils, sa femme, ses filles, conduits violemment à la prédication des missionnaires et des curés pour adorer le veau d'or, idole de Rome papiste ! Les missionnaires, toujours impérieux pour les nouveaux convertis, exigeaient des certificats de confession et d'actes catholiques ; car les pouvoirs violents en sont tous là : les serments impératifs, les certificats de civisme ne sont que des billets de confession en politique. Pour soutenir la prédication de doctrines, M. de Bâville organisa également des moyens militaires qui pussent retenir les Cévennes en pleine voie d'obéissance ; il avait demandé quelques régi-

<sup>1</sup> Voyez un livre curieux publié à Londres par les calvinistes sous le titre de *Téâtre sacré des Cévennes*,

ments de dragons, les meilleures troupes de répression alors, car les dragons servaient à cheval ou mettaient pied à terre; ils pouvaient gravir les collines escarpées, ou braves cavaliers charger dans la plaine. Bâville répartit ces troupes en postes militaires dans les villages par divisions de vingt à trente hommes, et ces divisions se tenaient toutes, se prêtant un mutuel secours à des signaux donnés. Quand une mission se portait sur un point de la province, comme elle soulevait les flots populaires parmi les montagnes, on la faisait suivre des dragons, dont l'uniforme était devenu la terreur de ces contrées. Il y avait partout les symptômes d'une sédition violente; tantôt M. de Bâville apprenait qu'on avait brûlé une église, démoli les murailles d'un presbytère. Quelquefois la fermentation allait jusqu'à l'assassinat; on égorgeait des missionnaires sur la route, et de petites bandes parcouraient les chemins la bouche pleine de menaces. Il était impossible que tous ces symptômes n'annonçassent pas la guerre civile<sup>1</sup>.

Ce fut dans cette situation des esprits que le parti des gentilshommes froissés et des féodaux mécontents, voulut renouveler les projets des Montmorency, qui consistaient à s'unir avec les calvinistes pour organiser la vieille idée de l'indépendance méridionale. L'inquiétude générale répandue dans tous les esprits, la lourdeur des charges publiques, l'irritation du peuple, tout devait servir à l'accomplissement de ce dessein; il fut conçu plus fortement encore et mené par un esprit hasardeux et intrigant, le marquis de Guiscard, qui prit alors une attitude politique remarquable. Antoine de Guiscard, abbé de la Bourlie, appartenait à l'antique famille des Guiscard du Rouergue; quelques-uns disent qu'il descendait de cette race aventureuse et normande des Guiscard, que la vieille chronique exalte tant pour sa finesse et sa chevaleresque valeur. De bonne heure il avait quitté le pays de Rouergue et de Quercy, ses forts châteaux, ses bonnes terres; puis secouant ses modestes devoirs d'abbé, il avait pris en

<sup>1</sup> Rapport de l'intendant Lamoignon de Bâville.

Hollande et en Angleterre le nom de marquis de Guiscard. Dans cette sorte d'exil, il conçut le projet de soulever le midi de la France contre la puissance de Louis XIV, où, pour me servir de sa propre expression, il voulait enfin « rendre la liberté publique à sa patrie<sup>1</sup>. » Les projets de révolte et de haines politiques contre la France venaient toujours de ces réfugiés huguenots à Londres, à La Haye ; tous ces émigrés avaient emporté avec eux un ressentiment vif et profond contre la monarchie de Louis XIV, et ce fut un réfugié français qui construisit la machine infernale contre Saint-Malo. Le marquis de Guiscard voulait soulever les provinces au profit de *Guillaume III, roi d'Angleterre; émigré, mécontent, il a longuement expliqué les moyens dont il espérait se servir, et on peut les lire dans un Mémoire qu'il livra plus tard à l'impression en le dédiant à la reine Anne. D'abord il fallait aigrir les esprits contre la tyrannie de Louis XIV. « Peut-on se proposer rien de plus noble, s'écrie Guiscard, que de tenter, au péril de sa vie, de rendre la liberté à sa patrie gémissant dans les fers d'un dur et honteux esclavage? »*

« Je ne veux point aujourd'hui me tirer tout à fait de la condition universelle, et me parer faussement d'un mérite et d'une vertu si rares : ainsi je ne nierai pas que quelques raisons particulières et domestiques ne m'aient engagé à faire une plus forte et plus sincère attention à la nature du cruel et tyrannique gouvernement qui fait gémir ma patrie. Avant cela (je le dirai à ma honte), je n'étois capable que de simples sentimens de compassion pour le malheur de mes compatriotes. Il ne se formoit en moi que de foibles et d'impuissans désirs sur le recouvrement de leur liberté et de leurs privilèges.

<sup>1</sup> Les Mémoires de Guiscard sont une des pièces les plus rares ; je n'en connais que deux exemplaires à la Bibliothèque du roi ; ils portent ce titre : « Mémoires du marquis de Guiscard, dans lesquels sont contenues les entreprises qu'il a faites dans le royaume et hors du royaume de France pour le recouvrement de la liberté de sa patrie. Delf, ann. 1705. » Ils sont dédiés à la reine Anne.



ges, et je sens bien que si des injustices criantes faites à ma famille ne m'avoient réveillé de la léthargie générale où est ma nation, j'aurois vraisemblablement croupi toute ma vie dans cette même nonchalance qui perd tous les François, et que je ne me serois jamais porté, comme je l'ai fait, à la périlleuse résolution de me dévouer pour le salut de ma chère et illustre patrie. La misère est montée à son dernier période ; le royaume, épuisé par des exactions infinies d'hommes et d'argent, n'est plus désormais qu'une vaste et triste solitude ; les larmes, les plaintes, les remontrances des peuples sont interdites et punies même comme autant de crimes et d'attentats. Les grands, qui seuls pourroient s'opposer aux vexations, partageant les dépouilles de la nation et le profit de la tyrannie, ne songent qu'à l'affermir : un règne long, et toujours également dur, ne permet pas d'espérer aucun adoucissement à nos peines ni aucun terme à nos maux. De nombreuses armées, séduites de longue main par un artificieux monarque, entretenues et destinées autant contre ses propres sujets que contre ses ennemis, ne laissent envisager qu'une paix moins supportable encore que ne l'est la guerre elle-même. Je n'ignorois pas non plus que les illustres magistrats de tous les tribunaux et parlemens voisins, que ces dépositaires et protecteurs nés de la liberté des peuples, se faisoient de sanglans et d'éternels reproches de la leur avoir laissé lâchement ravir, et qu'ils approuvoient en secret tous les mouvemens que je me donnois pour le rétablissement de l'honneur et des prérogatives de leurs emplois. »

Ce n'étoit point assez de remuer les esprits ; le plan du marquis de Guiscard ne pouvait se résumer en une passagère révolte ; il voulait réunir les deux sectes catholique et protestante dans son indignation contre le système de Louis XIV ; pour cela il ne fallait pas que les protestants insultassent aux églises, ils devoient respect aux catholiques ; son but étoit de les concilier afin qu'ils pussent embrasser simultanément la cause de la patrie souffrante et persécutée contre la tyrannie

du roi de France. « Je commençai dans ce dessein par m'aboucher avec les plus sages et les plus puissans d'entre les protestans qui se trouvoient le plus à ma portée : j'eus plusieurs conférences avec eux, dans lesquelles mon premier et plus grand soin fut de les lier d'intérêt avec les catholiques d'une manière solide et inaltérable. Dans cette vue, j'exigeai d'eux, 1° qu'ils ne se porteroient jamais à aucune sorte de violence ni d'irrévérence contre les églises et contre les prêtres ; 2° qu'ils ne se détacheroient jamais d'avec moi pour faire une guerre de religion ; 3° et qu'enfin dans les commencemens ils ne feroient jamais même aucun exercice public de la leur, sinon dans les temps et les lieux dont nous conviendrions ensemble. Je m'abouchai ensuite avec les catholiques qui étoient de ma confiance, et je les informai au long de tout ce que je venois de régler avec les protestans, de quoi ils me témoignèrent être très-satisfaits. Je leur fis promettre aussi que de leur côté ils vivoient à l'avenir avec les protestans sur le même pied qu'ils y avoient vécu avant la cruelle et injuste persécution qu'il avoit plu au roi de faire exercer contre eux. Nous convinmes enfin qu'en attendant le succès de nos intrigues dans les Cévennes, nous travaillerions sans relâche à augmenter le plus qu'il nous seroit possible le nombre de nos amis, afin d'être par-là en état de faire un si grand soulèvement dans notre province et dans celles du voisinage, qu'il entraînat celui de tout le royaume. »

Les menées du marquis de Guiscard parmi les gentilshommes catholiques étoient actives ; il voulait les pousser à une révolte immédiate et puissante contre l'établissement monarchique. Il faut voir avec quelle activité le marquis de Guiscard s'agite parmi les châteaux du Rouergue et du Quercy pour obtenir ce résultat de ligue et de confédération des mécontents : il court de manoir en manoir ; il se met en rapport avec toute la noblesse insubordonnée de Languedoc ; il assigne des rendez-vous sous le châtaignier de la montagne, au fond des parcs solitaires. Partout il agit avec énergie et

dévouement. Le marquis de Guiscard, comme toute l'école des réfugiés, aime à écrire, à développer sa pensée ; il jette des proclamations aux soldats, aux dragons qui assiègent les montagnes ; il veut les attirer à sa cause. Tout son souci, c'est de dénoncer la politique du roi, l'égoïsme de son système ; il appelle les milices à la révolte. « Infortunés paysans, ou plutôt malheureux forçats, qu'on arrache au dur travail de vos terres chargées de mille exorbitantes taxes, pour vous plonger, par un surcroît de maux, dans les horreurs d'une guerre intestine et civile, où courez-vous ? que prétendez-vous faire ? O trop aveugle milice ! suspendez un moment la fureur dont on vous anime contre vos propres compatriotes, et avant que de tremper vos mains dans le sang innocent de vos frères, examinez sans préventions les prétendus crimes d'un peuple qu'on s'est étudié de désoler par tout ce qu'on a pu s'imaginer de plus insensibles et de plus douloureux traitemens, dont on a poussé la longue patience à bout, qu'on a réduit à la dernière extrémité de misère, à qui enfin on a cru ne laisser pour toute ressource que les effrayans périls d'un vain et faible désespoir, ou, pour mieux dire, que la mort. Ne voyez-vous pas, imbéciles que vous êtes, que nous ne respirons que la liberté aussi bien que vous, et que dans la liberté nous prétendons retrouver et notre Dieu, et la suppression des impôts ? Que ne suivez-vous vos intérêts comme nous servons les nôtres ? que vous importe de ce que nous faisons ? pouvez-vous douter que nous ne nous accordions pas ensemble d'abord que nous aurons secoué le joug ? O chers camarades, soyez persuadés que nous ne voulons que votre liberté et votre soulagement, et que les Bâville et les Legendre ne respirent que l'affermissement de votre esclavage, et l'accroissement de votre misère <sup>1</sup> ! » Cet appel à la révolte jeté aux soldats allait aux sympathies de l'école calviniste et des réfugiés ; il y avait une vaste conjuration contre la monarchie de Louis XIV ; le siège

<sup>1</sup> Cette proclamation est ainsi intitulée : *Avis aux malheureux paysans de la milice qui portent les armes contre la patrie* (1700).

en était à Londres et à La Haye ; cette aigreur contre la patrie est la maladie de toutes les émigrations. Ainsi le plan du marquis de Guiscard se résume en trois points : soulever les peuples contre le roi ; réunir les protestants et les catholiques dans une commune haine envers l'autorité royale, et préparer la révolte des soldats. Les circonstances étaient propres à favoriser cette révolution dans les esprits ; on arrivait, comme aux *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles, à l'idée d'une république provinciale qui aurait son principe dans les montagnes méridionales de la France, depuis les Alpes et les Cévennes jusqu'aux Pyrénées ; on cherchait à constituer une fédération empruntée tout à la fois à la Hollande et à Genève. Les idées ne sont pas jetées en vain au monde ; la liberté fédérative et républicaine fermentait en plus d'une province, au midi surtout. Dans les Cévennes, il se joignait à ce sentiment une ferveur religieuse, et la puissance de cet air des montagnes qui grandit l'homme ; il est difficile qu'on soumette longtemps ces mâles caractères qui vivent au milieu d'âpres rochers et de sauvages demeures : l'air, le roc et le vieux chêne, voilà les éléments qui dilatent le cœur et le rendent fier et libre ; ils enfantent le véritable dévouement à la patrie. Les Cévennes étaient effervescentes ; il ne fallait que des chefs, et ceux-là viennent toujours aux circonstances ; faites une position, et ils arrivent, parce que, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, ce sont les causes qui créent les effets ; une idée trouve tôt ou tard sa personnification : Esprit Séguier, Rolland, Cavalier, ces chefs des Camisards, s'élevèrent subitement quand la sédition vint à point. Pour éclater, il fallait attendre une guerre européenne qui promet un succès à la révolte. Les Cévennes ne pouvaient entrer dans une rébellion ouverte que si l'Europe prenait les armes. Les circonstances marchaient à cette conflagration générale.

## CHAPITRE III.

## PÉRIODE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.



Mission du comte de Portland. — Du comte de Jersey à Versailles. — Le comte de Tallard à Londres. — Camp de Compiègne. — Négociations pour le traité de partage. — Ambassade du comte d'Harcourt à Madrid. — L'empereur. — Traité de paix avec les Turcs. — Signature d'un premier testament en faveur du prince électoral de Bavière. — Traité secret de partage de la monarchie espagnole entre la France, la Hollande et l'Angleterre. — Intrigues diplomatiques — Le testament de Charles II. — Le duc d'Anjou roi d'Espagne.

1698 — 1700.

Les traités de Riswick, considérés d'une certaine hauteur, n'étaient que de grandes trêves commandées par la nécessité; aucune des puissances signataires ne croyait à la longue durée d'un état de paix que tant de questions actives agitaient. Guillaume III voyait avec un sentiment d'inquiétude et de malaise le roi Jacques II à Saint-Germain; l'empereur Léopold, tout occupé de la succession future d'Espagne, rencontrait en face de lui comme son rival Louis XIV, qui se proposait d'absorber ce vaste héritage; et à son tour le roi de France avait subi des conditions trop dures à Riswick pour ne pas trouver le prétexte de secouer une situation que ce monarque croyait indigne de sa gloire et de ses intérêts. En diplomatie, c'est une faute de trop abuser de la position d'un ennemi; quand on veut qu'un traité soit durable, il faut faire la part juste et naturelle de chacun.

La lutte du droit et du fait n'était pas d'ailleurs finie entre Guillaume III et Jacques II; elle avait besoin de nouvelles lices, et les questions ne manquaient pas à l'Europe pour recourir aux armes. On se rappelle les réceptions empressees qui avaient été faites par la cour de Versailles au comte de Portland, le magnifique ambassadeur de Guillaume III; les chasses royales,

les fêtes éclatantes, les carrousels chevaleresques avaient salué l'arrivée du noble lord. Le but du cabinet de Versailles était tout à la fois de plaire au nouveau roi d'Angleterre, en même temps qu'on voulait préparer une négociation active à l'égard de la succession d'Espagne, point capital de la diplomatie de Louis XIV. Au milieu des plaisirs et des fêtes, en face de ce bel escalier de Versailles, plus d'une fois M. de Torcy avait entretenu l'ambassadeur de la bonne volonté du roi son maître pour terminer la question successoriale de la maison d'Espagne; on rappelait au comte de Portland que déjà dans les conférences de La Haye il avait été question d'un traité de partage de la monarchie espagnole, afin d'empêcher que cette grande succession ne fût absorbée par la maison d'Autriche. Tous les cabinets étaient intéressés à éviter que l'équilibre européen ne fût ainsi bouleversé par la reconstruction de l'immense monarchie de Charles-Quint.

A La Haye il y avait eu plus encore que de simples pourparlers : on avait rédigé des propositions secrètes, des articles fondamentaux sur certains points diplomatiques. Les États-Généraux s'étaient mis à la tête de cette négociation importante. Les premières bases du traité de partage se formulaient vagues encore : on décida qu'à la mort du roi catholique don Carlos II, la meilleure partie de l'Amérique et de ses ports serait cédée aux Anglais. Les Hollandais devaient avoir une portion de ces vastes contrées, et les Pays-Bas étaient destinés à leur former une barrière à leur choix. On donnait Naples et la Sicile au roi Jacques Stuart ; la Galice et l'Estramadure étaient unies au Portugal ; la Castille, l'Andalousie, l'Aragon, les Asturies, la Biscaye, la Sardaigne, Majorque, Ivica, les Canaries, Oran et Ceuta étaient donnés à l'archiduc Charles ; les places de Toscane, Orbitello et Piombino, au grand-duc de Lorraine; les États de ce prince, la Navarre et ce qui restait de la Flandre au roi de France. Ces conventions ne devaient avoir de force, qu'au cas où le roi d'Espagne nommerait pour son héritier un prince autrichien, ou qu'il mourût sans déclarer son

choix. Ce traité ne pouvait être pris au sérieux par personne; comment arriver à l'application sans une guerre universelle? comment croire qu'on pouvait ainsi se donner territoire et peuple par une simple convention <sup>1</sup>?

Quand le comte de Jersey remplaça lord Bentinck dans son ambassade de Paris, les mêmes négociations se poursuivirent avec plus de netteté encore : il ne devait pas être difficile de poser dans les conférences cette vérité diplomatique également reconnue par tous : que la succession d'Espagne était un lot trop important pour qu'elle dût échoir à un seul des grands États européens. De là cette conviction qu'il fallait morceler la succession d'Espagne par un traité de partage, et placer nominativement sur le trône à Madrid un prince sans personnalité politique. M. de Torcy et le comte de Jersey étaient d'accord sur ce point constaté à Londres et à La Haye. Le comte de Tallard négociait secrètement à White-hall dans ce sens auprès de Guillaume III; sa correspondance diplomatique constate que le roi d'Angleterre entraît profondément dans l'idée d'un partage; la Hollande avait la même conviction. Il ne s'agissait plus que d'arrêter définitivement les bases et les conditions du traité qui devait ménager les intérêts et l'importance de chacune des puissances intéressées dans la succession <sup>2</sup>.

Le cabinet de Versailles était-il tout entier à ces idées, ou bien suivait-il parallèlement une autre négociation, dans l'in-

<sup>1</sup> Voyez le Mémoire de San Philippe ; il était sous Charles II gobernador y reformador de los cabos de Caller y Gallura, y alcada de la gran Torre. Comparez avec Torcy (1698).

<sup>2</sup> Je trouve dans une dépêche de Bentinck à sa cour le texte d'une conversation qu'il aurait eue avec Louis XIV. Le roi lui aurait dit : « qu'il n'avoit rien de plus à cœur (in this heart) que la recherche des moyens de rendre la paix durable ; que si le roi d'Espagne venoit à mourir, les droits que le dauphin avoit sur la succession de ce monarque l'engageroient à prendre les armes ; qu'il lui déclaroit en confidence que si le roi d'Angleterre vouloit donner la main à un nouveau traité qu'il lui communiqueroit, on lui assureroit la paix pour toujours. » (Dépêche de Bentinck, ad ann. 1698.)

tention d'obtenir un testament favorable à sa politique? Deux envoyés à titres divers étaient à Madrid : le marquis d'Harcourt, d'une capacité remarquable, avait le titre d'ambassadeur ; sa parole était facile, son activité incontestable ; d'Harcourt s'était donné pour but d'obtenir un testament au profit de la maison de France en marchant franchement à ce résultat ; il y était secondé par sa femme, la marquise d'Harcourt, d'un esprit éminent, causeuse, insinuante et au mieux avec la grandesse. Le second envoyé à Madrid était M. de Blécourt, hautement habile et en qui M. de Torcy paraît mettre plus de confiance encore qu'en M. d'Harcourt, trop vif, trop fier pour aller finement à un but diplomatique. Les instructions des deux diplomates étaient « de pénétrer toutes les intrigues du comte d'Harrach, ambassadeur de l'empereur, lequel préparoit un testament favorable à la maison d'Autriche, et par contraire d'obtenir, s'il étoit possible, une disposition au profit de la maison de Bourbon. » On autorisait secrètement l'ambassadeur à agir auprès de tous ceux qui pouvaient favoriser le but définitif de la négociation. En cette affaire, le cabinet de Versailles jouait un double jeu : il adhérait, de concert avec la Hollande et l'Angleterre, à l'idée d'un partage de la monarchie espagnole, puis à Madrid il favorisait les dispositions testamentaires en faveur d'un des membres de la maison de Bourbon, avec la clause unique de la séparation des deux monarchies de France et d'Espagne.

Il est bien essentiel de remonter à cette question. La France n'avait jamais abandonné les prétentions de M. le Dauphin sur la monarchie espagnole du chef de Marie-Thérèse d'Autriche sa mère ; dans le vrai droit municipal de l'Espagne et les fueros de Castille et d'Aragon, les femmes succédaient au trône<sup>1</sup> par une loi constamment suivie. L'infante avait bien renoncé à la couronne de Castille, mais pouvait-elle priver ses enfants de leurs droits inhérents à leur naissance? Tel était le sys-

<sup>1</sup> J'ai trouvé en espagnol une consultation en faveur du Dauphin ; elle est de don Joseph Perez de Soto.

Maria

tème français soutenu depuis la guerre de 1661. Charles II, faible roi couronné, n'avait conservé dans toute son énergie, que la haine instinctive de la maison d'Autriche contre les Bourbons ; c'était pour affaiblir cette répugnance invincible qu'avait été contracté le mariage de Louise d'Orléans, cette jeune femme si douce, si aimante, subitement éteinte par le poison, si l'on en croit les chroniques de cour. Deux hommes de grande noblesse gouvernaient alors le conseil de Charles II : le premier était le comte d'Oropeza, de la maison de Todèle, président du conseil de Castille, fier, habile, tout dévoué à la maison d'Autriche ; le second était ce don Juan de Cabrera, comte de Melgar, duc de Medina de Rio Seco, plus connu sous le nom de l'Amirante de Castille, brillant cavalier, de naissance royale, et si amoureusement dévoué à Marie de Neubourg, seconde femme de Charles II. C'était contre cette faction allemande que M. d'Harcourt agissait avec activité à Madrid. Rien n'était épargné, ni les promesses ni les menaces ; jamais légation française n'avait été plus active ; elle travaillait même, par les pamphlets, à renverser l'influence allemande de l'Amirante et du comte d'Oropeza.

Ces négociations diverses étaient trop importantes pour permettre un désarmement absolu ; Louis XIV avait ordonné le pied de paix pour ses troupes, mais des règlements secrets furent adressés à tous les colonels chefs de corps, pour qu'ils eussent à conserver les cadres ; ils ne devaient donner de congés définitifs qu'aux soldats hors de service ; tous les autres congés étaient limités à six mois, avec ordre exprès de rejoindre, sous les peines de la désertion. Pour imprimer une plus haute énergie aux négociations diplomatiques, le roi Louis XIV ordonna la formation d'un camp à Compiègne. Le prétexte que l'on indiqua publiquement pour expliquer une réunion militaire fut « qu'on vouloit donner à monseigneur le duc de Bourgogne le premier spectacle d'une armée ; et, pour son instruction, le roi réunissoit sur un seul point cette masse de troupes. » Simple prétexte, car, d'après les or-

dres du roi, le camp de Compiègne devait présenter un effectif de 75 mille hommes, infanterie et cavalerie, véritable armée prête à entrer en guerre. Le camp avait une formidable artillerie, des munitions, un parc de siège et de campagne ; le relevé du camp de Compiègne porte le cavalerie à 180 escadrons, l'artillerie à 210 pièces, 41 bataillons d'infanterie au complet, 8 régiments de dragons, arme alors spéciale, et 7,500 Irlandais répartis en 3 régiments. Le commandement en chef du camp de Compiègne fut confié au maréchal de Boufflers. Tout l'été de 1698 fut consacré à préparer cette fête militaire ; on avait choisi l'époque des négociations les plus actives sur la succession d'Espagne. La cour de France voyait bien qu'il lui était difficile d'éviter un conflit armé : de deux choses l'une, ou le traité de partage serait contesté, et alors on ferait la guerre avec l'Empire qui s'y opposait dans l'intérêt de son droit testamentaire, ou bien la négociation de M. d'Harcourt réussirait à Madrid, et alors il fallait se préparer à la guerre générale pour soutenir l'avènement d'un Bourbon en Espagne. Tel était le but du camp de Compiègne, véritable démonstration militaire pour témoigner que la France n'était rien moins qu'épuisée. La cour avait recommandé du faste aux officiers, de la grandeur, de la prodigalité, moins encore pour faire honneur au roi que pour répondre ainsi aux continuelles publications de l'Europe, qui présentaient la France comme manquant d'hommes et d'argent. Les magnificences du camp de Compiègne eurent le but diplomatique de constater les forces de la monarchie.

Représentez-vous cette immense plaine qui touche à la ville de Compiègne sur le revers de la sombre forêt ; dans ce vaste camp mille tentes de toiles ou d'étoffes peintes, toutes pavoisées de blanc ; de temps à autre de petits pavillons élégamment meublés comme les plus somptueux châteaux de France ; cent quatre-vingts escadrons de toutes armes, mousquetaires, carabins ; deux tout nouveaux régiments de hussards, des dragons au lourd fusil, les Irlandais au pittoresque costume,

les compagnies d'élite de la vieille et bonne infanterie, en tout soixante-douze mille hommes présents sous les drapeaux, tous joyeux et pimpants. Le maréchal de Boufflers avait aliéné châteaux, terres, manoirs, pour régaler le roi. Plus de cent tables étaient constamment servies en vins exquis, en poissons les plus gros pour les visiteurs ; jamais la noblesse de France ne s'était montrée si grande, si libérale, si brillante. Ce fut par les belles journées de septembre que le roi, accompagné de madame de Maintenon, de la duchesse de Bourgogne, du dauphin et du petit duc vint visiter ses troupes au camp de Compiègne. D'après l'ordre du maréchal, on devait figurer le siège de Compiègne, puis une bataille rangée telle que savaient les comprendre Condé, Turenne et M. de Luxembourg. Dès que le roi apparut au camp, les troupes s'ébranlèrent par masses ; on simula le siège de Compiègne, où toute la stratégie de Vauban et sa belle science se déployèrent. Il y eut aussi le spectacle d'une bataille rangée ; trente mille hommes, commandés par le lieutenant-général Rosen, avaient à en combattre trente-cinq mille sous les ordres du maréchal de Boufflers, magnifique troupe brillante dans la plaine. Ces jeux militaires durèrent toute la journée en présence du roi et de madame de Maintenon dans sa chaise, ouvrant et fermant les glaces quand le roi lui expliquait les manœuvres ; on sonna la retraite à six heures du soir, après que Louis XIV eut par trois fois ordonné à Rosen de se retirer devant Boufflers ; le brave général avait pris la chose au sérieux ; il ne voulait pas fuir. « Rosen n'est pas habitué à quitter le champ de bataille, » dit le roi en souriant.

Le camp de Compiègne avait pour objet, comme on l'a dit, de constater aux yeux de l'Europe la puissance militaire de Louis XIV et l'état prospère de ses finances ; l'exécution du traité de Riswick, le dessein du roi sur la succession d'Espagne exigeaient cette démonstration. Des difficultés d'étiquette, une discussion sur le *pour* avaient empêché le corps diplomatique de se rendre à Compiègne, mais les ambassa-

deurs avaient su jusqu'aux derniers détails de la fête; ils en avaient écrit à leurs cours respectives, et leurs dépêches constatent la vive impression qu'ils en avaient recueillie. Le mariage du duc de Bourgogne avait rapproché la Savoie de la France; le cabinet de Versailles hâta également la conclusion des fiançailles de M. le duc de Lorraine avec Mademoiselle, la fille de Monsieur, duc d'Orléans. En même temps que ces noces seraient célébrées, le duc de Lorraine devait venir à Versailles pour prêter foi et hommage de son duché de Lorraine et de Bar. Par cette double alliance, le roi de France mettait ses provinces à l'abri du côté de l'Allemagne, et cherchait à se donner d'intimes alliés. Le mariage du duc de Lorraine reçut une certaine pompe, et le roi mit de l'ostentation dans la cérémonie de l'hommage; il fut fait et reçu dans toutes les vieilles formes de la féodalité; le vassal s'agenouilla devant le suzerain qui le baisa sur la joue et lui donna l'investiture de l'épée avec l'accolade, comme cela se faisait au XII<sup>e</sup> siècle.

Ces préparatifs de Louis XIV n'échappaient pas à l'active surveillance de l'empereur Léopold, le seul directement intéressé à la question espagnole telle que la mort de Charles II pouvait la soulever; il représentait les droits de la maison d'Autriche, et son dessein était d'obtenir un testament en faveur de l'archiduc. Pour se donner les moyens nécessaires à ce grand projet, l'empereur s'était hâté de conclure la paix avec la Porte-Ottomane; par cet acte, toutes les forces de l'Empire devenaient disponibles; il pouvait agir sur tous les points contre Louis XIV. Des préparatifs considérables furent faits, et pour répondre au camp de Compiègne, une convocation du ban appela les forces impériales à se concentrer à dix lieues de Vienne. Déjà la mésintelligence se manifeste à l'origine même de l'ambassade du marquis de Villars à Vienne; on veut soumettre l'ambassadeur de France à de certaines étiquettes envers les archiducs; Villars s'y refuse avec obstination: une dépêche de Louis XIV à son ambassadeur « lui

ordonne de quitter Vienne sous trois jours, si on veut l'astreindre à des nouveautés qui blessent l'honneur de la France. » La dépêche veut également que Villars exige des excuses du prince de Lichtenstein, qui avait fait offense à la légation française. Pendant ce temps le comte de Zinzendorff, ambassadeur de l'Empire en France, ne pouvait avoir son audience qu'à travers une multitude de difficultés. Toutes ces exigences de formes cachaient des questions plus graves, comme il arrive toujours dans la diplomatie; on ne dit pas souvent le dernier mot d'une étiquette.

Si le cabinet de Versailles se montrait malveillant pour l'Empire, il était très-empressé pour la Grande-Bretagne et la Hollande surtout. Le but de M. de Torcy était de briser la vieille coalition; si l'on ne pouvait éviter les hostilités avec l'empereur, il était habile de ne les avoir qu'avec lui seul; les Français ne pouvaient craindre une guerre isolée avec l'Empire, en prenant la précaution de s'assurer l'alliance de la Savoie et de la Lorraine. En conséquence, M. de Tallard à Londres reçut l'ordre de caresser tous les désirs de Guillaume III; on réprima les jacobites en France; Louis XIV défendit aux agents de Jacques II de s'agiter au dehors. M. de Tallard dut ensuite rappeler à Guillaume III les offres d'un traité de partage de la monarchie espagnole, ce qui paraissait l'idée principale et dominante du cabinet de Londres. On avait fêté le comte de Portland à Paris; on entourait plus encore son successeur le comte de Jersey: il fut appelé à tous les honneurs, à toutes les pompes de famille; M. de Torcy le flattait de cette idée d'un partage de la monarchie espagnole; l'Angleterre y avait pour sa part la possession de quelques grandes colonies. Le conseil de Versailles avait autant d'attention pour la Hollande, qui fournissait toujours les subsides; le roi voulut que madame de Hamskerque, l'ambassadrice des États, fût baisée par madame la duchesse de Bourgogne, honneur inouï; madame l'ambassadrice fut appelée à tous les régals de cour, elle pourtant fort simple,

calviniste et bourgeois ! On ordonna au conseil des prises de relâcher tous les navires capturés par les corsaires durant les hostilités. Il y eut plus encore : le roi autorisa le mariage du comte d'Auvergne, de la grande famille des Turenne convertie, avec mademoiselle de Wasenaër, protestante et hollandaise ; tout cela afin de montrer une profonde tolérance religieuse et politique envers les Hollandais ; et quand on se rappelle les prescriptions rigoureuses contre les huguenots, on peut concevoir ce qu'il devait en coûter au roi pour faire ces concessions à des nécessités politiques.

La grande action diplomatique se continuait à Madrid ; c'était là qu'allait s'ouvrir la succession d'Espagne. L'ambassadeur de France, M. d'Harcourt, était en présence de l'ambassadeur de l'Empire, comte d'Harrach. En faveur de qui Charles II testerait-il ? qui serait donc l'héritier de ce malheureux prince faible et malade ? Carlos s'affaiblissait de jour en jour ; toute la grandesse n'était occupée que du testament qui devait disposer du monde. Trois héritiers étaient toujours en présence : en première ligne le prince électoral de Bavière, petit neveu ; puis M. le Dauphin, fils de Marie-Thérèse ; enfin l'archiduc d'Autriche succédant par les agnats. Charles II avait discuté sa succession avec un sang-froid, une prescience de la mort qui appartiennent aux âmes désabusées, mais courageuses, car ce n'était pas un esprit sans fermeté que ce Carlos II, qui vécut cinq ans toujours en face des tombeaux et comme renfermé d'avance dans ce panthéon de San-Lorenzo, où tous les rois d'Espagne gisent sous le marbre noir. Au milieu d'intrigues de toute espèce, des agitations de tout le corps diplomatique, les ambassadeurs de France et de l'Empire apprirent qu'un testament venait d'être fait par Charles II au profit du jeune prince électoral de Bavière, enfant de sept ans<sup>1</sup> ; sa mère était fille de l'empereur Léopold et de Marguerite-Thérèse, fille du roi d'Espagne Philippe IV. C'était ainsi un petit-neveu de Charles II appelé à la couronne des Cas-

<sup>1</sup> Dépêches de d'Harcourt, ad ann. 1699.

tilles. Ce testament, tenu fort secret, fut néanmoins communiqué par le cardinal de Porto-Carrero lui-même à M. d'Harcourt, et le cabinet de Versailles en reçut une copie authentique. La diplomatie de France avait alors des intimités dans toutes les cours ; *une partie des subsides aux affaires étrangères était destinée aux bonnes informations des secrets de cabinet, et l'on peut dire que le roi Louis XIV était le mieux informé des souverains. Les idées de la légation française furent bouleversées par le testament : que devenaient les droits de M. le Dauphin ? comment même pouvait-on songer au traité de partage, si la transmission testamentaire s'effectuait paisiblement et sans difficultés ? Le légation autrichienne du comte d'Harrach n'était pas plus satisfaite ; ce n'était pas pour M. de Bavière que l'empereur avait travaillé ; on voulait assurer la succession à l'archiduc. La Hollande et l'Angleterre ne pouvaient renoncer aux grands avantages du traité de partage. Tous ces intérêts étaient opposés à un testament en faveur du fils de l'électeur de Bavière.*

Sur la communication de ce testament, ordre fut donné à M. d'Harcourt de faire de vives remontrances à Madrid. Une note secrète fut remise par l'ambassadeur au roi d'Espagne ; les expressions en étaient fermes et décidées : « Sire, le roi mon maître m'a ordonné de remontrer à Votre Majesté qu'elle ne feroit jamais aucune nouveauté contraire à la paix ni à son exacte observation ; il seroit fort malaisé que Sa Majesté pût ajouter foi à la nouvelle qui court d'un testament fait par Votre Majesté en faveur du prince électoral de Bavière, si elle n'étoit confirmée d'une manière à n'en pas douter. Dans ce cas, Sire, auquel le roi mon maître ne pouvoit pas s'attendre, il croiroit manquer à cette amitié de laquelle Votre Majesté a reçu tant de marques de sa part dans la conclusion de la paix, à ce qu'il doit à la conservation du repos de l'Europe, et enfin au maintien du droit que les lois et coutumes inviolables de la monarchie établissent en faveur de monseigneur le dauphin, son fils unique, si Sa Majesté ne déclaroit à présent, comme

elle m'ordonne de le faire à Votre Majesté, qu'elle prendra des mesures nécessaires pour empêcher en même temps le renouvellement de la guerre et l'injustice qu'on prétend lui faire<sup>1</sup>.» Cette note, bien que conçue dans des termes pleins de convenance et de modération, ne laissait pas toute liberté au roi Charles II ; le cabinet de Versailles, ne lui reconnaissant pas l'absolue faculté de disposer de sa monarchie, rappelait les droits de M. le dauphin d'une manière presque impérative. Aussi le secrétaire d'État espagnol, don Antonio de Ubilla y Medina, répondit : « Monsieur, Sa Majesté ayant vu et considéré le Mémoire remis entre ses mains par Votre Excellence le 19 janvier dernier mois, m'a ordonné de dire à Votre Excellence qu'étant persuadée d'une manière très certaine qu'elle n'a jusqu'ici manqué en rien à l'entière et ponctuelle observation de la paix, ainsi qu'on l'a insinué à Votre Excellence en d'autres occasions, elle persévérera toujours dans les mêmes sentiments, et se proposera pour but en toutes choses la tranquillité de l'Europe, avec un zèle égal à celui du roi très-chrétien ; que cependant les offices de Votre Excellence ont dû lui causer quelque surprise, surtout s'étant passé dans un temps auquel par la bonté divine qui lui a rendu sa santé, elle se trouve en état de n'être obligée, par aucun des motifs qu'on pense, de prendre des résolutions prématurées, mais plutôt d'espérer qu'elle pourra correspondre longtemps à l'amitié et à l'estime que Sa Majesté Très-Chrétienne lui témoigne. Dieu garde Votre Excellence et lui donne plusieurs longues et heureuses années. A Madrid, le 3 février 1699. D. Antonio de Ubilla y Medina<sup>2</sup>. »

Cette réponse du secrétaire d'État espagnol, toute évasive, ne résolvait pas la question si nettement posée par l'office de l'ambassade de France : le roi Charles II avait-il fait un testament ? Que répondait-on à cette demande si précise ? Que le roi se portait bien : le testament était fait, seulement on ne

<sup>1</sup> L'original de la note est aux archives de Simancas. B. 156.

<sup>2</sup> L'original espagnol est à Simancas. B., 156.

voulait pas l'avouer. Au fond, l'esprit de ces deux notes exprime un certain caractère de mécontentement; les cabinets de Madrid et de Versailles ne disent pas tout ce qu'ils ont sur le cœur; ils se gardent méfiance, et pourtant il fallait agir!

La France, l'Angleterre et la Hollande pouvaient-elles rester en face d'une disposition testamentaire dont le résultat serait la reconstruction de la monarchie de Charles-Quint? Le même jour que cette réponse fut connue, des dépêches, expédiées à M. Tallard à Londres, et à M. de Senosan à La Haye, ordonnaient aux deux ambassadeurs de presser au plus tôt les négociations du traité de partage, telles que les bases en avaient été jetées à La Haye par les stipulations secrètes de Riswick. La France entraît ici tout à fait dans les idées de Guillaume III et des États-Généraux: ces deux puissances ne demandaient pas mieux que d'éviter une guerre par une répartition du territoire espagnol en Europe et dans les deux Indes. Tallard fut l'agent actif de cette négociation, mais Jersey et Portland en furent les organes directs dans leur mission de Paris. M. Van Keppel, secrétaire de Guillaume III, créé depuis comte d'Albemarle, rédigea les conditions très secrètes du traité de partage. Ces stipulations extraordinaires jettent un jour si curieux sur la diplomatie du règne de Louis XIV, que je dois les faire connaître dans leur texte: «Qu'il soit notoire à tous ceux qui verront les présentes, que le sérénissime et très-puissant prince Louis XIV<sup>1</sup>, par la grâce de Dieu roi de France, etc., etc., et le sérénissime et très-puissant prince Guillaume III, aussi par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, et les seigneurs États-Généraux des provinces unies des Pays-Bas, n'ayant rien plus à cœur que de fortifier par de nouvelles liaisons la bonne intelligence rétablie entre Sa Majesté Très-Chrétienne, Sa Majesté de la Grande-Bretagne, et les seigneurs

<sup>1</sup> L'original de ce traité, écrit en français, se trouve aux archives de La Haye; il en existe plusieurs copies aux archives d'Espagne; je l'ai fait copier mot à mot sur l'original.

États-Généraux, par le dernier traité conclu à Riswick, et de prévenir, par des mesures prises à temps, les événemens qui pourroient exciter une nouvelle guerre dans l'Europe, ont donné pour cet effet leurs pouvoirs, pour convenir d'un nouveau traité, etc. Lesquels, en vertu de leurs pouvoirs, sont convenus des articles suivans : Que monseigneur le dauphin ait pour son partage et en toute propriété, possession et pleine extinction de toutes ses prétentions sur la succession d'Espagne, les royaumes de Naples et de Sicile, en la manière que les Espagnols les possèdent présentement ; toutes les places dépendantes de la monarchie d'Espagne, situées sur la côte de Toscane et îles adjacentes, comprises sous le nom de Santo Stephano, Porto Hercole, Orbitello, Talamonte, Porto Longone, Piombino, en la manière aussi que les Espagnols les tiennent présentement ; la ville et le marquisat de Final, de la manière pareillement que les Espagnols les tiennent ; la province de Guipuscoa, nommément les villes de Fontarabie et de Saint-Sébastien, situées dans cette province, et spécialement le port du Passage, avec ce qui y est compris ; sous cette restriction seulement, que s'il y a quelques lieux dépendant de ladite province, qui se trouvent situés au-delà des Pyrénées et autres montagnes de la Navarre, d'Alava ou de Biscaye, dans la province de Guipuscoa, ils resteront à la France ; et les trajets desdites montagnes, et lesdites montagnes qui se trouveront entre lesdites provinces de Guipuscoa, Navarre, Alava et de Biscaye, à qui elles appartiennent, seront partagées entre la France et l'Espagne. De plus, les États de monseigneur le duc de Lorraine, à savoir les duchés de Lorraine et de Bar, ainsi que le duc Charles IV de ce nom les possédait, seront cédés et transportés à monseigneur le dauphin, ses enfants et héritiers et successeurs mâles en la place du duché de Milan qui sera cédé et transporté en échange audit duc de Lorraine, ses enfants mâles et femelles héritiers. Ladite couronne d'Espagne et les autres royaumes, îles, États, pays et places que le roi catholique possède présentement

tant dedans que dehors l'Europe seront donnés et assignés au sérénissime archiduc Charles, second fils de l'empereur (à l'exception de ce qui a été dit dans l'article IV, qui compose le partage de monseigneur le dauphin, et du duché de Milan en conformité dudit article IV), en toute propriété et possession plénière, en partage et extinction de toutes ses prétentions sur ladite succession d'Espagne. Si lesdits seigneurs rois ou les seigneurs États-Généraux étoient attaqués par qui que ce soit, à cause de cette convention ou l'exécution qu'on fera, on s'assistera mutuellement l'un l'autre, avec toutes ses forces, et on se rendra garant de la ponctuelle exécution de ladite convention et renonciation faite en conséquence. Et pour assurer encore davantage le repos de l'Europe, lesdits rois, princes et États, seront non seulement invités d'être garans de ladite exécution du présent traité, et de la validité desdites renonciations comme ci-dessus; mais si quelqu'un des princes, en faveur desquels les partages sont faits, vouloit dans la suite troubler l'ordre établi dans ce traité, faire de nouvelles entreprises à icelui contraires, et ainsi s'agrandir aux dépens des uns des autres, sous quelque prétexte que ce soit, la même garantie du traité sera censée devoir s'étendre aussi en ce cas; en sorte que les rois, princes et États qui la promettent, seront tenus d'employer leurs forces pour s'opposer auxdites entreprises, et pour maintenir toutes choses dans l'état convenu. »

Par des articles joints à ce traité, les colonies espagnoles étoient cédées à la Grande-Bretagne et à la Hollande, seul avantage matériel que l'un et l'autre de ces États tiraient de ces stipulations. On donnait beaucoup à la France, parce que Louis XIV reconnaissait Guillaume III, et les gouvernements nouveaux qui veulent se faire admettre par les vieux et légitimes pouvoirs, sont obligés à des sacrifices. La diplomatie espéroit surtout maintenir la paix en satisfaisant tout à la fois l'Autriche et la France, les deux parties principalement intéressées. L'ambition de l'Angleterre s'étend déjà sur les colonies espagnoles; elle veut s'en assurer la durable possession.

Au reste, ce pacte si curieux et tenu si secret exprimait-il la véritable pensée du cabinet de Versailles? Louis XIV était-il de bonne foi quand il le ratifia? Il résulte des dépêches de M. de Torcy à M. d'Harcourt à Madrid, que la diplomatie française jouait ici un double jeu. Le testament en faveur du prince électoral de Bavière déterminait la cour de France à demander le partage, et par le traité de partage elle espérait effrayer l'Espagne et obtenir un testament favorable à ses intérêts.

A ce temps la monarchie espagnole rayonnait encore d'un pâle éclat, souvenir des grandes époques de Charles-Quint, et de son magnifique empire. Les têtes royales avaient pu déchoir depuis Philippe II, de forte mémoire, mais la souveraineté des Espagnes dans les Deux-Mondes surpassait les plus puissants États de l'Europe. Le territoire espagnol, considéré même dans cette circonscription qui des Pyrénées touche au détroit, ne se composait pas d'un seul peuple. En quittant les Pyrénées, sur le revers des montagnes verdoyantes, se déployait le Guipuscoa, ce sol si riche, coupé de mille ruisseaux, de collines cultivées jusqu'au sommet; beau pays où chaque paysan est noble, comme le disent les mille armoiries qui sont plaquées aux balcons de fer ou aux portes de toutes les hôtelleries, *posadas*, *fondas* ou *paradores* des petits villages ou *pueblos*. La province du Guipuscoa avait toujours fait envie à la France; et dans son voyage des Pyrénées, en signant le contrat de mariage de Marie-Thérèse, Mazarin avait jeté un profond soupir en songeant que toute cette province que féconde la Bidassoa n'était pas française, car le pays basque forme une nationalité à part, une petite république que les Pyrénées séparent en vain. En suivant le couchant de la montagne dans le long embranchement de la chaîne des Pyrénées qui longe l'Océan, se trouvaient les Asturies, population de montagnards durs au travail, forts muletiers, hommes de peine au costume pittoresque, que l'on voit en toutes les villes d'Espagne; fin caractère que ces Asturiens, tous nobles aussi, car au temps du Maure ce fut dans ces impénétrables retraites

que se réfugièrent les chevaliers chrétiens, les Rodriguez, les Sanchez, qui expulsèrent à grands coups de lances et d'épées les infidèles des belles et glorieuses villes d'Espagne. Léon était aussi le bon royaume des montagnes, ainsi que la Galice, si renommée par son pèlerinage à San-Yago, saint tout patriotique, qui guérissait les plaies du chevalier blessé dans la lutte de la patrie contre l'étranger, du chrétien contre le Maure. En descendant un peu du côté des sources du Tage, se trouvait l'Estramadure, province presque portugaise et à demi-perdue, si les chants monotones des muletiers ne célébraient Alcantara, Badajoz et Talavera, vieilles chrétiennes, comme dit la romance du Cid. A l'est de la Bidassoa, vous trouviez l'inculte royaume de Navarre; braves hommes encore que ces montagnards basques d'origine, glorieux de leur Pampelune l'imprenable, et de Jacca, non loin de Roncevaux, où l'arrière-garde de Charlemagne, les braves paladins, Roland et Oger le Danois, périrent accablés sous les traits et les pierres des montagnards. Le Navarrais se croyait plus pur, plus grand que l'Espagnol; et quand il saluait sa Pampelune, sa belle forteresse, il se rappelait, comme le paysan aragonais, sa vie nationale, ses fueros et ses rois indépendants!

A la Navarre venait se joindre la vieille Castille, origine et berceau du vrai Espagnol, car Burgos sa capitale est bien supérieure à Madrid par ses privilèges et ses grands titres d'histoire et de sainteté; le Castillan, hautain et sobre, faisait vie noble et paresseuse; la campagne était toute remplie de ces chevriers demi-nus qui couraient de rochers en rochers. Cervantes nous en a fait d'amusantes histoires. En traversant la plaine de Montiel, si célèbre dans le *Don Quichotte*, où le soleil brûlant traversait le casque et la salade du chevalier de la triste figure<sup>1</sup>, vous trouvez au nord la Catalogne, toute

<sup>1</sup> J'ai traversé la plaine de Montiel, cherchant partout les souvenirs du brave Quexada, le pauvre chevalier de la Manche; j'eus le bonheur de déjeuner au Toboso; les negros commençaient à s'emparer des municipalités, et mon désappointement fut grand, lorsque, au lieu de trouver

hérissée de villes fortifiées : Tarragone, vieille cité romaine avec ses arcs de triomphe ; Barcelonne, si gaie, si agitée ; Gironne studieuse ; Roses, fleur de nom et de beauté. Au midi est l'Aragon et le royaume de Valence, tout mauresque avec ses canaux et ses jardins du temps des Abencerrages ; Valence, où l'on voit les jardins d'orangers, de grenadiers savoureux, de pistachiers mêlés aux citronniers et au jasmin suave qui parfume l'air quand la brise du soir agite ses petits pétales blancs comme la neige des Sierras ; puis Murcie, tant célébrée pour ses femmes et ses chevaux. Les magnifiques cités de Cordoue, Séville et son Guadalquivir, Grenade ; belle terre sans doute, ciel pur, poétique population, mais lâche, mais asservie. Le vieux proverbe espagnol dit : « qu'après la Sierra-Morena il n'y a plus d'hommes » ; les mâles courages sont aux Asturies, en Biscaye, en Navarre, en Catalogne. Après l'Èbre et le Tage, cherchez des femmes, mais pas un homme. L'habitant de l'Andalousie est au Navarrais et au Catalan ce que le doux et mou cheval de Cordoue ou de Grenade est à la mule des Asturies. Ainsi parle l'Asturien de l'Andaloux dans ces couplets de muletiers qui bercent le voyageur, de Bilbao à San-Jago, car j'aime encore les pèlerinages aux saints oratoires.

La Castille neuve, le centre du territoire espagnol, a Madrid pour capitale, Madrid ville d'étrangers, sans physionomie ; les deux Castilles étaient les seules provinces sans privilèges ; l'Aragon avait ses fueros quasi-républicains ; la Catalogne son vieil affranchissement sous les chefs élus ; Valence formait un royaume à part. Toutes ces provinces composaient en quelque sorte un État fédératif sous un roi ; comme toutes avaient conquis leur affranchissement des Maures au prix de leur sang, il était bien juste qu'il en revint quelque chose à leur

les traditions de Cervantès, je rencontrai là de mauvaises gravures du prince Eugène. L'hôte de ma posada, très carliste, avait seul conservé les vieilles coutumes de l'hôte de Don Quixotte, lorsqu'il le reçut chevalier après la veille des armes.

honneur et à leur liberté. Quand les peuples ont beaucoup fait pour la patrie, il faut qu'en échange cette patrie prenne soin de leur dignité et de leur bien être. L'Espagne avait d'autres domaines que son territoire et ses provinces de la Péninsule : dans la belle mer de Valence et sous la même latitude, les îles de Minorque, Majorque et Ivice, nouvelles Hespérides, tant leurs orangers se chargeaient de fleurs et de fruits. Quand le navire espagnol avait doublé le cap Bon, il retrouvait encore les couleurs de sa monarchie depuis Girgenti, Syracuse jusqu'à Messine; en traversant le détroit à Reggio, le royaume de Naples était à la maison d'Espagne jusqu'à Capoue, Foggia et Beneventi. Par Otrante et Tarente, les possessions espagnoles étaient en face de l'Albanie, province conquise par l'islamisme dans la première invasion des musulmans.

Les Etats romains séparaient les possessions espagnoles de Naples et du Milanais. Parme et Milan formaient les deux extrémités de ce beau duché qui avait été si souvent envié par l'Allemagne; enfin la Franche-Comté était un poste militaire jeté par l'Espagne pour soutenir son bon pays de Flandre à l'extrémité nord de la monarchie française. Ces possessions étaient vastes, brillantes sans doute, mais mal distribuées: comment une armée espagnole pourrait-elle pénétrer jusqu'en Flandre, si ce n'est avec le concours de l'Empire? C'est précisément ce qui donnait à la maison d'Autriche la fierté, l'ambition de réunir la couronne d'Espagne à l'Empire, comme Charles-Quint; par là les possessions espagnoles du Nord, la Franche-Comté et l'Italie avaient un lien commun; elles n'étaient pas éparpillées comme en lambeaux à la merci de la France. Henri IV et Louis XIV avaient prouvé combien cette organisation militaire était faible et décousue. Dans les Deux-Indes, l'Espagne avait d'immenses et riches possessions; Santo-Domingo et Cuba ouvraient le magnifique empire du Mexico, ce monde d'or, comme l'écrivait Fernando-Cortès dans ses lettres des archives de Séville. Aux extrémités du

golfe, le Pérou se déployait avec ses mines de diamants, de topazes et de saphirs, au bord de cette mer Pacifique qui vient batre l'isthme de Panama. Dans les Indes orientales, l'Espagne possédait encore les Philippines, quelques-unes des îles de l'Archipel de Coromandel, si renommées pour la pêche des perles<sup>1</sup>. Tous les ressorts de cette vaste administration venaient aboutir à Madrid; le droit public de la maison d'Autriche depuis Charles-Quint était la monarchie absolue sous le roi souverain maître de ses sujets castillans; aucun conseil, aucune autorité politique ne pouvait s'opposer à sa volonté; les privilèges provinciaux étaient la seule barrière. Elle était forte et grande, cette barrière, pour l'Aragon et la Catalogne surtout, où les antiques fueros faisaient de chaque cité une véritable république municipale. Le prince qui possédait ce pouvoir absolu, Charles II, chargé de gouverner cette monarchie, était le plus accablé de tous les hommes; on avait fatigué son esprit dans d'obscures jouissances, dans d'incessantes futilités. Carlos II, le maître de ce monde espagnol, passait sa vie au milieu du Buen Retiro, douce retraite tant chérie des rois autrichiens après qu'ils eurent abandonné le sombre Escorial; il était là jouant avec des nains, des baladins et de gracieux chanteurs d'Italie. Depuis la mort de Louise d'Orléans, reine d'Espagne, la maison d'Autriche semblait maîtresse de l'esprit de Charles II. La reine, sœur de l'impératrice, jeune femme à la taille élancée, à la chevelure blonde, avait fait appeler à Madrid deux régiments tudesques sous le prince de Darmstadt, créé grand d'Espagne de première classe; la Catalogne était occupée par six mille hommes de troupes impériales. Tout était disposé pour un coup de main qui unirait la couronne espagnole avec ses mille blasons de souverainetés à l'empire d'Allemagne<sup>1</sup>. On voulait reconstruire le brillant héritage de Charles-Quint.

<sup>1</sup> C'est à Séville que se trouvent déposées toutes les pièces relatives à l'Amérique et aux Indes; à Simancas sont les pièces purement administratives et historiques de la monarchie espagnole.

Ce résultat fatal, il était important de l'éviter pour la France et ses alliés, la Hollande et l'Angleterre; M. d'Harcourt agissait par tous les moyens contre le comte d'Harcourt qui se croyait sûr du testament. Le prince électoral de Bavière, ce jeune héritier de six ans, était mort subitement à Bruxelles; on accusait le conseil impérial d'avoir préparé cette catastrophe. La mort du prince laissait la question du testament intacte, et en cette circonstance l'habileté de M. d'Harcourt put se déployer tout entière. Il fallait frapper le crédit du comte d'Oropeza et de l'Amirante de Castille, ce Juanito tant aimé de la reine, et tout dévoué à l'Autriche; l'ambassadeur y parvint par la révolte du 6 avril, bruyante émeute où le peuple demandait du pain et de l'huile, jusque dans la cour du Buen Retiro. Les cris de *mucro Oropeza*, avaient été inspirés par les pamphlets clandestins de M. d'Harcourt, en même temps que l'ambassadrice négociait avec la reine pour le cas du veuvage: ne pourrait-elle pas alors épouser le dauphin de France? Le comte d'Oropeza et l'Amirante furent jetés en exil par suite de l'émeute de la Plaza-Mayor. La monarchie espagnole était gouvernée par le conseil de Castille, la première autorité politique et administrative; le président du conseil de Castille avait des fonctions et des prérogatives qui l'assimilaient au rang des chanceliers de France; il en avait aussi le caractère inamovible; seulement le roi avait le droit de l'exiler, et en ce cas un vice-président en exerçait les fonctions. Après la chute du comte d'Oropeza, don Manuel Arias reçut du roi les insignes de cette dignité de Castille. L'autorité ecclésiastique était également représentée par le patriarche des Deux-Indes, épiscopat national qui se liait aux gloires et aux conquêtes des vieux Espagnols de Cortès, et par le grand-inquisiteur, patriotique institution qui se rattachait à la défense de la nationalité espagnole si longtemps menacée par les Maures et les étrangers. L'office du grand-inquisiteur ressemblait à l'institution sévère de la censure romaine; il veillait à ce que tout Espagnol vécût

dans les lois du catholicisme, car c'était le catholicisme qui avait délivré la patrie de la domination arabe : quiconque ne s'agenouillait pas sincèrement dans les cathédrales de Burgos ou de Léon, pleines d'étendards musulmans, de queues de cheval, de croissants aux pommes d'or, de cimenterres recourbés, était traître à son pays ; et de là le pouvoir politique de l'inquisition en Espagne, étendant sa justice d'égalité sur les rois comme sur les sujets, car les uns et les autres pouvaient trahir la nationalité catholique des vieilles Castilles : ne pas être pieux et bon chrétien, c'était ne pas être Espagnol. Quelques grandes familles aux titres de Castille dominaient la cour de Charles II ; toutes étaient représentées dans les dignités suprêmes du conseil et de la royale maison : d'abord, le duc de Medina Sidonia, l'ainé des Gusman<sup>1</sup>, majordome major, ce qui équivalait au titre de grand-chambellan ; le cardinal Porto Carrero avait la confiance du roi ; le comte de Benavente de la maison de Pimentel tenait l'office de sommelier du corps ; don Fernand de Moncade, duc de Montalte, présidait le conseil d'Aragon ; ensuite venaient le duc de Monteleone, le marquis de Villena, et le plus noble de tous, le marquis de Villafranca, chef de la maison de Tolède ; Ubilla, le secrétaire d'État des affaires étrangères, complétait ce conseil de grandesse qui dirigeait les forces et dominait le gouvernement de la monarchie. La reine, toute dévouée à l'Autriche, était encore sous l'influence de sa camareria major, du nom de Berlips, laquelle recevait une pension du cabinet de Vienne ; elle était également soutenue par le prince de Darmstadt, qui commandait les deux régiments tudesques au service du gouvernement espagnol à Madrid. Jeune et légère, la reine passait son temps au Buen Retiro, entre le chanteur Matehucho et son petit nain Louisillo, gracieuse miniature d'un pied trois lignes, si brillamment vêtu qu'on l'aurait pris pour un bel écuyer flamand vu à quelques lieues dans un verre de couleur.

C'est en présence de ces actions diverses que les deux lég-

<sup>1</sup> Il se nommait Don Juan Claros Perez de Gusman.

tions de France et d'Autriche devaient agir dans l'intérêt respectif de leur cour. L'ambassadeur de France marquis d'Harcourt reçut de Louis XIV l'ordre de quitter Madrid avec l'ambassadrice, afin de ne pas blesser Charles II, que l'activité trop ouverte de la légation française avait irrité. Depuis le traité de partage, le cabinet de Versailles avait ordonné à M. d'Harcourt de prendre le commandement d'une armée d'observation qui se formait en deux corps, l'un à Bayonne, et l'autre à Perpignan; ces troupes s'élevaient à 42,000 hommes, pourvus d'une artillerie prête à franchir les Pyrénées. M. de Blécourt, le diplomate habile, restait à Madrid avec ordre de communiquer le traité de partage au cardinal Porto-Carrero<sup>1</sup>. Le but de cette démarche était facile à deviner : le traité de partage devait blesser profondément la fierté espagnole; une telle convention indiquait qu'en aucun cas la France, la Hollande et l'Angleterre réunies ne souffriraient un testament favorable à la maison d'Autriche. La grandesse d'Espagne, instruite par le cardinal et don Manuel Arias, fut vivement offensée de ce traité, elle s'en effraya pour l'avenir. M. de Blécourt ne laissa point ignorer que l'armée réunie sur les Pyrénées et les flottes française, anglaise et Hollandaise, étaient destinées à faire exécuter ce traité de partage; c'était ici un coup d'habileté, car la communication restait officieuse et secrète.

Ce traité jetait à l'Espagne une des menaces les plus effrayantes pour les grands et le peuple : la monarchie de Philippe II allait donc être morcelée en poussière; ses plus belles possessions seraient divisées entre la France, l'Angleterre et la Hollande; le roi d'Espagne n'aurait plus qu'un territoire restreint et limité! Les Pyrénées seraient franchies par la domination française! Charles II, à qui le traité de partage fut communiqué par le secrétaire d'État Ubilla, en éprouva une vive et profonde indignation; faible et malade, il sentit se réveiller en lui tout le sang autrichien, ce vieux et noble sang

<sup>1</sup> pêche de M. de Torey. Avril, ann. 1700.

de Charles-Quint ; son ambassadeur à Londres et le marquis de Bedmar à Paris eurent ordre d'adresser de vives remontrances sur ce qu'il y avait d'odieux dans un tel traité de partage : quoi ! on se distribuait les dépouilles d'un prince qui n'avait point touché la tombe encore ! M. de Torcy se contenta de répondre : « qu'il s'agissoit d'un traité secret et de pure éventualité, et que le droit public européen n'empêchoit pas que les puissances intéressées ne prissent les précautions nécessaires pour empêcher que la monarchie de Charles-Quint ne fût reconstituée avec toutes ses forces menaçantes pour l'indépendance et la sûreté des autres États<sup>1</sup>. » L'ambassadeur d'Espagne s'étant plaint à Londres d'une manière hautaine et insolente au comte d'Albemarle, chef du conseil de Guillaume III, ce prince, qui était alors en Hollande, donna ordre au secrétaire d'État d'expédier immédiatement les passeports au représentant de Charles II. L'ambassadeur quitta Londres en effet. La France, l'Angleterre et la Hollande paraissaient tout-à-fait d'accord sur l'exécution du traité de partage ; il fut communiqué de concert par les trois légations à l'empereur. M. de Villars déclara dans une note de sa cour : « qu'en réfléchissant sur ses véritables intérêts, Sa Majesté Impériale devoit voir dans ce traité que tous ses droits étoient parfaitement respectés. N'étoit-ce pas un prince d'Allemagne qui étoit appelé en définitive sur le trône d'Espagne ? on évitoit seulement une réunion des deux couronnes sur une même tête, résultat qu'en aucune hypothèse les puissances signataires du traité de La Haye et de Londres ne pourroient tolérer<sup>2</sup>. » L'empereur ne répondit point ; seulement le comte d'Harrach eut l'ordre de poursuivre au Buen Retiro la signature prompte et sûre du testament en faveur de la maison d'Autriche par l'intermédiaire de la reine et du parti allemand à Madrid.

Le moment était bien choisi : l'indignation de Charles II était

<sup>1</sup> Dépêche de M. de Torcy, ad ann. 1700.

<sup>2</sup> Note de M. de Torcy, Avril, ann. 1700.

profonde ; le fils de l'électeur de Bavière, je le répète, cet enfant héritier désigné par le premier testament, venait de mourir ; était-il tombé victime d'un empoisonnement ? était-il mort de simple maladie ? Fatal mystère de politique ! A ces sombres époques il ne se passait pas un événement qui ne fût attribué à de coupables manœuvres. Alors il s'était répandu l'opinion à Madrid et dans les Espagnes que le roi avait été ensorcelé ; une vieille femme de Cangas, en Asturie, avait jeté un sort sur cette tête affaiblie. Le P. Froylan-Dias, confesseur du roi, déclara qu'en effet don Carlos était sous la triste influence de l'esprit de ténèbres ; il cacha les auteurs de ce crime, puis en déclara un si grand nombre, que selon l'expression de san Philippe, il ne nuisit à personne<sup>1</sup>. Tant il y a que le comte d'Harrach, de concert avec la reine, profita de la colère de Charles II contre les signataires du partage, pour servir les intérêts de la maison d'Autriche ; un nouveau testament fut rédigé par le roi lui-même spontanément. Cette tête, si abaissée par la maladie, se redresse fière et puissante, mais pour un seul instant ; elle retombe sur la poitrine de ce roi jeune, en qui la vie forte n'était plus ! Un premier testament en faveur de l'archiduc Charles fut scellé de ce nom de *Io el Rey*, qui constituait la grande volonté féodale des antiques comtes, puis rois de Castille<sup>2</sup>. M. de Blécourt, en habile diplomate, avait pris à Madrid une position froide et mesurée ; à toutes les questions de la grandesse il répondait : « Le roi mon maître a signé un traité avec la Hollande et l'Angleterre sur le cas éventuel du testament et de la succession d'Espagne ; il s'y tiendra. » Il répandait à dessein à Madrid le bulletin des forces qui se réunissaient à Bayonne et Perpignan ; quand on lui demandait le but de cet armement, M. de Blécourt ajoutait : « que c'étoit pour le maintien des traités et surveiller les gar-

<sup>1</sup> « Respirò mil falsedades y mayores dudas, el padre de la mentira : dixò que estava hechizado el rey, callò los autores ; despues nombro muchos, y por que quiso hacer mal à tantos, le hizo à ninguno » (1700).

<sup>2</sup> L'original du testament est à Madrid ; il porte la date de juin 1700.

nisons allemandes de Madrid et de la Catalogne; il faisoit entrevoir qu'en aucun cas les trois puissances ne souffriroient l'exécution du testament en faveur de l'archiduc, c'est-à-dire la reconstitution de la monarchie universelle de Charles-Quint<sup>1</sup>. » M. de Blécourt déclarait que c'était la guerre générale; dès qu'on aurait connaissance du testament en faveur de l'archiduc, il annonçait que le marquis d'Harcourt entrerait dans la Catalogne. Un autre corps de Français devait envahir le Guipuscoa, et en revendiquer la possession au nom du roi *comme une antique annexe à sa monarchie.*

Une telle position prise par le représentant de la France donnoit à réfléchir à tout le conseil du roi d'Espagne. M. de Blécourt étoit seul resté à Madrid; l'ambassadeur d'Angleterre s'étoit retiré, celui de Hollande avoit demandé des passeports; M. d'Harcourt demouroit en France: allait-on affronter Louis XIV? Subirait-on les conséquences de ce morcellement de la monarchie? C'est alors que commence à fermenter la pensée d'un testament en faveur d'un des petits-fils de Louis XIV: n'étoit-ce pas le seul moyen d'éviter le traité de partage, si nuisible à l'honneur et à l'avenir de la monarchie espagnole? n'étoit-ce pas l'unique ressource pour conserver son intégralité? M. de Blécourt recueillit quelques communications à ce sujet, et se hâta de les indiquer par courrier à M. de Torcy; il lui fut répondu « que sans s'engager en aucune manière dans cette nouvelle position, il eût à l'étudier profondément; que si l'affaire restoit toute espagnole, la France seroit plus libre dans sa résolution définitive; au reste, on autorisoit M. de Blécourt à faire quelques promesses, à jeter quelques mots qui pourroient faire pressentir que Sa Majesté Très-Chrétienne ne seroit pas éloignée d'accepter la succession d'Espagne pour un membre de sa famille. » Plein du désir de conduire à bien une négociation aussi importante, M. de Blécourt suivit avec une grande attention le progrès du parti français parmi la grandesse. Le marquis de Villafranca s'en

<sup>1</sup> Dépêches de M. de Blécourt à M. de Torcy. Mai, ann. 1700.

était déclaré le chef, non point qu'il ne fût Autrichien de cœur, comme tout ce qui tenait par race aux descendants de Charles-Quint, mais parce que le démembrement de la monarchie espagnole blessait son patriotisme.

Villafranca posa nettement la question au duc de Medina Sidonia, qui lui-même communiqua l'idée d'un testament en faveur de la France, aux marquis de Villagarcia et de Villena, puis à Saint-Estevan, l'un des membres actifs du conseil. Il fut arrêté entre eux qu'ils éviteraient le partage de la monarchie espagnole par tous les moyens, et s'il le fallait même en plaçant l'ordre successorial dans la maison de Bourbon. A côté d'un sentiment d'égoïsme et de paix particulière se trouvait ici un noble mobile de fierté espagnole : la plupart de ces grands étaient Autrichiens d'opinion, mais ils ne voulaient pas voir leurs provinces morcelées et l'Espagne avec ses mille écussons tomber en pièces. Ces cinq têtes de grandesse se jurèrent réciproquement de garder le secret de la délibération comme pour une affaire d'État ; pourtant le marquis de Villafranca pensa qu'il était urgent de s'ouvrir au cardinal Porto-Carrero, chef du conseil d'État, et de le mêler aux mêmes intérêts ; cela fut fait, et Porto-Carrero abonda dans le sens de la grandesse. Il ne fallait rien brusquer pour ne pas mécontenter le roi ; le parti Villafranca, avec une haute habileté, attaqua l'influence autrichienne et les amitiés de la reine ; la camareria major de Berlips fut immédiatement sacrifiée ; la population de Madrid était soulevée contre ses rapines. On éloigna également, aux applaudissements de tous, les troupes allemandes du prince de Darmstadt ; lui-même fut remercié de ses services ; la reine, comme isolée, n'eut plus de confidente intime à qui elle aurait pu s'abandonner. Il ne restait plus qu'à faire entrer dans le projet commun le secrétaire d'État Ubilla y Medina, l'homme actif du conseil de Castille. Le marquis de Villafranca lui communiqua le dessein de la grandesse pour éviter le morcellement de la monarchie ; l'intelligence du secrétaire d'État comprit la portée de cette

situation nouvelle ; il en accepta toutes les conséquences. Ubilla vit bien qu'il s'agissait d'un projet concerté par la grandesse ; toute résistance était donc inutile ; l'homme d'État devait se placer à la tête du mouvement pour le conduire et le dominer. Ce fut alors que, pour la première fois, le conseil de Castille s'occupa sérieusement de la question de succession et de testament en faveur du duc d'Anjou. Les avis furent agités ; il y eut partage dans les opinions.

Il fallait maintenant agir auprès du roi Charles II ; on avait des répugnances bien difficiles à vaincre et à étouffer ! D'abord, comment décider don Carlos, le descendant de Charles-Quint, à déshériter sa race pour porter son immense succession à la maison rivale de la sienne depuis des siècles ? Là s'élevait une question qu'il était très délicat d'aborder auprès du roi ; ensuite, comment justifier légalement cette disposition testamentaire, contraire à toutes les renonciations matrimoniales arrêtées lors de l'union des infantes d'Espagne avec Louis XIII et Louis XIV ? N'y avait-il pas des actes écrits et signés de la main des infantes ? A toutes les époques, n'avait-on pas voulu éviter la fusion des deux couronnes d'Espagne et de France dans les mêmes maisons ? La reine d'Espagne était d'ailleurs un obstacle à tous ces projets du parti Français : Allemande de cœur et de maison, ne dominerait-elle pas le roi dans ses derniers moments ? La jeune reine n'avait pas toute l'influence de la première femme de Charles II, issue de la branche d'Orléans ; mais elle partageait sa couche ; assise à son chevet, elle réchauffait en lui ces étincelles de fierté autrichienne qui jaillissaient du sang de Charles-Quint. L'Amirante de Castille et Oropeza, les principaux conseillers de la reine, agissaient dans leur exil ; heureusement pour la France, ils n'avaient ni l'un ni l'autre de la popularité. Ainsi le roi Charles II se trouvait en face de deux sentiments et de deux systèmes : d'une part, la haine et les préjugés de sa maison contre la France, vieil honneur traditionnel de la famille de Bourgogne et de la race espagnole ; d'une autre part,



la crainte d'un traité de partage de la monarchie jeté par Louis XIV au lit de mort du roi Charles II; et comment éviter ce brisement du grand œuvre de Philippe II? L'arrière-petit-fils du roi absolu, qui avait proclamé l'unité catholique au profit de sa monarchie, allait donc voir se consommer le partage de ses États, arrêté entre les trois puissances sur sa tombe! L'habileté de M. de Blécourt à Madrid consistait surtout à s'effacer; il ne parut rien de français dans les négociations ou dans les intrigues; tout fut espagnol et conduit par la grandesse et les conseillers de Castille. Dès que le cardinal Porto-Carrero et le secrétaire d'État Ubilla y Medina furent déterminés pour le parti du duc d'Anjou, les choses marchèrent plus activement encore. Le cardinal Porto-Carrero attaqua vivement les scrupules de conscience et d'orgueil autrichien. Il n'y eut ni exorcisme, ni incantation bénite et catholique, comme l'ont écrit les pamphlets d'Angleterre et de Hollande<sup>1</sup>; le conseil de Castille délibéra longtemps, et ce fut dans l'idée de l'indivisibilité de la monarchie espagnole, et pour éviter l'exécution du traité de partage, que le testament au profit de la France fut adopté à la majorité. Les motifs sur lesquels on se décida furent sérieux: si Charles II persistait dans son testament en faveur de l'archiduc, le traité de partage entraînait une guerre violente; l'armée d'observation du marquis d'Harcourt entraît en Catalogne par les Pyrénées, et s'emparait du Guipuscoa par Bayonne; Naples, le Milanais, la Flandre, étaient détachés de la monarchie: l'Espagne pouvait-elle seule résister à la coalition de la France, de la Hollande et de l'Angleterre? La monarchie espagnole allait ainsi rece-

<sup>1</sup> Rien de plus puéril que tout ce qui a été écrit sur les moyens odieux employés par la diplomatie de Louis XIV pour la question du testament. Il y eut de l'habileté, mais rien au-delà. Un pamphlet, publié à Cologne en 1701, dit que M. de Blécourt avait aussi ensorcélé le malheureux Charles II. Il y a une certaine manière que la capacité emploie pour dominer un esprit faible ou incomplet; ceci a souvent la force d'un enchantement.

voir un coup terrible dont elle ne se relèverait peut-être jamais. La disposition testamentaire favorable à la France conservait l'unité monarchique; en maintenant avec rigueur la séparation des deux couronnes, on n'avait pas à craindre que les monarchies d'Espagne et de France se confondissent jamais; Louis XIV pouvait seul, par la proximité de ses frontières, soutenir l'intégrité des États castillans; il y avait impossibilité de vaincre l'Espagne et la France réunies dans un traité d'alliance, et combattant avec leurs moyens militaires ou leurs immenses flottes<sup>1</sup>. Il n'y eut donc pas, il faut le répéter, d'exorcisme religieux, de dramatiques actions du ciel sur l'esprit du roi; il y eut seulement de l'habileté de la part de la légation de France. M. de Blécourt n'employa pas le spectacle de ces autels au luminaire pâle, tapissés de soie blanche aux grandes croix d'or; on n'eut pas besoin de ces cérémonies intimes où les prières des agonisants se mêlaient aux intrigues ambitieuses de la politique sur un sépulcre entr'ouvert. L'envoyé de France se contenta de placer la question sur un terrain parfait: il jeta le roi d'Espagne dans l'alternative ou de voir sa monarchie morcelée par un traité de partage, ou de léguer ses États à un Bourbon; l'intérêt castillan l'emporta sur la fierté de race. Voilà comment la question fut spécialement décidée, et tout ce qu'on a dit n'est qu'un romanesque épisode dans un grand drame dénoué par la seule capacité d'une habile diplomatie<sup>2</sup>.

Il restait à Charles II des scrupules de conscience: pouvait-il dépouiller la grande famille d'Autriche, son origine, sans s'exposer à ce haut et dernier jugement de Dieu qui broie la destinée des rois comme celle des peuples? Tourmenté par

<sup>1</sup> Archives espagnoles, ann. 1700.

<sup>2</sup> La double période sur la succession d'Espagne, à savoir: 1<sup>o</sup> le traité de partage, 2<sup>o</sup> le testament, doit être étudiée en comparant incessamment les archives de Simancas et les documents français sur la succession d'Espagne. Beaucoup de ceux qu'on a récemment publiés étaient connus et ne changent rien aux faits essentiels de ces négociations.

cette solennelle pensée, Charles II prit la subite détermination de consulter le pape, puissante autorité de l'univers catholique. Jamais prince, dans une vie qui s'éteint, n'eut à éprouver une lutte plus persévérante et plus profonde; en proie à mille sentiments divers, ses hésitations étaient nobles et pieuses. On a peint Charles II comme une âme hébétée sous la faiblesse et la superstition de ses derniers moments; je ne sais, au contraire, si l'histoire présente un caractère plus fortement attaché au devoir, à la grandeur de sa maison et de sa monarchie dans ces temps qui précèdent la mort; et de quoi s'agissait-il? de l'acte le plus solennel, celui qui suppose à l'homme la conscience de sa fin prochaine: on n'entretenait le roi d'Espagne que de ses dispositions de mort, que des précautions à prendre pour le temps où il ne serait plus; et ce roi hésite, discute, écrit. On sait toute la fierté de la maison d'Autriche et de la race de Bourgogne; elle se manifeste, cette haute fierté, même dans la scrupuleuse consultation que Charles II adresse au pape Innocent XII<sup>1</sup>: « Il ne dissimule pas que ses affections de roi, ses tendresses de famille et ses traditions de race le portent à maintenir son testament en faveur de l'archiduc; mais les grands de Castille lui ont remontré que l'intérêt de la monarchie espagnole et de la paix générale doit le déterminer à préférer une disposition favorable au duc d'Anjou, l'un des

<sup>1</sup> Voici la traduction partielle de la lettre de Charles II au pape: « Très-Saint Père, me voyant sans espérance d'avoir des enfans, je suis obligé de choisir un héritier des royaumes d'Espagne, lesquels tombent de droit dans une maison étrangère, bien que l'obscurité de la loi en laisse la justice douteuse; cette question est l'unique objet de mon souci, et pour être éclairé, j'ai fait à Dieu d'instantes prières; je ne cherche que ce qui est équitable; j'espère le trouver dans son oracle sacré, après que Sa Sainteté aura consulté cette grande affaire avec les cardinaux et les théologiens qu'elle jugera les plus sincères et les plus savans, et après qu'elle aura examiné les papiers que je lui envoie. J'ajoute que je n'écoute ni l'amour ni la haine, et que j'attends le décret du Saint-Père pour qu'il soit la règle du mien. » (Archives de Simancas, BB. 66.)

petits-fils de Louis XIV. Le roi prioit donc le Saint-Père de le diriger dans ce cas de conscience : pouvoit-il ainsi disposer légalement ? l'intérêt de ses peuples justifioit-il suffisamment la clause qui privoit sa famille, la race autrichienne ? »

Innocent XII, alors tout entier dans les intérêts de la France, répondit : « que les rois n'appartenoient point à leur famille, mais aux peuples ; que le testament en faveur de l'archiduc entraînant le partage de la monarchie, il n'y avoit pas à hésiter. La position de Louis XIV, les forces de la France pouvoient éviter à l'Espagne le plus grand des malheurs ; or, ce que devoit désirer de plus heureux à la cause chrétienne le souverain pontife, c'étoit une paix générale, une longue trêve au moins, pour que les forces catholiques pussent être dirigées contre les Infidèles qui menaçoient l'Europe : Charles II, en préparant cet heureux résultat par son testament, mériteroit les plus saintes indulgences de l'Église <sup>1</sup>. » La persistance de Charles II dès lors vaincue, rien ne s'opposait plus à la confection du testament ; le secrétaire d'État Ubilla y Medina en rédigea les longues clauses sous le plus profond secret. Fut-il connu de la légation française, ce testament, avant même qu'il n'eût été signé, et fut-il transmis à Louis XIV ? Les faiseurs de mémoires ont nié que la légation de France ait eu connaissance de ce testament ; ils n'ont pas remarqué l'audience très particulière que l'ambassadeur espagnol à Paris, Castel dos Rios, obtint de Louis XIV <sup>2</sup> pour demander une acceptation tacite au moins de la part du roi, avant de se jeter dans les voies périlleuses d'un testament. Le conseil de Castille avait sondé M. de Blécourt, et l'ambassadeur était trop actif, trop dévoué aux intérêts de la France, pour ne pas se

<sup>1</sup> Innocent XII s'empressa de communiquer sa réponse au cabinet de Versailles. Le nonce, à Paris, en remit copie. Juin, ann. 1700.

<sup>2</sup> Saint-Simon semble croire que la légation de France à Madrid n'était pas informée de ce qui s'y passait ; Saint-Simon, je le répète, comme tous les pamphlétaires, n'a jamais su ni connu qu'un très petit côté des questions diplomatiques.

hâter de prendre les ordres définitifs de sa cour ; il y a même quelques traces que le testament fut communiqué personnellement au roi très chrétien, et que des changements furent indiqués par M. de Torcy lui-même qui n'avait pas assisté à l'audience de Castel dos Rios. Tout cela fut couvert d'un secret si absolu, qu'on n'en eut pas soupçon, ni à Vienne ni à Londres. Le comte d'Harrach, ambassadeur autrichien, fut complètement joué par M. de Blécourt, le cardinal Porto-Carrero et le secrétaire d'État Ubilla y Medina.

Le testament, ainsi bien exactement motivé, fut soumis à la signature royale, au Buen Retiro, le 20 octobre de l'année 1700 à midi. La journée était chaude, comme il arrive en Espagne même dans une saison avancée ; la poitrine du roi était fortement oppressée sous cette maladie qui le dévorait ; son teint était jaune et pâle, ses yeux brillaient néanmoins, et les fossettes de ses joues amaigries étaient fortement colorées d'un brûlant accès de fièvre. Dans cette chambre damassée de velours d'Utrecht, sur un lit à larges balustrades, à baldaquins d'argent où pendaient de longs rideaux, le roi gisait étendu ; à ses côtés le cardinal Porto-Carrero, vêtu de la robe de pourpre du cardinalat, était debout, la barrette à la main, puis à ses côtés le secrétaire d'État Ubilla, à genoux sur un carreau de velours, selon l'usage. Sur un signe du roi, Ubilla lut en castillan les dispositions testamentaires de Charles II, et cette lecture avait quelque chose de solennel ! « Au nom de la très sainte Trinité, nous Charles, par la grâce de Dieu roi de Castille, etc. <sup>1</sup>, reconnoissant que nous ne pouvons éviter la mort, peine à laquelle nous sommes tous assujettis par le péché de notre premier père, et nous trouvant arrêté au lit de la manière dont il plaît à Dieu de nous visiter, nous faisons notre testament ayant le jugement sain et libre, selon qu'il a plu au Seigneur de nous l'accorder, ordonnons et déclarons par cet écrit notre dernière volonté.

<sup>1</sup> J'ai vu aux archives de Madrid l'original de ce testament en espagnol ; je l'ai traduit sur ce texte.

Si Dieu par sa miséricorde infinie vouloit nous donner des enfants légitimes, nous déclarons pour notre héritier universel de tous nos royaumes, États et seigneuries, le fils aîné, et tous les autres qui par leur ordre doivent succéder, et au défaut des mâles, les filles en seront héritières, conformément aux lois de nos royaumes ; mais comme Dieu ne nous a pas encore accordé cette grâce dans le temps que nous faisons ce testament, notre premier et principal devoir est de procurer le bien et l'avantage de nos sujets, faisant en sorte que tous nos royaumes se conservent dans cette union qui leur convient, en observant la fidélité qu'ils doivent à leur roi et seigneur naturel, étant persuadé que l'ayant toujours pratiquée, ils se conformeront à ce qui est le plus juste, s'affermissant sur la souveraine autorité de notre présente disposition. Et reconnoissant, conformément aux résultats de plusieurs consultations de nos ministres d'État et de la justice<sup>1</sup>, que la raison sur quoi on a fondé la renonciation des dona Anna et dona Maria-Theresa, reines de France, ma tante et ma sœur, à la succession de ces royaumes, a été d'éviter de les unir à la couronne de France ; mais reconnoissant aussi que ce motif fondamental venant à cesser, le droit de la succession subsiste dans le parent le plus proche, conformément aux lois de nos royaumes, et qu'aujourd'hui ce cas se vérifie dans le second fils du dauphin de France : pour cette raison, nous con-

<sup>1</sup> « Y reconociendo conforme à diversas consultas de ministros de Estado y justificación que la razón, en que se funda la renuncia de las señoras dona Ana, y dona Maria Theresa, reynas de Francia, my tia e hermana, de estos reynos, fue evitar el perjuycio de unirse à la corona de Francia, y reconociendo que viniendo à cessar esté motivo fundamental, subsiste el derecho de la successión en el pariente mas inmediato, conforme a las leyes de estos reynos, y que oy se verifica este caso en el hijo segundo del Delfin de Francia : por tanto arreglandome à dictas leyes, declaro mi successor, en caso que Dios me lleve sin dijar hijos, *el duque de Anjou*, hijo segundo del Delfin, y como a tal le llamo à la successión de todos mis reynos y dominos sin exception de ninguna parte de ellos. »

formant aux susdites lois, nous déclarons être notre successeur (en cas que Dieu nous appelle à lui sans laisser des enfans) le duc d'Anjou, second fils du dauphin ; et en cette qualité nous l'appelons à la succession de tous nos royaumes et seigneuries. Et parce que nous désirons ardemment que la paix et l'union, si importantes à la chrétienté, se conservent entre l'empereur notre oncle et le roi très chrétien, nous leur demandons et les exhortons d'affermir ladite union par les liens de mariage entre le duc d'Anjou et l'archiduchesse, afin que par ce moyen l'Europe jouisse du repos dont elle a besoin<sup>1</sup>. Nous voulons qu'incontinent après notre décès il se fasse une assemblée composée du président du conseil de Castille, du vice-chancelier ou président du conseil d'Aragon, de l'archevêque de Tolède, de l'inquisiteur général, d'un grand et d'un conseiller d'État que nous nommerons dans ce testament ou dans le codicille que nous y joindrons, ou dans un mémoire signé de notre main ; et pendant le temps que la reine, notre très chère et bien aimée épouse, voudra demeurer en ces royaumes et cours, nous prions et chargeons Sa Majesté d'assister et autoriser la susdite assemblée, qui se tiendra en sa présence royale dans l'appartement et lieu que Sa Majesté lui plaira de marquer, se donnant la peine d'intervenir dans les affaires, ayant voix délibérative de qualité, en sorte que les sentiments étant égaux, la partie de ceux à qui elle s'adjoindra sera préférée ; mais dans les autres elle se joindra au plus grand nombre ; et nous voulons que ce gouvernement dure et subsiste jusques à ce que notre successeur ayant su notre décès, y puisse pourvoir aussitôt qu'il aura atteint sa majorité. Nous nommons pour tuteurs de notre dit successeur pendant sa minorité jusqu'à l'âge de quatorze ans, les mêmes que nous avons nommés pour ladite assemblée, afin qu'ils gouvernent au temps de notre décès et jus-

<sup>1</sup> Ce projet de transaction par un mariage entre l'Autriche et la France pour la succession d'Espagne révèle la pensée du conseil de Castille, qui était : 1° d'éviter le partage, 2° d'empêcher la guerre.

qu'à ce que notre successeur vienne dans nos royaumes. »

Tel fut ce testament ! A mesure que le secrétaire d'État avançait dans cette longue lecture, la physionomie du roi Carlos II se nuancait de rouge, de violet : contention violente de l'âme ! Quoique les bases du testament eussent été discutées d'avance, il se passait une lutte intérieure et profonde dans l'esprit du monarque tant affaibli. Une noble indignation colora son front lorsqu'Ubilla prononça le nom du duc d'Anjou comme premier héritier appelé à la couronne des Espagnes et des Indes ; il fit signe de la main à Ubilla de relire le préambule dans lequel les droits du duc d'Anjou étaient légalement établis ; puis, soit fatigue, soit dépit, il interrompit Ubilla en lui disant avec le tutoiement familier aux rois espagnols : « Antonio, mon ami, c'est assez ; tu m'en as trop lu déjà. Je suis fatigué, bien fatigué ! » Ensuite il prit la plume et signa en tremblant avec convulsion. Alors tout fut dit : l'Espagne passa aux mains des Bourbons. Ainsi fut consommé le plus grand acte diplomatique qui ouvrait le dix-huitième siècle. Le testament de Charles II est long, juridiquement rédigé ; on voit que les droits de l'héritier ne sont pas nets, et que les rédacteurs du testament veulent convaincre et le roi qui le signe, et l'Europe qui sera appelée à le juger. La conduite du cabinet de Versailles dans cette négociation fut des plus habiles et des mieux suivies. Il n'y eut rien d'odieux, aucun acte de violence ; Louis XIV vint au résultat proposé presque sans efforts, par l'effet d'une bonne position prise, et de l'alternative adroitement établie entre la succession et le partage, ce qui jetait nécessairement l'Espagne aux mains de Louis XIV. Le cabinet de Versailles avait l'option : s'il s'en tenait au partage, il obtenait un beau lot, et par-dessus tout le roi faisait un acte de modération politique ; s'il optait pour le testament, il avait un droit écrit pour appuyer un mouvement armé contre l'Espagne. Il faut distinguer en diplomatie l'habileté de la fraude ; la mission des gouvernements est de grandir l'honneur de leur pays et d'assurer leur intérêt. S'ils y parviennent

par une conduite forte et habile, ils ne blessent pas le droit public; ils restent dans le leur. Les vastes plans de Richelieu et de Mazarin étaient exactement accomplis dans les deux hypothèses; l'Espagne, désormais dans l'impuissance de nuire aux relations de la France ou à ses intérêts, n'en était plus que la satellite obligée. Depuis la guerre de 1667, les renonciations des infantes avaient été mises en question; dans le testament de Charles II, ces renonciations étaient complètement oubliées; on entraît dans le droit testamentaire pour la transmission des couronnes, innovation à la vieille loi de l'hérédité. Le testament n'était qu'un acte de volonté; l'hérédité existait indépendamment de la disposition du souverain, et c'est pourquoi elle offrait tant de garanties. C'est la souveraineté absolue, poussée jusqu'à son dernier terme, que le droit de disposer d'un empire sur la simple signature d'un mourant!

Tout était dit pour la forme et la validité de l'acte solennel qui transmettait le gouvernement de tant de millions de sujets au jeune duc d'Anjou. Charles II languit encore quelques jours; il mourut au Buen-Retiro, le 1<sup>er</sup> novembre, alors que les cinquante-une cloches de San-Lorenzo annonçaient la Toussaint: et les glas du jour des morts se mêlèrent aux funérailles du roi des Espagnes et des Indes, malheureux prince qui n'avait pas eu même la paix sur son lit funèbre.

Dès que le majordome eut annoncé que le roi était trépassé, le conseil de Castille se réunit à la hâte pour lire le testament. Rien n'avait transpiré encore dans la population; il paraît même que le secret avait été tellement gardé entre les membres du conseil qui avaient respectivement promis le silence, que la légation de l'Empire n'était pas informée de l'existence du dernier testament; le comte d'Harrach croyait fermement que la disposition testamentaire au profit de l'archiduc subsistait encore, et qu'il n'avait qu'à dépêcher un courrier à Vienne pour annoncer officiellement la clause royale qui appelait l'archiduc à la succession d'Espagne.

Quand les membres du conseil de Castille se séparèrent après l'ouverture du testament, une multitude de grands entourèrent les conseillers ; on voyait dans la salle d'armes la grandesse, les évêques, les ricos hombres, qui attendaient avec impatience le nom de celui qu'ils salueraient pour roi. Toute la légation autrichienne était là haletante, le comte d'Harrach en tête, de sorte que lorsque le nom du duc d'Anjou fut proclamé, l'ambassadeur autrichien, frappé d'une colère soudaine, s'écria : « qu'on l'avait frustré, et que son maître saurait bien s'en venger. » Blécourt n'était pas au Buen-Retiro ; il tenait son courrier prêt à être expédié et une enveloppe pour ses dépêches ; le secrétaire d'État Ubilla y Medina lui porta sur-le-champ une copie par extrait du testament, accompagnée d'une lettre courte et obséquieuse du secrétaire d'État, adressée au roi Louis XIV. Ubilla, par son empressement, voulait conquérir une bonne position dans le conseil de son nouveau souverain ; sa capacité avait besoin de s'exercer dans ce nouvel ordre politique. Ubilla disait à Louis XIV : « Sire, le roi don Carlos, mon seigneur, étant mort le premier jour du courant, sur les trois heures après midi, j'ai ouvert immédiatement son testament avec les solennités requises ; j'y ai trouvé une clause dont je donne ici copie, et dans laquelle il nomme pour successeur de tous ses royaumes, États et seigneuries, le sérénissime seigneur duc d'Anjou, fils du sérénissime dauphin, avec les qualités exposées dans d'autres clauses, et dont je donne aussi copie. — Madrid, 2 novembre 1700<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Carta de don Antonio de Ubilla, secretario de estado.* « Senor, habiendo fallecido el dia primero del corriente el rey don Carlos, mi señor, à las tres de la tarde, y abientose inmediatamente su testamento con las solemnidas del dererecho, se hallò en el una clausala, de que es copia la inclusa, en que deja nombrado por successor en todos sus reynos, estados, y senorios, al serenissimo, señor duque de Anjou, hijò del serenissimo delphin, con las calidades que en ella se expressan, y ostra clausula, de que tambien vâ aqui copia, dando forma al gobierno de la



Le testament de Charles II avait constitué une junte ou régence de gouvernement en attendant l'acceptation du duc d'Anjou et la réponse de Louis XIV. Cette junte était présidée, pour la forme seulement, par la reine régente; celle-ci, sans volonté, avait accepté une place au conseil, bien que ses intérêts fussent tout entiers autrichiens et qu'elle éprouvât un profond dépit du testament; mais la reine, désireuse de son douaire, obéissait aux influences dominantes dans la junte, c'est-à-dire au comte don Manuel Arias, à l'évêque grand inquisiteur, et au comte de Benavente, qui formaient la partie dirigeante et politique du conseil de gouvernement. Cette junte se réunit pour envoyer officiellement à Louis XIV la copie authentique du testament; elle délibéra sur la lettre qu'elle devait adresser au roi de France. D'après l'avis de l'inquisiteur général, les termes devaient en être simples et dévoués; elle fut écrite par le comte de Benavente et signée par la régente et tous les membres de la junte; on y disait à Louis XIV : « Sire, le roi notre seigneur, que Dieu tienne en sa gloire, a désigné une junte qui est déjà formée pour le gouvernement universel de la monarchie pendant l'*interim* de son successeur; et parce que, dans le premier moment de la douleur, nous n'avons pu exprimer à Votre Majesté la vive expression de nos sentiments, nous l'exécutons aujourd'hui, pouvant assurer à Votre Majesté toute la joie des peuples de faire en quelque sorte partie de vos États; et nous dirons aussi à Votre Majesté que le successeur du roi mort peut venir sans délai prendre possession de cette monarchie, et en disposer comme de ses propriétés particulières, lui réitérant nos promesses de bonheur et de tranquillité, de fidélité et d'obéissance. — Madrid, 3 novembre 1700. Moi la reine; le comte don Manuel Arrias, l'évêque inquisiteur général, don

monarquía en el interin que puede executar lo por sí el successor. Y por orden de la Reyna mi Señora, y los gobernadores, pongo todo lo referido en noticia del Sr<sup>e</sup> enviado. » Madrid à 2 de novembre de 1700 : UBILLA. (Archives de Simancas, B.-B. ann. 1700.)

Rodrigo Manuel, le comte de Benavente<sup>1</sup>. » On écrivit encore, quelques jours après, une nouvelle lettre très pressante adressée par la junte au roi de France avec l'expression d'un dévouement encore plus intime et plus absolu : « Sire, en conséquence de notre lettre du 3 courant, qui annonçoit à Votre Majesté les formes du testament et du codicille du roi notre seigneur, nous les envoyons l'un et l'autre à Votre Majesté afin qu'elle puisse en prendre une connoissance détaillée. Nous réitérons à Votre Majesté la nouvelle expression des bonnes volontés de la noblesse et du peuple de ce pays pour le roi qui vient d'être choisi ; nous ne consentirons, nous ne souffrirons jamais aucune chose qui puisse altérer cette grande décision. Vous pouvez compter sur notre zèle, notre obéissance pour tout ce qui est porté dans le testament du roi notre seigneur que Dieu ait en sa gloire, ainsi que sur le concours de la noblesse, des gens de cour, du peuple des cités. Nous devons répéter à Votre Majesté ces vives et certaines expressions des dévouements publics et particuliers, et Votre Majesté verra un de ses petits-fils salué et proclamé roi d'Espagne avec toutes les cérémonies habituelles pour les successions royales. — 7 novembre 1700<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Secunda carta de los gobernadores al rey christianissimo.* « Señor, en quarta de primero del corriente dirigida con expresso, extraordinario à V. M. de haver aquel dia à las tarde de la tarde, llevandose Dios para si rey don Carlos, nuestro señor, remitiendo à V. M. copia de la clausa que se hallo en su testamento, nombrade por successor en todos sus reynos, al serenissimo señor duque de Anjou, hijo del serenissimo delphin, con las circunstancias que en ella se contienien ; y tambien de ostra, en que su magestad que aya gloria, dejà dispuesta una junte de los ministros, que ya formada està para el gobierno universal de la monarchia, en el interin que su successor en ella pueda governala, etc. Nuestro señor guarde la christianissima persona de V. M. » Madrid à 3 de novembre 1700. *Yo la Reyna* ; el conde don Manuel Arrias ; el obispo inquisidar general ; don Rodrigo Manuel ; el conde de Benavente. (Archives de Simancas, B. 156.)

<sup>2</sup> *Tercera carta de los mismos al mismo.* « Señor, en consecuencia de

Les grands d'Espagne avaient hâte d'en finir avec cette junte provisoire qui ne permettait pas les belles largesses royales de l'avènement. On craignait les intrigues de la légation autrichienne; on voulait au plus vite s'assurer l'appui d'un cabinet fort et puissant comme l'était la France. La junte désirait se montrer dévouée à Louis XIV, afin de recueillir les bénéfices du testament. La reine douairière n'était que nominale-ment à la tête de la grandesse; la junte réunissait dans ses mains toute la force du gouvernement. Personne n'igno-rait les résistances que pouvaient susciter l'Amirante et le comte d'Oropeza, rappelés de leur exil au lit de mort de Charles II. Si le testament n'était pas accepté, tous les partis allaient être en fermentation; il y avait déjà une opinion puissante qui appelait les cortès et la succession élective; quelques Castillans hautains niaient au roi la puissance de disposer librement de ses sujets par un acte de dernière volonté contre les lois fondamentales.

La nouvelle du testament et de la mort de Charles II arriva au roi alors à Fontainebleau, le mardi 9 novembre, à neuf heures du matin. Le courrier envoyé par Blécourt était resté malade à Bayonne; le marquis d'Harcourt écrivit deux lignes à M. de Barbezieux en expédiant un nouveau courrier, avec ordre de ne remettre les dépêches à M. de Torcy, qu'après que Barbezieux aurait reçu le billet ainsi conçu : « Monseigneur lo que con extraordinario escrivimos à vuestra magestad, en el 3 cor-riente, con motivo del fallecimiento del rey nuestro señor que aya gloria, y estando ya en toda forma el testamento, y coddicillo que dejò y ofre-cimos remistis à V. M. le passamos à manos de V. M. con est expresso, para que se halle en mas caval conocimiento de todas sus circunstancias. Y con esta ocasion, como lo repeteremos en todas, hazemos à V. M. nueva expresson y manifestacion, de que la nobleza y pubeos, estan llamando par el rey que vien nombrado, con las mayores ansias, y se-guridades, para nos imaginar a sentir ni consentir à cosa alcuna que pueda su variacion en este gran negocio. Madrid à 7 de novembre 1700. *Yo la reyna*; el conde Mannel Arrias; don Rodrigo Manuel; el conde de Benavente; don Antonio de Ubilla y Medina. » (*Idid.*)

le duc d'Anjou est roi d'Espagne : don Carlos II est mort. — D'Harcourt. » Barbezieux vint en porter la nouvelle au roi qui était au conseil des finances ; immédiatement tout fut renvoyé ; la cour devait aller à la chasse, et les équipages furent contremandés. Le roi dina comme à l'ordinaire à son petit couvert, et se contenta de dire : « Messieurs, le roi d'Espagne est mort, je draperai en noir » : ce qui signifiait que le deuil serait complet et en grand ; la cour devait ainsi renoncer à ses plaisirs, à ses distractions d'hiver et de carnaval. En sortant de diner, le roi manda tout le conseil chez madame de Maintenon, en présence de monseigneur le dauphin, et ce fut là que commencèrent les délibérations sérieuses sur l'acceptation du testament. Les papiers de Torcy, témoin oculaire, contiennent de précieux détails sur ces délibérations du conseil qui décida la plus grande des questions diplomatiques. Torcy, l'homme capable, s'est montré l'impartial narrateur de toutes les péripéties de cette haute résolution <sup>1</sup>. Représentez-vous la chambre de madame de Maintenon à Fontainebleau ; le roi dans son fauteuil ; à ses côtés monseigneur le dauphin, un peu plus loin madame de Maintenon ; à quelque distance le chancelier, M. de Beauvilliers, et Torcy comme secrétaire d'Etat des affaires étrangères. Le roi ouvrit lui-même la délibération, en demandant à chacun son avis avec indépendance. Telle était l'habitude de Louis XIV, habitude qui s'était maintenue dans la hiérarchie de ses conseils. Le roi et Monseigneur, le chancelier, le duc de Beauvilliers et Torcy, les trois ministres d'Etat, délibérèrent sur cette grave affaire, et madame de Maintenon avec eux, comme l'esprit le plus distingué et qui discernait le mieux les questions délicates. Madame de Maintenon jugeait parfaitement bien, appréciait les situations avec un tact exquis, et le roi l'appelait à toutes les résolutions un peu importantes. C'était contre les usages d'une cour sévère ;

<sup>1</sup> Mém. de Torcy, ann. 1700. — Saint-Simon a arrangé cette scène à sa manière ; en face de cette grande solennité, il a eu le malheur de la rendre presque bouffonne.

mais rarement madame de Maintenon donna des avis qui ne fussent empreints d'une sagesse extrême et d'une prévoyance remarquable. Le duc de Beauvilliers, ministre d'Etat, parla le premier (je conserve son langage dans toute sa franchise) ; il soutint : « que la foi royale étoit engagée par le traité de partage ; qu'il n'y avoit point de comparaison entre l'accroissement pour la couronne d'Etats contigus et aussi nécessaires que la Lorraine, aussi importants que le Guiposcoa, et aussi utiles au commerce que les places de Toscane, Naples et Sicile ; et la grandeur particulière d'un fils de France, dont tout au plus la première postérité devenue espagnole par son intérêt, et par son éducation tout étrangère, se montreroit aussi jalouse de la puissance de la France que les rois d'Espagne autrichiens. Qu'en acceptant le testament, il falloit compter sur une longue et sanglante guerre ; tout le faix tomboit sur la France, qui, dans l'impuissance de soutenir le poids de tout ce qui s'alloit unir contre elle, auroit encore l'Espagne à supporter. Que se tenant au traité de partage, la France s'attireroit la confiance de l'Europe dont elle deviendroit la dictatrice, ce qu'elle ne pouvoit espérer de ses armes ; l'intérieur du royaume seroit rétabli par une longue paix, augmenté aux dépens de l'Espagne ; enfin, l'arrondissement si nécessaire de la Lorraine, qui réunit les évêchés, l'Alsace et la Franche-Comté, et délivre la Champagne qui n'a point de frontières, formeroit un Etat si puissant, qu'il seroit à l'avenir la terreur ou le refuge de tous les autres, et en situation assurée de faire tourner à son gré toutes les affaires générales de l'Europe. »

M. de Torcy, sans partager complètement l'opinion du duc de Beauvilliers, en fit ressortir les avantages, et parla cette langue d'expérience et d'affaires qui en faisait un des hommes les plus distingués du conseil de Louis XIV. M. de Torcy, l'un des principaux agents des traités de partage signés à La Haye et à Londres, ne pouvait, sans manquer à sa position ministérielle, en soutenir la nullité : c'étoit d'après ses ordres que M. de Tallard avoit agi à Londres et M. de Harlai à

Haye. M. de Torcy exposa les difficultés politiques que l'acceptation du testament allait susciter; il fit nettement connaître au roi et au conseil les premières démarches du corps diplomatique, les notes déjà communiquées par les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande <sup>1</sup>, et qui faisaient pressentir la guerre.

Le chancelier parla ensuite, mais favorablement pour l'acceptation de la jeune royauté du duc d'Anjou <sup>2</sup> : il établit d'abord : « qu'il étoit dans l'option du roi de laisser s'élever une seconde fois la maison d'Autriche, à fort peu de puissance près, à la hauteur de ce qu'elle avoit été depuis Philippe II, prince dont on avoit vivement éprouvé la force et la puissance; ou de prendre le même avantage pour la sienne. La France, le plus étendu, le plus abondant et le plus puissant royaume de tous ceux de l'Europe, chaque État considéré à part, avoit l'avantage de ne dépendre de l'avis de qui que ce fût, et de se remuer tout entier à la seule volonté de son roi, ce qui en rendoit les mouvemens parfaitement secrets et tout-à-fait rapides, et celui encore d'être contigu d'une mer à l'autre à l'Espagne, et de plus, par les deux mers d'avoir du commerce et une marine, et d'être en état de protéger celle d'Espagne, et de profiter à l'avenir de son union avec elle pour le commerce des Indes; par conséquent, de recueillir des fruits de cette union bien plus continuels, plus grands, plus certains que n'avoit pu faire la maison d'Autriche. Ces avantages se trouvoient-ils balancés par ceux de l'acquisition de la Lorraine? province importante à la vérité, mais dont la possession n'augmentoît en rien le poids de la France dans les affaires générales; tandis qu'uni avec l'Espagne, ce royaume seroit toujours prépondérant et très-supérieur à la plupart des puissances unies en alliance, dont les divers intérêts ne pouvoient rendre ces unions durables comme celui des frères et

<sup>1</sup> Papiers et Mémoires de Torcy, ann. 1700.

<sup>2</sup> Le chancelier étoit M. de Pontchartrain; il appartenait à l'école des temps belliqueux de Louvois.

de la même maison. Et d'ailleurs, en se mettant à titre de nécessité au-dessus du scrupule, l'occupation de la Lorraine désarmée, démantelée, enclavée comme elle étoit, souffroit-elle la moindre difficulté du monde, puisqu'on s'en saisiroit toujours au premier mouvement de guerre, comme on avoit fait depuis si long-temps ? En ces occasions on n'aperçoit pas de différence entre elle et une province du royaume. A l'égard de Naples, de la Sicile et des places de la côte de Toscane, il n'y avoit qu'à ouvrir les histoires pour voir combien souvent nos rois en avoient été les maîtres, et avec ces États, de ceux de Milan, de Gènes et d'autres petits points d'Italie, et avec quelle et rapide facilité ils les avoient toujours perdus. Le traité de partage avoit été accepté, faute de pouvoir espérer mieux, dès qu'on ne vouloit pas se jeter dans les conquêtes ; mais, en l'acceptant, qui auroit pu méconnoître l'inimitié de tant d'années de l'habile main (Guillaume III), qui l'avoit dressé pour nous donner des noms sans nous donner des choses, ou plutôt des choses impossibles à conserver par leur éloignement et leur épuisement ? Ces conquêtes ne seroient bonnes qu'à dévorer notre argent et partager nos forces, et à nous tenir dans une contrainte perpétuelle. Craindroit-on les rivalités ? Il y avoit à espérer que le roi vivroit assez long-temps, et Monseigneur après lui, pour maintenir l'harmonie entre ses deux fils ; il n'y avoit pas moins lieu d'en espérer la continuation entre les deux frères si unis et affermis de longue main dans ces principes, qu'ils feroient passer aux cousins-germains ; ce qui entraînoit déjà une longue suite d'années. Mais enfin si le malheur venoit asscz à surmonter toute raison, pour faire naître des guerres, il falloit toujours qu'il y eût un roi d'Espagne, et une guerre se pousseroit moins et se termineroit toujours plus aisément et plus heureusement avec un roi de même sang qu'avec un étranger et de la maison d'Autriche. » Telle fut l'opinion de M. de Pontchartrain ; elle mérite d'être sérieusement méditée, même par les hommes d'État de l'école moderne ; car elle développe un vaste plan

de politique dans nos rapports nécessaires avec l'Espagne.

Le plus ardent, le plus décidé de tous pour l'acceptation du testament, fut le dauphin. Monseigneur parut un homme à volonté tenace dans tous ces conseils ; son opinion était importante, car il s'agissait d'une question personnelle, et la succession d'Espagne lui était dévolue par l'hérédité. Quand ce fut à son tour de parler, il s'expliqua avec netteté pour l'acceptation du testament ; il développa une partie des meilleures raisons du chancelier. Puis, se tournant vers le roi d'un air respectueux, mais ferme, il dit : « qu'après avoir exprimé son avis comme les autres, il prenoit la liberté de lui demander son héritage, puisqu'il étoit en état de l'accepter ; que la monarchie d'Espagne étoit le bien de la reine sa mère, par conséquent le sien, et pour la tranquillité de l'Europe celui de son second fils, à qui il le cédoit de tout son cœur, mais qu'il n'en quitteroit pas un seul pouce de terre à un autre ; que la demande étoit juste et conforme à l'honneur du roi, à l'intérêt et à la grandeur de la couronne, et qu'il espéroit bien aussi qu'elle ne lui seroit pas refusée. » Cette opinion si fière, si noble, de M. le dauphin n'étoit point forcée : Monseigneur, bien qu'un peu gros et lourd, avait dans tout ce sang royal une énergie, une chaleur, un sentiment de son droit qui éclatait dans toutes les actions. Le roi l'écouta fort attentivement, puis s'adressant à madame de Maintenon : « Et vous, Madame, que dites-vous de tout ceci ? » Madame de Maintenon répondit avec bienséance et modestie, en faisant l'éloge des sentiments de monseigneur le dauphin, et fut enfin d'avis d'accepter le testament. Ce conseil s'étoit un peu tenu pour la forme ; le roi, décidé pour l'acceptation du testament dans toute sa teneur, s'en étoit expliqué avec le marquis Castel dos Rios, ambassadeur d'Espagne, et qui désiroit avoir sur ce point le dernier mot du roi ; Louis XIV lui avait dit : « que sans donner sa parole royale encore, il pouvoit assurer la junte qu'il étoit tout disposé à accepter le testament. » A la cour de Fontainebleau, déjà le bruit s'en ré-

pandait. Il se fit alors un mouvement d'opinion publique remarquable : autant la France s'était montrée intimidée et sans énergie lors du congrès de Riswick, autant il y avait dans l'esprit de la nation un sentiment qui la portait à la guerre. On s'était reposé depuis trois ans ; la paix avait rendu les forces au pays : une émotion de gloire et d'honneur public fermentait au cœur des gentilshommes ; tous voulaient reprendre les armes. La cour se complaisait à voir un fils de France sur le trône d'Espagne ; la noblesse avait vécu des idées espagnoles, de la langue, de la poésie et des mœurs du peuple d'au-delà des Pyrénées. Au temps des carrousels de l'enfance royale, c'étaient les costumes et les devises de l'Espagne que tous portaient dans leurs blasons de race, et dans les beaux écussons des lices à la place Royale : donner un roi à la Castille, à l'Andalousie, à la Manche, c'était une idée qui flattait cette brave noblesse. Quand donc la nouvelle du testament se répandit à Fontainebleau, il y eut un mouvement d'opinion publique auquel il était impossible de résister ; le refus du testament aurait été considéré comme une grande lâcheté ; le roi l'avait senti avec cet orgueil qui savait si bien comprendre sa famille et son pays. Il avait accepté d'avance pour son petit-fils la couronne d'Espagne ; cela caressait son amour-propre. Quand le roi faisait le semblant d'hésiter au conseil, il déclarait au marquis dos Rios que son parti était pris, et la lettre secrète écrite à la junte par Louis XIV, quelques jours après la réception du testament, constate assez l'invariable résolution du roi <sup>1</sup>. « Très-haute, très-puissante, et très-excellente princesse, notre très-chère, très-amée bonne sœur et cousine ; très-chers et bien amés cousins et autres du conseil établi pour le gouvernement universel des royaumes et États dépendans de la couronne d'Espagne, nous avons reçu la lettre signée de Votre Majesté, et par vous, écrite le 1<sup>er</sup> de ce mois. Elle nous a été rendue par le marquis de Castel dos Rios, avec les clauses du testament fait par le feu roi,

<sup>1</sup> L'original de cette lettre est aux archives de Simancas.

contenant l'ordre et le rang des héritiers, qu'il appelle à la succession de tous ses royaumes et États; et la sage disposition qu'il a faite pour le gouvernement de ces mêmes royaumes, jusques à l'arrivée et jusqu'à la majorité de son successeur <sup>1</sup>. La sensible douleur que nous avons de la perte d'un prince, dont les qualités et les étroites liaisons du sang nous rendoient l'amitié très-chère, est infiniment augmentée par les marques touchantes qu'il nous a données à sa mort, de sa justice, de son amour pour des sujets fidèles, et de l'attention qu'il apporte à maintenir au-delà du temps de sa vie le repos général de toute l'Europe et le bonheur de ses peuples. Nous voulons de notre part contribuer également à l'un et à l'autre, et répondre à la parfaite confiance qu'il nous a témoignée. Ainsi nous conformant entièrement à ses intentions marquées par les articles du testament que Votre Majesté, et vous, nous avez envoyés, tous nos soins seront désormais de rétablir par une paix inviolable, par l'intelligence la plus parfaite, la monarchie d'Espagne au plus haut point de gloire où jamais elle ait été. Nous acceptons pour notre petit-fils le duc d'Anjou, le testament du feu roi catholique; notre fils unique le dauphin l'accepte aussi; il abandonne sans peine les justes droits de la feuë reine sa mère et notre très-chère épouse, reconnus incontestables aussi bien que ceux de la feuë reine, notre très-honorée dame et mère, par les avis des différens ministres d'État et de justice, consultés par le feu roi d'Espagne. Loin de

<sup>1</sup> La junte s'empresse d'accuser réception de cette lettre au roi Louis XIV. Voici le texte espagnol de cette réponse :

*Quarta carta de los gobernadores al Rey christianissimo.* « Senor, se degna V. Magestad con gran reconoimiento nuestro, manifestar en carta do 12 del corriente, sensible dolor, que le ha causado la perdida de tan gran principe, don Carlos II declarandenos V. M. su real acceptation y aprobacion de la dispuisto por el testamento de la Magestad defunta, rivalidando lo con todas aquillas firmezas que mas pueden ofranzar para siempre la possession de tanto herenzia. Y dispuis de dar à V. Magestad las mas afectuosas y reverentes gracias por esto, y por las singulares expresiones conque V. Magestad nos favorice y hourra, assi à nos otros en

se réserver aucune partie de la monarchie, il sacrifie ses plus proches intérêts au désir de rétablir l'ancien lustre d'une couronne, que la volonté du feu roi catholique et la voix de ses peuples défèrent unanimement à notre petit-fils. Ainsi nous ferons partir incessamment le duc d'Anjou, pour donner au plus tôt à des sujets fidèles la consolation de recevoir un roi, bien persuadé que Dieu l'appelant au trône, son premier devoir est de faire régner avec lui la justice et la religion; qu'il doit donner sa principale application à rendre ses peuples heureux, à relever et à maintenir l'éclat d'une aussi puissante monarchie; qu'il est obligé de connoître parfaitement, et de récompenser le mérite de ceux qu'il trouvera (dans une nation également brave et éclairée) propres à le servir dans ses conseils, dans ses armées, et dans les différens emplois de l'Église et de l'État. Nous l'instruirons encore de ce qu'il doit à des sujets inviolablement attachés à leurs rois, de ce qu'il doit à sa propre gloire; nous l'exhorterons à se souvenir de sa naissance, à conserver l'amour de son pays, mais uniquement pour maintenir à jamais la paix et la parfaite intelligence, si nécessaires au commun bonheur de nos sujets et des siens. Cependant nous prions Dieu, auteur de toutes consolations, qu'il donne à Votre Majesté et à la *junte les satisfactions désirables*. Écrit à Fontainebleau le 14 novembre. Louis. »

Cette lettre, si parfaite de style et qui déjà prépare et résume les instructions de Louis XIV à son petit-fils, est une acceptation expresse, complète, de la couronne pour le duc particular, como a lo general de la nacion espanola; proprias solledo magnanimo corazon de tan esclarecido manarcha, podemos asseguras a V. Magestad que la alta providencia de V. Magestad supra premias anticipadamente el impondonderable regozejo, y demonstraciones de jubilo y alegria, conque en medio de nuestro sumo desconsuelo hizo treguas el dolor di la raciente perdeda para celebrarse con general aplauso en esta corte la real carta de V. Magestad. Madrid à 26 de novembre de 1700. Yo la Reyna; el card. Portocarrero; D. Manuel Arrias; D. Ferd. de Aragon; El obispo inq. general; D. Rodrigo Manuel Manrique de Lara; El conde de Benavente. » (Archiv. de Simancas.)

d'Anjou ; et néanmoins il se passa plusieurs jours encore en délibérations avant que la volonté du roi ne fût manifestée publiquement, car le conseil avait un vif intérêt à faire croire à la diplomatie que la résolution avait été prise après le débat le plus réfléchi : Louis XIV voulait constater qu'il s'agissait d'une affaire nationale, et non pas d'un caprice et d'une vanité de roi. Tout le corps diplomatique était attentif aux plus petits actes, aux moindres mots qui sortaient de la bouche du roi, et pendant ce temps la négociation secrète continuait entre la junte et Louis XIV ; cette junte disposait tout pour la reconnaissance officielle du duc d'Anjou à Madrid. Les ambassadeurs invoquaient hautement le traité de partage et la signature apposée par le roi, espérant par ce moyen empêcher la résolution de Louis XIV. Les cabinets rappelaient la parole royale : n'avait-elle pas ratifié le traité de partage ? quel motif donnait-on pour justifier un changement si complet dans la situation générale de l'Europe ? La succession d'Espagne bouleversait tous les rapports, ébranlait tous les vieux liens des souverainetés : que devenait la foi des traités ?

La résolution d'accepter le testament pour le duc d'Anjou était ferme et forte, quoiqu'on eût l'air d'hésiter encore extérieurement. La cour quitta sur-le-champ Fontainebleau et ses vieilles forêts : elle vint habiter Versailles, afin de donner plus de retentissement à l'acte qu'on préparait. Dans la matinée du 16 novembre, le roi, après son lever, fit entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet, et puis il appela monseigneur le duc d'Anjou qui étoit dans les arrières-cabinets, et dit à l'ambassadeur : « Vous le pouvez saluer comme votre roi. » Le marquis Castel dos Rios se jeta à deux genoux et lui baisa la main à la manière d'Espagne ; il lui fit ensuite un assez long compliment en espagnol, et après qu'il eut fini, le roi lui dit : « Mon petit-fils n'entend pas encore l'espagnol, c'est à moi de répondre pour lui. » Et Louis XIV tourna fort bien une réponse en vraie langue castillanne. Les courtisans étoient à la porte du cabinet du roi. Sa Majesté commanda à

l'huissier d'ouvrir les deux battants de la porte, et de faire entrer tout le monde, et dit : « Messieurs, voilà le roi d'Espagne ; la naissance l'appeloit à cette couronne, toute la nation le souhaite et me le demande, ce que je lui ai accordé avec plaisir ; c'était l'ordre du ciel. » Puis se retournant vers le roi d'Espagne, il lui dit : « Soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes né François pour entretenir l'union entre les deux nations, c'est le moyen de les rendre heureuses et de conserver la paix de l'Europe. » Après cela il s'adressa à l'ambassadeur, et en lui montrant du doigt le roi son maître, il lui dit : « S'il écoute mes conseils, vous serez grand seigneur, et bientôt ; il ne sauroit mieux faire présentement que de suivre vos avis. » Monseigneur le duc de Bourgogne et monseigneur le duc de Berri embrassèrent le roi d'Espagne, et ils fondaient tous trois en larmes en s'embrassant.

Cette belle et royale scène, depuis retracée par la peinture, fit un grand éclat à Versailles. Le duc d'Anjou, qui prenait alors le titre de Philippe V, avait dix-sept ans. C'était une de ces jolies figures que Mignard et Lebrun avaient reproduites ; jeune homme alors, le duc d'Anjou avait perdu cette vivacité qu'on remarquait durant ses tendres années. L'école de Fénelon et du duc de Beauvilliers avait jeté dans ces têtes adolescentes, des idées vagues de gouvernement et de morale qui affaiblissaient les caractères politiques. Il faut, en matière de gouvernement, une certaine hardiesse de vues et d'exécution, et ce n'est pas ce que le duc de Beauvilliers pouvait donner à son élève. Le duc d'Anjou avait une physionomie douce, bonne ; sa gracieuse et ronde face était animée de deux yeux bleus comme ceux de sa mère, de race germanique ; un peu gros, comme son père le dauphin, son justaucorps de drap d'or serrait à peine sa taille. Salué sous le titre de Philippe V, depuis ce moment le duc d'Anjou fut traité en roi ; Louis XIV l'éleva jusqu'à sa noble égalité. Quand il se mit en marche pour aller à la chapelle, le roi fit placer son petit-fils

à côté de lui et à sa droite, ils entendirent la messe à la tribune, et comme Louis XIV vit que le roi d'Espagne n'avait point de carreau, il se leva pour lui donner le sien ; le jeune monarque ne voulut pas le prendre, et Louis ôta son carreau ; ils n'en eurent ni l'un ni l'autre. « A la messe, raconte Dangeau, il eut la droite sur le roi, et de même en revenant, et l'aura toujours en public pendant qu'il sera ici ; mais quand ils seront en particulier, ils vivront sans cérémonie. En revenant de la messe, et passant dans le grand appartement, le roi dit au roi d'Espagne, qu'il lui avoit fait préparer cet appartement, et qu'il l'y alloit laisser pour donner le temps aux courtisans de lui venir faire leur cour. Le roi d'Espagne alla à Meudon voir Monseigneur, son père ; il avoit dans son carrosse M. de Beauvilliers et Sommeri, son sous-gouverneur. Monseigneur vint recevoir le roi d'Espagne à son carrosse, marquant une joie vive et naturelle qui faisoit plaisir à tout le monde. Il dit qu'il croyoit que jamais homme ne s'étoit trouvé en état de pouvoir dire comme lui : Le roi mon père et le roi mon fils. Au retour de Meudon, Sa Majesté Catholique revint dans son grand appartement où elle reçut les visites des princesses et des dames. Madame la duchesse de Bourgogne y alla plus d'une fois. Le soir, le jeune roi soupa avec Louis XIV, ayant un fauteuil et la droite sur lui. Messieurs les ducs de Bourgogne et de Berri étoient sur les plians au retour de la table du côté droit, madame la duchesse de Bourgogne du côté gauche, et les gentilshommes servans vis-à-vis des rois, pour servir quand on crioit : « A boire pour le roi d'Espagne. » C'étoit une grande joie pour les spectateurs. Le roi de France se penchant du côté de l'ambassadeur d'Espagne, qui y étoit, lui dit : « Je crois que tout ceci est un songe. »

La reconnaissance du nouveau roi d'Espagne étoit un fait accompli pour la cour de Versailles ; mais comment l'Europe alloit-elle prendre un tel événement ? Tout le corps diplomatique, on l'a vu, s'étoit vivement ému de la décision du conseil ; le duc d'Anjou n'avait été salué roi d'Espagne que par

le nonce du pape et l'ambassadeur de Venise. Le pape avait contribué à la résolution du conseil de Castille et de Carlos II en faveur du duc d'Anjou : le nonce devait saluer son avènement. Le sénat de Venise était trop profondément hostile à l'Empire pour ne pas reconnaître avec empressement la souveraineté française en Italie, véritable contre-poids à l'influence allemande. Les ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre, M. de Zinzendorff surtout, le représentant de l'Empire, s'abstinrent de venir à la cour, pour ne pas y faire un acte de reconnaissance. Toutes les notifications s'accomplirent par la voie de M. de Torcy, et les ambassadeurs se contentèrent de répondre par un accusé de réception à la lettre du cabinet. Dans l'état des traités, la proclamation du duc d'Anjou comme roi d'Espagne était une violation flagrante des transactions décisives conclues à La Haye et à Londres par suite du congrès de Riswick. Réunies même moralement dans un système commun, l'Espagne et la France réalisaient le projet de monarchie universelle, éternel reproche que la coalition opposait à Louis XIV. Le roi ne pouvait éviter la guerre générale, conséquence nécessaire de la situation qu'on avait prise. La maison de Bourbon grandissait trop : elle étendait sa vaste puissance depuis la Hollande jusqu'au détroit de Gibraltar ; les cabinets devaient encore une fois se coaliser contre un fait qui menaçait l'équilibre européen. Toutes les fois que la France a voulu étendre son influence au-delà des limites tracées par sa position naturelle et son histoire, il y a eu une réaction contre elle, et cela s'explique : son influence est déjà si grande, que si on lui reconnaissait encore une force exorbitante en territoire, elle dominerait le monde par son ascendant.

Quand on suit la vieille lutte entre la monarchie de Charles-Quint et les deux dynasties des Valois et des Bourbons depuis le xv<sup>e</sup> siècle, on est étonné de cette mutuelle et inévitable action des deux pays d'Espagne et de France l'un sur l'autre. Pendant la Ligue, une infante est à la veille de ceindre

la couronne des Bourbons, et Philippe II remue jusqu'aux entrailles du pays de France. Tout se meut à Paris et dans les provinces par l'action du cabinet de San-Lorenzo; on peut dire qu'il est maître de la monarchie. A partir de cette époque, la réaction commence; la lutte devient vivace depuis Henri IV. Chaque année est marquée par une prise d'armes; les grands projets de Richelieu contre la maison d'Autriche, les unions de famille, les traités des Pyrénées, tout est destiné à soumettre l'Espagne à l'influence des Bourbons; on saisit ses places fortes, ses provinces les plus utiles; la France acquiert les droits des infantes; les protestations secrètes réservent des prétentions que l'on se propose de faire valoir plus tard. Toutes les armes sont bonnes pour arriver au but qu'on s'est prescrit; l'Espagne a voulu absorber la France, et c'est la France qui absorbe l'Espagne. Tel est le résultat obtenu par Louis XIV dans la question du testament de don Carlos II, beau triomphe d'habileté diplomatique. Ainsi, en acceptant le testament de don Carlos pour son petit-fils le duc d'Anjou, Louis XIV réalisant une vaste pensée politique, accomplissait l'œuvre de deux siècles de travaux et de sacrifices. Henri IV avait hérité de la rivalité des Valois contre la maison d'Autriche; il en léguait la solution à ses descendants. La guerre fut terrible sans doute, mais aucun pouvoir humain n'aborde un plan de quelque portée sans s'exposer à d'immenses sacrifices; c'est la condition de tout ce qui dépasse les proportions d'un système vulgaire; et d'ailleurs que de sang n'avait pas coûté la lutte entre l'Espagne et la France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle! Il fallait y mettre un terme par un effort. Louis XIV s'y décida.

Alors se dessine immédiatement la politique anglaise, qui ne peut permettre la prépondérance française dans la Péninsule. L'Angleterre choisit avec prédilection ce champ de bataille; c'est à l'avènement d'un Bourbon sur le trône d'Espagne que l'on doit les progrès de l'alliance anglaise avec le Portugal: Guillaume III voit avec une certaine inquiétude le

développement des forces de la France dans les Castilles ; il cherche un point d'appui en Portugal pour attaquer au midi la monarchie française par le même système qui faisait qu'au temps des Édouard et du prince Noir, les Anglais tenaient la Guienne, pour de là menacer perpétuellement les rois de la troisième dynastie. Le cabinet de White-Hall sait que la maison de Bragance a la crainte d'être absorbée par les Bourbons comme la maison d'Autriche l'avait été dans sa domination sur les Castilles, et il profite de ces terreurs pour fonder une alliance permanente avec le Portugal, alliance vainement tentée par la France. Au nord, l'union intime de la France et de l'Espagne par l'avènement d'un Bourbon à la couronne des Castilles, devait avoir son retentissement ; elle modifiait singulièrement la situation de la monarchie de Louis XIV. Une fois ses frontières méridionales assurées aux Pyrénées, toutes ses forces pouvaient se porter en Flandre et sur le Rhin ; cela doublait les moyens de la France. Aussi les puissances germaniques cherchent-elles à resserrer le lien de leur alliance ; l'empereur permet à l'électeur de Brandebourg de prendre le titre de roi. La rivalité cesse entre le nord et le midi de l'Allemagne, parce que le danger est commun ; la monarchie prussienne naît et se développe comme une nouvelle barrière opposée à l'envahissement des idées catholiques et aux projets de la France. Les époques sont bien changées ! Aux temps de Henri IV et de Richelieu, l'électeur de Brandebourg prenait rang parmi les princes germaniques qui recevaient des subsides de France ; quand la prépondérance de la monarchie de Louis XIV devient trop absorbante, tout fait ligue contre ses desseins. Les coalitions ne se forment en général que contre une idée ou des forces tellement menaçantes, qu'elles font taire tous les petits intérêts qui divisent les États ; elles réunissent ainsi les souverainetés habituellement divisées.

La succession d'Espagne met un terme au plan développé avec tant de ténacité par la maison de Bourbon. Désormais celle-ci n'a plus qu'à défendre son œuvre ; toute autre mis-

sion lui est comme indifférente. Il se présente une série d'hommes d'État de haute capacité depuis Henri IV; tous ont un plan, une pensée politique fixe, immuable. Le conseil du roi est le grand dépôt de toutes ces traditions; c'est là que, sous le plus profond secret, se développent, depuis le règne de Henri IV, les projets de politique extérieure de tout un siècle. Rien n'est comparable à cette noble et constante tenue du cabinet de Versailles. Le roi Louis XIV est admirable dans le conseil; comme diplomate digne et habile, il faut l'élever au-dessus de tout ce que les temps ont produit; il marche à ses desseins avec fermeté; il en soutient la gloire comme les revers; jamais il ne se décourage, tant il est préoccupé de sa royale mission: c'est Louis XIV qui a constitué la France dans ses limites et ses alliances naturelles.

---

## CHAPITRE IV.

### L'EUROPE ET LA COUR A L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE V.

---

L'Empereur. — L'Angleterre. — La Hollande. — La Suède. — Charles XII. — La Russie. — Le czar Pierre. — La Pologne. — Le Danemarck. — La Prusse constituée en monarchie. — La Bavière. — L'électeur de Cologne. — Savoie. — Portugal. — Réaction contre Louis XIV. — Négociations diplomatiques pour la reconnaissance de Philippe V. — Voyage du nouveau roi d'Espagne. — Sa cour. — Madrid. — La famille de Louis XIV. — Les résidences.

1700 — 1701.

L'avènement de Philippe V au trône d'Espagne dérangeait l'équilibre européen, maintenu par tant d'efforts et de sacrifices. La maison de Bourbon marchait hautement à cette monarchie universelle que Charles-Quint avait tentée au xvi<sup>e</sup> siècle. Il y avait même cette différence, toute favorable à la puissance de la France, que l'Espagne lui était unie par le territoire, et que ces deux États se touchaient par les Pyrénées.

Lorsque Charles-Quint voulait tenir ses diètes à Cologne, à Ratisbonne, en souvenir des cours plénières de son glorieux prédécesseur Charlemagne, le grand empereur, tel qu'on le voit encore reproduit en sa belle image aux reliquaires d'Aix-la-Chapelle, il était obligé de s'embarquer à Barcelonne ou à Valence, et de voguer vers l'Italie sur ses galères à mille rames. Voulait-il réunir ses vieilles bandes de Castille à Naples, dans le Milanais, ou transporter ses Flamands à Madrid ou dans l'Andalousie? il était encore forcé de les confier au caprice des mers. Ceci donnait à toutes ses opérations militaires un caractère d'incertitude et de faiblesse. Philippe II avait compris la nécessité politique de réunir la France à l'Espagne, et la vive et profonde action du roi des Castilles dans la Ligue s'explique par le besoin de donner un point central à tant de possessions morcelées. L'union de la France et de l'Espagne dans un commun système constituait la plus formidable des puissances. La tête, au nord, s'étendait jusqu'en Hollande, par les Pays-Bas; au midi elle touchait l'Afrique, tandis qu'à l'orient elle embrassait jusqu'à Naples et la Sicile; sans compter toutes les ressources des Amériques, ce nouveau monde si plein de merveilles. Une monarchie appuyée sur de telles forces pouvait s'élever jusqu'au grand empire de Charlemagne, et encore le vieil empereur, couvert de sa peau de loutre en ses cours d'Allemagne, n'avait-il jamais pu dompter la race espagnole et cantabre. Si donc l'empereur d'Allemagne laissait paisiblement s'établir la royauté de Philippe V, le petit-fils de Louis XIV, la France allait conquérir une immense suprématie, l'équilibre était brisé; la Lorraine, la Savoie, les États romains seraient bientôt absorbés, et Louis XIV pourrait ceindre les lauriers d'Auguste et des Césars, dont les poètes et les peintres ornaient déjà sa tête vieillie.

L'empereur Léopold d'Autriche avait éprouvé un vif ressentiment de la disposition testamentaire qui appelait le duc d'Anjou à la couronne d'Espagne; jusqu'au jour même de la mort de don Carlos II, il avait espéré que le testament favori-

serait l'archiduc Charles, son second fils. Villars avait quitté son poste auprès de l'empereur; le comte de Zinzendorff, ambassadeur auprès de Louis XIV, n'avait pas même demandé son audience de congé<sup>1</sup>; il était parti sur-le-champ, d'après les ordres de sa cour. L'Autriche venait de conclure la paix avec la Porte-Ottomane, à Carlowitz; les forces de l'Empire étant ainsi disponibles, on pouvait les porter tout à la fois en Italie ou sur le Rhin. Le prince Eugène poussait à ce grand mouvement offensif; son plan de campagne se résumait dans l'occupation immédiate et militaire du Milanais, pour entraîner le duc de Savoie vers la coalition.

Guillaume III n'avait pas un intérêt de famille comme la maison d'Autriche dans la question du testament; il ne s'agissait pas pour lui d'un héritage d'*agnats*, réclamé en vertu du droit successorial; mais Guillaume était trop habile politique pour ne pas apercevoir les conséquences du testament en ce qui touchait l'équilibre européen: la France allait enlacer l'Angleterre de ses deux grands bras fortifiés, depuis Saint-Sébastien jusqu'à Anvers, l'arsenal si redouté par les Anglais. Cette longue ligne de côtes était menaçante pour la sûreté de la Grande-Bretagne: n'avait-on pas d'ailleurs signé un traité spécial de partage à La Haye? qu'étaient devenues les stipulations ratifiées par les souverains? On y renonçait comme s'il n'y avait pas eu de traités! L'Angleterre devait-elle renier les avantages d'une riche cession de colonies, ainsi qu'on en était convenu antérieurement? Tels étaient les griefs de Guillaume III: ce prince n'aurait pas hésité un moment à se joindre à Léopold; mais alors la Grande-Bretagne n'était pas paisible: les trois nationalités, irlandaise, écossaise et anglaise, se manifestaient dans toute leur énergie, par une lutte d'opinions et de principes. Le Parlement était désuni, le roi trouvait une vive opposition à ses plans de politique; malade déjà, tout souffrant avant la vieillesse, Guillaume hésitait un peu devant

<sup>1</sup> Les notes et manifestes de l'empereur indiquaient tout le ressentiment qu'il éprouvait de l'acceptation du testament par Louis XIV.

une guerre qui allait ébranler le monde ; il n'était pas affermi à l'intérieur, il craignait des bouleversements qui pouvaient briser sa couronne <sup>1</sup> ; reconnu à Riswick , il ne voulait pas compromettre sa situation encore si incertaine. Guillaume III, avant de se prononcer pour la guerre, voulait successivement en préparer les moyens, en retarder l'accomplissement, jusqu'à ce que la coalition pût être assez forte, assez redoutable pour lutter avec avantage contre Louis XIV ; ce n'était pour lui qu'une question de temps. L'opinion de Marlborough et des whigs était, au reste, pour une guerre décidée, mais parfaitement conduite, de manière à ce qu'on pût présenter au Parlement de notables résultats, et réunir les ennemis de Louis XIV dans une vaste ligue.

Les États-Généraux de Hollande, parties contractantes dans le traité de partage, devaient aussi, de toute nécessité, faire cause commune avec la Grande-Bretagne. Guillaume III, le vieux stathouder, avait tout pouvoir sur cette nation de marchands, fière et glorieuse d'avoir donné un roi à l'Angleterre : il y avait d'ailleurs dans ces riches banquiers d'Amsterdam, de La Haye, de Rotterdam et de Nimègue un sentiment de probité politique qui se soulevait contre le manque de foi des négociateurs de France ; Louis XIV leur paraissait faillir à ses obligations, en brisant le traité de partage qu'il avait ratifié de sa propre volonté. Cependant les États-Généraux n'osaient pas la guerre encore ; leur prospérité commerciale se rattachait au maintien de la paix. C'était sur la marine hollandaise surtout que s'essayaient les hardis corsaires de Saint-Malo et de Dunkerque : ils faisaient tant de mal au riche commerce d'Amsterdam, de Rotterdam et de La Haye ! Les États-Généraux étaient aussi les banquiers de la coalition, ils en votaient les subsides ; ils défonçaient les tonnes de ducats pour payer les troupes auxiliaires, et cela sans profit réel. Puis, supposez des succès pour les armes de Louis XIV, les terres de la Hollande n'étaient-elles pas les plus immédiate-

<sup>1</sup> Dépêches de Tallard, ann. 1700.

ment exposées aux coups du roi de France ? Trois journées militaires pouvaient porter les troupes de Louis XIV de Bruxelles à Amsterdam. Ces considérations arrêtaient les États-Généraux ; ils étaient bien décidés à la guerre, mais, comme le roi Guillaume, ils voulaient choisir le temps, préparer les moyens, atteindre un grand résultat, ne point se compromettre avant que la coalition ne fût arrêtée et prête à marcher.

Dans tous les mouvements armés de l'Europe, une puissance avait toujours exercé, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, un rôle de neutralité forte et décisive : j'entends parler de la Suède. En ce moment elle était sortie de toutes les conditions de cette politique calme et modérée que lui avait imprimée l'école sérieuse de ses publicistes et de ses hommes d'État au xvii<sup>e</sup> siècle. Le jeune roi Charles XII se jetait, avec toute l'énergie de son caractère, dans une guerre d'invasion. Charles XII régnait depuis trois ans sous la régence de son aïeule Hedwige-Éléonore ; il avait quinze ans à peine lors de son avènement, et toute la violence de cette tête se montra lorsque, arrachant la couronne à l'archevêque d'Upsal, il la mit sur son jeune front. Charles XII ne fut point l'agresseur dans la lutte qui s'engagea sous sa minorité ; les rois de Pologne et de Danemarck s'unissaient pour arracher le duché de Holstein à la race de Suède ; Charles XII, jeune homme de dix-huit ans, s'était armé pour défendre les droits de son beau-frère. C'était un prince petit de taille, au tempérament de fer, avec ces habitudes militaires qui lui faisaient appeler les champs de bataille pour lit de repos ; noble descendant de ces Scandinaves, ces terribles north-mans dont les Scaldes chantaient les prouesses, lorsque Harald aux blonds cheveux parcourait les mers du midi et jetait la terreur dans les pieux monastères du moyen âge. Le nom de Charles XII, après Nerva, remplit le monde ; il trouvait en France du retentissement au sein de cette noblesse qui courait aux champs de bataille. Le cabinet de Versailles avait toujours appelé l'alliance, ou du moins la neu-



tralité de la Suède ; un ambassadeur de France était sous la tente de Charles XII. Ce fut à l'instigation surtout de Louis XIV que le roi de Suède se porta depuis en Pologne et au nord de l'Allemagne. L'ambition des Suédois grandissait avec la victoire ; mais telle est la fatale destinée des nations qui sortent de leurs limites naturelles, qu'une réaction agit contre elles et les accable ; elles perdent leur vieille influence, leur antique position, pour ne pas retrouver une grandeur nouvelle. C'est depuis Charles XII que la Suède compromit ce beau rôle de neutre et d'arbitre qu'elle garda pendant tout le xvii<sup>e</sup> siècle.

Le plus grand adversaire de Charles XII, le czar Pierre I<sup>er</sup>, entraît aussi dans la lice politique : c'était le temps des vies royales merveilleuses ; la *Gazette de France*<sup>1</sup> avait longuement détaillé les voyages du czar Pierre, son arrivée en Hollande, en Angleterre, où, marin, charpentier, mathématicien, il avait tout vu et travaillé comme un simple ouvrier ; Versailles avait déjà raconté mille histoires sur le czar, et l'on a dit que l'irréparable faute de Louis XIV avait été de ne pas attirer le czar Pierre à Paris, pour ainsi préparer l'alliance avec la Russie. Il est possible que Louis XIV, qui s'était fait des idées si hautes, si compassées de la royauté, n'ait pas donné toute son admiration au czar Pierre, abdiquant les attributs et la dignité souveraine pour descendre à l'humble état de manouvrier. C'était ce même sentiment qui portait Louis XIV à repousser tout ce qui n'appartenait pas à la grande école ; mais là n'était pas le véritable motif historique ; il faut se garder de trop voir les petites causes dans les actions humaines. Les raisons secrètes qui ne permirent pas au cabinet de Versailles de solliciter l'alliance de Pierre I<sup>er</sup> tenaient à la position particulière de ce cabinet vis-à-vis la Turquie, la Suède et les puissances hostiles à la Russie. La France était depuis des siècles l'alliée de la Porte et de la cour de Stockholm ; si elle s'était engagée dans des traités avec Pierre I<sup>er</sup>, elle aurait complètement modifié sa position en ce qui touchait ses antiques alliances.

<sup>1</sup> Voyez aussi le *Mercuré galant*, 1701-1702.

L'électeur de Brandebourg prenait le titre de roi de Prusse ; j'ai raconté la cause religieuse qui poussa le parti protestant à élever son monarque en Allemagne. L'empereur était catholique, et à ces époques où les principes d'un culte avaient une grande influence sur la société, une puissante opinion telle que la réforme devait avoir un représentant. La transaction de Passaw, en donnant une place au protestantisme dans l'Empire, avait préparé la grandeur des électeurs de Brandebourg. Frédéric III avait été le premier de ces électeurs à passer de l'alliance de la France à celle de l'Empire ; son ambition était de ceindre la couronne, et dans les vieilles coutumes, l'empereur d'Allemagne avait le droit de créer des rois, comme les Césars jetaient le sceptre et la pourpre aux princes de Bithynie ou d'Assyrie. Ce fut par le traité militaire de Vienne, du mois de mai 1700, que l'empereur Léopold reconnut la Prusse comme royaume, et constitua ainsi une royauté en échange d'un secours de 10,000 hommes. Plus tard naquit la rivalité permanente des deux souverainetés allemandes : l'une s'étendant toujours au nord et au centre, l'autre cherchant une compensation inévitable en Italie. Frédéric III, proclamé roi à Kœnisberg, le 28 janvier 1701, se montra tout fier et tout vaniteux de son titre. Comme Louis XIV, il fonda un ordre de chevalerie ; l'Aigle noir brilla d'or et de diamants sur la poitrine des rois. L'empereur ne vit pas toute la portée de cette royauté militaire jetée au nord de l'Allemagne ; le prince Eugène, habile politique, en aperçut seul le danger : « Il faudroit pendre, dit-il, les ministres qui ont donné un tel conseil à l'Empereur<sup>1</sup>. » Depuis, la monarchie prussienne s'est élevée à toute la hauteur d'un État de premier ordre. A cette époque, une intime alliance l'unissait à la cour de Vienne, qui en faisait un auxiliaire dévoué aux projets de la ligue européenne.

<sup>1</sup> Les publicistes hollandais avaient compris toute l'importance de la création d'une royauté prussienne ; plusieurs dissertations furent publiées à La Haye et à Amsterdam, 1700-1701.

La Pologne, comme la Suède et la Russie, était distraite de la coalition par la guerre fortement engagée contre Charles XII; l'électeur de Saxe, roi de Pologne depuis la chute du prince de Conti, s'était lié secrètement avec la Russie, et suivait la fortune de Pierre I<sup>er</sup>. Le projet du jeune roi de Suède consistait à placer la couronne sur la tête d'un palatin national; la race des Sobieski n'était pas éteinte dans cette Pologne toujours prête pour la guerre civile; sa noblesse nomade ne respirait à l'aise que dans ses larges plaines, et semblait ne sentir sa liberté qu'au jour de ses élections tumultueuses. Le roi de Pologne était dévoué à l'empereur, mais la marche rapide de Charles XII sur Varsovie ne permit pas à l'électeur de Saxe de fournir des soldats à la coalition. Louis XIV avait des ressentiments contre l'électeur, alors allié de l'Empire; avec un Sobieski, le roi de France pouvait espérer une diversion favorable à ses armes. Le roi de Pologne était le partisan en secret de la coalition: heureusement pour la France, les victoires de Charles XII le réduisaient à l'impuissance d'agir militairement.

Plus au midi de l'Europe, l'habile Victor-Amédée, duc de Savoie, observait tous les événements pour se déterminer selon l'occurrence. Cette maison de Savoie avait un esprit éminemment remarquable. La gracieuse duchesse qu'elle avait donnée à la France, la fille que Victor-Amédée donna plus tard à l'Espagne, étaient des perles brillantes dans son diadème. Le duc de Savoie avait fait alliance avec Louis XIV, le mariage de la jeune duchesse de Bourgogne l'avait consacrée; mais la position de ses États, si fort à la convenance de la France, l'inquiétait: il savait que tôt ou tard Louis XIV songerait à agrandir son royaume par la Savoie, qui arrondissait si bien la monarchie. La position de Victor-Amédée entre le Milanais et le Dauphiné était dangereuse: combien de fois les armées de France n'avaient-elles pas occupé Chambéry et Turin! Et ce qu'elles avaient fait si souvent par une conquête passagère, Louis XIV ne pourrait-il pas le renouveler dans le dessein

d'une réunion définitive? Telle était également la crainte du duc de Lorraine; il s'était allié par un mariage de famille, comme l'avait fait le duc de Savoie; mais Nancy, la ville si parée, si coquette, restait pour le moins aussi dans la convenue de la France que Turin et Chambéry. Ces motifs faisaient pencher les ducs de Savoie et de Lorraine pour la coalition: s'ils n'osaient point se prononcer, ils y étaient unis de cœur. Ajoutez à cela les négociations personnelles du prince Eugène auprès de Victor-Amédée, duc de Savoie. Eugène était tout à la fois un habile capitaine et un des diplomates les plus distingués et les plus souples de l'école des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles; souvent son action personnelle avait déterminé un neutre à se déclarer pour la coalition, et ses liaisons avec le duc de Savoie étaient connues de l'Europe entière; Eugène voulait le pousser vers la maison d'Autriche<sup>1</sup>.

Si la France ne pouvait compter sur les ducs de Savoie et de Lorraine, elle avait complètement gagné la Bavière à ses intérêts. La noble maison de Bavière, antique comme Charlemagne, avait alors pour chef Maximilien-Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas sous Carlos II; il avait reconnu Philippe V, et son serment de fidélité l'avait engagé à défendre son nouveau maître qui lui avait confirmé son gouvernement à Bruxelles. Le duc de Bavière, comme la plupart des princes allemands d'alors, n'était pas riche; Maximilien-Emmanuel recevait un subside de Louis XIV, et avait placé ses États sous la protection de la France; son frère, l'électeur de Cologne, s'était également uni au cabinet de Versailles. Il y avait de vieilles rivalités entre la Bavière et l'Empire. Le théâtre de la guerre allait se porter sur les possessions héréditaires; et Louis XIV ordonna que l'armée de France se dirigeât vers Augsbourg et Passaw pour soutenir son allié. Le roi de

<sup>1</sup> J'ai eu sous les yeux quelques-unes des dépêches du prince Eugène; ce sont des modèles de diplomatie: ces dépêches étaient copiées par l'ambassadeur de France à Turin, et envoyées à sa cour. (Papiers de Torey.)

Portugal, don Pédro II, se trouvait, par rapport à l'Espagne, dans la même situation que la Lorraine et la Savoie vis-à-vis de la France. Il est certain qu'un roi de race bourbonnienne sur le trône de Philippe II, appuyé par les forces de la monarchie de Louis XIV, devait tôt ou tard expulser la maison de Bragance de cette longue lisière de territoire qui borde l'Océan. Telle était la destinée réservée au Portugal ; don Pédro l'avait comprise, et ce ne fut qu'avec une arrière-pensée d'alliance anglaise qu'il salua l'avènement de Philippe V. Tout en ménageant momentanément la France, le roi de Portugal préparait un traité avec l'Angleterre ; il y devait trouver un appui indispensable à sa politique. Le choix de l'alliance anglaise était imposé au Portugal, à moins qu'il ne voulût plus se réduire qu'à sa colonie du Brésil. Si l'on suit l'histoire de la Péninsule, on verra toujours se développer la double nécessité, pour l'Espagne, de rester unie à la France, et pour le Portugal, de se placer sous le protectorat de la Grande-Bretagne. La Belgique au nord, la Péninsule au midi, furent toujours les champs de bataille où se rencontrèrent la France et l'Angleterre dans leur rivalité de guerre ou d'influence diplomatique.

Indépendamment des Etats réguliers et des gouvernements établis, il était des populations ardentes, séditieuses, que les cabinets contenaient à peine : les Hongrois, par exemple, avaient repris les armes sous leurs magnats. Le vieux Tékéli avait trouvé de fiers successeurs ; le comte Frédéric-Léopold-Ragotzi sonnait la révolte, et ces mécontentements de toute une noblesse étaient soutenus par les subsides de Louis XIV<sup>1</sup>. Plus d'un agent secret parcourut la Hongrie pour la soulever contre l'empereur Léopold ; la France fournissait des armes, *de la poudre, de bons officiers, car la rébellion des Hongrois*

<sup>1</sup> J'ai trouvé la preuve diplomatique que la France fournissait aux révoltés hongrois un subside de 3,000 pistoles par mois. C'était par Venise que la remise se faisait ; le sieur de Verville était l'agent secret de Louis XIV auprès des Hongrois.

faisait une forte diversion au mouvement des armées impériales. De son côté, le cabinet de Vienne couvrait les Pays-Bas, le Milanais et Naples surtout, d'agents secrets, pour remuer les populations contre Philippe V, nouveau roi d'Espagne. Le droit de la guerre allait donc s'appliquer sur la plus vaste échelle ; rien ne serait respecté, ni la puissance souveraine, ni l'obéissance des sujets. C'était une conflagration s'étendant sur toute l'Europe ! L'agrandissement de la maison de Bourbon réveillait des inquiétudes ; on reportait sur Louis XIV les craintes qu'à une autre époque Charles-Quint avait excitées. Toutes les fois qu'en Europe il s'est élevé un pouvoir avec une pensée de domination absolue et de monarchie universelle, il s'est fait une réaction naturelle contre lui : on le subit tant qu'il a la force ; mais qu'il éprouve un échec, chaque peuple revient à sa propre nationalité !

Louis XIV avait prévu toutes les conséquences de sa résolution sur le testament de Carlos II ; la paix de Riswick si hâtivement conclue, les forces et la magnificence du camp de Compiègne, constataient toute la prévoyance du roi au cas d'une guerre plus générale soulevée par la succession du roi d'Espagne. Lorsque Louis XIV eut accepté le testament, il se prépara sans retard à combattre la coalition ; il n'ignorait rien de ce qui se passait dans les cabinets ; sa diplomatie surveillante et attentive lui rendait compte des moindres incidents à Vienne, à Londres et à La Haye ; il savait les préparatifs en hommes de guerre qu'avaient arrêtés les trois puissances, les traités de subsides avec la Hollande, l'indignation de l'empereur Léopold, la haine et la jalousie de Guillaume III, les principes semés en Hollande par l'école des réfugiés : combien n'était-il pas difficile d'éviter la guerre ? Et cependant on n'osait encore la commencer. On était certain à Versailles qu'aucun des cabinets ne pouvait entrer immédiatement en campagne <sup>1</sup>. Il était important d'abord de prendre une bonne position militaire : la cour de Versailles

<sup>1</sup> Dépêches de M. D'Avaux. Avril, ann. 1701.

s'entendit avec l'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, sur deux clauses essentielles d'un traité secret. L'électeur recevait une armée française dans ses États héréditaires, pour les défendre et les protéger contre l'Empire ; en même temps, en sa qualité de gouverneur des Pays-Bas, l'électeur donnait au roi de France, tuteur de Philippe V, la pleine et entière possession de la ligne de places fortes qui s'étendait sur les frontières de la Belgique. Ainsi l'armée de France n'avait plus à combattre sur son propre territoire ; elle transportait la guerre en Bavière et dans la Belgique, s'assurant une position militaire qui d'Anvers s'étendait jusqu'à Francfort et Mayence, tandis qu'en Italie l'état de neutralité jusqu'ici gardé par la Savoie favorisait la prise de possession du Milanais au nom du roi Philippe V.

L'occupation des places des Pays-Bas eut lieu presque immédiatement ; le maréchal de Boufflers, qui commandait en Flandre, vint à Bruxelles pour se concerter avec l'électeur sur l'exécution des projets. Tout se fit ainsi dans le secret le plus profond. Le 6 février, trente mille hommes, commandés par M. de Puységur, se présentèrent simultanément aux portes des diverses places, et s'en emparèrent comme par surprise. Les garnisons, presque toutes hollandaises, mirent bas les armes<sup>1</sup> ; ces lourdes troupes, d'après les ordres du roi, furent renvoyées à La Haye avec armes et bagages. Il n'y avait pas encore de guerre déclarée, et le cabinet de Versailles espérait toujours détacher les Hollandais de la coalition. Cette générosité fut vivement blâmée par le parti militaire en France : il avait raison dans sa prévoyance ; car ces régiments parurent plus tard en ligne, sous les ordres du duc de Marlborough. Le roi ne permit pas que l'on retînt les troupes hollandaises contre le droit des gens : n'avaient-elles pas été surprises en pleine paix ? Une des fautes de Louis XIV fut de ne pas avoir marché aussitôt sur Amsterdam. En même temps une note du cabinet de Versailles exi-

<sup>1</sup> *Mercurie galant*, ann. 1701.

gea du duc de Savoie une route militaire pour le passage d'une armée française qui se rendait dans le Milanais et destinée à former sa ligne depuis Bergame jusqu'à Mantoue. L'armée de France passa les Alpes, sous le commandement du maréchal de Catinat; elle établit à Crémone le pivot de ses opérations; cette armée, successivement portée jusqu'à quarante-cinq mille hommes, dut s'appuyer sur les troupes du duc de Savoie, qui avait momentanément signé un traité d'alliance avec la France<sup>1</sup>. Le Rhin et les Alpes étaient ainsi garantis; la gauche de l'armée d'Italie donnait la main à la droite du corps français qui occupait la Bavière, et l'armée d'Allemagne se liait par l'Alsace aux troupes du maréchal de Boufflers qui tenaient les frontières de la Belgique jusqu'à Anvers. On était ainsi parfaitement préparé pour recevoir la coalition : une magnifique réserve de soixante-dix mille hommes était échelonnée depuis Paris jusqu'à Bruxelles, sous les ordres du duc de Vendôme, capacité militaire du premier ordre, souffrant alors, et presque défigurée par cette vie libertine que ses talents du champ de bataille n'excusaient pas aux yeux du roi.

Tandis que le bureau de la guerre développait ses vastes plans, Louis XIV engageait des négociations intimes auprès de chacune des cours intéressées dans la question d'Espagne. Il eût désiré conserver les avantages de la succession en évitant la guerre. Les grands préparatifs qu'il faisait alors étaient moins destinés à une lutte active qu'à conserver la paix, en effrayant les cabinets par un développement imposant des forces de la France. Louis XIV ne pouvait pas compter sur le maintien du *statu quo* avec Léopold; il ne doutait pas que l'Empereur ne se prononçât ouvertement contre lui. La diète était réunie dans ce dessein à Ratisbonne; personne n'ignorait à Versailles que le prince Eugène rassemblait de nombreux corps de troupes pour opérer activement dans le Milanais. Il n'y avait pas à compter sur les né-

<sup>1</sup> Avril, ann. 1701.

gociations amicales à Vienne ; la question était trop grave : *il s'agissait de savoir qui, de l'archiduc Charles ou du duc d'Anjou proclamé Philippe V, serait roi d'Espagne.* Au reste, la France n'avait pas à craindre une guerre isolée avec l'Empire, et ses forces étaient suffisantes pour la repousser ; elle ne redoutait que la coalition des trois cabinets de La Haye, de Londres et de Vienne ; tous ses efforts tendaient à en empêcher les développements<sup>1</sup>. Le roi, à cette fin, s'était surtout adressé à la Hollande. M. de Briord occupait alors l'ambassade de La Haye ; et comme ses manières étaient hautes et trop impérieuses, le roi le rappela pour confier l'ambassade au comte D'Avaux, habile négociateur, très aimé dans les Pays-Bas, et qui avait si activement contribué au traité de Riswick. M. D'Avaux se fit précéder d'un manifeste explicatif de la politique du roi de France en forme confidentielle, comme une lettre adressée à toutes les puissances chrétiennes de l'Europe. Le but de Louis XIV en cette circonstance était de se justifier de tout intérêt personnel dans l'affaire de succession : « L'élévation de Philippe V au trône d'Espagne n'étoit-elle pas le moyen le plus sûr, le plus efficace d'affermir la paix en Europe ? En donnant son petit-fils aux Espagnols, le roi ne s'engageoit à le défendre de toutes ses forces que contre ceux qui entreprendroient de troubler la tranquillité de son règne. Le partage de l'Espagne n'auroit-il pas été plus utile au roi de France ? Mais toute la péninsule ayant résolu de se donner un roi, il n'étoit pas aisé de la diviser ; les lois d'Espagne, et le testament du dernier roi autrichien, défendoient avec les plus grandes précautions la réunion de deux couronnes en aucun temps. Dans cette pensée sur laquelle étoient d'accord tous les princes de sa maison royale, le dauphin et le duc de Bourgogne son fils aîné, avoient cédé leurs droits à la couronne d'Espagne au duc d'Anjou, et celui-ci les siens à la couronne de France. Le roi (continuait la note) ne consentoit qu'avec regret à ce qu'un

<sup>1</sup> Ambassade de M. de Briord, avril 1701.

rejeton de sa maison royale allât s'établir sur un trône étranger ; mais il n'avoit pu manquer à la justice en refusant à l'Espagne son légitime souverain <sup>1</sup>. »

Cette note pouvait être politique, mais elle n'était ni sincère ni loyalement rédigée : Louis XIV ne disait ni ses desseins ni sa position ; il parlait de son désintéressement quand toute l'Europe savait le but de ses négociations de Madrid. Qui voulait-on tromper ? Est-ce que les cabinets pouvaient ignorer que l'union de la France et de l'Espagne, sous une commune dynastie, était un acheminement vers cette monarchie universelle, objet de la constante politique du roi ? La succession n'était-elle pas le dernier mot de l'ambition persévérante qui se développait depuis Richelieu et Mazarin à l'égard de l'Espagne ? Aussi la Hollande réfuta-t-elle dans un long Mémoire les motifs développés dans la note, écrite sous la dictée du roi. Les États-Généraux exposaient les griefs du peuple hollandais contre la France : « L'équilibre européen n'étoit-il pas puissamment ébranlé ? Louis XIV pouvoit-il donner une explication suffisante d'un système si envahissant ? La France et l'Espagne, unies dans un commun système, ne menaçoient-elles pas la sécurité de tous les grands Etats ? Que devoit la foi des traités, s'il étoit permis à une seule des parties contractantes de briser la convention primitive de partage ? » C'est à cette objection des États-Généraux que l'envoyé de France, M. d'Avaux, crut devoir répliquer : « Si MM. les Etats-Généraux des Provinces-Unies, disait l'ambassadeur de France, paroissent présentement surpris que le roi ait accepté le testament du feu roi d'Espagne, ils remercieront bientôt Sa Majesté de préférer, en cette occasion, le repos public aux avantages de sa couronne ; il suffira qu'ils aient le temps d'examiner, avec leur prudence ordinaire, les troubles infinis que l'exécution du traité de partage produiroit <sup>2</sup>, et cette même prudence les fera désister de la demande contenue

<sup>1</sup> Note de M. D'Avaux, avril 1701.

<sup>2</sup> Note de M. d'Avaux, juillet 1701, mss.

dans le Mémoire qu'ils ont remis à l'ambassadeur près de Sa Majesté : ils avoueront que la difficulté de l'exécuter seroit commune à toute l'Europe. S'il arrive donc que les mesures prises dans la vue de maintenir la tranquillité publique produisent un effet contraire, qu'elles engagent l'Europe dans une nouvelle guerre ; s'il devient nécessaire, pour conserver la paix, d'user des moyens différents de ceux qu'on s'étoit proposés ; si cette route nouvelle ne cause aucun préjudice aux puissances alliées de Sa Majesté ; si le seul désavantage retombe sur elle, et qu'elle veuille bien sacrifier ses propres intérêts au bonheur général de la chrétienté, non seulement il dépend de Sa Majesté de le faire, mais encore elle a lieu de croire que ses alliés loueront sa modération, son amour pour la paix. La nation espagnole demandoit seulement, pour s'opposer au partage, un roi qu'elle pût légitimement reconnoître ; et quoique l'inclination de tous les Etats des royaumes d'Espagne fût universellement portée pour un prince de France, les sujets de cette monarchie auroient été fidèles à ceux que la disposition du feu roi catholique leur indiquoit, au refus d'un fils de monseigneur le dauphin. »

La note de M. d'Avaux répondait à la plus grave des plaintes portées par les alliés : la violation du traité de partage, et l'habileté du diplomate expliquait, par un besoin général de la paix, la politique de Louis XIV. L'objet de cette note confidentielle, adressée aux Etats-Généraux, étoit donc de constater le désintéressement du roi de France dans la question du testament. La rédaction très réfléchie établissait en fait que le partage aurait été plus profitable à la monarchie que l'appel de Philippe V au trône d'Espagne ; c'étoit pour défendre le droit naturel et la liberté des testaments dans la personne du roi, que Louis XIV avait accepté la succession pour son petit-fils ; c'étoit pour éviter la guerre qu'il avait consenti, ainsi que monseigneur le dauphin, à recueillir le legs royal de Carlos II. La France y perdait un agrandissement territorial. On posait très habilement la question ; mais le motif qu'on ne

disait pas dans cette note, c'est que l'Europe considérait Philippe V, duc d'Anjou, comme l'humble vassal de Louis XIV, et l'Espagne comme étroitement unie de pensées et de forces avec la France dans un système commun. Là était le danger pour les souverains, tous menacés par une agglomération d'Etats aussi puissants. L'Europe prévoyait le pacte de famille, cette union intime des deux branches de la maison de Bourbon, assez fortes pour lutter contre l'Europe en armes.

M. de Tallard, ambassadeur à Londres, reçut les mêmes instructions que M. D'Avaux à La Haye : Louis XIV proposait secrètement un échange de colonies, une reconnaissance plus formelle des droits et des faits de la révolution de 1688. M. de Tallard trouva le roi Guillaume fatigué de son Parlement, malade de corps et d'esprit. Trop habile pour ne pas pénétrer l'intention cachée du roi de France, Guillaume accueillit très bien M. de Tallard ; mais, dès l'ouverture des négociations, l'ambassadeur se trouva faussement placé, car il avait particulièrement contribué à la conclusion du traité de partage ; aujourd'hui, dans une situation contradictoire, il venait défendre le testament contre le partage, briser les articles qu'il avait lui-même arrêtés de concert avec l'Angleterre et dont il se faisait tant d'honneur à la cour de France. Cependant, comme rien n'était prêt encore pour la guerre, comme Guillaume défendait son pouvoir contre les communes, M. de Tallard fut bien accueilli. On ne brisa pas les rapports diplomatiques ; on lui fit même espérer un arrangement dans l'intérêt de tous. Il fut question de quelques colonies espagnoles que l'on céderait à l'Angleterre et à la Hollande comme indemnité et compensation des avantages immenses que la maison de Bourbon acquérait par le testament. Ces négociations n'étaient qu'un moyen de préparer les ressources nécessaires pour commencer une guerre sérieuse. Les bases d'une coalition n'étaient pas encore convenues entre la Hollande, l'Empire et Guillaume III ; on négociait

pour ne pas être immédiatement appelé sur un champ de bataille ; il fallait avant tout préparer les levées d'hommes et de subsides. La Hollande craignait une invasion subite des armées françaises sur son territoire ; Louis XIV pouvait jeter quatre-vingt mille hommes dans les Pays-Bas. Un résultat fut obtenu par la double négociation de M. D'Avaux à La Haye et de M. de Tallard à Londres. Philippe V fut provisoirement reconnu roi des Espagnes par la Hollande et l'Angleterre. Acte décisif en diplomatie que cette reconnaissance royale qui place les parties intéressées sur un pied parfait d'égalité ! Guillaume III s'était montré facile sur ce point ; il avait besoin lui-même qu'on n'eût pas de trop grands scrupules pour saluer sa royauté nouvelle. Quant aux États-Généraux de Hollande, comme toutes les républiques, ils ne mettaient pas une haute importance aux questions de légitimité et de droits héréditaires ; ils adoptaient l'avènement de Philippe V comme un fait accompli, sauf ensuite à lutter contre le nouveau roi quand tout serait prêt pour la guerre. Ces reconnaissances furent suivies par le Danemarck, la Suède, la Savoie et le Portugal ; le roi don Pédro entra même un moment dans l'alliance avec Louis XIV. Ce fut par crainte d'une invasion immédiate ; don Pédro s'en détacha presque aussitôt pour se jeter aux bras de l'Angleterre : car le Portugal, par la force des choses, devait chercher un contre-poids à la maison de Bourbon dans l'alliance anglaise. Tel était l'état des négociations quand le jeune roi Philippe V s'acheminait vers son nouveau royaume.

Le duc d'Anjou, salué roi d'Espagne par Louis XIV son aïeul, et par cette cour brillante qui entourait Versailles, resta deux mois encore en France. Dès la solennité de sa reconnaissance, Philippe V avait reçu tous les honneurs de la royauté : jeune homme de dix-sept ans, placé à la droite de Louis XIV, le vieux et grand roi, il avait comme lui tous les hommages des courtisans. On voyait ainsi trois rois souvent assis aux banquets de Versailles : l'un, proscrit et exilé, Jac-

ques II, à la belle figure des Stuarts ; l'autre, Louis XIV, toujours si fortement empreint de dignité royale ; le troisième enfin, était le jeune Philippe V, à la physionomie candide et modeste ; Louis XIV ne l'appelait plus que *le roi d'Espagne*, et ses yeux rayonnaient de bonheur quand il pouvait répéter : « Le roi mon petit-fils. » Tout ceci, d'ailleurs, tenait à un système politique : Louis XIV avait besoin de constater sa résolution définitive d'accepter le testament de Carlos II et la succession d'Espagne. Une des clauses du testament de Carlos II portait : « Qu'en aucun cas les deux monarchies d'Espagne et de France ne pourroient être réunies » ; stipulation qui avait pour but de calmer la crainte de l'Europe. La première question qui dut être examinée fut donc de savoir si par l'acceptation de la couronne de Castille, Philippe V renonçait à ses droits sur la couronne de France. La difficulté fut décidée favorablement pour le duc d'Anjou : la famille royale était nombreuse et magnifique ; mais la mort moissonnait alors sans pitié les nobles générations ; Louis XIV avait la fierté d'ailleurs de proclamer que la dignité du prince de France était au-dessus des souverainetés étrangères. Un acte authentique fut dressé <sup>1</sup> ; on y reconnaissait la capacité de Philippe V pour succéder à la couronne de France, à son degré et au cas d'extinction de la ligne directe, de préférence même à la branche cadette. Ainsi la maison d'Orléans, exclue déjà du testament de Carlos II, n'était appelée à la succession de France qu'à l'extinction de tous les membres de la grande tige, jusqu'à ses derniers rejetons ; et ceci était bien capable de la mécontenter.

<sup>1</sup> *Ordonnance sous le scel royal de famille.* Cette pièce, qui est aux archives secrètes de Versailles, est importante comme document pour les droits de royale succession ; elle fut révoquée par un article du traité d'Utrecht. « Louis, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit, déclaré et ordonné, et par ces présentes signées de notre main, que notre très-cher et très-amé petit-fils le roi d'Espagne conserve toujours les droits de sa naissance, de la même manière que s'il faisoit sa résidence actuelle dans le royaume. »



Philippe V avait reçu une éducation attentive : le duc de Beauvilliers, son gouverneur, appartenait à l'école de Fénelon, laquelle formait une opposition douce et modérée à tout le système militaire de Louis XIV ; ce parti mixte tenait le milieu entre l'opinion ferme et tenace des Louvois, et les sentiments décousus de ce qu'on appelait déjà le parti de *la cabale*. L'école du duc de Beauvilliers avait imprimé dans l'esprit de son élève un sentiment de douceur, de sincérité extrême et de modération qui ne répond pas toujours aux nécessités impératives des couronnes. Philippe V n'eût rien osé sans l'avis de son gouverneur ; un tel enseignement ne déplaisait pas à Louis XIV ; il laissait les membres de la famille dans une respectueuse soumission pour les avis du roi, le chef suprême de la race ; mais il ôtait à chacun ce caractère d'individualité forte si nécessaire aux royautés dans les temps de crise. Cette éducation timide et retenue devint par la suite un danger pour les fils de la maison de France ; on voulait éviter les dauphins, fiers et énergiques adversaires des rois jusqu'à Louis XI ; on fit des monarques honnêtes hommes, mais d'une indicible faiblesse de sentiment et de caractère. Là fut la décadence de la race des Bourbons.

Louis XIV connaissait l'esprit timide de son petit-fils, le peu de pratique qu'il avait des affaires politiques, la faiblesse de ses idées de gouvernement, et son peu d'intelligence des mœurs et des coutumes espagnoles. La volonté de Louis XIV avait été nettement exprimée en plein conseil : Philippe V ne devait être accompagné que d'Espagnols en touchant le territoire de sa monarchie. Si le duc d'Harcourt résidait auprès de lui, c'était comme ambassadeur de France, revêtu des mêmes pouvoirs qu'il exerçait auprès de Carlos II. Louis XIV avait souvenance que c'était presque toujours cet entourage de Français qui avait perdu les princes de la maison de Valois et de Bourbon appelés à régner sur les nations étrangères. Il avait néanmoins excepté de cette exclusion générale le marquis de Louville. Charles-Auguste, marquis de Louville, appartenait à

une bonne source de noblesse, possédant fiefs au pays Chartrain; il avait vaillamment combattu depuis l'âge de quinze ans comme un brave gentilhomme; ensuite on l'avait attaché au duc de Beauvilliers, qui lui fit conférer le titre de gentilhomme de la manche de monseigneur le duc d'Anjou. Le jeune prince avait conçu pour Louville la plus vive affection. Ce gentilhomme, âgé alors de trente-trois ans, était doué d'une belle physionomie, impatient de caractère, mais en définitive de bon conseil, d'une éducation excellente, et par-dessus tout dévoué à son beau pays de France. M. de Torcy et le duc de Beauvilliers l'avaient, de concert, chargé de surveiller tous les actes d'administration du jeune prince, et de correspondre directement avec eux sur ce qui pourrait intéresser le service du roi; il devint le véritable ambassadeur d'intimité et de famille auprès de la couronne d'Espagne <sup>1</sup>.

Chaque jour, depuis l'avènement de Philippe V, Louis XIV avait de longs entretiens avec son petit-fils sur les formes et les conditions de sa nouvelle grandeur. Indépendamment du sentiment profond des devoirs généraux de la royauté qu'il possédait au plus haut degré, le roi Louis XIV s'était encore instruit de tout ce qui touchait à l'Espagne dans des conférences intimes avec le duc d'Harcourt, le diplomate le plus capable, le mieux informé peut-être des mœurs, des coutumes de la cour de Madrid et des préjugés de cette grandesse qui remplissait le palais du *Buen-Retiro*. Louis XIV avait entretenu son petit-fils des intérêts communs des deux monarchies. Il lui avait promis l'appui et le secours de ses armées de terre et de sa marine pour le défendre contre les puissances qui pourraient contester ses droits; en échange, les bases d'un traité secret furent jetées pour l'avenir: le roi Philippe V cédait définitivement à la France les Pays-Bas et le Milanais, possessions qu'il était si difficile à l'Espagne de maintenir et de

<sup>1</sup> Je ne sais rien de plus intéressant et de plus curieux que la correspondance du marquis de Louville; ses dépêches originales ont été recueillies et publiées.

conserver ; les Pays-Bas arrondissaient parfaitement la magnifique monarchie de Louis XIV<sup>1</sup>.

Ce fut dans de longues conférences avec MM. d'Harcourt et de Torcy que Louis XIV rédigea les remarquables instructions adressées à son petit-fils pour l'immense mission royale à laquelle l'appelait le testament de don Carlos. Je dois donner le texte de ce beau monument de grandeur et de morale politique. « Mon fils, disait le roi, ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu ; conservez-vous dans la pureté de votre éducation ; faites honorer Dieu partout où vous aurez du pouvoir ; procurez sa gloire ; donnez en l'exemple : c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire. Déclarez-vous en toute occasion pour la vertu contre le vice ; n'ayez jamais d'attachement pour personne ; aimez votre femme , vivez bien avec elle ; demandez-en une à Dieu qui vous convienne ; je ne crois pas que vous deviez prendre une Autrichienne. Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne ; ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus ; estimez ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous déplaire : ce sont là vos véritables amis. Faites le bonheur de vos sujets ; et dans cette vue , n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil ; essayez de remettre vos finances. Veillez aux Indes et à vos flottes ; pensez au commerce ; vivez dans une grande union avec la France ,

<sup>1</sup> Ce traité , connu des alliés , n'a jamais été publié en France. « Sa Majesté le roi des Espagnes cédoit au roi très-chrétien, et à la couronne de France à perpétuité, les Pays-Bas et le Milanais, en considération des grandes dépenses que Louis XIV avoient faites pour l'élever sur le trône d'Espagne. Le roi s'engagea de son côté à donner un équivalent au duc de Bavière et au prince de Vaudemont, pour le gouvernement perpétuel qu'ils avoient de ces deux pays. Le roi d'Espagne promettoit de ne rien faire pendant son règne et celui de ses successeurs , que de concert et suivant le conseil du roi très-chrétien et de ses ministres, et de ne permettre le commerce des Indes à aucune autre nation qu'aux François. » *Papiers de Louis XIV, portefeuilles (Biblioth. royale).*

rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union, à laquelle rien ne pourra résister. Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées<sup>1</sup> ; songez à rétablir vos troupes partout, et commencez par celles de Flandre. Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir ; mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement. Il n'y en a guère de plus innocents que la chasse et le goût de quelques maisons de campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépenses. Donnez une grande attention aux affaires quand on vous en parle ; écoutez beaucoup dans le commencement, sans rien décider ; quand vous aurez plus de connaissance, souvenez-vous que c'est à vous à décider ; mais quelque expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnements de votre conseil avant que de faire cette décision. Faites tout ce qui vous sera possible pour bien connoître les gens les plus importants afin de vous en servir à propos. Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours Espagnols ; traitez bien tout le monde, ne dites jamais rien de fâcheux à personne, mais distinguez les gens de qualité et de mérite. Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi, et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder. Ayez une grande confiance au cardinal Porto-Carrero, et lui marquez le gré que vous avez de la conduite qu'il a tenue. Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander et pour vous saluer le premier en qualité de sujet. N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite, et qui est capable de vous servir. Ayez une entière

<sup>1</sup> Ces instructions portent la date du 3 décembre 1700 ; je les ai copiées sur la collection qui existe à la Bibliothèque du roi, 3 vol. et 3 portefeuilles ; elles y furent déposées le 10 octobre 1749 par M. de Noailles, avec l'attestation suivante : « Je soussigné, Adrien - Maurice, duc de Noailles, pair et maréchal de France, certifie que le feu roi Louis XIV, par un effet de la confiance dont il m'honorait, me chargea un soir, en 1714, d'aller chercher dans son cabinet et de lui apporter différens pa-

créance au duc d'Harcourt ; il est habile et honnête homme , et ne vous donnera de conseils que par rapport à vous. Tenez tous les François dans l'ordre ; traitez bien vos domestiques , mais ne leur donnez pas trop de familiarité , et encore moins de créance ; servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages ; renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront , et ne les soutenez jamais contre les Espagnols. N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui dont vous ne pouvez vous dispenser ; faites en sorte qu'elle quitte Madrid et qu'elle ne s'éloigne pas d'Espagne ; en quelque lieu qu'elle soit , observez sa conduite , et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire : ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle. Aimez toujours vos parents ; souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter ; conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses et dans les petites. Demandez-nous ce que vous aurez besoin ou envie d'avoir , qui ne se trouve pas chez vous ; nous en userons de même avec vous. N'oubliez jamais que vous êtes François , et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez assuré la succession d'Espagne par des enfants , visitez vos royaumes ; allez à Naples et en Sicile ; passez à Milan et venez en Flandre : ce sera une occasion de nous revoir. En attendant , visitez la Catalogne , l'Aragon et autres lieux ; voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta. Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne , et surtout en entrant à Madrid. Ne paroissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez ; ne vous en moquez point ; *chaque pays a ses manières particulières* , et vous serez bientôt

*piers enfermés dans des tiroirs*. Sa Majesté en brûla d'abord une partie , et sur les instantes prières que je lui fis de me permettre d'en garder le surplus , qui concernoit principalement ses campagnes , elle y consentit ; et voulant assurer la conservation de ce précieux monument , j'ai rassemblé les originaux , avec les copies que j'en ai fait faire pour en faciliter davantage la lecture , en 3 vol. in-folio , pour être , le tout ensemble , déposé à la Bibliothèque du roi. Fait à Paris , le 10 octobre 1749.

Signé le maréchal DE NOAILLES.

accoutumé à ce qui vous paroitra d'abord le plus surprenant. Evitez autant que vous pourrez de faire des grâces à ceux qui promettent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et librement, et ne recevez guère de présents, à moins que ce ne soient des bagatelles ; si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en de plus considérables à ceux qui vous en auront donné, après avoir laissé passer quelques jours. Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef. Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouverner ; n'ayez jamais de favori ni de premier ministre ; écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions. »

Il y a cela de remarquable dans ces instructions données par le roi de France à son petit-fils, qu'elles semblent être une critique de toute l'administration de Louis XIV. Le roi recommandait à Philippe V d'aimer sa femme, et de rester avec elle dans de doux rapports, et Louis XIV avait dédaigné, dans ses jours de jeunesse et d'adultère public, la pieuse et chaste Marie-Thérèse ; le roi défendait à son petit-fils de faire la guerre, et lui-même l'avait aimée avec passion ; Louis XIV avait prodigué le luxe des palais, la grandeur merveilleuse des bâtiments, et il disait encore à Philippe V : « Défendez-vous de ce luxe ruineux. » C'est que le vieux roi avait le sentiment profond des fautes qu'il avait commises ; il ne voulait pas qu'on les lui reprochât dans des remontrances publiques, car cela eût blessé sa fierté et sa dignité de roi, mais il en sentait la gravité par cette voix intérieure et incessante. D'ailleurs l'école du duc de Beauvilliers, qui avait alors quelque action dans le conseil, faisait pénétrer ses pensées dans la pensée royale. Ces instructions secrètes, si éminentes et si prévoyantes, lues au roi d'Espagne chaque matin, résumaient les devoirs du nouveau roi envers ses sujets, et les conditions d'un bon système politique qui rendrait à l'Espagne une existence de

forte et grande nation qu'elle avait perdue. Pendant les deux mois qui s'écoulèrent jusqu'au départ du roi d'Espagne, tout fut consacré à le distraire à Marly et à Versailles.

Louis XIV mettait de l'affectation à lui laisser toute liberté de distraction, de travail ou de plaisirs. Philippe V n'était-il pas roi? Il fallait voir le jeune monarque tout content de cette indépendance, et l'on retrouve encore le journal de ces belles journées qui précédèrent le départ de la toute jeune Majesté. « Ce 3 octobre, le roi Catholique alla chez madame de Maintenon, et après avoir été quelque temps enfermé avec elle, il alla jouer à de petits jeux, à courir et à danser aux chansons avec madame la duchesse de Bourgogne et ses dames; il a un peu quitté la gravité qu'il a déjà en public, comme s'il étoit né à Madrid. Le roi d'Espagne alla tirer aux lapins, et au retour il en donna six à l'ambassadeur, qu'il fit entrer seul dans son cabinet, et qui le remercia à genoux. Le roi d'Espagne lui avoit fait un meilleur présent le matin, car il lui avoit envoyé 40,000 livres; il en a d'autant plus besoin, qu'il ne reçoit rien d'Espagne présentement. Le roi donne à MM. de Beauvilliers et de Noailles 50,000 livres pour faire le voyage; ils se préparent l'un et l'autre à le faire avec beaucoup de magnificence : ce voyage coûtera au roi 3 millions; le roi donne au duc d'Harcourt, qui s'en va ambassadeur en Espagne, 60,000 livres pour son équipage; et l'on dit qu'il lui donnera 8,000 livres par mois pour sa subsistance. Le roi d'Espagne prit le grand deuil, mais en noir; il n'y a que le roi de France qui le porte en violet; et le roi d'Angleterre ne le porte en violet que parce qu'il porte toujours le titre de roi de France. *L'après-dîner le Parlement, en corps et en robes rouges, mais sans fourrures et sans mortiers, vint haranguer le roi d'Espagne. Le premier président portoit la parole. Le duc de Gesvres, comme gouverneur de Paris, accompagnoit le Parlement; il y eut même quelque petite dispute, parce que le duc de Gesvres vouloit entrer dans la chambre du roi d'Espagne avant le premier président, qui s'y opposa. Monsieur dit en*

causant avec l'ambassadeur d'Espagne, que le roi son maître avoit déjà la gravité espagnole. «Ce qui m'en plaît davantage, répondit l'ambassadeur, c'est qu'avec la gravité espagnole il conserve toute la politesse et la douceur française.» Durant toutes les audiences, le roi d'Espagne ne s'est ni levé ni découvert. Monsieur, Madame et M. de Chartres allèrent le matin à Paris, et le roi d'Espagne alla l'après-dîner au Palais-Royal les voir ; il y avoit une grande foule de peuple dans les rues pour les voir passer. Pendant qu'il fut au Palais-Royal, il se montra sur des balcons qui donnent dans les rues, et le peuple crioit de bon cœur : *Vive le roi d'Espagne!* Sa Majesté Catholique arriva ici à sept heures ; elle entra d'abord chez madame de Maintenon, où étoit le roi, qui lui dit : « Monsieur, pendant ce voyage-ci, voyez ce que vous aimez le mieux faire ; ne vous contraignez sur rien ; chassez, promenez-vous, jouez, enfin choisissez ce qui vous divertira davantage, car vous êtes roi. » Le marquis de Bedmar est charmé de toutes les manières de son maître, et fort content de la joie qu'il voit à tous les courtisans. Il vit avec grand plaisir le dîner du roi, et la familiarité de nos maîtres avec les courtisans, qui ne fait qu'augmenter notre respect. Après le dîner, le roi alla à la promenade, où les Espagnols le suivirent ; il commanda aux courtisans de mettre leurs chapeaux, honnêteté qu'il a toujours accoutumé d'avoir. Les Espagnols furent un peu étonnés, et le roi leur dit : « Messieurs, jamais on ne se couvre devant moi, mais aux promenades je veux que ceux qui me suivent ne s'enrhument point. » (Le roi faisait ici une critique indirecte du privilège des grands d'Espagne qui est de se couvrir.) Le marquis de Bedmar lui dit : « Ha ! Sire, je voudrois que le roi mon maître entendît cela. » Le roi d'Espagne étoit à la promenade avec le roi, mais il n'étoit pas auprès de lui dans ce moment-là. Malgré le vilain temps, en passant dans l'endroit où est l'escarpolette, le roi d'Espagne y voulut aller, et le roi craignant que la pluie n'eût pourri quelques-unes des cordes, lui défendit expressément d'y aller, et en se retour-

nant vers le marquis de Bedmar, il lui dit : « Voici la seule occasion où je veuille me servir de mon autorité ; dans les autres, je donnerai mes conseils <sup>1</sup>. »

En public le petit roi, qui courait après le jeu d'escarpolette ou le tir aux lapins, reprenait toute la gravité espagnole ; il admettait les grands à son lever, qui venaient à genoux lui faire hommage avec toute la soumission des formules castillanes. Le marquis de Bedmar, l'ambassadeur espagnol auprès de Louis XIV, se distinguait par la vive expression de ses sentiments ; il ne ressemblait pas à ce fier et habile marquis de Bedmar, son aïeul, qui avait essayé le renversement de Venise. Pauvre, son désir était la fortune et la grandesse. Louis XIV ne pouvait pas trouver un instrument plus docile à ses desseins ; sa correspondance avec le conseil de Castille était rédigée sous les yeux mêmes du marquis de Torcy. Tout semblait marcher de concert pour la reconnaissance de Philippe V : non seulement le royaume d'Espagne était paisible, mais encore Naples, les Pays-Bas, la Sicile, le Milanais étaient également assurés au jeune roi. Il ne s'agissait plus que de régler la marche jusqu'aux Pyrénées. Après le passage des montagnes, tout redevenait espagnol ; le roi cessait d'être Français en traversant la Bidassoa ; sa suite devait même se séparer de lui au pied des Pyrénées d'après l'ordre formel de Louis XIV. Le roi pouvait bien secrètement diriger son petit-fils, mais son intérêt diplomatique exigeait qu'il n'y eût rien d'ostensiblement français dans tout ce qui touchait au gouvernement de Philippe V. Toute la cour souhaitait d'être de ce voyage ; on savait que le duc de Bourgogne, le duc de Berri, tous deux frères du roi, l'accompagnaient dans cet itinéraire, sorte de triomphe à travers les provinces ; car alors un roi excitait le vif enthousiasme de la population. Enfin, le grand jour arriva : le 4 décembre, par un froid vif, le départ fut ordonné, et Versailles dès le matin retentit du bruit des carros-

<sup>1</sup> *Journal de Dangeau*, ann. 1701. On voit tout le prix que mettait Louis XIV à indiquer la séparation des deux monarchies.

ses et du hennissement des chevaux. Philippe V était dès l'aurore chez le roi Louis XIV, où il fut seul, et avant que les courtisans entrassent; il alla ensuite chez Monseigneur, avec qui il fut enfermé assez longtemps. Sur les dix heures les deux rois, suivis de toute la maison royale et d'une foule extraordinaire de courtisans, entendirent la messe dans la tribune, puis descendirent le grand degré, et montèrent en carrosse; les deux rois au fond, et madame la duchesse de Bourgogne entre eux deux, Monseigneur au-devant avec Messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berri, Monsieur et Madame aux portières; les gendarmes et les cheuau-légers suivaient Leurs Majestés; on avait même fait venir cent gardes-du-corps de plus qu'à l'ordinaire<sup>1</sup>. On trouva en arrivant à Sceaux les deux compagnies de mousquetaires, qui faisaient chacune deux escadrons. Il y avait sur le chemin de Versailles à Sceaux une infinité de carrosses et de peuple, qui étaient venus de Paris pour voir passer les rois; Leurs Majestés arrivèrent un peu après midi à Sceaux, où elles trouvèrent une infinité de courtisans et de dames. Le roi mena d'abord le roi d'Espagne dans la dernière pièce de l'appartement, et défendit que personne entrât; il demeura un quart d'heure seul avec le roi d'Espagne, et puis il appela Monseigneur, qui était demeuré dans le salon avec la maison royale et quelques courtisans. Les deux rois et Monseigneur demeurèrent quelque temps ensemble; ensuite Sa Majesté y fit entrer l'ambassadeur d'Espagne, qui prit congé du roi son maître. Un moment après, le roi fit entrer M. le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, Monseigneur le duc de Berri, Monsieur et Madame, et puis il appela les princes et les princesses du sang. Les portes de l'endroit où ils étaient restèrent ouvertes; on ne pouvait entendre ce qu'ils disaient, mais les deux rois fondaient en larmes; Monseigneur, appuyé contre la muraille, se cachait le visage; Monseigneur le duc de Bourgogne, madame la duchesse de Bourgogne, Monsei-

<sup>1</sup> Mémoires de Louville, ad ann. 1701.



gneur le duc de Berri, toute la maison royale pleurait et poussait même des cris d'affliction. On ne saurait s'imaginer un spectacle plus grand, plus touchant, plus attendrissant ; enfin il fallut se séparer : le roi conduisit Philippe V jusqu'au bout de l'appartement, et se cachait le visage pour dérober ses larmes. Le roi d'Espagne monta en carrosse avec Messieurs ses frères, pour aller coucher à Chartres. Le roi rentra quelque temps dans la maison pour se remettre, et puis il alla se promener dans le parc en calèche, où étaient madame la duchesse de Bourgogne auprès de lui, et derrière, Monsieur et Madame.

Après de si touchants adieux, le voyage reprit sa gaieté : comment en aurait-il été autrement ? Représentez-vous trois princes, dont l'aîné avait à peine dix-huit ans ; l'un roi, l'autre héritier présomptif de la couronne ; le troisième, enfant encore, mais spirituel, caustique, enjoué ; le duc de Berri, en un mot, si gaillard, si dispos ; puis, une cour composée de jeunes gentilshommes à l'esprit riant. On passait les jours, moitié en carrosse, moitié à cheval ; on montait sur des barques élégantes quand venaient des rivières. Toutes les cités rivalisaient pour semer des divertissements sur les pas de cette royale marche aux Pyrénées. Les populations n'avaient rien vu de si merveilleux à Bordeaux et dans les provinces méridionales, depuis les pompes du mariage de Louis XIV sur la Bidassoa <sup>1</sup>. Les princes avaient chacun trente bourses pleines de belles pistoles, pour distribuer aux pauvres en la route. Il fallait admirer ce magnifique cortège de gentilshommes caracolant sur les chevaux blancs de si belle encolure. Le roi d'Espagne tenait conseil pour la forme dans chaque ville ; celui que Louis XIV avait chargé d'instruire le roi, c'était M. le duc d'Harcourt, l'homme le mieux informé des affaires d'Espagne, parfaitement capable dans tout ce qui tenait aux coutumes, aux lois et même aux blasons de la monarchie espagnole. Le

<sup>1</sup> Dépêches du marquis de Louville à M. de Torcy, 7 décembre, ann. 1700.

citadin et le paysan remarquaient avec ivresse le magnifique Ordre de la Toison, tout de diamant, qui brillait sur la poitrine du jeune duc d'Anjou, devenu le roi Philippe V.

A la Bidassoa, la triste séparation eut lieu ; les trois frères fondirent en larmes dans les bras l'un de l'autre ; Berri, si réjoui de son naturel, tenait le duc d'Anjou tout étreint, et lui disait : « Mon bon d'Anjou, quel malheur que nous ne puissions tous aller à Madrid ! nous t'y suivrions, quoiqu'on dise que dans ce pays les rois ne peuvent jouer ni rire ; mais console-toi, nous irons te voir l'an prochain, malgré tout. » L'ordre du départ fut ensuite donné. Il ne resta de Français auprès du roi que le comte d'Ayen (des Noailles), le marquis de Louville, MM. de Montviel et de Valouze, le père d'Aubenton, confesseur du roi, la bonne nourrice, ronde, grasse et réjouie<sup>1</sup>. Philippe V entra dans son royaume, où il fut accueilli par la grandesse d'Espagne ; dès ce moment, il fut Espagnol par sa piété, par ses manières et par son respect pour les coutumes nationales. Il avait donné à Bayonne une audience pour le baise-main des *ricos hombres* ; la foule des grands s'y était pressée ; partout ce n'étaient que cymbales, clarinettes, banderoles à franges. Le cortège se composait de vingt-neuf calèches, et d'un plus grand nombre encore de berlines. Que dire aussi de toutes ces mules fringantes, telles que les dénomme et les décrit le *Diario*, journal officiel du secrétaire d'État d'Ubilla<sup>2</sup> ?

Partout le nouveau roi d'Espagne respecta les mœurs et les traditions du pays ; il savait la puissance des idées religieuses, les divisions qui existaient entre les ordres monastiques, grands partis de l'époque. A Vittoria, le roi assista à la messe des Franciscains, et entendit vêpres aux Dominicains. Philippe V

<sup>1</sup> La dépêche indique aussi deux valets, Delaroche et Hersan. M. de Torey, 7 décembre, ann. 1700.

<sup>2</sup> Je me suis procuré à Madrid un vieil exemplaire de ce *Diario* (journal) d'Ubilla, dans lequel le ministre décrit avec ostentation la magnifique réception qu'on fit au nouveau roi. (*Diario*, janvier, ann. 1701.

communia en public, et ce qui le popularisa le plus à Madrid, au milieu des fêtes de sa réception, c'est que, rencontrant le viatique porté à un malade, le roi descendit de son carrosse, et le suivit à pied jusqu'au seuil de la porte. Il faut prendre les peuples avec leurs idées : la puissance des coutumes religieuses a donné plus d'une monarchie ; le mépris de ces idées en a perdu bien d'autres ; les esprits moqueurs peuvent se railler de ces hommages à la croyance d'un peuple : ils sont la force du pouvoir. Quand un peuple a foi en quelque chose, il est grand ; que cette croyance soit pour le catholicisme, pour la liberté ou la gloire, peu importe, pourvu que la croyance existe ; elle a fait, elle explique les merveilleuses époques de l'histoire. Otez à une nation la foi, il n'y a plus rien que le matérialisme brut, et n'attendez plus alors d'héroïques actions ! Lorsqu'un pouvoir veut se fonder, sa mission est de pénétrer l'esprit d'un peuple, et de témoigner qu'il s'est uni à lui. L'Espagne était profondément catholique, et c'est en s'identifiant avec toutes les institutions de la grande Eglise que la maison de Bourbon s'assura la paisible possession de la couronne.

La grandeur du roi s'était manifestée dans les magnificences de Versailles ; ce palais avait vu les plus brillantes et les plus glorieuses années de Louis XIV, alors que fort et puissant il étendait son sceptre sur l'Europe ! Versailles était une de ces créations toutes royales, où la majesté du monarque aimait à se montrer splendide. Toutes les fois que Louis XIV recevait ses ambassadeurs ou faisait acte d'éclat et de puissance, il demeurait à Versailles ; il aimait ces salles toutes lambrissées de marbre et d'or, ces tapis de Turquie épais de plusieurs doigts, aux couleurs resplendissantes, verte, rouge, et ce beau jaune persan apporté de Bagdad par les caravanes. Louis XIV avait goût pour ces vastes galeries de statues majestueuses, de groupes magnifiques, pour ces peintures des nobles artistes, ces tapisseries merveilleuses, où tous les faits de l'histoire se trouvaient reproduits. Versailles était comme le grand siège

de la royauté et sa noble image, le miroir où se reflétait le plus imposant des établissements monarchiques. Mais le palais de Versailles eut bientôt dans sa grandeur quelque chose de trop compassé, de trop vaste pour les habitudes et les infirmités d'un vieillard ; quand la vie avance, on a besoin de restreindre le cercle de son existence : on réduit l'empire en sa résidence, les palais en sa chambre, puis sa chambre dans son lit, jusqu'à ce qu'arrive la plus étroite des demeures, le tombeau. Les grands jours de Versailles pesaient sur l'existence fatiguée de Louis XIV ; il avait resserré autant que possible sa chambre à coucher et son cabinet dans de petites limites ; mais Versailles était encore un monde trop incommode ; il n'allait plus à ses besoins de petites distractions. Les entrées du château étaient trop multipliées ; cette foule de courtisans pouvait plaire au temps de force et de jeunesse ; mais l'éclat, le bruit de la foule faisaient souvent sur l'esprit du vieillard couronné l'effet d'une musique bruyante sur la tête d'un malade ; le roi s'y prêtait souvent avec sa bonne grâce accoutumée, mais il ne devait pas s'y complaire, et cela explique les privautés de Marly.

Marly n'avait pas la monotonie de Versailles, cette nature uniforme toute vermillonnée par l'art ; il s'élevait sur un de ces coteaux de la Seine toute fleurie, et qui descendent jusqu'à la rivière magnifique dans ses belles nappes d'eau ; un simple pavillon carré, élégant et richement décoré de tout ce que l'opulence a de commode, couronnait le sommet de la verte colline ; une machine hydraulique, puissante dans ses ressorts, poussait les eaux à une hauteur de quelques cents pieds, puis elles descendaient en cascades bouillonnantes sur des canaux et des bassins, où se miraient des cygnes aux blanches plumes. Marly était un lieu de délices et de retraite embellie ; on n'avait pas besoin d'y conduire tous les courtisans ; Louis XIV n'indiquait qu'un certain nombre d'intimes et de favoris pour chacun des séjours de Marly ; le roi allait y chercher le repos et la paix de son travail. Les courtisans sollicitaient avec em-

pressement les familiarités de Marly. Versailles était un peu cohue de gentilshommes; tous étaient admis après simple présentation; le fils d'un pauvre hobereau de province y avait ses entrées, pourvu qu'il eût un blason et un castel; mais à Marly, le roi désignait spécialement qui l'accompagnerait dans ce lieu de privautés et de privilèges.

Meudon, belle solitude toute peuplée de bois sur de riches coteaux, était la retraite chérie du dauphin de France; Monseigneur aimait la chasse; quoique gros et pesant, sa passion était de courir le loup; il en avait jeté quelques-uns à Meudon; il les poursuivait sur la montagne avec la rage du Robin Wood des légendes. Meudon n'avait de beau que ses bois, ses taillis; le château était simple, l'ameublement n'avait rien de somptueux; le dauphin y venait résider des mois entiers, quoiqu'il eût son appartement à Versailles; la distance était si courte! C'était également le lieu de ses plaisirs secrets, car Monseigneur aimait les demoiselles de l'Opéra; les commères de la Halle en savaient de belles sur son compte; ce qui ne contribuait pas mal à le faire aimer et chérir des harengères, comme le dit le chroniqueur médisant de la cour; si bien que lorsque Monseigneur fut malade, les dames de la Halle firent brûler un gros cierge à Notre-Dame, puis vinrent le complimenter en sa convalescence, et voulurent le baiser sur les deux joues<sup>1</sup>. La résidence de Monsieur était Saint-Cloud; on ne peut dire les embellissements que le prince avait faits à sa belle demeure; le roi qui savait son frère avare pour toutes choses, excepté pour ses favoris, imposait des conditions aux grâces qu'il lui accordait avec générosité; ainsi il lui donna 200,000 livres pour faire construire cette belle cascade, embellie de magnifiques statues, de fleuves à la barbe crépue, de nymphes et de naïades, et de dauphins poussant l'eau à mille jets au milieu des bois et des touffes de roses. Saint-Cloud, si admirablement favorisé, fut un lieu de délices; de la hauteur majestueuse du château, l'œil plongeait dans une admirable

<sup>1</sup> *Mercuré galant*, ann. 1701.

végétation. Monsieur avait fait ces allées droites et sablées, toujours remplies de calèches, car les hauteurs étaient si parfaitement coupées et ménagées avec tant d'art, qu'on pouvait les parcourir en tous sens, et l'on ne s'apercevait pas de la montée et de la descente rapide. Saint-Cloud, Marly, Versailles, Meudon se touchaient dans un rayon de quelques lieues, et souvent les carrosses royaux se croisaient dans la route, retentissant nuit et jour de belles fêtes; les croisées des châteaux scintillaient de mille feux; on déjeunait au bord des cascades; des barques élégantes conduisaient les nobles visiteurs sur des canaux et des étangs parsemés de kiosques, et tellement bien empoissonnés qu'on y pêchait des carpes vieilles de trente ans. Saint-Cloud surtout était la belle retraite des plaisirs du frère du roi; on s'y divertissait bien mieux qu'à Versailles, et sans la roideur de Madame, toujours à cheval sur les étiquettes, la cour de Monsieur eût été la plus aimable, la plus enjouée <sup>1</sup>.

Le roi n'avait pas changé ses goûts; la puissance de madame de Maintenon était à son comble; elle ne faisait que grandir avec les années, car madame de Maintenon était devenue pour le roi une de ces affections matérielles que les vieillards ont prises depuis longues années comme une habitude ou un meuble, et dont ils ne peuvent plus se séparer. Madame de Maintenon, loin d'abuser de sa position auprès de Louis XIV n'abordait jamais une question de face; elle avait l'art de deviner la secrète pensée du roi, et souvent celui de la faire naître ou d'en aider le développement: puissance irrésistible sur les têtes humaines. Elle avait beaucoup d'ennemis, mais sa fortune était si éminente, si incontestée, que personne n'eût osé l'attaquer à la cour. On jetait bien quelques couplets hardis, on récitait les méchancetés des halles contre

<sup>1</sup> Saint-Simon, avec ses révélations frondeuses et sa mauvaise humeur, fait une triste peinture de la cour de Monsieur. Je répète que Saint-Simon se complaît dans toutes les honteuses révélations des valets et de la domesticité à livrée.

elle; mais qui eût osé dresser contre la favorite un de ces plans d'opposition en règle pour ébranler son crédit? Le roi avait d'ailleurs une situation si bien avouée avec madame de Maintenon, qu'il ne se gênait même pas devant son frère; et un jour qu'il fut surpris, lui ordinairement si fort sur l'étiquette, en un déshabillé tout significatif chez madame de Maintenon, il se hâta de dire à Monsieur : « Mon frère, excusez-moi, vous savez chez qui je suis, et ce que m'est Madame. » Monsieur vivait en effet en grande familiarité avec son frère; le craignant peu, il conservait d'innombrables privautés de famille à Versailles; il s'asseyait sans façon en la présence du roi, et prenait le plus large fauteuil. Comme d'habitude il parlait beaucoup, il était toujours à se plaindre, particulièrement pour M. de Chartres, son fils, que Louis XIV n'aimait pas à cause de sa conduite envers sa femme, mademoiselle de Blois, une des filles chéries du monarque. Souvent on entendait les deux frères parler très haut, et Monsieur surtout, avec chaleur, jusqu'à ce point de faire baisser la parole au roi.

Monsieur mangeait extraordinairement, et c'était un peu le défaut de toute cette cour; le déjeuner consistait en chocolat, fruits et friandises, vin de Madère ou de Malaga, jusqu'à midi; on dînait alors très copieusement à trois services; souvent on faisait collation à quatre heures, puis venait le souper de huit heures; et quand les plaisirs se prolongeaient un peu avant dans la nuit, arrivait *la médianoche*, habitude tant aimée de madame la duchesse de Bourgogne. Cette grande fréquence des repas expliquait les purgations habituelles, cet émétique répété, et ces terribles apoplexies qui en finissaient avec la vie de l'homme au milieu des festins. Monsieur mourut ainsi d'apoplexie au souper, quand il offrait du vin dans une coupe à une des élégantes femmes de sa cour; mort impitoyable, car elle vous saisit au milieu des plaisirs, comme la Malemort de la danse macabre, qui joue du violon et grimace un sourire en vous frappant de sa faux terrible. Monsieur ne prononça pas une seule parole; la coupe qu'il offrait

se brisa sur la table, et le vin se répandit sur le duc de Chartres, qui recueillit son père dans ses bras. Louis XIV fut accablé de tristesse ; son cadet mourait ainsi par un coup de foudre ; quel exemple, et quelle leçon fatale ! il fallait se hâter d'organiser la monarchie, car la mort pouvait surprendre le roi : que de précédents n'avait-il pas sous les yeux : Louvois et son propre frère, frappés presque à sa face à trois années de distance !

Monseigneur avait éprouvé un autre accident quelque temps avant la mort de Monsieur : un soir qu'il avait mangé outre mesure d'un excellent poisson, d'un énorme turbot ou d'une truite saumonée, il se lève de table, et lorsqu'il entre dans sa chambre, il tombe la face contre terre sans donner signe de vie ; les domestiques courent, se précipitent ; on prévient le roi ; Louis XIV était à son prie-dieu à moitié déshabillé, il accourt auprès de son fils ; Fagon eut à peine le temps d'arriver pour opérer une abondante saignée ; Monseigneur fut sauvé<sup>1</sup>. L'apoplexie et la petite vérole étaient alors les deux fléaux des générations : l'une apparaissait au milieu des plaisirs et des fêtes, comme l'écrivit de feu du festin de Balthazar ; l'autre hideuse, dévastatrice, jetait les plus beaux corps en putréfaction au bout de vingt-quatre heures ; ou bien, si elle épargnait la vie, vieille, atroce et jalouse, elle imprégnait ses ongles aigus sur les beaux visages d'enfants ou de jeunes filles ; elle y creusait à plaisir, comme le vampire qui choisit la chair la plus rosée et la plus gracieuse. On voit chaque génération marquée d'un terrible fléau : les anciens avaient désigné la peste sous le symbole de l'Ange noir, une flèche à la main, et qui parcourt sur une nuée de sang les villes couvertes d'ardente poussière et de cadavres. Ces fléaux répandent une tristesse générale qui s'empreint à toute une époque ; c'est un contraste avec les joies du monde et les dissipations du sensualisme. Dans cette cour en deuil, la gaieté s'était pour ainsi dire concentrée dans la duchesse de

<sup>1</sup> Mém. mss. de Fagon, ad ann. 1701.

Bourgogne, à qui tout était permis ; la princesse était la journée entière chez madame de Maintenon ; elle seule avait permission d'agir sans façon avec le roi ; elle montait sur ses genoux avec la grâce d'une jeune fille de seize ans ; elle n'appelait madame de Maintenon que sa chère tante. Ses prévenances n'étaient que pour le roi, oubliant tout pour lui, et le vieillard, doucement agité par les amitiés étourdies d'une si jeune femme, eut pour elle un retour vers la force et la vie. Aussi la duchesse de Bourgogne était-elle la divine enchantresse de cette cour ; avait-elle un désir, une volonté, un petit caprice même ? tout était à ses pieds ; on l'accablait de bijoux, de riches perles d'Orient, de diamants en girandoles, de malines si belles qu'on les prenait pour ces tissus flottants aux vents que la belle fée Morgane brodait sur son métier d'or et de saphir en son beau château d'Avallon. La duchesse de Bourgogne vive, légère, sémillante, comme toute la race savoyarde, montait à cheval, caracolait sur un coursier fringant, nageait dans la Seine, si bien qu'un soir, s'étant baignée après diner, elle éprouva une grande faiblesse ; pendant quinze jours elle fut au plus mal ; le roi voulait que tout se fit dans la chambre de la malade pour la distraire ; on y tint les cartes, le brelan, le portique. La causerie allait son train jusqu'à ce que la malade fit signe qu'elle était fatiguée ; on remarquait qu'elle n'était lasse qu'au plus tard, tant la duchesse de Bourgogne aimait l'agitation et le plaisir.

Trois jeunes princesses animaient encore cette cour, toutes filles naturelles de Louis XIV. La plus sérieuse des trois, mademoiselle de Blois (duchesse d'Orléans depuis la mort de Monsieur), n'avait pas à se louer de son mari, ni de sa belle-mère, la fière Allemande toute blasonnée ; elle en avait souvent éprouvé un amer serrement de cœur, et l'avait épanché dans l'âme de Louis XIV ; le roi, toujours père si tendre pour ses enfants naturels, s'en était plaint avec vivacité au duc de Chartres, qui faisait des promesses infinies et n'en tenait aucune. Mademoiselle de Nantes, duchesse de Bour-

bon-Condé, fort enjouée, dominait dans une certaine fraction de cour par son esprit caustique et mordant ; le roi lui pardonnait beaucoup, parce qu'il l'aimait avec idolâtrie. La princesse de Conti était plus en avant encore dans les plaisirs de l'esprit ; modèle de la femme lettrée, elle faisait les vers avec facilité, aimait à jouer la comédie, où elle remplissait ses rôles avec un grâce infinie ; madame de Conti se plaça en tête de cette coterie de grands qui ne voyaient que des gens de lettres et s'affiliaient avec eux ; d'où naquit cette camaraderie d'égalité qui affaiblit tant la noblesse et la royauté elle-même. Les têtes couronnées en vinrent à ce point, de traiter d'égal à égal avec les souverains de la littérature ; ce fut la mort du principe monarchique : l'esprit ayant plus de force que la vieille origine du droit, y porta ravage et le détruisit à la fin. Madame la duchesse du Maine mit la dernière main à cette décomposition de la hiérarchie royale ; elle vécut dans la plus intime familiarité des gens de lettres, et ses poétiques relations avec La Motte-Houdard constatent à quel point d'égalité se plaçaient la naissance et l'esprit <sup>1</sup>.

Le premier prince, dans l'ordre hiérarchique, après le dauphin, était le jeune duc de Bourgogne, tête un peu affaiblie par l'éducation douce, mais très imparfaite du duc de Beauvilliers. L'école du duc de Chevreuse et de Fénelon pouvait bien enseigner les devoirs de la royauté envers le peuple, mais elle ne savait pas donner aux rois cette haute pensée de gouvernement et d'administration qui constitue les grands règnes. Le jeune prince revenait de son voyage aux Pyrénées, grave, sérieux, et son aïeul lui destinait le commandement nominatif d'un corps d'armée en Flandre. Le duc d'Anjou

<sup>1</sup> La correspondance de La Motte avec Benedicte de Bourbon, duchesse du Maine, a été indiscrètement révélée par l'abbé Le Blanc : la princesse est désignée par ces initiales L. B. de B. Il y a là d'étranges familiarités, ne serait-ce que l'épître :

De ma dernière nuit écoutez l'aventure  
Je vous la rendrai trait pour trait, etc..

avait quitté la France pour la couronne d'Espagne, et le duc de Berri était trop jeune encore pour qu'on lui confiât un corps de troupes à conduire. M. le duc d'Orléans demandait une armée en face de l'ennemi ; c'était une des causes des fréquentes querelles entre Louis XIV et son frère avant sa mort. Le duc d'Orléans n'était-il pas au feu un bon et ferme officier ? On lui reprochait l'esprit d'agitation, d'intrigue, le besoin d'aller au-delà de sa position, et le roi aimait surtout maintenir chacun dans sa hiérarchie. D'ailleurs le duc d'Orléans ne rendait pas sa femme heureuse, et plus d'une fois mademoiselle de Blois en larmes était venue se plaindre à madame de Maintenon et à Louis XIV. Les fils naturels du roi, le duc du Maine, le comte de Toulouse, jouissaient toujours d'une grande faveur. Le duc du Maine était un officier distingué de cavalerie, avec un talent et un courage remarquables pour une charge rapide et décisive ; le comte de Toulouse courait les mers depuis son enfance, et à dix-neuf ans il avait assisté à trois batailles navales ; lui-même avait pris le commandement d'une escadre par son titre de grand-amiral de France. Puis venaient le prince de Conti, digne en tout des Condés ; le duc de Vendôme, de la race bâtarde de Henri IV, général du premier ordre, et faisant excuser une vie libertine et dissolue à force de courage et de gloire. Au sommet de cette magnifique race, rayonnait toujours Louis XIV ; et c'était un des grands soucis de sa royauté que de tenir tous les membres de sa famille dans des rapports bienveillants, car que de prétentions jalouses ne s'élevaient-elles pas entre tous ces princes placés assez haut pour que chacun pût défendre sa personnalité ! Comment décider les questions de préséance et les éternelles disputes entre les légitimés et les princes du sang ? Les soins de famille et d'étiquette préoccupaient Louis XIV au moins autant que les grandes questions européennes ; il eut besoin d'être roi de sa race comme de la France.

L'époque de deuil commence : Saint-Cloud pleurait encore

Monsieur, lorsque la mort de Jacques II vint jeter un crêpe de douleur sur Saint-Germain. Jacques II avait passé les derniers temps de sa vie en œuvres pieuses et en voyages aux eaux, ce qui avait un peu suspendu l'agence anglaise de Renaudot<sup>1</sup>. D'ailleurs, depuis le traité de Riswick, Louis XIV s'était obligé d'honneur à respecter la royauté de Guillaume III, et à empêcher toute intrigue pour la restauration. L'engagement avait été tenu ; mais après la succession d'Espagne, le roi de France avait suivi avec attention toutes les démarches de Guillaume III ; il n'ignorait pas que le mouvement diplomatique aboutirait à la guerre qui ne pouvait être empêchée. Dès lors les espérances des jacobites furent réchauffées, et quand la mort était prête à glacer Jacques II, Louis XIV engagea sa parole « qu'il reconnoitroit le prince de Galles comme légitime héritier du trône d'Angleterre. »

On a considéré cet acte de reconnaissance comme une imprudente générosité qui rendait la guerre imminente. A l'époque où il fut décidé, il n'y avait plus à se faire illusion sur la tournure des négociations à Londres et à La Haye : Guillaume III s'était prononcé pour la guerre ; il ne la retardait que pour mieux préparer ses moyens. La reconnaissance du fils de Jacques II pour roi légitime d'Angleterre n'était pas un acte d'imprudence politique, mais une opposition ferme et vigoureuse contre l'ennemi de Louis XIV ; il put bien s'y mêler des idées de religieuse grandeur, inspirées par un roi mourant, mais il y avait par-dessus tout un besoin de créer des obstacles à Guillaume III, le chef le plus ardent de la nouvelle coalition. On savait le traité qu'il venait de conclure à La Haye ; la reconnaissance de Jacques III pour roi légitime d'Angleterre redonnait la vie politique au parti jacobite dans les trois royaumes ; il retrouvait sa force morale pour une nouvelle expédition. On opposait en

<sup>1</sup> Les papiers relatifs à la restauration de Jacques II n'offrent pour cette époque que des statistiques morales sur l'état des partis en Angleterre, Irlande, Écosse. (*Voyez pap. Renaudot, Biblioth., liasse 3.*)



vain les conventions de Riswick et l'acte de reconnaissance qui en était la suite. Jacques III était hors du traité; le cabinet de Versailles répondait par ce motif, que Guillaume III n'avait été reconnu que personnellement, et non pas dans ses descendants. En tous les cas, on allait commencer la guerre, et les moyens étaient légitimes pour la mener à fin contre l'ennemi <sup>1</sup>.

Jacques II se réveilla de son lit de mort pour remercier le roi de France de sa politique généreuse. Ce n'était point un prince vulgaire que celui qui restait persévérant jusqu'au tombeau sur le sentiment de son droit; ces cœurs fermes et d'élite peuvent soulever les dédains moqueurs d'un siècle matériel; mais il est dans le solennel repos de sa conscience, dans cette naïve et sainte pensée de soi, dans cette grande paix de l'âme, une récompense bien plus noble et plus douce que l'éclatante victoire du fait contre le droit. L'exil de Jacques II à Saint-Germain avait été actif; l'intrigue s'était mêlée à sa politique; il était trop Anglais pour être parfaitement compris à la cour de Versailles, et sous ce point de vue la mort de Jacques II pouvait favoriser la cause des jacobites. Il n'y avait plus l'obstacle personnel d'un monarque obstiné, qui blessait les lords et les communes; un enfant n'aurait pas de prédilection, de système et de préjugés. Ce fut une belle scène à Saint-Germain que cette cour de gentilshommes écossais, saluant à genoux le nouveau roi de la Grande-Bretagne, et jetant à la belle face du jeune Stuart, aux mains blanches et

<sup>1</sup> Le cabinet de Versailles crut devoir justifier cette résolution du roi par une note diplomatique adressée à ses ambassadeurs. « Que le prince de Galles ayant pris le titre de roi d'Angleterre aussitôt après la mort de son père, comme son fils et son héritier, le roi n'avoit pas fait de difficulté de le reconnoître en cette qualité, comme il le lui avait promis quelque temps avant la mort du roi Jacques; que l'ayant toujours traité de prince de Galles, la conséquence étoit naturelle de l'appeler roi d'Angleterre après la mort de son père; que nulle raison ne s'y opposoit, puisqu'il n'y avoit point d'engagement contraire, et qu'il étoit certain qu'on n'en trouvoit point dans le traité de Riswick. »

traditionnelles, le *God save the King*, dans les vieilles salles d'armes des rois de France !

---

## CHAPITRE V.

### LA GUERRE. — LE GOUVERNEMENT. — LA RÉVOLTE DES CÉVENNES.

---

Situation des armées d'Italie. — Catinat. — Villeroy. — Eugène. — Surprise de Crémone. — Vendôme. — Philippe V en Italie. — Bataille de Luzzara. — Traité d'alliance. — Coalition. — Mort de Guillaume III. — Avènement de la reine Anne. — Campagne de Flandre. — Marlborough. — Boufflers. — Campagne d'Allemagne. — Les Bavarois. — Résultats. — Stratégie. — Le conseil de Louis XIV. — Révolte des Cévennes. — Mouvements des camisards. — Développements de la coalition. — Tristes revers de la France.

1701 — 1704.

Tandis que les cabinets parlaient officiellement de paix et d'arrangements amiables, tout était à la guerre ; il est des temps ainsi faits qui ne permettent pas les négociations pacifiques ; l'habileté ne peut surmonter les difficultés inextricables. On parlait paix à Londres, à Paris, à La Haye, et toutes les puissances armaient chacune avec une indicible énergie. Les hostilités devaient d'abord éclater entre l'Empire et la France ; il y avait entre les deux puissances des discussions d'intérêts positifs, et la question du testament de don Carlos II les avait complètement séparées. L'empereur Léopold en publiant la longue énumération de ses griefs, s'expliquait, moins sur le principe du testament et les intrigues qui l'avaient préparé, que sur la revendication absolue du duché de Milan comme une terre féodale, et dévolue par conséquent aux mâles de sa race ; ce qui donnait un droit incontestable aux archiducs, seuls *agnats* de Charles II. Le gouverneur du

Milanais, dévoué à l'Espagne, n'avait pas voulu reconnaître le droit de l'Empire ; il avait préféré proclamer Philippe V. Alors le prince Eugène, à la tête de l'armée impériale, passa les montagnes du Tyrol pour se concentrer sur l'Adige par un vigoureux mouvement des troupes autrichiennes. Le prince Eugène<sup>1</sup>, alors dans la force de la vie et de sa capacité militaire, avait toute la vivacité de la race italienne et la froide méditation de l'Allemand. Aussi habile négociateur que général de premier ordre, Eugène savait que le meilleur moyen d'agir fortement, c'était d'attirer la Savoie dans les intérêts de l'Autriche, et il hâta dans ce dessein l'invasion du Milanais. La promptitude des opérations de la guerre décide souvent des alliances et de la victoire. Eugène était en correspondance avec Victor-Amédée, qui secondait la France malgré lui ; une marche rapide sur Turin devait donner le duc de Savoie et son armée à la coalition ; voilà ce qui explique la hardiesse des Autrichiens dans cette campagne. Le prince Eugène passa l'Adige sous Vérone, et marcha droit à Crémone, quartier central de l'armée de Catinat. Les Français une fois refoulés sur la Savoie, Victor-Amédée venait à la coalition comme auxiliaire. C'est ce que ne cessait de signaler l'ambassadeur de France à Turin<sup>2</sup>. Louis XIV espérait retenir Victor-Amédée par la duchesse de Bourgogne et par la nouvelle alliance qu'il projetait entre Philippe V et la seconde fille du duc de Savoie.

L'armée de France restait sous les ordres de Catinat, chef militaire que tout le parti parlementaire avait exalté outre mesure : il suffisait que le maréchal fût issu de robe et de basoche pour que la bourgeoisie l'entourât d'un grand respect et d'une certaine popularité. Catinat ne brilla point dans cette

<sup>1</sup> On sait que le prince Eugène était fils d'Eugène Maurice, comte de Soissons, petit-fils du duc de Savoie Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> ; sa mère était Olympe Mancini, la gracieuse nièce du cardinal de Mazarin, exilée sous Louis XIV.

<sup>2</sup> Dépêches du 5 janvier 1701.

campagne du Milanais; secondé des vieilles bandes espagnoles, faiblement appuyé par les Savoyards et Victor-Amédée, il n'opéra que deux mouvements de retraite, soutenus de quelques combats partiels. De l'Adige, le champ de bataille fut transporté au Pô, sans essayer aucune forte résistance. Le maréchal de Catinat n'était-il pas sûr de la fidélité des Savoyards et des Espagnols qui combattaient dans ses armées? Reconnaissait-il son infériorité stratégique en face du prince Eugène si brillant, si hardi? En résultat, Catinat fut trop retenu durant cette campagne; vieilli peut-être, la vivacité du prince Eugène l'éblouissait; la prudence du maréchal ne lui permit pas de hasarder une bataille qui pouvait compromettre les communications de l'armée française; il commanda un mouvement rétrograde sur le Piémont<sup>1</sup>.

Les Français devaient enfin défendre cette ligne du Pô; car si le prince Eugène la forçait encore, il avait deux routes ouvertes devant lui: il pouvait, en marchant de face, envahir le Piémont, et par conséquent détacher complètement Victor-Amédée de l'alliance avec Louis XIV; en se portant au nord, il s'emparait de Milan, et rendait ainsi la maison d'Autriche une fois encore souveraine de la Lombardie. La France devait empêcher cette marche en avant à tout prix, et Louis XIV désigna Villeroy pour commander l'armée d'Italie de concert avec le maréchal de Catinat dont l'incertitude et la prudence compromettaient tout. Villeroy, avec une bravoure à l'épreuve, était chevaleresque, présomptueux et très favorisé de la cour, ce qui lui donnait une certaine hardiesse de moyens. Aussi prit-il immédiatement l'offensive; le combat de Chiari fut une tentative courageuse pour arrêter les progrès des Impériaux. L'actif prince Eugène résolut de surprendre Crémone; les Autrichiens, aidés de quelques habitants, s'introduisent par un aqueduc, et, tombant sur la ville, s'emparent

<sup>1</sup> *Mercur*, janvier à juillet 1701. On faisait des chansons sur la campagne de France en Italie; j'ai trouvé des couplets contemporains qui disent bien la situation de l'armée.

du maréchal de Villeroy qu'ils font prisonnier <sup>1</sup>. Aussitôt le tambour bat, la garnison se rassemble, on marche presque en chemise, l'épée au poing, sur les Impériaux, qui sont forcés d'abandonner la place <sup>2</sup>. Le maréchal de Villeroy resta seul captif; ce n'était certes pas sa faute; la surprise était une trahison; un général ne peut en répondre. La disgrâce de Villeroy ne fut point respectée; ses manières hautaines déplaisaient au duc de Savoie, qui commandait les troupes auxiliaires dans l'alliance, et déjà lui-même si mécontent. Villeroy voulait trancher avec lui d'égal à égal; cette familiarité blessait Victor-Amédée, qui dissimulait son dépit avec peine. On était jaloux d'ailleurs de la grande faveur du maréchal peu aimé, précisément parce que le roi et madame de Maintenon le soutenaient d'une prédilection spéciale. Villeroy était le type brillant de la noblesse.

La position du duc de Savoie dans l'armée française devenait de plus en plus délicate; il voyait avec crainte l'établissement d'un roi d'Espagne, petit-fils de France, dans le Milanais. Allait-il être pris entre deux feux? Louis XIV pourrait donc en finir quand il le voudrait avec la maison de Savoie, car il tenait les deux côtés des Alpes. Afin de rassurer Victor-Amédée, le cabinet de Versailles résolut l'union de la seconde des filles du duc de Savoie avec le roi d'Espagne Philippe V. Gracieuse enfant encore, que Louise-Marie-Gabrielle, tête spirituelle et enjouée, comme en produisait alors la maison de Savoie, féconde en femmes remarquables: elle possédait tout à la fois le sang italien et français, la finesse et la grâce réunies. Depuis longtemps ce mariage avait été indiqué par l'habileté de Louis XIV qui voulait enlacer Victor-Amédée

<sup>1</sup> Comme le maréchal de Villeroy était très impopulaire, on le chassait aux halles de Paris :

En nous enlevant Villeroy,	Qu'en nous enlevant Villeroy?
A quoi pensait le prince Eugène?	Il croyait nous remplir d'effroi,
Pouvait-il mieux servir le roi,	Mais il nous a tirés de peine.

<sup>2</sup> Voyez *Mercur* de juillet, ann. 1701, et les dépêches du prince Eugène dans le *Journal de La Haye*, ann. 1701.

par une politique de famille. Tout se finit par l'intermédiaire du cabinet de Versailles ; le mariage fut conclu cette année ; la jeune Louise-Marie de Savoie quitta Turin sous la sauvegarde et protection du pavillon de France : sa *camariera major*, la princesse des Ursins, fut elle-même désignée par madame de Maintenon. Le jeune roi d'Espagne vint au-devant de sa fiancée, et le mariage fut célébré dans la Catalogne <sup>1</sup>. On croyait ainsi ramener Victor-Amédée vers une alliance avec la France, et afin de cimenter de plus en plus cette intimité, Philippe V reçut de son royal aïeul le conseil de venir prendre le commandement de l'armée d'Italie.

Dès son arrivée à Madrid, le jeune Philippe V avait ressenti cet horrible mal du pays qui le dévorait dans les tristesses d'une vie royale tout espagnole. Le duc d'Anjou avait passé son enfance sous les frais ombrages de Versailles, ou sur les verts coteaux de Marly ; la société enjouée des jeunes gentilshommes avait bercé son adolescence, et des femmes élé-

<sup>1</sup> *La duchesse de Bourgogne à Philippe V* : « Votre Majesté ne saurait douter de ma joie, soit que je considère la grandeur du mariage de ma sœur, ou son bonheur personnel. Le mien seroit complet si nous pouvions tous passer notre vie ensemble ; mais il me paroît que vous l'avez bien oublié, et que vous n'écrivez qu'avec la gravité d'un vieux roi d'Espagne. Je voudrois pourtant bien avoir un commerce plus gai avec vous et avec elle, quand vous l'aurez auprès de vous : car je puis assurer Votre Majesté que j'ai pour elle une très grande tendresse, et qu'elle n'est pas oubliée en ce pays-ci. ADÉLAÏDE. »

*Louis XIV à Philippe V*. « J'ai cru devoir différer votre mariage, sur les avis que j'ai reçus du peu de sincérité du duc de Savoie ; vous connoissez son caractère ; j'avois écrit au marquis de Castel-Rodrigue de suspendre la négociation. J'ai appris depuis qu'elle étoit déjà fixée. Ne vous étonnez pas cependant s'il fait naître quelque difficulté nouvelle à l'exécution ; je souhaite qu'il en trouve les moyens. Je n'ai d'autres vues que le bien de Votre Majesté et de lui donner des marques de mon amitié, en retardant de quelques mois, pour la rendre plus heurieuse, la satisfaction qu'elle croit trouver dans son mariage. Il me paroît que vous ne devez rien changer à votre départ de Madrid. LOUIS. »

gantes embellissaient cette cour si active et si française ; Philippe V arrivait dans un pays presque inconnu, entouré d'un cérémonial réglé, d'une gravité froide et compassée ; s'il voulait se dérober à cette foule de grandesses exigeantes, il avait le *Buen-Retiro*, solitude au sein même de sa capitale, ou bien l'Escorial avec son *San-Lorenzo* monastique, sa croix de pierre, ses pavillons sans verdure et ses maigres jardins. La cour comptait peu de femmes. Parmi la grandesse, on voyait se dessiner ces têtes blanches et tonsurées de franciscains et de dominicains, puissances actives dans l'État. La cour de Philippe V était tout espagnole ; le roi n'avait auprès de lui que deux gentilshommes français, Louville, son gouverneur, l'ami de Torcy et de Beauvilliers, et M. d'Harcourt, l'ambassadeur de France. La physionomie vénérable du cardinal Porto-Carrero, chef du conseil de Castille, pouvait inspirer du respect à un jeune prince ; mais aucun de ces graves conseillers ne croyait de sa dignité de jeter quelques fleurs sur la vie de Philippe V ; on l'alarmait sans cesse par le récit de conspirations et d'absurdes projets que le marquis de Louville dissipait à peine <sup>1</sup>. Le prince se plaignait hautement de sa destinée, et, regrettant Versailles, il pleurait dans ses longues et chaudes journées d'Espagne ; si bien que Louville crut devoir écrire plusieurs fois à sa cour la malheureuse situation d'esprit du jeune roi <sup>2</sup>. Le mariage avec une fille de Savoie avait offert quelques distractions à cette royale existence, et Louville vint bientôt à Paris pour conférer avec Torcy, et demander, au nom du roi d'Espagne, la permission d'aller com-

<sup>1</sup> « Le chambellan Benavente nous vint avertir l'autre jour, en pleurant, de nous méfier d'une berline attelée que la douairière avait donnée au roi Catholique, et qui devait, disait-il, par l'effet d'un sortilège, devenir caisse d'oranger, pendant que le roi deviendrait orange en caisse : *ab uno disce omnes.* » (Dépêche du marquis de Louville à M. de Torcy, ann. 1701.)

<sup>2</sup> « Le roi me dit hier, dans un accès de mélancolie décourageant, qu'il redeviendrait volontiers duc d'Anjou, et qu'il ne pouvoit souffrir l'Espagne : voilà de quoi faire trembler. »

battre ses adversaires d'Autriche en Italie, où se donnaient alors les premières batailles.

L'Italie était en effet le point le plus disputé de la couronne d'Espagne ; le Milanais allait être envahi par le prince Eugène, et Naples se soulevait encore une fois contre la domination espagnole. Les intrigues de la cour d'Autriche préparaient la révolte des Napolitains contre le vice-roi ; la présence de Philippe V était nécessaire en Italie, et le roi son aïeul lui en donna le conseil, avec cet orgueil de son sang qui aimait à exciter le courage et les résolutions généreuses<sup>1</sup>. Philippe V quitta donc Madrid, et vint s'embarquer à Barcelonne, sur une flotte française ; il établit pour régente la reine sa femme, et Louise-Marie de Savoie, jetée à quinze ans sur un trône, fut digne en tout du rôle politique qu'on lui destinait ; elle se dirigeait alors par les conseils de la princesse des Ursins, dont j'aurai plus tard à écrire la curieuse histoire et à expliquer l'active politique. Quand le roi d'Espagne toucha la terre d'Italie, Vendôme prenait le commandement de l'armée, alors privée de chef. Vendôme, général de premier ordre, et digne de lutter avec le prince Eugène, établit le centre de ses opérations à Crémone, et manœuvra pour prendre l'offensive contre les Autrichiens. L'armée en Italie comptait alors plus de cinquante mille hommes, Espagnols, Français et Savoyards ; Vendôme opérant sur une grande échelle, fit lever le siège de Mantoue au prince Eugène. La bataille disputée de Luzzara fut un fait d'armes impétueux et irrégulier, mais Vendôme arrêta les Impériaux dans leur marche, et préserva complètement le Milanais d'une invasion autrichienne. Dès ce moment

<sup>1</sup> *Louis XIV à Philippe V.* « Je persiste toujours dans la pensée que vous devez passer en Italie le printemps prochain. Je suis persuadé que l'idée seule de ce voyage vous fait plaisir. J'aurai soin, puisque vous le souhaitez, de régler dans le temps tout ce que je croirai nécessaire pour la décence et pour la commodité de Votre Majesté. Il conviendra peut-être de publier bientôt votre passage. La nouvelle en sera vraisemblablement bien reçue, et produira de bons effets en Italie.



le prince Eugène se maintint sur la défensive ; Vendôme empêcha le duc de Savoie de se déclarer immédiatement pour la coalition, point essentiel, afin d'assurer les communications de l'armée avec la France.

Au nord de la monarchie, les hostilités avaient également commencé d'après un plan de campagne longtemps concerté. Le maréchal de Boufflers avait reçu le commandement de soixante bataillons et de cent escadrons de cavalerie. La faute de Louis XIV fut de ne pas ordonner une marche forcée sur les terres de Hollande dès le premier moment du conflit. Le roi pensait qu'il était possible d'éviter la guerre, et c'est pourquoi il avait renvoyé les quarante bataillons hollandais qui formaient la garnison des places fortes des Pays-Bas. Maîtres de ces places, si les Français avaient marché droit sur Amsterdam, ils auraient surpris la Hollande, et imposé les conditions de paix qu'eux-mêmes auraient dictées. Mais la cour de Versailles crut aux démonstrations amicales des Etats-Généraux, et durant cet intervalle Guillaume III ne quittait pas La Haye, pour préparer les éléments de la campagne nouvelle. Ce prince était maladif ; pour obtenir des délais favorables à son système militaire, Guillaume III montrait sans cesse ses infirmités, et disait à MM. de Tallard et d'Avaux, ambassadeurs de France à Londres et à La Haye <sup>1</sup> : « Comment voulez-vous qu'en cet état je fasse la guerre ? » Il envoyait consulter les médecins de Paris sur le dépérissement rapide de ses facultés intellectuelles et physiques, et pendant ce temps il préparait à La Haye ce grand traité d'alliance contre Louis XIV <sup>2</sup>, stipulé entre l'Angleterre, la Hollande et l'Em-

<sup>1</sup> Dépêche de M. d'Avaux à M. de Torcy, ann. 1701.

<sup>2</sup> Ce traité secret est ainsi motivé : « Comme un état douteux et incertain en toutes choses est plus dangereux que la guerre même, et que la France et l'Espagne s'en prévalent pour s'unir de plus en plus, afin d'opprimer la liberté de l'Europe et ruiner le commerce accoutumé ; toutes ces raisons ont porté sa sacrée Majesté Impériale, sa sacrée Royale Majesté de la Grande-Bretagne, et les hauts et puissants seigneurs Etats-

pire. Signé le 7 septembre 1701, cet acte, tout à la fois manifeste et convention, rappelait l'histoire des négociations conduites par Louis XIV sur la succession d'Espagne, le dessein inflexible de réunir la monarchie espagnole à ses Etats. « Le roi de France ne vouloit plus qu'une seule monarchie universelle, agrandie au détriment de l'Europe. » On s'obligeait, par ce traité, à faire donner à l'Empereur une satisfaction raisonnable pour tout ce qui touchait l'Espagne ; on réunissait les efforts communs pour préparer la conquête immédiate des Pays-Bas espagnols et du Milanais ; l'Angleterre et la Hollande se réservaient des colonies dans les Deux-Indes. Il est important d'étudier les clauses de ce traité secret, parce qu'elles sont devenues la base de toutes les coalitions qui plus tard se sont succédé contre la France. Les alliés décidaient un terme précis de deux mois pour imposer à Louis XIV les bases d'une transaction : si dans ce délai le roi de France ne voulait point consentir aux clauses indiquées par la coalition, toutes les puissances signataires s'engageaient à la guerre. Les points sur lesquels s'entendaient les cabinets étaient d'abord le recouvrement des Pays-Bas, premier théâtre choisi par l'alliance : le Milanais devait être saisi comme fief de l'Empire. On s'engageait également à occuper Naples, la Toscane, les îles de la mer Méditerranée, qui pouvaient être utiles pour le commerce et la navigation des alliés. L'Angleterre et les États-Généraux se réservaient le droit de conquête par la force des armes sur toutes les colonies ; la propriété et domination leur appartenait de plein droit, stipulation qui indique le but commercial et intéressé du traité commun <sup>1</sup>.

Généraux des Provinces-Unies, d'aller au-devant de tous les maux qui en proviendroient.

<sup>1</sup> « Pourront, le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux, conquérir en force d'armes, selon qu'ils auront concerté entre eux pour l'utilité et la commodité de la navigation et du commerce de leurs sujets, les pays et les villes que les Espagnols ont dans les Indes ; et tout ce qu'ils pourront y prendre sera pour eux et leur demeurera. »

Les clauses habituelles venaient ensuite pour fortifier ce traité et maintenir son exécution exacte : c'est ainsi qu'on arrêtait que les résolutions isolées devraient être portées à un conseil des cabinets. Aucun traité ne devait se faire séparément ; il n'y aurait de négociation possible qu'au cas où pleine satisfaction serait donnée à chacune des parties contractantes. Puis se révélaient les véritables desseins de l'alliance : jamais on ne souffrirait que la France et l'Espagne fussent soumises à une même monarchie ; on devait combattre à outrance le pavillon français, s'il se montrait aux grandes Indes espagnoles. Enfin, si la paix était conclue, les privilèges commerciaux les plus étendus seraient assurés à la Hollande et à l'Angleterre : on conviendrait d'un règlement pour la navigation. L'esprit positif de la diplomatie anglaise se montrait dans la manifestation des intérêts commerciaux. Toutes les fois qu'elle s'est posée dans la lutte militaire, la Grande-Bretagne a renouvelé les privilèges de commerce et de navigation, qui sont sa force. On stipulait enfin sur la grande question religieuse de manière à ne pas heurter les catholiques, ni blesser les protestants ; une simple cause provisoire suspendait la question jusqu'à la paix. Si le roi de France commençait la guerre contre l'une des puissances engagées, toutes aussitôt prendraient fait et cause, et paraîtraient sur le champ de bataille. L'alliance défensive et secrète devait survivre même à une transaction si elle était imposée au roi de France ; on inviterait les princes et les États à adhérer à ce traité solennel, conclu pour la liberté et l'équilibre de l'Europe. Les principaux signataires de la convention étaient le duc de Marlborough pour l'Angleterre, le comte Mitrouwitz pour l'Autriche et M. Heinsius pour la Hollande<sup>1</sup>.

Au fond, la convention de La Haye était un second traité de partage, et pour en assurer la durée, on déclarait hautement qu'aucune des parties contractantes ne pourrait négocier séparément l'une de l'autre, stipulation qui

<sup>1</sup> La date de ce traité est du 7 septembre 1701.

rendait formidable la coalition. La paix devenait bien difficile; on rentrait dans les conditions du partage, seulement on dirigeait contre la France les articles qui, à la primitive époque, avaient été arrêtés contre l'Empire. Ce traité était connu de la cour de France à peu près à l'époque de la mort de Jacques II, et c'est ce qui avait déterminé la reconnaissance immédiate du prince de Galles pour roi d'Angleterre; il n'y avait plus rien à ménager avec ce Guillaume III, qui signait une coalition contre la monarchie.

La dépêche qui annonça la scène touchante de Saint-Germain et la reconnaissance de Jacques III arriva à La Haye un soir que Guillaume III était à souper; il se frappa le front, et un tremblement convulsif le saisit; il jura de se venger de Louis XIV, et les préparatifs se multiplièrent sur toute la ligne des Pays-Bas. En même temps le Parlement rassemblé adopta avec enthousiasme toutes les mesures de guerre. Les whigs dominaient les communes; ils accordèrent des subsides, un nombre très considérable de matelots et de soldats. Enfin un bill de colère déclara le fils de Jacques II, se disant roi d'Angleterre, coupable du crime de lèse-majesté; on le livra à toute la vindicte des lois. Il n'y a rien en général de plus violent que les hommes ou les pouvoirs compromis; ils proscrivent tous ceux qu'ils craignent; ils traitent en rebelle tout ce qui menace leur sécurité. Ce bill devint le droit public de l'Angleterre contre les prétendants à la couronne; un acte antérieur avait réglé la succession royale dans la ligne protestante, et marqué ainsi l'invariable barrière qui séparait l'Angleterre des Stuarts catholiques. Tous ces bills furent rédigés sous l'influence des whigs; le premier effet d'une tentative de restauration avortée est de soulever dans le parti contraire des actes de violence et de réaction, sorte de défense naturelle du fait qui veut se maintenir contre le droit qui proteste.

Les whigs dominèrent les derniers jours du règne de Guillaume III. Ce prince mourut au milieu des préparatifs de la

guerre qu'il avait poursuivis avec tant de ténacité : depuis longtemps malade, une chute de cheval acheva cette vie exposée dans vingt batailles offertes avec sang-froid aux partis ardents et aux ressentiments des opinions vaincues. Caractère tout de fer, Guillaume avait cette froideur de la race allemande, retremée encore dans le sang hollandais. Rien n'avait détourné cette tête persévérante de son plan invariable : il avait en haine Louis XIV ; il prépara contre lui deux grandes coalitions qui menacèrent les destinées de la France. Guillaume III mourut sans remords et sans plaintes. Il y a de ces esprits qui se donnent une tâche et y marchent sans se détourner ; ils se font une conscience, un droit, un devoir à eux ; ce que tout le monde croit injuste, ils se l'expliquent et se le justifient. Guillaume III avait la couronne d'Angleterre sur son chef, couronne pesante qui plissait son front : mais qu'importe, quand un plan réussit, qu'il vous en coûte des larmes, des fatigues et du sang ? Le succès satisfait, il vous dédommage pour le présent en flattant l'amour-propre. Certaines têtes fermes, inflexibles, vont ainsi à leur dessein jusqu'à la mort qu'elles acceptent avec résignation, quand leur mission est achevée : ces hommes n'ont point de repentir, parce que le droit qu'ils se créent se fonde sur le martyre de toute leur vie pour le triomphe d'une pensée<sup>1</sup>.

D'après la loi de succession, le sceptre d'Angleterre devait se reposer aux mains d'Anne, princesse de Danemarck, la seconde fille de Jacques II ; elle n'avait cessé d'être en rapport avec la cour de Saint-Germain, et l'on espérait encore qu'elle rendrait la couronne à son frère Jacques III, salué roi d'Angleterre par la France ; mais en politique, les rois pas plus que les pouvoirs publics ne sont maîtres des situations. Il est des événements plus forts que les hommes : quand un parti vous pousse, il ne vous permet pas de respirer, même avec votre conscience. Les offres de la princesse Anne pouvaient être

<sup>1</sup> La mort de Guillaume III arriva le 19 mars 1702. Louis XIV ne prit pas le deuil.

très réelles, très sincères, mais devenue reine par les lois d'une opinion, elle dut inflexiblement subir ses exigences. Le parti whig s'empara des affaires avec la résolution forte et puissante d'une guerre contre la France et le catholicisme. Dès lors le duc de Marlborough, devenu le chef dominant, dirigea le ministère de la reine Anne : c'est moins dans un sentiment d'amour qu'il faut chercher la fortune du duc de Marlborough que dans cette condition éternelle des partis qui élèvent leurs chefs et les imposent au pouvoir<sup>1</sup>. La conduite de la guerre fut également confiée à ce duc de Marlborough ; il devait prendre le commandement des armées alliées en Flandre, et diriger les trois corps réunis d'Anglais, de Hollandais et d'Allemands. Marlborough trouvait en face de lui le maréchal de Boufflers, car le duc de Bourgogne n'avait que la conduite nominale de l'armée ; le quartier-général des Anglais fut établi sur la ligne de la Meuse, et l'armée coalisée prit immédiatement l'offensive. Marlborough se déploya avec toute la prévoyance et la lenteur de la tactique anglaise, depuis Venloo jusqu'à La Haye. En face d'une si haute capacité militaire, Boufflers se mit en retraite sur tous les points pour se concentrer sous les grandes places de Flandre, s'appuyant ainsi sur une ligne formidable de défense. Il n'y avait rien de décisif dans le mouvement des armées au nord ; les Français se groupaient autour de leurs fortes places, où des garnisons nombreuses allaient les soutenir.

Que se passait-il au centre de la ligne occupée par l'armée d'Allemagne qui devait arrêter les Impériaux dans leurs opérations sur le Rhin ? Le commandement suprême de cette armée fut confié au prudent maréchal de Catinat qu'on avait

<sup>1</sup> Déjà le Noël et la chanson s'emparaient de la princesse Anne. Voici ce qu'on récitait aux halles de Paris :

Vous qui n'avez ni foi ni loi,	Et votre maîtresse Nanon,
Rebelles d'Angleterre,	La faridondaine, la faridondon,
En renonçant à votre roi,	Et Georges Dandin, son mari, biribi,
Vous aurez belle guerre,	A la façon de Barbari, mon ami.

retiré d'Italie; c'était beaucoup trop pour sa capacité limitée. Catinat n'était remarquable que par son système de résistance et de stratégie régulière dans la retraite; mais heureusement on lui avait adjoint Villars, tout de feu et de hardiesse à ses quarante-neuf ans. Jamais carrière militaire n'avait été plus active et mieux remplie que celle du maréchal de Villars: il appartenait à cette race de négociateurs illustres depuis la Ligue du xvi<sup>e</sup> siècle; à dix-sept ans, il était sorti de son *castel* pour entrer, comme tant de petits héros, dans les chevau-légers de la garde, et, aux premières campagnes de Hollande, il se distingua tant que le roi dit en présence de toute sa cour: «Vraiment, on ne peut tirer un coup de fusil que ce petit garçon ne sorte de dessous terre pour s'y trouver.»

Villars s'était élevé à tous les grades par son indomptable vaillance et ce coup d'œil prompt et hardi qui saisissait le danger d'une position et les fautes de l'ennemi; il n'était point aimé de la famille de Louvois: Barbezieux avait hérité de toute la répugnance de son père; mais Villars avait triomphé de l'envie; alors lieutenant-général, bien fait de corps, d'une magnifique prestance, au retour de la vie, on citait de lui des anecdotes d'amour qui avaient un peu irrité Louis XIV; mais le danger du pays faisait oublier les vieux griefs dans une cour autrefois elle-même si dissipée. Villars dut commander trente bataillons de bonne infanterie et soixante escadrons choisis, car le but de l'expédition était décisif. On devait se porter au cœur de l'Allemagne<sup>1</sup>. Il s'agissait de prêter un appui immédiat à l'électeur de Bavière décidément prononcé pour la France; l'Autriche menaçait Ulm. Villars devait battre les Impériaux et opérer sa

<sup>1</sup> Le hargneux Saint-Simon ne pardonne pas à la gloire de Villars et de Vendôme; ce sont ses deux antipathies; il les poursuit de ses mauvais sarcasmes; que ne passaient-ils leur temps à discuter des généalogies ou à régler les privilèges des ducs et pairs? Saint-Simon a horreur de tout ce qui est un peu haut; il n'aime que les caractères médiocres et fracassiers.

jonction avec l'électeur à Augsbourg, manœuvre qu'un siècle plus tard Napoléon opéra dans la campagne couronnée par Austerlitz. Villars partit d'Huningue, refoulant devant lui les corps autrichiens ; il longea le Rhin, prêtant sa gauche à Catinat, qui lui-même était soutenu par le maréchal de Tallard, lequel opérait de concert avec l'électeur de Cologne. Les Bava-rois marchaient en tête, et formaient l'avant-garde. Le projet hardi de Villars était de se porter droit sur Vienne ; mais Catinat s'y opposa : ce plan de campagne sortait en effet des habitudes prudentes du maréchal ; Villars ne put le faire prévaloir dans le conseil, et là fut la faute de la campagne. Si Catinat avait marché droit sur Vienne et Boufflers sur Amsterdam avant l'arrivée de Marlborough sur le continent, la coalition eût été dissoute.

Ainsi, pour bien résumer les diverses opérations militaires on peut dire qu'en Italie Vendôme, opposé au prince Eugène, développait sa science hardie et arrêtait le mouvement offensif ; le Milanais était préservé, l'armée française gardait la ligne du Pô. Au nord, dans les Flandres, la présence de Marlborough avait imprimé une haute et puissante direction à l'armée coalisée ; les Français étaient en pleine retraite sur les forteresses de Flandre. Au centre, en Allemagne, la France, de concert avec son alliée la Bavière, avait pris complètement l'offensive ; la tête des colonnes allait jusqu'à Ulm : on menaçait Vienne avec des forces considérables. De telles positions militaires n'étaient tenables ni pour les alliés ni pour la France : la marche des Français en Allemagne ne pouvait se justifier que par une hardiesse rapide, une pointe heureuse sur l'Autriche, car si Marlborough, poussant devant lui la ligne de Boufflers, franchissait la frontière, que devenait la campagne d'Allemagne ? Vendôme, avancé jusqu'au Milanais, était-il bien sûr de ses derrières ? En cas d'échec, quel corps d'armée pourrait le soutenir ? était-il en suffisante communication, par le Tyrol, avec les Bava-rois ? Il y avait entre eux plusieurs corps d'armée autrichiens, et c'est ce qui faisait la faiblesse de la

position : au premier échec, la ligne tout entière était compromise. En stratégie, il faut resserrer le cercle quand tous les points ne peuvent être également soutenus. Supposez un succès à Marlborough dans la Flandre, que devenait le corps du comte de Tallard s'étendant jusqu'à Aix-la-Chapelle? et Villars lui-même n'était-il pas aventuré avec les Bava-rois jusqu'à Ulm, lorsqu'il fut rappelé pour les guerres des Cévennes? C'est précisément cette extension démesurée de sa ligne militaire qui compromit trop souvent les plans de campagne de Napoléon. Les pointes hardies produisent de grands résultats; mais elles exposent une armée à être brisée corps par corps, et la faute capitale en stratégie, c'est de permettre à l'ennemi de se précipiter dans les intervalles vides.

En ce temps difficile, le roi avait concentré tout le pouvoir en sa personne; il n'y avait plus, depuis Louvois, de ministres à caractère fier et décidé; aucun ne pouvait lutter contre les pensées de Louis XIV, ni imprimer ses propres plans à la politique du cabinet. Le roi avait des conseillers qu'il consultait sur toutes les questions de politique ou d'administration intérieure; il concertait ses plans avec madame de Maintenon, et les ministres n'étaient plus que les agents chargés de réaliser les idées qu'on avait conçues. Le conseil du roi était alors une réunion de commis habiles, spécialement appelés à trouver des ressources et à mettre à exécution la pensée de Louis XIV : le seul des ministres qui gardât une sorte de personnalité était le marquis de Barbezieux, le fils et le successeur de Louvois.

Il y avait, dans cette race des Louvois, trois générations d'hommes fermes et distingués : le chancelier Letellier d'abord, l'esprit tenace, supérieur, qui avait fortement ramené l'unité monarchique, et préparé les vastes codes qui font l'honneur judiciaire du règne de Louis XIV; puis Louvois, son fils, cette haute intelligence organisatrice des grandes guerres; Barbezieux avait hérité des qualités de son père : peu d'hommes possédaient une si grande facilité de travail; concevant avec

promptitude il exécutait avec courage ; mais son esprit, tout étreint pour ainsi dire sous la volonté de Louis XIV et de madame de Maintenon, n'était pas à l'aise : ses formes, essentiellement polies et obéissantes, cachaient néanmoins une pensée hardie, pleine de force et d'avenir. Barbezieux eût été un ministre à la taille de Louvois son père et du cardinal de Richelieu ; Louis XIV l'avait bien deviné, et voilà pourquoi il le craignait et ne l'aimait pas. Barbezieux, à son tour, se faisait aussi petit qu'il le pouvait pour dissimuler cette ampleur de vie et de forces ; il se livrait à la dissipation ardente <sup>1</sup>. Quand une capacité un peu forte, un peu haute, ne trouve pas sa place dans une société, elle cherche à s'oublier elle-même dans le tourbillon des plaisirs ; elle s'épuise, se meurtrit tant qu'elle peut ; elle court à la débauche par tristesse, elle s'abreuve d'ivresse par désenchantement, et, fatalité cuisante, tout ce qu'elle touche est amer, tout ce qu'elle veut embrasser s'échappe comme une ombre de mort : souvent on cherche l'orgie à force de douleurs. Tel fut Barbezieux dans sa vie si courte ; il mourut à trente-trois ans <sup>2</sup>. Il avait éprouvé toute l'impuissance de sa volonté auprès de Louis XIV ; il avait vu la faveur de Chamillard, et il se réduisait à l'obéissance absolue : pour échapper à cette contrainte qui brise les âmes fortes, il allait, dans sa petite maison de l'Étang, passer les jours et les nuits à table au milieu de courtisanes gracieuses. La mort vint l'y saisir, car rien ne tue comme cette vie mêlée de douleurs et de dissipations. Barbezieux occupait le poste de secrétaire d'Etat de la guerre.

Louis XIV montra peu de tristesse de la mort du jeune

<sup>1</sup> « Je sais ce que je dois à la mémoire de M. de Louvois ; mais si votre neveu ne change pas de conduite, je serai forcé de prendre un parti ; j'en serai fâché, mais il en faudra prendre un. Il a des talents, mais il n'en fait pas un bon usage. Il donne trop souvent à souper aux princes, au lieu de travailler ; il néglige les affaires pour ses plaisirs. » (Lettre autographe de Louis XIV à l'archevêque de Reims).

<sup>2</sup> Il était né en 1668.



ministre : la race des Louvois lui pesait, il avait deviné la grandeur et l'ambition de Barbezieux. Selon l'usage, le chancelier mit immédiatement le scellé sur les papiers du secrétaire d'Etat. Il y eut débat à la cour sur le successeur de Barbezieux : les gentilshommes s'inquiétaient qui remplacerait le grand dispensateur des grades dans le noble métier des armes. Louis XIV fit bientôt cesser ces incertitudes en déclarant à son conseil que Chamillard aurait le portefeuille de la guerre, et le réunirait à celui de contrôleur général des finances. Poids immense pour un seul homme ! mais Louis XIV avait senti plus d'une fois l'inconvénient de séparer la guerre des finances : la lutte de Colbert et de Louvois avait souvent empêché ses desseins de conquêtes et la réalisation de ses plans. Le contrôleur général était le censeur naturel des projets de guerre et des dépenses de la monarchie : aux temps de crise, il pouvait être essentiel surtout de placer l'action financière et militaire dans les mêmes mains ; il fallait de l'unité dans les pensées et dans les moyens d'exécution. Le choix de Chamillard s'expliquait par la faveur qui s'attachait alors à tout ministre obéissant <sup>1</sup>. Chamillard, homme poli, distingué, esprit probe et honorable, mais essentiellement passif, n'avait pas de système et de volonté à lui. Les rois qui ont envie d'agir par eux-mêmes, aiment ces caractères qui exécutent sans s'abaisser ; ils veulent commander à des intelligences qui s'associent à leurs desseins sans s'avilir. Chamillard avait toute la faveur de Louis XIV, et madame de Maintenon ne cessait d'élever sa sagacité, sa modestie, son dévouement absolu, sa probité si éclatante. Le roi se complaisait à voir sous sa main les finances et la guerre sans division : son système consistait à centraliser sans cesse, afin de donner une direction plus forte, plus suivie à sa politique.

Torcy tenait toujours sa haute place dans le conseil des dépenses ; mais le roi se réservait la direction première. Les rapports de la monarchie avec l'Europe formaient l'objet de sa vive

<sup>1</sup> Chamillard avait alors cinquante ans.

sollicitude. La nationalité française était la pensée absorbante du roi ; il aimait M. de Torcy par les mêmes motifs qui lui faisaient tant chérir M. de Chamillard. M. de Torcy, le type du bon goût, de l'exquise compagnie, connaissait parfaitement l'Europe, sans avoir sur cette Europe un système séparé de celui du roi : toutes ses lumières, il les donnait à son souverain sans arrière-pensée, sans en conserver même de l'amour-propre ; ne se glorifiant que du titre de serviteur de la couronne, il cherchait à comprendre la royale pensée pour l'imprimer avec noblesse dans les dépêches adressées à l'étranger. Avec une telle résignation, il était impossible de ne pas conquérir une haute place dans le conseil. Les dépêches de M. de Torcy sont des modèles de science et de tenue diplomatiques<sup>1</sup>. M. de Beauvilliers, admis au conseil depuis quelques années, y avait pris un certain rôle d'opposition hardie, mais souvent embarrassante. M. de Beauvilliers appartenait à la coterie de Fénelon ; cette coterie n'était pas la cabale même, mais souvent elle devenait aussi dangereuse pour une autorité qui avait besoin d'être si énergique en face de la coalition. Avec ses opinions de tolérance et de concessions, Beauvilliers aurait mis des entraves à tout : sa grande douceur, son amour ineffable de la paix, le jetaient dans un désordre d'opinions qui n'aurait permis rien de fort ni de grand dans l'administration d'un Etat. M. de Beauvilliers était un de ces hommes qu'il faut écouter dans un cabinet, sans s'astreindre à suivre leurs avis ; malheur au pays quand ils s'emparent des affaires, parce qu'ils leur impriment un caractère de faiblesse et d'inconséquence qui ne permet rien de tenace et de durable dans le gouvernement ! Le chancelier, M. de Pontchartrain, avait des opinions plus fermes, plus soutenues : élève de l'ancienne école de Letellier et de Louvois, il se ralliait aux idées nettes et politiques. Chargé d'appliquer les édits, il en suivait l'exécution avec fermeté ; il n'était point l'ennemi des huguenots, et pourtant il les pour-

<sup>1</sup> J'ai beaucoup étudié cette belle correspondance de M. de Torcy.

suivait à outrance, parce que, dans son sentiment intime, la révocation de l'édit de Nantes avait ramené l'unité monarchique et l'obéissance des sujets. Ainsi, pour la question du testament de Carlos II, M. de Pontchartrain avait hautement voté pour l'acceptation, et il motivait son avis non seulement sur le droit de succession naturelle que le chancelier devait défendre, mais encore sur la nécessité politique d'assurer un fort et grand système d'unité française. L'opinion de Chamillard était en parfaite harmonie avec les sentiments personnels du roi ; M. de Pontchartrain connaissait toute sa faveur ; il opinait constamment avec le ministre favori de Louis XIV et de madame de Maintenon.

Indépendamment du conseil des secrétaires d'État, tous en titre avec portefeuilles, le roi Louis XIV avait aussi des secrétaires particuliers intimes, qui tenaient ce qu'on appelle *la main du roi* ; ces secrétaires étaient au nombre de quatre, sous la direction du premier secrétaire qui se nommait Rose. Par ce cabinet passaient les dépêches importantes et secrètes ; on ne les communiquait pas au conseil. Le premier secrétaire devait apprendre l'écriture du roi, de telle sorte qu'il pût la contrefaire à son gré, afin d'éviter au monarque la peine d'écrire de sa main dans les correspondances de souverain à souverain ; ce qui fait qu'on prend souvent pour l'écriture du roi les contrefaçons de Rose <sup>1</sup>. Ce cabinet absorbait les secrétaires d'État ; le plus profond secret y était commandé. Comme il arrive toujours, les grandes affaires se traitaient par le secrétaire intime ; on l'avait vu pour la question du testament de Carlos II ; les affaires ordinaires seulement étaient délaissées à chaque département ministériel. A côté de l'action spéciale du cabinet, se trouvait encore la domesticité de Louis XIV ; puissance influente, quoique indirecte et cachée, elle est de tous les instants ; elle entoure, elle enlace, parce qu'elle vous

<sup>1</sup> C'est une observation pour ceux qui recherchent des autographes de Louis XIV. Il en existe très peu de la main même du roi. Rose a écrit la plupart des lettres.

prend dans ce que l'homme a de faible : rien ne donne plus de pouvoir et de familiarité que cette vie de tous les jours, qui vous saisit au chevet du lit et vous suit dans les infirmités de notre existence ; sorte de révélation de l'égalité profonde que Dieu a placée dans la nature de l'homme. La famille des Bontemps était attachée à la domesticité de Louis XIV depuis un demi-siècle : c'était par Bontemps que se donnaient les audiences secrètes, les entrevues intimes. Quel rôle pénible et actif n'avait pas joué Bontemps dans les beaux jours de mademoiselle de La Vallière, alors qu'il attendait la gracieuse maîtresse du roi sous la grande ombrée ! Si Bontemps avait favorisé les amours, il servait aujourd'hui les infirmités ; ses attentions étaient infinies : le roi n'éprouvait pas une souffrance qu'il n'appelât Bontemps à son aide. Le valet n'avait pas un esprit très saillant, mais une raison droite et féconde ; il était d'une discrétion extrême et d'un esprit serviable dont toute la cour se louait. C'est par Bontemps que passait un grand nombre d'affaires d'intérieur à Versailles : Bontemps avait su le mariage du roi avec madame de Maintenon ; il avait présidé aux apprêts de cet acte mystérieux de la vie de Louis XIV. Comme la cour savait le crédit des Bontemps, on les entourait de père en fils pour obtenir une audience secrète ou solliciter du roi une de ces faveurs particulières que le prince donnait privément. Bontemps s'entremêlait pour faire cesser une disgrâce, et plus d'une fois il prêta son bon secours à quelques-uns des hauts seigneurs de la cour de Louis XIV.

Dans le mouvement d'invasion que l'ennemi préparait, la grande préoccupation du roi dut être la guerre. On a vu par quels efforts inouïs l'armée avait été reconstituée : l'esprit militaire de la noblesse accueillait les batailles avec enthousiasme ; la milice s'était recrutée de nombreuses troupes ; Chamillard, le fidèle exécuter de la pensée du roi, redoublait d'efforts. On avait d'abord augmenté les régiments étrangers : il y avait dans l'armée de France plus de dix mille Suisses

capitulés ; les cinq légions irlandaises catholiques formaient un corps de treize mille hommes. On comptait également deux régiments écossais, huit bataillons allemands ; enfin, et pour la maraude, on donna commission de lever six escadrons de *banditti*, sortes de *condottieri* du moyen âge qui prirent le nom de *hussards*, arme toute nouvelle et empruntée à l'Allemagne. Le recrutement régulier se faisait par enrôlement volontaire parmi les paysans et cette jeunesse désordonnée qui agite les cités. Dans les cabarets de Vaugirard ou au quai de la Ferraille, on recrutait, pour le compte des capitaines, les soldats du Parisis, ou de Lorraine et de Champagne. Chaque province avait son régiment comme sa nationalité : ses gentilshommes servaient d'officiers, comme ses magistrats rendaient la justice ; si le paysan devait son temps de service, le noble devait son épée, sa fortune, sa vie, comme jadis les vieux barons féodaux. La milice avait été mise sur pied par un ordre du roi, car l'ennemi menaçait les côtes, et il fallait bien que chaque province se défendit elle-même. La milice était comme une transformation de l'arrière-ban féodal ; institution toute locale, elle ne s'étendait pas au-delà de la sénéchaussée ou du bailliage ; tout Français sujet à la milice s'exerçait au tir et aux manœuvres sous de vieux officiers. L'esprit militaire manquait rarement à la France, et un pays qui s'était si longtemps déchiré par la guerre civile, avait une surabondance de vie et de vigueur qui menaçait de déborder sur l'étranger. L'histoire doit remarquer que les grandes conquêtes viennent toujours après les divisions intestines, parce que celles-ci retrempent les caractères, et donnent une certaine énergie à toutes les personnalités.

La marine avait pris un développement moins actif : la bataille de la Hogue avait porté un coup mortel aux ressources de la France ; les magnifiques escadres étaient dispersées ; on n'avait pu réunir plus de trente vaisseaux de haut bord sous le commandement de Château-Renaud, qui voguait alors dans l'Océan. Les armées de terre se forment en France comme

d'elles-mêmes, parce que le sol les enfante pour ainsi dire ; mais la marine se compose de tant d'éléments divers, qu'un échec est difficile à réparer. Après La Hogue, un système de petites escadres prévalut ; on jetait cinq ou six vaisseaux dans les grandes mers, à la poursuite du commerce de la Hollande et de l'Angleterre. C'est à cette course sur de très larges bases qu'excellaient Jean Bart, Duguay-Trouin, chefs d'escadres aventureux et intrépides. On n'attaquait point ces flottes immenses sorties de la Tamise ou du Texel ; on les évitait, au contraire, pour se précipiter ensuite sur les convois marchands venant des mers lointaines, et chargés de riches cargaisons.

Toutefois la marine avait rassemblé une flotte assez considérable au port de Toulon, le commandement en était destiné au comte de Toulouse, grand amiral de France ; elle devait rallier quelques galères de la flotte d'Espagne, et porter secours pour toutes les opérations de Philippe V dans l'Italie et la Méditerranée.

De si notables efforts militaires nécessitaient de puissantes ressources financières : il se trouva que depuis la paix de Riswick l'argent se voyait avec tant d'abondance, que tous les financiers en étaient surpris. Lors de l'édit de la refonte des monnaies, les registres constatent qu'il passa, en l'espace d'un an, plus de 200 millions en louis d'or ou écus dans le seul balancier de la Monnaie. La sécurité s'était partout accrue ; il y a des époques ainsi faites, tout court à la confiance, tandis qu'à d'autres époques encore tout est méfiances et difficultés. Jamais les capitaux n'avaient été plus facilement offerts et trouvés. L'intérêt était descendu à 4 pour 100, circonstance extraordinaire dans ce siècle où l'argent était à un si haut prix. Il n'est pas douteux que cette facilité dans les relations commerciales et financières n'ait contribué aux décisions du roi par rapport à l'acceptation du testament de Carlos II et à la guerre de succession. Les impôts ne s'étaient accrus que de la capitation de guerre, et les dons gratuits des

corporations avaient été larges et abondants : la seule province du Languedoc avoit voté 5 millions de livres, que les États supplièrent le roi d'accepter, indépendamment de l'entretien des milices et des sacrifices particuliers que la guerre des Cévennes allait imposer au Languedoc. Chamillard continuait à diriger les finances ; mais il avoit avec lui, comme directeur de ses bureaux, un homme à expédient pour les circonstances difficiles : c'était Desmarets, neveu de Colbert, détesté par Louis XIV, car on accusait Desmarets de concussions et de pilleries, délit que le roi ne pardonnait pas dans ses ministres. Le talent de Desmarets consistait surtout dans la juste application des ressources aux besoins ; il avoit rétabli la confiance par le paiement exact de tous les services, et dès lors l'argent abonda. On ne connaissait point les vrais éléments du crédit et les immenses secours qu'il prête ; tout emprunt avoit sa spécialité ; on donnoit des gages à chaque inscription ; on affectait une branche de revenu à chaque emprunt d'argent. Quelles que fussent les répugnances du roi pour Desmarets, il lui permit de travailler avec lui, et l'esprit habile du financier prit bientôt la supériorité qui appartenait à son talent actif et fertile en expédients. Desmarets peut être considéré comme le premier auteur du système de crédit que Law développa depuis dans des proportions trop étendues pour son époque.

L'opinion publique appuyait la guerre que Louis XIV commençait contre l'Europe : l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne avoit flatté la noblesse et la bourgeoisie. Il y avoit un sentiment d'orgueil national, une fierté de peuple, comme il arrive toujours en France à l'origine d'une guerre, quand le découragement n'est pas venu encore ; on soutenait la résolution du roi, Paris et la province se préparaient gaiement aux batailles. Rien ne pouvoit se comparer à l'enthousiasme des gentilshommes ; l'armée leur offroit de la gloire et des distractions belliqueuses. On avoit eu jusqu'alors du succès ; la guerre ne se poursuivait pas sur le territoire de France, mais

au dehors ; le pays n'en supportait pas le désordre, la pesante occupation, et cette tristesse qui suit l'invasion par l'étranger. Aux halles, aux marchés, dans les parloirs de la bourgeoisie, on relisait les beaux récits du *Mercure de France*, et quand on apprenait qu'une armée du roi avait passé le Danube ou qu'elle avait pris une belle forteresse sur le Rhin ou sur l'Yssel, les bons bourgeois applaudissaient entre eux, et narraient quels étaient les vaillants noms des gentilshommes morts aux batailles de Bavière ou de Hollande.

Le peuple en France s'identifie tellement avec la gloire, qu'il ne calcule jamais les sacrifices quand la victoire couronne ses drapeaux. Toutefois la sourde et frondeuse opposition se faisait encore entendre : indépendamment des écrits hardis et factieux des huguenots, rédigés aux écoles de Genève et d'Allemagne, il s'était formé à Paris et dans les provinces un parti timidement opposant, mais qui n'agissait pas moins contre les intentions du roi ; ce parti avait pris pour symbole la paix, mot si doux, si flatteur lorsqu'il est murmuré à l'oreille du peuple. Beauvilliers, Fénelon en étaient l'âme ; s'ils n'osaient s'opposer ouvertement aux décisions de Louis XIV, ils en affaiblissaient tant qu'ils pouvaient les moyens d'activité et de force ; ils publiaient des livres de morale, des écrits pleins d'onction où les désastres de la guerre et les malheurs de l'ambition des princes étaient dénoncés aux contemporains et à la postérité. L'école de Télémaque était bien dangereuse : aux époques de crise, en effet, ce ne sont pas les partis franchement hostiles qui sont les plus redoutables, mais ces opinions mollement amies qui vous affaiblissent en vous conseillant perpétuellement les transactions. Telle était la tendance des moralistes sous Fénelon et Beauvilliers ; elle fit un mal étrange à la situation belliqueuse que la monarchie de Louis XIV s'était créée : elle fut pour le grand roi ce que l'école constitutionnelle fut pour Napoléon aux jours de ses revers ; elle servit l'ennemi en atténuant l'énergie des moyens qui pouvaient sauver la patrie ! Aussi ce n'est pas

sans motifs que dans les temps de violence et de péril, les partis triomphants proscrivent la faction des modérés, car elle tue les forces de gouvernement et de salut public.

L'administration de Louis XIV, si empreinte d'unité, éprouvait néanmoins une violente résistance dans une des provinces les plus riches, les plus fertiles de la monarchie. L'antique Languedoc, cette magnifique possession réunie à la couronne au *xiii<sup>e</sup>* siècle, était toujours travaillé par l'agitation des Cévennes. Les vieux municipes du Languedoc étaient en majorité catholiques ; l'hérésie des Albigeois avait bien passé sur cette terre, si fidèle alors aux comtes de Toulouse, seigneurs du pays, mais elle n'avait laissé de traces qu'aux montagnes et dans les agrestes communes sur les rochers. Toulouse, Montpellier, Béziers, Narbonne, ces villes opulentes, professaient un catholicisme ardent comme le soleil de ces contrées. La population de la plaine, ces paysans qui possédaient les riches vignobles, les vastes champs de blé aux épis d'or, s'agenouillaient avec ardeur devant la Vierge sainte et tout ce martyrologe de bienheureux et de cénobites, que le huguenot sévère proscrivait comme le Panthéon de l'idolâtrie papiste. Les troubles des Cévennes, les prédications calvinistes avaient excité une indignation générale parmi la population catholique, et un esprit de réaction se manifestait déjà contre les huguenots qui troublaient le peuple paisible par des tumultes et des prises d'armes. Les époques de guerre religieuse n'étaient point oubliées encore parmi les ardentes multitudes du Midi. L'administration civile du Languedoc, je l'ai déjà dit, était sous l'intendance de M. de Bâville, de la race des Lamoignon, magistrat d'une capacité remarquable. Il avait vu naître et se développer l'agitation des Cévennes ; il en avait suivi les progrès et pénétré l'esprit. Les édits d'unité catholique étaient formels, l'intendant devait en exiger l'exécution exacte, et une série d'ordonnances et d'édits eut pour but de centraliser les forces catholiques contre les protestants. Bâville leva huit régiments de milice active, appelés à la lutte

des montagnes, et lorsque les besoins de la guerre forcèrent Louis XIV à porter ces régiments sur le Rhin, l'activité de Bâville organisa cinquante-deux bataillons de volontaires, tous ardents catholiques, destinés à préserver les villes, les communes, et à agir contre la religion calviniste. Ensuite l'intendant traça un plan de routes stratégiques dans les Cévennes, afin de diriger une certaine masse d'artillerie et de cavalerie contre les calvinistes, s'ils tentaient de se rébellionner dans les montagnes.

L'intendant M. de Bâville était secondé dans cette active surveillance par Victor Maurice, comte de Broglie, commandant de l'armée royale dans le Languedoc ; il appartenait à une de ces familles de hardie noblesse du Piémont, qui se mettaient à la solde de l'étranger, pleines de courage et de ruse, mais capables de tout : le comte de Broglie était décidé à employer la violence des armes, l'incendie des propriétés pour assurer la paix publique dans le Languedoc. Il ne pouvait réellement compter jusque-là que sur la milice du pays, car la plupart des régiments de ligne, depuis la coalition de l'Europe, étaient employés aux frontières. M. de Broglie n'avait sous son commandement que quelques troupes de la marine, bons soldats sur les vaisseaux, mais incapables des fatigues militaires d'une guerre de montagnes. Le commandant se concertait avec M. de Bâville sur tous les points d'un grand système répressif ; il fit travailler l'armée aux routes stratégiques à travers le pays ; le comte de Broglie organisa deux régiments de milice destinés à sonder les grottes profondes, à brûler les villages en cas de résistance, car rien n'est plus implacable que deux partis qui se précipitent dans une guerre d'opinion. Toutes ces mesures fatales paraissaient nécessitées par l'état des esprits dans les Cévennes. Depuis le commencement de cette année, les prédications religieuses avaient redoublé d'activité parmi les calvinistes de la montagne ; les prophètes s'étaient multipliés au milieu de ces hommes simples, comme à toutes les époques de persécution. Le pays ne retentissait que du bruit des inspi-



rations et des miracles; on allait aux prêches avec amour et transport; le peuple écoutait avec enthousiasme les ministres qui, au fond du désert, faisaient entendre la parole céleste. Plus la surveillance de l'intendant s'exerçait rigoureuse, plus on courait aux prêches; les montagnards bravaient les édits sévères, car les prophètes n'avaient-ils pas dit que les jours du triomphe n'étaient pas éloignés du temps des saints et des martyrs? Les ordres de l'intendant étaient implacables: toutes les fois que de telles assemblées clandestines étaient trouvées, la milice avait ordre de les dissoudre par la force; les ministres étaient pendus comme rebelles, les auditeurs huguenots condamnés aux galères. Les époques d'un gouvernement violent sont ainsi marquées par des persécutions contre les prédicateurs de doctrines qui ne sont pas celles du pouvoir; c'est alors un crime d'élever la voix contre la pensée dominante; on disperse les réunions, on en punit les membres, et cela aussi bien sous l'empire des idées politiques qu'aux temps religieux; telle est la conséquence de toute souveraineté qui veut imposer l'obéissance absolue.

Les calvinistes, réunis aux montagnes, pouvaient-ils souffrir longtemps des persécutions si cruelles? Le souffle des opinions ardentes brûlait leur poitrine; vieillards, femmes et enfants couraient avec plus d'ardeur encore aux assemblées du désert; d'abord ils y étaient venus désarmés, avec l'intention seulement de prier et d'écouter le prêche; quand ils se virent attaqués, poursuivis par les milices et les troupes du comte de Broglie, ils y accoururent armés; ils retrouvèrent les vieilles arquebuses à rouet du temps des guerres civiles; les plus jeunes saisirent des bâtons ferrés et fourchus; les vieillards avaient la faux des moissons, et la soutenaient de leurs mains tremblantes. Quand donc les détachements de soldats arrivaient au désert, ils trouvaient souvent ces hommes simples préparés à une défense militaire au milieu des précipices et des rochers; plus d'un combat ensanglanta l'exécution des édits contre les calvinistes. Les convictions ardentes doublent

les forces ; elles seules créent l'héroïsme, parce qu'elles vous tiennent à la tête et au cœur. Les montagnards, cruellement persécutés, s'étaient tenus sur la défensive. Les succès dans la résistance conduisent toujours à des actes d'une plus grande audace, et bientôt les calvinistes descendirent de leurs retraites inaccessibles. Il s'était répandu parmi ces hommes hardis la juste opinion que tout le mal venait du clergé catholique ; et de là cette haine profonde qu'ils lui avaient vouée : les curés, les missionnaires, tout ce qui faisait entendre les paroles de l'Église, devint un objet odieux aux montagnards, et dans leur première expédition ils vinrent assassiner le curé du Chaila, et incendièrent son presbytère. Les montagnards faisaient ces courses la nuit ; parfaitement renseignés par leurs coreligionnaires, ils arrivaient ainsi à l'improviste, et les prêtres n'avaient pas le temps d'appeler le secours des milices ; le lendemain on apprenait que l'église était en flammes, et le curé égorgé. Cette habitude barbare de brûler les églises fit donner le nom de *camisards* aux huguenots de la montagne, de ces deux mots de la Langue-d'oc (camas-ard), maison brûlée<sup>1</sup>, triste dénomination pour un parti ; elle signalait les dévastations de ces troupes de fanatiques dans les Cévennes. Les camisards prenaient donc l'initiative contre les milices provinciales ; dès lors les chefs ne devaient pas manquer au mouvement : lorsqu'une opinion cesse d'être résignée pour se montrer offensive, alors des chefs audacieux viennent à elle pour la conduire et la diriger. Le premier de ces chefs de camisards avait été Esprit Séguier, bientôt saisi et pendu. Le second fut Laporte, simple cultivateur des Cévennes, homme hardi, violent ; sa taille était haute, sa parole retentissante ; il se posa colonel des camisards, organisa une compagnie de cent hommes armés d'arquebuses et de bâtons, et seul, à l'aide de sa grande énergie, il ne recula devant aucun péril. Il se tenait dans les

<sup>1</sup> Voyez le récit très naïf de Brueys, alors avocat à Montpellier, et qui a écrit une histoire si attachante de la guerre des Cévennes. Brueys devint ensuite le collaborateur dramatique de Palaprat.

rochers inaccessibles, se précipitait de préférence sur les compagnies bourgeoises, et s'il était battu, il rentrait dans les bois de châtaigniers, où il trouvait son repas; c'était ce qu'il appelait le camp de l'Éternel; quelques marrons cuits dans l'eau des rochers formaient toute la nourriture de cette troupe de camisards, déjà la terreur de la plaine et des presbytères.

A Laporte vint bientôt se joindre un chef non moins courageux et plus influent encore au milieu des montagnes; je parle de son neveu Roland, nom si retentissant depuis l'époque de Charlemagne. Roland, plus jeune que Laporte, parlait mieux aux hommes forts et vigoureux du parti calviniste. Il se déclara également colonel comme son oncle; il avait servi dans les troupes régulières, il en connaissait même l'organisation. Roland ne craignait pas une petite bataille rangée; c'était un plus profond organisateur que Laporte, trop inspiré pour régler militairement les dispositions nécessaires à sa troupe; sa taille robuste lui fit conserver ce nom de Roland. Il aimait à se parer des insignes militaires, des titres mêmes de noblesse, et dans sa correspondance il prend souvent le surnom de *comte Roland*; sa signature est toujours suivie de son sceel ou blason féodal<sup>1</sup>. Mais le chef habile, le véritable homme politique et de guerre des camisards, fut Jean Cavalier, simple paysan; il atteignait à peine alors sa vingt-unième année; sa taille était belle, sa chevelure, flottante et noire comme chez la race du Midi, descendait sur de fortes épaules; tant il y a qu'il

<sup>1</sup> J'ai recueilli quelques autographes de Roland. Voici deux curieuses lettres du chef de la jacquerie huguenote :

« Messieurs les officiers des troupes du roi, et vous MM. de Saint-Germain, préparez-vous à recevoir sept cents hommes, qui doivent venir mettre le feu à la Babylone, au séminaire et à plusieurs autres maisons. Si vous croyez de les pouvoir vaincre, vous n'avez qu'à venir au champ Domergues, vous, vos soldats, ceux de Saint-Etienne, de Barre et même de Florac. Je vous y appelle. Nous y serons sans manquer. Rendez-vous-y, hypocrites, si vous avez du cœur. Signé le comte ROLAND. »

« Nous, comte Roland, général des troupes protestantes de France

inspirait le plus profond respect à ces hommes agrestes de la montagne. Jean Cavalier avait été gardeur de troupeaux. Il fermente quelquefois de fortes idées dans ces imaginations solitaires qui contemplant le ciel et ses immensités sur la montagne silencieuse ; les révolutions populaires font éclore ces âmes ardentes. Jean Cavalier conserva la plus grande puissance durant toute cette guerre ; il en fut le véritable organisateur : aussi, quand l'acte de pacification eut été signé par Jean Cavalier , les Cévennes ne furent plus redoutables pour Louis XIV, et le midi de la France rentra dans l'obéissance régulière.

La tactique des camisards fut toujours de se réunir en petits corps, et de se porter sur-le-champ vers un point de la contrée , afin de surprendre un poste ou une ville catholique. Comme les insurgés connaissaient tous les lieux et qu'ils étaient servis par la population des huguenots dispersés, ils étaient prévenus à temps pour se retirer, quand des compagnies de guerre se présentaient à leur poursuite ; souvent ils attaquaient hardiment des bataillons entiers, particulièrement la milice bourgeoise ; les hommes de la plaine, les paisibles citadins, étaient plus faciles à vaincre et à effrayer que les troupes habituées à la vieille discipline de l'armée de France. En commençant cette année, les ministres avaient dénombré près de quinze cents hommes tous armés de mousquets, d'arquebuses ou de piques, et décidés à défendre leur prêche et la liberté de la parole.

Ce mouvement des camisards, au milieu d'une province catholique en armes, devait être facilement réprimé. Bâville assemblées dans les Cévennes en Languedoc, ordonnons aux habitants du bourg de Saint-André de Valborgne d'avertir comme il faut les prêtres et les missionnaires, que nous leur défendons de dire la messe et de prêcher dans ledit lieu, et qu'ils aient à se retirer incessamment ailleurs, sous peine d'être brûlés vifs avec leur église et leurs maisons, aussi bien que leurs adhérens, ne leur donnant que trois jours pour exécuter le présent ordre. Le comte ROLAND.»

n'avait qu'à convoquer les milices, les bataillons de gardes bourgeoises spontanément levés par Nîmes, Toulouse, Montpellier; l'intendant pouvait les envoyer dans la montagne contre les ennemis de leur foi. Mais M. de Bâville craignait de donner ainsi trop de pouvoir à la milice bourgeoise; il préférait une répression plus restreinte, émanant de lui seul, et toute militaire; il engagea une correspondance avec la cour de Versailles, pour solliciter quelques troupes régulières. Le maréchal de Montrevel, en effet, rassembla quatre bataillons de Rouergue-infanterie, trois régiments de dragons, et muni de pouvoirs extraordinaires, il alla établir le siège de l'état de guerre à Toulouse, capitale de la province; l'autorité du comte de Broglie et de l'intendant fut ainsi momentanément suspendue. Tout devait se concentrer dans les mains du maréchal chargé d'opérer militairement dans les montagnes<sup>1</sup> au nom de Louis XIV. Les ordres qu'avait reçus le maréchal de Montrevel étaient sévères : on voulait exiger des insurgés la soumission immédiate, ou bien marcher contre eux par tous les points, et, s'il le fallait, brûler leurs villages, disperser les familles : on ne pouvait supporter la guerre civile au moment où la guerre étrangère éclatait avec tant de violence sur les frontières. Les ordres étaient les plus formels pour en finir par un grand coup militaire; les proclamations du maréchal de Montrevel invitèrent les capitouls, magistrats, à préparer leurs troupes bourgeoises, car il était à craindre que les camisards, pressés dans la montagne, ne fissent des excursions dans la plaine; les villes devaient donc tenir leurs tours et murailles fermées, et une garnison de milice aurait toujours à veiller sur la campagne, afin de ne pas se laisser surprendre. Il fut établi une sorte d'association et de responsabilité entre chaque paroisse; toutes les fois que l'une avait souffert un dégât par l'invasion des camisards, les autres devaient concourir à le réparer<sup>2</sup>. La guerre ainsi déclarée à l'insurrection

<sup>1</sup> Mém. mss. de l'intendant de Bâville, ann. 1703.

<sup>2</sup> Ordonnance du maréchal de Montrevel, le 24 février, ann. 1703.

de la montagne, les camisards se hâtèrent d'exposer leurs griefs dans un long manifeste<sup>1</sup> : « Ils ne combattoient pas le roi, disaient-ils, jamais ils n'avoient eu la volonté ni l'intention d'une révolte ; ce qu'ils demandoient, c'étoit la liberté de la conscience, la faculté de respirer à l'aise en face de leur Dieu. L'édit de Nantes étoit un édit perpétuel et irrévocable donné par Henri-le-Grand, en l'année 1598, édit qui fut vérifié dans tous les Parlemens pour être inviolablement observé. En exécution de la révocation de cet édit, après les cruautés qu'on avoit exercées contre nous (continuaient les montagnards), on démolit, on rasa nos temples et on bannit du royaume tous nos ministres à perpétuité, sans discontinuer de nous faire mille maux sous divers prétextes. Ceux qui fuyoient de ville en ville furent aussi arrêtés et enfermés dans des prisons, qui furent bientôt pleines de nos pauvres persécutés ; les uns y périrent dans l'infection et dans la pourriture, les autres furent embarqués à Marseille, transportés en Amérique, pour aller vivre et mourir dans le Nouveau-Monde avec les sauvages. Tout ce traitement cruel nous donnoit assez de sujet et de raison de nous opposer à tant de violences ; et puisqu'on employoit la force des armes pour nous détruire, sans que nous eussions rien fait pour nous rendre coupables d'aucun crime, nous avons aussi un droit incontestable d'employer les armes pour notre légitime défense, et d'opposer la force, qui est un droit de la nature autorisé par les lois divines et humaines<sup>2</sup>. »

Ce manifeste des camisards reposait sur les véritables principes du droit général ; l'édit de Nantes étoit plutôt encore un contrat irrévocable, intervenu entre deux opinions en armes, qu'un acte spontané de l'autorité royale ; sa révocation étoit un puissant coup d'État. Mais dans les époques de crise, il ne

<sup>1</sup> J'ai retrouvé un de ces manifestes contemporains ; il porte la date de 1702. Les caractères d'impression paraissent étrangers. Je le crois imprimé à Londres.

<sup>2</sup> Manifeste des gens de Dieu et des pauvres chrétiens. Ann. 1702.

s'agit pas de faire triompher les principes ; on marche vers la violence et contre le droit par nécessité ; les principes peuvent servir encore comme un drapeau, ou comme une forme dans la langue des manifestes ; ils ne sont rien au-delà. Au reste, le manifeste des camisards était une déclaration de guerre à l'autorité du roi et à l'exécution de ses édits ; rien d'étonnant que les mesures les plus implacables fussent ordonnées. Il se montrait parmi les catholiques de la province une ardeur de réaction, un esprit de vengeance qu'on ne pouvait plus contenir : la bourgeoisie des cités, les confréries municipales, les corps de métiers, tous pieusement agenouillés devant la Vierge ou les saints patrons, s'indignaient contre les huguenots et ces montagnards qui brûlaient les églises. Dans tout le midi de la France, il se formait spontanément des volontaires catholiques ligués contre les camisards. Des associations militaires et religieuses se réunirent à Toulouse, Montpellier et dans toutes les plaines ; les bons bourgeois et municipaux jurèrent de ne faire aucun quartier à ces incendiaires : chaque corps de métiers prit part aux hostilités si populaires contre les montagnards. Toutes les fois qu'une grande opinion est menacée, elle tend à s'organiser pour un système de défense mutuelle. Il ne pouvait en être autrement parmi la bourgeoisie, quand les évêques déploraient en termes si vifs, si touchants, la désolation de l'Église. L'évêque, dans la belle organisation catholique, était le chef de la cité, le pontife qui donnait l'impulsion à tout le diocèse : la bourgeoisie, les métiers, le peuple entier écoutaient sa voix dans les solennels mandements. Au sein du Languedoc, les évêchés étaient très multipliés ; c'était par ces provinces qu'aux temps primitifs le catholicisme avait pénétré dans la Gaule : l'Église se mêlait là à toutes les légendes ; il n'était pas une fête du calendrier, pas une solennité des foires commerciales ou une glorieuse action, qui ne se confondit avec un souvenir catholique ; et comment la voix de l'évêque n'eût-elle pas hautement retenti au sein de ces populations ?

L'évêque de Nîmes, Fléchier, prit l'initiative dans ce mouvement de résistance aux camisards. Esprit Fléchier, né d'une famille pauvre et infime de la race méridionale, avait été élevé d'abord à l'évêché de Lavaur, puis à celui de Nîmes ; la chaire resplendissait de ses oraisons funèbres où les grandeurs périssables de la terre étaient étalées à côté des images de la mort, comme ces armoiries ciselées, ces blasons que l'on voit encore dans les vieux cimetières. Fléchier s'était montré tolérant pour les calvinistes et les nouveaux convertis de son diocèse ; mais l'irruption des camisards jusque dans les presbytères, cette guerre à mort faite aux prêtres, tout cela réveilla la profonde sollicitude du prélat ; il lança une lettre pastorale adressée à tous les prêtres et fidèles de son diocèse ; il y disait, dans son onction épiscopale <sup>1</sup> : « Très chers frères, la persécution qui s'est élevée dans nos églises nous a été d'autant plus sensible, qu'elle a commencé par la maison de Dieu, je veux dire par la désolation et par le meurtre de ses ministres ; les prêtres, ces oints du Seigneur, qu'il a défendu de toucher et qu'il a tenus de tout temps sous sa protection particulière, ont été les premières victimes que les fanatiques ont égorgées. Ils nous ont regardés comme les chefs d'une religion qui leur étoit odieuse, comme des sentinelles d'Israël. L'orage avoit longtemps grondé sur les montagnes ; nous en étions aussi menacés dans la plaine. La mort funeste, mais bienheureuse, d'un abbé qui s'étoit dévoué dès sa jeunesse aux missions évangéliques, fut comme le signal pour la révolte générale dans vos paroisses. Vous vîtes alors, parmi ces peuples nouvellement réunis, des mouvemens qui en firent craindre pour la religion, pour eux, pour vous-mêmes ; ils écoutèrent la voix trompeuse des séducteurs. Le souffle du démon leur parut une inspiration du Saint-Esprit ; ils apprirent à leurs enfans

<sup>1</sup> Tout ce qu'a écrit Fléchier sur la guerre des Cévennes est infiniment curieux. (*Voyez* Lettres choisies de M. Fléchier, évêque de Nîmes. Lyon, ann. 1731.)

l'art de trembler et de prédire des choses vaines; il forma dans leurs assemblées des conspirations et des complots d'iniquité, au milieu même de leurs prières.»

Cette lettre pastorale, adressée par Fléchier, l'évêque grave et modéré de la race du Midi, aux curés du Languedoc, excita la plus vive sympathie parmi la population catholique : le roi n'eut pas besoin de faire un appel forcé à la milice territoriale; elle venait comme d'elle-même se placer en bataillons réguliers sous le maréchal de Montrevel et les brigadiers d'armes Julien et de Parade. Les esprits du Languedoc, de toute la famille méridionale, étaient dans une exaltation aussi grande qu'au temps de la ligue et de la confédération des métiers contre la réforme du xvi<sup>e</sup> siècle. Que voulaient donc les huguenots, ces fanatiques des montagnes, contre la race des bourgeois et des catholiques dans les cités? voulaient-ils réveiller la guerre contre ces grandes images des saints? prétendaient-ils renouveler la décapitation de ces apôtres de pierre, de ces vierges couronnées? couraient-ils aux tristes ravages dont les saintes cathédrales portaient encore les traces indélébiles? Tels étaient les dires des bons bourgeois de la Langue-d'oc. Ainsi la révolte des camisards prenait un caractère menaçant; elle se développait dans les conditions d'une prise d'armes politique : d'abord c'étaient de simples troupes éparses de paysans sans chefs, sans direction commune; puis ces chefs vinrent au mouvement; ils étaient sortis du sol, tous simples laboureurs, fils de leurs œuvres et de leur courage. J'ai déjà défini la guerre des Cévennes une Vendée huguenote, et plus d'un trait se touche et se rapproche : ce sont d'humbles paysans qui prennent les armes pour leur croyance, sous des chefs nés dans les métairies; les catholiques forment alors contre eux une association de villes, avec ce patriotisme religieux qui caractérisait les municipales, comme en 1793 les sociétés révolutionnaires s'unirent contre la Vendée royaliste. Le désordre fut partout violent : le pouvoir se montra implacable, parce qu'il était en face de la guerre étrangère, et

qu'alors toute bataille civile est un ver rongeur qui atrophie l'âme tandis que le bras lutte péniblement.

Lorsqu'une opinion est vivement poursuivie dans un pays, elle cherche naturellement des appuis à l'étranger; partout où cette opinion trouve des intimités, elle les appelle à son aide. La nationalité territoriale, toute matérielle, ne résiste pas à cette sympathie universelle qui fait qu'on se touche, qu'on se pénètre aux quatre coins du monde quand on professe les mêmes convictions. Aux époques agitées, les liens de la patrie territoriale s'effacent devant la grande communauté de principes; ainsi rien de plus naturel que les camisards aient cherché à se mettre en rapport avec leurs frères d'opinions en Angleterre, en Hollande, à Genève et dans la Savoie; il y avait déjà longtemps que ces rapports existaient par l'œuvre de la parole. La royauté de 1688 en Angleterre, l'expression du mouvement de la réforme, s'en était déclarée la protectrice; elle ne pouvait voir dès lors sans intérêt la guerre qui se préparait aux Cévennes. Le siège des écrits pamphlétaires contre Louis XIV était l'Angleterre; la rébellion des Cévennes avait été là secrètement concertée; la principauté d'Orange, après la paix de Riswick, était devenue le siège de mille manœuvres clandestines pour préparer la prise d'armes des camisards<sup>1</sup>: plus d'un agent de Guillaume III avait parcouru la montagne et dérouillé l'arquebuse vieillie, en rappelant les beaux jours de la prédication religieuse et de la liberté de conscience. L'Angleterre d'ailleurs, à la tête de la coalition contre Louis XIV, avait un intérêt puissant à fomenter ces troubles intérieurs, au moment où les armées se portaient sur le Rhin; les difficultés et les périls d'une guerre de montagnes étaient comptés dans le dessein de seconder la coalition, et les forces que le roi emploierait dans les Cévennes ne pourraient plus être jetées sur les frontières! Dès le commencement de la révolte, une petite escadre anglaise fut signalée dans la rade de Cette,

<sup>1</sup> Rapport de Bâville, 15 juillet, ann. 1702.

la plus rapprochée du théâtre des hostilités; on était convenu de certains signaux avec les insurgés, qui envoyèrent des hommes exprès pour recevoir des armes, des munitions de guerre et de bouche. M. de Bâville en rendit compte au ministre <sup>1</sup>, qui s'empessa de faire détruire toutes les cabanes de pêcheurs sur le rivage, parce qu'elles servaient de retraite aux émissaires des étrangers. La Hollande également secondait efficacement la révolte des Cévennes; elle le faisait par de l'argent et des subsides secrets qu'elle envoyait en lettres de change sur les commerçants de Nîmes et d'Alby. L'école hollandaise, la plus hardie dans la question religieuse et politique, ne gardait jamais de mesures dans ses publications; ce furent aussi les publicistes hollandais qui entreprirent de justifier la prise d'armes des Cévennes. « Le droit naturel et imprescriptible des peuples étoit de se soulever en armes toutes les fois que l'oppression s'étendoit sur eux; la royauté étoit arrivée à ce point d'hostilité et de violence, qu'on ne devoit pas hésiter à briser ses liens. » Tel étoit le langage des réfugiés et des mécontents, à la tête desquels se trouvait le marquis de la Bourlie, dont l'active intrigue s'agitait alors en Hollande et en Angleterre <sup>2</sup>.

Mais l'appui le plus utile qu'allaient recevoir les camisards venait de la Savoie. Dans ce pays de montagnes vivaient d'autres calvinistes, gens simples et agrestes de l'époque des pasteurs; la Hollande et l'Angleterre, ne pouvant seconder la rébellion des Cévennes qu'à travers de grandes difficultés, s'exposaient à voir leurs secours échouer avant d'arriver au but, parce qu'ils avaient à traverser des provinces catholiques. Il n'en étoit pas de même pour la Savoie : les Barbets passaient le Rhône la nuit, se portaient de col en col jusqu'aux Cévennes, sans être aperçus ni poursuivis par les troupes royales ou les catholiques. Il y avoit d'immenses rapports entre les camisards et les Barbets; rien n'est pénétrant et actif comme

<sup>1</sup> Dépêches de M. de Bâville, 5 février, ann. 1702.

<sup>2</sup> Mémoires du marquis de Guiscard. Londres, ann. 1705.

les correspondances d'opinions ; des extrémités du monde on se touche. Si la guerre religieuse avait un bon succès, l'insurrection pouvait s'étendre des Alpes aux Cévennes par l'Ardèche : tous ces pays comptaient de nombreux huguenots, ou de nouveaux convertis aussi dévoués aux idées calvinistes, bien qu'ils fissent profession extérieure de catholicisme.

Plus le mouvement des Cévennes prenait un caractère d'alliance avec l'étranger, plus il était nécessaire de le réprimer vivement ; les bandes d'insurgés recevaient une grande extension ; ne se contentant plus de la montagne escarpée, elles descendaient dans les plaines. Les camisards avaient cet avantage sur les troupes du roi, qu'ils se précipitaient à l'improviste et d'une manière désordonnée, tandis que les armées régulières agissaient par des ordres précis et d'avance arrêtés. Il y avait une hardiesse de projets qui déconcertait l'expérience et la tactique. Les progrès des révoltés étaient incontestables ; les efforts de Bâville n'étaient pas parfaitement secondés par le maréchal de Montrevel, militaire à grands mouvements, mais tout à fait incapable de suivre une guerre d'escarmouches et d'improviser une résistance. Les terreurs qu'inspiraient les camisards étaient partout grandes ; les villes municipales se gardaient elles-mêmes contre les courses hardies des huguenots, et plus d'une fois les cloches d'Alby et de Montpellier avaient appelé les citoyens à la défense de leurs murailles, tant on redoutait les terribles montagnards ! L'intendant du Languedoc avait crainte de laisser la résistance catholique se développer dans sa force, parce qu'elle aurait entraîné le gouvernement de Louis XIV dans des concessions aux municipes populaires, aux corporations de métiers, vieilles libertés que l'administration royale avait concentrées sous son unité inflexible. Dans cette situation des esprits, un ordre fut donné de brûler tous les villages des camisards, au centre de la rébellion ; le berger devait conduire son troupeau dans les pâturages de la ville, le laboureur abandonner les champs ; car l'ordre était formel, il

fallait dépeupler les lieux de la sédition, afin d'en anéantir le foyer même. Le maréchal de Montrevel n'exécuta pas dans toute leur énergie ces ordres implacables, il espérait réussir par des moyens moins violents, vaincre les camisards en bataille; cette guerre d'incendie et de dévastation ne convenait pas à ses vieux devoirs de guerre. Dès lors les populations catholiques dénoncèrent de toutes parts l'indulgence du maréchal de Montrevel comme une véritable trahison de la cause municipale; il se forma des compagnies d'*enfants de la croix*, volontaires levés par les communes, et qui marchaient par leur seule impulsion religieuse contre les camisards. Dans toutes les guerres d'opinion, les volontaires s'organisent avec enthousiasme; car lorsqu'un sentiment de politique ou de religion s'exalte, il y a des hommes qui abandonnent tout pour le défendre. Les enfants de la croix commirent mille excès contre les camisards; c'était une guerre de vengeance et d'extermination; tout périssait par le fer ou le feu. Il y a dans les masses agitées un principe de destruction; elles ne remuent que pour démolir. Le maréchal de Montrevel fut obligé de réprimer les enfants de la croix eux-mêmes; ils compromettaient par leurs excès la renommée de l'armée royale. L'esprit de conciliation et d'impartialité du maréchal ne s'adaptait pas aux époques ardentes; on signalait l'indulgence comme un oubli des devoirs. Le maréchal de Montrevel perdit toute la confiance des catholiques.

Cette explosion de l'esprit municipal et religieux dans le midi de la France n'avait pas échappé au souverain pontife, et à l'imitation de ses prédécesseurs, Clément XI prêcha une croisade contre les camisards. Il était une époque fameuse dans les annales du Midi, c'était lorsque la race franque, partie des bords de la Loire et de la Seine, vint ravir à la population méridionale les beaux champs du Languedoc sous Simon de Montfort, le brave baron couvert de fer; alors aussi une croisade fut publiée; le bref du souverain pontife avait réveillé l'esprit catholique contre l'hérésie des Albigeois, ces

Manichéens d'Occident. Une autre croisade fut annoncée contre les camisards au sein des peuples méridionaux eux-mêmes ; on soulevait la plaine contre la montagne, la ville contre les hameaux, les terres fertiles contre la roche et les champs de bruyères : indulgence était accordée aux pauvres et aux riches pour tous leurs péchés ; le souverain pontife donnait aux villes le privilège de porter la croix dans leurs armoiries, comme témoignage et souvenir de leur foi en Jésus-Christ. Cet encouragement concédé aux municipes catholiques arma toutes les populations contre les camisards. En même temps la certitude qu'obtint le cabinet de Versailles des rapports intimes des montagnards avec l'étranger, engagea Louis XIV à déployer la puissance de ses armes. La correspondance avec le maréchal de Montrevel exprime quelque mécontentement du peu d'énergie que le chef militaire déploya dans cette campagne de jacquerie et de paysans ; habitué aux lois de la grande guerre, le maréchal voyait avec douleur le mouvement désordonné des populations catholiques se précipitant sur les protestants ; il cherchait à réprimer tout aussi bien les croisés, connus sous le nom de *cadets de la croix*, que les camisards révoltés ; il craignait ces fougueux auxiliaires qui couraient à leurs ennemis sans observer aucune des lois de la discipline. Cette conduite timide de Montrevel excitait de vives plaintes dans le peuple ; c'est ce qui arrive toujours dans les guerres d'opinion : les partis veulent s'ensanglanter à l'aise ; ils dénoncent les modérés comme des traîtres ; ils ne pardonnent point qu'on n'agisse pas comme eux. Les deux chefs, Cavalier et Roland, avaient réuni des troupes nombreuses. Un état envoyé par l'intendant Bâville porte à trois mille hommes les diverses fractions des insurgés ; menaçant le Haut-Rouergue, ils avaient apparu devant les murailles de plus d'une ville fermée, à Castres, à Saint-Hippolyte, et ils savaient que là des frères, faux convertis, attendaient le jour de la délivrance. La situation du Languedoc prêtait à ces grands coups de révolte : il y avait dans le Rouergue, le Gévaudan,

une noblesse fière et séditieuse ; on se rappelle les projets du marquis de la Bourlie, et ce plan hardi qui devait embraser tout le midi de la France. Cette pensée de réunir les catholiques et les paysans huguenots dans un commun système contre Louis XIV était difficile à réaliser ; comment rapprocher deux partis depuis longtemps en armes ? les opinions religieuses étaient trop séparées : jamais la noblesse catholique n'eût consenti à renouveler la vieille pensée des Montmorency dans le Languedoc. Ces plans ne s'étendaient pas au-delà de quelques chefs, car les sommités de partis sont toujours plus portées à se toucher que les masses et le vulgaire : les idées de transactions ne viennent que dans les caractères supérieurs. En supposant même cette fusion, elle aurait trouvé comme résistance les municipes, le peuple, les métiers, toute cette population de la plaine, qui n'aurait jamais souffert que le prêche fût substitué aux cathédrales et placé sous une même vénération. Le peuple est toujours tenace et partial dans ses adorations comme dans ses haines ; il n'est pas assez mou pour se ployer aux transactions.

Les camisards trouvaient un appui plus actif dans les nouveaux convertis, population nombreuse des villes et des campagnes. Quand la révocation de l'édit de Nantes fut promulguée, il se trouva une multitude de familles qui, pour éviter l'exil, consentirent à embrasser la foi de l'Église, l'opinion de la majorité ; ces familles conservaient un profond souvenir des sentiments de leurs ancêtres ; leur conversion n'avait été qu'un acte de nécessité et de politique : on les surveillait attentivement ; la police ecclésiastique et royale examinait leurs moindres actes, les plus intimes actions de leur vie. Allaient-ils à la messe, fréquentaient-ils les sacrements, tout cela faisait l'objet des rapports de l'intendant, comme à l'époque politique on surveille avec la même sollicitude toutes les actions des partis hostiles. Habituellement il n'y avait rien de sincère dans ces actes de catholicité ; les camisards le savaient bien : leurs émissaires se répandaient dans les villes,

et se mettant en rapport avec les nouveaux convertis, ils annonçaient le jour de la délivrance et le rétablissement des prêches. Souvent, dans les ténèbres de la nuit, un paysan couvert de bure arrivait dans la maison d'un nouveau converti; là il excipait de sa qualité de ministre du saint Évangile, envoyé de Genève ou de Londres; il affermissait le cœur et l'esprit des anciens frères; il rehaussait la renommée et les exploits de Cavalier et de Roland, et donnait l'espérance d'un secours prompt de la part de l'étranger.

Cette situation des nouveaux catholiques, alliés secrets des insurgés, appelait de vigoureuses mesures de police. Bâville dispersa dans des villes de sûreté les convertis douteux; il les désarma partout où leur présence menaçait la sécurité de son administration: on devait éviter que Cavalier et Roland trouvassent des appuis dans chaque cité, et pussent ainsi donner un grand développement à leur révolte. Il fallait voir quelle fière contenance avaient alors ces deux chefs reconnus par l'unanimité des camisards: ils traitaient d'égal à égal avec les officiers généraux de Louis XIV; ils écrivaient des lettres dans un sens mystique et solennel. Souvent il se révélait de la chevalerie dans leur style; ils conviaient un général sur un champ de bataille, ou bien ils le menaçaient, au nom des enfants de Dieu, d'aller le trouver comme un lâche et un paillard. Ces lettres parlaient toujours en termes respectueux du roi de France; il eût été imprudent de briser tout d'un coup les liens d'obéissance envers un prince si puissant encore par les armes: il est rare que, dans les premières périodes d'une révolution, les partis n'encensent pas le pouvoir qu'ils veulent renverser. Cavalier et Roland montraient toujours cette valeur aventureuse qui les avait fait distinguer parmi les montagnards; les prêches calvinistes retentissaient des exploits de Cavalier à Cayla, à Uzès, à Nîmes; à Saint-Affrique, l'intrépide camisard, un moment surpris, s'était sauvé par son courage, par cette bravoure qui lui faisait passer sur le corps d'un ennemi avec quelques hardis compagnons. Il s'empara

de la campagne de Saint-Ippolyte, et le gouverneur lui-même n'osait plus sortir de ses hautes murailles. Roland avait encore quelque chose de plus chevaleresque ; il relâchait les prisonniers de distinction ; fils de la terre, il avait pris les grandes manières des gentilshommes, s'exprimant comme un chef militaire. Rien ne résistait plus à Roland, les troupes régulières même fuyaient dispersées en présence de l'intrépide camisard ; les soldats de la marine, la compagnie des vaisseaux, furent entièrement détruits ; un régiment de dragons perdit six cents hommes dans une seule rencontre. Ce n'était pas une simple révolte de paysans, de jacques et de pastourels, comme au moyen âge, mais une guerre régulière engagée sur la plus vaste échelle ; vingt-cinq mille hommes n'avaient pu suffire à dompter les montagnards<sup>1</sup>. Un écrit remarquable parut alors sous ce titre : *L'Europe esclave si les Cévennes ne sont promptement secourues* ; c'était l'œuvre encore du parti calviniste, des réfugiés français en Hollande et en Angleterre, qui tous cherchaient à favoriser la coalition. « Qu'est-ce que l'Europe doit faire, disait cet écrit ? Nous devons l'apprendre des Romains, qui ne trouvèrent pas de moyens plus efficaces pour chasser les Carthaginois de l'Italie que de porter la guerre en Afrique, et de les attaquer dans leur propre pays. Portons donc la guerre dans le cœur de la France, et profitons du mécontentement que l'oppression et le pouvoir arbitraire ont causé dans ce royaume, et qui a non seulement éclaté parmi les protestants des Cévennes et du Languedoc, mais qui commence déjà à se faire voir en Dauphiné et en d'autres provinces, ou, pour mieux dire, dans tout l'État. Car si la France est vigoureusement attaquée au dedans, elle sera bientôt dans l'impuissance de soutenir une guerre étrangère ? » On voit que l'esprit de la révolte des Cévennes était apprécié par l'étranger comme un appui de l'invasion, la coalition s'en faisait un moyen pour mieux aller

<sup>1</sup> Théâtre sacré des Cévennes. Londres, ann. 1707.

<sup>2</sup> Ce pamphlet fut publié à Londres, ann. 1703.

à ses desseins de conquêtes et d'asservissement de la France.

Dès lors le roi et son conseil durent comprendre toute l'importance de mettre un terme à la guerre éclatant au sein même des populations du Languedoc. Cet état d'agitation des peuples avait soulevé deux partis à Versailles : le premier tendait à la pacification, c'est-à-dire à la conclusion d'un traité avec les chefs des insurgés; il répugnait à la fierté de Louis XIV de descendre jusqu'à traiter d'égal à égal avec des révoltés et des chefs obscurs tels que Cavalier et Roland. Toutefois, au moment d'ouvrir une campagne avec l'étranger, fallait-il laisser au cœur de la monarchie un germe sanglant de discorde et de guerre? Cette opinion était soutenue et développée par le baron d'Aigaillers, l'un des gentilhommes les plus nobles et les plus distingués du Languedoc. Le second avis appartenait plus spécialement à Bâville, l'intendant de la province <sup>1</sup>; il se faisait fort, avec quelque argent, des routes stratégiques et le plein appui des catholiques, de mettre fin à l'insurrection des Cévennes, et de conserver avec toute plénitude l'autorité et la dignité du roi. Le principal obstacle à une mesure décisive pour la province paraissait être toujours le maréchal de Montrevel; ce n'était pas trahison militaire, comme quelques pamphlets catholiques semblaient le dire, mais indécision de caractère; Montrevel avide d'obtenir le rôle des Montmorency dans le Languedoc, ménageait les partis dans le dessein de les dominer; il passait sans motif de la rigueur à l'indulgence, de l'activité attentive à la négligence la plus grande; il contrariait en tout la prévoyance de Bâville, l'intendant du Languedoc; et cette lutte entre les autorités de la province contribuait à prolonger les obstacles et à rendre interminable la guerre contre les camisards. Le maréchal de Montrevel n'était pas apte à ces combats de partis et de montagnes; le cabinet de Versailles le remplaça par le marquis de Villars, si renommé dans les batailles d'Allemagne. Villars appartenait à une famille essentiellement catholique depuis la

<sup>1</sup> Mémoires de l'intendant Bâville, ann. 1704.

Ligue; son nom inspirait toute confiance aux populations méridionales; il avait fait déjà dans le Piémont une guerre de montagnes contre les barbets; les huguenots se souvenaient de lui; et avec cette incontestable capacité, Villars possédait un caractère conciliant autant que hardi; instruit de toutes les phases de la rébellion des camisards, il avait apprécié les causes premières de cette agitation civile. D'un autre côté, Villars comptait sur la pleine confiance de madame de Maintenon; c'était pour elle un souvenir des jours de madame Scarron, et ces souvenirs, elle ne les oubliait pas; elle payait même leur discrétion par la plus entière condescendance. Cette position de Villars lui donnait une grande force pour en finir avec la guerre des Cévennes, il avait ce qu'on appelle en politique carte blanche, et alors on respire à l'aise dans toutes les résolutions que l'on peut prendre, douces ou terribles. Ainsi la guerre des Cévennes parcourt les phases naturelles: d'abord faible révolte de montagnards, elle se déploie dans de fortes dimensions sous des chefs tout belliqueux: elle descend de la montagne et menace les cités de la plaine. L'étranger arrive pour attiser cette rébellion; les flottes anglaise et hollandaise apparaissent sur le rivage du Languedoc, jetant des provisions et des approvisionnements, tandis que les ministres calvinistes prêchent la révolte et la liberté de conscience. Enfin, vient la dernière période des guerres civiles, la transaction avec les insurgés, au moment même où la guerre avec l'étranger prend une énergie nouvelle.

Alors arrivait la désertion de la Savoie, qui se joignait à la coalition contre la France: Adélaïde était devenue la noble duchesse de Bourgogne, sa cadette portait la couronne d'Espagne, et on l'avait alors revêtue de la régence à Madrid, pouvoir immense dans les Castilles. Toutes ces précautions n'avaient servi de rien contre les intérêts territoriaux du duc de Savoie. La correspondance des maréchaux de l'armée d'Italie signalait à la cour de Versailles l'attitude plus qu'incertaine

du duc Victor-Amédée <sup>1</sup>. Ce fut sur ces entrefaites que les armées impériales se déployèrent dans le Milanais sous la conduite du prince Eugène. Une négociation intime avait été engagée entre le prince et la cour de Savoie; il en était résulté la promesse expresse d'un traité d'alliance entre Victor-Amédée et la coalition : la Hollande fournissait les subsides, l'empereur promettait l'intégralité des États de Savoie avec une augmentation du côté des Alpes, et une partie des terres qu'arrosait le Var; le duc de Savoie s'engageait à fournir trente mille hommes, comme contingent à la coalition. Ce traité plaçait l'armée française du Milanais dans une situation fâcheuse : elle était comme prise entre deux feux; devant elle, cette armée trouvait les Impériaux se déployant sur l'Adige; sur ses derrières elle avait les Savoyards, braves soldats des montagnes, qui lui coupaient le passage des Alpes. Une situation si périlleuse nécessita la formation d'une armée du Var et des petites Alpes, afin de contenir les Piémontais et de préparer les communications avec les troupes du roi qui opéraient contre les Impériaux.

Le Portugal se déclara aussi pour la coalition, car la maison de Bragance était menacée par les Bourbons d'Espagne, comme le duc de Savoie et la maison de Lorraine l'étaient par les Bourbons de France : le traité provisoire qui avait été conclu par l'habile diplomatie de Louis XIV n'offrait aucun caractère de durée et de perpétuité; le seul avènement de Philippe V était un danger pour la maison de Bragance : tôt ou tard le nouveau roi des Espagnes, soutenu de la France, s'emparerait du Portugal, antique démembrement de la monarchie de Charles-Quint. Cette vérité diplomatique était démontrée au roi Pierre de Bragance par les légations anglaise et hollandaise

<sup>1</sup> Correspondance de Vendôme avec Chamillard, ann. 1703. On se vengea par des chansons de la défection de Victor-Amédée de Savoie. En voici une contemporaine :

Notre cousin le Savoyard  
A quitté sa mandille,

Pour prendre celle de César  
Centre ses propres filles.

à Lisbonne; on lui offrait au nom de l'alliance des subsides, des secours en argent et en vaisseaux; la coalition sentait la nécessité d'avoir un pied dans la péninsule pour y porter la guerre; l'Angleterre convoitait déjà sa grande influence dans le Portugal, siège qu'elle avait choisi pour y disputer le territoire des Espagnes à la France.

L'adhésion de deux puissances secondaires à la coalition ne donnait pas des forces beaucoup plus imposantes pour cette campagne militaire; mais le Portugal et la Savoie offraient deux admirables positions pour toutes les opérations stratégiques: on avait des points d'appui pour agir simultanément contre la France et l'Espagne; le Portugal n'était-il pas un port de débarquement pour toutes les flottes d'Angleterre et de Hollande? la Savoie n'était-elle pas également une des portes de la France par les Alpes? Aussi les armes des alliés en devinrent plus hardies: on résolut de donner une forte impulsion au développement militaire de la coalition en Italie, en Allemagne et dans la péninsule. Le duc de Marlborough fut chargé de la conduite de la guerre, les whigs triomphaient alors dans le Parlement avec la reine Anne. La réaction contre Louis XIV était à son comble; la guerre devenue une affaire toute nationale, le parlement devait voter les subsides nécessaires pour entrer en campagne: c'était une guerre d'opinion, et dans ces circonstances, jamais les assemblées ne calculent les sacrifices. Le parlement venait de proscrire Jacques III, « se prétendant illégalement roi d'Angleterre<sup>1</sup>. » La reine Anne se plaçait, comme Guillaume III, à la tête de l'opinion réformée: elle déléguait son pouvoir aux whigs et à Marlborough leur chef. L'armée coalisée, sous les ordres du duc de Marlborough, n'était pas exclusivement anglaise: le parlement avait voté des hommes, des subsides; toutefois, selon la vieille coutume, l'armée ne comptait qu'un très petit nombre de nationaux; les Hanovriens, les Hollandais, les Danois, les Saxons, formaient les meilleurs régiments à la solde

<sup>1</sup> Annales parlem., ann. 1703.

de l'Angleterre. Ces troupes étaient solides, fortement armées ; on citait la cavalerie allemande comme supérieure à toutes les autres : les Français étaient impétueux, hardis dans un choc ; mais presque toujours ils venaient se briser contre l'imperturbable sang-froid de la cavalerie germanique, mieux montée sur ses bons chevaux du Mecklenbourg ou de la Franco-nie. Bizarre assemblage qu'une armée à la solde de l'Angleterre ! on y parlait toutes les langues : ici, sous la tente, on voyait l'Écossais, le Danois ; un peu plus loin, le Portugais au teint basané, le blond Allemand, et même le Français calviniste, si protégé alors dans son émigration par l'Angleterre. Il fallait un esprit ferme, étendu comme le duc de Marlborough, pour conduire et diriger tant de nations diverses dans une longue campagne. Guillaume III avait uni, par son avènement, l'Angleterre aux intérêts germaniques ; les whigs en profitaient.

Avant de commencer la campagne, les alliés résolurent un coup décisif ; la reconnaissance de l'archiduc Charles comme roi d'Espagne, sous le titre de Charles III. Il était bien vrai que la Hollande et l'Angleterre avaient déjà reconnu Philippe V, mais l'état de guerre avait changé les rapports diplomatiques : on ne pouvait exiger des cabinets qu'ils saluassent l'avènement du petit-fils de Louis XIV, le plus redoutable ennemi de la coalition <sup>1</sup>. D'après le système des alliés, la reconnaissance n'avait été que conditionnelle et soumise aux clauses du traité de partage ; ces clauses n'ayant pas été tenues, rien de plus naturel que les puissances pussent proclamer un autre souverain des Castilles. L'archiduc Charles, sous le titre de Charles III, fut déclaré roi d'Espagne et des Indes ; auprès de lui durent se rendre les ambassadeurs ou ministres de Hollande, d'Angleterre, de Savoie et de Portugal, avec la mission expresse de soutenir son avènement. On s'opposait ainsi hautement à l'œuvre de Louis XIV <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Manifeste du duc de Marlborough. Londres, ann. 1703.

<sup>2</sup> On chantait tout alors, et l'élévation de l'archiduc comme roi d'Espagne fut aussi chansonné aux halles :

Le plan des alliés, par rapport à l'Espagne, était simple, depuis surtout que le Portugal s'était rangé dans la ligue. Une armée anglo-allemande devait tout à la fois débarquer à Lisbonne et à Valence, sur l'Océan et la Méditerranée. On savait que dans le Portugal s'était réfugiée la grandesse mécontente, et l'Amirante de Castille surtout, le fier et puissant adversaire : l'archiduc devait se mettre à la tête de cette armée, proclamer don Juan de Cabrera son connétable. Le moment paraissait bien choisi : Philippe V avait quitté son royaume et combattait en Italie ; on comptait sur le mécontentement général. On pouvait se rendre à Madrid par Badajoz et les provinces de l'Estramadure. Le duc d'Ormond et le prince de Darmstadt, si connus déjà en Catalogne et à Valence, furent mis d'abord à la tête d'un premier corps de troupes anglo-allemandes qui tenta un débarquement près de Cadix. L'entreprise ne réussit pas : le gouverneur, don Scipio Brancacio, se défendit avec courage, et ne voulut point saluer le pavillon d'Autriche. L'expédition s'en vengea par la prise de quelques galions au Vigo. Les Anglais trouvèrent abri dans le Portugal, tout entier d'ailleurs pour la coalition. Ce fut à Lisbonne que l'archiduc Charles dut débarquer pour réclamer ses droits à la couronne d'Espagne, exposés dans un solennel manifeste. Le nouveau roi des Castilles était venu à La Haye, où les États-Généraux lui avaient fait une brillante réception ; il visita également la reine Anne et l'Angleterre : partout il fut traîlé en roi <sup>1</sup>.

Tandis que l'archiduc Charles, sous le nom de Carlos III, se préparait à marcher sur la péninsule, Philippe V conduisait une armée en Italie : la révolte de Naples et de Sicile, fomentée par l'Autriche, s'était calmée par la promptitude des moyens militaires. De là, Philippe V s'était rendu dans le Milanais, à l'armée commandée par le grand-prieur, frère du

Malgré tous vos grands projets,  
Charles, j'ai fait la gageure

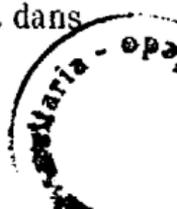
Que vous ne serez jamais  
Roi d'Espagne qu'en peinture,

<sup>1</sup> *Merçure hollandais*, ann. 1703.

duc de Vendôme. La situation des Français était devenue difficile en Italie depuis la déclaration de guerre du duc de Savoie; mais la formation immédiate d'un corps qui devait opérer dans le Piémont, sous le duc de Vendôme, arrêta les opérations de Victor-Amédée; les Alpes furent franchies, et bientôt les communications des deux armées se trouvèrent complètement rétablies; les places fortes du Piémont tombèrent aux mains des Français. La souveraineté de Philippe V fut protégée par le développement de forces considérables.

Dans les précédentes campagnes les coups décisifs s'étaient portés dans les Flandres sur la ligne de forteresses des Pays-Bas. Les armées coalisées, aussi bien que celles de France, y avoient manœuvré pour le succès des opérations militaires; là s'étaient données les fortes batailles. Je rappelle la faute du cabinet de Versailles, qui n'avait pas envahi les Pays-Bas hollandais, au moment où les troupes coalisées n'étaient pas réunies encore. Au lieu de suivre ce plan, on porta le théâtre principal de la guerre en Allemagne, et le motif de cette diversion lointaine fut la nécessité de seconder les forces de l'électeur de Bavière, qui entraît franchement en campagne contre la maison d'Autriche. A cette époque, et par une marche hardie, M. de Tallard avait fait sa jonction avec les troupes bavaroises à Donawert; cette magnifique opération militaire jetait la guerre au cœur même de l'Allemagne; l'électeur était maître déjà de tout le territoire depuis Ratisbonne jusqu'aux provinces frontières du Tyrol. Le plan était vaste; l'électeur de Bavière devait agir avec vigueur dans la ligne d'Inspruck: après des marches forcées, il était chargé d'opérer sa réunion avec le duc de Vendôme par Salzbourg<sup>1</sup> et Trente; une fois les deux armées ralliées, on devait s'avancer sur Vienne, tandis qu'un corps détaché se porterait en Hongrie, en pleine révolte contre l'empereur. L'armée du centre de l'Allemagne était soutenue par un mouvement du duc de Villeroy, qui commandait dans

<sup>1</sup> *Mercure de France*, ann. 1704.



le Bas-Rhin. Tel était le plan de campagne, trop vaste pour le petit nombre de troupes qui opéraient ; la ligne était évidemment trop étendue, car elle allait de Bruxelles à Trente ; les alliés pouvaient se jeter dans les intervalles, et menacer un projet d'opérations si hardi, en coupant un des corps qui se développaient soit par l'Italie, soit par le haut et le bas Rhin.

C'est ce qu'avait compris le duc de Marlborough en débarquant dans les Pays-Bas ; il s'était rendu sur-le-champ à La Haye, où le plan de campagne avait été concerté avec les États-Généraux. Le duc de Marlborough devait refouler devant lui le maréchal de Villeroy, lui livrer bataille s'il l'acceptait, puis pénétrer en Allemagne par l'électorat de Cologne, afin d'empêcher, au moyen d'une forte reconnaissance et même d'une bataille décisive, la jonction tant redoutée de l'électeur de Bavière et du duc de Vendôme par le Tyrol. Il fallait avant tout sauver Vienne ; les lettres de l'empereur exprimaient toutes les craintes de la maison d'Autriche ; au moment d'être attaquée par les provinces méridionales au centre même de ses États. Quelques régiments jetés en Hongrie pouvaient seconder la révolte, et la capitale de l'empire n'était plus en sûreté. Le plan de campagne arrêté à La Haye fut accompli avec cette ténacité et ce sang-froid qui caractérisent l'école anglaise ; Marlborough offrit la bataille sur le Rhin au maréchal de Villeroy, elle lui fut refusée ; son armée, composée d'Anglais, de Hanovriens, de Saxons, de Hollandais, se déploya dans l'électorat de Cologne ; Bonn, défendu par le marquis d'Aligre, capitula ; Marlborough tenta d'opérer sa jonction avec le prince de Bade qui protégeait pied à pied le centre de l'Allemagne contre les troupes françaises et celles de l'électeur de Bavière. Le comte de Stirum secondait le prince de Bade à la tête des Impériaux ; les princes germaniques cherchaient à gagner du temps, afin d'attendre le duc de Marlborough qui avait ordre de livrer bataille. Les alliés ne pouvaient pas prendre l'initiative contre le territoire de la France sans avoir préservé l'Allemagne ; la marche du duc de Marlborough sur le Rhin fut

un beau mouvement de stratégie prudente et mesurée; il ne perdit pas cent hommes des troupes de l'alliance<sup>1</sup>.

Les Français et les Bava-rois hâtaient toutes leurs opérations militaires : pour réussir, l'expédition du Tyrol devait être prompte; les Bava-rois ne rencontrèrent aucune sympathie dans les campagnards tyroliens; ils étaient accueillis avec froideur, quand ils ne trouvaient pas une vive répugnance pour leur domination. Le duc de Vendôme s'était également avancé vers Trente, afin de prêter la main aux Bava-rois, point essentiel de la campagne. Vendôme avait rencontré sur ce territoire de fortes résistances; pour le moindre château il fallait faire un siège; toutes ces populations avaient des habitudes de liberté et d'indépendance qui ne souffraient pas de domination étrangère. Il y avait chez les Tyroliens de vieux dévouements pour la maison d'Autriche : quels intrépides tireurs que tous ces chasseurs des montagnes! L'expédition bava-roise ne put les dompter; on ne devait plus compter sur la jonction militaire qu'on s'était promise pour opérer en commun sur Vienne et la Hongrie. L'électeur de Bavière, plus heureux dans ses opérations au centre de l'Allemagne, s'était emparé de Ratisbonne, la vieille ville allemande, de Passaw, noble cité brillant au milieu des trois fleuves qui l'environnent de leur riche ceinture. L'électeur avait forcé les habitants de Nuremberg à reconnaître sa souveraineté; Nuremberg, ville de corporation, vrai bijou du moyen âge, avec ses maisons du xiv<sup>e</sup> siècle, sa merveilleuse fontaine du marché, ses foires, sa cathédrale et son hôtel-de-ville tout peuplé des chefs-d'œuvre d'Albert Durer<sup>2</sup>!

<sup>1</sup> *Mercure hollandais*, ann. 1704.

<sup>2</sup> Aucune cité n'a laissé dans mon esprit une plus vive impression que Nuremberg. J'y demeurai toute une journée (1837) en contemplation de ses monuments; c'est la ville du xiv<sup>e</sup> siècle avec toutes ses formes. Augsbourg offre un peu le même caractère, moins prononcé cependant; quant à Passaw et Ratisbonne, ce sont des villes épiscopales. A Ratisbonne, je remarquai un puits dans la cathédrale pour l'eau bénite; à Passaw, la cathédrale est plus moderne. J'y visitai l'évêque, car j'étais

Dans cette situation militaire, le duc de Marlborough crut indispensable de hâter sa marche sur la Bavière afin de livrer bataille; rapidité de mouvement d'ailleurs nécessaire pour l'armée alliée, car elle était suivie à six jours de distance par un corps français sous les ordres du maréchal de Villeroy, et composé de plus de trente mille hommes : cette armée avait pris la route de la Bavière par la Forêt-Noire; malheureusement elle ne put arriver à temps pour entrer en ligne avec les Bavarois contre Marlborough. On aperçoit ici combien le plan de campagne des Français était mal conçu; toutes ces armées, considérables en elles-mêmes, agissaient séparément, sans communications entre elles, de sorte que les alliés, avec des forces inférieures, pouvaient remporter des avantages décisifs. Marlborough n'avait besoin pour vaincre que d'accomplir cet axiome mathématique que les forces sont plus ou moins actives en raison de l'espace sur lequel elles agissent. » L'invasion de la Bavière par le duc de Marlborough fut préparée par le combat de Schellemburg; les lignes une fois franchies, les alliés se répandirent dans le territoire bavarois. Tandis que Vendôme avait éparpillé ses troupes vers Trente, l'armée bavaroise se concentrait dans l'Électorat, et le maréchal de Tallard arrivait à marches forcées par la Souabe. Une action paraissait inévitable; les ennemis étaient en présence. La Bavière devenait le théâtre de la guerre; l'armée du duc de Marlborough s'avavançait lentement et avec prudence, dans la crainte de compromettre son plan d'opérations. Le prince Eugène, plus hardi, s'était jeté sur le Danube; l'armée franco-bavaroise passa le fleuve dans le dessein de surprendre et de couper la division du prince Eugène. Si l'on parvenait à ce résultat, on battait le premier corps d'Impériaux qui mettait bas les armes; puis on réunissait ses forces pour marcher à la face de Marlborough curieux de connaître le successeur de ces fiers évêques de Passaw, qui jouèrent un si grand rôle dans les guerres de l'Allemagne. C'était un Italien, homme fort doux, très peu belliqueux, mais très spirituel.

isolé d'un de ses meilleurs corps de bataille. Le prince Eugène, instruit du plan des Français, expédia courriers sur courriers à Marlborough, qui hâta son mouvement, pour entrer dans la ligne militaire formée entre les villages de Munster, Erlingen et Appertzhosen. La jonction une fois opérée entre les Anglais et les Impériaux, une bataille décisive était inévitable ; elle fut acceptée.

Le 12 août, au commencement du jour, les banderoles de toutes couleurs flottaient sur les tentes de France ; des masses de cavalerie se faisaient apercevoir. Le camp était placé sur une hauteur défendue par des ruisseaux marécageux ; le Danube coulait à droite et protégeait ce point. La position était forte ; mais les alliés devaient-ils hésiter ? un jour de retard pouvait tout compromettre. On savait la marche du maréchal de Villeroy, qui du Rhin s'avavançait pour rétablir les communications de l'armée de France ; il fallait livrer bataille pour l'en empêcher. Les dispositions furent habilement faites ; Marlborough comptait dans son armée soixante-six bataillons d'infanterie de toute arme, et cent soixante-dix-huit escadrons, belle cavalerie allemande ; cinquante-deux pièces de canons étaient disposées sur les lignes. Les Français et les Bavares offraient bien quatre-vingt-deux bataillons d'infanterie, mais incomplets et moins forts ; la cavalerie ne s'élevait pas au-delà de cent soixante escadrons ; leur artillerie était lourde, mais plus nombreuse. Marlborough arrêta le plan de bataille en conséquence ; le prince Eugène, à la tête de quelques bataillons d'infanterie, tourna le flanc droit de l'armée française<sup>1</sup> ; Tallard, pour faire face à cette manœuvre, jeta dans le village de Bleinheim vingt-sept bataillons de bonne infanterie : là fut

<sup>1</sup> J'ai trouvé deux autographes de Marlborough sur la bataille d'Hochstedt ; l'une est adressée au secrétaire d'État de la guerre, l'autre aux États-Généraux de Hollande :

« Je n'ai que que le temps de vous dire, Monsieur, que je vous prie de vouloir bien présenter mes respects à la reine, et de lui faire savoir que son armée a remporté une glorieuse victoire. M. de Tallard et deux

sa faute, car il dégarnissait trop le centre de sa ligne. Le prince Eugène n'avait fait qu'une fausse attaque, et Marlborough, en profitant habilement, marcha de front sur la position du maréchal de Tallard : beau spectacle que ces charges de cavalerie française et allemande, toutes glorieuses, toutes sanglantes ! On se refoula à plusieurs reprises ; mais l'infanterie française était réduite à ce point de présenter à peine dix mille hommes disponibles ; ses carrés furent brisés, tandis que les vingt-sept bataillons jetés dans le village de Bleinheim restaient l'arme au bras sans pouvoir prendre part à l'action. Le maréchal de Tallard fit la grande imprudence de ne pas les rappeler au centre de la bataille. Elle fut perdue, cette bataille d'Hochstedt ! et ce qui occasionna un vide irréparable, ce fut la capitulation des vingt-sept mille hommes bientôt cernés dans le village de Bleinheim ; tous restèrent prisonniers de guerre, ils ne subirent qu'une ou deux sommations, et se rendirent sans se battre. La bataille d'Hochstedt ou de Bleinheim changea tout à fait la situation stratégique des armées de France ; toute la campagne s'était poursuivie jusqu'alors sur le Danube, les combats s'étaient donnés au centre même de l'Allemagne ; maintenant il fallait opérer une retraite précipitée sur le Rhin ; on ne pouvait plus compter l'armée du maréchal de Tallard ; il était lui-même demeuré prisonnier avec trente mille hommes d'infanterie ; sa cavalerie était démontée, la Bavière envahie ; l'armée du maréchal de Villeroy devait en toute hâte se retirer sur le Rhin et couvrir l'Alsace. Bien des fautes avaient été commises : j'ai déjà dit l'extension démesurée qu'on avait donnée aux opérations militaires, ayant leur tête au Tyrol et leur dernière aile en Flandre et aux Pays-Bas ; il y avait de trop grands intervalles pour que l'armée des autres généraux sont dans mon carrosse, et je suis occupé à poursuivre le reste. Au surplus, je me réfère à mon aide-de-camp, le colonel Parcke, qui vous fera le récit de tout ce qui s'est passé. Dans un jour ou deux, je vous dépêcherai un autre exprès, avec une plus ample relation.

alliés ne tentât pas de se jeter dans les lacunes. Quant à la bataille d'Hochstedt, elle fut perdue par une erreur impardonnable en stratégie, c'est de grossir démesurément une aile de bataille, en dégarnissant le centre. L'armée française en Allemagne se trouvait alors dans la même situation à peu près que Napoléon après Leipsick : comme cette armée était dans une position sans appui, la perte d'une seule bataille la refoula sur le Rhin. Le théâtre de la guerre fut reculé de plus de cent lieues.

## CHAPITRE VI.

### ÉTAT DE L'OPINION. — LES COURS ET LES PARTIS.

*Doctrines religieuses.* — Situation du catholicisme. — L'Espagne. — La France. — Les jésuites. — Le jansénisme. — Tiers-parti. — M. de Noailles. — Port-Royal. — Le P. Quesnel. — Le protestantisme. — L'Angleterre. — La Hollande. — L'Allemagne. — *Doctrines politiques.* — La souveraineté du peuple. — La liberté parlementaire. — Le gouvernement rationnel. — Le vote de l'impôt. — Les cours de France, d'Espagne et de Saint-Germain. — Les diverses classes de la société.

1700 — 1705.

Les époques historiques sont toujours dominées par certaines grandes opinions qui se disputent la société; il n'y a pas de luttes matérielles et de violents chocs d'armes sans que les discussions de principes ne les aient préparés; il se cache sous le bruit éclatant des batailles plus d'une thèse rationnelle de théologie ou de politique; l'esprit d'un temps s'empreint à tout. Si l'on étudiait profondément l'histoire, on trouverait aux périodes les plus indifférentes une action vive et mystérieuse des opinions sur les faits; cette action change de forme, elle modifie ses éléments; elle emprunte tour à tour la force de la religion ou de la liberté, mais seule elle prépare les heurtements des peuples et des pouvoirs; elle seule ex-

plique ces luttes longues et vivaces qui agitent les générations. La coalition contre Louis XIV résultait surtout du principe religieux : le protestantisme agissait par une réaction inévitable contre le roi qui avait révoqué l'édit de Nantes. Quelques princes auxiliaires pouvaient bien redouter la monarchie universelle du roi de France, l'esprit de conquêtes, et les prendre pour prétexte officiel d'un armement ; au fond de cette crainte habilement exploitée par le parti calviniste, l'intérêt religieux et politique dominait ; c'était en vertu du principe calviniste que la prise d'armes s'était opérée. Les pamphlets des réfugiés ne déguisaient pas ces desseins ; ils étaient un appel à tous les réformés depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes ; on leur parlait de la liberté de conscience, de la tyrannie du prince qui avait révoqué l'édit de Nantes.

A son tour le catholicisme avait partout salué comme un triomphe la révocation de l'édit de tolérance ; la destinée de tout pouvoir étant l'unité, on avait hautement félicité Louis XIV sur la fermeté et la direction de sa politique : le pape d'abord, le gardien de la foi, avait considéré le roi de France comme le bras droit de l'Eglise, car il avait abattu l'hérésie ; Rome reconnaissait les services du roi très chrétien ; le coup d'État qu'avait tenté Louis XIV avait excité les applaudissements du saint collège<sup>1</sup> ; on proclamait l'administration du roi plus forte, plus décidée. Cela se conçoit : l'histoire, même révolutionnaire, nous a montré tous les pouvoirs qui visent à l'unité, sous le symbole de l'énergie politique. On ne fait de grandes choses qu'après avoir constitué l'unité dans les gouvernements, et cette unité est saluée par les opinions ardentes et menacées comme le principe de leur salut. Partout où le sentiment catholique dominait, le roi de France avait trouvé sympathie : en Italie, en Espagne, dans la Bavière, en Autriche même ; l'empereur était privé d'une partie de ses forces par cette division des princes allemands ; en Espagne, la puissance de Philippe V reposait principalement

<sup>1</sup> Lettre de Clément XI à Louis XIV, ann. 1703.

sur la ferveur de principes et de dévouement religieux qui brillait dans la royale famille de Louis XIV; et une des causes qui avaient le plus aigri l'Espagne contre les troupes anglo-allemandes de la coalition, c'était l'oubli des pratiques catholiques, ce mépris pour la sainte Église que tous ces hommes des armées étrangères laissaient percer dans leur invasion sur les côtes de la péninsule : quand un Espagnol voyait un Anglais hérétique ou un Allemand luthérien, il le traitait non seulement comme un adversaire de sa patrie territoriale et matérielle, mais encore comme un ennemi de ses principes, de cette patrie morale de l'homme, la conscience humaine, cette Jérusalem céleste que tous les partis placent si haut dans leurs dévouements.

L'administration française avait pris également une direction plus forte, plus unie, depuis la révocation de l'édit de Nantes. Cette mesure avait obtenu l'assentiment de tous les fidèles ; elle avait réchauffé le zèle du clergé pour le roi. Quand une opinion est satisfaite dans ses principes, il est rare qu'elle ne témoigne pas sa reconnaissance par des actes de dévouement et des sacrifices : on vit alors se multiplier les dons gratuits du clergé<sup>1</sup>, les impôts volontaires de la bourgeoisie et du peuple. Si l'on ne remontait à cette cause historique, on s'expliquerait difficilement la facilité que trouva l'administration de Louis XIV, pendant les trois premières années de la coalition, pour se créer des ressources. Tout vient à lui ; il obtient de l'argent en abondance, et un enthousiasme universel l'aide dans ses plans ; les villes lui font des offrandes municipales. On voit que la grande majorité du pays seconde l'administration royale, parce que le roi lui a livré les huguenots. Malgré cette situation triomphante du catholicisme en France, il se formait de nombreuses divisions en son sein, destinée fatale des opinions victorieuses. La vieille querelle de Jansénius empruntait des forces nouvelles, et les disputes

<sup>1</sup> Registres des assemblées du clergé, ann. 1703-1704-1705 ; les dons s'élevèrent à près de 10 millions de livres.

d'école se reproduisaient vivaces; du domaine de la philosophie, le jansénisme descendait aux controverses actives de la chaire et des mandements. La fraction intelligente du catholicisme, les jésuites, avaient compris que, pour dominer la société, il fallait imprimer à la hiérarchie de l'Église des formes douces, avancées, civilisatrices, et de là ce sensualisme exagéré de l'école d'Escobar et de Sanchez. Le jésuitisme avait fait passer la loi chrétienne, tout organisée pour une vie future, à l'état d'une vie sociale, avec ses faiblesses et ses besoins; d'où cette irrésistible influence de la compagnie de Jésus, cette prise de possession, plus ou moins immédiate, de l'esprit d'un pays et d'un peuple; car il est difficile d'échapper tôt ou tard à la force d'une école qui a pour elle l'intelligence de la société et la mission de l'avancer.

Les jansénistes, sorte de puritains dans l'Église, avaient compris la loi chrétienne comme un système en dehors de la sociabilité; pharisiens rigides, ils attiraient à eux certains esprits d'élite par l'attrait de mœurs sévères et d'observances minutieuses: Port-Royal était une réunion de capacités à part; on y méditait une perfection spirituelle; le cœur était froid, mais la tête éloquente et la parole mystique. Les jansénistes, unis entre eux par des liens indissolubles, vivaient dans la solitude et sous de frais ombrages; plusieurs de leurs Pères étaient dispersés: Arnauld, pendant son exil de Bruxelles, ne ménageait pas le roi Louis XIV; et le père Quesnel, le chef de l'école, depuis la mort de Nicole et d'Arnauld, s'était réfugié à Amsterdam, à la suite des calvinistes exilés par l'édit de Nantes<sup>1</sup>. Cette école des jansénistes, niant ses rapports avec les réformés, repoussait l'accusation d'hérésie, mais elle avait tant de points de contact avec les réfugiés et leurs doctrines, qu'elle prêtait à ces accusations que la société de Jésus jetait contre elle. Le livre des *Réflexions morales* du P. Ques-

<sup>1</sup> Quesnel était né en 1634; il joignit Arnauld à Bruxelles en 1684; il était à Amsterdam depuis 1699; ardent et brouillon, il publia beaucoup de livres de controverses sur la grâce et la prédestination.

nel qui exposait toute la théorie du jansénisme, avait été déféré à Rome, et cette punition, si grande pour un ecclésiastique, n'avait fait que réveiller son ardeur de controverse. Réfugié à Amsterdam, Quesnel, proscrit par la France, multipliait les pamphlets; il ne ménageait rien dans ses appréciations philosophiques, recherchant la vérité avec toute la liberté d'une imagination solitaire, sans frein et sans engagement. Le parti calviniste admirait beaucoup les jansénistes : dans les pamphlets les plus violents, imprimés en Hollande et en Angleterre contre Louis XIV, Port-Royal était loué. On distinguait l'école de Pascal et de Nicole du jésuitisme spécialement attaqué par les livres de la réforme. Une telle distinction méritée dans les écrits du protestantisme devait exciter les soupçons de la part du conseil du roi, et ceci explique les poursuites actives que Louis XIV dirigea contre les jansénistes en rapport avec le parti de l'étranger. Il n'y a pas de persécution absolument sans cause; toutes ont leur source dans la crainte qu'inspire un parti. Quand un pouvoir voit ses ennemis louer une certaine opinion dans la société, il est naturel qu'il prenne des méfiances et des précautions contre elle, car ce qu'un ennemi loue doit inspirer des soupçons.

Au milieu de ces opinions hostiles et des mesures prises par l'autorité royale contre les sentiments des jansénistes, il s'était formé un tiers-parti dirigé par M. de Noailles, alors élevé à l'archevêché de Paris; les tiers-partis sont toujours la conséquence d'une guerre trop ardente. M. de Noailles, d'abord évêque de Châlons, avait publié des livres de morale et des mandements épiscopaux qui se rapprochaient par les termes et les pensées des intérêts de Port-Royal; il n'avait jamais admis cette théorie du libre arbitre, ce système qu'on appelait demi-pélagien, sur l'indépendance de l'homme. Durant sa première mission, M. de Noailles professait avec assez de hardiesse les opinions du jansénisme; il s'était honoré de l'amitié d'Arnauld, de Nicole et du Port-Royal; mais une fois élevé jusqu'à l'archevêché de la grande métropole, M. de Noailles

renonça aux principes trop ardents de son parti ; il prit un système mixte, une couleur mitoyenne ; son rituel tint tout à la fois des doctrines morales de l'école d'Arnauld et des prescriptions plus sociales des partisans du libre arbitre<sup>1</sup> ; M. de Noailles ne fit pas tout résulter de la grâce, sorte de fatalité des anciens. Il est rare, lorsqu'un chef d'opinion touche de près au pouvoir, qu'il ne modifie pas ses idées et ses engagements de parti ; plus on est haut, plus facilement on est modéré. Tel fut M. de Noailles, au fond janséniste ; archevêque de Paris, il se posa comme conciliateur. Madame de Maintenon d'ailleurs aimait assez les formes rigides du jansénisme ; elle n'était point indulgente pour les fautes, elle avait une rigueur de principes qui vient souvent au vieil âge, si ce n'est par caractère, souvent, hélas ! par dépit.

Si le catholicisme se montrait ardent dans son unité en France et en Espagne, la réforme aussi avait son énergie en Angleterre, en Hollande, dans l'Allemagne et en Suisse. Toutes les populations calvinistes savaient qu'il s'agissait d'une guerre de principes religieux, et les sacrifices ne coûtaient rien. Jamais peut-être le Parlement anglais n'avait montré une telle unanimité en votant les subsides ; les lords temporels et spirituels s'étaient réunis contre l'ennemi ; ils avaient embrassé la cause de la reine Anne, comme l'expression de leur religion et de leur nationalité. La révolution de 1688 avait imprimé à l'Angleterre un esprit d'égoïsme et d'isolement sur elle-même ; les whigs tenaient le pouvoir, et ils avaient lancé le duc de Marlborough sur le continent, comme leur représentant militaire. En Hollande, le principe calviniste était non moins ardent ; ce pays était rempli de réfugiés français qui animaient le prêche contre Louis XIV. Depuis l'avènement du prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, il y avait mille rapports entre les Anglais et les Hollandais ; les

<sup>1</sup> M. de Noailles renia les doctrines jansénistes dans son *Exposition des doctrines de l'Église, traitant de la grâce de la prédestination*. Paris, 1696.

flottes paraissaient sous un commun pavillon dans la Manche et le Texel, les armées marchaient de concert ; on se prêtait les subsides à Londres et à La Haye ; la maison d'Orange régnait mieux sur ses anciennes provinces que sur son trône nouveau. En Allemagne, la réforme trouvait son plus ferme représentant dans la récente monarchie prussienne. Il était évident que la guerre présente ne pouvait avoir qu'un but et qu'un résultat, l'agrandissement progressif de la maison de Brandebourg en Allemagne. L'empereur avait une politique opposée à cet agrandissement, mais les souvenirs de la monarchie de Charles-Quint s'étaient réveillés à l'occasion du testament de Charles II d'Espagne, et les troupes impériales paraissaient sur le champ de bataille à côté des soldats de leur vieux rival l'électeur de Brandebourg. Presque tous les princes protestants en Allemagne avaient pris parti contre Louis XIV.

Les doctrines qui luttèrent à l'étranger contre la forte unité royale de Louis XIV étaient de plusieurs espèces ; il est important de bien les définir. D'abord, l'école de la *souveraineté du peuple*, dans sa plus large extension, avait des échos répétés depuis la réforme du xvi<sup>e</sup> siècle ; la lutte contre l'autorité avait constamment grandi ; la souveraineté du peuple, hautement défendue dans les livres des réfugiés, avait été plusieurs fois appliquée contre les rois ; mille écrits imprimés en Hollande, en Angleterre, déclaraient que l'obéissance des peuples est toujours conditionnelle, et que le pays est pleinement souverain en toute hypothèse. Cette école hardie tendait à la république populaire dans ses conséquences ; elle prenait néanmoins certaines précautions nuageuses ; c'était dans le sens biblique qu'elle allait chercher ses exemples et ses souvenirs<sup>1</sup> ; elle parlait de l'empire des saints, du triomphe de l'Écriture ; mais dans l'application matérielle, les deux types

<sup>1</sup> La bibliothèque du roi est très pauvre en pamphlets hollandais ; le *Journal de Leyde* est la plus curieuse publication de cette époque, ann. 1700-1710.

qu'elle offrait aux générations comme le dernier terme de sa théorie, c'étaient Genève pour le système municipal, et les États-Généraux de Hollande pour l'organisation gouvernementale et hiérarchique.

L'école républicaine se posait trop hardie pour être immédiatement dangereuse ; l'aristocratie anglaise, avec sa monarchie de 1688, ne l'eût pas subie, car elle ébranlait dans son essence l'édifice de la constitution du Parlement; elle réduisait tout au système fédératif des États-Généraux de Hollande et de la municipalité de Genève. Alors parut une opinion mi-toyenne, qui admettait la royauté comme condition nécessaire de l'état social, mais la royauté avec des institutions, un Parlement, des libertés publiques (car le mot est vieux). Les écrits, les pamphlets, et jusqu'aux manifestes des puissances alliées, indiquaient cette révolution tentée en face de l'établissement absolu de Louis XIV. Rien n'était plus dangereux pour le roi que cette théorie mixte et pondérée des pouvoirs politiques dans la société. Je trouve un curieux écrit du temps en forme de manifeste ; en voici les termes : « Exhortation aux François qui avoient encore quelque sentiment de leur liberté (dont le nom qu'ils portoient n'étoit qu'un masque vain), de se servir de l'occasion favorable qui se présentoit pour la recouvrer, en joignant leurs armes à celles des alliés qui déploroient leur sort, au lieu de le leur rendre plus malheureux par leurs hostilités<sup>1</sup>. » Dans ce pamphlet il était fait ensuite un dénombrement des griefs de la nation française contre son roi, « pour animer les François à prendre les armes, afin de secouer un joug insupportable qui rendoit leur condition pire que celle des esclaves; pour obtenir la convocation des États du royaume, sans le consentement desquels le roi n'étoit pas en droit de faire aucune levée sur son peuple, et afin que tous les partisans qui, comme des loups ravissants, dévoroient leur substance, fussent chassés ou sacrifiés à leur colère. » Cette théorie s'adressait aux souvenirs, aux émotions

<sup>1</sup> Il fut imprimé à Londres, ann. 1705.

des diverses classes du peuple. On avait partout mémoire en France des jours de liberté ; les parlementaires regrettaient les temps d'autorité pour la grand'chambre et les Tournelles, quand ils se promenaient avec la robe rouge et bien parés au milieu du peuple ; il n'y avait pas un de *messieurs* qui ne rêvât le retour de l'autorité politique du parlement, alors qu'il avait le droit de remontrance et le refus d'enregistrer. Les États-Généraux étaient aussi très populaires ; on en disait secrètement l'histoire dans les parloirs de la bourgeoisie, lorsque le prévôt des marchands portait les griefs de la grande cité. L'exemple de l'Angleterre réchauffait bien des têtes : pourquoi n'aurait-on pas les mêmes libertés ? qui empêchait le peuple d'avoir son bill de droits ? Ainsi donc la lutte des doctrines suivait en quelque sorte le mouvement militaire qu'elle avait préparé. Avant que les opinions et les partis courent aux armes, il se fait toujours une longue polémique, ardente, infatigable ; on s'essaie par la parole, on se menace par les pamphlets.

Quand l'autorité royale était ainsi attaquée, la longue postérité de Louis XIV s'agrandissait encore par la naissance d'un arrière-petit-fils ; la sémillante duchesse de Bourgogne donnait la vie à un bel enfant, qui prit le nom et le titre du duc de Bretagne ; le vieux roi fut au comble de ses vœux ; trois générations perpétuaient sa race ; il les voyait croître autour de lui. Rien de plus imposant et de plus gracieux tout à la fois que cette famille de Louis XIV réunie à Versailles, telle qu'elle nous est retracée encore par la grande peinture, rare et précieux monument de l'art : qu'il est grave et solennel ce vieillard entouré du dauphin, homme mûr déjà, du duc de Bourgogne, du roi d'Espagne, du duc de Berri, ses petits-fils, et de cet enfant au berceau, gras, joufflu, tout empaqueté de riches malines, et la poitrine ornée du beau cordon bleu ! Le roi répugnait alors à se faire peindre ; on l'avait tant reproduit dans ses jeunes années, avec les attributs de force et de vie ! maintenant les rides couvraient ses traits, les caractères de la vieillesse se dessinaient sur son front majestueux, et sa large



perruque en déguisait à peine l'outrage ineffaçable ; souvent madame de Maintenon l'avait trouvé les larmes aux yeux en contemplant les portraits de sa jeunesse, car rien n'est triste comme un portrait qui demeure seul des beaux jours de l'existence, témoignage désolant des ravages que le temps a faits sur la vie. Louis XIV n'aimait plus de cette vie que le travail et le devoir ; toutes ses émotions se portaient sur le grand œuvre de la monarchie ; il ne quittait plus ses appartements que pour la chasse dans la forêt de Versailles et quelques distractions dans la chambre de madame de Maintenon. Toutefois il y avait cela de doux et de facile dans ce royal vieillard, qu'il aimait que toute sa cour s'amusât ; il ne voulait pas que la nouvelle génération s'aperçût de ses souffrances, de ses ennuis, et la duchesse de Bourgogne était merveilleusement propre à embellir cette magnifique cour ; elle était chargée de distraire la partie jeune et active de Versailles et de Marly<sup>1</sup>. Le roi voulut que toute la cour prit part à sa douce joie de mère ; on se contenta jusqu'au jour des relevailles de madame la duchesse ; on fit jeu d'enfer, danse en sa chambre, car elle aimait toutes les distractions, même le brelan.

Louis XIV s'était conservé d'une galanterie et d'une grâce parfaites. « Le roi avoit préparé pour madame la duchesse de Bourgogne des présents magnifiques, qu'elle devoit trouver à chacun des douze pavillons de Versailles. Parmi les présents il y avoit deux cabarets, un d'or et un d'argent, travaillés dans la perfection ; un portrait de madame la duchesse de Bourgogne tenant monseigneur le duc de Bretagne sur ses genoux, avec une bordure magnifique ; beaucoup de belles pièces d'étoffes de Perse, de la Chine et de France ; une cave pour des essences, des robes de chambre toutes faites, des tabliers, des éventails, des parasols, un rouet de la Chine et des ballots de soie, parce qu'elle aime à filer. Sur les six heures, le roi et la reine d'Angleterre arrivèrent. Le roi les reçut dans le jardin et les mena dans un endroit auprès du mail, où l'on avoit préparé une collation magnifique, avec des

buffets nouveaux de porcelaine et de cristal, sur des tables de marbre blanc, sans nappe. Le roi d'Angleterre, messeigneurs les ducs de Bourgogne et de Berri, les princesses et beaucoup de dames anglaises et françoises étoient à table; la reine d'Angleterre ne s'y mit point, et le roi la mena au pavillon des Globes. Le temps étoit à souhait. On avoit laissé entrer dans les jardins une infinité de gens venus de Paris, et qui n'embarassoient point pour la vue. Les rois et la reine étoient dans des fauteuils à la porte du salon. Les fusées commencèrent à neuf heures, et tout le feu fut le plus beau du monde, et on laissa brûler ensuite tout l'arc de triomphe; à neuf heures et demie, on se mit à table, et durant le souper on chanta les vers qui avoient été faits pour madame la duchesse de Bourgogne, et qu'on avoit déjà chantés le premier jour qu'on arriva ici. Après le souper, le roi et la reine d'Angleterre retournèrent à Saint-Germain. La plupart des gens qui étoient venus de Paris pour le spectacle demeurèrent dans les jardins jusqu'à minuit. » A Paris, ce furent des fêtes non moins magnifiques; la bourgeoisie aimait alors ses rois avec passion; quand il leur naissait un fils, c'étoit l'enfant de tous; il fallait voir la joie naïve des halles, le branle de toutes ces harengères! Qu'il étoit doux ce nom de fils de France, ce culte du peuple pour le royal enfant au berceau; hélas! ce pauvre enfant ne vécut pas de longues années; le duc de Bretagne prépara cette cruelle suite de funérailles qui couvrit de deuil toute la famille royale. Quand la mort vous prend ainsi une race, elle est impitoyale, elle frappe sans se lasser vieillards, enfants et jeune fille; elle semble s'asseoir au banquet, et boire dans la coupe à la ronde, comme dans l'œuvre magnifique d'Albert Durer.

La cour s'étoit faite alors un peu littéraire; non point de cette grande et respectueuse littérature de la belle époque de Louis XIV, si louangeuse pour le roi, mais de cette autre littérature qui devenait philosophique et mordante. La duchesse du Maine donnait le ton à la nouvelle école des gens de let-

tres ; fort spirituelle, elle faisait des vers avec grâce ; son salon se composait de poètes avec lesquels elle vivait dans plus intime familiarité ; sa maison de Sceaux restait le rendez vous des beaux-esprits du temps, et, princesse romanesque, elle appelait La Mothe Houdard *son berger* ; l'étiquette était tout à fait oubliée dans ces petits soupers où la galanterie et l'esprit faisaient assaut de gentillesse. Ce fut l'origine de l'école mélangée de nobles et de gens de lettres qui domina le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le roi avait bien quelque répugnance pour cette égalité, il pouvait s'en plaindre ; mais la duchesse du Maine n'était-elle pas la femme d'un des fils chéris de Louis XIV, ce jeune homme tout boiteux sauvé aux eaux de Barrège par les soins de madame de Maintenon ? Le roi avait toujours pour ses enfants naturels un faible et une tendresse indicibles. La duchesse du Maine excellait dans l'art de jouer la comédie ; elle dansait, aux chansons, les plus gracieux des menusets de la cour ; une jolie voix récitait des noëls, tandis que les quadrilles exécutaient les rigodons joyeux et les danses à caractère de l'Espagne et de l'Italie. Rien n'était comparable à ces quadrilles sous les charmilles de Versailles et de Marly.

Si la duchesse du Maine aimait la poésie, le duc d'Orléans faisait de la musique avec passion et composait des opéras. Depuis la mort de Monsieur, frère du roi, le duc d'Orléans s'était mis en meilleurs rapports avec son oncle ; ces douloureux événements qui brisent le cœur, ces deuils qui désolent les races, resserrent les membres d'une même famille ; on ne peut rester divisé, quand la mort impitoyable nous pousse vers la terre, notre origine commune. Le roi avait comblé le duc d'Orléans de toute espèce de faveurs : il lui avait fait près de 1,500,000 liv. de pension, indépendamment de ses immenses apanages ; il l'accueillait avec une bienveillance triste, qui rappelait sa tendresse fraternelle pour Monsieur. Le duc d'Orléans s'était plaint d'avoir été omis dans le testament de Charles II d'Espagne, quoique sa branche eût des droits par Anne d'Autriche son aïeule ; Louis XIV lui permit

de réclamer auprès de Philippe V, et le duc confia ses intérêts à l'abbé Dubois, son secrétaire des commandements. L'origine de l'abbé Dubois était obscure, mais son habileté incontestable ; mêlé tout jeune homme aux négociations de la famille de Monsieur et de la maison d'Orléans<sup>1</sup>, il avait été plusieurs fois remarqué par Louis XIV, qui lui donna un bénéfice en récompense. Le roi n'avait pas voulu jusqu'alors confier un commandement militaire au duc d'Orléans qui se sentait à la tête et au cœur certaines destinées ; il les étouffait sous de vulgaires plaisirs. Souvent, lorsqu'on a conçu des idées un peu fières, lorsqu'une ambition élevée vous dévore, on cherche à déjouer l'œil vigilant qui vous surveille, par une vie dissipée et insouciant : c'est l'innocence et l'imbécillité de Brutus dans la vieille Rome. Le duc d'Orléans s'adonnait aux sciences occultes et à la musique avec frénésie ; il avait composé l'opéra de *Panthée*, dont les paroles étaient de La Fare ; on le joua chez la princesse de Conti à Fontainebleau<sup>2</sup>. De temps à autre, pourtant, la poitrine du prince bouillonnait, et il demandait au roi qu'on l'employât dans le mouvement de la guerre active ; il caressait toutes les vanités de Louis XIV, et la duchesse d'Orléans consentit à donner les honneurs à la duchesse de Bourgogne ; ces honneurs consistaient à lui offrir les gants, l'éventail et le verre d'eau sucrée sur le plateau d'or, vieille coutume empruntée à la féodalité, alors que les grands vassaux servaient à cheval le suzerain au banquet. La petite fée de toute cette cour était toujours la duchesse de Bourgogne, enfant gâtée, qui se tirait, à force d'esprit, de la position fautive que le duc de Savoie son père lui avait faite en

<sup>1</sup> L'abbé Dubois, de race méridionale, fine et rusée, était né à Brive-la-Gaillarde, le 6 septembre 1656, et avait alors cinquante ans. Je retrouverai plus tard le cardinal Dubois à la régence.

<sup>2</sup> Le duc d'Orléans dessinait en perfection ; on voyait encore au château de Meudon, avant nos troubles politiques, des peintures parfaites de sa main ; il a dessiné et gravé les belles estampes de l'édition de *Daphnis et Chloé*, dans la traduction d'Amyot.

secondant la coalition. Le roi, avec cette noblesse qui le caractérisait, ne lui parlait jamais de la rupture du duc de Savoie ; il ne témoignait ni froideur ni méfiance ; la duchesse ne cessait d'entrer dans le cabinet de madame de Maintenon, d'assister au travail, et jamais il n'y avait eu la moindre crainte qu'elle n'abusât de cette liberté, en révélant les secrets d'Etat au duc de Savoie son père ; elle était trop pleine de ses plaisirs, et Louis XIV, vieux roi, redoublait auprès d'elle d'attentions et de prévenances. Il y eut alors frénésie pour les bals masqués, on en faisait à toutes les soirées du carnaval ; le vieux roi, pour complaire à sa jeune cour, y paraissait lui-même ; et comme l'étiquette était que tout le monde fût costumé, Louis XIV mettait sur ses vêtements une robe de gaze légère et transparente.

Le roi Louis XIV considérait la maison d'Espagne comme sa propre famille ; il venait d'envoyer son portrait à son petit-fils, et les conseils n'avaient pas manqué à son inexpérience : jamais correspondance plus active que celle du roi de France et de Philippe V ; et les alliés avaient raison de dire que les deux royaumes n'en formaient qu'un, sous la commune impulsion de Louis XIV. Ils étaient pourtant passés ces temps heureux de l'avènement : le jeune Philippe V n'excitait plus dans la péninsule cette unanimité de sentiments et d'amour qui avait salué son arrivée à Madrid. Le roi avait quitté l'Espagne pour se porter en Italie, théâtre même de la guerre ; on a vu qu'il avait laissé le gouvernement des Castilles à sa jeune femme Marie de Savoie ; spirituelle et douce, la reine s'était entièrement placée sous l'ascendant de la princesse des Ursins, sa *camarera major*, puissance exclusive de cour à l'Escurial ou au Buen-Retiro. Marie-Anne de la Trémouille, de cette grande famille si ardente sous la Fronde, avait d'abord épousé le prince de Chalais, cadet des Talleyrand ; exilée par ordre de Louis XIV à la suite du duel du prince de Chalais, elle vécut galante et riche à Rome, la vieille capitale du monde chrétien ; elle y avait connu le cardinal d'Estrées ; à la suite

de quelques intrigues amoureuses, on lui avait fait épouser le prince Bracciano, possesseur de cette belle villa Orsini, qui n'a de pareille à Rome que la villa Borghèse, si riche de ses eaux et de ses parcs, près de la porte du Peuple, qui couronne le Corso romain ; c'est de la villa Orsini que la princesse avait pris son nom d'Orsini ou d'Ursins, sous lequel elle devint si célèbre. La princesse avait emprunté la dextérité et l'esprit des Talleyrand et le courage des la Trémouille ; habile à suivre toutes les négociations, c'est d'après les dépêches du cardinal d'Estrées qu'elle avait été choisie comme *camareria major* pour Marie de Savoie, devenue depuis reine d'Espagne <sup>1</sup>. La princesse des Ursins obtint bientôt un puissant ascendant sur sa souveraine, jeune femme naturellement entraînée vers une plus vieille expérience ; la reine d'Espagne, timide comme à dix-sept ans, appelait un guide sûr et fidèle dans la tâche difficile que la régence lui imposait pendant l'absence du roi, alors à la guerre d'Italie. La princesse des Ursins parlait élégamment la langue italienne, si chérie de la reine ; elle jargonnait l'espagnol avec une facilité prodigieuse. Son système fut bien simple : il consista tout entier à dominer l'esprit de Marie de Savoie, et à se poser exclusivement Espagnole. On vit une chose étrange ! une Française désignée par Louis XIV comme *camareria major*, combattre ouvertement l'influence de la France ! la princesse des Ursins parvint à éloigner du conseil de son souverain le fidèle Louville, le seul gentilhomme français qui eût accompagné Philippe V dans le sombre Escorial. La princesse atténuait, autant qu'il fut en elle, le crédit du cardinal d'Estrées, ambassadeur de France à Madrid ; elle grandit le pouvoir des Espagnols ; elle eut sa cour, ses amis dans le conseil d'Espagne, si bien qu'on disait que la princesse agissait ainsi pour convaincre l'Europe qu'en aucun cas les deux monarchies ne seraient réunies. Un des griefs de la coalition était le rapprochement trop intime des deux monarchies ; Louis XIV voulait peut-être témoigner que le ca-

<sup>1</sup> La princesse des Ursins, née en 1645, avait donc soixante ans.



binet de Madrid marchait dans sa propre impulsion ; habile tactique au moment où l'Europe lançait ses manifestes contre l'insatiable ambition de Louis XIV.

Au retour de Philippe V à Madrid, le pouvoir de la princesse des Ursins se continua ; dans cette cour de Buen-Retiro ou de l'Escurial, si compassée, si pleine d'ennui et de cérémonial sombre et fastueux, le roi ne trouvait de délassements et de jouissances qu'avec sa jeune femme, sémillante ainsi que toutes les princesses de Savoie ; la reine exerçait donc sur Philippe V une puissance exclusive, et comme elle était soumise à la princesse des Ursins, toutes les affaires se dirigeaient par l'héritière des la Trémouille. La collection de ses dépêches est curieuse ; comme à tout ce qui émane des femmes, il y préside un esprit d'observation et de finesse, un mélange de petites et de grandes choses, d'intrigues rusées et de légèreté ; la princesse des Ursins s'occupe de mille objets futiles à côté du travail sérieux ; elle marche à son but, elle passe avec une dextérité extrême entre toutes les difficultés, et les évite constamment. Plus tard, cette correspondance prit une grande activité, avec madame de Maintenon surtout : deux femmes d'esprit et de conduite, si habiles et si avancées dans la vie d'intrigue, devaient s'entendre pour imprimer une commune direction aux affaires. La position de Philippe V était délicate ; le parti de l'archiduc avait jeté des traces profondes dans les provinces, spécialement en Aragon et en Catalogne, pays de vieille liberté municipale. Les alliés avaient promis aux provinces leurs *fueros*, et rien n'était plus populaire en Espagne que ces anciennes constitutions de villes, d'États et de royaumes. Les idées si pleines d'unité et de force qui présidaient au gouvernement de Louis XIV ne pouvaient précisément s'adapter à un système de morcellement. Le cardinal Porto-Carrero, le secrétaire d'État don Manuel de Arias, tout le conseil de Castille, étaient très dévoués à Philippe V ; mais il se forma une opposition de nobles Castillans sous les ordres et les inspirations de l'Amirante de Castille. Ni Philippe V, ni la prin-

cesse des Ursins, n'avaient osé heurter de front le fougueux don Juan-Thomas-Henriquez de Cabrera, le brillant Amirante; on l'avait dès lors désigné pour l'ambassade de France où il devait représenter son nouveau souverain, le petit-fils de Louis XIV. On cherchait un prétexte pour l'éloigner de Madrid : don Juan accepta la mission ; mais à peine était-il arrivé à Burgos, qu'il se détourna de la route et prit le chemin de l'Estramadure et du Portugal; il fixa sa résidence à Lisbonne, où les nobles mécontents vinrent le joindre, et il attendit dans cet exil volontaire le mouvement des alliés contre la monarchie espagnole. La fuite de l'Amirante jeta de vives alarmes à la cour de Philippe V; cet acte d'opposition pouvait devenir le signal d'un armement général de la grandesse dans les provinces; la famille de l'Amirante était nombreuse, ses alliances plus considérables encore, sa fortune immense; et dans ce pays d'Espagne, tout naïf de croyances, on en était au moyen âge, où toutes les familles se disaient et se proclamaient solidaires des torts faits à leur blason. Ainsi, d'une part, la cour d'Espagne était sous la main de la princesse des Ursins, active, intrigante, gouvernant toutes les affaires de la monarchie; le roi Philippe V, ennuyé de sa couronne, n'avait d'autre distraction que sa jeune femme, enfant couronnée. Il n'y avait plus de noblesse française à Madrid; aucun carrousel ni fête galante; quelques combats de taureaux où le roi assistait sans plaisir et presque en frémissant, à l'aspect de ces chevaux d'Andalousie aux entrailles béantes; une cour qui n'était qu'un vaste monastère, une grandesse difficile à conduire et à gouverner. D'un autre côté s'élevait un prétendant redoutable, cet archiduc descendant de Charles-Quint, si glorieux encore dans les annales d'Espagne. Telle était alors la situation de la branche cadette du petit-fils de Louis XIV, régnant sur les deux mondes, dans cette immense monarchie où le soleil ne se couchait jamais.

Une autre dynastie, mais exilée et proscrite, vivait sous l'abri royal de Saint-Germain. Depuis la mort de Jacques II, son

fils Jacques III, tout enfant, avait été reconnu et salué comme roi d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande; les honneurs lui étaient rendus en cette qualité; Louis XIV mettait même une délicate attention à le proclamer au milieu de la multitude de ses courtisans. Quand le jeune roi d'Angleterre venait à Versailles visiter son royal protecteur, Louis XIV se hâtait de lui donner la droite aux banquets, aux fêtes de cour; si le jeune homme dansait un menuet aux chansons, le vieux roi tout goutteux se tenait debout et restait découvert, quelles que pussent être les instances de la reine douairière d'Angleterre pour le faire asseoir dans son vaste fauteuil; noble hommage au malheur il semblait que Louis XIV prît à plaisir d'élever la royauté d'autant plus haut qu'elle avait été plus avilie dans les tempêtes politiques.

Jacques III n'était officiellement reconnu roi que par la France et l'Espagne<sup>1</sup>; les Stuarts n'avaient d'amis que les Bourbons, par une triste et étrange similitude de la fortune et de la destinée. En Angleterre, Jacques III était solennellement proscrit par le Parlement: un acte des communes le confondait avec les traîtres et les ennemis du repos public; le sentiment d'amitié de la reine Anne pour son jeune frère n'avait pu se manifester librement; le principe aristocratique et protestant dominait les lords et les communes. Aucune sympathie n'était permise; les partis proscrivaient le jeune Stuart, salué roi d'Angleterre par quelques fidèles sujets à Saint-Germain; on n'entendait à Londres que les bills sanglants et les actes implacables contre les partisans du soi-disant roi Jacques III. Dans toutes les époques agitées, on marche à la proscription comme à une mesure de sûreté générale. Cependant tout ne paraissait pas perdu pour la royauté des Stuarts: en examinant avec attention l'état des trois royaumes, il était possible de voir des éléments favorables à la cause légitime; l'Irlande d'abord, toute catholique.

<sup>1</sup> J'ai trouvé une lettre autographe de Jacques III à Philippe V, ainsi signée: JACQUES, R.

frémissait sous la main de la conquête. L'état véritable de ce pays ressemblait à celui d'une nation domptée par la force : les catholiques étaient traités en serfs, les plus belles terres avaient été distribuées aux familles protestantes par la confiscation ; les catholiques irlandais étaient tous désormais violemment soumis au serment du *test*. L'Irlande manquait d'armes, de munitions, autrement elle eût entrepris une fois encore sa délivrance en proclamant les Stuarts, qui seuls offraient des garanties à ses convictions politiques et religieuses. L'Écosse n'était pas déterminée dans sa fidélité aux Stuarts par le même motif ; c'était un dévouement de race et de famille ; les klans d'Écosse reconnaissaient les Stuarts comme leurs propres rois, leurs souverains antiques de noblesse et d'armes : c'était aux montagnes que les Stuarts avaient pris naissance ; leur palais brillait à Holy-Rood ; sur le seuil de ces portes sacrées on voyait les grandes armoiries des Stuarts au milieu des bois de cerfs, des défenses de sangliers, nobles dépouilles des forêts. L'Écosse gardait des haines profondes et nationales contre l'Angleterre et cette dynastie orangiste et allemande qui avait employé tant de violences dans sa conquête. Les tribus de la montagne restaient fidèles ; plusieurs régiments écossais avaient pris du service en France ; une compagnie de gardes résidait auprès de Jacques III ; il n'était pas un klan qui n'eût en sa mémoire l'hospitalité qu'il avait donnée à Charles II, le jeune homme aux belles mains héréditaires, poursuivi par les armées de la république à l'époque des *saints* de Cromwell. De temps à autre, quelques messagers hardis parcouraient les montagnes et invitaient les klans à se tenir prêts pour une prochaine prise d'armes ; c'est à cette situation ardente des esprits qu'il faut attribuer l'acte de fusion de l'Angleterre et de l'Écosse, et l'union des parlements des deux pays, alors consommée, car il fallait assouplir les Écossais à la suprématie législative de l'Angleterre, de son Église et de ses lords<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'acte d'union de l'Angleterre et de l'Écosse est du 27 janvier 1707 ;

Cette Angleterre elle-même n'était pas sans offrir quelques partisans à Jacques III ; la grande majorité des Anglais avait embrassé la réforme ; il ne restait qu'un très petit nombre de catholiques. Mais la réforme, telle qu'elle existait en Angleterre, n'était pas le protestantisme sombre et rigide de l'école calviniste : l'Église anglicane avait ses pompes, une hiérarchie, un clergé riche et possesseur d'opulents presbytères, de luxueux bénéfices, un épiscopat respecté, siégeant dans la chambre des lords ; cette Église craignait l'invasion du principe calviniste et puritain au sein de l'Angleterre, la privation de son influence politique. L'avènement de Guillaume III n'avait-il pas menacé de faire triompher l'école de Hollande et de Genève ? que serait devenu dès lors le clergé anglican ? On avait soin d'exagérer cette situation, et l'épiscopat n'était pas bien éloigné d'une grande restauration de la royauté ancienne. Une minorité parmi les lords également avait conservé au cœur les principes d'honneur et de loyauté envers les vieux souverains légitimes, et quoique les peines les plus sévères fussent prononcées par le parlement, la plupart correspondaient avec les Stuarts par des commissaires secrets qui venaient sur le continent, porteurs de paroles et de propositions intimes pour une restauration enthousiaste. Si l'on veut se faire une juste idée des espérances qu'inspirait la restauration des Stuarts, il faut lire les rapports secrets de leurs agents dans les trois royaumes ; non pas qu'il faille ajouter une foi absolue à ces récits exagérés par le dévouement : la plaie des grandes causes est souvent cette manière aveugle dont les serviteurs trop zélés envisagent les affaires ; ils voient tout avec leur propre impression et leur vive impatience. D'après un de ces rapports secrets sur l'Écosse, « un chef, homme de condition, député des montagnards, était venu pour offrir de leur part de prendre les armes au nombre de douze mille, s'il plaît au roi de leur envoyer la réunion du parlement irlandais est bien postérieure en date (2 juillet 1800).

les secours dont ils ont besoin, poudre, fusils et argent <sup>1</sup>. »

Les rapports qui viennent d'Angleterre, toujours plus circonspects, parlent des mécontentements qu'excite la cour de Saint-Germain : les intrigues qui se disputent le roi Jacques III sont nombreuses ; elles empêchent le légitime développement de la restauration ; ses partisans s'en plaignent avec aigreur. Ces plaintes se ressentent du mauvais succès qu'avaient eu jusqu'alors les Stuarts ; on s'en prenait à toutes les influences, on cherchait à mettre sur les fautes particulières les coups de la triste fortune. Le danger des causes malheureuses est de se jeter dans les bras de l'intrigue et de périr par leurs divisions. Les mémoires des agents secrets étaient soumis au conseil de Louis XIV ; le roi mettait son amour-propre de tête couronnée à restaurer la vieille dynastie écossaise ; cette contre-révolution entraînait dans son plan de résistance à l'Europe armée. Les réformés de la Hollande et de l'Angleterre cherchaient à soulever les huguenots des Cévennes ; le roi de France dirigeait ses efforts vers l'Irlande pour insurger les catholiques ; le principe religieux se mêlait partout au principe politique. Jamais guerre n'en fut plus profondément empreinte dans les opinions de la France.

La campagne de 1702 s'était ouverte avec un grand enthousiasme ; la paix de Riswick avait laissé aux esprits le temps de se reposer, et des armées s'étaient subitement organisées avec cette chaleur entraînant de la nation française. L'esprit militaire de la noblesse ne s'était jamais démenti ; son métier, c'étaient les armes : si elle ne payait pas l'impôt de ses fiefs, elle livrait l'impôt de son sang. Pour le peuple, sauf la milice, le recrutement était volontaire et par simple engagement ; pour le gentilhomme, il était forcé : noblesse doit son fief et sa vie, telle était la vieille maxime. La caricature moqueuse des jours de troubles populaires a pu se rire des officiers créés dans les antichambres de Versailles ; ces offi-

<sup>1</sup> Rapports des agents écossais pour la restauration des Stuarts dans les papiers de Renaudot. (Biblioth. royale.)

ciers étaient braves, insoucians au milieu des batailles : ils avaient conservé le type du caractère français ; ils se ruinaient à la guerre avec une admirable résignation ; les armes, pour eux, n'étaient pas une source de fortune : quand un gentilhomme de bonne noblesse du Rouergue et de Gascogne avait passé sa vie au camp, il conquérait pour récompense une pension de 600 liv. et la croix de Saint-Louis. Il y avait bien quelques privilégiés de cour, comme à d'autres temps il y eut des privilégiés des halles ou des comités révolutionnaires ; mais la masse de la noblesse était soumise à la loi de l'égalité et de l'ancienneté, qui n'est pas une invention de l'époque.

Presque toute la gentilhommerie jeune et forte de la province était sous la tente ; on ne voyait aux châteaux que de faibles femmes, des vieillards et des enfants, qui attendaient avec impatience que le *Mercure Galant* et la *Gazette* du sieur Renaudot vissent annoncer des nouvelles de leurs frères et de leurs époux. La vie provinciale des châteaux était uniforme ; la plupart des manoirs féodaux avaient été détruits dans la guerre civile et sous le ministère implacable de Richelieu. Les tourelles aux écussons des antiques familles étaient néanmoins conservées. A côté du manoir avec tours, carcan, vol de chapon, juridiction haute et basse, s'élevait un bâtiment moderne ; depuis que Louis XIV avait bâti Versailles, beaucoup de gentilshommes un peu fortunés avaient abandonné la demeure féodale des ancêtres, ses fossés pleins d'eau bourbeuse, ses murailles noircies ; on avait construit de grands bâtiments à croisées sculptées, tout blancs comme Marly ; souvent les quatre tours s'y joignaient, et déjà se répandaient dans la contrée, sur les manoirs délaissés, les traditions d'esprits et de revenants qui apparaissaient, sous l'armure de la Croisade, pour demander compte aux modernes chevaliers des crimes de leurs ancêtres. La vie des châteaux était simple : les gentilshommes allaient presque toujours en guerre ; les femmes brodaient de la tapisserie, selon l'usage des vieux temps, depuis l'époque où la reine Mathilde

retracait les exploits de la conquête des Normands sur la grande tapisserie où Taillefer, le héraut, le trouvère, jette sa lance, comme si ce fût un bastonnet. Les dames aimaient aussi le rouet à pleine soie, tandis que les douairières, avec leurs longues et belles quenouilles, leurs fuseaux tout blancs de chanvre, ressemblaient à ces vieilles fées des romans de chevalerie, qui filaient portant une haute maison tourelée sur leur tête grosse et chenue. Le chapelain lisait la vie des saints personnages ou les exploits des quatre fils Aymon, imprimés à Avignon chez Leblond, ou à Cottignac en haute Provence; et l'on s'intéressait jusqu'aux larmes aux malheurs des quatre frères, à ce Renaud de forte stature, emporté comme toute la race méridionale, qui avait brisé d'un coup d'échiquier le crâne du bâtard de Charlemagne, le traître et couard protecteur de Ganelon de Mayence; et à ce Richardet si admirable de dévouement fraternel envers son aîné de Montauban. On riait à gorge déployée des bons tours que le magicien Maugis joue à l'empereur Charlemagne, et la société contemplait les belles estampes et les gravures qui représentaient les quatre fils Aymon montés sur le fidèle Bayard, ce fort coursier qui se cabrait contre Sacripant et devenait si doux auprès de la divine Angélique, la reine de Cathai, selon messer Arioste. Puis c'était la lecture de l'Almanach de Pierre Larivay, si merveilleusement connu des cultivateurs du midi de la France, et on y comparait les prédictions de messire Nostradamus, le savant astrologue de Salon qui annonçait les gelées d'avril, les catastrophes des empires, et cela faisait passer les longues soirées d'hiver au coin du foyer domestique.

L'éducation des enfants aux châteaux n'avait plus ce caractère chevaleresque du moyen âge; on ne connaissait plus le beau déduit des pages, les enseignements de la chasse au faucon. Dès l'adolescence, on était jeté dans une école militaire à Saint-Cyr; on devenait garde de marine ou officier d'un régiment. Il y avait des capitaines de quinze ans, courageux comme de petits Césars.

Le clergé était tout à fait indépendant de l'État dans ses propriétés, et ne lui coûtait aucun salaire ; sa fortune territoriale était vicille, et venait de dons volontaires que l'Église avait reçus dans le moyen âge, et qu'elle ne cessait de recevoir. La vie du clergé était en général haute et sainte, même dans l'épiscopat : quelle magnifique réunion de talents depuis l'école de Bossuet, Fénelon, Fléchier, Mascaron, jusqu'au jeune Massillon lui-même, qui déjà s'élevait à cette origine du xviii<sup>e</sup> siècle ! Il y avait de la force dans ce grand collège de pontifes, et les vertus obscures des curés de village dans leurs petits presbytères rachetaient quelques rares exceptions de vies dissolues et en contradiction avec la sainteté et la chasteté de l'Église. Au reste, tout dans la hiérarchie catholique était libre ; le clergé, réuni en assemblée générale, votait les subsides volontaires pour le roi et les nécessités de l'État. Le clergé subissait avec douleur cette puissance civile qui s'immisçait dans son admirable organisation, telle que les papes l'avaient conçue, en se plaçant comme la pierre angulaire du système catholique. Les ordres réguliers avaient presque tous une destination sociale : les bénédictins cultivaient la science, les religieux de Saint-Benoit la terre ; aux minimes appartenaient les collèges militaires, et Napoléon leur dut sa grande éducation à Brienne ; les capucins accouraient aux incendies avec un hardi dévouement pour le service des pompes ; les lazaristes avaient les galères, les hospices et les enfants trouvés. Les jésuites, les bénédictins, les frères des écoles, pauvres religieux, s'occupaient de l'enseignement des enfants, de leurs besoins intellectuels ; ils annonçaient aux fils du peuple les devoirs du chrétien et la sainte obéissance ; ils leur montraient l'éternelle récompense d'un ciel ouvert aux souffreteux de la terre, et cet enfer où le riche sans entrailles serait éternellement puni ; la persuasion d'une vie future consolait le pauvre des disgrâces d'une existence de douleurs.

La vie de la bourgeoisie était admirable en France ; la famille était organisée autour du père commun. Le droit d'ai-

nesse perpétuait la race et la fortune ; il donnait un chef au foyer, et n'en faisait pas une république. Aux jours solennels, on se réunissait dans ces joies intimes qui ne demandent ni un monde bruyant, ni des plaisirs achetés ; on ne marchait pas à la satiété désolante. Les fêtes étaient religieuses ; nais-sait-il un bel et gracieux enfant ? tout le monde était en émoi pour courir à son baptême, et son berceau était couvert de fruits et de fleurs ; ce bel enfant recevait le nom d'un saint patron, et la magnifique légende de l'ange gardien berçait doucement les parents dans de fraîches et délicieuses illusions. Ensuite venait la fête du père ou de l'aïeul, célébrée à l'église paroissiale. Pâques fleuries arrivaient-elles pour annoncer le printemps ? les portes des maisons étaient tapissées de branches d'oliviers sauvages, de rameaux tout verdoyants de buis et de laurier. Plusieurs jours les villes étaient en deuil pour la passion de cette grande victime qui enseigna la liberté au monde ! A Pâques, c'était la foire aux œufs et aux jambons joyeusement étalés, car on sortait du jeûne et de la pénitence : les cloches annonçaient-elles la Fête-Dieu ? les processions se déployaient avec les dénombrements tout populaires des confréries et des métiers. L'Eglise avait sa fête des Morts, idée forte, pieusement jetée dans une société toujours oublieuse ; on courait alors aux cimetières des parents, à la tombe d'un père ou d'une jeune fille que la mort impitoyable avait ravis ; une palme et une couronne de roses blanches désignaient la vierge pure, car ainsi le voulait l'Eglise. Les cimetières chrétiens n'avaient pas ces inscriptions vaniteuses qui rappellent les grandeurs d'un monde périssable ; une pensée morale d'effrayante égalité venait çà et là abaisser l'orgueil humain, et la fatale sentence : *hodiè mihi, cràs tibi* (aujourd'hui pour moi et demain pour toi) remuait les entrailles des grands de la terre. Noël advenait-il ? on avait la crèche des pasteurs, la naissance d'un Dieu né comme le pauvre peuple, adoré par lui, vivant avec lui, l'enseignant, le consolant, tout peuple jusqu'à sa mort en croix ; la grandeur de ce Dieu était

célébrée par des noëls de bergers et les plus naïves histoires, jusqu'à cette adoration des mages, qui n'est que le symbole de l'abaissement des rois devant le fils du peuple, Jésus, en qui est la sagesse et la véritable souveraineté. Tous ces récits du foyer, toutes ces légendes de la piété occupaient la bourgeoisie plus activement peut-être que le triste spectacle des passions humaines et l'immoralité de la scène moderne.

Le peuple trouvait ses émotions dans la vie municipale, existence alors plus intime, plus resserrée. Tout était groupe et corporation ; les rues étaient étroites, les maisons rapprochées. Aux champs, les vieilles communes se déployaient encore en face de la seigneurie. Il n'y avait plus de serfs dans les campagnes, sauf dans quelques provinces récemment réunies à la couronne. Les ordonnances des rois avaient successivement affranchi le paysan de la servitude de corps : ce qu'on appelait la corvée, n'était, dans la plupart des communes, que la prestation en nature pour un objet d'utilité publique, tels que les chemins ou les voies communales et seigneuriales<sup>1</sup>. Dans les temps de guerre, le paysan était également soumis à la milice, sorte de garde rurale qu'on avait mise en activité au moment où toute l'armée agissait à l'extérieur. Aux communes de France il s'était établi, d'époque immémoriale, le tir au pigeon ou à l'oie sur la place paroissiale : un grand mât était élevé, puis de braves garçons tiraient à vol d'ailes le dimanche, et la plupart des paysans de France étaient ainsi devenus de bons compagnons d'arquebuse. Là se formait l'école de la milice dans les campagnes sous les vieux nobles retraités, ses officiers ; la milice était l'armée provinciale, elle ne s'éloignait pas du village ou de la sénéchaussée ; pour la police de la province ou une guerre d'opinion locale, la milice marchait en corps, et on l'avait vu dans les Cévennes ; la milice du Languedoc avait tout entière sollicité de combattre les calvinistes insurgés contre la foi catholique.

Dans quelques villes, la garde bourgeoise avait conservé

ses privilèges ; les notables, avocats et marchands, aimaient à se pavaner en leurs costumes de colonels et capitaines de quartiers, comme les nobles se montraient à la tête de leur régiment sur la Moselle et le Rhin. En dehors de la milice, pour le bourgeois et le paysan, il n'y avait aucun service militaire forcé ; toute l'armée se recrutait par l'engagement volontaire ; de là cette nuée de braves sergents-recruteurs qui hantaient le cabaret et la taverne pour surprendre les innocents cadets de famille et le paysan naïf à qui l'on promettait mol édredon, femmes et vin, comme n'en manquaient jamais Va-de-Bon-Cœur, La-Fleur-des-Pois, des gardes françaises. Une fois l'engagement signé, le soldat était soumis à une législation très dure, parce que l'enrôlement étant volontaire, la peine devait retenir les recrues dans la discipline sévère.

Tel était le peuple en France, alors organisé partout militairement. L'Europe était soumise aux mêmes nécessités belliqueuses ; le vieil empire d'Allemagne avait conservé son organisation plus fortement féodale. Si la famille allemande portait un type commun, la diversité de gouvernement avait morcelé, pour ainsi dire, les caractères. Il y avait une vaillante noblesse. Jamais peut-être l'histoire n'offrit un nombre si remarquable d'officiers distingués ; les familles féodales d'Allemagne, les princes de Bade, de Wurtemberg et l'électeur de Bavière, étaient tous braves. Le système féodal s'était maintenu presque entier, et de là ce goût si vif pour le métier des armes. La noblesse allemande, calme au combat, donnait rarement des généraux de premier ordre, mais elle avait ses officiers de mérite, des colonels intrépides, qui, l'épée au poing, se précipitaient sur un champ de bataille où à la tranchée. La noblesse allemande vivait dans ses châteaux sur les collines élevées, monuments de ses ancêtres ; elle passait la vie du vieux temps dans les sombres manoirs.

Le clergé de la Germanie était séculier ou régulier ; c'était le pays des évêques mitrés et armés, ainsi qu'on les voit encore tout de marbre sur les dalles usées de la cathédrale de Ra-

tisbonne. Les électeurs ecclésiastiques avaient juridiction dans les villes dépendantes de leur électorat et siège épiscopal ; ils étaient comme un souvenir de cet archevêque Turpin qui combattait, la massue en main, à côté de Charlemagne, dit sa belle chronique. Rien de plus puissant que les évêques de Cologne, de Mayence, de Passaw, avec leurs hommes d'armes et leurs chevaliers féodaux qui devaient foi et hommage de leurs fiefs<sup>1</sup>. L'organisation féodale s'était ainsi maintenue aussi bien pour la noblesse que pour le clergé en Allemagne ; tous les chanoines des cités et les moines des villes avaient de grandes richesses et d'immenses ressources ; les églises étaient opulentes, magnifiques, et tel monastère possédait en ses caves les plus merveilleuses cuves et foudres, œuvres des maîtres tonneliers de Nuremberg. A côté des seigneuries ecclésiastiques et séculières de l'Allemagne, s'élevaient les villes libres et impériales : Francfort, la cité si riche, où se voyait encore le vieux palais de Charlemagne sur le Mein ; Cologne sur le Rhin, avec sa belle cathédrale, et tant d'autres cités où la bourgeoisie avait ses confréries, son code et sa maison de ville, toute pleine des peintures d'Albert Durer, le grand artiste municipal de l'Allemagne ; la bourgeoisie était simple dans ses mœurs, pacifique dans ses coutumes. Aux villes d'Université, l'étudiant, le professeur, le recteur ès-arts envahissaient les dignités honorifiques ; aux cités commerçantes, c'étaient les bons compagnons des maîtrises qui faisaient retentir l'air de leurs vieilles chansons nationales ; lorsque l'un d'eux avait fait son chef-d'œuvre, il arrosait son avènement au rang de maître par de nombreuses libations de vin du Rhin ou de bière rouge et écumeuse, telle que la donne le hou-

<sup>1</sup> Le clergé catholique a conservé en Allemagne un caractère de bonté et de générosité que je n'oublierai jamais ; j'habitai à Passaw avec le doux et grave supérieur du séminaire de Scharding ; je n'ai pas rencontré en ma vie un ecclésiastique de plus de science, de modestie et de vertu ; s'il lit ces lignes, je désire qu'il sache bien toute ma gratitude

blon, pauvre vigne de Bavière, depuis Ratisbonne jusqu'à Wurtzbourg. Francfort était la ville des banquiers, des orfèvres et des vendeurs d'argent. Qu'elle était grande la renommée de ces orfèvres allemands qui réveillaient l'art florentin et ciselaient de beaux vases, des amphores antiques, ou de riches meubles de noyer incrustés d'ivoire ! A la campagne, le paysan allemand était presque partout soumis au régime féodal sous les seigneuries d'église ou séculières ; tous payaient la redevance de leurs champs et cultivaient le sol pour le seigneur ou le monastère. Rien de comparable à la patience du paysan de la Germanie ; sa terre avait une culture des plus perfectionnées : il défrichait la forêt, semait avec ordre et intelligence ; le champ fécondé donnait d'immenses produits, et la vie d'aisance se reflétait sur ces bourgs, si riches, si coquets, si parés, qui couvrent l'Autriche, la Bavière et la Saxe.

Quand on passait le Tyrol pour descendre en Italie, on trouvait un mélange confus de peuples et de nationalités ; quelques débris de féodalité existaient encore dans le Milanais : il y avait de grandes familles, une noblesse vieille de date et dont le blason se liait aux guerres des Guelphes et des Gibelins, des villes opulentes et municipales, des républiques populaires, un mélange de système féodal et de liberté inquiète, un pêle-mêle de petits pouvoirs et de petites tyrannies, si bien que le Milanais changeait de domination et de maître sans s'inquiéter de la couleur du drapeau. La population accueillait un jour les Français, le lendemain les Allemands ; le flux et le reflux d'armées appauvrirent le Milanais sans affermir une souveraineté sur ce magnifique territoire ; ils jetaient dans les mœurs du peuple une indifférence profonde sur son propre gouvernement. Par tout le littoral de la Méditerranée étaient les républiques commerçantes, les beaux États de Toscane, les légations de Rome papale, avec leurs masses si remuantes, mais si facilement domptées ; puis Naples et la Sicile, territoire toujours disputé par les partis. Ces multitudes avaient un étrange amour de changements et

de nouveautés. Tout ce peuple d'Italie formait de pauvres armées, des soldats mous et indisciplinés dans les grandes affaires, si l'on en excepte les Piémontais pourtant, que l'air des montagnes fortifiait pour les batailles. L'Italie était si divisée qu'on pouvait difficilement trouver un esprit général à ses populations; le système d'impôt n'avait rien d'uniforme : la milice et le recrutement variaient de ville en ville : Rome capitulait des Suisses<sup>1</sup>; le Milanais avait ses *condottieri*, Naples ses levées en masses de *lazzaroni*, toujours enclins à révolte. Il n'y avait pas une forme générale et commune de société, telle qu'on pût la saisir et la reconnaître.

L'Espagne était elle-même une grande fédération de peuples liés par un esprit identique, le catholicisme. L'organisation des populations de la Péninsule avait été ramenée violemment à l'unité par Charles-Quint et Philippe II; mais les *fueiros* des provinces, des villes, des communes, avaient survécu à cette action forte et despotique. Les Castilles n'avaient aucun privilège, car elles étaient les vieux domaines de ses comtes; mais l'Aragon, la Catalogne avaient conservé les franchises antiques qui faisaient de chaque État des républiques municipales, à ce point que le roi ne pouvait entrer, sans la permission des États, dans sa belle et immaculée cité de Barcelonne<sup>2</sup>. Depuis l'avènement de Philippe V, les populations étaient mécontentes; on avait répandu à dessein quelques craintes sur la liberté du peuple; les pamphlets de Hollande et d'Angleterre disaient que le petit-fils de Louis XIV accomplirait en Espagne ce que son aïeul avait réalisé pour la France, c'est-

<sup>1</sup> Je dois dire que Rome possède aujourd'hui des régiments très disciplinés et à l'air le plus martial : je fus frappé à Rome de l'aspect des carabiniers, tous vieux soldats couverts de croix et de blessures; le dicton *des soldats du pape* est faux.

<sup>2</sup> Toutes les villes d'Espagne prennent ainsi un surnom qui est l'origine d'un privilège; à Barcelonne, qui est la perle de la Catalogne, les privilèges de la ville sont écrits dans un magnifique volume conservé au couvent des jésuites sur la Rambla.

à-dire le despotisme oriental qui avait détruit toutes les libertés municipales dans le royaume des rois très chrétiens. Le caractère du peuple espagnol était sobre et fier ; il y avait parmi la noblesse un sentiment d'orgueil et d'antique origine qui disputait de hauteur avec le roi absolu : un comte de Castille, un grand d'Espagne se couvrait à la face de son souverain ; il était son guide et son conseiller né. L'Espagne était remplie de majorats et de terres franches d'impôts ; un tiers des propriétés appartenait à la noblesse, l'autre tiers au clergé ; puis venaient les laboureurs, classe nombreuse et hautaine aussi dans sa pauvreté même, ainsi que le disaient ses noms et ses titres de vieux chrétiens. En Espagne surtout le clergé avait conservé son caractère populaire ; ces archevêques de Tolède ou de Burgos, couverts d'or et de soie, ces abbés d'hiéronymites à la tête magnifique, à la tonsure blanche au milieu de ces masses de cheveux noirs, sortaient du peuple, des artisans et de la bourgeoisie ; les moines espagnols étaient tous du peuple, et de là cette énergie, ce patriotisme des couvents chaque fois que le sol de l'Espagne fut menacé. Il n'y avait pas de plus belle et de plus forte race que les moines espagnols au port haut, à la stature athlétique, tous fils de laboureurs, nés dans les montagnes, et décidés à défendre leur patrie<sup>1</sup> ; et c'est ce qui explique cet héroïsme des frayles de Saragosse ou de Valence quand l'étranger foula la terre d'Espagne. Partout le clergé inspirait un profond respect ; il était peuple, incrusté dans les mœurs d'une nation où tout est pierre et monument ; les évêques, les chanoines, les moines blancs et noirs s'asseyaient au foyer domestique ; ils exerçaient une puissance

<sup>1</sup> L'aspect des frayles n'a rien de repoussant ; on voit qu'ils sont Espagnols jusqu'aux entrailles. Je ne m'explique pas comment une révolution qui se fait au nom du peuple attaque les moines, qui sont les fils de ce peuple. Si on ôte à la malheureuse Espagne le catholicisme, que lui restera-t-il ? Moi, voyageur, j'ai tant aimé cette hospitalité des couvents, vastes forteresses qui sauvèrent l'Espagne de la domination des étrangers !

dominante sur la foule qui les connaissait tous ; c'était à la porte des couvents que se nourrissaient les pauvres ; là, parmi les frayles, étaient leur hospice, leur secours ; ils y trouvaient des frères, des enfants et des appuis pour lutter contre une noblesse fière et une royauté absolue.

En Angleterre, l'organisation de la société s'était plus profondément empreinte d'aristocratie depuis la révolution de 1688 ; la réforme, en se posant comme religion d'État, avait consacré les vieilles existences des barons et de l'Église ; les lords temporels et spirituels s'étaient établis paisiblement en seigneurs des villes et des comtés ; Guillaume III n'était qu'un chef choisi par l'aristocratie, et les lords et les évêques préférèrent un étranger aux Stuarts, car on devait avoir sur une dynastie sans racine une domination plus facile. La reine Anne ne fut, à l'origine de son règne, qu'un instrument des whigs sous le duc de Marlborough ; les barons et l'Église anglicane formaient le double symbole du despotisme qui s'étendait en Irlande et en Écosse. Rien de plus hautement ennemi des classes inférieures que ces deux puissances superbes de l'épée et de la mitre anglicane ; et voilà pourquoi le peuple, dès qu'il le put, poussa le cri de réforme. Il n'existait pas précisément de noblesse en Hollande ; tout était sur un pied d'égalité dans cette république de marchands vivement occupés de leurs expéditions de l'Inde et des comptoirs tout pleins de doublons ; le marchand hollandais vivait au milieu de ses jardins de tulipes et de ses canaux verdoyants ; l'argent s'était concentré dans cette terre ingrate où des merveilles s'élevaient contre les ravages des eaux et la stérilité du sol. On ne songeait à Amsterdam qu'à réunir le plus de florins possible ; les marchands apportaient à cette œuvre une ostentation remarquable ; les uns empilaient des pistoles d'or dans des caves immenses, les autres dispersaient en dalles sur le sol leurs pièces d'argent ; c'était la vanité des gros bourgeois, leur seule noblesse, car tous occupaient tour à tour le gouvernement municipal et fédératif, qui composait leur république.

Comme ils n'étaient pas très forts aux batailles sur terre, ils louaient bon nombre de seigneurs et de soldats allemands, et leur assuraient des existences nobles dans l'État. Si la flotte hollandaise aux grosses flûtes était très redoutable quand le pavillon de Ruyter pendait à leurs mâts, les troupes de terre n'avaient quelque renommée que parce qu'elles étaient recrutées en Allemagne; et c'est ce qui fit dans l'origine le pouvoir et le stathoudérat des princes de Nassau et d'Orange. Aucun chef militaire ne consent à commander longtemps les troupes d'un pays, sans essayer de saisir le pouvoir suprême; le système allemand et anglais devait toujours dominer les États-Généraux de Hollande. En résumant tous les faits politiques et l'esprit de ces populations, on doit remarquer que partout il se faisait en Europe un mouvement ascendant vers l'unité. En France, Louis XIV construit avec énergie le pouvoir unique et suprême, il veut constituer la monarchie universelle; l'Angleterre entraîne l'Écosse et la réunit sous un commun parlement; Philippe V en Espagne marche vers l'anéantissement de l'esprit provincial; sa pensée est d'engloutir le Portugal dans sa monarchie, comme la pensée de l'Angleterre est de développer sa double influence sur la maison de Bragance et la Hollande. L'empereur veut établir l'unité dans la confédération germanique; et la création d'une royauté en Prusse est-elle autre chose qu'une tentative d'unité monarchique, que la réforme essaie, afin de concentrer ses forces et d'avoir un prince de la foi de Luther couronné au sein de l'Allemagne?

---

## CHAPITRE VII.

DÉVELOPPEMENT DE LA GUERRE. — ESPRIT DE LA SOCIÉTÉ.

---

Première pacification des Cévennes, par le maréchal de Villars. —  
Soumission du chef Cavalier. — Formation des armées. — Vendôme.



— Le prince Eugène. — L'armée d'Italie. — Villeroy et l'armée de la Moselle. — Marlborough. — L'armée du Rhin. — Campagne d'Espagne. — Campagne de 1705 à 1708. — Détresse de la France pendant l'hiver de 1719. — Pamphlets. — Opposition des salons. — L'esprit de la littérature. — Crise financière. — Tentative de négociation pour la paix.

### 1703 — 1709.

La fatale bataille d'Hochstedt avait forcé les Français à resserrer leurs lignes militaires. Du Danube, les armées de Louis XIV s'étaient concentrées sur le Rhin; il ne s'agissait plus d'envahir un territoire ennemi ou de protéger un allié menacé, le champ de bataille était désormais la France. A cette époque de crise, il fallait développer toutes les ressources du pays; si les alliés franchissaient l'Escaut et le Rhin, ils marchaient au cœur même de la monarchie. Les forces ennemies allaient grandir avec la victoire; les puissances de second ordre, jusqu'alors incertaines ou timides dans leurs alliances, allaient se prononcer contre Louis XIV: c'est ce qui arrive toujours quand la fortune abandonne un pouvoir que l'on craint; on l'a servi par frayeur, on le délaisse avec joie, comme si l'on courait à l'indépendance nationale.

Dans ce moment décisif où il était si urgent d'appeler toutes les ressources de la France au secours de son territoire menacé, le conseil de Versailles crut indispensable de réprimer sur-le-champ l'insurrection des Cévennes, soit par un coup de force, soit par une pacification volontaire. Cette insurrection avait pris un développement rapide; le peu d'énergie du maréchal de Montrevel, ses discussions avec l'habile intendant du Languedoc, M. de Bâville, avaient favorisé les tentatives des séditeux; les camisards étaient alors assez forts pour devenir un parti formidable dans l'État; les chefs militaires, les prédicateurs s'étaient mis en rapport avec le gouvernement de la reine Anne et les États-Généraux de Hollande. Les intelligences secrètes que le cabinet de Versailles entretenait encore à Londres et à La Haye indiquaient le vaste plan de l'alliance; il

s'agissait de débarquer des corps de troupes sur les côtes du Languedoc ; les réfugiés calvinistes devaient former deux régiments magnifiques de trois mille hommes chaque, sous les ordres de Roland et de Cavalier, qui marcheraient en tête des étrangers, et seconderaient ainsi le mouvement insurrectionnel des Cévennes en proclamant la liberté politique et religieuse et le gouvernement parlementaire, la vieille pensée de la Fronde. La révélation de ce plan avait effrayé le cabinet de Versailles, et c'est ce qui explique la mission militaire et diplomatique dont le maréchal de Villars fut chargé dans le Languedoc. Villars, tout à la fois renommée militaire du premier ordre et capacité très habile pour les négociations, arriva dans les Cévennes, et son nom si éclatant jeta quelque hésitation et quelque désordre parmi les insurgés. Villars n'alla pas brutalement à la répression violente ; il se donna pour but de pacifier au plus vite la montagne, afin de rendre disponibles vingt ou trente mille hommes qu'on devait sur-le-champ employer à la frontière pour le service du roi et de la France.

Lorsque Villars vint aux Cévennes, les camisards se partageaient déjà en deux partis. Le chef Roland, homme intrépide de la race huguenote, voulait suivre la carrière de l'insurrection et mourir pour ses idées ; Cavalier, au contraire, jeune homme ambitieux et plein d'avenir, pouvait être facilement séduit par des promesses d'argent et des garanties de fortune. Ce fut donc en vain que le maréchal de Villars s'adressa à Roland, en essayant la corruption : il ne put rien obtenir ; le montagnard persista dans son rôle de chef des insurgés. L'habile Villars avait jeté les yeux sur Cavalier, et le caractère bien connu de ce capitaine des camisards, sa forfanterie et son orgueil devaient être facilement dominés par des promesses ; les pleins pouvoirs de Villars lui en donnaient la faculté. Le maréchal fit proposer une entrevue à Cavalier, afin de régler les clauses d'une pacification, et celui-ci fut flatté de cette démarche d'un maréchal de France ; l'entrevue fut accordée. Connaissez-vous dans les Cévennes le village agreste de Vaze-

nobre ? là, au milieu d'une plaine resserrée entre deux hautes collines, Cavalier déploya sa troupe de braves compagnons ; elle se composait de huit cents hommes environ, tous noircis par le soleil du midi ; leurs visages étaient hâves, leurs yeux vifs et animés du plus profond dévouement à leur cause ; ils avaient tous cette mâle tournure que donne la vie des montagnes ; quelques-uns étaient à cheval, le plus grand nombre à pied, armés de fusils anglais, de carabines et d'arquebuses à rouets, vieilles comme le temps des huguenots du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. De l'autre côté, le maréchal de camp Lalande, à la tête de deux bataillons royaux, s'avança au-devant de ces soldats rangés en bataille par lignes très serrées ; Cavalier lui tendit la main ; ils se mirent à l'écart de la troupe, et la conférence commença sur tous les points de la pacification. Le roi offrait au chef Cavalier le rang et le titre de commandant d'un bataillon admis au service de Sa Majesté, ou bien la liberté de sortir du royaume avec ses camisards. On publiait une amnistie générale, la restitution des biens et des personnes capturés ; moyennant ces concessions, les rebelles mettaient bas les armes, et redevenaient fidèles sujets du roi en se séparant de la cause étrangère.

Ces conditions, débattues par Cavalier, furent enfin acceptées, et de séduisantes corruptions furent offertes au chef des camisards, qui adopta l'amnistie d'après les clauses royales. On vit alors Cavalier quitter les Cévennes avec deux cents hommes de sa troupe qui lui servaient d'escorte ; sa renommée l'accompagnait partout : il entra dans chaque cité avec sa grande épée à la main, et ses deux cents compagnons, leurs larges chapeaux sur la tête, vêtus de bure, remarquables par leurs pistolets à la ceinture et leur arquebuse sur l'épaule ; cette troupe ressemblait à ces petits corps de bataille de huguenots, tels qu'on les voit encore aux gravures du xvi<sup>e</sup> siècle. Cavalier parcourut le Lyonnais, la Bourgogne ; il vint même à Versailles où l'on se montrait du doigt le chef

<sup>1</sup> *Mémoires de Cavalier*. Londres, ann. 1705.

des fanatiques. Les ministres du roi l'interrogèrent sur les moyens de pacifier les Cévennes, et Cavalier répondait toujours qu'il fallait accorder la liberté de conscience ; chose impossible alors, car l'insurrection était trop profondément enracinée dans les esprits, et s'unissait trop à la question religieuse. Le roi ne voulut point le recevoir ; Cavalier se trouva sur son passage dans les galeries de Versailles, et Louis XIV sentit une émotion pénible à cet aspect d'un homme qui lui avait résisté, comme aux jours détestés des guerres civiles et de la Fronde. Cavalier, trop orgueilleux pour fléchir, dut habiter en une ville frontière, et là, il profita d'une nuit obscure pour fuir à l'étranger avec la plupart de ses compagnons. Il y fut bien accueilli, et reçut le titre de colonel d'un régiment de calvinistes, sorte d'émigrés qui marchaient alors contre la patrie.

Après que Cavalier eut quitté les Cévennes, la répression des camisards devint plus facile ; la division était dans leurs rangs ; ils n'avaient plus de confiance les uns envers les autres ; on croyait toujours à la trahison. Villars suivit un système habile ; il offrit à tous ceux qui feraient leur soumission une amnistie absolue, des avantages militaires dans les troupes du roi ; à tous ceux, au contraire, qui résistaient, le maréchal se montrait impitoyable. La lutte se continua avec quelque vigueur dans les montagnes ; le succès seconda toutes les tentatives de Villars ; il poursuivit avec tant de ténacité la guerre contre les camisards, qu'elle ne présenta plus aucun danger au printemps, et le roi put disposer du maréchal et de ses troupes pour les porter à la frontière ; les insurgés étaient divisés, et c'est ce qui perd toutes les révoltes de peuple. En vain Roland s'était efforcé de réveiller la première énergie des Cévennes, les jours d'enthousiasme et de ferveur étaient passés ; Cavalier avait emmené les meilleures troupes. Les Cévennes n'offraient plus les périls d'une rébellion désastreuse pour tout le midi de la monarchie.

D'incroyables efforts étaient alors commandés à toute la

population de France pour repousser l'invasion qui menaçait le territoire; le triste échec de Hochstedt s'était passé loin de la patrie, et la France avait encore assez de ressources pour repousser la coalition. La cavalerie était intacte; le *Mercur* de France avait publié les actes de courage et de dévouement qui avaient glorieusement marqué la précédente campagne; on n'avait su la vérité que par quelques lettres d'officiers français en Allemagne. Il s'était manifesté au sein du peuple un véritable patriotisme. D'ailleurs les édits du roi, très rigoureux, forçaient tous les hommes valides à s'enrôler dans la milice; les lettres-patentes convoquaient le ban et l'arrière-ban de la noblesse, selon les vieilles lois féodales. Tout possesseur de fief devait s'armer et s'équiper pour qu'au printemps les armées fussent prêtes sur toute la ligne. Le travail du département de la guerre, œuvre très remarquable, divisa ces troupes en plusieurs armées principales dans l'ordre suivant : le duc de Vendôme conservait le commandement de l'armée d'Italie, dont la mission était de défendre le Milanais contre les Impériaux, et d'occuper le Piémont que surveillait une autre armée au pied des Alpes. Le quartier-général de ce corps de réserve était à Dijon. Villars, qui avait quitté les Cévennes, prenait la direction de l'armée de la Moselle, et au cas où Marlborough se porterait sur le Rhin, Villars avait ordre de le suivre et d'empêcher ses opérations offensives. Villeroy devait le remplacer, et commandait, en attendant, les réserves en Alsace, lesquelles comptaient plus de quarante mille hommes. Boufflers était chargé de la défense des places de Flandre, et prêtait sa droite à l'armée de la Moselle, qui avait ses communications libres avec celle du Rhin. Un corps détaché de trente mille hommes, sous le maréchal de Tessé, servait au-delà des Pyrénées dans les États de Philippe V. A aucune époque peut-être l'état militaire de la France n'avait été plus formidable; il comptait plus de deux cent dix mille hommes présents aux drapeaux, sans comprendre la milice et les régiments de marine et de garde-côtes; les chefs étaient tous du premier

ordre, et choisis parmi l'élite des maréchaux de France ; il s'agissait de sauver le territoire.

Pendant ce temps, les alliés s'avançaient vers la frontière ; la bataille d'Hochstedt avait délivré l'Autriche d'une invasion imminente, et l'empereur s'était hâté de couvrir Marlborough de gloire et d'honneurs ; un décret l'élevait à la dignité de prince de l'empire ; on érigeait une colonne à Bleinheim ; une immense terre domaniale était concédée à Marlborough en récompense de ses services<sup>1</sup>. Léopold avouait hautement le danger qu'avaient couru ses États et sa capitale menacée : la bataille livrée sur les frontières de l'Autriche avait sauvé les sujets de l'empereur. De solennels remerciements furent votés à Marlborough par les lords et les communes d'Angleterre. Telle était déjà l'habitude anglaise de combler d'argent et de dignités les généraux qui servaient la patrie. Après avoir quitté le champ de bataille d'Hochstedt, le duc de Marlborough fit occuper la Bavière et assiégea Ulm ; puis laissant le prince de Bade sur le Rhin, il dirigea son armée vers la Moselle pour s'opposer au maréchal de Villars qui tentait une pointe sur la Belgique et l'Allemagne du nord.

Les armées des alliés se divisèrent alors en plusieurs corps, pour envahir de toutes parts le territoire de la monarchie ; l'armée ennemie de Belgique et de Flandre, sous les ordres du comte d'Ouverkerk et du maréchal de Spar, se porta auprès de Namur, sur la ligne des Français ; elle fut repoussée. Toutes les entreprises de sièges et de batailles furent essayées

<sup>1</sup> *Lettre de l'Empereur à milord, duc de Marlborough.* — « Très noble, cher cousin et prince, nous vous saluons de tout notre cœur par la présente. En considération de votre haute naissance, et des signalés services que vous rendez à notre maison et à tout l'Empire romain, nous vous agréons au nombre de nos princes et du Saint-Empire. Nous avons voulu en vous élevant, suivant notre droit et vos mérites à cette haute dignité, donner une marque publique de la reconnaissance que nous et tout l'Empire devons à la reine de la Grande-Bretagne et à vous. Donné à Vienne, le 28 août 1701. »

en vain; Namur, Bruges se défendirent vaillamment, et le comte de Spar fut obligé à une promptre retraite; le maréchal de Villeroy le poursuivit l'épée dans les reins jusqu'aux frontières mêmes de la Hollande. Des succès incontestables marquèrent la campagne de Flandre; le maréchal de Villeroy, toujours impétueux, profita hardiment de cet avantage. Tel était le caractère chevaleresque de Villeroy, il s'aventurait à force de courage, et le peuple, qui ne l'aimait pas, le chanssonait de plus belle aux halles de Paris. Au nord, la monarchie de Louis XIV était préservée.

Pendant ce temps, le duc de Marlborough opérait son mouvement sur la Sarre et la Moselle; il avait réuni son armée dans les lignes de l'électorat de Cologne; en face de lui se déployait Villars, auquel il offrit bataille; mais l'habile général se plaça dans des retranchements inexpugnables; il attendit son adversaire et ne l'attaqua pas. Ordre fut donné à Villeroy de détacher un corps considérable de bonnes troupes sur la Moselle, et de tourner le duc de Marlborough, ainsi forcé à la retraite sans engager un seul combat; belle manœuvre de Villars, que les alliés attribuèrent aux retards de l'armée impériale sur le Rhin. L'Alsace était mise encore à l'abri et protégée sans effusion de sang. Villars prit position sur la Sarre, tandis que Marlborough, par un mouvement de gauche, se rapprocha des frontières de la Hollande et des Pays-Bas, menacées par la pointe du maréchal de Villeroy. Ainsi, par le seul effet de l'habile manœuvre concertée entre les deux chefs des armées de Flandre et de Moselle, l'ennemi était rejeté sur les Pays-Bas et la Hollande. Les Impériaux arrivaient à marches forcées conduits par le prince de Bade; le corps principal s'élevait à peine à vingt-cinq mille hommes; car les Autrichiens s'étaient hâtés d'occuper la Bavière, tant à leur convenance; ils faisaient les sièges d'Ulm et d'Augsbourg, et l'empereur voulait avant tout obtenir la confiscation de ce grand fief au profit de sa maison. L'armée du prince de Bade ne pouvait opérer qu'avec l'aide du duc de

Marlborough, et le mouvement rétrograde du général anglais sur la Belgique isolait le corps des Impériaux de toute communication avec les alliés. Le prince de Bade, secondé par les habitants, campa dans la Basse-Alsace, en face de Villars, qui avait quitté l'armée de la Moselle, après le départ de Marlborough, pour prendre le commandement de l'armée du Rhin. Le prince de Bade était un des plus fermes et des plus intrépides généraux de la coalition; seulement on le soupçonnait de n'être pas tout dévoué. Eugène de Savoie, après la bataille d'Hochstedt, avait également quitté l'Allemagne pour descendre dans le Milanais, et s'opposer à Vendôme qui s'avancait rapidement sur le Tyrol. La manœuvre du prince Eugène avait pour objet de dégager le duc de Savoie alors menacé jusque dans sa capitale par l'armée de réserve qui s'était formée aux Alpes; il fallait hardiment traverser les montagnes et se placer sur les derrières de l'armée de France; manœuvre impétueuse qui fut arrêtée par la bataille de Cassano au passage de l'Adige. Les Français restèrent maîtres du champ de bataille; mais la victoire fut bien disputée: quatre mille hommes demeurèrent sur la place. L'entreprise du prince Eugène échoua, il ne put se placer sur les derrières de l'armée de France, et le Piémont ne fut pas dégagé. Victor-Amédée vit sa capitale assiégée par le duc de Vendôme; les Impériaux se bornèrent à observer le mouvement de leurs adversaires; ils n'osèrent plus aucune grande manœuvre<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J'ai trouvé l'autographe suivant du roi très chrétien au duc de Vendôme :

« Je ne sais qui est plus aise de vous ou de moi de nos heureux succès. Rien n'est si brillant et si courageux que le commencement de cette campagne; je ne doute pas que vous ne la souteniez avec la même sagesse et avec la même valeur. Personne n'en est si persuadé que moi, ni ne le souhaite davantage, pour des raisons qui nous sont communes et pour la France; pensant l'un pour l'autre, comme nous faisons, vous devez être persuadé qu'en toutes occasions je vous ferai connoître mon amitié, et la confiance que j'ai en vous. De Versailles, 2 mai 1705.

« LOUIS. »

La campagne avait un caractère plus décisif en Espagne : l'archiduc Charles, proclamé roi d'Espagne et reconnu également à La Haye et à Londres, s'était embarqué sur une flotte anglaise et avait pris terre à Lisbonne ; la maison de Bragance avait salué ses droits, et une armée anglo-portugaise, où paraissaient quelques régiments de réfugiés français, s'était déployée sur les frontières de l'Estramadure. Simultanément une escadre sous le pavillon de l'alliance jeta le prince de Darmstadt et une armée alliée dans la province de Catalogne, si mécontente de Philippe V. Des places de guerre se déclarèrent pour Charles III ; Barcelonne arbora son drapeau ; bientôt l'insurrection populaire s'étendit jusqu'à l'Aragon. L'amirante de Castille, le marquis de Leganez favorisaient cette explosion des sentiments hostiles à Philippe V. Le maréchal de Tessé, qui commandait le corps auxiliaire de France, porta son armée dans l'Estramadure, tandis que l'insurrection gagnait jusqu'à Saragosse. Ainsi la monarchie de Philippe V était menacée de trois côtés : d'abord au midi par un corps d'Anglais qui s'emparait de Gibraltar, et de là se portait jusque dans l'Andalousie ; à l'occident, l'armée anglo-portugaise sous le commandement de lord Galoway, envahissait l'Estramadure ; enfin à l'orient, par la Catalogne, l'archiduc Charles proclamait l'insurrection jusqu'à Saragosse. Ajoutez à ces périls les troubles intérieurs, les mécontentements du peuple, et le caractère si personnellement faible de Philippe V, et l'on peut ainsi juger de la situation précaire de la monarchie des Bourbons en Espagne. Une victoire navale du jeune comte de Toulouse dans le détroit de Gibraltar n'avait pas changé cette situation ; si l'on avait suivi l'opinion du brave amiral, il aurait fallu poursuivre l'ennemi jusque dans le port de Gibraltar même, et ce formidable rocher eût été définitivement enlevé à l'Angleterre.

Quatre capacités militaires se dessinent plus spécialement dans cette campagne : la tactique de Marlborough d'abord, savante, précautionneuse, ne hasarde rien comme toute l'é-

cole anglaise ; Villars, qui lui est opposé, est un des généraux les plus hardis, au coup d'œil le plus prompt ; il sait qu'il a devant lui la forte tête militaire de la coalition ; il se borne à lui résister par de simples manœuvres ; il ne risque pas la bataille, il se met en situation de la recevoir, mais dans une position tellement bien choisie, que Marlborough ne la tente pas, tandis que par une pointe de Villeroy, les communications de Marlborough en Hollande et aux Pays-Bas sont compromises. Le prince Eugène, le plus impétueux de tous ces chefs d'armées, aime les marches inattendues, les surprises ; mais il a devant lui Vendôme, le général tout à la fois prévoyant et intrépide, qu'il est si difficile de surprendre. Cette dernière période militaire du règne de Louis XIV offre peut-être une série aussi imposante de généraux dans les deux camps, que la première époque de Condé, de Turenne et du maréchal de Luxembourg. L'art des batailles n'a point dégénéré ; les généraux agissent même sur une plus vaste échelle. La guerre a pris une certaine extension ; on a poussé des corps jusqu'en Bavière, et à trente lieues de Vienne ; Vendôme a vu les montagnes du Tyrol ; les armées françaises se déployaient en Espagne, jusque dans l'Estramadure. Cette campagne ressemble beaucoup à celles d'une époque plus récente, sous la république et l'Empire ; la stratégie de Condé et Turenne n'allait pas au-delà des Pays-Bas et du Rhin ; tout se concentrait là. A cette seconde période, on touche aux capitales de l'Europe : aussi les revers sont-ils plus étendus et plus irréparables. D'un autre côté la pacification des Cévennes, en face des coalisés, a plus d'un trait de souvenir avec les transactions pacifiques qui finirent les guerres de la Vendée ; le traité conclu avec Cavalier pourrait trouver son parallèle historique. Puis la coalition des puissances contre l'unité du pouvoir de Louis XIV, ces corps de réfugiés émigrés qui marchaient contre la patrie, tout cela ne s'est-il pas produit sous d'autres formes et avec d'autres idées pendant la révolution française ! J'ai besoin sans cesse de rapprocher ces souvenirs,

parce qu'ils aident à l'explication des grands faits contemporains : un des vices de notre éducation politique est toujours de ne dater que de la révolution française, comme si les temps antérieurs ne contenaient pas le secret des transactions diplomatiques, et des événements militaires des quarante dernières années.

Cependant le territoire de la monarchie n'était pas entamé ; au nord même le duc de Marlborough avait été obligé d'opérer sa retraite sur les Pays-Bas, et Vendôme en Italie avait arrêté le prince Eugène au-delà du Milanais. Cependant le cabinet de Versailles savait combien les armées alliées s'étaient accrues ; les Impériaux , victorieux en Bavière, allaient entrer en ligne sur le Rhin. Marlborough s'était recruté dans la Hollande, et conduisait soixante mille hommes. En Italie, toutes les forces disponibles de l'Autriche se portaient sur l'Adige. Dans ces circonstances, il eût été imprudent de ne pas grandir la situation militaire de la monarchie ; le roi arrêta une répartition nouvelle des armées et des généraux chargés de les commander. La position des Français en Italie était bonne ; la frontière se trouvait assez éloignée du théâtre de la guerre pour qu'on pût en retirer des troupes et un général de premier ordre tel que Vendôme. Les Alpes étaient entre la France et les alliés ; de graves événements allaient se décider aux Pays-Bas, et dès lors le cabinet de Versailles, qui n'osait laisser à Villeroy le commandement en chef des lignes du nord devant Marlborough, les confia au duc de Vendôme. Louis XIV lui écrivit de sa main , et des lettres patentes le désignèrent comme commandant en chef de toutes les troupes de la Flandre et des Pays-Bas. Marlborough, qui venait de remporter un avantage sur Villeroy à Ramillies, trouvait ainsi un adversaire digne de lui ; Vendôme pouvait lutter avec le plus fort des tacticiens de cette époque militaire. En même temps Villars prenait le commandement de l'armée d'Allemagne opposée aux Impériaux qui s'avançaient sur le Rhin, centre du système de défense. Comme l'Alsace n'était

pas couverte encore de places fortes, on devait craindre que les Impériaux n'en obtinssent la possession définitive. Les Alsaciens, enfants de la grande famille allemande, ne s'en détachaient que lentement pour passer sous la domination française ; Villars avait devant lui le prince de Bade et toute cette noblesse germanique, dure à la fatigue, brave de sa personne, forte au feu, telle que les maréchaux de Louis XIV, Turenne et Condé eux-mêmes l'avaient rencontrée sur mille champs de bataille dans le xvii<sup>e</sup> siècle. Villars était donc chargé de défendre la ligne du Rhin, et, s'il était nécessaire, il devait refouler les Allemands, par un mouvement offensif, jusque sur la Bavière, en pleine insurrection contre les Impériaux qui la contenaient à peine. On renouvelait ainsi la campagne de l'année précédente.

L'armée d'Italie, privée du duc de Vendôme, reçut pour général en chef le duc d'Orléans. Jusqu'alors le fils de Monsieur, le propre neveu de Louis XIV, était resté sans emploi de guerre; il passait mollement sa vie à Paris, dans les délassements de la peinture et de la musique ; on lui attribuait un esprit d'opposition et de mécontentement, et cette opposition éloignait de lui la confiance du roi. Dans les nouveaux périls de la monarchie, le duc d'Orléans sollicita un commandement militaire; aux temps de crise on ne choisit pas, on compte tous ses serviteurs ; le duc de Vendôme lui-même, malgré sa philosophie moqueuse et son esprit méchant et impie, n'avait-il pas la suprême direction de l'armée du nord ? pourquoi ferait-on exception pour le duc d'Orléans ? Le roi céda aux remontrances qui lui furent adressées par son conseil ; il confia par des lettres patentes, le commandement de ses troupes d'Italie à son bien-aimé neveu<sup>1</sup>. Philippe d'Orléans avait un courage décidé ; digne héritier de Monsieur, frère du roi, il avait besoin de déployer sa brillante valeur, car les partis lui demandaient des gages pour s'abandonner à lui. Le duc d'Orléans, le prince de Conti et Catinat étaient alors les généraux populaires. Le

<sup>1</sup> Lettres patentes du roi à M. le duc d'Orléans, 1706.

duc accepta avec enthousiasme le commandement de l'armée d'Italie. On le plaçait là sur un théâtre assez éloigné de la France, pour qu'en aucun cas il ne pût tourner ses armes contre le roi et les princes de sa race.

Ainsi les trois armées principales de Flandre, d'Allemagne et d'Italie étaient confiées à Vendôme, à Villars et au duc d'Orléans; l'armée du midi, qui opérait comme corps détaché en Espagne, fut mise sous les ordres du maréchal duc de Berwick, le fils naturel de Jacques II, capacité militaire qui s'était déjà déployée sur de nombreux champs de bataille. Il fut curieux de voir un Stuart en face de l'armée anglaise, que conduisait en personne le marquis de Galloway, Français réfugié en Angleterre. Les guerres civiles avaient ainsi réparti les destinées: un Stuart combattait les Anglais; un Ruvigny, de la race française, offrait sa poitrine aux balles des soldats de Champagne et de Rouergue; c'est ce qui arrive aux époques d'opinions ardentes. Le duc de Berwick se disposait à mener la guerre par de grands moyens; il connaissait la tactique anglaise si prudente, si précautionneuse, et la froideur de son caractère correspondait bien aux lentes manœuvres de lord Galloway et de l'armée anglo-allemande.

La campagne des alliés contre la France se développa d'abord en Flandre; le duc de Marlborough, après la bataille de Ramilies, s'avança lentement, prit Malines et Gand. L'avant-garde de Marlborough, sous milord Cadogan, occupa Courtray; la tactique du duc de Vendôme consista tout entière à fortifier ses lignes de Waterloo, de telle sorte que Marlborough n'osa point l'attaquer. A plusieurs reprises le général anglais offrit la bataille en dehors des retranchements; elle fut constamment refusée<sup>1</sup>. Vendôme avait son plan de campagne concerté avec

<sup>1</sup> Les manœuvres prudentes de Marlborough avaient été chahonnées aux halles de Paris.

Marlborough part d'Angleterre,  
Va partout comme un tonnerre,  
Pon pon pon pata pata pon;  
S'est vanté avant de partir

Qu'en mai prendrait Sarre-Louis,  
Mais il aura fort à faire.  
Il dit en quittant la reine,  
Je vous prends Metz en Lorraine,

Villars ; le maréchal qui commandait sur le Rhin avait résolu une hardie diversion en Allemagne ; il devait traverser le fleuve, se porter en Bavière, et ne demandait à Vendôme que de garder ses lignes ; une fois le Rhin franchi par les Français, le duc de Marlborough serait obligé de détacher plusieurs corps de son armée, afin d'appuyer le prince de Bade, trop faible pour résister aux forces de France. Ce plan réussit à souhait ; Villars, avec son impétuosité habituelle, brisa les lignes de Stolhoffen, et se porta rapidement sur Stuttgart, mit le Wurtemberg à contribution, et vint ensuite montrer des forces imposantes jusqu'en Bavière. Ulm vit pour la seconde fois le drapeau blanc fleurdelisé ; les puissances allemandes écrivirent sur-le-champ à Marlborough, qui destina presque un tiers de son armée à secourir la Bavière envahie ; il résulta de cette division un tel affaiblissement pour l'armée anglaise, qu'elle n'osa plus offrir la bataille au duc de Vendôme ; les provinces de France furent ainsi délivrées. La campagne au nord fut perdue pour les alliés, à la suite de cette pointe de Villars au centre de la ligne.

Des succès plus décisifs pour la coalition étaient obtenus en Italie. Le duc d'Orléans salué par l'armée française campée dans le Milanais, avait pris la direction de la campagne. Deux corps principaux composaient l'expédition d'Italie : l'un sous les ordres du maréchal de Marsin, tenait la ligne de l'Adige ; avant son départ, Vendôme avait fait fortifier cette ligne par des retranchements qui comptaient plus de quatre-vingts bouches à feu ; le second corps, sous les ordres du duc de la Feuillade, opérait dans le Piémont ; il avait franchi les Alpes pour mettre le siège devant Turin. L'opinion militaire du duc d'Orléans était de réunir toutes ces troupes pour agir plus fortement contre le prince Eugène ; cet avis fut combattu

Thionville, Rodmacq, Longwy,  
Châlons, Luxembourg aussi,  
Et cela dans six semaines.  
Retournant vers la Hollande,

Stenay, Sedan veut prendre ;  
Bouillon, Mousson, Montmédy,  
Sans canons me sont acquis ;  
Mézières, Nozera m'attendent.

par le conseil de guerre ; on soutint que si les États du duc de Savoie étaient évacués , toutes communications seraient interdites avec la France, et l'armée d'Italie se trouverait ainsi compromise ; on conserva la séparation entre les deux corps de l'Adige et du Pô , afin de se diriger dans le Piémont ou le Milanais à raison du point qui serait menacé plus immédiatement.

Pendant ce temps, le prince Eugène avait quitté Vienne à la tête des Impériaux ; traversant le Tyrol à marches forcées, il s'était porté sur l'Adige ; les retranchements des Français furent attaqués, et les Autrichiens vinrent présenter la bataille à Lucenta, tandis qu'un corps considérable de grenadiers réunis accourait à la délivrance de Turin ; ces deux opérations réussirent. A Lucenta les Français furent battus ; le duc d'Orléans précipita sa retraite. Les Français se défendirent avec leur courage habituel ; mais habilement tournés par le prince Eugène, ils cédèrent leur camp retranché ; le maréchal de Marsin fut blessé à mort ; l'armée de France évacua le Milanais, si souvent en son pouvoir depuis Charlemagne et les rois lombards à la couronne de fer. Le duc d'Orléans déploya une intrépidité au-dessus de tout éloge ; il reçut cinq coups de feu, deux au côté, un au bras gauche, qui lui mit l'os du coude à nu ; deux balles restèrent dans ses armes. La race d'Orléans était brave, mais ses conceptions militaires ne s'élevaient pas à la hauteur des Condé, ces cadets de Henri le Grand. Les Français firent leur retraite sur Pignerol. Une seule bataille les rejeta du Milanais dans le Piémont, et du Piémont sur la frontière de France ; ainsi dans une habile campagne le prince Eugène se vit aux pieds des Alpes ; les Impériaux purent menacer le midi de la monarchie de Louis XIV.

Il y avait cela de grave dans la situation des armées en Italie, que rien n'empêchait plus la jonction des Autrichiens et des Piémontais ; le prince Eugène et Victor-Amédée de Savoie opéraient désormais en commun. Comme il arrive toujours aux armées françaises dans leurs revers, elles s'étaient

retirées tout en confusion ; les places fortes elles-mêmes avaient capitulé, de sorte que l'ennemi pouvait sans crainte franchir les Alpes et attaquer les provinces au midi de la France. En même temps un corps détaché de l'armée autrichienne s'emparait de tout le royaume de Naples en une seule campagne. Il n'était donc plus question de la souveraineté de Philippe V en Italie ; le drapeau de la maison d'Autriche s'élevait sur les cités, là où flottaient naguère les fleurs de lis des Bourbons et les tours crénelées sur fond de gueule de la Castille.

Tout s'abaissait devant les Impériaux. Le prince Eugène et le duc Amédée ne s'arrêtèrent pas ; ils savaient la résolution des alliés de poursuivre vigoureusement la guerre ; leur plan de campagne s'étendit sur toute la frontière méridionale ; on dut tenter une invasion dans la Provence. Ce noble pays de Provence était situé de manière qu'une double force militaire pouvait le menacer ; d'abord en passant le Var, les Impériaux et les Piémontais marchaient sur Fréjus, pays ouvert jusqu'à Toulon, arsenal de guerre et de marine ; ensuite une flotte combinée de Hollandais et d'Anglais devait suivre le long des côtes les opérations de l'armée austro-sarde. Depuis Charles-Quint, la Provence n'avait pas été envahie ; son sol était peuplé d'une brave et digne noblesse ; des paysans un peu mous, mais dévoués à leurs seigneurs, cultivaient ses terres. A partir de Fréjus jusqu'au Rhône, dans la Haute et Basse-Provence, tout était rempli de forts castels sur les rochers ou *roques* ; et de là ces noms de gentilshommes, les Roquebrun, les Roquefort, dont le blason était noirci par les âges. Aux approches de l'ennemi, il y eut un appel ou levée en masse de tous les vassaux et vavasseurs ; on se porta au devant des alliés qui passaient le Var sur trois points différents <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J'ai recherché dans un séjour en Provence toutes les traces de l'invasion des Autrichiens aux contrées méridionales ; il y a partout des souvenirs dans la mémoire des peuples. Quand les Autrichiens occupèrent le Var, en 1815, il y avait encore de vieux paysans qui avaient entendu raconter par leurs ancêtres les ravages de l'invasion de 1709.

Le but des opérations du prince Eugène était la prise de Toulon, cet arsenal convoité par la Hollande et l'Angleterre ; on s'avancait donc à marches forcées afin d'éviter la résistance du ban et de l'arrière-ban ; ces troupes autrichiennes, à la langue dure et tudesque, excitaient partout une profonde indignation. Les paysans couraient sur les soldats isolés, la noblesse s'armait de toutes parts ; le maréchal de Tessé formait un corps de réserve pour couvrir Toulon ; les possesseurs de fiefs du Languedoc vinrent également se placer sous les drapeaux du maréchal, qui se trouva bientôt à la tête de trente bataillons d'infanterie et de soixante escadrons, tous levés dans les provinces de la langue méridionale. Si les alliés voulaient réussir dans cette campagne, ils devaient assiéger et prendre Toulon pour en faire le point central de leurs mouvements militaires. Tel était le dessein du prince Eugène. Après avoir franchi le Var, il enlâça de ses ailes de bataille l'arsenal de la Provence ; les Impériaux se déployèrent sur toute la ligne du Var jusqu'à Hyères, ce bouquet d'orangers jeté sur la Méditerranée. Qu'ils furent déplorables les ravages des étrangers ! Rien ne fut respecté, ni le château du seigneur, ni la chaumière du pauvre, quand le prince Eugène plaça ses tentes au pied des montagnes qui abritent Toulon dans sa vallée de rochers. Pour préparer un siège régulier, les Impériaux devaient être vigoureusement secondés par Victor-Amédée ; le duc de Savoie et les Piémontais ne s'avançaient qu'avec timidité ; ils craignaient les forces de France, et peut-être aussi l'habile politique de Victor-Amédée voyait avec peine l'Autriche grandir au-delà des Alpes, et l'enlacer pour ainsi dire. Rien n'est en général timide et indécis comme une puissance du second ordre ; elle se sauve par la ruse de sa situation relativement fautive. Le prince Eugène, isolé au milieu de la Provence, n'était pas en force pour assiéger Toulon ; le maréchal de Tessé vint lui présenter bataille au Bausset, près des gorges d'Ollioules, merveilles de la création, jetées là comme les rochers des fées dans les forêts druidiques. Le prince Eugène, entouré

de l'insurrection provençale, opéra en toute hâte sa retraite sur le Var, s'appuyant des Piémontais qui s'avançaient en ordre de guerre. La Provence était ainsi délivrée de l'ennemi par l'énergie de sa noblesse, de sa bourgeoisie et du peuple. Toutes les villes avaient fait des sacrifices : Marseille l'opulente, avec ses galères et son riche commerce du Levant, offrit un million de livres et un régiment de bourgeoisie, qui fut passé en revue sur le Cours, nouvellement bâti par les soins des échevins et de Puget, le bon sculpteur ; Aix, ville de magistrature et de robe, se cotisa pour lever un escadron de cheval-légers, lesquels figurèrent en signe de victoire à la procession de la Fête-Dieu, quand les nobles jeux du roi René égayaient les dames, la basoche et les étudiants. Le maréchal de Tessé poursuivit les alliés au-delà du Var ; ils furent forcés de repasser les Alpes<sup>1</sup>.

Les frontières de France n'étaient pas entamées durant cette campagne ; la Provence elle-même secouait la présence odieuse des Impériaux ; les batailles se donnaient encore sur le territoire ennemi, et les efforts inouïs de la France furent couronnés de plus beaux succès en Espagne. On a vu que le maréchal de Berwick avait pris le commandement de l'armée française dans la Péninsule ; des corps suisses, napolitains, espagnols s'étaient joints à ses drapeaux ; il s'agissait de sauver le pouvoir des Bourbons à Madrid. Jamais peut-être le péril n'avait été plus grand : l'autorité de Philippe V était me-

<sup>1</sup> J'ai trouvé dans les Archives de Marseille un chant patriotique provençal sur la retraite des Autrichiens, obtenue par les gentilshommes et le peuple. En voici les deux premières strophes :

Lou savoyard quitto Turin,	Enfin parci davan Toulon
Et doou val passo la ribiero	A la testo de soun armado
Trobo dégun sur son camin,	L'y trobo mai d'un bataillon
Sailly l'y marquo sa carriero	Près à l'y faïro bello intrado,
Cres qu'es uno troupo tant fiero	Pes hounoura soun arribado
D'Anglès, d'Allemands, d'Houllandès,	Dabord fan jugua lou canoun
Des Prouvançaun fara lichiero	Lei menestrier d'aquello aubado,
Mai ben leou s'en mourdra les dés.	Sount san Pater, Guoëbrillant, Dillon.



nacée par la double invasion des Portugais et de l'armée anglo-allemande sous les ordres de lord Galloway (marquis de Ruvigny) et du marquis de Las Minas. L'armée portugaise marchait par l'Estramadure ; Philippe V et la reine avaient quitté Madrid pour se retirer à Burgos ; le prince de Darmstadt s'était emparé de Gibraltar l'imprenable au milieu des rochers ; l'armée anglo-allemande avait occupé la Catalogne et l'Aragon, et de là s'avancait dans la Castille. La situation des belligérants était telle qu'une bataille paraissait inévitable ; elle s'engagea près de la ville d'Almanza, depuis devenue célèbre. L'armée des alliés, composée de Hollandais, d'Allemands, d'Anglais et de Portugais, commença l'attaque par des charges de cavalerie. Tout était si admirablement prévu par le duc de Berwick, que ces charges furent repoussées ; l'artillerie fit merveille ; les carrés d'infanterie portugaise et allemande furent brisés par les troupes de France et d'Espagne. La bataille d'Almanza devint décisive : les alliés furent partout en pleine déroute, et obligés de se retirer sur les places maritimes du royaume de Valence et de la Catalogne. Philippe V et sa cour rentrèrent à Madrid, où les acclamations du peuple accueillirent le retour du petit-fils de Louis XIV au Buen-Retiro. De beaux privilèges d'or et de parchemins furent accordés par Philippe V à la ville d'Almanza, en souvenir de cette victoire qui assurait sa jeune monarchie. Les alliés ne purent jamais parfaitement se relever de la bataille ; ils obtinrent bien quelques succès sur le duc d'Orléans envoyé d'Italie en Espagne, et toujours malheureux dans ses expéditions ; mais les alliés furent contraints de reculer en toute hâte dans les royaumes de Valence et d'Aragon ; les Portugais repassèrent la province d'Estramadure, et se concentrèrent sur leur territoire. On se prépara pour une nouvelle campagne.

C'était un rejeton des Stuarts qui sauvait la monarchie de Philippe V, ce duc de Berwick, exilé de la Grande-Bretagne ; et pendant ce temps le fils légitime de Jacques II, le roi d'An-

gleterre reconnu par Louis XIV, se jetait dans une périlleuse expédition pour reconquérir son royaume. On remarquera que les alliés avaient invoqué tous les mécontentements contre la monarchie de France; leur manifeste appelait les Cévennes aux armes. Les manœuvres des puissances coalisées avaient pour objet de soulever les provinces de la monarchie; la guerre s'était empreinte de cette universalité qu'elle prend toujours quand elle se fait en vertu de certaines doctrines religieuses ou politiques. Les souverainetés ne se respectaient plus dans leur droit; elles prêchaient l'insurrection les unes contre les autres: on comprend dès lors les motifs qui déterminèrent Louis XIV à tenter un soulèvement national en Écosse et en Irlande au nom de Jacques III.

La révolte de la Hongrie, soutenue de toute la puissance de Louis XIV, paralysait les ressources de l'Empire. En invoquant les droits de Jacques III, on pouvait toucher au cœur même les forces de la Grande-Bretagne, et révolutionner l'Écosse et l'Irlande. Le jeune Jacques III vivait toujours au château de Saint-Germain, sous la protection de Louis XIV; il atteignait alors sa vingtième année, temps de chaleureuses espérances et d'entreprises hardies. Ses beaux traits, son noble port, sa peau blanche de femme, ses mains effilées révélaient sa royale origine des Stuarts. Jacques III avait autour de lui tous les chefs des jacobites d'Écosse et d'Angleterre. A aucune époque les chances de la restauration n'avaient été plus nombreuses; le duc de Marlborough lui-même, à la tête des armées d'Angleterre, avait une correspondance intime avec la cour de Saint-Germain; peut-être, dans ses entraînements, cette cour prenait-elle pour des engagements formels un simple échange de paroles, ces demi-promesses de chefs politiques qui prévoient toutes les chances, calculent tous les résultats de l'avenir, et ne se lient avec personne. Une seule vérité bien réelle dans la situation des esprits, c'était le mécontentement de l'Écosse, depuis l'acte de réunion surtout; les montagnards étaient en

armes, les klans soulevés<sup>1</sup>. Les Irlandais catholiques faisaient les mêmes promesses; les partisans de Jacques III étaient également nombreux en Angleterre. Il y avait quelques illusions dans les calculs des jacobites : ils ne tenaient pas compte des forces inhérentes à tout gouvernement établi, des habitudes d'un pouvoir, de l'allure d'une grande hiérarchie; rien n'est plus difficile que d'attaquer de front une autorité qui existe en vertu d'un fait vieux déjà de vingt ans. Des volontés bienveillantes se montraient pour Jacques III; mais les ressources du gouvernement étaient contre lui, et c'est ce qui faisait le plus puissant obstacle au succès du prétendant. Quand une révolution est assez établie pour fonder de nouveaux intérêts, tout changement, même en faveur d'un droit, devient encore une autre révolution, et voilà pourquoi même ses partisans secrets la redoutent.

Les rapports qui arrivaient de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Angleterre venaient aboutir au cabinet de Versailles; la cour de Saint-Germain les communiquait aux ministres de Louis XIV, et cette situation des trois royaumes était parfaitement connue par le conseil du roi de France. Lorsque la guerre étrangère éclata avec tant de violence, on jugea qu'une expédition en Écosse, conduite par Jacques III en personne, pourrait produire une diversion favorable aux intérêts de la France. L'Angleterre était à la tête de la coalition; en la brisant dans son pouvoir souverain, n'était-ce pas un moyen de dissoudre cette confédération formidable qui menaçait la France? Telle fut la pensée du conseil de Versailles, lorsqu'il décida le plan d'une expédition en Écosse que devait conduire le jeune Stuart. Le marquis de Nangis, capitaine des vaisseaux du roi, arrivait d'Édimbourg; il avait vu la joie populaire à la seule promesse d'un débarquement de Jacques III en Écosse : on n'hésita plus; les ordres les plus secrets furent donnés. Le comte de Forbin, le plus aventureux des chefs d'escadres, fut chargé de transporter le prétendant sur une flotte de neuf vaisseaux de haut

<sup>1</sup> Rapports et Mémoires de Renaudot. (Bibliothèque du roi, manuscrit.)

bord ; vingt-quatre frégates et plus de quarante navires d'armateurs de Dunkerque portaient l'armée de débarquement, laquelle se composait de vingt-deux bataillons anglais, écossais ou irlandais. La plupart des chefs étaient nationaux ; on comptait parmi eux les Dorington, les Hamilton, Schelton et Galwoi, tous des grandes familles du pays. Quand ces préparatifs eurent été achevés silencieusement, Jacques III prit congé de Louis XIV, comme dix-huit ans avant l'avait fait Jacques II son père ; le roi de France déposa quatre millions sur la flotte pour la solde des troupes ; la mère du jeune prince, la reine douairière d'Angleterre, lui remit 40 mille louis de ses épargnes, et Jacques III, suivi de lord Middleton, alla s'embarquer à Dunkerque. La marine lui rendit les honneurs comme au roi de la Grande-Bretagne ; l'escadre mit sur-le-champ à la voile pour débarquer en Écosse avant que la flotte anglaise ne fût prévenue. Mais déjà l'on apercevait l'avant-garde des alliés aux ordres de l'amiral Bing ; elle resta sous le vent de Dunkerque, et suivit les traces de l'expédition royale. La flotte de l'amiral Bing, si supérieure aux forces de l'escadre de France, comptait soixante vaisseaux de haut bord, montés par plus de vingt-cinq mille matelots, sans compter les petits navires de guerre ; en vain le comte de Forbin chercha-t-il à opérer un débarquement à l'aide de ses bâtiments légers, il ne put y réussir. Pouvait-il exposer son escadre et le sort d'une belle armée ? Le jeune roi pleura de dépit, et demanda qu'on le jetât seul sur le sol de l'Écosse, la noble terre de ses ancêtres, pour y combattre ou mourir. Forbin, toujours menacé par l'amiral Bing, voulait avant tout sauver son escadre, son trésor et l'armée expéditionnaire ; il rallia ses vaisseaux, et vogua à plein vent, sans se laisser atteindre, jusqu'à Dunkerque. On ne perdit qu'une frégate.

Ainsi échoua, sans tentative sérieuse, l'expédition d'Écosse ; si ce débarquement eût été opéré, l'expédition aurait-elle réussi ? Le parti jacobite l'annonçait hautement. Il y avait

sans doute une opinion puissante et décidée en Écosse pour la restauration de la vieille maison nationale ; mais l'organisation aristocratique et militaire que le parlement avait décrétée était assez forte pour repousser la tentative jacobite. Le parti anglais était maître des armées et des places de guerre. Dans un pays, ce n'est jamais la majorité inerte qui gouverne, mais une certaine agrégation d'intérêts et d'opinions qui se touchent et se tiennent parfaitement ; la majorité suit et obéit. Les jacobites étaient les plus nombreux incontestablement en Écosse ; mais l'ordre politique n'était pas pour eux, et ils échouèrent. Jacques III revint triste et abattu dans le château de Saint-Germain ; la seconde expédition pour les malheureux Stuarts était sans résultat, et cela nuit aux causes plus encore que l'inertie. Rien n'use une opinion comme deux ou trois entreprises manquées ; mieux vaut se faire oublier.

Quand le prétendant essayait de débarquer en Écosse, Marlborough, pour effacer les soupçons qui s'étaient répandus sur ses intelligences avec le fils de Jacques II, fit un mouvement en avant dans la Belgique. Marlborough fut joint par le prince Eugène, qui avait quitté l'armée d'Italie après ses succès sur le duc d'Orléans et sa campagne de Provence ; les Impériaux étaient arrivés à Coblenz, tandis que les Anglo-Hollandais avaient établi leur quartier à quelques lieues de Gand. La jonction des alliés se fit près d'Oudenarde ; un corps de quinze mille Prussiens sous Bulow vint également se réunir aux Anglais qui présentèrent bataille. Vendôme manœuvra pour l'éviter, car les forces n'étaient pas égales ; l'armée de France se déploya sous le canon d'Oudenarde, où un grand engagement était inévitable. La bataille se donna ; elle ne fut point favorable aux Français, qui se défendirent héroïquement toute la journée, et causèrent aux alliés des pertes énormes ; la retraite se fit avec tant d'ordre, qu'il y eut à peine deux cents prisonniers aux mains des Anglais et des Prussiens. Vendôme se concentra un peu au-dessous de Lille, grande cité qui devint dès lors le pivot de toutes les opérations. La

*méthode de guerre de ce temps était prudente et précautionneuse* : une armée s'arrêtait devant chaque place forte, et n'arrivait pas à marches forcées sur la capitale. Marlborough et Eugène mirent le siège devant Lille, défendu par le marquis de Boufflers. L'armée française du Nord se composait de trois corps différents : le premier, sous le duc de Bourgogne, manœuvrant autour de Lille, cherchait à faire lever le siège ; le second, sous le duc de Berwick, rappelé d'Espagne, donnait sa gauche au duc de Bourgogne, et opérait sur les derrières de Marlborough et d'Eugène ; le troisième corps, que conduisaient Vendôme et le duc de Bavière, se concentrait autour de Bruxelles, afin de préparer une diversion, voulant ainsi détourner le prince Eugène et Marlborough du siège de Lille. La garnison, commandée par le maréchal de Boufflers, s'élevait à plus de quatorze mille hommes d'excellentes troupes. Comment tous ces corps réunis n'agirent-ils pas pour délivrer la garnison de Lille ? N'était-ce pas l'occasion urgente d'offrir la bataille ou de l'accepter ? Le caractère timide du petit-fils de Louis XIV domina toutes les opérations militaires de cette campagne ; Berwick et Vendôme pouvaient se mesurer avec le prince Eugène et Marlborough ; le duc de Bourgogne craignait ces hautes renommées militaires des alliés. Il y eut des escarmouches plutôt encore que des batailles ; le siège de Lille fut poursuivi avec une grande ténacité par la coalition ; hélas ! le maréchal de Boufflers battit la chamade, et le pavillon étranger flotta sur les fortes murailles de Lille, cette belle cité si riche de ses métiers au temps des confréries<sup>1</sup> !

La capitulation de Lille jeta l'effroi dans toute la Flandre française ; de Lille à Paris, il n'y avait plus qu'une faible ligne de places de troisième ordre, incapables de résister aux alliés. Depuis les cinq années de guerre qu'on venait de passer, jamais la situation de la monarchie n'avait été plus difficile ; pendant trois ans, les armées de France avaient combattu sur le territoire ennemi ; elles avaient touché le

<sup>1</sup> *Mercur de France*, 1708.

Danube, et vu les murailles de Vienne ; en Italie, Vendôme avait atteint le Tyrol ; au nord, Bruxelles et les Pays-Bas hollandais avaient également subi les armes de France. Par un revers de fortune, toutes ces positions étaient bouleversées ; la guerre fut au cœur de la France, le plan des alliés était en plein succès : ils avaient Lille comme centre d'opérations ; le prince de Bade assiégeait Strasbourg ; Marlborough et le prince Eugène avaient porté la guerre en Flandre, théâtre habituel des grandes batailles. Après Lille, le pays était plat et presque sans défense ; dix journées militaires, et l'on voyait les tours de Notre-Dame ; une marche sur la Seine devait trouver peu de résistance. Le caractère de la coalition contre la France devenait plus grave et plus menaçant. L'armée du prince Eugène et de Marlborough se composait de cent peuples divers : Prussiens, Danois, Hollandais, Badois, Wurtembergeois, Écossais et Anglais ; les Suédois seuls avaient gardé la neutralité. L'armée du Rhin était purement impériale et allemande ; en Italie, les Piémontais agissaient de concert avec les Impériaux ; enfin, dans l'armée d'Espagne, les alliés comptaient sous les mêmes drapeaux des Portugais, des Allemands et des Anglais, circonstance qui depuis s'est reproduite sous le duc de Wellington en Espagne, et plus tard à Waterloo.

Maintenant on se demandera comment la monarchie de Louis XIV, si vivement menacée, résista à la coalition, et comment, au contraire, Napoléon succomba sous une invasion non moins formidable : la cause peut-être de cette différence dans leur destinée, résultait de l'antique force du droit monarchique, de cette coutume qui faisait d'une race royale quelque chose de sacré à travers les âges : si Louis XIV n'avait été qu'un roi d'un jour, il ne fût pas resté debout sur son trône ; les factions se seraient agitées ; il y aurait eu des espérances d'un meilleur avenir ; les droits anciens se seraient réveillés ; mais chef d'une vieille race, traitant d'égal à égal avec les rois de la coalition, Louis XIV pouvait subir des sa-

crifices; aucun des cabinets ne songeait à briser sa couronne; le roi pouvait faire un digne appel au peuple, disposer jusqu'à la dernière goutte du sang de la noblesse. Un pouvoir est fort, lorsqu'il s'est produit et consolidé dans la marche des temps; il doit se perdre dans la nuit de l'histoire, afin qu'il ne soit plus discutable; il faut qu'il y ait une sorte de foi et de prestige qui l'environne.

Cela se voit surtout quand les périls sont grands et les souffrances de la population si tristes; or, les dernières sonneries des belles fêtes de Noël se faisaient encore entendre, lorsqu'un vent du nord impétueux amena une dure gelée. Presque en une seule nuit la rivière de Seine fut prise avec une intensité si violente, que le lendemain au soleil on pouvait la traverser à pied. Les bons bourgeois de Paris s'arrêtaient stupéfaits devant ces monceaux de glace qui tenaient du pont de la Tournelle jusqu'au faubourg Saint-Germain, nouvellement construit sur le Pré-aux-Clercs, naguère si fleuri; tous narraient, d'après les almanachs et prédictions, comment il se faisait que les années marquées d'un chiffre 9 avaient été rudes en froidure, depuis le règne de Louis XIII, de longue mémoire: ce froid se prolongea deux mois durant, et à la Chandeleur, la sainte fête de la Purification, quand les corporations offraient à la Vierge les cierges rouges et verts, la rivière n'avait pas même dégelé. Les gazettes récitaient mille merveilleuses circonstances: toutes les côtes de la grande mer d'Océan étaient prises; on pouvait marcher à près d'une lieue sur une espèce de lac d'eau salée, tout uni comme un miroir et une glace de Venise. On avait vu des oiseaux inconnus, au plumage grisâtre, comme les nuages de la tempête, venir s'abattre sur les côtes, et leurs vastes ailes avaient plus de deux pieds d'envergure. Des vents de bise soufflaient sur la terre, et leur sifflement aigu, leurs mille voix étranges, ressemblaient à la trompette du jugement dernier, quand Dieu poussera, de son bras immense, le genre humain dans la vallée de Josaphat. Tous les fruits de la terre avaient péri sous

les rigueurs de la saison ; quand le soleil d'avril avait dardé ses premiers rayons d'or, les échevins et bons bourgeois des villes avaient en vain cherché la fleur d'argent de l'amandier, le bouton du cerisier aux branches rouges comme du corail nuancé de perles. La terre ne s'était point ouverte pour ses produits les plus usuels ; le pauvre laboureur voyait tout son blé noircir sous un sol froid et crevassé, les vignobles des beaux côteaux du Rhône et de Bourgogne n'étaient plus qu'une vaste plaine d'échalas durs, et qu'on pouvait jeter au foyer ardent. L'olivier du Midi, avec sa feuille grisâtre et son tronc tout noueux comme le bâton des vieux paysans de Provence, avait péri en une seule nuit ; les jardins de Toulon et d'Hyères n'étaient plus parfumés de l'oranger suave, de ces jasmins odorants sous le soleil, de ces cassiers si doux, si tendres, belles fleurs du Midi au moelleux duvet, qui l'emportent sur les fleurs si fades des contrées septentrionales, comme les filles d'Espagne et d'Italie l'emportent sur les pâles beautés du Nord. Le printemps ne vit éclore ni feuilles ni semailles, et quand vint la Saint-Jean pour la moisson du blé, la Saint-Michel pour la vendange, les cultivateurs ne purent rien recueillir : quelques raisins aigres et clairs-semés pendaient aux vignes ; les épis rares et noircis donnaient à peine quelques grains de blé, et l'on put se croire à ces années de malédiction que Joseph avait prédites à l'Égypte quand le Pharaon vit en songe les sept vaches maigres et infécondes sur le rivage du Nil.

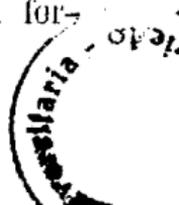
Dès le mois de juin, tous les symptômes d'une grande famine s'étaient fait sentir dans le royaume ; la correspondance des intendants avait signalé l'état misérable des populations accablées d'impôts, sans récolte, sans aucun moyen d'existence ; on avait indiqué, comme mesure de salut, une nouvelle semence d'orge, qu'on recueillerait en août et septembre<sup>1</sup> ; plusieurs provinces avaient suivi ce conseil de prévoyance ; mais ces précautions ne pouvaient empêcher la mi-

<sup>1</sup> Circulaire des intendants, mars 1709.

sère et la faim du peuple. La guerre générale ne permettait pas l'importation du blé par le commerce ; les croisières d'Angleterre et de Hollande avaient même reçu l'ordre de saisir tout convoi de guerre et de subsistances qui pourrait aborder les côtes de France<sup>1</sup>. Le conseil dut prendre des mesures *immédiates* pour arrêter l'épouvantable fléau de la famine.

L'administration publique, sous la vieille monarchie, se partageait en deux branches distinctes : l'une, dirigée par le parlement, qui avait la police d'ordre, ou au moins le jugement en dernier ressort de tous les points du droit municipal ; l'autre partie aux mains de l'intendant, le véritable délégué du secrétaire d'Etat, l'agent direct des édits royaux. Il y avait discussion constante entre les parlementaires et l'intendant. A Paris, le pouvoir municipal était spécialement organisé : indépendamment du prévôt des marchands, le roi avait créé un lieutenant général de police avec la surveillance de tout ce qui tenait à l'ordre et à la subsistance des populations ; le lieutenant de police était alors M. d'Argenson, magistrat sévère et attentif. Presque toujours, et pour éviter les conflits, on choisissait un parlementaire comme intendant de province ; on gagnait ainsi la bienveillance des compagnies souveraines, dont tous les membres se maintenaient et se soutenaient entre eux comme nés dans le sanctuaire de Thémis, ainsi que le répétaient les gens de la Tournelle et de la grand'chambre. D'après les vieilles coutumes écrites aux registres de la grand'chambre, les parlements avaient constamment jugé les matières de subsistances ; il leur était dévolu de connaître du crime d'accaparement, cas de rébellion et de révolte ; à eux aussi, *pères conscrits*, comme ils le disaient dans leurs livres, il appartenait de prendre toutes les précautions de police, afin de sauver la patrie des grandes calamités qui la menaçaient. Les parlements saisirent cette circonstance avec joie : il y avait si longtemps qu'ils ne s'étaient immiscés aux discussions politiques ! Louis XIV leur avait interdit si for-

<sup>1</sup> Acte du conseil, 6<sup>e</sup> année de la reine Anne.



meilleurement toute action dans les affaires d'État! et les subsistances embrassaient si intimement tous les points de l'administration générale! Le conseil de Versailles crut devoir s'expliquer sur ces prétentions : comme plusieurs parlements de province avaient pris l'initiative, le conseil s'empessa d'écrire aux intendants pour qu'ils eussent à s'opposer aux entreprises que tenterait l'autorité judiciaire; tout ce qui touchait à l'administration ne devait être décidé que par les intendants; les arrêts du parlement seraient déferés au conseil de Sa Majesté, afin d'être révisés et cassés pour excès de pouvoir; on ne fit d'exception qu'à l'égard de Paris; on y régularisa une commission prise au sein du parlement; elle devait veiller, sous la présidence du lieutenant de police d'Argenson, à l'approvisionnement et à la sûreté de la capitale<sup>1</sup>.

Cette répugnance du conseil pour toute intervention du parlement excitait au plus haut point les murmures des masses; les bruits les plus sinistres et les plus outrageants circulaient sur les ministres, les intendants, et sur le roi lui-même. Le peuple est toujours passionné : « Pourquoi, disait-il, empêchoit-on Messeigneurs du parlement de préparer notre pain quotidien? c'étoit parce que ces braves soutiens du peuple pourroient voir clair dans les vols et rapines. Ne faisoit-on pas des accaparements de subsistances? qui gagnoit ainsi sur la faim des chrétiens? c'étoient le conseil, les intendants et le vieux roi. — Voulez-vous savoir ce qu'on fait du blé? Allez sur la Loire, où l'on jette des millions de sacs à la rivière; on laisse pourrir la farine dans les greniers, et tout cela pour favoriser les spéculations des traitants<sup>2</sup>. » A toutes les époques de crises publiques ces plaintes se produisent les mêmes avec une indicible aigreur; il est possible que quelque intendant ait spéculé sur la misère et levé l'impôt du sang; mais Louis XIV, le prince le plus fier, le plus national de sa race, ne fit pas lui-même des accaparements; il n'est parlé de

<sup>1</sup> Arrêt du conseil. Avril 1709.

<sup>2</sup> *Journal de La Haye*. Juin 1709.

cette accusation que dans les pamphlets de l'école hollandaise, et dans quelques-uns de ces Mémoires pleins de honteuses révélations : quand on a au cœur le sentiment de la gloire et de l'honneur d'une couronne, il est impossible que l'on trafique de la faim d'un peuple que l'on veut grandir ! Les parlementaires avec la conviction des conquêtes politiques que les circonstances difficiles pouvaient favoriser, s'efforçaient d'abord d'accroître leur popularité à Paris et dans la province ; les chambres du parlement se réunirent sous les vieilles voûtes du Palais-de-Justice, et MM. les conseillers examinèrent avec la plus profonde sollicitude le moyen de soulager les maux du peuple. Messieurs se cotisèrent en la buvette. Tous ceux qui portaient bonnet à mortier, M. le premier président, le président des chambres et de la Tournelle, donnèrent 600 livres, et les simples conseillers 500. Ce n'était pas grand'chose sans doute, mais tous les parlementaires étaient très serrés en leurs dépenses ; on avait bien de la peine à leur tirer quelques deniers pour les pauvres à Pâques et à la Saint-Michel ; en cette occasion, MM. du parlement voulaient gagner de l'influence politique, et voilà pourquoi ils votaient 10,000 livres en corps. La pénurie augmentait ; la peur, qui s'était glissée dans les esprits, faisait resserrer les subsistances ; le blé se gardait aux campagnes ; les marchés étaient vides, et en vain les intendants promettaient une prime à quiconque apporterait des sacs de farine ou de blé aux marchés et halles de Paris. Un arrêt du conseil enjoignit comme mesure de sûreté générale que chaque particulier devait faire l'exacte déclaration de tous les grains, farines, légumes qu'il avait dans ses mains, et peu importait que ce fût un noble, un parlementaire ou même une communauté religieuse ; la punition était semblable ; les subsistances se trouvaient confisquées au profit du pauvre ; la peine fut grandie jusqu'à la mort ; car dans les époques de crises, la mort seule paraît assez forte pour imprimer la terreur <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Arrêt du conseil, avril 1709.

Il y avait eu des symptômes très alarmants à Paris et dans quelques cités importantes de province ; comme il s'agissait d'une rébellion produite par le désespoir et la misère, le conseil commanda aux intendants d'agir avec une grande modération et beaucoup de prudence. A Paris, il y eut deux ou trois émeutes ; les archers préférèrent se retirer devant le peuple révolté, que d'employer les armes contre les halles <sup>1</sup>. Ce n'était pas, certes, le système général du gouvernement de Louis XIV : on réprimait vivement et fortement ; ne l'avait-on pas vu dans les Cévennes ? Mais ici où était la cause de l'irritation des masses ? le manque de pain ; la multitude était affamée ! pouvait-on la faire passer par les armes du guet et des archers à pied et à cheval, ou de la grande maréchaussée de Paris ? Le système de prudence et de douceur fut mis en parfaite exécution par le lieutenant général de police. S'il y a quelque chose de décourageant pour l'administration publique, c'est que ses efforts sont presque toujours calomniés, et ses tentatives de répression mal jugées. Sans doute les plaintes n'étaient pas toutes dénuées de fondement : il y avait des douleurs, de la misère, et les hommes pervers profitaient de l'une et de l'autre de ces tristesses : il y eut de colossales fortunes faites sur les masses souffrantes, des vampires rongèrent les os et les chairs du pauvre mourant de faim ; mais l'administration, en général prévoyante, paternelle, prit toutes les précautions ; la douleur est injuste, elle accuse parce qu'elle souffre ! On réunit les administrateurs distingués, et M. d'Argenson se montra supérieur aux circonstances difficiles. Paris et la province furent maintenus dans l'obéissance durant cette crise, qui se prolongea pendant toute l'année.

Le temps était bien choisi pour publier des pamphlets bardis et factieux contre le roi, ce monarque qui avait alors à lutter contre toute l'Europe pour défendre le territoire et la nationalité française par des efforts inouïs ! on ne ménageait

<sup>1</sup> Reg. de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1709.

pas cette position, pourtant si grave ! Aux jours de prospérité et de jeunesse, les vers élogieux n'avaient pas manqué aux gloires de Louis XIV ; on avait déifié ses passions, élevé des temples à ses vices ; aujourd'hui que le malheur était venu, on frappait le roi à coups redoublés ; on parodiait en vers moqueurs le *Pater noster*, cette antique et sainte prière : « Notre Père qui êtes à Marly, votre nom n'est plus glorieux. Votre volonté n'est faite, ni sur la terre, ni sur la mer. Rendez-nous aujourd'hui notre pain, parce que nous mourons de faim. Pardonnez à vos ennemis qui vous ont battu, mais ne pardonnez pas à vos généraux, et ne nous induisez point en tentation de changer de maître ; mais délivrez-nous de la Maintenon. Ainsi soit-il. » Les pamphlets abordaient hardiment la vie du roi : « Comment traitoit-il son peuple ? quel étoit ce prince qui jetoit ainsi tout Paris dans la misère profonde ? Voulez-vous savoir sa vie <sup>1</sup> ? il avoit reçu son éducation sous le fourbe Mazarin ; dans sa jeunesse il avoit été un joyeux compagnon ; ses amours ne distinguoient pas : le roi prenoit tout, vieilles et jeunes, veuves ou filles ; quand il fut grand garçon, il s'attribua sans façon le soleil pour devise ; il s'étoit fait appeler Louis-le-Grand et même fils aîné de l'Église ; de qui étoit-il fils ? on ne savoit pas précisément, et l'on avoit besoin de vérifier sa naissance ; il avoit été vert galant, et néanmoins il fit bon ménage ; il n'eut qu'un fils légitime, mais combien de bâtards à la façon de Barbari ! le

<sup>1</sup> Qui veut ouïr, qui vent chanter

Une chanson nouvelle ?

C'est de Louis le grand guerrier

Une histoire fidèle,

Qui reçut l'éducation,

La faridondaine, la faridondon,

Sous le fourbe Mazarini,

A la façon de Barbari.

Jeune, il fut un bon compagnon,

Grand abatteur de quilles ;

Vieilles, jeunes, tout lui fut bon,

Soit veuves, femmes ou filles ;

Son frère fut d'autre façon,

La faridondaine, la faridondon,

Et fut dit-on femme et mari,

A la façon de Barbari.

Il prit un soleil rayonnant

Pour faire sa devise ;

Il fut nommé Louis-le-Grand

Fils aîné de l'Église ;

Sur sa naissance et sur ce nom,

La faridondaine, la faridondon,

Chacun sait tout ce qu'on a dit,

A la façon de Barbari, etc.

compte ne peut en être fait. Il fit avec grand fracas renverser les murailles, mais il évita prudemment les combats : fut-il brave, fut-il poltron ? c'est une opinion partagée. L'art dans lequel Louis fut habile, c'est à remuer la terre. Quels noms ne lui a-t-on pas donnés ? Alexandre, César, Salomon ; chacun sait maintenant ce qu'en pense Paris. Les vieilles lois furent abolies, tous les privilèges foulés aux pieds, parce que c'étoit son bon plaisir ; il voulut tellement le bien de ses sujets, qu'il leur prit jusqu'au dernier sou, et chaque jour il fit passer un édit de finances. Tant qu'il fut jeune et vigoureux, le roi donna tout à la jupe ; quand il fut vieux et goutteux, il fut la dupe des dévots ; aux temps de Louvois, de Colbert et de Letellier, les affaires alloient bien encore, mais aujourd'hui elles sont conduites par un double bidet et une grande rosse ; c'est Maintenon qui les attèle et les dirige. Cependant tout cela marcha, jusqu'à ce qu'un certain milord appliqua soufflet, gourmade à notre nation ; Marlborough se vante de réduire prochainement la vineuse Champagne ; il faudra voir si le grand Bourbon se hasardera jusqu'à l'en empêcher <sup>1</sup>. »

Tels étaient les couplets chantés secrètement contre le roi Louis XIV et les actes de son conseil. Ces vers acérés étaient généralement l'œuvre des réfugiés en Hollande et en Angleterre : ces gentilshommes exilés de la patrie se vengeaient contre le roi de la persécution, et l'on répétait toutes ces épiigrammes, dans les parloirs de bourgeois, au café Laurent, réunion des poètes à mauvaise langue. Quand un pouvoir est malheureux, on se venge de ses jours de prospérité en l'accablant de satires : tant que la victoire éblouit le peuple, il admire et chante d'enthousiasme ; mais lorsque le bonheur se voile, alors commencent les pamphlets, les violentes diatribes. Il y a de l'ingratitude et beaucoup de lâcheté dans l'opinion publique ; elle va aux vainqueurs, et rarement aux vaincus. Le peuple ressemble aux esclaves qui suivaient les roues du char triomphateur à Rome ; ces esclaves bravaient la pous-

<sup>1</sup> Recueil, Mss. de Maurepas. Biblioth. roy., ann. 1709.

sière dans la voie Appienne, pourvu qu'ils vissent de l'œil le consul victorieux, les légions et leurs glorieux étendards. Mais quand la fortune abandonnait le consul, alors ils l'accablaient de huées, et le précipitaient de la roche Tarpéienne avec des grincements de rage et d'affreuses imprécations ! Ainsi fut l'opinion pour Louis XIV, à ce temps de périls où le roi défendait avec une énergie puissante la nationalité française et l'imposant système commencé par Henri IV et Richelieu.

La plupart des épigrammes et des paroles ardentes contre Louis XIV se récitaient dans les salons du vieux Paris ; la partie élégante et nouvelle de la cour habitait Versailles, et n'avait à Paris qu'un hôtel comme pied-à-terre, quand le roi venait faire ses stations à Notre-Dame, ou visiter l'Hôtel-de-Ville en Grève. Il n'était pas de mode d'habiter la cité de la Fronde et des révoltes populaires. Le roi en tenait compte, et jamais il ne traita favorablement les courtisans de Versailles qui voyaient les salons de Paris : indicible ressentiment que manifestait Louis XIV pour tout ce qui se rattachait de près ou de loin aux troubles municipaux de l'époque de sa minorité. Les sociétés de Paris se divisaient en deux classes : d'abord les salons et les ruelles du Marais, toujours si caustiques ; salons composés, pour la plupart, de vieilles femmes spirituelles, mordantes, qui avaient passé leur jeunesse avec le Mazarin ou madame de Lesdiguières aux jours d'agitations et de tourmentes de l'Hôtel-de-Ville ; là, on ne s'épargnait pas les coups de langues contre la cour de Versailles ; on disait les aventures scandaleuses du roi, son repentir tardif et sa dévotion de vieillard. Toutes ces femmes avaient connu les exilés qui avaient fui les rigueurs de Louis XIV depuis la Fronde ; elles correspondaient avec eux à Londres ou à La Haye. Les parlementaires déploraient la perte de leurs vieux privilèges, de leur droit de grande remontrance, alors qu'ils étaient maîtres de l'administration de la justice et de l'Hôtel-de-Ville avec M. le prévôt des marchands, belle époque pour la grand'chambre et la Tournelle ! Les autres salons apparte-

naient au faubourg Saint-Germain, nouvellement bâti en brillants hôtels et orné des plus gracieux jardins : qui ne connaissait la longue rue de l'Université, la rue de Bourbon, si droite et alignée, construite sur la riante vallée du Pré-aux-Clercs, et cette rue de la Planche où l'on ne comptait encore que trois hôtels, petits Versailles des familles de Luxembourg, de La Rochefoucauld et de Saint-Yon ? La société du faubourg Saint-Germain, moins caustique, moins causeuse que celle du Marais, subissait plus facilement les mœurs de la cour de Marly, les dominations de la favorite et les derniers reflets de la grandeur de Louis XIV : aussi le roi pardonnait-il à ses courtisans de faire bâtir un hôtel dans le noble faubourg.

Au fond de la rue des Tournelles était une maison de jolie apparence, à une portée d'arquebuse de la Bastille là vivait une femme de quatre-vingt-six ans déjà, grasse la figure large et ronde, la tête relevée par une perruque frisée à boucles, telle qu'on les portait dans la jeunesse de Louis XIV ; son salon était tout en damas, comme sous le Fronde. Cette femme était Anne de Lenclos, plus habituellement célèbre sous le nom de Ninon. Je n'ai jamais touché la vie de Ninon sans éprouver un dégoût profondément senti c'est l'expression du vice tout coloré d'esprit, et se justifiant pour ainsi dire à force d'élégance. Le caractère de Marion Delorme est celui d'une courtisane comme on en voit, hélas dans la triste histoire du débordement des passions ; on sait à quoi s'en tenir, on prend Marion Delorme pour ce qu'elle vaut ; c'est la débauche couronnée de fleurs. Mais Ninon n'est pas une courtisane, c'est une femme qui raisonne ses penchants, son épicurisme ; elle marche froidement dans sa vie libertine ; elle parfume ses vices de toutes ses grâces, elle embellit la corruption ; son sensualisme égoïste court au plaisir avec un sentiment tout personnel, et ce caractère que les temps de jeunesse et de dissipation pourraient expliquer, Ninon le conserve dans ses vieux jours, quand les rides viennent flétrir ses traits ; la croyance qui parle s

doucement au cœur, elle la rejette; comme elle est sans imagination, elle n'a pas de foi, pas plus dans le principe religieux qu'en elle-même et en ses amants. Est-il quelque chose de plus triste que cette vieille folle qui se vante de faire un amour à sa quatre-vingtième année? et quel amour que cet abbé de Châteauneuf, impie, sans cœur lui-même, et professant l'athéisme en face de cette tête blanchie d'une maîtresse qui s'avance vers la tombe, dernier lit de la courtisane! Ninon de Lenclos est une de ces physionomies perverses qui ont égaré le plus de jeunes imaginations, parce qu'elle est une justification de la vie libertine et avouée que la bonne compagnie salue: les faiblesses peuvent se faire pardonner; mais une société est perdue quand elles prennent la place de la vertu, et que l'encens vient à elles. Le salon de Ninon de Lenclos était une réunion mordante de ce que l'on appelait alors *la cabale*; cette opposition avait succédé à la Fronde; elle était déchainée contre Louis XIV et madame de Maintenon surtout; on s'en gênait d'autant moins que mademoiselle d'Aubigné avait commencé sa petite fortune dans la société de Ninon de Lenclos. On savait au Marais toutes les plus anciennes histoires sur la précieuse madame Scarron, alors qu'elle allait dans le monde en quittant le chevet du pauvre et joyeux malade de la reine; on se passait en souriant la liste de ses adorateurs, ou au moins on traitait d'égal à égal avec cette souveraine. Madame de Maintenon pouvait-elle garder le masque pour Ninon qui avait guidé ses premiers pas dans la vie galante et mondaine? aussi la favorite n'était pas épargnée, et l'on tournait en moquerie ses sentiments de dévotion et de repentir. Le Marais était pourtant officiellement en paix avec Versailles; madame de Maintenon ménageait beaucoup sa vieille protectrice qui l'avait conduite dans son enfance de galanterie; quand on a confié les secrets de son cœur ou de sa vie, on se crée une sorte de dépendance, une sujétion que les grandeurs nouvelles ne peuvent pas toujours secouer.

Si vous parcouriez ce salon de mademoiselle de Lenclos,

vous trouviez caché dans un large fauteuil un homme de trente-six ans environ, un peu causeur, caustique; il avait nom J.-B. Rousseau, poète alors impie et épicurien, plus tard dévot et pindarique, dont on récitait partout les satiriques couplets. La grande littérature de Louis XIV n'existait plus : Boileau seul, survivant comme une ombre, était parvenu à la vie la plus avancée; tout adonné à la dévotion, il s'était affilié à la pieuse maison de Port-Royal, comme le plus fervent de ses adeptes. Alors se montrait une littérature moqueuse et impie : J.-B. Rousseau avait gagné sa célébrité par des couplets obscènes qui, du café Laurent, rendez-vous de la compagnie littéraire, avaient retenti dans la plus haute société de Paris. Il est des temps où l'on conquiert sa réputation en suant le scandale, et les bruits qui avaient attribué à Rousseau le poème de *la Moïsade* contre le vieux testament et le christianisme, avaient grandi le poète, depuis si repentant dans ses odes saintes <sup>1</sup>.

A ses côtés était assis un abbé au petit collet, fort jovial, bon convive de table, faisant gracieusement les vers : qui ne connaissait l'abbé de Chaulieu, expression de cet épicurisme qui passe son existence aux festins et aux fêtes; vie de sens et d'appétit charnel, étourdissement perpétuel pour s'empêcher d'entendre le cri et la douleur de l'âme ! L'abbé de Chaulieu était le convive des délicieux soupers, tels qu'ils commençaient alors à l'imitation de la *media notte* d'Italie; il avait de la grâce dans les vers, une pensée et une rime insouciantes; l'abbé de Chaulieu était l'ami de La Fare, poète élégant qui donnait l'impulsion à cette école des bouquets à Chloris, apanage du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette société de petits abbés impies et libertins est désolante pour la morale, jusqu'au cardinal de Bernis, le chantre érotique des mœurs éhontées de ces temps d'ivresse et de tristes débauches d'esprit et de

<sup>1</sup> Le Recueil Mss. des chansons Maurepas contient plusieurs pièces satiriques composées dans ce fameux café Laurent, qui était alors situé rue Dauphine.

corps. Le xviii<sup>e</sup> siècle est comme un grand festin de Bal-  
thazar pour la monarchie de France; c'est le temps où l'on  
s'assoit, couronné de fleurs, au banquet de la vie, et la ré-  
volution se prépare pour traîner dans le sang toute la vieille  
société. Non loin de Chaulieu se plaçait habituellement Fon-  
tenelle, à ses cinquante ans déjà; le médiocre auteur d'*Aspar*  
venait de se distinguer par la publication de ses *Entretiens sur*  
*la pluralité des mondes*, ouvrage remarquable, où perçaient les  
idées du xviii<sup>e</sup> siècle, époque insolente envers Dieu même.  
Fontenelle était causeur, sorte de répertoire vivant de la belle  
littérature de Louis XIV qu'il avait vue dans sa jeunesse; la  
plus tendre amitié le liait à La Mothe-Houdart, cet écrivain  
infatigable, qui avait donné au théâtre tant de pièces alors à  
la mode. Il ne s'agissait plus de vastes conceptions sur le  
modèle des anciens, mais de petits drames charpentés sur  
l'idée simple et fine d'un vaudeville. La société se raillait des  
choses sérieuses, des études fortes; on courait écouter les  
futilités qui peuvent distraire la vie. Ces pièces étaient jouées  
par les princes et les princesses de la cour. Il s'était fait une  
association sans tenue et sans gêne; les grands donnaient  
eux-mêmes cet exemple de confusion: rien de hardi en pa-  
roles comme les coteries de la princesse de Conti, de Ven-  
dôme, des princes du sang en général, dissertant sur toutes  
choses, et contre la religion surtout. Il devenait de bon ton  
d'être incrédule, peut-être par esprit d'opposition à une cour  
essentiellement pieuse: la vieille Ninon, l'abbé de Château-  
neuf, brillaient par cette impiété absolue qui ne respectait  
rien de ce que la foi chrétienne adore<sup>1</sup>. Dans une de ces  
chaudes soirées de dispute et de plaisirs sensuels, l'abbé de  
Châteauneuf présenta un enfant à peine sorti de ses premières  
études; il avait dix ans environ, était frêle de corps; ses yeux  
étaient vifs et moqueurs; son nez pointu descendait sur des

<sup>1</sup> L'abbé de Châteauneuf mourut en 1709, à Paris; on a de lui quel-  
ques pièces de vers insérées dans les œuvres de J.-B. Rousseau, et un  
*Traité de la Musique des Anciens*, imprimé à Paris, 1725, in-8°.

lèvres pincées; il avait l'air caustique et méchant; cet enfant avait nom Arouet; il était neveu et filleul de l'abbé de Châteauneuf. Ninon le caressa beaucoup, quand son amant lui conta que le petit Arouet faisait agréablement les vers, et qu'il avait été si hardi en ses essais de philosophie, que le père Le Jay avait dit de lui : « Cet enfant sera le plus dangereux ennemi de la religion. » Ce fut assez pour que la vieille fille le prît sous la protection de ses rides toutes plaquées de rouge; le petit Arouet devint l'enfant gâté de la maison; sa protectrice lui légua 2,000 livres par testament, afin d'acheter une bibliothèque.

Non loin de l'hôtel de mademoiselle de Lenclos, près de la rue de Beauce au Marais, avait longtemps vécu une vieille fille aussi; mais quelle différence dans les mœurs et dans les habitudes de leur vie! mademoiselle de Scudéry, la chaste, la chevaleresque Sapho, comme le disaient les beaux esprits, arrivait à son extrême caducité. Quelle douce créature que mademoiselle de Scudéry! Il y avait dans cette âme quelque chose d'angélique; cette respectable fille n'avait pas un reproche à se faire en sa vie; jamais elle n'avait dit un mot dur, une parole médisante; elle allait rarement à Versailles, mais elle y était toujours accueillie par le roi avec une affable distinction. Quand on voyait s'approcher du perron du château une chaise à bras tout à ramages, Louis XIV s'écriait : « Voici notre Sapho! » et le premier gentilhomme de la chambre était envoyé pour lui offrir son bras. Mademoiselle de Scudéry, conservant toutes les habitudes des siècles de galanterie, parlait encore la langue de la minorité de Louis XIV; elle avait préservé des ravages du temps un pieux et saint enthousiasme pour les chastes amours et les grands coups d'épées; l'esprit de ses livres était si pur, si parfumé de beaux sentiments et d'actions chevaleresques! Lorsqu'une époque devient matérielle, elle se plaît à tourner en ridicule ces nobles caractères qui survivent, reliques intactes des générations plus naïves et plus croyantes. Mademoiselle de

Scudéry en était encore à ses romans de *Clélie*, aux délicatesses d'*Artamène* ou de *Cyrus*, et l'on marchait vers une littérature sceptique qui détruisait la poésie et matérialisait tout, le corps et l'esprit. Mademoiselle de Scudéry était la femme aux saintes illusions, à ces délicieuses erreurs de l'âme qui bercent et consolent la vie. La réputation populaire de mademoiselle de Scudéry était immense : on la citait comme un ange dans tout le Marais ; il n'était pas une courageuse action qu'elle ne s'imposât pour préserver l'innocent des mains de la justice, pour sauver l'honneur d'une jeune fille, ou réparer les infortunes des mauvais jours. Quand elle mourut, la chaste Sapho, il y eut querelle entre plusieurs paroisses pour se disputer ses funérailles ; elle donna son corps à l'hospice des Enfants-Rouges, qui avait tant reçu de sa bienfaisance et avoisinait sa modeste maison <sup>1</sup> !

Le xviii<sup>e</sup> siècle commençait spécialement empreint de l'esprit incrédule et dissertateur ; les chefs de ces doctrines ne vivaient pas en France. Comme l'examen était né avec la réforme, c'était aussi dans le pays de la réformation que se développaient les principes du doute pour déborder en France avec les écrits de l'école hollandaise. Bayle se posait avec sa grande réputation ; ses *Nouvelles de la République des Lettres*, son *Dictionnaire critique*, œuvre de patience, d'érudition et d'esprit, jetaient d'étranges hésitations dans la croyance humaine ; plus Bayle était modéré dans l'expression de ses idées, plus elles produisaient une impression profonde dans le monde savant. Bayle mourut ; mais ses écrits vécurent au-delà de la tombe, pour servir la petite érudition du xviii<sup>e</sup> siècle. Basnage fut comme Bayle, son ami, l'historien du scepticisme ; j'ai déjà parlé de ses travaux immenses, lourdes compilations avec ce style diffus des réfugiés. On ne peut nier que cette grande masse de livres, que cette érudition fabuleuse de tous ces hommes

<sup>1</sup> Mademoiselle de Scudéry avait quatre-vingt-quatorze ans lorsqu'elle mourut, le 2 juin 1701.

du doute, n'ait dominé les premiers écrivains de l'incrédulité en France. La science de Voltaire n'est qu'un spirituel développement des doctrines de Bayle ; c'est la même école, plus française, plus appropriée à nos goûts et à l'esprit du peuple, mais n'apportant pas un seul fait nouveau.

A côté de ces opinions fatales à toutes les croyances, se plaçait la magnifique hiérarchie des orateurs de l'Église chrétienne ; je ne sache rien qui puisse être comparé à cette succession d'écrivains et de moralistes qui part de Bossuet et va finir à Massillon. Ce n'est pas seulement sous le point de vue religieux et comme les organes d'une grande croyance qu'il faut louer ces admirables prêtres de l'Église, mais encore comme les interprètes intimes de l'âme et des misères de notre nature. La puissante tête de Bossuet s'était affaissée sous la mort la même année que Bourdaloue<sup>1</sup> ; la plus fière des intelligences avait précédé de quelques jours dans la tombe le plus touchant des moralistes, le plus fort de tous les dialecticiens ; Bossuet est la pensée de gouvernement dans l'Église, c'est l'homme d'État du catholicisme ; Bourdaloue est le raisonneur qui veut convaincre quand l'autre gouverne et agit ; Mascaron<sup>2</sup> et Fléchier<sup>3</sup> sont les coloristes de la belle morale catholique ; ils pénètrent dans la conviction par la brillante harmonie de la langue, par cette musique d'un magnifique dialecte ; Massillon est l'orateur de l'âme, l'écrivain supérieur qui émeut les entrailles des riches et des heureux de la terre. L'histoire ne présente rien de comparable à cette immense école de l'Église qui réveille les grands principes d'humanité au milieu de la société indifférente pour le pauvre peuple. Toutes les oppositions étaient silencieuses ; les Parlements, les parloirs de bourgeois n'avaient plus aucune liberté d'expressions : quel frein pouvait alors trouver l'autorité royale

<sup>1</sup> Bossuet mourut le 12 avril, et Bourdaloue le 13 mai 1704.

<sup>2</sup> Mascaron mourut évêque d'Agen, en 1703.

<sup>3</sup> Fléchier mourut à Montpellier, âgé de soixante-dix-huit ans, le 16 février 1710.

toute-puissante ? quelle voix pouvait s'élever pour jeter aux grands de la terre les souffrances des multitudes ? La parole des orateurs chrétiens ne manqua jamais aux misères du monde ; à travers quelques éloges délicats et sévères, Bourdaloue, Bossuet marchaient le front haut à ces austères vérités morales qui secouaient la conscience des rois : le vieux et le nouveau Testament leur offrait mille épisodes de transparente application que les monarques pouvaient faire et comprendre comme des leçons. Que dire à ces rois qui n'avaient ni égaux ni contrôle ? comment réprimer les passions violentes dans leur cœur impérieux ? Le prédicateur s'emparait des tristesses de la semaine sainte, du repentir de Pâques, pour flétrir l'adultère public, et la sainte histoire des égarements du roi David servit plus d'une fois à dominer la corruption mauvaise dans l'âme des princes. Belle histoire à écrire que celle de la forte et digne opposition de la chaire chrétienne ! Le peuple n'eut pas de plus admirables défenseurs que ces pontifes et ces prêtres qui par mission parlaient sans cesse de ses misères, et excitaient la pitié de tous à se manifester par les aumônes. Dans la chaire les véritables doctrines d'égalité étaient professées : quelle parole foudroyait l'orgueil des grands, la vanité des richesses ? qui rappelait la terrible loi de la mort, ce niveau fatal passé sur tous les fronts rayonnants de la victoire ou couronnés de roses dans les festins d'amour ? n'étaient-ce pas ces évêques à la voix puissante ? n'étaient-ce pas ces pontifes à qui toute liberté était donnée parce qu'ils parlaient au nom de Dieu ? Et cela ne tenait pas seulement aux talents si élevés des orateurs chrétiens, mais à leur mission religieuse, à cette loi du Christ qu'ils annonçaient au monde ; car le christianisme n'est pas la religion des riches et des rois, mais celle des pauvres et du peuple.

Les vigoureux efforts de la monarchie de Louis XIV pour sauver la nationalité française avaient imposé d'immenses sacrifices. Toutes les branches du revenu public avaient été absorbées, et le nouveau surintendant des finances, Desmarets,

dut pourvoir, par des moyens extraordinaires, aux besoins pressants de la campagne qui se préparait. J'ai déjà présenté Desmarets comme un esprit avancé, comme le financier habile du règne de Louis XIV<sup>1</sup>. Dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, un ministre de capacité devenait indispensable. Le revenu public de la monarchie se composait alors de plusieurs branches bien distinctes : le domaine d'abord, tout personnel au roi. Mais comme, d'après la vieille coutume de France, les princes n'avaient pas la faculté de transmettre les domaines de la couronne par dons perpétuels, il en résultait ou des redevances, ou un droit de retour dans des cas spécialement déterminés. Le revenu s'accroissait de la taille sur les propriétés, sorte d'imposition foncière, qui donnait près de 60 millions de livres, et se levait sur toutes les terres, aux villes et campagnes, excepté sur les biens nobles, car les impôts du fief étaient le service militaire, l'équipement des gentilshommes et des vassaux ; on considérait la taille comme l'impôt le plus régulier, parce qu'on pouvait en connaître le revenu par le simple calcul des feux. Les quatre fermes générales étaient portées à 106 millions, payables par douzième, d'après le grand bail ; la capitation, toute personnelle, à raison de 3 livres par tête, s'élevait à 45 millions environ ; les autres recettes, plus ou moins extraordinaires, telles que ventes de charges, redevances d'offices, variaient de 15 à 20 millions. Puis venaient les dons volontaires, mais habituels, des provinces, des villes, des corporations et des assemblées du clergé que les votes particuliers accordaient annuellement ; quand la monarchie avait de plus pressants besoins, ces dons gratuits s'accroissaient en proportion, et le dernier don gratuit du clergé fut de 7 millions. Presque tous ces revenus avaient été dépensés par anticipation dans les récentes guerres ; depuis dix ans surtout, un système de larges délégations avait été adopté par le surintendant des finances ; il cédait succes-

<sup>1</sup> J'ai trouvé un Mémoire très circonstancié sur l'administration financière de Desmarets, travail, au reste, fort remarquable.

sivement à des prêteurs à fort intérêt toutes les branches du revenu public pour obtenir des avances, de sorte qu'on était arrivé à vivre sur la septième année de la recette. Il y avait aussi une manière d'emprunt avec délégation d'un revenu spécial, système ruineux, car il ne pouvait se développer qu'à l'aide d'un taux usuraire pour les intérêts d'un prêt dont le remboursement ne s'effectuait qu'au bout de sept ans.

Avec ces éléments de revenus, en face de dépenses si exorbitantes, le surintendant Desmarets devait opérer rapidement pour satisfaire à tous les besoins de la monarchie, menacée dans son indépendance. Il établit donc comme une ressource la création des billets de service, de caisse ou de fermes, sorte de papier-monnaie fondé sur le crédit public de l'État. Ces billets ou assignats durent être pris par tous les sujets du roi comme du comptant ; il en fut créé d'abord pour 40 millions ; mais les besoins s'accroissant, l'émission fut portée jusqu'à 110 millions dans deux années. Le papier-monnaie a cela de fatal, qu'il entraîne à des dépenses plus fortes par la facilité de sa création ; on ne calcule pas pour ce qu'on obtient si aisément. La conséquence de cette trop vaste émission fut de déprécier les billets de caisse ; alors parurent déjà les agioteurs, qui firent la hausse ou la baisse sur les valeurs en papier-monnaie ; on escompta les billets de caisse à une perte de 13 à 20 pour 100, et en 1709 ces billets de caisse se négociaient à 57 et 58 fr. pour 100 fr. A mesure qu'un signe nominal se détériore, le numéraire se resserre, la circulation est arrêtée. L'argent, naguère si abondant, devint très rare dans la triste époque de 1709 ; on payait un louis d'or jusqu'à 36 livres en billets ; les rapports entre le papier et le numéraire étaient hors de toutes proportions. Le surintendant Desmarets dut sérieusement s'occuper de cette situation du crédit ; le plan qu'il arrêta avait quelque chose d'ingénieux ; il se résuma dans ce principe : relever le papier, abaisser le taux de la monnaie. Si l'on en exceptait les sequins de Venise et les doublons d'Espagne, les louis et les écus de France étaient frappés

à un taux plus fort que ceux de toutes les monnaies de l'Europe. L'inconvénient du titre trop élevé des monnaies fut toujours de balancer le change au profit de l'étranger qui spécula sur la pureté des pièces. On pouvait donc, sans bouleverser les rapports commerciaux, exhausser le prix des pièces d'or et d'argent ou leur donner une plus grande représentation fictive. Ainsi le louis d'or, qui ne valait que 21 liv., fut porté à 25 liv. ; l'écu, qui ne représentait que 4 liv. 8 s., fut porté à 5 liv., et, par ce moyen, l'équilibre entre les différents signes de valeur fut rétabli. Un édit du conseil ordonna une refonte générale des monnaies d'après les taux adoptés; on admit comme paiement cinq sixièmes en or et argent et un sixième en billets. La refonte de 1710 embrassa une valeur de 560 millions; ainsi près de 60 millions en billets de caisse rentrèrent au trésor, et le restant reprit sa valeur primitive. L'opération eut un plein succès.

Les moyens de crédit en rente furent également agrandis; on fit trois emprunts sur l'Hôtel-de-Ville : l'un au denier 12 et au taux de 72 liv. pour 100 liv.; le second au denier 10, au taux de 90 liv. pour 100 liv. : espèce de tontine et de loterie en viager; le dernier survivant avait un lot de plus de 150 mille liv. de rente, et cet appât d'un gain par le hasard avait séduit un grand nombre de bourgeois de Paris. La tontine fit merveille, on y courait de toute part pour placer son argent; l'emprunt fut couvert en moins de huit jours. Les rentes sur l'Hôtel-de-Ville étaient d'ailleurs comme le patrimoine de la bourgeoisie : il y avait peu d'hommes de métiers et de corporations qui n'eussent quelque rente sur l'hôtel en Grève; l'intérêt était habituellement payé avec exactitude; mais dans ces temps difficiles, on était en retard de deux ou trois quartiers; il y avait eu même des quartiers complètement retranchés. Le surintendant Desmarests fit révoquer les arrêts de surséance ou de suppression : le crédit public se fondant tout entier sur l'accomplissement des obligations, il établit en principe que l'intérêt de la dette devait s'acquitter avant même

les dépenses de l'État, et cette mesure, fidèlement exécutée, donna une impulsion nouvelle aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville; on y apporta son argent de confiance.

Tout cela ne suffisait pas encore pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la monarchie; le surintendant conçut l'idée d'un rachat de l'impôt par les contribuables; on ne pouvait agir ainsi pour la taille, sur laquelle il existait déjà de nombreuses délégations, ni pour les fermes, qui avaient été l'objet de ventes et de baux à longs termes; on aurait manqué à la foi des contrats. Le principe du rachat fut donc limité à tous les impôts libres encore, telles que la capitation, les redevances sur les charges; on posa comme base de ce rachat que tout sujet du roi soumis à la capitation, ou qui, pourvu d'une charge, devait au trésor la redevance d'usage, pouvait se racheter de cet impôt en payant le capital calculé à raison de quinze fois la redevance; de sorte que l'homme taxé à une capitation de 40 fr. payerait une fois pour toutes 150 fr.; lui et ses enfants ne devaient plus être astreints au même impôt. Ce rachat des contributions fut plus tard adopté en principe dans toutes les crises un peu violentes<sup>1</sup>. Un dixième (ou dime de guerre) devait être également levé sur tous les impôts; vieille idée que cette dime, d'abord exclusivement religieuse, et qui, depuis la croisade de Saladin, s'était souvent perçue au nom des rois. La spécialité du dixième était de soulager les provinces qui auraient le plus souffert des ravages de la guerre et des désolations de la famine; ces provinces avaient obtenu des exemptions de taille ou de capitation. La dime de guerre sur l'impôt devait produire 45 millions de livres; elle fut exactement acquittée par toutes les terres sans distinction de fiefs ou de biens en roture. Ainsi, d'une part, le plan de Desmarets tendait à relever le crédit par l'exact acquittement de toutes les dettes de l'État; de l'autre côté, il augmentait le revenu par l'établissement plus large et plus complet de nouveaux impôts. A ces res-

<sup>1</sup> Il fut adopté par M. Pitt en Angleterre.

sources on ajouta les dons volontaires, les votes, les offrandes qui vinrent à cette époque raviver les forces épuisées de l'État. Les corporations, les villes se cotisèrent pour le service du roi ; le commerce s'était maintenu pendant la guerre ; la crise même de la disette du blé avait grandi les spéculations : Cette et Marseille avaient vu de colossales fortunes par suite de l'importation des blés ; Saint-Malo, Dunkerque avaient gagné des sommes énormes avec les courses. Le conseil du roi n'hésita point à s'adresser au commerce pour lui demander des secours dans la crise de la patrie. Les seuls négociants de Saint-Malo purent lui prêter 53 millions en numéraire, qui furent échangés contre pareille somme en billets de fermes et de service à l'intérêt de 10 pour 100 ; l'opération fut profitable à toutes les parties, car les bons furent acquittés exactement à leur terme. Il se fit dès lors un juste concours de service entre le trésor royal et les particuliers. Tout le monde eut des bénéfices parce que la circulation grandit.

Quand on touche de près l'état de la France à cette époque, on s'étonne justement des merveilleux résultats obtenus par le surintendant Desmarets ; le trésor n'avait pas les éléments d'un grand système de crédit se développant sur de larges bases : rien n'était fixé, pas même le taux habituel de l'intérêt ; on venait de faire le premier essai du papier-monnaie, l'État en sortait sans banqueroute ; l'impôt était dur, comme en temps de guerre ; on défendait le territoire de la patrie. Toutes les opérations de crédit s'achevèrent au milieu de la plus triste pénurie des subsistances, alors qu'il fallait soulager certaines provinces, calmer les craintes générales et préparer l'avenir ; on augmenta la dette de l'État, mais les théories modernes ont démontré qu'une dette publique n'est pas un élément irréparable de ruine. Desmarets avait compris le système de crédit ; il y avait crise et péril pour la France ; lorsque la monarchie reviendrait à une période plus normale, rien ne serait plus aisé que de réparer les ravages en retirant successivement les billets de crédit de la circulation, sorte de rachat

et d'amortissement progressif qu'un peu d'économie et d'ordre pouvait effectuer. Une époque de pacification allait s'ouvrir : n'avait-on pas l'espérance de la paix, et avec la paix celle d'une plus facile perception de l'impôt?

Au milieu des calamités publiques et des efforts inouïs d'une campagne vigoureuse, l'opinion de la bourgeoisie s'était prononcée pour la paix; rien n'est plus facile et plus populaire que d'exprimer ainsi des sentiments pacifiques quand un pays est fatigué; on conquiert l'assentiment de la foule sans s'exposer à des sacrifices personnels. Partout le mot magique de paix retentissait en France; les bourgeois, le commerce, les clercs et les parlementaires se lassaient de tant de souffrances! Le roi ne pouvait faire un pas en dehors de Versailles sans entendre les plaintes de toutes les classes de la monarchie; on avait commencé la guerre avec ardeur et cette gaieté française qui animait la bravoure du soldat. Depuis, un découragement profond s'était emparé des esprits; or, une telle lassitude des âmes n'avait point échappé au roi Louis XIV, et plusieurs fois déjà le conseil avait essayé d'ouvrir des négociations pour la paix. La diplomatie si active et si habile de Versailles avait compris que la coalition n'était pas parfaitement jointe: les intérêts des trois grandes puissances, peu intimes, différaient les uns des autres; l'Angleterre ne s'était jetée dans la ligue européenne que pour obtenir une certaine influence sur le continent, et pour lutter contre la suprématie de Louis XIV: mais cette Angleterre, si fière, si implacable n'était pas sans avoir des points vulnérables, des ambitions surtout à part. Si le roi de France s'empressait de reconnaître la succession dans la ligue protestante de la maison d'Hanovre, s'il cédait quelques-unes des importantes colonies de l'Espagne, s'il éloignait les Stuarts du territoire de la France, n'était-il pas dans les intérêts du cabinet anglais d'accéder séparément à un traité fondé sur ces bases? La Hollande, de son côté, soumise à des sacrifices, fournissait des subsides à la coalition; on pouvait également la satisfaire par

des avantages coloniaux et des stipulations de commerce. Le but de la diplomatie de Louis XIV était, comme toujours, d'isoler chacun des coalisés de la ligue commune : si l'Empire était laissé à ses propres forces, que pouvait redouter la France, toujours assez puissante pour repousser les Autrichiens ! D'après ces données, le cabinet de Versailles saisit toutes les occasions d'entamer des négociations séparées avec la Hollande et l'Angleterre. Dans la chaleur du premier mouvement de guerre, Louis XIV sentit bien qu'il ne devait pas agir directement ; une telle démarche pouvait témoigner de la faiblesse et compromettre la dignité du roi. Le duc de Bavière fut chargé de tenter quelques ouvertures à Londres et à La Haye, mais en son nom personnel, et comme médiateur pour recouvrer son électorat de Bavière. Le maréchal de Boufflers reçut l'ordre également de traiter les Anglais qu'il avait à combattre avec l'esprit chevaleresque et toute la grâce française ; le maréchal s'était lié avec le duc de Marlborough dans une longue suite de campagnes. Il régnait alors un esprit de galanterie et de générosité indicible entre les gentilshommes ; les rapports de Boufflers avec le prince Eugène, après la prise de Lille, durent servir aux intérêts de la paix ; c'est ce qui explique la bienveillante réception qui accueillait sans cesse le maréchal de Boufflers à Versailles ; on reconnaissait en lui une influence désirable pour préparer une trêve.

Les premières propositions furent repoussées ; l'alliance était encore trop intimement unie pour qu'elle pût ainsi se dissoudre après une simple tentative. La coalition avait de grandes espérances de succès ; le retour de Marlborough avait relevé le cœur des puissances confédérées dans un commun dessein de conquête : quelles propositions ferait la France ? abdiquerait-on la couronne d'Espagne ? L'esprit haineux de Guillaume III semblait présider encore à la coalition sous le ministère whig de la reine Anne. L'Angleterre en avait fait la base de son système ; son premier soin avait été de rendre le principe de la triple alliance indissoluble, en créant des inté-

rêts et des passions identiques entre les cabinets. Comment espérer que les coalisés renonceraient alors aux avantages de traiter simultanément, de stipuler tout pour tous ? Leur force ne résultait-elle pas précisément de leur intimité ? les cabinets unis n'auraient-ils pas de meilleures conditions que dans un traité séparé ? Les premières tentatives de la France restèrent donc sans résultats. Cependant le cri de paix se faisait entendre plus énergiquement en France ; après la désolation de l'hiver de 1709, il y eut un tel mouvement de tristesse, que Louis XIV crut devoir faire officiellement des propositions aux alliés, non plus ici dans le secret d'une négociation intime, mais à la face de tous, afin de convaincre l'opinion publique que les empêchements à une paix générale ne venaient pas du côté de la France. Tout fut hautement avoué dans les négociations qui s'entamèrent entre la France et les alliés.

Le cabinet de Versailles désigna d'abord M. le président de Rouillé pour plénipotentiaire à La Haye ; M. de Torcy s'y adjoignit lui-même pour donner plus de poids à la négociation ; ce n'était pas trop que l'action du secrétaire d'État dans la crise pressante où se trouvait la monarchie. Le cabinet de La Haye indiqua M. Buy et Van der Dussen pour le représenter ; le prince Eugène et le comte de Zinzendorff reçurent des pleins pouvoirs de l'empereur ; le duc de Marlborough et M. de Townsend durent venir au congrès au nom de la Grande-Bretagne. Le lieu des séances fut fixé à Gertruydenberg, puis à La Haye ; on arrêta que ce serait là un congrès pendant la guerre ; on ne devait pas suspendre les hostilités, chacune des parties contractantes voulant conserver les avantages de sa situation. M. de Rouillé partit de Versailles avec des instructions fort larges, que pouvaient grandir encore les pleins pouvoirs de M. de Torcy. Les plénipotentiaires français étaient autorisés à renoncer à la succession d'Espagne, nécessité qui dut coûter bien des douleurs à la fierté de Louis XIV ; ils devaient consentir également à toute cession de forteresses en Flandre pour assurer l'intégralité des Pays-Bas. Enfin, on s'en

tiendrait aux articles du traité de Riswick pour la fixation de la ligne territoriale sur le Rhin. Si les États d'Allemagne demandaient même la démolition de quelques forteresses sur la rive gauche, sous prétexte qu'elles menaçaient leur indépendance, les plénipotentiaires étaient autorisés à y consentir, en laissant toutefois une ligne suffisante de fortifications pour protéger la frontière. La France renonça à tout système offensif, et se plaça dans une simple position de défense territoriale. Ces pouvoirs, comme on le voit, étaient très étendus; ils allaient au-delà des clauses du traité de Riswick : Louis XIV abdiquait non seulement la succession d'Espagne pour son petit-fils, mais encore il se résignait à céder les villes fortifiées de la Flandre; fallait-il démembrement les forteresses de l'Alsace? on s'y soumettait encore : l'opinion publique s'était donc bien lâchement prononcée, pour que le roi fût forcé à signer de tels engagements !

Les plénipotentiaires des alliés reçurent chacun des instructions qu'ils devaient se communiquer mutuellement avant d'engager les préliminaires d'un traité, car on devait agir avec ensemble. Le duc de Marlborough et le vicomte de Townsend ne partirent de Londres qu'avec des instructions précises ; la chambre des lords déclara « que la première condition que les plénipotentiaires devaient imposer à la France étoit la reconnaissance haute et formelle de la succession dans la ligne protestante pour la couronne d'Angleterre ; les puissances devaient se rendre garantes de cette clause du traité. » Les communes ajoutèrent au vote des lords une autre résolution : comme Dunkerque avait été un nid de pirates, l'Angleterre tenait à la clause essentielle de la démolition des murailles, forts et redoutes de la ville et port de Dunkerque. Les communes se faisaient ici l'expression d'un ressentiment profond de la marine anglaise contre les armateurs français, alors hardis corsaires des côtes de l'Océan. Les instructions dictées par l'empereur d'Allemagne à ses plénipotentiaires portaient spécialement sur la restitution de la haute et basse Alsace,

qui n'avaient été séparées de la confédération que par la conquête violente de Louis XIV ; ces provinces n'étaient-elles pas inhérentes à la grande famille germanique ? n'en parlaient-elles pas la langue ? Les plénipotentiaires faisaient de cette cession de l'Alsace la condition première et fondamentale de tout arrangement. Quant aux États-Généraux de Hollande, ils avaient donné pour instruction d'exiger de la France l'abandon d'une large ligne de forteresses qui couvrit tout à la fois les Pays-Bas espagnols et la Hollande ; les États-Généraux voulaient se préserver des invasions successives qui avaient épouvanté les Provinces-Unies ; les banderoles fleurdelisées de Louis XIV n'avaient-elles pas menacé les murs de La Haye et d'Amsterdam ?

MM. de Rouillé et de Torcy, en arrivant à La Haye, chargés des instructions de leur cabinet, échangèrent leurs pleins pouvoirs, et demandèrent à chaque puissance séparément les conditions qu'elle pouvait faire à la France pour la paix générale<sup>1</sup>. Avant d'en venir à l'examen des articles d'un projet de traité, une question fondamentale fut posée par les plénipotentiaires des alliés : on demanda aux ambassadeurs de Louis XIV quelle sûreté le roi pouvait offrir pour l'exacte exécution des articles préliminaires, particulièrement en ce qui touchait l'évacuation de l'Espagne. Sur ce premier point, les plénipotentiaires de France répondirent en termes vagues qu'ils s'engageaient sur parole, et que le roi de France devait être cru quand il donnait son scel : mais comment Louis XIV pouvait-il promettre pour son petit-fils ? était-on bien sûr que Philippe V accéderait aux invitations du roi de France ? N'avait-il pas déjà acquis une certaine force nationale en Es-

<sup>1</sup> J'ai trouvé le document le plus important en original et manuscrit ; c'est l'ultimatum des alliés, tel qu'il fut adressé aux plénipotentiaires de France au congrès. Il est en forme de traité, et les ministres français n'avaient plus qu'à y apposer leur signature. On peut le comparer avec l'ultimatum des alliés, imposé à l'empereur en 1814, au congrès de Châtillon et rédigé par lord Castlereagh.



pagne? et d'ailleurs Louis XIV ne détruirait-il pas, au moyen de la correspondance secrète, les engagements publics qu'il aurait pris envers la coalition? C'est pourquoi les cabinets alliés demandaient des garanties positives, la prise de possession, ou le dépôt de quelques villes en Picardie, jusqu'à l'exécution entière du traité; ce point une fois accepté, on entretrait en conférences diplomatiques. Les plénipotentiaires de l'alliance exigeaient impérativement qu'avant tout il fût admis comme un fait que la haute et basse Alsace seraient évacuées sur-le-champ par les troupes du roi; ces provinces devaient être réunies à la nation allemande et rattachées à la vieille confédération: moyennant ces conditions, on signerait une trêve de deux mois.

MM. de Rouillé et de Torcy répondirent à ces ouvertures préliminaires, qu'ils n'étaient pas suffisamment autorisés par le cabinet de Versailles à toucher les points qui concernaient la possession et la souveraineté de l'Alsace; ils pouvaient bien, sans doute, prendre sur eux de promettre l'évacuation de Strasbourg et de quelques postes militaires; mais quant à la cession de toute la province, elle était hors de leurs pouvoirs. La négociation devenait ainsi très difficile; les plénipotentiaires ne s'entendaient pas sur les clauses préliminaires et fondamentales: alors, d'après l'invitation du prince Eugène, les envoyés de toutes les puissances coalisées se réunirent en congrès spécial pour arrêter de concert les propositions définitives qui seraient imposées à la France comme *ultimatum*; on mettait un grand intérêt à bien se rapprocher sur ces clauses, afin que la France ne pût pas douter du lien puissant qui les unissait. Ce mode de négociation simultanée portait un coup fatal à toutes les démarches de la France pour séparer les cabinets les uns des autres. En diplomatie, le résultat le plus décisif pour une coalition, c'est qu'elle puisse s'accorder sur les conditions d'un traité qu'elle dicte à l'ennemi commun. Avant d'avoir fondu tous les intérêts dans une même résolution, il y a une lutte vivace, profonde; l'acte qui les

résumé est donc difficile à préparer. On était arrivé à ce résultat dans les conférences de La Haye ; l'ultimatum proposé au cabinet de Versailles était dur, impératif : les puissances imposaient elles-mêmes les préliminaires de la paix ; le roi Louis XIV devait reconnaître immédiatement Charles III (l'archiduc) comme roi d'Espagne et des Indes, de Naples et de Sicile, tout en réservant le droit et les intérêts du Portugal et du duc de Savoie. Comme conséquence de cet article, le roi de France devait inviter son petit-fils à sortir immédiatement des Espagnes avec sa famille ; si Philippe V s'y refusait dans le délai d'un mois, les puissances coalisées, de concert avec le roi de France, s'entendaient sur les moyens de l'y contraindre ; en attendant ce mouvement combiné, Louis XIV retirerait toutes les troupes, officiers, soldats qu'il avait au service de son petit-fils ; celui-ci reprendrait le titre de duc d'Anjou. La couronne d'Espagne serait définitivement réunie à la maison d'Autriche, et jamais, en aucun cas, dans l'avenir, elle ne pouvait tomber au pouvoir du roi de France, de sa famille, de sa maison, ni lui être adjugée même par mariage. Louis XIV devait céder Strasbourg avec les munitions de guerre ; ses droits sur l'Alsace se borneraient désormais à la simple suzeraineté désignée sous le titre de *préfecture* par le traité de Westphalie ; le roi ferait démolir à ses dépens toutes les forteresses qui s'étendaient depuis Bâle jusqu'à Philisbourg, et par conséquent Huningue, Neuf-Brisac et Fort-Louis ; ces points étaient surtout relatifs à l'Empire et aux intérêts de la confédération. Pour ce qui touchait les Anglais, le roi de France devait non seulement reconnaître la reine Anne comme légitime souveraine de l'Angleterre, mais encore la ligue protestante et la succession telle qu'elle avait été fixée par le Parlement. « Quant à la personne qui se prétendoit roi d'Angleterre, c'est-à-dire Jacques III, comme elle avoit offert de quitter la France, on détermineroit plus tard le lieu de sa résidence. » En outre, l'Angleterre exigeait que l'île de Terre-Neuve lui fût cédée ; puis elle imposait, comme

condition impérative, que le port de Dunkerque serait comblé avec les débris de ses fortifications et des murailles démolies; on déclarait enfin que les tarifs de douanes seraient abaissés au profit de la Grande-Bretagne, tant pour l'importation que pour l'exportation, afin de créer l'omnipotence commerciale à son pavillon. Les États-Généraux de Hollande avaient également leurs stipulations et leurs garanties particulières; ils demandaient la cession de Lille, Tournai, Maubeuge, pour servir de ligne protectrice aux Pays-Bas espagnols. Aucune des places de cette portion de la Flandre ne devait désormais appartenir à la France; l'abaissement des tarifs commerciaux était aussi réglé au profit des États-Généraux. Le Portugal, qui était dans l'alliance, jouissait de toute la faveur des anciens traités; et quand au duc de Savoie, il rentrait en possession de son duché et du comté de Nice; on lui cédait Fénestrelle et quelques autres points fortifiés, de sorte que les monts Genève étaient désormais considérés comme la ligne de séparation entre les deux Etats.

Telles étaient les fatales exigences des alliés à l'égard de la France, et encore ils ne donnaient pas la paix définitive: ils consentaient seulement à une trêve de deux mois. Ces conditions n'étaient point rédigées en simple note, comme un *memorandum* que l'on pouvait modifier, mais elles étaient résumées en solennel traité public, auquel il ne s'agissait plus que d'apposer des signatures et la ratification de la France. Quelles tristes conditions n'étaient donc pas imposées au fier Louis XIV et à sa monarchie! On ne lui enjoignait pas seulement de détrôner son petit-fils, on reconstruisait la vieille et menaçante influence de la maison d'Autriche; on enlevait à la France toutes ses positions militaires, toutes les conquêtes qui protégeaient sa capitale. Les alliés, maîtres de la ligne de Lille, le seraient bientôt de Paris; ils pouvaient, comme les Espagnols au xvi<sup>e</sup> siècle, se jeter sur Amiens, et paraître aux champs de batailles non loin des tours de Notre-Dame. Le traité dicté à Louis XIV refoulait la monarchie jus-

qu'aux jours difficiles de la Ligue; l'œuvre diplomatique de Richelieu périssait. On en était à peine aux traités de Munster et de Westphalie; la maison de Bourbon rentrait au rang des puissances du second ordre. La forme sous laquelle cet ultimatum était présenté ne laissait pas le temps d'hésiter. MM. de Rouillé et de Torcy appartenaient à ce parti de la paix dont la voix populaire se faisait si fortement entendre en France; les plénipotentiaires, bien que douloureusement affectés des fatales clauses que les malheurs imposaient à la France, étaient disposés à signer ces préliminaires. La correspondance des alliés ajoute même qu'ils y étaient engagés de parole avec le prince Eugène et Marlborough. Louis XIV seul recula devant tant de sacrifices; il avait le sentiment trop profondément national pour ne pas comprendre que ce traité brisait l'œuvre patiente de la monarchie! Tout le système commencé par Henri IV tombait en poussière; la maison d'Autriche, reconstruite, menaçait la France par les Pyrénées, le Rhin et la Flandre. Ce n'était pas un traité, mais un acte de servitude et d'hommage. Louis XIV invita ses plénipotentiaires à rompre ces premières bases de négociations; vieillard, il releva sa tête fière et digne comme dans ses jeunes et brillantes années; il préféra combattre, et la France ne l'abandonna pas, même dans cette terrible crise de l'invasion, qui depuis s'est trois fois reproduite.

Le refus de traiter à La Haye avec les plénipotentiaires de la coalition fut une affaire personnelle à Louis XIV; le roi avait compris toute la honte qui rejaillirait sur la monarchie. Quand un homme a été bien grand et que l'infortune l'abaisse, lui seul peut apprécier la douleur des traités qu'on impose à ses malheurs; il cède, mais de temps à autre il s'élève dans sa poitrine une indignation qui lui fait tout briser violemment. Les âmes molles et attiédies transigent, parce qu'elles ne sentent pas fortement la rougeur qui vient au front; mais le grand homme accablé joue facilement ce qui lui reste de sa fortune; il provoque le hasard, parce qu'il y a

encore une certaine fierté de cœur à tenter la destinée. La correspondance de Louis XIV, ses dépêches à ses ambassadeurs indiquent la résolution ferme et décidée de ne finir qu'en désespoir de cause ; il est assourdi par les cris de paix qui se murmurent autour de lui : il cède à l'opinion, mais il transige à regret. « Ne signez pas aujourd'hui, écrit-il à M. de Torcy, il peut nous survenir un retour de fortune ; Dieu peut donner aux projets de Villars une heureuse fin ; huit jours ! ce n'est pas trop pour abandonner tant de places ; au reste, les affaires de mon petit-fils vont parfaitement : un peu de courage et de sacrifices, nous serons sauvés. »

Pour justement apprécier la grandeur de Louis XIV luttant contre la lassitude des esprits, il faut savoir que dans son conseil le parti de la paix avait une vive et constante expression ; la société bourgeoise avait considérablement grandi. A Paris, indépendamment des places municipales qu'elle occupait, la bourgeoisie avait ses parloirs, où se discutaient la paix et la guerre. Le commerce n'allait plus que faiblement ; l'argent n'abondait plus chez le passementier, tréfilleur, drapier et orfèvre ; il y avait plainte partout : « Quand viendra la honne et douce paix ! » telles étaient les paroles de la bourgeoisie et des parlementaires ses intimes alliés ; elles se formulaient en placets. Le lieutenant de police d'Argenson recueillait en bulletins tout ce qui se disait et se contait aux boutiques de la rue aux Ours et sous les piliers des halles. C'étaient des murmures à ne plus s'entendre. Dans le sein du conseil, M. de Torcy, l'un des plénipotentiaires de La Haye, était le partisan de la paix ; ses habitudes de négociations, une certaine douceur de manières et de mœurs, ne le rendaient pas apte aux époques de crise. Il eût désiré en finir avec une situation si périlleuse. Il était soutenu dans ces idées par Beauvilliers, ce chef d'une demicabale plus dangereuse que l'opposition dessinée, parce qu'elle énervait, au nom des beaux principes de morale, l'action du pouvoir dans les temps difficiles. Beauvilliers était

de l'école de Fénelon, et sa politique, basée sur le pamphlet du *Télémaque*, devait se ressentir de ce décousu d'autorité, de cette pusillanimité de moyens qui caractérisaient les déclamations de Mentor : un homme d'État qui aurait appliqué la théorie du gouvernement-modèle de Fénelon aurait perdu la monarchie. L'influence de Beauvilliers dans le conseil était donc souverainement mauvaise ; sa liaison avec M. de Torcy avait eu les plus malheureuses conséquences sur les négociations de La Haye ; M. de Torcy, déjà si faible par lui-même, n'avait pas besoin de s'entendre répéter tous ces principes généraux d'humanité qu'on ne sent que trop profondément aux époques de guerre. Le seul ministre de résistance dans le conseil, M. de Pontchartrain, appartenait à la vieille et ferme école de Louvois ; il ne céda qu'à la force des choses, et quelquefois il s'élevait plus haut qu'elles. On doit rendre cette justice à Desmarests, que chargé des moyens de finances, il répondit de tous les services, et ne se prononça pas pour une trêve honteuse et une paix déplorable.

La véritable opposition fut dans le roi : il ne fléchit pas un seul moment sans un esprit de retour vers l'honneur de la France : fut-il secondé par madame de Maintenon ? cette vieille et froide tête de femme s'anima-t-elle d'un noble feu comme la jeune et fière Agnès Sorel dans les bras de son royal amour ? Madame de Maintenon penchait pour la paix à tout prix ; elle connaissait l'état de l'opinion publique ; en butte elle-même à tous les cris d'une vive et constante animosité, elle croyait se rendre populaire en se plaçant à la tête du parti de la paix et en y entraînant le roi : il y eut une alliance secrète entre Beauvilliers et madame de Maintenon, et la condition de ce rapprochement fut la signature de la paix à La Haye. On voulait ainsi enlever Louis XIV aux grandes émotions de l'état de guerre, pour l'asservir plus complètement sous le toit paisible et domestique.

Le roi eut donc le noble mérite de résister presque seul à cette entraînant opinion qui le poussait à des lâchetés ; il sa-

vait l'esprit de sa noblesse, qui aurait versé goutte à goutte son sang pour la France ; il savait aussi l'ardeur du peuple, qui se sacrifie, pauvre qu'il est, parce que les idées naissent chez lui simples comme le patriotisme et le dévouement. Ce fut Louis XIV qui manda de sa main à M. de Rouillé de rompre immédiatement les conférences de La Haye. Le roi se sentit alors un bien-être difficile à dépeindre ; il avait rempli son devoir de monarque ! Il était assez avancé dans la vie pour ne pas craindre de la sacrifier ; Louis XIV ne fut heureux qu'après avoir écrit l'ordre de retour à ses plénipotentiaires. L'historien éprouve une satisfaction indicible en voyant se briser ces conférences où le pays et le roi se trouvaient dans une situation si abaissée. On n'aime pas à voir l'infortune sur un front de vieillard. Que de majesté quand il se réveille pour la gloire !

---

## CHAPITRE VIII.

### TRISTESSES DE LA GUERRE ET DE LA COUR.

---

Publications royales pour justifier la rupture des négociations.— Voysin, secrétaire d'État de la guerre. — Préparatifs de la France. — Armée du Nord. — Villars. — Les alliés. — Prise de Tournai. — Bataille de Malplaquet. — Allemagne. — Piémont. — Espagne. — Nouvelles négociations pour la paix.— Deuil de Versailles et de Marly.— Opinion populaire sur les morts fatales dans la famille royale.

1709 — 1712.

Dès que M. de Torcy eut reçu du prince Eugène la notification de l'acte signé en commun par les hautes puissances alliées, il se hâta de quitter La Haye pour revenir à Versailles auprès de son souverain ; M. de Rouillé resta seul pour essayer des négociations avec l'ennemi sur de meilleures bases. M. de Torcy trouva le roi tout à fait décidé dans son refus aux propositions faites par l'alliance ; le ministre reçut ordre de s'en expliquer franchement avec le prince Eugène<sup>1</sup> ;

<sup>1</sup> Le prince Eugène reçut une lettre du marquis de Torcy, écrite à

le roi admettait les conditions essentielles de l'*ultimatum* ; les articles qui le blessaient spécialement dans ce projet touchaient à l'Alsace et à la cession des villes fortes de cette province. Louis XIV ne voulait pas consentir à raser Huningue et Brisach de manière à laisser ces frontières découvertes : ensuite n'était-ce pas profondément l'humilier que de lui prescrire un délai de deux mois pour exécuter les dispositions du traité contre son petit-fils le roi d'Espagne ? Une des grandes fautes de la victoire est d'imposer des conditions trop dures aux vaincus ; les vainqueurs sèment d'éternels sujets de ressentiments. M. de Torcy dut écrire à M. de Rouillé, afin qu'il expliquât aux puissances alliées les motifs de la rupture ; on ne l'autorisa pas à présenter officiellement un contre-projet, mais la cour de Versailles lui permit d'indiquer en termes sommaires quels étaient les points sur lesquels le roi demandait des modifications indispensables. Les alliés n'ayant pas voulu ainsi engager les négociations, et persistant à exiger leur *ultimatum*, M. de Rouillé reçut l'ordre exprès de quitter La Haye et de venir rendre compte au roi de la marche des conférences entre les plénipotentiaires.

Dans toutes ces démarches, le cabinet de Versailles avait moins l'intention de se résigner à une paix définitive que de répondre à ce vœu général de la bourgeoisie, qui appelait la cessation des hostilités : le roi voulait justifier aux yeux de tous qu'il avait fait une tentative officielle pour la paix. Quand les négociations eurent été rompues, le cabinet de Versailles se hâta de publier le fatal projet qu'on tentait d'imposer à la France comme base essentielle de toute trêve ;

Versailles, le 2 juin, par laquelle il lui marquait « que selon les promesses qu'il lui avoit faites de s'informer de la résolution du roi à l'égard du projet de paix, Sa Majesté, après l'avoir examiné, avoit trouvé qu'il lui étoit impossible de l'accepter, et qu'elle ordonnoit au président de Rouillé de faire savoir au plus tôt aux puissances intéressées dans la guerre la résolution qu'elle avoit été obligée de prendre. » (Affaires étrangères, ann. 1709.)

il fallait exciter l'indignation publique contre les alliés, réveiller l'esprit national dans les masses : à quel état misérable ne voulait-on pas réduire la monarchie ! L'administration de la France se divisait alors en deux branches distinctes, toutes deux conservant leur influence : l'organisation religieuse était représentée par l'évêque, le chef et la force de l'Église ; l'administration politique et militaire reposait entière dans le gouverneur, le premier entre la noblesse, l'organe du roi auprès de chaque province qui composait la monarchie. Le conseil décida que des circulaires rendues publiques seraient adressées tout à la fois aux évêques et aux gouverneurs, afin de leur expliquer la cause de la rupture des négociations de La Haye ; on devait faire ensuite un appel à leur dévouement et à leur patriotisme. La lettre du roi aux évêques était brève, mais toute de confiance : « On avait offert la paix aux ennemis, mais ils avaient fait des conditions si dures, qu'on pouvait les considérer comme un refus ; les alliés en voulaient à la religion catholique ; le roi invitait donc les évêques à réveiller le zèle des fidèles pour préparer une paix stable et désirée ; et si les ennemis ne voulaient pas accepter de justes conditions, le roi demandait aux évêques de prêter leur saint appui à la fortune de la monarchie <sup>1</sup> ! »

Aux gouverneurs, le roi expliquait plus longuement toutes les négociations et tous les sacrifices qu'on avait faits pour obtenir la paix : « Sa Majesté, disait-on, avoit mis une extrême condescendance pour la pacification générale ; plus elle s'étoit montrée facile, plus les alliés avoient élevé leurs prétentions, en sorte qu'il étoit aisé de voir qu'il ne s'agissoit que d'une trêve, afin de donner aux États voisins de la France une extension menaçante pour elle. Le roi vouloit que l'on fit connoître au peuple l'état réel des négociations, afin d'exciter un nouveau zèle, un dévouement plus actif ; il s'agissoit de sauver la monarchie et la couronne de France : qui pouvoit ne

<sup>1</sup> J'ai trouvé la lettre autographe de Louis XIV, adressée à l'archevêque de Paris à cette occasion, 12 juin 1709.

point s'associer à ce mouvement généreux et patriotique<sup>1</sup> ? »

Cette publicité, inusitée dans les formes habituellement silencieuses de la monarchie de Louis XIV, s'expliquait par les circonstances difficiles : il fallait répondre à l'opinion qui, désirant la paix, l'avait si instamment appelée de ses vœux ; il fallait la convaincre que si le roi allait imposer de nouveaux sacrifices au peuple, on ne devait pas le lui imputer, mais aux alliés qui se manifestaient intraitables. Aussi ces loyales communications produisirent un zèle, une puissance de moyens remarquables dans le territoire de la monarchie ; il y eut un véritable retour vers la jeunesse et la vigueur du peuple ; cette France, menacée, toute meurtrie qu'elle était, se releva dans sa fierté et dans son énergie ; la noblesse, les armateurs, la marine, les riches cités, les forces diverses de l'État se dévouèrent. On porta de toutes parts l'argenterie à la Monnaie ; le roi dépeupla Versailles et ses belles résidences des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie incrustés d'or ; la noblesse mit à honneur de manger sur la terre et la porcelaine commune ; on ne put paraître à la cour si l'on avait conservé la vaisselle d'argent ; et l'égoïste, le mauvais parleur Saint-Simon raconte par quel stratagème lui et sa femme sauvèrent leur argenterie à cette époque de loyauté et de dévouement. En même temps toute la noblesse, depuis quatorze ans jusqu'à cinquante, se fit une loi de monter à cheval ; elle leva ses vassaux, ses paysans. Au milieu de ce mouvement national, le clergé annonça dans les chaires qu'il fallait prendre les armes par un devoir de chrétien et de sujet ; il ne resta plus dans la vie molle des châteaux que les faibles femmes et les petits enfants incapables de porter les vieilles épées des ancêtres. Quand on exigeait tant de sacrifices du pays, il fallait satisfaire l'opinion publique : or, il s'était élevé un cri général contre Chamillard qui dirigeait le département de la guerre ; on le considérait comme l'homme du roi, et surtout de ma-

<sup>1</sup> La lettre aux gouverneurs de provinces, en original, est de la main de M. de Torcy.



dame de Maintenon. Chamillard, d'ailleurs fort modeste, ne se croyait pas, dans sa timidité, à la hauteur des circonstances périlleuses ; vivement attaqué par le parti militaire, tout-puisant alors, Chamillard offrit sa démission ; il fut remplacé par Daniel-François Voysin, seigneur du Plessis-la-Noroié. Issu d'une famille parlementaire, Voysin était aussi le protégé de madame de Maintenon, mais ses intimités avec le parlement lui donnaient plus de crédit dans l'opinion : n'était-il pas surprenant de voir encore un homme de robe à la tête du département de la guerre ? Mais alors le roi se réservait l'examen des plans de campagne, et les soumettait à Villars et au maréchal de Boufflers surtout qui avait la royale confiance. Tout partait du centre commun de Versailles ; dans la crise du pays, cette centralisation était nécessaire ; il vaut mieux souvent une mauvaise pensée, mais personnelle et ferme, que des idées bonnes qui se croisent, se neutralisent ou se perdent.

L'impulsion militaire fut donnée d'après le plan des maréchaux de Boufflers et de Villars ; elle fut immédiate et énergique : les alliés débordaient par grandes masses sur les frontières. Après la rupture des négociations, les puissances coalisées crurent indispensable d'éclairer l'Europe sur les motifs qui avaient amené la dissolution du congrès de La Haye pour la pacification générale. Les lettres circulaires de Louis XIV aux évêques et gouverneurs, publiées avec ostentation, avaient produit du retentissement. Les cabinets étrangers étaient accusés en face d'avoir rompu les premières tentatives de la paix ; la victoire était jusqu'ici pour eux, mais ils voulaient avoir le droit, car le droit est toujours une force, même dans la victoire. Les alliés se hâtèrent de répondre aux publications de la France ; les gazettes de *La Haye* et de *Londres*, sous diverses formes de lettres et de pamphlets, disaient les motifs réels qui n'avaient pas permis aux négociateurs d'arriver à bonne fin. Les États-Généraux, selon la coutume puritaine de l'Église réformée, ordonnèrent un grand jour de jeûne avant de commencer les hostilités ; on prit cette occasion pour dé-

clarer : « que ce que le roi de France avait propagé sur les transactions de La Haye partait de notions fausses et mensongères ; les alliés avaient si bien désiré la paix, qu'ils avaient fait à la France des conditions meilleures que celles que les traités de Munster et des Pyrénées lui avaient assurées : les garanties stipulées par ces traités avaient-elles empêché la France de grandir jusqu'à ce point de menacer la sûreté de l'Europe? Il n'était pas exorbitant d'exiger pour l'avenir un ordre de choses fixe. Les préliminaires n'avaient pas été signés : à qui la faute? n'était-ce pas aux plénipotentiaires français qu'il fallait attribuer cette rupture? Si les alliés étaient obligés une fois encore de recourir aux armes, on ne devait l'imputer qu'à l'insatiable ambition de Louis XIV<sup>1</sup>. » Ces manifestes furent accompagnés de nombreuses levées de régiments; les subsides ne manquaient pas, et la Hollande se couvrit de troupes allemandes et anglaises destinées à former la réserve de la grande armée de Marlborough ; cette armée se fortifia également de cinq régiments d'émigrés français, composés des protestants ou jansénistes qui avaient quitté la France, ou des mécontents de l'autorité absolue de Louis XIV; un acte du parlement venait de leur accorder le droit de naturalisation complète. Ces émigrés avaient adopté les couleurs et les uniformes des troupes anglaises, et désormais huguenots et jansénistes devaient se confondre avec les régiments au service de la Grande-Bretagne.

Les positions militaires, à l'origine de cette campagne, furent toutes défensives pour les troupes de France. Le maréchal de Villars; sur lequel reposait la principale responsabilité de la guerre, avait construit un camp retranché entre la Bassée et Lens; cette position admirable, toute couverte par des redoutes, des marais, des coupures et des fossés sur la route de la Picardie, protégeait Aire et Douai. Paris était en sûreté. Les alliés se montrèrent en fortes colonnes, mais ils n'osèrent attaquer le camp. Marlborough et le prince Eugène,

<sup>1</sup> *Gazette de Leyde*, juin 1709.

après leur jonction, résolurent d'un commun accord le siège de Tournai. Villars, sentant l'importance d'un coup d'éclat au début de cette campagne, se déploya en bel ordre de bataille au-devant de la ligne. Elle faisait merveille à voir, cette armée de France avec ses mille banderolles, ses gentilshommes décidés à défendre le noble sol de la France à la tête de leur régiment ! Le maréchal de Villars manœuvra entre Tournai, Ostende et Mons ; puis, marchant de front sur les alliés, il leur offrit la bataille dans la plaine de Malplaquet. Les destinées de la patrie allaient se décider. L'armée de France, des plus nobles et des plus belles, s'était concentrée non loin de Mons dans la plus magnifique tenue ; les périls de la monarchie étaient pressants, et toute la maison du roi avait marché. On voyait sous ces étendards et guidons blancs et dorés, les mousquetaires gris et noirs, tous gentilshommes de douze à vingt-cinq ans, destinés aux grades élevés de l'armée ; tel mousquetaire sortait de sa compagnie pour acheter un régiment et devenait colonel à quinze ans ; les cheveu-légers étaient de non moins haute race ; jeunes hommes plus sveltes sur leurs chevaux, nobles coursiers, richement harnachés, si déliés d'encolure qu'on les aurait pris, selon le *Mercur de France*, pour des daims et des cerfs. Les quatre régiments de gardes françaises et suisses formaient de magnifiques troupes ; tant qu'elles restaient à Paris, les gardes françaises étaient un peu molles, familières avec la bourgeoisie qui les connaissait bien à leurs habits bleus et à leurs brandebourgs d'argent, à leur petit chapeau crânement jeté sur l'oreille. On distinguait aussi les gardes-du-corps à leur disgracieux costume : culotte rouge, bas de soie dans de larges bottes à l'écuycère, habit à basques tombantes, bandoulière jaune, que les femmes de la Halle comparaient aux baudriers des suisses de paroisses.

Le mouvement que faisait l'armée de France sur Mons avait pour objet d'en commencer le siège. Marlborough et le prince Eugène, bientôt prévenus, apprirent que l'armée de Villars se concentrait dans une magnifique position : la gauche s'ap-

payait sur le bois de Blangies protégé par des redoutes et des tranchées ; l'aile droite trouvait également son appui sur une autre forêt profonde et parfaitement couverte de canons ; le centre tenait aux deux villages d'Esquerines et de Lagnières, tout palissadés. Le grand art du maréchal de Villars était de choisir toujours une bonne position, et d'offrir ainsi bataille avec des ressources pour la victoire comme pour la retraite. Les alliés prirent toutes les mesures pour attirer Villars hors de ses lignes ; ils détachèrent le prince héréditaire de Hesse-Cassel avec quatre mille grenadiers hongrois et hanovriens sur le centre des retranchements. Alors l'armée française s'ébranla pour couper le corps détaché ; quarante escadrons de dragons et cheveu-légers furent envoyés contre les grenadiers de Hesse, qui opérèrent leur retraite vers le milieu de l'armée confédérée. La bataille devenait inévitable ; les alliés avaient reçu des renforts ; on voyait au loin les masses profondes des soldats prussiens, hanovriens, anglais, hollandais, allemands, soutenus par une forte et grosse cavalerie ; comme tous les efforts devaient se diriger sur les deux ailes des armées, le centre étant garanti par des retranchements et des redoutes. Villars prit le commandement de l'aile gauche, Boufflers de l'aile droite ; Marlborough fut opposé à l'un, le prince Eugène à l'autre. La bataille s'engagea par une canonnade retentissante ; les batteries des alliés portaient ravage dans les rangs pressés de la maison du roi. Villars ordonna une charge à fond des gardes de Noailles ; ces braves jeunes hommes s'emparèrent de trente pièces de canons et les enclouèrent ; s'élançant ensuite vers une seconde redoute, une décharge à bout portant brisa cette courageuse compagnie ; de cent cinquante gardes, ils revinrent quatorze. A peine l'action était-elle engagée, qu'on annonça que le maréchal de Villars avait été blessé au genou, et sa douleur fut si vive qu'il perdit un instant connaissance ; l'illustre maréchal demeura sur le champ de bataille. Les troupes le virent encore une heure donner des ordres jusqu'à ce qu'un second évanouissement l'empêchât de

faire entendre sa voix sonore et accentuée; il fut transporté par quatre soldats du régiment de Champagne. La blessure du maréchal, la charge malheureuse des gardes jetèrent de la confusion dans l'aile gauche. Boufflers, à qui le commandement en chef était dévolu en l'absence de Villars, soutint, par quelques régiments détachés du centre, l'aile gauche si vivement pressée; il exagéra ce mouvement, et Marlborough s'aperçut du vide; une attaque générale et décisive portée sur le centre de la ligne la fit plier, et l'espace s'agrandit par une charge de grosse cavalerie allemande. L'aile gauche fut séparée de la droite; la masse de troupes ennemies se plaça au point central de la bataille. La retraite, dès lors inévitable, fut commandée par le maréchal de Boufflers avec un ordre admirable; si le champ resta aux armées alliées, elles ne purent poursuivre les corps d'infanterie et de cavalerie de l'armée de France. Boufflers fit sa retraite sans laisser d'autres prisonniers que les blessés et quelques trainards.

La bataille de Malplaquet fut perdue par les Français, mais elle coûta cher aux alliés qui n'en tirèrent pas un avantage décisif; l'armée de France se trouvait protégée par le canon de Quesnoy et de Valenciennes. Marlborough avait vu tout ce que pouvaient les Français, et cette circonstance le rendait timide dans ses opérations. Jamais fait d'armes n'avait été plus disputé : quinze mille hommes restèrent de part et d'autre dans les bois et hautes futaies de Malplaquet. Les soldats s'étaient battus avec un indicible acharnement; les officiers avaient déployé cette gaieté intrépide et cette galanterie chevaleresque qui distinguaient alors la noblesse; il y eut des intervalles dans la bataille, et les officiers s'approchèrent les uns des autres et se parlèrent comme de francs et dignes chevaliers. Après la blessure de Villars, le poids de l'action devint trop lourd pour le maréchal de Boufflers; il n'était pas à la hauteur du prince Eugène et de Marlborough, qui profitèrent habilement de ses fautes; la principale fut encore d'avoir dégarni le centre, comme à Hochstedt, en je-

tant trop de monde sur les ailes. Marlborough obtint la victoire en opérant une grande manœuvre sur le centre ; il poussa ses corps d'élite au milieu de la ligne, et coupa les ailes détachées, manœuvre souvent imitée dans les campagnes de Napoléon. Les alliés gardaient le champ de bataille, mais ils l'avaient payé cher ; l'élite de leurs troupes était couchée dans la poussière, et c'est peut-être ce qui explique la lenteur des manœuvres de Marlborough. La bataille de Malplaquet est un fait d'armes sur une vaste échelle, une de ces batailles par masses, comme on en trouve à l'époque très moderne.

Si le théâtre principal des hostilités était en Flandre, d'autres événements militaires se développaient en Allemagne, dans le Piémont et en Espagne. Le plan des alliés était aussi de se porter en force sur le Rhin ; on abordait ainsi la monarchie de Louis XIV par l'est, comme Marlborough l'avait attaquée par le nord. Le comte de Mercy, chargé de conduire les Impériaux, s'était aventuré jusqu'à Newbourg ; il fut vaillamment repoussé par le duc de Bavière. Les Français prirent l'initiative en Allemagne. Le comte Dubourg put même détacher quelques régiments pour les diriger sur la Sarre, afin d'inquiéter les alliés en Flandre, au moyen d'une pointe sur les États de Brandebourg. Aux Alpes, l'armée de l'alliance restait sous le commandement du duc de Savoie ; ce prince, père de la duchesse de Bourgogne, secondait alors faiblement les projets des Impériaux, dans la crainte de trop grandir la puissance autrichienne, qui le menaçait par le Milanais ; son armée se composait de Piémontais, braves soldats de montagnes, d'un corps de Savoyards et d'Impériaux détachés de l'armée du Rhin. Le duc de Savoie avait son quartier-général devant Briançon, ville à pic, nid d'aiglons, que protégeait le maréchal de Berwick avec une armée de vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes. Le duc de Savoie attendait plutôt les événements qu'il ne prenait une part active à la guerre ; il observait avec sa finesse habituelle les chances de la position ;

il n'était pas assez fort pour être franc. Victor-Amédée savait d'ailleurs toutes les antipathies des Provençaux pour les Savoyards; la race dauphinoise, fière et nationale, résisterait seule à l'invasion; on ne pouvait agir qu'avec une armée plus considérable que celle dont le duc de Savoie disposait.

En Espagne, la guerre suivait des phases diverses; la bataille d'Almanza avait porté un grand coup aux armes de l'archiduc, proclamé roi d'Espagne par l'Europe et le souverain pontife lui-même; les fautes et les malheurs militaires du duc d'Orléans dans la campagne suivante avaient redonné une certaine énergie aux alliés; leurs armées s'étaient montrées de nouveau dans l'Aragon, la Catalogne et l'Estramadure. Les négociations commencées à La Haye avait annulé l'action immédiate du corps auxiliaire français; Louis XIV, prêt à s'engager par un traité solennel à reconnaître la maison d'Autriche comme souveraine des Espagnes, devait écrire à ses généraux de ne point prêter ostensiblement appui à son petit-fils. Cette résolution privait Philippe V de dix-huit mille soldats; il ne pouvait appeler le secours de ces vaillantes troupes qui avaient gagné la bataille d'Almanza. Les alliés grandissaient d'autant en forces; comme ils n'avaient plus les Français en face d'eux, ils s'avançaient plus facilement vers Madrid, se promettant une seconde occupation. Mais il arriva en Espagne un résultat inattendu: si la retraite des Français privait Philippe V d'un ferme et puissant appui, le caractère plus exclusivement espagnol de la guerre lui assurait l'amour de la nation sur laquelle il était appelé à régner. Depuis ce moment l'Espagne s'identifie profondément avec son roi de la race des Bourbons; le peuple se lève et agit. Partout le conseil de Castille organise la résistance; il n'y a plus rien de français à Madrid; c'est un État à part qui a son roi et sa cour. Versailles demeure presque sans action sur le *Buen-Retiro*; et peu importe qu'on traite à La Haye pour renverser Philippe V; Louis XIV pouvait reconnaître un autre roi que son petit-fils, et stipuler le renversement de sa race, cette reconnaissance

diplomatique n'eût rien changé à la situation des Espagnols avec leur prince. Philippe V avait une nationalité et une cause à part de sa maison ; l'Espagne lui restait affectionnée ; le clergé et la noblesse de Castille s'armaient pour lui. La princesse des Ursins avait repris son ascendant, et la reine des Espagnes déployait un caractère de femme forte dans la crise de sa royauté<sup>1</sup>.

Il arrive souvent dans la vie des peuples qu'on se bat avec d'autant plus d'acharnement qu'on veut et qu'on désire la paix ; les époques de grands sacrifices précèdent toujours le repos durable des États ; on redouble d'énergie pour se procurer une pacification favorable ; à ces époques, rien n'est plus aisé que de reprendre des négociations entamées, jusqu'à un traité définitif qui est la pensée générale. Avant même la bataille de Malplaquet, des ouvertures sérieuses avaient été faites par la France pour renouveler, dans un congrès régulièrement tenu, les négociations rompues à La Haye ; ce congrès ne devait pas suspendre les hostilités ; il n'y aurait pas d'armistice ; les plénipotentiaires se verraient intimement, et pourraient ainsi convenir des principales bases d'une convention. L'inconvénient de ces espèces de congrès pendant les hostilités, est de rendre perpétuellement incertains les principes de la négociation ; chaque succès et chaque revers les modifient ; on grandit ses espérances par la victoire ; on tire parti des accidents et des défaites ; il n'y a rien de fixe, parce que chaque courrier change la nature des négociations et le sens des notes ; on ne peut plus donner ou accepter un *ultimatum*. Les propositions adressées par la France aux États-Généraux pour la tenue prochaine d'un congrès durant la guerre, furent accueillies par la coalition ; on fixa les conférences à Gertruidenberg, petite ville sur la frontière du Brabant hollandais. Dans les questions diplomatiques, les États-Généraux tenaient toujours la haute main ; comme ils payaient les subsides de guerre, ils avaient en eux la résolution de la paix. L'Europe

<sup>1</sup> *Diario d'Ubbilla*, ann. 1707-1709.

les choisissait volontiers pour arbitres. Le cabinet de Versailles ne désigna pas les mêmes plénipotentiaires qu'il avait envoyés à La Haye ; le roi ne pouvait compromettre une seconde fois M. de Torcy, son secrétaire d'État des affaires étrangères. Il n'était pas d'habitude d'ailleurs, lorsqu'une première négociation avait échoué, de nommer le même plénipotentiaire ; le roi indiqua cette fois l'abbé de Polignac, et comme son coplénipotentiaire le maréchal d'Huxelles. On ne pouvait refuser à l'abbé de Polignac un esprit plein de ressources et d'expédients ; le maréchal d'Huxelles n'avait pas brillé dans la guerre, mais il avait conservé des rapports avec les émigrés de Hollande et d'Angleterre, et à ce moment critique on s'adressait à toutes les influences pour obtenir un résultat. Comme les alliés avaient exigé avant tout préliminaire l'acceptation de certaines bases d'un traité, le cabinet de Versailles avait chargé l'abbé de Polignac d'un contre-projet<sup>1</sup> qui résumait parfaitement les propositions de la France, tristement nécessitées par la situation. Le roi engageait sa parole à reconnaître immédiatement l'archiduc roi d'Espagne et des Indes, sous le nom de Charles III : comme gage de sa parole, il rappelait sur-le-champ le corps auxiliaire qui servait alors dans les États de son petits-fils ; de plus, le roi confiait aux États-Généraux, jusqu'à l'exécution de ses promesses, quatre grandes places de guerre à leur choix. Défense était faite à tout Français de prendre du service en Espagne ; le roi consentait encore à ce qu'aucun de ses navires ne commercât dans les Indes espagnoles ; Dunkerque était rasé ; Strasbourg et Brisach restitués ; on reconnaissait aussi le roi de Prusse et la succession à la couronne d'Angleterre dans la ligne protestante, en un mot tous les faits diplomatiques accomplis depuis un siècle ; le cabinet de Versailles passait outre, même

<sup>1</sup> Le contre-projet rédigé par Torcy, et tout écrit de sa main, révèle le triste état des négociations. J'aime ces pièces intimes, qui font connaître la grande histoire des traités. Le contre-projet est véritablement une démarche du désespoir.

sur la clause impérative de la démolition des forteresses du Rhin, depuis Huningue jusqu'à Strasbourg.

Ces sacrifices si grands avaient été arrachés comme par importunité au roi de France ; le conseil avait persisté à faire d'énormes concessions pour obtenir la paix. La coterie Beauvilliers, si molle, unie à madame de Maintenon, avait imposé à Louis XIV le contre-projet que M. de Polignac portait au congrès de Gertruidemberg ; et il résulte des documents authentiques des affaires étrangères, que ces tristes concessions étaient alors irrévocablement arrêtées dans la pensée du roi. Le seul point sur lequel les instructions de Louis XIV insistaient pour demander une franche explication, c'était la clause de l'*ultimatum* des alliés ainsi conçue : « Le roi de France s'engage à prendre, de concert avec les alliés, les mesures propres à obliger son petit-fils à la restitution de la monarchie espagnole. » Louis XIV déclarait formellement à ses plénipotentiaires qu'il ne pouvait se soumettre à une prise d'armes contre son petit-fils, ainsi que cet article semblait l'imposer ; on voulait la paix, et non pas une nouvelle guerre ; s'il fallait combattre contre quelqu'un, mieux valait que ce fût contre les ennemis de la France que contre son allié le roi d'Espagne, le petit-fils du roi, un Bourbon enfin de sa haute lignée. Le cabinet de Versailles enjoignait à l'abbé de Polignac de ne jamais se départir de la volonté expresse du roi sur ce point. La bataille de Malplaquet avait trop grandi les prétentions des alliés pour qu'ils pussent accorder à la France des conditions meilleures. Les plénipotentiaires mêmes des puissances ne se rendirent pas en personne aux conférences de Gertruidemberg ; ils prièrent les États-Généraux de servir en cette circonstance d'intermédiaires avec les pleins pouvoirs de tous. Les bases d'ailleurs d'un *ultimatum* n'avaient-elles pas été arrêtées à La Haye ? Il ne s'agissait plus, en quelque sorte, que de les notifier une seconde fois à la France, et de discuter avec elle les deux ou trois articles qu'elle n'admettait pas. Pour ce résultat il suffisait d'un intermédiaire bienveillant, et les États-

Généraux étaient convenablement placés comme porteurs de paroles : on admit cette théorie à La Haye, et MM. Buis et Van der Dussen furent chargés par les États de s'entendre avec l'abbé de Polignac et le maréchal d'Huxelles sur les modifications de détails qui pourraient être apportées à l'*ultimatum* des alliés, et particulièrement à l'article relatif à l'Espagne.

Les plénipotentiaires de France virent avec une satisfaction secrète la prépondérance que saisissaient les États-Généraux dans la négociation du traité. La Hollande ne pouvait être aussi vivement hostile à la France que l'empereur ; Henri IV avait si puissamment secondé la république naissante ! « C'étoit déjà beaucoup pour les marchands de La Haye et d'Amsterdam d'avoir abaissé la fierté de Louis XIV ; falloit-il maintenant abattre tout-à-fait la France, leur vieille protectrice ? Rien de plus simple et de plus naturel que de prendre des précautions pour éviter une invasion dans l'avenir ; mais devoient-ils, pour servir l'Empire, compromettre leur commerce et leurs relations à l'extérieur ? » L'abbé de Polignac eut donc plusieurs conférences auprès des plénipotentiaires des États-Généraux ; il s'ouvrit à eux avec une grande franchise : « De quoi s'agissait-il ? quel intérêt soutenait la Hollande ? pour quel avantage faisait-elle la guerre ? Au lieu de placer l'archiduc sur le trône d'Espagne, ne valait-il pas mieux revenir à l'idée d'un partage de la monarchie de Philippe V dont la Hollande aurait une portion ? » Quelques agents secrets de la France, et particulièrement M. Mesnager, attaché aux affaires étrangères, proposèrent même à la Hollande un traité séparé, avec la cession politique et commerciale des colonies espagnoles. La première réponse des plénipotentiaires hollandais fut simple et brève ; elle exposait : « que les puissances de la coalition s'étant engagées les unes et les autres à ne jamais traiter séparément, les États-Généraux ne pouvoient écouter isolément les propositions des envoyés françois ; toutefois, en considération de la vieille amitié qui unissoit les États-Généraux à la monarchie des Bourbons ;

les plénipotentiaires vouloient bien consentir à ce que la France exposât les conditions définitivement offertes par le cabinet de Versailles. » A cette note l'abbé de Polignac s'empressa de répondre : « que l'Angleterre et la Hollande avoient à redouter aussi bien que la France le rétablissement de la maison d'Autriche, telle qu'elle existoit sous Charles-Quint et Philippe II : n'alloit-on pas reconstruire ce formidable empire ? La France proposoit un partage rationnel des Etats de la Péninsule : elle cédoit les colonies espagnoles à la Hollande et à l'Angleterre ; elle reconnoissoit l'archiduc, sous le titre de don Carlos III, roi d'Espagne, à la condition qu'on formeroit un établissement pour Philippe V, par la réunion dans une même suzeraineté de la Sardaigne et de Naples ; elle offroit même de se borner à l'Aragon et aux côtes de Toscane, également érigées en suzeraineté pour Philippe V ; car il n'étoit pas juste que le prince, une fois revêtu de la couronne, rentrât dans la vie simple et privée. Il lui falloit une souveraineté <sup>1</sup>. » Ces nouvelles propositions changeaient trop les bases primitives pour qu'elles fussent acceptées par les plénipotentiaires hollandais ; ils s'empressèrent de les communiquer au prince Eugène et au duc de Marlborough ; ceux-ci se dirent suffisamment autorisés par leurs cours à déclarer qu'ils ne traiteraient que sur les clauses écrites de l'*ultimatum*, et pas sur d'autres ; le congrès de Gertruidenberg n'avait même été réuni que pour interpréter un seul article des propositions fondamentales de l'alliance. Les plénipotentiaires hollandais ajoutèrent : « qu'il ne pouvoit plus y avoir de conférences, si ces conditions n'étoient immédiatement admises par le cabinet de Versailles. » Dans quelle position impérieuse et décidée les puissances alliées s'étaient posées ! Elles se disaient inséparables ; l'influence personnelle du prince Eugène et du duc de Marlborough l'avait emporté dans la balance des négociations. On déclarait qu'il n'y avait plus qu'une base possible dans les traités, c'est-à-dire les conditions que les étrangers

<sup>1</sup> Note de M. de Polignac, mai 1710.



eux-mêmes avaient de concert arrêtées contre Louis XIV.

Tandis que ces conférences se continuaient péniblement entre les plénipotentiaires de France et de Hollande, les alliés développaient leur mouvement offensif après la bataille de Malplaquet ; les trois armées réunies, les Anglais, les Impériaux et les Hollandais, attaquèrent hardiment les lignes de Miraumont, et les tournèrent par une grande extension donnée à leurs deux ailes. Quand ces lignes eurent été ainsi franchies, les coalisés se portèrent en masse devant Douai, afin d'en faire le siège ; cette place et Arras allaient devenir le point des opérations militaires dans la Picardie ; le but de la campagne était Amiens. La Scarpe une fois passée, toute la province de Picardie fut couverte de partisans ennemis ; on vit des hussards allemands sur les bords de l'Oise ; de hardis cavaliers vinrent même à quelques lieues de Versailles, pour effrayer le vieux monarque jusque dans son palais plein de grandeurs et de merveilles. Les Hollandais et les réfugiés surtout mettaient une sorte de point d'honneur à humilier le roi de France ; les marchands de La Haye, qui avaient été longtemps menacés par les gentilshommes de France, étaient aises à leur tour d'abaisser Paris et Versailles ; les émigrés calvinistes et jansénistes portaient au cœur un ressentiment non moins vif ; ils voulaient se venger de Louis XIV, l'objet de leur haine religieuse. L'impression produite par le siège de Douai et le passage de la Scarpe par les alliés fut profonde ; les lignes françaises, qui jusqu'alors avaient paru impénétrables, étaient forcées ; les alliés débordaient sur les provinces de la monarchie. Le roi poussa le premier cri de nationalité, un conseil de maréchaux fut tenu à Versailles ; on réorganisa l'armée avec la plus grande énergie. Les positions du Rhin et de l'Italie furent dégarnies pour jeter des troupes en masse dans le nord ; les trois hommes de guerre remarquables, Villars, Vendôme et le duc de Berwick, durent prendre le commandement de toutes les forces de la monarchie, la dernière espérance du roi. On adopta un vaste système défensif ; on

résolus de disputer le terrain à l'ennemi position par position. Les rivalités cessèrent entre les maréchaux, presque toujours divisés sur des points d'honneur et de prérogatives ; la monarchie était en si grand péril ! Le dauphin, le duc de Bourgogne demandèrent à partir comme simples volontaires à la tête de la noblesse ; le jeune roi d'Angleterre, de la race des Stuarts (Jacques III), conduisait les compagnies écossaises ; il portait alors déjà le nom de chevalier de Saint-Georges. Toutes les routes de France étaient sillonnées de troupes qui venaient se réorganiser dans les plaines de la Picardie ; cent vingt-cinq bataillons et deux cent cinq escadrons se posèrent de l'Oise à la Somme ; on fit marcher l'artillerie des vaisseaux, on organisa en bataillons les marins des équipages ; c'était l'arrière-ban de la monarchie ; et voilà ce qui explique cette timidité de Villars, cette prudence infinie de la campagne ; il avait en main les dernières ressources de la France et n'osait les hasarder.

Les conférences de Gertruidenberg n'avaient pas cessé pendant ces formidables préparatifs militaires. Le passage de la Scarpe, l'avantage remporté par les alliés en franchissant les lignes des Français, avaient grandi les prétentions des plénipotentiaires de l'ennemi. Nous avons dit que l'*ultimatum* de La Haye portait comme article principal : « que le roi de France s'entendrait avec la coalition pour préparer les moyens d'expulser son petit-fils du trône d'Espagne » ; l'abbé de Polignac et le maréchal d'Huxelles avaient en vain cherché à étendre la question et à la poser en des termes moins humiliants<sup>1</sup> ; ils demandaient une compensation pour Philippe V, restreinte à Naples et à la Toscane ; les alliés se réunirent pour répondre : « qu'il ne pouvoit s'agir que d'interpréter l'article 57 de l'*ultimatum*, à savoir : quelle seroit la manière

<sup>1</sup> Les négociations qui préparèrent le traité définitif d'Utrecht sont tellement importantes et inconnues, que j'ai dû rechercher toutes les pièces diplomatiques qui peuvent éclaircir ce grand remaniement de l'Europe. J'en ai recueilli à Berlin, à La Haye, à Vienne et à Madrid.

de contraindre Philippe V à quitter les Espagnes ? et de régler les forces militaires pour y parvenir. » Une fois refoulés dans ces termes étroits, les envoyés français durent s'expliquer sur les moyens qu'indiquait le roi de France à cet effet. Dans une note triste et curieuse, l'abbé de Polignac déclara : « que le roi son maître offroit de l'argent à la coalition, et qu'il proposoit de payer tous les frais de la guerre contre son petit-fils, afin de l'expulser de la monarchie espagnole. » Les alliés répondirent impitoyablement : « que pour donner des gages de l'exacte exécution du traité, le roi de France devoit marcher contre Philippe V et le détrôner par la force ; à cette condition, il y auroit armistice ; que si dans le délai de deux mois la clause n'étoit pas exécutée, la trêve ne se continueroit pas, on reprendroit les hostilités. Quant au nouveau partage, les alliés délibéreroient ensuite dans un congrès général ce qu'on pourroit accorder sur les sollicitations de la France <sup>1</sup>. »

Ces conditions étaient accablantes, inflexibles : n'était-il pas contre nature de commander au royal aïeul d'engager ses armes pour détrôner son petit-fils ? Les alliés n'étaient pas habiles de contraindre au désespoir une nation fière, hautaine, habituée à vaincre ! A chaque phase des conférences de Gertruidenberg, M. de Polignac envoyait un courrier à Versailles, et bien que le conseil fût déterminé à la paix, Louis XIV persista seul une fois encore dans la résolution invariable de ne pas consentir à des obligations déshonorantes qui abîmaient son âme. La correspondance autographe du roi de France et de l'abbé de Polignac est pleine de dignité et de fermeté ; elle est le développement de cette pensée : « Si je dois continuer la guerre, mieux vaut que je la fasse contre l'ennemi que contre mon petit-fils. » Les alliés commettaient une faute grave en forçant trop la main pour des conditions qu'aucun Français ne pouvait souscrire sans oublier son nom et son histoire ; ils obligeaient la nation, même fatiguée, à

<sup>1</sup> Dépêche hollandaise de MM. Buys et Van der Dussen.

secondé son roi. Les dernières dépêches de Louis XIV ordonnaient à ses plénipotentiaires de quitter sur-le-champ le congrès de Gertruidenberg, et d'en appeler à Dieu et à la fortune de la France. C'était ainsi pour la seconde fois que Louis XIV brisait brusquement les chaînes que la politique timide de son conseil voulait imposer à sa noble monarchie. En rompant les conférences de Gertruidenberg, les envoyés français crurent de leur devoir d'exposer au grand pensionnaire de Hollande les motifs réels qui avaient déterminé la rupture du congrès : « Il ne falloit qu'avoir suivi attentivement les négociations, disaient les plénipotentiaires, pour reconnoître que les alliés n'avoient aucune intention d'en finir avec les propositions pour la paix : la coalition n'en étoit-elle pas venue à ce point de demander que le roi de France envoyât ses armées en Espagne pour détruire la monarchie de son petit-fils ? Cette condition étoit impossible à exécuter, parce qu'elle étoit contre nature ! L'année dernière, ils n'imposoient pas cette dure nécessité ; aujourd'hui ils l'exigent de telle sorte qu'ils veulent même que les armées du roi très chrétien agissent seules contre Philippe V ; les alliés offrent à peine comme auxiliaires les troupes qu'ils ont dans l'Aragon et dans la Catalogne ! Les plénipotentiaires ne voyoient pas la nécessité de continuer les conférences de Gertruidenberg ; ils réclamoient donc leur passeport. Puisqu'il falloit recourir à la guerre, eh bien ! on invoqueroit Dieu, et le sang retomberoit sur la tête de ceux qui poursuivoient avec tant d'acharnement la ruine de la monarchie. » L'abbé de Polignac, dans une seconde note, rappelait avec beaucoup de force combien la victoire étoit chanceuse et la fortune bizarre ! C'étoit en vain qu'on voulait ramener les alliés à des principes de modération. La Hollande répondit dans un manifeste que jamais le roi de France n'avoit voulu sincèrement la paix <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces grandes révélations nous expliquent les motifs réels de la rupture des conférences. Voici le texte de la lettre des plénipotentiaires français au grand pensionnaire Heinsius :

Le congrès étant ainsi brisé, on reprit les armes, parce qu la dignité d'une grande nation était blessée; d'ailleurs, en plaçant le roi de France dans une fausse position, on l'empêchait d'être sincère. Il est constaté par les pièces secrètes de affaires étrangères, que le roi ne consentait qu'avec une arrière-pensée à abandonner la cause de Philippe V : il croyait son petit-fils assez fort pour se défendre lui-même; l'engagement qu'il prenait avec les alliés était toujours subordonné à la conquête réelle de l'Espagne, et c'était une rude tâche pour la coalition. Les cabinets avaient trop d'intelligences à Madrid pour ignorer la correspondance intime entre Louis XIV et Philippe V; voilà pourquoi ils se méfiaient si profondément de clauses du traité; ils voulaient que toutes les précautions fussent comptées, afin d'enchaîner la volonté du roi de telle sorte qu'il ne pût trahir sous main les engagements contractés. A reste, la rupture des négociations de Gertruidenberg plaça chacune des puissances dans une situation plus nette : d'un part et d'autre on acceptait la guerre; on renonçait à ce système mitoyen de négociations et d'hostilités; le congrès de Gertruidenberg étant dissous, on entraît complètement en campagne. Dans le premier moment de péril pour la monarchie, les troupes de France, leurs maréchaux en tête, s'étaient portées en masse dans la Picardie; Marlborough pouvait marcher sur l'Oise, et il fallait défendre les provinces si voisines de la résidence royale; mais après le passage de la Scarpe les alliés

« Monsieur, vous savez que nous avons consenti à tout ce que MM. les députés nous avoient proposé, sans qu'on puisse dire que nous ayons varié sur quoi que ce puisse être; encore moins que nous ayons rétracté les paroles que nous aurions données par l'ordre du roi notre maître dans la vue de parvenir à la paix, si nécessaire à toute l'Europe. M. les députés n'en ont pas jugé de même; vous n'avez point oublié ce qui s'est passé entre eux et vous depuis le commencement de la négociation. Trouvez bon, Monsieur, que nous vous remettions devant les yeux les propositions nouvellement inventées, injustes et impossibles dans leur exécution, que ces Messieurs, pour toutes réponses aux nôtres, nous firent dans notre dernière conférence. Ils nous dirent :

s'arrêtèrent dans leur mouvement d'invasion, et cet instant d'arrêt donna le loisir aux régiments de France de se reconnaître et de s'organiser pour la résistance. La présence de Vendôme et du duc de Berwick ne fut plus aussi nécessaire dans le Nord. Villars avait une capacité militaire assez haute pour combiner ses plans de campagne contre Eugène et Marlborough ; on lui adjoignit Boufflers. Le duc de Berwick reçut pour la seconde fois le commandement de l'armée des Alpes ; il dut lier sa gauche au corps d'observation du Rhin qui se tenait dans ses lignes de Wissembourg ; le duc de Vendôme fut destiné à conduire l'armée d'Espagne. Dès que le congrès de Gertruidenberg était dissous, il n'y avait plus de ménagements à garder vis-à-vis les alliés ; on pouvait secourir ostensiblement Philippe V. Le roi prenait hautement en mains les intérêts de son petit-fils ; pour préparer la paix, il avait consenti à briser sa dynastie en Espagne ; mais quand on voulut le contraindre à des obligations plus humiliantes encore, le vieillard couronné ressaisit la grande épée des ancêtres ; dès lors son système de guerre embrassa la vaste échelle de territoire qui s'étend de la Flandre au détroit de Gibraltar, des Alpes à l'Océan. Louis XIV n'abandonna plus rien, il joua toute sa fortune, et dans quelle époque de tristesse et de deuil pour sa famille !

Ce n'était pas assez des périls de la monarchie, il fallait encore que l'âme du roi fût profondément affectée par les dou-

« Que la résolution de leurs maîtres et de leurs alliés étoit de rejeter absolument toute offre d'argent de la part du roi pour les aider à soutenir la guerre d'Espagne, de quelque nature qu'elle puisse être, et quelque sûreté que Sa Majesté voulût donner pour le payement. Que la république et ses alliés prétendoient obliger le roi notre maître à faire seul la guerre au roi son petit-fils pour le contraindre de renoncer à la couronne, et que, sans unir leurs forces à celles de Sa Majesté, il falloit que ce monarque fût dépossédé de l'Espagne et des Indes dans le terme de deux mois.

« Voilà quelles furent les conditions, et voilà pourquoi nous les avons refusées. POLIGNAC. — D'HUXELLES. »

leurs domestiques. La mort des princes de Conti et de Condé ouvre une longue suite de funérailles. François-Louis de Bourbon, prince de Conti, était en froid avec Louis XIV; brave sous les armes, il avait conquis les applaudissements des halles par ses liaisons intimes avec les parlementaires; comme il était un peu dans la disgrâce, il n'avait reçu aucun commandement; on disait que la patrie en deuil ne subissait tant de revers que parce que M. le prince de Conti n'était pas à la tête des troupes du roi. Le prince de Conti habitait Paris, au milieu de la bourgeoisie, dans son hôtel du Marais, ou à l'Isle-Adam, réunion des beaux-esprits de l'époque. Ceux qui avaient étudié l'histoire des Anglais le destinaient peut-être à diriger l'armée du parlement, si les jours agités de la Fronde se renouvelaient en France, et voilà pourquoi il était l'objet des chants populaires <sup>1</sup>. Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, son aîné de race, n'avait rien de cette puissante stratégie qui distinguait son père, le vainqueur de Rocroi; jeune, il s'était bien battu comme un digne gentilhomme, mais il n'avait pas ce feu de gloire, ce vaste coup d'œil qui gagne les batailles. Le prince de Condé vivait à Chantilly, tout adonné à la chasse et aux embellissements de cette noble résidence plantée d'arbres séculaires, parfumée de ces riantes fleurs que le grand Condé cultivait de ses mains victorieuses <sup>2</sup>. Alors mourut aussi sœur Louise de la Miséricorde, cette jeune fille des premières amours de Louis XIV; mademoiselle de La Vallière avait passé sa vie dans le cloître avec une fer-

<sup>1</sup> Voici une de ces chansons de bourgeoisie, sur le prince de Conti :

Il n'est plus de capitaine	Joyeuse n'est qu'un bon drille,
En ce pays,	Loge et Duras
De Condé, ni de Turenne,	Ne sauraient sans leurs béquilles
Ils sont partis ;	Faire un seul pas ;
Conti seul reste aujourd'hui :	Choiseul ne voit qu'à demi :
Vive Conti !	Vive Conti !

<sup>2</sup> Le prince de Condé mourut le 1<sup>er</sup> avril 1709; en 1693, il avait commandé avec courage l'armée de Flandre, sous le roi et monseigneur; ce fut sa dernière campagne.

meté de résolution qui ne s'était jamais démentie. Il peut se produire au cœur d'une femme une de ces déterminations invariables, quand elles partent surtout du repentir ou d'un grand désappointement dans l'existence; la vie a bien des tristesses pour qui l'a traversée avec de poignantes émotions. Mademoiselle de La Vallière avait vaincu sa fierté, ses sens, un violent amour, ce qui est la plus puissante des victoires; mais le spiritualisme soutient l'âme et l'élève jusqu'au ferme dévouement. Sœur Louise de la Miséricorde n'eut plus de pensées que pour Dieu et la piété; on ne sait pas tout ce qu'il y a de douceur dans le cloître pour une pauvre femme qui a bien souffert; ces fleurs, cet encens, ces cantiques qui retentissent, ces chœurs de vierges qui vous entourent, ces vêtements noirs, ces voiles noirs aussi, expression de la tombe qu'on souhaite comme un terme à la douleur, cet amour du Christ, spirituel, ineffable, tout cela jette du baume sur les maux incurables que les ravages des passions ont faits. Le cloître était le plus beau remède contre le suicide, cette fatale plaie des temps modernes; quand l'esprit s'était bien abreuvé de la vie, quand la lassitude et le vide vous épuisaient, le cloître servait d'abri aux âmes abîmées; on s'entourait de cilice et de pénitence, douleurs moins cuisantes que cette effrayante satiété qui fait autour de vous un désert dans les enivrements mêmes du sensualisme. Sœur Louise de la Miséricorde resta sous le voile jusqu'à la mort, et dans de rares rapports avec la cour; elle parlait du roi respectueusement, mais sans faiblesse; les temps d'erreurs ne lui apparaissaient plus qu'avec ces remords qui déchirent; elle était devenue froide, même pour ses enfants; elle toucha la tombe, la pensée et l'espérance de sa vie. Louis XIV éprouva une vive et profonde émotion quand on lui apprit la mort de mademoiselle de La Vallière: rien ne remue les entrailles comme de voir disparaître un de ces objets chéris dont les sentiments se mêlèrent aux vôtres dans les premières joies de la jeunesse; c'est le glas qui sonne pour vous; la couronne de roses, qui

orna de folâtres amours, se transforme en couronne de pâles cyprès, qui se tresse et se prépare pour votre tête. D'ailleurs Louis XIV avait été si touché de cette sensibilité douce et religieuse que mademoiselle de La Vallière avait montrée ! il l'avait vue sanglotant aux genoux de la reine pour solliciter son pardon ; il l'avait vue au pied de la croix, et dans une âme pieuse comme celle du roi, ce mélange d'amour, de dévotion ardente et de résignation chrétienne, devait produire des émotions poignantes <sup>1</sup>.

Trois années avant mademoiselle de La Vallière, madame de Montespan était morte dans son château d'exil, et le roi avait à peine témoigné quelque chagrin. Lorsqu'une femme ne s'est mêlée qu'à vos sens, aux plaisirs, au luxe de votre existence, son image disparaît à mesure que la vieillesse et la douleur arrivent ; son souvenir n'est qu'une tristesse de plus ; elle est comme un de ces portraits peints aux temps de jeunesse, et qui accusent les rides de votre front quand trente années vous en séparent. L'altière madame de Montespan était pourtant la mère de cette longue lignée de fils légitimés si chéris de Louis XIV ; elle n'avait pu reparaitre à la cour, et madame de Maintenon ne l'y eût pas soufferte. Madame de Montespan avait de la hauteur, de la fierté dans l'âme, comme tous les Mortemart ; elle n'aurait pu lutter contre cette femme si habile qui dominait les pensées et les habitudes du roi ; madame de Montespan ne pouvait en aucun cas fléchir devant sa rivale ; elle n'écrivait que rarement à ses enfants ; le roi n'avait jamais reçu de ses lettres. Madame de Montespan mourut avec son caractère, elle ne s'agenouilla pas. Ainsi la femme sensible et résignée, mademoiselle de La Vallière, et la maîtresse hautaine, madame de Montespan, quittèrent les premières la vie, parce que l'une et l'autre avaient un cœur et des entrailles ; madame de Maintenon survivait, parce qu'elle raisonnait tout, calculait tout, et ne se laissait jamais entraîner

<sup>1</sup> Sœur Louise de la Miséricorde mourut le 6 juin 1710 ; elle n'était jamais sortie de son monastère, et le roi ne la voyait plus.

par un sentiment vif et profond ; elle n'avait pas d'âme, et c'est l'âme qui tue <sup>1</sup>.

Voici bientôt des funérailles plus lugubres : Meudon se tendit de deuil ; monseigneur le dauphin passait de la santé la plus robuste au tombeau, à l'âge de cinquante ans. Le dauphin de France n'avait jamais eu que très peu d'action dans les affaires de la monarchie ; à cette dernière époque, le roi l'avait admis à son conseil, mais pour écouter, et sans avoir voix délibérative. Telle était la contrainte que la hiérarchie imposait dans la famille de Louis XIV : on avait souvenir des dauphins belliqueux, entreprenants, qui avançaient leur règne par la révolte ; ces résolutions hardies n'étaient point à craindre avec le caractère du fils de Louis XIV : il vivait à Meudon, plus retiré des affaires que les princes du sang, les ducs et pairs eux-mêmes ; sa cour, peu nombreuse, était dominée par des plaisirs obscurs et l'influence d'une douce habitude avec mademoiselle de Choin, la Maintenon de Monseigneur. Mademoiselle de Choin était jeune encore, fort modeste et timide ; le dauphin l'avait reléguée dans un petit appartement de Meudon, d'où elle ne sortait que le soir vers minuit, quand il faisait beau, pour aller se promener ; tous les jours elle assistait à la messe du château, et recevait peu de compagnie chez elle. Mademoiselle de Choin était en correspondance avec madame de Maintenon. Monseigneur l'aimait beaucoup, car elle était spirituelle et résignée, et pour lui qui n'avait jamais eu que des plaisirs vulgaires, c'était un délassement que quelques heures d'une conversation pleine de vie et d'intérêt <sup>2</sup>. La maladie qui atteignait Monseigneur était la petite vérole, selon le dire commun ; ce prince était gras,

<sup>1</sup> Madame de Montespan mourut au mois de juin 1707 ; elle était comme exilée par une lettre de cachet.

<sup>2</sup> Mademoiselle de Choin avait d'abord été placée auprès de la princesse de Conti ; on a beaucoup parlé de son mariage secret avec le dauphin ; je n'ai rien trouvé qui confirme cette assertion. Mademoiselle de Choin mourut en 1744.

trapu, et la crise devait faire d'infinis ravages sur sa personne : le dauphin fut pris d'une grande faiblesse à table ; on le transporta dans son lit, et bientôt tout Marly fut informé de la maladie de Monseigneur. Louis XIV délaissa le château pour accourir à Meudon ; en vain on lui dit que le mauvais air avait envahi cette demeure ; le roi n'écouta rien, et s'établit à Meudon ; il ne quitta le chevet du lit de son fils que lorsqu'une lueur d'espoir vint tout à coup ranimer cette vie expirante. Cet espoir s'évanouit, et le dauphin mourut dans les bras du curé de Meudon, son confesseur <sup>1</sup> ; Monseigneur laissa peu de regrets à la cour ; son existence était très retirée ; il vivait dans une sorte de solitude ; son plaisir était la chasse, non pas cette chasse royale à grand fracas de meutes et de limiers, quand le cor retentissant faisait bondir le cerf et le chevreuil, mais la chasse au fusil ou à la carabine, à pied dans les forêts, à la manière des vrais chasseurs de montagnes ; Monseigneur courait avec passion le loup dans les bois solitaires. On ne peut dire combien le prince était aimé à Paris ; il avait les habitudes un peu bourgeoises ; son carrosse à deux chevaux traversait souvent la porte Saint-Honoré ou le village de Vaugirard pour se rendre à l'Opéra si célèbre du faubourg Saint-Germain, où on le voyait en loge simple avec quelque belle demoiselle. Le dauphin plaisait à mesdames de la Halle, harengères et marchandes de cresson ; à chaque heureux rétablissement de Monseigneur, elles venaient le féliciter et le baiser sur les deux joues, et puis, selon l'antique usage, elles faisaient dire une messe à Notre-Dame en honneur de la guérison de leur prince populaire ; en cette triste circonstance, les halles ne purent brûler leurs cierges : le dauphin succomba avec la rapidité de la foudre.

Le roi Louis XIV parut profondément affecté de ce lugubre événement. Prenez un vieillard qui a vu s'élever jusqu'à la grande maturité de l'âge un fils unique alors dans sa pre-

<sup>1</sup> Le dauphin était dans sa cinquantième année ; il mourut le 14 avril 1711.

mière lignée, et si vous supposez ensuite que ce vieillard a quelque souci de la mort, quelle fatale impression le trépas de ce fils si rapidement enlevé ne dut-il pas faire sur son âme brisée ! Ainsi fut Louis XIV ; mais la position de la monarchie était telle que les pleurs n'étaient pas permis ; s'il fut frappé, sa tête se releva bientôt. On a accusé le roi d'une sorte d'insensibilité froide et d'un oubli rapide des plus tristes pertes dans sa famille ; cela s'explique. La tête d'un homme fortement préoccupé d'une mission se détache de la famille pour la patrie et la postérité ; ce n'est pas indifférence, mais une sorte de sacrifice de toutes les affections privées pour s'élever jusqu'à des idées plus hautes <sup>1</sup>.

Dans ces grands deuils publics, un enfant naquit comme ces fleurs rares qui croissent solitaires sur le faite des tombeaux ; la gracieuse duchesse de Bourgogne était accouchée d'un troisième fils un peu frêle, mais bien venu ; il prit le nom de duc d'Anjou, car le roi d'Espagne ne portait plus ce titre, quoiqu'on offrit dans les traités l'abdication de la couronne des Castilles. Le duc d'Anjou, dont le berceau fut placé à côté de tant de cercueils, demeura comme le faible rejeton de tant de princes. Il y eut quelques fêtes encore pour célébrer cette naissance

<sup>1</sup> C'est chose triste à dire, mais ce fut précisément cette époque que les parlis choisirent pour attaquer violemment le roi que l'infortune accablait. J'ai trouvé de mordantes épigrammes, œuvres des réfugiés ou de la cabale ; ces petits pamphlets font connaître l'esprit d'opposition d'une époque ; je les donne comme de malheureux exemples des passions politiques :

Du papier pour ducats,  
 Un bigot pour Turenne,  
 Une catin pour reine,  
 Adieu tous nos Etats.  
 Chassé de l'Allemagne,  
 En Flandre confondu,  
 Pris pour dupe en Espagne,  
 Devant Turin battu ;  
 Partout l'on entend dire :  
 Malheureux jours,

Maudits soient son empire  
 Et ses amours !  
 Le grand-père est un vieux fripon,  
 Le fils un imbécile,  
 Le petit-fils un grand poltron,  
 O la belle famille !  
 Que je vous plains, peuple français,  
 D'être sous cet empire !  
 Voyez ce que font les Anglais !  
 C'est assez vous le dire.

du noble enfant ; ce furent les dernières pompes où un peu de joie se mêla aux tristesses qui absorbèrent les châteaux de Versailles et de Marly. Après la mort de Monseigneur, les titres de dauphin et de dauphine échurent au gracieux couple du duc et de la duchesse de Bourgogne. Le nouveau dauphin, à vingt-neuf ans déjà, n'avait aucune qualité éclatante, mais d'incontestables vertus privées : Fénelon et Beauvilliers avaient manié ce caractère avec tant de persévérance, qu'ils l'avaient ramolli au point de lui ôter ces énergiques conditions de prince qui caractérisent les rois nés pour la postérité. Le duc de Bourgogne, pauvre général d'armée, sans capacité, sans intelligence militaire, avait concentré son esprit dans la méditation et la philosophie ; aux temps de crise, ce sont ces espèces de rois qui perdent les empires. Le duc de Bourgogne, beau modèle de scoliaste et d'érudit, faisait des commentaires et des traités de morale, mais sa force et sa volonté de prince avaient été complètement éteintes et absorbées par Fénelon et Beauvilliers ; ces précepteurs l'avaient annulé. Le parti de la cabale élevait haut cette éducation si pitoyable, parce qu'elle faisait du dauphin un esprit candide et médiocre dans le gouvernement de l'État ; un souverain comme Télémaque eût été un fort mauvais roi dans la tourmente d'une invasion militaire et quand il fallait sauver la nationalité française.

A côté de ce caractère de M. le duc de Bourgogne, grave et simple tout à la fois, combien n'est-elle pas gracieuse la physionomie si douce de la duchesse de Bourgogne ! Quoiqu'elle ne fût plus cette enfant de treize années que Louis XIV accueillit avec tant de galanterie, elle avait conservé après vingt-cinq ans son espièglerie et sa légèreté ; elle était trois fois mère ; dissipée, rieuse, elle portait son ventre avec une petite fierté boudeuse, comme si elle avait eu le sentiment qu'elle avait là l'héritier d'une grande monarchie. La duchesse de Bourgogne avait toute la coquetterie de son âge, elle ne s'en cachait pas ; elle adorait les plaisirs jusqu'à ne ménager ni sa

santé ni son repos. Tout s'attachait à elle, parcé qu'il y avait en sa personne une douceur, un laisser-aller de grâce et de bonté ; elle avait échangé ce type si pur de l'enfance insouciant contre le caractère si intéressant d'une jeune mère, elle folâtrait et jouait avec les ducs de Bretagne et d'Anjou ; elle n'aimait pas les filles illégitimes de Louis XIV, et plus d'une fois, lorsque celles-ci avaient fait mine de l'insulter, elle s'était écriée en frappant dans ses petites mains avec une moue charmante : « Cela m'est indifférent, je serai leur reine. »

C'était chez madame de Maintenon que la duchesse de Bourgogne avait établi sa résidence ; elle ne quittait pas son cabinet ; là elle était entourée de bijoux, de belles chinoiseries, de riches dentelles, de rouets en ébène, d'écrans et de parasols de Perse ; sa petite tête, son corps si mince, si élancé, se perdaient pour ainsi dire dans cette profusion de tapis moelleux, de boîtes de parfums, de ces magnifiques caves d'essences si odorantes et si recherchées. Puis on la voyait s'élever sur les genoux du roi, le caresser de ses jolies mains ou l'enlacer de ses bras ; elle faisait rire le monarque, habituellement si grave, à force d'espiègleries ; elle avait une déférence toute respectueuse pour madame de Maintenon, qu'elle ne nommait jamais que sa tante, et celle-ci lui tenait compte de ces attentions. On pardonnait tout à la duchesse de Bourgogne, parce qu'elle était le délassement de la vie de Louis XIV, alors si monotone ; fleur jeune encore, aux couleurs brillantes, au milieu de ces deux chênes vieillis qui enlaçaient leurs rameaux usés dans les orages du monde. Par une soirée glaciale de février, on apprit à la cour que madame la duchesse de Bourgogne avait senti une sueur froide, la fièvre avec un frisson ; elle se coucha de bonne heure ; mais, étourdie qu'elle était, le lendemain elle se leva comme à l'ordinaire ; la fièvre la reprit le soir ; elle éprouva sur l'œil une douleur si vive, qu'elle avoua, dans sa crise, n'avoir pas même autant souffert en accouchant. Trois jours cette fièvre se manifesta avec de

nouveaux symptômes graves, des assoupissements, des taches rouges sur la peau; elle fut si mal, qu'on parla tout haut dans sa chambre de lui administrer les derniers sacrements. Le 12 février, cette princesse si vive, si folâtre, cette noble créature si enjouée, si fine de taille, avec ses beaux yeux, ses riches parures de perles, de corail, ses gerbes de diamants, ses robes de damas, d'étoffes de Perse, cette princesse toute mignonne, n'était plus qu'un cadavre aux traits défigurés par la mort<sup>1</sup>. Ainsi, quand vous entrez dans un bal parfumé de fleurs, éclairé de mille bougies, souvent une idée sinistre surgit au cerveau; tous ces corps si frais, si élégants, si parés, deviendront dans cinq ans, dix ans, plus tôt peut-être, le partage du cercueil, et cette affreuse idée vous reproduit les quadrilles, les valse gracieuses, comme ces rondes de femmes échevelées et amaigries des vieilles légendes allemandes, fantômes qui dansent, les yeux creux et vides, autour des ossements du sépulcre. Quelle douleur ne dut pas ressentir le vieillard couronné à l'aspect d'un si grand deuil dans son existence! La duchesse de Bourgogne faisait ses plus doux délassements; toujours auprès du roi, sur ses genoux, l'aimant, le caressant, elle lui donnait un peu de jeunesse, un peu de vie; avec sa froide physionomie, madame de Maintenon, si insensible, éprouva elle-même une vive impression de cette mort de Mignonne (nom qu'elle donnait à madame la duchesse de Bourgogne); et puis il y a dans ces inflexibles arrêts de la destinée qui saisit une jeune tête je ne sais quoi d'injuste et d'implacable. Que le vieillard baisse le front quand sa vie est avancée, la mort arrive comme le terme naturel; on l'accepte, on la subit pour soi et pour les siens; mais quand sa faux coupe la fleur dans son printemps, quand on voit disparaître la fraîche et belle création, on éprouve la même émotion rêveuse que dans le *campo-santo* de Florence ou de Pise, lorsqu'on foule ces inscriptions de marbre blanc qui cachent les dernières dépouilles de ces jeunes miss, pâles bluets

<sup>1</sup> La duchesse de Bourgogne quitta la vie le 12 février 1712.

meurtris par les climats du nord, qui viennent peupler les cimetières d'Italie.

Le duc de Bourgogne, dauphin de France, n'avait pas quitté le chevet de sa femme; il la chérissait de cette tendresse d'un époux chaste qui ne trouvait ses joies qu'avec elle. M. le duc de Bourgogne était trop pieux pour demander d'autres distractions au monde; sa femme était tout pour son amour; quand il l'eut perdue, que lui resta-t-il? Déjà M. le duc de Bourgogne avait senti les premières atteintes de son mal auprès du lit de sa femme agonisante; il ferma les lèvres blanches d'Adélaïde de Savoie, puis monta machinalement dans son carrosse avec les menins, qui tous remarquèrent son regard fixe, son œil hagard, les taches rouges qui s'étendaient sur son visage. Il y avait dans la physionomie de Monseigneur je ne sais quoi d'égaré et de sombre, expression d'une grande douleur; il n'écoutait ni ne répondait, et lorsqu'on vint lui dire que le roi voulait le voir, ce prince si soumis, si respectueux, se le laissa répéter trois fois avant de céder à la royale invitation. Cette entrevue muette fut touchante; la fièvre le prit, faible d'abord, puis avec un redoublement très prononcé. M. le duc de Bourgogne s'alita le soir pour ne plus se relever<sup>1</sup>; il fit la pieuse mort d'un sage chrétien. Ce n'était plus ce caractère fougueux, impatient, des premières années de sa vie; ce n'était plus ce prince avec toutes les qualités et les défauts de son aïeul Henri IV; je l'ai dit déjà, Fénelon et Beauvilliers avaient abaissé cette fière tête; le duc de Bourgogne, appelé à la couronne, eût été une sorte de roi parlementaire, avec des idées de pouvoirs pondérés, d'États provinciaux uniformes; il eût substitué le gouvernement des bourgeois et du Parlement à la monarchie militaire, telle que l'avait fondée Henri IV, le roi des gentils-hommes, et ce n'était pas ainsi qu'on aurait pu sauver la France de l'invasion. Quelle douleur ne dut pas éprouver

<sup>1</sup> La mort du duc de Bourgogne arriva six jours après celle de sa femme, c'est-à-dire le 18 février 1712. Le 8 mars suivant, leur fils aîné, le duc de Bretagne, mourut aussi à l'âge de cinq ans.

Louis XIV à l'aspect de ces deuils si rapides ! le grand dauphin, puis le duc et la duchesse de Bourgogne, enlevés dans l'espace d'une année et avec des circonstances si douloureuses ! Avez-vous quelquefois contemplé les tableaux de la mort de cette duchesse de Bourgogne, reproduite dans les gravures contemporaines, aux teintes fortes et noires ? Une chambre de Versailles parée et damassée nous apparaît à la lueur de quelques pâles bougies ; le roi vieilli, les traits décomposés et pendants, est assis dans un large fauteuil ; à ses côtés est madame de Maintenon, si reconnaissable aux rides qui sillonnent ses joues et son front à peine dégagé sous sa coiffure ; derrière ce fauteuil, se presse une foule de gentilshommes, la tête appesantie, les larmes aux yeux, car comment les pleurs ne seraient-ils pas venus à l'aspect d'un tel spectacle de la jeunesse agonisante et de la majesté royale si vivement éprouvée ! Puis la pensée de l'égalité du tombeau en face du monarque le plus puissant, le plus absolu ! Sur ce lit à baldaquins verts repose une femme jeune, mère trois fois ; la mort qui s'avance abîme ses traits ; elle se met sur son séant pour baiser et bénir une petite et douce créature qui la regarde de ses yeux grands et fixes ; cet enfant était le duc d'Anjou<sup>1</sup>, l'héritier de la couronne ; il avait reçu ce nom de duc d'Anjou comme un acte de politique de Louis XIV, pour constater qu'il voulait conserver du moins la dignité de roi d'Espagne en la personne de son petit-fils Philippe V, si les malheurs de la guerre obligeaient ce prince à quitter Madrid : le roi d'Espagne, avant son élévation, portait ce beau titre de duc d'Anjou. Tel était le tableau déchirant de la cour de France !

Le duc de Berry, frère de M. le dauphin, si aimé à Versailles par la bonté de son caractère, la vivacité de son esprit, avait alors vingt-six ans ; d'une naïveté ravissante, un peu maladroit, il ne pouvait sortir sans faire une gaucherie. Un jour, à la chasse, il se brisa l'épaule, et on le rapporta sur un bran-

<sup>1</sup> Le duc d'Anjou, depuis Louis XV, était né à Versailles, le 15 février 1710.

card à Marly ; il souffrait beaucoup et ne se plaignait pas ; une autre fois il tira si étourdiment, qu'il mit un gros plomb dans l'œil droit de son cousin le prince de Conti et l'éborgna ; ce noble et bon jeune homme en fut désolé, il alla chez la femme du blessé, au chevet de son lit, et s'agenouilla en pleurant pour obtenir sa grâce. Le duc de Berry n'avait pas d'instruction, mais on citait de lui des mots charmants ; quand son frère cadet fut appelé à la couronne d'Espagne, le duc de Bourgogne lui dit : « Eh bien, pauvre Berry, que feras-tu, toi sans royauté ni royaumes ? — Moi, répondit le jeune duc : je me ferai prince d'Orange pour vous faire enrager tous les deux. » Parvenu à son âge de majorité, on dut songer à marier le duc de Berry, et un mouvement de cour détermina le roi à lui accorder une des filles du duc d'Orléans, princesse gracieuse, mais légère au dernier point. Ce fut une longue et difficile négociation menée à fin par deux ou trois courtisans, parmi lesquels se trouvait le duc de Saint-Simon, l'auteur des Mémoires, le plus intrigant des ducs et pairs. Louis XIV céda, parce qu'il avait une indicible faiblesse pour la duchesse d'Orléans, une de ses filles naturelles qu'il chérissait le plus. Elle était ainsi bien réduite cette longue et brillante postérité de Louis XIV ! la grande lignée ne reposait plus que sur la tête d'un enfant frère et maladif ; la seconde branche était représentée par le duc de Berry, à peine marié et sans enfant encore. Quelle destinée triste et fatale ! Il y avait deux ans que la race du roi de France était encore féconde et merveilleuse : un dauphin de cinquante ans, père de trois fils ; l'aîné, duc de Bourgogne, à sa trentième année ; le duc de Berry, fort et puissant ; le duc d'Anjou, roi d'Espagne ; eh bien, la mort avait pris la ligne directe et l'avait emportée ! La royauté ne croissait plus que par une seule tige, comme ces chênes majestueux qui, frappés par le temps ou la tempête, ne survivent que par un faible et vif rameau qui se perd sous les branches mortes et les feuilles desséchées !

Lorsqu'une épidémie, une famine terrible déciment un peu-

ple ou bien encore lorsque la mort avide prend une race royale et la jette dans l'éternité, il est difficile que des bruits vulgaires, des accusations passionnées, ne s'élèvent pas dans la foule pour donner des causes extraordinaires à ce qui n'est quelquefois que l'horrible coup de la destinée ; alors la voix publique désigne avec rage des circonstances souvent innocentes ; on ne veut pas que la fatalité ait tout fait, on envenime les soupçons, et il faut que l'autorité soit bien haute, bien impartiale, pour ne pas se laisser dominer par la voix entraînant et fougueuse des multitudes. Rien n'avait produit un effet plus profond à Paris que ces morts si tristement multipliées : quoi ! le dauphin, chéri des halles et des bourgeois, Adélaïde de Savoie, si aimante et si gaie, M. le duc de Bourgogne, son mari, le bel et digne élève de Fénelon et de Beauvilliers, si intime des parlementaires ; toutes ces têtes adorées avaient disparu comme par un seul coup de faux de la mort ! cet événement était-il naturel ? Comment croire que des existences si fraîches, si fortes, avaient été enlevées si fatalement ? n'y avait-il pas poison subtil ? A la bonne heure pour M. le dauphin avec son ventre rebondissant : il pouvait avoir été emporté par une apoplexie ; mais M. le duc et madame la duchesse de Bourgogne, n'était-ce pas l'art des Brinvilliers qui avait servi un grand criminel ? il était si aisé de se débarrasser d'une tête qui faisait ombrage ! Paris était alors rempli de sinistres aventures et d'histoires abominables sur les moyens qu'employaient les empoisonneurs pour détruire des familles entières, lesquelles disparaissaient du monde ; on racontait des assassinats exécrables dans les vieux quartiers ; l'étude des poisons avait été portée fort loin depuis les Médicis : un gant parfumé, un sachet de velours et d'or suffisaient pour empoisonner. La mode et la mort marchaient de concert ; la fable de la tunique de Nessus se répétait pour ces vêtements de gaze et de soie qui ornaient les bals joyeux et les fêtes somptueuses. On tremblait au foyer domestique quand la coupe touchait même les lèvres purpurines de l'enfance, ou

lorsqu'un rubis scintillait sur le sein d'une jeune fille à la clarté du festin! Cette opinion d'empoisonnement, d'abord vague et incertaine, prit bientôt un caractère d'ardente personnalité. Il faut toujours une victime à la douleur publique, et voilà pourquoi les barbares sacrifiaient une tête humaine dans les grandes calamités.

Quelle preuve avait-on d'une mort violente? Les seuls indices qu'on avait aperçus, c'étaient des taches violettes sur tout le corps du duc de Bourgogne si jeune, si fort de santé, enlevé par une ardente fièvre interne : n'était-ce pas une petite vérole, une de ces rougeoles malignes si déplorablement multipliées alors? Cependant les médecins ordinaires du roi et du dauphin avaient examiné toutes les circonstances de cette mort; leurs avis avaient été partagés : Maréchal exprima l'opinion que rien n'était plus douteux que l'empoisonnement du dauphin; mais Fagon et Boudin, ne mettant pas en doute cette épouvantable catastrophe, s'en expliquèrent avec le roi d'une manière nette et précise; ils écrivirent à Louis XIV qu'il y avait tous les caractères d'un empoisonnement réel; les symptômes n'annonçaient pas une mort naturelle, et l'on en conclut qu'il fallait faire des recherches dans les moindres épisodes qui avaient précédé tant de trépas! Quand ce premier avis eut été donné à Louis XIV, on s'enquit de tous côtés sur les accidents qu'on avait pu recueillir; on conta dans la cour que la veille de la maladie de la duchesse de Bourgogne, le duc de Noailles lui avait offert, au nom du roi d'Espagne, une boîte pleine d'un tabac de très belle apparence; la petite duchesse aimait prodigieusement le tabac, et le roi ne pouvait le souffrir, parce qu'il était de bonne compagnie parmi la cabale et la société nouvelle de se barbouiller le nez de tabac d'Espagne, et cette coutume était presque de l'opposition. La duchesse de Bourgogne avait donc bien caché sa boîte, et on ne l'avait plus retrouvée, et le soir même, les premiers symptômes s'étaient développés par d'affreux maux de tête.

Quelques écrits disent que de l'argent adroitement distribué

par le duc du Maine et madame de Maintenon avait préparé les esprits à des accusations passionnées contre le duc d'Orléans; on voulait lui enlever toute force d'avenir sur le gouvernement du roi. D'après la volonté de M. le duc d'Orléans, le chimiste Humbert se rendit à la Bastille pour se constituer prisonnier; il y fut refusé par un ordre signé de M. d'Argenson: une conférence mystérieuse s'était engagée au château entre le roi et le lieutenant-général de police; celui-ci avait parfaitement démontré que l'on ne pouvait pas commencer une procédure aussi grave sans être sûr de la mener à bonnes fins.

Cette procédure contre qui allait-elle être poursuivie? contre le neveu et le gendre du roi, contre le père de la duchesse de Berry, sa petite-fille! est-ce que le mal n'excéderait pas le bien dans cette circonstance? quel profit pouvait-on tirer même d'une condamnation? le moment était-il heureusement choisi? l'ennemi, débordant sur la France, envahissait ses frontières; fallait-il créer un nouvel élément de discorde par un procès criminel contre un prince du sang? Ces motifs, longuement développés, avaient prévalu. Si madame de Maintenon et le duc de Maine poussaient vivement au procès, le médecin Maréchal, qui conservait une grande franchise d'expressions avec le roi, lui avait prouvé surtout la difficulté de constater un cas d'empoisonnement sur la personne du dauphin. Le roi ordonna à son lieutenant de police d'instruire discrètement pour la forme, afin d'éclairer la conscience royale. L'exposition des faits, tels qu'ils se passèrent alors, était très essentielle pour pénétrer dans cette question; il était d'abord à examiner préliminairement: s'il y avait eu empoisonnement-réel, ou bien s'il fallait attribuer ces morts foudroyantes à des causes naturelles. Les opinions médicales sur ce point n'étaient pas tellement unanimes, que l'on pût passer outre à l'examen de culpabilité. En matière criminelle, il faut toujours constater la réalité du crime avant d'arriver à la recherche de ceux qui ont pu le commettre<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le bavard Saint-Simond jette des accusations atroces avec son désir de médire et de calomnier.

Il y eut là beaucoup de ces rumeurs de peuple qui ne pouvaient dominer que le vulgaire ; hélas ! dans les grands désastres on devient soupçonneux ; quand une immense calamité vous accable, on cherche des causes extraordinaires à ce que la destinée bizarre et implacable a seule fait. Puis des intrigues ambitieuses se mêlent aux cercueils et veulent profiter de la mort, comme les oiseaux de proie qui voltigent autour des fatales dépouilles. Le roi avait perdu sa brillante lignée, et quand on voyait cette noble tête s'abaisser, on spéculait déjà sur la régence que la minorité de l'enfant royal devait essentiellement amener dans le gouvernement de la France. En effet, si le duc d'Orléans pouvait être violemment soupçonné d'avoir menacé les jours de l'héritier de la couronne, comment lui confierait-on la régence ? Tel était le calcul ambitieux des princes légitimés et de madame de Maintenon contre la branche cadette.

---

## CHAPITRE IX.

### ÉTAT DE L'EUROPE JUSQU'AU CONGRÈS D'UTRECHT.

---

Angleterre. — La reine Anne. — Ministère des whigs. — Parti des tories. — La presse anglaise. — Addison. — Congrève. — Saint-John Bolingbroke. — Swift. — Prior. — Progrès du torysme. — Question de la prérogative. — Ministère tory. — Dissolution du parlement. — La Hollande et Heinsius. — Opinion favorable aux whigs. — Empire. — Mort de l'empereur Joseph. — Avènement de Charles VI. — Prusse. — Espagne. — Portugal. — Savoie. — Suède. — Danemarck. — Russie. — Négociations secrètes avant la conférence d'Utrecht. — Opérations militaires. — Bataille de Denain. — La cour à Fontainebleau. — Signature des préliminaires.

1710. — 1712.

La coalition immense formée contre Louis XIV avait eu pour tête et pour chef Guillaume III ; toute l'administration de ce prince, quoique fortement empreinte de la prérogative royale,

avait été dirigée par les whigs, et à sa mort la reine Anne avait subi cette même influence ; son ministère, composé de lord Godolphin, du duc de Marlborough, de lord Somers, du comte de Warthon, était tout entier dans la pensée des whigs ; les seuls ministres qui appartenaient au torysme, étaient alors le secrétaire d'État Harley et sir Henry Saint-John, si célèbre ensuite sous le nom de Bolingbroke, et encore Saint-John sortait d'une famille de wighs et de puritains retentissante dans la longue lutte contre l'Église établie. Pour compléter leur œuvre, les wighs avaient placé auprès de la reine Anne lady Marlborough, femme impérieuse, toute dévouée à leurs opinions ; elle ne fut jamais la favorite de la reine, comme on l'a dit, mais la femme hautaine qui la gouvernait au nom du parti dont elle était l'expression. Il est essentiel de parfaitement connaître cette situation de lady Marlborough pour remonter à la cause réelle de sa disgrâce, qui ne fut ni puérile comme la chute d'un mouchoir, ni capricieuse et domestique comme l'ordre d'un exil à la suite d'un vase de cristal brisé de colère : l'histoire des partis et des grands événements humains a des causes plus sérieuses<sup>1</sup>. Le principe des whigs tenait à leur école de 1688 ; ils voulaient restreindre la *prérogative royale dans des bornes très étroites au profit de leur propre aristocratie*. La reine Anne n'était à leurs yeux qu'un instrument du pouvoir qu'ils voulaient exercer, et ils menaçaient sans cesse de l'abandonner pour le prétendant Jacques Stuart<sup>2</sup>, si elle n'accédait pas à leur domination. Ensuite les wighs, la plupart imbus des principes religieux de l'école

<sup>1</sup> Il faut laisser l'histoire travestie à l'usage des théâtres de la burlesque anecdote du verre d'eau, qui amena la chute de la puissance de lady Marlborough ; on a transformé une révolution toute politique d'un parti en un caprice de femme.

<sup>2</sup> Les rapports des chefs de l'école des whigs avec Jacques III sont constatés par la correspondance de Renaudot ; Marlborough n'avait cessé d'être en relation avec son neveu naturel, le duc de Berwick. (Manuscrits de Renaudot, Bibliothèque du roi.)

hollandaise à laquelle appartenait le roi Guillaume, adoptaient l'affranchissement des sectes dissidentes, et frappaient ainsi l'édifice de l'Église établie. Depuis Guillaume III, ces sectes faisaient des progrès, et le clergé anglican s'alarmait des conquêtes faites par les puritains et les calvinistes, qui couvraient de leurs prêches les villes et comtés d'Angleterre et de l'Écosse surtout.

Les tories avaient saisi la partie faible et vulnérable du système des whigs ; dévoués à la prérogative royale, ils défendaient les droits de la reine Anne dans le gouvernement du pays. Leur doctrine était l'obéissance à la royauté, sans admettre ces distinctions subtiles ou fières que Marlborough et ses amis proclamaient comme un frein nécessaire à la couronne ; cette bonne situation des tories auprès de la reine était soutenue par mistress Masham, une de ses femmes, la rivale de la duchesse de Marlborough et tory très prononcée. Le secrétaire d'Etat Harley et lord Saint-John étaient en rapports politiques et secrets avec la reine Anne, et tout le parti de la prérogative était prêt à seconder un changement de ministère qui délivrerait la souveraine de la contrainte que les whigs lui imposaient. Auprès du peuple, les tories avaient deux forces imposantes : le clergé, attaqué par les sectes dissidentes, avait besoin de défendre de toute sa puissance l'Église établie ; indépendamment de cet appui, les tories faisaient entendre des espérances de paix ; il y avait fatigue de la guerre ; les plaintes du commerce étaient grandes et répétées ; on était sans cesse exposé à la course des braves marins de Dunkerque et de Saint-Malo. La position des tories était donc parfaite ; ils soutenaient les prérogatives royales, l'Église établie et la paix des peuples : on savait combien la guerre était ruineuse ; le siège de Tournai avait coûté près de 7 millions de livres sterl. ; et pour qui faisait-on tous ces sacrifices ? pour la Hollande et l'Empire, car l'Angleterre pouvait toujours conclure avec la France une paix séparée et utile à son système militaire et colonial. Marlborough seul en profitait ;

sa fortune et son crédit s'étaient démesurément accrus.

Dans cette position respective de deux systèmes en présence, il s'établit une polémique supérieure et plus retentissante peut-être que tout ce que la presse a produit depuis en Europe. Les principaux adversaires étaient pour les whigs, Addison et Congrève, et pour les tories, Saint-John (Bolingbroke), Prior et Swift ; l'histoire de la presse périodique se mêle intimement aux grands faits politiques ; il serait impossible de l'en séparer. Quand il existe un vaste classement de partis, ceux qui en suivent la lutte intelligente, influent nécessairement sur la marche des affaires ; la presse politique était alors dans toute l'ardeur de la jeunesse ; c'étaient des hommes d'un talent remarquable qui défendaient les idées de leur parti. Les gazettes cessèrent d'être exclusivement papiers-nouvelles, pour se jeter dans les questions de société et de gouvernement. Les whigs et les tories furent en présence non seulement dans la chambre des lords et les communes, mais encore dans la polémique usuelle des revues et des journaux. Addison, l'observateur froid et spirituel, un des organes les plus habiles des whigs, était né à Miston, dans le Wiltshire, d'une de ces familles ecclésiastiques d'Angleterre, calmes et simples, telles que nous les décrit Goldsmith dans son *Vicaire de Wakefield*. Addison se fit remarquer jeune encore par ses essais de poésie latine, genre de littérature tant estimé en Angleterre ; *la protection de lord Halifax le rattacha au système des whigs*. L'aristocratie anglaise a cette grande habileté de prendre pour elle toutes les intelligences. Addison fut présenté à Guillaume III, et dès ce moment il appartient corps et âme aux whigs ; il chanta la paix de Riswick, triomphe de la révolution de 1688, les victoires de Marlborough, le chef de ce haut parti. Addison fut appelé au poste lucratif de secrétaire pour le gouvernement de l'Irlande sous le comte de Warthon, et ce fut à cette époque qu'il fit paraître son premier journal, qui prit le titre de *The Tatler* (le Babillard) ; cette feuille, sous des proportions plus vastes, devint ensuite le *Spectator*. Addi-

son, le chef en quelque sorte de la presse des whigs en Angleterre, s'était jeté dans la lutte ministérielle avec une ardeur indicible.

Congrève, l'ami et le contemporain d'Addison, partageait son dévouement à la polémique des whigs ; élevé au collège de Dublin, destiné à l'étude des lois, il embrassa la littérature du théâtre avec cette vocation qui ne calcule rien, ni les desseins de famille, ni les intérêts de la vie ; à dix-neuf ans, il composa sa jolie comédie du *Old Batchelor* (le Vieux Garçon), et l'aristocratie de 1688 s'empara de cette jeune intelligence comme elle avait fait de celle d'Addison. Congrève eut un poste dans les douanes, d'un revenu de 600 liv. sterl. que lui assura lord Halifax. Admis dans le cabinet, Congrève se fit écrivain politique ; son traitement, sous le ministère de Marlborough, s'élevait à 12 mille liv. sterl. de revenus ; il prit part à la forte et longue lutte des deux partis sous la reine Anne, et il fut un des collaborateurs assidus et mordants dans le *Whig-Examiner*, journal qui soutenait avec ferveur l'administration de lord Halifax.

Le torysme ne resta pas silencieux en face des attaques sérieuses et dissertatrices du parti whig : son écrivain le plus remarquable, sir Saint-John (lord Bolingbroke), appartenait, ainsi qu'on l'a dit, à une famille quasi-puritaine ; mais son esprit vif et piquant l'avait prédestiné pour la politique des tories. Sir Henry Saint-John était sorti du ministère lors du triomphe absolu des whigs, et ce fut l'origine de ce grand talent de polémique que sir John déploya dans de puissants écrits<sup>1</sup>. C'était une verve, une originalité incessantes, une manière aristocratique d'attaquer ses adversaires par tous leurs ridicules ; il fut ardemment secondé dans cette œuvre par Swift et Prior. Swift est l'auteur du fameux conte du *Tonneau* et de ce spirituel et caustique *Voyage de Gulliver*, esquisse philosophique

<sup>1</sup> Bolingbroke, en mourant, légua ses papiers au poète écossais David Mallet, qui a publié les *œuvres complètes de Henri Saint-Jean, vicomte de Bolingbroke*. Londres, 1753, 5 vol. in-4° et 9 in-8°.

sur l'impuissant effort de l'homme pour atteindre un but chimérique d'ambition : les infiniment petits étaient une censure de ceux qui se croyaient infiniment grands, et ces rêves excentriques étaient destinés à peindre surtout les whigs, ces prétendus amis des libertés et du bien-être du peuple, et qui traitaient l'Angleterre comme ce pauvre Gulliver que la fourmilière de Lilliput veut enlever par des fils menus comme de la toile d'araignée. Swift avait été whig très prononcé à l'origine des divisions politiques entre les deux partis ; très bien accueilli par le roi Guillaume, Swift rapporte que ce roi, si plein de soucis et d'ennuis, lui avait enseigné comment on cultivait les asperges en Hollande, utile souvenir que Swift, homme simple d'ailleurs, avait conservé de la tête ferme et sérieuse qui avait accompli la révolution de 1688. Swift, ensuite dévoué à la politique des tories, avait une supériorité sur Congrève, dont la plaisanterie était un peu lourde. Le peuple aimait la manière de Swift, l'excentrique, la caricature exagérée, telle que le veut ce *John Bull* dont les sens froids et compassés ont besoin d'être fortement remués par les mots sensuels et les images grotesques, comme il a besoin de secouer son corps par les liqueurs fortes ; Swift ne quitta plus, jusqu'à la fin de sa vie, la bannière du torisme.

Prior, homme politique autant qu'écrivain, le collaborateur assidu de Swift dans la rédaction de l'*Examiner*, appartenait à une école plus sérieuse : sa naissance était obscure ; un cabaret de Winburne dans le Middlesex avait vu son enfance et ses premières études ; c'est de cette obscurité qu'il fut tiré par le comte de Dorset. Prior reçut une éducation brillante, et entra immédiatement dans les affaires, comme secrétaire d'ambassade au congrès de La Haye (1697). Il y développa un talent remarquable ; il sentit que l'art d'écrire ne suffit pas en diplomatie ; il devint un des négociateurs les plus habiles. Au congrès de Riswick, Prior avait été premier secrétaire de la légation anglaise, et quelques années plus tard on l'éleva

au poste de secrétaire d'État de l'Irlande; il suivit en France l'ambassade du comte de Portland, cette éclatante apparition de la noblesse anglaise. Prior fut l'agent de confiance pour tous les grands intérêts; mais à mesure qu'il touchait de plus près les affaires, il abandonnait les vieilles idées des whigs pour se rattacher aux tories et à lord Bolingbroke. C'est ce qui arrive presque toujours aux hommes d'intelligence et de pratique; car les idées puritaines ne peuvent s'appliquer à la marche régulière du gouvernement. Prior se démit de ses emplois avec les whigs, et devint un des collaborateurs les plus assidus de Bolingbroke dans le *Tory-Examiner*; sa critique embrassa tout, la littérature et la politique de ses adversaires, pour les combattre et les ridiculiser.

En suivant avec quelque attention la marche des deux partis dominants en Angleterre, on pourrait voir que les tories défendaient la prérogative royale; et tous les partisans de la reine Anne se rattachaient à eux: ils protégeaient l'Église établie, et cette bonne position leur donnait les sympathies populaires acquises au clergé; ils voulaient la paix, elle était un besoin. Ces sympathies se manifestèrent ardentes à l'occasion du procès de Henri Sacheverel, prêtre d'Oxford, un des esprits les plus irrités contre les dissidents et les presbytériens. Sacheverel prêcha, dans la vieille église de Saint-Paul, le dogme de l'obéissance absolue à l'autorité et à l'Église établie; ce sermon produisit un effet magique sur toute la bourgeoisie de Londres; il fut imprimé et distribué par l'ordre exprès du lord-maire, et applaudi par les corporations. Le ministère et le parlement aperçurent bien d'où venait l'attaque, et un procès régulier fut intenté à Sacheverel par les communes devant la chambre des lords, pour crime de haute trahison; ce fut un essai sur l'opinion publique. Jamais la ville de Londres n'avait été plus profondément émue: le peuple courait à Westminster pour applaudir celui qu'on désignait comme martyr; la reine assista exactement à chacune des séances, manifestant en toute occasion ses sympathies pour

le prêtre, symbole de l'Église établie; les flots des multitudes le saluaient d'acclamations. Sacheverel soutint ses doctrines avec hardiesse, et les lords n'osèrent le condamner qu'à trois ans d'interdiction du prêche; ses sermons furent brûlés par la main du bourreau. Le peuple porta le prêtre en aube blanche dans une sorte d'ovation; la reine le vit, et l'accueillit comme un de ses amis les plus dévoués. Sacheverel fut nommé à un bénéfice dans le nord du pays de Galles; partout il fut reçu avec enthousiasme: à Oxford, il fit son entrée triomphale, et plus de mille cavaliers vinrent au-devant de lui avec des banderoles à mille couleurs, tandis que les grandes cloches des églises sonnaient au vent. Le procès de Sacheverel était une épreuve que tous les partis avaient faite de leurs forces: la reine Anne put reconnaître que l'opinion tory sur la prérogative et l'Église établie avait une incontestable préférence parmi le peuple sur les whigs et les dissidents; c'était pour la reine une indicible satisfaction, car le ministère de lord Halifax lui pesait; la puissance royale n'était que nominative; le cabinet dominait tout sous l'influence de Marlborough. Anne n'avait d'autres consolations pour secouer un peu cette chaîne accablante, que ses conférences intimes avec le secrétaire d'État Harley et sir Henry Saint-John, dont elle avait accepté la démission pour complaire aux whigs; c'était chez mistress Masham que ces conférences avaient lieu; l'abaissement successif du ministère Halifax avait été résolu, et avec ce parti devaient également tomber la puissance et le crédit de la duchesse de Marlborough, si forte auprès de la reine, parce qu'elle était l'expression de l'opinion alors au pouvoir.

Quand le pays eut été bien étudié par le procès de Sacheverel, la reine Anne, de concert avec les tories influents, se décida à changer sur-le-champ son ministère, et à rompre ainsi de face avec le parti des whigs qui avait fait la révolution de 1688. Un nouveau cabinet fut formé dans l'opinion des tories: Harley fut nommé chancelier de l'échiquier, le duc de Rochester président du conseil; le comte de Buckingham eut

l'intendance des maisons de la reine; Henry Saint-John, Simor Hartecourt, le duc d'Ormond et Granville, tous choisis dans les rangs des tories, complétèrent ce cabinet dans le sens de la prérogative; Marlborough seul fut conservé, mais avec une position tellement effacée, qu'il ne pouvait garder longtemps son poste. Les maximes fondamentales d'après lesquelles l'administration tory fut composée, se résumèrent par ces trois articles : 1° la prérogative royale; 2° l'Église établie; 3° la paix. Le Parlement fut dissous en conséquence, et les élections donnèrent la majorité à cette triple opinion<sup>1</sup>. Il a été très essentiel d'exposer ces faits dans l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne, afin de sortir de cette puérilité d'anecdotes qui rattache la chute de Marlborough et des whigs à des colères de femme; la disgrâce de ce puissant parti résultait d'un mouvement d'opinion favorable à la royauté, à l'Église établie et à la paix. Le vice de l'histoire vulgaire est toujours d'attribuer à de petites causes les grands mouvements d'opinions. Il ne s'agit pas d'un caprice de reine, d'une espèce de coup d'éventail politique, mais d'une lutte réelle de deux opinions qui se combattent; la presse, les élections, tout agit dans cette lutte, et c'est ce qui la fait si imposante.

L'avènement d'un cabinet tory servait les partisans de la paix avec la France. La Hollande n'avait plus la même intimité avec l'Angleterre depuis le triomphe du ministère tory; la domination de l'Église établie bouleversait toutes les tentatives des sectes dissidentes. La loi religieuse était encore la base des traités; la révolution de 1688, le règne de la maison d'Orange et le ministère whig avaient fomenté la propagation du puritanisme et de la secte de Calvin en Angleterre; l'alliance des deux États se fondait sur cette communauté de principes. Les tories s'en éloignaient pour protéger exclusivement l'Église anglicane; le grand pensionnaire Heinsius, si dévoué à Guillaume III, avait des griefs contre la reine Anne : il ne lui pardonnait pas la persécution envers les puri-

<sup>1</sup> Annales parlementaires, ann. 1712.



ains<sup>1</sup>. Dès ce moment, la Hollande, dessinée plus fortement pour la cause allemande, accueille avec enthousiasme le prince Eugène; elle accorde volontiers des subsides à tous les électeurs des bords du Rhin qui veulent entrer dans la coalition et fournir des hommes; ses journaux et ses pamphlets attaquent vivement le ministère des tories, et le dénoncent comme une administration qui trahit les intérêts réels de l'Angleterre et de l'Europe coalisée; les whigs trouvent un ferme appui à La Haye et à Amsterdam, et de là partent plus d'une intrigue contre le cabinet du comte d'Oxford. Cette séparation de la Hollande et de l'Angleterre servait les tendances pour la paix; mais un événement plus grave en avançait le terme: l'empereur Joseph venait de mourir à Vienne<sup>2</sup>; son frère et son héritier était cet archiduc Charles que les alliés avaient proclamé roi d'Espagne. Quand l'archiduc connut la mort de l'empereur, il prit la pourpre impériale, joignant ce grand titre au blason de Castille: c'était donc la reconstruction pleine et entière de la monarchie de Charles-Quint? on retournait à l'état politique du xvi<sup>e</sup> siècle; le nouvel empereur allait posséder, comme son illustre aïeul, l'Allemagne, l'Italie, Naples, la Sicile, la Sardaigne, l'Espagne et les Indes; la restauration d'un État aussi vaste était de nature à effrayer la Hollande et l'Angleterre, c'était la souveraineté universelle. Dès ce moment, un retour d'opinion se fait contre l'empereur: la maison de Bourbon est trop abaissée pour qu'on puisse la craindre; les hommes d'État de l'Angleterre commencent à examiner s'il ne vaudrait pas mieux, en séparant par des actes de renonciation les deux branches de France et d'Espagne, traiter sur les bases d'une reconnaissance de Philippe V.

<sup>1</sup> Heinsius, caractère fort remarquable, avait été réélu quinquennalement à la dignité de grand pensionnaire de Hollande, depuis 1689 jusqu'en 1720, époque de sa mort.

<sup>2</sup> Le 17 avril 1711, à l'âge de trente-trois ans; il avait succédé le 6 mai 1705 à son père, l'empereur Léopold, implacable ennemi de Louis XIV et de la France.

Ces considérations prenaient plus de consistance à la suite des derniers événements de la Péninsule : depuis trois ans les alliés avaient multiplié les opérations militaires en Espagne ; les Anglais s'étaient déployés en force dans l'Estramadure sous lord Stanhope, tandis que les Allemands, sous Staremberg, marchaient à Madrid par l'Aragon. Le combat sanglant d'Almenara avait refoulé les troupes de Philippe V jusqu'aux portes mêmes de sa capitale, et la bataille de Saragosse, gagnée par Staremberg, ouvrait aux Allemands le chemin de la Castille. Philippe V quitta Madrid pour la seconde fois, et se retira à Valladolid ; l'archiduc y fit son entrée solennelle ; mais l'aspect de ces soldats calvinistes ou luthériens, dédaignant la sainte Église, avait soulevé la population. Philippe V, aimé du peuple de Madrid, en avait adopté les coutumes ; la princesse des Ursins, si habile, si déliée, s'était rattaché la grandesse en servant l'orgueil national ; tout était Espagnol. Lorsque l'archiduc voulut organiser son conseil de Castille, il trouva partout de la résistance : le marquis de Mancera, vieillard centenaire, président du conseil, répondit : « Je n'ai qu'une foi, c'est l'Église romaine ; je n'ai qu'un roi auquel j'ai prêté serment, c'est Philippe V ; j'estime l'archiduc, mais j'ai vécu cent ans sans avoir rien fait contre mes devoirs ; pour le peu de jours qui me restent à vivre, je ne veux pas me déshonorer. » Cette noble réponse du marquis de Mancera fut celle de presque toute la grandesse ; le vieil honneur espagnol se réveillait.

Les alliés n'avaient pas trouvé de sympathies en Espagne, parce qu'ils n'étaient pas de la foi de ce peuple ; ils portaient haine à l'Église, et le paysan espagnol avait son héroïsme, son histoire dans les couvents et les oratoires : aussi, lorsque Vendôme passa les Pyrénées, les alliés se placèrent de nouveau sur la défensive, et l'évacuation de Madrid fut décidée. Vendôme entraîne le roi Philippe V à marcher sur les Castilles, il s'empare de Madrid, et de là s'avance vers l'Estramadure. Les Anglais, en pleine retraite, traversent le Tage, et se retrans-

chent dans Brihuega ; le duc de Vendôme les enveloppe, fait prisonniers le général Stanhope et cinq mille grenadiers ; puis il court à Villaviciosa, où se livre une bataille décisive. Vendôme resta victorieux, tandis que Staremberg se retirait en bon ordre sur les côtes de Portugal ; désormais l'Espagne se trouvait à l'abri de toute invasion. Cet affermissement de la couronne sur la tête de Philippe V, ces échecs qu'avaient éprouvés les armes des alliés, devaient aider à la pacification. A mesure que les armées de lord Stanhope et de Staremberg se retiraient en Portugal, la maison de Bragance faisait de sérieuses réflexions sur son état d'hostilité avec les Bourbons de France et d'Espagne. Les escadres de Duguay-Trouin avaient paru à Rio-Janeiro, et détruit cette mine d'or pour la cour de Lisbonne ; Vendôme avait passé le Tage, et une ou deux victoires allaient le conduire dans la capitale ; fallait-il, pour secourir les alliés, courir la chance d'une invasion impétueuse des Français ? Le temps était donc parfaitement choisi pour que la diplomatie de Louis XIV agit sur le Portugal, afin de le détacher de l'alliance ; un traité de paix séparé allait mettre la monarchie espagnole à l'abri sur ses autres frontières.

Le duc de Savoie se trouvait dans une position semblable par rapport à la France : la cause qui l'avait rattaché à l'alliance était surtout la crainte d'être englouti dans la monarchie universelle du roi de France ; cette terreur n'existait plus ; Louis XIV était moins menaçant pour lui, que ce vaste Empire qui le pressait par les Alpes et le Milanais. La domination de l'Autriche sur l'Italie pouvait s'étendre jusqu'au Piémont ; le Pô n'était pas une limite que l'ambition ne pût franchir<sup>1</sup>. A ces considérations vinrent se joindre les liens de famille tristement réveillés par la mort de la duchesse de Bourgogne. Après l'invasion de la Provence, le duc de Savoie hésite, il n'est plus aussi franchement dans la coalition, il n'arme pas avec la même ardeur contre la France ; il se tient en observation au pied des Alpes. Frédéric, roi de Prusse, n'avait joué qu'un

<sup>1</sup> Papiers de Torey, 1712.

rôle très secondaire dans la coalition ; un corps prussien était au service de l'Angleterre et de la Hollande, mais il agissait comme auxiliaire et puissance de second ordre. Le nord de l'Europe était trop violemment ébranlé pour que la Prusse n'eût pas l'attention absorbée par le grand conflit entre la Suède, le Danemarck, la Russie et la Pologne, qui de tous côtés la ceignaient comme d'un cercle d'airain ; la Prusse était placée géographiquement de manière à tout observer. La Suède d'abord avait abdiqué son vieux et beau rôle de médiatrice, pour se jeter dans les extravagantes conquêtes de Charles XII ; cette exagération de ses forces militaires l'avait accablée ; son roi poétique l'avait perdue ; l'expédition de Russie avait abouti à la triste défaite de Pultawa, le tombeau de la brave armée suédoise. Une réaction s'était déclarée contre la Suède, ce qui arrive toujours quand un État est sorti violemment de ses limites ; le Danemarck avait envahi la Poméranie, une révolution en Pologne avait rappelé la maison de Saxe, protégée par l'empereur. Un seul État avait immensément profité de ces grandes guerres, c'était la Russie sous Pierre-le-Grand. Jusqu'alors puissance asiatique et orientale, la Russie n'avait occupé le monde que par ses guerres contre les Turcs. Dans ce flux et reflux de nations, elle avait cherché des issues pour ses produits, car elle étouffait dans sa force, et voilà la cause de sa triple tendance vers la mer du Nord, le Danube et la mer Noire. L'invasion de Charles XII en donnant à la Russie une haute impulsion, l'avait retrempee dans son énergie de peuple ; il n'est rien qui vous grandisse comme une invasion repoussée avec héroïsme.

L'avènement d'un ministère tory en Angleterre préparait les premières voies à la paix générale en Europe ; si une transaction commune n'était pas immédiatement possible, il fallait négocier au moins une paix séparée et particulière entre la France et la Grande-Bretagne. Telle fut l'opinion du cabinet de Versailles ; un rapport de M. de Torcy au roi indiqua la nécessité d'agir directement auprès du ministère anglais, pré-

sidé par le comte d'Oxford, d'abord au moyen d'agents secrets sans mission officielle, afin de ne s'engager qu'avec assurance de réussir <sup>1</sup>. On devait prendre pour prétexte un échange de prisonniers, le règlement de certaines captures de marchandises qui pouvaient être compensées. M. de Tallard, prisonnier sur parole à Londres depuis la triste bataille d'Hochstedt, avait forcément séjourné en Angleterre, et il dut faire servir ses relations anciennes au succès d'une paix nécessaire aux deux États.

M. de Torcy remit au négociateur secret un projet provisoire établi sur des bases nouvelles et susceptibles de satisfaire les intérêts de la Grande-Bretagne. La France offrait à l'Angleterre des sûretés réelles pour son commerce dans les deux Indes et dans la Méditerranée ; à la considération du cabinet de Londres, le roi promettait une bonne frontière à la Hollande du côté des Pays-Bas. L'état prospère des affaires du roi d'Espagne ne permettait plus de songer à un changement de dynastie ; on prendrait toutes les précautions qui conviendraient à l'Angleterre pour garantir à jamais la séparation des deux couronnes et les privilèges de son commerce dans les Indes. M. de Torcy proposait d'ouvrir sur ces bases des conférences diplomatiques, soit à Aix-la-Chapelle, soit à Liège, pour traiter séparément ou conjointement au gré du cabinet de Londres <sup>2</sup>. Ces conditions de la paix, bien que rédigées en termes vagues, différaient essentiellement des précédentes ; elles reposaient sur des articles bien autrement favorables à la France que les préliminaires de La Haye ou des conférences de Gertruidenberg. Le cabinet de Versailles, comprenant les avantages de sa position, savait les dissidences des nouveaux ministres tories avec la Hollande, le besoin de paix qui partout se faisait sentir en Angleterre. La belle résistance de Malplaquet, d'ailleurs, avait montré tout ce que pouvait la France. La situation particulière de l'Empire

<sup>1</sup> Archives de Versailles, ann. 1711.

<sup>2</sup> Note du 9 juin 1711.

favorisait les démarches du cabinet de Versailles : l'avènement de l'archiduc Charles à la couronne impériale avait modifié entièrement les idées de l'Angleterre sur la succession d'Espagne. Cette question ne devenait plus pour les tories qu'un intérêt commercial dont on devait tirer tous les avantages en ce qui touchait les transactions maritimes de l'Angleterre ; c'est en ce sens que M. de Tallard entama la question avec lord Saint-John dans des conférences préliminaires. La condition de l'avènement des tories était la paix, et le cabinet de Versailles, connaissant bien cette nécessité, voulait en profiter pour les intérêts de la France.

En conséquence, lord Saint-John fit confier une mission privée à l'habile M. Prior, l'agent actif du corps diplomatique anglais. M. Prior devait se rendre à Versailles, porteur de pleins pouvoirs et d'un sous seing, écrit en entier de la main de la reine Anne : « Toute confiance doit être accordée au porteur du présent M. Prior, y était-il dit, pour engager des négociations définitives avec la France <sup>1</sup>. » M. Prior fut accueilli à Fontainebleau, où était la cour, avec une distinction remarquable ; le roi le combla de politesses ; M. Prior, alors à quarante-sept ans, était un de ces Anglais à la stature élancée ; sa tête était belle, son front large et haut, son œil observateur et méditatif, sa main blanche et effilée, ses lèvres fines, sa figure d'un élégant ovale, comme Lawrence a su depuis reproduire les hommes d'État de l'époque de lord Castle-reagh. M. Prior, porteur de deux instructions, n'était désigné que sous le nom de l'*homme* chargé de pressentir les intentions de la cour de Versailles. Le cabinet anglais y déclarait qu'on ne traiterait jamais qu'à la satisfaction des alliés, c'est-à-dire que l'empereur, la Savoie, la Hollande recevraient chacun une frontière suffisante et respectable ; l'équilibre devait être

<sup>1</sup> Voici le texte du pouvoir, tel qu'il existe dans les Archives de Londres. « M. Prior est pleinement autorisé à communiquer à la France nos demandes préliminaires, et à nous en rapporter les réponses. ANNE R. » (Archives de Londres.)

maintenu en Italie, et la condition essentielle était l'assurance formelle qu'en aucun cas les couronnes de France et d'Espagne ne pourraient être réunies. Il y avait du vague dans ces pouvoirs généraux, et c'est pourquoi lord Saint-John précisa d'une manière plus nette les concessions et les garanties qu'exigeait spécialement l'Angleterre<sup>1</sup> : ces garanties étaient d'abord un traité de commerce privilégié, la reconnaissance de la reine Anne et de la succession dans la ligne protestante, la possession de Gibraltar et de Port-Mahon, le monopole du commerce des noirs<sup>2</sup>, la cession de Terre-Neuve, l'*uti possidetis* des établissements en Amérique, et l'égalité des avantages commerciaux dans toutes les colonies espagnoles. Ces propositions, adressées par M. Prior, devaient rester secrètes, à moins qu'il ne fût arrêté, de concert entre les deux parties contractantes, qu'elles seraient communiquées aux alliés. Le plénipotentiaire anglais s'ouvrit même intimement à M. de Torcy sur l'utilité d'une alliance offensive et défensive, conséquence du traité commercial. Les principes des tories, défenseurs de la prérogative royale, plaisaient à Louis XIV. M. Prior invita M. de Torcy à préparer le prétendant de la race des Stuarts, Jacques III, à quitter la France, comme une garantie des bonnes intentions du cabinet de Versailles à l'égard de la reine Anne ; le parti tory avait besoin de donner ce gage pour écarter l'idée qu'il travaillait à une restauration. A cette époque, les whigs, exclus du pouvoir, étaient presque tous rapprochés du prétendant<sup>3</sup>.

La cour de Versailles reçut les ouvertures de l'Angleterre avec une satisfaction véritable ; son intérêt était si visiblement de traiter avec chacune des puissances engagées dans la guerre ! Ne valait-il pas mieux faire toutes concessions à la

<sup>1</sup> Documents anglais sur la négociation d'Utrecht, ann. 1711.

<sup>2</sup> Cette curieuse disposition de monopole, qui fait contraste avec la politique anglaise du temps moderne sur l'abolition de la traite des noirs, est contenue dans le projet de M. Prior.

<sup>3</sup> Pièces anglaises de la négociation d'Utrecht, ann. 1711.

Grande-Bretagne pour se dispenser des préliminaires accablants que le congrès de La Haye avait imposés aux malheurs de Louis XIV ? Aussi la cour de Versailles indiqua Mesnager pour suivre M. Prior à Londres. Mesnager, issu de famille bourgeoise et marchande de l'antique ville de Rouen, avait d'abord exercé la profession d'avocat, puis il fut député par le négoce de Rouen près du conseil général de commerce institué par Colbert ; il y déploya une remarquable spécialité. D'Aguesseau présidait ce conseil ; il présenta Mesnager au roi, qui aimait la capacité dans les bureaux des affaires extérieures surtout. Le conseiller fut désigné pour une mission secrète en Espagne, afin de régler les intérêts commerciaux des deux nations dans la mer du Sud. Ses plans étaient vastes : Mesnager voulait lier le nouveau monde à l'ancien par d'incessantes transactions ; ses mémoires diplomatiques sont clairement écrits. Il avait été ensuite envoyé sans caractère officiel en Hollande, pour détacher la république de la coalition en lui offrant d'immenses avantages maritimes ; il avait vécu caché à La Haye, pour ne pas donner l'éveil à aucun des cabinets de l'alliance ; il correspondait alors avec le nom supposé de Deferon, et ses dépêches parvenaient à Versailles sous le couvert du commerce et des négociants de Rouen et du Havre. Louis XIV se servit souvent de cette voie bourgeoise dans les affaires, même décisives<sup>1</sup>.

La cour de Versailles ne pouvait donc mieux choisir que M. Mesnager pour entamer un traité avec le cabinet des tories. Le négociateur n'était pas assez important, assez connu pour éveiller les soupçons des autres cours ; on savait sa spécialité commerciale. Mesnager qui n'avait jamais suivi une affaire réellement diplomatique, reçut ordre de s'abstenir à Londres de toute démarche officielle ; négociateur secret, il ne devait voir les ministres que confidentiellement. M. Prior restait

<sup>1</sup> Nicolas Mesnager, né en 1665, mourut à Paris le 15 juin 1714. Après la paix d'Utrecht, Louis XIV, pour reconnaître ses services, lui avait accordé une pension de 10,000 livres.

l'intermédiaire entre Mesnager, Harley et lord Saint-John. Les instructions dont le plénipotentiaire était porteur n'avaient rapport qu'à la question anglaise. M. de Torcy acceptait au nom du roi les propositions offertes par M. Prior à Paris ; mais il faisait observer que de tels articles, si avantageux à la Grande-Bretagne, ne pouvaient être admis par la France qu'à la condition expresse d'un traité général avec les alliés<sup>1</sup>.

Mesnager fut bientôt joint par l'abbé Gauthier, second plénipotentiaire secret. Prior seul présida aux négociations du ministère anglais et des agents de la France. Mesnager, tout rempli de ses idées commerciales, voulut fonder une alliance politique sur de vastes rapports de nation à nation. Tout ceci se traitait confidentiellement, lorsque lord Saint-John fit demander à Mesnager les intentions définitives de sa cour : « Il ne s'agissoit pas, disait le ministre, de négocier avec les coalisés, mais avec l'Angleterre seule ; il falloit donc s'expliquer plus nettement. » L'abbé Gauthier partit de Londres afin d'avoir des instructions plus explicites ; elles ne se firent pas attendre : quel intérêt n'avait pas la cour de Versailles à séparer la coalition, à traiter à part avec le cabinet de Londres l'ennemi le plus actif dans la guerre contre la France depuis Guillaume III ! Quand les pleins pouvoirs furent arrivés pour signer les préliminaires, tels qu'ils étaient arrêtés par M. Prior le ministère tory pensa que la négociation ne devait plus être un mystère ; on avoua la qualité de M. Mesnager en conseil de la reine. Harley, tout récemment créé comte d'Oxford, principal ministre du cabinet, exposa devant la reine Anne la suite des négociations entamées avec M. Mesnager ; lord Saint-John demanda les pleins pouvoirs de Sa Majesté sous le grand sceau, afin que le comte d'Oxford, le duc de Buckingham l'évêque de Bristol fussent autorisés, de concert avec M. Prior à négocier comme plénipotentiaires les conditions de la paix qui pourraient être arrêtées avec M. Mesnager, envoyé de France. Ce plein pouvoir, sous le grand sceau, n'était qu'une

<sup>1</sup> Correspondance de Torcy, ann. 1712.

forme, car déjà les préliminaires avaient été conclus ; l'autorisation donnée aux ministres du cabinet n'était, à vrai dire, qu'une ratification accordée sans difficulté par la reine Anne<sup>1</sup>. Les bases de ces préliminaires furent tenues secrètes pour les alliés ; on signa d'autres articles destinés à être communiqués à la Hollande, car M. Mesnager insistait pour que la paix servit à toutes les puissances engagées dans la lutte, et surtout qu'elle fût notifiée à la Hollande, qui fournissait les subsides à la coalition.

C'était un point immense que la signature des préliminaires avec la Grande-Bretagne ; la coalition était par le fait dissoute. Ensuite le cabinet de Saint-James s'obligeait à se poser comme intermédiaire pour communiquer les articles du traité aux États-Généraux en les invitant à une pacification générale. Le comte de Strafford, ministre anglais en Hollande, dut se hâter de se rendre à La Haye pour exposer à Messieurs des États : « que l'Angleterre, tout en restant fidèle à l'alliance contractée avec les puissances, désiroit une paix solide et indispensable dans l'état de pénurie où se trouvoit l'Europe. » Le pensionnaire Heinsius, qui avait eu quelques notions des préliminaires arrêtés à Londres entre la France et l'Angleterre, fut effrayé de leur conséquence ; il rappela, dans une lettre au comte d'Oxford, les clauses expresses du traité de la triple alliance signé sous la grande parole de Guillaume III : « n'avoit-il pas été alors stipulé qu'aucune des puissances ne feroit une paix séparée? » Il fut répondu par lord Strafford, le ministre d'Angleterre, que telle était l'intention du cabinet tout entier,

<sup>1</sup> Voici le texte de la demande faite par le ministère tory en plein conseil : « C'est le sentiment unanime des serviteurs de Votre Majesté qu'on dresse cette même nuit un ordre et des pleins pouvoirs, avec prière d'y apposer dès le lendemain le grand sceau, en vertu desquels le comte d'Oxford, l'évêque de Bristol, le duc de Shrewsbury, les comtes de Powlet et de Darmouth, Henri de Saint-John et Mathieu Prior, Secuyers, seront constitués plénipotentiaires pour s'assembler et traiter avec le sieur Mesnager. » (Archives de Londres, ann. 1711.)

et, qu'en définitive, on ne voulait pas traiter séparément<sup>1</sup>.

Cependant l'union entre la France et l'Angleterre prenait de remarquables développements. Indépendamment de ces communications officielles, le maréchal de Tallard, prisonnier en Angleterre, reçut un permis de se rendre en France pour faire connaître à la cour de Versailles toutes les bonnes intentions de la reine Anne et de son ministère. Mesnager lui-même avait obtenu une audience secrète de la reine à Windsor ; introduit par une porte dérobée, la reine l'avait accueilli avec grâce et distinction. Le comte d'Oxford signa en sa présence les préliminaires du traité, et Mesnager dut les communiquer en personne à Versailles, afin de bien expliquer leur esprit et leur portée. Une négociation aussi heureuse avait donné un certain crédit au plénipotentiaire. Jamais satisfaction semblable pour Louis XIV : la coalition était enfin dissoute. La France n'était plus menacée ! Le roi n'hésita plus à écrire de sa main à la princesse Anne, et à la traiter en reine légitime d'Angleterre<sup>2</sup> ; ses lettres furent très gracieuses, et les réponses de la reine se ressentirent de la joie qu'elle éprouva de la situation pacifique qu'elle avait tant désirée. Le roi, toujours galant, envoya à la reine Anne six vêtements de femme en riches étoffes brochées d'or, fabriquées tout exprès, comme la reine avait une prédilection pour les vins de France. Louis XIV lui fit expédier deux mille cinq cents bouteilles de Champagne, de Bourgogne, de l'Hermitage et des côtes d'

<sup>1</sup> Dépêches de Harley au comte de Strafford à La Haye, ad. ann. 1711

<sup>2</sup> J'ai trouvé l'autographe de la première lettre du roi Louis XIV à la reine Anne : « Madame ma sœur, comme vous m'avez marqué que vous aviez une entière confiance en M. Prior, j'ai cru qu'il serait plus propre que personne à vous informer des nouvelles preuves que je suis prêt à vous donner des égards particuliers que j'ai pour vous, aussi bien que du désir que j'ai de terminer, sans aucun retardement, de conclure avec vous, les négociations de la paix. J'ajouterai seulement que je ne saurais assez exprimer la parfaite estime, et l'amitié sincère que j'ai pour vous. Je suis, madame ma sœur, votre bon frère, Louis. »

Voici la réponse de la reine Anne : « Monsieur mon frère, j'ai reçu

Rhône. La reine fit parvenir à Louis XIV une meute magnifique de chiens anglais, et un équipage de ces beaux chevaux à l'élégante allure, mélange de la race normande et saxonne, comme la grande noblesse anglaise; car les chevaux ont là leur blason. Des ordres du conseil de Versailles ouvrirent immédiatement les ports de France au commerce de la Grande-Bretagne, infailible moyen de rendre les transactions populaires: les négociants anglais étaient fatigués de l'état de guerre; les manufactures de draps et de tissus allaient prendre un nouveau développement. Mesnager voulait agrandir l'alliance anglaise par un vaste traité de commerce qui eût embrassé tout à la fois les ports d'Europe et des colonies; c'était sa vieille idée; le comte d'Oxford et lord Saint-John la partageaient; les tories avaient besoin de faire une paix active et profitable à la classe moyenne.

La sérieuse négociation se poursuivait par le comte de Strafford à La Haye; il fallait justifier auprès d'Heinsius la nécessité d'un congrès, afin que la Hollande elle-même se dessinât vis-à-vis de l'Empire. L'Angleterre n'avouait pas encore la signature des préliminaires séparés avec la France; le comte de Strafford pouvait le laisser entrevoir comme une menace, mais il ne dénonçait pas cette transaction comme un fait accompli. Les États-Généraux trouvaient beaucoup de vague dans les propositions de la France; on y promettait bien une bonne frontière à la Hollande, mais on ne s'expliquait pas sur les villes qui seraient cédées: que donnait-on avec un plaisir sincère l'agréable nouvelle que M. Prior m'a apportée. Comme votre sagesse consommée a pris la résolution la plus propre pour fixer les conditions de paix, vous devez être persuadé que je ne perdrai pas un moment de mon côté pour en hâter la conclusion. Je vous assure que la grande facilité que vous voulez bien y apporter à mon égard ne servira qu'à me faire appliquer sans relâche à rétablir la tranquillité publique comme nous le souhaitons mutuellement, ne négligeant aucune occasion de réitérer l'estime parfaite et la considération que j'ai pour vous, et que je souhaite ardemment de vivre avec vous dans une amitié sincère et perpétuelle. ANNE, R. »

à l'Empire ? sur quel point s'éloignait-on de l'*ultimatum* de La Haye ? Le comte de Strafford répondait : « Que rien n'étoit plus simple que d'admettre dans leur généralité les propositions de la France, sauf ensuite à les spécialiser dans un congrès qui seroit fixé soit à Aix-la-Chapelle, soit à Amsterdam. » Ces propositions étoient de nature à flatter les États-Généraux ; le pensionnaire Heinsius avoit des craintes sur les conséquences de l'acceptation des préliminaires par la Grande-Bretagne ; il envoya M. Buys, le plénipotentiaire accrédité des conférences de La Haye, auprès de la reine Anne à Londres, pour demander des explications sur la conduite de son ministère. M. Buys, devoit se mettre en rapport avec les chefs du parti whig et puritain dans la chambre des lords et les communes, afin de réveiller les principes de Guillaume III et de la triple alliance. Telle étoit la mission secrète de M. Buys, porteur d'une lettre autographe d'Heinsius pour la reine Anne. On supplioit la souveraine des trois royaumes « de bien envisager les clauses du traité de 1702, afin de ne pas violer les conditions essentielles de cette triple union. » Le comte d'Oxford apprit les intrigues de M. Buys dans les deux chambres ; il dut prendre des mesures pour que les adresses du parlement fussent en harmonie avec la politique du cabinet et la paix avec la France<sup>1</sup>.

La principale opposition de l'aristocratie whig étoit placée dans la chambre des lords : comme cette chambre avoit été dominée par Guillaume III, et agrandie après la révolution de 1688, les whigs y étoient en force. Le comte d'Oxford fit nommer par la reine douze pairs nouveaux dans le sens du torysme ; dès lors la majorité fut assurée à son cabinet. Quant aux communes, elles avoient été élues sous l'influence du torysme et de la paix ; la majorité appartenoit au système de lord Saint-John. Les adresses, vivement disputées, finirent par une sorte de transaction dans les deux chambres ; l'opinion des whigs obtint qu'une phrase exprimerait le désir de

<sup>1</sup> La reine fit sa réponse aux États-Généraux (mars 1712).

la nation pour que la reine fit tous ses efforts afin de retirer la couronne d'Espagne des mains de la maison de Bourbon. Les whigs insistèrent sur la nécessité de maintenir intégrale la triple alliance telle qu'elle avait été conçue par la haute pensée de Guillaume III. Sur tous ces points, les deux chambres s'en rapportaient à la sagesse de la reine <sup>1</sup>.

Lord Saint-John ne dissimule pas les difficultés de la position de son ministère, et il s'en exprime avec confiance à M. de Torcy dans une longue suite de dépêches ; il demande surtout que la France lui envoie les bases définitives qu'il devra lui-même présenter à la Hollande comme condition essentielle du traité de paix : si la France désire la prompte tenue du congrès, n'est-ce pas là le moyen d'en préparer les voies ? Lord Saint-John exige que cet envoi soit immédiat. Sur-le-champ M. Mesnager quitte Paris, et porte les conditions que la France offre aux alliés. L'abbé Gauthier avait rédigé ces propositions sous la dictée de M. de Torcy ; on y concédait la frontière que la Hollande pouvait désirer, mais on ne devait pas oublier que le roi d'Espagne Philippe V avait cédé les Pays-Bas à l'électeur de Bavière. Pour concilier cette cession et la garantie que les États-Généraux avaient droit d'exiger, ne serait-il pas convenable de reconnaître l'électeur de Bavière comme souverain en titre de ces provinces, sauf à admettre des garnisons hollandaises dans les places fortes des Pays-Bas ? On céderait en toute propriété aux États-Généraux Ypres, Furnes et Ambacht : n'étaient-ce pas des concessions suffisantes ? Le roi ne pouvait en donner davantage ; il demandait en échange Aire, Béthune, Douai, car ces places n'étaient pas destinées à un système offensif contre l'étranger, mais bien au contraire à un système défensif pour le royaume. On ne mettra pas de difficulté à la démolition de Dunkerque ; mais le roi

<sup>1</sup> Annales parlementaires, ann. 1711 et 1712. La reine répondit : « Qu'elle seroit bien fâchée qu'il y eût quelqu'un qui pût penser qu'elle ne feroit pas les derniers efforts pour retirer l'Espagne et les Indes de la maison de Bourbon. »

veut qu'on restitue Lille et Tournai, places qui se lient à l'ancien territoire et aux villes frontières de la monarchie. S'il avait option, le roi préférerait Lille à Tournai. L'électeur de Bavière sera remis dans la plénitude de ses privilèges électoraux aux diètes de l'Empire ; si l'on ne reconnaît pas ce droit au père, qu'on l'attribue du moins au fils qui épousera une archiduchesse d'Autriche ; on lui céderait les Pays-Bas. Si l'Autriche veut à toute force s'emparer de la Bavière, eh bien alors il faudrait donner comme indemnité à l'électeur le royaume de Naples ; le roi s'engagerait à lui faire céder la Sicile ; l'archiduc deviendrait seigneur suzerain des Pays-Bas. On passait par toutes les indemnités que pouvait exiger le duc de Savoie : Louis XIV verrait même avec plaisir qu'on agrandît ses domaines en Italie ; il s'empresserait de le reconnaître comme roi des Lombards, si on lui abandonnait une portion du Milanais. A l'égard de la Prusse, la France saluera l'électeur de Brandebourg du titre de roi. Voulait-on savoir les intentions de Sa Majesté par rapport à l'empereur ? elles étaient formelles : on admettrait dans la personne de l'archiduc la dignité impériale ; on lui restituerait la citadelle de Kehl ; les forts du Rhin seraient démolis, ainsi que ceux qu'on élevés vis-à-vis Huningue ; on rendrait Brisach à l'empereur en échange de Landau <sup>1</sup>.

Ces propositions étaient établies sur des bases assez larges et le cabinet du comte d'Oxford se crut parfaitement maître de la négociation ; il proposa officiellement aux États-Généraux la réunion d'un congrès qui serait convoqué à La Haye afin d'amener une pacification générale après tant de souffrances et de sacrifices ! Si Utrecht convenait à la Hollande on le choisirait immédiatement. Quant à l'empereur, la reine Anne allait lui écrire pour l'appeler à cette pacification. L'état de l'Europe était tel qu'il fallait en finir ; l'Angleterre même insinua que s'il n'y avait pas une prompte décision pour un congrès, elle changerait en traité définitif les pré-

<sup>1</sup> Projet secret de la France. (Archives de Versailles, ann. 1712.)

minaires arrêtés à Londres entre la France et la Grande-Bretagne. Dès lors les États-Généraux consentirent à de nouvelles conférences; l'empereur fit comprendre qu'il pourrait les accepter, sans donner cependant une adhésion publique à une solennelle assemblée. Telle fut la suite des négociations diplomatiques qui préparèrent le congrès d'Utrecht : on aperçoit combien le cabinet de Versailles acquiesça de terrain par sa seule habileté, et au milieu même de ses périls. Dans le plan accepté par l'Angleterre, il n'est plus question d'arracher la couronne à Philippe V; un Bourbon la porte encore haut; il ne s'agit plus de céder l'Alsace et la seconde ligne de forteresses du côté de la Flandre. L'Angleterre sous les Tories n'exige plus que deux conditions : la première, c'est que la France perde son caractère offensif et menaçant pour l'Europe; la seconde, c'est la séparation complète, invariable des monarchies de France et d'Espagne; dans aucun cas elles ne pourront être réunies.

Ces concessions de l'Angleterre tenaient aussi à la meilleure situation de la campagne militaire en France. Le congrès d'Utrecht va formuler ces idées en traité; les conditions seront dures encore, mais quelle différence entre l'*ultimatum* de La Haye, si tristement impératif, et les bases adoptées par l'une des grandes puissances contractantes, cette Angleterre qui avait présidé, sous Guillaume III, à la formidable coalition contre Louis XIV! Les temps n'étaient plus les mêmes; par le fait, la triple alliance était dissoute. Après la capitulation de Lille et de Bouchain, le duc de Marlborough avait continué son mouvement offensif sur la frontière de France; les postes anglais, allemands, hanovriens s'étendaient dans toute la Picardie; l'Oise même avait été franchie par quelques hussards hardis, et les paysans des vieilles communes en Beauvoisis s'étaient levés en masse pour repousser ces maraudeurs. Tout à coup la marche des Anglais s'était ralentie; le duc de Marlborough n'ignorait rien de ce qui se passait en Angleterre et à la cour de sa souveraine; les Tories

n'avaient point osé encore le priver du commandement supérieur de l'armée; il était même conservé comme secrétaire d'État et membre du conseil privé. Mais les whigs n'étaient plus au pouvoir; lord Godolphin avait donné sa démission; des insinuations secrètes étaient jetées contre le général en chef de l'armée anglaise; on l'accusait de concussion et de rapine. Marlborough prêtait un peu à ces accusations par son caractère; fort avide d'argent et de revenus lucratifs, accablé de dons et de pensions, il spéculait même sur les subsistances du soldat; la campagne de Flandre avait coûté des frais immenses à l'Angleterre. Ces accusations multipliées, la chute des whigs, ôtaient à Marlborough la force morale qui résulte du plein pouvoir dans les mains d'un général en chef; il hésitait dans le développement de son plan de campagne.

Villars, guéri de sa blessure, avait fait un court voyage à Versailles pour prendre ses instructions définitives, et convenir des opérations militaires concertées entre Louis XIV, lui Villars et Boufflers. Le roi n'avait pas dissimulé qu'il confiait au maréchal les dernières ressources de la monarchie: cependant il lui avait donné carte blanche pour livrer bataille s'il trouvait l'occasion favorable; en cas de revers, on se retirerait sur l'Oise; si on y était forcé, la Loire pourrait encore servir de refuge; là, on ferait un appel à toute la noblesse, au ban et à l'arrière-ban; le roi se mettrait à la tête de ses gentilshommes et du peuple, il mourrait les armes à la main s'il le fallait pour sauver sa monarchie. Le système militaire adopté par Villars était bien simple: il avait résolu d'offrir bataille à Marlborough toujours dans des dispositions tellement bien choisies, que la victoire même coûtât cher aux alliés. Dans ce plan de campagne, on pouvait livrer deux batailles au-delà de l'Oise, et une au moins en deçà, avant que Marlborough pût s'approcher de Paris. Ce fut dans ces circonstances que les whigs se prononcèrent plus ouvertement encore contre Marlborough; les pamphlets attaquèrent avec violence la probité du commandant en chef de la coalition.

Déjà Marlborough était accablé de dégoûts : la reine Anne lui imposait des officiers tories, ses ennemis et ses surveillants ; le ministère le priva de choisir les colonels des régiments ; lord Hill, le frère de miss Masham, la rivale de la duchesse de Marlborough, fut nommé à la commission de colonel des Highlanders, comme un outrage personnel à Marlborough. On fit plus encore : des accusations solennelles le flétrirent de l'épithète de concussionnaire, et en plein parlement le comte Powlet le dénonça comme ayant profité du carnage des officiers pour en vendre les commissions à son bénéfice<sup>1</sup>. Marlborough lui envoya un cartel, mais il reçut ordre de la reine Anne de se démettre de ses emplois.

Un tory, le duc d'Ormond, prit le commandement de l'armée anglaise à Bouchain ; ses instructions, écrites par sir Saint-John, portaient : « qu'il eût à éviter toute espèce d'engagement avec l'armée de France ; les Anglois placés sur la défensive dans les positions dont ils s'étoient emparés, ne devoient point faire de mouvements en avant pour secourir le prince Eugène. » Une telle résolution privait les alliés d'un puissant secours, car les Anglais entraînaient pour plus d'un tiers des troupes en ligne de la coalition ; ils formaient l'aile gauche de l'armée ; s'ils n'appuyaient pas le centre et la droite de la ligne, les Français pouvaient opérer à l'aise, et surprendre tous les corps détachés. Le prince Eugène n'ignorait pas les rapports de la plus grande familiarité qui régnaient entre le maréchal de Villars et le duc d'Ormond ; on s'écrivait d'un camp à un autre, comme deux armées qui sont dans un état complet de suspension d'armes.

Dans cette situation des parties belligérantes, il eût été prudent pour les Impériaux et les Hollandais de se retirer sur une meilleure ligne de bataille : si les Anglais ne secondaient plus qu'indirectement la coalition, le prince Eugène devait se rapprocher de Lille, et prendre cette place comme point de toutes les opérations ultérieures ; on se trouvait trop avancé

<sup>1</sup> Annales parlementaires, 1712.

dans la Picardie, privé comme on l'était du secours des Anglais. Le duc d'Ormond venait de dénoncer le prochain armistice de la France et de l'Angleterre; dix mille Anglais étaient mis en possession de Dunkerque, article essentiel, et qui devait s'exécuter dans la quinzaine. Comme le prince Eugène n'ignorait pas les hésitations du cabinet tory et les négociations poursuivies à Versailles, il était urgent que les Impériaux et les Hollandais prissent un parti; la ligne militaire était affaiblie d'environ trente mille hommes de bonnes troupes; il est vrai que les Allemands au service de l'Angleterre avaient quitté leurs rangs dès la première défection des Anglais, pour se ranger sous les enseignes militaires de l'Empire; mais il n'en restait pas moins un vide dans lequel Villars pouvait largement manœuvrer. Le maréchal annonçait au duc d'Ormond l'exécution de l'armistice; la plus grande intimité régnait dans cette correspondance. Villars, avec cet esprit chevaleresque qui caractérisait la noblesse française, écrivait au duc d'Ormond après la retraite des Allemands «*quelles étoient les troupes qu'il devoit avoir l'honneur de combattre, et, quant aux Anglois, ils pouvoient librement choisir leur campement sur les terres mêmes du roi; toutes leur étoient ouvertes et à leur service*<sup>1</sup>. »

Le maréchal exécutait les ordres exprès de Versailles; il lui était enjoint d'accabler les Anglais de prévenances; la Grande-Bretagne avait noué la coalition, elle seule également pouvait la dissoudre. Ensuite les grandes manières étoient naturelles aux gentilshommes : on se battait, mais avec une grâce parfaite; on ne se précipitait pas avec la haine au cœur les uns sur les autres; les batailles étoient un duel à formes polies entre gens de bonnes maisons. L'armée anglaise étoit froide, mais avec une exquise générosité d'idées, avec un certain orgueil de se montrer avancée dans les devoirs comme dans les lois de la civilisation; ces blondes physionomies, aux yeux bleus, au visage ovale,

<sup>1</sup> Lettres de Villars, correspond. de ses Mémoires, ad. ann. 1712.

aux dents blanches sous des lèvres pincées, aux mains effilées; ces tournures guindées, mais fières, tous ces caractères avaient quelque chose de la vieille race normande et saxonne. La noblesse de France était plus vive, plus étourdie; ces gentilshommes serrés de taille par leur justaucorps, aux traits fortement marqués de la race franque, avec leur épée d'acier toute brillante, leur veste à brandebourgs d'argent, leur petit chapeau sur l'oreille, leurs plumes au vent, offraient un type à part de vivacité et de saillies. La fraternité qu'une grande et commune origine jetait parmi tous ces nobles, favorisait les relations privées de gentilhomme à gentilhomme. Plus d'un châtelain de Guienne, de Touraine ou de Normandie retrouvaient leur nom et leurs armes dans les comtés de Northumberland ou de Newcastle. La noblesse anglaise et française vécut dans la meilleure harmonie à Dunkerque; il n'y eut d'autres rivalités que le faste et la splendeur: on se ruina de part et d'autre dans les jeux et les festins; il était dans les habitudes de toute cette gentilhommerie imprévoyante de ne jamais compter; elle offrait sa fortune et sa vie, sans s'inquiéter de l'avenir; ses castels et ses fiefs étaient engagés à mille prêts usuraires; mais qu'importait la ruine? un gentilhomme ne tenait qu'à son blason, à le maintenir pur, et à le colorer de son sang. Il y eut des galanteries, des jeux, des paris surprenants à Dunkerque entre les Anglais et les Français; on aurait dit une de ces cours plénières où les barons juraient et *gabaient* aux échecs et damiers de Charlemagne les plus incroyables merveilles<sup>1</sup>.

Le prince Eugène demeurait ainsi isolé du corps principal des Anglais; l'armée hollando-germanique s'élevait à près de cent vingt mille hommes de bonnes troupes réparties entre l'Escaut et la Scarpe, forte position qui avait sa tête à Denain. Lord Albemarle reçut ordre d'occuper ce village avec treize bataillons hollandais, belges et allemands; il devait jeter là aussi trente compagnies de dragons, braves gens déterminés

<sup>1</sup> *Gazette de France*, ad. ann. 1712.

à se défendre. Par l'occupation de Denain, les alliés assuraient leurs communications avec la Belgique; c'était donc la clef d'une route importante couverte par des retranchements de plus de deux lieues d'étendue, tandis que toute l'armée du prince Eugène se déployait dans les environs de Landrecies pour en faire le siège. Le système des alliés était d'avoir sur leurs derrières une ligne de places fortes qui pût protéger leur mouvement en avant. Le siège de Landrecies, l'objet principal de la campagne, fut confié au comte d'Anhalt avec ses dures troupes germaniques; Eugène se réservait la direction suprême des corps d'élite, pour se porter en force sur le point où les Français feraient irruption.

Cette belle armée de France, la dernière ressource de la monarchie, savait sa mission, et il se mêlait au cœur de tous cette résolution du désespoir, « qu'il falloit vaincre ou mourir; » elle se composait de plusieurs corps de bataille. Le premier d'avant-garde était sous les ordres du maréchal Montesquiou-Fezensac, de cette grande race qui se confondait avec les premiers temps de la monarchie. D'autres corps de bataille étaient conduits par Tingries, de la famille des Montmorency, et par le comte de Broglie, d'origine italienne; toute la noblesse de France marchait avec la maison du roi comme à Malplaquet; on voyait là les mousquetaires noirs et gris, les cheveu-légers, les gardes-du-corps sous l'étendard de leurs capitaines. A côté des régiments de Champagne et de Bourgogne, se déployaient les Suisses, les bataillons étrangers irlandais, écossais; la masse de l'armée s'élevait à plus de cent cinquante mille hommes, répartis sur la frontière-nord. L'armistice conclu avec les Anglais à Dunkerque avait rendu disponibles les corps français qui opéraient sur Ostende. La ligne s'était ainsi resserrée; Villars pouvait réunir ses divers corps en moins d'une journée, et se porter sur la position principale pour livrer bataille. Le prince Eugène, au contraire, avait disséminé ses divisions et dispersé ses forces; le comte d'Albemarle, à Denain, restait comme isolé et sans communications avec les

troupes alliées, qui faisaient le siège de Landrecies. Eugène lui-même était trop éloigné pour rétablir complètement la ligne entre Denain et Landrecies ; c'était l'immense faute qu'avait commise Tallard lors de la bataille d'Hochstedt. Pour réparer autant que possible cette erreur stratégique, le prince Eugène s'était placé en force entre les deux positions, afin de soutenir également l'une et l'autre par le déploiement rapide de toute sa réserve. Il surveillait les Français sur le point de l'embranchement des deux routes ; il voulait savoir s'ils se porteraient sur Landrecies ou Denain, double position menacée.

L'armée de France s'ébranlant en plusieurs corps de bataille, passa rapidement la Meuse, feignant de se jeter sur Landrecies pour secourir la place. Villars avait conçu, de concert avec Montesquiou, un plan de campagne hardi : il devait attaquer et briser le corps ennemi renfermé dans Denain, avant qu'il pût recevoir le moindre secours du prince Eugène ; une fois cette aile de bataille abimée, on pouvait marcher sur Marchiennes et Landrecies, et en faire lever le siège à l'ennemi. Il s'agissait seulement d'exécuter cette stratégie avec assez de secret et de rapidité pour que les alliés n'en fussent pas informés. Villars donna des ordres succincts : toutes les marches et les contre-marches de l'armée signalèrent le dessein de délivrer Landrecies ; on construisit les ponts de ce côté ; les travailleurs se dirigèrent vers la place si vivement pressée par les coalisés, et tandis que tout indiquait une attaque sur Landrecies, Villars faisait avancer en toute hâte ses corps d'élite vers Denain pour surprendre le comte d'Albemarle et les alliés qui s'y trouvaient retranchés ; belle manœuvre qui avait mille chances de succès<sup>1</sup>. Cependant les hussards allemands jetés aux avant-postes avaient signalé la marche rapide et inattendue des Français sur Denain ; le comte d'Albemarle dépêcha un officier au prince Eugène avec les mots suivants : « Les Français approchent,

<sup>1</sup> *Gazette de France*, ad ann. 1712.

demain je serai attaqué. » Eugène n'était éloigné que de six lieues avec ses réserves; s'il avait le temps d'arriver, tout était sauvé à Denain; le comte d'Albemarle lui manda qu'il se faisait fort de résister pendant quelques heures, mais qu'il ne répondait pas de la bataille après le coucher du soleil. Les dépêches du comte demandaient une trentaine de bataillons et quarante ou cinquante escadrons de cavalerie; il avait besoin surtout du canon, dont on manquait dans le camp retranché; il faisait bien remarquer que cette position de Denain était la clef de toute la ligne; une fois forcée, les alliés étaient obligés de se retirer au-delà même des frontières.

Cette importance de Denain, Villars l'avait parfaitement appréciée; tandis qu'il dirigeait le comte de Coigny avec vingt bataillons pour surveiller les alliés, il mandait à la garnison française de Valenciennes d'attaquer Denain par la droite; le marquis de Vieux-Pont, avec trente bataillons, l'abordaît de face, soutenu par Albergotti, qui conduisait également vingt bataillons; cent cinq escadrons de cavalerie, sous le comte de Broglie, couvraient les flancs de l'armée française qui jeta ses ponts sur l'Escaut. Le passage ne fut point disputé, et bientôt l'armée de France se trouva devant les retranchements de Denain. Les colonnes d'attaque se formèrent immédiatement: trente bataillons, quatre-vingts compagnies de grenadiers flanqués de dragons pied à terre, s'avancèrent au pas de course, tandis que tous les autres régiments, avec leurs banderoles déployées, préparaient la seconde colonne d'attaque, marchant impétueusement contre l'ennemi; quelques bataillons placés sur les hauteurs se portaient en face des retranchements, et les abordèrent au son des fanfares et du large tambour, ainsi qu'on le voit encore reproduit dans les belles et noires gravures contemporaines. Le moment décisif était venu; on allait attaquer les premières redoutes.

Le comte d'Albemarle, si vivement pressé, envoyait heure par heure des nouvelles au prince Eugène pour qu'il bâât la marche des secours; le prince faisait répondre: « Résistez et

dans quelques moments l'armée alliée tout entière vous soutiendra. » En effet, le prince Eugène parut de l'autre côté de l'Escaut ; il avait peu de troupes, et il n'osait pas les hasarder. Le poids de la résistance tomba sur le comte d'Albemarle vigoureusement attaqué par les Français : quels retranchements pouvaient arrêter cette première impétuosité de la noblesse ! Tout entra donc pêle-mêle, infanterie, dragons, et cette attaque s'accomplit au pas de course sous la mousqueterie des alliés. Les corps hollandais et anglais furent brisés ; on poussa les ennemis le mousquet dans les reins jusqu'aux bords de l'Escaut ; ce fut un désordre et un grand carnage. Le comte d'Albemarle rendit son épée avec plus de trois mille hommes ; la noblesse allemande eut ses officiers les plus distingués tués ou faits prisonniers. Les Français s'établirent dans les retranchements de Denain, clef d'une bonne position, et s'y maintinrent comme point de départ de nouvelles attaques.

Le prince Eugène, resté inactif de l'autre côté de l'Escaut, avait alors réuni quatorze bataillons d'élite ; si durant l'action il avait attaqué en flanc les troupes de France, une heureuse diversion aurait été faite, le comte d'Albemarle eût opposé une plus longue résistance ; le combat de Denain n'aurait pas eu ce caractère décisif ; mais le pont de l'Escaut se trouvait embarrassé. Quatorze bataillons formant à peine dix mille hommes devaient-ils se hasarder en face de l'armée de France si pressée de braves soldats ? Le prince Eugène manqua de cette hardiesse qui caractérisait habituellement sa tactique militaire : le prince avait été si impétueux dans ses campagnes d'Italie ! Mais ici les négociations des Anglais, leur séparation de l'armée active avaient jeté une certaine hésitation dans tous les esprits ; on ne marchait plus avec la même fermeté ; la coalition hésitait, on n'était plus si parfaitement uni. Les Français savaient au contraire qu'ils avaient à combattre pour le roi et le sol de la monarchie ; il y avait une énergie indicible ; c'étaient le drapeau fleurdelisé, le territoire, l'honneur national qu'on défendait, et quand ils en sont là, les

peuples sont bien forts. Le prince Eugène avait devant lui Villars, une des grandes capacités de guerre; il craignait de se compromettre; il n'usait pas de la même vigueur de stratégie qu'il avait déployée en face de Villeroy. A bien considérer le caractère de l'engagement militaire en lui-même, Denain ne fut qu'un combat heureux, une attaque conduite et menée à bonne fin par l'épée et le mousquet de tous ces hommes de cœur, gentilshommes, peuple, officiers et régiments. La véritable bataille rangée fut Malplaquet: c'est de cette victoire des alliés si disputée, si vigoureusement défendue par les Français, que date l'hésitation des ennemis dans leur plan de campagne. Ils n'ont plus la même force; vingt mille des leurs sont couchés sur le champ de bataille; puis la défection des Anglais laisse un large vide dans les rangs de la coalition. C'est un irréparable malheur à la guerre quand il y a un moment d'hésitation parmi les assaillants: l'adversaire profite du doute, il triomphe par cette démoralisation. Le combat de Denain n'eût été qu'un heureux accident dans des circonstances ordinaires; il devint déterminant par la situation spéciale des alliés, il les prit au moment propice où l'on pouvait frapper un grand coup; on ne maintenait plus un ordre parfait dans les lignes. Lorsqu'une coalition est jeune et forte, elle peut éprouver un échec sans en être ébranlée; mais quand elle vieillit, le moindre revers l'accable. Tel fut donc le résultat du combat de Denain; il ne fut décisif que parce qu'il se donna à temps. Malplaquet fut une bien autre bataille; elle fit un honneur bien plus grand à Villars et à Boufflers, quoiqu'elle fût perdue. A la guerre, il y a certaine défaite plus glorieuse que la victoire.

Villars profita admirablement du désordre des alliés: il passa sur-le-champ l'Escaut, poussant l'épée dans les reins le prince Eugène; non seulement Landrecies fut délivré, mais encore l'armée de France s'empara de Béthune et de Douai; les coalisés se mirent en pleine retraite sur la frontière. Combien le moral des régiments de France ne dut-il pas être re-

monté après un tel succès ! Supposez dans les malheurs de la patrie un peu de victoire qui vient éclairer les fronts abattus depuis tant d'années ! supposez une invasion menaçante, et une armée de France qui se précipite aux frontières et les ouvre : c'est ce qui explique la merveilleuse renommée du combat de Denain. Malplaquet fut un beau fait d'armes, mais le bonheur ne vint pas ; Denain fut un coup de main, mais le succès le colora d'une auréole brillante. La poésie, la peinture, l'histoire se sont tour à tour emparées de Denain pour en perpétuer le souvenir ; c'est que cette victoire de Villars eut eue la nationalité française, et prépara la conclusion du traité d'Utrecht. Ce fut l'événement important de cette année ; la renommée en retentit à Londres, et détermina la prompte ratification des préliminaires. La joie revint un peu au vieux roi accablé sous les malheurs domestiques.

Versailles, cette magnifique création de Louis XIV, avait été jeté au milieu de marais infects et de plaines sablonneuses ; l'art avait tout fait, et ces fontaines jaillissantes, et ces cascades mousseuses, et ces canaux qui étalaient leurs eaux dormantes, légèrement ridées par les vents d'ouest. Les lacs verdâtres, resserrés par tant de moyens factices, ne faisaient pas de Versailles un séjour parfaitement sain : ces terres si souvent remuées, ces arbres touffus, ces labyrinthes épais, cette feuillée humide qui se trempait aux mares bourbeuses, sous ces accidents d'un terrain froid l'hiver sous les rafales, et frappé en plein dans l'été par le soleil du midi, exposaient Versailles aux pernicieuses influences des mauvaises saisons de l'année. Louis XIV, vieillard, avait déjà renoncé à Versailles pour Marly, mieux situé sur sa hauteur boisée ; les murs de marbre, les vastes pièces, les immenses foyers de Versailles ne convenaient plus à ses infirmités, et depuis plusieurs années Marly avait la préférence<sup>1</sup> ; le roi se plaisait dans ce séjour de délices, et on se l'explique fort bien aujourd'hui encore, quand on considère cette magnifique position de Marly sur

<sup>1</sup> De 1698 à 1712.

les bords de la Seine. Peuplez par l'imagination les quelque débris de cette royale demeure : jetez là une galante noblesse, les gardes, les mousquetaires, les cheveu-légers, ces femmes au corsage si serré, aux pieds si petits dans des mules et par touttes aux hauts talons, et vous pourrez alors vous faire une idée exacte de ce beau château de Marly, et de la société brillante qui ornait les appartements tout de glaces et de miroirs rehaussés par d'épais tapis de Perse et de Turquie, ou par de tentures de hautes-lisses.

Cependant les funérailles de tant de princes, du duc et de la duchesse de Bourgogne, tant de morts amoncelées, avaient rendu le séjour de Marly presque insupportable au roi. Lors qu'on a vécu longtemps sous un même toit avec des être aimés que la mort impitoyable enlève à vos sentiments, eh bien ! tout devient solitude ; les couleurs perdent de leur éclat, les meubles de leurs richesses, les physionomies riante de leur gaieté, les femmes de leur grâce et de leur enjouement ; ces lieux se drapent de noir ; on a toujours en face ceux-là qu'on ne voit plus ; ils vous y apparaissent avec un étrange sourire de reproches pour les plaisirs que vous prenez encore quand ils ont fui de la vie. Il y a de ces souvenirs qui remuent, quand, recueillis, vous vous enveloppez dans le passé ; on a besoin alors de se faire une vie nouvelle, on est mort pour tout ce qui a vu et touché l'existence brisée ; il vous faut une autre terre, un autre ciel, un autre air pour respirer. Il était d'ailleurs une croyance populaire généralement répandue dans ces résidences royales : on y était, disait-on, sous l'influence du mauvais air ; on appelait mauvais air une certaine constitution atmosphérique qui s'étendait sur tous les individus. La fréquence de la petite vérole, des fièvres putrides, pouvait faire croire à cette action pernicieuse ; l'opinion médicale était unanime sur ce qu'avait Versailles de malsain dans les diverses saisons de l'année ; quant à Marly c'était plutôt la contagion de la petite vérole qui agissait sur tous ces tempéraments. Jamais à aucune époque ses ravages

n'avaient été plus rapides et plus profonds ; des générations entières étaient enlevées par cette terrible messagère de la mort. Un autre motif avait déterminé l'éloignement de la cour ; dans les temps les plus difficiles de la guerre, des partis d'alliés étaient venus jusqu'aux bords de l'Oise ; des hussards hongrois avaient hardiment tenté d'enlever Louis XIV<sup>1</sup> ; Fontainebleau était plus à l'abri d'un coup de main ; il était le centre d'une position toute méridionale, au cas où une retraite paraîtrait indispensable sur la Loire. Déjà un premier voyage avait été accompli dans l'automne précédent ; le roi avait mandé à ses féaux amis les prévôt et échevins de sa bonne ville que son intention était de faire un voyage par la Seine jusqu'à Fontainebleau, et, selon la vieille coutume, il les invitait à tenir prêtes plusieurs barques et nacelles pour le service de Sa Majesté<sup>2</sup>.

Le séjour de Fontainebleau plut beaucoup au roi ; ces bâtiments rappelaient une demeure royale, et ils n'étaient point remplis, comme Versailles, de visiteurs importuns. Louis XIV n'avait jamais aimé les résidences trop rapprochées des villes ; les arbres séculaires, ces bois que la nature avait faits, jetaient dans son âme une émotion nouvelle ; c'était un peu en dehors des habitudes réglées de Versailles, de ses parcs, de ses allées si bien tenues. La seule activité de corps que Louis XIV avait conservée, la chasse au courre, il trouvait facilement à la satisfaire dans cette immense forêt peuplée de sangliers, de cerfs et de loups dont les hurlements, salués par le chasseur hautain, se faisaient entendre jusque sous les fenêtres du roi. Belle distraction que la chasse royale au cerf bondissant, quand l'œil en feu le noble animal secoue son bois magnifique et fait jaillir de ses pieds la poussière épaisse ! Louis XIV vint une seconde fois à Fontainebleau dans l'automne de cette année. On avait confié la fortune de la France

<sup>1</sup> En 1712.

<sup>2</sup> La lettre du roi se trouve dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1712

à Villars : quel serait le résultat de la campagne? on l'ignorait; l'ennemi pouvait vaincre, marcher sur Paris, et le roi voulait concentrer les forces de sa monarchie derrière la Loire; Fontainebleau, grand centre d'opérations, commandait aux routes du midi et de l'ouest de la France.

Ce fut là que le roi apprit l'heureuse entreprise de ses armées à Denain, et l'admirable campagne de Villars. La joie fut vive : on passait de la crainte à la plus haute confiance; l'ennemi ne menaçait plus l'Oise et la Seine; le vieux roi voyait triompher son idée de forte et grande résistance; seul il avait cru en la France, et la France, par un immense effort, était sauvée de l'invasion. Louis XIV écrivit de sa main à Villars pour le féliciter d'un si beau service; madame de Maintenon y joignit un billet très gracieux pour annoncer au maréchal, son ancien ami, que le roi lui confiait le gouvernement de Provence, qui valait 80 mille liv. de revenu, avec remise de la finance. En même temps, Louis XIV donnait au maréchal victorieux deux des canons pris sur l'ennemi dans cette mémorable affaire. Villars vint à Fontainebleau pour remercier le roi; il fut l'objet des fêtes les plus somptueuses. Pendant huit jours Louis XIV se montra gai, satisfait; fier de lui-même et de sa nation, il avait préservé la monarchie d'un triste démembrement; il l'avait défendue contre l'opinion même de son conseil qui voulait traiter à tout prix. Au milieu de ces fêtes, on vit arriver à Fontainebleau un étranger de haute distinction, sir Saint-John, créé vicomte de Bolingbroke par la reine Anne. Les tories avaient jugé nécessaire d'en finir au plus tôt sur la question de la paix et de la guerre; la paix était essentielle au pouvoir du comte d'Oxford et de ses amis, membres du cabinet. Bolingbroke s'était donc décidé lui-même à venir en France; il avait écrit à M. de Torcy qu'il voulait y être accueilli sans cérémonial comme un simple négociateur. Louis XIV commanda à M. de Torcy de le combler de prévenances. Saint-John, à l'apogée de sa carrière et de sa vie, arrivait en France précédé d'une

grande réputation politique; le roi savait tout ce que Bolingbroke avait fait pour la paix. A peine débarqué à Dunkerque, Bolingbroke reçut de madame de Croissy un billet bien empressé pour qu'il ne descendit pas autre part à Paris que chez M. de Torcy, aux affaires étrangères, où un appartement était destiné pour le service du noble lord. Bolingbroke vint en effet à l'hôtel de Torcy; les deux négociateurs échangèrent quelques politesses générales, et les questions sérieuses commencèrent à s'entamer<sup>1</sup>.

La curieuse et secrète histoire de ces conférences a été consignée dans la dépêche adressée par le vicomte de Bolingbroke au comte de Darmouth : trois points paraissaient surtout essentiels dans les négociations intimes; il s'agissait d'obtenir du roi de France et de toute sa famille une renonciation formelle à la couronne d'Espagne, et de la part de Philippe V une renonciation non moins absolue à la couronne de France, car il fallait constater devant le Parlement d'Angleterre l'impossibilité d'une réunion des deux monarchies sous le même sceptre. Ce point avait été convenu dans les préliminaires signés par M. Prior et M. de Torcy, mais on devait régler le mode dans lequel ces renonciations seraient faites. Le vicomte de Bolingbroke, habitué aux formes anglaises, désirait une réunion des États-Généraux : il insistait pour une assemblée solennelle qui, délibérant, approuverait la renonciation des princes du sang. L'Angleterre exigeait qu'en Espagne les cortès fussent convoquées, et qu'en France les États

<sup>1</sup> Voici les termes d'une dépêche de Bolingbroke : « Je ne fus pas plus tôt descendu de ma chaise, qu'un gentilhomme me vint trouver de la part de madame de Croissy, laquelle m'envoya son carrosse, et m'invita à souper avec elle; elle me dit que M. de Torcy devoit venir me trouver en poste de Fontainebleau, et il arriva en effet un peu après moi à l'hôtel de Croissy. Je n'ai pu résister à ses importunités, ni à celles de madame sa mère, et il a fallu rester chez eux pendant le séjour que j'ai fait à Paris. » (Dépêche de Bolingbroke au comte de Darmouth, 21 août, ann. 1712.)

fussent réunis à Tours et à Blois, comme le voulaient les vieilles coutumes monarchiques. Le vicomte de Bolingbroke faisait justement observer : « qu'en aucune circonstance les rois et les princes du sang n'avoient gardé foi à leurs renonciations personnelles, quand elles n'étoient pas sanctionnées par les assemblées représentatives. » M. de Torcy répondit sur ce point : « que les États-Généraux de France n'étoient pas une assemblée régulière et périodiquement convoquée comme le Parlement d'Angleterre ; ces États s'étoient toujours mêlés à l'histoire des troubles publics en France ; le roi ne consentiroit jamais à les appeler ; une renonciation bien formelle, écrite et enregistrée en Parlement, devoit suffire. Les Parlements en France avoient succédé à quelques-unes des prérogatives des États-Généraux ; ils étoient en ce moment la seule autorité légalement reconnue pour examiner et approuver les traités <sup>1</sup>. »

Le second point discuté dans les conférences entre le vicomte de Bolingbroke et M. de Torcy, étoit relatif à M. le duc de Savoie, auquel l'Angleterre s'intéressait vivement ; on vouloit obtenir pour lui la cession de la Sicile et de la Sardaigne. Enfin venait la question de l'électeur de Bavière dont il fallait arrêter les droits, soit sur les Pays-Bas, soit sur l'ancien électorat si longtemps convoité par l'Autriche. Ces discussions eurent lieu dans des formes essentiellement pacifiques ; le vicomte de Bolingbroke insista toujours pour la convocation des États-Généraux ; l'idée anglaise d'une représentation politique dominait déjà dans une portion de la société en France, et les instances de Bolingbroke et de quelques parlementaires, ses amis, exprimaient ce mouvement des esprits vers les pensées de liberté. Tout se passa dans les meilleurs termes à l'hôtel de M. de Torcy, où mille galas furent destinés à lord Bolingbroke ; madame de Croissy, si prévenante, lui servit de guide à Paris, où elle le mena voir les Invalides, le Louvre, la place des Victoires, qui venait d'être achevée en beaux

<sup>1</sup> Dépêches de M. de Torcy à lord Saint-John. Sept. 1712.

hôtels. Bolingbroke visita le Parlement en séance, et l'on plaïda devant lui une de ces grandes causes d'État pour lesquelles les présidents et conseillers se mettaient en robe rouge et le mortier sur la tête, tant la famille était chose respectable ! Bolingbroke se lia, durant son séjour si occupé à Paris, avec la société littéraire et la cabale moqueuse ; on saluait en lui l'expression de ce système de liberté et d'États-Généraux, que les gens de loi, quelques princes du sang et une portion de la bourgeoisie désiraient voir se reconstituer une fois encore comme aux jours de l'Hôtel-de-Ville et de la Fronde.

Quand les principaux articles eurent été convenus à Paris, M. de Torcy convia le vicomte de Bolingbroke, au nom du roi de France, à visiter la cour alors à Fontainebleau. Quel pas immense ! on avouait officiellement un plénipotentiaire de la reine Anne auprès du roi, alors que les Stuarts étaient encore sous sa protection ! Jacques III, le noble prétendant, habitait Saint-Germain ; sa cour était en deuil ; la jeune sœur du roi d'Angleterre, languissante, venait de mourir d'une consommation fiévreuse ; c'était une âme fière, qui n'avait cessé de donner à son frère de vigoureux conseils, sublimes dans le cœur d'une vierge royale. Il y a quelque chose de mélancolique dans cette existence d'une jeune fille en exil, vivant de la vie de son frère, son guide et son ange dans les grandes entreprises. La princesse d'Angleterre <sup>1</sup>, comme la nommait la cour de Versailles, mourut quand il n'y eut plus d'espoir pour sa cause ; elle avait eu l'esprit frappé du mauvais succès de l'expédition de Jacques III sur les côtes d'Écosse : elle lui avait conseillé de mourir là, dans la vieille patrie, au milieu des klans écossais. Lorsqu'un cœur s'exalte dans une idée, qu'il la caresse depuis longtemps, c'est un coup fatal que la ruine des espérances ; elle vous tue. La princesse d'Angleterre mourut à Saint-Germain : Jacques III accompagnait ses dernières dépouilles, lorsque le vicomte de Bolingbroke fut pré-

<sup>1</sup> Cette jeune princesse, sœur de Jacques III, mourut le 18 mai 1712 ; elle avait vingt ans à peine.

senté au roi à Fontainebleau. Il y avait quinze ans environ qu'on avait vu paraître sur le magnifique perron de Versailles un gentilhomme anglais aux plumes longues et flottantes, aux bottes de daim en calice, telles qu'on les portait sous Charles II, de noble mémoire : ce gentilhomme anglais était le comte de Portland, ambassadeur de Guillaume III, dont le souvenir avait laissé une impression si profonde dans tous les esprits. Après une période de guerre, un autre lord montait le perron de Fontainebleau ; les formes de Bolingbroke étaient moins anglaises, moins fières ; il était poli, vif, attrayant comme tout homme du monde qui a beaucoup vu et beaucoup écrit ; son costume ressemblait à celui de la noblesse de France ; il portait un justaucorps de drap d'or tout serré de taille, une culotte de soie mouchetée d'argent, une cravate de dentelle en fin point de Hollande ; l'ordre de la Jarretière ornait son genou et resplendissait en brillants sur sa poitrine. Bolingbroke fut conduit le jour même à l'audience de Louis XIV dans le grand cabinet de Fontainebleau.

Le négociateur tory trouva le roi de France comme caché dans un large fauteuil ; sa tête appesantie par les ans descendait un peu sur sa poitrine ; il y avait dans tous ses traits une expression de tristesse et de fierté, de nobles émotions et de fatigue. Louis XIV se leva, puis s'assit et se couvrit comme c'était son usage ; le vicomte de Bolingbroke présenta la lettre de créance de sa souveraine, et le roi l'entretint longtemps avec cette facilité d'expressions qui lui était familière. « J'ai toujours eu, milord, une grande estime pour votre reine ; j'espère qu'elle ne doute pas que j'ai désiré la paix, et que je persiste dans ce désir, quels que soient d'ailleurs les gens qui puissent s'y opposer ; la paix viendra à bonne fin ; les derniers succès de mes armées n'ont pas changé mes intentions, je veux en finir. » Le vicomte de Bolingbroke écrivit cette conversation à sa cour, en exprimant toute son espérance d'amener la négociation à un résultat <sup>1</sup>. A Fontainebleau, le

<sup>1</sup> Dépêche de Bolingbroke au comte de Dartmouth, 21 août 1712.

ministre anglais fut fêté comme un favori; on le combla de prévenances et de distinctions; Bolingbroke eut les honneurs de la chasse royale comme le comte de Portland; on le conduisit à travers la forêt séculaire; il se montra bon tireur, et l'on ne causa au château que de l'adresse et de l'esprit du noble lord, négociateur de la reine Anne.

Pendant ce temps, on continuait les affaires sérieuses, à savoir : les renonciations mutuelles de la part du roi d'Espagne pour la monarchie de France, et de la part des princes français pour la couronne d'Espagne. Le principe de la renonciation ne pouvait faire de difficultés; il devait être admis sans contestation. Il n'en était pas de même de la forme, ainsi qu'on l'a dit : Bolingbroke paraissait persister dans la convocation des États-Généraux en France, et des cortès espagnoles. Il ne fallait pas toucher cette question devant Louis XIV, trop jaloux de son autorité pour en céder la plus légère empreinte. Beauvilliers déclara donc à lord Bolingbroke qu'on devait renoncer à cette idée, sauf à prendre une résolution qui garantit convenablement les traités. Le négociateur s'était rapproché du duc d'Orléans et même de M. le duc de Berry; il savait que ces deux princes consentaient à la renonciation; Bolingbroke leur fit comprendre que l'ordre des successions ne pouvait être bouleversé par la simple volonté du monarque<sup>1</sup>; il fallait donc exiger, dans leur intérêt, une assemblée solennelle des États-Généraux.

Dans ces circonstances, M. de Beauvilliers crut indispensable de consulter les ducs et pairs de son intimité pour savoir quelle forme on pouvait donner aux renonciations successorales; il fallait tout à fait rejeter l'idée des États-Généraux; le roi ne voulait pas en entendre parler; mais devait-on aussi s'en tenir à la formalité timide d'un enregistrement parlementaire? Les pairs pressentis par M. de Beauvilliers furent les ducs de Chevreuse, de Noailles, de Charost et de Saint-Simon. M. de Noailles sentint qu'on devait appeler en Parle-

<sup>1</sup> Dépêches de Bolingbroke à M. Harley, ann. 1712.

ment les chevaliers de l'ordre, les gouverneurs de provinces, les principaux gentilshommes<sup>1</sup>. L'opinion de M. de Saint-Simon fut pour la convocation et la présence des seuls ducs et pairs ayant voix au Parlement. On arrêta un tiers parti entre la réunion solennelle des États-Généraux et le simple enregistrement. Le duc de Beauvilliers dut soumettre au roi ses idées en plein conseil, et obtenir de Louis XIV qu'on revêtît les actes des princes de quelque solennité; l'Angleterre l'exigeait impérativement. Des négociations définitives s'ouvrirent avec M. le duc de Berry et le duc d'Orléans pour qu'ils accédassent aux formes qui seraient admises par le conseil du roi, afin de donner une plus grande force à leur adhésion. C'était pour eux un sacrifice! Le duc de Berry, exclu de la couronne de France par une branche aînée, pouvait désirer vivement succéder en Espagne; ainsi en quelque sorte au milieu de deux exclusions, la position n'était-elle pas pénible pour un prince? ses aînés et ses cadets avaient un trône, et lui était placé sans État entre deux monarchies! Mais le duc de Berry était si doux, si obéissant! il avait une terreur si respectueuse du roi Louis XIV: il vivait dans une résignation si complète, si profonde envers le monarque! qu'aurait-il pu lui refuser?

Quant au duc d'Orléans, il était bien plus intimement intéressé à la succession d'Espagne, car lui, venait de son chef à la couronne par son aïeule Anne d'Autriche, la femme de Louis XIII; l'Angleterre exigeait formellement sa renonciation; le duc d'Orléans pouvait-il la refuser? Ce prince avec une terreur non moins grande que le duc de Berry des volontés de Louis XIV, ne savait pas affronter l'œil du roi, ce regard qui portait l'effroi dans toute sa famille. C'est ainsi que par le seul ascendant d'un pouvoir fort, la plus difficile des négociations avec les princes de la famille royale fut menée à bonne fin. Le vicomte de Bolingbroke se hâta d'en instruire sa cour. Un courrier haletant apporta l'acte de renonciation de Phi-

<sup>1</sup> J'ai eu sous les yeux une copie du Mémoire du duc de Noailles; c'est un travail long et très développé.

lippe V à la couronne de France ; cet acte avait été fait devant les cortès *por estamentos*, en présence de l'ambassadeur d'Angleterre. « Le roi des Espagnes et des Indes, considérant la nécessité de mettre un terme à la guerre européenne, renonçoit de son propre mouvement et libre volonté, pour lui, ses successeurs et ses héritiers, à la couronne de France ; déclarant lui et sa postérité exclus, nonobstant tout acte contraire<sup>1</sup>. » Le même courrier remit une lettre autographe de Philippe V au duc de Berry, pour lui confirmer dans les expressions les plus intimes l'acte qu'il avait juré en présence des cortès<sup>2</sup>. Immédiatement après que cette renonciation eut été reçue à Fontainebleau, le conseil s'assembla pour formuler de pareils actes de la part des ducs de Berry et d'Orléans ; le vicomte de Bolingbroke voulut présider aux termes de leur rédaction, aussi explicites que la renonciation du roi d'Espagne. Le duc de Berry déclarait : « qu'en aucune hypothèse il ne pourrait être appelé à la couronne qui brillait au front de Philippe V, soit par mariage, soit par succession et testament. » Le duc d'Orléans ajoutait : « qu'il renonçait à cette couronne, aussi bien du chef de Philippe V son neveu, que de celui d'Anne d'Autriche son aïeule. » Bolingbroke exigea des formules de serments, des déclarations jurées sur l'Évangile ; l'Angleterre souhaitait toutes ces garanties, parce que les tories avaient besoin de justifier en plein Parlement les négociations qui se poursuivaient à Paris.

Ces renonciations étaient expresses et satisfaisantes pour le cabinet du comte d'Oxford, mais la difficulté d'une sanction

<sup>1</sup> J'ai trouvé à Madrid l'original de l'acte même de renonciation : en voici l'extrait en espagnol. « De mi proprio moto, libre, expontonea, y grata voluntad, yo D. Phelipe por la gracia de Dios rey de Castilla, etc. Por el presente instrumento por mi mismo, por mis herederos y subcesores, renuncio, abandono, y me disisto para sciempre jamas de todas pretensiones derechos, y titulos que yo o qualquiera descendiente mio, aya desde a ora, o pueda haver en qualquior tiempo que subceda en lo futuro, a la subcesion de la corona de Francia, etc. »

<sup>2</sup> Archives de Madrid (année 1712-1713).



nationale restait tout entière. Prior, l'ami et le plus intime confident de Bolingbroke, venait d'arriver à Fontainebleau avec une lettre autographe de la reine pour Louis XIV; il se joignit à Bolingbroke, et par l'entremise de Beauvilliers, on arrêta, sous l'autorisation du roi, que le Parlement de Paris serait convoqué en assemblée générale, avec les ducs et pairs en leurs sièges. Là, on ferait lecture publique des divers actes de renonciation du roi d'Espagne et des princes français; ces actes devaient être authentiquement enregistrés pour faire partie ensuite de la constitution de l'État.

Au jour indiqué pour cette solennité parlementaire, M. de Mesmes, premier président, et MM. les conseillers de toutes les chambres, en robes rouges et en belle cérémonie, se réunirent au Palais-de-Justice; à midi, après la buvette, on vit partir du Louvre et du Palais-Royal un grand cortège avec cavaliers et carrosses; c'étaient MM. les ducs de Berry et d'Orléans qui s'avançaient vers le Palais-de-Justice, suivis des ducs et pairs revêtus de leurs insignes, la plupart avec leur poitrine décorée du corbon bleu. Les princes prirent place en leurs bancs, et les pairs derrière eux<sup>1</sup>; quand l'assemblée eut fait silence, M. le premier président donna lecture de l'acte de renonciation des princes, et le duc de Berry s'écria : « Je le jure. » Puis vint le tour de M. le duc d'Orléans, qui prononça le même serment avec une indicible émotion; le procureur-général requit que ces pièces fussent registrées en la cour. Cet appareil

<sup>1</sup> Registres du parlement, ad ann. 1712. Voici le nom des ducs et pairs qui assistèrent à la séance. « Le duc de Berry, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le prince de Conti, le duc du Maine, le comte de Toulouse, l'archevêque duc de Reims, Mailly, depuis cardinal; l'évêque duc de Laon, Clermont-Chatte; l'évêque duc de Langres, Clermont-Tonnerre; l'évêque comte de Châlons, Noailles; l'évêque comte de Noyon, Châteauneuf-Rochbonne; les ducs de la Trémoille, de Sully, de Richelieu, de Saint-Simon, de La Force, de Rohan-Chabot, d'Estrées, de la Meilleraie et Mazarin, de Villeroy, de Saint-Aignan, de Foix, de Tresme, de Coislin, de Charost, de Villars, de Berwick, d'Antin et de Chaulnes.

devait relever le pouvoir du Parlement : la royauté évitait les États-Généraux, mais elle reconnaissait une immense puissance aux grands corps judiciaires. Dès ce moment on put dire en cour que la paix était conclue entre la France et l'Angleterre ; depuis trois ans ces négociations particulières se poursuivaient indépendamment des actes officiels du congrès entre les puissances ; le véritable siège des affaires sérieuses ne fut pas Utrecht, mais Paris, Versailles et Fontainebleau. Le congrès d'Utrecht ne fut qu'une forme diplomatique, qu'une assemblée qui sanctionna les conférences intimes que l'Angleterre et la France avaient préparées.

Dans les grandes affaires politiques, ce n'est presque jamais pendant les discussions publiques que se terminent les questions essentielles, mais dans les négociations à part ; c'est ce qui se fit au congrès d'Utrecht : quand les plénipotentiaires arrivaient aux conférences, déjà la plupart des difficultés étaient résolues, et ce n'était pas dans ces débats officiels qu'on devait traiter les plus hauts intérêts. La cour de Versailles avait nommé pour ses ministres au congrès les mêmes personnages diplomatiques qui jusqu'alors avaient travaillé pour la paix aux conférences de Gertruidenberg et de La Haye, l'abbé comte de Polignac et le maréchal d'Uxelles. M. de Torcy leur adjoignit l'habile Mesnager, spécialement chargé des stipulations commerciales qui pourraient être la suite des traités politiques. L'Angleterre, qui faisait négocier activement à Paris, envoya au congrès d'Utrecht l'évêque de Bristol, prélat fastueux aimant la grande représentation et ces dépenses magnifiques qui marquent le passage de l'aristocratie anglaise ; le comte de Strafford, ambassadeur à La Haye, lui fut adjoint par le cabinet de Londres ; ces deux négociateurs eurent pour mission expresse de correspondre avec lord Bolingbroke et M. Prior, afin que les affaires pussent se poursuivre parallèlement à Utrecht, à Fontainebleau ou à Versailles. Le représentant de l'Empire au congrès fut M. de Zinzendorff, longtemps ambassadeur d'Autriche à Paris, et qui avait paru déjà aux

conférences de Riswick; le second et le troisième plénipotentiaires furent le comte de Corsana et M. de Konsbruck, l'homme habile de la légation autrichienne. Les États-Généraux de Hollande avaient six ministres à Utrecht, représentant chacun une des provinces qui composaient la république; cette légation nombreuse était conduite par les deux vieux diplomates Van der Dussen et Buys, qu'on avait vus jusqu'alors figurer dans les congrès <sup>1</sup>. Le 15 janvier 1712, tous ces plénipotentiaires étaient réunis à Utrecht; les questions de l'étiquette et des prérogatives avaient été longtemps agitées; et sur la proposition des ministres hollandais, il fut arrêté un règlement pour la police des séances: les plénipotentiaires réunis sans distinction de rang, de tenue et de dignité, devaient s'asseoir pêle-mêle sans prérogatives. On régla également la police des carrosses, des valets et des pages; la moindre insulte était sévèrement punie: on défendait toute rixe avec la même rigueur que s'il s'agissait d'un délit commis contre l'hôtel des ambassadeurs <sup>2</sup>. Ces questions de prééminence se rattachaient à des prétentions de souveraineté; aucun des cabinets ne voulait admettre la supériorité de l'un sur l'autre. Le lieu des séances avait été choisi dans cet Hôtel-de-Ville d'Utrecht, vieux monument de l'époque des métiers; ce vaste corps de logis aux piles froides et hautes avait vu plus d'une scène de révolte au temps des gueux et des braves compagnies qui combattaient les bandes espagnoles et abattaient les saints de pierre des cathédrales; antique ville qu'Utrecht, avec sa tour si massive, qu'on la dirait de l'ère romaine ou carlovingienne! Les plénipotentiaires se trouvaient à l'aise dans la salle de l'Hôtel-de-Ville; ils y étaient

<sup>1</sup> Dépêches de l'abbé de Polignac, 12 janvier 1712.

<sup>2</sup> Règlement du congrès d'Utrecht, 13 janvier 1712. Pour connaître parfaitement l'histoire secrète du congrès d'Utrecht, il faut lire le rapport que firent les whigs à la chambre des lords quand ils accusèrent, sous Georges I<sup>er</sup>, le comte d'Oxford et Bolingbroke d'avoir trahi les intérêts diplomatiques de l'Angleterre. (Annales parlem., ad ann. 1715.)

assis sur ce beau velours flamand si épais, si dur de tissu, qu'il y en avait pour la vie d'un honnête marchand quand il s'en faisait justaucorps et pourpoint noir ou violet. Les ambassadeurs étoient précédés de leurs pages en entrant dans l'Hôtel-de-Ville; et ces espiègles de dix-sept ans se faisaient des grimaces les uns les autres en manière d'insulte, quelle que fût d'ailleurs la défense des règlements de police entre les plénipotentiaires accrédités<sup>1</sup>.

La première séance du congrès se tint par un temps froid et un brouillard si intense, qu'il fallut allumer les flambeaux et cierges à midi; et les pages fermèrent les grands rideaux de serge d'Utrecht qui pendaient aux croisées de l'Hôtel-de-Ville, entre les belles peintures de Rubens. L'évêque de Bristol, le doyen des ambassadeurs, ouvrit le congrès par un discours sur la paix, et le besoin général qu'en avait l'Europe; ce discours fut silencieusement écouté par les plénipotentiaires, et l'on échangea les pleins pouvoirs afin de commencer les affaires sérieuses. L'abbé de Polignac s'était rapproché de l'évêque de Bristol pour agir de concert avec lui; mais, soit que les instructions du plénipotentiaire anglais ne fussent point assez explicites, soit que l'abbé de Polignac agit trop tôt, il ne trouva point dans le comte de Strafford cette communauté d'efforts qu'il avait espérée. L'abbé de Polignac s'en plaignit dans une dépêche adressée à M. de Torcy; le ministre la communiqua à lord Bolingbroke, en lui déclarant bien expressément que les plénipotentiaires français avaient ordre de s'entendre avec les ministres anglais sur tous les points de la négociation. Lord Bolingbroke écrivit dans ce sens à l'évêque de Bristol; dès ce moment les légations de France et d'Angleterre furent en parfaite intelligence<sup>2</sup>. La première question engagée, celle d'une suspension d'armes, fut pro-

<sup>1</sup> « Si quelque domestique de plénipotentiaire faisait insulte ou querelle à un autre, l'agresseur sera aussi remis au maître de l'insulté. » (Règlement du congrès d'Utrecht, art. 8.)

<sup>2</sup> Dépêches, 15 février, ann. 1712.

posée par la France avant la bataille de Denain, et complètement rejetée. Les plénipotentiaires des alliés demandèrent quel était enfin le projet définitif du cabinet de Versailles ; et alors M. Mesnager lut, avec une certaine solennité de formes, les mêmes articles qui avaient été arrêtés entre les cours de France et d'Angleterre. Les plénipotentiaires français étaient sûrs par ce moyen d'avoir l'assentiment de la Grande-Bretagne, et de marcher de concert avec elle. Une telle lecture excita un vif mouvement de la part des ministres de Hollande et de l'Empire surtout. « Ce projet ne changeoit-il pas les bases primitives des conférences de La Haye et de Gertruidenberg ? » Ces plaintes étaient communes à l'Empire et à la Hollande ; les plénipotentiaires anglais, gardant le silence, ne prenaient parti ni pour la France ni pour l'alliance. Cependant une dépêche du comte de Strafford à lord Bolingbroke indiqua le mauvais effet produit par les propositions de la France : selon lui, ces propositions ne reposaient pas sur des bases assez larges et assez en rapport avec la situation des différents cabinets ; il fallait donner une extension plus grande, si on voulait arriver à un traité commun<sup>1</sup>. En réponse aux articles de la France, les plénipotentiaires hollandais et autrichiens insistèrent pour la cession pure et simple de la monarchie espagnole, et les autres stipulations des conférences de Gertruidenberg. Pourquoi bouleversait-on des bases qu'on avait soi-même fixées ? qui pouvait autoriser la France à se séparer ainsi des promesses qu'elle avait scellées il y avait six mois à peine ? L'abbé de Polignac répliquait que la victoire avait affermi le trône de Philippe V ; la question d'ailleurs avait changé d'aspect depuis l'avènement de l'archiduc à l'Empire ; jamais la France, pas plus que l'Angleterre, ne pourrait souffrir la reconstruction de la monarchie de Charles-Quint : elle épuiserait, pour l'empêcher, son dernier homme et son dernier écu. L'empereur d'Allemagne ne pouvait être salué roi des Castilles et des deux Indes !

Toutes les ressources de la légation française reposaient sur

<sup>1</sup> Dépêches, avril, ann. 1712.

le concours ferme et invariable des plénipotentiaires de la Grande-Bretagne ; on annonça même que le comte d'Oxford, le chef du cabinet anglais, viendrait au congrès pour prendre en mains la haute direction des conférences. A l'origine, la France avait proposé une suspension d'armes, repoussée par les plénipotentiaires anglais eux-mêmes ; mais d'après les ordres du cabinet tory de la reine Anne, il fut bientôt déclaré que la Grande-Bretagne considérait une suspension d'armes comme indispensable ; les alliés l'ayant refusée, l'évêque de Bristol intima, au nom de sa cour, la volonté expresse d'arrêter les hostilités. La trêve était proclamée entre la France et l'Angleterre ; une dépêche de Bolingbroke l'annonça. Ce fut en conséquence des préliminaires signés à Fontainebleau que les Anglais se séparèrent de la coalition. Cet acte changeait la situation tout entière des plénipotentiaires au congrès : l'Angleterre avouait son intimité avec la France ; en vain elle prétendait ne point traiter isolément des coalisés ; par le fait ne s'était-elle pas rapprochée de la cour de Versailles ? elle ne marchait plus sous une bannière commune. L'évêque de Bristol éludait de répondre, et dans ses magnificences éclatantes, le prélat cachait ses conférences secrètes avec le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac. Rien n'avancait dans le congrès ; les cabinets sentaient que là ne se traitaient pas les affaires sérieuses ; personne n'ignorait les négociations que poursuivait Bolingbroke à Fontainebleau. Aussi le congrès s'absorbait-il dans des questions accessoires, dans des difficultés de police, et l'assemblée manqua de se dissoudre sur une dispute de valets et de pages. La véritable cause de cette rupture, c'est que les diplomates s'avaient tous que les négociations réelles n'étaient pas à Utrecht, et que les torics avaient brisé la coalition par un traité secret avec Louis XIV <sup>1</sup>.

Cependant il fallait en finir. Le contre-projet de la France différait sur les points principaux avec les contre-projets de la Hollande et de l'Empire : l'Angleterre devait prendre parti

<sup>1</sup> Dépêches de l'abbé comte de Polignac. Juillet 1712.

pour l'un ou pour l'autre système, elle ne pouvait constamment rester au milieu. Un courrier porta l'ordre à l'évêque de Bristol et à Strafford de déclarer « que la suspension d'armes entre les deux armées de France et d'Angleterre avoit naturellement amené des propositions de paix : ces propositions reposoient sur des bases raisonnables, et le cabinet de Londres engageoit ses alliés à les accepter dans un délai convenu, autrement les intérêts de la Grande-Bretagne la forceroient à traiter séparément avec la France, car elle ne pouvoit se sacrifier à des exigences outre mesuré, et donner ses armées et son trésor pour le succès des injustes réclamations de l'Empire. » L'Angleterre ajoutait qu'elle n'admettait aucune des deux situations suivantes : 1° la réunion de la couronne espagnole à la monarchie française ; 2° la fusion de cette même couronne de Castille avec le sceptre de l'empereur d'Allemagne ; deux conditions également repoussées. La note ménageoit particulièrement la Hollande, parce que les États-Généraux devaient être plus facilement détachés de la coalition pour suivre l'exemple de l'Angleterre.

Les difficultés diplomatiques portées au congrès touchaient plusieurs grandes questions : 1° la succession d'Espagne ; 2° le traité des limites entre la France et les Pays-Bas ; 3° le rétablissement de l'électeur de Bavière ; 4° une indemnité donnée à la Savoie pour la coopération qu'elle avoit prêtée à l'alliance durant la guerre. Sur la première question, les puissances n'étoient pas complètement d'accord : la maison d'Autriche s'opposoit formellement à l'avènement de Philippe V ; M. de Zinzendorff notifia « que jamais en aucun cas sa cour ne pourroit l'autoriser à traiter sur les bases d'une reconnaissance de la maison de Bourbon comme souveraine légitime des Espagnes » ; l'évêque de Bristol répondait : « qu'il ne voyoit pas ce qui pourroit désormais empêcher la reconnaissance de Philippe V ; les renonciations du roi d'Espagne et des princes de France ne permettoient plus de supposer la réunion des deux couronnes sur la même tête, le seul danger qu'on pou-

voit craindre. Au contraire, l'avènement de l'empereur à la royauté des Castilles reconstruisoit la formidable monarchie de Charles - Quint, bien autrement dangereuse que le fait, d'ailleurs accompli, de la royauté de Philippe V. »

Les États-Généraux avaient d'abord partagé les opinions de l'Empire sur la question espagnole ; mais ils s'en étaient insensiblement détachés d'après les observations de l'Angleterre. Le comte de Strafford avait pris un certain ascendant sur le négociateur hollandais Van der Dussen ; en aucun cas, et dans un traité définitif, les États-Généraux ne devaient se séparer de la Grande-Bretagne, leur bonne et vieille alliée ; si l'on faisait de communs avantages de colonies et de commerce, pourquoi la Hollande ne reconnaîtrait-elle pas Philippe V, comme l'avaient fait les tories ? Sur la seconde question, les États-Généraux devaient se montrer plus difficiles ; il s'agissait de fixer une lisière de places fortes susceptible d'opposer une résistance aux armées de France sur la frontière-nord. L'opinion de la diplomatie hollandaise se résumait en cette seule pensée : la monarchie de Louis XIV ne peut avoir au nord aucune place de guerre qui soit offensive, c'est-à-dire qui puisse servir de centre à un système d'opérations belliqueuses et envahissantes ; elle ne doit avoir que des villes défensives, pour se protéger contre toute invasion ; en conséquence, les États-Généraux, persistaient à réclamer Lille et Tournay, afin d'établir une vaste organisation de barrières militaires. Le cabinet de Versailles admettait bien le principe posé par les États-Généraux, mais il revendiquait Lille et Tournay comme se rattachant précisément à ce système défensif dont parlaient les plénipotentiaires hollandais <sup>1</sup>. A cette difficulté d'une limitation exacte sur la frontière des Pays-Bas, se mêlait naturellement la question de l'électeur de Bavière ; la France avait reçu des marques de dévouement de l'électeur ! il avait marché de concert avec les armées de Louis XIV, et à

<sup>1</sup> Les *Gazettes de Leyde* et de *La Haye* traitent toutes ces grandes questions de diplomatie (1712 et 1713).

l'origine même, son territoire héréditaire avait été confisqué et envahi par l'Autriche ; la France insistait pour qu'on l'indemnisât provisoirement au moyen de la souveraineté réelle des Pays-Bas espagnols : « Si les Hollandais craignaient la connivence de l'électeur avec la France, ils pourraient tenir garnison dans les places fortes ; n'était-ce pas là une suffisante garantie ajoutée au traité des barrières ? » La France réclamait haut les droits de l'électeur, et au cas de paix avec l'Empire, le cabinet de Versailles imposait la condition impérative du rétablissement de Maximilien dans tous ses fiefs, à savoir : la Bavière pour la branche aînée, et l'électorat de Cologne pour la branche cadette. A son tour, l'Angleterre portait un intérêt non moins vif au duc de Savoie : elle avait besoin de se créer ainsi un allié dans le midi de la France et du côté de l'Italie. Le comte de Strafford demandait d'abord que M. le duc de Savoie reçût une indemnité territoriale sur la frontière de France, et de plus, on lui céderait la Sicile ou la Sardaigne comme compensation de guerre.

A bien examiner les questions agitées au congrès d'Utrecht, toutes les parties contractantes, excepté l'Empire, n'étaient pas éloignées de s'entendre ; l'Angleterre entraînait, par la force des choses, la Hollande dans un traité spécial ; la Savoie, l'électeur de Bavière, le roi de Prusse lui-même avaient tendance à la paix : fallait-il se sacrifier à l'ambition de la maison d'Autriche ? elle voulait faire de son empereur un roi d'Espagne ; était-il dans l'intérêt des autres puissances de la seconder ? Le comte de Strafford et l'évêque de Bristol firent de nouveaux efforts auprès de M. de Zinzendorff pour le déterminer à la signature d'une paix commune ; ils furent constamment refusés. Enfin, dans une solennelle séance, les plénipotentiaires anglais déclarèrent formellement qu'ils avaient ordre de leur cour de signer un traité séparé avec la France ; ils invitaient en conséquence les autres puissances à suivre le mouvement pacifique qui mettait fin à de longues hostilités<sup>1</sup> après tant de sa-

<sup>1</sup> Dépêches du vicomte de Bolingbroke à M. de Torcy, ann. 1712.

crifices. En faisant cette déclaration, les ministres anglais étaient sûrs de l'assentiment de la Prusse et de la Savoie. MM. Buys et Van der Dussen, plénipotentiaires de la Hollande, n'avaient plus que l'option ou de se jeter dans les intérêts de l'Empire et de faire la guerre à outrance, ou de signer la paix de concert avec l'Angleterre, leur intime alliée ; et ce fut à cette dernière résolution qu'on s'arrêta dans les conférences d'Utrecht. Le 11 avril 1713, dès une heure après midi, on vit dans la vaste salle de l'Hôtel-de-Ville d'Utrecht un spectacle d'une imposante majesté. Autour d'une table de bois de noyer incrustée d'ébène et d'ivoire, étaient debout une vingtaine de personnages revêtus de leurs insignes, tels que la peinture flamande et espagnole les a reproduits ; les négociateurs anglais, le comte de Strafford surtout, dans un costume brillant, son chapeau relevé par des plumes et une large émeraude enlacée dans les cordons de perles ; le maréchal d'Uxelles, non moins éclatant, avec son justaucorps de drap broché d'or et de diamants ; l'évêque de Bristol avec ces vêtements blancs qui distinguent l'Église anglicane ; enfin les plénipotentiaires hollandais, simples comme l'école puritaine et calviniste. Tous tenaient à la main une plume et leur scel ; il régnait sur ces physionomies une inquiétude mêlée de satisfaction ; à trois heures du soir, on commença la lecture des traités ; elle dura jusqu'à minuit. La signature fut apposée à des heures différentes sur les minutes qui sont restées aux chancelleries européennes. Six traités furent conclus : le premier, tout réglementaire, entre l'Angleterre et la Hollande <sup>1</sup> ; le second, entre la France et l'Angleterre <sup>2</sup> ; le troisième, avec les États-Généraux <sup>3</sup> ; le quatrième, avec la Savoie <sup>4</sup> ; le cinquième, avec le Portugal <sup>5</sup> ; le sixième, avec la Prusse <sup>6</sup>. L'Empire seul demeurait en dehors de cette pacification.

<sup>1</sup> A deux heures, le 11 avril. — <sup>2</sup> A trois heures, le 11. — <sup>3</sup> A une heure du matin, le 12. — <sup>4</sup> Le 11 à quatre heures. — <sup>5</sup> Le 11 à huit heures. — <sup>6</sup> Le 11 à minuit. J'ai vu l'original de ces traités à La Haye, et j'en ai trouvé une copie à l'Escurial.

Par le premier acte conclu entre les cabinets de Londres et de La Haye, on convenait spécialement d'une alliance plus intime et plus inséparable; les États-Généraux déclaraient qu'au cas où la succession protestante serait menacée en Angleterre, ils prendraient les armes à la réquisition de la reine Anne ou de ses légitimes successeurs. A son tour, l'Angleterre promettait d'assurer à tout jamais une barrière territoriale à la Hollande, de telle sorte qu'elle ne pût être troublée par l'invasion de la France. Ce traité de garanties indiquait les villes qui seraient à perpétuité dans les mains des États-Généraux. Désormais l'alliance anglo-hollandaise reposait sur le maintien de la succession protestante dans la maison de Hanovre et sur l'existence même de la Hollande comme grand État indépendant. Le second traité capital, conclu entre la France et l'Angleterre, se fondait sur des bases presque en tous les points semblables à celles qui avaient été arrêtées à Fontainebleau entre Bolingbroke et M. Torey. Louis XIV reconnaissait la succession dans la ligne protestante de la maison de Hanovre, et si la reine Anne n'avait pas d'héritiers directs, la princesse Sophie serait appelée, et après elle le prince Georges. Le roi donnait sa parole qu'il ne permettrait jamais « que celui qui avoit pris d'abord le titre de prince de Galles, puis de Jacques III, habitât une province de son royaume, même la plus éloignée. » Le roi s'engageait aussi à n'autoriser ni conjurations ni complots contre la couronne et le Parlement d'Angleterre. Comme réciprocité, la reine Anne saluait Philippe V roi d'Espagne et des Indes. Des traités de commerce assuraient la libre navigation en Europe et dans les États d'outre-mer; on stipulait, comme à Fontainebleau, le rasement de Dunkerque, la cession de Terre-Neuve, de la baie d'Hudson, de l'île Saint-Christophe. L'Angleterre prenait sous sa garantie toutes les clauses relatives au Portugal qui concluait une convention de commerce avec la France<sup>1</sup>. Dans le traité avec la Hollande, il était stipulé que la maison d'Autriche aurait la souveraineté des

<sup>1</sup> L'original de ce traité est aux affaires étrangères, 1713.

Pays-Bas espagnols, pour servir de barrière contre la France, sauf les districts qui appartenaient à la Prusse, et une terre de 50 mille écus de revenu au profit de la princesse des Ursins. Les États-Généraux restituaient au roi Lille, Béthune, Aire, Saint-Venant, toute cette ligne de forteresses qui défendaient les frontières de France ; et à son tour, le roi s'engageait à obtenir de l'électeur de Bavière une renonciation expresse à la possession des Pays-Bas. Provisoirement, les troupes hollandaises conservaient garnison dans les villes cédées à l'Autriche ; les États-Généraux recevaient les mêmes avantages commerciaux que l'Angleterre dans les colonies espagnoles. Il était bien expressément entendu que jamais la France ne pourrait être traitée en nation privilégiée dans les États de Sa Majesté Catholique ; le commerce des deux nations devait se trouver sur un pied de parfaite égalité. Avec la Prusse, il était arrêté que le traité diplomatique et religieux de Westphalie tiendrait son plein et entier effet ; le roi reconnaissait les stipulations protestantes de ce traité ; il saluait le titre de roi dans l'électeur de Brandebourg, en même temps que sa souveraineté princière sur Neuchâtel en Suisse. En échange, le roi de Prusse cédait à la France la principauté d'Orange et ses contenus, les deux seigneuries de Châlons et de Châtillon en Bourgogne. Toutefois les habitants restaient libres de vendre leurs biens et de se retirer dans les États de S. M. Prussienne, qui conservait les armes et le blason d'Orange. Un traité annexé portait que pour le présent et l'avenir on donnerait au nouveau roi de Prusse le titre de *Majesté*<sup>1</sup>. Dans son traité avec la Savoie, la France s'engageait à restituer le comté de Nice et toutes les terres qui en dépendaient ; le versant des Alpes devait servir de limites, de telle sorte que le point extrême des deux frontières serait déterminé par les eaux pendantes ; le duc de Savoie prenait possession de la Sicile. La renonciation des princes français à la couronne de Castille ouvrait pour le duc de Savoie un droit légitime à la succession d'Espagne ; le traité re-

<sup>1</sup> Archives des affaires étrangères, ann. 1713.

connaissait ce droit, à l'exclusion même de la branche d'Orléans, qui du reste y avait déjà renoncé.

Tous ces grands traités signés à Utrecht allaient constituer le code diplomatique; l'Autriche seule n'y avait pas pris part; elle voulait se hasarder encore sur les champs de bataille. Il a été essentiel de parfaitement résumer les causes qui amenèrent la pacification d'Utrecht. Si l'on se reporte à l'*ultimatum* de 1709 et 1710 à La Haye et à Gertruidenberg, on doit constater le pas immense qu'avait fait la France; on était parti de cette double base: « point de Bourbons en Espagne, restitution des conquêtes depuis les traités des Pyrénées et de Munster. » Et l'on arrivait à Utrecht à une paix qui, maintenant Philippe V sur le trône, assurait une bonne frontière à la France, et laissait en suspens la question de l'Alsace. Il y avait deux ans à peine que toutes les puissances étaient d'un accord commun pour agir contre la France, et aujourd'hui le cabinet de Versailles les avait séparées les unes des autres, et obtenait des traités spéciaux de chacune d'elles. Quelle était la cause de ce changement? L'histoire vulgaire, je le répète, recherche de petits accidents de cour; le grand motif fut dans la révolution ministérielle de l'Angleterre, qui fit passer la direction politique aux mains des tories: les whigs et Marlborough étaient partisans de la guerre; ils succombèrent dans les élections; le Parlement et la nation se prononçaient pour la paix; la France la conclut particulièrement avec l'Angleterre<sup>1</sup>. L'habileté de la France fut de changer l'aspect de la coalition, de la briser par des concessions bien faites, et d'amener le centre des affaires sous sa main. En envisageant de cette manière le congrès d'Utrecht, on ne s'explique pas la solennité

<sup>1</sup> Pour conserver toute l'exactitude diplomatique, je dois dire qu'on ne trouve pas la signature de l'abbé comte de Polignac sur l'original du traité d'Utrecht; l'abbé venait d'être créé cardinal *in petto*, le 10 février 1713, sur la recommandation de Jacques III (le prétendant); il eut dans les convenances de s'abstenir d'un traité qui forçait le jeune Stuart à s'éloigner de la France.

que l'histoire a réservée aux actes des plénipotentiaires; les négociations publiques ne sont que la ratification des traités convenus à Fontainebleau. Le congrès d'Utrecht ne fit pas plus la paix que Denain ne finit la guerre!

## CHAPITRE X.

### ÉTAT DES GOUVERNEMENTS ET DES PARTIS JUSQU'À LA MORT DE LOUIS XIV.

Situation des Cévennes. — Projets successifs de soulèvement. — Les réfugiés à l'étranger. — Le marquis de Miremont. — Guiscard. — Les huguenots au congrès d'Utrecht. — Intervention de la Prusse et de l'Angleterre. — Opinions catholiques. — Les jésuites. — Mort du P. La Chaise. — Letellier. — Les jansénistes. — Saint-Séverin. — Port-Royal. — La bulle *Unigenitus*. — Concile d'évêques. — Le cardinal de Noailles. — Enregistrement au parlement. — Négociation avec l'empire. — Traité de paix de Rastadt. — Les classes. — Les lois et l'administration publique. — Grandeur et mort de Louis XIV.

#### 1704-1714.

Les provinces de France sortaient de la tourmente; plus d'une sédition avaient signalé les périodes de pénurie et de disette. A la fermeté du gouvernement de Louis XIV, à cette forte unité partout triomphante, on devait le rétablissement de l'obéissance et de l'ordre politique. Les Cévennes, après la pacification du maréchal de Villars avec Cavalier, n'avaient plus offert un caractère menaçant; quelques bandes isolées parcouraient encore les montagnes du Vivarais. Plus d'une fois on avait voté des subsides à Londres ou à La Haye pour préparer la révolte des paysans calvinistes<sup>1</sup>. Des agents secrets

<sup>1</sup> Je trouve à la date du 30 septembre 1704 une délibération des États-Généraux à La Haye, qui autorise Nicolas Clignet, maître de postes à Leyde, à faire parvenir aux camisards, par le marquis d'Arzeliers, ministre d'Angleterre à Genève, 10,000 florins, afin de les encourager autant qu'il sera possible. (Archives de La Haye, ann. 1704.)

arrivaient de Genève ou de la Hollande pour favoriser la prise d'armes des camisards; les fils des *anciens gueux et communaux* d'Anvers soutenaient la rébellion des montagnards du Languedoc, de leurs frères ardents des Cévennes et du Vivarais. C'étaient surtout les émigrés, les religionnaires fugitifs, qui entretenaient en France cet esprit d'insubordination; le plus actif et le plus intrigant de tous, le marquis de Miremont, se disait Bourbon d'origine par la bâtardise des Conti<sup>1</sup>; il vivait à La Haye, et s'était posé comme le banquier et le faiseur d'affaires des huguenots et des mécontents de la France. Par le marquis de Miremont, les insurgés correspondaient avec le cabinet de La Haye, comme par le marquis de Guiscard ils conservaient des intelligences avec les ministres du parti whig. Le marquis de Ruvigny (lord Galloway), également réfugié, commandait les armées britanniques en Espagne, et le marquis de Saissans, qui envahit le Languedoc à la tête des coalisés, était l'enfant même de cette province. Quand il y débarqua à la tête de ses régiments anglais, il rappela aux dames languedociennes ses galanteries, et en style tout gentilhomme, il conviait les demoiselles à assister aux fêtes et carrousels qu'il comptait donner à Cette, à Agde et à Béziers pendant l'occupation anglaise<sup>2</sup>. Les réfugiés agissaient constamment à l'étranger contre Louis XIV; ils avaient à venger une vieille rancune religionnaire. Dès les premières démarches pour la paix avec l'Angleterre, la plus vive opposition vint de la part de ces émigrés: quelle place leur réservait-on dans les conférences d'Utrecht? Allait-on stipuler pour eux une amnistie générale? rentreraient-ils dans leurs biens? les

<sup>1</sup> Louis-Armand de Bourbon, marquis de Miremont.

<sup>2</sup> Le marquis de Saissans, à la tête des Anglais, écrivait à un bourgeois de Béziers: « Je vous prie de rassurer les habitants de notre ville, afin que si j'allois de ce côté-là, ils soient persuadés d'avance qu'ils n'ont aucun dommage à craindre des troupes que je commande. Je n'ai nulle volonté de nuire aux peuples de cette aimable province; les dames d'Agde, qu'on m'a dit être allées à Béziers, peuvent revenir chez elles

calvinistes obtiendraient-ils la liberté de conscience ? Telles étaient les questions que les réfugiés adressaient aux ministres des grandes puissances ; impitoyables et bruyants adversaires de cette France qu'ils avaient quittée sous le prétexte de la persécution , ils marchaient à la tête des ennemis. Cette haine était allée si loin, que le marquis de Guiscard, accusé de trahison, avait tenté d'assassiner le comte d'Oxford (M. Harley) ; blessé au moment de cet attentat <sup>1</sup>, le marquis de Guiscard succomba sous ses blessures : ainsi le fougueux gentilhomme du Rouergue, émigré de sa province, et qui avait cherché à la soulever, était allé finir ses jours par un assassinat sur la terre étrangère. Tous les plans de guerre et d'insurrection sortaient de cette école des réfugiés ; les émigrés calvinistes se livraient à mille invectives contre Louis XIV. Il y eut alors une brochure curieuse publiée sous ce titre : *La Loi du Talion*. Les réfugiés demandaient que les nations en majorité calvinistes suivissent un même système de rigueur à l'égard des catholiques, et qu'en représailles les papistes fussent chassés simultanément de la Prusse, de la Hollande et de l'Angleterre <sup>2</sup>.

Dans cet état d'exaspération, les réfugiés durent être fortement affectés quand ils apprirent que les grandes puissances de l'Europe étaient prêtes à conclure à Utrecht un traité définitif pour la pacification générale : allaient-ils être abandonnés ? n'avaient-ils pas prêté appui à la coalition ? Le marquis de Miremont fut l'interprète de ces craintes auprès des États-Généraux qui promirent l'intervention commune des cabi-

en toute sûreté avec leurs effets ; vous pouvez les assurer qu'elles y seront respectées par un grand nombre d'officiers polis et fort bien faits. Au reste, on veut me régaler ici d'une joûte, le 3 du mois prochain ; les dames de Béziers y peuvent venir. Si ma présence leur fait de la peine, je me priverai de ce plaisir-là, et ne serai point de cette fête. » (Lettre autographe, Mémoires mss. sur le Languedoc.)

<sup>1</sup> Annales parlementaires, ad ann. 1710.

<sup>2</sup> J'ai cette petite brochure en français. Londres, ann. 1705.

nets pour solliciter une amélioration dans le sort des calvinistes en France. Le roi de Prusse surtout, le chef de la réforme dans l'Empire, profita des conférences d'Utrecht pour écrire à la reine Anne, afin qu'elle fit directement une démarche auprès de Louis XIV<sup>1</sup>.

Il faut s'élever par la pensée jusqu'à la grandeur et la fierté de Louis XIV, à cette volonté tenace de ramener tout au pouvoir et à la nationalité, pour comprendre que de telles démarches devaient le blesser. Les pouvoirs forts aiment l'unité d'opinion et d'administration ; la conduite des réfugiés s'attaquait au système monarchique de Louis XIV. Plus les huguenots se confondaient avec l'étranger, plus le roi éprouvait pour eux de la répugnance ; ce n'étaient plus de simples sujets sollicitant un pardon, mais des rebelles qui avaient mêlé leurs mousquets et leurs épées aux drapeaux des ennemis de la patrie. Cependant la requête était présentée par la reine Anne, dont le roi avait tant besoin pour les négociations ; Bolingbroke et tous les ministres tories sollicitaient cette faveur du roi de France comme un moyen d'affermir leur cabinet en face du parlement. Louis XIV, par ce motif, se résolut à faire une concession ; ceux d'entre les calvinistes qui étaient aux galères furent élargis ; mais à la charge expresse qu'ils quitteraient sur-le-champ le royaume, et iraient s'établir en dehors

<sup>1</sup> Voici le texte de la lettre écrite par le roi de Prusse à la reine Anne : « Madame ma sœur, étant pleinement assuré que Votre Majesté ne peut manquer d'être très-sensible à la misère inexprimable des pauvres protestans réformés de France, qui sont condamnés aux galères, renfermés dans les cachots, et qui gémissent en d'autres endroits sous le joug insupportable du papisme, et dont la vie est dix fois pire que la mort même, j'espère que Votre Majesté prendra en bonne part que je la prie et conjure de la manière la plus sérieuse qu'il lui plaise encore de faire ses derniers efforts pour obtenir de Sa Majesté Très-Chrétienne, par la paix prochaine, la délivrance de ces pauvres gens opprimés. » En 1815, le cabinet de Berlin intervint très activement auprès de Louis XVIII en faveur des protestants dans le Languedoc. *Voyez mon Histoire de la Restauration.*

des frontières; ce fut la seule indulgence<sup>1</sup>. Aux temps de crise, la première condition de force, c'est qu'il n'existe pas dans la société des opinions d'intelligence avec l'étranger.

Toute la politique de Louis XIV tend à l'unité, et c'est ce qui explique encore sa ferme conduite dans l'affaire des jansénistes et de la bulle *Unigenitus*. Les jansénistes se composaient de gens honnêtes, probes, mais de cette sévérité rigide qui ne pactise jamais avec la faiblesse de notre nature; comme ils partaient de l'idée que tout vient par la grâce, c'était par la prière, la macération, le jeûne, qu'ils cherchaient cette *volonté du Christ qui les dispensait de liberté dans les actions humaines*. Non loin de la rue Saint-Jacques, on voyait une petite et vieille église du xiv<sup>e</sup> siècle, sous l'invocation de saint Séverin; elle n'était pas étendue, sa façade était simple, ses murs nus presque comme un prêche, ses piliers bas, ses ogives étroites et mesquines; aussi les ennemis de la secte de Jansénius ne manquaient pas de dire que l'architecture de Saint-Séverin était resserrée comme le crâne d'un janséniste. Là, vous voyiez accourir en foule ces hommes pieux à la physionomie sévère, à la mise modeste, au chapeau avec large bord, comme les puritains, sans luxe, sans ostentation; on priait, on lisait l'Écriture; rarement on s'approchait de la communion à la table sainte; le principe était l'état de grâce: or, cet état ne s'acquerrait que par des sacrifices et des prières perpétuelles; la fréquence des communions pouvait devenir un sacrilège. Beaucoup méditer sur soi, comme les vieux philosophes et les pères de l'Église, agir peu et bien, telles étaient les maximes des jansénistes, professées par les plus zélés sectateurs à Saint-Séverin, sous ses bienheureux diacres attachés à la paroisse.

A l'encontre de cette école, les jésuites devaient rattacher les esprits élégants, doux, timidement jetés dans la vie; ces caractères croyants et faibles, aimants et secourables, les

<sup>1</sup> Edit du roi, 17 janvier 1713, qui met en liberté cent trente-six galériens.

jeunes hommes qui se couvrent de fleurs, la jeune fille qui pleure sa faiblesse et s'y laisse doucement aller, le courtisan que l'ambition entraîne, le roi qui a besoin de tant de force dans le commandement et de tant de pardon pour les fautes de son pouvoir. Les jansénistes, au contraire, appelaient à eux les esprits exacts, mathématiques, les énergiques logiciens de la morale catholique, les consciences sévères, sombres, tourmentées par la vie ; le jansénisme convenait souvent aux âmes désabusées, à ces imaginations agitées de grands doutes, ou à ces cœurs froids, secs, sans entrailles pour pardonner aux autres et à soi-même.

Cette différence d'écoles explique très bien les succès des jésuites auprès du monde et de la cour ; on aimait l'indulgente morale qui conciliait le salut avec cette vie de faiblesse et d'entraînement que Dieu a laissée au cœur de l'homme. Le père La Chaise avait conquis un ascendant profond sur Louis XIV ; c'était une tête politique sous les apparences de la simplicité et de la candeur ; le père La Chaise, avec sa philosophie un peu rieuse, avait gagné la confiance du roi, qui le consultait sur toutes les affaires ecclésiastiques et les cas de conscience. Il avait son appartement au château de Versailles, mais il vivait souvent dans un petit oratoire qu'il s'était construit au milieu d'un jardin au-delà de Ménéilmontant, il y cultivait ses arbres fruitiers, ses marais pleins de légumes printaniers, de fraises d'Orient, de belles pêches de Bagdad, et de ces poires d'Angleterre, dont la culture avait été importée en France par Jacques II ; puis tous les trois jours il venait à Versailles, et le vendredi surtout, où, selon la vieille coutume de saint Louis, il se tenait conseil de conscience. Le père La Chaise mourut en fonctions et très regretté du roi ; il avait eu à subir les années fougueuses du monarque, ces temps d'amour, d'ivresse et de conquêtes où la parole du repentir se fait si difficilement entendre ; il avait plus d'une fois cherché à réveiller au cœur du roi adultère cette pensée de salut que les jeunes âmes repoussent, et qui vient à la vieillesse seule avec

son effrayant cortège de mort et d'éternité<sup>1</sup>. Confident du roi pour son mariage avec madame de Maintenon, il avait approuvé le monarque dans sa résolution de ramener l'unité politique par la révocation de l'édit de Nantes. Lorsque les caractères, même les plus indulgents et les plus timides, sont fortement convaincus de certaines doctrines, ils marchent à la persécution sans remords et par conscience : aux temps de partis, il n'est pas toujours besoin d'être cruel pour faire des cruautés !

Après la mort du père La Chaise, le roi choisit son confesseur également dans l'ordre des jésuites. Le père Letellier obéit à son général en acceptant ce haut et périlleux emploi ; c'était un prêtre austère, à l'aspect dur, maladif, comme ces physionomies de cardinaux du xvi<sup>e</sup> siècle, telles que l'école de la peinture espagnole et flamande nous en a laissé des modèles dans ses teintes noires et marquées. La société des jésuites l'avait ainsi désigné, parce qu'à cette dernière époque du règne de Louis XIV on devait agir avec force et ténacité sur l'esprit du roi vieilli ; autant il fallait un confesseur doux et ployant à ces jours de jeunesse et de passions où le caractère impétueux de Louis XIV eût tout brisé, autant il fallait un homme ferme, rude, inflexible à ces temps de décrépitude et de faiblesse où les terreurs de la mort saisissent l'âme d'un vieillard. Le père Letellier venait du peuple, de la classe des paysans, et lorsque le roi lui demanda s'il était de la famille du chancelier et de Louvois, Letellier répondit qu'il n'avait pas cet honneur, et qu'il était issu d'une race de laboureurs de père en fils. Belle et démocratique institution catholique que celle d'un confesseur près d'une royale tête toute-puissante ! Le confesseur, enfant du peuple, était placé auprès du monarque comme le censeur de la vieille Rome. Quand toutes volontés s'abaissaient devant le roi, un pauvre paysan revêtu de la robe de prêtre venait arrêter l'enivrement de la puissance, et lui parler de l'éternelle loi d'égalité

<sup>1</sup> La mort du P. La Chaise est du 20 janvier 1709.

en face de la mort. Le père La Chaise, par la révocation de l'édit de Nantes, avait préparé l'unité politique et religieuse dans le royaume; le père Letellier se donna la mission de ramener cette unité au sein du catholicisme même. Ce fut là l'origine des démarches du conseil contre le jansénisme, opinion qui prenait une certaine consistance dans la société. Il est des époques agitées où toute opinion devient un parti; aux temps difficiles de l'invasion en France, le jansénisme s'était mêlé à la résistance parlementaire, la cabale se liguaît avec l'opinion inquiète du jansénisme et aux réfugiés de Hollande traîtres à la patrie; ce n'était point une école avancée, mais une école remuante; souvent les passions confondent l'opposition et la libéralité des principes, choses fort différentes: une opposition peut être très arriérée dans les voies immenses de l'intelligence humaine, tandis qu'un pouvoir marche dans ces nobles voies. Les mécontentements du jansénisme étaient arrivés jusqu'au roi; une des ambitions de Louis XIV, c'était non seulement de dominer les faits de la société, mais encore les opinions de tous. Les jansénistes s'étaient violemment séparés des jésuites; un mandement haineux du cardinal de Noailles avait interdit aux disciples de saint Ignace la prédication et la confession dans le diocèse de Paris; c'était en vain que le roi avait souhaité que cet interdit fût levé.

Le manifeste des jansénistes était le livre du père Quesnel sur *la grâce*; les propositions de ce livre rattachaient le libre arbitre de l'homme à la grâce du Christ; toutes les actions étaient subordonnées à la prescience de Dieu. « Nulle bonne œuvre n'est, sans l'amour du Seigneur, » telle était la maxime fondamentale du père Quesnel, d'où résultait une sorte d'annulation dans l'énergique puissance de la volonté. Ce livre, alors dans toutes les mains, agitait toutes les consciences: il faut se rappeler que le père Quesnel appartenait à l'école des réfugiés; il habitait la Hollande, ses amitiés étaient parmi les gentilshommes et les mécontents qui prenaient les armes

contre Louis XIV et la monarchie ; ses doctrines entraient comme auxiliaires dans la coalition de l'étranger. Les questions religieuses se mêlaient aux intérêts politiques, et le livre du père Quesnel était un de ces pamphlets qui troublaient les masses, et préparaient les esprits à une révolution d'idées. Il fallait obtenir sa suppression. La première rigueur de la puissance royale envers le jansénisme, fut la destruction de Port-Royal des Champs, solitude méditative qui avait vu Nicole, Pascal, magnifiques intelligences du parti janséniste. Au pied d'une verte colline, dans un vallon isolé du monde, vivaient quelques hommes de vertu austère, mais liés avec le parti des mécontents et des étrangers ; cette solitude était visitée par les hauts gentilshommes de la cabale : on ne s'opposait point aux actes matériels du gouvernement royal, mais on faisait entendre mille plaintes jalouses, et au moment de l'invasion fallait-il souffrir cette réunion d'hommes qui reconnaissaient pour leur chef et leur écrivain un réfugié en Hollande, le père Quesnel ? Port-Royal des Champs fut supprimé et réuni à Port-Royal de Paris ; en même temps un ordre de M. d'Argenson dispersa dans divers monastères les religieuses affiliées à Port-Royal, femmes têtues et parleuses qui critiquaient la politique du roi ; ces religieuses, insurgées pour le livre du père Quesnel, changeaient la prière sainte et fervente en des disputes sur la grâce ; vieilles querelleuses, elles ne mettaient pas de cesse à leurs déclamations contre l'autorité pontificale de Rome, le père Letellier et le roi ; on les sépara pour qu'elles fussent rendues à cet isolement qui est la première condition de la vie monastique. Cette mesure se fit régulièrement par un mandement de l'archevêque de Paris, chef de la juridiction diocésaine.

Cependant la question du jansénisme n'était point finie ; le pamphlet religieux du père Quesnel, reproduit sous mille formes, répandu parmi les parlementaires, était devenu comme la profession de foi d'un grand parti. Le conseil de Versailles devait en obtenir la condamnation par l'autorité souveraine

du pape; ensuite l'interdiction prononcée contre les jésuites pour les prédications et les confessions dans le diocèse de Paris n'était-elle pas un acte de violente opposition contre le roi, que les pamphlets accusaient de s'être initié aux jésuites? n'était-ce pas dans le parti janséniste qu'on disait et répétait que Louis XIV était jésuite profès et en robe courte? n'avait-on pas écrit qu'au jour de Pâques, le père Letellier avait fait communier le roi un papier à sa main, acte d'admission et d'affiliation aux idées de la compagnie de Jésus? Ces bruits circulaient dans toutes les réunions jansénistes; dès lors, interdire aux jésuites l'exercice de leur ministère dans le diocèse de Paris, n'était-ce pas blesser le roi lui-même par une de ces mesures qui allaient droit à l'insulte de la couronne et bravaient son pouvoir <sup>1</sup>? Louis XIV, jaloux de maintenir l'unité de sa puissance, s'adressa au pape Clément XI pour obtenir la condamnation du pamphlet du père Quesnel; on ne sait pas assez tout ce qu'un livre peut jeter d'embarras et de difficultés dans une situation politique; le roi suivit avec sollicitude les négociations avec Rome. Clément XI comprit la nécessité d'un acte de souveraineté catholique contre les doctrines de Quesnel; satisfait de la marche ferme et décidée de Louis XIV, il accéda aux désirs de l'ambassadeur en lançant la bulle *Unigenitus* <sup>2</sup>; sa forme était absolue; Clément XI condamnait les maximes du père Quesnel, sans en excepter une seule proposition. Un premier triomphe était ainsi obtenu la cabale et le cardinal de Noailles qui avait approuvé contre quelques maximes de Quesnel; le roi interpella le prélat en vain, il prononça son exil, et quand il fut rappelé à Versailles, Louis XIV lui dit: «Est-ce que, monsieur le cardinal,

<sup>1</sup> Les pamphlets huguenots accusèrent le roi de s'être initié aux doctrines et aux opinions des jésuites; sans s'affilier aux jésuites, le roi avait senti qu'il fallait s'appuyer sur le parti catholique qui lui prêtait des forces contre les réfugiés, et voilà pourquoi il se plaça au centre du jésuitisme, la grande organisation de l'Église.

<sup>2</sup> La bulle *Unigenitus* est sous la date du 8 septembre 1713.

vous voudriez avoir un parti ? » Le souvenir du cardinal de Retz et de l'époque frondeuse agitait ces têtes de la cabale, du jansénisme et du Parlement. Ces difficultés arrivaient aux temps d'une invasion désastreuse, où tout semblait tourner contre la monarchie de Louis XIV.

La bulle *Unigenitus* fut publiée au moment où la paix d'Utrecht mettait à la disposition du roi les forces de la monarchie ; la cour de Versailles pouvait dès lors agir plus activement pour réprimer les partis à l'intérieur ; on devait désormais faire accepter cette bulle par les évêques et les Parlements, les deux autorités compétentes dans tout ce qui touchait aux questions religieuses. L'obéissance des évêques pouvait-elle être refusée ? les vraies doctrines catholiques n'admettaient pas de pouvoir au-dessus du souverain pontife. Mais il était né dans le xv<sup>e</sup> siècle une secte mixte qui voulait concilier l'infailibilité de Rome et les droits de chaque Église nationale ; un grand nombre d'évêques étaient partisans du système désigné sous le nom d'Église gallicane, et ces évêques ne recevaient les bulles qu'avec certaines restrictions. Le roi convoqua une sorte de concile des évêques résidant à Paris, pour leur soumettre la bulle *Unigenitus* ; quelques-uns refusèrent de l'accepter dans tous ses termes ; la majorité se plaça dans les opinions du roi ; un ordre du conseil enjoignit à la Sorbonne de l'enseigner. La résistance fut inutile, le pouvoir voulut être obéi, sa volonté fit loi.

Il en fut de même pour le Parlement ; la majorité de Messieurs était dévouée aux opinions de Jansénius ; plus d'une fois présidents et conseillers allaient le dimanche entendre solennellement l'office à Saint-Séverin ; nul ne se serait permis la fréquence de la communion ; tous désiraient l'état de grâce, et voulaient constamment s'y tenir. Messieurs de la grand'chambre ou des Tournelles avaient dans leur vieille bibliothèque en noyer le livre de Quesnel, et le feuilletaient silencieusement, souvent avec enthousiasme. Si le Parlement avait été libre de ses suffrages comme aux temps de Bignon,

du brave conseiller Broussel et des frondeurs, il eût certes repoussé la bulle *Unigenitus*, si contraire aux libertés de l'Église gallicane, dont Dupuy avait écrit l'histoire dans ses cinq gros in-folio ; mais toute indépendance parlementaire était alors anéantie ; le seigneur roi ne permettait pas la plus petite remontrance sur les ordres de sa volonté ; il fallait enregistrer sans mot dire, comme simple mémoire de date les actes de la royauté. Quand la bulle *Unigenitus* vint à la cour il y eut plus d'un murmure sur les sièges ; on fit entendre plus d'une plainte, mais la lettre de cachet était expresse ; elle était scellée selon le bon plaisir. Ferait-on des remontrances au roi ? elles seraient rejetées comme toutes celles qu'on avait faites jusqu'à ce jour ; lorsque M. l'avocat général Joly de Fleury requit l'enregistrement de ladite bulle, le Parlement en passa par la volonté du roi ; on voyait sous leur mortier les physionomies mécontentes de ces présidents et conseillers les plus hardis exigèrent que l'enregistrement ne dit pas le mot UNANIME : un bon nombre avaient protesté.

Depuis ce moment, toutes les questions de police intérieure dans la monarchie se rattachèrent à l'exécution de la bulle *Unigenitus*, et à la constitution qui en fut la conséquence. Cette bulle suscita bien des résistances, elle appela des mesures de rigueur violentes ; le clergé fut partagé en deux fractions : la cabale se jeta dans le jansénisme ; le pouvoir royal adopta l'unité catholique, la pensée d'obéissance absolue de l'école des jésuites. Il y eut des persécutions contre les jansénistes, parce qu'ils se mêlaient aux idées de rébellion morale. On ne comprend pas aujourd'hui ces querelles pour des sentiments et des opinions qui n'ont plus cours ; mais, à toutes les époques, le pouvoir et l'opposition se placent sous l'empire de certaines formules qui deviennent les discussions dominantes dans la société. La bulle *Unigenitus* fut le principe de l'autorité ; le jansénisme exprima la résistance : quand on poursuivait les partisans du père Quesnel, le but était de briser le parti des mécontents qui avait armé l'étranger contre la

France. Le jansénisme était ménagé par les ennemis coalisés, par les huguenots et les réfugiés; ils le considéraient comme une opinion mixte entre la réforme et le catholicisme, espèce de tiers parti qu'on voulait s'attirer; les pamphlets hollandais faisaient l'éloge de la petite Église; on avait espérance sur elle pour seconder un mouvement parlementaire favorable à la liberté publique, hautement annoncée par la coalition comme le terme de ses efforts contre Louis XIV! On s'explique dès lors la persécution. A moins qu'un pouvoir ne soit insensé, la persécution a toujours un but, une pensée; on ne persécute que ce qui est redoutable! Et tout n'était pas fini pour la paix en France.

Les plénipotentiaires allemands au congrès d'Utrecht n'avaient pris qu'une part indirecte à ces conférences diplomatiques. Le contre-projet du comte de Zinzendorff différait trop des bases posées par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, pour que les envoyés de l'Empire intervinssent comme partie contractante au traité d'Utrecht; l'empereur voulait joindre à la boule d'or, à l'épée de Charlemagne, la couronne de Castille, tandis que la France, la Hollande et l'Angleterre admettaient la légitimité de Philippe V, roi d'Espagne et des Indes: en conséquence, M. de Zinzendorff se retira tout à fait du congrès, se refusant à signer aucun des protocoles conclus dans les conférences. L'Empire restait donc en hostilité contre la monarchie de Louis XIV. Après le combat de Denain, une noble fierté avait brillé au front de la gentilhommerie de France; elle avait repris cette attitude mâle et belliqueuse des temps de la jeunesse de Louis XIV, alors qu'elle sortait des troubles civils de la Fronde. Villars avait donné le signal d'une marche en avant, et les Impériaux s'accoulaient sur le Rhin. La guerre s'était portée dans l'Alsace; la suspension d'armes et la paix avec la Hollande et l'Angleterre préservaient la frontière-nord; le maréchal de Villars pouvait donc disposer de toutes ses forces dans l'est. Les bords du Rhin étaient bien connus au maréchal; il aimait ces

campagnes fleuries de la Souabe, ces villages si gais, si verdoyants de la rive droite ; ces montagnes boisées qui couronnent la Forêt-Noire jusqu'à Baden, beau vallon aux eaux merveilleuses, où tout respire le plaisir et la vie ! Le maréchal de Villars porta son quartier-général à Strasbourg, cité forte, que la coalition voulait naguère démanteler, tandis que le prince Eugène se concentrait autour de Stuttgart, la ville des cigognes aux ailes grisâtres : heureux présage quand au printemps on les voit s'abattre sur les grands toits délivrés de neige à Ulm ou à Rastadt.

Les Impériaux commencèrent un mouvement en avant sur Manheim ; l'armée d'Italie avait rejoint le corps du prince Eugène ; avec ces forces réunies on pouvait livrer bataille ; le maréchal de Villars ne la craignait pas, et à son tour il ordonna au maréchal de Bezons d'assiéger Landau, alors défendu par le prince Alexandre de Wurtemberg. Plusieurs assauts furent donnés, et la vaillante noblesse allemande résista sur la brèche avec sa valeur accoutumée. Landau, courageusement attaqué, se rendit au maréchal ; point d'appui important pour se frayer un passage sur la rive droite du Rhin, projet hardi conçu par le maréchal de Villars, qui voulait porter le théâtre de la guerre en Allemagne. Villars occupait le prince Eugène par des marches et des contre-marches ; tout à coup, par une nuit obscure, les Français passèrent le Rhin entre Kehl et Fort-Louis ; en avait simulé un mouvement sur Mayence, tandis que toute l'armée se rangeait en bataille sur la rive droite, étendant ses ailes dans la Souabe. Le siège de Fribourg fut résolu ; la ville fut emportée comme Landau l'avait été, et les Français restèrent maîtres aussi de cette Forêt-Noire, antique pays de traditions, que l'on ne traverse jamais sans rêver aux grandes aventures chevaleresques, aux fées, aux enchanteurs, à ce peuple fantastique que les chroniqueurs avaient jeté dans les silencieuses retraites des Ardennes et de la Forêt-Noire : magnifique spectacle que ces forêts immenses, épaisse chevelure du géant de la terre, dont les Alpes

sont les ossements! Les succès de cette campagne étaient jusqu'ici pour la France; l'armée mettait à contribution tout le pays jusqu'à Stuttgart. Le maréchal de Villars aimait ces excursions dans les pays neufs; il était un peu avide d'argent de son naturel, et ces villes allemandes, si opulentes, étaient faciles pour le paiement des subsides de guerre! Le plan du maréchal était hardi: il voulait encore une fois porter les batailles dans l'électorat de Bavière, où le peuple se montrait mécontent du gouvernement autrichien. La cour n'approuvait pas cette courageuse pointe, parce qu'elle savait la France épuisée et que toutes les pensées étaient alors à la paix; la guerre, même extérieure, fatiguait les esprits; on n'en voulait plus. Fallait-il de nouveau s'exposer aux chances d'une bataille sur le Danube? une grande leçon n'avait-elle pas été reçue à Hochstedt? devait-on compromettre la sûreté de l'armée?

M. de la Houssaye, intendant de l'Alsace, reçut ordre de communiquer des propositions de paix au baron de Hundheim, ministre du grand-duc palatin, et par l'organe de ces deux intermédiaires, il fut convenu que le maréchal de Villars et le prince Eugène auraient une entrevue militaire à Rastadt pour préparer les bases d'un traité définitif entre la France et l'empereur<sup>1</sup>. Quand on a quitté Baden, sur la route de Carlsruhe, jolie cité toute neuve, monotone de formes, avec ses maisons blanches et alignées, vous voyez Rastadt, le petit bijou de la Souabe; là le prince Eugène et le maréchal de Villars durent se réunir en la maison de ville pour conférer des conditions de la paix entre la France et l'Empire. Le rendez-vous fut ponctuellement tenu; ces deux grands hommes de guerre avaient désir de se voir, de se toucher pour ainsi dire. Villars avait alors soixante-un ans; sa figure, sans être belle, avait gardé les traits saillants de la race noble, cette physionomie mâle et hardie qui l'avait fait distinguer dès sa jeunesse, même par la prude madame Scarron; sa large perruque descendait

<sup>1</sup> Dépêches de M. de La Houssaye, Juin 1713.



en flots noirs sur son habit de drap d'or, et se mêlait aux insignes de l'ordre du Saint-Esprit; le maréchal de Villars conservait dans les camps ces formes polies, souvent fanfaronnes, de la noblesse française. Le prince Eugène avait dix ans de moins que Villars; ses traits se mélangeaient de Savoie et de Soissons, comme le blason des Carignan et des Mazarin; il avait la parole facile, le corps frêle, un peu mal fait; mais rien ne pouvait se comparer à son éloquence persuasive; Eugène avait du sang de la France et de l'Italie, la triple condition de la finesse, de l'activité et du courage.

L'entrevue de Rastadt fut longue et importante; les deux plénipotentiaires durent exposer les projets divers de leurs cours. Le prince Eugène aborda franchement la question de l'Espagne, et au nom de l'empereur il déclara que si la maison d'Autriche renonçait à la couronne des Castilles, elle devait trouver au moins une indemnité en Allemagne et sur les frontières du Rhin; les bases du congrès d'Utrecht n'étaient même pas assez larges; il fallait à l'Autriche la Bavière, l'Alsace et les Pays-Bas, comme compensation du sacrifice qu'elle faisait de ses droits à la couronne d'Espagne. Villars répondit que les pleins pouvoirs de sa cour, loin de s'étendre à des concessions aussi décisives, ne lui permettaient pas d'aller au-delà de la cession des Pays-Bas espagnols; la frontière de l'Alsace serait limitée par Landau; mais une condition expresse de la paix était que l'électeur de Bavière fût absolument rétabli dans ses possessions héréditaires; il n'y avait pas de traité possible sans cette condition. L'entrevue fut très secrète, et les papiers des affaires étrangères indiquent que Villars fit des propositions directes au prince Eugène pour quitter le service de l'empereur et passer sous le drapeau de France. On lui donnait un magnifique lot<sup>1</sup>: le titre de prince français, la propriété de Chambord et l'héritage des Bouillons. Eugène écouta tout, mais l'état de guerre interdisait l'acceptation d'un projet qui, sous les armes, eût été une véritable

<sup>1</sup> Dépêches de Villars, Janvier 1714.

défection. Les premières conférences de Rastadt n'avaient pas un caractère essentiellement diplomatique ; deux généraux en chef conféraient sur les moyens d'arriver à une suspension d'armes. On avait parfaitement établi, dans ces conférences, les points divers sur lesquels les négociations différaient ; la correspondance du prince Eugène avec la diète réunie à Ratisbonne développe les causes qui ont déterminé la rupture des conférences<sup>1</sup> : « La France exigeait même plus qu'elle n'avait demandé dans le congrès d'Utrecht : elle voulait la démolition des forteresses du Rhin, la possession entière et complète de l'Alsace. Si donc on désirait une meilleure part, il fallait se préparer pour la guerre. La dernière campagne avait rendu la France impérative et orgueilleuse ; on ne pouvait lui répondre que par de grands développements de forces militaires. » En conséquence de ces dépêches, l'armée des Impériaux se concentra autour de Stuttgart ; vingt-cinq mille hommes d'infanterie vinrent la rejoindre ; tout se disposa pour un coup décisif. Le prince Eugène voulait reprendre les avantages perdus par la surprise de Denain : une bataille rangée avec le maréchal de Villars était son orgueil.

Cependant, en quittant Rastadt, les deux généraux en chef des armées de France et de l'Empire avaient déclaré qu'ils en référerait à leurs cours sur les points principaux du traité. Les exigences du maréchal de Villars paraissaient exagérées ; on convint que le prince Eugène recevrait à Stuttgart les dernières résolutions de l'Empire, en même temps que le maréchal de Villars se rendrait à Strasbourg pour attendre le

<sup>1</sup> « Je suis parti ce matin de Rastadt, et le maréchal de Villars est parti en même temps pour Strasbourg. J'ai remis à ce maréchal ma dernière réponse sur le projet de la France, et je resterai aux environs de Stuttgart. Vous verrez par mes notes que la France ne veut pas sincèrement la paix. Il est indispensable que l'on fasse tous les efforts possibles pour porter cette couronne à des conditions plus modérées, à moins qu'on ne veuille s'attendre à la ruine totale de la liberté germanique. EUGÈNE. » (Dépêche du 7 février 1714 au prince de Lowenstein.)

courrier du cabinet de Versailles et ses nouvelles instructions. Le roi de France ne s'opposait point à ce que la maison d'Autriche obtint la souveraineté des Pays-Bas ; car jamais la Hollande et l'Angleterre même n'eussent souffert que Louis XIV prît possession de ces provinces ; c'était pour l'en empêcher que la plupart des guerres avaient été entreprises ; il n'y avait que l'électeur de Bavière qui pouvait se plaindre, et encore son gouvernement n'avait-il été que passager sur les provinces ; en les cédant à l'Autriche, on revenait au vieux droit public, à cette succession de Marguerite de Flandre, la célèbre gouvernante des Pays-Bas ! Depuis Charles-Quint, la souveraineté de l'Autriche était admise ; tout y était assoupli, les mœurs, les habitudes, la religion même du peuple. Sur le second point, relatif à l'électorat de Bavière, il était évident encore que l'Autriche ne pouvait prétendre à cette absorption d'un État, fidèle allié de la France. Les intérêts germaniques n'étaient-ils pas violés par cette confiscation du plus grand électorat au profit de l'Autriche ? Puisque la France consentait à céder les Pays-Bas, il fallait également que l'Autriche restituât la Bavière pour établir une compensation raisonnable. Un congrès devait être, en quelque sorte, la restauration de tous les antiques droits ; la France insistait sur ce point, parce qu'elle suivait la vieille politique de Henri IV et du cardinal de Richelieu, qui consistait à enlacer la maison d'Autriche de souverainetés territoriales assez puissantes pour la contenir dans ses vues ambitieuses. Les limites de la France sur le Rhin furent non moins disputées<sup>1</sup>. L'Autriche, partie des bases du congrès de Gertruidenberg, réclamait une grande portion de l'Alsace, et tout ce qui, depuis le traité de Munster, avait été conquis par la France sur l'Empire. Le cabinet de Versailles, non seulement partait des stipulations du congrès d'Utrecht, mais il avait agrandi ses prétentions. Déjà pénétrait dans les idées diplomatiques cet axiome, que la rive gauche du Rhin était dans le domaine de la France ; on se résumait

<sup>1</sup> Dépêches de Villars. Février 1714.

par demander la possession de Landau, et d'une tête de pont pour protéger Strasbourg.

Le maréchal de Villars envoya au prince Eugène l'offre expresse de reprendre les négociations à Rastadt, et d'y attendre les intentions définitives de leurs cours. Il y avait épuisement de part et d'autre ; si la diète votait avec parcimonie les hommes et l'argent pour la continuation de la guerre, la population de France était non moins fatiguée par les impôts et la levée des milices. Les opinions avaient une irrésistible tendance vers la paix ; tout le monde la désirait, on avait l'exemple récent des transactions d'Utrecht, et l'on voulait en finir avec une guerre qui dévorait les ressources. Ces considérations amenèrent une seconde entrevue entre le prince Eugène et le maréchal de Villars. Le prince avait quitté Stuttgart, et quand il fit son entrée dans Rastadt, il trouva le maréchal de Villars qui était arrivé en toute hâte de Strasbourg avec les pleins pouvoirs du roi. Ces deux généraux se donnèrent des repas splendides, des soupers éclatants de bougies ; les vins de France et du Rhin coulèrent à grands flots. Dans une conférence de nuit, les préliminaires furent signés entre la France et l'Empire ; on y convenait des points essentiels d'un traité définitif. L'empereur conservait le Milanais, la Sardaigne, les côtes de Toscane, tous les États d'Italie enfin que le roi d'Espagne possédait du chef de la maison d'Autriche ; Louis XIV cédait encore à l'empereur l'entière souveraineté des Pays-Bas ; Kehl et le vieux Brisach revenaient en la possession de l'Autriche ; Landau restait au pouvoir de la France comme barrière du côté du Rhin ; l'électeur de Bavière était rétabli dans son électorat héréditaire, et avec lui l'électeur de Cologne, de la même maison, naguère mis au ban de l'Empire par un décret de la diète. Les préliminaires signés dans cette entrevue furent portés en courrier par M. de Contade à Versailles, et ratifiés immédiatement par le cabinet. La paix générale était accomplie <sup>1</sup> !

<sup>1</sup> Le traité porte la date du 6 mars 1714.

On remarquera que cette guerre avec l'Empire fut de part et d'autre mollement poussée; il y a des époques où tout est à la paix, comme en d'autres temps tout marche aux hostilités violentes. Après le traité d'Utrecht, on voit qu'il n'existe plus d'éléments de guerre; on se battait pour en finir; les chefs n'avaient plus cette vigueur des campagnes de Marlborough; le prince Eugène n'attaque pas, et demeure constamment sur la défensive; Villars borne ses expéditions sur les deux rives du Rhin; il profite de l'effet moral de la surprise de Denain, mais-il ne va plus avec cette hardiesse de bataille qui refoulait naguère les Impériaux sur le Danube. On hâte la signature du traité, parce qu'il n'y a plus dans les esprits cette énergie nécessaire pour les époques de crise. Elle était heureuse la paix avec l'Empire! n'était-ce pas d'abord un immense pas d'accompli, que la cession de l'Espagne à la maison de Bourbon? Qui aurait dit jamais que les successeurs de Charles-Quint, les descendants du puissant empereur, auraient abdiqué cette couronne de Castille, noble escarboucle du sceptre impérial! et Louis XIV ne devait-il pas se glorifier d'avoir ainsi achevé l'œuvre de sa vie politique! Son petit-fils régnait en Espagne et sur les Indes; il avait assuré pour toujours ses frontières méridionales; il n'avait plus qu'à se défendre au nord, dans le cas d'une guerre contre l'Europe. Le roi avait sauvé la nationalité française; seul, il avait eu foi dans la force et la dignité de son pays; Philippe V était reconnu par toute l'Europe, par l'Autriche même, qui avait poussé le cri des batailles: quel vaste résultat pour le présent et l'avenir! Une autre clause de cette paix de Rastadt rétablissait l'électeur de Bavière dans ses droits électoraux, avec l'antique souveraineté de sa maison mêlée à la grande épopée carlovingienne. Le roi avait insisté pour que cette restauration fût complète; le cabinet de Versailles se créait ainsi des princes amis dans le sein même de l'Allemagne. Ce fut toujours la politique de la France, et, chose curieuse, si la maison de Bavière devait son rétablissement à Louis XIV, un siècle après, jour pour

jour en quelque sorte, la maison de Saxe devait sa restauration aux instances de Louis XVIII ; car la Prusse, en 1814, voulait envahir la Saxe, comme l'Autriche au XVIII<sup>e</sup> siècle avait absorbé la Bavière<sup>1</sup>. Le traité d'Utrecht et la convention de Rastadt devinrent les deux actes définitifs de la paix européenne ; les ambassadeurs furent immédiatement désignés : M. le duc d'Aumont avait eu d'abord l'ambassade d'Angleterre, mais on reconnut que son esprit était trop impétueux, pas assez ployant et assoupli ; on le remplaça par le marquis d'Alègre, qui déjà avait habité l'Angleterre. M. Châteauneuf de Castagnières, conseiller au parlement, eut l'ambassade de La Haye ; M. de Maisons de Poissy obtint l'ambassade de l'Empire ; le marquis de Lassé fut envoyé en Prusse ; le marquis de Villars-Branças en Espagne ; M. de Montchevreuil en Portugal, et le marquis de Sarnac en Savoie. Tout ce corps diplomatique reçut des instructions de M. de Torcy pour le maintien de la paix, et de plus le roi ordonnait à ses ambassadeurs de multiplier les relations commerciales, afin d'indemniser ses sujets des pertes énormes éprouvées pendant une guerre si coûteuse<sup>2</sup>.

Au milieu de ces douces satisfactions de la paix, une voix grave et retentissante vint troubler la conscience royale de Louis XIV ; c'était celle du jeune Jacques Stuart, qui protestait pour le maintien de ses droits indélébiles à la couronne d'Angleterre. Dans le triomphe du fait victorieux et puissant, un sentiment mélancolique se rattache à la protestation de ces princes orphelins du trône et qui vivent sur la terre d'exil ; il est si facile d'aller aux pouvoirs heureux, que l'on doit pardonner cet intérêt de poésie et de tristesse qui suit les grandes races tombées. Jacques III, reconnu et salué roi d'Angleterre par Louis XIV à Versailles, avait habité Saint-Germain toujours traité en monarque par le roi de France ; après la

<sup>1</sup> Voyez mon travail sur la *Restauration*. C'est au congrès de Vienne que la légation française sauva la Saxe.

<sup>2</sup> Instruction de M. de Torcy. Janvier 1714.

malheureuse expédition du chevalier de Forbin en Écosse, Jacques Stuart avait demandé à servir la France, et lors de l'invasion de 1709, marchant aux frontières sous le nom du chevalier de Saint-Georges, il y avait combattu vaillamment. Le jeune Jacques III était en correspondance avec Marlborough et la reine Anne; le projet de restauration des Stuarts était public en Angleterre, et l'aristocratie de 1688, implacable, mettait à prix la tête du fils de ses anciens rois; elle lui préférerait une race obscure de petits princes allemands, parce qu'avec une famille inconnue, l'aristocratie devait rester maîtresse du gouvernement. Lorsqu'une classe de la société a fait un roi, elle le garde, le protège comme son ouvrage; ce n'est pas pour lui qu'elle se dévoue, mais pour elle-même; c'est son propre pouvoir que cette classe défend. La révolution d'Angleterre était fondée sur l'Église et l'État, sur les privilèges des évêques et des lords; la succession protestante était la base du gouvernement politique. Jacques III avait écrit à sa sœur la reine Anne une lettre touchante pour réveiller en elle les sentiments de pieuse amitié de famille<sup>1</sup>. Jacques Stuart invoquait les droits du sang pour le dernier mâle de sa race: mais la reine Anne était-elle maîtresse de ses actions en face de tous ces lords protestants qui, dans leur égoïsme de fortune et d'amour-propre, eussent sacrifié la tête du noble et beau jeune homme à cette usurpation qui avait commencé par l'envahissement des manses abbatiales, et finissait par la couronne? Rien n'est plus décidé à la défense d'un gouvernement que les caractères et les intérêts qui se sont compromis avec lui. Lorsqu'on négocia dans les confé-

<sup>1</sup> Voici l'autographe de cette lettre: « Madame, c'est à vous qu'est réservé le glorieux ouvrage de ma réintégration dans mes droits légitimes; la voix de Dieu et de la nature vous y appelle: les promesses que vous avez faites au roi notre père vous y enjoignent. Je me flatte que si vous êtes guidée par votre propre inclination, vous accueillerez la juste et franche proposition de préférer votre propre frère, le dernier mâle de votre nom, à des étrangers. JACQUES roi. »

rences d'Utrecht, Jacques Stuart vit bien que sa présence à Saint-Germain gênait les stipulations du traité. Louis XIV n'était pas aussi puissant que lors des transactions de Riswick, et Prior exigeait plus que ce comte de Portland qui vint à Versailles, brillant ambassadeur de Guillaume III. Le chevalier de Saint-Georges quitta Saint-Germain que la mort de sa jeune sœur avait couvert de deuil ; il se retira en Lorraine, dans cette jolie ville de Bar, gracieuse rivale de Nancy sous ses nobles ducs ; puis il courut habiter Avignon, la ville papale, car les cités soumises à la domination du pape furent toujours des asiles pour les grandes infortunes. Avant d'abandonner la terre de France et le château, vieil abri de sa race, Jacques III, roi d'Angleterre, protesta à la face du ciel contre des stipulations qui le privaient de sa couronne légitime : prenant à témoin sa vie entière pour constater qu'il n'avait en rien manqué à ses destinées, il se déchargeait d'avance de tous les maux qui pourraient accabler ses sujets par suite de l'usurpation, et de la guerre civile dans sa triste patrie<sup>1</sup>. Ces protestations, que la puissance moqueuse rejette comme un cri impuissant des vaincus, retentissent souvent dans la postérité ; que resterait-il à l'opprimé, si la protestation ne venait grandir et fortifier sa cause ? c'est l'arme de la conscience et du droit, elle égalise le faible et le fort, elle donne au captif la grandeur de sa liberté morale. La poésie ne s'attache pas au diadème où brillent de mille feux les joies de la vie, elle suit les traces de ces princes infortunés que les orages ont jetés loin

<sup>1</sup> « Nous protestons solennellement, et en la meilleure forme que faire se peut, contre tout ce qui pourra être généralement statué ou stipulé à notre préjudice, comme étant nul de plein droit par le défaut d'autorité légitime ; nous protestons enfin devant Dieu que nous serons exempts de toute faute ou blâme, et qu'on ne pourra rejeter sur nous la causé des malheurs que les injustices qu'on nous a faites, ou qu'on nous fera après, pourront attirer sur nos royaumes et sur toute la chrétienté. Donné à Saint-Germain, le 25 avril 1712, et de notre règne le 11<sup>e</sup>. JACQUES roi. Par le roi, de sa propre main. »

du foyer des ancêtres ; la condition humaine n'est pas la joie, mais le malheur ; et voilà pourquoi elle sympathise avec ces revers de fortune qui broient les grandes races ! Le roi Jacques Stuart commence dès lors sa vie agitée de persécution. Louis XIV a signé le traité d'Utrecht comme une nécessité politique, il tient à l'exécuter de bonne foi ; mais il ne se jette pas assez complètement dans le système anglais, qu'il veuille oublier ce qu'il doit à la royauté d'un Stuart catholique, le plus fidèle allié de la France. Les deux questions sur lesquelles Louis XIV se montre difficile, c'est la démolition de Dunkerque et l'exil de Jacques III : sur le premier point, le roi cherche à éluder tout ce que cette obligation d'abaisser une ville française a d'humiliant ; il pousse avec énergie les travaux du canal de Mardick, destiné à remplacer le port de Dunkerque. Louis XIV continue sa royale protection aux Stuarts ; la reine douairière d'Angleterre habite Saint-Germain. La correspondance avec Jacques III est active ; on n'abandonne pas ses prétentions royales, à la mort de la reine Anne. L'aristocratie des whigs veille sur toutes ses démarches, et c'est ce qui explique l'ambassade de lord Stair dans les derniers temps de Louis XIV et sous Philippe d'Orléans, régent de France.

Ainsi la paix était conclue avec toutes les puissances de l'Europe ; en secouant cette grande crise publique, la monarchie allait-elle se reposer dans ses conditions habituelles ? Depuis vingt-un ans, ce n'étaient que sacrifices douloureux imposés aux diverses classes de la société ; on sortait de la plus fatale des situations ; le roi avait fait un appel à tous les dévouements ; la guerre s'était produite avec des caractères si durs, avec des épisodes si variés et si sanglants, que la paix fut saluée avec un sentiment unanime d'approbation. La noblesse avait été longtemps éprouvée dans la crise publique ; le roi l'avait prise au sortir de la Fronde, à cette époque d'agitation pour les gentilshommes comme pour les parlementaires, alors qu'elle était pleine de force et d'énergie : la

royauté n'avait-elle pas traité avec elle de puissance à puissance ? Le commencement du règne de Louis XIV avait eu pour but d'assouplir la fierté des hautes maisons, et de substituer une cour brillante et soumise à la noblesse territoriale, avec ses châteaux sur les rochers à pic et ses tourelles héréditaires. De là cette guerre incessante, acharnée, ce débordement sur l'Europe : il fallait tenir en haleine la gentilhommerie impatiente ; il fallait tirer le sang le plus pur de ses veines, l'épuiser, la tordre, pour l'empêcher dans ses actes de rébellion, et ce fut la pensée du règne de Louis XIV. Presque tous les grands deuils viennent de cette époque ; quand on parcourt les cartulaires des familles, on est douloureusement affecté de voir quatre à cinq noms dans chaque race éteints par ces guerres fatales.

Les corps de marchands avaient beaucoup grandi pendant cette période de crise ; les richesses de la bourgeoisie s'étaient accrues de plus de moitié ; les propriétés de la ville et des faubourgs avaient le double de valeur : les actes de vente portent le prix moyen des maisons de la rue Saint-Denis en 1661, époque où commence le gouvernement personnel de Louis XIV, à 12,000 livres, et en 1715 le même prix moyen est de 27,000 liv. , argent monnayé. Le système d'emprunt conçu par Desmarests avait développé le mouvement de banque, et l'éclat des financiers s'en était accru ; les banquiers avaient rendu de véritables services aux temps difficiles ; Samuel Bernard, Hogguers, Legendre, de Meuve, les fermiers généraux, les receveurs particuliers du clergé, tout ce qui possédait enfin les ressources du crédit, avaient offert de l'argent au roi : la banque faisait des avances au trésor. On évaluait la fortune de Samuel Bernard à 45 millions de livres ; Hogguers, qui correspondait avec la Hollande et Francfort, était plus riche encore ; de Meuve put prêter 18 millions de livres en une seule journée. Avec la banque, il fallait placer le négoce en gros, l'armateur de grands navires ; il y avait des maisons d'une gigantesque fortune : à Saint-Malo, à Dunkerque, pour les

courses hardies dans les plus lointaines mers ; à Bordeaux, pour le commerce des deux Indes, des Philippines, et de ce mystérieux Japon, dont on récitait l'histoire merveilleuse. De courageux missionnaires, la plupart jésuites, s'avançaient à travers mille périls dans les terres inconnues ; ils nous enseignaient la langue, les noms, l'astronomie, les mythes et les annales de ces peuples étranges, dont nous perdons chaque jour les traces. Ce que nous savons sur la Chine, à qui le devons-nous, si ce n'est aux missionnaires, que la prédication chrétienne animait ? Partout l'esprit de colonisation et de commerce se manifestait : au Canada, à Saint-Domingue, aux îles du Vent, dans les vastes établissements de l'Inde, le pays de Golconde, contrée de diamants et de topazes, selon les vers du *Mercurie Galant* ; à l'Île-de-France, où l'air est si doux, si embaumé, quand l'ouragan furieux ne soulève pas l'Océan, qu'on le dirait le souffle d'un colibri à travers la fleur de l'ananas. Les noms de Bourbon et de France étaient unis au milieu des grandes mers. Dans les échelles du Levant, c'était le vieux et noble privilège des consulats ; les ordonnances de Louis XIV avaient réglé la juridiction de ces consuls, sorte de souverains jetés avec leur drapeau de nationalité sur la terre étrangère ; à Smyrne, à Tripoli, à Alep, qui aurait osé insulter la pavillon du consulat ? Le nom de *franc* exprimait toutes les nations de l'Occident, depuis l'époque des croisades, alors que la bannière des chevaliers de France flottait sur les murs d'Antioche et de Jérusalem. L'ambassadeur à Constantinople avait la juridiction de tous les Français qui se rendaient dans les Échelles. Riches comptoirs que ceux de la Syrie et de la Grèce asiatique ! là se trouvaient d'antiques familles municipales de Marseille, des fils d'échevins et de consuls, qui acquéraient de colossales fortunes ; ils adoptaient les mœurs des Grecs efféminés ; et quand les Guy, les Fabre, les Escalons revenaient à Marseille, leur patrie commune, ils introduisaient dans les bastides des Ayalades ou de la Garde, sous un ciel bleu comme celui de Smyrne ou de Salonique, les molles habitudes du vaste

sopha turc, de la longue pipe au tabac doux et odorant comme la pastille du sérail qui enivre de sa fumée de rose les filles de l'Asie.

Le grand roi touchait alors à sa soixante-seizième année. Les traits de la race des Bourbons ressortaient encore sur sa tête de vieillard qui s'abaissait vers la tombe; le roi la relevait fière et hautaine, cette tête, quand il s'agissait de défendre la couronne et l'unité monarchique de la France; c'est ainsi que Bolingbroke l'avait trouvé lors des négociations de Fontainebleau. Louis XIV avait pris un peu les habitudes paresseuses de l'âge; il se levait tard, il aimait à recevoir et à manger au lit ou dans son large fauteuil, il s'y absorbait sous de vastes coussins en velours d'Utrecht. Sa constitution était robuste; on ne lui avait connu d'autre infirmité que la douloureuse fistule qui l'avait tant fait souffrir dans ce passage difficile de l'âge mûr à la vieillesse. Louis XIV mangeait beaucoup; le défaut d'exercice, cette absorption somnolente annonçait quelque crise redoutable dans la décrépitude; ensuite Maréchal, médecin de confiance, avait plus d'une fois remarqué des enflures aux jambes et des symptômes précurseurs de la gangrène; il avait conseillé au roi de l'activité et des distractions à sa vie, afin d'éviter l'ennui et la préoccupation, maladie mortelle dans l'époque avancée. La plus poignante douleur pour un vieillard, c'est de voir se former autour de lui ce grand vide de ses contemporains, que la mort fauche de droite et de gauche: chaque matin on apprenait au lever du roi la fin d'un de ces courtisans qui avaient orné la jeune cour, alors que, rubanté lui-même, Louis XIV dansait aux brillants ballets de Saint-Germain ou de Versailles; les Clérembault, les Mircpoix, les Duras, tous ces noms étaient frappés en même temps. Catinat, le général parlementaire, mourut également; et un courrier d'Espagne vint en deuil annoncer la mort de M. de Vendôme, digne en tout de la race de Henri IV. Vendôme avait glorieusement restauré la monarchie de Philippe V, lorsqu'il fut atteint d'un mal mortel; il succomba à Vinaros dans le

royaume de Valence, où l'on cherche en vain un monumen pour celui qui sauva la maison de Bourbon en Espagne <sup>1</sup>.

Bientôt d'autres funérailles affligèrent la race royale : le duc de Berry, le petit-fils de Louis XIV, ce prince si gai, si aimant, suivit son frère et son aîné le duc de Bourgogne au tombeau. Le duc de Berry avait vingt-huit ans à peine; quelle était la cause de sa mort après de si récentes douleurs? Marié avec la fille du duc d'Orléans, le jeune prince n'était pas heureux; le caractère de sa femme lui était insupportable, à lui pourtant si bon, si confiant; on attribua sa mort à une veine rompue par suite de terribles vomissements. C'étaient toujours ces tristes vomissements qui avaient fait soupçonner le poison pour le duc de Bourgogne. Tandis qu'on portait son corps aux Tuileries, on venait d'apprendre que Marie-Louise de Savoie, reine d'Espagne, avait succombé; ainsi deux frères et deux sœurs allaient ensemble au tombeau! les ducs de Bourgogne et de Berry, Marie-Adélaïde et Marie-Louise de Savoie. Combien la mort était pressée d'en finir avec la race royale! La duchesse de Bourgogne laissait un seul enfant, le duc d'Anjou; la reine d'Espagne, plus heureuse, avait eu trois infants, sans compter le prince des Asturies, l'aîné, héritier de la couronne de Castille.

Louis XIV supporta ces douleurs avec sa fermeté de roi; il ne craignait pas la mort; il vit de ses yeux le corps bleuâtre de son petit-fils, et lui jeta de l'eau bénite dans les grandes pompes des royales funérailles. Sur l'avis de Maréchal, le roi défendit le deuil à Versailles; la vue de ces crêpes, de ces costumes noirs, rappelait trop au roi ses tristesses; il avait besoin de toute son énergie pour se préparer lui-même à fermer les dernières plaies de la France <sup>2</sup>. D'ailleurs la paix venait d'être

<sup>1</sup> Catinat mourut le 23 février, et le duc de Vendôme le 11 juin 1712. Je passai à Vinaros en 1833, et j'y demandai quelque souvenir du duc de Vendôme; il n'en existe aucun; l'Espagnol est paresseux, même pour la reconnaissance.

<sup>2</sup> Les pamphlets étrangers parlent de l'insensibilité de Louis XIV. *Gazette de Leyde*, ann. 1714.

signée à Utrecht et à Rastadt ; le pays respirait, et pourquoi la cour se serait-elle séparée de la joie générale ? Louis XIV avait pour principe que les rois ne s'appartiennent pas, et qu'ils sont inhérents à la monarchie : le deuil fut donc proscrit. Dès ce moment Louis XIV prend plus de soin de la splendeur royale ; il se couvre d'habits en drap d'or, il relève sa tête appesantie ; sa magnificence éclate sur ses justaucorps brodés de diamants et de rubis ; il a besoin de prouver qu'il vit, moins par amour de l'existence, que pour constater qu'il peut présider encore au gouvernement de l'Etat. Quand on a conçu une grande œuvre, on a peine à se voir affaiblir avant qu'elle ne soit achevée ; on se farde le visage, on se revêt de riches parures, pour faire croire à la vie de son système et de sa pensée. Ce n'est pas le tombeau que l'on craint, mais le cœur se serre d'y descendre avant d'avoir accompli sa mission ; car toute intelligence s'en donne une, plus ou moins haute, en passant sur cette terre. Louis XIV multiplie les revues de sa maison militaire ; chaque jour quarante dames des plus jeunes, des mieux parées, assistent à ses repas sous les vastes galeries de Versailles ; on renouvelle les jeux, les ballets des temps de jeunesse, afin de distraire les derniers moments du roi, et de prouver aux étrangers que Louis XIV est plein de force et d'énergie politique<sup>1</sup>.

Cependant les intimes du roi, les courtisans qui approchaient de sa personne, n'étaient pas sans reconnaître un affaiblissement complet dans tout son être. Louis XIV ne se promenait plus que difficilement, ses jambes étaient enflées, et si on le voyait encore dans ses courses habituelles aux magnifiques allées du parc, c'était dans un petit char traîné à la main, et souvent ses traits décomposés témoignaient des vives souffrances que le roi éprouvait ; il y avait paresse phy-

<sup>1</sup> *Journal de la Cour*, ad ann. 1714. Les gazettes étrangères commencent à s'occuper de la santé du roi ; les journaux whigs de Londres et la *Gazette de Leyde*, ann. 1714, annoncent sa mort comme très prochaine.

sique, l'intelligence seule demeurait forte, avec cette dignité souveraine que Louis XIV conserva jusqu'à son heure suprême. Dans ces circonstances, les idées de testament et de dispositions dernières vinrent naturellement préoccuper le prince qui savait le mieux préparer l'avenir ; ces idées devaient également se produire dans l'esprit des personnes plus immédiatement intéressées à la royale succession. L'unique héritier de la monarchie, faible rejeton de la grande race, allait rester mineur de quatre ou cinq ans ; il fallait une régence, un conseil, un gouverneur, et la prévoyance du vieux roi devait s'étendre sur tous ces intérêts de la monarchie.

La cour s'était alors divisée en deux fractions distinctes : les princes du sang, de noble et légitime race et à leur tête le duc d'Orléans, le premier de cette haute lignée ; avec lui marchaient les princes de Condé, de Conti, tout ce qui pouvait se vanter d'avoir un blason sans le lambel de bâtardise. Les parlementaires, qui soutenaient les droits de la famille et la sainteté du mariage, appuyant ce parti des princes du sang, en défendaient les prérogatives héréditaires. Les ducs et pairs faisaient avec eux cause commune, par cette raison hautaine qu'ils ne reconnaissaient aux bâtards que le droit de siéger en vertu de leur titre de pairie, et non point par la qualité de la naissance. Le second parti se composait des princes légitimés : tels étaient le duc du Maine, le comte de Toulouse, fils naturels de Louis XIV ; ils avaient de leur côté l'influence toute-puissante de madame de Maintenon ; ce n'était pas seulement une vieille et douce tendresse de gouvernante qui portait ainsi madame de Maintenon à soutenir les princes légitimés, mais Madame en concluait favorablement pour elle : si le duc du Maine et le comte de Toulouse étaient traités comme les fils légitimes, elle, madame de Maintenon, ne devait-elle pas être reconnue comme reine de France et de Navarre ? c'était sa conclusion simple et naturelle ; là où il n'y avait plus de bâtardise, il n'y avait plus de femme de la main gauche. Un tel résultat était facile à obtenir, le roi avait une

aveugle affection pour ses enfants naturels ; plus leur grandeur trouvait d'obstacles en sa cour, plus il attachait de prix à briser toutes ces résistances. Le pouvoir absolu met beaucoup de soin à réaliser même ses caprices, parce qu'ils constatent son autorité ; la tendresse du roi et sa puissance étaient également intéressées dans cette question des enfants légitimés contre les princes du sang qui avaient pour eux la sainteté du mariage et la pureté du blason. Quand le roi vit encore s'effacer autour de lui sa postérité légitime avec le duc de Berry, quand cette jeune veuve eut mis au monde une fille, Louis XIV prit prétexte de l'extinction possible de tous les membres de la maison de Bourbon pour appeler ses bâtards à la couronne, au cas où la ligne légitime serait éteinte. Cet acte était une solennelle sanction du traité qui séparait les couronnes de France et d'Espagne ; elle était lointaine, cette prévoyance, car il existait des héritiers des Condé, des Conti, et le duc d'Orléans lui-même avait un fils. Mais le roi avait passé sa vie entière à grandir les privilèges de ses bâtards, légitimés depuis plus de quarante années, il leur avait donné le même rang qu'aux princes du sang, il leur avait assuré le pas sur les ducs et pairs du royaume en séance au Parlement ; ce dernier acte de volonté toute-puissante et royale était un remaniement complet des lois fondamentales de la monarchie. Quoi ! un bâtard sur le trône de France ! l'écusson fleurdelisé taché du lambel indélébile ! Il fallait que le roi eût un sentiment exagéré de sa force politique, pour croire qu'un tel acte aurait valeur après sa mort. Si la maison de Bourbon pouvait s'éteindre, les parlementaires soutenaient qu'on devait alors recourir aux primitives élections, comme dans la race franque ; jamais on n'eût accepté un écusson entaché de bâtardise.

Cependant Louis XIV résolut, par sa suprême puissance, de changer les lois de sa monarchie ; l'ordonnance sur les princes légitimés est du mois de juillet 1714, la soixante-onzième année du règne du grand roi. Louis XIV y exposait, mais avec une sorte de timidité visible pour tous, les droits des fils légitimés.

« *Nous croyons*, était-il dit, qu'en cas d'extinction de tous les princes du sang, l'honneur de succéder à la couronne appartiendrait à nos princes légitimés<sup>1</sup>. » C'était de sa pleine puissance et autorité que le roi appelait ces princes à l'héritage de la couronne, par ordre de primogéniture ; il donnait à leurs enfants des sièges en Parlement, comme aux membres de la famille, alors même qu'ils n'auraient pas de pairie réelle attachée à leur nom. Louis XIV avait le sentiment trop profond de sa monarchie pour croire qu'un tel édit aurait son exécution dans l'avenir ; il s'en exprima avec sincérité au duc de Berwick : « Cela durera tant que je vivrai, dit-il ; après moi on n'en tiendra pas compte. » Le roi voyait juste ; jamais on n'aurait subi le gouvernement de la race bâtarde en France l'ordonnance eût été déchirée par les Parlements ; le roi exige néanmoins qu'elle fût enregistrée avec toute la solennité de grands édits. Les princes du sang et les pairs assistèrent à la séance ; le roi voulut que les ducs d'Orléans et de Bourbon et le prince de Conti sanctionnassent par leur présence l'élevation soudaine et inouïe des bâtards de Louis XIV à leurs rangs et prérogatives<sup>2</sup>.

Cet édit était à peine enregistré, qu'on vit au parlement M. Joly de Fleury, avocat général, convoquer de nouveau le cour en robes rouges pour entendre lecture des lettres closes du roi adressées à Messieurs. Louis XIV y déclarait : « Qu'tant de morts successivement arrivées avoient placé l'espérance de la monarchie sur la tête d'un enfant ; dès lors le décès du roi pourroit nécessiter un conseil de régence ; ce motif avoit déterminé Sa Majesté à tout régler par son testament, que le chancelier alloit déposer sur le bureau de la cour. » Voysin, six années ministre de la guerre, venait d'être revêtu de la dignité de chancelier, en remplacement de M. de Pontchartrain, affaibli par l'âge. Il s'avança dans la grande salle du Parlement, et remit un papier signé aux quatre coin

<sup>1</sup> Extrait des lettres patentes du mois de juillet 1714.

<sup>2</sup> Registre du Parlement, ad ann. 1714.

par le roi, cacheté de sept sceaux fleurdelisés, avec défense de les briser; immédiatement l'avocat général Joly de Fleury communiqua cet acte de dépôt, en remerciant le seigneur roi de sa haute confiance en la cour de parlement. Aussitôt toute l'assemblée se mit à genoux pour prier Dieu de conserver les jours de Sa Majesté, selon l'antique et bel usage. Ce testament fut donné au premier président qui le prit les mains gantées de soie; on construisit aux archives du Parlement une sorte de caveau de quatre pieds; le mur en fut scellé et recrépi, afin que personne ne pût toucher aux dispositions dernières de la volonté souveraine jusqu'après sa mort<sup>1</sup>.

L'affaire du testament était une longue négociation menée à fin par le conseil intime qui environnait le roi; à l'âge où était parvenu Louis XIV, il était presque impossible d'éviter une minorité, et par conséquent une régence: le roi avait soixante-seize ans; le duc d'Anjou quatre années; on ne pouvait raisonnablement accorder que deux ou trois ans de vie à Louis XIV qui faiblissait rapidement; la régence était un inévitable système après son règne. D'après les lois de la vieille monarchie, la régence résultait de deux sources bien distinctes: le droit ou l'élection; par le droit, elle appartenait à la mère ou au plus proche parent; par l'élection, c'était alors aux États-Généraux ou au parlement qu'il était donné de la déférer. Dans les deux hypothèses, le pouvoir venait au duc d'Orléans; n'était-il pas le premier prince du sang? et si l'on recourait à la régence élective, le Parlement ou les États-Généraux ne la lui décerneraient-ils pas également? C'était donc contre cette double nécessité que le roi avait voulu se précautionner. Après tous les bruits qui avaient couru sur M. le duc d'Orléans, et les notions qu'on avait recueillies en Angleterre sur ses projets définitifs, comment livrer à M. le duc d'Orléans le royal enfant de la monarchie sans prendre certaines précautions que signalait l'opinion publique? comment le laisser maître et dépositaire de l'unique obstacle qui

<sup>1</sup> Registre du Parlement, ad ann. 1714.

le séparait de la couronne? Était-ce politique? Ces motifs, exagérés encore par madame de Maintenon et le duc du Maine, n'étaient pas sans valeur après tant de trépas rapides et extraordinaires, après les soupçons jetés sur le prince qui seul pouvait profiter de la mort de ce frère enfant. Était-il prudent de placer un roi de quatre ans sous le pouvoir absolu d'un régent sans surveillance et sans contrôle? devait-on donner la garde du roi à celui même qui avait tant d'intérêt à s'en défaire? Sans doute les conjectures étaient hasardées, il y avait intrigue de madame de Maintenon et du duc du Maine, mais la pensée d'un conseil de régence était naturelle: Louis XV, confié au duc du Maine, profondément hostile au duc d'Orléans, était en sûreté; il fallait établir un contrôle, une surveillance mutuelle, deux ennemis en face l'un de l'autre, et par conséquent intéressés à se surveiller et à se dénoncer dans tous leurs mauvais desseins sur la personne du roi mineur.

Louis XIV constituait donc un conseil de régence composé de M. le duc d'Orléans, président; du duc de Bourbon, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier de France, chef du conseil royal, des cinq maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Uxelles, de Tallard et d'Harcourt, des quatre secrétaires d'État, et du contrôleur général des finances. M. le duc d'Orléans était président de ce conseil de régence avec voix prépondérante en cas de partage des opinions; M. le duc du Maine avait la garde et sûreté du roi mineur, et pour cela M. de Villeroy, qui commandait la force militaire, devait recevoir ses ordres. La maison du roi obéissait au maréchal; en cas de mort du duc du Maine, le comte de Toulouse le remplacerait; tout acte personnel était interdit au duc d'Orléans, il ne pouvait agir que d'après le conseil de régence. Le roi recommandait ensuite l'hôtel des Invalides, où tant d'infirmités s'étaient réfugiées après les longues guerres, et la maison de Saint-Cyr, asile offert aux pauvres demoiselles nobles; enfin, le maintien de l'unité monarchique

et catholique qui avait coûté tant d'efforts à son règne<sup>1</sup>.

Ce testament, plein de prévoyance et de sollicitude, était un des actes de la plus haute prudence de Louis XIV; on reconnaissait le droit du duc d'Orléans, chef du conseil, mais on ne déposait pas dans ses bras le seul débris de cette grande race décimée par la mort, et qu'on l'accusait faussement d'avoir moissonnée. On plaçait la garde de l'enfant en mains sûres, on rendait les forces militaires indépendantes du chef du conseil. Le roi comptait sur la fidélité des maréchaux et des capitaines des gardes; il les mettait sous la puissance du duc du Maine, car au besoin il serait essentiel de prêter main-forte contre de funestes projets. Si donc il put y avoir des intrigues de madame de Maintenon et du duc du Maine pour obtenir le testament, cet acte fut destiné tout entier à préserver la noble lignée; Louis XIV ne subit aucune violence pour ainsi régler le gouvernement de son État. Son instinct de roi lui disait que lorsqu'il n'y a entre le trône et vous qu'un faible enfant, on peut être tenté de briser l'obstacle. Le duc d'Orléans ne le fit pas, et c'est un de ses beaux titres dans l'histoire.

Pendant que le roi suivait avec sang-froid et une noble dignité l'état de son gouvernement après sa mort, il n'oubliait pas les questions politiques qui intéressaient la France. Il venait de conclure un traité de subsides avec la Bavière et l'électeur de Cologne, pour s'assurer la prépondérance en Allemagne; le cabinet de Versailles resserra plus intimement ses liens avec la Suisse par une capitulation nouvelle: la neutralité helvétique protégeait les frontières de l'Est, et facilitait par le Piémont une influence en Italie<sup>2</sup>; enfin la France présida comme médiatrice aux traités de barrières entre la Hollande et l'Empire, la Bavière et l'Autriche. Le cabinet de Versailles avait ainsi repris son ascendant diplomatique; la

<sup>1</sup> Extrait du testament, 2 août 1714.

<sup>2</sup> Ce traité fut signé le 9 mai 1715, à Soleure, et ratifié le 26 du même mois.

France, après tant de revers, avait besoin de rendre témoignage de sa force. La question la plus grave s'agitait avec l'Angleterre, et c'est dans ces négociations de cabinet qu'il fallait joindre l'habileté à l'énergie diplomatique. La reine Anne venait d'expirer d'une apoplexie; elle jetait les yeux sur la grande pendule de Windsor, lorsqu'elle tomba subitement dans les bras de milady Masham; les whigs prévoaient depuis longtemps la mort de la reine, et déjà ils s'étaient mis en rapport avec Georges, duc de Brunswick-Lunebourg, appelé par la loi protestante à la couronne d'Angleterre<sup>1</sup>; le ministère du comte d'Oxford et de Bolingbroke s'était divisé, la réaction du système réformé se faisait partout sentir. Georges I<sup>er</sup>, à son avènement, avait déclaré qu'il ne gouvernerait que par les whigs, alors désignés sous le titre de parti hanovrien; les tories étaient obligés de fuir le sol de l'Angleterre; Bolingbroke, le duc d'Ormond venaient habiter la France. Le principal grief qu'on leur opposait, c'était le honteux traité qu'ils avaient conclu, disait-on, avec Louis XIV; le comte d'Oxford, Bolingbroke, M. Prior lui-même, étaient sous le coup d'une accusation parlementaire, et les whigs, pour soutenir le roi hanovrien envers le parti des jacobites et les tories, firent des lois de proscription contre tout ce qui n'était pas dévoué à la révolution de 1688, à ce point que les réunions de plus de six personnes furent interdites. La paix d'Utrecht était un acte tout entier dans l'esprit du torysme; un mouvement réactionnaire devait se manifester contre la France, et le comte de Stair fut envoyé ambassadeur à Paris. Le comte de Stair était un Écossais à la mine hautaine, le nez au vent, comme toute la race des Macdonald, avec le front bombé des montagnards. Le comte de Stair, qui n'avait pas été officiellement admis auprès de Louis XIV, ne savait contenir ni sa fierté ni sa langue à la manière des Écossais, habi-

<sup>1</sup> Georges-Louis, proclamé roi d'Angleterre sous le nom de Georges I<sup>er</sup>, était fils et successeur d'Ernest-Auguste, électeur de Hanovre; né le 28 mai 1660, il fut couronné à Westminster le 31 octobre 1714.

tuellement chevaleresques et parleurs ; les whigs lui avaient donné pour mission de suivre toutes les phases de la politique et de la vie du roi vieilli, et de s'aider au besoin du mécontentement contre le pouvoir royal en faveur du duc d'Orléans. Par le traité d'Utrecht, la France s'était engagée à détruire le port de Dunkerque, triste nécessité de la paix générale ; le roi n'avait rempli qu'accidentellement cette clause si dure ; en même temps il faisait rétablir un canal de communication à Mardick ; d'après le Mémoire du comte de Stair, il était entré encore cette année six à sept cents navires dans le port de Dunkerque : le traité d'Utrecht était-il ainsi complètement exécuté <sup>1</sup> ? Le roi ordonna à M. de Torcy d'expliquer toute la conduite de son cabinet au comte de Stair ; selon M. de Torcy, « les Anglois connoissoient mal les localités ; les ouvrages accomplis au canal de Mardick n'avoient rien de commun avec les fortifications de Dunkerque » ; et comme l'ambassadeur insistait dans une audience particulière, le roi, relevant sa tête avec fierté, lui dit : « Monsieur l'ambassadeur, j'ai été toujours le maître chez moi, souvent je l'ai été chez les autres, ne m'en faites pas souvenir. » Quand Louis XIV tenait des paroles si hautaines au comte de Stair, c'est qu'il avait avis des intrigues secrètes de l'ambassadeur des whigs avec le parti parlementaire et M. le duc d'Orléans. Le comte de Stair, un des confidants dévoués de Georges I<sup>er</sup>, avait eu mission, de la part du cabinet anglais, de préparer les éléments d'une révolution qui mettrait le pouvoir dans les mains du duc d'Orléans et de la fraction parlementaire. Une révolution à la manière de 1688, en France, convenait parfaitement à la maison de Hanovre ; en sanctionnant ses droits, elle assurait son pouvoir ; elle déterminait à tout jamais l'alliance de la France et de l'Angleterre ; elle empêchait enfin les tentatives des Stuarts sur le trône usurpé par Georges I<sup>er</sup> <sup>2</sup>.

Marly et Versailles ne se ressentaient pas des souffrances

<sup>1</sup> Note du comte de Stair à M. de Torcy.

<sup>2</sup> Papiers de M. de Torcy, ann. 1714.

du roi et de cet affaiblissement de la santé au vieil âge. Les fêtes et les galas se multipliaient ; des édits de soulagement pour l'impôt avaient jeté quelque joie parmi le peuple ; la cour oublieuse se livrait aux dissipations et aux plaisirs. Louis XIV faisait des efforts sur lui-même pour y assister. Les affaires de la France n'étaient pas tellement finies que le roi pût mourir ; on craignait le monarque en Angleterre. Lord Stair suivait avec une grande sollicitude tous les accidents de la vie du roi ; la moindre indisposition était l'objet d'une dépêche. On entrevoyait une minorité orageuse, et les whigs comptaient alors interpréter dans le sens de leur pouvoir les conventions d'Utrecht arrêtées par les tories. Louis XIV le savait bien, et voilà pourquoi il mettait tant de soins à constater qu'il pouvait vivre longtemps encore. Le roi à son souper dit à haute voix : « Si je continue à manger d'aussi bon appétit que je fais présentement, je ferai perdre une foule d'Anglais qui ont fait de grosses gageures que je dois mourir le 1<sup>er</sup> septembre prochain. » Le roi affectait une vive gaieté et dans l'audience qu'il donna au prétendu envoyé de Perse il voulut qu'on déployât les magnificences de Versailles comme au temps de sa jeunesse et de sa vigueur ; lui-même se revêtit de ses habits de fêtes : il avait un justaucorps gris, brodé de diamants et de pierres scintillantes, telles qu'es carboucles, rubis, topazes ; le roi relevait sa tête avec un reste de force et de fierté ; il répondit à Mehemet-Rizza-Bey et il voulut que toute la cour allât s'égayer à l'hôtel de ce envoyé, homme de haute stature et de mine superbe. Louis XIV se fit conter par les courtisans les coutumes de Rizza-Bey, et comment, assis au milieu des coussins et de tapis de Perse, il mangeait sur un cabaret de porcelaine de Chine et sur une étoffe cramoisie et or, des andouillettes au sucre, pêle-mêle avec des poires, du beurre, du fromage et de confitures. Le roi prit beaucoup de plaisir à ces récits de M. de Torcy, qui faisait les honneurs de Versailles à Mehemet-Rizza-Bey. Le 5 mai, le roi se leva de bonne heure pour ob

server une étonnante éclipse de soleil ; la terre fut pendant quinze minutes enveloppée d'épaisses ténèbres, et il fit un froid de deux degrés sous zéro. Ces révolutions des astres étaient interprétées dans le sens d'une mort prochaine du roi : lorsqu'apparaît une étoile échevelée, une comète flamboyante, un dérangement dans l'ordre éternel, le peuple effrayé se reporte vers quelques-unes de ces têtes puissantes qui sortent également de l'ordre habituel de la vie et de l'intelligence, et les confond dans ses alarmes ; il croit que le monde physique ne se dérange que pour annoncer une grande crise dans l'ordre moral des sociétés. Cassini était venu à Marly avec ses instruments, et tous les honneurs furent pour lui ; cette journée fatigua Louis XIV, qui soupa chez la duchesse de Berry ; il s'y trouva mal à l'aise, et se coucha vers huit heures. Le bruit se répandit aussitôt que Sa Majesté était sérieusement malade ; les ambassadeurs expédièrent des courriers à leurs cours ; le roi le sut, et pour faire taire ces bruits encore, il ordonna une revue de sa maison qu'il passerait en personne. C'était le 20 juin ; les compagnies de gens d'armes et de cheval-légers dans leur magnifique équipage se déployaient devant la terrasse du château de Marly<sup>1</sup> ; on vit bientôt descendre du perron ce roi, vieillard vénérable, s'appuyant sur son jonc à pomme d'or incrusté ; il monta aussi prestement à cheval qu'il le put, et se tint à la face des ambassadeurs pendant plus de quatre heures ; le lendemain il voulut assister aux chasses, passer de nouvelles revues ; il avait besoin de prouver qu'il vivait ; et ce fut pourtant dans cette prescience d'une mort prochaine qu'il quitta Marly et vint habiter Versailles ; il lui fallait pour tombe les pavillons de marbre qu'il avait élevés avec tant de pompe ; comme les rois d'Égypte, il souhaitait abriter son cadavre sous des merveilles de pierre qui étonnent les vivants.

La Saint-Louis approchait ; la veille de cette antique fête, le roi tint son grand couvert, mais la pâleur de ses traits, la

<sup>1</sup>  *Mercure galant*, ad ann. 1715.

maigreur de sa physionomie, tout annonçait la décomposition rapide de ce corps dont le roi abusait depuis deux mois pour lui donner l'apparence de la vie ; à la fin du grand couvert, il se trouva mal, tomba en défaillance avec une fièvre brûlante. Le lendemain, se sentant un peu mieux, le roi voulut que la musique et les douze violons de sa chambre jouassent des airs doux et gais ; il fit tirer les tentures de la porte pour mieux les entendre<sup>1</sup> ; le soir il manda auprès de lui le maréchal de Villeroy, le fidèle exécuter des ordres militaires ; il l'invita à prendre toutes les précautions nécessaires pour que les régiments des gardes fussent prêts à agir au cas où les parlementaires feraient quelques mouvements contre l'autorité du conseil de régence ; il ajouta : « Maréchal de Villeroy, je sens que je vais mourir ; quand ce sera fait de moi, conduisez votre nouveau souverain à Vincennes, et faites exécuter mes volontés. » Il écrivit alors un premier codicille ordonnant que Louis XV serait conduit à Vincennes, et qu'on mettrait les gardes sous les ordres du maréchal de Villeroy, précaution essentielle afin de placer les forces militaires en dehors du duc d'Orléans. Le 26 août, la fièvre devint violente et sa tête se perdit un moment ; quand il reprit ses sens, le roi demanda avec instance à s'unir à l'Église par le viatique, mystérieuse initiation du chrétien, et par la sainte onction, pieuse pratique qui prépare les membres du corps à se mêler avec la terre, la nourrice commune ; le cardinal de Rohan et le curé de Versailles administrèrent ces derniers sacrements. Le roi ayant retrouvé un peu de force, écrivit en quelques mots un nouveau codicille : il nommait la duchesse de Ventadour gouvernante de l'enfant royal, et l'abbé de Fleury son précepteur. La préoccupation du roi se concentre dès lors sur cet enfant ; c'est sa pensée de mort ; après avoir établi l'unité du pouvoir, il veut constituer l'unité dans la race royale.

Quand Louis XIV s'avancait à grands pas vers la tombe,

<sup>1</sup> Journal des derniers instants du roi, par Lefèvre, ann. 1715.

tous les yeux se portaient sur M. le duc d'Orléans : la vieille loi monarchique lui déférait la régence, et l'on a vu les précautions prises par le testament du roi afin de resserrer la puissance du futur régent. Le caractère personnel de M. le duc d'Orléans ne se prêtait pas aux oppositions hardies, aux entreprises soudaines et décisives; il craignait le roi; sa position n'était pas bonne à la cour, et parmi le peuple les accusations d'empoisonnement ne s'étaient pas entièrement effacées. Madame la duchesse d'Orléans, plus altière, avait emprunté à sa bâtardise un certain dépit de cœur qui la portait aux volontés vigoureuses; madame la duchesse de Berry, veuve si récente, avait une hauteur de sentiments qui devait dominer son père, en le poussant vers de plus fermes résolutions. M. le duc d'Orléans avait eu connaissance du testament de Louis XIV par les confidences que lui en avait faites le nouveau chancelier Voysin; ce testament lui enlevait la plénitude de ses droits par un bouleversement dans l'ordre et le gouvernement de la régence; mais aurait-on le courage de s'y opposer et de protester? Une démarche aussi décisive n'était pas dans l'esprit du duc d'Orléans; toutefois des précautions furent arrêtées. Dans la vie politique de certains caractères, il ne faut point chercher une opposition franche, directe; ils veulent bien profiter d'une situation, mais ils ne brusquent rien pour la faire arriver plus tôt; ils s'arrangent et patientent. Tel fut M. le duc d'Orléans; jamais il n'aurait bravé la volonté de Louis XIV, même au lit de mort; mais toutes les mesures furent concertées néanmoins pour en détruire l'effet. M. le duc d'Orléans caressa plusieurs des éléments d'opposition d'abord, et s'en servit à ses desseins. A l'étranger il s'assura l'appui de l'Angleterre; immédiatement après son arrivée à Paris, lord Stair s'était mis en communication avec le prince; les whigs, le parti hanovrien et hollandais avaient intérêt à se donner une force dans le cabinet de Versailles, afin d'empêcher surtout les tentatives des jacobites. Georges I<sup>er</sup> venait de ceindre la couronne d'Angleterre; issu de maison étrangère,

son premier besoin devait être de susciter des embarras au dehors. En France le duc d'Orléans se servit de deux opinions pour lutter contre les princes légitimés et la forme de régence que le roi voulait lui imposer. D'abord l'élément janséniste : M. le duc d'Orléans n'avait pas une grande croyance, il se mêlait déjà aux principes de l'école philosophique ; rien n'était plus opposé à ses mœurs faciles et dissolues que les doctrines jansénistes ; néanmoins M. le duc d'Orléans se fit le partisan du jansénisme, il s'unit avec tous les mécontentements de l'école de Port-Royal, caressant les Noailles et les ducs et pairs dégoûtés, de la cour. La cabale était passée alors à l'esprit, au bavardage, comme il arrive toujours aux époques épuisées et de décadence ; les parlementaires relevaient la tête, et M. le duc d'Orléans se lia intimement avec les chefs et meneurs de la magistrature. Ainsi le triple intérêt de l'Angleterre, du jansénisme et du Parlement, soutenait les droits de M. le duc d'Orléans contre les dernières dispositions de Louis XIV.

Il était là sur son lit de souffrance, ce grand roi qui avait passé sa longue vie dans la forte lutte pour soutenir l'unité monarchique. Le 26 août au soir, il avait fait approcher de lui M. le duc d'Orléans ; c'était après la pieuse solennité du viatique et de l'extrême-onction. Louis XIV parla un quart d'heure environ à son neveu ; il l'exhorta au plus fidèle et sincère dévouement envers le royal enfant qui allait succéder au trône. Le duc d'Orléans fondait en larmes en écoutant ce vieillard sur son lit d'agonie, s'entretenant de l'avenir de la monarchie comme s'il était en pleine et vigoureuse santé ; le duc d'Orléans lui promit à genoux de maintenir la légitime succession, et son visage baigné de pleurs fut remarqué par tous les courtisans<sup>1</sup>. Le roi appela successivement le duc du Maine, le comte de Toulouse ; il manda plu-

<sup>1</sup> Le duc d'Orléans rapporta en plein parlement que Louis XIV lui avait parlé contre le testament et le codicille : je donnerai sur ces faits des détails curieux dans mon travail sur la régence, époque de réaction.

sieurs fois surtout le maréchal de Villeroy, chargé de préparer les mesures militaires qui devaient suivre le premier avènement du jeune roi Louis XV; et quelques minutes après, madame de Ventadour, gouvernante de l'enfant si frêle qui porterait la couronne, s'avança près du lit de douleur. Le roi se leva sur son séant, prit le duc d'Anjou dans ses bras décharnés, et le bénit de ses mains jaunes et flétries; alors, d'une voix forte encore, Louis XIV lui dit: « Mignon, vous allez être un grand roi, mais votre bonheur dépendra de la soumission à Dieu, et du soin que vous aurez pris de soulager vos sujets; il faut pour cela que vous évitiez autant que vous le pourrez de faire la guerre, c'est la ruine des peuples; ne suivez pas le mauvais exemple que je vous ai donné sur cela: j'ai souvent entrepris la guerre trop légèrement, et l'ai soutenue par vanité; ne m'imitiez pas, et soyez un prince pacifique; que votre principale application soit de contenter vos sujets; profitez de la bonne éducation que madame la duchesse de Ventadour vous donne; obéissez-lui et suivez les bons sentiments qu'elle vous inspire.» Puis, autant que la balustrade d'argent le permettait, le roi fit approcher madame de Ventadour, et ajouta: « J'ai bien des remerciements à vous faire, Madame, du soin avec lequel vous élevez cet enfant, et de la tendre amitié que vous avez pour lui; je vous prie de la lui continuer, et je l'exhorte à vous donner toutes les marques de sa confiance.» Quand le roi faisait tant d'efforts pour mourir encore digne de sa race, la maladie poursuivait ses affreux ravages; la gangrène s'étendait du pied au genou et gagnait la cuisse; tout espoir était perdu; le roi n'avalait plus que quelques cuillerées de liquide qui soutenaient son corps débile et maigre à faire trembler. Il continuait à travailler, tantôt avec M. de Torcy, tantôt avec le chancelier, afin que rien ne fût en retard dans l'expédition des dépêches; il voulait en finir avec les affaires de son gouvernement comme avec les scrupules de sa conscience, il désirait ne rien laisser en arrière. Peu de personnes approchaient de lui, la société le fatiguait;

madame de Maintenon seule passait le jour et la nuit auprès de son lit, mais avec ce ton froid et sec, cette habitude des soins domestiques qui ne distingue pas l'état de santé ou de maladie, la gaieté ou la tristesse; c'était une garde-malade sans aucune sensibilité; le roi ne lui dit qu'un mot peu agréable sans doute : « Ce qui me console, Madame, c'est que bientôt vous me rejoindrez <sup>1</sup>. » Madame de Maintenon se mit à son prie-Dieu et semblait assister indifférente à ce spectacle.

Le roi, se sentant de plus en plus défaillir, fit appeler tous les courtisans, ses nobles amis, ces vieux gentilshommes qui avaient si souvent sacrifié leur vie pour leur maître, et d'une voix ferme il leur accentua ces belles paroles : « Messieurs, je suis content de vos services; vous m'avez fidèlement servi et avec envie de me plaire; je suis fâché de ne pas vous avoir mieux récompensés que je n'ai fait, les derniers temps ne me l'ont pas permis; je vous quitte avec regret. Servez le dauphin avec la même affection que vous m'avez servi; c'est un enfant de cinq ans qui peut essayer bien des traverses, car je me souviens d'en avoir beaucoup essayé pendant mon jeune âge; je m'en vais, mais l'État demeurera toujours; soyez-y fidèlement attachés, et que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets; soyez tous unis et d'accord: en l'union est la force d'un État; suivez les ordres que mon neveu vous donnera; il va gouverner le royaume, et j'espère qu'il le fera bien; j'espère aussi que vous ferez tous votre devoir, et que vous vous souviendrez quelquefois de moi. » En écoutant ces dernières et nobles paroles, toute l'assemblée fondait en larmes. Louis XIV, portant ses yeux sur une glace, vit deux serviteurs qui sanglotaient au pied de son lit : « Pourquoi pleurez-vous? dit le roi, est-ce que vous m'avez cru immortel? pour moi je n'ai jamais cru l'être, et vous devez être préparé à me perdre. » Ensuite il fit signe à Pontchartrain d'approcher : « Quand je ne serai plus, je désire que mon cœur soit placé à côté de celui de mon père, dans la maison professé

<sup>1</sup> *Journal de la mort de Louis XIV*, par Lefèvre, ad ann. 1715.

des jésuites. Dites au grand maréchal des logis de préparer les appartements de Vincennes pour le roi (il se reprit), pour le duc d'Anjou ; l'air est ici mauvais, et Vincennes est parfaitement situé. »

Ce sang-froid dans l'agonie était-il un majestueux courage de l'homme, ou le résultat de cette foi religieuse qui élève le cœur ? Louis XIV avait deux sentiments au plus haut degré : la conscience de sa mission de roi, la croyance mystérieuse et absolue dans les promesses du catholicisme ; sa mission de roi, il la remplissait ; sa croyance, il en donnait le témoignage, et cela fortifie à l'heure de la mort ; c'est à ce moment qu'il faut attendre l'homme et son énergie. Tous les derniers instants de Louis XIV sont marqués de puissance ; il ne veut pas mourir tant que sa mission n'est pas finie : il monte à cheval, il se montre à Versailles à la face de l'étranger qui fait des paris pour son trépas ; quand tout est accompli, il raisonne l'heure de sa mort avec le sang-froid du voyageur qui abandonne une terre amie pour atteindre la patrie éternelle ; il obéit avec résignation à ses médecins qui le font souffrir sans le préserver. Un Provençal, nommé Brun, arrive, avec l'assurance de la race méridionale, offrir un élixir de longue vie qui doit sauver les jours du roi ; le vieux monarque l'essaie, sans se dissimuler que tout est fini. « C'est inutile, mais j'obéis », voilà ses paroles. Louis XIV prouva que les Bourbons savaient mourir. On a dit que, comme Louis XI, Louis XIV se fardait de rouge pour faire croire à sa forte santé, et qu'il demandait à vivre par crainte de la mort ; c'est ainsi que les petites âmes défigurent la conscience des hommes qui se donnent une mission ; il est poignant de quitter la vie quand une œuvre n'est pas achevée. Le vulgaire Saint-Simon peut méconnaître la pensée intime de ces caractères qui, se proposant une grande tâche, voient leur existence brisée sans l'accomplir ; le désespoir est alors au cœur, on s'agenouillerait devant la mort impitoyable pour lui demander un répit, on la supplierait les mains jointes pour qu'elle

vous accordât un jour, un mois, un an encore ; et ce n'est pas pour son misérable corps que l'on prie, mais pour cette pensée intellectuelle qui vous brûle et qu'on ne peut laisser complète après soi. La mort vint pour Louis XIV le 1<sup>er</sup> septembre 1715 ; il avait soixante-dix-sept ans moins quatre jours, et quand Fagon tremblant eut passé sa tabatière d'ébène sur la bouche du roi mourant pour recueillir son dernier souffle, le chambellan de France s'écria : « Le roi est mort, Messieurs. » Les portes des somptueux appartements de Versailles s'ouvrirent ; l'on vit s'avancer un enfant de cinq ans, revêtu du cordon bleu sur son justaucorps violet ; madame de Ventadour le tenait par la main, et cette multitude de courtisans, de seigneurs, de braves et nobles gentilshommes, fit entendre ce cri d'antique dévouement : « Vive le roi, Louis XV<sup>e</sup> du nom, notre seigneur et maître ! » Ainsi le voulait le vieil usage de la monarchie.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.



# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages
CHAPITRE PREMIER. — LE GOUVERNEMENT ET LA DIPLOMATIE DE LOUIS XIV. JUSQUES APRÈS LE CONGRÈS DE RISWICK. — Les affaires. — Division des conseils. — Personnel. — Heures de travail. — Dictée du roi. — Écriture. — Dépêches. — Secrétaires d'Etat. — Intérieur. — Plaisirs de la Cour. — Arrivée de la princesse de Savoie. — Fêtes. — Divertissements. — Masarades. — Modes. — Noël de cour. — Epigrammes sur les nobles dames. — Négociation pour la paix. — Congrès de Riswick. — Election de Pologne. — La France après la paix. — Arrivée de lord Portland. — Jacques II à Saint-Germain. (1694-1698). . . . .	4
CHAPITRE II. — SITUATION DES DOCTRINES, DE LA LITTÉRATURE ET DES SCIENCES, LOIS ET ARTS. — La réforme. — Le catholicisme. — Projet de rapprochement. — Leibnitz. — Van der Muelen. — Molinos. — Quiétiste. — Fondation de la Trappe. — Madame Guyon. — Fénelon. — Opposition du clergé. — Sermons. — <i>Télémaque</i> . — Bossuet et l'Eglise nationale. — Décadence du siècle littéraire de Louis XIV. — Administration et législation de la monarchie. — Les populations. — Les huguenots. (1690-1698). . . . .	53
CHAPITRE III. — PÉRIODE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE. — Mission du comte de Portland. — Du comte de Jersey à Versailles. — Le comte de Tallard à Londres. — Camp de Compiègne. — Négociations pour le traité de partage. — Ambassade du comte d'Harcourt à Madrid. — L'empereur. — Traité de paix avec les Turcs. — Signature d'un premier testament en faveur du prince électoral de Bavière. — Traité secret de partage de la monarchie espagnole entre la France, la Hollande et l'Angleterre. — Intrigues diplomatiques. — Le testament de Charles II. — Le duc d'Anjou roi d'Espagne. (1698-1700). . . . .	406
CHAPITRE IV. — L'EUROPE ET LA COUR A L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE V. — L'Empereur. — L'Angleterre. — La Hollande. — La Suède. — Charles XII. — La Russie. — Le czar Pierre. — La Pologne. — Le Danemarck. — La Prusse constituée en monarchie. — La Bavière. — L'électeur de Cologne. — Savoie. — Portugal. — Réaction contre Louis XIV. — Négociations diplomatiques pour la reconnaissance de Philippe V. — Voyage du nouveau roi d'Espagne. — Sa cour. — Madrid. — La famille de Louis XIV. — Les résidences. (1700-1704). . . . .	461
CHAPITRE V. — LA GUERRE. — LE GOUVERNEMENT. — LA RÉVOLTE DES CÉVENNES. — Situation des armées d'Italie. — Catinat. — Villeroy. — Eugène. — Surprise de Crémone. — Vendôme. — Philippe V en Italie. — Bataille de Luzzara. — Traité d'alliance. — Coalition. — Mort de Guillaume III. — Avènement de la reine Anne. — Campagne de Flandre. — Marlborough. — Boufflers. — Campagne d'Allemagne. — Les Bavarois. — Résultats. — Stratégie. — Le conseil de Louis XIV. — Révolte des Cévennes. — Mouvements des camisards. — Développements de la coalition. — Tristes revers de la France. (1701-1704). . . . .	205
CHAPITRE VI. — ÉTAT DE L'OPINION. — LES COURS ET LES PARTIS. — <i>Doctrines religieuses</i> . — Situation du catholicisme. — l'Espagne. — La France. — Les jésuites. — Le jansénisme. — Tiers-parti. — M. de Noailles. — Port-Royal. — Le P. Quesnel. — Le protestantisme. — L'Angleterre. — La Hollande. — L'Allemagne. — <i>Doctrines politiques</i> . — La souveraineté du peuple. — La liberté parlementaire. — Le gouvernement rationnel. — Le vote de l'impôt. — Les cours de France, d'Espagne et de Saint-Germain. — Les diverses classes de la société. (1700 - 1705). . . . .	239

- CHAPITRE VII. — DÉVELOPPEMENT DE LA GUERRE. — ESPRIT DE LA SOCIÉTÉ.**  
 — Première pacification des Cévennes, par le maréchal de Villars. —  
 Soumission d'un chef Cavalier. — Formation des armées. — Vendôme.  
 — Le prince Eugène. — L'armée d'Italie. — Villeroy et l'armée de la Mo-  
 selle. — Marlborough. — L'armée du Rhin. — Campagne d'Espagne. —  
 Campagne de 1705 à 1708. — Détresse de la France pendant l'hiver de  
 1710. — Pamphlets. — Opposition des salons. — L'esprit de la littérature.  
 — Crise financière. — Tentative de négociation pour la paix. (1705-1709). 291
- CHAPITRE VIII. — TRISTESSES DE LA GUERRE ET DE LA COUR.** — Publications  
 royales pour justifier la rupture des négociations. — Voysin, secrétaire  
 d'État de la guerre. — Préparatifs de la France. — Armée du Nord. —  
 Villars. — Les alliés. — Prise de Tournai. — Bataille de Malplaquet. —  
 Allemagne. — Piémont. — Espagne. — Nouvelles négociations pour la  
 paix. — Deuil de Versailles et de Marly. — Opinion populaire sur les  
 morts fatales dans la famille royale. (1709-1712). . . . . 550
- CHAPITRE IX. — ÉTAT DE L'EUROPE JUSQU'AU CONGRÈS D'UTRECHT.** — An-  
 gleterre. — La reine Anne. — Ministère des whigs. — Parti des tories.  
 — La presse anglaise. — Addison. — Congreve. — Saint-John Boling-  
 broke. — Swift. — Prior. — Progrès de torysme. — Question de la pré-  
 rogative. — Ministère tory. — Dissolution du parlement. — La Hollande  
 et Heinsius. — Opinion favorable aux whigs. — Empire. — Mort de  
 l'empereur Joseph. — Avènement de Charles VI. — Prusse. — Espa-  
 gne. — Portugal. — Savoie. — Suède. — Danemarck. — Prusse. —  
 Russie. — Négociations secrètes avant la conférence d'Utrecht. — Opé-  
 rations militaires. — Bataille de Denain. — La cour à Fontainebleau.  
 — Signature des préliminaires. (1710-1712). . . . . 587
- CHAPITRE X. — ÉTAT DES GOUVERNEMENTS ET DES PARTIS JUSQU'À LA  
 MORT DE LOUIS XIV.** — Situation des Cévennes. — Projets successifs de  
 soulèvement. — Les réfugiés à l'étranger. — Le marquis de Miremont.  
 — Guiscard. — Les huguenots au congrès d'Utrecht. — Intervention de  
 la Prusse et de l'Angleterre. — Opinions catholiques. — Les jésuites. —  
 Mort du P. La Chaise. — Letellier. — Les jansénistes. — Saint-Séverin.  
 — Port-Royal. — La bulle Unigenitus. — Concile d'évêques. — Le cardinal  
 de Noailles. — Enregistrement au parlement. — Négociation avec l'em-  
 pire. — Traité de paix de Rastadt. — Les classes. — Les lois et l'admini-  
 stration publique. — Grandeur et mort de Louis XIV. (1704-1714). . . 445

